VILLE DE PARIS

©Marc Verhille/Mairie de Paris

Mercredi 29 mai 2019

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des lundi 1er, mardi 2, mercredi 3 et jeudi 4

AVRIL 2019

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Hommage aux victimes de l'attaque terroriste perprétée à Christchurch, Nouvelle-Zélande. 3

Condoléances. 3

Adoption de comptes rendus. 5

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. 6

2019 SG 20 - Paris, métropole attractive et inclusive au service de l'emploi des Parisien.ne.s. 6

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en cohérence du système de subvention aux associations. 6

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une cartographie du chômage. ...6

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif au travail dominical. 6

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à une expérimentation du revenu universel. 6

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'évolution de l'emploi à Paris. 6

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux emplois aidés à Paris. 6

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un compte rendu d'activité de la CAF. 6

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif la création d'un dispositif annuel "2.000 stages" pour les organismes recevant des subventions. 6

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création de "job-date" dans chaque arrondissement. 6

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux crédits du Fonds social européen pour le retour à l'emploi des Parisiens au chômage de longue durée. 6

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'instauration d'une Zone Touristique Unique. 6

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux Points Paris Emploi. 6

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de Newlook. 6

2019 DAE 6 - Budget Participatif - Subventions (54.000 euros) et conventions avec 3 structures du réemploi textile et de la mode responsable. 6

2019 DAE 8 - Subventions (1.202.000 euros), conventions et avenant avec quinze organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 6

2019 DAE 11 - Subventions (5.090.336 euros) et conventions avec 89 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. 6

2019 DAE 60 - Adhésions (11.960 euros) à l'association NQT - Nos quartiers ont des talents (93200). 7

2019 DAE 63 - Subvention (199.500 euros) et avenant n° 6 à la convention pluri 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) au titre des clauses sociales. 7

2019 DAE 68 - Subventions (286.000 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'AAP Paris Emploi. 7

2019 DAE 148 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association d'accompagnement global contre l'exclusion (ADAGE). 7

2019 DAE 153 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et Pôle emploi 2019-2022. 7

2019 DAE 157 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Les Professionnels de la Mode et du Désign de la Goutte d'Or. 7

2019 DAE 163 - Bourse du travail 10e - Subvention 2019 (156.500 euros) à la commission administrative de la Bourse du Travail. 7

2019 DASES 51 - DDCT - Subventions (134.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de 9 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires. 7

2019 DASES 52 - Subvention (30.000 euros) et avenant avec l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes sortant de prison. 7

2019 DDCT 31 - DJS - Subvention (83.000 euros) à 18 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi. 7

Compte rendu de la 7e Commission. 36

2019 DGRI 16 - Mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Roll Back Malaria (RBM) dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme. 36

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des traitements préventifs contre la paludisme. 37

2019 DGRI 20 - Convention et subvention (100.000 euros) à l'association Mission Enfance pour une intervention d'urgence au Kurdistan Irakien (Irak). 38

2019 DGRI 23 - Aide d'urgence (50.000 euros) à la Croix-Rouge Française pour une intervention d'urgence au Mozambique suite au passage du cyclone IDAI. 40

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Nasrin SOTOUDEH. 41

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Nasrin SOTOUDEH. 41

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Nasrin SOTOUDEH. 41

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mémoire de Marielle Franco. 43

2019 DFA 7 - Projet de cession des parts de la CDC dans la société anonyme d'exploitation du palais omnisports de Paris-Bercy au profit d'AEG Facilities France SAS. 44

2019 DFA 35 - Approbation de l'extension de l'objet social de la SAE POPB. 47

2019 DJS 126 - Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e) - Agrément de la nouvelle dénomination du POPB. 48

Suspension et reprise de la séance. 50

2019 DJS 42 - Plan Nager à Paris - Subventions (50.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 clubs sportifs aquatiques. 50

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la piscine Hébert (18e). 50

Vœu déposé par l'Exécutif. 50

2019 DJS 43 - Subvention (105.600 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris. 52

2019 DJS 98 - Budget participatif - Subvention (800.000 euros) et convention avec Paris and Co pour l'aménagement de Level 256 la première plateforme d'innovation dédiée à l'Esport (20e). 54

2019 DJS 106 - Centre sportif des Docteurs Déjerine (20e) - Création de bâtiments modulaires - Dépose d'une demande de permis de démolir et de construire. 56

2019 DJS 111 - Organisation et gestion du Semi-Marathon et Marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024 - Concession de services. 57

2019 DJS 121 - Convention avec la SAS Electric Formula au titre de l'organisation du FIA Formula Paris ePrix de 2019 à 2022. 59

2019 SG 13 - Modalités d'accueil à Paris de la coupe du monde féminine de football 2019. 63

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation du Grand Palais Éphémère sur le Champ de Mars. 68

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un débat sur les JO de 2024. 69

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au fonctionnement de la commission d'attribution des locaux associatifs. 70

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au fichier des titulaires de la carte "citoyen de Paris". 71

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au budget participatif. 72

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux séances de Pré-conseil de Paris citoyen. 73

Compte rendu de la 1ère Commission. 75

2019 DFA 17 - Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005. 76

2019 DFA 18 - Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité. 76

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une charte pour une publicité responsable. 76

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux modalités d'exploitation. 77

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la passation du marché MUI. 77

Suspension et reprise de la séance. 92

2019 DFA 18 - Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité. 92

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une charte pour une publicité responsable. 92

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux modalités d'exploitation. 92

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la passation du marché MUI. (Suite). 92

2019 DFA 22 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon Montsouris (14e). 94

2019 DFA 31 - Fixation des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2019. 95

2019 DFA 33 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019. 98

2019 DFA 34 - Décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2019. 101

2019 DFA 30 - Garantie d'emprunt à 50 % au profit de la Société Cultivate Chapelle, lauréate de l'appel à projets Chapelle International. 101

2019 SG 17 - Adhésion à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions en qualité de membre fondateur - Versement d'une dotation de 10.000 euros au capital de la Fondation. 102

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux conditions de partenariat de la ville. 103

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux biens immobiliers confisqués dans le cadre de poursuites judiciaires. 104

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux délais d'obtention des pièces d'identité à Paris. 105

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'installation d'antennes-relais au 3, cité de Gênes. 107

2019 DRH 12 - Fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris. 108

2019 DRH 24 - Modification de la délibération du 6 juillet 2017 fixant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels. 113

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux services publics de proximité. 116

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche relatif au projet de loi de modernisation de la fonction publique. 117

Informations sur le déroulement de la séance. . 119

2019 DAE 67 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43.260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés. 119

2019 DAE 176 - Fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des "Gilets jaunes" et à l'explosion de la rue de Trévise (9e). ... 120

2019 DAE 182 - Subvention (5.000 euros) à la chambre de commerce et d'industrie de Paris au titre de la campagne de soutien en faveur du commerce parisien. 126

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien de la loi Bichet. 126

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au design et à l'activité des stands commerciaux à Paris. 128

Suspension et reprise de la séance. 128

Compte rendu de la 2e Commission. 129

2019 DAC 32 - Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e). 129

2019 DAC 232 - Validation de la liste des lauréats de l'appel à projets Embellir Paris, modèles de conventions d'occupation du domaine public et des modèles de conventions tripartites avec les porteurs de projet. 130

2019 DAC 233 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut des Cultures d'Islam pour les locaux situés 19-23 rue Léon (18e). 133

2019 DAJ 4 - DAC - Approbation du contrat de cession de droits d'auteur sur les fontaines du Rond-Point des Champs-Elysées au profit de la Ville de Paris par le Fonds pour Paris. 133

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Patrice Chéreau. 139

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au déménagement du centre national de dramaturgies contemporaines "Théâtre Ouvert". 140

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une fresque en l'honneur de Simone Veil (13e). 140

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la bibliothèque Louise Michel (20e). 141

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la bibliothèque Louise Michel et à l'association Queer Week. 141

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'effacement de fresques dans les 13e et 18e. 143

2019 DAC 14 - DJS - Subventions (398.500 euros), conventions et avenants avec 7 associations dédiées aux arts de la rue et au cirque. 145

2019 DAC 127 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Sonic Protest. 146

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'occupation temporaire du collectif d'artistes "Le Post". 147

Suspension et reprise de la séance. 148

Débat organisé, en présence du Préfet de police, relatif à la sécurité lors des manifestations. 148

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une cellule de crise. 148

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la condamnation des violences lors de la manifestation des Gilets Jaunes. 148

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit de manifester et aux conditions de maintien de l'ordre public. 148

Dépôt de questions d'actualité. 179

Suspension et reprise de la séance. 179

Examen des questions d'actualité. 179

I - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au nouveau mobilier urbain et intégration dans le paysage parisien. 180

II - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au bilan de la 2e édition de la Nuit de la Solidarité. 182

III - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à Vélib'. 183

VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le marché Vélib'2. 183

IV - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux dégradations dans le Nord de Paris. 187

V - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la réquisition de logements et immeubles vacants. ... 190

VII - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la politique parisienne à destination des personnes autistes. 191

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'impact de l'urbanisme sur la pollution de l'air. 193

IX - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à l'A.P.-H.P. 196

X - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au dispositif de prévention dans les administrations parisiennes. 197

Hommage aux morts de la rue. 199

2019 RG-CI 1 - Un Plan lumière pour Paris : Paris une ville lumière responsable. 200

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au du Marché de la création de Bastille. 209

2019 DAC 600 - Acceptation d'un don manuel d'archives relatives au bâti parisien en faveur de la Commission du Vieux Paris. 210

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la protection du Monument à la République, au titre des Monuments Historiques. .. 212

2019 DAC 553 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcelle Capronnier dite "La Houppa" 55 rue du Faubourg Saint-Denis (10e). 213

2019 DAC 554 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Aznavour 36, rue Monsieur le Prince (6e). 213

2019 DJS 92 - Attribution de la dénomination Alexandre Lippmann au gymnase situé 36 rue Mstilslav Rostropovitch (17e). 216

2019 DJS 93 Attribution de la dénomination Charles Mildé au gymnase situé 38 rue Georges Picquart (17e). 216

2019 DU 94 - Dénomination promenade Marceline Loridan-Ivens (6e et 7e). 217

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un hommage à la mémoire de Georges Sarre dans le 11e. 218

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un hommage à la mémoire d'Alain Devaquet dans le 11e. 219

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination "Emeutes de Stonewall" à un lieu du Marais. 220

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la plaque commémorative des 25 ans de mandats des conseillers de Paris. 221

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination "Harvey Milk". 223

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination "Ovida Delect". 224

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif une dénomination Théodore Chassériau dans le 8e. 225

Compte rendu de la 3e Commission. 226

2019 DCPA 7 - Partenariat de performance énergétique (CPPE1). - Présentation du rapport d'activités 2017. 226

2019 DCPA 9 - Convention d'occupation du domaine public (C.O.D.P.) pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et de la convention d'objectifs (subvention). - Budget participatif. 228

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une clause de production européenne des panneaux. 228

2019 DPE 5 - Mise à jour de l'inventaire des biens du service public de l'eau. 232

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la préservation du réservoir d'eau non potable de Grenelle. 232

2019 SG 10 - Convention de subvention du projet "Oasis" entre la Ville de Paris et la Région

Hauts-de-France, pour l'initiative "Actions Innovatrices Urbaines" du Fonds européen de développement regional. 233

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une surveillance indépendante de la radioactivité de l'air. 234

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à une taxation du transport aérien, au regard de son impact climatique. 235

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la défense des droits des consommateurs concernant le compteur Linky. 236

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compteurs d'eau jetables d'"Eau de Paris". 237

2019 DDCT 36 - Budget participative. - Projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires!" : aménagement et équipement de l'atelier mutualisé du P.T.C.E. mode Goutte d'Or (73.600 euros). 239

2019 PP 11 - Modification de la délibération n° 2010 PP 72 des 13, 14 et 15 décembre 2010 portant création d'un compte épargne-temps des agents relevant du statut des administrations parisiennes. 240

2019 PP 12 - Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégories A, B et C de la Préfecture de police pour l'année 2019. 240

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'insécurité à la Porte de la Chapelle. 242

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Brigade Paris-Centre de surveillance des espaces verts. 244

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurité dans le 12e. 246

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues de La Jonquière et Berzélius. 247

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'occupation du domaine public Porte de Montmartre. 249

2019 DEVE 32 - Subventions (10.760 euros) à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets 2019 relatif au "Printemps des cimetières". 251

2019 DEVE 33 - Mise en œuvre du projet "+ de nature en ville" voté au budget participatif parisien 2016. - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans les 3e, 4e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e. 252

2019 DEVE 35 - Autorisation de financement de travaux d'extension du jardin partagé situé au sein du jardin Villemin (10e) et communication sur la nouvelle convention avec l'association "Ville Mains Jardins". 253

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux salons de ventes d'animaux domestiques. 254

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'Appel des Coquelicots. 255

Voeu déposé par l'Exécutif. 255

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux inhumations dominicales dans les cimetières parisiens. 256

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'autorisation d'inhumer le dimanche. 256

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'ouverture des cimetières le dimanche. 256

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au travail dominical dans le domaine funéraire. 256

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'attribution de la Charte main verte à l'association "Le Bois Dormoy". 260

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la parcelle en pleine terre du Bois Dormoy. 260

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rénovation de l'anneau cyclable du bois de Vincennes. 263

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au renforcement de la dimension florale. 264

Suspension et reprise de la séance. 264

2019 DVD 21 - Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil régional d'Ile de France. - Demande de subventions au titre de 2019. 264

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurité des piétons. 264

2019 DVD 40 - Site de Balard (15e). - Convention d'occupation du domaine public avec le Ministère des Armées pour la mise en place d'un écran brise vues. 266

2019 DVD 41 - Installation de bornes GNV à la station-service quai Issy-les-Moulineaux (15e). - Contrat d'exploitation du site avec la société "Total Marketing". 267

2019 DVD 50 - Engins à deux ou trois roues en libre-service sans station d'attache. Fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public. 268

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'insertion de clauses sociales et environnementales. 268

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un code de la rue. 268

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au lancement d'un appel à concurrence pour les locations de trottinettes. 268

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'interdiction de circulation des trottinettes sur les trottoirs. 268

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la limitation du nombre de trottinettes sans station d'attache. 268

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la verbalisation de tous les deux-roues circulant sur les trottoirs en infraction au Code de la route. 269

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une carte des zones de stationnement pour les engins à deux ou trois roues. 269

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la régulation des services de mobilité en flotte libre. 269

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux Engins de déplacement personnel. 269

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la sanctuarisation des trottoirs et au partage de l'espace public. 269

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un budget annexe des mobilités. 269

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une interdiction du "free-floating". 269

Voeu déposé par l'Exécutif. 269

2019 SG 18 - Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de Paris instaurant une zone de circulation restreinte. 285

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au droit des Parisiens à se déplacer dans des bus non-carbonés en 2019. 288

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement de la rue Biot. 289

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une verbalisation des véhicules à l'arrêt avec moteur allumé. 290

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reconnaissance faciale sur les voies publiques et dans les transports en commun. 291

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux dispositifs de reconnaissance faciale dans les transports en commun. 292

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux émissions de polluants lors des pics de pollution. 294

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan de la gestion des fourrières. 295

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux verbalisations. 296

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création des places de livraison porte de Saint-Ouen, porte de Montmartre. 297

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs. 298

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au Plan Vélo. 299

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM et M. Philippe GOUJON relatif au service Vélib'. 301

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux bornes de recharge électrique. 302

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux chargeurs pour véhicules électriques dans les parkings des immeubles locatifs. 303

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'éclairage dans les rues Rostropovitch et Colette-Heilbronner. 304

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au carrefour avenue Carnot/rue des Acacias/rue d'Armaillé. 305

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au remplacement des blocs de béton quai haut des Tuileries. 305

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux véhicules partagés. 306

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture à la concurrence des lignes de bus. 307

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux services réguliers de transport routier à vocation touristique. 308

2019 DPE 6 - Projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets (P.R.P.G.D.). - Avis du Conseil de Paris. 309

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la collecte des déchets recyclables. 310

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au développement des composteurs collectifs. 315

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux contrôles des polluants de l'incinérateur d'Ivry. 316

Voeu déposé par l'Exécutif. 316

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux panneaux d'affichage associatifs du quartier Montorgueil. 318

Suspension et reprise de la séance. 319

2019 DU 24 - Dénomination place Ghislaine Dupont - Claude Verlon - Camille Lepage (2e). 319

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation de l'Observatoire international des prisons. 320

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination "Terrasse des 500 Délégué.e.s de la Commune". 321

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination Maggie Kuhn au lieu intergénérationnel de la Résidence au Maire. 322

Voeu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la résidence seniors des Epinettes. 323

2019 DASES 53 - DDCT - Subventions (119.000 euros) à 7 associations et conventions avec 5 d'entre elles et un second avenant pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits. 324

2019 DASES 55 - DAE-DDCT-DJS - Subvention (124.000 euros) et avenant avec l'Association de prévention du site de la Villette (19e). 325

2019 DDCT 25 - DASCO-DASES-DAE - Approbation du projet réseau EIF-FEL ("Fonds Asile Migration Intégration") (FAMI) - programmation 2014-2020, conventions pluriannuelles de partenariat, subvention (179.417 euros en 2019). 326

2019 DASES 58 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie" (19e) pour son projet d'incubateur Handicap et Accessibilité. 327

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au statut de la résidence Saint-Louis. 329

2019 DASES 77 - Adoption du Consensus de Copenhague et de la stratégie des Villes-Santé 2020-2030 et renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Réseau Français des Villes-Santé de l'O.M.S.". 330

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une évaluation de la pratique du Chemsex. 331

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la lutte contre la précarité menstruelle au collège. 332

Voeu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif aux protections périodiques féminines. 332

Voeu déposé par l'Exécutif. 333

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sauvegarde du centre de santé 12, rue Viala (15e). 334

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan de la salle de consommation à moindre risque. 335

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la salle de consommation à moindres risques. 335

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la suppression de la clause de conscience relative à l'I.V.G. 338

2019 DASES 60 - Subvention (101.000 euros) à l'association "Oppelia" pour l'animation d'un espace de remobilisation pour des personnes. Convention de fonctionnement (74.000 euros) et d'investissement (27.000 euros). 339

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un hommage du Conseil de Paris aux mort.e.s de la rue. 340

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'adhésion à l'Association nationale des villes et territoires accueillants. 341

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux dispositifs de mobilier urbain anti-S.D.F. 342

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux tests osseux pour les jeunes migrant.e.s. 343

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au retour des enfants français détenus au Kurdistan syrien. 344

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la dématérialisation des services publics d'Etat. 346

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mise en œuvre du Plan Pauvreté. 347

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels qualifiés pour les veilles de nuit dans les structures de l'A.S.E. 348

Compte rendu de la 5e Commission. 350

2019 DLH 16 - Réalisation 22-32, rue des Lilas (19e) d'un programme de rénovation de 93 logements P.L.S. par "1001 Vies Habitat". 351

2019 DLH 43 - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.254 logements sociaux (963 PLUS et 1.291 P.L.S.) par "Paris Habitat OPH". 352

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une annulation du programme. 352

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux loyers capitalisés. 352

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au conventionnement. 352

2019 DLH 45 - Location de l'ensemble immobilier 56-58, rue Erlanger/90, boulevard Exelmans (16e) à "Paris Habitat OPH". - Déclassement anticipé. - Bail emphytéotique. 359

2019 DLH 48 - Mise à disposition d'un local au profit de l'association "I/O Gazette éphémère des festivals" au 12, rue de Mirbel (5e). - Fixation de loyer. - Attribution d'une aide en nature. 359

2019 DVD 39 - Allée des Fortifications (16e). - Avenant n° 1 au contrat d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore" relatif au centre d'hébergement. 360

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, Mme Béatrice LECOUTURIER et M. Eric HÉLARD relatif à un relogement pérenne du centre d'hébergement. 360

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la notion "bons pères de famille" dans les contrats de location des bailleurs sociaux. 363

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux dispositifs de remise sur le marché locatif des logements vacants. 364

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fin de la trêve hivernale et du Plan Hiver. 365

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux expulsions locatives et aux coupures d'électricité et de gaz. 365

Voeu déposé par l'Exécutif. 365

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'exonération du S.L.S. 368

Voeu déposé par l'Exécutif. 368

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au S.L.S. et à la politique de mixité sociale. 369

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux immeubles sociaux situés dans l'allée des Frères-Voisin. 370

Voeu déposé par l'Exécutif. 370

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux logements pour les apprentis, les chercheurs et les jeunes travailleurs. 371

Voeu déposé par l'Exécutif. 371

Voeu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'entretien du patrimoine "Paris Habitat". 372

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux dispositifs de sécurité incendie. 373

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une instance de suivi et de contrôle des démarches en cas de logement insalubre. 374

Voeu déposé par l'Exécutif. 374

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au relogement des familles accueillies au gymnase 18, rue de Roquépine. 376

Voeu déposé par l'Exécutif. 376

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une expropriation de l'immeuble 126, rue du Château-des-Rentiers. 377

Voeu déposé par l'Exécutif. 377

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la vente aux enchères de l'hôtel de Vienne. 378

Voeu déposé par l'Exécutif. 378

2019 DU 76 - Opération d'aménagement porte de Montreuil (20e). - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact environnemental et la déclaration du projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. 380

2019 DU 47 - Gare des Mines Fillettes/Paris Nord Est (18e). - Bilan de la concertation. - Programme et du bilan financier prévisionnel du projet de création de la Z.A.C. "Gare des Mines". - Contrat de concession. 384

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la programmation bâtie du projet. 384

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un marché des 5 continents. .. 384

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la présence d'espaces verts dans le projet. 384

2019 DU 81 - Secteur Gare du Nord (10e). - Création d'un périmètre de projet urbain partenarial. - Approbation d'une convention de projet urbain partenarial. 393

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la restructuration des espaces publics jugés nécessaires dans le cadre du projet. 393

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au bâtiment du 112-114, rue Oberkampf - 2, villa Gaudelet. 399

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au relogement des artisans du 65 et 86, rue Baron-Le-Roy. 400

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au tunnel Baron Le Roy, gare inférieure de la Râpée. 400

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au "Tunnel des Artisans". 400

Voeu déposé par l'Exécutif. 401

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Tour Triangle. 403

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la Tour Triangle. 403

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la Tour Triangle. 403

Voeu déposé par l'Exécutif. 403

Suspension et reprise de la séance. 405

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à Europacity. 405

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à Europacity. 405

Voeu déposé par l'Exécutif. 405

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'installation de nouvelles fontaines par "Eau de Paris". 406

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la réalisation d'un programme de construction par "Paris Habitat" au 156 et 162-168, rue de Tolbiac (13e). 407

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de construction de passerelles et ponts habités. 409

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux plateformes de permis en ligne. 411

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sanctuarisation des arbres. 412

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux capteurs d'audience des publicités sur des supports de la R.A.T.P. 413

2019 DU 48 - Projet de création de la Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Bilan de la concertation. - Traité de concession par anticipation. - Avis du Conseil sur l'étude d'impact et le dossier de création de Z.A.C. 414

Voeu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20e arrondissement. 414

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déplacement de la barre d'immeuble. 414

2019 DU 100 - Olympiades (13e). - Conventionnement avec l'Association syndicale libre Olympiades (A.S.L.O.). - Convention-cadre pluriannuelle et convention de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2019. 420

Compte rendu de la 6e Commission. 422

2019 DASCO 28 - Convention de partenariat avec le musée du Louvre. 422

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux jardins d'enfants. 424

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux jardins d'enfants pédagogiques. 424

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux jardins d'enfants parisiens. 424

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux jardins d'enfants pédagogiques. 424

Voeu déposé par l'Exécutif. 424

Voeu déposé par MM. François DAGNAUD, Sergio TINTI, Mmes Fatoumata KONÉ et Léa FILOCHE relatif aux directeurs d'école. 427

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de loi de "l'école de la confiance". 427

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la loi pour "une école de la confiance". 428

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au financement des écoles pour la scolarisation des 3-6 ans. 428

Voeu déposé par l'Exécutif. 428

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la scolarisation à domicile. ... 431

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux filières professionnelles. 432

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mobilisation de la jeunesse pour le climat. 433

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de cours "oasis" dans les écoles et collèges de Paris. 434

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur la fermeture de classes dans le 2e. 435

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de classes à l'école maternelle Wurtz. 435

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux suppressions de postes au lycée Voltaire. 437

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'école Tourelles dans le 20e. ... 438

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux travaux de restauration scolaire sur le site Baudricourt. 438

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'action "Accueil des collégiens exclus temporairement". 440

Voeu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la carte scolaire 2019/2020 dans le 14e. 441

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Eric HÉLARD, Pierre AURIACOMBE, Mmes Béatrice LECOUTURIER et Ann-Katrin JÉGO relatif au déménagement de l'école maternelle "Erlanger". 441

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux locaux 5, rue du Bessin (15e) et à l'implantation d'une crèche. 442

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une brigade chargée du service minimum d'accueil dans les écoles. 443

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la présence d'agents aux points écoles durant le périscolaire. 444

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire et au recrutement d'assistants sociaux scolaires. 445

Voeu déposé par MM. François DAGNAUD, Roger MADEC, Sergio TINTI, Mmes Fatoumata KONÉ et Léa FILOCHE relatif à la dotation horaire globale des collèges. 446

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au fichage des lycéens du lycée Arago. 446

2019 DFPE 147 - Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s. 448

2019 DFPE 155 - Subvention (93.600 euros) et convention avec l'entreprise "Les Alchimistes" suite à l'appel à projets en vue de l'expérimentation de la collecte et du traitement des couches-culottes usagées. 448

2019 DFPE 140 - Réalisation d'une crèche démontable dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Louis, 1, rue Claude-Vellefaux (10e). - Convention de transfert de gestion du domaine public A.P.-H.P./Ville de Paris. 450

2019 DFPE 154 - Location d'un local municipal situé 27-35, rue Bréguet/7-19, Villa Marcès (11e). - Bail civil au profit de l'association "M.A.M. le pti chat-pitre". 450

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux sur-chaussures dans les crèches parisiennes. 452

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance dans le 17e. 453

2019 DAE 29 - Subventions (543.000 euros) à 60 associations et 16 conventions dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives étudiantes à Paris". 454

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la convention entre l'université P.S.L. et la B.N.P. Paribas. 455

Voeu déposé par l'Exécutif. 455

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 457

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 457

Clôture de la séance. 458

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 458

QE 2019-01 Question de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la tranquillité du bois de Boulogne. 458

QE 2019-02 Question de Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT et des élu-es du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à un bilan sur l'ensemble des œuvres artistiques ayant accompagné le tramway T3. 458

QE 2019-03 Question de Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT et des élu-es du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative aux demandes de dérogations pour les inhumations et crémations. 458

QE 2019-04 Question de Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT et des élu-es du groupe "Génération.s" à M. le Préfet de police relative aux demandes de dérogations pour les inhumations et crémations. 459

Votes spécifiques. 459

Votes spécifiés. 466

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 466

Comptes rendus des Commissions. 477

Listes des membres présents. 484

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le projet de délibération DFA 18 relatif au contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité. 490

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 494

Tableau des votes des groupes politiques. 505

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Emmanuelle BECKER, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommage aux victimes de l'attaque terroriste perprétée à Christchurch, Nouvelle-Zélande.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le 15 mars dernier, au réveil, nous avons appris avec effroi l'attaque terroriste perpétrée de sang-froid contre deux mosquées de Christchurch durant la prière du vendredi, jour le plus important pour les musulmans. Un attentat qui a fait 50 morts et des dizaines de blessés, des hommes et des femmes de plusieurs nationalités, mais aussi des enfants. La plus jeune victime n'avait que 3 ans.

Au nom des Parisiens et des Parisiennes et de cette Assemblée réunie, je condamne, bien sûr, avec la plus grande fermeté, ces actes atroces et lâches, et l'idéologie mortifère qui les a inspirés. J'affirme notre soutien au peuple néozélandais, à la communauté musulmane de Nouvelle-Zélande et du monde entier, très durement éprouvée par ces événements. C'est pourquoi j'ai voulu que soit parmi nous aujourd'hui M. Dalil BOUBAKEUR, Recteur de la grande Mosquée de Paris - bienvenue, Monsieur le Recteur - et M. Ahmet OGRAS, président du Conseil français du culte musulman. Je veux saluer ici votre présence et vous assurer dans cette épreuve que nous sommes à vos côtés.

Je salue également Mme l'ambassadrice de Nouvelle-Zélande en France, chère Jane COOMBS. A travers vous, je veux saluer un pays ami, épris de tolérance et de justice, et dont nous partageons les valeurs. La manière résolue, pleine de sang-froid et d'empathie avec laquelle Jacinda ARDERN, Première ministre de Nouvelle-Zélande, et Lianne DALZIEL, maire de Christchurch, ont fait face à cette situation tragique, est admirable.

Je veux vous dire ici que votre Première ministre est un exemple pour beaucoup d'entre nous. Elle est aussi un exemple pour beaucoup de femmes. La façon dont elle a été présente aux côtés, non seulement des communautés touchées, mais la façon dont elle a porté justement ce lien qui doit unir l'ensemble des communautés, a été extraordinaire, nous a touchés, et fera, je crois, référence.

Nos villes, parce que cela s'est passé dans une grande et belle ville de Nouvelle-Zélande, nos villes doivent être des refuges, des lieux de paix où se cultivent les différences et le respect, qui sont le ciment de notre société. Nos villes et nos pays resteront unis contre le terrorisme, d'où qu'il vienne, quelle que soit sa forme.

Aussi, en hommage aux victimes de Christchurch, je vous demande d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vais raccompagner Mme l'Ambassadrice, M. le Recteur et M. le Président du C.F.C.M.

Je vous donne rendez-vous dans quelques minutes pour la suite de nos hommages. Merci.

(La séance, suspendue à neuf heures neuf minutes, est reprise à neuf heures douze minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition, survenue le 23 février 2019, de M. André Réau, ancien Conseiller municipal de Paris et ancien Conseiller général de la Seine. André Réau a été ajusteur, délégué syndical CGT. Il a adhéré au parti communiste en 1953 et est devenu très rapidement secrétaire de la section de Maison-Blanche, dans le 13e arrondissement de Paris.

André Réau, militant fidèle, s'est engagé dans toutes les luttes du parti communiste et a milité notamment pour la paix en Algérie. Il a été très attaché au 13e arrondissement, lieu de son action politique. Il s'est présenté en 1965 et a été élu au Conseil de Paris entre 1965 et 1971, sur les bancs du groupe Communiste. Par la suite, il est resté un militant associatif très actif et a continué à participer à la vie locale du 13e arrondissement.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 1er mars 2019 au cimetière de Cachan, dans le Val-de-Marne. Au nom de notre Conseil, à sa famille, à ses amis, à ses camarades, je veux ici, bien sûr, apporter tout mon soutien à sa mémoire et vous proposer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Nous allons procéder aux différents hommages. Ensuite, je donnerai la parole aux différents présidents de groupe.

Nous avons aussi appris avec tristesse la disparition, survenue le 27 décembre 2018, de Mme Gisèle Favre, ancienne Conseillère de Paris. Elle était née dans le 6e arrondissement, auquel elle était demeurée fidèle. Gisèle Favre est devenue, par la suite, conseillère du travail. Elle s'est engagée dans la vie politique aux côtés de M. Pierre Bas, élu parisien et ancien maire du 6e arrondissement. Elle a été élue dans le 6e arrondissement, au Conseil de Paris en 1983, puis réélue en 1989. Elle y a siégé sur les bancs du groupe "Paris-Libertés". Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 3 janvier 2019 en l'église Saint-Sulpice, à Paris, dans le 6e arrondissement. Au nom de notre Assemblée, en mon nom, je voudrais, là aussi, assurer sa famille de tout notre soutien et vous proposer une minute de silence en sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner la parole au président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je tiens à vous remercier, Madame la Maire, pour les paroles chaleureuses que vous avez eues à l'égard d'André Réau, cet ancien Conseiller de Paris, mort il y a quelques semaines dans sa 88e année. Je présente mes condoléances à sa famille - à sa femme, Danièle, à sa fille, Marie-Claude, à son fils, Jean-Pierre - à ses amis et camarades présents aujourd'hui dans les tribunes. Je tiens à les assurer de tout notre soutien et notre fraternité.

André Réau a été élu de 1965 à 1971, période durant laquelle il a représenté les habitants du 13e arrondissement. Mais ce n'est qu'une étape dans son parcours de militant communiste et syndicaliste à la C.G.T. Rien dans le parcours d'André ne laissait présager qu'il allait siéger ici, sous les ors de l'Hôtel de Ville. Né à Paris en 1930 dans une famille durement marquée par la guerre de 1914, son père, grand invalide de guerre, rescapé de la bataille de Verdun, allait marquer André dont le pacifisme allait être un engagement permanent. Sa mère vient du pays des mines. Son grand-père était charpentier. On vit durement, on meurt jeune de la silicose, on déteste les barons de l'industrie, on lit "Germinal" comme une bible dans laquelle on retrouve les siens, leurs joies et leurs souffrances.

Mais c'est aussi un milieu où la solidarité entre les travailleurs est forte, au fond de la mine comme dans les luttes. Les récits de sa mère font qu'André prend vite conscience des injustices et de la nécessité de les combattre. André devient fraiseur tourneur et syndicaliste. Il adhère au P.C.F. en 1953. Il devient un intellectuel autodidacte. Il lira et annotera les œuvres complètes de Lénine et d'Engels. Il donne des cours à ses camarades. Il est certainement "l'homme communiste", comme le décrit Aragon dans le roman du même nom. L'homme communiste, c'est celui qui ne demande rien, mais qui veut tout pour l'homme, où il envie 1.000 choses - le bonheur, la santé, la sécurité - mais pour tous, au prix de sa santé, de son bonheur, de sa sécurité, de son existence.

C'est pendant la guerre d'Algérie qu'il connaîtra des grands moments de militance. Il organisera des manifestations interdites pour la paix et l'indépendance en Algérie. Condamné à mort par les commandos O.A.S., il échappera à un attentat parce qu'il a été prévenu par un policier du 13e. Il gardera une méfiance et une détestation pour l'extrême droite toute sa vie.

André sera chargé par la fédération de Paris, entre autres missions, des relations avec les chrétiens. Beaucoup de chrétiens, autour du journal "Témoins chrétiens", s'étaient engagés contre la guerre d'Algérie. Le parti Communiste le présente aux élections, d'abord comme suppléant de Charles Lederman, en 1962, puis comme Conseiller de Paris en 1965. En 1973, il faillit créer la surprise aux élections législatives, où il arriva derrière le député Hubert GERMAIN avec 6 voix d'écart. Il sera l'une des victimes politiques de la crise qui traversera la fédération de Paris du P.C.F. à la fin des années1970. Il quittera le parti à cette époque.

Je crois pouvoir me permettre de dire, devant sa famille et ses amis, qu'il est resté ce communiste de cœur. Les valeurs qui avaient guidé sa vie sont restées intactes. Quitter le parti était vécu par certains camarades comme une mort sociale. Mais André a su rebondir grâce aux siens, à sa famille, à ses amis et à ses camarades. Il reprend des études et met ses compétences au service d'un comité d'entreprise important. Il n'abandonnera jamais la C.G.T. Il était amateur de musique classique et d'opéra italien. Après sa retraite de salarié, il s'engage auprès de l'Amicale laïque de Cachan, jusqu'à ce que la maladie l'en empêche.

Je voudrais dire à sa famille qu'évidemment, nous continuerons tous les combats qu'André a menés ici, pour une ville pour toutes et tous, pour les ouvriers, comme lui, les employés, les intellectuels, les commerçants et les artisans.

Oui, les luttes ont changé de nature, mais notre boussole reste la même.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cet hommage et ce rappel.

Mes chers collègues, nous allons passer à la séance. Les comptes rendus de la séance précédente ont été publiés sur ces…

Pardon ?

Monsieur AZIÈRE, vous aviez, avant même que j'ouvre…

Très bien, je vous donne la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, je voudrais rendre hommage à Gisèle Favre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oh, pardon ! Pardonnez-moi.

Très bien. On ne m'avait pas dit qu'il y avait une prise de parole sur l'hommage, donc…

M. Eric AZIÈRE. - Si.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Pardon.

M. Eric AZIÈRE. - Gisèle Favre, Gisèle Peyromaure Debord Broca, qui, de son très joli nom patronymique de naissance, triplement toponymique, entremêlant des racines profondes, latines et occitanes ancestrales, dans lesquelles il n'est pas étonnant qu'elle ait puisé les qualités de courage et la légitimité d'un engagement pour les deux causes politiques et sociales qui furent en même temps les siennes et celles de son siècle : le combat pour l'égalité des femmes et la construction européenne.

Née en 1921 dans le 6e arrondissement - vous l'avez dit, Madame la Maire - après des études de droit au Panthéon, où elle rencontrera Henry Favre, son mari mais aussi son compagnon de route de ses convictions européennes. Comme ancien secrétaire général du Comité européen des assurances, il sera à l'origine de la rencontre naturelle de Gisèle Favre avec sa seconde famille, la famille politique qui deviendra la sienne, parce que cette famille fut au centre de ses combats pour la lutte des femmes pour leurs droits, incarnée et sublimée par Simone Veil, et la construction d'une Europe idéalisée par Jacques Maritain. Cette famille politique, animée entre autres par Paul et Alfred Coste-Floret, dont ils sont proches, c'est la démocratie chrétienne. Dès lors, c'est à l'Union féminine civique et sociale, mouvement catholique pour la promotion des femmes dans la vie politique et citoyenne, qu'elle consacre son engagement bénévole. Elle poursuit cet engagement au Centre des démocrates sociaux, le parti de Jean Lecanuet, qui sera le dernier parti politique français à revendiquer son rattachement au grand courant démocrate-chrétien européen.

Elue dans le 6e arrondissement, conseillère de Paris le 13 mars 1983, elle rejoint Colette TALMON sur les bancs centristes du Conseil de Paris, comme l'une des 28 femmes élues ce jour-là sur les 163 sièges au Conseil de Paris. 28 femmes, 135 hommes. Le sens et l'honneur d'un combat.

C'est au groupe "Paris-Libertés" qu'elle s'inscrira. "Liberté", ce même nom donné au mouvement de résistance fondé en 1940 par ses pairs, Alfred Coste-Floret, Pierre-Henri Teitgen, François de Menthon et d'autres. Au nom de ce groupe, "Paris-Libertés", Gisèle Favre sera réélue de 1989 à 1995, à travers les soutiens qu'elle apportera à Valéry GISCARD d'ESTAING, puis à Raymond Barre, des années 1970 à 1990. Elle reste un défenseur infatigable et acharné des valeurs sociales et politiques de la famille. La famille, Gisèle Favre ne saura jamais oublier de rassembler la sienne en toutes occasions - enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants - dans leur maison familiale de La Baule.

Au nom du groupe UDI-MODEM et en votre nom à tous, Madame la Maire, mes chers collègues, je veux dire à sa famille, présente ce matin à cette tribune, toute l'émotion qui est la nôtre, et leur transmettre l'estime et la considération de notre Assemblée pour celle qui fut l'une des nôtres et qui le restera pour toujours.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président, cher Eric AZIÈRE.

A présent, nous pouvons passer à notre Conseil.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 4, 5 et 6 février 2019 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin officiel des débats.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code général des Collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération DGRI 20. Il s'agit d'une subvention et d'une convention de 100.000 euros à l'association "Mission Enfance" pour une intervention d'urgence au Kurdistan irakien, en Irak.

Et le projet de délibération DGRI 23 relatif à une aide d'urgence de 50.000 euros à la Croix-Rouge française pour une intervention d'urgence au Mozambique suite au passage du cyclone Idai.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ces deux projets de délibération à l'ordre du jour de notre présente séance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

Ces projets de délibération sont inscrits en 7e Commission. Nous les examinerons donc dans notre séance.

2019 SG 20 - Paris, métropole attractive et inclusive au service de l'emploi des Parisien.ne.s.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en cohérence du système de subvention aux associations.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une cartographie du chômage.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif au travail dominical.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à une expérimentation du revenu universel.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'évolution de l'emploi à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux emplois aidés à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un compte rendu d'activité de la CAF.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif la création d'un dispositif annuel "2.000 stages" pour les organismes recevant des subventions.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création de "job-date" dans chaque arrondissement.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux crédits du Fonds social européen pour le retour à l'emploi des Parisiens au chômage de longue durée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'instauration d'une Zone Touristique Unique.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux Points Paris Emploi.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de Newlook.

2019 DAE 6 - Budget Participatif - Subventions (54.000 euros) et conventions avec 3 structures du réemploi textile et de la mode responsable.

2019 DAE 8 - Subventions (1.202.000 euros), conventions et avenant avec quinze organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

2019 DAE 11 - Subventions (5.090.336 euros) et conventions avec 89 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

2019 DAE 60 - Adhésions (11.960 euros) à l'association NQT - Nos quartiers ont des talents (93200).

2019 DAE 63 - Subvention (199.500 euros) et avenant n° 6 à la convention pluri 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) au titre des clauses sociales.

2019 DAE 68 - Subventions (286.000 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'AAP Paris Emploi.

2019 DAE 148 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association d'accompagnement global contre l'exclusion (ADAGE).

2019 DAE 153 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et Pôle emploi 2019-2022.

2019 DAE 157 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Les Professionnels de la Mode et du Désign de la Goutte d'Or.

2019 DAE 163 - Bourse du travail 10e - Subvention 2019 (156.500 euros) à la commission administrative de la Bourse du Travail.

2019 DASES 51 - DDCT - Subventions (134.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de 9 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

2019 DASES 52 - Subvention (30.000 euros) et avenant avec l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes sortant de prison.

2019 DDCT 31 - DJS - Subvention (83.000 euros) à 18 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La conférence d'organisation a décidé de l'organisation d'un débat sur l'emploi. Ce débat est intitulé "Paris, métropole attractive et inclusive au service de l'emploi des Parisiennes et des Parisiens". C'est la communication SG 20, à laquelle il convient d'adjoindre les projets de délibération suivants : DAE 6, DAE 8, 11, 60, 63, 68, 148, 153, 157, 163, DASES 51 - DDCT, DASES 52, DDCT 31 - DJS.

Le temps de parole a été défini par la conférence d'organisation. J'inviterai bien sûr tous les orateurs à présenter leurs vœux et amendements dans ce temps de parole. Je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, j'ai tenu à ce que nous présentions une communication sur l'emploi. Ce domaine ne relève pas d'une compétence municipale, mais l'emploi est une préoccupation majeure des Parisiennes et des Parisiens. Il s'agit donc d'un choix fort de notre majorité que d'investir dans l'emploi. Dans ce domaine, j'ai deux ambitions pour notre ville. Faire de Paris une ville attractive, ce qu'elle est d'ailleurs, et les nombreux palmarès qui mettent notre ville au premier rang des villes attractives en témoigne. Mais je veux aussi que cette ville - Paris, notre ville - soit respectueuse des travailleurs et de l'environnement. D'ailleurs, souvent, cela va ensemble.

Je voudrais partager avec vous deux chiffres qui démontrent les résultats de notre action.

A Paris, le taux de chômage a baissé de plus d'un point en quatre ans. A la fin de l'année 2018, il atteignait 7,1 %, contre 8,3 % en 2014. Pour comparaison, le taux de chômage atteint 8,8 % dans le reste de la France métropolitaine et 8 % en Ile-de-France. C'est souvent l'inverse : les capitales ont souvent un taux de chômage supérieur au taux de chômage national.

Le deuxième chiffre que je voudrais partager avec vous, c'est un indicateur très positif. Le nombre de bénéficiaires du R.S.A. a beaucoup diminué dans la capitale. Il est passé de plus de 67.000 à un peu plus de 62.000, c'est-à-dire 5.000 personnes en moins. Là encore, cette diminution est plus rapide et plus importante à Paris que dans le reste de la France.

Je voudrais remercier toute l'équipe qui, autour de moi, est engagée pour relever ce pari de l'emploi et, bien sûr, mon adjointe, Afaf GABELOTAUD, pour ce travail… Non, ce n'est pas le premier adjoint ou l'adjoint… Pardon, vous étiez premier adjoint, ce n'est pas le président du groupe. J'ai dit Afaf GABELOTAUD, donc, voyez… Voilà. Ce n'est pas grave, je vous ai… Il n'a pas suivi.

Je voudrais, bien sûr, vous remercier, remercier…

Ce n'est pas grave. Ce n'est pas le 1er avril non plus. Bon. Si, en fait !

Je voudrais vous remercier et remercier, bien sûr, autour de vous, l'ensemble des adjoints et adjointes qui portent cette compétence, parce qu'en fait, c'est une compétence qui est très partagée dans cette ville. Elle couvre les portefeuilles de ceux qui travaillent sur les questions économiques, sur les questions d'économie sociale et solidaire, sur les questions sociales également. Et donc, c'est une compétence qui est aujourd'hui portée par plusieurs adjoints, mais portée aussi avec beaucoup de force par le Secrétariat général et l'administration de la Ville.

Mais je suis parfaitement consciente qu'à la fin de… Pardon. Je suis fière parce que ces résultats sont la preuve que la politique que nous menons à Paris est efficace, cette politique de soutien aux entreprises et, bien sûr, de soutien à l'emploi, et donc, aux demandeurs d'emploi. Mais avec un certain nombre…

Non, s'il vous plaît ! Enfin, franchement, si vous avez besoin de parler, vous sortez. C'est un sujet très important.

Avec beaucoup de grands projets qui arrivent - et je pense, bien sûr, à l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques - nous pouvons nous fixer un objectif de plein-emploi pour Paris. C'est un objectif atteignable et nous allons pouvoir nous y engager pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de trouver l'emploi qui leur correspond.

Mais je suis parfaitement consciente qu'à la fin de l'année dernière, il restait encore 130.040 Parisiennes et Parisiens à la recherche d'un emploi et 62.287 Parisiennes et Parisiens bénéficiaires du R.S.A. Ces chiffres globaux masquent également des disparités entre les arrondissements, que je voudrais ici évoquer, en matière d'accès à l'emploi.

Je sais, nous savons qu'il est plus difficile d'être au chômage ou au R.S.A. à Paris, où la vie est plus chère qu'ailleurs. C'est pourquoi nous devons maintenir nos efforts, et ceci, en dépit, souvent, des baisses d'un certain nombre de budgets publics consacrés au soutien à l'emploi, que ce soit au niveau régional ou au niveau national.

La Ville mobilise plus de 30 millions d'euros par an pour l'emploi et continuera à le faire, je le répète ici, sur une compétence qui n'est pas une compétence communale. Toutes nos politiques publiques participent donc à la création d'emplois. Par exemple, nous avons décidé d'investir, dans cette mandature, environ 10 milliards d'euros pour produire des logements, des crèches, développer les transports, assurer la transition écologique et énergétique. Cet investissement public de la Ville a engendré de très nombreux emplois dans les secteurs publics et privés. Plus de 30.000 sont générés par cette action conduite par la Ville.

D'ailleurs, cette action d'investissement… D'habitude, quand on parle d'emploi, on parle plutôt, d'abord, de dispositifs de soutien à l'emploi des personnes. Mais j'ai souhaité que l'on rentre par cette question de notre investissement public, qui est un véritable outil d'intervention qui nous a permis de soutenir pendant ces années, de 2014 à aujourd'hui, des secteurs entiers. Je pense au secteur du bâtiment et des travaux publics qui avait été très lourdement touché, dès 2014, par la baisse des dotations publiques aux collectivités, laquelle avait engendré une baisse des investissements qui avait été, on le sait, très préjudiciable pour l'emploi dans ce secteur.

D'ailleurs, les fédérations patronales et syndicales de ce secteur s'en étaient alarmées, s'en étaient ouvertes, et souvent, ces fédérations - je pense notamment à la Fédération française du bâtiment et à sa déclinaison parisienne - nous ont fait part de leur intérêt pour cette politique très active d'investissement public que nous avons conduite à ce moment, qui était un moment très délicat pour ce secteur, et qui leur a permis effectivement de faire face à ces difficultés.

De même, en engageant le "Plan d'aide pour la rénovation thermique", nous avons entraîné la création d'emplois dans le secteur du bâtiment et accompagné les transformations de ce secteur, puisque les entreprises ont dû former leurs salariés, recruter et s'adapter à ces nouvelles techniques qui s'inscrivent dans la transition écologique et énergétique. C'est un exemple concret de comment, par une politique d'investissement public dans la transition écologique et énergétique, nous avons également soutenu l'emploi et permis son adaptation et son évolution.

Pour préparer l'avenir de la Ville et de la Métropole, nous avons aussi fait de Paris un laboratoire d'innovation qui stimule des pans entiers de l'économie. Nous avons fait le choix d'intervenir et d'investir massivement dans des secteurs d'avenir pour créer des emplois, dès à présent et de manière durable. Nous avons réussi à faire de notre ville une capitale européenne des start-up, un écosystème du numérique extrêmement performant. Là aussi, au départ, un investissement dans des incubateurs, dans des quartiers, dans cette nouvelle économie. Et ensuite, un effet d'entraînement de cet investissement public relayé par le secteur privé, lequel reconnaît que sans cette vision et cette implication très concrète de notre collectivité, nous n'en serions pas là et nous aurions sans doute raté les rendez-vous à l'international qui placent notre ville comme un écosystème en matière de numérique extrêmement pertinent et percutant.

Ces investissements concernent donc le numérique aussi, dans lequel nous avons réussi à mener la Ville à ce point d'excellence.

La Ville de Paris a lancé, en 2016, un programme inédit visant la formation et l'accès à l'emploi de 4.000 développeurs codeurs d'ici 2020. Nous savons que c'est un secteur dans lequel il y a des recrutements. Nous savons aussi que former des développeurs et des codeurs, cela peut s'adresser et cela s'adresse à tous les publics. Par définition, il s'agit d'apprendre de nouveaux langages, et pour apprendre ces nouveaux langages, on n'a pas besoin

d'être un expert des anciens langages. Ce sont donc des formations qui permettent de mettre le pied à l'étrier à de très nombreuses personnes, non seulement des jeunes, des personnes qui sont en reconversion et ont de vraies appétences et capacités pour le numérique, mais aussi beaucoup de jeunes qui trouvent un débouché professionnel particulièrement intéressant dans ces nouveaux emplois.

Je pense, par exemple, à des populations plus vulnérables comme les réfugiés. Nous avons des équipes qui travaillent notamment sur l'accompagnement de ces réfugiés, de ces personnes très éloignées de l'emploi, à partir de ces programmes, de ce programme "ParisCode" qui propose des formations destinées à tous et aussi, bien sûr, aux jeunes en décrochage scolaire, aux femmes qui sont souvent sous-représentées dans cette filière et à tous les demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle. Plus de 75 % des personnes qui suivent ces programmes avec "ParisCode" trouvent un emploi à la sortie.

En outre, même si ce n'est pas directement la politique de l'emploi, mais il faut toujours regarder les choses dans la durée, nous permettons aujourd'hui aux enfants de découvrir le numérique à travers les 450 ateliers périscolaires organisés dans les écoles parisiennes. Le TUMO, la très belle école TUMO de Paris, école gratuite de création numérique, accueille 1.500 jeunes au cœur des Halles : 40 % de jeunes filles, 35 % de jeunes issus de quartiers prioritaires, mais aussi des communes voisines. Pourquoi je parle des jeunes et de ces formations qui ne sont pas directement destinées à l'emploi ? Parce que nous sommes en train de permettre à cette jeune population parisienne, de tout Paris mais aussi des quartiers populaires, de maîtriser ces langages qui leur seront indispensables pour pouvoir effectivement se qualifier sur un marché du travail extrêmement complexe.

Par ailleurs, si je me suis battue pour obtenir les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2014, c'est que je veux qu'ils soient - et je pense qu'ils seront - un moteur pour le territoire parisien, pour la Métropole et, bien sûr, pour la Seine-Saint-Denis qui a été au cœur de cette candidature. D'ailleurs, le Comité Paris 2024 estime à 168.000 le nombre d'emplois directs et indirects nécessaires à la construction, à la préparation et au bon déroulement de cet événement planétaire. Grâce au dispositif "EnJeux Emplois", 10 % des heures générées par l'ensemble des marchés publics liés aux Jeux devront être dédiées à l'insertion sociale, et au moins 25 % du montant global des marchés attribué par la SOLIDEO - la société que j'ai l'honneur de présider et qui s'occupe, en tous les cas, porte les infrastructures publiques - devront profiter à l'échelon local.

D'ailleurs, à l'automne, dans le cadre du dispositif "Tous en jeux !", nous lancerons un appel à projets pour que soient formés 1.000 Parisiennes et Parisiens, principalement dans les quartiers populaires, aux métiers du B.T.P., de l'hôtellerie-restauration, du transport logistique ou de la sécurité.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques aideront à corriger le déséquilibre urbain sur lequel sont construits malheureusement Paris et notre Métropole, à savoir : un déséquilibre qui concentre la majeure partie des emplois à l'ouest et des logements à l'est, même si nous travaillons sur ce déséquilibre à partir d'autres outils, comme le "Plan local d'urbanisme" qui a, d'entrée de jeu, dès 2006 d'ailleurs, ciblé ce déséquilibre, en essayant de rééquilibrer la part des emplois qu'il nous faut porter aussi à l'est de Paris et de la Métropole.

Nous voulons faire, de tous ces territoires de l'Est et qui entourent Paris, un arc de l'innovation. Ce projet est déjà en cours et lancé. Parce que nous pensons que c'est aussi dans ces quartiers que se trouve la créativité d'aujourd'hui et de demain. D'ailleurs, grâce au prix du foncier plus faible, des espaces accueillent déjà des acteurs et des lieux extrêmement créatifs qui sont générateurs d'emplois.

Depuis 2015, 25 millions d'euros ont été investis pour créer plus de 300.000 mètres carrés de lieux innovants, et ce, dans l'objectif de créer des opportunités économiques et, bien sûr, du lien social également. Mais, on le sait, la croissance économique n'est pas un absolu. Pour s'inscrire dans la durée, la croissance doit être respectueuse de notre environnement et de tous, parce que nous la voulons écologique, parce que nous croyons que la transition écologique et énergétique est créatrice de nouveaux emplois. Nous la voulons aussi solidaire, parce que nous en avons la preuve : nous savons que l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie circulaire sont également extrêmement pourvoyeuses d'activité et d'emplois dans notre capitale. D'ailleurs, je rappelle que le secteur de l'économie sociale et solidaire occupe plus de 10 % de l'emploi salarié à Paris. Et donc, nous soutenons aussi le développement des acteurs de la transition écologique et de l'économie circulaire.

La Ville encourage cette économie du développement durable à travers des outils que nous avons pu porter ensemble ici. Je pense notamment à notre plan "Fabriquer à Paris", qui s'inscrit pleinement dans cette idée du soutien à des activités économiques, qui sont des activités respectueuses de l'environnement et des conditions dans lesquelles le travail est effectué.

Nous avons lancé "Paris-Fabrik" en 2017, ce dispositif qui forme les Parisiennes et les Parisiens aux nouveaux métiers de la transition écologique ainsi qu'aux métiers plus traditionnels qui connaissent une nouvelle jeunesse, notamment grâce au numérique.

Bien sûr, je n'ai pas parlé ici des secteurs plus traditionnels pourvoyeurs d'emplois dans la capitale : les secteurs du commerce et du tourisme, qui ont été durement éprouvés après 2015, avec lesquels nous avons élaboré des stratégies de soutien, de soutien au plus précis, au plus fin, mais aussi de soutien de la filière. Je pense également à la mode, à tous ces secteurs qui sont extrêmement importants pour l'emploi à Paris, que nous

soutenons - y compris dans la dernière crise en date, celle des "Gilets jaunes" - et qui voient samedi après samedi leurs commerces entravés dans leur fonctionnement. Nous sommes aux côtés des commerçants. C'est aussi une façon, à travers les aides que nous apportons, d'être aux côtés de l'emploi et de le soutenir dans ces secteurs. Quand on ouvre les Galeries Lafayette sur les Champs-Elysées, ce sont 350 emplois que nous voyons revenir dans cette grande enseigne, que, bien sûr, nous ne pouvons que soutenir et accompagner.

Notre ville attire les gagnants de la mondialisation et s'adapte aux enjeux de notre époque, mais elle doit aussi prendre soin des plus fragiles, de ceux qui sont moins diplômés, de ceux qui ont des enfants à charge, de tous ceux qui sont jugés ou trop jeunes ou trop âgés. Nous devons travailler collectivement pour que les Parisiennes et les Parisiens trouvent leur place, notamment en occupant un travail qui leur corresponde.

Dès novembre 2014, j'ai souhaité faire évoluer le service public parisien de l'emploi. J'ai voulu que les Parisiennes et les Parisiens trouvent les informations dont ils ont besoin pour leur recherche d'emploi, pour se réorienter ou se former dans les points "Paris Emploi". En plus des 5 qui existent déjà dans les 10e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements, 3 nouveaux centres ont ouvert dans les 3e, 6e et 15e arrondissements en mars, tandis que la mairie du 14e testera en avril un format innovant qui pourra mobiliser toutes les directions de la Ville et les acteurs locaux de l'emploi, parce qu'il faut travailler avec l'ensemble du service public de l'emploi.

Ces points "Paris Emploi" offrent de la formation. Ils permettent l'orientation des Parisiennes et des Parisiens vers nos partenaires qui assistent à nos échanges ce matin. Je veux remercier l'E.P.E.C., la Mission Locale et l'Ecole de la Deuxième Chance qui effectuent un travail remarquable sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers populaires. Ils sont présents, d'ailleurs très souvent présents pour l'Ecole de la Deuxième Chance. Je veux qu'on les applaudisse et qu'on les remercie d'être tous là.

Je veux aussi, bien sûr, remercier les représentants de Pôle Emploi, de l'Afpa et de l'ensemble du service public qui sont ici avec nous.

Je veux aussi remercier les entreprises qui font l'écosystème parisien et que nous sommes allés chercher. Nous sommes allés les chercher pour travailler non seulement sur la création d'emplois, mais aussi sur le contenu de ces emplois. C'est un point très important pour nous. L'emploi, ce n'est pas simplement mettre des heures de travail en face d'un nom et d'une entreprise. C'est aussi garantir des conditions de dignité dans le travail. C'est aussi garantir la possibilité de vivre par son travail. Donc cela veut dire aussi s'interroger, s'intéresser, travailler en partenariat avec les entreprises pour que le contenu et la qualité des emplois soient également au rendez-vous et que, malgré les risques d'"ubérisation" de notre société qui ne sont plus simplement des risques théoriques mais sont tout à fait visibles, nous puissions ensemble, avec les entreprises et les partenaires sociaux, fixer des règles du jeu qui soient des règles de respect.

Je pense aux 24 pactes que nous avons déjà signés avec des entreprises, notamment les derniers en date avec La Poste et la société "Ducasse" pour soutenir l'emploi des Parisiens. C'est un point très important. Si nous voulons nous engager dans cet objectif de plein-emploi, qui, aujourd'hui, apparaît comme un horizon tout à fait réalisable, nous devons le faire avec les entreprises et dans le souci de la qualité des emplois qui se développeront dans notre ville.

La Ville se mobilise également pour faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs, grâce au site Internet, grâce à 3 forums, qui, par exemple, en 2018, ont accueilli 61.500 personnes et proposé plus de 15.500 emplois.

A Paris, vous l'aurez compris, nous ne voulons laisser personne de côté. Nous expérimentons de nouveaux dispositifs pour accompagner ceux qui rencontrent le plus de difficultés. C'est la vocation du "Plan parisien de l'insertion par l'emploi". Nous avons voulu que les espaces parisiens pour l'insertion soient réorganisés en profondeur pour que les bénéficiaires soient plus rapidement et mieux pris en charge. Depuis 2018, ils doivent être reçus avant un mois maximum.

Mais je veux - comme je l'ai dit tout à l'heure - souligner le rôle de Pôle Emploi. D'ailleurs, nous voterons et signerons ce matin une convention de coopération pour les années 2019-2022, afin de poursuivre et amplifier notre partenariat qui est essentiel. Je suis très heureuse que le temps qui consistait à mettre en cause Pôle Emploi et le service public de l'emploi comme n'étant pas suffisamment performants, soit vraiment derrière nous. Je veux le dire ici : j'étais particulièrement mal à l'aise. Quand on met en cause les agents publics qui donnent tout ce qu'ils peuvent donner pour accomplir leur travail, cela me met toujours très mal à l'aise. La façon que nous avons eue ensemble, avec toute l'équipe ici, de porter ce sujet, a été non pas de stigmatiser ou de dire "si c'était fait par le privé, ce serait mieux", mais de créer les conditions d'un accord plus global, d'un engagement global dans lequel chacun joue son rôle.

Je pense que notre stratégie a été la bonne, puisqu'aujourd'hui les résultats que nous avons à l'échelle parisienne sont justement ceux de cette mobilisation générale, pas les uns contre les autres, mais ensemble pour relever le défi de l'emploi.

Nous avons aussi expérimenté le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" dans le 13e arrondissement. Merci, Monsieur le Maire du 13e arrondissement, qui a été le premier pilote et a permis de recruter -

ce n'est pas rien - 40 personnes, dont la plupart étaient au chômage depuis plus de 4 ans. Avec les maires des 18e, 19e et 20e arrondissements, nous portons aujourd'hui la candidature de 3 nouveaux territoires parisiens pour étendre ce dispositif aux quartiers populaires et dans le Nord-Est parisien.

Nous avons aussi soutenu des dispositifs très innovants qui font leurs preuves, tel que "Premières Heures", inventé par Emmaüs Défi, ou "Convergences", ou encore les "Lulu dans ma rue", ces fameuses et belles conciergeries solidaires de quartier qui favorisent l'accès ou le retour à l'emploi des plus fragiles, tout en créant ce lien social dont nous avons tant besoin dans nos quartiers, je dirai plus globalement "dans notre pays".

Oui, Paris est un laboratoire d'innovation et d'innovation sociale, qui a permis l'expérimentation de très nombreux dispositifs inédits, d'ailleurs souvent repris au niveau national. J'en suis très heureuse. Je pense que c'est la vocation de Paris d'être ce territoire d'innovation, de tester, de s'engager et de diffuser. Il y a deux semaines, nous avons organisé pour la première fois, ici même, à la place à laquelle vous siégez aujourd'hui, mes chers collègues, un pré-conseil citoyen, au cours duquel des Parisiens ont pu débattre de la situation de l'emploi à Paris. Ils ont globalement salué les efforts réalisés dans notre ville dans ce domaine, mais ils nous ont aussi fait part de leurs préoccupations qui perdurent en ce qui concerne les services publics. Les plus éloignés de l'emploi : bien sûr, les jeunes, les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes à la rue ou les réfugiés. C'est dire si les Parisiens sont soucieux et portent la solidarité comme l'une des valeurs de Paris. Ils nous ont proposé deux dispositifs qui peuvent nous inspirer. Je vous les livre ici : créer un dispositif pour aider les femmes qui se sont arrêtées de travailler pour garder leurs enfants ; ou encore prendre en stage, à la Mairie de Paris et dans les organismes publics, les demandeurs d'asile pour favoriser leur intégration.

Ces propositions montrent évidemment l'intérêt des Parisiens pour que la situation des plus vulnérables d'entre nous soit prise en compte.

A Paris, nous devons continuer à agir pour rendre la ville attractive tout en accompagnant les Parisiens à travers ces mutations. Paris doit défendre un modèle, un modèle de développement qui offre de l'emploi de qualité pour toutes et tous. Je veux, nous voulons une ville qui sache concilier attractivité et protection. Ces valeurs constituent l'identité de Paris.

Merci pour le travail très soutenu, très engagé de toute cette équipe. Merci aussi aux maires d'arrondissement qui s'engagent et à tous les conseillers d'arrondissement, parce que c'est au plus fin du territoire que nous pouvons effectivement relever le défi de l'emploi. Merci infiniment.

Mes chers collègues, je vais donner la parole, conformément à ce qui a été convenu en conférence d'organisation.

Première oratrice : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

C'est une excellente initiative que de consacrer nos débats de ce matin à la situation de l'emploi et du chômage à Paris. Nous l'avons compris dès les premiers mots de votre intervention, dans laquelle vous vous félicitez de la baisse du chômage à Paris depuis 2014, de la baisse plus rapide qu'au plan national du nombre de bénéficiaires du R.S.A., et dans laquelle vous comparez les chiffres de 2014 et de 2018, que vous mettez à votre compte et à celui des politiques que vous avez conduites.

La situation du chômage et de l'emploi à Paris, c'est un peu dommage de commencer comme cela. Tout le monde le sait, vous comme moi : la situation de l'emploi à Paris ne dépend pas que de l'action de la Municipalité du fait de son statut de capitale politique et économique. La situation de l'emploi à Paris est et a été toujours meilleure que la moyenne.

Surtout, et vous omettez d'en parler dans la communication écrite qui nous a été présentée, surtout la situation parisienne n'est pas aussi bonne que l'on aurait pu l'attendre. Ainsi, comme vous l'avez dit, le taux de chômage était de 7,1 % au troisième trimestre 2018, mais il ne baisse plus beaucoup et même augmente - il est en légère progression - par rapport au deuxième trimestre. Puisque vous comparez les chiffres entre 2014 et 2018, le nombre de chômeurs en catégorie A a baissé de 1,9 point à Paris, et dans la France entière, cette baisse était supérieure.

Surtout, derrière un taux de chômage global de 7,1 % aujourd'hui, il y a des réalités beaucoup moins réjouissantes et même inquiétantes dans l'emploi à Paris. Entre 2014 et 2018, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi - il faut s'en réjouir - a baissé de 12,5 % à Paris. Mais, dans la France entière, cette baisse était très sensiblement supérieure : elle était de 18 %. A Paris, le nombre de chômeurs ayant une activité réduite a progressé de 3,5 %. Les chiffres inquiétants concernent les seniors à Paris. Le nombre de seniors au chômage en catégorie A, depuis le début de votre mandature, Madame la Maire, a progressé de 14,5 %. Le nombre de seniors au chômage en catégories A, B, C, a progressé de 20 %.

Comme vous le disiez, Madame la Maire, ce sont des chiffres importants, mais je vais attendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je peux régler un problème d'urgence. Cela ne vous ennuie pas que…

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Aucun problème.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord. Merci.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Mais j'attends que vous ayez fini.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Aucun problème, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous en prie. Merci.

J'étais en train de rappeler que, depuis 2014, le nombre de seniors au chômage à Paris avait progressé de 14,5 %, que le nombre de seniors au chômage en catégories A, B, C, à Paris a progressé de 20 %, et que le nombre de personnes au chômage de longue durée à Paris a progressé de 11 %.

Je ne songe évidemment pas, Madame la Maire, à vous attribuer la responsabilité exclusive de tous les mauvais indicateurs, mais il n'est pas honnête de vous attribuer, en des termes qui feraient sourire s'il ne s'agissait pas d'un sujet aussi important, que c'est grâce à votre politique, je cite : "particulièrement dynamique et visionnaire" que quelques indicateurs à Paris se sont améliorés, alors que d'autres se dégradaient considérablement concernant le chômage de longue durée et le chômage des seniors.

Il aurait, par ailleurs, été intéressant de savoir ce que la Municipalité parisienne entreprend concernant des situations qui sont plus particulièrement parisiennes. Je pense, par exemple, au faible nombre d'apprentis à Paris. Je ne parle pas des situations d'apprentissage dans le supérieur, mais de l'apprentissage pour des métiers qui sont en tension en particulier. Que faites-vous, et avec quels résultats, pour que les jeunes apprentis puissent se loger à Paris pendant leur apprentissage ?

Je pense aussi à la très forte proportion des horaires atypiques à Paris. C'étaient déjà plus de 50 % des emplois à Paris en 2015. Combien de crèches sont ouvertes le soir, le samedi, le dimanche ? Quelles solutions de transport pour les gens qui travaillent la nuit, par exemple ?

Autre élément assez spécifiquement parisien : la très forte proportion de familles monoparentales. Quelles solutions pour que ces familles puissent vraiment concilier parentalité et emploi, aide aux devoirs et activités le soir après l'école ou le collège ?

Voilà, il me semble, ce que l'on aurait attendu d'une communication sur l'emploi à Paris. Plutôt que des considérations sociologiques de comptoir, si vous me le permettez, du type "Paris attire les gagnants de la mondialisation" - je ne sais pas qui ils sont parmi tous les gens qui arrivent à Paris - plutôt qu'une longue litanie de programmes et de chiffres bruts, il serait intéressant de pouvoir disposer d'éléments d'évaluation précis des politiques qui sont conduites à Paris.

Quelles actions avez-vous initié pour que des entreprises créatrices d'emplois s'installent à Paris, et avec quels résultats ? Pourquoi certaines entreprises quittent-elles Paris et que faites-vous pour les retenir ? Quelles actions avez-vous entreprises pour que des artisans puissent avoir des locaux pour exercer et s'installer à Paris, et avec quel bilan ?

Vous évoquez, dans votre communication, la situation des missions locales, et Dieu sait qu'elle est importante. Malheureusement, la communication ne comporte aucun bilan chiffré pour l'évaluation des missions locales parisiennes.

Pour prévenir le chômage de longue durée, dont on sait qu'il est très important à Paris, que fait la Ville de Paris ?

Vous évoquez également la baisse du nombre d'allocataires du R.S.A. à Paris. Mais, dans le même temps, à Paris, le nombre d'allocataires de l'A.A.H. augmente et augmente plus sensiblement que le R.S.A. ne baisse. Voyez-vous un lien entre ces éléments ? Pour quelles raisons les clauses d'insertion des marchés publics de la Ville de Paris ne génèrent actuellement que 250 équivalents temps plein ? Pourquoi la Ville de Paris ne s'engage-t-elle pas plus dans un domaine qui relève de sa responsabilité exclusive ?

Par ailleurs, je regrette - vous l'avez fait à l'oral, Madame la Maire - que la communication écrite ne comporte aucun élément sur la qualité des emplois et sur l'action que Paris entreprend pour favoriser la qualité des emplois. Chacun le sait : la progression des petits boulots et emplois atypiques est très rapide à Paris. Nombre de Parisiens trouvent du travail, mais dans des conditions qui ne leur permettent pas de se loger, ni de vivre dignement.

Enfin, permettez-moi de constater, pour le regretter, qu'alors que la mandature n'est pas achevée, votre communication, en tout cas écrite, ne comporte aucune annonce pour la suite, mise à part, je crois, l'embauche d'un agent à la mairie du 14e arrondissement. A l'oral, vous nous avez dit ce matin, Madame la Maire, peut-être parce que vous avez lu la communication écrite, que votre objectif est le plein-emploi. Dommage que le texte de votre communication ne comporte même pas cet objectif, ni a fortiori les moyens d'y parvenir.

Pour l'emploi, d'ici la fin de la mandature, il est encore temps d'agir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

La parole est à M. BARGETON, du groupe Démocrates et Progressistes.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, chers collègues, à lire l'introduction de votre communication, nous avons l'étrange impression que la baisse du chômage est de votre seul fait. Ce serait grâce à la Ville de Paris que nous serions passés de 8,3 % en 2014 à 7,1 % en 2018, je cite : "grâce à une politique particulièrement dynamique et visionnaire, allant au-delà de ses compétences obligatoires". Je me permets de saluer aussi l'action de Muriel PÉNICAUD, après celle de Myriam EL KHOMRI. La majorité s'arroge les résultats dans la capitale et sans chercher à isoler les efforts de tel ou tel, je suis convaincu que les textes si décriés ici ont également joué dans la tendance que nous constatons.

Je pense à la réforme du droit du travail, à la transformation de l'apprentissage et de la formation professionnelle. C'est main dans la main, Etat et collectivités locales, que nous pourrons favoriser l'insertion, améliorer la formation et diminuer le chômage. A ce titre, les samedis successifs de blocage pénalisent nos commerces, et la mobilisation de l'Etat a été au rendez-vous pour alléger les difficultés de trésorerie. Je regrette qu'à l'occasion de ce mouvement dit des "Gilets jaunes", des termes importants aient été souvent éludés, les mots "emploi", "chômage", "formation". On ne les a pas beaucoup entendus.

A Paris, les mesures d'accompagnement vers l'emploi sont multiples. L'idée que chacune contribue à favoriser l'emploi est une bonne chose. Mais il manque dans votre communication deux choses primordiales : le diagnostic et l'évaluation. Car, en réalité, vous ne faites que décrire votre action. Vous nous donnez quelques chiffres, vous citez des structures, mais vous parlez peu d'un diagnostic. Nous ne disposons que d'une liste de métiers en tension à lire à la loupe. En effet, comment élaborer une politique d'emploi sans une analyse fine de la situation par arrondissement, par quartier, par public ? A ce titre, nous nous réjouissons du vœu du groupe Communiste demandant une étude précise de l'APUR sur cette question. Il faut partir de la réalité objective de la situation pour étayer une politique publique et établir ce diagnostic qui me paraît être au cœur du rôle du territoire qui en a les moyens. J'invite donc la Ville à suivre les recommandations de l'IG.

Voilà le diagnostic pour l'amont.

En aval, l'évaluation est lapidaire. Nous n'avons même pas la liste des associations subventionnées. Comment connaître l'efficacité des dispositifs ? Quel est le taux de retour à l'emploi, la qualité des formations, le type de public reçu ? Le manque d'évaluation est d'ailleurs la critique première du rapport de l'Inspection générale relatif aux structures d'accompagnement vers l'emploi, daté d'octobre 2018. Pour les opérateurs institutionnels, le rapport rappelle que si l'action de ces opérateurs fait l'objet d'un suivi rapproché, la collectivité parisienne doit construire, en lien avec eux, un cadre d'évaluation adapté. Plus loin, il est dit que les conventions avec le tissu associatif sont très hétérogènes et du point de vue de l'évaluation qu'une amélioration serait souhaitable.

Bref, on peut se féliciter du contrôle et du suivi de ces structures, mais on ne peut que regretter le manque d'évaluation qui permet d'apprécier la validité des objectifs initiaux, les raisons des changements opérés, la réalisation finale, d'étendre ce qui fonctionne et d'arrêter ce qui ne fonctionne pas. La culture de l'évaluation et les comparaisons doivent être renforcées à la Ville. Il ne s'agit pas de rédiger de volumineux rapports que personne ne lit, mais de savoir ce que produit l'argent public dépensé. Précisons les objectifs, donnons des indicateurs, travaillons à des outils d'évaluation quantitatifs et qualitatifs, déployons des grilles, déterminons les modalités d'évaluation. C'est avec une méthode claire et précise que nous atteindrons ce que nous recherchons.

Peu de diagnostic, pas d'évaluation. Du coup, la communication est verticale. Elle décrit une politique du haut en bas, alors qu'elle aurait mérité de partir du terrain, des entreprises, des chômeurs, des associations. Quels sont les besoins ? Quel est l'état du territoire ? Comment la Ville y répond déjà ? Qu'est-ce qui est efficace et qu'est-ce qui n'a pas marché ? Que va-t-on changer, ajouter, retrancher ? Voilà les questions. Pour cela, il aurait fallu retenir une grande priorité. Quelle est, au fond, la difficulté principale identifiée de l'emploi à Paris ? L'Ile-de-France est trop marquée par la part des emplois non pourvus. La question n'est pas : à qui la faute ? La seule question est : où sont les solutions ? Personne ne les possède seul.

Le numérique et les J.O. sont mentionnés, il est vrai. Mais le tourisme, le B.T.P., les seniors, les services à la personne sont aussi des vecteurs de création d'emplois non pourvus qui mériteraient une stratégie. Le projet de loi "Grand âge" permettra de créer de nombreux emplois dans les E.H.P.A.D, mais nous devons accompagner sur le terrain ces mesures. Pôle Emploi mène ainsi l'opération "Vers un métier" visant à faire découvrir des métiers en tension. Pour nous, la meilleure efficacité de la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi est la clef. C'est aussi le sens de l'action du Gouvernement en faveur de l'apprentissage. Sortons des caricatures et surtout du terrain de la morale, le renvoi perpétuel de la faute sur les chômeurs ou les employeurs. C'est l'efficacité du système qui doit être améliorée.

Sur le fond des politiques menées, beaucoup d'actions sont intéressantes. La Ville a créé des dispositifs comme les forums. C'est pourquoi nous demandons l'extension de l'expérimentation du point "Paris Emploi" en mairie dans le 14e. Pourquoi seulement le 14e ? La Ville doit passer plus rapidement de l'expérimentation à l'échelle plus large, si c'est une disposition qui paraît efficace. D'ailleurs, nous demandons des chiffres sur les points "Paris

Emploi". Déplaçons-les en mairies d'arrondissement, la maison des citoyens, lieu évident et non stigmatisant pour les usagers.

Oui, il faut innover en dynamisant les politiques d'emploi, à l'image du "Territoire zéro chômeur", sur lequel notre collègue Anne-Christine LANG a beaucoup travaillé, en proposant le 13e comme lieu d'expérimentation. C'est un renversement de la perspective. On part de la situation des chômeurs, on active la dépense en transformant les allocations en salaires et l'on rassemble tous les acteurs pour trouver des activités utiles à l'individu comme au collectif. Notre groupe est favorable à la poursuite et à l'extension de ce dispositif.

Concernant les publics les plus éloignés de l'emploi, vous citez le "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion", mais vous semblez faire fi des mesures annoncées fin 2018 avec le "Plan Pauvreté". Faut-il rappeler que ce plan de 8 milliards d'euros vise la création d'un guichet unique avec l'ensemble des collectivités locales, la création d'une garantie d'activité, l'investissement dans la formation des jeunes en grande précarité, l'accompagnement social renforcé par Pôle Emploi et l'insertion dans l'emploi pour 300.000 allocataires du R.S.A. ?

Je conclurai par l'héritage premier des Jeux Olympiques, qui doit être l'emploi et la formation, notamment en Seine-Saint-Denis, notre voisin. Quel est l'héritage des J.O. ? L'héritage des J.O. doit être, d'abord et avant tout, l'emploi et la formation des jeunes. Pourquoi ne pas créer un équivalent de l'Ecole de la Deuxième Chance ou du codage pour les métiers concernés ?

Le deuxième fil rouge, c'est la lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient. Car l'égalité se joue au travail, qui est un lieu de socialisation, une société en miniature, qui n'est pas un ennemi, mais qui est là où se développent les carrières et s'épanouissent les salariés.

Notre groupe est très attaché à l'accompagnement des publics les plus éloignés et à l'égalité. Nous pensons aux mères, aux seniors, aux jeunes décrocheurs pour qui trouver ou retrouver un emploi relève parfois de l'exploit. L'entreprise est notre partenaire naturelle. Pour le faire, la loi Pacte y aidera sans conteste.

Car, au fond, ce qui manque le plus dans cette communication, ce sont ces termes d'entreprise. Et ce qui manque aussi, c'est la réalité du terrain, les aspirations des acteurs, l'efficacité des solutions.

Alors, oui, si les mesures sont intéressantes, la mise en perspective doit être renforcée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela a été dit plusieurs fois et, évidemment, je vais dans le même sens. Il est important que notre assemblée puisse, à un moment donné, se poser pour échanger sur notre action en matière d'emploi, même si cela ne relève pas directement de notre compétence.

Vous l'avez toutes et tous dit : nous faisons beaucoup, la Ville fait beaucoup notamment pour pallier le désengagement de l'Etat sur les questions de lutte contre le chômage de masse.

Chère Afaf GABELOTAUD, cette communication est riche, car l'action de la Ville est importante. Même si nous ne pouvons pas nous réjouir d'avoir seulement 7,1 % de chômage sur notre territoire, nous sommes l'un des seuls territoires français où nous avons réussi à limiter l'augmentation du nombre de Parisiennes et de Parisiens en recherche d'emploi. Nous nous retrouvons donc dans tout le bilan d'action de la Ville qui est fait dans cette communication.

Nous pouvons également nous satisfaire d'avoir été proactifs et d'avoir saisi l'ensemble des outils et dispositifs qui étaient à notre disposition. Je ne vais pas tous les citer. Je voudrais revenir surtout sur la question des emplois aidés. En effet, pourquoi maintiendrait-on un dispositif qui fonctionne ? On se pose sérieusement la question. Pourquoi maintenir un dispositif qui a permis au secteur associatif de se développer, de se dynamiser ? Pourquoi maintenir un dispositif qui a permis à un grand nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire d'émerger ? Pourquoi maintenir un dispositif qui a permis à un grand nombre de personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité professionnelle rémunératrice et valorisante ?

Nous nous demandons donc, afin de répondre à ces dernières questions, de pouvoir dresser notre propre bilan des emplois aidés. Combien de personnes en ont bénéficié ? Dans quels métiers de la Ville de Paris ? Combien en reste-t-il ? Ont-ils été transformés en P.E.C., en "Parcours emploi compétences" ? Combien de personnes ont été intégrées à la Ville de Paris après leur passage par un contrat aidé ? Nous souhaitons également que soit fait un bilan précis par le ministère du Travail des emplois et des contrats aidés sur le reste du territoire parisien. Combien de contrats ? Dans quel type de structure ? Dans les associations ? Dans les structures de l'E.S.S. ? Dans le parapublic ? Combien de structures se retrouvent fragilisées suite à la disparition de ces emplois aidés ? Combien de P.E.C. ont été contractés et dans quel type de structure ?

Notre groupe a concentré ses efforts sur des éléments qui nous semblaient absents de la communication et pourtant nécessaires afin de balayer l'ensemble de la question de l'emploi. L'un des premiers absents est l'emploi dans la fonction publique. En effet, la fonction publique à Paris dans tout son ensemble est l'un des plus grands employeurs de Paris. Malgré les attaques régulières des différents gouvernements qui restent bloqués dans le paradigme simpliste qui voudrait que notre fonction publique coûte trop cher et que celles et ceux qui font vivre notre service public soient responsables de dépenses jugées inutiles, nous considérons que la fonction publique participe à notre dynamisme économique, aussi bien parce qu'elle est pourvoyeuse d'un grand nombre d'emplois avec un statut rémunéré correctement, mais aussi parce que la fonction publique participe aux grands investissements nécessaires pour le dynamisme d'un grand nombre d'entreprises.

Le second absent de notre discussion sur cette communication est un peu l'aspect prospectif. Tout le monde sera d'accord ici pour admettre que nous n'avons vraiment pas bien anticipé l'émergence des nouveaux métiers, avec de nouveaux statuts. Pour être plus précise, des nouveaux métiers créés en dehors de tout cadre juridique et en dehors de toute protection. Aujourd'hui, trop de personnes exerçant une activité rémunératrice ne sont pas protégées dans le cadre de leur activité. Ce sont celles et ceux que l'on appelle les salariés "ubérisés". D'ailleurs, certains de ces salariés font la démarche de demander la requalification de leur contrat en C.D.I. ou, en tout cas, tentent d'obtenir des mesures de protection juridique fortes. Nous ne pouvons que les soutenir dans cette démarche.

Pour mieux prévenir et adapter notre action, nous devons avancer en ayant une idée des futures évolutions, des mutations du travail et de l'emploi et des métiers. Ces évolutions devront être étudiées sous le prisme géographique et sociologique, en prenant en compte les évolutions immobilières et urbaines, les équilibres Est Ouest, centre périphérie. Les grands projets que nous aménageons ont aussi des effets sur les questions de l'emploi. Nous devons continuer les efforts pour réduire les différentes fractures qui marquent notre territoire. Les distances domicile-travail pèsent encore trop sur un grand nombre de Franciliennes et de Franciliens.

Enfin, parce que la Ville agit à son niveau et au-delà de ses compétences et qu'elle travaille avec l'ensemble des partenaires qui le souhaitent, associatifs comme institutionnels, nous souhaitons avoir connaissance des chiffres de l'évolution des effectifs de Pôle Emploi à Paris. J'aborderai plus longuement la question de l'accès aux services publics lors de la présentation d'un autre vœu, mais de la même manière que nous voyons les commissariats se vider, différentes antennes C.A.F. ou différents bureaux de poste fermer, nous sommes inquiets du nombre d'agents de Pôle Emploi au service des Parisiennes et des Parisiens qui seraient en recherche active.

Ce propos me permet, par ailleurs, d'aborder la situation d'engorgement des antennes de la C.A.F. Il y a des idées qui, sur le papier, pouvaient être intéressantes, mais qui, dans la réalité et le concret, s'apparentent à de l'amateurisme, voire de l'inconscience. Le Gouvernement a-t-il calmé la grogne des "Gilets jaunes" en proposant d'étendre la prime d'activité et d'en augmenter le nombre ? Quelle fausse bonne idée, car, sur le fond, les "Gilets jaunes" ne demandent que de vivre correctement de leur travail. Ce qui aurait impliqué une augmentation du S.M.I.C. et des minima sociaux. Là, le nombre de foyers éligibles à la prime d'activité est passé de 3,8 millions en 2018 à 5 millions aujourd'hui. Les antennes C.A.F. se retrouvent donc avec une surcharge de travail très importante et ont reçu pour consigne l'instruction des dossiers de ces primes d'activité, au détriment des autres primes et allocations distribuées par la C.A.F. Ce n'est ni acceptable, ni soutenable.

Nous souhaitons donc demander à la C.N.A.F. un compte rendu de l'évolution de son activité à Paris sur la question précise du traitement des demandes des primes d'activité.

De plus, un renfort de 400 C.D.D. pour toute la France a été annoncé, preuve que nous en avions besoin.

Nous souhaitons avoir un peu plus de transparence sur la situation afin de limiter au maximum les surcharges à la C.A.F.

Sans surprise, vous comprendrez donc les motivations qui nous poussent, avec nos collègues du groupe Communiste, à nous opposer au projet de loi de la modernisation de la fonction publique qui, sans grand modernisme, alors même que les participants au grand débat national demandent davantage de services publics, propose la suppression, tranquillement, de 120.000 postes dans la fonction publique, dont 70.000 dans la fonction publique territoriale, comme s'il y avait déjà trop de chercheurs d'emplois.

Nous sommes attachés au statut de fonctionnaire, à un service public de qualité. Nous ne considérons pas que seule une vision comptable peut réduire le déficit public. De plus, nous souhaitons rappeler l'importance de réaffirmer que le repos dominical doit rester la règle pour les salariés, comme pour les fonctionnaires. Nous y reviendrons durant notre Conseil.

Je terminerai par un vœu qui nous tient particulièrement à cœur. Nous sommes un certain nombre à le porter : la mise en place d'un revenu universel, un vrai. Certaines collectivités s'engagent sur cette voie, des collectivités étrangères ou même des pays qui ont lancé des expérimentations probantes. Nous souhaitons que la Ville de Paris souscrive à la définition du "Mouvement français pour un revenu de base universel", qui dit : "Le revenu universel est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres de la naissance à la mort, sur la base individuelle, sans contrôle de ressources ni exigence de contrepartie, et dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement".

Voilà pour nos différents vœux sur cette communication.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame FILOCHE, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

C'est donc par une belle séquence d'autosatisfaction que nous commençons ce Conseil de Paris. Autosatisfaction pour quelle raison ? Tout simplement parce qu'en 12 pages de communication sur l'aspect attractif et inclusif au service de l'emploi des Parisiens et des Parisiennes, vous parvenez à vous attribuer les résultats positifs du taux de chômage à Paris par une politique ambitieuse en faveur de l'emploi que vous mèneriez, politique dont vous n'êtes pas responsable puisque la Ville n'a pas cette compétence.

Dans l'enchevêtrement des compétences, vous n'apportez là pas beaucoup de clarté. Mieux, vous mettez en avant votre volonté dès le début de la mandature, je cite : "de co-construire une politique ambitieuse en faveur de l'emploi". Mais il me semble, Madame, que pour co-construire il faut avoir des partenaires et qu'en la matière, les partenaires compétents sont l'Etat et la Région Ile-de-France. Et vous ne trouvez pas l'occasion dans cette communication de les citer, ne serait-ce qu'une fois. Pourtant, en matière de dynamique et de vision, c'est bien dans cet esprit que nous devrions travailler.

Cela dit, je voudrais pourtant saluer l'action menée pour l'inclusion à la réinsertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, action menée pour la constitution d'un véritable laboratoire d'expérimentation, de politique innovante et au plus près des besoins. Je pense, bien sûr, aux conciergeries solidaires, à l'instar de "Lulu dans ma rue", au dispositif "Première Heures" avec Emmaüs Défi, que vous avez cité, ou encore à "Convergences". Je pense aussi au dispositif "TAPAJ", soutenu par la Fédération Addiction, et à la Mission interministérielle de la lutte contre les drogues.

A cet égard, la Ville est pleinement dans son rôle en exerçant ses compétences. L'Etat a d'ailleurs distingué ses pratiques dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont les axes majeurs sont la prévention et l'accompagnement.

Votre volonté de co-construire, vous auriez pu la mettre utilement en œuvre avec la Région Ile-de-France en direction de l'apprentissage et de l'alternance, qui sont les grands absents de cette communication. L'apprentissage demeure pourtant l'une des clefs de l'emploi des plus jeunes et une voie d'accès efficace au marché du travail, tandis que 62 % des apprentis trouvent un travail après leur formation.

Votre volonté de co-construire, vous auriez pu la mettre utilement en œuvre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France pour l'accompagnement de la Région Ile-de-France dans le redéploiement de leurs compétences, puisqu'au 1er janvier 2020, la Région verra ses compétences en matière d'orientation et d'information étendues.

Je voudrais également regretter un oubli préjudiciable de cette communication : c'est celui du télétravail, alors même qu'il constitue un levier d'amélioration, de qualité de vie indéniable ; alors même que son potentiel de développement est très fort au sein de notre capitale ; alors même que les tiers lieux se développent pourtant avec succès, avec des espaces de "coworking", des "Fab labs" très appréciés des utilisateurs ou des entreprises.

Enfin, et parce qu'il ne peut plus être envisagé de développer des initiatives de politique publique sans mettre en place les critères d'une évaluation, je voudrais également regretter que pour les initiatives prises telles que les dispositifs "Territoires zéro chômeur de longue durée", qui a déjà permis le recrutement de 40 personnes en C.D.I., ni le coût global, ni la nature des emplois n'ont été explicités.

En conclusion, sans nier l'implication de la Ville pour promouvoir l'attractivité de la Métropole, c'est par une meilleure coopération avec la Région que la Ville pourrait apporter sa contribution dans l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, qui définit les orientations en matière d'aide aux entreprises, d'attractivité du territoire et du développement de l'économie solidaire. A cet égard, je m'étonne de l'absence, ce matin, de votre adjoint en charge du développement économique et de l'attractivité, M. MISSIKA.

Que chacun joue son rôle, venez-vous de dire, c'est exactement ce que nous vous demandons en laissant aux entreprises les moyens d'innover, de créer et de partager de la valeur. Que chacun joue son rôle, c'est également ce que nous vous demandons en travaillant main dans la main avec la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France pour établir un véritable écosystème pour répondre de façon plus pertinente aux emplois de demain. Construire ensemble, accompagner, anticiper, voilà les axes auxquels le groupe UDI-MODEM restera particulièrement attentif dans les prochaines années pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame TACHÈNE.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, sous l'impulsion d'un Gouvernement réaffirmant son seul horizon d'accompagnement des cycles économiques existants et son corollaire, la spéculation financière, "Nous ne changerons rien", dit Emmanuel MACRON en ouverture de ce qu'il appelle "le grand débat", où, en effet, Monsieur BARGETON, on parle peu des salariés et des chômeurs. Alors, peut-on s'étonner que l'Etat fasse fi de l'une des questions qui préoccupe le plus nos compatriotes, l'emploi, et se désengage progressivement de tout aménagement du territoire comme de toute politique industrielle ? Ce n'est pas le choix de la Ville.

Depuis la crise de 2008, la gauche unie à Paris a mis en place des politiques contracycliques, et ce, alors que l'emploi et l'aménagement du territoire ne sont pas une compétence municipale ou départementale, mais bien une compétence nationale et régionale. La Maire de Paris l'a souligné : notre politique de l'emploi est conséquente. N'en déplaise à Mme CARRÈRE-GÉE et à Mme TACHÈNE, les chiffres sont là. Le taux du chômage parisien, toujours trop important, est inférieur à la moyenne nationale et francilienne. Le taux de chômage des jeunes est même inférieur d'un tiers au taux francilien et moitié moindre que le taux national. Quant aux titulaires du R.S.A., leur nombre a diminué de 7,5 % en 4 ans. Qui peut croire, honnêtement, que nous n'y serions pour rien ?

Tout d'abord, c'est par ses investissements conséquents que la Ville lutte pour l'emploi. Lorsqu'Anne HIDALGO porte l'investissement de la mandature à une hauteur historique de 10 milliards d'euros, ce n'est pas sans conséquences sur l'emploi direct et indirect à Paris et en Ile-de-France. Lorsque Paris finance 7.500 nouveaux logements sociaux par an, cela n’est pas sans conséquences sur l’emploi et le pouvoir d'achat des Parisiens, pouvoir d’achat qui, contrairement au flot d'aides déversées au niveau national et européen à la finance, se retrouve dans l'économie réelle, celle des T.P.E., P.M.E., P.M.I., de nos artisans et commerçants, et se traduit aussi en emplois ou en consolidation d'emplois. Lorsque Paris ouvre 5.000 places en crèche à Paris, crée 51 emplois directs, qui coûteront bien moins cher à nos concitoyens que ceux du C.I.C.E., cela facilite la vie de 5.000 femmes qui ne devront pas sacrifier travail et carrière.

Investir dans les services publics, les conservatoires, les écoles, les bibliothèques, la restauration scolaire, les colonies de vacances, la culture, les centres de loisirs, etc., c'est investir pour l'avenir. Investir et subventionner le milieu associatif, lui permettre de fonctionner avec des emplois pérennes, c'est investir pour l'avenir. Notre municipalité soutient plus de 200 associations qui œuvrent en ce domaine. Bien entendu, Paris développe une politique spécifique pour le numérique. Je ne rappellerai pas l'école TUMO, la Maire l’a fait.

Une politique pour l’emploi dans le développement durable, qui est un gisement d'avenir, et en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques grâce à "Enjeux Emplois".

Ce sont aussi de multiples actions que Paris mène pour la formation et l'accompagnement vers l'emploi. Je souhaite saluer la convention de coopération entre la Ville de Paris et Pôle Emploi, qui devrait inspirer des collectivités, à commencer par l'Ile-de-France, qui privilégie des partenariats avec des sociétés d'intérim internationales, comme Randstad. Le rôle actif de Pôle Emploi à nos côtés n'est plus à démontrer, que ce soit dans le "Plan parisien de l'insertion par l'emploi" ou le "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion". Les espaces parisiens pour l'insertion sont un exemple de cette solide coopération, puisque chaque bénéficiaire est accompagné d'un binôme : un travailleur social pour la Ville et un conseiller emploi de Pôle Emploi. Grâce à un effort particulier, les délais d'obtention du R.S.A. ont été réduits à moins d'un mois.

La politique de l’emploi, c’est aussi informer et orienter les Parisiens. Au-delà des forums qui ont permis, en 2018, à 5.000 Parisiennes et Parisiens de trouver un emploi, notre Ville est en train de développer un nouveau service public grâce aux points "Paris Emploi", en lien avec la Cité des Métiers. Cinq points, dont celui du 20e arrondissement, ont permis l'accompagnement de 37.000 bénéficiaires. Au-delà de la quantité, je veux saluer la qualité du travail accompli, avec un petit focus sur celui géré par l'Ecole de la Deuxième Chance, qui a permis à 70 % des jeunes qu'elle a suivis, jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification, de trouver un emploi. Quatre nouveaux points viennent d'être créés : un dans le 15e, un dans la mairie du 14e, et deux gérés par la "Maison des Initiatives étudiantes" dans les 3e et 6e arrondissements. Bel exemple au moment où le Gouvernement régionalise et, en réalité, privative la C.I.O.

Au-delà de l'aide accordée directement aux entreprises pour 1,7 million d’euros et au soutien spécifique des femmes entrepreneurs, moins nombreuses et moins épaulées que leurs homologues masculins, ce sont 24 pactes parisiens pour l'emploi qui ont été signés entre les entreprises ayant un projet d'embauche et les partenaires de la Ville : Pôle Emploi, la Mission locale, l'Ecole de la Deuxième Chance et l'E.P.E.C.

Contrairement au Gouvernement, nous restons fidèles au consensus du Conseil national de la Résistance. Lorsque nous finançons pour un 1,1 million d’euros des appels à projets pour des actions "Emploi en priorité" pour les titulaires du R.S.A., tels que "Rebondir", "Dynamique professionnelle" ou "Accompagnement vers l’emploi", c'est notre devoir de solidarité que nous exerçons. Ce n'est pas de la charité et encore moins en l'échange d'une quelconque contrepartie. La société que nous voulons est celle qui doit du travail, de l’éducation et la satisfaction des besoins fondamentaux à chacun de ses membres, sans quoi, le contrat social est rompu. Et la conséquence, nous la voyons chaque samedi.

La majorité parisienne autour d'Anne HIDALGO fait au contraire le choix de consolider le lien social. Cela passe par une politique de l'emploi et de la solidarité. Notre Ville est même pionnière pour accompagner les titulaires du R.S.A., les grands exclus vers l'emploi, avec le déploiement des dispositifs "Premières Heures", "Convergences" et les conciergeries solidaires. C'est d'ailleurs une telle réussite que même le Gouvernement MACRON-PHILIPPE a décidé de dupliquer cette expérience dans notre pays. Faites, Messieurs, faites.

Nous avons, à Paris, le souci de la cohérence. La majorité municipale œuvre pour l'emploi, la solidarité et l'égalité. Je suis heureuse d'en faire partie et qu'avec la Maire de Paris, nous restions déterminées à réaliser…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, chers collègues !

Mme Marinette BACHE. - Contre les vents et marées des difficultés, le Paris de toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Marinette BACHE.

La parole est au groupe Ecologiste de Paris. Monsieur Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, aujourd'hui, tout le monde doit travailler. Le plein-emploi est l'horizon indépassable des politiques d'emploi, mais à quel prix ? Remplacer des chômeurs par des travailleurs précaires, comme l'entraînent toutes les réformes défendues par M. BARGETON dans cette assemblée, voilà quand même ce qui se passe aujourd'hui quand on regarde l'évolution du travail. Il est loin le temps ou la référence était Hannah Arendt. Dans la "Condition de l'homme moderne", elle dissociait le travail aliénant du travail créateur. Ou encore André Gorz qui dissociait le travail hétéronome du travail autonome.

Le discours sur l'injonction au travail a fait son effet. Chacun a le devoir d'aller travailler, et celles et ceux qui ne travaillent pas sont encore et toujours taxés de fainéantise et de mauvaise volonté.

Est-ce que vous pouvez vous taire, s'il vous plaît, Monsieur et Madame qui sont à ma gauche ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît… Voilà, on laisse les orateurs… Allez !

M. Jérôme GLEIZES. - Cependant, Paris a une politique différente de celle du bras de fer du Gouvernement. Il est reconnu que certains connaissent des difficultés d'adaptation. Pour eux, une prise en charge de type social peut se mettre en place. On appelle cela les politiques de l'emploi dites "passives", telles les allocations-chômage, par rapport à celles dites "actives" qui sont énumérées dans cette communication : associations "Ensemble Paris Emploi Compétences", la Mission Locale de Paris, les points "Paris Emploi", le "Plan parisien d'insertion pour l'emploi", l'Ecole de la Deuxième Chance, la formation "ParisCode" ou encore celle de "Paris-Fabrik".

Ces outils ont une utilité et nous avons raison de les soutenir. Mais c'est une vision trop restrictive de ce que peut être non pas une politique de l'emploi, mais une politique pour l'emploi. Cela a été évoqué : nous avons investi dans cette mandature, avec un objectif de 11 milliards d'euros d'ici 2020. Ces investissements ont développé l'activité économique et créé des emplois, ce qui explique en partie le taux de chômage plus faible à Paris que la moyenne nationale, alors qu'en 2001 - contrairement à ce que disait Mme CARRÈRE-GÉE ou encore M. BARGETON - c'était l'inverse : le taux de chômage à Paris était largement supérieur à la moyenne nationale. C'est depuis 2008-2009 que le taux parisien est en deçà du taux francilien. Il y a eu deux moments de rupture : le premier par rapport au taux national et le second par rapport au taux francilien. Cela est la conséquence d'une politique menée depuis 2001. C'est une politique de long terme et pas de court terme depuis 2014.

Il y a une continuité depuis 2001, Monsieur BARGETON. N'oubliez pas votre passé d'adjoint à la finance.

Cependant, et c'est l'écueil de cette communication, on constate toujours une ligne de fracture qui sépare le développement économique tourné vers l'entreprise, qu'il faut attirer, et la question de l'emploi souvent appelé "insertion", tournée vers les demandeurs d'emploi. Ces deux mondes institutionnels se parlent peu, ce qui génère des surcoûts pour les collectivités et nuit aux innovations dans ce domaine, à l'audace dans les solutions à expérimenter. Ces solutions passent, à notre sens, en grande partie par l'investissement massif dans la transition écologique de notre économie, par le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire. Deux secteurs oubliés dans cette communication, excepté sous l'angle de l'insertion par l'activité économique, et ce, avec une approche globale transversale et cohérente.

Pourquoi ? Parce que nous vivons des mutations technologiques et économiques et qu'à moyen terme, il nous faudra choisir entre subir des politiques qui accompagnent la destruction des emplois et peinent à en créer suffisamment en scrutant le niveau de croissance, ou penser la création d'emplois et le maintien de l'activité dans un monde sans croissance économique. Nous devons pleinement entrer dans la seconde voie.

En soutenant le déploiement des formations aux métiers de la transition écologique et solidaire. En soutenant le secteur associatif engagé dans l'innovation sociale et la transition écologique. En soutenant les investissements des entreprises visant à la transformation écologique de leurs process de productivité. En s'engageant dans une politique d'aménagement du territoire qui favorise l'égalité d'accès aux formations, à l'activité, aux emplois. En

accélérant l'émergence de nouvelles activités économiques à potentiel d'emplois dans nos territoires, via les marchés publics réservés, par les fabriques à l'initiative des incubateurs. En jouant un rôle pour maintenir les compétences et les savoir-faire locaux par l'aide au regroupement de structures, en cas de difficultés économiques, par l'accompagnement stratégique à la reprise des entreprises.

C'est une politique globale, ce qui fait que l'absence de M. MISSIKA est quand même regrettable, puisque c'est l'un des éléments qu'il porte dans cette politique.

En tout état de cause et pour conclure, il faut porter un regard différent en mettant en avant l'activité vers l'utilité sociale qui peut en découler, car il y a des emplois socialement néfastes et des non économiques socialement utiles.

Pour terminer, puisque le vœu de Mme Danielle SIMONNET concernant "New Look" est rattaché à cette communication, je dirai que le repreneur de "New Look" doit s'engager aussi sur un mode de production non prédateur des écosystèmes, car c'est malheureusement trop le cas dans les métiers du textile.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout à l'heure, j'écoutais M. BARGETON se féliciter de l'action du Gouvernement et des lois ordonnances sur le travail, comme quoi ce serait la clef de la baisse du taux de chômage. Mais, Monsieur BARGETON, je vous propose d'aller plus loin dans votre logique. La meilleure manière et la plus rapide de supprimer le chômage, c'est de supprimer l'assurance chômage et les cotisations patronales, et, au passage, de démanteler une bonne fois pour toutes Pôle Emploi. Voilà le vieux rêve du patronat et de toutes les politiques libérales qu'Emmanuel MACRON et son équipe de marcheurs cherchent à concrétiser dans ce qu'ils appellent, d'ailleurs, "la liberté de choisir son avenir en facilitant la démission et en réduisant les obligations des employeurs".

Le chômage ne sera plus une responsabilité politique : si vous êtes au chômage, c'est de votre faute ; à vous de vous challenger. Voilà le message de la loi El Khomri, de la loi Macron et de la future loi Pénicaud.

Tout cela, c'est la volonté de réduire les pouvoirs des salariés, d'augmenter la flexibilité et, au passage, la précarité. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Union européenne, mon cher Julien BARGETON. L'Europe trouve que la France va trop loin. Le Comité des droits sociaux a, le 15 mars, condamné l'article de la loi El Khomri permettant de moduler le temps de travail des salariés sur une période pouvant atteindre trois ans. Voilà la vérité.

Madame la Maire, dans votre communication, vous vous félicitez d'un taux de chômage d'un point en dessous de la moyenne nationale. Mais il faut aussi rappeler un autre chiffre qui est marqueur d'inégalité sociale : ce sont aujourd'hui 16 % des Parisiens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont un quart de moins de 25 ans. La pauvreté ne recule pas. Alors que les riches sont de plus en plus riches, alors que la croissance a atteint 2,3 % en 2017 et reste assez haute aujourd'hui, la France reste la championne du monde des dividendes reversés aux actionnaires. L'argent ne va ni à l'emploi, ni à l'augmentation des salaires, ni au développement des services publics.

Pour leurs 35 ans, les banques alimentaires dressent un constat alarmant : 9 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté. 4,8 millions ont faim. 3 millions sacrifient leur hygiène. 20 % renoncent à se soigner. 66,5 % des pauvres habitent dans les grandes villes, notamment à Paris.

Le dernier sondage de l'I.F.O.P. de juillet indique que plus d'un Français sur deux se sent plus menacé qu'avant de tomber dans la pauvreté. D'ailleurs, c'est chez les ouvriers et les employés que la menace est la plus ressentie.

Voilà les effets directs des politiques libérales, machines à essorer, machines à précariser.

Derrière les apparences trompeuses des chiffres du chômage, on assiste à un pourrissement du marché du travail. Le nombre de demandeurs d'emploi atteint un record de 6 millions de personnes, soit 10 % de la population, soit 2,5 % en plus de 10 ans. Le nombre de salariés en activité réduite, c'est-à-dire des mi-temps, est de 2,5 millions en France.

Les indicateurs utilisés dans la communication du Gouvernement masquent d'autres indicateurs très têtus : d'abord, l'augmentation du taux d'activité des personnes de plus de 55 ans qui reflète un durcissement des conditions de départ à la retraite ; mais aussi l'interruption de la baisse du chômage de longue durée ; et enfin, bien sûr, la montée inexorable des sans-emploi, non recensés parmi les chômeurs, avec un chiffre record de 1,5 million.

Ce sont des centaines de milliers de jeunes sans expérience professionnelle qui restent exclus du marché du travail. Aujourd'hui, des millions de salariés occupent un emploi précaire et des millions souffrent de la perte de sens à leur travail.

Nous aurions souhaité, Madame la Maire, que l'on fasse un travail approfondi dans cette communication et que l'on ne s'arrête pas simplement au taux de chômage. D'ailleurs, nous y rattachons un vœu relatif à une étude plus précise et une cartographie sur l'emploi à Paris, notamment dans les arrondissements.

Idem sur le travail du dimanche : aujourd'hui, il n'y a aucune preuve que cela crée de l'emploi stable et sécurisé. Encore une fois, nous déposons un vœu et nous considérons, comme le C.I.C.E., que l'emploi était un argument pour enrichir le patronat et qu'il précarise les salariés. Il faut revenir sur ces choix dogmatiques et idéologiques avant de les généraliser à toute la société.

Nous aurions souhaité une place plus importante sur la souffrance au travail, l'un des premiers problèmes de santé dans notre pays : déprime, "burn-out", allant même parfois jusqu'au suicide. Ce que l'on voit dans nos hôpitaux aujourd'hui est dramatique.

Nous faisons des propositions concrètes pour relancer l'emploi, d'abord l'emploi public qui est menacé par une nouvelle loi. A Paris, l'emploi public, ce sont 52.000 salariés de la Ville, 28.000 salariés de la RATP, 97.000 salariés de l'A.P.-H.P., 40.000 salariés de la S.N.C.F., sans compter les enseignants, les universités, les ministères. Le service public est l'un des premiers employeurs. Il faut le préserver. Nous proposons, avec le groupe "Génération.s", un vœu contre cette réforme qui prône un recours massif aux contractuels et supprimerait 120.000 postes dans la fonction publique.

Enfin, et je terminerai sur ce point, la priorité pour la Ville, c'est l'investissement public. Nous avons investi plus de 10 milliards d'euros dans le logement, dans les services publics et cela crée de l'emploi, non seulement dans le bâtiment, mais aussi de l'emploi public.

Nous voulons aller plus loin en répondant aux défis qui nous sont posés, notamment pour la propreté, avec la remunicipalisation de la collecte des déchets, création d'emplois à la clef. La sécurité est un sujet que nous avons également abordé. Nous proposons des emplois dans la prévention, dans l'éducation, dans la culture et dans la jeunesse. Enfin, dans la santé, étant opposés à la réforme de l'A.P.-H.P. qui va supprimer 2.000 emplois, nous proposons la création de centres municipaux de santé.

Vous voyez, Madame la Maire : il y a d'un côté celles et ceux qui sont sur la déresponsabilisation et veulent culpabiliser les chômeurs, les sans-emploi, et il y a de l'autre côté celles et ceux qui, par leurs politiques publiques, veulent créer de l'emploi. Nous sommes de ce côté-là.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le président.

Monsieur Pierre AURIACOMBE, vous avez la parole, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons cette communication, ce débat sur l'emploi. Je dois avouer que je suis un peu surpris par l'intervention que vous avez faite, Madame la Maire, car lorsque l'on a présenté dans un premier temps cette communication, c'était essentiellement sur le traitement social du chômage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Lorsque j'ai reçu le document final, c'étaient six pages consacrées à l'aide à l'emploi, à l'aide aux chômeurs, et trois pages consacrées à la création d'entreprises. Deux tiers, un tiers. On peut vérifier. Cela, c'est facile.

Or, dans votre intervention, vous avez, et je m'en réjouis, insisté sur la création d'emplois qui doit être, pour ma part, le rôle principal d'un maire en matière d'emploi. Je vais donc sortir un peu de cette communication pour m'attacher à ce que doit être le rôle du maire et surtout du maire de Paris.

L'emploi est, bien sûr, la préoccupation numéro un des Français, des Franciliens et des Parisiens, mais c'est uniquement un mois avant de la fin de votre mandat que vous décidez de parler de l'emploi, Madame la Maire. Nous en avions très légèrement parlé au début de votre mandature - certains diront "mieux vaut tard que jamais" - et nous y revenons aujourd'hui.

Nous aurions pu en parler plus tôt et en parler d'une manière plus récurrente, vu l'importance du sujet. Certains diront aussi, et je l'ai entendu ici, que la politique de l'emploi n'est pas forcément dans les attributions du maire, que ses compétences sont très limitées. Je m'inscris en faux contre cette vérité, contre cette information. Le/la maire a bien, dans l'esprit de nos concitoyens, des responsabilités en matière d'emploi. Il n'y a qu'à voir comment les élus locaux réagissent aux fermetures des sites industriels, au départ d'une administration qui était auparavant installée sur leur territoire. L'ensemble des élus locaux et des maires vont alors monter au créneau dans les médias pour défendre l'emploi.

Il en est de même du travail fait par certains de nos collègues, ainsi que de vos collègues, Madame la Maire, pour défendre et attirer les entreprises. Nous avons un très bon exemple juste à côté de nous. Je vais le citer, car il est souvent donné en exemple : la mairie d'Issy-les-Moulineaux, avec M. André SANTINI. Quand il a été élu pour la première fois, en 1983 - certains qui ont un certain âge, comme moi, s'en souviennent -, juste après mai 1981 et la lourde défaite qui a suivi aux municipales, M. SANTINI a été élu maire d'Issy-les-Moulineaux. Il reprend une ville aux communistes, qui était dans une situation très délicate, une ville de banlieue qui n'attirait pas les investisseurs, c'est

le moins que l'on puisse dire. Il va en faire une vitrine, qui vient aujourd'hui concurrencer Paris, qui vient prendre beaucoup d'entreprises. Il va réussir l'exploit de faire s'installer le siège de l'une des premières entreprises de "high-tech", l'une des premières entreprises mondiales, aux portes d'une usine de traitement des déchets. C'est Microsoft qui cohabite à côté d'Isséane.

Pourquoi ? Il le dit lui-même : il se considère comme le premier V.R.P. de la ville. Je sais que cette expression ne plaira pas à certains, mais c'est pourtant une réalité. Le maire est le premier V.R.P. de la ville. C'est son rôle. En matière d'emploi, c'est aller chercher des entreprises, des investisseurs, des entreprises internationales qui créeront de l'emploi. C'est votre rôle, Madame la Maire. Il faut bien le reconnaître : Paris est aujourd'hui concurrencée par de nombreuses villes, que ce soient des villes de banlieue ou d'Europe. Certes, vous en parlez dans votre communication. Même si je le répète - et l'on voit votre priorité - elle est largement axée sur le traitement social du chômage plutôt que sur la création d'emplois. Vous en parlez, des actions ont été faites, mais Paris n'a pas aujourd'hui la place de ville monde qui devrait attirer les entreprises du monde entier. Elle n'a pas suffisamment cette place.

Alors que le Brexit se profile, nous n'avons pas su attirer à nous les banques, les établissements financiers, concurrencés que nous sommes par des villes comme Francfort.

Vous avez parlé tout à l'heure de risques d'"ubérisation" sur l'emploi. Il faut bien comprendre que l'"ubérisation" n'est pas un risque, mais une chance. Cela permet de créer de l'emploi. Il faut l'encadrer, mais c'est une chance. Et je l'assume ! Oui, tout à fait.

Nous avons, et cela a été rappelé de nombreuses fois, lors de la M.I.E. "Fabriquer à Paris", évoqué des possibilités de création d'emplois. Nous avons évoqué les formidables ressources d'emplois que sont les emplois liés à la transition énergétique. Combien d'emplois créés pour satisfaire la rénovation du parc immobilier à Paris, pour transformer ces immeubles anciens en habitat durable ? Mais, pour cela, il fallait investir plutôt que de courir après du logement social en faisant du chiffre en rachetant des logements. Pour moi, c'est cela, une politique de l'emploi : créer de l'emploi.

Bien évidemment, votre communication a mis l'accent sur des points positifs, comme les forums de l'emploi, les points "Paris Emploi", les missions locales, que nous soutenons. C'est politique. Mais, je le répète : c'est une question de philosophie. Le maire doit attirer les investisseurs. C'est, pour moi, la première chose en matière d'emploi. C'est une politique de l'emploi, une politique en faveur de la création d'emploi.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, Madame l'adjointe en charge des questions relatives aux politiques de l'emploi, mes chers collègues, tous les groupes s'étant déjà exprimés sur cette communication, je vais tenter d'éviter la redite. Je saluerai néanmoins le travail que vous avez réalisé depuis votre élection à ce poste en octobre 2017, chère Afaf, et votre engagement pour l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens avec la Maire de Paris.

La répartition des compétences entre collectivités territoriales est ainsi faite que, si l'échelon communal ou départemental n'est pas tête de file sur l'emploi, il est néanmoins possible d'intervenir et de contribuer à cette politique.

Si ce n'est pas de la compétence de la Ville de Paris de révolutionner la politique de développement économique et de l'emploi en Ile-de-France, nous pensons que notre action peut néanmoins être innovante et aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à reprendre le chemin du travail.

Ayant fait le choix, dès 2014, de nous engager ensemble dans un projet de ville plus solidaire, nous ne pouvions rester inactifs dans ce domaine. L'accès à l'emploi est un sujet du quotidien, une préoccupation première des Parisiennes et des Parisiens, au même titre que le logement. Et donc, créer les conditions de l'accès à l'emploi pérenne, c'est donner à chacune et chacun l'opportunité de s'épanouir dans notre société grâce à un travail digne et justement rémunéré. C'est lutter contre la précarité et s'engager contre les inégalités.

Quand on travaille depuis longtemps, on peut parfois oublier qu'avoir un emploi, c'est accéder à un statut et également s'émanciper. Pour chacun, le moyen de subvenir à ses besoins essentiels, c'est aussi faire société, créer du lien social qui manque cruellement à ceux qui sont éloignés depuis trop longtemps du marché du travail. Je voulais le rappeler.

Vous nous avez présenté l'ensemble des dispositifs mis en place par la Ville et les projets en cours de réalisation. Je ne vais pas les détailler ici, puisque cela a déjà été fait, mais dire simplement qu'attractivité et protection, voilà bien ce qui caractérise l'action de la Ville, comme vous l'avez dit, Madame la Maire.

Nous avons regretté, toutefois, un manque de données chiffrées concernant l'efficacité de ces dispositifs. Nous pensons donc qu'une étude fine, réalisée par exemple par l'APUR, serait une véritable aubaine pour évaluer au mieux les différentes politiques de la Ville dans le domaine de l'emploi.

Cela a été dit : une baisse significative du taux de chômage à Paris a été constatée depuis 2014, passant de 8,3 % à 7,1 %, quand il s'élève encore à 8,8 % à l'échelle nationale. Cela va a contrario des autres capitales européennes, comme Berlin ou Londres, où le taux de chômage est plus élevé dans ces villes que le reste du pays.

Paris attire les talents. Son économie est dynamique. Le marché de l'emploi des cadres en France, en particulier à Paris, ne s'est jamais aussi bien porté. Paris innove, excelle, ce qui lui permet de concentrer des emplois à haute valeur ajoutée. Eh oui, il faut en être fier, fiers de nos secteurs de la mode, du numérique, du commerce, de la communication, et j'en passe. Nous devons tout autant valoriser l'ensemble des pans de notre économie, des secteurs plus classiques pourvoyeurs de nouveaux emplois, comme la restauration ou l'hôtellerie. Mais je vous sais engagée sur ce terrain. "Enjeux Emplois" en est un exemple, et c'est un bon exemple.

Si Paris est attractive, elle reste une capitale et attire aussi les plus fragiles venus chercher refuge. Etre une ville monde, c'est aussi devoir assumer cette ambivalence de concentrer en son sein les plus riches et les plus pauvres. Paris a un rôle à jouer dans la lutte pour la réduction de cet écart. Il faut se féliciter des efforts de la Ville dans ce domaine. Mais c'est bien l'emploi pérenne qui est soutenu par la Ville, et non l'emploi précaire. Il faut le souligner ici. Nous devons lutter contre la précarité du travail et les emplois indignes ainsi que les salaires indignes. Ce sont de véritables fléaux qui vont à l'encontre même de ce que devrait permettre le travail : l'épanouissement personnel.

Mais je sais, Madame la Maire, Madame l'adjointe, que c'est un sujet de préoccupation constante pour vous, et je sais la vigilance qui est la vôtre sur ce sujet. Par exemple, je vais citer la signature de 24 pactes signés avec les entreprises. Je sais que c'est un travail de fourmi. Je le sais puisque je l'ai moi-même expérimenté. On va vraiment chercher emploi par emploi dans ce domaine.

Oui, Paris est un laboratoire d'innovation sociale permettant d'être présent dans les quartiers populaires auprès des jeunes, des émigrés, des S.D.F. C'est une très bonne chose. C'est aussi cela qui permet de lutter contre la précarisation.

Nous devons valoriser des secteurs pourvoyeurs de nouveaux emplois, comme la restauration et l'hôtellerie. Vous parlez, dans votre communication, de l'hybridation comme clef, que tout le monde, du petit artisan, du commerçant à la grande entreprise du CAC40, est désormais concerné. Je partage, bien entendu, la nécessaire adaptation du marché de l'emploi aux évolutions de nos modes de vie. J'ai encore l'espoir que certains métiers puissent faire la synthèse entre l'innovation et leur savoir-faire traditionnel. Nous faisons la promotion de l'agriculture à Paris. "Parisculteurs" en est la preuve, avec près de 285 tonnes par an de fruits et légumes produits dans la capitale. C'est le bel exemple d'un métier ancestral adapté à la vie moderne des villes.

Pour favoriser l'emploi local et non-délocalisable, il faut penser l'écosystème global. Toutes nos initiatives pour encourager la consommation locale y contribuent pleinement. Mais penser l'emploi de demain, c'est aussi anticiper. Parce que toutes les politiques sont liées, nous devons utiliser cette politique en faveur de l'emploi comme un levier de rééquilibrage territorial. Cela a été souligné, c'est une bonne chose. Il faut développer de nouvelles centralités, de nouveaux bassins d'emploi pour une meilleure répartition des pôles d'activité dans l'espace francilien. C'est utile et cela permettra également d'envisager une diminution du nombre des déplacements. Cela demandera, j'en ai bien conscience, un travail coordonné avec les autres acteurs du territoire, tels que la Région ou les départements voisins.

La Ville de Paris est mobilisée pour l'emploi des Parisiennes et des Parisiens, et elle doit le rester. Vous pouvez compter sur les membres du groupe RGCI pour y contribuer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB, Madame la présidente.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous rêvez d'une ville attractive qui, par l'innovation, attirerait les premiers de cordée et les "creative workers". Votre politique en faveur de l'emploi est finalement une déclinaison locale de la logique de la politique de l'offre portée par MACRON. Vous pensez que l'organisation des Jeux Olympiques et la distribution d'aides aux entreprises et aux start-up, sans aucune condition, va, par magie, au nom de votre croyance aveugle en l'attractivité de la métropole, développer l'emploi. L'opacité sur le montant et l'impact de ces aides est totale. Pire que pour le C.I.C.E., il n'y a aucune évaluation.

La priorité des priorités, c'est l'enjeu écologique. Or, les Jeux Olympiques que vous soutenez vont aggraver la financiarisation de la Ville, le désaménagement du territoire. Vous le savez : la promesse d'emplois des Jeux Olympiques ne sera pas tenue, comme elle ne l'a jamais été, d'ailleurs, dans tous les Jeux Olympiques qui se sont succédé.

Quand vous vous félicitez que le chômage soit moins élevé à Paris qu'ailleurs, et que vous mettez ces résultats sur le compte de votre politique, dans le même temps, ce n'est pas faux, mais pas sous cet angle. La spéculation, la gentrification a chassé les ouvriers et les employés de la capitale, et, de ce fait, a diminué le nombre de chômeurs et d'allocataires du R.S.A. Voilà la vérité.

Une autre politique alternative est possible : partir des besoins sociaux non satisfaits et des impératifs écologiques, redonner du sens au travail. De quels emplois avons-nous besoin à Paris ? L'expérimentation "Territoires zéro chômeur" dans le 13e arrondissement doit être généralisée sans plus attendre et en assumant une volonté : faire de la Ville l'employeur en dernier recours. Je n'aurai pas le temps de tout développer, mais je préciserai.

Construire l'alternative sociale à l'"ubérisation" en accompagnant celles et ceux qui se battent pour leur requalification en salariés, et en étant audacieux, en créant des coopératives, comme pour les livreurs à vélos, en soutenant les coopératives, telles que "Coopaname", qui peuvent permettre aux travailleurs en statut social indépendant d'accéder aux protections sociales du statut salarié.

Il faut aussi défendre l'emploi en commençant par soutenir l'emploi de la Ville de Paris, déprécariser, entendre la souffrance au travail provoquée par les sous-effectifs et soutenir l'ensemble de l'emploi public parisien.

On doit contribuer aussi à réduire les distances domicile-travail en permettant à celles et ceux qui ne sont pas parmi les gagnants de la globalisation, de travailler et d'habiter à Paris.

Pour finir, repenser la logistique urbaine en sauvant le "tunnel des artisans". Voilà un exemple concret. Il ne faut pas le détruire. Il faut également préserver les emplois du petit commerce dans sa diversité, en cessant d'étendre le travail dominical et de nuit et les centres commerciaux.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne maintenant la parole à Valérie MONTANDON, pour le groupe LRI.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais attirer votre attention sur la difficulté de trouver un stage ou un contrat d'apprentissage, ou encore une formation professionnelle. Vous proposez des solutions que la Ville de Paris peut mettre en place de façon assez facile, peu coûteuse, et même pas du tout coûteuse.

Vous le savez, les stages et l'apprentissage sont avant tout un moyen d'apprendre, mais aussi d'avoir une première expérimentation professionnelle. Cependant, décrocher un contrat relève souvent du parcours du combattant pour les personnes qui n'ont pas d'expérience ou de réseau, ou encore, d'ailleurs, une source de grand stress pour les jeunes et leurs familles, surtout lorsque le stage ou l'apprentissage est obligatoire pour valider un diplôme ou un cursus.

Il se trouve que les offres de formation ne sont pas suffisantes pour satisfaire le nombre de demandes de stages et de contrats d'apprentissage. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut arriver à mettre en place de nouvelles mesures innovantes et dynamiques. C'est ce que nous avons fait à la Région Ile-de-France, avec un dispositif qui s'appelle "100.000 stages pour les jeunes", qui consiste à demander et obliger tous les organismes et établissements qui perçoivent des subventions publiques à proposer des stages ou des contrats d'apprentissage, ou de formation professionnelle, aux jeunes.

A titre d'exemple, en 2017, 1.714 organismes ont reçu une subvention supérieure à 10.000 euros de la part de la Ville de Paris. Vous imaginez bien que l'on pourrait transposer ceci en proposant 1.714 stages supplémentaires aux jeunes Parisiens. C'est pourquoi nous avons déposé un vœu, afin que vous insériez, dans les conventions de subvention de plus de 10.000 euros aux associations et collectivités, une clause de recrutement d'au moins un stagiaire, un apprenti ou un jeune en formation professionnelle pour deux mois minimum.

Avant de conclure, je voulais rejoindre les propos de ma collègue Anne TACHÈNE, pour souligner que, dans cette communication, vous ne mentionnez ni les actions, ni les interactions qu'il peut y avoir avec la Région Ile-de-France, un peu comme si Paris était totalement hors sol, comme une île isolée. Pourtant, à la Région Ile-de-France, nous avons déposé et fait de nombreuses mesures et actions, notamment pour relancer et attirer les investissements, comme le guichet "Choose Paris Region" pour orienter et accompagner les entreprises étrangères. Nous avons aussi relancé le tourisme, avec un nouveau site Internet pour les touristes qui combine les transports et les activités culturelles, un soutien très profond à la filière hôtelière, ou encore le déploiement de commissariats mobiles pour compenser l'image catastrophique d'insécurité qui était véhiculée en dehors de Paris.

Enfin, nous avons aussi aidé les entreprises grâce à des dispositifs de la gamme "up", "INNOV'up", "TP'up", "PM'up", qui accompagnent toutes les catégories d'entreprises, aussi bien petites que grandes, commerçants et artisans.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est maintenant à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci beaucoup, Madame la Maire, remplacée par Patrick BLOCHE.

Chers collègues, chère Afaf GABELOTAUD, depuis bientôt deux ans, la Ville de Paris fait partie des 10 collectivités habilitées à conduire l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, dans le cadre de "Territoires zéro chômeur".

D'ailleurs, je veux saluer ici, comme Jérôme COUMET aurait pu le faire, le formidable travail mené par l'entreprise à but d'emploi "13 Avenir", dans le Sud-Est du 13e arrondissement, au profit des habitants en recherche d'emploi depuis maintenant plus d'un an.

Madame la Maire, dans les quartiers populaires du nord de Paris, c'est avec un grand intérêt que nous avons accueilli votre souhait de faire bénéficier les 18e, 19e et 20e arrondissements de l'extension de cette expérimentation annoncée par l'Etat. En décembre dernier, la délibération visant à officialiser la candidature de la Ville de Paris auprès du fonds d'expérimentation national, a été votée à l'unanimité par notre Conseil. Dans son objet comme dans ses modalités, cette expérimentation poursuit, en le complétant, le travail mené à Paris par l'ensemble des acteurs de l'emploi. J'aurai l'occasion de les saluer dans quelques secondes.

La question du chômage est bien un problème crucial des quartiers populaires, en particulier pour les jeunes. C'est pourquoi l'emploi est une priorité du contrat de ville. C'est dans ce sens que la Ville de Paris soutient chaque année, à travers un appel à projets, de nombreuses associations de quartier qui réalisent un vrai travail de dentelle au plus près des publics, en complémentarité avec les actions développées par les grands opérateurs.

J'en profite pour saluer, à mon tour, les équipes de la Mission Locale, de l'E.P.E.C., de l'Ecole de la Deuxième Chance, des espaces parisiens pour l'insertion, qui, avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de nombreuses associations, travaillent quotidiennement à Paris aux côtés de Pôle Emploi pour résorber le chômage, et nous accompagnent ce matin dans le débat que nous avons sur l'emploi.

Les quartiers populaires du nord de Paris sont des territoires particulièrement adaptés à l'élargissement de l'expérimentation "zéro chômeur", qui, si elle est étendue, permettra aux habitants les plus éloignés de l'emploi d'en bénéficier à plus d'un titre pour retrouver une dignité et sortir de la stigmatisation. Mais au-delà d'un projet de création d'emplois, cette démarche est aussi un véritable projet de développement économique, social et territorial.

Le 1er septembre dernier, la mairie du 18e arrondissement a accueilli l'université d'été de l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée". Les différentes tables rondes organisées pendant cette journée ont permis d'apprécier les premiers bilans tirés des territoires impliqués dans ce travail au niveau national. Dans le 18e arrondissement, où l'indicateur de chômage de longue durée stagne, l'enjeu de la résorption au sein d'un périmètre délimité du chômage de longue durée, est donc bien un enjeu de taille.

Notre arrondissement est un territoire qui possède un atout majeur pour développer cette expérimentation : des quartiers où le chômage de longue durée est l'un des plus importants de Paris et où l'on constate un développement économique particulièrement vivant, qui ne peut être qu'accentué par l'Arc de l'innovation. L'essaimage de cette expérimentation dans les quartiers des portes, notamment du 18e, serait donc une très bonne nouvelle. Elle démontrerait qu'il est possible, à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer un contrat à durée indéterminée, à temps choisi, à toute personne privée durablement d'emploi sur la base du volontariat.

Je veux souligner l'engagement des acteurs locaux de l'emploi et des représentants de l'économie sociale et solidaire dans ce projet. Pour ces derniers, "Aurore", déjà mobilisée dans le 13e arrondissement, "Ares", une entreprise d'insertion implantée depuis longtemps à la porte d'Aubervilliers, et le réseau des "Régies de Quartier". Tous trois ont fait part de leur intérêt pour ce projet, et je m'en réjouis.

C'est donc confiants qu'avec Eric LEJOINDRE, Afaf GABELOTAUD et Myriam EL KHOMRI, qui avait lancé ces expérimentations lorsqu'elle était ministre, nous portons la candidature du 18e arrondissement pour l'élargissement de cette expérimentation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claudine BOUYGUES.

Je vous invite à avoir vos conversations particulières de façon plus discrète.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La communication dont nous débattons a pour titre : "Une Métropole attractive et inclusive au service de l'emploi". Deux adjectifs - "attractive" et "inclusive" - qui vont composer les deux parties de mon intervention, que je conclurai en revenant sur des pistes pour aborder la question de l'emploi.

"Paris, Métropole attractive". Vous vous réjouissez d'avoir fait de Paris une métropole attractive pour les gagnants de la mondialisation. Paris, une ville pour les gagnants de la mondialisation, concrètement, c'est quoi ? C'est attirer à Paris les "traders" de Londres, ceux dont les bonus faramineux permettent d'acheter des logements à des prix hors de toute raison ? Cette attractivité, c'est une amplification du prix des logements, le fait de contribuer à faire de Paris une ville réservée aux super-riches. C'est une politique qui amplifie les problèmes des Parisiennes et

des Parisiens, tassés dans une ville hyperdensifiée. Attirer les gagnants de la mondialisation, évidemment, cela évoque Albert Jacquard, qui déclarait : "Un gagnant, c'est quelqu'un qui fabrique des perdants". Nous partageons cette idée, et le GEP ne soutient pas une politique excluante.

Vous parlez aussi d'un "Paris, Métropole inclusive", attentive aux plus fragiles, aux plus éloignés de l'emploi. C'est un objectif que nous partageons et nous votons les moyens. Je sais que les services, les associations, les bénévoles se mobilisent. Un travail admirable est fait, un travail où l'on cherche à réinsérer dans l'emploi classique les exclus de la mondialisation. Je connais ces actions qui ressemblent quelquefois à vouloir vider la mer avec une cuillère. Je connais la fatigue de tous, le découragement de certains, le glissement vers le "burn-out", ou le cynisme.

Savez-vous que l'on demande à des personnes de 62 ans, peu qualifiées, de rédiger un C.V., de définir un plan de formation, de rédiger un projet professionnel pluriannuel ? Cela n'a pas de sens. Mais, sans ces justificatifs, ces personnes ne verraient pas leur parcours d'insertion prolongé. Sans cela, la structure porteuse ne recevrait pas la subvention dont elle a besoin pour payer son propre fonctionnement. La multiplication des dispositifs, leur enchevêtrement, leur cofinancement, tout cela est source de bureaucratie et d'énergie gaspillée.

Dans ces dispositifs, vous citez l'expérimentation de la démarche "Territoires zéro chômeur de longue durée". Certains d'entre vous ont peut-être vu le documentaire réalisé par Marie-Monique ROBIN sur l'expérimentation dans les Deux-Sèvres. Ce dispositif, issu de la loi de 2016, est notamment expérimenté depuis 2017 dans 10 territoires, dont le 13e arrondissement. Initié notamment par "ATD Quart-Monde", il consiste à proposer à tous les demandeurs d'emploi de longue durée un C.D.I dans une entreprise à but d'emploi.

Une entreprise à but d'emploi, c'est bien cela : c'est l'emploi de tous et de toutes qui est la base, la première chose. Ensuite, vient le statut du C.D.I. qui fait quitter la précarité. Ensuite, vient l'activité, et ensuite, vient l'équilibre financier. L'équilibre financier est assuré par l'allocation aux salariés de l'entreprise à but d'emploi des coûts directs du chômage, soit 18.000 euros par an. C'est un dispositif neutre pour les finances publiques. Les ressources financières sont complétées par la facturation d'activités utiles socialement et écologiquement, et non concurrentielles. Alors, ce sont les jardins partagés, les composts d'immeubles, la végétalisation des rues, le petit bricolage, le gardiennage d'animaux, les promenades urbaines.

Ne se basant pas sur un C.D.D. d'insertion qui maintient la précarité, neutre pour les finances publiques, affirmant que tout le monde est employable, utile à nos quartiers, ce dispositif peut être un formidable outil de transformation de la société.

Je vous incite à lire Didier GOUBERT, d'"ATD Quart-Monde", coauteur de l'ouvrage à paraître "Zéro chômeur, 10 territoires relèvent le défi".

Je sais aussi que l'expérimentation dans le 13e arrondissement n'est pas un fleuve tranquille. Je sais que l'extension à trois arrondissements - le 18e, le 19e et le 20e - nécessite une volonté d'agir. A nouveau, je cite Didier GOUBERT, puisqu'il dit : "Le risque existe que l'expérimentation se transforme en dispositif technocratique qui ne parvient pas à changer les mentalités". Nous avons, avec "Territoires zéro chômeur de longue durée", un levier pour dynamiser et renouveler nos dispositifs anciens d'insertion. Reste à en avoir la volonté et à mettre en œuvre un bon niveau de pilotage.

Aussi, le GEP demande que la Ville agisse pour que "Territoires zéro Chômeur" soit généralisé à tous les arrondissements, dans tous les quartiers politiques de la ville, que ce soit l'occasion de coordonner et redynamiser l'ensemble des dispositifs actuels d'insertion, et qu'un pilotage ambitieux et transparent soit mis en place. Belle ambition, une ambition qui peut tendre vers un revenu de base inconditionnel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

On n'applaudit pas dans les tribunes du public, je le rappelle.

Je donne maintenant la parole à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Une vérité de base : l'emploi relève de l'Etat. Pourtant, la Ville de Paris a la volonté d'intervenir fortement dans ce champ, et cette communication rappelle et valorise cet engagement. La Ville doit inscrire ses actions au-delà du rapprochement de l'offre et de la demande, pour développer une politique audacieuse qui articule la lutte contre le chômage, par la montée en compétences des personnes qui en est la clef principale, tout en développant un partenariat avec les entreprises. C'est ce qu'elle fait dans le domaine du numérique et de "Fabriquer à Paris". Mais c'est aussi dans l'accompagnement et le soutien, que nous partageons, auprès de l'E.P.E.C., de la Mission Locale et de l'Ecole de la Deuxième Chance. C'est cette même approche qui doit nous guider, c'est toujours là que nous devons aider les associations dans leur action d'accompagnement à l'emploi.

Toutefois, notre appui à cette volonté pour l'emploi nous appelle à interroger cette communication. C'est dans ce sens que je porte au débat quelques questionnements et positionnements.

Vous soulignez la baisse du chômage, comme celle des bénéficiaires du R.S.A. Il faudrait, me semble-t-il, croiser avec d'autres éléments. Attention aux moyennes globalisantes. Par exemple, la moyenne entre le taux de

bénéficiaires du R.S.A. du 7e avec celui des 18e et 19e arrondissements a-t-elle encore un sens ? De même, pour une approche du chômage, nous n'avons ni les données par arrondissement, ni la possibilité de comparer l'évolution de son taux avec la baisse de la population parisienne, dont on peut faire l'hypothèse qu'elle peut être due au départ de certains chômeurs, faute de moyens.

Par ailleurs, en ce qui concerne la spécificité des demandeurs d'emploi parisiens, nous devrions en analyser le profil de façon plus approfondie. Je pense plus particulièrement aux artistes, aux cadres de plus de 50 ans, mais aussi aux personnes réfugiées, aux très exclus, aux sortants de prison. Il nous faut renforcer et innover dans les formes d'accompagnement, et la mise en relation avec le monde du travail. Les réponses aux appels d'offres devront être regardées dans ce sens.

C'est pourquoi la mesure de cette politique doit s'inscrire dans une approche territoriale et de la singularité des publics. C'est le souci d'une focale sur les territoires et les populations qui nous a conduits à proposer un vœu souhaitant missionner l'APUR pour la réalisation d'une cartographie sur le chômage à Paris, dans le but d'avoir des données localisées précises, tant sur le nombre que sur le profil des demandeurs d'emploi.

Dans les relations de la Ville avec les entreprises, je relèverai trois points particuliers. Les sorties dites "positives" de créations d'entreprises : nous devons faire la distinction entre une entreprise réelle et l'auto-entrepreneuriat, dont nous savons les méfaits. Les sorties positives en C.D.I. : si nous considérons cette sortie après six mois de prise de poste, comme le comptabilise l'I.P.E.C., ce même critère n'est pas pris en compte de la même manière par tous les opérateurs et reste souvent déclaratif. La clause d'insertion : nous l'imposons dans nos marchés, mais souvent, son taux reste faible. Soyons plus exigeants et visons des taux plus importants. Des villes, sur certains marchés, montent jusqu'à 20 %. Que Paris soit aussi audacieuse.

Par ailleurs, je voudrais souligner la bonne initiative de l'expérience "Territoires zéro chômeur" que nous menons, car c'est une démarche qui prend en compte le territoire, l'activité comme un travail d'utilité sociale et la personne au-delà de l'emploi. C'est une démarche différente de l'accompagnement classique.

Je terminerai sur un questionnement qui traverse l'ensemble de la communication, celui de l'évaluation, qui me semble devoir être regardé à partir de deux documents de la Ville sur l'emploi : le plan parisien 2020 "Insérer par l'emploi", et le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur l'évaluation de l'action des structures d'accompagnement, demandés par notre groupe. Nous aurions aimé avoir un point sur ces préconisations.

C'est avec la volonté de nous inscrire dans un réel processus d'évaluation que nous proposons un vœu pour que les recommandations de l'Inspection générale soient prises en compte, qu'une conférence de l'emploi et de l'insertion soit organisée. N'oublions pas qu'évaluer, c'est créer. Alors, soyons toujours et encore plus entreprenants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL, comme je l'avais bien prononcé tout à l'heure.

La parole est maintenant à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons aujourd'hui un débat organisé sur l'emploi. Je n'ai pas réussi à retrouver de quand date le dernier, mais, de toute évidence, cela fait pas mal d'années. Dans un sens, c'est normal, car chacun le sait : lutter contre l'emploi, cela relève avant tout de la politique nationale. Lutter contre le chômage, pardon.

Je ne serai donc pas hors sujet si j'évoque ici les bons chiffres qui découlent de la politique entreprise par le président de la République. L'année dernière, pour la première fois depuis 10 ans, le taux de chômage en France est passé sous la barre des 9 %. Il y a les présidents qui s'engagent à inverser la courbe, et puis il y a ceux qui le font. Cela fait tout de même une différence. C'est le résultat de notre réforme du Code du Travail, qui donne plus de souplesse à l'embauche aux entreprises. C'est le résultat de notre réforme de l'apprentissage, avec ses 15 milliards, pour former et développer les compétences des jeunes décrocheurs, et surtout, des chômeurs de longue durée. C'est surtout le résultat d'une politique clairement - et enfin - pro-entreprises de la part du Gouvernement, parce que ce sont elles, les entreprises de toutes tailles, qui créent de l'activité et de l'emploi.

C'est pourquoi nous avons pris la décision, et nous l'assumons, de réduire drastiquement l'impôt sur les sociétés, qui était, chez nous, le plus élevé d'Europe, et que nous venons de faire la loi Pacte pour accompagner la croissance des P.M.E., en leur allégeant un certain nombre d'obligations administratives, fiscales et sociales.

La conséquence de toutes ces mesures pour les entreprises, c'est qu'elles ont repris confiance et qu'elles ont créé de l'emploi : 500.000 postes exactement depuis deux ans. Et les projets d'investissements industriels sur notre territoire n'ont jamais été aussi nombreux. La conséquence ultime de cette dynamique, c'est que le chômage baisse et va continuer à baisser en 2019, selon les prévisions de la Banque de France données mi-mars. Toujours selon la même source, cela va s'ajouter à une nouvelle hausse du pouvoir d'achat pour tous les Français : plus 2,1 % en 2019, soit la plus forte progression depuis 2007.

A Paris, le taux de chômage est meilleur qu'au niveau national. C'est vrai : il est de 7,7 % contre 8,8 % au niveau du pays. Ce taux a baissé l'année dernière à Paris, mais proportionnellement moins qu'au niveau national. Dommage que le rythme ait été moins soutenu ici. Cela doit vouloir dire que nous avons encore de la marge. N'oublions pas d'observer aussi ce qui se passe dans d'autres capitales européennes, comme Londres, où le taux de chômage pèse "seulement" 4,7 %, ou Rome, où il est autour de 5 %. Il faut constater également ce qui se passe dans les départements voisins - les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine - qui font aussi bien, voire mieux que nous, alors qu'ils n'ont ni le statut, ni le dynamisme, ni le réseau de transport de notre capitale. Là encore, cela doit vouloir dire que l'on peut progresser.

Je voudrais faire plusieurs observations sur le taux de chômage parisien, et ce que ce taux de chômage contient et ce qu'il ne contient pas. D'abord, il n'existe malheureusement, et cela a été dit plusieurs fois dans l'hémicycle, aucune donnée publique liée au chômage par arrondissement. C'est vraiment regrettable, car il doit forcément y avoir des disparités géographiques, et donc, des actions à entreprendre en conséquence. Ensuite, le taux de chômage des jeunes à Paris reste très préoccupant. Il est autour de 20 %, voire au-delà de 40 % quand il s'agit de jeunes qui n'ont aucune qualification. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a littéralement explosé. A Paris, il a été multiplié par deux depuis 2010. Ils sont aujourd'hui autour de 40.000 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Une autre observation relative à ceux qui pourraient et même devraient figurer dans la catégorie des chômeurs, vu la précarité de leur situation : stages à répétition, C.D.D. Ces personnes en position instable sont plus nombreuses à Paris qu'ailleurs. Ainsi, 11,1 % de nos actifs parisiens sont en C.D.D. contre 9 % en moyenne dans les autres villes françaises. 4 % de nos actifs sont en stage : c'est quasiment le double de la moyenne française.

Je voudrais, enfin, dire un mot, pas forcément négatif, sur l'action de la Municipalité en matière d'emploi. Que fait-elle ? Elle fait beaucoup de choses utiles. Elle a mis en place un site dédié, "parisemploi.fr". Elle organise des forums et, surtout, elle subventionne généreusement des associations qui font un travail très utile dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'aide à l'entreprenariat. Pour une fois qu'il s'agit de subventions associatives bien distribuées, cela mérite d'être souligné. Tout cela, c'est mieux que rien, mais il n'est tout de même pas interdit d'avoir un peu d'ambition municipale et de se montrer proactif sur un sujet aussi important que l'emploi.

L'Exécutif parisien est tout de même un peu mou. Il est forcément capable de faire mieux que de la microgestion ou des gentilles campagnes d'information. Car si vous voulez de bonnes idées pour inciter les entreprises à créer des jobs, nous en avons déjà proposé beaucoup ici. Je vais vous en citer à nouveau quelques-unes : la création d'une zone touristique internationale unique sur tout le territoire parisien. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris a estimé que l'ouverture des commerces le dimanche et en soirée sur l'ensemble du territoire parisien permettrait de créer 15.000 emplois en Ile-de-France, dont une part significative à Paris. Une autre bonne idée : la remise à plat de la fiscalité parisienne, qui est instable et en constante augmentation. Si l'on prend le secteur de l'hôtellerie à Paris, c'est le plus lourdement taxé d'Europe, avec un taux moyen de prélèvement obligatoire de 47,6 %, contre 35,1 % à Londres, où il n'y a notamment pas de taxe de séjour.

Encore une idée pour vous, Madame HIDALGO : encourager activement, à votre échelle, l'apprentissage auprès des jeunes. On le sait, et la politique gouvernementale l'a démontré, comme je le disais tout à l'heure : l'apprentissage est l'une des principales clefs de l'emploi, puisque 62 % des apprentis trouvent un travail après leur formation. Le Gouvernement s'est appliqué, avec sa réforme, à améliorer l'attractivité de l'apprentissage, notamment en augmentant sa rémunération. On pourrait imaginer - cela ne serait pas trop compliqué - que la Ville de Paris relaye cette réforme dans les collèges dont elle a la gestion, et auprès des jeunes inactifs aussi. Elle pourrait encourager les échanges d'expérience, favoriser les mises en contact avec les entreprises parisiennes notamment. Bref, je conclus.

Madame la Maire, avec les atouts d'une ville comme la nôtre, on peut faire largement mieux que 7,7 %. Il ne faudra pas oublier toutes les victimes collatérales du mouvement des "Gilets jaunes", ceux qui ont déjà et auront besoin de nous ces prochains mois, victimes des dérapages liés aux manifestations, les kiosquiers, les employés du Fouquet's, qui n'ont d'ailleurs plus de travail, les 700 commerçants parisiens qui ont vu leur boutique saccagée et les milliers d'entre eux qui ont pâti d'un manque à gagner fatal, notamment à la période de Noël.

Face à ce phénomène accidentel des "Gilets jaunes" et pour tous nos chômeurs de manière plus générale, n'ayons pas peur de développer une politique municipale ambitieuse et audacieuse, en complément de tout ce qu'entreprend le Gouvernement, pour que Paris ne soit pas seulement la plus belle ville du monde, mais aussi la capitale du plein-emploi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Laure HAREL. Vous avez largement débordé de deux minutes. Je dis cela pour que soit notée la clémence de la présidence de séance.

Je donne la parole à Jean-Baptiste…

A charge de revanche, bien sûr.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref, parce que beaucoup de choses excellentes ont été dites par les orateurs précédents.

Cette communication sur l'emploi ressemble à peu près à toutes les communications de la Maire de Paris depuis le début de la mandature. Il s'agit d'un catalogue de mesures sympathiques, parfois utiles et pertinentes, parfois moins, mais qui ne font pas une politique.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Vous vous félicitez, Madame la Maire, de la baisse du taux de chômage à Paris, qui est passée de 8,3 % en 2014, à 7,1 % fin 2018, mais ces chiffres en eux-mêmes n'ont pas de signification. Ce qui compte, c'est de savoir si la tendance parisienne fait mieux ou moins bien que le reste de la France. C'est ce que l'on appelle la "valeur ajoutée". C'est un indicateur que même l'Education nationale a adopté et qu'elle utilise maintenant pour évaluer la performance des lycées.

Ce que l'on constate, si l'on essaie de regarder la valeur ajoutée, dont vous ne parlez pas dans la communication, c'est que, dans le même temps, entre 2014 et 2018, au niveau national, le taux de chômage est passé, en métropole, de 9,9 % à 8,8 %. Autant dire que le taux de chômage parisien a suivi la même tendance que dans le reste de la France, sans plus. Et je passe dans le détail, sur les éléments de fragilité proprement parisiens, qui ont été soulignés par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE tout à l'heure.

Les résultats sont donc dans la moyenne française, alors même que Paris dispose d'atouts absolument exceptionnels et qui, Madame la Maire, ne vous doivent rien : la concentration des principaux centres de décisions, une offre universitaire et de recherche exceptionnelle, un bassin de recrutement d'emplois lui-même exceptionnel. Malgré cela, il n'y a pas d'"effet Paris" en matière de tendance baissière du chômage, et donc, il n'y a pas de quoi se féliciter.

Evidemment, la Ville ne peut pas tout. Il se trouve même que la politique de l'emploi ne fait pas partie de ses compétences véritables. Mais, justement, c'est l'un des problèmes majeurs du texte qui nous est proposé ce matin, Madame la Maire : et vous n'avez pas corrigé le tir oralement. Vous faites comme si vous étiez seule au monde, comme si vous étiez à l'origine de tout et que vous n'aviez besoin de personne. Vous vous placez systématiquement dans le cercle étroit du Paris intra-muros, malgré les grandes déclarations que vous faites sur la Métropole. Il n'y a rien à l'échelle du bassin d'emploi de la Métropole. Rien n'est pensé à cette échelle, qui est pourtant la seule échelle pertinente.

Institutionnellement, vous ne dites rien en particulier de la Région, pas un mot, qui est pourtant pilote en matière de développement économique et de formation professionnelle. Si vous ne vous coordonnez pas avec la Région, vous prenez le risque de tirer en sens inverse, de conduire à la multiplication de doublons, de défaire ce qui a déjà été fait, de refaire ce qui a déjà été fait. Vous ne dites rien non plus de l'Europe. Il est révélateur, à ce titre, que les crédits F.S.E. soient sous-consommés. Vous privez les Parisiens d'un levier très puissant en faveur de l'emploi.

Vous ne dites rien non plus des principaux intéressés, les entreprises, en dehors de programmes estimables, mais qui ciblent des publics particuliers. Faire venir des entreprises à Paris, encourager l'installation de sièges sociaux, empêcher leur départ, ne semble pas faire partie de vos priorités.

Je fais exception pour l'action qui est menée en matière numérique, notamment via "Paris&Co", qui est positive. Mais cela ne suffit pas.

Enfin, vous ne dites rien du commerce et du tourisme, qui sont pourtant le nerf de la guerre et les secteurs sur lesquels une municipalité comme Paris a le plus de marge de manœuvre et le plus de puissance d'action possible. Vous n'en avez dit qu'un mot à l'oral, Madame la Maire.

En d'autres termes, vous ne vous inscrivez dans aucune stratégie et vous n'avez vous-même aucune stratégie, notamment économique. Dans cette communication, on n'a ni diagnostic, ni bilan, ni objectif. Rien n'est chiffré. Vous naviguez à vue en fonction des besoins d'affichage du moment. Tout se résume et se réduit à des initiatives locales parfois intéressantes, mais souvent anecdotiques : "Territoires zéro chômage", soutien à diverses associations. Aucune évaluation de ces différents dispositifs, sauf à un moment, où l'on a quelque chose sur l'Ecole de la Deuxième Chance et le bilan qui est intéressant. Mais, évidemment, à l'échelle de Paris, c'est quelque chose qui n'a pas un impact très significatif.

Cette communication dessine donc en creux ce que devrait être une véritable politique de l'emploi, celle que vous ne menez pas : une politique évaluée, avec des critères, des objectifs, et guidée par une certaine conception du développement économique et social, que l'on ne voit pas transparaître à travers les propos qui sont tenus.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, merci pour ces débats sur ce sujet très important. Je vais à présent donner la parole à Afaf GABELOTAUD pour pouvoir vous… Ce matin, on a démarré un peu… voilà… de façon… Enfin, j'ai démarré un peu… avec quelques difficultés liées certainement au 1er avril. Mais bon.

Donc, Afaf GABELOTAUD va maintenant répondre.

Je veux à nouveau saluer l'engagement qui est le sien. J'ai décidé, en septembre 2017, si mes souvenirs sont bons quant à la date de la nomination d'Afaf GABELOTAUD, chargée de l'emploi, de donner plus de visibilité à ce sujet qui était tout à fait présent et travaillé, évidemment, dans notre équipe. Mais j'ai souhaité que l'on puisse lui donner plus de visibilité. Avoir une adjointe qui, en plus, connaît les questions d'entreprise et d'économie, compétente sur ce sujet et impliquée au quotidien, à l'évidence, cela nous a permis aussi de porter un certain nombre de projets nouveaux, mais surtout, de donner - ce que la majorité de cet hémicycle a salué et je l'en remercie - une vision, une stratégie et des actions concrètes, dans un contexte où Paris a su profiter effectivement d'une situation, que nous sommes allés chercher.

Je n'oublie pas la situation qui était la nôtre après les attentats, quand il a fallu être l'ambassadrice de la Ville pour aller rechercher tous ces touristes qui ne venaient plus. Je n'oublie pas ce que nous sommes en train de faire en ce moment, d'ailleurs très salué par les organisations professionnelles et les associations de commerçants, par la Chambre des métiers, par la Chambre de commerce de Paris, notamment en soutien aux commerçants durement éprouvés, à nouveau, suite à la crise des "Gilets jaunes", une crise qui ne s'adresse pas à la Maire que je suis, mais nécessite que nous mettions les moyens nécessaires pour faire en sorte que les conséquences soient les moins durables possible pour l'économie parisienne et, au-delà de l'économie, pour notre société parisienne.

Chère Afaf, je vous laisse à présent répondre aux différentes questions posées par les orateurs de ce débat.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, je tenais à vous remercier pour vos interventions constructives sur un sujet crucial pour les Parisiens. Je tiens également à remercier toutes les équipes de la Direction de l'attractivité et de l'emploi qui œuvrent tous les jours pour l'attractivité économique de la Ville de Paris et pour faciliter le retour à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens qui en sont éloignés, mais également toutes les autres directions qui œuvrent avec nous dans ce domaine. Je pense à la DDCT et la DASES. Je pense également à mes équipes.

Il nous apparaissait indispensable de retracer l'action de la Ville de Paris en faveur des politiques de l'emploi, non seulement dans l'accompagnement, mais aussi dans l'investissement et l'attractivité.

Monsieur AURIACOMBE, comment pouvez-vous dire que Paris n'est pas une ville attractive ? Ne sortez-vous donc pas ? Ne voyez-vous pas ? Je vous invite réellement à revoir et à regarder les intentions d'investissements des sociétés étrangères et le nombre d'emplois à créer. Aujourd'hui, Paris est dans le top 3 des villes attractives européennes.

Les résultats parisiens sont encourageants, vous l'avez remarqué, et la Maire l'a précisé dans son intervention. Oui, fin 2018, le taux de chômage est de 7,1 % à Paris. En 2014, il était de 8,3 %. Au niveau national, il est de 8,8 %. Ce sont des chiffres. Ils sont là.

Un second chiffre clef. Paris compte, depuis 2014, 5.000 bénéficiaires du R.S.A. en moins. Je le répète : si ces chiffres ne vous conviennent pas, Madame CARRÈRE-GÉE, j'en suis navrée, mais ils sont réels, sérieux, et c'est l'Insee.

Quant aux apprentis, nous les logeons. Je m'interroge et nous interrogeons la Région sur son action, parce que c'est bien là, le problème. Paris vient pallier les manquements de la Région et le désengagement de l'Etat. Dans ce document, nous avons présenté l'investissement fort de la Ville dans un domaine qui n'est pas immédiatement de sa compétence, mais essentiel à la vie quotidienne des Parisiens. Oui, le problème est bien là. Nous attendions bien plus de l'action de l'Etat et de la Région. La Région qui répond aux abonnés absents. Nous aimerions bien travailler avec la Région, et nous la sollicitons, mais elle ne répond pas. Je viens d'apprendre beaucoup de choses que vous faisiez. Nous n'avons aucun rapport d'activité de toutes les actions emplois de la Région.

Mais on sait aussi, et c'est un chiffre que nous avions, que les crédits… Parce que l'apprentissage professionnel, c'est bien la Région. Nous avons un chiffre, aujourd'hui : ce sont des crédits en baisse de 20 % de 2016 à 2018. Et les chiffres actuels, c'est moins 30 % quant au crédit sur l'apprentissage.

Je veux bien que l'on vienne nous donner des leçons, mais je demande aussi que certains chiffres puissent être connus.

Qu'est-ce qui se passe quand on rencontre les Parisiennes et les Parisiens ? Ils viennent nous voir et nous disent : "Je veux un travail, un logement et des transports". On s'attendait bien à quelque chose sur le thème de l'autosatisfaction, Madame TACHÈNE. On s'y attendait, évidemment. Si expliquer, s'interroger et être au plus près des Parisiens en offrant des accompagnements concrets qui marchent, ne vous satisfait pas, alors j'en suis désolée. Mais les Parisiens, eux, ne s'y trompent pas. Ils sont là et peuvent dire tout l'accompagnement dont ils bénéficient.

Cette préoccupation nous a notamment été rappelée lors du Conseil municipal citoyen du vendredi 22 mars 2019. De nombreux sujets ont été évoqués par les Parisiens présents lors de cette soirée. Cette communication a contribué, je l'espère, à apporter des réponses. Leurs interventions vont également nourrir nos réflexions et nos actions. Je sais que ma collègue Pauline VÉRON sera très attentive, d'autant plus qu'elle connaît particulièrement bien ces sujets.

Je me permets également de saluer nos opérateurs et associés partenaires, venus en nombre dans les tribunes du Conseil de Paris, avec lesquels nous travaillons de façon continue et partenariale. On nous a parlé de beaucoup de partenariats, mais nous ne faisons pas que cela, ainsi que les bénéficiaires de nos dispositifs qui assistent à nos débats.

Je tiens à saluer tout particulièrement le travail que nous menons avec Pôle Emploi. Le projet de délibération DAE 153 vous présente la convention de coopération entre la Ville et Pôle Emploi, partenariat inédit qui montre notre volonté commune de lutte contre le chômage. Par ailleurs, nous rencontrons le Préfet régulièrement. Nous travaillons avec la Direccte. Nous n'avançons jamais seuls. Nous avons besoin de tout le monde. Nous sommes dans un esprit de co-construction et de coopération.

Nos objectifs sont ambitieux, car je suis convaincue que, dans ce domaine, la Ville doit être un facilitateur, créateur de synergies permettant de rassembler l'ensemble des acteurs, de Pôle Emploi à l'association de quartier, en passant de la grande entreprise à l'artisan. Ce sont les entreprises qui créent des emplois et nous développons avec elles une nouvelle approche, grâce au "Pacte parisien pour l'emploi et les entreprises". Nous voulons des pactes qualitatifs. Nous voulons aider les services R.H. qui ne savent pas forcément faire, à aller vers les Parisiens éloignés de l'emploi. Nous les mettons en relation avec nos structures qui préparent des candidats. Nous visons des contrats à durée indéterminée et une insertion pérenne, ainsi qu'une réflexion poussée sur les conditions de travail.

Combien d'entreprises sont venues nous voir en nous disant : "Je suis un secteur en tension et je n'arrive pas à recruter" ? Elles viennent avec des propositions très claires en disant : "J'ai tant d'emplois". Quand elles nous décrivent les conditions de travail, nous sommes assez francs avec elles, en leur disant : "Nous ne pourrons pas satisfaire à un pacte, ni être à vos côtés, parce qu'il va falloir vous remettre aussi en question".

Nous l'avons tout à fait en tête et faisons en sorte que toute la politique que nous menons soit globale, non pas faite uniquement de chiffres, mais aussi une politique qualitative. De toujours nous remettre en question et de permettre aux entreprises de se remettre en question, surtout dans certains secteurs qui sont en tension parce que les conditions de travail sont très difficiles.

La Ville de Paris s'attache à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, qui représente 10 % - vous l'avez dit, Madame la Maire - des emplois parisiens.

Avec ma collègue Antoinette GUHL, nous sommes attachées à ce modèle qui cherche à concilier activité économique et utilité sociale.

Le rôle de l'emploi public, comme vous l'avez souligné, ne doit pas être négligé. La Ville de Paris, l'Etat, l'A.P.-H.P. : la puissance publique reste le premier employeur parisien.

Dans cette communication, les axes forts de la Ville vous ont été présentés. Les politiques de l'emploi doivent se déployer à destination de tous les Parisiens. Nous avons choisi de développer des dispositifs qui vont dans ce sens : le développement des réseaux des points "Paris Emploi", l'organisation de forums au format toujours plus innovant et attractif. Bien sûr, ces moyens se concentrent de façon plus intense dans les quartiers populaires, pour lesquels nous avons une attention toute particulière, parce qu'effectivement, les quartiers ne sont pas équivalents dans tout Paris. Nous travaillons, avec Colombe BROSSEL, à être au plus près des quartiers les plus fragiles et des quartiers populaires.

Nous agissons également auprès des publics les plus fragiles, via des formations spécifiques. Je pense à nos approches dédiées, aux formations linguistiques ou encore aux dispositifs innovants, dont on a beaucoup parlé, que nous déployons à Paris avec ma collègue Dominique VERSINI, comme "Première Heures", "Convergences", "Lulu dans ma rue".

Merci aux différents orateurs d'avoir rappelé la grande utilité de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur", cette démarche inédite qui s'appuie sur le principe énoncé dans la constitution de 1946, selon lequel chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Mais surtout, je pense que nul n'est inemployable. Alors, quelle satisfaction de rencontrer des personnes nous dire que, grâce à cette expérimentation, elles ont retrouvé leur dignité. Elles vous parlent de leur fierté d'avoir un salaire, une mutuelle, de ne plus être à la C.M.U.

Après deux ans d'existence, les résultats sont au rendez-vous, avec 40 personnes recrutées en C.D.I. Mais, plus encore, il s'agit d'un véritable projet de développement économique qui redonne du sens dans ce quartier populaire du 13e arrondissement. Il permet de réduire les inégalités et de créer du lien social. C'est pourquoi je suis très mobilisée pour que l'expérimentation soit étendue aux 18e, 19e et 20e arrondissements. Je salue l'engagement des trois maires d'arrondissement dans cette dynamique.

Nous anticipons les besoins de demain par la mise en place de formations aux métiers du numérique via "ParisCode". Cela a été dit : plus de 1.000 apprenants chaque année. Nous lancerons, début avril, la quatrième édition. Mais également par la mise en place de formations dans les métiers de la transition écologique : 400 apprenants par an avec "Paris-Fabrik" et sa deuxième édition. Je tiens à remercier tout particulièrement Jean-Louis MISSIKA.

Enfin, comme vous l'avez souligné, nous avons aussi lancé un grand plan d'action pour préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec Jean-François MARTINS. Ce plan "Enjeux Emplois" a été présenté le 20 mars à l'Elysée-Montmartre. Il va permettre de préparer et former les Parisiens à des emplois pérennes, mais aussi en relation avec 2024, c'est-à-dire être prêt pour 2024, dans les standards de 2024.

Comme la Maire de Paris l'a annoncé, la Ville de Paris fait le choix de former, dès 2019, 1.000 Parisiens par an issus des quartiers populaires. Pour ceux qui ne l'ont pas compris, c'est une annonce. Une très grande annonce.

Par ailleurs, puisque cela a été demandé à plusieurs reprises, nous pouvons vous communiquer toute la liste, sans aucun problème, des associations, des subventions, des rapports d'activité des partenaires, tout ce que vous voulez savoir sur "Territoires zéro chômeur". Cela aurait été beaucoup trop long de l'intégrer dans la communication, parce que, justement, ce travail de fourmi et très exhaustif de la Ville de Paris en faveur de l'emploi, c'est aussi beaucoup de documents. Nous avons des comptes rendus, des évaluations, un certain nombre de documents que nous mettons à votre disposition et à la demande sans aucun problème.

Maintenant, je souhaite aborder les avis de l'Exécutif quant aux vœux qui ont été rattachés à la communication et présentés au fur et à mesure des différentes interventions.

Au sujet du vœu n° 1 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, nous sommes conscients qu'une politique efficace de lutte contre le chômage doit s'accompagner d'outils d'évaluation performants pour nous permettre de suivre au mieux l'action des structures d'accompagnement que nous soutenons à travers l'action de la Ville. C'est pour cette raison que j'émets un avis favorable, avec, cependant, une demande d'amendement pour rappeler que les conférences demandées par votre deuxième attendu existent déjà dans le cadre du P.P.I.E. et permettent ce travail partenarial.

Je donnerai également un avis favorable au vœu n° 2 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche et au vœu n° 5 déposé par le groupe "Génération.s", qui demandent tous deux qu'une étude précise soit lancée à Paris permettant une cartographie du chômage arrondissement par arrondissement. Effectivement, l'Insee ne va pas jusqu'à ce travail de fourmi dans les arrondissements. Nous avons des chiffres plus globaux, qui sont issus des quartiers "politique de la ville", mais nous n'avons pas ce travail précis, laborieux, qui demande une étude bien plus précise, que nous demanderons certainement à l'APUR, qui viendra également s'appuyer sur des chiffres plus précis d'autres opérateurs. Un intérêt tout particulier devant être porté sur les quartiers "politique de la ville", évidemment. Cette étude pourrait nous permettre également d'analyser l'évolution du travail et des métiers à Paris, afin de mieux comprendre les besoins des secteurs économiques, et ainsi, toujours rapprocher l'offre à la demande.

Notre relation approfondie avec Pôle Emploi, que nous avons déjà évoquée, nous permettra de travailler en complémentarité avec eux et d'évoquer toute la pertinence d'un déploiement optimal du service public de l'emploi sur le territoire parisien.

Enfin, la question de la précarité croissante du salariat nous interpelle. Nous souhaitons réaffirmer le soutien de la Ville de Paris aux salariés qui luttent pour une amélioration de leurs conditions de travail.

Concernant le vœu n° 3, relatif au travail dominical, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche et "Génération.s", je vous confirme notre attachement au repos dominical qui doit rester la règle. C'est, en effet, un principe essentiel, aussi bien pour la vie familiale que sociale des salariés.

J'émets ainsi un avis favorable à votre vœu qui propose également que nous intervenions auprès d'Ile-de-France Mobilités afin de développer les transports publics nocturnes, et que nous sollicitions la ministre du Travail sur un renforcement des compensations dues aux salariés et sur un cadre légal plus contraignant pour le travail nocturne. Pour la même raison que celle précédemment évoquée, à savoir notre attachement à la règle du repos dominical, nous ne souhaitons pas nous orienter vers une généralisation de l'ouverture dominicale sur le territoire parisien.

Le sujet a été longuement débattu à plusieurs reprises. Les positions de chacun sont connues. En conséquence, j'émets là un avis défavorable au vœu n° 11 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, demandant la saisine du Gouvernement pour instaurer une zone touristique unique à Paris.

Sur le vœu n° 4, relatif à l'expérimentation du revenu universel à Paris, ce vœu ayant été déjà déposé dans le même esprit lors du débat budgétaire de 2018, je ne m'écarterai pas de la réponse qui vous avait été faite par l'Exécutif alors. Je tiens à rappeler l'intérêt de la Ville de Paris sur cette question. Nous sommes très au fait, très intéressés par cette réflexion. Il s'agit d'un projet économique et social très important mais complexe, qui répond à des définitions différentes, parfois contradictoires, entre ses promoteurs.

Nous suivons avec attention l'évolution des travaux lancés par l'"Association des départements de France", ainsi que la proposition de loi déposée et soutenue par 18 départements socialistes.

J'émets donc, sur votre vœu, un avis défavorable de l'Exécutif.

Le groupe "Génération.s" a souhaité aborder la problématique des emplois aidés à Paris dans son vœu n° 6. L'année 2018 a été une année charnière considérant la volonté du Gouvernement de mettre fin à ce dispositif, pourtant essentiel, permettant l'insertion de personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi. La réduction

importante de ces contrats ainsi que leur transformation en parcours emploi compétences a conduit de nombreuses associations et la collectivité parisienne à se limiter dans l'utilisation de cet outil. C'est pourquoi je donnerai un avis favorable sur votre vœu, en proposant cependant un amendement pour réaffirmer l'importance des emplois aidés dans les politiques d'insertion professionnelle.

Nous dresserons très prochainement le bilan interne à la Ville de Paris de l'utilisation des emplois aidés et nous porterons auprès du Gouvernement la demande d'un bilan précis des emplois aidés contractés sur le territoire.

Aussi, sur les vœux n°s 7, 8 et 9 du groupe les Républicains et Indépendants, le vœu n° 7 me rappelle que la meilleure intention peut donner les pires résultats. Dans votre volonté, que je ne peux que saluer, de favoriser les stages, l'apprentissage et la formation professionnelle, vous risquez de mettre à mal un certain nombre de petites associations, qui seraient bien incapables de gérer une contrainte comme celle-ci si elle leur était imposée de cette façon. Plutôt que d'imposer, de notre côté, nous préférons discuter et encourager. Les structures associatives ne sont pas des grands groupes. Imposer une telle obligation n'aurait pas de sens en raison de l'immense diversité des associations accompagnées, d'où un avis défavorable de l'Exécutif.

Sur votre second vœu, le vœu n° 8, je vous propose de le retirer. A défaut, j'émettrai un avis défavorable. Un très grand nombre de mairies d'arrondissement proposent avec succès des forums locaux. Vous parlez des mairies de votre famille politique, mais je tiens à vous rappeler que la grande majorité des mairies d'arrondissement en organisent avec succès. Ces forums sont complémentaires des trois grands forums parisiens qui accueillent plus de 61.000 personnes sur l'année, 2.500 exposants, 15.000 emplois proposés, et ont permis à près de 5.000 Parisiennes et Parisiens de trouver un emploi. Il est impératif que ces forums s'organisent, se déroulent de façon coordonnée. J'ai réuni, dès ma prise de fonction, l'ensemble des adjoints emploi pour travailler avec eux sur ces sujets. C'est pourquoi je vous invite à travailler avec la délégation emploi et la DAE. Nous nous rendrons disponibles pour vous accompagner dans vos projets.

Enfin, vous nous demandez, via votre vœu n° 9, d'engager l'intégralité de l'enveloppe F.S.E. pour 2014-2020. Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, le considérant comme satisfait. Je n'ose pas faire la réponse technique qui est un peu fastidieuse, mais il faut que je vous la fasse, parce qu'il reste très exactement 21 mois, et non pas un an, pour engager juridiquement les crédits F.S.E. alloués à la collectivité parisienne qui ne l'ont pas encore été jusqu'à présent, même si, dans 75 % des dossiers, la collectivité parisienne n'est pas obligée de les cofinancer, et que cofinancer le reste à charge des bénéficiaires du F.S.E. Dans les faits, il leur est souvent demandé, quand cela est possible, de trouver d'autres sources de cofinancement public ou privé, voire d'autofinancer un minimum pour les plus grosses structures qui génèrent des recettes et en ont les moyens. Et la Ville complète pour boucler le budget.

Enfin, 16 demandes, pour un montant de 5,89 millions d'euros, sont en cours d'instruction par les services à la suite de 4 appels à projets. Si les élus décidaient d'engager les crédits correspondants lors de ce Conseil, cela représenterait 74,31 % de l'enveloppe.

D'autres appels à projets seront publiés dans les 12 mois à venir et d'autres demandes seront présentées.

Concernant le vœu n° 12 déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, relatif aux points "Paris Emploi", je vous remercie de saluer l'action de la Ville de Paris en faveur de tous les Parisiens…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous proposerai d'accélérer.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Oui, d'accélérer !

Alors, nous avons choisi de développer ces réseaux. Je vais, d'abord, juste répondre sur une question, qui est : sur les 5 P.P.E., nous avons reçu 11.863 Parisiennes et Parisiens.

Sur les autres attendus, je souhaite donner un avis favorable à votre vœu, mais je vous propose un amendement. Nous ne pouvons pas vous donner un nombre précis de personnes ayant trouvé un emploi après avoir été orientées, parce que ce n'est pas la philosophie des points "Paris Emploi".

Nous souhaitons, bien entendu, installer et développer les P.P.E. en mairie, mais il est hors de question de transférer les P.P.E. existants…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose, peut-être, Afaf, de faire pour chacun de ces vœux, de vous dire… voilà… parce que l'on va prendre beaucoup de retard.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Pour le vœu n° 13, ce sera un avis favorable de l'Exécutif sur les salariés de "New Look".

Voilà.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. D'abord, merci pour cette réponse complète, nécessaire et utile. Merci, surtout, pour le travail de toutes les équipes élues, ici, à la Mairie de Paris et dans les arrondissements, et de l'administration, pour porter cette question essentielle, la question de l'emploi, avec des résultats. Parce que les chiffres et les évaluations qui ont été données montrent qu'il y a des résultats.

D'ailleurs, je le répète : le fait que, dans une grande capitale, le taux de chômage soit inférieur à celui du pays est une exception. En général, dans les grandes capitales, le taux de chômage est supérieur à celui du pays, parce que ce sont aussi des lieux, des territoires qui attirent énormément de personnes qui cherchent un emploi. Nous sommes dans cette anomalie très positive, à savoir que nous sommes l'une des très rares grandes capitales à avoir un taux de chômage inférieur, non seulement à celui de la Région, mais aussi à celui du pays.

Je vous demande d'être attentifs, que les conversations diverses et variées s'arrêtent ou se poursuivent à l'extérieur.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 91).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 92).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 93).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 94).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 95).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 96).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 9 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, il y a un avis défavorable de l'Exécutif, s'il n'est pas retiré. Mais j'imagine qu'il ne l'est pas ? Donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 97).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 14 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 14 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 8).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAE 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 60).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 63).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 68).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 148).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 153).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 157).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 163).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 51 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 51 - DDCT).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 52).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 31 - DJS.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 31 - DJS).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons adopté tous les projets de délibération, les vœux et amendements, y compris, bien sûr, concernant cette communication sur l'emploi sur laquelle il n'y a pas de vote. Mais je vous remercie et bravo. On continue vers un objectif plein-emploi. Merci.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à M. Sergio TINTI, président de la 7e Commission.

M. Sergio TINTI. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Avant de commencer mon petit compte rendu, je voulais remercier Ann-Katrin JÉGO qui a bien voulu si gentiment prendre ma place lors de notre dernière séance. Je voulais la remercier devant tout le monde de manière à… voilà. C'est sympathique, merci beaucoup.

Donc, 55 projets de délibération à l'ordre du jour.

Concernant la délégation de Patrick KLUGMAN, je voudrais rappeler le projet de délibération DGRI 16 qui traite de l'accueil à l'Hôtel de Ville et de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme, et aussi de l'échange qu'il y a eu avec Pierre AURIACOMBE concernant les procédures d'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville.

Concernant Jean-François MARTINS et sa délégation, bien évidemment, là aussi, une présentation assez exhaustive de ses projets de délibération. J'en ai sorti trois qui me semblent assez intéressants : les projets de délibération DJS 43 et 45 qui concernent le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris, le C.D.O.S., et aussi le SG 13 sur les modalités d'accueil à Paris de la Coupe du monde féminine de football.

Pour terminer avec Pauline VÉRON, le projet de délibération DDCT 31 : une subvention à des associations qui s'engagent dans l'insertion socio-professionnelle des Parisiens et des Parisiennes éloignés de l'emploi, et de la jeunesse.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Concernant les vœux et amendements, un amendement et un vœu attaché, et 11 vœux non-rattachés ont été déposés lors de cette dernière séance.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

2019 DGRI 16 - Mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Roll Back Malaria (RBM) dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des traitements préventifs contre la paludisme.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 16 et le vœu référencé n° 20 qui s'y rattache. Il s'agit de la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville à l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très satisfait de voir un tel événement soutenu par la Ville. Nous profitons de ce projet de délibération pour proposer un vœu afin d'aller plus loin dans la démarche.

Dans le cadre de la mondialisation, il y a de plus en plus de déplacements entre la France, l'Europe et les pays impaludés. Il n'y a pas un, mais des paludismes. Ces maladies sont dues à des parasites et sont transmises à l'homme par des piqûres de moustiques. Ils sévissent principalement en Asie, en Amérique latine, en Afrique et, dans une moindre mesure, au Moyen Orient.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, cette maladie cause près d'un million de victimes par an dans le monde. Environ 40 % de la population mondiale est exposée à la maladie. 500 millions de cas cliniques sont observés chaque année. En France, selon l'Institut Pasteur et l'Institut de veille sanitaire, en 2011, 3.564 cas d'importation ont été rapportés.

Ainsi, pour des raisons économiques, climatiques, touristiques, ou même suite à des conflits, il y a de plus en plus de déplacements dans le monde. Ce traitement contre le paludisme est donc d'une grande nécessité. Il faut le développer, le massifier, mais surtout, le démocratiser.

Le traitement coûte autour de 100 euros par mois pour des déplacements, et c'est beaucoup trop cher. Le patient doit, dans un premier temps, prendre le traitement avant son départ, ensuite, durant l'intégralité du séjour, et enfin, pendant trois semaines à son retour. Ce rythme est très soutenu, mais c'est également un coût très élevé, en cas de long séjour notamment. Que l'on soit touriste occasionnel, salarié expatrié, migrant ou réfugié, on doit pouvoir accéder à ce traitement à bas coût.

Selon l'Organisation des Nations Unies, même si le financement de la lutte contre le paludisme est relativement stable depuis 2010, les investissements consentis en 2017 sont loin d'atteindre le niveau requis pour réduire d'au moins 40 % l'incidence du paludisme et la mortalité associée au plan mondial par rapport à 2015.

A notre échelle, en France, nous devons faire quelque chose. A l'inverse des libéraux et dans l'esprit qui anima Ambroise Croizat au moment de la création de la Sécurité sociale, dont il envisageait qu'à terme elle couvre 100 % des besoins de santé, nous pensons qu'il faut élargir le champ d'action de celui-ci et non le restreindre. C'est pourquoi nous demandons à Mme la Maire de Paris qu'elle interpelle la ministre de la Santé pour que le traitement préventif contre le paludisme soit pris en charge par la Sécurité sociale.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

La parole est à présent à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

500.000 à un million de personnes meurent de paludisme chaque année. La moitié de l'humanité vit en zone impaludée. Tous les ans, 200 à 500 millions de personnes sont infectées par le paludisme, maladie grave potentiellement mortelle. Chaque année, ce fléau tue entre 500.000 et un million de personnes, essentiellement en Afrique et dans le Sud-Est asiatique. Les moustiquaires et les traitements sont, fort heureusement, toujours efficaces. Cependant, plusieurs médicaments antipaludéens provoquent des effets secondaires, restent inaccessibles aux plus pauvres, quand ils ne sont pas faux, puisque l'on a maintenant 25 % de contrefaçons.

Certains de ces médicaments ont, de plus, commencé depuis 2006 à engendrer des résistances de parasites. C'est pourquoi, avec justesse, l'O.M.S. constate que la stratégie actuelle de lutte contre le paludisme a atteint une limite et ne permet plus de faire reculer ce fléau qui demeure l'une des maladies les plus meurtrières au monde. D'ailleurs, le nombre de malades augmente pour la première fois depuis 10 ans. Il est donc primordial de rechercher des stratégies complémentaires simples et locales.

Ce projet de délibération est donc pour moi l'occasion d'évoquer l'idée très intéressante d'agronomes, d'infectiologues et de pharmacologues, pour essayer de traiter le palu simple, à la façon des praticiens locaux, au moyen d'infusions d'artemisia annua et d'artemisia afra, issues de plantes cultivées. Il s'agit là de remèdes ancestraux chinois et africains contre le palu. L'artémisinine, l'un des principes actifs contenus dans l'espèce artemisia annua, est aujourd'hui à la base des traitements recommandés par l'O.M.S. et a fait l'objet d'un prix Nobel de médecine en 2015. Les essais cliniques sont très prometteurs.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter que la Ville de Paris réaffirme son soutien et son engagement dans cette cause mondiale, et approuvons sans réserve la mise à disposition à titre gracieux des salons de l'Hôtel de Ville au profit de l'O.M.S.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous les deux, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Hervé BÉGUÉ, le groupe Communiste - Front de Gauche, d'avoir attiré l'attention du Conseil de Paris sur ce vœu. Je me bornerai simplement à dire que nous nous réjouissons d'accueillir cette manifestation importante le 25 avril prochain, qui est la Journée de lutte contre le paludisme, avec l'O.M.S. et l'association "Roll Back Malaria".

C'est une infection qui est en augmentation, bien qu'elle soit extrêmement ancienne. L'année 2016 a été épouvantable et l'année 2017, également. On compte, au cours de ces deux années, plus de 5 millions de nouveaux cas déclarés. C'est une maladie qui impacte fortement une zone sur laquelle nous intervenons, de laquelle nous sommes proches. Je parle évidemment de toute la partie francophone de l'Afrique, où nous avons de nombreux partenariats en matière de santé.

Je voudrais attirer l'attention de toutes et tous sur cette journée, au cours de laquelle nous hébergerons à l'Hôtel de Ville cette manifestation importante.

Pour l'essentiel et le reste, je cède la parole à Anne SOUYRIS qui va nous dire la manière dont il faut lutter contre l'infection, et c'est sans doute le plus important.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame Anne SOUYRIS, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Patrick KLUGMAN.

Effectivement, ce vœu est important, Monsieur BÉGUÉ, parce qu'il y a deux dimensions différentes. La première, qui est importante, est celle de ce que peut faire la Ville, comme ouvrir ses salons à des journées d'information sur la recherche, sur la prévention. Ensuite, notre rôle de lanceur d'alerte est essentiel. C'est ce que vient de dire Patrick KLUGMAN. C'est le fait de dire : oui, il y a de plus en plus de personnes atteintes de paludisme dans le monde. En France, la situation n'est pas satisfaisante. Le nombre a décru ces dernières années, mais on a revu une hausse ces derniers temps. Il faut prendre en charge cette situation. La seule manière de faire de la prévention active, puisqu'il n'y a pas de vaccin, c'est de payer ce traitement préventif.

Donc, oui, nous sommes d'accord pour faire appel à Mme BUZYN, au Gouvernement, pour qu'il y ait une prise en charge par la C.P.A.M. de ce traitement préventif, qui est pour l'instant très cher.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS, et merci à Patrick KLUGMAN qui répondait juste avant.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DGRI 16).

2019 DGRI 20 - Convention et subvention (100.000 euros) à l'association Mission Enfance pour une intervention d'urgence au Kurdistan Irakien (Irak).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 20. Il s'agit de la convention et l'attribution d'une subvention de 100.000 euros à l'association "Mission Enfance" pour une intervention d'urgence au Kurdistan irakien.

Je donne la parole, dans un premier temps, à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la situation de la région autonome du Kurdistan irakien est des plus préoccupantes. Comme le soulignent de nombreux observateurs et observatrices présents dans la région, le risque d'une crise humanitaire semble se profiler. L'annonce par M. TRUMP du retrait des forces états-uniennes, fin 2018, ouvre la voie à une offensive turque à la frontière syrienne, ce qui aurait pour conséquence de générer un nouvel afflux massif de réfugiés, dans une région qui en accueille déjà plus de 800.000 à ce jour, principalement venus d'Irak et de Syrie.

L'association "Mission Enfance", à laquelle l'Exécutif se propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 100.000 euros, dispense dans la région, depuis plus de 20 ans, une aide précieuse tant humaine que logistique aux populations qui s'y trouvent. Les Kurdes qui, aujourd'hui, administrent la région concernée au moyen d'un confédéralisme municipal et démocratique, sont, comme nul ne l'ignore dans cette assemblée, un peuple apatride dont l'histoire est jalonnée de multiples oppressions et qui, pourtant, malgré l'isolement dont il a eu à souffrir tant de fois sur la scène internationale, continue de porter haut les valeurs universelles de liberté, d'égalité, de solidarité et de tolérance. A maintes reprises, ils ont été exemplaires de courage en combattant Daesh au sein de la coalition internationale. Encore une fois, ils le sont en se proposant d'accueillir, notamment dans le camp de Sharya, des populations qui, issues de près de 20.000 minorités, fuient les zones de conflits.

C'est pourquoi nous nous félicitons de ce projet de délibération et tenons à assurer l'Exécutif de notre indéfectible soutien, dès lors qu'il s'agira pour la Ville de Paris de s'engager auprès de celles et ceux qui luttent souvent au péril de leur vie pour le respect de la dignité humaine.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à présent à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a dit Raphaëlle PRIMET, ces dernières semaines, suite à l'annonce de la victoire territoriale contre Daesh et au retrait possible des troupes américaines du nord de la Syrie, la situation humanitaire ne s'est pas améliorée dans la zone syro-irakienne, peuplée notamment par les Kurdes. Beaucoup d'acteurs humanitaires ont suspendu leur programme d'aide, compte tenu des conditions de sécurité sur place très dégradées. C'est pourquoi je crois que nous pouvons être très fiers que la Ville de Paris propose aujourd'hui à notre Conseil d'accorder une subvention de 100.000 euros à l'O.N.G. "Mission Enfance", destinée à réhabiliter l'école du camp de Sharya dans le gouvernorat de Dohuk, au Kurdistan irakien. C'est une région qui accueille de nombreux réfugiés et déplacés, près d'un million. Quand on le compare au nombre de réfugiés qu'accueille un continent comme l'Europe, c'est une proportion extrêmement importante.

Le projet que nous subventionnerons démarrera le 1er mai prochain, pour une durée d'un an, bénéficiant à 480 enfants réfugiés. L'O.N.G. "Mission Enfance", créée en 1992, est régulièrement soutenue par le Ministère des Affaires étrangères français. Son action en faveur des enfants et des enseignants est particulièrement utile pour aider une communauté qui souffre durement, alors qu'elle a valeureusement combattu l'Etat islamique.

Je crois, en effet, tout à fait indispensable qu'à Paris, nous soutenions le peuple kurde qui a combattu Daesh plus que quiconque et qui, en accueillant de nombreux réfugiés de toutes les minorités persécutées, préserve l'idéal de diversité des pays du Moyen Orient.

Pour toutes ces raisons, je veux saluer cette subvention portée par la Ville de Paris et par Patrick KLUGMAN, qui s'inscrit dans une politique constante de notre municipalité en soutien aux Kurdes, à Paris comme sur les territoires où ils sont implantés depuis toujours. Je veux saluer, aujourd'hui, la présentation de ce projet de délibération.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

La parole est, en principe, à Mme Danielle SIMONNET, que je ne vois pas.

C'est donc M. Jérôme GLEIZES qui a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur les raisons géopolitiques qui nous amènent à soutenir ce projet de délibération, qui ont été indiquées par les deux interventions précédentes, mais je voudrais poser quelques questions, à savoir : comment choisit-on un camp parmi d'autres dans la région kurde d'Irak ? Comment choisit-on une O.N.G. franco-monégasque, et pas une autre O.N.G., pour aider les peuples de la région ? Je suis d'autant plus surpris que, dans le document de la convention, le projet n'est pas décrit, ni le budget. Pardon, excusez-moi… La description du projet n'est pas indiquée dans la convention.

Comment se prend la décision d'urgence : aujourd'hui et pourquoi pas demain ? Parce que, malheureusement, de nombreux camps dans la région kurde sont souvent concernés par des afflux massifs de personnes. Je ferai

remarquer que c'est souvent la même région que l'on aide, celle d'Erbil, et que la région de Souleymanieh mériterait aussi un soutien. Malheureusement, nous sommes beaucoup moins présents dans la région un peu plus au sud que celle qui est au nord.

Comment se prennent les décisions par rapport à ces soutiens qui sont, bien sûr, indispensables ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous les trois, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les différents orateurs inscrits sur ce projet de délibération d'importance. Je crois que Rémi FÉRAUD a dit l'essentiel. Effectivement, dans la période où nous saluons la fin de l'Etat islamique comme entité d'une zone territoriale qui s'étendait notamment en Syrie, il est impossible de ne pas saluer le sacrifice, l'effort, et donc, la dette que nous devons aux combattants kurdes en Irak et en Syrie, qui ont été déterminants et dont nous ne voudrions pas qu'ils soient les grands oubliés de cette victoire.

La Ville de Paris, qui est menacée et a été attaquée, notamment par des gens qui se revendiquent de l'Etat islamique, doit également une dette de protection envers le peuple kurde et envers ses combattants.

Je crois que Rémi FÉRAUD l'a rappelé, parce que nous avons, à Paris, depuis longtemps, une forte communauté kurde qui participe dans tous les domaines de notre vie parisienne. Nous sommes heureux de les compter parmi nous.

Le conflit, qui s'étend maintenant depuis des années, a créé énormément de déplacés. S'agissant du Kurdistan, il y a plus de 2 millions de réfugiés au Kurdistan irakien.

Pour vous répondre complètement, Monsieur GLEIZES, comment nous sollicitons ? Je voudrais rappeler que nous sommes encore quelques-uns à nous revendiquer de cette phrase de Michel Rocard : "Bien sûr, nous ne pouvons pas réparer toute la misère du monde, mais nous devons prendre notre part". En l'occurrence, sur les aides d'urgence, notre part est de répondre aux sollicitations que nous avons. L'association "Mission Enfance" est la seule qui intervient encore. Nous avons donc réagi favorablement à la demande qui nous a été présentée pour pouvoir agir dans les camps de réfugiés du Kurdistan. Nous n'avons pas, à ce stade, de sollicitations qui nous auraient permis de répondre à d'autres camps. Nous sommes heureux de soutenir cette O.N.G. qui va effectivement déployer un projet qui bénéficiera à la réhabilitation d'une école pour 480 enfants réfugiés, de 3 à 18 ans.

Je vous demande, mes chers collègues, pour toutes les raisons que je viens de présenter, de voter ce projet de délibération, et je l'espère, avec une unanimité qui fera honneur à notre Conseil.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DGRI 20).

2019 DGRI 23 - Aide d'urgence (50.000 euros) à la Croix-Rouge Française pour une intervention d'urgence au Mozambique suite au passage du cyclone IDAI.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 23. Il s'agit de l'aide d'urgence de 50.000 euros à la Croix-Rouge française pour une intervention d'urgence au Mozambique suite au passage du cyclone.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, dans la nuit du 14 au 15 mars, le Mozambique a été terrassé par le passage du cyclone tropical Idai. Le bilan provisoire fourni par les agences des Nations Unies fait état de 468 morts, 400.000 déplacés dans le pays. En outre, les dégâts matériels sont considérables, notamment dans la ville côtière de Beira, peuplée de 500.000 habitants et qui serait détruite à près de 90 %.

Comme le rappelle le président du pays, Filipe NYUSI, Idai a tout emporté : routes, ponts, écoles. L'hôpital et les 17 centres de santé de la ville sont, par ailleurs, très gravement endommagés. Les autorités locales et les organisations humanitaires font état de problèmes sanitaires majeurs. Suite à la dévastation des zones d'élevage et de cultures, plus de 100.000 personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire absolue, et des maladies telles que le paludisme et le choléra, dont le chiffre de 139 cas est déjà évoqué, sont apparues.

Le Mozambique vit une situation d'autant plus dramatique qu'il ne dispose pas des ressources lui permettant de prévenir les risques liés aux événements climatiques exceptionnels. Le Mozambique est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Après avoir connu cinq siècles de domination portugaise, l'ancienne colonie accède à

l'indépendance en 1975. Rapidement pourtant, le parti au pouvoir, le FRELIMO, d'inspiration marxiste-léniniste, est contesté par des factions rebelles, les RENAMO, fervents antimarxistes, qui, soutenus par l'Afrique du Sud et les Etats-Unis, organisent la guérilla. Le conflit évolue en guerre civile et fait, en 15 ans, près d'un million de morts. Quand, en 1992, des accords de paix sont enfin signés, le Mozambique, dont la volonté d'indépendance fut sacrifiée sur l'autel de la guerre menée contre le communisme, est ruiné, ses infrastructures détruites, sa population décimée.

Cette absence de structuration de l'Etat fait du Mozambique l'un des pays les moins pollueurs de la planète. Le pays produit 0,14 % des émissions de gaz carbonique au monde. Sa production électrique est issue à 80 % d'énergies renouvelables et son agriculture est très largement non mécanisée. Pourtant, il subit de plein fouet les effets délétères du réchauffement climatique, comme l'atteste le document adressé à l'O.N.U. par les autorités du Mozambique, qui relèvent l'accroissement de ces épisodes mais aussi leur intensité. Si, entre 1980 et 1997, 5 ouragans ont frappé la côte mozambicaine avec des vents variant de 92 à 142 kilomètres heures, on note qu'entre 2000 et 2012, le pays en a essuyé 11, dont 6 avec des vents dépassant les 160 kilomètres heures.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de l'attribution par l'Exécutif d'une subvention de 50.000 euros à la Croix-Rouge française au titre de l'aide d'urgence 2019, nous souhaitons néanmoins insister sur le fait que le soutien à apporter au Mozambique ne peut se cantonner à des aides financières ponctuelles, mais doit s'inscrire dans le temps long. La France, à l'instar des autres pays industrialisés, possède une grande part de responsabilité dans l'accroissement des dérèglements climatiques.

Ainsi, nous, élus du groupe Communiste - Front de Gauche, pensons qu'il est de notre devoir de ne pas abandonner ce pays qui, comme tant d'autres, paye au prix fort les conséquences dévastatrices du changement climatique, que nous avons, par notre modèle de développement, très largement contribué à faire advenir.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci à Raphaëlle PRIMET d'intervenir sur ce projet de délibération, que nous présentons également au titre de l'aide d'urgence. C'est la seconde ville du pays, Beira, qui a été impactée par un cyclone dévastateur, avec des rafales à plus de 190 kilomètres heures. Ce cyclone a fait plus de 500 victimes, plus de 400.000 déplacés au Mozambique et des milliers de blessés.

Nous vous proposons donc, avec la Croix-Rouge française, d'aider une intervention d'urgence qui permettra d'approvisionner en eau, nous l'espérons, plus de 15.000 personnes, s'agissant du programme de la Croix-Rouge qui nous est présenté, pendant une durée de 3 mois. Nous présentons cela au titre du "Fonds 1 % eau et assainissement", auquel sont associés nos collègues Célia BLAUEL, Antoinette GUHL et Paul SIMONDON, que je tiens à associer et saluer au titre de ce projet de délibération pour une aide d'urgence au Mozambique, que je vous demande d'adopter, mes chers collègues.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 23).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Nasrin SOTOUDEH.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Nasrin SOTOUDEH.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Nasrin SOTOUDEH.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 21, amendé et déposé par l'Exécutif, et les vœux référencés n°s 22 et 23 sont relatifs à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Nasrin SOTOUDEH.

La parole est, en premier lieu, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ… à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les grands esprits se rencontrent puisque nous sommes trois à avoir déposé le même vœu. Depuis près de 20 ans, l'avocate iranienne Nasrin SOTOUDEH défend les militants politiques et les journalistes qui, dans son pays, subissent l'arbitraire des autorités. Son activisme lui attire les foudres du régime et elle se voit lourdement condamnée par 2 fois, entre 2011 et 2018. En mars 2019,

son calvaire judiciaire se poursuit inexorablement. Cette fois, elle encourt 33 ans de réclusion et 148 coups de fouet pour avoir soutenu des femmes ayant bravé l'interdiction d'ôter leur tchador dans l'espace public.

Face à l'acharnement des autorités à son encontre et en cohérence avec le soutien durable que nous accordons au mouvement en faveur des droits humains en Iran, nous nous félicitons de la décision prise par l'Exécutif, en accord avec le vœu que nous avions formulé d'accorder à Mme Nasrin SOTOUDEH la dignité de citoyenne d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout comme vous, je sais que le chemin vers la démocratie est long et difficile. Cette phrase est extraite de la lettre que Nasrin SOTOUDEH, avocate iranienne, avait écrite pour la remise du prix Sakharov pour la lutte en faveur des droits de l'homme, qui lui a été décerné par le Parlement européen en 2012. C'est l'une de ses collègues qui s'était chargée de lire cette lettre, car Nasrin SOTOUDEH était déjà détenue dans la prison d'Evin à Téhéran.

Car, oui, Nasrin SOTOUDEH est incarcérée depuis 2011. Et pour quel crime ? Un crime bien odieux : celui de la défense des droits des femmes en Iran. Le 12 mars dernier, sa peine s'est alourdie d'une condamnation à 38 ans d'emprisonnement et 148 coups de fouet pour avoir défendu des femmes qui manifestaient contre le port obligatoire du voile dans l'espace public. Nasrin SOTOUDEH est donc condamnée pour avoir défendu des femmes qui manifestaient pour leur liberté.

Elle était une femme libre, libre d'avoir accepté de défendre les prisonniers et prisonnières politiques arrêtés après les manifestations contre la réélection contestée pour suspicion de fraude électorale de Mahmoud AHMADINEJAD. Nasrin SOTOUDEH était une femme libre de prendre fait et cause pour les femmes qui ont osé, depuis le début de l'année 2018, se dévoiler en pleine rue en Iran. C'était une femme libre de refuser de porter le tchador en détention. Une femme libre d'avoir combattu l'autoritarisme du gouvernement iranien et d'avoir porté le combat féministe, dans un pays où les droits des femmes sont régulièrement bafoués.

C'est pour défendre cette liberté que de nombreuses O.N.G. internationales se sont jointes à "Amnesty International" pour dénoncer son arrestation et appeler à sa libération immédiate. C'est pour défendre cette liberté que la Ville de Paris doit soutenir les mouvements de mobilisation en faveur des droits de l'homme et des luttes féministes en Iran, et la personne de Nasrin SOTOUDEH, en réclamant sa libération et en lui accordant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. Son combat pour la liberté doit être connu de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci mes chers collègues. C'est une avocate que nous sommes amenés aujourd'hui à distinguer au titre de la citoyenneté d'honneur. C'est une femme que nous sommes amenés à distinguer au titre de la citoyenneté d'honneur. C'est une avocate parce que c'est une femme. C'est une militante des droits humains.

Je voudrais saluer, d'abord, le combat et le parcours de cette femme qui s'est battue dans son pays pour devenir une avocate et pour devenir l'avocate de ceux qui n'avaient pas les libertés qu'elle avait étroitement conquises pour elle-même. Dès qu'elle s'est mise en mouvement, elle est devenue l'une des avocates les plus remarquables, associée à Shirin EBADI qui a été distinguée par le prix Nobel. C'est en exerçant ce métier, notamment pour des opposants politiques, pour des femmes qui voulaient se dévoiler, qu'elle a été, constamment et par intermittence, condamnée et emprisonnée depuis 2011. Emprisonnée une première fois en 2011, puis graciée, puis réemprisonnée et condamnée en 2013 pour une procédure dont elle n'avait jamais entendu parler, et réincarcérée l'an passé, avec une peine de 33 ans d'emprisonnement qui vient d'être encore aggravée.

Nous ne pouvons que la soutenir, que lui décerner la citoyenneté d'honneur, tant elle correspond avec ce que nous essayons de faire ici, avec cet instrument qui est de dire, à un moment donné, à ceux qui se battent pour les autres, qui sont menacés dans leur intégrité physique, dans leur liberté ou dans leur vie, qu'ils méritent d'être, le temps de cet empêchement, des Parisiennes et des Parisiens d'honneur. Nasrin SOTOUDEH doit être faite, aujourd'hui, notre citoyenne d'honneur.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je vous redonne la parole.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Oui.

Minuscule adjonction au vœu que nous présentons : nous souhaitons, dans le vœu présenté au vote, mentionner que les vœux ont été initialement, ou également, proposés par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je suis saisi d'une demande d'explication de M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous voterons avec conviction la Citoyenneté d'honneur pour Nasrin SOTOUDEH. Nous la voterons, car c'est le combat juste d'une femme libre, comme vous l'avez dit.

Maintenant, je voudrais tout de même revenir sur ce que j'ai dit en 7e Commission. On en a parlé depuis le début de la mandature. M. KLUGMAN le sait très bien. Patrick le sait très bien. Il faudra, un jour, et assez rapidement maintenant, établir un "process" pour la désignation de la citoyenneté d'honneur. C'est un souhait que je formule ici.

Mais je le répète : concernant ce vœu, bien évidemment, nous voterons ici la Citoyenneté d'honneur à Nasrin SOTOUDEH.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci. Je voulais simplement dire que, bien évidemment, notre groupe est tout à fait heureux que cette disposition soit prise. C'est d'ailleurs du fait d'avoir appris publiquement que la Mairie de Paris ferait cette proposition, que nous n'avons pas déposé le vœu qui était prévu. Je vous rappelle que nous étions aussi beaucoup intervenus sur Asia BIBI, sur toutes les femmes, parce que c'est une question qui doit être évoquée : les droits de l'homme sont aussi beaucoup portés par les femmes, parce que, souvent, elles sont en première ligne.

Bravo de faire en sorte que cette femme puisse bénéficier aujourd'hui du rayonnement international de Paris et connaître une meilleure visibilité partout dans le monde pour ses droits, pour la dignité et pour la justice.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fadila MÉHAL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu amendé et déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2019, V. 100).

J'imagine que les vœux n° 22 et n° 23 sont retirés ? C'est bien cela.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mémoire de Marielle Franco.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu référencé n° 213 qui est relatif à la mémoire de Marielle Franco. Il est déposé par l'Exécutif.

C'est donc vous, Patrick KLUGMAN, qui le présentez.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons souhaité honorer la mémoire de Marielle Franco, cette élue brésilienne engagée contre le racisme, la LGBTphobie, les violences policières, et qui a été sauvagement assassinée il y a un an, ce qui avait choqué le monde entier. Nous avions alors décidé d'afficher son portrait sur la façade de l'Hôtel de Ville.

Depuis, on ne peut pas dire que les choses s'améliorent au Brésil. Il y a un pouvoir, animé par Jair BOLSONARO, qui a libéré la parole et, nous le craignons, certains actes contre ce pour quoi Marielle Franco militait et s'était élevée toute sa vie durant. D'ailleurs, nous avons constaté l'exil forcé du député brésilien de cette avocate du droit des minorités, M. Jean WYLLYS, qui est menacé et ne peut plus vivre dans son pays, que nous avons reçu à l'Hôtel de Ville et qui reviendra dans très peu de temps.

Avec Catherine VIEU-CHARIER, dont je veux saluer l'action déterminée et résolue, nous avons décidé de proposer une place à la mémoire de Marielle Franco, cette femme, cette militante, cette combattante admirable qui sera Parisienne, puisqu'elle ne peut plus être tout à fait Brésilienne, vu la tournure de son pays.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 101).

2019 DFA 7 - Projet de cession des parts de la CDC dans la société anonyme d'exploitation du palais omnisports de Paris-Bercy au profit d'AEG Facilities France SAS.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DFA 7. Il s'agit du projet de cession des parts de la C.D.C. dans la société anonyme d'exploitation du "palais omnisports de Paris-Bercy" au profit d'AEG Facilities France.

La parole est, dans un premier temps, à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être extrêmement bref. Simplement pour dire que, sur ce dossier, je commenterai les éléments relatifs aux trois délibérations sur la SAE P.O.P.B. Il semble bien qu'il ne faille pas s'alerter systématiquement sous prétexte qu'un certain nombre de partenaires de la Ville, français ou étrangers, en l'occurrence américains, s'annoncent et se proposent pour l'exploitation d'un équipement qui appartient à la Ville. En l'occurrence, tel qu'il ressort des conclusions du projet de cession des parts de la Caisse des Dépôts et Consignations qui pourraient être prises par AEG, la cession des 10 % d'actions de la Caisse des Dépôts à AEG qui en détient déjà 32 %, ne conférerait pas de droits supplémentaires à AEG en conseil d'administration.

En assemblée générale ordinaire, où les décisions sont prises à la majorité simple, AEG ne disposerait pas d'une minorité de blocage avec ses 42 % et ne pourrait donc pas entraver le vote des décisions. En revanche, en assemblée générale extraordinaire, où les décisions sont prises à la majorité des deux tiers, AEG disposerait d'une minorité de blocage fixée à 34 %.

Pour rappel, les décisions prises en assemblée générale extraordinaire sont principalement statutaires, et donc, peuvent concerner l'extension ou la restriction de l'objet social, le changement de dénomination, le transfert de siège social, soit la dissolution anticipée. Mais ces modifications ont un caractère exceptionnel, il faut bien le dire. La gestion et la direction de la société restent assurées par le conseil d'administration et la direction générale, conseil d'administration et direction générale où la Ville de Paris est totalement maîtresse de la situation.

Dans tous les cas de figure, la Ville dispose de tous les moyens juridiques de contrôle pour prendre et faire respecter toute obligation nécessaire, toute disposition régulière sur les usages du P.O.P.B., que ce soit sa vocation culturelle, qui demeure, sa vocation sportive, qui est essentielle, sa vocation musicale, bien sûr, et sa programmation également.

C'est la raison pour laquelle nous voterons et appuierons ce projet de délibération. Nous ne participerons pas d'un climat d'inquiétudes sourdes sur l'hégémonie ou l'impérialisme des grandes sociétés de production américaines, qui produisent des spectacles que le P.O.P.B. est de nature à recevoir étant donné l'affluence qui en résulte. A partir de là, si les producteurs français, inquiets par rapport à cette montée en puissance d'un partenaire américain dans une instance de programmation des spectacles à Paris, veulent bien regarder avec la Ville de Paris, avec les partenaires politiques et culturels de la Ville, comment organiser, favoriser, faire une meilleure promotion des spectacles et des producteurs français, pourquoi pas. Nous restons attentifs.

D'ailleurs, cela montre bien que, dans un certain nombre de domaines et de dossiers de la Ville, la démocratie participative pourrait être aussi ouverte aux acteurs économiques de la Ville de Paris, pas seulement aux citoyens. C'est bien de faire un conseil citoyen la veille d'un Conseil de Paris. Mais on s'aperçoit que, délibération après délibération, il serait bon aussi de se pencher sur ceux qui font à leur tour vivre Paris, non seulement en tant que citoyens de la capitale, mais aussi en tant que partenaires économiques et sociaux qui permettent à la Ville d'exercer son influence et son attractivité au-delà de Paris elle-même.

Je voulais dire, encore une fois : ne participons pas à un climat d'alerte et d'incertitude sur ce qui est aujourd'hui une exploitation plutôt réussie du P.O.P.B. et qui doit le demeurer.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Eric AZIÈRE.

La parole est à Jérôme GLEIZES à présent.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais avoir un avis un peu divergent de celui de M. AZIÈRE. Je vais commencer par une exploitation réussie, une exploitation réussie qui est déficitaire depuis de nombreuses années. On pourrait faire beaucoup mieux, rien que d'un point de vue économique, ce qui pose des questions.

Ce projet de délibération revient, puisqu'il avait été retiré du Conseil de Paris. D'ailleurs, nous avons eu des pièces complémentaires depuis, donc cela prouve bien que, quand il a été retiré, le dossier n'était pas encore mûr. Mais on reste sur les mêmes positions.

Quelques rappels. Le géant américain AEG, n° 2 mondial dans la gestion des salles de concerts, a débarqué en France il y a peu de temps. AEG qui signe des contrats mondiaux avec des artistes comme Katy PERRY, Justin BIEBER ou encore Céline DION, est à l'événementiel ce que McDonald's est à la gastronomie : un fournisseur de produits identiques, quel que soit l'endroit de la planète, et de qualité discutable par ailleurs, mais c'est un autre problème.

C'est donc quelqu'un qui a une situation de monopole à l'échelle mondiale et qui impose un produit formaté sur toutes les grandes places internationales. Est-ce que c'est que nous défendons ? A une époque, nous défendions l'exception culturelle française. Mais c'était un autre temps. C'est l'ancien monde.

Je ne dirai rien sur l'intérêt du géant américain concernant les compétitions sportives - c'est moins son champ de compétences -, ce qui m'interroge, d'ailleurs, dans la mesure où l'on parle bien de l'avenir d'un palais omnisports. C'est le P.O.P.B., pas une salle de concerts. C'est un palais omnisports, au départ.

Une fois cela dit, l'enjeu de ce projet de délibération n'est pas de tacler une situation qui nous échappe au profit d'AEG ou de faire plaisir à la Caisse des Dépôts et Consignations qui souhaite vendre ses parts, mais bien de faire ce qui est le plus efficace pour avoir les moyens de notre ambition, à savoir faire de Paris-Bercy une salle de spectacles sportifs et culturels populaires et de qualité. Nous craignons, et là, j'ai une divergence sur le fond du dossier, Monsieur AZIÈRE, par cette cession des parts de la C.D.C. à AEG, que l'entreprise devienne plus difficile. AEG aura, tout comme la Ville, une minorité de blocage, ce qui pourra poser un problème, c'est l'aspect important, lors des A.G. exceptionnelles, car ce sont les plus importantes. Une A.G. exceptionnelle, c'est quand il y a une rupture dans l'organisation du lieu. C'est là où la minorité de blocage va pouvoir s'appliquer.

Ainsi donc, l'article 4.4 et 4.5 du pacte d'actionnaires, celui qui donne le pouvoir, montre toute l'importance de ce projet de délibération. Transformation de la société en une forme juridique différente, modification de la convention de délégation de service public : autant de décisions structurantes pour lesquelles nous préférons que la Ville garde la main, et qui va la perdre avec ce vote. Il faut donc réfléchir à deux fois avant de voter ce projet de délibération.

On entend bien que les parts de la C.D.C., d'une valeur de 2 millions d'euros, n'intéressent personne. Investir 2 millions d'euros et n'avoir presque pas voix au chapitre est une perspective qui peut manquer d'attrait. Nous disons en réponse que la Ville pourrait les prendre. En effet, la charge ne serait pas insurmontable et cette décision aurait l'intérêt de permettre à la Ville d'être la seule à avoir cette minorité de blocage, et donc, de pouvoir décider en AG exceptionnelle du changement de structure.

En votant ce projet de délibération, nous n'aurons plus cet outil, cette minorité de blocage pour nous, dans ce cas-là. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération, puisque l'on n'a pas trouvé un autre actionnaire pour remplacer la C.D.C.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est maintenant à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cicéron disait : "Is Cuiusvis errare : insipientis nullius nisi, in errore perseverare". "C'est le propre de l'homme de se tromper : seul l'insensé persiste dans son erreur". Version plus ancienne de celle de Sénèque : "Errare humanum est, perseverare diabolicum".

On persistait, en effet, à vouloir nous faire accepter la vente des actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations dans la SAE P.O.P.B. à la société AEG. Nous vous avons dit, lors du dernier Conseil, à quel point cela nous semblait une erreur, tant en matière de droits nouveaux, dont bénéficieraient alors AEG lors des assemblées générales extraordinaires, que du point de vue de la recherche d'une position dominante d'AEG en matière d'organisation de la vie culturelle un peu partout dans le monde.

Vous nous avez expliqué, comme Mme Thatcher, qu'il n'y avait pas d'alternative. Reprenant la formule de cette ministre, formule qui a démontré, chaque jour depuis, son inanité et ses conséquences désastreuses. Or, nous le savons : il y a au moins une autre société qui se déclare potentiellement intéressée et avec laquelle les négociations n'ont pas été entamées. Faut-il donc se précipiter pour donner à AEG la minorité de blocage en cas de difficulté, lui ouvrir, dans le même temps, les mêmes possibilités pour la future Arena 2, si l'extension de l'objet social de la SAE P.O.P.B. est votée tout à l'heure ?

Si nous sommes prêts à accepter ce point, l'extension, nous ne sommes pas pour autant décidés à le faire sans report préalable du projet de délibération DFA 7, qui entérinerait la cession à AEG. Nous vous demandons en conséquence de reporter ce premier projet de délibération au prochain Conseil, afin que les négociations puissent intervenir avec ce potentiel repreneur et que nous puissions donner ensuite un avis favorable à l'extension de l'objet social de la SAE P.O.P.B.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien, moi aussi, je voterai contre ce projet de délibération. Vraiment, nos équipements publics, nos services publics, il ne faut pas les céder aux intérêts privés. Or, finalement, la logique, dans cette mandature, petit à petit, c'est de faire ainsi.

Le P.O.P.B. a d'abord subi un "naming" avec "AccorHotels". Et maintenant, on voit que la logique de vente des parts de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit d'AEG Facilities France aggrave cette logique de vente de nos équipements publics aux intérêts privés. Finalement, quelle différence y a-t-il entre la décision que vous risquez de prendre aujourd'hui et les décisions gouvernementales qui visent à privatiser Aéroports de Paris ? On est toujours dans cette illusion qu'il y aurait une seule politique possible, la politique ultralibérale de marchandisation et de privatisation.

Franchement, le "palais omnisports de Paris-Bercy" est un lieu extrêmement important d'un point de vue stratégique, que ce soit dans nos politiques en termes d'événements sportifs, de manifestations culturelles. On devrait au contraire faire évoluer le fonctionnement du P.O.P.B. pour que les citoyens, les associations puissent avoir un véritable contrôle, un droit de regard sur comment cela fonctionne, pour quel type de programmation, de manifestation, pour quelle logique tarifaire, pour quel positionnement dans Paris auprès des Parisiens et des Parisiennes, mais aussi en termes de rayonnement beaucoup plus large sur la Région Ile-de-France.

Au lieu de cela, si vous votez ce projet de délibération, c'est une entreprise d'activité de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion qui va bénéficier d'une minorité de blocage, si l'on accepte que la C.D.C. vende ses parts à AEG. La logique sur Arena 2 sera la même.

Je m'oppose à cela. Nous devons émanciper nos équipements publics des intérêts privés. Vous devriez tirer les leçons des autres privatisations. Regardez les rapports sur Vélib' : ils montrent que l'on devrait, au contraire, municipaliser Vélib'. La privatisation de la collecte du stationnement montre, au contraire, que l'on devrait remunicipaliser. Il faut émanciper les usages de la Ville des intérêts privés.

Je voudrais vous conseiller de relire "Le droit à la ville", de M. Lefebvre, pour comprendre ce que cela signifie le droit à la ville. Pour qu'il puisse être respecté, que les citoyens puissent avoir un droit de regard, de participation réelle à l'évolution de leur ville, il faut les rendre à nouveau propriétaires de leurs services publics. Les services publics sont la propriété de celles et ceux qui n'en ont pas. Or, aujourd'hui, nos services publics sont la propriété de grands groupes, de "namings", de privatisations et de structures qui n'en ont strictement rien à faire des politiques sportives ou culturelles.

Il faut voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

M. Jean-Baptiste de FROMENT est-il là ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, nous sommes conscients que l'AccorHotels Arena évolue dans un environnement très concurrentiel qui est celui des grandes salles de spectacles, qu'il se doit de continuer à consolider sa place et la qualité de ses programmations, notamment en partenariat avec son actionnaire AEG.

Dans un premier temps, nous avions été surpris par la précipitation de la vente des parts de la Caisse des Dépôts et Consignations, et par le peu d'informations autour de cette opération. A travers les échanges que nous avons eus avec le cabinet de Jean-Bernard BROS et Jean-Bernard BROS lui-même, la Ville a confirmé que cette vente ne changerait ni la composition, ni l'organisation des prises de décision dans les organes de direction, la Ville restant majoritaire. Ce point est quand même rassurant.

Néanmoins, nous restons vigilants en ce qui concerne l'emprise des grands groupes sur les festivals. Nous pensons que, face aux risques de duopole des grands groupes américains Live Nation et AEG sur les concerts et festivals, dont certains sont soutenus par les collectivités, notamment en Ile-de-France, et par souci du maintien de la diversité culturelle, nous nous abstiendrons sur ces projets de délibération.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

Pour vous répondre à toutes et à tous, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à tous de vos interventions dans ce panel d'interventions aussi variées, qui aura convoqué en cette Assemblée aussi bien Margaret Thatcher que Katy PERRY. Même si j'ai plus de goût pour la seconde que pour la première, je voudrais remettre les choses telles qu'elles sont.

D'abord, rappeler que ce modèle d'une délégation de service public ajoutée à une SEM, où nous partageons l'actionnariat avec des opérateurs parapublics ou privés - non seulement la C.D.C. et AEG, mais aussi le C.N.O.S.F.

et l'office du tourisme, par exemple - nous a permis un certain nombre de succès ces dernières années. C'est ce modèle qui nous a permis d'investir 140 millions d'euros dans une salle entièrement neuve afin que cela ne pèse pas sur les comptes de la Ville. C'est ce modèle de SAE, avec une part d'actionnaires privés, qui nous permet d'avoir pu rénover cette salle sans un euro de la Ville de Paris et en continuant un modèle ambitieux.

C'est ce modèle, et je veux rendre hommage ici à mes prédécesseurs, tant Pascal CHERKI, qui l'a conçu, que Jean VUILLERMOZ qui l'a mis en œuvre. C'est ce pacte d'actionnaires et ce modèle qui nous permet, cette semaine encore, de connaître une victoire historique en faisant revenir la N.B.A. à Paris, alors qu'elle n' y avait pas joué de match officiel dans son histoire, et que c'est la première fois depuis 10 ans que ce plus grand spectacle de basket possible revient à Paris. C'est ce modèle de partenariat entre la Ville et AEG, comme actionnaire minoritaire, qui nous permet d'aller chercher de grandes compétitions sportives et de grands artistes, et qui nous permet aujourd'hui, grâce au savoir-faire des uns et des autres, d'avoir trouvé un rythme de fonctionnement. Monsieur GLEIZES avait raison de souligner que les quelques années qui ont suivi la réouverture ont été compliquées. Mais aujourd'hui, la situation budgétaire et commerciale de la SAE est satisfaisante.

Ce modèle est double. L'actionnariat, que je viens de mentionner, et l'autre, surtout, c'est là où je nous invite tous à retrouver de la sérénité : le modèle d'une délégation de services publics. Cela veut dire que les contraintes et le cadre de travail dans lequel opère la SAE P.O.P.B., sont ceux que lui délègue la Ville de Paris en tant que délégant. C'est-à-dire que là où la Ville a déjà du pouvoir avec 54 % d'actionnaires, là où elle a un pouvoir absolu, c'est elle qui fixe les conditions et dit à la SAE P.O.P.B. : "vous devez faire 35 jours par an de sport à des fédérations délégataires", "vous devez assurer une diversité culturelle", "vous devez entretenir le bâtiment". C'est 100 % de la décision du propriétaire que nous sommes. Nous restons propriétaire de ce bâtiment à 100 % et des conditions dans lesquelles le délégant, fut-il en public privé, exerce cette délégation de services publics.

Il y a un débat - M. de FROMENT l'a mentionné, M. AZIÈRE également et quelques autres - sur la diversité culturelle autour du bouleversement de la situation des festivals sur la scène francilienne, l'arrivée de Lollapalooza, de "We Love Green", de "Weather Festival", les festivals plus historiques, qui a chamboulé les producteurs français. Je pense que ce Conseil s'enorgueillirait de prendre position sur le sujet, qui, à mon avis, est très différent du sujet de l'actionnariat de la SAE. Je vois bien la crainte qui est : mais si vous faites monter AEG… Je précise, d'abord, que les actionnaires ont un droit de préemption prioritaire. Donc, Monsieur CONTASSOT, les gens avec lesquels nous n'avons pas mené de négociation, c'est que, précisément, à partir du moment où la C.D.C. vend, les actionnaires actuels ont un droit de préemption. Et donc, AEG a un droit de préemption prioritaire.

Mais surtout, le premier client de la SAE P.O.P.B., c'est Live Nation. C'est le concurrent d'AEG. Preuve que l'intérêt des deux coactionnaires est que cette salle fonctionne, vive, ait 35 jours de service public, ait une patinoire de service public et ait des grands événements, du concert de Katy PERRY à la N.B.A. en passant par les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je pense que cette modification mineure de l'actionnaire, je rejoindrai à 100 % Eric AZIÈRE, est une évolution mineure. Elle nous permettra de conserver les garanties profondes que nous avons fixées.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 7).

2019 DFA 35 - Approbation de l'extension de l'objet social de la SAE POPB.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons en passant à une autre projet de délibération. Il s'agit du projet de délibération DFA 35 relatif à l'approbation de l'extension de l'objet social de la SAE P.O.P.B.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être bref et, si vous le permettez, je vais également aborder le changement de dénomination dans la même intervention. Cela nous fera gagner du temps.

Sur l'approbation de l'extension de l'objet social du P.O.P.B., bien sûr, nous y sommes favorables. Il s'agit, notamment dans le cadre du projet olympique, de faire porter par le P.O.P.B. la possibilité de gérer d'autres salles, notamment dans le cadre des Jeux Olympiques. Je dirai que c'est presque une bonne gestion de père de famille. C'est une gestion qui va dans le bon sens, et nous l'approuvons totalement.

Je dirai également un mot sur le changement de dénomination, que nous approuverons également. Nous sommes, personnellement, tout à fait favorables à la notion de "naming". Il s'agit de faire financer par les entreprises

privées des biens collectifs, et nous y sommes favorables. Il est évident que la prestation actuellement payée par le groupe Accor arrive très positivement dans les finances de la Ville, qui, rappelons-le, sont très endettées par ailleurs, Monsieur BROSSAT. Mais c'est un autre débat.

Donc nous voterons. Il s'agit en plus, ici, simplement d'un changement de dénomination dû à un changement de nom de la société mère, qui modifie son nom d'"AccorHotels Arena"… d'"AccorHotels"… Alors, Accor. Donc, "Accor Arena" me paraît être tout à fait positif.

Nous voterons ces deux projets de délibération.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE, et merci de votre concision.

Madame Danielle SIMONNET ? Non.

Monsieur Jean-Baptiste de FROMENT ? Allez-y. Ou est-ce que vous considérez que votre intervention précédente abordait déjà le sujet comme il convenait ? Oui.

Donc je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur AURIACOMBE a 1.000 fois raison. Nous avons signé ce contrat de nommage entre le P.O.P.B. et l'entreprise AccorHotels. L'entreprise AccorHotels décide de changer de nom en "Accor". Je propose donc de ne pas refaire le match de la dernière fois et de permettre au P.O.P.B. d'avoir le même nom que l'entreprise qui paye pour avoir son nom sur la façade.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 35).

2019 DJS 126 - Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e) - Agrément de la nouvelle dénomination du POPB.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous continuons avec le projet de délibération DJS 126 qui concerne le "Palais omnisports de Paris-Bercy" et l'agrément de la nouvelle dénomination du P.O.P.B.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, dans un premier temps.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Tout s'achète peut-être, mais tout ne doit pas être mis en vente. Ce "tweet" de 2015, très critique à propos du contrat de "naming" qui avait été conclu entre la Mairie de Paris et le groupe "AccorHotels" pour renommer contre rémunération le "palais omnisports de Paris-Bercy", a été émis par Laurence PARISOT, l'ancienne présidente du M.E.D.E.F. Cette ardente défenseuse du capitalisme le plus rapace dit qu'il y a des limites. Cela devrait interroger les élus de notre hémicycle, et en particulier celles et ceux qui parlent d'économie sociale et solidaire, de nécessité de créer une ville résiliente et inclusive, ou encore d'insertion et d'alimentation durable et accessible à tous, mais qui, ensuite, sous couvert de pragmatisme, acceptent de vendre au plus offrant des symboles de notre capitale.

Nous sommes dans une société de consommation où les marques sont omniprésentes. C'est précisément pour cela que nos décisions doivent être responsables. Nous avons, jusqu'à preuve du contraire, un règlement local de publicité dont la philosophie et l'objectif principal est de limiter la présence publicitaire dans l'espace public. Ce document important pour la gestion de notre espace commun n'a pas à être dévoyé par des pratiques telles que le "naming" et le "sponsoring" outranciers. Soit nous vendons complètement cette salle de Paris-Bercy et en confions l'avenir à un privé, qui fera du "naming", soit nous souhaitons le conserver dans le patrimoine. C'est, semble-t-il, l'option retenue. A ce moment-là, nous prenons une responsabilité quant à la programmation et au nom de cette salle afin de correspondre à nos valeurs, et d'agir en conformité avec celles-ci et nos discours. Parce que tout ne peut pas être fait au nom du fric.

Sans surprise et en cohérence avec notre premier vote à ce sujet, nous voterons contre ce projet de délibération qui entérine le "naming" du P.O.P.B.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à présent à M. Pierre AURIACOMBE.

Non, vous avez tout dit précédemment.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ ? Je ne le vois pas.

Sergio TINTI. Normalement, on n'a pas le droit.

Il est inscrit. Oui, pardon.

Monsieur Sergio TINTI, toutes mes excuses.

M. Sergio TINTI. - Cela va être hypercourt.

En cohérence avec la position de notre groupe sur le sujet, nous voterons contre ce projet de délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Et voyez que je ne suis pas partial du tout.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai également contre ce projet de délibération.

Rappelez-vous l'histoire de la petite grenouille. Vous la mettez dans un bain d'eau bouillante. D'un coup, forcément, elle se défend, elle sort du bain d'eau bouillante, et elle peut s'en sortir. Mais si vous la mettez dans une eau tiède et que vous augmentez la température régulièrement, elle ne s'en rend pas compte et va finir par mourir, sans en avoir pris conscience. Ces questions de "naming", c'est la même chose. Entre le projet de délibération sur le "naming", que l'on nous fait voter là, et le projet de délibération de tout à l'heure sur l'augmentation des parts qui sont allouées à des intérêts privés, nous sommes en train de vendre la ville.

La mandature précédente s'est terminée par la vente du ventre de Paris. On a eu de nombreuses polémiques sur un certain nombre de services publics très mal gérés par les intérêts privés. Pourtant, la leçon que vous en tirez, c'est de continuer : on court toujours contre le mur.

En fait, la question du "naming" est double. On se trouve avec des équipements qui vont pouvoir avoir la marque d'une entreprise privée : un équipement sportif et culturel qui va s'appeler "Accor Arena P.O.P.B." Evidemment, la décision antérieure que vous avez prise, hélas, faisait que cela s'appelait "AccorHotels". J'en conviens, il y a peu de changement puisque l'on est toujours sur du "naming". J'étais en désaccord avec "Accor". Je suis en désaccord, aujourd'hui, avec "Accor Arena P.O.P.B.".

Parce que ce "naming", c'est en plus une logique d'aggravation de l'envahissement publicitaire sur la ville. Ce sont vraiment les intérêts privés qui prennent leur marque sur la ville. Est-ce qu'un jour, vous allez céder la tour Eiffel à une entreprise telle que Coca Cola, Vinci ou Suez ? Ce sont ces questions qui se posent, à un moment donné. Parce que vous l'avez dans tous les circuits.

Vous pouvez rire et railler ce que je dis, mais n'est-il pas vrai que même dans nos musées de la Ville de Paris, vous développez le mécénat, et que la présence des entreprises et des multinationales qui soutiennent et cofinancent les travaux de réfection des œuvres, ont leur place grandissante sur les prospectus de présentation des musées, sur les cartels en dessous des œuvres, dans les salles de notre culture parisienne ?

Vous voyez bien que, de plus en plus, vous avez ces intérêts privés qui prennent tout leur espace. Je suis opposée à cette vision de la ville. Il faudrait au contraire que l'on ait une ville sans publicité, sans "naming", et une ville qui émancipe ses services publics des intérêts privés.

Je voterai contre ce projet de délibération, bien évidemment.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Juste pour rappeler que notre groupe n'est pas opposé à ce principe du "naming", même si je préférerais que l'on trouve un autre nom pour "naming".

Nous voterons pour ce projet de délibération, comme nous étions pour la première dénomination du "Palais omnisports Bercy".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais déjà partiellement répondu, puisque M. AURIACOMBE l'avait mentionné dans son intervention précédente.

Pour partager avec M. de FROMENT ce goût pour la francophonie, je rappelle que le contrat parle de "nommage", qui est la version française du "naming", peut-être pas musicalement la plus heureuse, mais qui au moins respecte notre attachement à la francophonie.

Nous n'allons pas refaire le match, un certain nombre l'a dit. Les votes initiaux sur la dénomination "AccorHotels Arena" sont logiquement les mêmes lorsqu'il s'agit de transformer en "Accor Arena".

Je veux juste souligner à Mme SIMONNET ses propres contradictions. Passer, à longueur de temps, à exprimer sa détestation de tout ce qui se passe à l'intérieur de l'Arena - les grands événements sportifs, le sport de haut niveau et les concerts de culture populaire - et, dans le même temps, vouloir le défendre, vous met dans une contradiction qu'il faudra un jour régler, Madame SIMONNET.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 126).

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon appétit, et un retour à 14 heures 45.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2019 DJS 42 - Plan Nager à Paris - Subventions (50.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 clubs sportifs aquatiques.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la piscine Hébert (18e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 42 et les vœux référencés n°s 24 et 24 bis qui y sont rattachés. Il s'agit du Plan Nager à Paris, avec l'attribution d'une subvention de 50.000 euros et des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 clubs sportifs aquatiques.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je le ferai chaque fois que l'occasion m'en sera donnée, je voudrais saluer la conduite du Plan Nager à Paris, qui permet à 7 millions d'usagers annuels de profiter au mieux des bassins parisiens. Le Plan Nager à Paris est tout à fait en phase avec la demande des Parisiennes et des Parisiens.

Nous observons d'ailleurs que la pratique de la natation et plus largement la fréquentation des piscines sont en augmentation. Amélioration du parc aquatique, mesures écologiques, apprentissage généralisé de la nage, facilitation de la vie des clubs, implication des agents et amélioration du service public et de l'ouverture au grand public sont autant d'éléments qui soulignent une politique publique volontariste et efficace en matière d'équipements balnéaires.

Toutefois, je voudrais profiter de ce projet de délibération pour mettre un coup de projecteur sur la situation du 18e arrondissement. Le 18e arrondissement a bénéficié du Plan Nager à Paris avec la rénovation intégrale de la piscine des Amiraux, mais la piscine Hébert, elle, a connu de trop nombreuses fermetures ces derniers mois. Ces fermetures sont la conséquence de grandes difficultés sociales, réglementaires ou encore techniques. Je voudrais saluer les services de la DJS qui œuvrent pour assurer l'ouverture de la piscine, mais les difficultés perdurent.

Je sais qu'elle fera l'objet cet été d'interventions techniques significatives avec notamment une modernisation des installations de filtration et une reconfiguration des locaux du personnel. Toutefois, la piscine Hébert doit faire l'objet à la fois d'une programmation de travaux à moyen terme pour une réhabilitation lourde et d'une analyse fine de ses difficultés internes.

Par ailleurs, nous souhaitons que les autres piscines du 18e arrondissement, Dauvin, Amiraux, puissent bénéficier d'horaires élargis pendant la période de résolution des difficultés de la piscine Hébert et durant le chantier prévu cet été.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame PREMEL, de vous être inscrite à la fois sur ce projet de délibération et d'une certaine manière sur le vœu rattaché n° 24 ainsi que sur le vœu de l'Exécutif que je vous présenterai.

Pour vous dire d'abord que je suis extrêmement flatté des encouragements, et je sais l'implication, l'engagement du groupe Communiste pour que nous allions au bout du Plan Nager à Paris et que nous mettions en œuvre les 150 millions d'euros d'investissement pour créer de nouvelles piscines.

Je veux vous dire ici que les deux que nous avions lancées, que nous avions engagées dans les quartiers populaires, celle dite piscine Elisabeth à la porte d'Orléans et celle rue Serpollet entre la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil, verront le jour durant cette mandature et permettront à ces familles des portes de Paris de bénéficier de cet engagement de piscines nouvelles mais aussi de 50 millions d'euros de grands entretiens et de rénovations. C'est peut-être parfois le revers de la médaille : comme nous investissons beaucoup dans les piscines à Paris, comme nous les rénovons beaucoup, sur la base d'un audit complet qui avait été réalisé en 2013, malheureusement elles ferment aussi beaucoup précisément pour pouvoir faire ces travaux de rénovation.

La bonne nouvelle, en revanche, c'est que les usagers disposent par la suite de piscines rénovées, devenues la plupart du temps accessibles aux personnes à mobilité réduite - on a mieux considéré les flux -, où le nombre de fermetures pour incidents techniques se réduit car le bâtiment est lui-même, tout comme les installations techniques, de meilleure qualité.

Il reste cependant un certain nombre d'enjeux importants. Le 18e arrondissement a eu la chance de voir la piscine des Amiraux arriver à temps avec impatience, je le sais, la piscine Belliard qui sera vraiment sur la frontière entre le 18e et le 17e arrondissement, et entre-temps il faut évidemment que toutes les piscines, y compris la piscine Hébert, fonctionnent.

J'ai déposé un vœu bis de l'exécutif pour repréciser que les travaux à Hébert sont évidemment nécessaires et attendus dès cet été. Pendant deux mois, on a fait l'infiltration, on a refait l'accueil, la structure du bassin et la structure de la toiture qui seront prévues dans la prochaine mandature, les vestiaires ainsi que les installations de filtration.

On a évidemment demandé à la DJS, conformément à votre vœu, d'ouvrir les autres piscines. Je me méfie du terme "nocturne", car en fait nos établissements sont ouverts, ce sont les piscines les plus ouvertes de France puisqu'elles sont ouvertes de 7 heures le matin à 22 heures, elles ne sont pas en revanche toujours ouvertes au grand public, un certain nombre de créneaux en soirée étant réservés aux clubs de natation, qui sont d'ailleurs des clubs de natation compétitive ou ceux qui font de la rémission après cancer, ceux qui font du sport affinitaire, ceux qui font de la natation santé par exemple.

Enfin, il y a évidemment un sujet RH dans cette piscine, qui est bien identifié, qui n'est pas d'ordre structurel mais lié à un problème de relation entre un chef de bassin et les agents qui y travaillent. Je propose que le Conseil de Paris se garde de prendre des positions ou des décisions individuelles en matière de ressources humaines de l'administration publique, mais je tenais par ma réponse à vous signifier que le sujet a été très largement identifié et que le chef de bassin en question a trouvé une affectation et qu'une médiation est en cours pour retrouver l'apaisement. C'est pourquoi cette question RH ne fera pas partie du vœu bis.

Merci de votre soutien en tout cas. Il nous a permis d'afficher en 2017 la plus grande progression du nombre de licenciés à la Fédération française de natation en Ile-de-France, avec 7.393 licenciés contre seulement 5.500 en 2014, soit 33 % d'augmentation quand dans le même temps, sur la Région Ile-de-France, la progression n'était que d'une dizaine de pour-cent.

Nous allons donc continuer à investir, permettre aux clubs et aux individuels de nager, en prenant soin des agents, en étant vigilant car on a parfois des contextes sociaux délicats et en assurant la plus grande coordination entre les différents établissements.

C'est pourquoi je vous demande à la fois d'approuver ce vœu bis et de retirer le vœu du groupe.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame PREMEL, par rapport à la proposition de M. MARTINS ?

Bien, le vœu n° 24 est retiré au profit du vœu n° 24 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 102).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DJS 42).

2019 DJS 43 - Subvention (105.600 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 43. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 105.600 euros et d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental olympique et sportif de Paris.

La parole est à Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour cinq minutes.

Chers collègues, je vous demanderai de bien vouloir être attentifs, et si vous avez besoin de tenir salon, de le faire en dehors de l'hémicycle.

Merci.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me permettrai d'intervenir à la fois sur les projets de délibération DJS 43 et 45 puisqu'ils concernent tous les deux des subventions et conventions avec le Comité départemental olympique et sportif de Paris. Faut-il le rappeler, les missions du CDOS de Paris sont à la fois de veiller à la préservation et au développement du sport à Paris et de représenter le mouvement sportif olympique sur notre territoire.

Ces deux projets de délibération s'inscrivent parfaitement dans le rôle de préservation et du développement du sport sur notre territoire. Nous ne pouvons que nous en réjouir et soutenir l'accompagnement de la Ville. Vous le savez, mon groupe place les clubs au cœur de la politique sportive.

Le premier projet de délibération concerne le support de la Ville au programme de formation du CDOS à destination de l'ensemble des acteurs du sport, qu'ils soient bénévoles, dirigeants, animateurs ou éducateurs sportifs. Je voudrais insister sur ces deux points très positifs de cette délibération. D'une part, la qualité et la gratuité pour les bénéficiaires du programme de formation proposé par le CDOS Paris. Alors que les moyens alloués au sport sont victimes des politiques et des contraintes de réductions budgétaires importantes, il est primordial de permettre la gratuité pour celles et ceux qui souhaitent se former, se perfectionner et ainsi garantir le développement de nos clubs et de nos associations sportives. Garantir l'autonomie de nos clubs et associations est le prolongement naturel du plan de simplification et résidentialisation initié par Jean-François MARTINS dont je me permets de saluer le travail. D'autre part, cette volonté de favoriser les clubs et les associations s'inscrit dans le cadre de la stratégie héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans notre ville. Nous devons dès aujourd'hui permettre à nos clubs de se développer et de profiter de la dynamique de ce formidable événement.

Le second projet de délibération concerne, lui, le dispositif "Réduc'Sport". Ce dispositif concerne actuellement quelque 4.000 jeunes Parisiennes et Parisiens. Cette aide au financement d'une licence est très importante ; le sport est un droit et son accès doit être garanti par toutes et tous, donc par la Ville. Le succès de ce dispositif ne se dément pas, avec une multiplication du nombre de bénéficiaires par 5 au regard des chiffres depuis 2007, avec un public principalement résident dans les quartiers populaires de notre ville, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Il est un point que soulève le projet de délibération et sur lequel nous devons être plutôt vigilants : seulement 34 % des bénéficiaires du dispositif Réduc' sont des filles ; c'est un pourcentage encore inférieur à celui de la pratique féminine. Ce dispositif vise à accompagner les publics les plus éloignés de la pratique sportive, dont les filles. Nous devons donc absolument travailler de concert avec le CDOS de Paris pour favoriser l'accès au sport du public féminin.

Les grandes compétitions internationales que nous allons recevoir jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques - je pense particulièrement à l'Euro de handball qui a été accueilli en 2018 mais surtout au Mondial féminin de football que nous nous apprêtons à recevoir - doivent nous servir à promouvoir le sport féminin et à faire en sorte que les Parisiennes puissent pratiquer le sport qu'elles souhaitent et comme elles le souhaitent.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MARTINS, vous avez la parole pour répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur TINTI, et merci d'avoir souligné, au-delà des compliments à mon égard que je prends toujours avec beaucoup d'humilité, que nous avons fait un choix politique d'assumer que la pratique sportive se faisait à Paris aussi souvent que possible, et nous le souhaitons dans un cadre collectif, qu'il s'agisse du cadre fédéral, délégataire, ou du cadre fédéral affinitaire.

Nous souhaitons, malgré la simplicité, malgré ce que les technologies nous permettent, ce que nos propres aménagements de l'espace public ou nos horaires d'ouverture de piscines permettent au public individuel et qu'évidemment nous soutenons, nous préférons cependant le cadre collectif, donc le soutien aux clubs.

Ce, dans un moment où cependant la vie des clubs est chamboulée - elle est chamboulée par des difficultés budgétaires de l'Etat qui se répercutent sur le CNDS, sur les emplois aidés -, dans un moment où les clubs traditionnels sont concurrencés par une offre privée, je pense au football, concurrencé par des structures de foot à 5 privées, au basket qui est concurrencé par des salles de basket privées, à l'athlétisme qui est concurrencé par des groupes de coureurs désormais sous marque des équipementiers sportifs. Tout cela chamboule le mouvement sportif amateur qu'il faut pourtant protéger et défendre.

En outre, on demande à ces mêmes clubs, face à un peu moins de moyens et un peu plus de concurrence, beaucoup de choses en plus, de procéder au développement du handisport, au développement de la pratique chez les seniors, du sport santé, etc.

Ainsi, le parti pris qui est le nôtre depuis 5 ans est de 3 ordres.

D'abord, simplifier la vie de ces clubs, que nous-mêmes, Ville, ne soyons pas une source de stress et d'angoisse. C'est pour cela qu'on a passé les créneaux à 2 ans, résidentialisé les clubs dans les équipements, qu'on va livrer 17 "club house", lieux de vie, pour les clubs dans les équipements cette année pour leur simplifier la vie.

Deuxièmement, on a sanctuarisé leurs moyens, on est l'une des seules collectivités en France qui a sanctuarisé les moyens des clubs amateurs et de proximité. Quand il a fallu faire des choix budgétaires, nous l'avons fait sur le sport professionnel, jamais sur le sport amateur qui a été protégé.

Le troisième levier, c'est d'investir sur le capital humain. Le sport à Paris, c'est chaque week-end, prenons-en conscience. Nos enfants parisiens et les adultes peuvent aller faire des compétitions, des tournois, être encadrés, être arbitrés, être éduqués aux valeurs sportives et citoyennes. C'est parce qu'il y a des milliers de bénévoles parisiens qui ne comptent pas leurs heures, passent leur semaine ensuite à gérer l'association, à laver les maillots, à préparer les goûters ; tout cela, ce sont les bénévoles et c'est ceux qui…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il vous plaît, je demanderai à celles et ceux qui veulent discuter de le faire en dehors de cet hémicycle.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Ce sont celles et ceux qui font la richesse du sport parisien.

Avec le dispositif de développement du service civique dans les clubs pour apporter plus d'engagement de jeunes dans ces clubs, avec ce dispositif que vous avez mentionné et qui me tient tout particulièrement à cœur, de formation des bénévoles, nous sommes le seul Département où il y a désormais des formations gratuites dans toute la chaîne de responsabilités associatives, sportives, pour qu'un responsable associatif déjà expérimenté dans un club ou un jeune parent qui commence à s'impliquer puisse prendre des responsabilités, apprendre à gérer les nouveaux enjeux, et pour cela, c'est au Comité olympique départemental, celui qui fédère les comités, donc les clubs, d'opérer ce dispositif, et on y tient beaucoup.

Le dernier élément, c'est de lever les freins à l'accès à la pratique fédérale et donc de lever les freins à la pratique qui demande le coût d'une licence. C'est pourquoi, malgré le désengagement de la CAF sur le sujet - on pourra en parler un jour -, la Ville a maintenu Réduc'Sport avec le Comité olympique qui permet de prendre en charge jusqu'à 50 euros le prix d'une licence pour les familles populaires et le prix d'une licence d'adhésion à un club sportif.

Ce dispositif a été renouvelé l'an dernier avec un dispositif plus clair pour être plus efficace. Le nombre de bénéficiaires a augmenté, je m'en réjouis, même s'il n'est pas encore assez élevé. Il y a beaucoup de familles qui ont leurs enfants dans les clubs, qui y ont juridiquement accès mais qui n'y ont pas recours. Il faut, là encore, que nous accompagnions les clubs pour que ces familles aient recours à cette aide, car elle lève un frein.

Ce Réduc'Sport est un bon indicateur du reste de la pratique sportive. Nous avons une faiblesse sur la pratique féminine, qui notamment décroche globalement avec l'entrée au collège et au début de l'adolescence ; ce sont des combats à mener, sportifs, culturels aussi sur le rapport au corps chez les adolescents, tant chez les garçons que chez les filles.

Enfin, comme vous l'avez très bien mentionné, Monsieur TINTI, prendre appui sur les grands événements sportifs qui arrivent pour favoriser la pratique et, au-delà, la faire découvrir. En effet, soyons lucides, les jeunes filles connaissent les sports, elles les ont découverts à l'école, il faut les inscrire dans une pratique durable, pérenne qui va durer jusqu'à leur vie d'adulte. En tout cas, je partage le cap que vous avez fixé sur ce sujet, Monsieur TINTI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 43).

2019 DJS 98 - Budget participatif - Subvention (800.000 euros) et convention avec Paris and Co pour l'aménagement de Level 256 la première plateforme d'innovation dédiée à l'Esport (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 98 relatif au budget participatif avec l'attribution d'une subvention de 800.000 euros et d'une convention avec "Paris and Co" pour l'aménagement de Level 256, la première plateforme d'innovation dédiée à l'eSport.

Je donne la parole tout d'abord à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération vise à subventionner l'aménagement de Level 256, plateforme d'innovation dédiée à l'eSport. Ce projet avait été déposé par un particulier au budget participatif et rattaché à un autre projet de budget participatif plus global, "Du sport pour toutes et tous dans les quartiers populaires", estimé à plus de 6 millions d'euros.

Le cœur de ce projet global est surtout de pouvoir offrir aux Parisiens et aux Parisiennes davantage de lieux de sport accessibles à tous et à toutes : de nouvelles tables de ping-pong, des couvertures de terrain, de nouveaux équipements pour la pratique de nouveaux sports comme le cricket et un skatepark, par exemple. En fait, le projet ici est de mettre une très grosse somme d'argent, presque un million d'euros, pour cette réalisation qui ne profitera pas au plus grand nombre.

C'est vrai, cette pratique de l'eSport se développe, c'est une nouvelle pratique, mais il faudrait que la Ville de Paris se permette de l'accompagner davantage pour faire respecter la mixité sociale. Nous nous inquiétons de la réelle plus-value sociale que revêt le projet. Le projet de délibération annonce la volonté de faire de cette future salle d'eSport un lieu de rencontres intergénérationnelles et de mixité sociale. Cependant, même suite à nos différents échanges, nous restons sceptiques et trop peu informés sur les tarifs pour pouvoir accéder à cette salle, qui sera surtout réservée aux associations déjà formées et spécialisées dans la pratique de l'eSport.

Nous voyons d'un œil bienveillant l'annonce de soirées gratuites et de découverte de l'eSport, mais sous quelle régularité ? Y aura-t-il des efforts faits pour former des jeunes issus des quartiers populaires à la pratique de l'eSport ? Pourquoi ne pas préférer des actions dans les maisons de jeunes, les centres "Paris Anim'" pour que ces jeunes disposent de l'atelier eSport dans des lieux qu'ils fréquentent déjà ? Cela aurait permis la certitude de les toucher davantage. Quant aux échanges intergénérationnels, nous n'avons pas souligné de réelles initiatives qui vont dans ce sens dans le projet, alors que l'eSport pourrait regrouper des générations qui ont de plus en plus de mal à se rencontrer et à partager de nouvelles activités. Idem pour la question de la promotion de cette discipline chez les femmes.

Nous craignons que le domaine de l'eSport soit source de revenus et de gains pour les grosses firmes industrielles. Nous redoutons que le partenariat privé/public qu'entérine ce dispositif détourne l'objectif social que pourrait prendre l'ouverture de cette salle.

Je repose la question : quel sera le tarif de la salle pour deux heures de jeu ? De 15 à 30 euros pour 2 heures de jeu, comme dans une salle de jeux traditionnelle ? Si c'est le cas, ce tarif est bien trop onéreux pour nous.

C'est la raison pour laquelle les Ecologistes s'abstiendront sur ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pense même qu'on pourrait voter contre ce projet de délibération.

En effet, déjà, pour intervenir dessus, je ne suis pas sûre que tous les conseillers savent de quoi il s'agit. Avec l'eSport, on est vraiment sur la question des sports, de jeux vidéo, de compétitions, notamment les gens en ligne, les streamings en ligne par exemple ou les compétitions organisées. On est vraiment sur toute cette nouvelle pratique de jeux en ligne qui commence à bien se démocratiser. Il y a des exemples un peu plus classiques, plus connus, de Counter-Strike, jeux de foot, F.P.S. multijoueurs, jeux de combat, cela se diversifie mais cela reste quand même une certaine identité très marquée de jeux en ligne.

C'est d'abord et avant tout une industrie, et cette industrie de l'eSport génère énormément - énormément ! - de revenus. Voilà, on n'est pas sur… Ce sont surtout des revenus publicitaires, cela repose aussi en même temps beaucoup sur du travail gratuit de bénévoles. C'est vraiment un système extrêmement particulier à interroger.

Il faut savoir que sur ce nouveau secteur florissant, il y a tout de même de nombreux problèmes de structures véreuses, qui se montent, ne sont pas toujours bien gérées, avec des propriétaires qui partent avec la caisse. Il y a eu beaucoup d'exemples assez sulfureux dans ce domaine, et j'espère que là nous faisons attention. Il y a aussi les problématiques de joueurs professionnels qui, eux, estiment qu'ils devraient être rémunérés et qui ne le sont pas. Il y a d'ailleurs un mouvement de revendications, de syndicalisation de ces "pro players" aux U.S.A.

Je voudrais rappeler que sur cette thématique, il y a eu un scandale au Conseil régional d'Ile-de-France. En effet, Mme Valérie PÉCRESSE voulait allouer une énorme subvention de 200.000 euros - vous me direz, énorme, mais quatre fois moins importante que celle qu'on va attribuer aujourd'hui -, pour une structure eSport gérée en fait par Webedia, qui est un géant du Web, qui possède déjà plusieurs sites principaux de presse, de jeux vidéo. A juste titre, le groupe Alternative écologique et sociale du Conseil régional avait fait une démarche auprès du tribunal administratif pour casser cette subvention et je pense qu'ils ont eu bien raison. On n'est pas dans le même cadre puisqu'on n'est pas sur une subvention à Webedia, mais on est quand même sur un montage assez étrange.

On donne 800.000 euros - je ne sais pas si vous vous en rendez compte, c'est une somme colossale, presque un million d'euros - pour une structure dont pour l'instant on ne sait pas grand-chose ; le projet de délibération est quand même bien court. Il y a des bonnes intentions dans le projet de délibération vis-à-vis de l'inclusivité, de la mixité hommes/femmes, mais cela me semble être plutôt des vœux pieux. L'eSport est un milieu connu pour être assez en retard sur ces questions et je me demande quels sont les moyens dont on va se doter pour mettre en place, avec cette association, les actions qui permettraient d'atteindre ces objectifs.

Il n'y a aucune précision sur la politique tarifaire, aucune précision, du coup, sur les publics qui fréquenteront ce lieu, leur ouverture sur l'extérieur, quelle articulation avec des démarches éducatives, pédagogiques, avec par exemple les centres de loisirs, les centres d'animation. On est simplement sur un affichage, 800.000 euros pour le jeu vidéo en ligne ; je ne peux pas être convaincue par cela.

J'aimerais aussi enfin qu'on se pose la question de toute la réalité du droit du travail qu'il y a dans ce secteur. Quand j'étais intervenue ici, l'an dernier, sur les scandales de droit du travail dans un certain nombre d'entreprises du jeu vidéo, on m'avait rigolé au nez. Or, depuis, il y a eu suffisamment d'articles dans la presse pour en parler. Cela ne touche pas qu'une seule entreprise, cela touche plusieurs entreprises où il y a des problématiques de harcèlement sexuel, des problématiques de discrimination au travail, des problématiques de très fortes pressions où sous prétexte qu'on est sur des jeunes créateurs, qu'on est dans une dimension ludique de jeu vidéo, dans une certaine modernité, le Code du travail n'est absolument pas respecté. Les gens sont mis sous pression au mépris de leurs droits élémentaires. Là, il n'y a bien sûr aucun élément sur cette face, sur ce problème.

Pour toutes ces raisons, je trouve qu'on ne nous donne pas assez d'éléments pour pouvoir soutenir un tel projet. En plus, ce qui nous a été présenté, c'est que dans le budget participatif on n'était pas uniquement sous cet angle-là, et finalement 800.000 euros sur un budget participatif vont être alloués à l'eSport. C'est donc un peu de l'ordre du détournement du budget participatif.

Ainsi, je voterai contre et je vous appelle à voter contre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de remettre de la rationalité dans ce débat.

D'abord, parce qu'il s'agit d'un vote du budget participatif, et contrairement à ce que Mme SIMONNET vient de dire, le libellé du projet qui a remporté la somme de 6 millions d'euros mentionnait la création ad hoc d'une salle de pratique amateur de l'eSport.

Je vais prendre pour Mme MOREL et Mme SIMONNET une explication très claire comme analogie. C'est comme si nous construisions un gymnase, sauf qu'au lieu d'y pratiquer du basket, on va y pratiquer de l'eSport. S'y opposer reviendrait à dire "oui, mais si vous construisez un gymnase, les gens vont acheter des baskets, cela va enrichir Nike". Votre raisonnement qui consiste à dire que construire une aréna va enrichir les éditeurs de logiciels est exactement du même ordre. Nous construisons une salle dédiée à la pratique sportive, oui, sans doute que quelqu'un va s'enrichir à la fin, mais comme quand on fait du sport, les gens achètent des baskets ; nous ne pourrons pas encore municipaliser l'ensemble de la chaîne économique.

Deuxième élément… Non, mais alors laisse-moi… Je vais répondre aux autres… Danielle, tu n'as pas dit que cela comme n'importe quoi, je vais répondre aux autres, ne t'inquiète pas.

Est-ce qu'il s'agit d'un partenariat public/privé ? C'est une subvention à une association qui s'appelle Paris and Co, dont j'espère que tous les conseillers de Paris connaissent l'existence. C'est l'Agence de développement économique et d'innovation de la Ville de Paris, qui a un incubateur dédié au développement de l'économie du jeu vidéo et de l'eSport à Paris, et cet incubateur… Ainsi, Paris and Co, notre agence de développement, ce n'est pas le grand capital. C'est de Paris and Co que l'on parle, qui sera l'opérateur d'une plateforme dédiée à l'innovation et à l'incubation, dont des mètres carrés étaient prévus depuis le départ pour la démonstration des innovations portées par les acteurs parisiens et pour la pratique amateur.

Dernier élément, qu'est-ce que qui va se passer dans cette salle, combien cela va coûter ? Je vous répondrai : comme si je crée un gymnase. Ce sera la politique des associations qui auront des créneaux dans le gymnase en question. Aujourd'hui, si je prends par exemple le Paris Université Club, club centenaire, associatif, club de sport, omnisports du sud de Paris, qui a décidé d'avoir des stages d'eSport pendant les vacances scolaires, ces stages étaient gratuits pendant les vacances scolaires. Si je prends le C.A. Paris, très cher à la maire du 14e, qui décide de faire des stages de foot, de complémenter le foot réel par du foot en jouant à l'une des deux licences célèbres de foot sur jeu vidéo, là encore ces stages supplémentaires sont gratuits. Il y a d'autres associations pour lesquelles ce sera une licence comme dans un club sportif. On va veiller, nous, comme on le fait dans nos gymnases, comme on le fait dans nos piscines, à attribuer à des associations que nous connaissons, qui ont des projets sportifs, que nous soutenons. On est exactement dans cette logique.

Ainsi, 800.000 euros, évidemment c'est important, c'est une subvention d'investissement pour créer un lieu sportif, qui sera ensuite animé avec des créneaux pour des associations, comme nos gymnases.

Je termine par un dernier élément. Ce que je ne partage pas, Madame MOREL, c'est quand vous dites que cela ne profitera pas à tous. Il n'y a pas une activité de loisir plus universelle aujourd'hui sur les moins de 25 ans que le jeu vidéo. C'est le produit culturel le plus consommé par les jeunes, c'est la pratique de loisir la plus consommée chez les jeunes. Et je le dis à tous, en particulier à Mme SIMONNET qui donne en permanence des leçons de culture populaire, le snobisme qu'elle a à l'égard du jeu vidéo est une attaque contre les classes populaires qui, elles…

Eh bien, oui, mais dans ces cas-là, Madame SIMONNET… Mais dans ces cas-là, Madame SIMONNET, ne faisons plus rien ! Ne faisons pas de sport, parce que des gens en Chine fabriquent des chaussures ! Ne faisons pas…

Je suis exigeant, Madame SIMONNET, et c'est pourquoi nous le faisons avec des associations qui ont pignon sur rue, qui sont des associations d'intérêt général, dont certaines sont membres de fédérations de clubs omnisports, de fédérations associatives. Et c'est avec elles que nous construisons ce projet qui fera de Paris une première en France, un lieu qui aura à la fois une salle amateur où les associations pourront proposer de la pratique comme n'importe quel autre sport, un lieu plus professionnel pour développer les activités économiques avec nos formats d'incubation traditionnels, et enfin une salle d'expérimentation pour démontrer ce que les créateurs parisiens, qu'ils soient associatifs ou entrepreneurs, sont capables de faire dans ce grand loisir populaire de la jeunesse parisienne qu'est l'eSport et que nous devons soutenir.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Après ces interventions et la réponse de M. MARTINS au nom de l'Exécutif, nous allons passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 98).

2019 DJS 106 - Centre sportif des Docteurs Déjerine (20e) - Création de bâtiments modulaires - Dépose d'une demande de permis de démolir et de construire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 106 relatif au centre sportif des Docteurs Déjerine, dans le 20e arrondissement, création de bâtiments modulaires, dépose d'une demande de permis de démolir et de construire.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologistes de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais saluer ce projet de délibération qui a été obtenu de longue lutte, notamment grâce au travail de l'adjoint au sport du 20e arrondissement, Epency EPARA EPARA, car cet investissement était inscrit au P.I.M. en 2014 et avait failli disparaître. Cet investissement de plusieurs millions d'euros avait failli disparaître et il a fallu se battre pour le mettre en place.

Cet investissement est très important car, pour ceux qui ne connaissent pas ce stade, c'est le stade où les équipes jeunesse du P.F.C. s'entraînent, et il faut savoir que le Paris Football Club est un club qui aide beaucoup à l'émergence de footballeurs professionnels mais pas uniquement, puisque avec son centre de formation, il permet à ceux qui n'arrivent pas à avoir une carrière professionnelle d'obtenir aussi des diplômes. C'est un travail très important qu'il est important de le saluer, et pour saluer cela, il faut aussi qu'ils puissent exercer leur pratique sportive dans de bonnes conditions.

Cet investissement est donc bienvenu, on aurait préféré qu'il arrive beaucoup plus tôt, puisque là c'est pour 2020 alors que cela aurait dû être programmé pour beaucoup plus tôt.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup.

M. GLEIZES a raison, on n'a que trop attendu pour rénover le Docteur Déjerine. C'est un centre sportif extrêmement important qui se situe, à la décharge de la Ville qui a pris du temps sur ce projet, au milieu de plusieurs grandes zones de travaux, à la fois avec l'aménagement futur de la zone de la porte de Montreuil, la zone Python-Duvernois dont nous reparlerons durant ce Conseil, la piscine Serpollet dont je parlais tout à l'heure et qui est à quelques centaines de mètres. Ainsi, l'insertion de Déjerine dans l'ensemble de cette requalification urbaine de la porte de Bagnolet et de la porte de Montreuil a posé question, et la compatibilité du projet avec toutes les autres zones d'aménagement, qui elles-mêmes ont été évolutives dans les dernières années, nous a fait prendre plus de retard que je ne l'aurais souhaité.

Deuxièmement, il y a un projet du club, le Paris F.C., club formateur, là encore amateur et populaire de l'est de Paris, notre deuxième club dont je tiens à saluer aujourd'hui la troisième place du championnat de ligue 2, donc les sueurs qu'il fait donner à l'adjoint au sport de Paris qui pourrait avoir un deuxième club en ligue 1 l'année prochaine, grâce à une formation de jeunes issus de l'est de Paris et qui s'entraînent sur ce terrain de Déjerine. Avec deux particularités à préciser : le club se situe dans un moment où il reconditionne son centre d'entraînement à Orly - on en a déjà parlé, y compris dans cette Assemblée, et vous êtes intervenu, Monsieur GLEIZES - et ses besoins supplémentaires en vestiaires et en locaux administratifs pour le club, ce que nous avons souhaité accompagner.

Voilà pourquoi les travaux dans les prochains mois seront programmés avec une réfection du terrain dans sa totalité, l'installation d'un lieu de vie et une réfection légère du bâtiment existant et des tribunes côté nord de la parcelle qui sont en état dégradé.

Pour la question de la pelouse synthétique, qui est un sujet, je le sais, très cher au groupe des Ecologistes de Paris, nous avons décidé de prendre le S.B.R. encapsulé, la technologie la plus récente de synthétique, qui, à ce stade, réduit une partie des composants organiques volatils dont un certain nombre de médias s'étaient fait le relais mais dont je rappelle que l'A.N.S.E.S. et le laboratoire de la Ville de Paris ont conclu à la non-dangerosité.

Nous avons cependant fait le choix de la technologie la plus sécure.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 106).

2019 DJS 111 - Organisation et gestion du Semi-Marathon et Marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024 - Concession de services.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 111 relatif à l'organisation et la gestion du Semi-Marathon et Marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024, avec une concession de services.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, du côté des passionnés, le Marathon de Paris, c'est une course mythique pour plus de 40.000 coureurs et coureuses qui foulent les pavés de la Ville dans un but de dépassement de soi, de plaisir par l'effort et, en tout cas pour certains et certaines d'entre eux, de bien-être.

Cependant, ce sont 40.000 "runners" privilégiés puisqu'ils ont les moyens de s'offrir un dossard qui coûte entre 80 et 110 euros, voire plus de 200 si l'on passe par un tour-opérateur.

A ce sujet, le patron d'Amaury Sport, Edouard CASSIGNOL, assume totalement le prix lourd du dossard dans un entretien qu'il a donné à "Capital" en 2017 : "Dans les autres grandes villes de France comme Lyon ou Marseille, courir le marathon coûte une cinquantaine d'euros. A Paris, on dépasse les 80, ce qui permet une marge à A.S.O. de plus de 30 %." Pourquoi ? Parce que, d'après M. CASSIGNOL : "Une course doit être avant tout rentable. Bien entendu, nos épreuves sont organisées dans des sites prestigieux, cela leur donne un côté premium." On est donc bien loin du sport comme vecteur d'égalité et on est encore une fois ici dans le soutien de ce qu'on peut appeler le sport business, car oui, côté organisateur, l'organisation du marathon coûte en effet environ 2 millions d'euros à Amaury Sport Organisation si on reprend les chiffres de 2016, pour un gain de 6 millions, dont 2 grâce aux sponsors.

C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle, en mai 2018, mon groupe avait déposé un vœu au Conseil de Paris pour demander entre autres que dans l'appel d'offres du renouvellement du marché de l'organisation du Marathon de Paris, la Ville de Paris oblige les répondants à ne pas augmenter le prix des dossards, déjà très chers, et à les rendre abordables.

Ce vœu avait reçu un avis favorable de votre part car vous vous étiez engagés à demander que le maintien du prix d'un dossard accessible soit intégré dans la future concession de service et soit même un des éléments d'appréciation des offres des futurs candidats. Dans le contrat de concession mis au vote aujourd'hui, Amaury a prévu d'augmenter ses tarifs pour que le dossard soit en 2024 de 86 euros. Nous n'avons donc pas tout à fait la même conception du terme "abordable".

Ensuite, le point peut-être le plus cocasse de ce projet de délibération est dans son intitulé. Le fait est que cette course s'appelle en fait non pas Marathon de Paris, mais Schneider Electric Marathon de Paris. L'entreprise qui "name" cette course est empêtrée dans une affaire révélée par "Médiapart" en avril 2018 : elle est suspectée de non-respect de la concurrence, malversations financières ou encore de fraude. Schneider participe de moins en moins au "rayonnement de la France", puisque ayant fait le choix de délocaliser nombre d'emplois en Asie. Pourtant, l'annexe au contrat de concession qui nous est présenté dans ce projet de délibération rappelle que les partenaires de l'événement ne peuvent être en contradiction avec les orientations de la politique municipale. Nous ne devons pas alors partager la même vision des orientations que doit prendre notre Ville. Ce même volet partenariat rappelle que le commerce équitable et l'E.S.S. doivent être privilégiés. On dira donc que l'engagement de l'organisateur sur le 100 % vrac pour les en-cas et le recyclage des bouteilles d'eau serviront à poser l'étiquette "écolo" sur le Marathon de Paris.

Côté sponsoring, on a B.M.W., Invictus Paco Rabanne qui a été condamné par le C.S.A. pour ses "pubs" sexistes en 2017. On a aussi l'équipementier Asics qui, lui, est en pleine panade juridique quant au rôle qu'il aurait tenu dans l'un des plus gros scandales financiers de notre histoire, entraîné par la chute de Goldman Sachs.

Enfin, nous ne connaissons toujours pas l'impact écologique des précédentes éditions. Etant donné que le prestataire ne change pas et qu'il a signé la charte d'organisation des événements écoresponsables, nous demandons donc de connaître ce bilan environnemental des précédentes éditions, de celle qui se déroulera dans quelques jours, ainsi que des suivantes comme le stipule cette charte. Nous voulons également évidemment que l'organisateur annonce des mesures qui compensent à 100 % l'empreinte écologique de cette manifestation.

Ce nouveau marché adoube encore une fois le sport business au cœur de l'une des plus belles avenues de notre ville, tolère des partenariats aux conséquences environnementales lourdes.

C'est pourquoi notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur BELLIARD.

Sur ce projet de délibération, rappeler peut-être plusieurs éléments.

Ne pas refaire ensemble, cher David, le débat du "naming", les positions des uns et des autres sont connues en la matière.

En revanche, la pertinence d'avoir recours à un opérateur extérieur pour organiser ce marathon est une question politique importante. Il n'est ni de la compétence ni du ressort de la Ville, de notre point de vue, d'organiser des compétitions sportives. Nous n'en organisons pas, d'ailleurs. Il est du fait d'opérateurs tiers, qu'ils soient associatifs et privés, dont le métier est d'organiser des compétitions sportives et des courses sportives, comme la course sur route. Sur le sujet du marathon, la question se trouve d'autant plus accrue qu'il s'agit à la fois d'occupation du domaine public et de contrat de concession d'une licence de marque qui est la marque Marathon et Semi-Marathon de Paris, qui appartient à la Ville de Paris mais que celle-ci ne souhaite pas exercer elle-même puisque, une fois de plus, elle ne se substitue pas au métier d'organisateur notamment de courses et d'événements ; ce n'est pas son métier. Premier élément.

Deuxième élément, la concession de service que nous adoptons aujourd'hui se fait à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, et j'aurais été le premier satisfait, Monsieur BELLIARD, qu'il y ait des offres associatives, des offres portées, pourquoi pas, par des associations, par la Fédération française d'athlétisme, par de nombreux opérateurs qui auraient pu mettre en concurrence des modèles d'opérateurs privés dont nous pouvons cependant constater dans les dernières années l'excellence de la mise en œuvre, le respect des engagements et le caractère bénéfique pour la Ville de Paris, à la fois dans la concession qui vient, une redevance pour la Ville qui passe de 855.000 à 1,5 million d'euros, ce qui est, je crois, le fait que la Ville prend une juste part au fait que certains vont sans doute s'enrichir sur l'organisation de cette organisation.

Ensuite, des engagements plus forts sur le recyclage des déchets, même si j'ai compris ce que vous en pensiez, Monsieur BELLIARD. Cela ne m'empêche pas de mentionner quand même qu'on sera à 100 % de nourriture en vrac, on sera à 100 % de bouteilles recyclées, qu'il y aura une collecte intégrale des vêtements, notamment par un travail avec les associations d'insertion sur la récupération des tissus en début de course. Des

engagements aussi sur la question de l'inclusion. Cela fait plusieurs années qu'on travaille avec l'opérateur sortant ; il se trouve que c'est le même qui va exercer désormais, sur le prix des dossards solidaires, l'accompagnement d'enfants tout au long de l'année autour d'une opération qui s'appelle Marateens ; c'est bien connu des arrondissements populaires car on permet à des jeunes de découvrir la course à pied, dont le nombre de dossards va augmenter de 10 %.

Sur la tarification, je me souviens très bien de ce vœu et je pense, Monsieur BELLIARD, l'avoir mis en œuvre de manière absolument respectueuse de cette Assemblée, notamment parce que le dossard n'augmentera pas plus que de 1,5 % par an sur l'ensemble de la durée de la convention, menant le dossard de 82 à 126 euros maximum. Pour comparer, Berlin c'est 150 euros, New York c'est 350 euros. Cela a été un critère d'appréciation et le candidat retenu maintient les dossards parisiens très en dessous des prix du marché mondial. Je prends Berlin et New York car ce sont des marathons comparables aujourd'hui avec près de 60.000 inscrits à l'une comme à l'autre édition.

Voilà pourquoi je pense qu'on peut tout à fait à la fois assumer de transférer à ceux qui savent bien faire ce métier d'organisateur et assumer que quand ils le font, y compris quand ils ont recours à des sponsors, la Ville de Paris trouve son compte avec une redevance digne de son nom et avec un respect des engagements écologiques de notre Ville, et, enfin, une maîtrise du prix des dossards conforme au souhait de cette Assemblée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MARTINS, une précision ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je n'ai pas répondu à M. BELLIARD. Oui, évidemment, on va demander le profil carbone de la compétition, de l'événement, à la fois de la précédente et de ce qui est projeté sur les prochaines.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 111).

2019 DJS 121 - Convention avec la SAS Electric Formula au titre de l'organisation du FIA Formula Paris ePrix de 2019 à 2022.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 121 concernant une convention avec la S.A.S. Electric Formula au titre de l'organisation du F.I.A. Formula Paris ePrix de 2019 à 2022.

Nous avons un certain nombre d'oratrices et orateurs inscrits et je donne tout d'abord la parole à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologistes de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour la quatrième année consécutive et pour les quatre prochaines années, vous nous proposez d'entériner l'organisation des ePrix de Formule E à Paris. Vous vous félicitez de l'accueil de ce grand prix de Formule 1 électrique en arguant qu'il joue un rôle de promotion de la voiture électrique, collant donc à l'image de notre Ville qui lutte contre la pollution de l'air et notamment les particules fines dues aux véhicules thermiques. Et pourtant, malgré le packaging très "écolo" de cet événement, mon groupe dénoncera comme chaque année l'organisation de ce prix, extrêmement loin de l'écologie que nous voulons, et même extrêmement loin de l'écologie tout court.

Le 27 avril prochain, pour pouvoir recevoir cette course, du goudron sera installé autour de l'hôtel des Invalides pour créer artificiellement un circuit automobile de 2 kilomètres en plein Paris. Je rappelle, si c'était nécessaire, que les effluves de ces travaux sont très toxiques pour les personnels qui vont installer ce bitume. Que d'énergie, de goudron déposé et santé mise en danger pour accueillir une course qui durera seulement une heure ! Et il faudra retirer dès le lendemain l'enrobé bitumeux car les pavés dessous sont classés au patrimoine historique de la Ville de Paris. Ce grand prix aurait pu se tenir sur un circuit déjà existant et pourquoi pas dans le 93 à l'heure où nous discutons et travaillons sur la Métropole. L'opération n'en aurait été que beaucoup plus écologique.

Les quelques voitures qui participeront à cette grande course sont certes électriques, mais contrairement à tous les autres véhicules électriques qui ont le bénéfice d'être silencieux, celles-là émettent un bruit plus élevé de 10 décibels que celui des moteurs à essence et à la sonorité aiguë qui rappelle celle d'un avion au décollage. Et cela uniquement pour matérialiser la puissance des véhicules capables en effet d'accélérer de 0 à 100 kilomètres/heure en 2,8 secondes et de rouler jusqu'à 280 kilomètres/heure, prouesse qui doit d'ailleurs certainement émouvoir les Parisiens qui, lorsqu'ils se déplacent, sont piétons, en métro, à vélo ou coincés dans les bouchons.

A ces critiques je vais ajouter l'exonération décidée par la Ville de la redevance que la Formule E aurait dû payer, liée à la neutralisation du stationnement. Le grand prix va donc privatiser l'espace public parisien pendant trois jours, mettre à l'honneur les constructeurs automobiles, et en plus ils vont bénéficier du cadeau de la redevance.

Un tel événement qui fait la promotion de la voiture individuelle et de la vitesse n'a, à notre avis, pas sa place à Paris. Pour nous, cet événement est indéniablement un grand prix de la pollution. Imaginons qu'on transforme réellement notre parc automobile en 100 % électrique, comment gérerait-on la pollution due à l'extraction et au traitement du cuivre, du nickel et de ces fameuses terres rares nécessaires aux systèmes électriques et aux batteries ? Faire la promotion d'une transition vers le tout-électrique est un mensonge.

Aujourd'hui, la voiture occupe déjà 50 % de l'espace au sol de Paris. Peu importe la motorisation, il est grand temps de rééquilibrer l'espace pour donner plus de place aux piétons, aux vélos, aux espaces de rencontre, aux lieux de vie. Alors qu'on organise de plus en plus de zones "Paris Respire", des journées sans voiture, cet événement envoie un message à contresens ; les piétons doivent laisser la place à des voitures qui tournent en rond.

Pour toutes ces raisons et comme les dernières fois, nous voterons contre l'édition 2019 de la Formule E et toutes celles à venir.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci.

Chers collègues, Monsieur le Maire, tout d'abord un bref rappel historique ou plutôt un rappel chronologique puisqu'il aura fallu attendre 2 ans après la création de cette Formula "E", c'est-à-dire un championnat automobile consacré à la valorisation des automobiles électriques, pour que Paris s'insère, rentre dans la course, si je puis m'exprimer ainsi, et que la Mairie de Paris donne son feu vert. J'avais assisté au grand prix de Monaco en 2015 et tout le monde s'était un peu ému, tous les acteurs du secteur, pas seulement de l'automobile mais aussi les acteurs de la transition écologique, du fait que Paris n'était pas encore rentrée dans la course. Maintenant, c'est chose faite malgré un certain nombre de barrières idéologiques qui avaient été opposées à la Maire de Paris et à la Municipalité, mais qui ont été, si je comprends bien, surmontées même s'il y a encore des oppositions, comme M. BELLIARD vient d'en faire part.

Je trouve évidemment que c'est plutôt une très bonne nouvelle que Paris accueille une étape importante, la deuxième probablement la plus importante du championnat de Formule électrique.

D'abord, premier atout, cela permet au savoir-faire français de s'exprimer. Il aurait été quand même dommage que Paris n'accueille pas le championnat de Formule électrique alors même que ce championnat valorise les entreprises françaises, les pilotes français. Je pense à Renault qui a été régulièrement primé, je pense également à des pilotes comme Jean-Eric VERGNE - le projet de délibération en fait état -, je pourrais également parler de Nicolas PROST dont le nom est quand même connu dans le milieu automobile et qui rappelle à quel point la France a toujours été très présente, que ce soit à travers ses entreprises ou à travers ses pilotes, dans le secteur automobile, n'en déplaise à nos amis Ecologistes.

Deuxième atout de cet événement, c'est qu'il va évidemment renforcer l'attractivité de Paris. Je rappelle pourquoi je disais que c'était la deuxième étape la plus importante de ce championnat, c'est tout simplement parce que c'est une étape suivie par 30 millions de téléspectateurs qui génèrent plus d'un milliard d'échanges sur les réseaux sociaux. Cela veut donc dire que c'est un événement qui permet à Paris de se faire encore plus connaître et encore plus connaître d'un certain type de public, et c'est une très bonne chose. Une petite parenthèse d'ailleurs, ce n'est pas parce que Paris se fait connaître à travers le monde pour son engagement écologique qu'elle ne peut pas non plus se faire connaître à travers son engagement à la pointe des technologies dans le domaine des mobilités électriques.

Troisième atout important, je viens d'y faire un peu référence rapidement, c'est la transition écologique. En effet, on le sait tous, c'est comme dans l'aérien, dans le domaine militaire et dans le domaine civil, que le progrès technologique commence avec la compétition et ensuite il est traduit dans la voiture du quotidien. On l'a déjà vu dans le passé au travers des dernières décennies, les grandes technologies, les applications qui étaient portées sur les véhicules de la Formule 1, historiquement, atterrissaient après, si je puis m'exprimer ainsi, dans la voiture de M. et Mme Tout-le-Monde. C'est exactement la même chose, là : on est en train de faire progresser les voitures de haute compétition de la Formula "E" qui vont désormais pouvoir aller plus vite et développer leur capacité de charge, qui vont voir progresser leur niveau de batterie ; ces batteries, demain, seront dans les véhicules électriques. Si Paris veut rester et devenir une vraie capitale de mobilité électrique, et c'est le cas avec les Vélib' et encore plus avec feu Autolib' et avec toutes les autres autos électriques qu'elle encourage, c'est le chemin qu'il faut prendre avec cet événement, avec ce championnat de Formula "E".

Dernier atout mais je pense que la maire du 7e arrondissement en parlera bien davantage et bien mieux que moi, il s'agit aussi de voir comment les événements d'attractivité internationale peuvent s'insérer dans les quartiers et dans la vie de la ville. Je me félicite de voir, d'apprendre qu'à la suite d'un certain nombre de nuisances qui avaient

été exprimées dans le cadre des dernières éditions de Formula "E", cet événement va permettre à des élèves de découvrir les mobilités électriques quelques jours ou quelques heures avant cette compétition. D'ailleurs, cela pourrait être l'occasion pour que dans d'autres arrondissements on travaille au rapprochement de ces événements internationaux avec le terrain, avec les acteurs du terrain, avec les habitants, avec les élèves, les enfants qui pourront découvrir ces temps forts de qualité.

Enfin, un tout dernier élément conclusif de mon intervention, tout de même, parce que M. BELLIARD disait : "Oh là là, il y a du goudron qui va arriver dans le 7e arrondissement pour permettre aux voitures de rouler." Très franchement, moi, je ne peux que me féliciter qu'on installe du goudron dans les rues de Paris, étant donné les nombreux nids-de-poule et les œufs maintenant qu'on constate à travers tous nos déplacements et en particulier quand nous sommes à vélo ou en trottinette, ce qui est particulièrement dangereux.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Rachida DATI, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chaque année, effectivement, l'organisation de l'ePrix est l'occasion d'un important chantier dans le 7e arrondissement. Le domaine public est occupé pendant plusieurs semaines pour préparer cette course, notamment pour mettre ce qu'on appelle de l'enrobé sur les pavés classés puis retirer les installations.

Comme vous le savez, les Parisiens et pas seulement les habitants du 7e sont très sensibles à la qualité de leur cadre de vie, et le sentiment qu'il se dégrade est de plus en plus fort.

La convention et son exposé des motifs ne mentionnent pas, et je le regrette, l'action menée par le 7e arrondissement à cet égard. En effet, nous avons obtenu et j'ai pu obtenir la mise en place d'une compensation durable pour le domaine public, puisqu'à ma demande, l'organisateur de la course a pris à sa charge la rénovation complète de l'éclairage public du secteur Invalides-avenue de Villars. Ce mécanisme innovant mériterait d'être étendu aux autres événements d'ampleur que l'Exécutif multiplie à Paris. La réalisation d'aménagements pérennes en contrepartie de l'occupation du domaine public à titre événementiel doit être la condition de l'autorisation de ces événements, qui sont tout sauf anodins.

Grâce à mon intervention et aux négociations que j'ai pu mener avec les organisateurs, des financements directs d'un montant de 500.000 euros ont été obtenus pour le site qui accueille cet événement, notamment l'esplanade des Invalides et ses abords. Le système des redevances a bien évidemment son intérêt, mais il n'est plus suffisant aujourd'hui. L'accord passé avec les organisateurs de la course, entièrement négocié à l'échelle du 7e arrondissement, aurait pu faire l'objet d'une meilleure publicité, notamment dans la convention.

Les maires d'arrondissement jouent un rôle déterminant dans la défense de la tranquillité publique des Parisiens au sens le plus large, un rôle déterminant aussi dans la mise en place d'innovations, comme celles qui ont été mises en place dans le 7e et qui se sont faites à budget constant. Cela n'a pas généré de coût supplémentaire pour la Ville de Paris, ce sont autant d'économies qui ont pu être réalisées notamment dans le contexte actuel.

Cette convention que vous nous proposez, exempte de redevance de stationnement pour les organisateurs de la course pour les deux prochaines années, au nom de l'avantage que le 7e, que j'ai pu obtenir auprès des organisateurs, est un équilibre que vous avez choisi seuls et qui vous appartient. Encore une fois, c'est un choix qui se fait au détriment des Parisiens.

Il me revient de rappeler le rôle et la pertinence de la mairie du 7e sur ce sujet, qui a su tirer profit d'un événement qui bouleverse chaque année la vie du quartier, notamment des Invalides.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un bel exemple de manifestation de capitalisme vert finalement, en tout point.

D'abord, sur deux kilomètres, on a donc une grande manifestation de course de voitures électriques, et sous prétexte qu'il s'agit de voitures électriques, on serait dans une manifestation écologique. Eh bien non, parce que la voiture électrique en soi n'est pas écologique. La voiture électrique, excusez-moi, mais elle a un problème de batteries au lithium dont on ne sait comment les recycler, et je crois que vous avez du mal à comprendre que les enjeux écologiques exigent de nous qu'on soit dans la décroissance énergétique et pas simplement dans la transformation. On doit aussi repenser une décroissance et ralentir nos rythmes.

Sur cet événement, d'abord, M. BELLIARD est intervenu pour bien préciser les empreintes carbone que pouvait revêtir ne serait-ce que l'événement en lui-même : revêtir d'enrobé les pavés classés juste pour une course de quelques heures, quelle aberration, rien qu'à ce niveau-là ! Mais, surtout, promouvoir absolument la Formule E et promouvoir les voitures électriques, tel ne doit pas être notre projet d'évolution écologique. Face à l'urgence de la crise climatique, il faut réduire la place de la voiture et non pas poursuivre le mythe de la voiture individuelle, fût-elle

électrique ou à l'hydrogène. On doit penser autrement nos déplacements et on doit penser autrement les villes. Les villes doivent cesser d'être la course à la vitesse, car cette manifestation, excusez-moi du peu, c'est quand même à la fois le culte de la voiture, mais aussi le culte de la vitesse. Est-ce notre rôle de valoriser, de vanter le culte de la vitesse en voiture ? Non, je ne le pense pas.

Alors, on me dit : "Oui, mais l'évolution technologique passe justement par ces grandes courses." Mais, écoutez, est-ce qu'on peut un jour penser l'innovation technologique indépendamment de ces courses, de cette logique de compétition ? Est-ce que, justement, ce n'est pas tout ce modèle, où l'évolution technologique est forcément étroitement liée à ces courses, qu'il faut remettre en cause ? Je pense que si.

Madame Rachida DATI, vous vous vantez que le modèle économique permet justement de financer un certain nombre de travaux et notamment l'éclairage public grâce finalement au mécénat ou plutôt à l'investissement en retour de ceux qui organisent l'événement. Mais c'est cela qui est terrifiant. C'est qu'aujourd'hui, l'ensemble des financements de nos politiques publiques dépend de la privatisation de l'espace public. C'est à votre bon cœur, "Messieurs-Dames" ! Ce sont donc les gros organisateurs d'événements, les grosses entreprises qui ont besoin de faire des opérations de marketing qui vont financer nos travaux ? Cela veut dire que nos politiques publiques dépendent uniquement de ces logiques d'intérêts privés ? Je ne vais pas vous refaire lors de chaque intervention l'histoire de la petite grenouille, car vous allez vous en lasser, mais enfin, là, vous n'avez pas compris que vous êtes déjà en train de bouillir ! Parce que c'est vraiment cela.

Vous, Monsieur, vous êtes toujours lassé de n'importe quel discours un tantinet un peu à gauche. Cela fait quand même belle lurette que l'idéologie libérale, vous en êtes le véhicule.

Ensuite, concernant ce mythe de la voiture individuelle, dont il faut sortir, il y a quelque chose qui m'effraie dans ce projet de délibération : vous y vantez le fait que les écoles du 7e arrondissement vont pouvoir participer aux villages, aux actions, aux initiatives. On va donc, en termes d'éducation populaire, vanter auprès des enfants des écoles la vitesse, le tout-voiture ? Mais attendez, là, arrêtez ! J'ai l'impression que c'est un "fake" de poisson d'avril ! Ce n'est pas cela, l'éducation populaire, ce n'est pas cela, le rôle dans nos écoles. On est vraiment dans une éducation au capitalisme vert. Et je le rappelle, dans le capitalisme vert, le problème, ce n'est pas la couleur !

Je terminerai donc par non, trois fois non, pas de partenariat dans les écoles avec cette course Formule E, non, ce n'est pas un bon point pour la Ville de faire financer ces travaux par cela, non, ce n'est pas du tout une bonne empreinte carbone, et non, l'enjeu climatique ne nécessite pas une transition du tout-voiture à essence vers le tout-voiture électrique, mais au contraire vers la décroissance et la réduction de la place de la voiture dans l'espace public.

Je voterai donc contre, comme vous l'avez bien compris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux oratrices et orateurs, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à tous.

Je voudrais d'abord saluer l'effort démocratique de l'Exécutif municipal qui a décidé…

Quoi ? Tu n'aimes pas la démocratie, Jean-Baptiste ? Moi, j'aime beaucoup. Laisse-moi finir ma phrase ! … Qui a fait le choix de présenter cette convention devant le Conseil de Paris alors que nos relations avec l'organisateur ne relevaient pas strictement du Conseil de Paris. C'est ce choix volontaire que nous avons voulu faire pour éclairer l'Assemblée de manière absolument transparente sur les relations entre la Ville et cet événement sportif.

Avec les trois enjeux qui sont les nôtres. D'abord, assurer le rayonnement international de Paris - M. VESPERINI a rappelé quelques chiffres sur l'exposition médiatique internationale de cet événement. Le deuxième, c'est de mener la bataille culturelle pour la promotion de la motorisation électrique, à défaut de pouvoir se balader en transports en commun, à pied ou à vélo, et si par le plus grand des hasards il faut prendre une voiture individuelle ou partagée, tant qu'à faire il convient qu'elle soit électrique et nous devons assumer cette promotion du véhicule électrique. Enfin, d'avoir avec l'organisateur un certain nombre d'engagements pour respecter les riverains et les habitants autour de ce circuit de 2 kilomètres, circuit dont - je veux rassurer M. BELLIARD - seuls 400 mètres font l'objet d'un enrobé et non pas les 2 kilomètres, ce qui serait beaucoup, 400 mètres d'un enrobé lui-même recyclé et recyclable une fois son retrait après la compétition.

La maire du 7e arrondissement l'a rappelé, grâce à sa combativité et à son engagement à l'égard des organisateurs, un certain nombre d'engagements ont été pris à l'égard des riverains, que ce soit vis-à-vis de l'information, de l'accueil sur le village eMobilité sur place, que ce soit sur l'accès des écoles du 7e arrondissement, sur la localisation de l'héritage en infrastructures publiques dans le 7e arrondissement pour améliorer la voirie, tout cela, ce sont des engagements dont nous sommes absolument heureux, que nous devons en partie au rôle moteur de la maire du 7e arrondissement et à sa combativité.

C'est en fait bien plus qu'une simple compétition de Formule électrique, c'est une semaine de mobilité électrique que nous souhaitons organiser autour de cet événement, y compris avec la possibilité…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il vous plaît, chers collègues, merci d'écouter la réponse de M. MARTINS !

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Mme SIMONNET ne fait que les questions mais n'écoute jamais les réponses.

C'est une semaine entière de mobilité électrique qui permettra, y compris aux Parisiens entre les séances de course, d'essayer le circuit, que ce soit en électrique, patinette, en skate, à vélo. Toutes les mobilités électriques seront à la fête durant cette belle semaine. C'est pourquoi il nous est apparu, vu l'héritage positif tant en image qu'en infrastructure et en promotion de la mobilité électrique que nous apporte cette compétition, que la contrepartie d'une exonération de redevance, assez classique pour ces événements, nous paraissait légitime et devait être soumise à cette Assemblée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 121).

2019 SG 13 - Modalités d'accueil à Paris de la coupe du monde féminine de football 2019.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 13 et l'amendement technique n° 25 déposé par l'Exécutif ; il s'agit des modalités d'accueil à Paris de la Coupe du monde féminine de football 2019.

La parole est tout d'abord à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour le groupe PPCI.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'accueil de la Coupe du monde féminine de football 2019 est un événement de dimension internationale dont la Ville de Paris doit s'honorer et auquel elle doit être pleinement associée.

En tant que membre de la Délégation au droit des femmes du Sénat et co-rapporteure d'un rapport sur le sujet, j'ai eu l'occasion d'auditionner, au cours des dernières semaines, les acteurs essentiels du monde du football féminin. Toutes et tous sans exception ont insisté sur l'idée que le succès de cette Coupe du monde résidera dans le fait qu'elle ne doit pas être perçue de manière marginale comme une réunion exclusivement féminine, mais comme une célébration nationale rassemblant l'ensemble du pays, comme cela a été le cas lors de l'accueil de la Coupe du monde de football masculine en 1998.

Cela suppose un effort de communication massif pour que nos stades soient remplis lors des matchs de l'équipe de France mais aussi lors de ceux de l'ensemble des équipes étrangères que nous recevrons dans les meilleures conditions possible.

Notre groupe votera donc naturellement et avec enthousiasme pour ce projet de délibération et pour la mise à disposition du Parc des Princes, puisque l'ensemble des autres villes coorganisatrices ouvrent les portes de leur plus grand stade.

Cette Coupe du monde se jouera dans 9 villes : Paris, Lyon, Nice, Montpellier, Rennes, Le Havre, Valenciennes, Reims et Grenoble. Toutefois Paris, en sa qualité de capitale, a un rôle décisif à jouer dans la promotion des enjeux plus larges intrinsèquement liés au développement du football féminin.

Le sport est un ascenseur social qui n'est pas assez promu en France et tout particulièrement auprès des jeunes filles. Nous encensons à juste titre le bénévolat et l'esprit associatif pour leur importance dans le développement du lien social et de la socialisation primaire, mais nous ne rappelons pas assez que le sport a également vocation à ouvrir les portes de l'avenir. En témoigne le parcours exemplaire de Laura GEORGES, ancienne footballeuse internationale et actuelle Secrétaire générale de la Fédération Française de Football, que nous avons reçue la semaine dernière au Sénat lors d'une audition éclairante.

Mais la réalité des footballeuses évoluant dans le championnat de France, qui est un championnat amateur tout en s'entraînant de façon professionnelle, consiste souvent à devoir sacrifier soit leur avenir sportif, soit leur avenir éducatif. En effet, de nombreuses athlètes font remonter des situations dans lesquelles, par manque d'adaptation et d'individualisation du parcours éducatif, l'enseignement supérieur leur ferme ses portes. Alors que d'autres pays, typiquement les Etats-Unis, plébiscitent leurs athlètes amateures en leur offrant des bourses d'études dans les plus grandes universités, les footballeuses françaises sont souvent confrontées à des professeurs et à une administration qui leur explique que cela va être compliqué d'être joueuse et de suivre cette formation en même temps.

En dépit des initiatives gouvernementales ou locales, la valorisation de cet engagement sportif de haut niveau passera par une réévaluation de la vision que nous avons collectivement du sport. C'est précisément l'ambition que nous devrions associer à la communication qui entourera la Coupe du monde féminine 2019.

Enfin, je souhaiterais soulever une interrogation sur la subvention de 10.000 euros attribuée à l'association "Little Miss Soccer". La Ville souhaite donner 10.000 euros à une association pour qu'elle fasse le tour du monde et qu'elle recrute 12 équipes féminines de football afin d'organiser un tournoi à Paris en 2019. Cette subvention peut faire sourire et par conséquent je vous saurai gré de nous renseigner plus précisément sur la nature exacte du projet.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, officiellement les femmes peuvent pratiquer tous les sports. Dans la réalité, plus d'une quarantaine de disciplines sportives comptent moins de 20 % de femmes, elles représentent environ un tiers des licenciés toutes disciplines, trop peu quand on sait que le sport est un impératif sanitaire et l'équipe un lieu d'affirmation de soi, de prise de conscience et d'épanouissement dans la camaraderie.

C'est particulièrement le cas dans les sports considérés comme masculins, "virils", comme les sports de force, de combat ou automobile. C'est aussi le cas dans le football, sport le plus populaire en France, qui compte plus de 2 millions de licenciés dont seulement 7 % sont des femmes. Au niveau du sport professionnel, les femmes représentent moins de 40 % des sportifs aidés et sont encore trop peu nombreuses dans les postes d'encadrement, et ce, malgré les principes de parité qui existent dans des instances comme le C.I.O.

Dans les médias, le sport féminin est encore maltraité. D'après le C.S.A., en 2016, 20 % seulement des rediffusions sportives étaient consacrées au sport féminin. C'est le double de 2012, c'est mieux, mais là encore, c'est beaucoup trop peu.

Et les commentaires des commentateurs sont encore trop emprunts de sexisme, de machisme et peuvent virer à l'insulte déguisée. On se souvient durant les derniers Jeux Olympiques des petites phrases de ces messieurs qui disaient par exemple de Katie LEDECKY, recordwoman du 400 mètres nage libre, qu'elle nageait "comme un homme". Ils parlent de "rugbywomen" françaises qui sont quand même beaucoup plus mignonnes, beaucoup plus féminines que les Américaines, jusqu'au petit Pikachu pour désigner les gymnastes chinoises. Le sport, c'est donc peut-être un des univers qui cristallisent le plus les stéréotypes et les barrières de genre.

Depuis 2014, notre groupe se mobilise pour que les femmes soient considérées à l'égal des hommes, tant dans l'accès aux infrastructures de sport de proximité que pour faire de l'espace public une terre propice à la pratique qui soit abordée sereinement par les sportives.

Nous avons donc déposé des vœux en ce sens en novembre 2018 ou encore au précédent Conseil de Paris, dont la communication portait sur le sport justement, et nous avons d'ailleurs travaillé ensemble de manière fructueuse sur ces questions. En ce qui concerne le football professionnel, nous sommes plusieurs fois intervenus pour dénoncer l'inégalité d'accès aux grandes infrastructures ; il ne fallait pas que les joueuses s'y entraînent, au risque notamment d'abîmer la pelouse.

Pour ces raisons, même si cet événement est un événement F.I.F.A. dont nous dénonçons les pratiques de sponsoring et d'accaparement de l'espace public, nous voterons pour ce projet de délibération, car c'est par ce genre de grands événements sportifs que la pratique féminine pourra continuer son essor. Comme le dit Corinne DIACRE, sélectionneuse des Bleues, seuls les résultats feront que les gens s'intéressent au foot féminin, si tant est que ces derniers soient proprement mis en valeur par la Ville.

Nous veillerons toutefois, comme pour chaque événement sportif, à ce que les marques sponsors de l'événement ne soient pas les seules à profiter de cette compétition à coup de "pub" invasives.

Je vous remercie et bonne chance à nos joueuses.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

La France et Paris accueilleront du 7 juin au 7 juillet prochain la Coupe du monde féminine de football ; c'est un événement majeur du sport mondial. Nous pouvons nous laisser aller au rêve et espérer le même destin à l'équipe féminine en juillet prochain que celui de l'équipe masculine en juillet 2018. Pourquoi pas ?

Au-delà des spéculations sportives, l'événement promet d'être une belle réussite. Je me réjouis que les organisateurs sollicitent la mise à disposition du Parc des Princes en lieu et place du stade Jean-Bouin pour accueillir les 7 matchs qui se dérouleront à Paris, preuve de l'engouement du public pour cette Coupe du mode.

Cette compétition, comme toutes celles de cette envergure, que notre Ville accueillera dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, bénéficiera d'un programme d'accompagnement ambitieux permettant de promouvoir la pratique féminine du football et plus largement du sport en général. Le jeu du développement de la pratique féminine et de l'égalité femmes/hommes dans l'accès à la pratique est très important. Aujourd'hui, seulement un peu plus d'un tiers des pratiquants sont des femmes. Il y a donc un vrai travail politique à accomplir pour accompagner le mouvement sportif à amener les femmes à la pratique sportive.

Je voudrais aussi saluer la construction des 4 nouveaux terrains de proximité, dans les 14e, 17e, 18e et 19e, liés à la pratique féminine mais aussi à notre événement international, ainsi que l'étude que mènera la Ville sur l'état de la pratique sportive féminine dans notre ville. Il est essentiel de cerner aujourd'hui les obstacles à la pratique féminine pour trouver des leviers qui permettront demain de la développer.

Plusieurs autres actions sont prévues. Je voudrais ici particulièrement insister sur le projet de l'association "Little Miss Soccer", qui fait un travail formidable avec les footballeuses du monde entier. Le tournoi international que l'association projette d'organiser pendant la compétition sera, à n'en pas douter, un moment fort des activités qui se dérouleront parallèlement à la compétition.

Enfin, je trouve que l'installation du village au cœur de Paris dans le jardin Nelson Mandela est une très bonne initiative. Le succès des lieux de partage et de rencontre autour des matchs ne fait qu'augmenter lors de chaque compétition. Souvenons-nous de ce que nous avons vécu pendant l'Euro 2016 et des rassemblements festifs extraordinaires auxquels nous avons assisté.

Nous avions adopté dans notre proposition un vœu demandant l'installation d'un écran géant sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour permettre au plus grand nombre d'assister ensemble aux matchs de l'équipe de France, comme ce fut le cas pour l'équipe de France masculine l'été dernier. Je suis conscient des impératifs de sécurité mais aussi du budget qu'un tel dispositif nécessite, mais je voudrais savoir si le projet est toujours à l'étude. Ce qui a été possible en 2018 devrait l'être, à notre avis, en 2019.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, deux choses.

D'abord, sur le projet de délibération lui-même, il n'y a pas que le parvis de l'Hôtel de Ville, il y a aussi le jardin Nelson Mandela. Entre nous, on aurait pu sans inconvénient transmettre ce projet de délibération pour recueillir l'avis du Conseil d'arrondissement, ce qui n'a pas été fait. Par ailleurs, une installation avec une animation de cette nature pose des problèmes de sécurité, d'installation, de bonne acceptabilité. Moi, je suis là, naturellement, pour accompagner ce projet, on a bien compris que n'est pas une "fan zone", mais c'est tout de même une zone d'activité dense et je pense que cela ne se décrète pas. Je voudrais rappeler, la loi n'étant pas rétroactive, qu'il y a toujours un maire dans le 1er arrondissement, jusqu'aux prochaines élections municipales, et que je suis à disposition pour mener à bien avec la Mairie de Paris quand c'est nécessaire des projets d'intérêt général.

Nonobstant cette observation, nous voterons ce projet de délibération.

En revanche, nous sommes très réservés sur l'amendement n° 25 intitulé amendement technique, qui n'a d'ailleurs rien d'un amendement technique. On sait tous ce qu'est un amendement technique. Là, il s'agit d'un changement de pied radical à l'égard de cette Coupe du monde féminine de football.

Nous ne sommes pas favorables à la prolifération de toute forme de support publicitaire, de kakémono partout et n'importe quand dans tout Paris, mais cet amendement nous interpelle. Je rappelle que l'année dernière, on avait paré les Champs-Elysées aux couleurs de l'équipe de France masculine pour fêter son succès et ses deux étoiles très durement acquises, mais puisque cette année l'événement a lieu en France, que Paris accueille 7 matchs, il aurait semblé somme toute logique mais surtout naturel, dans un esprit de totale égalité entre les sportives et les sportifs, que nous accordions le même honneur, les mêmes égards, le même traitement à notre équipe féminine, et plus largement d'ailleurs à toutes les joueuses du monde qui viennent en France faire vivre le foot féminin pendant un mois.

Cela aurait donc été 4 semaines où, sur la plus belle avenue du monde, on aurait pu, je dirais, faire jaillir les couleurs de cet événement sportif international et démontrer clairement notre volonté, notre engagement en faveur de la promotion du sport féminin, pilier important de la stratégie parisienne pour le sport pourtant voté au début du mois de février.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cet amendement qui n'a rien de technique mais qui est franchement discriminatoire.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme M. Jean-François MARTINS, régulièrement, caricature et déforme mes propos - c'est un sport auquel il s'adonne avec joyeuseté à chaque séance et à chaque intervention -, je vais lui complexifier la tâche puisque je voterai pour ce projet de délibération.

Je pense qu'il est extrêmement important de valoriser la pratique du sport féminin, notamment la pratique du football par les femmes, et qu'il est temps que dans ce pays et dans le monde entier on arrête d'hypervaloriser le football masculin et de dénigrer totalement le football féminin. Je pense qu'il est important de montrer que la Ville de Paris s'engage pour l'égalité femmes/hommes et s'engage fortement pour la promotion du football féminin.

Je souhaite que cet événement y contribue et je trouve bien que l'on puisse mettre à disposition des organisateurs, pas simplement le stade Jean Bouin mais aussi le stade du Parc des Princes. Je trouve important qu'il y ait une mise à disposition non seulement du Jardin Nelson Mandela mais aussi du parvis de l'Hôtel de Ville, qu'il y ait toute une série d'activités en amont de l'événement et impliquant les publics scolaires, les associations, les équipements pour tout un travail d'encouragement à une représentation non sexuée des pratiques sportives, non genrée.

Maintenant, évidemment que les problématiques se posent pour cette manifestation comme pour toute manifestation sportive en ce qui concerne les références aux partenaires, sponsors et publicité. Je pense qu'il est important de vouloir limiter cet envahissement publicitaire à l'occasion de chaque accueil de Coupe du monde de Football féminine et de la F.I.F.A. en 2019, comme pour tout événement sportif, ce qui est peu souvent le cas. En tous les cas, cette volonté doit être affirmée et débattue ici.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme tous les Français, je sais qu'unanimement dans cette Assemblée nous avons été très fiers que l'équipe de France remporte la Coupe du monde en juillet 2018, pour la deuxième fois de son histoire. Le cœur des Français a battu au même rythme durant tout ce tournoi, et ce fut un moment fédérateur avec des tensions, de la joie, mais surtout un moment très populaire.

Notre groupe pense qu'il est possible de revivre un tel moment avec la Coupe du monde féminine de football 2019. En effet, c'est vrai que cela a été une grande joie quand nous avons appris en mars 2015 que le pays hôte qui accueillerait ce tournoi serait entre autres la France, car la France accueillera 7 matchs qui rassembleront, nous le savons, beaucoup de spectateurs. Il me semble donc que nous devons tout mettre en œuvre pour que les conditions de la réussite soient réunies. Bien sûr, nous pensons aux aspects logistiques, aux aspects financiers, ils ont été soulignés, mais aussi aux aspects sécuritaires. C'est vrai que notre vigilance doit être maintenue à son maximum, du fait de cette période extrêmement troublée. Le fait aussi que le Parc des Princes accueille cette compétition, et pour nous c'est vraiment une forme de reconnaissance compte tenu de ce bel événement sportif.

Enjeux sécuritaires, financiers, logistiques, certes, mais de façon primordiale c'est d'abord l'aspect sportif, l'aspect culturel et l'aspect populaire qui doivent marquer notre attachement. Nous profitons de cette compétition prestigieuse pour faire aussi - je sais que cela a été évoqué -, je parlerai presque d'un étendard des droits des femmes, de l'égalité femmes/hommes. Il est important d'affirmer les valeurs du sport, certes, du dépassement de soi, du travail collectif, mais il est important aussi que le sport serve à déconstruire les préjugés. En effet, il est possible d'affirmer grâce au football que les femmes ne doivent pas être bien sûr interdites, on le sait, d'autres fonctions, mais aussi d'autres pratiques sportives, d'autres activités prétendument normalement mobilisées autour des hommes. C'est donc un moment très important pour, je crois, la lutte des femmes.

Par ailleurs, je lis dans le projet de délibération que dans le cadre de l'héritage de l'événement, 4 nouveaux terrains dédiés au sport féminin verront le jour entre 2019 et 2020, au complexe sportif Didot, dans le 14e arrondissement, à Courcelles dans le 17e et Dauvin dans le 18e. On ne peut pas s'empêcher de rappeler que ces terrains de sport sont tout près du périphérique, là où le niveau de pollution est plus qu'alarmant, comme l'a souligné d'ailleurs Greenpeace en juin dernier. Alors, nous rendrons bien sûr nos préconisations sur le périphérique, mais il faudra lutter, me semble-t-il, contre ces phénomènes et le fait que ces nouveaux équipements soient placés à ces endroits, quand même un moment de vigilance car les effets et les dangers sont très forts dans les entraînements physiques.

Je vais conclure en disant simplement qu'à l'heure où certaines femmes luttent pour leur liberté à travers le monde, je pense notamment à Nasrin SOTOUDEH que nous venons d'honorer aujourd'hui par la citoyenneté d'honneur de la Ville, je crois qu'il est plus qu'urgent de dire et de redire que les droits des femmes ne se négocient pas. C'est vrai qu'accueillir cette compétition affirmera Paris comme une terre de liberté pour les femmes dans le monde, comme nous l'avons fait en organisant les Gay Games qui ont permis de montrer que, résolument, Paris était une ville ouverte, respectueuse des différences qui n'avaient pas lieu d'être dans la culture mais aussi dans le sport.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Commencer peut-être par une remarque de forme à destination de M. le Maire du 1er arrondissement.

Je regrette moi aussi que ce projet de délibération n'ait pas été localisé. Il aurait été absolument légitime que les Conseils des 1er et 2e arrondissement puissent être consultés et émettre un avis. Je m'engage désormais à ce que tout cela soit rattrapé par un effort de concertation encore plus soutenu que celui que nous avions prévu, celui qui a fait que vous étiez invités, d'ailleurs les deux maires, au premier comité de pilotage, au J-100 qui se tenait déjà sur Nelson Mandela. En tout cas, je sais que la délégation générale aux Jeux s'est rapprochée de vous pour vous présenter globalement un premier dispositif qui aura le temps d'évoluer et qui nous permettra de présenter quelque chose de plus précis, puisque le délégataire du marché a été choisi la semaine dernière.

Vous l'avez dit, c'est un très bel événement qui arrive, avec une portée symbolique et de valeur absolument merveilleuse, celle de défendre la place des femmes dans le sport, mais indépendamment de ce combat de militantisme légitime, c'est aussi un grand événement sportif désormais comme les autres, qui fait partie sans doute maintenant des 5 plus grands événements sportifs au monde - à Paris, ce sera 7 matchs du 7 juin au 7 juillet, dont le match d'ouverture France-Corée qui affiche déjà l'ensemble de sa billetterie vendue, soit 45.000 personnes au Parc des Princes - et qui sera accompagné pendant toute la durée de l'événement. Ainsi, sans aucune volonté discriminatoire, Monsieur LEGARET, d'avoir le même dispositif que celui que nous avions durant l'Euro 2016, des manifestations culturelles, le dispositif Foot'Elles le mercredi après-midi, des dispositifs de création de 4 terrains de foot féminin.

C'est extrêmement important et je veux revenir sur ce point, y compris en réaction à l'intervention de Mme MÉHAL. Vous avez raison, Madame MÉHAL, le sport doit servir à déconstruire des stéréotypes de genre. En particulier, sur le football, ce qui heurte encore aujourd'hui à Paris, c'est que si les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses dans les clubs de football, sur les terrains de proximité, dans les T.E.P. au pied des quartiers, il n'y a toujours que des garçons qui jouent au football. La question du genre dans l'espace public s'exprime de manière encore plus ardue sur nos terrains de sport en libre accès, et c'est pourquoi ces 4 nouveaux terrains - je le rappelle, à Pailleron dans le 19e, Courcelles dans le 17e, Dauvin dans le 18e et Didot dans le 14e - seront animés majoritairement en créneaux et non pas en accès libre, pour des sections féminines de nos clubs, que ce soit le F.C. Solitaires, Acasa, La Salésienne, Championnet, le C.A. Paris. Ils vont donc permettre de visibiliser aussi la présence des jeunes footballeuses dans l'espace public.

L'héritage, c'est aussi évidemment l'ensemble de ce que nous ferons en matière culturelle avec des expositions photo, avec un tournoi pour les personnes en centre d'hébergement d'urgence et avec la répétition de Papy Foot, pour ceux qui avaient aimé Papy Foot pendant l'Euro 2016, des enfants qui allaient jouer au baby-foot avec des seniors. Nous allons faire Mamy Foot, des jeunes Parisiennes qui vont jouer avec des seniores retraitées dans des maisons de retraite autour du lien intergénérationnel grâce au football.

Il y aura effectivement deux lieux de célébration, le parvis de l'Hôtel de Ville en cas de parcours de l'équipe de France, et on sent aujourd'hui que le football féminin commence à faire à la fois des audiences et des spectateurs dans les stades, qui sont de plus en plus de nature à nous faire dire que nous aurons besoin du parvis de l'Hôtel de Ville pour les retransmissions de l'équipe de France. Mais aussi un format nouveau que nous voulons inventer sur le jardin Nelson Mandela, qui sera une déambulation sportive, sans écran géant mais avec de nombreux petits écrans disséminés à travers le jardin Nelson Mandela, des activités, des animations pour créer au cœur de Paris une zone de promotion du football féminin, en lien avec les deux mairies d'arrondissement, avec la Préfecture de police qui a validé ce dispositif et qui nous permettra, je l'espère, d'afficher un lieu où pourront se retrouver les supporters, les "fans", les joueurs, les joueuses et tous ceux qui suivront ce championnat du monde.

Dernier élément sur cet amendement technique, Monsieur LEGARET, il s'avère que malheureusement c'est la jurisprudence qui n'est pas d'accord avec le texte initial, puisque après l'Euro 2016 nous avons eu connaissance que les marques d'événements sportifs, y compris Coupe du monde de foot féminin 2019, sont des marques commerciales et, de ce point de vue, se retrouvent dans les mêmes dispositions du R.L.P. et du P.L.U. que n'importe quelle marque commerciale et publicitaire, ce qui nous empêche de la pavoiser comme nous aimerions le faire. Mais je suis d'accord avec vous, j'aurais aimé draper Paris de football féminin sur ses grandes artères comme dans ses petites rues. Malheureusement, à ce stade, juristes et jurisprudence m'en empêchent.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 25, qui est un amendement technique, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 25 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2019, SG 13).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation du Grand Palais Éphémère sur le Champ de Mars.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu référencé n° 26 est relatif à l'installation du Grand Palais éphémère sur le Champ-de-Mars.

La parole est à Mme Rachida DATI, pour deux minutes.

Madame la Maire du 7e arrondissement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de Grand Palais éphémère, supposé accueillir l'activité du Grand Palais pendant sa fermeture pour travaux, comme vous le savez a été imposé dans le 7e arrondissement. La taille et la durée de l'emprise ont bouleversé l'équilibre du quartier et généré des nuisances pour le voisinage. Des garanties étaient indispensables pour défendre cette tranquillité des Parisiens.

Nous avons donc demandé la modification du projet de convention d'occupation pour répondre aux attentes des riverains et des usagers du Champ-de-Mars. Ainsi, j'ai fait modifier cette convention dans cette Assemblée le 2 juillet 2018. Des clauses supplémentaires ont été intégrées dans le texte et des engagements clairs, précis ont été pris par les trois cosignataires de la convention ; c'était une première étape indispensable.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'approfondir cet encadrement et nous en étions tous d'accord à ce moment-là. Si le projet voit le jour, il faudra donner à la Mairie de Paris comme à la Mairie du 7e de réels moyens de pression et aussi de surveillance sur les futurs occupants du site. Il est indispensable que ce projet prévu sur le plus grand espace vert parisien, qui est aussi un réservoir écologique, soit très encadré et n'échappe à la Mairie de Paris pas plus qu'à la Mairie du 7e.

Aussi, j'ai souhaité la création d'une instance, la Mairie de Paris a été d'accord, qui permettra des relations directes entre d'une part les deux institutions auxquelles ce site bénéficiera et d'autre part la Mairie du 7e et la Mairie de Paris. Ce comité que j'ai proposé veillera à la bonne application de la convention et préviendra tout débordement quant à l'occupation du Champ-de-Mars, comme nous en avions parlé, comme nous l'avons fait au moment de l'Euro 2016. Il apportera une protection supplémentaire aux Parisiens qui fréquentent le Champ-de-Mars, qui ne sont pas seulement des habitants du 7e arrondissement. Il complète également l'action du comité de suivi des riverains du Champ-de-Mars que nous avons mis en place avec la réunion des musées nationaux et du Grand Palais.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MARTINS, toujours pour deux minutes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Avis favorable sur ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste va voter contre ce vœu parce qu'il a voté contre la délibération SG 35. Il a d'ailleurs demandé un contrôle de légalité auprès du Préfet et nous attendons toujours une réponse de sa part.

De même, les Amis du Champs-de-Mars, notamment, ont fait un recours contre cette délibération, pour plusieurs raisons, notamment pour le détournement de la voie des Jeux Olympiques. En effet, on prend le prétexte des Jeux Olympiques pour installer une structure éphémère pendant plus de 4 ans, sur le fait qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence, et on a donc fait un accord avec un seul prestataire pour avoir ce marché, ce qui est quand même assez gênant vu l'argent que va rapporter ce Grand Palais éphémère. Ce sont deux raisons très importantes et nous attendons toujours la réponse du Préfet.

Après, je suis assez surpris que l'Exécutif accepte le considérant que je vais lire : "Considérant l'engagement pris et réitéré de la Mairie de Paris en faveur du retrait du Mur pour la Paix, installé sans autorisation et maintenu illégalement depuis plus de 18 ans sur le domaine public municipal." Je rappellerai que la Ville de Paris a toujours apporté son soutien au Mur pour la Paix. D'ailleurs, ce n'était pas la question du retrait qui était en discussion mais c'était son déplacement. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi l'Exécutif vote le vœu tel quel.

Pour cela, le groupe Ecologiste va voter contre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 103).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un débat sur les JO de 2024.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 27 est relatif à un débat sur les J.O. de 2024.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, tant que les Jeux Olympiques n'auront pas eu lieu, je continuerai à me battre pour qu'ils n'aient pas lieu.

Mes chers collègues, je voudrais quand même vous rappeler une chose. Le C.I.O., lorsqu'il a attribué les Jeux Olympiques 2024 à notre Ville, ce qui a beaucoup pesé dans le dossier de candidature soumis par la Maire de Paris, c'était l'argument central de l'absence d'obligation légale pour la municipalité de consulter les citoyens et les citoyennes, tout comme l'absence de possibilité légale pour les citoyens de déclencher une consultation. D'ailleurs, toutes les villes, ensuite, les unes après les autres, où les citoyens et les citoyennes ont pu se prononcer pour ou contre les Jeux Olympiques, ont par référendum chaque fois rejeté l'organisation de ces Jeux Olympiques. Il me semble qu'il est temps qu'on organise ce débat, pas simplement sur Paris mais même à l'échelle francilienne.

Je voudrais par ailleurs dire que la Maire de Paris assure la présidence de la société de livraison des ouvrages olympiques, Solideo. La Solideo et l'adjoint au sport et au tourisme de la Maire de Paris se sont récemment félicités de financer la rénovation de 4 équipements sportifs de proximité pour la somme de 11,7 millions d'euros. La rénovation de ces équipements sportifs était une absolue nécessité pour leurs usagers, mais cela n'a aucun rapport avec l'argumentaire fallacieux de la Solideo et de la Mairie de Paris, qui souhaitent dissimuler la captation des moyens publics alloués au sport du quotidien et de proximité par le projet Paris 2024.

Avec cet argumentaire, on voit bien comment on s'inscrit dans une vaste entreprise de communication, où on cherche à occulter la réalité des mécanismes de réorientation budgétaire des risques financiers, des conflits d'intérêts, de corruption qu'il peut y avoir dans l'organisation de ces Jeux Olympiques, et empêcher un vrai débat sur les conséquences sociales et écologiques de ce grand projet inutile et imposé sans aucune consultation citoyenne.

Le projet de Paris 2024, c'est une bombe politique à retardement qui hypothèque notre avenir, oriente notre ville vers une course à la croissance totalement folle et en contradiction avec le double enjeu majeur de notre époque, la justice sociale et climatique. L'organisation des Jeux Olympiques sous leur forme actuelle est un accélérateur de financiarisation de la Ville.

Ainsi, à travers ce vœu, je conclus là-dessus, je souhaite qu'un débat contradictoire sur le projet Paris 2024 soit organisé, prélude à une consultation des Parisiennes et des Parisiens sur une question centrale pour notre Ville et son avenir.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS, pour deux minutes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste votera favorablement ce vœu. Nous avons déposé plusieurs vœux à ce sujet lors de Conseils de Paris précédents. Nous demandons qu'une conférence de consensus soit organisée avec des citoyens, des parties prenantes à ces Jeux, des associations, et qu'à l'issue de cette conférence de consensus un référendum citoyen soit organisé, puisque l'organisation des Jeux Olympiques ne fait pas partie du contrat de mandature pris devant les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au fonctionnement de la commission d'attribution des locaux associatifs.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 28 est relatif au fonctionnement de la commission d'attribution des locaux associatifs.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe LRI, pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je serai très bref. Il s'agit d'un vœu qui demande un bilan d'activité de la commission d'attribution des locaux associatifs et qui demande que cette commission soit réorganisée d'une manière pluraliste, ouverte, notamment aux élus d'opposition.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour cette présentation concise.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Jean-Baptiste de FROMENT, j'ai effectivement mis en place la commission d'attribution des locaux associatifs, la C.A.L.A.S.S., pour rendre l'attribution des locaux associatifs de la Ville de Paris plus transparente, plus efficace et mieux concertée avec les arrondissements.

Dès 2003, la Ville de Paris avait mis en place une commission d'aide à la recherche de locaux associatifs afin d'avoir un lieu unique de réception et d'analyse des demandes de locaux associatifs. Mais au cours de cette mandature, nous avons souhaité moderniser et améliorer le fonctionnement de cette commission et nous l'avons rebaptisée commission d'attribution des locaux associatifs, dite C.A.L.A.S.S., avec un nouveau fonctionnement.

Cette C.A.L.A.S.S. examine les demandes des associations en fonction de leur recevabilité, de l'offre disponible et des priorités de la municipalité. Elle attribue ainsi des locaux vacants du patrimoine de la Ville selon l'urgence et selon la correspondance entre les locaux disponibles et les demandes, notamment au regard de la surface demandée par l'association. Beaucoup de demandes sont en réalité orientées vers le G.I.E. Paris Commerces des bailleurs sociaux qui s'occupe de la commercialisation des boutiques et des bureaux, car de nombreuses associations sont en capacité de payer un loyer.

En amont de cette commission et avant attribution des locaux à une association, les mairies d'arrondissement sont consultées, sur trois propositions d'associations pour chaque local, et la commission tient compte de l'avis du maire d'arrondissement, bien entendu. Le processus d'attribution est donc pluraliste, de plus en plus efficace et au service de l'intérêt des associations parisiennes. Ainsi, en 2018, nous avons examiné 44 demandes, 10 locaux relevant du patrimoine de la Ville ont été attribués à 10 associations, et 40 locaux des bailleurs sociaux, via le G.I.E. Paris Commerces, ont été attribués à des associations après passage à la C.A.L.A.S.S.

Comme vous le voyez, l'ensemble des informations sont communiquées aux maires d'arrondissement et j'ai communiqué également en 7e Commission un document bilan sur les subventions attribuées aux associations, qui comprenait aussi les subventions en nature, donc les attributions des locaux aux associations.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu ou bien j'émettrai un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur de FROMENT ? Mme VÉRON vous a proposé soit le retrait de votre vœu, soit un avis défavorable.

Vous ne le retirez pas ? Très bien.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste se retrouve dans ce vœu relatif au fonctionnement de la commission d'attribution des locaux associatifs. Il est vrai que pendant la mandature, on a fait toute une série de progrès dans le fonctionnement de ces attributions, et on est encore en route pour aller plus loin, donc pour obtenir plus de transparence et surtout plus de lien avec les arrondissements, les mairies d'arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au fichier des titulaires de la carte "citoyen de Paris".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 29 est relatif au fichier des titulaires de la carte "citoyen de Paris".

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe LRI et pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je serai tout aussi bref ; merci de ne pas me déconcentrer.

Ce vœu demande à la Maire de Paris, premièrement d'informer le Conseil de Paris que les conditions d'utilisation du fichier des titulaires de la carte "citoyen de Paris" respectent le règlement européen des protections de données, et deuxièmement d'informer le Conseil de Paris dès que ce fichier est utilisé et de fournir un recensement de toutes les fois où ce dossier a été utilisé.

Le contexte, c'est que nous nous sommes aperçus, à l'occasion de la réunion du "pré-Conseil", destiné aux citoyens, que la base qui avait été utilisée pour procéder à leur convocation, c'est tout de même un fichier où il y a 200.000 personnes dont on ne sait pas très bien aujourd'hui ce qu'en fait la Ville. Elle envoie assez régulièrement des newsletters sur des sujets divers et variés et qui ont quand même un rapport pas si lointain que cela avec la politique. Nous sommes donc assez inquiets de l'utilisation qui est faite de ce fichier. Il faut vraiment que toute la transparence soit faite et que, notamment, dans la perspective des échéances à venir on soit absolument convaincus que toutes les formations, tous les partis et tous les candidats soient sur un pied d'égalité et qu'il n'y ait pas une forme de longueur d'avance permise à la Ville de Paris, via l'utilisation de ce fichier très important de plus de 200.000 personnes, d'après ce que je comprends.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Jean-Baptiste de FROMENT, merci d'appeler l'attention de notre Conseil sur cette belle carte "citoyen, citoyenne de Paris" qui connaît un grand succès, puisqu'il y a aujourd'hui plus de 220.000 personnes qui en sont titulaires.

Nul besoin d'un vœu de votre part pour nous assurer de la conformité de l'usage du fichier de la carte citoyenne de Paris au règlement européen de protection des données. Bien sûr que nous avons respecté et nous respectons l'ensemble des réglementations. Dès la mise en œuvre de la carte "citoyen" en 2015, il y a eu nécessité de la création d'un fichier pour la gestion de la délivrance des cartes et d'un téléservice permettant aux Parisiens de demander la carte citoyenne par voie numérique. Et ces deux traitements ont fait l'objet bien évidemment d'une déclaration à la C.N.I.L. En 2018, suite à l'entrée en vigueur du R.G.P.D., la Ville de Paris a revisité les traitements liés à la carte citoyenne et a vérifié qu'ils répondaient aux exigences du nouveau règlement, et bien entendu c'est le cas.

Il s'est avéré que le consentement est recueilli à la demande de la carte, que la finalité de la carte de citoyenne est clairement énoncée, que le titulaire dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, que le titulaire décide de s'abonner aux lettres d'information et donc aux propositions de participer aux événements proposés, et que le titulaire peut se désabonner à tout moment.

Le service de la participation citoyenne utilise ce fichier deux fois par mois pour l'envoi d'une lettre d'information permettant d'informer les détenteurs de la carte des principaux événements qui leur sont proposés et auxquels ils s'inscrivent. On leur propose de s'inscrire soit à des ateliers citoyens, soit à des événements municipaux d'envergure parisienne mais aussi à des événements d'arrondissement. Il leur est également proposé des événements associatifs auxquels ils peuvent participer ou bien d'autres événements du type formation aux gestes de premiers secours par exemple. Mais toutes ces propositions font bien partie des choses qu'ils ont acceptées au moment où ils se sont inscrits à cette newsletter.

D'ailleurs, tout cela est très transparent puisqu'il vous suffit de prendre votre carte de citoyen de Paris pour recevoir cette newsletter deux fois par mois, et vous pourrez voir l'ensemble des choses proposées aux détenteurs de cette carte qui respecte bien évidemment scrupuleusement le R.G.P.D.

Aussi, je vous propose de retirer votre vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Très concrètement, ce fichier sert par exemple à organiser des réunions sur la politique migratoire de l'Union européenne ; cela s'est organisé le 26 mars.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Ce n'est pas la question à laquelle on vous demande de répondre.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - La question, c'est que bien entendu nous…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu ou est-il retiré ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Ce que je comprends, c'est que Mme VÉRON refuse de nous donner la liste, afin de recenser les utilisations qui sont faites de ces cartes. J'en prends acte et, bien sûr, je maintiens mon vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai à nouveau une demande d'explication de Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Monsieur le Maire, la création et l'utilisation de nouveaux fichiers est bien évidemment source de demandes de plus de transparence. Voilà, c'est le cas de cette nouvelle carte, la carte "citoyen de Paris".

Le groupe Ecologiste s'abstiendra sur ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?...

Alors, je vais vous demander de relever les mains.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

On peut donner les résultats ?

22 pour.

32 contre.

Et 4 abstentions.

La proposition de vœu est donc repoussée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au budget participatif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 30 relatif au budget participatif.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Démocrates et Progressistes, pour deux minutes.

M. Thomas LAURET. - Merci.

On revient sur le budget participatif, parce qu'on craint de constater une dérive notable à plusieurs niveaux.

Le premier niveau, c'est la réalisation d'un certain nombre de projets qui, de fait, ne devraient pas être financés par le budget participatif mais par le budget des délégations d'investissement auquel l'équipement est rattaché. On retrouve un certain nombre de projets qui, en fait, relevaient habituellement de l'entretien courant ou de la maintenance des bâtiments, et que l'on retrouve là dans le budget participatif.

Deuxième dérive, nous avons des délais très importants dans la réalisation des projets du budget participatif. Un certain nombre de projets votés dès 2014 ou 2015 ne sont toujours pas réalisés. J'ai fait un petit sondage sur le 16e arrondissement : sur 21 projets à ce jour votés depuis 2014, il y en a 6 réalisés, 14 qui restent à mener et 1 qui est abandonné. On se retrouve avec des projets de restauration de sanitaires dans les écoles, de rénovation d'agrès, qui ne relèvent pas vraiment du budget participatif et devraient relever justement de l'entretien courant.

En conséquence, nous déposons un vœu pour que le suivi de la réalisation des projets soit complété d'un calendrier précis de leur réalisation, ce qui n'est pas le cas sur le site Internet, et pour que le montant des dépenses du budget participatif consacré à des équipements publics municipaux dont les travaux devraient relever du budget consacré à l'entretien et la maintenance, soit précisément évalué et transmis aux élus par arrondissement.

Enfin, nous faisons une remarque. Compte tenu de ce retard très important, on aurait pu reconsidérer le dernier budget qui va engager des crédits sur la prochaine mandature.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Thomas LAURET, vous le savez, ce budget participatif est aujourd'hui une immense réussite et est un modèle pour de nombreuses villes dans le monde et en France. Nous sommes perçus vraiment comme une ville pilote dans ce domaine, que ce soit dans la conception ou dans la mise en œuvre de ce budget participatif.

Toutes les informations sur la réalisation et la mise en œuvre des projets, le planning prévisionnel de réalisation des projets sont sur le site Internet de la Ville, le site "budgetparticipatif.paris", et elles sont mises à jour chaque

semaine, dans la mesure du possible. Nous sommes même exemplaires. Je participais il y a encore peu de temps à une réunion nationale avec toutes les villes membres qui font des budgets participatifs et qui ont souligné notre capacité justement à pouvoir renseigner aussi précisément le planning de réalisation de nos travaux.

Par ailleurs, nous venons de créer un récent portail, open data de la Ville, qui propose opération par opération un suivi très fin de l'avancement des projets. Il est donc possible d'exporter ces données sous forme de tableaux, et c'est l'occasion de ce vœu de vous annoncer que dès le mois de mai les derniers ajustements techniques permettront la mise à jour automatisée, chaque jour, de ces données.

Je voudrais également rappeler que l'entretien et la maintenance courante relèvent des dépenses de fonctionnement du budget de la Ville de Paris et que seuls des travaux d'ampleur ou qui amènent une transformation au-delà de la juste maintenance ou du juste entretien peuvent relever de l'investissement. Ainsi, les entretiens courants des équipements ne sont pas éligibles au budget participatif ; c'est faux de faire croire cela. Bien évidemment, les entretiens, les travaux d'entretien ou de maintenance sont programmés par la municipalité dans son budget. Le budget participatif ne peut financer que des budgets d'investissement, et c'est uniquement s'ils répondent à ce critère de budget d'investissement qu'ils peuvent être retenus au titre du budget participatif.

Je rappelle une nouvelle fois que le principe du budget participatif parisien est que les habitants puissent proposer des projets qui relèvent du budget d'investissement de la Ville sans exclusion, à condition qu'ils relèvent de l'intérêt général. Dès lors qu'un projet, s'il avait été proposé par la municipalité, aurait relevé du budget d'investissement, alors il est recevable au titre du budget participatif. Nous avons eu plusieurs fois ce débat en séance. Je rappelle qu'aujourd'hui nous avons réalisé plus de 1.400 projets grâce au budget participatif, ce qui est une immense réussite.

J'émettrai donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote Mme Joëlle MOREL, pour le GEP.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste suit avec attention le processus des projets "budget participatif" ; on l'a montré à plusieurs reprises pendant toute la mandature. En tant que conseillère de Paris, nous pensons que nous devrions avoir un peu plus d'information que ce qui est écrit sur le site. Même si celui-ci est mis à jour le plus quotidiennement possible, il y a un certain nombre de projets qui ont des difficultés à voir le jour. On aimerait donc avoir plus d'information.

Le groupe Ecologiste votera donc ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Non, je n'ai pas vu 25 mains se lever, Monsieur LAURET.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux séances de Pré-conseil de Paris citoyen.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 31 est relatif aux séances de pré-Conseil de Paris citoyen.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, c'est un sujet fondamental, Monsieur CHERKI.

Lors du Conseil de Paris de février 2019, en réponse à l'un de mes nombreux vœux concernant la démocratie participative dans notre municipalité, l'Exécutif proposait un vœu pour mettre en place ces séances citoyennes de pré-Conseil de Paris ouvertes à toutes et tous. J'avais approuvé cette démarche, je sais qu'à l'époque certains élus étaient assez interloqués mais j'estime que cela va dans le bon sens.

Maintenant, ce n'est pas pour autant que dès la première séance de pré-Conseil on va réussir à faire exactement comme on souhaiterait que cela se passe, et c'est normal. Il y a encore beaucoup de progrès à faire, car si on peut compter 220.000 personnes dans le fichier de celles et ceux qui ont la carte de citoyen de Paris, il n'y avait que 60 personnes au grand maximum qui ont physiquement pris part à cette séance de pré-Conseil, qui s'est déroulée le vendredi 22 mars. Je sais qu'il va y avoir des réajustements, qui seront heureux, pour faire en sorte que beaucoup plus de citoyens soient tirés au sort parmi les volontaires. Là, j'ai cru comprendre qu'il y avait un décalage entre les 200 tirés au sort et ceux qui sont venus réellement, physiquement, à cette pré-séance. Je pense que cela fait partie des améliorations à trouver.

Mais je souhaite aussi qu'on ait une réflexion. Cantonner les interventions des participants à l'ordre du jour de la séance est un problème, parce que l'ordre du jour est mis en place publiquement à peine 24 heures avant et que ce n'est donc pas vrai que les citoyens peuvent se familiariser avec plus de 400 projets de délibération. Il faut permettre non pas de demander aux Parisiennes et aux Parisiens de dire ce qu'ils pensent de notre ordre du jour, mais que nous, en tant qu'élus, nous acceptions d'entendre quel devrait être l'ordre du jour des Parisiens, quelles sont leurs préoccupations, donc de garantir une parole beaucoup plus libre dans cette instance.

Je propose aussi dans mon vœu qu'on ait une réflexion sur une séance de pré-Conseil, puisqu'on n'a pas de Conseil au mois de mai, où on donne carte blanche aux citoyens pour qu'ils disent comment ils souhaitent que cela fonctionne. Enfin, j'aimerais qu'on encourage ces séances de pré-Conseil au niveau des arrondissements. Je crois qu'il y a une expérience dans le 14e qui avait d'ailleurs été mise en place déjà sous l'ancienne mandature. Je trouve qu'il serait intéressant que la maire du 14e nous explique comment elle donne la parole aux Parisiens et Parisiennes avant la séance du conseil d'arrondissement, et que cela donne des idées aux autres arrondissements.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, merci de nous donner l'opportunité de rappeler notre implication et nos innovations constantes en matière de participation citoyenne, parmi lesquelles la mise en place d'un Conseil municipal citoyen.

Soucieux de tenir notre engagement pris lors du dernier Conseil de Paris de rendre ce dispositif effectif dès le Conseil suivant, nous en avons expérimenté une première version le vendredi 22 mars. Le dispositif est celui qui a été présenté et débattu avec les groupes politiques, en votre présence d'ailleurs, le 19 mars dernier.

Pour ce premier Conseil municipal citoyen, 358 Parisiens se sont portés volontaires pour y participer, parmi lesquels 230 ont été tirés au sort ; 80 personnes ont participé de manière effective à la première édition de ce nouveau rendez-vous démocratique au cours duquel tous ceux qui ont voulu s'exprimer, c'est-à-dire 50 personnes, se sont exprimés. Conscients de son caractère expérimental, nous avons mis en place un dispositif d'évaluation à disposition des participants pour leur permettre de nous faire remonter leurs avis et pistes d'amélioration. Nous sommes actuellement en train d'analyser l'ensemble de ces propositions pour que celles-ci puissent être prises en compte dès le prochain Conseil municipal citoyen qui, je vous l'annonce, se tiendra la première semaine de juin. Ce dispositif d'évaluation sera maintenu afin de continuer à faire évoluer cet outil démocratique au plus près des attentes de ceux qui y participent.

Je rappelle que ce premier Conseil municipal citoyen permet d'échanger sur les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Paris, mais aussi d'aborder des sujets hors de cet ordre du jour, dont les participants jugent nécessaire qu'ils soient abordés au Conseil de Paris. La parole est donc libre et a été libre. Les sujets prévus à l'ordre du jour ont été abordés, puis tous les sujets voulus par les personnes présentes.

Je rappelle également que pendant une heure, de 17 heures à 18 heures, avant que le Conseil citoyen ne commence à proprement parler, un temps de formation et d'information sur le fonctionnement du Conseil de Paris, sur les différents dispositifs de participation citoyenne, ainsi que sur la thématique de la communication, est proposé. Là aussi, nous travaillons à répondre au mieux aux attentes des participants.

Ainsi, tout ce que vous nous proposez est d'ores et déjà prévu, et vous le savez très bien puisque vous avez participé à la réunion préparatoire du 19 mars au cours de laquelle j'ai présenté l'ensemble du dispositif ainsi que ce qui était prévu en termes d'évaluation. C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La mise en pratique du pré-Conseil a connu quelques difficultés. Nous partageons donc les propositions du vœu défendu par Danielle SIMONNET pour tenter d'améliorer ce nouveau dispositif, qui s'améliorera en avançant ensemble.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons une deuxième demande d'explication de vote.

La parole est à M. de FROMENT, pour le groupe LRI.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci.

Nous sommes évidemment très favorables à tout ce qui peut encourager la démocratie participative, mais nous sommes aussi très attachés à ce que les mairies d'arrondissement disposent d'une autonomie plus grande. Or ce vœu conduirait à rendre à peu près obligatoire un certain type d'organisations et de pré-Conseils citoyens. Il me semble que cela doit rester à la libre appréciation de chaque maire d'arrondissement et c'est pour cela que nous voterons contre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons également une demande d'explication du groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Oui, nous voterons contre.

Effectivement, ce vœu est intéressant mais nous pensons, et nous l'avons demandé, qu'après l'évaluation, cela bougera par rapport à cette organisation. Par conséquent, nous pensons que c'est vraiment prématuré pour l'instant. Nous attendons l'évaluation.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons désormais aux affaires de la 1ère Commission, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris.

Je donne la parole à M. le Président de la 1ère Commission, M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous sommes réunis en 1ère Commission mardi dernier. Comme à l'habitude, ont défendu et présenté les projets de délibération nos collègues Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI, Emmanuel GRÉGOIRE et Jean-Bernard BROS.

Nous avons en particulier écouté la présentation de la communication "Paris Métropole attractive et inclusive au service de l'emploi et des Parisiens/Parisiennes" par Mme Afaf GABELOTAUD, et évoqué le contrat de concession de service relatif à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant la publicité.

Nous avons ensuite eu la présentation, comme à l'habitude, des tableaux de bord financiers concernant deux dossiers habituellement importants. La fiscalité immobilière, où sur les 3 premiers mois de l'exercice 2019 le montant exécuté cumulé s'élève à 396,7 millions d'euros, en progression de 10,3 % par rapport à février 2018. Le prix du mètre carré en moyenne, en avril 2019, va avoisiner les 9.700 euros du mètre carré, soit une augmentation de 7 %. En ce qui concerne l'optimisation de la dette et de la trésorerie, rien de nouveau, la dette est toujours au 31 décembre 2018 à la même valeur aujourd'hui, c'est-à-dire 5,699 milliards d'euros. Pas d'emprunt pour le moment en 99, avec une autorisation d'emprunt de 823,5 millions d'euros.

Nous avons eu ensuite une très intéressante présentation de la politique de garanties d'emprunt de la collectivité par le directeur de la Direction des Finances et des Achats, M. Guillaume ROBERT. Les garanties d'emprunt soutiennent l'action publique en facilitant l'accès au crédit ou en permettant aux bénéficiaires d'obtenir un taux d'emprunt plus faible. Les garanties d'emprunt sont répertoriées comme des engagements hors bilan ; il y a donc une obligation de produire une annexe budgétaire listant les organismes bénéficiaires. Tant qu'elle n'est pas appelée, une garantie d'emprunt n'est pas considérée comme de la dette.

L'encours des emprunts garantis au 31 décembre 2018 se monte à 10,45 milliards pour 8.233 prêts garantis par la collectivité parisienne, dont 88 % sont liés au logement social. Les principaux bénéficiaires sont les bailleurs sociaux pour le logement social, la R.I.V.P., Paris Habitat O.P.H. et Elogie-SIEMP. Le cadre réglementaire en dehors du périmètre du logement social : il est demandé la quotité garantie, 50 % du montant emprunté, avec deux dérogations, 80 % pour les opérations d'aménagement et 100 % pour les personnes morales de droit public et associations reconnues d'utilité publique.

Le processus d'octroi et de suivi demande chaque fois une analyse financière et juridique approfondie de l'entité, à l'issue de quoi il est octroyé ou non la garantie, avec une demande de sûreté le cas échéant. Le suivi des associations se fait par un suivi annuel des comptes, l'identification des organismes et la prise de contact avec ces organismes.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2019 DFA 17 - Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 17. Il s'agit de l'avenant n° 3 à la C.O.D.P. pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Je suis un peu surpris, parce que c'est la troisième fois que l'on nous demande de nous prononcer sur la convention d'occupation des espaces publics pour l'installation des colonnes et mâts porte-affiches.

Il y a d'abord eu un avenant technique, puis un deuxième avenant nous demandant une première prolongation, et maintenant on a un troisième avenant nous demandant à nouveau une prolongation. On se demande un peu ce qui motive la Ville à se précipiter ainsi à vouloir nous faire voter des projets de délibération mal ficelés qui vont installer de la pollution publicitaire dans l'espace public. En effet, vous savez que même si ces mâts porte-affiches et ces colonnes sont censés porter de la publicité relative aux spectacles et à l'action culturelle, ce sont souvent les plus grosses sociétés qui ont la possibilité d'afficher sur ces dispositifs et non pas les théâtres non subventionnés ou les théâtres publics et certainement pas le cinéma art et essai.

Nous aurions donc apprécié que la Ville, les trottoirs de notre ville soient libérés de ces mobiliers encombrants et, s'il fallait 6 mois de plus à l'opérateur JCDecaux pour installer son matériel, que nous puissions un peu plus respirer dans la ville en attendant que ce mobilier urbain vienne s'implanter sur le passage des piétons. Ce qui ne serait pas mal, puisque plus tard on va encore nous en rajouter et densifier avec le retour des mobiliers urbains dits d'information.

Le groupe Ecologiste s'était abstenu en raison de la communication culturelle portée par ces dispositifs, au nom aussi du fait qu'ils étaient désormais propriété de la Ville ; c'est une demande que nous avions faite de façon très ancienne. Mais, pour cette troisième demande d'avenant, nous voterons contre ce projet de délibération, pour bien souligner l'amateurisme de l'Exécutif en la matière qui vous impose la publicité avec beaucoup de maladresse mais aussi beaucoup de détermination.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur Jacques BOUTAULT, connaissant votre position, effectivement c'est un avenant n° 3 lié à une décision de juridiction administrative, puisque c'est une décision de la justice administrative sur l'affichage à Avignon qui imposait l'adoption d'une délibération formelle rappelant le principe de la non-double taxation au titre de la redevance et de la taxe locale sur la publicité. Bien évidemment, la Ville de Paris n'exerçait pas de double taxation, mais il n'y avait pas de délibération formelle comme dans la quasi-totalité des villes.

L'ensemble des communes, au gré de cette décision, a donc été obligé d'adopter la délibération formelle et, du coup, de relancer les procédures en concession. En réalité, on n'en sait rien, mais comme le contentieux administratif n'est pas purgé, nous n'avons pas voulu prendre le moindre risque et nous avons relancé une concession qui a fait l'objet d'un examen lors de notre dernier Conseil.

Là, l'avenant vise à faire la jonction entre les deux contrats et à maintenir un point bas d'affichage de 50 % des mobiliers en service qui sera atteint au mois d'août 2019.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 17).

2019 DFA 18 - Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une charte pour une publicité responsable.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux modalités d'exploitation.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la passation du marché MUI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFA 18, les vœux référencés n°s 32, 33 et 34, ainsi que l'amendement n° 215. Il s'agit du contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

Il y a beaucoup d'oratrices et d'orateurs inscrits. Je vais tout donner, tout d'abord, pardon, donner la parole… On va essayer de tout donner ensemble ! On va donner la parole tout d'abord, à M. AZIÈRE, je suis sûr qu'il va tout donner également.

Monsieur le Président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

On n'a rien donné tant qu'on n'a pas tout donné.

Quelle affaire ! Quelle affaire, ce contrat de concession de services relative à la publicité sur le mobilier urbain d'information. Avouez qu'on aurait pu éviter ces tâtonnements juridiques enlisés dans des procédures approximatives, 2 ans de balbutiements palinodiques entre un marché attribué à la S.O.M.U.P.I. le 28 mars 2017, puis annulé par le tribunal administratif le 21 avril, annulation confirmée le 18 septembre de la même année par le Conseil d'Etat, parce que contraire - paradoxe suprême - à notre propre règlement local de publicité.

Alors on prolonge. Le contrat antérieur avec la S.O.M.U.P.I. est encore une fois annulé le 5 décembre 2017 pour atteinte à la concurrence, le contrat ayant été prolongé de gré à gré au mépris des règles de la concurrence. Alors, on relance une nouvelle procédure d'appel à concurrence en novembre, trop tôt, trop vite puisqu'il faut faire adopter au préalable une délibération renonçant à la perception de la taxe locale sur la publicité extérieure, la T.L.P.E., au profit d'une autre redevance. On ouvre le chantier de révision du règlement local de publicité parisien sans le refermer bien sûr, le calendrier de la révision étant reporté sine die.

La Ville de Paris sera ainsi restée pour 2 ans sans redevance, sans publicité sur les M.U.I. On perd au moins 34 millions d'euros par an, sans compter la part variable, soit une estimation globale à hauteur d'une perte de 40 millions d'euros annuels. Alors on danse. Qui dit perte dit dette, qui dit crédit dit créance. STROMAE avait raison. Alors on danse sur les ruines fumantes des procédures de marché des contrats de concession de services mal négociés, mal engagés, bâclés. Et si on danse d'annulation en annulation au bal des incompétents, ce sont les Parisiens qui risquent de trinquer, car 34 millions d'euros annuels de redevance prévus pour 5 ans, c'est autant de moyens dont la Ville devrait se priver si ce marché était de nouveau remis en cause.

Bien sûr, il aurait fallu agir autrement. Bien sûr, la chronologie des débats aurait dû être différente. D'abord, sur tous les bancs, sur tous les groupes du Conseil de Paris, une question était légitime, qui était de savoir quelle est la place de la publicité dans la ville. Cette question aurait mérité un vrai débat. On peut ne pas être d'accord, mais ce débat aura lieu dans la campagne municipale, et ce débat aurait pu avoir lieu avant la campagne et surtout avant un contrat qui lie pour 5 ans la Ville de Paris sur l'espace publicitaire parisien. On aurait pu éviter de se lier les mains sans consulter le Conseil de Paris.

Deuxième élément, le règlement local de publicité mis en chantier ouvre la réglementation en matière de publicité à Paris, ouvre la possibilité d'autoriser ou non la publicité numérique. Dans une ville qui se revendique d'une capacité ou d'une volonté d'attractivité, la publicité numérique était un vrai débat et la place qu'il eût fallu lui accorder était aussi une réalité commerciale, une réalité financière.

Au bout du compte, notre groupe sera sur une position d'abstention. Vous auriez dû mettre ce projet de délibération dans une chronologie des événements fondamentalement différente. Aujourd'hui, il se perd dans des procédures hasardeuses, mais bien qu'élus d'opposition, plutôt que de faire un pari sur une perte financière future, dont les futurs gestionnaires de la Ville de Paris - dont nous espérons qu'ils seront différents de ceux qu'il y a actuellement -, auraient à pâtir, nous préférons ne pas reporter sur les Parisiennes et les Parisiens les pertes aussi importantes d'une redevance, tel que le prévoient ce contrat et ce projet de délibération. En effet, au bout du compte, encore une fois, ce seraient les Parisiens qui paieraient.

Ainsi, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération afin de ne pas faire un pari malhonnête et hypocrite sur les finances de la Ville. Mais vous auriez mérité qu'on vote contre.

(Mme Célia BLAUEL, adjointe, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe PPCI, pour cinq minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, merci, Madame la Maire.

Notre groupe demandera un vote à scrutin public sur ce projet de délibération parce que chacun doit prendre ses responsabilités ; c'est un sujet très important. Cela fait plus de 2 ans que cette affaire tourne en rond, nous n'en sortons pas, nous avons aujourd'hui une nouvelle présentation qui n'est pas satisfaisante pour notre groupe et je vais expliquer pourquoi.

Ce contrat pose 5 questions qui ne sont pas résolues.

La première question, c'est celle des redevances antérieures. Je rappelle le montant des redevances passées. Marché de mars 2017, 30 millions d'euros ; marché de novembre 2017, 24 millions d'euros ; marché d'avril 2019, 34 millions d'euros. En 2 ans, on a gagné comme par magie 10 millions d'euros. Quelle est l'explication qui permet de passer de 24 millions d'euros à 34 millions d'euros en 2 ans ? Ce n'est pas, sûrement pas le marché de la publicité actuel.

J'ai l'honneur d'entendre M. GRÉGOIRE nous parler de concurrence ; c'est formidable !

Deuxième question, la question de l'affichage lumineux et des implications juridiques potentielles qu'il pose. En réalité, le contrat de mars 2017, vous le savez, a été annulé pour le non-respect du Règlement Local de Publicité, qui interdit la publicité numérique sur le mobilier urbain. Ce règlement local de publicité devait être révisé, mais il ne l'a pas été, rien n'a été fait dans ce sens. Or, aujourd'hui, le contrat qui nous est soumis par Clear Channel indique qu'un nombre maximum de 1.280 panneaux pourraient être - je ne dis pas qu'ils le seront - techniquement reliés à l'éclairage électrique, donc à l'illumination des affiches. Pourtant, la modification promise du R.L.P. visait à mettre un terme à cet obstacle juridique et se fait toujours attendre. La question de la précarité juridique de ce nouveau contrat doit donc se poser.

Troisième question, l'absence d'innovation de la part de l'Exécutif. Il est regrettable de constater que la Ville de Paris n'a pas profité de ces 2 ans sans contrat de M.U.I. pour revoir à la hausse ses ambitions concernant son mobilier urbain, notamment dans la mesure où elle deviendrait propriétaire à terme des mobiliers. Nous aurions en effet pu attendre des avancées innovantes en matière d'accessibilité de l'information, à l'aide des outils du numérique. A titre d'exemple, la ville de New York couvre désormais l'ensemble de son territoire avec son wifi municipal gratuit à l'aide de bornes installées en remplacement des cabines téléphoniques obsolètes. Rien n'a été fait de ce côté-là.

Quatrième question, la part de l'affichage public. Dans le contrat de mars 2017, les publicités étaient supposées représenter sur son mobilier urbain 46 % de l'affichage publicitaire, 54 % étant destinés aux informations municipales. Or, dans le contrat actuel, une ambiguïté n'est pas levée et il semble que nous pourrions revenir à 50/50 : 50 % de publicité, 50 % d'affichage d'informations municipales. Par ailleurs, une question s'impose aussi : quelle est la part pour les arrondissements dans les 50 % d'affichage dévolu aux annonces publiques ?

Cinquième point et c'est le plus important, c'est la fiabilité financière du contrat qui nous est aujourd'hui présenté. Près de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires pour arriver à une redevance de 34 millions d'euros. Rien, mes chers collègues, rien ne nous garantit aujourd'hui ce chiffre d'affaires, d'autant que depuis 2 ans par votre unique responsabilité, les annonceurs ont trouvé d'autres supports. Comment les faire revenir ? Clear Channel ne l'explique pas. Comment assurer ce chiffre d'affaires, d'autant que le changement de mobilier va se faire progressivement alors que le concurrent Jean-Claude Decaux s'était engagé à le faire en 48 heures ? Il y a une forte incertitude sur le chiffre d'affaires prévisionnel présenté par ce concurrent et sur un business plan très aléatoire avec un besoin de précision sur la garantie bancaire apportée par Clear Channel.

A ces 5 questions nous attendons des raisons précises, mais d'ores et déjà je vous indique que notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je commencerai mon intervention justement par la fin de l'intervention de mon collègue Jérôme DUBUS, car en réalité l'élément le plus important du débat, c'est la fragilité économique du contrat qui nous est soumis.

Il y a en effet un décalage manifeste entre, d'une part le cahier des charges sur lequel les concurrents ont été amenés à faire des propositions et, d'autre part, le contrat associé au projet de délibération qui nous est soumis. Dans ce contrat, de quoi est-il question ? Il y a un article, l'article 23, alinéa 3, qui stipule que l'opérateur qui a été choisi par la Ville, Clear Channel, verserait à la Ville de Paris, au cas où le chiffre d'affaires des panneaux serait inférieur à celui initialement prévu, une redevance minimale garantie, la fameuse R.M.G. - pour jargonner -, de 8,5 millions et non pas 34 millions annuels, puisqu'en fait c'est une redevance qui correspondrait à une part trimestrielle, c'est-à-dire un trimestre dans l'année. Ainsi, 8,5 millions d'euros sur lesquels s'engage l'opérateur, ce n'est pas la même chose que les 34 millions qui ont été avancés et qui sont avancés dans le projet de délibération

pour nous expliquer que le confort économique, la robustesse de l'offre économique justifie que, les yeux fermés, on doive adopter ce projet de délibération, ce contrat.

Il y a donc une fragilité économique puisqu'il y a un décalage entre d'un côté le cahier des charges, comme je le disais, et le contrat finalement signé par la Maire de Paris, qui ne prévoit pas pour la Ville, dans le cas où le chiffre d'affaires serait inférieur aux objectifs que la redevance minimale garantie soit véritablement de 34 millions d'euros. Or, c'est l'argument n° 1 que vous écrivez dans votre projet de délibération. Vous dites que l'opérateur nous versera de toute manière une redevance minimale garantie de 34 millions d'euros, c'est-à-dire 2 millions de plus que la redevance prévue par JCDecaux et, je crois, environ 12 millions de plus que le troisième concurrent extérieur. Pour moi, je suis désolé, il y a une incertitude sur ce contrat, un décalage, comme je le disais, qui me fait poser une question importante dans ce débat et qui ne m'incite pas à voter ce projet de délibération en l'état, alors même que je l'ai voté en Conseil d'arrondissement.

Je ne pose donc pas du tout cette question de manière politicienne, je le dis de manière…

Excusez-moi, il y a une information importante que je viens de vous donner qui n'est pas dans le projet de délibération. Je suis désolé… Non, elle n'est pas dans le projet de délibération, elle n'est pas dans l'exposé des motifs.

A partir de là, deuxième élément de mon intervention, puisqu'il y a cette information…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, Monsieur VESPERINI, je vais juste demander à tout le monde de cesser les conversations particulières, parce qu'on vous entend de moins en moins.

Allez-y.

M. Alexandre VESPERINI. - Cette information financière nous manque, ce n'est pas une information financière secondaire quand même puisque c'est 8,5 millions contre 34 millions, et cela nous pose un problème démocratique. Je suis désolé, je suis élu par les Parisiens pour prendre des décisions en leur nom, donc pour prendre ces décisions, donner mon avis de manière éclairée. Là, je n'ai pas suffisamment d'éléments pour donner un avis éclairé. Je le dis, je ne sais pas faire.

Deuxième point toujours dans mon problème démocratique c'est que, non seulement les élus n'ont pas été correctement informés, mais ce sont les Parisiens eux-mêmes qui ne sont pas informés, qui ne sont même pas véritablement associés. J'ai eu l'occasion de m'émouvoir il y a quelques semaines, quelques jours, du fait que nous nous apprêtions à adopter ce contrat alors même que la Ville de Paris s'était engagée il y a maintenant plus d'un an - parce qu'on "feuilletonne", sur le sujet, depuis deux ans - à ce qu'il y ait une grande consultation sur la révision du règlement local de publicité.

M. MISSIKA se retourne parce qu'il se sent visé. Je n'ai pas voulu le nommer, mais voilà. Il devait donc y avoir une consultation. On était tous au courant, on a tous entendu, on a tous bien retenu…

Ah, elle a eu lieu, d'accord. Je suis désolé, mais je ne crois pas que les Parisiens, qui sont quand même sensibles à leurs 1.630 panneaux publicitaires, leurs fameuses "sucettes" Decaux, je ne crois pas qu'ils aient eu le sentiment d'avoir été associés à cette démarche. Mais bon, c'est comme cela.

Le R.L.P., d'ailleurs, n'a pas changé, il n'a absolument pas changé. Jérôme DUBUS rappelait à juste titre que comme le R.L.P. n'a pas été modifié, il y a un risque juridique qui pèse sur le contrat que vous nous soumettez, puisque, sur la pollution lumineuse, il n'y a pas de précisions qui ont été apportées à ce règlement local de publicité.

Il y a donc un problème démocratique dans ce projet de délibération. Puisque les élus ne sont pas correctement informés, puisque les Parisiens ne sont pas associés à la révision du Règlement Local de Publicité alors même que la Ville s'était engagée à les consulter, je suis désolé, fort de ces éléments, je ne vois pas comment nous pouvons délibérer correctement dans de bonnes conditions sur ce sujet.

Enfin, j'ajoute une chose. Il s'agit quand même, comme je le disais, de 1.630 panneaux. Quand on interroge les Parisiennes et les Parisiens quand on est sur le terrain et qu'on leur demande "alors, qu'est-ce que vous pensez de ces panneaux ?", souvent qu'est-ce qu'ils nous disent ? Ils nous disent, et là, je crois que d'une certaine manière nos collègues écologistes ont quelque part raison, il y a trop de panneaux publicitaires, ils sont envahis, dans leur existence, de publicité, que ce soit sur leurs "smartphones", que ce soit dans le métro avec des écrans numériques, etc.…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Je vais conclure, voilà.

Je crois donc que cela méritait qu'il y ait un vrai débat. Ce débat est visiblement escamoté. Quand j'ai rapporté en mairie d'arrondissement, j'ai regretté que ce débat n'ait pas lieu, mais maintenant je comprends mieux, au regard du manque d'informations qui nous sont données, au regard des informations lacunaires que nous avons, pourquoi ce débat a été escamoté, et c'est la raison pour laquelle je conclus, Madame la Présidente de séance, que si le projet n'est pas retiré, je voterai contre.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je regrette l'absence de la Maire de Paris, on parle quand même cet après-midi de la plus grosse redevance perçue par la Ville chaque année. Après une succession de déboires qui ont été rappelés par mes collègues, une incroyable prise de pied dans le tapis à répétition, on aurait apprécié que la Maire de Paris soit présente cet après-midi.

Je ne serai pas très long. On a entendu les différents orateurs et on voit bien qu'il y a encore beaucoup de confusion, beaucoup d'incertitudes sur ce dossier.

D'abord, sur le plan juridique, on n'est pas tellement rassuré, on l'est d'autant moins quand on sait qu'il y a eu pas loin de 4 annulations à la chaîne sur ces histoires de panneaux publicitaires. On aimerait quand même que cette fois soit la bonne et qu'on n'ait pas une nouvelle annulation devant les juridictions administratives.

On a aussi des interrogations en opportunité. J'ai posé un certain nombre de questions, car vendredi de la semaine dernière, des éléments nouveaux ou apparemment nouveaux ont été mis sur la place publique. On a eu des publications par voie de presse, certainement encouragées par des gens qui avaient intérêt à agir et à semer le doute, mais il n'empêche que le doute a été semé, notamment sur les aspects financiers, parce qu'on nous a expliqué que, certes, il y avait un niveau de redevance élevé mais qu'il y avait aussi un problème de garantie financière, que peut-être tous les acteurs ne présentaient pas les mêmes…

Je n'ai pas nié qu'il y avait des interventions, bien sûr, mais cela laisse des éléments de doute que l'Exécutif doit être capable de lever en temps utile. A titre personnel, j'ai eu des échanges avec l'Exécutif qui a pu me rassurer sur certains aspects. Je crois comprendre notamment qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre les différentes garanties financières qui étaient proposées par les différents candidats.

Mais tout cela n'apparaît pas clairement dans les documents qui nous ont été communiqués en amont du Conseil de Paris en temps utile, et c'est la raison pour laquelle je considère que nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de nous prononcer de façon éclairée. Moi, j'ai un peu étudié le dossier, je ne suis pas sûr que les 162 conseillers de Paris aient eu l'occasion de le faire dans des délais aussi resserrés. Je crois que l'Exécutif, une nouvelle fois, a fait preuve d'une forme d'impréparation, de précipitation, ne nous a pas suffisamment associés et sensibilisés en amont à tous les aspects de ce dossier.

C'est la raison pour laquelle je demande avec mon groupe le report de l'examen de ce projet de délibération, pour que nous puissions nous prononcer de façon apaisée, renseignée, sur tous les aspects, au mois de juin prochain.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pour compléter ce que vient de dire excellemment Jean-Baptiste de FROMENT, il y a d'abord un contexte politique qui n'échappe à personne : vous n'avez pas de majorité au sein de votre majorité pour faire voter ce projet de délibération. Vous faites donc un appel aux élus de l'opposition. Ce n'est pas très courant, on peut le faire, cela peut arriver et il peut arriver que les élus de l'opposition répondent à cet appel au nom de l'intérêt général. Cela nous est déjà arrivé. Pour cela, il faut avoir la certitude d'une parfaite solidité juridique du texte sur lequel vous nous appelez à la rescousse. Or, ce n'est pas le cas du projet de délibération que vous nous présentez aujourd'hui.

Je fais un bref rappel de la procédure. Jusqu'à une époque pas si lointaine, ces concessions, ces conventions d'occupation étaient délivrées par les villes de gré à gré ; aucune procédure n'était obligatoire. Je rappelle aussi qu'avec Jacques BRAVO nous avions déposé et fait adopter un vœu souhaitant que pour ces conventions on organise une mise en concurrence et que le projet de délibération devant le Conseil de Paris donne tous les éléments de transparence sur la procédure organisée.

Désormais, il y a des ordonnances de 2016 et de 2017 qui ont progressivement rendu ces procédures obligatoires. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait mise en concurrence et qu'il y ait appel public à candidatures. Cela a été fait. Il y a eu appel public à candidatures. Il y a eu trois concurrents, finalement il en est resté deux. Il y a donc toujours concurrence quand il en reste deux, indiscutablement. Mais est-ce que la transparence a été garantie et assurée ? Pas du tout. Je m'en suis plaint le 1er mars puisque j'ai assisté à la commission consultative et facultative sur les concessions. J'ai fait observer, lors de cette commission, que nous n'avions absolument pas les éléments d'information sur ce dossier. Anonymisé, bon, les experts avaient discerné qui était le candidat A et qui était le candidat B, mais nous n'avions absolument aucun élément de différenciation, de

discrimination entre ces deux candidats. Et, finalement, nous nous retrouvons aujourd'hui avec ce projet de délibération.

Qu'est-ce que nous dit ce projet de délibération ? Les services ont examiné, au regard des deux critères fondamentaux et habituels, le critère financier et le critère technique.

Le critère financier, c'est vite fait puisqu'on sait qu'il y a un écart en chiffre rond de 2 millions entre l'offre que vous proposez de retenir et celle du candidat sortant : 32 millions contre 34 millions. Je reconnais bien volontiers que la différence est substantielle. Ensuite, vous passez à l'examen du critère technique, et qu'est-ce que vous écrivez ? Que les trois offres, y compris celle du candidat qui n'est pas retenu, sont exactement semblables, exactement comparables. Eh bien, si vous mettez des notes égales sur un critère fondamental, cela veut dire que ce critère devient inopérant et que le seul critère financier est retenu. Dans ce cas, on n'est plus sur une mise en concurrence, on est purement et simplement dans une logique d'adjudication : vous proposez un service, vous le donnez au mieux-offrant et tous les autres critères sont abolis.

Voilà la logique de ce projet de délibération. Elle n'est juridiquement pas tenable et elle n'est pas conforme à l'évolution des textes, elle n'est pas conforme à la lettre et à l'esprit du C.G.C.T. modifié par les ordonnances de 2016 et de 2017. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que, finalement, quand on lit ce projet de délibération et quand on voit la lacune complète des justifications, on se dit que si vous aviez présenté ce projet de délibération sous le régime précédent de la convention de gré à gré, il n'y aurait aucune différence. Ce serait justifié exactement de la même manière, c'est-à-dire sans justification. Vous nous diriez simplement : "On a examiné les offres, il y en a une qui est plus alléchante que l'autre, on la retient." Point final, sans aucun autre élément d'analyse et sans aucun autre élément contenu dans le projet de délibération.

Alors, nous avons échangé avec Emmanuel GRÉGOIRE qui a bien voulu nous recevoir…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, il vous reste vingt secondes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, je termine.

On nous dit qu'il y a dans ce dossier des clauses confidentielles. Elles ne sont plus confidentielles au moment où elles passent devant le Conseil de Paris, cela va de soi ! On n'a pas voulu nous les donner antérieurement, on ne veut pas nous les donner aujourd'hui.

Le dernier point, ce sont naturellement les garanties financières. Vous savez très bien que le marché publicitaire aujourd'hui est volatil, qu'il peut connaître des retournements importants. Les garanties financières proposées par le candidat que vous présentez, que vous retenez ne sont pas suffisantes.

Pour toutes ces raisons, la demande de retrait de ce projet de délibération est pleinement justifiée et j'espère que vous nous écouterez.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai ni sur le fait que le contrat des M.U.I. a été frappé d'une double annulation par le Conseil d'Etat au cours de ces deux dernières années ni sur le fait que les panneaux publicitaires n'étant plus exploités depuis décembre 2017, la Ville a été privée d'une redevance financière de l'ordre de 40 millions d'euros, ni sur la question du R.L.P., ces questions ayant été largement développées par mes collègues.

Pour ma part, je limiterai mon intervention à 4 commentaires.

Le premier, à caractère général, pour constater que les usagers des trottoirs se sont très bien accoutumés de la disparition de ces 1.630 panneaux. En effet, depuis la suppression des M.U.I., les piétons bénéficient d'un meilleur confort pour leurs déplacements. Il faut reconnaître, Madame la Maire, que le retour des M.U.I. ajouté à la prolifération désordonnée des trottinettes s'inscrit à contre-courant de la politique de désencombrement de l'espace public à laquelle nos concitoyens aspirent.

La deuxième remarque porte sur la qualité esthétique des mobiliers. Je regrette que ce critère figure en dernière position dans le règlement de consultation. Je ne partage pas du tout votre appréciation sur ces nouveaux mobiliers que vous qualifiez dans le projet de délibération de raffinés, d'élégants ou encore d'aériens, alors qu'ils offrent un aspect plutôt massif, en particulier les mâts dont le pied est disproportionné. Ce choix est d'autant plus regrettable qu'à l'issue des 5 ans du contrat et la Ville devenant propriétaire du mobilier, le modèle qui va être déployé s'inscrira donc pour longtemps dans le paysage parisien. Je reconnais cependant que ces M.U.I. sont quand même plus qualitatifs que les 160 journaux électroniques d'information mis en place en 2017 et qui ont pour caractéristique de fonctionner avec une technologie totalement dépassée.

En troisième lieu, je souhaiterais savoir, Madame la Maire, si en amont de la rédaction du cahier des charges vous avez examiné la possibilité de diminuer le nombre de ces 1.630 mobiliers avec l'idée de voir quels sont ceux qui pourraient être utilement supprimés afin d'améliorer les cheminements et la qualité paysagère de certaines voies.

Enfin, si nous pourrions nous réjouir que l'entreprise Clear Channel participe à une contribution au reboisement du territoire grâce à un partenariat avec Eco-Tree, sur la base d'un arbre planté dans une forêt d'Ile-de-France pour un mobilier implanté, il serait souhaitable que ces arbres prennent plutôt racine dans les rues ou sur les places parisiennes.

Pour conclure, je regrette qu'il soit fait obligation au titulaire du contrat de refaire la totalité des scellements de béton des 1.630 M.U.I. alors qu'aucune contrainte ne le justifie. Résultat, cette disposition alourdira le bilan environnemental de cette opération dont les travaux généreront déjà suffisamment de nuisances pour nos concitoyens.

Dans la logique des interventions de mes collègues du groupe LRI, je demande également le report de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que beaucoup de choses viennent d'être dites dans ce débat sur tous les bancs de cette assemblée, et il est évident que devant l'absence de règlement de publicité, en jachère, en discussion depuis maintenant de nombreux mois, était-il urgent de relancer cette concession de services qui porte sur un nombre très important de dispositif lumineux, qui ont dû être retirés il y a quelques mois à la suite de deux décisions du Conseil d'Etat ? Alors on nous dit, bien évidemment, que nous prendrions une lourde responsabilité devant les Parisiennes et les Parisiens si nous n'acceptions pas d'avaliser une concession de services qui rapportera entre 30 et 35 millions par an pendant 5 ans.

Certes, la somme est importante mais la Ville, au cours des derniers mois, a accepté ou subi des pertes très importantes et nous a laissé, sur un certain nombre de dossiers, des décisions que la prochaine majorité, quelle qu'elle soit, aura à assumer.

A la suite de beaucoup de mes collègues, je pense qu'il serait sage de différer cela à une prochaine séance, après que nous ayons examiné la totalité des pièces, qui ne nous ont pas été soumises puisque l'opération n'a pas été soumise à la commission d'appel d'offres, mais manifestement des pièces aussi importantes que les garanties financières afférentes à un contrat de ce type devaient l'être. D'où, d'ailleurs, cet échange de documents, cet échange de conversations depuis ce matin entre les uns et les autres pour nous assurer que, finalement, le mieux-disant, enfin le mieux-disant financièrement, à la dernière minute, produisait une garantie financière équivalente à celui du perdant.

Il aurait fallu que ces documents, et nous avons d'ailleurs été plusieurs à le demander, soient distribués à l'ensemble des membres de cette Assemblée. Ce n'est pas le cas. Sur un dossier aussi important, comme beaucoup d'orateurs l'ont demandé, il est sage de différer notre décision.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint, de prendre cette décision. A défaut, je ne voterai pas positivement, je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de donner la parole à Maud GATEL, une fois encore je vais vous demander un peu de silence pour qu'on s'entende.

Allez-y, Madame GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération marque la fin d'un vaudeville, une incroyable succession d'erreurs de la part de la Ville, comme cela a été rappelé.

Double annulation du contrat initial, double annulation du contrat transitoire et suspension de la nouvelle procédure lancée en 2017 en raison de la nécessité préalable de faire adopter par le Conseil un projet de délibération spécifiant la renonciation de la Ville à percevoir la taxe locale de la publicité extérieure.

Des péripéties juridiques qui, au total, ont duré 2 ans. 2 ans au cours desquels il aurait fallu qu'une réflexion en profondeur soit menée sur la place et la mission de la publicité dans la Ville. C'est d'ailleurs ce que vous aviez annoncé en 2017 en lançant le processus de révision du R.L.P.

Une consultation publique a été organisée, des Parisiens se sont saisis de cette question et les conclusions étaient annoncées pour l'automne 2019. Cette consultation des Parisiens était d'autant plus nécessaire que le démontage des M.U.I. avait eu pour conséquence la diminution de la place de la publicité en ville, à laquelle les Parisiens s'étaient tout à fait habitués. Chacun voit combien les aspirations des Parisiens à l'égard de la publicité ont évolué ces dernières années : volonté de mieux prendre en compte les tendances sociétales, de lutter contre les stéréotypes et les discriminations ; la place et le contenu de la publicité doivent en tenir compte.

"Nous nous sommes rendu compte qu'un certain nombre de questions se pose sur la place et l'évolution de la publicité en ville ; cela ne concerne pas seulement les nouvelles technologies, mais aussi le paysage de la rue." Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous, Monsieur MISSIKA. Une phrase pleine de bon sens. Alors, dans ce cas, comment interpréter votre annonce il y a à peine deux mois du report sine die de la révision du R.L.P. ? Compte tenu du retard pris en raison des erreurs juridiques, la révision du R.L.P. aurait dû intervenir avant que ne soit concédé tout affichage publicitaire. En annonçant qu'elle n'aurait pas lieu avant les municipales, l'Exécutif confisque le débat sur la place de la publicité en ville.

On fait les choses à l'envers : plutôt que de débattre sur le quoi, on doit se prononcer sur le comment, on doit délibérer sur le contenant avant de se mettre d'accord sur les contenus.

Et ce n'est pas anecdotique, d'autant moins anecdotique lorsqu'on voit que toutes les craintes et interrogations qui émergent autour de ce projet de délibération viennent justement du fait que ce débat nécessaire n'a pas eu lieu : le choix de privilégier uniquement le critère financier aux dépens du critère sur le type d'offre chez les prestataires, la nature même de la communication institutionnelle locale, la place donnée aux mairies d'arrondissement et à l'affichage associatif, la présence possible de la publicité numérique qui a été intégrée au cahier des charges, alors même que le débat n'a pas été tranché.

Alors que nous débattons demain de la pollution lumineuse, ce sujet a été passé sous silence dans le cahier des charges. Autant de sujets centraux dont notre Assemblée n'aura pas pu débattre avant d'engager durablement la Ville. Parce que vous n'avez pas de majorité pour voter la révision du R.L.P., vous confisquez le débat sur un sujet pourtant majeur pour les Parisiens.

La cavalerie des dysfonctionnements ne peut masquer l'absence de réflexion de fond. Nous avons le droit à ce débat, les Parisiens ont le droit à ce débat sans attendre la campagne électorale au cours de laquelle, à n'en pas douter, le sujet sera largement débattu. Des engagements seront pris sans pouvoir être tenus car vous nous demandez aujourd'hui d'engager la Ville pour 5 ans.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Chers collègues, il n'y a plus de mobilier publicitaire encombrant les trottoirs parisiens depuis au moins un an. On respire, on voit mieux le paysage urbain et nous sommes, nous, citoyens, en situation de pouvoir nous promener dans les rues, notre espace commun, sans subir les messages publicitaires des grands groupes qui formatent nos comportements, nous obligent à certains achats, nous assomment avec des images de modèles ultra-minces, anorexiques, qui renvoient une image, notamment des femmes, dégradante, sans parler du fait que la publicité ment souvent, et est fréquemment sexiste, grossophobe, voire homophobe.

Ainsi, les Parisiens respirent. Ils respirent parce que, par deux fois, le tribunal a jugé que le passage en force de l'Exécutif sur la publicité n'était pas conforme au règlement local de publicité. Nous y avons contribué et nous sommes satisfaits de la situation dans laquelle nous sommes.

Alors, j'entends, dans les rangs de cet hémicycle, des injonctions à différer ce projet de délibération. C'est bien, mais on peut mieux faire : pour éviter ces balbutiements, pour éviter les ennuis qui vont très certainement être devant nous compte tenu des incertitudes notamment financières liées à l'appel d'offres tel que cela a été évoqué par les collègues de l'opposition, ce n'est pas reporter, c'est renoncer, qu'il faut. En renonçant définitivement à défigurer notre ville, à produire de la pollution lumineuse, à encombrer nos trottoirs, à consommer inutilement de l'énergie, à formater les esprits, Paris serait à la hauteur de la mission et du rôle qu'elle se targue de vouloir jouer d'être la ville leader dans le monde pour la défense du climat.

Ainsi, soyons cohérents. Les Parisiens n'aiment pas la "pub", ils le répètent chaque fois qu'on leur pose la question. Cela ne les prive pas, d'avoir des trottoirs sans "pub". Bien au contraire, ils disent en avoir assez de la publicité dans le métro, assez de la publicité de 4 mètres sur 3 sur les murs de Paris, qui demeurent, assez des publicités sur les colonnes et mâts porte-affiches, au dos des kiosques, sur les abris-bus…

Alors, c'est ce à quoi je vous engage, à renoncer. Je vous engage d'autant plus que le projet de délibération qui nous est soumis est empreint d'opacité, puisque la Ville, à travers ce projet de délibération, impose à l'opérateur une réserve technique dans ses nouveaux mobiliers pour permettre l'adaptation de son parc aux nouvelles technologies. Sont visés notamment les antennes relais, les capteurs, mais sans nous dire exactement quelles sont les

technologies que la Ville a en ligne de mire et surtout pour quoi faire. Est-ce que le Conseil de Paris sera informé des destinations de ces nouvelles technologies ? Ces mobiliers urbains, par exemple, devraient être équipés de balises contacts présentées comme, je cite, des "solutions interactives mobiles offrant la possibilité de développer de nouvelles formes de dialogue avec les citoyens". Est-ce à dire que lorsque nous passerons à côté de ces nouveaux mobiliers urbains, nous recevrons des messages publicitaires non désirés sur nos "smartphones", que nos lignes téléphoniques seront encombrées de publicités supplémentaires ? Je n'ose le croire. Mais c'est pourtant ce que vous prépare la majorité "socialiste".

Je préférerais que nous prenions en compte le droit de non-réception, le droit pour tout citoyen de se mouvoir dans l'espace public sans être destinataire de messages commerciaux de toute sorte. Il faut d'autant plus renoncer que les consommations énergétiques de ce parc de mobiliers urbains sont largement supérieures à celles indiquées dans le projet de délibération. On nous parle de 88 watts par panneau. Nous avons fait le calcul : 365 jours par an sur 1.630 panneaux, cela amène à une consommation inutile de 1.256 kWh par an, c'est-à-dire au moins 20 fois plus que ce qui est indiqué dans le projet de délibération.

Pour toutes ces raisons et beaucoup d'autres que le temps imparti ne me permet pas de développer, les Ecologistes voteront évidemment, vous l'avez compris, contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites. C'est vrai que le critère de la concession n'est pas simplement un critère financier, mais reconnaissons quand même que c'est l'essentiel. En effet, il n'y a pas, là, de service. Alors il faut prendre en compte l'esthétique, cela a été évoqué dans le débat, mais il n'y a pas de service et on sait très bien que dans une concession de mobiliers publicitaires, le critère financier est primordial et c'est ce que nous devons regarder.

Dès lors, il y a trois principes, à mon avis, qui doivent être conciliés.

Le premier principe, c'est de se prémunir de tout risque financier à long terme pour les Parisiens, et c'est la question qui est posée par le sujet de la garantie qui a été largement développé par les intervenants précédents, je n'y reviens pas. Cela, c'est le premier principe.

Le deuxième principe, c'est de ne pas verser, me semble-t-il, dans une idéologie antipublicitaire facile, et que je sache, Monsieur BOUTAULT, les abribus ou les mâts et colonnes n'ont pas été démontés dans le 2e arrondissement de Paris. Il faut donc regarder cela avec précision, équilibre sur les différents supports, et être avisé aussi vis-à-vis de ce qu'est une ville aujourd'hui.

Troisième principe, c'est d'assurer le financement des politiques publiques et donc de s'assurer, bien sûr, des recettes pour la Ville.

Il me semble qu'au regard du débat et de ce qui a été avancé par les uns et par les autres, respecter ces trois principes nécessite à mon avis une itération supplémentaire de ce projet de délibération qui pourrait être reporté, et à défaut, s'il devait être maintenu, notre groupe s'abstiendrait parce que nous voulons justement nous assurer du bon respect de ces principes.

Je le dis, nous n'avons pas ici le débat sur la publicité en tant que telle, même si bien sûr il a été évoqué. Il viendra au moment du temps démocratique qui est la rencontre des échéances municipales. En effet, on voit bien, oui, quelle est la place des nouvelles technologies sur ces mobiliers, quelle est la part du numérique, et vous savez très bien que je n'y suis pas fermé, je l'assume parfaitement. Comment évoluera la publicité en lien avec les "smartphones" ? Oui, pourquoi pas si c'est une publicité ciblée que nous décidons ? Toutes ces questions-là, elles sont devant nous, elles nécessitent un débat, elles auraient nécessité la refonte du règlement local de publicité. Ce n'est pas fait, ne mélangeons pas les deux sujets.

Ce sujet invite à la prudence et c'est pourquoi nous nous abstenons. L'autre sujet, nous y serons prêts, c'est celui de la confrontation démocratique.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Nous aurions pu le dire au sujet du projet de délibération précédent, les colonnes Morris, comme les kiosques, le mobilier urbain, qu'il soit abribus ou support de publicité comme les M.U.I., fait partie du paysage parisien. Tous ces mobiliers urbains n'ont pas la même histoire, mais ils ont une particularité : ils ont tous été inventés ici, y compris les M.U.I., à la fin des années 1970.

Que l'on soit pour ou contre la publicité dans l'espace public, un de leurs mérites a été de réduire l'affichage sauvage mais aussi, il faut bien l'avouer, une source de revenu pour la Ville.

Nous, Communistes, ne sommes pas systématiquement "antipubs", mais, en revanche, nous souhaitons sa limitation et son encadrement. Je l'ai dit, je préfère un affichage réglementé à la publicité sauvage projetée ou taguée sur les trottoirs ou les façades. Je préfère aussi un système qui encadre plutôt que des publicités éphémères qui envahissent l'espace public et ne rapportent rien à la Ville. Pensons qu'il y a sur le Net des publicitaires et des créateurs d'événements qui proposent tout simplement aux annonceurs de détourner le règlement local de publicité en toute impunité.

Suite à l'annulation du marché précédent du fait du non-respect du R.L.P. en cours, nous sommes face à un choix qui a amené un nouvel opérateur. Peut-être sommes-nous trop méfiants, mais chat échaudé craint l'eau froide. Vu l'expérience de Vélib', cela nous amène à ne pas être rassurés.

Nous sommes donc amenés à nous poser un certain nombre de questions. Le critère du montant de la redevance reste l'alpha et l'oméga dans la décision que nous prenons. Alors, bien sûr, puisque nous n'avions fixé ni plancher ni plafond, celui qui met le plus sur la table remporte le marché. Mais à quelles conditions arrive-t-il à ce prix ?

Premièrement, est-ce en multipliant les faces d'affichage ? Ce sont bien désormais 5 affiches qui se dérouleront devant nos yeux au lieu de 3. Je vous pose la question.

La seconde est que nous trouvons toujours étonnant que le bilan carbone des produits ne soit toujours pas intégré aux appels d'offres, ce qui signifie que malgré ses belles déclarations, le gouvernement ne met pas en adéquation le règlement des appels d'offres et la lutte pour la défense du climat. Les produits dont nous serons propriétaires dans 5 ans sont fabriqués - je dis bien fabriqués, pas assemblés - en Chine et bientôt en Turquie. Nous savons toutes et tous que la législation environnementale, sociale et les salaires dans ces pays sont loin d'être optimums.

Troisièmement, on ne peut pas dire que la nouvelle entreprise fait un effort surhumain en matière d'insertion. Sur 40 nouveaux postes créés, seuls 4 viendront du secteur de l'insertion, 8 peut-être de Pôle emploi. Voilà une offre à forte plus-value sociale !

Enfin, sur les clauses financières, en lisant cette semaine la presse spécialisée, nous nous posons la question de la garantie bancaire. Est-ce la totalité de la somme qui est garantie ou seulement un trimestre, comme l'indique le document signé par les contrats ? Le critère du montant de la redevance. Effectivement, il s'agit soit de 34 millions, soit de 8,5 millions selon mes calculs.

Alors, j'aurai une dernière question en annexe sur le délai d'installation : est-il prévu sur 8 semaines ? Il semble toujours, selon la presse, que l'autre entreprise ait proposé des délais plus courts. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Enfin, bien que cela ne faisait pas partie des demandes de la Ville, ces nouveaux panneaux comportent-ils déjà des boîtiers pouvant s'adapter à une éventuelle modification du R.L.P. sur la publicité numérique ? Ce que nous ne souhaitons pas. Alors, oui, je crains que la Ville ne fasse un choix qu'elle pourrait regretter à terme.

Avons-nous appris du passé, surtout du passé récent ? Je vais vous faire la lecture de deux extraits du rapport de l'Inspection générale sur Vélib'. Changez le nom de Smovengo en Clear Channel, et vous pouvez avoir des craintes. "Les membres de la C.A.E. en charge de l'attribution du marché ne pouvaient faire autrement que de faire confiance aux engagements du candidat et à l'analyse des services techniques de l'équipe en charge du dialogue compétitif." Ou encore : "Il faut s'assurer des garanties financières du soumissionnaire ou du groupe d'entreprises éligibles au marché."

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir aussi conclure, Madame PREMEL, s'il vous plaît.

Mme Danièle PREMEL. - Oui.

J'attends donc vos réponses à mes questions précises, mais ne dites pas que nous n'avons pas prévu ces difficultés. Alors, ces difficultés à venir, même si je ne veux pas être Cassandre, dans ce flou, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, sans surprise évidemment je voterai contre ce projet de délibération et j'espère que ce projet de délibération ne sera pas adopté. D'ailleurs, il est possible que nous ayons une bonne surprise, que l'esprit de responsabilité l'emporte dans cette Assemblée et qu'on rejette ce projet de délibération.

Je vais vous donner un peu les différents arguments. Puisque l'argument économique a été le premier argument pour retenir Clear Channel, je vais déjà essayer de le déconstruire. On choisit l'opérateur Clear Channel selon le critère financier parce que Clear Channel a proposé finalement le plus gros chiffre : 34 millions d'euros minimum de garantie avec 70 % pour la Ville en termes de variable. Mais il y a eu une interview fort intéressante, notamment de Valérie DECAMP sur BFM Business, directrice générale de Metrobus, qui considère que cette proposition de Clear Channel est totalement intenable. Elle est financièrement intenable et elle déconstruit bien cet argumentaire.

J'aimerais bien qu'on réalise que sur le marché Vélib', quand on a couru, enfin quand vous avez couru derrière l'offre qui avait été proposée parce qu'elle était la moins chère, elle avait été finalement mensongère, puisque, souvenez-vous, pour Vélib' ils avaient sous-estimé le besoin en termes d'effectifs, ce qui leur permettait économiquement d'être concurrentiels par rapport à JCDecaux, et depuis on sait tous qu'ils ont été obligés d'embaucher et qu'hélas entre-temps ils ont quand même licencié leurs grévistes qu'ils avaient surexploités.

Tout cela pour se rendre compte que dans les logiques de marché d'appel d'offres, prendre l'offre économiquement la plus intéressante sur le papier, si on ne l'évalue pas de manière sérieuse, on peut se faire "enfumer" par la première offre "bidonnée".

Ensuite, la question énergétique. La question énergétique, elle est problématique. D'abord, parce que sur la question des matériaux prétendument recyclables, on se retrouve avec des matériaux neufs, ce qui est quand même un peu "ballot" ; on a des M.U.I. censés être recyclables mais surtout pas recyclés, ce qui est quand même dommage. Mais surtout, concernant la consommation en énergie, il a été attesté par des associations "antipub" qui ont travaillé sur le dossier que, finalement, la consommation du parc était d'environ 806 mégawatts par an. Le problème, c'est de savoir comment on peut arriver à ce résultat. En effet, on voit que les panneaux sont constitués de 4 tubes à Led de 22 watts, soit 88 watts par panneau. Si vous multipliez cette puissance par 24 heures, puisque, hélas, il n'y a aucune règle d'extinction qui s'applique alors que la nuit on devrait au moins arrêter tous ces panneaux publicitaires, puis si vous multipliez cela par 365 jours par an et par 1.630, il y a une estimation de consommation qui est de plus de 1.256 mégawatts par an, donc 50 % plus élevée que l'évaluation annotée.

Vous ajoutez à cela le fait que je trouve que nous sommes quand même dans ce projet de délibération sous-informés en tant que conseillers de Paris, puisqu'on nous dit très peu de choses par exemple sur l'offre d'Exterion Media qui aurait été intéressante à étudier puisqu'elle proposait, elle, deux fois moins de publicité avec une seule affiche par caisson. Il y avait donc quand même une démarche plus originale. Voilà, c'est pour les arguments par rapport au marché d'appel d'offres.

Mais surtout, est-ce que vous avez rencontré, en tant qu'élus parisiens, un seul citoyen, une seule citoyenne qui, sur un marché, dans une réunion ou à quelques manifestations, vous ait dit : "Madame l'élue, Monsieur l'élu, je veux plus de panneaux publicitaires." Moi, je n'en ai jamais rencontré ! A aucun moment le besoin ne s'est exprimé de la part des citoyens et des citoyennes d'avoir plus de "pub". Au contraire, tout le monde veut moins de publicité dans l'espace public !

Il y a un enjeu, il y a un enjeu extrêmement important, c'est l'enjeu climatique. Le G.I.E.C. nous dit qu'on n'a plus que 11 ans avant d'atteindre 1,5 degré. Alors, est-ce qu'on continue, est-ce qu'on fonce dans le mur ou est-ce qu'on se dit qu'il faut penser notre mode de développement autrement ? Oui, il faut rompre avec la logique consumériste. Et la publicité, ce n'est pas simplement qu'elle est en soi un dispositif énergivore, ce qui déjà est problématique d'un point de vue des objectifs de notre Plan Climat, mais c'est aussi qu'elle pousse à acheter tout et n'importe quoi, produit n'importe comment. Elle essaie de nous conditionner à avoir des besoins dont on n'avait même pas conscience et de générer en nous des frustrations de consommation pour pouvoir consommer toujours plus et n'importe quoi.

Je vous le dis, il est important de réduire l'envahissement publicitaire. Une ville qui émancipe serait une ville sans "pub", et une ville écologique serait une ville sans "pub". On ne peut pas afficher un Plan Climat d'un côté et continuer l'envahissement publicitaire de l'autre ; c'est totalement aberrant par rapport à l'enjeu climatique.

Ainsi, oui, il faut réduire cet envahissement publicitaire et c'est pour cela qu'à travers le vœu rattaché à ce projet de délibération…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - … et je terminerai par cela, je propose qu'on prenne exemple sur la ville de Grenoble et qu'on respecte justement la liberté de réception au nom de la publicité en supprimant la publicité et qu'on fasse en sorte de renoncer au marché pour l'exploitation des M.U.I., qu'on engage une municipalisation du mobilier urbain d'information pour en bannir la "pub" et le consacrer entièrement la vie locale associative, artistique et citoyenne, en sachant que la Ville par ailleurs est hors la loi de ce point de vue, car nous ne respectons pas le nombre de mètres carrés de panneaux d'information libre association et libre expression par habitant.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Il nous reste deux orateurs. Je vais vous demander juste un peu de silence, on est très nombreux dans cette salle et c'est heureux, mais on a du mal à s'entendre.

La parole est à M. POZZO di BORGO. Non ? Pardon, Mme Catherine LECUYER. Excusez-moi.

Elle était bien inscrite avant vous, c'est mon erreur.

Mme Catherine LECUYER. - Oui, Madame la Maire.

Permettez-moi de profiter de cette délibération pour évoquer un autre type de support publicitaire : je veux en effet parler de l'affichage sauvage.

Tout d'abord, je veux rappeler que depuis près de 4 mois, le 8e arrondissement est le théâtre de violences intolérables. Les commerçants de l'avenue des Champs-Elysées, bien sûr, mais aussi de nombreuses rues adjacentes ont été touchés et notre arrondissement tout entier peine à se remettre. Les stigmates des événements de ces dernières semaines sont encore très présents malgré le travail remarquable…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, Madame LECUYER, mais non seulement j'ai… S'il vous plaît… S'il vous plaît, je vais vous demander de faire vos conversations à l'extérieur de l'hémicycle.

Désolée de vous faire remarquer que ce sont souvent les voix des femmes qui sont couvertes. On va donc écouter Mme LECUYER, merci.

Et si, c'est vrai.

Mme Catherine LECUYER. - Je dis des choses très intéressantes.

Ainsi, malgré le travail remarquable des services de propreté de la Ville et l'énergie déployée par les commerçants pour reprendre leurs activités le plus rapidement possible.

Cependant, un phénomène prend particulièrement de l'ampleur et participe à ce sentiment de décrépitude et de désolation que l'on ne peut s'empêcher de ressentir face à ces innombrables façades de commerces vandalisées ces 4 derniers mois : il s'agit d'un affichage sauvage, particulièrement agressif, qui vient recouvrir vitrines de magasins en faillite et plaques de contreplaqué de protection que de nombreux commerçants font le choix de conserver d'une semaine à l'autre pour des raisons financières ou par manque de main-d'œuvre pour les enlever et les remettre. Cet affichage nuit à l'attractivité de ces commerces et les fragilise encore davantage.

Ceci est d'autant plus surprenant que ce sont la plupart du temps des grandes marques qui profitent de ces panneaux d'affichage gratuit et qu'en creusant, on réalise qu'une agence est principalement aux manettes en toute impunité, une agence de communication.

Cette agence, vous la connaissez bien, puisque, Madame le Maire, vous avez eu l'occasion de recourir à ses services pour de nombreuses opérations : budget participatif, Femmes en Sport, les Pierrots de la Nuit, Nuit Blanche, Paris Jeunes Talents, Roulez Jeunesse, etc. Il s'agit d'Urban Act, une agence de communication qui se présente comme spécialiste du street marketing et du guérilla marketing. Sur son type Internet, Urban Act valorise sans aucun état d'âme son savoir-faire en matière d'affichage sauvage et de détournement de supports urbains. En réalité, il s'agit de s'offrir une campagne gratuite, une campagne de publicité gratuite sur les murs, les devantures de magasins et autres supports publics…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Chut… S'il vous plaît !

Mme Catherine LECUYER. - … en faisant fi de la pollution visuelle, des nuisances occasionnées et surtout en s'affranchissant des lois.

En 2015, vous annonciez intensifier la lutte contre de telles pratiques avec des dépôts de plainte ou signalements au parquet pour toute infraction. Quatre ans après, où en est-on ? Le témoignage d'un colleur d'affiches est accablant : très peu de verbalisations de la part de la Ville, et quand c'est le cas, seulement 68 euros d'amende. Le seul moyen pour un commerçant d'échapper à une façade recouverte de publicités est de mentionner l'interdiction d'afficher sous peine d'amende sur sa vitrine.

Les événements de ces dernières semaines ont fourni quantité de nouveaux terrains de jeu à Urban Act qui profite de façon indécente des vitrines de commerces en faillite et des palissades de protection contre le vandalisme. Les commerçants ont le sentiment de subir une double peine, leur commerce semble livré à l'abandon après avoir été livré aux pilleurs. Le 8e arrondissement est particulièrement impacté car il est un arrondissement de choix pour des campagnes de publicité haut de gamme.

Je souhaite donc, Madame le Maire, savoir quelles mesures vous souhaitez prendre afin de sanctionner durement de telles pratiques, qui pénalisent grandement nos commerçants et l'image de Paris. Pour mémoire, dans le cadre de la M.I.E. Propreté présidée par Florence BERTHOUT, nous préconisions de renforcer les moyens juridiques de lutte contre l'affichage sauvage et les graffitis afin de mieux sanctionner leurs auteurs.

De plus, quels moyens sont mis à disposition des commerçants qui souhaitent faire désafficher leurs vitrines ? Comment envisagez-vous de communiquer sur ce sujet ? En 2015, vous aviez facturé à des annonceurs des frais de nettoyage. Cette initiative mériterait d'être proposée à tous les commerces concernés par ces pratiques.

Et pour finir, peut-être serait-il bon de clarifier vos relations avec l'agence "Urban Act", qui semble bénéficier d'une tolérance inappropriée, compte tenu de son mode opératoire.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame le Maire, mes chers collègues, je vais essayer de réveiller la salle.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - La Maire !

M. Yves POZZO di BORGO. - Aux imbroglios juridiques succède une opacité de l'information des conseillers de Paris et des Parisiens, que le secret industriel et commercial ne saurait justifier à lui seul.

C'est ainsi la presse qui a juste divulgué aux élus des informations essentielles quant à la nature de la garantie à première demande. Celle-ci, cela a déjà été dit, serait de 8,5 millions correspondant à un trimestre de perception de redevance. L'adjoint aux Finances nous assure que cette garantie est permanente car glissante, glissante d'ailleurs comme ce dossier, et que la Ville de Paris est donc toujours assurée d'être payée chaque trimestre. Certes, la garantie bancaire ne fait pas partie des éléments d'évaluation pris en compte dans le critère financier, c'est d'ailleurs curieux par rapport à votre contrat. Néanmoins, de telles différences entre les deux premiers candidats que sont Clear Channel France et Jean-Claude Decaux auraient mérité que l'on s'y attarde.

La bonne information des élus du Conseil de Paris et des Parisiens n'est pas contradictoire d'un respect de la confidentialité de la procédure et des négociations engagées.

Permettez que l'on ne vous croie pas sur parole quand vous nous assurez que la garantie annuelle de Jean-Claude Decaux et celle trimestrielle de Clear Channel sont aussi solides l'une que l'autre ! Les déconvenues avec le marché de prestation de service Vélib' auront démontré votre habileté en matière de fiasco juridique et technique. Dois-je vous rappeler que Clear Channel France est une filiale d'iHeartMedia aux Etats-Unis, société qui a déposé en mars 2018 une demande d'inscription au chapitre 11 de la loi américaine sur les entreprises en faillite. Quelle garantie ! Sa maison-mère est surendettée tandis que son résultat net annuel est négatif depuis 2012. Quelle garantie financière ! Quant au résultat net de Clear Channel France, il s'est considérablement dégradé depuis 2015. Bonne garantie financière !

C'est pourtant vous qui avez décidé de privilégier le critère financier en hiérarchisant les critères d'appréciation des offres dans le règlement de consultation. Vous auriez pu choisir de privilégier le critère de qualité de la gestion des mobiliers et de l'exploitation des services, qui figure en deuxième place et qui aurait pourtant favorisé dans son aspect environnemental la troisième société concurrente, Exterion Media, qui proposait un modèle d'exploitation plus vertueux avec moins de publicité !

Enfin, il est surtout regrettable qu'un fleuron français de l'affichage publicitaire se trouve de nouveau sacrifié sur l'autel de considérations peu objectives, opaques, approximatives à l'instar de l'attribution du marché Vélib', dont vous ne semblez avoir tiré aucun enseignement !

Sans contester les règles qui prévalent en termes de concurrence, nous avons besoin de promouvoir un Buy European Act sur le modèle de ce qui existe aux Etats-Unis depuis 1933, afin de défendre et promouvoir l'excellence de nos industries européennes en leur donnant la primauté dans les marchés publics. Nous sommes actuellement en campagne électorale pour les européennes. Tous les candidats, même le PS… Est-ce qu'il existe toujours, le PS ? Je ne sais pas, mais même le PS… Même le PS défend le Buy European Act, et c'est la ville la plus emblématique du Parti socialiste qui, elle, ne va pas respecter cet esprit du Buy European Act. Mais on ne comprend plus ! Cessez de faire du seul critère financier la grille exclusive de lecture des attributeurs des marchés publics et autres concessions de services, sans pour autant renoncer à l'exigence de rentabilité et de retombées économiques qui devrait guider l'action publique de la Ville.

Et je m'interroge : qui, en fait, influence le plus le C40 ? C'est M. BLOOMBERG, qui est l'homme, le parrain de toutes les entreprises américaines, et c'est lui qui a fait élire Mme HIDALGO comme présidente du C40. Alors je m'interroge. On ne comprend pas tout cela. On ne comprend pas tout cela !

Voilà, c'est la raison pour laquelle mes amis feront ce qu'ils voudront, mais moi je voterai…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Chut… S'il vous plaît, un peu de calme pour entendre la fin de cette intervention qu'il va falloir conclure, Monsieur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Voilà, je voterai contre ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, il nous reste une oratrice. Merci de mettre un peu de silence, et puisque c'est un fil rouge cet après-midi, permettez-moi aussi de rappeler l'attachement de cet Exécutif au bon usage de la langue française et à la formulation "Madame la Maire".

Je vous remercie.

Madame NAHMIAS, c'est à vous.

Mme Valérie NAHMIAS. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'affichage urbain constitue un enjeu d'attractivité, de communication, de publicité et d'information ainsi qu'une source de recettes importante pour la collectivité.

Ma collègue Maud GATEL a évoqué les péripéties juridiques de la Ville de Paris, les balbutiements d'annulation en annulation et permettant d'éluder le véritable débat de la place de la publicité dans la ville. Mon collègue et président du groupe Eric AZIÈRE a mis en exergue le fait que si la Ville a pâti de l'absence de redevance durant 2 ans, c'est bien la révision du règlement local de publicité qui aurait dû intervenir avant que ne soit concédé tout affichage publicitaire.

Sur le résultat de l'appel d'offres, on peut regretter effectivement que le candidat français ait été évincé au profit du groupe américain ; on est légèrement chauvin, c'est vrai, on vient de le prouver dans notre groupe. Mais il demeure incontestable que l'offre financière qui constitue le critère n° 1 d'évaluation de la pertinence de la candidature proposée par Clear Channel à la Ville de Paris était supérieure à celle de ses concurrents.

En résumé, sur les 5 prochaines années, la Ville attend une redevance cumulée de 167 millions, ce qui n'est pas anecdotique, 1.630 mobiliers urbains désignés par l'architecte Christian BIECHER, au format de 2 mètres carrés, dont 380 mobiliers hauts, toujours de 2 mètres carrés, des emplacements nouveaux à proposer pour 350 panneaux supplémentaires.

Mon intervention, Madame la Maire, se concentre sur deux propos : le mode participatif et l'innovation. Nous ne voudrions pas que vous puissiez oublier ces deux thèmes que vous utilisez dans vos communications mais qui font souvent défaut dans la réalité.

Sur le participatif, nous souhaiterions que les mairies d'arrondissement soient davantage concernées par la localisation de ces 350 panneaux restant à déployer et à installer. Faire confiance à ces maires et élus locaux qui connaissent parfaitement le terrain ne serait pas une mauvaise idée. Deuxième point, la communication d'événements locaux, qu'il y ait une véritable proposition pour permettre aux mairies avec une procédure facilitée de valoriser leurs propres événements par quartier. Enfin, également, vous pourrez proposer une application pour suivre les campagnes d'affichage. Ne pourrait-on pas la partager avec les mairies pour mutualiser et anticiper les communications locales ?

Sur le sujet de l'innovation, pour vous, Mairie de Paris, l'innovation consiste à conserver dans 5 ans ces mobiliers urbains. Magnifique ! Mais ils seront totalement obsolètes. Il est bien dommage de n'avoir pas anticipé. Je pourrais évoquer la 3D et l'intelligence artificielle, l'application d'aide de sécurité aux seniors handicapés et enfants. Non, je n'irai pas jusque-là mais au moins prévoir une recharge possible pour un portable ou une entrée U.S.B. pour un partage de données.

Vous avez mis l'option maximale sur le développement durable ; vous avez bien fait. Cependant, l'un n'empêche pas l'autre. Votre objection à mes propos sera de dire que tout est compris dans un caisson surprise dès que vous en aurez la possibilité. C'est dommage, il aurait fallu faire les choses dans l'ordre. Nous aurions voulu que vous puissiez revoir ce R.L.P. et faciliter l'insertion de quelques panneaux dans des lieux très touristiques et commerciaux, de quelques panneaux en avance sur leur temps et qui valoriseraient l'image d'une ville dynamique.

Maintenant, au vu de mes propos, de ceux de mes collègues, nous ne pouvons pas dire non, pour moi, à ce contrat car il est important pour la Ville. En revanche, nous nous abstiendrons.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre à toutes vos questions et je vais vous demander un peu de silence, s'il vous plaît, pour qu'on s'entende. S'il vous plaît.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup à tous les orateurs qui ont pris la parole sur ce projet de délibération dont chacun a effectivement insisté sur l'importance, importance au regard des enjeux budgétaires qu'il pose et importance aussi car c'est un sujet qui, même s'il m'est désagréable de le dire, revient d'une certaine manière à la fin d'un très long épisode dont on se serait bien passé.

Je voudrais d'ailleurs le rappeler en quelques mots et je vous prie de m'excuser par avance, Madame la Maire, de dépasser peut-être un peu mon temps de réponse, mais compte tenu que des questions précises ont été posées, j'aimerais avoir le temps d'y répondre de façon aussi précise.

On est, d'une certaine manière, au bout du bout d'une histoire qui a commencé, vous le savez, par la modification d'un contrat de concession introduisant le numérique, dont les juridictions administratives, en première instance puis en Conseil d'État, ont jugé in fine - et cela s'impose donc à nous - de l'illégalité, d'un contrat provisoire pour faire la jonction entre ces deux contrats, qui a été invalidé au motif que la perte de recettes de 40 millions d'euros n'était pas un motif d'intérêt général suffisant, justifiant la prorogation du contrat antérieur. Par conséquent, nous nous retrouvons ici, et ce n'est, je crois, une surprise pour personne, à l'issue d'une procédure, j'allais dire classique, de contrat de concession, avec pour notre Assemblée aujourd'hui le devoir de s'exprimer sur une analyse administrative des offres qui ont été déposées par trois candidats.

Je rappelle qu'une procédure de marché - j'ai entendu plusieurs mots -, c'est une concession de services et il peut y avoir des incompréhensions sur la façon dont juridiquement cela se conduit. Mais ce n'est pas un marché public, c'est un contrat de concession. Pour ceux qui, à mes côtés, participent à la commission ex-Sapin, comme on dit, qui est en formation l'équivalent de la commission d'appel d'offres mais qui n'est pas la commission d'appel d'offres, ils savent que la Ville de Paris est probablement la collectivité qui a le plus haut niveau de transparence en la matière.

Vous le savez, tout au long des procédures où nous sommes appelés à intervenir dans le déroulé de ces contrats de concession, qui font l'objet d'une instruction administrative et uniquement d'une instruction administrative sur la base de critères que nous avons préalablement définis à la Ville de Paris, nous avons introduit cette commission "élus concessions", qui est une commission paralégale, dans laquelle les élus sont préalablement au Conseil de Paris informés sur les offres, c'est-à-dire avant que les projets de délibération soient introduits à l'ordre du jour de notre Conseil, et qui permet deux choses.

D'une part, la meilleure information possible au regard de la protection du droit commercial et industriel des membres de notre Assemblée, d'autre part de permettre à tout élu, en sachant que tous les groupes y sont représentés, qui souhaiterait avoir plus d'information, de solliciter l'accès au règlement d'analyse des offres, qui est un ensemble de documents, vous le savez, confidentiels, qui ne peuvent pas être diffusés mais qui sont mis à la disposition de tout membre de notre Assemblée, sur demande. Dans ce document, vous auriez trouvé la réponse à toutes les questions, à toutes les questions qui ont été posées ici, mais je vous remercie de me donner l'occasion de le refaire ici.

D'abord, sur le fait de lancer le contrat de concession versus R.L.P., nous avons déjà eu ce débat. Vous savez qu'une révision du règlement local de publicité est une procédure longue et que c'est une procédure très engageante démocratiquement. Ainsi, le projet a bien été lancé, n'a pas été abandonné, mais Jean-Louis MISSIKA a régulièrement l'occasion d'animer des réflexions et l'idée de donner du temps au temps pour bien réfléchir aux enjeux de la publicité a justement été privilégiée.

Simplement, y compris dans l'intérêt financier que je reconnais bassement, il était important de ne pas se contenter d'attendre la révision du règlement local de publicité.

Sous ton contrôle, Jean-Louis, combien avait-il fallu d'années, la dernière fois, pour le faire ? Une bonne dizaine d'années. Il avait fallu, je le rappelle, une bonne dizaine d'années, la dernière fois, pour réviser le règlement local de publicité. Peut-être que pour certains d'entre nous, c'est peu, mais pour moi, c'est beaucoup, notamment au regard des enjeux budgétaires que cela pose.

L'offre qui a été classée première par les services de la Direction des Finances et des Achats, et notamment le service des concessions, c'est une concession qui dure 5 ans, dont le revenu minimum garanti, la redevance minimum garantie est de 34 millions d'euros, avec une redevance variable assise sur 70 % des produits d'exploitation.

Cela me permet d'évoquer deux sujets importants auxquels, je vous l'assure, nous avons pensé.

Premièrement, la question de la propriété de ces dispositifs. Nous avions prévu que la Ville soit, à l'échéance de ce contrat de concession, propriétaire du mobilier urbain. Cela permet d'une part de ne pas devoir jeter ce mobilier urbain à l'échéance du contrat de concession et d'autre part, en étant propriétaire, de maximiser la redevance future si notre Assemblée dans un temps lointain décidait de réexploiter ces mobiliers.

Deuxièmement, la question évidemment très importante du scellement. Nous nous sommes posé la question du scellement. Le scellement, je le rappelle, c'est la partie qui sert à fixer le panneau au trottoir. Il y a des dispositifs existants et on s'est dit qu'il serait de bon sens de maintenir l'usage des scellements. Simplement, les analyses juridiques sont catégoriques, maintenir les scellements exposait à un risque contentieux majeur car cela revenait de fait à favoriser le sortant de façon essentielle, puisque ces dispositifs ne sont pas normés. Cela voulait donc dire, en gros, que vous aviez un avantage comparatif assez décisif à utiliser les scellements. Ainsi, c'est quelque chose que nous réglons avec les nouveaux termes du contrat de concession que nous vous présentons aujourd'hui, mais il n'était pas possible de les maintenir. C'est pour cela que même si l'idée est excellente puisque nous l'avions partagée, nous ne pouvons pas donner une suite favorable à l'amendement proposé par le groupe LR.

Vous avez évoqué un certain nombre de nouveaux sujets. Effectivement, cela m'avait échappé mais vendredi après-midi ou vendredi matin - j'ai un doute -, ont paru, dans une publication de presse totalement connue de nous tous, "La Correspondance de la publicité", de nouveaux éléments de façon totalement fortuite à 3 jours de notre séance je l'imagine, dans lesquels un certain nombre de nouvelles observations sont formulées, éléments repris ce matin dans un article de presse d'une presse un peu plus grand public, mais de façon tout aussi trompeuse. Et je voudrais répondre factuellement, parce qu'il me paraît légitime que notre Assemblée ait été interpellée par ces questions. Je vais donc y répondre. Les remarques sont assez convergentes, cela me permettra d'y répondre globalement.

D'abord, Monsieur DUBUS, vous vous étonnez - je croyais très naïvement que vous vous en féliciteriez - que la redevance augmente de 10 millions d'euros par an. Je vous ai, de façon un peu taquine, répondu que c'étaient les

vertus de la concurrence, dont historiquement vous êtes le héros un peu plus que moi. Mais enfin, la redevance augmente de 10 millions d'euros par rapport à l'estimation du contrat précédent, pourquoi ? Premièrement, parce qu'il n'y a pas de numérique dans ces panneaux. Le coût de fabrication est donc moindre et, conséquemment, le coût de production étant moindre, le niveau de redevance est supérieur. Deuxièmement, cela ne me regarde pas, d'une certaine manière. Moi, ce que je cherche très modestement dans mon travail d'adjoint aux Finances, et c'est le rôle que nous avons demandé au service des concessions, c'est, à l'aune de critères techniques, de critères politiques que nous définissons collectivement préalablement, après, une fois que ces premiers critères ont été évalués, évidemment le niveau de la redevance est le plus important.

Là, vous interrogez en fait une question évidemment centrale qui est celle non pas de la crédibilité du marché de la publicité… Je n'en suis pas un spécialiste. Enfin, j'imagine que si le premier propose 34 et le deuxième 32, c'est qu'ils doivent considérer à quelques millions près que… Non, mais c'est qu'ils doivent considérer que les deux, c'est crédible. Par ailleurs, le prestataire qui arrive en tête l'explique très simplement en démontrant le potentiel de mutualisation des campagnes nationales. Je ne rentrerai pas dans le détail, car d'une certaine manière cela ne me regarde pas. Moi, mon rôle, c'est quoi ? C'est de faire en sorte, de s'assurer que les 34 millions rentrent dans les caisses de la Ville, ce qui renvoie à la question que vous posez qui est celle de la garantie.

Je vous le dis de façon claire, précise, documentée, parce que j'ai fourni ce matin des documents de garantie bancaire très précise : la Ville est tout autant garantie sur les 34 millions d'euros qu'elle l'est sur les 32 millions d'euros. Ceux qui voudraient utiliser cet argument, vraiment, je le dis, vous savez que nos comptes rendus sont enregistrés, nous avons produit les pièces qui démontrent que les 34 millions d'euros de redevance annuelle sont garantis. Ils sont garantis.

Ainsi, l'argument qui est utilisé, je comprends qu'il ait pu porter à confusion, mais je suis convaincu d'y apporter une réponse technique précise. Il s'agit de trimestres glissants qui ne changent strictement rien à la garantie totale sur les 34 millions d'euros de redevance annuelle.

Deuxièmement, précarité juridique de l'affichage lumineux, Monsieur DUBUS. Pas du tout. Il n'y a pas de numérique sur ce contrat de concession. Il n'y en aura pas tant que nous n'aurons pas décidé collectivement, et ce sera probablement le rôle de la future Assemblée, de réviser le règlement local de publicité, et il n'y en aura pas quand bien même nous aurions décidé de modifier le règlement local de publicité, tant que les dispositifs n'auront pas été repris en usine. En conséquence, réponse précise à une question précise. Il n'y a pas de précarité juridique sur ce motif du numérique, parce qu'il n'y a pas d'affichage numérique. Toute personne qui dirait le contraire, soit ne comprend pas les termes du contrat tels qu'ils sont formulés, soit s'obstine à vouloir trouver des obstacles à soutenir ce projet d'intérêt général.

Ensuite, le sujet de la servitude du mobilier, Monsieur le Maire, Jacques BOUTAULT. Vous le savez, c'est une disposition de servitude sur du mobilier urbain, que nous faisons systématiquement sur le mobilier urbain que nous installons dans l'espace public. Le premier qui en a bénéficié, ce sont les abribus, dans lequel nous demandons une servitude d'implantation pour pouvoir, le cas échéant et en temps utile, déployer des dispositifs numériques du choix de la Ville et pour les besoins de la Ville, par exemple des capteurs, etc. C'est une servitude qui existe dans les dispositifs que nous formulons.

Non, mais pas du tout !... Cela n'a rien à voir, mais rien à voir avec le R.L.P. Il y a deux sujets. Il y a un sujet de servitude pour des besoins, que nous exprimerions en temps utile, de déployer sur nos mobiliers urbains que nous mettons en concession. C'est le point n° 1. Deuxièmement, le prestataire - si c'est à cela que vous faites allusion, je le comprends en réalité - propose des options numériques descendantes, d'informations via des "hashtags", que la Ville pourra activer si elle le souhaite, et seulement si et quand elle le souhaitera. Et cela ne contrevient pas du tout au R.L.P. puisque ce ne sont pas des informations de nature publicitaire et que nous n'avons nullement l'intention de les mobiliser avant de reparler de ces sujets. Cela ne conditionne en rien les termes du contrat de concession que je vous présente aujourd'hui.

Ensuite, quelques éléments de réponse aux vœux qui ont été présentés. Il y avait tout d'abord un vœu n° 32 du groupe LR relatif à une charte pour une publicité responsable, qui est une bonne idée, que nous partageons et qui est l'idée d'intégrer dans les campagnes de publicité qui seront formulées, dont je rappelle qu'il ne représente que 50 % de l'affichage de ces mobiliers. 50 % de l'affichage de ces mobiliers, c'est de l'information aux Parisiens sur les services publics, c'est de l'information aux Parisiens sur les équipements publics municipaux, c'est de l'information municipale sur les politiques culturelles, sportives et événementielles de notre Mairie. Nous priver de cela est en soi presque aussi grave que de nous priver de la redevance pour financer les services publics parisiens.

Ainsi, nous avons proposé au groupe LR des amendements au vœu. Si vous pouvez peut-être faire des commentaires sur ce que nous proposons. En réalité, il s'agit de dire que nous avons déjà prévu d'interdire les publicités discriminantes ou sexistes, c'est quelque chose que nous avions anticipé. De plus, c'est d'essayer d'être en vigilance sur la question de la "malbouffe", pour dire les choses comme nous le souhaitons, pour éviter que des campagnes publicitaires que nous jugeons inopportunes soient déployées notamment à proximité des établissements scolaires.

Ensuite, il y a un vœu n° 33 qui est présenté par le groupe PPCI, relatif aux mobilités d'exploitation des nouveaux mobiliers, sur lequel nous demandons un retrait, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Enfin, nous avons un avis défavorable sur le vœu n° 34 relatif à la passation du marché M.U.I., de Danielle SIMONNET.

Vous évoquiez, Monsieur LEGARET, mais il n'est pas là… Il évoquait le fait que parfois, dans cette Assemblée, il nous arrive d'avoir des majorités qui sont des majorités liées à des sujets qui dépassent la "majorité habituelle" mais dont nous essayons de défendre la philosophie en matière d'intérêt général. Je comprends que des questions aient émergé, de façon pas totalement opportune mais de façon pas totalement surprenante ce week-end. Moi, je veux simplement mettre chacun d'entre nous face à ses responsabilités. Il y a parmi nous des membres qui veulent voter contre parce qu'ils sont contre la publicité et je respecte cela. Je respecte cela, c'est un choix philosophique qui d'ailleurs est différent à l'intérieur de la majorité et qui est assumé comme tel depuis bien plus longtemps que je suis élu, depuis 2014, au Conseil. Ce sont des positions respectables.

Après, il y a des observations légitimes d'interrogation sur des points de vigilance, sur la solidité juridique, sur la garantie du versement de la redevance de concession ; je les entends et j'estime qu'aujourd'hui nous avons eu l'occasion d'y apporter des réponses complètes et que j'espère convaincantes.

Il y a aussi des positions de posture qui visent en réalité à ne pas vouloir assumer ce soutien à ce projet de délibération et qui imaginent nous mettre dans l'embarras. Je vais vous dire, je mets chacun devant ses responsabilités. Nous allons demander un temps d'expression des groupes afin que chacun explicite sa position de vote. Cela renvoie à quelque chose d'assez élémentaire et d'assez sain, qui est que nous sommes souverains collectivement sur ces décisions.

Que chacun assume et nous verrons ce que nous sommes en capacité de voter. Chacun en rendra compte dans les heures et les jours qui viennent.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le groupe LRI souhaite réagir aux propositions d'amendement ? J'ai une demande de prise de parole ? Non ?

Une suspension ? Il faut me la demander.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - On demande une suspension de séance, mais qui vient d'être annoncée, non ?

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Suspension de séance de dix minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix-huit minutes, est reprise à dix-huit heures trente-deux minutes, sous la présidence de Mme Célia BLAUEL, adjointe).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance, je vais vous demander de regagner vos places, s'il vous plaît. La séance reprend, merci de regagner vos places.

Monsieur BOUTAULT, Monsieur CONTASSOT, s'il vous plaît…

2019 DFA 18 - Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une charte pour une publicité responsable.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux modalités d'exploitation.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la passation du marché MUI. (Suite).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons donc les débats sur ce projet de délibération DFA 18. A l'issue de cette suspension de séance, y a-t-il des demandes de prise de parole pour des explications de vote ?

Oui, Monsieur de FROMENT, pour le groupe LRI.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Nous regrettons que, malgré tout ce qui est apparu au cours des débats, l'Exécutif persiste dans sa volonté de soumettre ce projet de délibération qui, manifestement, n'est pas mûr. Il y a encore beaucoup d'éléments d'incertitude et nous ne voulons pas, effectivement, servir de supplétifs dans un débat qui nous paraît mal "emmanché".

Nous avons demandé le report, il ne nous est pas accordé. Nous considérons donc que nous ne sommes absolument pas en mesure de nous prononcer de façon éclairée sur cette question qui est une question majeure, qui n'intéresse d'ailleurs pas la Maire de Paris qui est absente à nouveau de l'hémicycle.

Dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote ? Non.

Je vais démarrer les opérations de vote et je vous demande un peu d'attention. Vous avez normalement tous une carte. Mais nous allons d'abord voter sur les vœux à main levée puisque la demande de scrutin public ne concerne que le projet de délibération DFA 18. Un peu de silence, s'il vous plaît, il y en a pour cinq minutes.

Je mets donc aux vœux le voix n° 32 déposé par le groupe les Répu… Aux voix, pardon ! Je mets donc aux voix le vœu n° 32 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants.

Est-ce que les amendements de l'Exécutif… Pardon, ainsi amendé par l'Exécutif. D'accord avec les amendements ? Non, là on fait d'abord les votes sur les vœux.

Je mets donc aux vœux le voix… Le vœu n° 32 - pardon, je vais y arriver ! - déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis ?

Je vais laisser Emmanuel GRÉGOIRE redonner les avis peut-être. Favorable si amendé. Est-ce que c'est bon ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 104).

C'était pour voir si vous suiviez !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 215 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 215 est repoussée.

Concernant le projet de délibération DFA 18. C'est une demande de scrutin public.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DFA 18.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Votants : 128

Pour : 61

Contre : 22

Abstentions : 31

NPPV : 14

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 18).

(Voir detail des votes annexe n° 1).

2019 DFA 22 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon Montsouris (14e).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc… S'il vous plaît. Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DFA 22 concernant une Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du Pavillon Montsouris (14e).

La parole est à Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Madame la Maire, là, je pense que je parle dans le désert.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, je pense qu'il…

M. Hervé BÉGUÉ. - Si je peux m'exprimer ainsi !

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous sortons d'un débat effectivement important mais merci d'écouter notre collègue. S'il vous plaît… Chut…

M. Hervé BÉGUÉ. - On va patienter un peu. Ah, cela se calme.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Allez-y, Monsieur BÉGUÉ, vous avez de la voix, on va vous entendre.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

C'est peut-être un projet de délibération qui a moins de succès que le précédent. Cela dit, j'ai un certain nombre de choses à dire à ce sujet.

Le parc Montsouris est, comme tous les parcs parisiens, un lieu de promenade apprécié des familles populaires, ce qui leur permet de respirer à l'écart du trafic automobile. La particularité de ce parc est qu'il y a un restaurant de standing en son sein. Nous soutenons la poursuite et le développement d'une offre de restauration à l'intérieur du parc Montsouris.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Chut… S'il vous plaît.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci. Tout le monde s'en "fout" un peu, mais bon.

Aujourd'hui, il s'agit de désigner un nouvel opérateur pour les 10 prochaines années. On aurait pu saisir cette occasion…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Monsieur BÉGUÉ, attendez.

S'il vous plaît, toutes celles et ceux qui sont en train de refaire la discussion sur la publicité, s'il vous plaît vous sortez de l'hémicycle et vous écoutez M. BÉGUÉ. Merci.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire, je vais finir par y arriver !

Je reprends. La particularité de ce parc est qu'il y a en son sein un restaurant de standing. Nous soutenons la poursuite et le développement d'une offre de restauration à l'intérieur du parc Montsouris.

Aujourd'hui, il s'agit de désigner un nouvel opérateur pour les 10 prochaines années. On aurait pu saisir cette occasion pour y favoriser l'implantation d'un restaurant plus populaire.

Dans mon esprit, "populaire" ne signifie pas bas de gamme. Or, l'annexe 3A de la convention d'occupation du domaine public, reprise dans l'exposé des motifs du projet de délibération, indique que le Pavillon Montsouris demeurera, pour l'essentiel, un établissement réservé aux plus hauts revenus, avec des formules à 49 euros pour entrée/plat/verre de vin et 51 euros pour entrée/plat/dessert. Mais ces formules restent chères. A-t-on réfléchi au coût total pour une famille populaire ? D'autre part, le restaurant dit traditionnel, dans le projet de délibération, continuera à constituer le cœur de l'activité du Pavillon Montsouris. Le projet d'exploitation a beau utiliser le beau terme de table d'hôtes, on se demande où est le caractère familial et populaire de ce projet. Certes, une activité additionnelle dite table d'hôtes prévoit des formules à partir de 18 euros.

Vous me répondrez que cela correspond à la moyenne des prix de la restauration parisienne. Or, je pense que comme nous l'avons fait pour les halles alimentaires, nous devons continuer à favoriser l'implantation de lieux avec des aliments de qualité abordables pour tous.

La terrasse du Pavillon Montsouris demeurera une barrière bien visible entre les classes sociales au sein du parc, le restaurant y constituant une véritable enclave. Le public populaire n'aura toujours comme moyen de restauration que le kiosque de ventes à emporter. C'est pour cela que le groupe Communiste s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je voulais préciser que nous ne sommes pas opposés à la restauration haut de gamme, mais nous souhaiterions, mais cela est un autre débat, qu'avec une augmentation réelle du pouvoir d'achat ce type de cuisine soit abordable à toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Hervé BÉGUÉ, de nous rappeler un certain nombre d'impératifs qui sont importants dans les choix des titulaires pour une convention d'occupation du domaine public.

Après une première déclaration sans suite de la procédure de concession de travaux, la Ville a lancé une nouvelle procédure pour l'exploitation de ce pavillon bien connu du 14e arrondissement, le Pavillon Montsouris, sous forme de C.O.D.P., afin de permettre une plus grande ouverture des offres. Après l'analyse des critères hiérarchisés, à la fois la qualité du projet d'exploitation et le critère financier, c'est l'actuel titulaire qui est proposé à la reconduction.

Cette nouvelle C.O.D.P. se traduira par une augmentation de la redevance perçue par la Ville, un important programme de travaux sur la verrière est prévu et surtout la mise en place d'une offre plus accessible tout en conservant la destination de café-restaurant qui ravit les touristes et les Parisiens qui fréquentent ce célèbre parc du 14e.

Merci de voter ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 22).

Je vous remercie.

2019 DFA 31 - Fixation des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2019.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 31 relatif à la fixation des taux de la taxe d'habitation.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Voilà un projet de délibération qui illustre très bien les engagements que nous avons pris ensemble devant les Parisiens en 2014 et que nous avons tenus : ne pas augmenter les impôts.

Pourtant, nous avons eu de très mauvaises surprises du Gouvernement HOLLANDE qui a ponctionné les budgets des collectivités locales dans des proportions inédites, quelques semaines à peine après les élections

municipales. Le nouveau gouvernement, s'il a gelé la baisse des dotations, ne les a pour autant pas remises au niveau d'avant la ponction HOLLANDE.

Le Président Emmanuel MACRON a choisi une autre solution que la saignée : il a préféré le poison lent, la contractualisation, ce mode de contrôle des dépenses publiques locales qui ressemble plus à ce que fut le contrôle a priori d'avant 1981 qu'à un contrat de confiance. Les règles sont fixées par le gouvernement et les collectivités peuvent les amender à la marge. Cette volonté du gouvernement de contrôler nos finances est une remise en cause de la décentralisation et de la libre administration des communes.

Paris n'étant pas une mauvaise élève et ayant encore quelques marges, a pu négocier au mieux ce contrat. Mais nous continuons de penser qu'il s'agit d'une arme terrible dans les mains de l'Exécutif gouvernemental, qui marque la défiance du Président de la République à l'égard des élus locaux. De plus, le Président annonce la suppression de la taxe d'habitation, qui est l'une de nos ressources essentielles. Il la remplacerait par une dotation à l'Euro près, ce qui, nous le savons, est une supercherie : si la concession garantit cette compensation, elle n'est en rien indexée. Il y a fort à parier que dans quelques années cette ressource sera drastiquement diminuée. Nous passerons d'un impôt dynamique à une dotation fixe, ce qui pénalisera nos futures dépenses en fonctionnement et en investissement.

Vous le savez, notre groupe qui a un grand sens de la responsabilité a toujours gagé de nouvelles dépenses pour notre service public communal par de nouvelles ressources. Ces ressources tiennent compte de la réalité de la richesse de certains Parisiens. Oui, nous continuons de penser que l'on doit augmenter les taxes sur les bureaux et les logements vacants car ils sont sources d'une spéculation honteuse, alors que des dizaines de milliers de Parisiens sont en attente d'un logement. Oui, il faut que les loueurs professionnels de meublés touristiques paient pour les conséquences de leur acte. Voilà des ressources sur lesquelles nous pouvons progresser et qui pourraient aussi nous sortir de la "pub-dépendance" dont nous avons parlé tout à l'heure.

Depuis des mois, je demande que l'on renouvelle l'expérience que nous avons menée en organisant une conférence sur la fiscalité. Sans cesse repoussée, on me parle désormais du mois de juin pour mieux coller à l'actualité. Mais il y a urgence à ce qu'émergent des propositions alternatives à celles du gouvernement en matière de fiscalité locale. Que la richesse soit mieux taxée et que l'on supprime les niches fiscales, qui ne servent globalement qu'aux mêmes, aux patrons. Que l'on crée des tranches supplémentaires d'impôt sur le revenu, que l'on ne prenne pas dans la poche des Parisiens deux fois, l'une en leur imposant des baisses de dotations et l'autre en renforçant la péréquation.

Paris est la ville de tous les contrastes, et si nous n'oublions pas que 16 % de nos concitoyens sont en dessous du seuil de pauvreté, 50 % des assujettis anciennement à l'I.S.F. demeurent dans la Capitale. Il y a donc une inégalité criante que la fiscalité pourrait remettre à plat.

Il doit y avoir une grande réforme de la fiscalité nationale comme locale. Cette demande remonte de nombreux cahiers de doléance mais aussi des débats organisés par le gouvernement, comme sur les ronds-points des "Gilets jaunes". Cet appel à la justice fiscale est profond dans notre pays. Paris peut et doit être le laboratoire d'une fiscalité intelligente sur le foncier comme sur les questions d'environnement et de mobilité.

Ne tardons plus, sinon nous ne pourrons que subir des réformes venues d'en haut et qui ne corrigeront pas les inégalités fiscales dont se plaignent légitimement les Parisiens et les Français.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Les recettes des collectivités territoriales souffrent terriblement depuis plusieurs années. Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de baisser leurs recettes, générant ainsi de réelles difficultés pour bon nombre de territoires, qui voient ainsi les services publics diminuer, voire disparaître alors que plus que jamais ils servent à maintenir la cohésion et l'espoir des populations.

Paris n'échappe pas à la règle avec une péréquation qui augmente sans cesse, ce qui n'est pas forcément scandaleux en soi. Mais s'y ajoute la contrainte de la contractualisation, qui impose une norme de limitation de l'évolution des dépenses indépendamment des recettes, ce qui est à peu près aussi intelligent que la fixation à 3 % de la règle de Maastricht. Rien ne justifie ce niveau, surtout quand les recettes peuvent évoluer favorablement, si ce n'est une sorte d'idéologie de l'orthodoxie financière libérale, dont on mesure chaque jour l'inefficacité d'une part et les dommages considérables pour les moins fortunés d'autre part.

On nous proposait aujourd'hui de maintenir les taux de l'année passée au nom d'engagements de principe. Pour notre part, ce n'est pas tout à fait comme cela que nous concevons l'évolution de la fiscalité locale. Nous préférons partir des besoins des habitants et voir quels sont les moyens nécessaires pour les satisfaire. S'il faut faire évoluer la fiscalité pour cela, nous n'avons pas d'opposition de principe, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

L'affirmation de la droite et des macronistes, c'est-à-dire de la droite, selon laquelle, par principe, il faudrait baisser la pression fiscale, relève d'une volonté d'aller vers la privatisation de tous les services publics et le recours au système de l'assurance individuelle ou au secteur privé, ce qui éliminerait les plus pauvres de toute solidarité nationale. Cela est cohérent avec la suppression de l'I.S.F. ou la création de la flat tax, qui bénéficient aux 0,1 % les plus riches et pénalisent fortement les classes moyennes et pauvres.

En ce qui concerne les taux que vous nous proposez pour 2019, nous nous étonnons de l'absence d'anticipation concernant la cotisation foncière des entreprises. En effet, vous le savez, Paris applique un des taux les plus bas de l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris. Or, à partir de 2021, la loi a prévu une harmonisation progressive des taux au sein de la M.G.P. Cela pourrait avoir un impact considérable sur la fiscalité due par les entreprises parisiennes, puisque les taux varient fortement d'une commune à l'autre. Si Paris se situe dans la fourchette la plus basse avec 16,52 %, certaines communes dépassent largement les 38 %, et la moyenne des taux se situe à 29,93 %.

Au sein de la Commission des finances de la Métropole du Grand Paris, j'ai demandé qu'un groupe de travail anticipe cette réforme et que soit clarifiée la méthode que le gouvernement appliquera. Certes, ce sera un élément progressif étalé sur 15 ans, si la loi ne change pas. Néanmoins, il nous aurait semblé intelligent que la Ville de Paris n'attende pas et qu'elle commence dès maintenant à relever très progressivement son taux. Ce n'est pas le cas et nous le regrettons.

Nous n'avons pas vu non plus dans le projet de délibération l'impact de la suppression de la taxe d'habitation à Paris. Nous aurions aimé avoir une annexe indiquant le nombre de ménages concernés et l'impact financier.

A ce propos, Monsieur GRÉGOIRE, il semble qu'il y ait une légère erreur dans la fiche de synthèse, page 2. Mais il n'écoute pas, il ne la corrigera pas. En effet, figure deux fois le montant attendu de la taxe foncière sur les propriétés bâties, alors que probablement la deuxième ligne concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Un amendement en séance serait le bienvenu.

Cela dit, nous voterons ce projet de délibération car nous refusons la logique que le gouvernement cherche à imposer, consistant à ce que les collectivités territoriales se disputent entre elles la maigre part de la dotation globale de fonctionnement, alors que la priorité doit être une révision fondamentale de la fiscalité locale, intégrant tout à la fois les besoins des populations, mais aussi leur capacité contributive. Mais ce n'est pas avec ce gouvernement des riches qu'il faut espérer une réelle réforme fiscale juste.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur CONTASSOT, j'approuve vos propos critiquant la contractualisation, mais je ne peux que regretter le fait que vous n'ayez pas eu le cran de voter contre lorsqu'elle a été soumise à cette Assemblée au vote.

Dans quel contexte sommes-nous ? Nous sommes dans un contexte de baisse régulière, année par année, des dotations de l'Etat aux collectivités. D'où cela vient ? Cela vient des logiques imposées d'austérité de Bruxelles, des règles d'or. Qu'a fait le Président MACRON ? Le Président MACRON s'est inspiré du coup d'Etat financier de la troïka vis-à-vis du peuple grec, qui a imposé des mémorandums et qui finalement a mis le peuple grec sous tutelle des instances, des institutions européennes. Que fait le Président MACRON ? Il met sous tutelle l'ensemble des collectivités locales en conditionnant la délivrance des dotations d'Etat au fait que les collectivités locales signent une contractualisation dans laquelle elles s'engagent à ne pas dépasser, en dépenses de fonctionnement, une hausse de 1,2 % et s'engagent dans le recours à l'emprunt et dans le recours à l'endettement à pas plus de 12 ans de remboursement. Oui, c'est une orthodoxie libérale, et voilà donc pourquoi il faut résister et s'opposer.

Or, quelles sont les deux premières collectivités qui se sont empressées de se soumettre à la contractualisation et donc à la mise sous tutelle de Bercy par MACRON ? Bordeaux et Paris. C'était donc la fin du match. Les collectivités qui ont essayé de résister, qui essaient de s'opposer, voyant que la Capitale capitulait, que vouliez-vous qu'elles fassent ?

Et quel a été votre rôle et votre responsabilité ? Comment pouvez-vous prétendre une seconde, dans le débat qui va avoir lieu avec vos formations politiques respectives, au niveau des élections européennes, incarner la moindre résistance, quand ici, dans cette Assemblée, vous n'avez même pas été capables de voter contre ?

Mais moi non plus, moi non plus je n'ai pas voté Maastricht, donc dommage. Dommage pour vous ! Vous n'avez donc pas été capables, ici dans cette Assemblée, de voter contre la contractualisation ! Vous n'avez incarné aucune résistance, aucune opposition, aucune !

Alors oui, il faut absolument incarner et exiger une révolution fiscale, une autre conception de la fiscalité, qui soit juste socialement, qui soit responsable d'un point de vue écologique, qui assume, qui a de bonnes dettes quand elle se préoccupe, justement, de réduire la dette écologique.

La politique de ce gouvernement, à travers l'I.S.F., la "flat tax", a été évidemment de faire les poches du peuple pour renforcer celles des riches et des plus riches. Où habitent majoritairement les riches et les plus riches de ce pays ? Eh bien à Paris, précisément. Lorsqu'on parle de la suppression de la taxe d'habitation, en sachant que 50 % des contribuables parisiens font partie des 20 % qui contribuent de façon la plus élevée à la taxe d'habitation. Ainsi, oui, il y a un débat à avoir absolument dans ce pays, et il a été engagé par les "Gilets jaunes" pour une justice fiscale, pour une justice fiscale qui permette justement une politique en matière de redistribution des richesses.

Concernant le projet de délibération DFA 31 qui nous est soumis au vote, oui, sur la cotisation foncière des entreprises, je m'étonne qu'on soit si fier de faire partie des taux les plus bas : 16,52 % pour la cotisation foncière sur les entreprises quand, à titre de comparaison, les taux parisiens restent très en deçà de la moyenne nationale des taux communaux qui, pour 2018, s'élèvent à 26,43 % pour la cotisation française sur les entreprises. Alors, M. CONTASSOT, à juste titre, présentait bien le fait que la Métropole du Grand Paris allait nous sommer d'être en harmonisation de ces taux. Comment cela va-t-il se passer si nous, nous ne sommes même pas en capacité de prendre les devants ?

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, je ne voterai pas ce projet de délibération et je regrette qu'il y ait si peu de résistance dans les rangs de cette Assemblée à la logique qui met fin à la capacité d'autonomie des communes, notamment sur cette question si essentielle que celle de la fiscalité.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup aux intervenants sur ce projet de délibération qui est un projet de délibération important, même s'il passe relativement inaperçu car, par définition, les impôts, on en parle quand on les augmente, beaucoup moins quand on ne les augmente pas.

Pourtant, ce projet de délibération, c'est la traduction d'un engagement majeur de cette mandature, y compris que beaucoup de maires, contraints et forcés, ont été obligés de renier face aux difficultés budgétaires qui sont apparues après 2014 et qui n'étaient pas prévues au moment où nous avons construit nos programmes électoraux. En effet, la Maire de Paris a souhaité maintenir des taux de fiscalité, et inchangés, et aussi, c'est l'occasion de le rappeler, très bas. Ils sont effectivement très bas à Paris. On pourrait le regretter peut-être pour certains Parisiens qui auraient les moyens de payer plus d'impôts, mais nous considérons que les taux bas de fiscalité locale sont l'un des éléments essentiels du maintien du pouvoir d'achat des Parisiens et que si les Parisiens paient beaucoup moins d'impôts, nous savons qu'ils paient beaucoup plus d'autres choses, beaucoup plus pour le logement, beaucoup plus pour les prix des produits à la consommation, y compris de première nécessité.

Vous le savez, s'ouvre devant nous un grand débat sur la réforme de la fiscalité locale ; nous ferons des propositions en temps utile. Le président BONNET-OULALDJ a porté cette idée d'organiser des assises de la fiscalité locale qui nous permettront de débattre et de poser nos propositions que nous transmettrons au gouvernement, en sachant que désormais l'échéance de cette réforme est plutôt inscrite à l'horizon du projet de loi de finances 2020, et pas avant.

Concernant l'amendement technique, je regarderai précisément, je ne l'ai pas en tête, mais nous procéderons aux corrections matérielles si elles étaient nécessaires, évidemment.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 31).

2019 DFA 33 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 33 relatif à la Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères me permet une nouvelle fois de rappeler la position des Ecologistes sur l'intérêt de la mise en place d'une tarification incitative à

Paris, c'est-à-dire le "i" de la T.E.O.M.I. Cette fiscalité consiste à lier le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la quantité, volume ou poids des déchets produits. Le lien entre le montant demandé et la quantité peut notamment être basé sur le volume des bacs ou des sacs remis par la collectivité, ou sur le nombre de présentations du bac à la collecte, ce qui implique la mise en place d'un dispositif d'identification des bacs ou encore le poids des déchets collectés à l'occasion d'une pesée embarquée.

Elle poursuit plusieurs objectifs évidents : le premier, sensibiliser les producteurs de déchets à la réduction globale des déchets dans leur ensemble, le deuxième, contribuer à une amélioration des performances de collectes séparées et de valorisation des déchets et ainsi réduire les quantités de déchets non triés envoyés à la décharge ou à l'incinération. Mais peut-être que c'est contradictoire avec l'objectif de la Ville d'augmenter la capacité d'incinération du SYCTOM.

Pourquoi la Ville de Paris n'est-elle pas engagée pleinement dans la mise en place de ces tarifications, dont les bénéfices sont évidents et en pleine adéquation avec l'objectif zéro déchet et l'ensemble de la politique d'économie circulaire que nous portons par ailleurs ? Parce qu'il s'agit d'une révolution dans l'organisation de la collecte de nos déchets. On assiste donc depuis des années à une vraie difficulté d'appropriation de cette fiscalité par les collectivités. Les frais réels imaginés sont nombreux, surtout en zone urbaine dense. Je n'en ferai pas la liste ici, nous les connaissons, ils sont identiques depuis des années, mais ce statu quo et ces mêmes discussions incessantes doivent aboutir. Face à l'obligation de la mise en place d'une redevance incitative dans quelques années, nous voulons que cela se fasse dans les meilleures conditions à Paris.

Utilisons pour cela les possibilités que les pouvoirs publics offrent. L'ADEME accompagne les collectivités qui le souhaitent via des appels à projets, le Code général des impôts prévoit la possibilité d'expérimenter la T.E.O.M.I. sur une partie du territoire de la collectivité pendant une période de 5 ans. A l'issue de cette période, la part incitative de la T.E.O.M.I. peut être étendue à l'ensemble du territoire, sauf si la collectivité la supprime par un projet de délibération.

Le recul sur les expériences réussies ou échouées, nous les avons, le soutien de l'Etat, nous l'avons aussi. Allons-y.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Pardon, veuillez m'excuser, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

On constate que le taux parisien est inchangé, à 6,21 % en 2019, pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cependant, on constate aussi, et c'est écrit noir sur blanc dans les exposés des motifs, que les règles ont un peu changé et que la taxe doit aujourd'hui prendre en compte l'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de balayage sur son territoire de façon à additionner les dépenses et les recettes liées à ces deux missions.

Il apparaît donc que l'on a une dépense prévisionnelle au total de 582 millions d'euros et une recette de 614,8 millions d'euros selon les documents que vous nous avez fournis. Or, la taxe sur les ordures ménagères ne doit pas financer les autres recettes de la Ville, et on se retrouve donc avec un solde de 32,8 millions d'euros qui est un solde de plus de 5 % du montant des dépenses. Ainsi, on pourrait considérer que cette somme de 32,8 millions d'euros, soit elle est rendue aux Parisiens puisqu'elle ne peut pas financer d'autres dépenses de la Ville, et on pourrait alors avoir une diminution de la taxe de cet ordre, soit elle est utilisée pour des dépenses supplémentaires liées à la propreté, par exemple pour des dépenses d'investissement et d'équipement.

Mais, dans tous les cas, on ne peut théoriquement pas considérer que cette somme doit rester une réserve pour le financement des autres projets de la Ville.

Merci de votre attention.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, familièrement appelée T.O.M., fait partie de ces taxes et impôts particulièrement injustes.

La base de la T.O.M. est en effet la valeur locative cadastrale, qui sert aussi à la taxe d'habitation et autres, dont tout le monde s'accorde à souligner les inégalités, et même si les modalités de sa suppression soulèvent à juste titre des débats compte tenu de la mauvaise habitude des gouvernements à supprimer des impôts locaux sans les compenser réellement dans la durée, il faut évoluer. Cette suppression aurait dû logiquement se traduire par une refonte du principe de la T.O.M.

Or, malgré une loi qui prévoit l'obligation d'instituer un nouveau système reposant sur le volume de déchets produits, malgré un vote de notre Assemblée prévoyant une expérimentation dans plusieurs arrondissements, malgré

l'injustice de cette T.O.M., il nous est proposé la simple reconduction de la T.O.M. actuelle. Certes, une légère modification interviendra dans la présentation comptable et budgétaire puisque la T.O.M. et la taxe de balayage pourraient être affectées de façon conjointe au nettoiement au sens large.

A cet égard, je voudrais une nouvelle fois souligner l'archaïsme de la taxe de balayage telle qu'elle existe. Tout d'abord, tout le monde ne la paie pas. Si votre immeuble ne jouxte pas la rue et que vous n'êtes pas dans une copropriété, vous ne la payez pas. Ainsi, dans un groupe de logements sociaux, seuls les locataires des immeubles donnant sur la rue la payent. De plus, son montant dépend de la largeur de la rue, et les riches riverains de l'avenue Foch, avec ses 72 mètres de large, ne payent que pour une largeur de 8 mètres. Le reste, c'est l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens qui financent à travers la T.O.M. Est-ce juste ? Non, évidemment.

Alors, Madame la Maire, je voudrais que vous nous disiez quand l'expérimentation promise débutera. Quand organiserez-vous un groupe de pilotage pour cette expérimentation afin que l'on puisse tester les différentes solutions et méthodes ? J'aimerais aussi que vous nous disiez pourquoi vous ne voulez pas suivre ou même étudier la proposition visant à supprimer la taxe de balayage et augmenter à due concurrence la taxe foncière, ce qui serait plus juste.

Faut-il rappeler que la taxe de balayage, c'est une exception à Paris et dans quelques très rares villes en France.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Très rapidement, je suis d'accord avec ce qui a pu être dit précédemment. Cela n'a pas été un "scoop" et je suis d'accord avec l'intervention d'un macroniste, attention, sur le fait que, oui, il faut respecter le cadre de la loi. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de balayage doivent en termes de recettes correspondre aux dépenses strictement liées à l'enlèvement des ordures ménagères et au balayage.

Là, on a un souci. Puisqu'on a un solde entre les recettes et les dépenses de 32,8 millions d'euros, il est essentiel que ce solde de 32,8 millions d'euros ne soit pas "redispatché" dans les recettes globales de la Ville, sinon on est dans l'illégalité, et qu'il puisse justement être une aubaine pour aller plus de l'avant dans notamment l'action du tri sélectif, dans l'accélération de la volonté de la Ville d'accroître le tri sélectif, en particulier en termes de biodéchets, car cela me semble extrêmement important. Il y a en effet une volonté des Parisiennes et des Parisiens de s'engager dans cette démarche zéro déchet.

Je pense également que le débat sur la révolution fiscale, notamment de la révolution de la fiscalité locale, doit absolument prendre en compte cette injustice totale d'un point de vue social dans la façon dont est calculée la taxe sur les ordures ménagères.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup de ces interventions qui sont techniques car c'est un sujet compliqué mais dont je vais retenir deux grands éléments d'interpellation auxquels je veux répondre.

Premièrement, c'est l'éternel débat de la dissonance entre les recettes et les dépenses affectées, puisqu'il s'agit d'une taxe affectée, et, deuxièmement, plus intéressants sont le débat de la mise en place de ce qui devrait être l'essence d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est-à-dire une taxe incitative, et les défis qui sont devant nous.

Effectivement, au budget prévisionnel 2019, il y a un solde de répartition entre dépenses et recettes qui est évalué à 32,8 millions d'euros de différence, c'est-à-dire très en deçà du seuil jurisprudentiel reconnu par la loi, qui est une bande passante de plus 15 % à moins 15 % pour une raison très simple : vous avez des aléas de recettes, vous avez des aléas de dépenses et, évidemment, il ne peut pas y avoir à l'euro de coïncidence. On a là-dessus une appréciation jurisprudentielle qui est constante, de plus ou moins 15 % de différence entre les recettes et les dépenses. D'ailleurs, la loi de finances initiale pour 2019 est venue préciser un certain nombre de choses.

Monsieur LAURET, je vous le dis en toute amitié, d'abord je ne me rappelle pas que Julien BARGETON demandait la baisse de la T.E.O.M. lorsqu'il était mon prédécesseur, mais je vois que tout change en ce moment.

La loi initiale est venue clarifier un certain nombre des principes d'acception de la taxe affectée en élargissant la nature des assiettes éligibles à ces dépenses affectées, ce qui permet de sécuriser la T.E.O.M. et la taxe de balayage qui, c'est vrai, est une incongruité parisienne puisque très peu de communes l'utilisent - je crois, sous le regard des spécialistes, qu'il n'y a que quatre communes en France qui ont une taxe de balayage - et qu'il est prévu plutôt à l'occasion de la réforme de la fiscalité territoriale d'y mettre un coup de propre, notamment sur ce sujet de la T.E.O.M. incitative.

La T.E.O.M. incitative, c'est, en gros - excusez-moi, ma voix est enrouée, je suis malade - l'idée qu'il y ait effectivement une corrélation entre le prix qu'un contribuable est amené à payer et la quantité des ordures ménagères qu'il génère, ce qui est une forme de bon sens, sauf que c'est extrêmement complexe pour des raisons techniques, notamment dans les milieux urbains denses - mais ce n'est pas insurmontable, Yves CONTASSOT, nous y travaillons - et que nous avons, notamment dans le Plan Climat Air Energie territorial parisien, prévu une telle expérimentation. C'est à l'occasion du débat sur la réforme fiscale qui doit intervenir au deuxième trimestre 2019 que nous étudierons les modalités techniques de mise en œuvre des dispositifs incitatifs pour la T.E.O.M.

Cela nécessitera, je le dis parce que ce ne sera évidemment pas simple, une coordination étroite entre tous les intervenants des politiques publiques de gestion des ordures ménagères que sont nos directions, la DPE, la DFA, mais aussi les partenaires, les prestataires privés, le SYCTOM et la Direction générale des Finances publiques. Mais comptez sur notre détermination pour l'expérimenter aussi tôt que possible.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Célia BLAUEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 33).

2019 DFA 34 - Décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons, sur le projet de délibération DFA 34, un amendement technique n° 214 déposé par l'Exécutif.

C'est donc un amendement technique et nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 214 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 214 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 34 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DFA 34).

2019 DFA 30 - Garantie d'emprunt à 50 % au profit de la Société Cultivate Chapelle, lauréate de l'appel à projets Chapelle International.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 30 et la parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - "Écoutez, Monsieur JULIEN, votre idée d'installer sur le toit de la future halle fret dans le futur quartier Chapelle International un vaste toit d'agriculture de plus de 5.000 mètres carrés, bien sûr c'est une idée intéressante mais, enfin, vous comprenez d'abord que ce ne sera pas municipal, ce sera du privé et qu'on n'y fera donc pas ce qu'on veut. Et, quand même, l'importance… L'agriculture, il y a un poids au mètre carré, mais aussi l'étanchéité. De plus, on ne pourra pas faire cela, car, tout de même, on est en hauteur, il y a des questions de sécurité ! Comment voulez-vous faire de l'agriculture sur un toit pareil ? Attendez, vous voulez faire de l'agriculture, mais sur un toit aussi près du "périph", il faut regarder la pollution. On ne peut pas donner, comme cela, à manger des produits qui seront pollués par le "périph" voisin. Attendez ! Votre idée… Oui, d'accord, mais enfin, quel modèle économique, Monsieur JULIEN ! Franchement, un toit, puisque vous voulez du vert, un toit végétalisé, un tapis de mousse sur ce toit, ce serait quand même beaucoup plus réaliste !"

Voilà, c'était en 2011… 2012. J'étais adjoint au maire du 18e en charge des espaces verts et j'avais eu cette idée. Il a fallu me battre, non pas d'ailleurs tellement en mairie, parce que Daniel VAILLANT, et je le dis en toute amitié, il n'est pas là, il s'en "fout", il n'y connaît rien, il m'a laissé monter au charbon, il n'avait rien à perdre et tout à gagner, mais, en revanche, ici, là, à l'Hôtel de Ville, je n'y mettais jamais les pieds, sauf à ce moment-là. Oh, alors

là… Alors pas de la part de Fabienne GIBOUDEAUX, évidemment, qui me soutenait, qui était une adjointe écologiste, mais de la part de la DU, de la part d'autres adjoints concernés, peut-être aussi de la culture des services qui étaient là, et qui m'opposaient…

J'avais dû aller, à mes frais, je vous rassure, à New York, à Brooklyn, visiter les toits, à Brooklyn Grange notamment, et je me souviens avoir fait circuler des photos dans une réunion qui avait lieu je ne sais où, ici, pour essayer de convaincre. Mais enfin, c'était… Et on nous a mis des bâtons dans les roues ! Je me souviens comment, avec Fabienne, et cela s'est joué de très peu, le permis de construire, en décembre 2012, c'est au dernier moment qu'on a introduit dans l'E.P.C. deux éléments : la portance de 700 kilos au mètre carré et l'étanchéité du toit. Ouf ! Ensuite, il a fallu continuer de travailler et de convaincre.

Et puis, 2013, on approche des municipales et là, effectivement, il y a un basculement et tout le monde se met à parler d'agriculture urbaine, cela devient un sujet qui cesse d'être tabou.

Mais je voulais témoigner quand même de cette résistance que les Ecologistes ont connue, à laquelle ils se sont heurtés pendant des années, parce que nous portions une utopie. Cependant, comme toujours, on a un pied dans l'utopie et un pied dans la réalité, et cela n'a finalement pas mal progressé, mais on a connu cela pour le bio, les repas végétariens. Le "périph", souvenez-vous comment, dans nos tracts des années 1980, on disait déjà qu'il fallait transformer le "périph" en boulevard urbain et comment on nous rigolait au nez ; aujourd'hui, on est ravi de voir que les idées évoluent. Je pourrais également parler de la petite ceinture, des voies sur berge - d'ailleurs, j'ai apprécié que la Maire de Paris nous donne la paternité de l'idée de libérer les voies sur berge - mais aussi de la politique vélo.

Voilà, je voulais simplement un petit brin de nostalgie, dire pourquoi avec, à la fois un mélange de fierté, oui, et de joie… Et ce n'est pas politicien de dire que nous sommes heureux de voir que les idées écologistes sont plus ou moins reprises un peu par tout le monde, même si je continue de penser qu'il n'y a pas d'écologie sans écologistes.

Nous voterons donc avec plaisir ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN, nous savons ce que nous vous devons.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Mirabeau a eu une très belle formule : "Il y a peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne."

Monsieur JULIEN, je suis obligé de vous rendre hommage, comme souvent avec le groupe Ecologiste qui peut avoir de l'avance et nous inspirer.

On est donc très heureux aujourd'hui de porter ce très beau projet, c'est une garantie qui permet de développer l'un des projets phares de Parisculteurs que met en œuvre notre collègue Pénélope KOMITÈS et, évidemment, c'est un projet magnifique que je vous invite à soutenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 30).

2019 SG 17 - Adhésion à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions en qualité de membre fondateur - Versement d'une dotation de 10.000 euros au capital de la Fondation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 17.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous réjouissons de ce projet de délibération qui annonce l'adhésion de notre Ville à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leur abolition en tant que membre fondateur. Notre Ville rejoint le cercle des collectivités, de métropole ou d'outre-mer qui ont à cœur que ce pan de notre mémoire collective ne soit pas oublié.

Nous le savons, l'esclavage et son pendant, le colonialisme, ont laissé des traces profondes dans la mémoire de nos concitoyens d'outre-mer, mais pas seulement. Cette Fondation a connu bien des péripéties, elle ne doit pas oublier un de ses objectifs, celui de créer un musée qui rappellerait l'histoire de l'esclavage, ses causes et ses conséquences.

Nous avions, pour la première fois, abordé ce sujet lorsque la Ville et l'Etat ont confié à Bernard ARNAULT le devenir de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires, alors que M. ZINSOU, administrateur de cette

Fondation, l'avait envisagé pour accueillir le futur musée. Puis nous avons de nouveau parlé de l'urgente nécessité d'un musée pour accueillir les œuvres qui glorifient l'esclavage et la colonisation et qui balafrent encore les murs de notre Ville - le Nègre joyeux n'en est qu'un des exemples les plus marquants.

Je sais que notre proposition de retirer de l'espace public toutes les traces visibles de ce crime contre l'humanité, comme le dit si justement Christiane TAUBIRA, afin qu'elles soient mises dans un musée, ne fait pas l'unanimité, que nombreux sont ceux qui préfèrent qu'une explication sur le contexte soit apposée à proximité de ces enseignes. Nous respectons ce choix majoritaire, mais sans faire de comparaison mémorielle, que dirions-nous, élus parisiens, s'il restait des affiches de la période 1940-1945 sur nos murs ? Une pancarte explicative suffirait-elle ? Je ne le crois pas et nous aurions raison de demander qu'elles soient retirées.

Alors, que la Fondation réfléchisse vite à une solution pour que dans nos villes on ne voie plus de traces de racisme assumé et de suprématisme blanc. Nous avons vu combien cette théorie peut faire des ravages, avec l'émouvant hommage que nous avons eu ce matin pour les Néozélandais musulmans morts sous les balles d'un fanatique. La Nouvelle-Zélande s'interroge sur un racisme latent dans ce pays, et les bouches s'ouvrent sur la situation des minorités, qu'elles soient récemment arrivées sur le territoire ou qu'elles soient irrédentes comme les Maoris.

La seule chose qui m'attriste, c'est que si le siège de cette Fondation a été fort judicieusement choisi, l'hôtel de la Marine, là où le décret abolissant l'esclavage a été signé, elle sera la voisine de palier du Qatar, qui exposera ses œuvres. Ce pays a pourtant été récemment condamné pour pratiquer l'esclavage moderne. Une nouvelle illustration de la théorie du "en même temps" si chère au Président MACRON. Mais peut-être que le représentant ou la représentante de la Ville à cette Fondation pourra porter la revendication de choisir les colocataires du lieu dans lequel elle va siéger.

Nous voterons pour cette adhésion et la subvention qui lui est attachée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour une Fondation dont le président vous est cher, Monsieur le Premier Adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Jean-Marc AYRAULT, le président de cette Fondation, a fait un très gros travail pour la créer, pour la faire monter en puissance. C'est évidemment un travail qui commence, engagé depuis maintenant plusieurs années, et la Ville de Paris a accepté de devenir l'un des membres fondateurs de cette nouvelle institution et sera à ce titre associée à la gouvernance avec un siège de droit au Conseil des territoires.

C'est l'occasion de dire notre soutien à tous les combats pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leur abolition et également de relayer, Raphaëlle PRIMET, comme vous l'avez fait, le fait que le sujet ne s'arrête pas à la question du soutien à la Fondation mais vise aussi à combattre toutes les formes qui restent imprimées dans notre mémoire, dans nos lieux physiques et qui ont dans le passé honoré des gens qui ont été mouillés, engagés dans soit l'esclavage, soit la traite, soit des combats que nous considérons aujourd'hui tout à fait condamnables.

Ainsi, merci de votre soutien à cette adhésion et nous continuerons à suivre la mise en place de cette fondation, y compris le choix du lieu qui n'est pas, à ce stade, encore totalement arbitré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La Maire de Paris, je le précise, a pu marquer le soutien de la Ville de Paris à cette Fondation lors de son récent voyage aux Antilles et notamment lors de sa visite du Mémorial ACTe en Guadeloupe.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 17).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux conditions de partenariat de la ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux non-rattachés.

La parole est à Joëlle MOREL, pour présenter le vœu référencé n° 35 de son groupe.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, c'est le vœu pour que Paris cesse tout partenariat avec les pollueurs.

Total est l'une des entreprises les plus polluantes de France, dont le "business model" est assis sur une économie carbonée. Sanofi est au cœur d'un scandale sanitaire, elle produit la Dépakine, responsable d'une pollution à grande échelle, de malformations congénitales, d'autisme, de retards intellectuels. Ikea, distributeur de meubles bien connus, est responsable d'une déforestation massive en Roumanie et dans le nord de la Russie.

La liste des entreprises polluantes est longue, mais ces trois entreprises, en plus d'être polluantes, ont pour point commun de nouer des partenariats avec la Ville de Paris. Elles sont à mille lieues des orientations de notre politique en faveur du Plan climat.

Nous avons pourtant élaboré une charte de partenariat lors du Plan Climat et c'est pour sortir de ces contradictions inacceptables que le groupe Europe-Ecologie demande que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement cessent tout partenariat financier avec toute entreprise et tout organisme, qu'il soit associatif ou encore syndical, dès lors qu'il porte gravement atteinte à notre environnement, que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement cessent tout partenariat d'image avec les entreprises et les organismes, qu'ils soient associatifs ou encore syndicaux, qui portent gravement atteinte à notre environnement et que la Ville de Paris respecte la charte de recours au partenariat dont elle s'est elle-même dotée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MOREL, et à travers vous l'ensemble des membres du groupe Ecologiste de Paris, je suis amené malheureusement à émettre un avis défavorable.

Je dis "malheureusement" parce que si on peut tout à fait comprendre et être en accord avec les principes que vous portez dans ce vœu, il se heurte quand même de fait à un certain nombre d'obstacles que je veux ici mentionner.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer lors de précédents Conseils de Paris, on ne peut pas reprendre ce type de vœu, pourquoi ?

D'abord, parce qu'il y a une problématique sémantique. La difficulté de déterminer qui devrait ou non être considéré comme pollueur au regard des actions globales conduites par telle ou telle entreprise ; vous conviendrez que c'est évidemment un peu subjectif, sauf à considérer que tout acteur économique, étant par nature un producteur, est conséquemment un pollueur.

Deuxièmement, je veux rappeler que nous avons un intérêt, et c'est un intérêt que l'Exécutif assume, pour certains types d'opérations, de diversifier les sources de financement en ayant recours à des partenariats avec le secteur privé.

Par ailleurs, pour reprendre un élément plus juridique, notamment sur un considérant de votre vœu, le contrôle de légalité n'a pas retenu vos arguments et a considéré que le projet de délibération 2018 DAC 74 respectait bien les valeurs et principes de la charte de recours au partenariat, contrairement à ce que vous développiez.

Enfin, et cela devrait, je le pense, nous rassembler tous, nous avons adopté au dernier Conseil de Paris un vœu proposé par le groupe "Génération.s" demandant précisément qu'un travail soit engagé sur la définition d'une nouvelle charte des partenariats, ce qui est à mon avis le moyen le plus simple pour donner un débouché positif à votre vœu, et ce travail s'engagera évidemment très prochainement.

Je souhaiterais donc un retrait du vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me tourne vers Joëlle MOREL. Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Le vœu n'est pas retiré, donc avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux biens immobiliers confisqués dans le cadre de poursuites judiciaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 36, présenté par Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer mon intervention, nous n'avons pas eu le retour du Préfet sur le contrôle de légalité de la DAC concernant le théâtre du Châtelet ; nous aimerions bien avoir ce retour car nous ne l'avons pas encore eu.

Ce vœu concerne les biens mal acquis. Vous savez que Paris attire souvent les investissements des dictateurs du monde entier, que ce soit BEN ALI, que ce soit Bachar EL-ASSAD et sa famille, et que par la loi du 9 juillet 2010 a été mis en place un organisme, l'A.G.R.A.S.C., qui est chargé de confisquer les biens mal acquis et de les redistribuer.

Cette loi concerne aussi des Français. Je rappellerai que M. GUÉANT, ancien ministre de l'Intérieur, a été condamné et a eu des biens confisqués parce qu'ils avaient été financés par des fonds libyens ; vous savez que ces fonds libyens sont d'actualité avec un célèbre Président qui est aussi concerné par ces fonds.

A travers ce vœu, nous demandons que nous puissions avoir une évaluation du nombre de biens immobiliers confisqués et que nous puissions étudier les possibilités de leur transformation en lieux utiles socialement et qui répondent aux besoins des habitants et à l'urgence sociale, par exemple en étant mis à disposition d'associations ou d'organisations travaillant en faveur des personnes migrantes et réfugiées. D'ailleurs, cela a été fait concernant un bien dans le 19e arrondissement qui appartenait à BEN ALI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Jérôme GLEIZES.

Je ne peux qu'émettre un avis favorable à ce vœu car j'en partage, nous en partageons évidemment totalement la philosophie.

La France doit mettre en œuvre les préconisations de la directive européenne du 3 avril 2014 qui concerne le gel et la confiscation des instruments et produits du crime dans l'Union européenne, ce qui permet trois choses : d'abord, d'éviter que les biens confisqués soient récupérés par des organisations criminelles, ensuite de remettre dans les circuits légaux, entre les mains de la collectivité, de la société civile, des biens prélevés sur le territoire et de leur donner une utilisation sociale, et enfin faire émerger, face à l'économie criminelle, un autre modèle fondé sur les valeurs humanistes de solidarité, d'engagement collectif et de démocratie de l'économie sociale et solidaire, en particulier dans les zones urbaines sous l'emprise des réseaux mafieux liés aux trafics les plus divers.

C'est évidemment un avis très favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un avis très favorable de l'Exécutif !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 105).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux délais d'obtention des pièces d'identité à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 37, il sera défendu par Carine PETIT, qui a la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, rapidement, mais je porte et nous portons avec le groupe "Génération.s" l'attention de notre Conseil sur les services d'état civil et particulièrement les services qui, dans les mairies d'arrondissement, sont en charge des pièces d'identité, compétence qui a été transférée aux mairies il y a un peu plus d'un an, le 1er janvier 2018, qui relevait de la Préfecture de police et qui est retombée et a profondément modifié l'organisation de nos services locaux en mairies d'arrondissement.

Nos services sont maintenant habitués à récupérer de nouvelles compétences mais, pour autant, sans toujours bien évaluer les moyens. Il y a eu de nombreuses réorganisations malgré le transfert à égalité d'effectifs pour rendre possibles ces démarches. La répartition territoriale des bureaux accessibles pour faire cette démarche n'est pas toujours claire et, enfin, l'équipement de nos agents et des services semble parfois inégal.

Après plus d'un an de transfert et l'augmentation de 10 % des demandes de pièces d'identité, il est légitime que les Parisiennes et les Parisiens, à qui il peut être proposé jusqu'à un délai de 3 mois pour obtenir un rendez-vous, parfois grognent ou sont aussi mécontents.

On assiste à un engorgement de ces services qui a aussi pour conséquence, et je le dis d'autant plus que j'ai une mairie d'arrondissement avec un gros service d'état civil, d'avoir des équipes sous pression. Il est donc important que malgré le renfort de 14 agents nous effectuions aussi un état des lieux des délais d'obtention de ces rendez-vous pour les demandes de pièces d'identité, qu'un état des lieux du matériel soit également partagé avec les services de l'Etat après une année de ce transfert de compétence et qu'un bilan financier, matériel et en termes de R.H. soit effectué pour que ce transfert de compétence soit le plus efficace possible pour les services et pour les Parisiens.

De plus, il nous semble nécessaire de mettre en œuvre un accompagnement spécifique, peut-être un renfort aussi pendant quelques mois pour les agents de ce service public, surtout en période de grandes sollicitations notamment à l'approche de l'été.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

Je donne la parole au premier adjoint, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire.

Effectivement, vous attirez notre attention sur un phénomène connu mais qui pose problème et sur lequel vous pouvez compter sur nous pour être mobilisés pour le résoudre. Il s'agit d'un phénomène, que je qualifie de conjoncturel, d'engorgement sur les demandes de renouvellement de titres d'identité.

Pourquoi ? Nous avons été confrontés à quelques phénomènes qui sont en effet apparus de façon un peu imprévue.

D'abord, la fermeture pendant 3 mois, c'est-à-dire beaucoup plus que prévu, d'un centre très important qui est le service titre du 12 quai de Gesvres pour travaux, ce qui fait que même si les effectifs ont été répartis il y a eu un phénomène d'embolisation et de concentration des demandes sur un délai plus court.

Deuxièmement, d'habitude il y a un pic d'augmentation des demandes plutôt en avril, préalable aux vacances d'été mais qui est apparu beaucoup plus tôt, qui s'explique notamment par ce phénomène que nous arrivons à la fin de durée de vie, de prolongement des cartes d'identité qui devaient durer 10 ans et qui avaient été prolongées à 15 ans, et nous arrivons au premier effet de la date butoir de rallongement de 10 à 15 ans, sans compter les premiers renouvellements de passeports biométriques, qui là aussi correspondent à une saisonnalité des premières délivrances.

Il y a également un phénomène bien connu de nos services qui est la prise de congés avant le 31 mars et qui crée de fait dans nos services des tensions inhabituelles. Tout cela explique ces phénomènes.

Nous avons pris des mesures d'urgence afin de résoudre la situation et évidemment de ne jamais pénaliser les Parisiens qui ont besoin de ces rendez-vous à vocation professionnelle ou de façon plus heureuse pour partir en vacances, en prolongeant de 54 à 80 jours le calendrier de prise de rendez-vous afin de donner plus d'anticipation, en procédant à des renforcements d'effectifs avec le recrutement de 14 contractuels, 10 contractuels qui ont été recrutés dès janvier et 4 contractuels supplémentaires en mars. Au 1er avril, nous renforçons les effectifs avec 8 contractuels supplémentaires, plus le renforcement de l'équipe d'agents volants avec 3 nouveaux agents titulaires et un 4e qui devrait arriver prochainement.

Nous pensons que ces mesures sont de nature à détendre la situation, et comptez sur nous si ce n'était pas le cas pour mettre des moyens supplémentaires. Je le dis sous le contrôle bienveillant du directeur en charge de ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Parfait, c'est très clair, Monsieur le premier adjoint.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", légèrement amendée sur les considérants par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 106).

J'imagine qu'il n'y avait pas de désaccord sur les légers amendements.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'installation d'antennes-relais au 3, cité de Gênes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au référencé vœu n° 38 défendu par Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un vœu relatif à l'installation de trois antennes-relais au 3, cité de Gênes dans le 20e.

Les habitants ont découvert, en réunion publique du 20e arrondissement en février dernier, le projet d'installation de ces trois antennes-relais de téléphonie mobile Free Mobile. Ces implantations font face à l'école maternelle rue de Pali-Kao, à proximité aussi d'une crèche collective municipale rue des Couronnes, de l'école élémentaire Julien Lacroix, du lycée professionnel Etienne Dolet, du centre sportif Julien Lacroix, de la bibliothèque municipale des Couronnes et du parc de Belleville. Bref, on est en plein dans une zone résidentielle dense, familiale, populaire et où il y a également beaucoup d'enfants, de petits pour lesquels normalement il doit y avoir le principe de précaution qui s'applique.

Il y a eu un avis négatif de la mairie du 20e arrondissement mais, hélas, il y a eu un avis favorable de la commission de concertation sur la téléphonie mobile.

Je demande donc à travers ce vœu qu'on respecte l'avis de la mairie du 20e arrondissement et j'en profite également pour parler de la loi Elan, parce que la loi Elan, dans son article 62, au nom d'une simplification des démarches, supprime le délai minimum de 2 mois qui est imposé aux opérateurs pour déposer les autorisations d'urbanisme pour la construction d'antennes-relais. C'est vraiment très problématique parce que vous avez aussi un autre article, l'article 15, qui rend purement consultatif l'avis de l'architecte des bâtiments de France, alors que c'était un des rares et seuls moyens de recours des citoyens pour s'opposer au projet d'implantation d'une antenne-relais dans leur quartier ou leur copropriété.

Ainsi, je souhaite à travers ce vœu non seulement qu'on entende et qu'on respecte les collectifs citoyens qui sont mobilisés et l'avis négatif rendu par la mairie du 20e sur cette antenne-là, mais qu'en même temps on me réponde et qu'on me dise où on en est au niveau de la commission parisienne sur la question des antennes-relais, ce qu'il en est de la charte parisienne relative à la téléphonie mobile.

Est-ce qu'on est en capacité… Moi, je souhaiterais qu'on ait une volonté d'être bien plus exigeant que la loi Elan et qu'on soit justement à la pointe aussi du respect démocratique sur ces questions et de la prise en compte du principe de précaution.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Oui, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas le même animal, Danielle, ce n'est pas la loi Elan, c'est la loi Abeille. Cela n'a rien à voir avec la choucroute, je le dis, il s'agit d'une disposition de la loi Abeille sur la protection et les ondes. Je vais répondre.

D'abord, je suis encore soufflé que tu proposes de soutenir un avis de la mairie du 20e arrondissement. C'est rare. En tout cas, je le note !

Il peut arriver que les mairies d'arrondissement s'opposent à des poses d'antennes et que la C.C.T.M., du coup, et c'est d'ailleurs son champ de compétences, se saisisse du sujet pour voir, et c'est la seule grille qui s'oppose à elle, si elles respectent les dispositions de la charte de la téléphonie mobile. Je le rappelle, dispositif paralégal, cela fait débat chez les spécialistes, mais probablement le plus exigeant et le plus avant-gardiste des grandes villes de ce monde, si ce n'est le plus exigeant tout court et qui, d'ailleurs, avait largement anticipé l'ensemble des dispositions prévues par la loi Abeille du 9 février 2015.

Il y a parfois une erreur d'interprétation et il faut le clarifier. Si une mairie d'arrondissement émet un avis défavorable mais que cela ne contrevient pas à la charte de bon usage, nous validons. Sinon, cela voudrait dire que cette charte n'accepte pas et les parties qui ont accepté de signer la charte prendraient la décision de s'en dégager et ce serait évidemment au détriment du principe qui nous guide, qui est de limiter au maximum les expositions aux ondes électromagnétiques, dont nous ne considérons pas qu'elles sont essentielles au fonctionnement, au bon fonctionnement des dispositifs de communication.

Rappeler que le seuil de 5 volts par mètre, fixé dans la charte parisienne de la téléphonie mobile, est le seuil le plus protecteur au niveau national alors même que Paris est une ville très dense, et rappeler que le seuil national est de 60 volts par mètre. 60 volts par mètre, c'est la loi, 5 volts par mètre, c'est la règle que nous nous appliquons à nous-mêmes et qui repose vraiment sur la bonne volonté des parties.

Vous avez mentionné une structure qui est appelée à réfléchir à l'évolution, puisque nous n'excluons pas d'aller plus loin si nous le pouvons, mais avant d'envisager de changer la charte, nous allons d'abord en débattre. C'est

l'objet de l'Observatoire municipal des ondes, qui est là pour renforcer les outils de connaissance, de compréhension sur les champs électromagnétiques et leurs enjeux, et le cas échéant pour nous donner des avis éclairés pour faire évoluer notre charte. Il est présidé par le chercheur WIART, titulaire de la chaire caractérisation, modélisation et maîtrise des expositions aux ondes électromagnétiques de Télécom ParisTech.

Ce comité d'orientation a initié deux études en cours : d'une part, une qui concerne la Mairie de Paris et la mairie du 20e arrondissement pour mener, en lien avec Paris Habitat et la R.I.V.P., une campagne approfondie de mesures des champs électromagnétiques dans des lieux de vie, notamment dans 8 secteurs du 20e arrondissement sur une période de 6 mois à compter de février 2019, d'autre part une expérimentation avec la société Exem…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - … d'une solution innovante pour déployer des capteurs.

J'émettrai donc un avis défavorable, pardon d'avoir été long.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je me suis assuré auprès de la séance qu'il n'y avait pas une prime pour le premier adjoint, mais c'est deux minutes dans le règlement du Conseil de Paris. C'est 3 minutes 30, oui.

Merci, j'ai cru comprendre que c'était un avis défavorable.

Monsieur le Premier Adjoint, vous le confirmez ?

Je donne la parole à Pascal JULIEN, pour une explication de vote.

M. Pascal JULIEN. - Il y a dans le vœu de Danielle SIMONNET des points à soulever qui sont très intéressants.

Sur la loi Elan, je l'atteste, sur les A.B.F. par exemple, et il est de bonne guerre que quand une mairie donne un avis négatif, quelqu'un de la mairie ou du conseil d'arrondissement insiste. Premier point.

Par ailleurs, tout de même, il y a beaucoup de confusion dans la rédaction. Il aurait fallu faire plusieurs vœux. D'abord, un vœu sur ce qui concerne l'interprétation du gouvernement et un vœu sur la question qui concerne la mairie. Moi, je ne peux pas adopter un vœu aussi confus. Et 5 volts par mètre, c'est 5 volts par mètre toutes sources confondues ; il faut le rajouter, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, car c'est quand même quelque chose qui valorise malgré tout l'action de la Ville, ce que ne fait pas assez ce vœu aussi.

C'est pour toutes ces raisons que mon groupe s'abstiendra sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DRH 12 - Fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DRH 12 relatif à la fixation des ratios promus promouvables de certains corps de la Ville de Paris, sur lequel les amendements n°s 39 et 40 ont été déposés.

Nous avons un certain nombre d'élus inscrits.

Jérôme GLEIZES, vous êtes normalement le premier et je vous donne bien volontiers la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération important et c'est pourquoi il y a beaucoup de personnes qui sont inscrites, notamment parce que les syndicats attendent la position des élus sur ce projet de délibération.

Ce projet de délibération met en exergue le processus de promotion des agents de la collectivité parisienne. Conformément à une loi du 26 janvier 1984, il appartient à chaque commune de fixer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade supérieur, un nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

C'est un moyen certes très codifié, sûrement avec des écueils, qui mériterait d'être amélioré, de récompenser l'investissement des agents qui font fonctionner notre collectivité et mettent en place les décisions que nous prenons dans cet hémicycle. C'est un dispositif qui va aussi permettre à des agents d'avoir une véritable progression de leur

pouvoir d'achat, qui sera perceptible dès 2019, et c'est d'autant plus important que le point d'indice est bloqué depuis de nombreuses années maintenant.

Les propositions qui nous sont faites ici ont l'ambition de répondre à deux enjeux cruciaux : l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la prise en compte de la pénibilité du travail, avec des taux de promotion portés jusqu'à 75 %, voire 95 % pour certains corps de la Ville.

Si nous partageons l'ambition, nous constatons qu'il y a des blancs, des manques, des impensés dans tous ces calculs. Nous ne ferons pas de liste à la Prévert mais nous prendrons un exemple assez important pour montrer ces difficultés. Sachant que le C.A.S.-V.P. compte parmi ses effectifs près de 80 % du personnel féminin, nous aurions pu nous attendre à une augmentation significative des taux de promotion. Or il n'en est rien. Bien sûr, par rapport à l'égalité femmes/hommes.

Nous avons également noté que les discussions avec les organisations syndicales ont été conduites dès le mois de janvier et que l'intersyndicale U.N.S.A. - U.C.P. - C.F.T.C., qui a poursuivi les négociations, s'est dite satisfaite des arbitrages obtenus. Cependant, dans le même temps, on constate que sur 15 représentants syndicaux, 9 ont voté contre ou se sont abstenus. Nous sommes donc tout de même loin du satisfecit.

Décidément, ce projet de délibération laisse une impression d'inachevé, mais nous soutenons le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche sur un taux de 100 %. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération et nous voterons le vœu des Communistes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Mme Raphaëlle PRIMET a maintenant la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, nous tenons à rappeler un des piliers de la loi Le Pors de 1983 sur le statut général des fonctionnaires. Il y a dans cette loi un principe fondamental qui est le droit à l'évolution de carrière.

L'essence du statut de fonctionnaire prévoit une perspective d'évolution afin de s'émanciper dans le travail et d'augmenter son niveau de vie. C'est un aspect majeur auquel les agents de la Ville tiennent énormément : le droit à l'évolution.

Anicet LE PORS, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, disait en 2018 que le XXIe siècle devrait être l'âge d'or du service public. Pourtant, le gouvernement Edouard PHILIPPE/MACRON est à l'opposé de cette vision. La réforme actuelle de la fonction publique est une véritable atteinte à cette ambition du statut général qui protège les fonctionnaires. Les agents et les agentes de la Ville de Paris en sont bien conscients et nous devons les écouter. Je tiens à rappeler que c'est un communiste, Maurice Thorez, qui a été à l'initiative des statuts, et nous devons les préserver.

C'est un véritable recul de la part du gouvernement, qui casse encore plus les droits les plus fondamentaux des fonctionnaires, et toutes les organisations syndicales sont de cet avis.

Sur la question de la fixation des ratios promus/promouvables, nous souhaitons une politique audacieuse de la part de la Ville. En effet, depuis très longtemps, nous avons pour revendication avec les syndicats l'établissement d'un taux de 100 % de promus/promouvables. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement allant dans ce sens et qui d'ailleurs coûterait moins cher que ce que nous avons voté tout à l'heure pour la publicité ; cela le paierait largement. Même si la Ville a fait des efforts en termes de ressources humaines sur ces sujets, nous restons encore trop loin du compte. Il y a un trop faible pourcentage de ratios promus/promouvables, et c'est pourquoi nous ne sommes pas d'accord.

Nous avons également pu constater la difficulté de dialogue avec les représentants du personnel de la Ville. Il y a eu deux intersyndicales : une majoritaire avec la C.G.T. - F.S.U. et la C.F.D.T., et une autre minoritaire. L'intersyndicale majoritaire, et c'est bien normal, a très vite quitté la table des négociations.

Depuis plus de 4 mois, les "Gilets jaunes", les syndicats et de nombreux partis mènent une bataille pour demander davantage de pouvoir d'achat. Dans la rue, les personnes les plus précaires manifestent pour demander juste de quoi vivre. Les personnels de la Ville les moins payés, les catégories C sont dans la même souffrance. Nous devons donc permettre à ces personnes de gagner davantage dans le cadre du statut des fonctionnaires. C'est en augmentant le pouvoir d'achat que l'on améliore vraiment le quotidien des salariés.

Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs se sont efforcés de déconnecter de l'inflation la revalorisation du point d'indice. Nous condamnons fermement le gel de ce dernier qui rend les conditions de vie des agents et des agentes de plus en plus difficiles.

Enfin, en décembre, le Gouvernement MACRON/PHILIPPE a annoncé une prime pour chaque salarié afin d'augmenter le pouvoir d'achat. Ceux-ci disaient que c'était à la responsabilité de l'employeur de faire le nécessaire afin de leur donner cette opportunité. Pourtant, la Ville de Paris n'a pas souhaité donner cette prime alors que le

personnel la demandait. De toute façon, pour nous et plus généralement, augmenter les salaires, c'est quand même bien mieux qu'une prime.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons un amendement pour un taux qui porterait à 100 % les promus/promouvables.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne maintenant la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

R.P.P., R.I.F.S.E.E.P… Ah oui, pardon, j'interviens sur les deux projets de délibération qui se suivent ; je fais une intervention en deux sur la question des ressources humaines.

R.P.P., R.I.F.S.E.E.P., I.F.S.E., C.I.A., voilà de beaux acronymes qui accompagnent ces projets de délibération.

Le R.P.P., le ratio promus/promouvables. Là, comme cela, c'est vrai que cela paraît comme un terme un peu complexe. J'ai d'ailleurs moi-même mis un certain temps à comprendre exactement de quoi relevait ce mystérieux acronyme. En fait, c'est issu d'une réforme qui date de 2007 si mes informations sont exactes, qui permet, comme cela vient globalement d'être décrit, de pouvoir encadrer des évolutions de carrière à l'intérieur du système de la fonction publique, en l'occurrence ici territoriale.

Auparavant, c'étaient des décrets qui permettaient d'avoir des taux et des quotas de promotion qui étaient publiés, et suite à cette loi, c'est désormais un niveau qui est discuté par collectivités locales. Cette réforme a donc décentralisé cet aspect de la gestion des ressources humaines des fonctionnaires et cette capacité des fonctionnaires de pouvoir avancer en grade et par conséquent de traduire en carrière, donc en salaire. C'est désormais de la responsabilité des assemblées qu'on appelle délibératives, ici le Conseil de Paris, de savoir, après avis du conseil technique, qui peut être promu en grade. Ce taux peut varier dans les collectivités locales de 0 à 100 %.

Il s'agit donc d'un traitement très différencié qu'on peut retrouver dans une collectivité ou dans une autre. Cela peut poser des problèmes, comme d'ailleurs c'est le cas, régulièrement, des problèmes d'équité, des problèmes d'égalité, des problèmes de transparence. C'est très complexe. C'est très complexe pour les élus que nous sommes mais c'est aussi très complexe pour les organisations représentatives qui sont amenées à avoir des discussions très séparées les unes des autres, et c'est évidemment très complexe pour les agents concernés eux-mêmes.

Le R.I.F.S.E.E.P., le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, suggestions de l'expertise et de l'engagement professionnel. Encore un magnifique acronyme. Là, depuis janvier 2016, il concerne les filières administratives, quelques cadres d'emploi des filières sociales, sportives et de l'animation.

C'est un régime indemnitaire lié aux fonctions de chacun de ces fonctionnaires et à leur manière de servir le service public. Il s'agit donc d'une indemnité principale versée mensuellement puis versée annuellement selon que c'est une I.F.S.E. ou une C.I.A. Les fonctionnaires sont ensuite répartis en groupes en fonction de l'attribution de cette I.F.S.E. ou de cette C.I.A., et nous délibérons donc aujourd'hui sur le nombre de fonctionnaires qui seront concernés. C'est là qu'on parle de pourcentage et c'est là qu'on parle dans l'autre "délib" de nombre.

Pour moi, dans l'absolu, un fonctionnaire qui sert est un fonctionnaire que son administration reconnaît. Je rejoins ce qui a été dit précédemment : la question n'est peut-être pas forcément sur le montant des primes qui là, en plus, on peut le voir, peut relever indubitablement de certains événements non objectifs.

La position de notre groupe est plutôt d'essayer de faire en sorte que ces primes soient des salaires nets, sur lesquels on puisse calculer la retraite, et c'est ainsi que nous nous reconnaissons davantage dans une augmentation des salaires des fonctionnaires, qui sont, je le rappelle, bloqués depuis 2010 malgré quelques très légères augmentations, mais évidemment nous nous positionnons plus tôt.

Après, pour finir, la Ville de Paris, dans ce contexte très complexe et très contraint, ne s'en sort pas trop mal. Elle a aujourd'hui fait des choix qu'on voit d'ailleurs dans les projets de délibération qui nous sont donnés et qui nous permettent de nous entendre sur les objectifs qui sont donnés, d'essayer d'améliorer la situation malgré le contexte légal peu favorable.

C'est pourquoi nous voterons tout de même ce projet de délibération, avec l'objectif que non seulement nous conservions tous ensemble les mobilisations pour augmenter les salaires des fonctionnaires, mais que nous arrivions aussi à 100 % de promus/promouvables.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr, moi aussi je voterai ce vœu en faveur d'un ratio 100 % promus/promouvables présenté par le groupe Communiste. C'est essentiel, car on ne peut pas à la fois dénoncer le gel du point d'indice, se dire "oui, il faut augmenter les salaires", et ne pas agir sur les leviers qui sont les nôtres.

Or, les leviers de la Ville de Paris concernant les salaires et l'évolution des carrières, le droit à une évolution de carrière, c'est justement ce ratio promus/promouvables. Il faut donc absolument le passer à 100 %.

Dans les justifications du projet de délibération, quand on voit qu'il est écrit que c'est "un réel levier de déroulement de carrière et de dynamisation pérenne du pouvoir d'achat des agents", comment peut-on justifier que concernant les agents et le corps de catégorie C, on en reste à un taux de 40 % ? Certes, il est en augmentation par rapport aux années précédentes, mais ce n'est pas assez. Vous savez combien touche un "catégorie C" en moyenne ? C'est quand même très faible, surtout quand on sait le coût de la vie à Paris et surtout quand on sait le nombre de "catégorie C" auxquels on n'a toujours pas été en capacité d'accorder un logement social à Paris, alors que la question du logement est le poids le plus lourd dans les dépenses.

Je vois dans ce projet de délibération qu'il y a néanmoins des progressions. On passe à des taux de promotion au dernier grade à 30 % au minimum pour les personnels de catégorie B et C quand c'était en deçà, entre 19 et 17 %. Je vois aussi qu'on prend en compte la pénibilité, et l'effort est donc plus conséquent concernant les éboueurs et les égoutiers qui passent à un taux de promus/promouvables de 56 à 75 %, mais ce n'est pas assez, il faut passer à 100 %. Surtout quand on voit la différence de primes, et j'aimerais bien un jour qu'il y ait une transparence à ce sujet, car il y a un fort sentiment d'injustice chez les fonctionnaires de la Ville de Paris. Je pense qu'il est légitime, entre les primes accordées pour les petits "catégorie C et "catégorie B" et les primes accordées aux directeurs/directrices et aux hauts fonctionnaires des administrations parisiennes, sans parler des salaires scandaleux des sociétés d'économie mixte… Je reviens régulièrement à la charge sur ce sujet, je trouve que là, franchement… Ce débat sur le ratio promus/promouvables, on l'avait déjà dans la mandature précédente. Est-ce qu'un jour, enfin, on va réussir à convaincre cette majorité qu'il faut passer à un ratio de 100 % promus/promouvables ?

Comme l'a dit Raphaëlle PRIMET, on est dans un contexte "Gilets jaunes", d'exigence de justice sociale, avec ce cri d'alarme sur le fait qu'on n'arrive pas à remplir les frigos, qu'on n'arrive pas à boucler les fins de mois. Ne croyez pas qu'il ne se pose qu'en zones rurales et périurbaines.

Chez les fonctionnaires de catégorie C de la Ville, on a beaucoup d'hommes et de femmes dans une situation extrêmement difficile. Vous avez des hommes et des femmes qui vivent dans leur voiture, qui se retrouvent dans des situations de précarité sociale absolue. Ainsi, un coup de pouce bien plus conséquent en assumant des carrières beaucoup plus linéaires, en mettant en place un ratio promus/promouvables de 100 % aurait été vraiment…

Voilà, maintenant, notre Assemblée est tellement clairsemée que j'espère que le vœu sera adopté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

J'interroge Véronique LEVIEUX. Est-ce que pour la clarté du débat il ne vaut mieux pas évoquer les amendements ou est-ce que vous souhaitez d'ores et déjà répondre maintenant ? Parce que, du coup, j'ai une question à poser. Il y a un amendement n° 40 qui est technique, l'amendement n° 39, je veux dire, qui est technique, que vous avez déposé au nom de l'Exécutif.

Mais pour la clarté de votre réponse, je voudrais d'abord interroger Raphaëlle PRIMET pour savoir si elle confirme le retrait de l'amendement n° 40.

D'accord, c'est ce qui nous avait été annoncé par le président de votre groupe. Je dis cela parce que cela change un peu les éléments du débat, votre président de groupe nous ayant annoncé le retrait de l'amendement n° 40. Certes, il n'est pas là, mais vous le maintenez.

De ce fait, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je remercie les différents intervenants qui ont eu effectivement raison d'intervenir sur ce projet de délibération important comme celui qui concerne le R.I.F.S.E.E.P. que nous aborderons tout à l'heure, dans la mesure où ils ont fait l'objet du dialogue social mené avec les organisations syndicales représentatives de la Ville depuis le début de cette année.

Ces inscriptions et ce projet de délibération vont permettre de saluer et de rappeler les efforts significatifs menés par la Ville en faveur de la promotion de ses agents mais aussi le dialogue social qui a accompagné ce projet, je tiens à le souligner.

Je rappelle tout d'abord que nous avons abordé le sujet des ratios promus/promouvables en nous fixant plusieurs objectifs, et plusieurs d'entre vous l'ont rappelé : améliorer le pouvoir d'achat des agents, offrir des perspectives améliorées de déroulement de carrière et porter l'effort sur les agents de catégorie C, sur l'égalité

professionnelle femmes/hommes et sur les métiers à forte pénibilité. Ces objectifs ont été présentés aux organisations dès le début des négociations et globalement entendus en ce sens.

Nous avons conduit, et je tiens vraiment à saluer l'ensemble de ses membres et notamment sa directrice présente, avec la Direction des ressources humaines ce dialogue, un grand nombre de discussions et de réunions afin de construire ce dialogue équilibré et ouvert. J'ai souhaité rencontrer, suite aux élections professionnelles qui se sont tenues en décembre dernier, l'ensemble des nouveaux représentants du personnel élu, et la Maire de Paris a souhaité également les rencontrer dans le cadre de cette phase importante du dialogue social. Cette démarche de concertation a abouti à des avancées réelles qui ont été saluées et je vous en remercie, et saluées par une partie également des syndicats parties prenantes de ce dialogue social.

J'en profite pour me permettre de corriger un des considérants de l'amendement présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche, car loin d'avoir recueilli l'unanimité contre nos propositions comme vous l'affirmez, trois organisations formées en intersyndicale ont voté favorablement pour ce projet de délibération en comité technique central : il s'agit de l'U.N.S.A., de l'U.C.P. et de la C.F.T.C. Je souligne que la C.G.T., qui était membre de l'autre intersyndicale, s'est abstenue lors du vote en comité technique. Je rappelle, pour celles et ceux qui avaient suivi ces discussions il y a plus de 3 ans maintenant, qu'en 2015 l'ensemble des organisations syndicales de la Ville avaient voté contre les propositions de l'administration. Je le dis sous le contrôle d'Emmanuel GRÉGOIRE qui avait porté ces propositions qui pourtant commençaient à travailler sur des inégalités structurelles au sein de notre Ville.

Je me permets de vous livrer quelques chiffres pour démontrer les efforts significatifs en faveur des promotions de nos agents pour les 2 années 2019-2020, puisque nous avons fait le choix de travailler sur ces 2 années afin de laisser à l'équipe suivante la possibilité de retravailler sur une programmation triennale.

Ces nouveaux taux permettront la promotion de 12.000 agents, soit 3.000 promotions supplémentaires par rapport à la période 2017-2018. Je rappelle qu'il s'agit de 12.000 agents sur les 52.000 agents que l'on dit E.T.P. au sein de la Ville, avec plus de 2.000 promotions supplémentaires pour la seule catégorie C qui regroupe les agents les moins rémunérés. A terme, nous atteindrons le chiffre de 60 % de femmes qui seront promues dans ce chiffre de 12.000 agents.

On franchit donc véritablement un cap, qui, je pense, est à saluer. Pour certains corps parmi les plus féminisés, les taux ont été quasiment triplés, passant de 17 à 50 % pour l'accès au dernier grade, ce qui concerne notamment les éducatrices jeunes enfants, les agents techniques des écoles ou encore les agents spécialisés des écoles maternelles, ce qui permettrait véritablement de corriger un certain nombre d'inégalités. Comme cela a été rappelé, nous n'avons pas oublié les carrières dites plus courtes en raison de la pénibilité ; je pense en particulier aux agents dans le secteur de la propreté.

Je termine en précisant que l'effort global sur ces promotions atteint près de 2,5 millions d'euros, ce qui est un effort considérable pour lequel nous nous sommes mobilisés.

Concernant l'amendement qui nous est proposé, qui porte sur les 100 % R.P.P. et qui est effectivement l'objectif global porté par les organisations syndicales, encore une fois je souligne que, dans le cadre du dialogue social, certaines ont bien pris conscience de la difficulté à atteindre cet objectif et nous ont aidés à renforcer la proposition que nous avions proposée au début de ces discussions. Je rappelle que le coût global serait de 28 millions d'euros pour la Ville.

Chers collègues, je tiens donc à saluer, compte tenu de l'ensemble de ces éléments que je vous ai rappelés, l'importance de ce dialogue social constructif qui a été mené, l'engagement de la Maire qui a été important à nos côtés auprès des partenaires sociaux, évidemment l'ensemble des organisations syndicales, des deux intersyndicales, celles qui ont porté des propositions d'amendement à nos propositions mais aussi celles qui se sont tenues à leur objectif premier. Et évidemment saluer tout le travail qui a été mené avec l'administration et la Direction des ressources humaines.

Vous le comprendrez, compte tenu de ces avancées qui sont vraiment indéniables et reconnues et compte tenu aussi des enjeux financiers, je ne peux qu'apporter un avis défavorable à votre amendement - je parle au groupe Communiste - et je vous invite par ailleurs à adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique LEVIEUX.

Y a-t-il des explications de vote ?

Pardon ? Oui, j'ai déjà posé la question.

Explication de vote pour le président du groupe Socialiste, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que ce que vient de dire Véronique LEVIEUX explique tout à fait le fait que notre groupe votera contre l'amendement. Je pense qu'il aurait pu tout à fait légitimement être présenté, mais pas présenté au vote, car évidemment on peut toujours vouloir mieux, mais je veux saluer le travail qui a été mené pour améliorer d'ailleurs

cette année le ratio promus/promouvables dans des proportions tout à fait conséquentes qui ont été reconnues par les organisations syndicales.

Je trouve que c'est ce projet de délibération qui devrait réunir l'ensemble de la majorité municipale, projet de délibération que nous voterons évidemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, tout est dit, tout est clair.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 39 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 39 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 40 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Alors, je compte.

12 voix pour.

Qui est contre ? Je compte devant vous.

23 contre.

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 40 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DRH 12).

2019 DRH 24 - Modification de la délibération du 6 juillet 2017 fixant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DRH 24.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Gouvernement entend rémunérer au mérite les fonctionnaires. Encore faudrait-il s'entendre sur ce que veut dire le mot "mérite". Toujours est-il que plus de la moitié des collectivités ont déjà mis en place cette réforme et que la Ville de Paris à son tour y vient. La philosophie de cette réforme gouvernementale porte en son sein l'idée désagréable que les fonctionnaires sont au mieux incompétents pour beaucoup d'entre eux et au pire fainéants. J'estime aussi que l'Exécutif fait ce qu'il peut au mieux pour mettre en œuvre cette contrainte gouvernementale.

Je voudrais intervenir sur un sujet qui n'est pas hors sujet, qui est en marge du sujet et en lien quand même, celui des professeurs de la Ville de Paris. En effet, quand on est enseignant, le suivi individuel, l'évolution pédagogique, le travail en équipe, le dialogue avec les familles, tout cela prend du temps, et un temps qu'il n'est pas facile d'évaluer.

Alors, pour indemniser ce temps passé, une indemnité a été constituée en 1993 pour les professeurs du second degré et étendue 20 ans plus tard aux professeurs des écoles ; c'est la fameuse I.S.A.E. Entre-temps, d'autres agents municipaux, les professeurs du Conservatoire, de l'Ecole du Breuil, de l'Ecole d'Alembert avaient eu accès à cette indemnité. De telle sorte qu'aujourd'hui, le seul corps qui ne soit pas indemnisé pour ce travail que j'ai décrit, de suivi de pédagogie, de coordination, d'équipe, de dialogue, c'est le corps des professeurs de la Ville de Paris, qui de façon tout à fait légitime demandent eux aussi à bénéficier d'une indemnité pour le travail qu'ils accomplissent. Et cela leur est refusé, et je le regrette fortement.

On a eu des discussions constructives avec l'adjointe d'un côté, avec les syndicats de l'autre. Moi, je ne suis la courroie de transmission de personne, de personne ! Les Ecologistes se font leur propre point de vue. Eh bien le nôtre, c'est qu'il faut indemniser à leur tour ces P.V.P., sans leur demander de surcroît de travail.

L'indemnité qui leur serait versée n'atteindrait pas forcément le même niveau que l'indemnité versée aux professeurs des écoles ou de second degré, mais enfin, il n'est pas acceptable d'entendre dire : "Acceptez de

travailler plus et vous gagnerez plus". Cela nous rappelle de mauvais souvenirs, si vous voyez ce que je veux dire. La réalité, c'est : "Vous faites un travail qui n'est pas indemnisé, on va le faire". Et on va le faire en proportion de ce que nous pensons être la réalité des heures que vous passez, par rapport à celle des professeurs des écoles.

Voilà pourquoi je souhaite, enfin j'ai donné l'orientation de mon groupe et nous ne lâcherons pas. Et la proposition que je fais n'est pas exactement celle des syndicats. Les syndicats, eux, ils veulent que leur soit versée l'entièreté de l'I.S.A.E. La position de l'adjointe, c'est de dire : "O.K. mais donnant-donnant, vous bossiez plus, on vous paie plus." Moi, ma position, celle de mon groupe, c'est de dire : "Vous restez avec les heures qui sont les vôtres, mais vous allez recevoir une indemnité qui sera peut-être un peu inférieure à celle que reçoivent les professeurs des écoles ou du second degré ou du conservatoire du Breuil, d'Alembert, etc."

Voilà ce que je voulais dire, car je crois que cela doit être dit publiquement. J'espère que la discussion va continuer, d'abord entre les syndicats et la Mairie, et que nous serons d'une manière ou d'une autre informés, voire associés à cette discussion, puisque nous en faisons part publiquement ici.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il convient de rappeler les 4 grands principes applicables en matière de régime indemnitaire.

Premier point, principe de légalité. L'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée précise que les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

Deuxième point, principe d'égalité. Les mêmes primes doivent s'appliquer pour les agents se trouvant de manière objective dans des situations identiques, principe d'égalité de traitement des fonctionnaires appartenant à un même cadre d'emplois.

Troisième point, principe de parité. L'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précise que l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat. Le régime indemnitaire en vigueur dans les collectivités ne doit pas être plus favorable que celui en vigueur dans la fonction publique d'Etat.

Quatrième point, principe de libre administration des collectivités. Il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou au conseil d'administration de l'établissement public de fixer localement le régime indemnitaire dans la limite des régimes dont bénéficient les différents services de l'Etat. Le comité technique est compétent pour émettre un avis sur les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y affairant.

Nous demandons, comme le proposent d'autres, l'abrogation du R.I.F.S.E.E.P. Nous avons toujours considéré que le statut de la fonction publique devait être une vitrine sociale pour le monde du travail en général. En effet, le passage du système indemnitaire actuel au système R.I.F.S.E.E.P. va enterrer définitivement la réévaluation automatique de l'I.A.T. 1 qui existait lorsque les agents et agentes bénéficiaient d'une montée d'échelon.

Le passage du système indemnitaire actuel au R.I.F.S.E.E.P. met fin à la réévaluation automatique de l'I.A.T. 1 ou de l'A.P.R. 12 que vous aviez lorsque vous bénéficiez d'une montée d'échelon. En effet, cette prime est indexée sur l'indice majoré. L'augmentation annuelle de l'I.F.C.E., la prime mensuelle versée dans le cadre du R.I.F.S.E.E.P. par report de 75 % du C.I.A., le solde de fin d'année dans le cadre le R.I.F.S.E.E.P., pourrait être inférieur à l'augmentation actuelle des primes assurée par l'augmentation conjointe du report intégral du solde I.A.T. et de celle de l'I.A.T. 1 à chaque passage d'échelon. Il suffit de très faibles augmentations en fin d'année pour que les agents soient perdants.

C'est un système de prime inégalitaire, non transparent, difficilement compréhensible - je crois que j'en ai fait la démonstration - et obscur pour bien des gestionnaires R.H.

C'est pourquoi nous vous appelons à voter contre, comme nous l'avons toujours fait.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais dit tout à l'heure que j'intervenais pour les deux projets de délibération. J'ai donc déjà fait mon intervention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous m'en voyez heureux, Madame la Présidente. Moi, je suis le gardien de l'horloge ; je ressens votre précision comme une bonne nouvelle.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET, qui a peut-être déjà… Non ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non… Non, mais je serai rapide et je salue le dur exercice de Raphaëlle PRIMET à travers son intervention, parce qu'avec toutes ces abréviations on voit bien toute la complexité de la rémunération et du régime indemnitaire des fonctionnaires.

Objectivement, je n'ai jamais bénéficié d'une formation de notre Assemblée sur ces questions. J'ai dû me la procurer par moi-même par le biais des syndicalistes. Je trouve que cela manque, car c'est important de comprendre comment sont rémunérés toutes celles et ceux qui se dévouent pour le service public parisien. Il me semble essentiel de comprendre tout cela.

Oui, je voterai contre ce projet de délibération, car la rémunération au mérite est totalement contraire à l'idée même de service public. L'ensemble des fonctionnaires, quand ils font le choix de s'engager dans la fonction publique, et quelles que soient les trois fonctions publiques, on sait que c'est un engagement en faveur de l'intérêt général et qui, bien souvent, se traduit par un renoncement à gagner plus en étant dans le privé.

Ainsi, l'idée même de mettre en place une rémunération au mérite, c'est rentrer dans la petite musique que finalement certains seraient moins méritants que d'autres, qu'il y aurait des "tire-au-flanc", vous savez, ces fonctionnaires qui forcément tailleraient le crayon et partiraient toujours beaucoup plus tôt, tout ce mépris et ce discours libéral anti-fonctionnaire, alors qu'il faut réaliser à quel point les fonctionnaires, et les fonctionnaires de la Ville de Paris en font totalement partie, se sacrifient souvent pour des rémunérations moins importantes que s'ils travaillaient ailleurs, des conditions de travail qui ne sont pas toujours simples.

Moi aussi, je voudrais en profiter pour parler de la question des professeurs de la Ville de Paris.

En effet, si on est contre la rémunération au mérite et qu'on est contre parce qu'on est pour le principe d'égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires, sur la question des professeurs de la Ville de Paris on doit être pour l'égalité et qu'ils bénéficient justement de cette indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, I.S.A.E., au même titre que leurs collègues d'autres catégories. Il n'y a pas de raison.

Il est quand même paradoxal que la Ville de Paris attribue sans sourciller l'I.S.A.E. par exemple aux professeurs de conservatoire depuis 1995, aux professeurs de l'Ecole du Breuil, aux assistants d'enseignement artistique depuis 1997, aux professeurs de l'Ecole d'Alembert et pas aux professeurs de la Ville de Paris. C'est une injustice qui n'est pas acceptable.

Essayer de négocier dans une logique donnant-donnant, qui travaille plus, ne me paraît pas cohérent ; je ne vois pas pourquoi on leur donnerait moins que l'I.S.A.E. Je ne vois pas pourquoi car il y a un rapport d'égalité qui doit être créé. Cette indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, puisqu'elle est attribuée aux professeurs des écoles pour justement revenir sur une injustice flagrante par rapport aux professeurs du second degré qui perçoivent l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, je ne vois pas pourquoi les professeurs de la Ville de Paris ne la toucheraient pas, car ils sont bien aussi dans le suivi et l'accompagnement des élèves.

Petite parenthèse, ils ont aussi subi une dégradation de leurs conditions de travail parce qu'avec le dédoublement des classes de C.P., tout le monde croit que c'est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Enfin, tout le monde croit, la macronie croit qu'il en est ainsi. Or, les professeurs de la Ville de Paris sont obligés de prendre des classes entières et se retrouvent avec des effectifs bien plus importants, notamment dans les R.E.P. et R.E.P.+, des effectifs bien plus importants qu'auparavant. Je peux vous dire que c'est très compliqué de faire un cours d'arts plastiques, un cours de musique ou un cours de sport avec des tout-petits en très grand nombre. C'est vraiment une dégradation qu'ils ont subie.

La Ville de Paris exprime très régulièrement son attachement à cette particularité que sont les professeurs de la Ville de Paris et qui fait la fierté de notre Ville. Il faudrait véritablement que cette fierté s'accompagne d'une équité et qu'ils puissent bénéficier de cette indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et qu'on prenne en compte et qu'on revienne sur la dégradation de leurs conditions de travail, qui est aussi une dégradation pour les élèves.

Voilà, je vous remercie. J'espère qu'on était assez nombreux en termes d'élus à être allés les voir lorsqu'ils se sont mobilisés et à avoir lu leur tract, dans lequel ils nous expliquent bien la situation. Ils se sont mobilisés comme ils se mobilisent depuis bien longtemps et j'aimerais qu'on puisse enfin les entendre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, pour répondre aux orateurs.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je remercie à nouveau l'ensemble des orateurs qui ont bien voulu s'inscrire sur ce projet de délibération qui a des abords, je le reconnais, assez techniques et complexes mais qui n'en est pas moins très important pour la vie de nos agents.

Tout de suite, pour écarter le sujet qu'a voulu aborder Pascal JULIEN, avec qui nous nous entretenons ces temps-ci activement, la situation des P.V.P. et la demande d'I.S.A.E. ne concernent pas ce projet de délibération. D'ailleurs, le syndicat qui est le plus porteur de cette demande, à savoir l'U.N.S.A. -S.N.A.D.E.M., a bien fait la part

des choses entre les discussions, mais je voulais le lui rappeler puisqu'il le sait. Avec Patrick BLOCHE, nous sommes étroitement en lien avec les représentants des professeurs de la Ville de Paris sur ce sujet, nous sommes encore en cours d'échange avec eux et j'espère que nous pourrons aboutir. Ce n'est donc pas un sujet tabou, ce n'est pas un sujet que nous n'évoquons pas sur la place publique, mais nous sommes encore en lien avec eux et je sais que Pascal JULIEN le sait et nous en avons parlé récemment avec lui.

Pour en revenir au projet de délibération portant sur le R.I.F.S.E.E.P., quelques mots. Ce régime indemnitaire tenant compte des fonctions/suggestions de l'expertise et de l'engagement professionnel a été créé par l'Etat en 2014 et a pour objectif de se substituer à l'ensemble des régimes indemnitaires des agents publics actuels. Cette simplification est devenue nécessaire, enfin était perçue comme tel, compte tenu du nombre important de régimes indemnitaires coexistant dans la fonction publique, soumis à des règles de gestion disparates et assez peu lisibles, je dois bien le reconnaître. Cette situation représentait notamment un frein à la mobilité mais aussi à la lisibilité des systèmes de prime.

La Ville, qui doit mettre en œuvre ce régime indemnitaire prévu par la loi, a fait le choix d'aller au-delà des obligations réglementaires minimales requises. Des garanties ont ainsi été apportées aux agents dans le cadre du dialogue social que nous avons mené avec nos organisations syndicales, qui vont basculer dans ce dispositif.

Ainsi, aucune perte de rémunération, cela a été bien rappelé aux agents, des conditions d'attribution des primes et des indemnités métiers inchangées, une progression de la rémunération indemnitaire par la mise en place d'un complément indemnitaire annuel, le fameux C.I.A., et des montants de début de carrière supérieurs au plancher actuel réglementaire et qui seront revus tous les 4 ans. C'est un engagement aussi que nous avons pris avec eux. Enfin, une revalorisation indemnitaire est prévue à chaque promotion de grade.

La Ville va consacrer un peu plus de 2 millions d'euros à l'ensemble de ces mesures qui offrent des garanties en termes de progression de pouvoir d'achat, d'équité et de transparence des primes. Je tiens à rappeler que la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. ne constitue pas une nouveauté pour la Ville puisqu'il s'agit d'une troisième mise en œuvre. 11.000 agents en bénéficient depuis 2017, notamment la filière administrative, le corps de la filière sociale ou bien les personnels des bibliothèques. La transposition à ces corps n'a pas posé de problèmes majeurs, aucun agent n'a subi de perte de rémunération et le R.I.F.S.E.E.P. n'a pas modifié la manière dont les primes sont attribuées aux agents.

Cette nouvelle vague de déploiement sera mise en œuvre dès le mois prochain et permettra de basculer 32.000 agents, soit 24 corps supplémentaires, ce qui portera près de 90 % des agents de la Ville dans ce cadre. Pour environ 5.300 agents, les barèmes réglementaires ne sont pas publiés et n'ont donc à ce jour pas permis la mise en œuvre de ce R.I.F.S.E.E.P.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je ne peux que vous demander de voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Pas d'explication de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 24.

Qui est pour ? Levez bien la main.

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DRH 24).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux services publics de proximité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 41, c'est-à-dire aux vœux non rattachés.

Ce vœu n° 41 est présenté par Didier LE RESTE, qui a la parole.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

10 %, c'est l'augmentation du nombre de dossiers reçus par la Défense du droit. Cela traduit le recul des services publics, sources de défiance, d'inégalités et de mises en cause des droits, selon les mots du Défenseur des droits lui-même.

Paris, malgré sa densité, n'est pas épargnée par ce recul. Nous avons coutume, dans ce Conseil, de nous opposer aux fermetures de bureaux de Poste.

Je voudrais cette fois attirer votre attention sur les agences de la S.N.C.F. d'une part et d'E.D.F. d'autre part. La boutique S.N.C.F. du 20e a fermé le 1er mars, prenant les habitants au dépourvu, habitants qui se sont mobilisés fortement en apportant plus de 700 signatures sur une pétition. Aujourd'hui, sur les 14 boutiques S.N.C.F. parisiennes, il n'en reste plus que 6, qui sont appelées d'ailleurs à fermer.

Ne cherchez pas une agence E.D.F. pour vous accueillir à Paris. Elles ont toutes été fermées en catimini. Toutes ou presque, car l'une d'entre elles résiste et a été rouverte par des militants de la C.G.T. En 6 jours de réouverture militante, 269 demandes ont été traitées, notamment pour des questions sur les factures d'électricité ou sur le chèque énergie.

Ces actions démontrent que les lieux d'accueil de proximité sont nécessaires, notamment pour les plus fragiles. Cela confirme la crainte du Défenseur des droits qui a souligné que le processus de dématérialisation pourrait, je cite, "se résumer à pallier la disparition des services publics et à privilégier une approche budgétaire et comptable". En effet, c'est bien la gestion de ces services publics, menés au seul prisme de la rentabilité financière, qui conduit à transformer les usagers en clients et les services publics en entreprises rentables, au détriment de l'intérêt général.

Nous y voyons la conséquence des politiques libérales qui visent à déréglementer et à libéraliser les services publics avant de les privatiser. Pourtant, les services publics sont des biens communs permettant de tisser le lien social et de garantir la cohésion des territoires.

Aussi, nous souhaitons que notre Conseil interpelle la S.N.C.F. et E.D.F. pour ouvrir leurs lieux d'accueil physiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Une minute et 59 secondes, je vous dis bravo.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la mesure où nous partageons la philosophie de ce vœu et les inquiétudes exprimées, c'est un avis favorable de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 107).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche relatif au projet de loi de modernisation de la fonction publique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Autre vœu non rattaché, le vœu référencé n° 42 qui va être présenté par Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Oui, tout à fait.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous l'avons déjà exprimé lors de notre débat sur la communication emploi, la fonction publique est dans son ensemble un des plus grands pourvoyeurs d'emplois à Paris comme sur l'ensemble du territoire.

Pourtant, ce gouvernement, qui n'échappe pas à la règle, pour faire des économies a décidé de s'attaquer au statut des fonctionnaires, à leur nombre et à leur qualité. En supprimant d'abord 120.000 postes, dont 70.000 dans la fonction publique territoriale, tout en réduisant le rôle des instances de dialogue social. Loin du modernisme annoncé, c'est de la constance avec les gouvernements de droite, en particulier.

Avec son projet de loi de modernisation de la fonction publique, Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, veut revenir sur un système qui pourtant, malgré tout, fonctionne et qui est même envié au-delà de nos frontières.

Ce qui a majoritairement été évoqué par les citoyennes et les citoyens dans le cadre du grand débat, ce n'est pas la réduction du nombre de fonctionnaires, c'est le besoin de services publics forts et de qualité, présents égalitairement sur tout le territoire. Comment peut-on développer nos services publics avec moins de fonctionnaires ?

Pour anticiper toute sorte de fausses pistes, je tiens à rappeler que la numérisation de nos services publics et leur dématérialisation ne peuvent pas répondre à eux seuls aux besoins des citoyens qui subissent partout sur le

territoire la désertification des services publics dans la santé, dans les écoles, dans les transports, dans la justice, dans la sécurité. Avec son projet de loi, Olivier DUSSOPT a de plus réussi à obtenir une opposition de l'ensemble des organisations syndicales, ce qui dans le contexte actuel de grande division que nous connaissons est quand même un exploit.

Avec les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, nous souhaitons donc que la Ville de Paris réaffirme son attachement à un service public de qualité, qui ne pourra pas l'être avec cette grande suppression du nombre de postes.

Nous devons encore et toujours expliquer que le statut des fonctionnaires n'est pas un statut privilégié mais un statut qui garantit le respect des principes démocratiques du service public : impartialité, neutralité, probité, égalité de traitement de tous les citoyens et les citoyennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je remercie Léa FILOCHE de nous avoir présenté ce vœu qui concerne le projet de loi dit de transformation de la fonction publique, qui a été récemment présenté au Conseil des ministres et qui suscite un certain nombre de questionnements et d'inquiétudes, évidemment de la part des fonctionnaires mais également de l'ensemble des organisations syndicales, qui ont exprimé leur rejet, notamment dans le cadre du conseil commun de la fonction publique.

Permettez-moi de souligner que le projet qui nous est soumis, et je mets de côté la partie relative à l'intégration du protocole relatif à l'égalité femmes/hommes, ne semble effectivement pas, en l'état, motivé par la recherche de moyens pour développer ou améliorer la présence de l'Etat ni de ses services publics sur l'ensemble de notre territoire, alors même que leur raréfaction est régulièrement dénoncée par nos concitoyens, tant ses conséquences sont négatives quant à la cohésion sociale, économique et territoriale de notre pays. Ainsi, il est vrai, l'affichage de la recherche d'une suppression de 120.000 postes, dont 62.000 pour la fonction publique territoriale, nous pose question.

Votre vœu nous offre l'opportunité de réaffirmer ici un certain nombre de valeurs et de principes auxquels nous croyons et que nous partageons, je le sais. Nous sommes tout d'abord profondément attachés à un service public de qualité. Cette conviction est sans cesse démontrée par l'action municipale au travers de la création d'un certain nombre de nouveaux équipements, crèches, écoles, équipements publics ou bibliothèques.

Par ailleurs, la Ville de Paris a largement prouvé son attachement au statut de la fonction publique de manière générale et évidemment à celui de la fonction publique parisienne en particulier ; la Maire elle-même l'a encore rappelé ce matin. Elle le fait malgré des oppositions fortes et des attaques régulières. La Ville a toujours défendu cette singularité avec fermeté et continuera à le faire.

Pour vous donner quelques faits mais je sais que vous les connaissez, en matière d'emplois publics, dans le contexte que nous connaissons depuis plusieurs années, non seulement avec la baisse des dotations qui a commencé il y a quelques années mais aussi actuellement dans le cadre de la contractualisation et à l'heure où certaines collectivités locales et même l'Etat commencent à diminuer des postes, la Ville de Paris, la Maire de Paris a fait le choix de maintenir les effectifs au sein de notre collectivité. Elle continue à créer des emplois sous statut. En parallèle, elle a travaillé évidemment dans de nombreux secteurs à la déprécarisation, a réussi malgré tout à moderniser, à innover, à proposer de nouveaux services aux Parisiens.

Enfin, vous avez raison, le statut de la fonction publique est précieux pour les garanties qu'il offre, pour les fonctionnaires qui en bénéficient et qui portent en eux, faut-il le rappeler, l'A.D.N. de la garantie de l'intérêt général, comme pour les citoyens qu'ils ont vocation à servir. Cela n'empêche pas de pouvoir évoluer, comme c'est d'ailleurs déjà le cas, mais comme vous, nous tenons aux principes fondamentaux qui le constituent.

C'est la raison pour laquelle nous apportons un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 108).

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, parce qu'il est 20 heures 30, que nous puissions terminer les dossiers inscrits en 1ère Commission, c'est-à-dire les dossiers relevant de la délégation d'Olivia POLSKI. Nous terminerons ensuite la séance et nous ne commencerons la 2e Commission que demain matin, pour votre bonne information.

2019 DAE 67 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43.260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons donc au projet de délibération DAE 67 et la parole à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, pardon, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je crois que nous sommes très marqués par ces terribles images de kiosques à journaux brûlant. C'est de la sauvagerie. Il y a bien sûr le préjudice physique et commercial. Nous défendons les kiosquiers collectivement, ils font un rude métier. La Ville fait des efforts. Un kiosque nouveau modèle, c'est un objet qui coûte cher, très cher, quelque chose comme 120.000 à 130.000 euros… Entre 120.000 et 150.000 euros, pour citer un chiffre exact.

Mais il y a un préjudice moral. La presse, c'est une liberté. Ceux qui attaquent ces kiosques, c'est l'information. Dans un kiosque, il y a des revues d'histoire, d'art, de culture, finalement c'est quand même une forme barbare d'iconoclasme, d'autodafé de livres. Heinrich Heine, le poète, a écrit : "Ce n'était qu'un début. Là où on brûle des livres, on finit aussi par brûler des hommes."

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons bien entendu ce projet de délibération et tout ce qui peut accompagner les kiosquiers. Ils sont indispensables, les kiosques à journaux sont des espaces de liberté et de culture sur l'espace public parisien. Tout cela mérite que nous nous mobilisions totalement et, je l'espère, unanimement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET. Permettez-moi de m'associer à vos propos, comme président de la Commission professionnelle des kiosquiers.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Evidemment, je voterai pour ce projet de délibération qui permet d'attribuer une indemnisation exceptionnelle aux kiosquiers de presse parisiens qui n'ont pas pu utiliser leur kiosque du fait des actes de vandalisme contre leurs kiosques pendant les manifestations "Gilets jaunes".

Pour autant, je ne reprendrai pas les mêmes propos que vous, Monsieur LEGARET, pour la simple et bonne raison que la casse sociale qu'il y a depuis le début de cette mandature gouvernementale, il faudra qu'elle cesse. Je me suis toujours exprimée en faveur d'une action pacifiste et je suis convaincue que la violence radicale ne mène nulle part, car la stratégie de la violence radicale en appelle toujours à une violence d'Etat plus forte. On voit d'ailleurs la dérive autoritaire de ce pouvoir, extrêmement inquiétante et problématique.

Mais, Monsieur LEGARET et Monsieur BLOCHE, j'aurais aimé que cette majorité municipale parisienne se préoccupe beaucoup plus du statut des kiosquiers, indépendamment de cette casse. Pourquoi ?

Si, Madame POLSKI. Madame POLSKI, vous avez bien voulu, et je vous en remercie, mettre en place l'indemnisation des kiosquiers lors du changement des kiosques, parce que ces travailleurs indépendants, pendant le laps de temps où les anciens kiosques étaient transformés et où on installait les nouveaux kiosques, ne pouvaient pas avoir de revenus. Mais cela n'a pas été une indemnisation qui a été anticipée dans le marché avec MédiaKiosk. Oui, lorsqu'il y a eu ce marché passé avec MédiaKiosk, je n'ai cessé ici dans cette Assemblée, à plusieurs reprises, de dire qu'il faudrait qu'on pense à un autre mode de fonctionnement.

Pourquoi ? Parce que le statut d'indépendant des kiosquiers, lesquels se rémunèrent sur la presse et sur le hors-presse, constitue une situation extrêmement problématique. La Ville a dû augmenter par des subventions d'appoint des indemnisations complémentaires pour essayer de les sortir d'une situation où ils ne touchent pas le Smic horaire. Ils ne touchent pas le Smic horaire, les kiosquiers, alors qu'ils ne cessent de jouer un rôle d'information publique, comme je l'ai redit plus d'une fois dans cette Assemblée.

On va demander à son kiosquier une information sur la rue, sur le lieu de l'équipement de proximité. Et tout travail mérite salaire. La liberté de la presse ne doit pas reposer, à Paris comme ailleurs, sur un statut aussi précaire, ce n'est pas possible, pendant que, justement, dans ces kiosques, on ne revend pas que de la littérature. Dans ces kiosques, un grand nombre de magazines sont créés simplement pour faire de la vente de "pub" et d'espaces publicitaires et touchent des subventions de l'Etat, et là, c'est un système qui hélas nous échappe, et ce n'est pas nous, au Conseil de Paris, qui pouvons agir là-dessus.

Vous savez bien que toutes ces problématiques, à la fin, c'est le kiosquier qui au niveau de ces stocks les subit.

Ainsi, je continue à penser qu'on aurait dû innover en termes de modèle social et concevoir autre chose. Oui, il pourrait y avoir une coopérative des kiosquiers, qui leur permettrait d'avoir un statut social protégé, comme celui des salariés, tout en leur permettant d'être fiscalement indépendants, comme le propose la Coopaname. Oui, je continue à considérer qu'il n'est pas normal que MédiaKiosk encaisse des bénéfices sur les annonces publicitaires dans les kiosques, alors que ce sont les kiosquiers qui devraient les toucher. Je trouve vraiment regrettable que nous n'ayons pas eu plus d'audace en termes d'innovation.

Maintenant, je suis ravie que tout le monde se soit ému à juste titre de la situation des kiosques parisiens après les débordements de violence des manifestations précédentes. Mais j'aurais préféré que la pensée pour les kiosquiers aille jusqu'à la capacité de cette Assemblée à innover socialement sur leurs statuts de manière beaucoup plus conséquente.

Je voterai bien évidemment ce projet de délibération et je continue à penser que le Gouvernement MACRON porte une très lourde responsabilité dans l'engrenage de violences, avec sa stratégie de pourrissement de la situation, au lieu d'être dans une logique de désescalade de la violence. Son refus de donner une réponse sociale politique à la crise des "Gilets jaunes" porte pour moi l'entière responsabilité de l'ensemble des débordements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour répondre aux orateurs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

D'abord, rien n'excuse ce qui a pu se passer sur les Champs-Elysées, à ce moment-là. Rien.

On peut ne pas être d'accord politiquement, mais la violence, y compris le fait de risquer des vies, n'est pas excusable, y compris chez les kiosquiers car il y en a un qui a failli y rester. Moi, je ne peux rien entendre de ce type, il n'y a pas d'excuses.

Qui plus est, ce qui s'est passé à ce moment-là aussi, ce n'est pas 1 kiosque, ce ne sont pas 2 kiosques, ce sont 7 kiosques sur les Champs-Elysées qui ont été touchés. Oui, effectivement c'est la question de la presse et ce n'est pas le seul événement qui doit nous mettre la puce à l'oreille, car il s'est passé d'autres agressions de journalistes avant. Je pense donc qu'il faut être collectivement vigilant et collectivement responsable quand on porte des propos sur ce qui a pu se passer. C'est la première chose.

La deuxième, bien évidemment, et contrairement à tout ce que vous pouvez raconter, Madame SIMONNET, la Ville de Paris a largement soutenu les kiosquiers, et si vous pensez que juste une coopérative aurait pu permettre de résoudre les problèmes des kiosquiers, je pense que vous vous trompez. La Ville les a largement soutenus, puisque nous versons, vous l'avez dit, des indemnités exceptionnelles chaque fois pour le remplacement des kiosques. Nous versons 1,85 million par an d'aides aux kiosquiers, et là encore, nous reversons aussi 2.000 euros d'aide lors de chaque réouverture. Je ne suis pas certaine qu'il y ait beaucoup d'autres endroits qui aident autant aujourd'hui en France la vente de la presse que la collectivité parisienne.

Par conséquent, je veux bien toutes les leçons du monde, mais à un moment donné il y a quand même des limites à ce que je peux entendre !

En tout cas, je vous remercie tous pour votre solidarité, que les kiosquiers ont bien reçue et ont fortement appréciée de la part de l'ensemble des membres, on va dire, de cette Assemblée, et je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 67).

2019 DAE 176 - Fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des "Gilets jaunes" et à l'explosion de la rue de Trévise (9e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DAE 176 relatif au Fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des "Gilets jaunes" et à l'explosion de la rue de Trévise (9e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 43.

Je donne la parole à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord rendre hommage aux 4 personnes décédées lors de l'incendie de la rue de Trévise, dont 2 pompiers. Nous n'oublions pas ce drame humain.

Ce projet de délibération porte sur une aide aux commerçants ayant subi des pertes non assurées lors de cet accident. Elle porte également sur les dommages liés aux manifestations de "Gilets jaunes".

Notre groupe votera ce projet de délibération. Toutefois, je le disais déjà en janvier dernier lors de la délibération sur l'exonération de certains droits de voirie, cette décision est saluée dans notre hémicycle car elle apporte une réponse immédiate. Mais je me permets de dire que le malaise des commerçants et des artisans est très profond. J'ai l'occasion de les entendre régulièrement puisque je les côtoie fréquemment en tant que présidente de la SEMAEST.

Au-delà de cette initiative ponctuelle, pour nous, la politique, ce n'est pas que de l'émotion, ce n'est pas de la confusion et ce n'est pas non plus que du court terme.

La politique, ce n'est pas que de l'émotion. Les images multidiffusées de vitrines brisées, de flammes et de débris jonchant la chaussée sont des images fortes. Notre monde hypermédiatisé l'exige ; les services de communication de la Mairie de Paris se plient à cette obligation. Le geste est visible. Il est montré avec emphase, mais les moyens mobilisés sont faibles : on parle de 500.000 euros.

La politique ne doit pas ajouter à la confusion. Dans le même projet de délibération, nous voterons pour répondre aux conséquences d'un accident rue de Trévise et aux conséquences des manifestations des "Gilets jaunes". L'expression d'une colère sociale, même sous forme de violences qui ne peuvent pas être approuvées, ce n'est pas comme un accident imprévisible. C'est au contraire très prévisible quand la politique du gouvernement, c'est toujours plus pour les hyper-riches, toujours moins pour tous les autres.

La politique, ce n'est pas que du court terme. L'aide au commerce indépendant, au-delà des émotions ponctuelles, doit être une politique dans la durée. Elle doit mobiliser des moyens importants, notamment du fait de la concurrence déloyale des plateformes du type Amazon, concurrence déloyale de ces grands groupes, qui par des montages financiers échappent à l'impôt. Une juste imposition des bénéfices colossaux de ces plateformes rétablirait les conditions justes de concurrence entre géants de l'e-commerce et le commerce indépendant. Ce serait une aide durable et conséquente pour nos commerçants.

Si le grand débat lancé comme réponse à la crise des "Gilets jaunes" aboutit à cela, alors la vie de nos quartiers et de leur animation commerciale en sera améliorée de façon conséquente et durable. Nous le souhaitons fortement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL. Merci de n'être intervenue que trois minutes, ce qui va nous permettre de tenir le temps ensemble.

Je donne maintenant la parole à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Quelques mots pour dire que bien sûr nous voterons ce projet de délibération.

Pour dire aussi que je m'associe à ce qui vient d'être dit de l'autre côté de l'hémicycle, en disant que cette aide, effectivement, est la bienvenue, mais qu'elle ne résoudra pas les problèmes structurels auxquels maintenant sont confrontés un certain nombre de commerçants et que cela ne peut pas remplacer, après notamment tout ce qui a été vécu avec l'épisode des "Gilets jaunes", ce que nous avons vécu et continuons à vivre dans le 9e arrondissement avec la catastrophe de la rue de Trévise.

Tout cela appelle à une remise à plat et à des réponses beaucoup plus fortes en faveur des commerçants, qui sont les premiers touchés par tous ces drames.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre intervention et votre concision.

Je donne maintenant la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, il était essentiel d'avoir un projet de délibération qui nous permette de montrer le soutien de la Ville de Paris, de ses élus et, par notre intermédiaire, des Parisiennes et des Parisiens aux acteurs économiques qui ont été touchés à des degrés différents, à des endroits différents, non seulement par des mobilisations sociales sur lesquelles je reviendrai, mais aussi par des accidents graves tels que celui de la rue de Trévise. Ce n'est pas première fois que nous avons l'occasion de rappeler notre soutien à ces commerçants dans différents moments de nos travaux. C'est évidemment important que nous ayons un message en corollaire de celui que l'Etat doit être amené à porter lui aussi.

Concernant les dégradations liées aux manifestations, notamment celles qui sont liées dans le projet de délibération aux "Gilets jaunes", j'avoue être un peu lasse d'entendre une partie des discours, ici et ailleurs, qui

blâment celles et ceux qui se mobilisent parce que leur travail ne leur permet plus de vivre décemment, parce que leur champ des possibles se réduit jour après jour, que ce soit pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Oui, évidemment, la violence, d'où qu'elle vienne, est inacceptable, insupportable, inexcusable, mais l'aveuglement du Gouvernement est, en cela, pire. Que les personnes dans la rue, qu'elles soient gilets jaunes, gilets verts ou gilets rouges, parce qu'aujourd'hui les couleurs de gilets se multiplient, se mobilisent pour préserver leurs droits et essayer d'en gagner de nouveaux ne me semble pas être quelque chose de répréhensible. Eh oui, moi aussi j'ai même été encore un gilet rouge ce week-end à manifester avec les enseignants, les enseignantes et les parents d'élèves contre une réforme de l'éducation en cours. Toutes ces mobilisations attendent des réponses claires.

Nous le disions encore ce matin, ce n'est pas avec une augmentation de 100 euros de la prime d'activité que la grogne va retomber. Ce n'est pas en utilisant des armes de dispersion qui font beaucoup trop de blessés que la grogne va retomber, ce n'est pas avec des gesticulations dans tous les sens et des projets de loi très en deçà ou très en dehors de la réalité que la grogne va retomber.

La Ville a joué son rôle, les commerçants eux-mêmes l'ont d'ailleurs relevé lors de la rencontre entre la Maire et les commerçants et les commerçantes touchés par des destructions, mais nous considérons que le rôle de la Ville est aujourd'hui d'interpeller encore plus fort le gouvernement sur sa responsabilité. La loi Blanquer, j'en parlais tout à l'heure, n'est pas satisfaisante, la loi de modernisation de la fonction publique, la loi anticasseurs, les chantiers sont nombreux et c'est la responsabilité de ce gouvernement de retravailler sa copie pour l'intérêt général et non pas pour l'intérêt de quelques-uns.

Nous voterons donc ce projet de délibération et appelons encore une fois le Gouvernement à répondre aux attentes et à l'urgence sociale et écologique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Je serai un peu plus long car je voudrais mettre en avant ce qui est fait par la Ville.

C'est vrai que, contrairement à ce qui a été dit par certaines et par certains, depuis près de 5 mois, Paris accueille, tout comme d'autres villes en France, des manifestations tout à fait légitimes, organisées chaque samedi par des "Gilets jaunes". Malheureusement, ces manifestations donnent aussi l'occasion à des bandes de casseurs, il faut le rappeler, de s'en prendre lâchement aux commerçants et fabricants parisiens, lesquels subissent, cela a été également rappelé, de plein fouet des dégradations, des pillages, voire des incendies de leur outil de travail ou même de certains immeubles.

S'il revient à l'Etat d'assurer l'ordre public et la protection des biens et des personnes, la Ville de Paris est pleinement engagée depuis le premier jour auprès des acteurs économiques qui sont victimes de ces actes. Ce matin, Mme la Maire nous a présenté une importante communication portant sur l'action aussi dynamique et diversifiée qu'innovante en faveur de la création d'emplois pour les Parisiennes et les Parisiens à travers notamment le soutien qu'apporte la Ville de Paris aux entreprises et aux divers acteurs de l'économie locale.

C'est ce travail, cet investissement de la collectivité en faveur de l'activité économique et de l'emploi qui est mis à mal par ces casseurs. C'est le travail et l'investissement d'entrepreneurs et de travailleurs parisiens qui sont aussi et ainsi défaits et dégradés à cause de cette lâcheté manifestée par les casseurs. Samedi 16 mars dernier, cette violence est encore montée d'un cran avec près de 200 commerces dégradés dans divers arrondissements parisiens. Mon arrondissement a été touché, le 11e, le 8 décembre dernier où, pareil, une quarantaine de commerces ont été dégradés.

Alors, Mme la Maire a su maintenir mais aussi et surtout redynamiser le réseau parisien des 360 kiosques de presse, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Une dizaine d'entre eux ont été lâchement incendiés, totalement ou partiellement, ou encore dégradés. Cette attaque contre les kiosques de presse symbolise à elle seule toute l'ignominie de l'outrage ainsi porté à la liberté de penser et de communication et à la liberté d'entreprendre et de travailler, sans parler des risques ainsi portés à la vie des femmes et des hommes qui travaillent.

Ces événements ne sont pas restés sans réponse, là non plus, de la part de la Maire de Paris. Elle a reçu sans tarder les commerçants touchés ainsi que les fédérations professionnelles, les chambres consulaires et les associations de commerçants afin de leur rappeler les aides à leur disposition.

J'en profite pour saluer et remercier, au nom de mon groupe, Olivia POLSKI et l'ensemble des adjoints de la Maire de Paris concernés par les réponses à apporter, ainsi que les agents des administrations parisiennes mobilisées au service des victimes et pour la restauration des espaces publics dégradés. La Ville de Paris a donc mis en place très concrètement et très urgemment des dispositifs d'aide dans un cadre coopératif avec l'Etat, les chambres consulaires, les associations et les fédérations, de sorte à accompagner et épauler au mieux les commerçants impactés.

Depuis le début des manifestations, ces dispositifs sont approuvés par les acteurs économiques qui doivent faire face à des difficultés immédiates et urgentes. Ainsi, en est-il de l'indemnisation des dégâts matériels et de la

perte d'exploitation causée par les manifestations, ou encore de la mise en place d'équipes dédiées ou de cellules d'urgence pour conseiller, accompagner, orienter vers les dispositifs les plus adaptés et répondre à toutes les situations.

Parlons aussi de l'exonération des droits de voirie concernant les terrasses et les étalages, soit 3.000 commerces concernés pour un total d'1,1 million d'euros, et je salue l'annonce de la Maire de Paris d'un mois d'exonération complémentaire suite aux dégâts du 16 mars dernier, ainsi que pour l'aide exceptionnelle de 2.000 euros pour les kiosquiers, comme cela a été rappelé tout à l'heure, dont l'outil de travail et les marchandises ont brûlé le 16 mars dernier, comme cela a été indiqué également.

Rappelons l'exonération des droits de place des commerçants des 11 marchés annulés le samedi 8 décembre, que ce soit Edgar Quinet, le marché de la création dans le 11e ou d'autres marchés concernés. En plus de ces aides, il convient de sensibiliser et de mobiliser les Parisiennes et les Parisiens ; Mme la Maire l'a fait au moment des fêtes. A la fin de l'année 2018, une grande campagne de communication de la Ville de Paris pour inciter les Parisiennes et les Parisiens à faire leurs courses dans les commerces de proximité a été lancée. Il faut poursuivre, et dans un autre projet de délibération que nous soutenons, nous proposons d'associer la Ville, pour une contribution de 5.000 euros, à la campagne de communication que tout le monde connaît, "J'aime mon commerce", lancée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Un petit mot, parce que je suis trop long, sur ce projet de délibération qui nous occupe, pour souligner aussi l'effort qui est fait et rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont subi cette tragique explosion de la rue de Trévise le 12 janvier dernier. C'est terrible de voir ce qu'il s'est passé.

Un élément rappelant aussi le fonds de soutien qui va être créé avec la Région, la Ville apportant 500.000 euros.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, c'est un projet de délibération important. Nous sommes là pour soutenir les commerçants et les commerçantes de la ville de Paris, et la Ville le fait pleinement. Mon groupe votera donc évidemment ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai rapide car je me suis déjà exprimée tout à l'heure.

Ce projet de délibération, évidemment je l'adopterai. Je trouve néanmoins un peu étonnant que, dans ce même projet de délibération, on aborde la question du soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des "Gilets jaunes" et suite à l'explosion de la rue de Trévise. On est quand même sur des situations extrêmement différentes. Cela me met un peu mal à l'aise.

J'ai bien entendu l'intervention de M. DUCLOUX qui développe toutes les aides de la Ville à ce sujet. Je voudrais juste dire, une fois de plus, évidemment comme Léa FILOCHE, que je m'oppose à toutes les violences, d'où qu'elles viennent, qu'il s'agisse de la violence radicale ou des violences, pas tant simplement policières que dans les modes de commandement des forces de l'ordre.

Je voudrais vraiment que vous pensiez également à une autre forme de violence, à cette violence sociale. Les 566 personnes qui ont été recensées mortes à la rue par le collectif "Les Morts de la rue" ; personne ne les indemnisera. Les 1.229 personnes qui ont subi une expulsion locative l'an dernier, chiffre tristement record. Pour cette violence sociale de l'expulsion de leur logement, qui va les indemniser ?

Je veux vraiment que vous entendiez cette violence sociale, et ce n'est pas du tout pour justifier quelque autre violence que ce soit, qu'on s'entende bien. Mais cette violence sociale, elle doit être notre obsession, notre préoccupation, et j'estime qu'hélas, dans la politique qui se décide ici, elle n'est pas notre préoccupation première, notre obsession première.

J'entends toutes ces aides aux acteurs économiques, mais, il y a 2 ans, je vous alertai en plein débat sur le travail le dimanche sur les petits épiciers de nos quartiers populaires qui étaient menacés de fermer leur porte. Depuis, certains ont dû fermer leur boutique. Face à l'ouverture illégale - illégale ! - des supermarchés le dimanche, qui ne respectaient pas le cadre, qui n'en avaient strictement rien à faire, qui se comportaient comme des voyous et auxquels on n'a jamais été capable d'imposer le respect de la loi, qui a indemnisé ces petits restaurateurs, ces petits épiciers de quartier qui ont subi la déréglementation des gros mastodontes, de ces grandes marques de supermarché ? On ne s'en est pas préoccupé. Qui s'en préoccupe, de ces petits commerçants face aux gros ?

Moi, je trouve dommage qu'on n'ait pas cette vision plus globale sur la question des violences sociales, et je veux surtout rappeler que le meilleur moyen pour que l'ensemble de ces violences le samedi cesse, c'est qu'enfin MACRON réponde et donne une réponse politique à cette insurrection citoyenne historique que nous connaissons depuis le 17 novembre, qui est une insurrection citoyenne qui exige non seulement plus de justice sociale mais aussi plus de justice démocratique, des évolutions démocratiques à travers le référendum d'initiative citoyenne.

Cela ne justifie aucunement les violences, mais qu'on se donne au moins la peine de les comprendre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Oui, Monsieur le Maire.

Je rejoins Danielle SIMONNET, ce qui est relativement rare, sur le mélange des genres entre ce qui s'est passé rue de Trévise et les indemnisations suite aux incidents "Gilets jaunes".

Je vais revenir évidemment sur ce qui s'est passé dans le 8e arrondissement et vous redire que depuis des semaines, les habitants et commerçants du 8e arrondissement sont particulièrement éprouvés. L'acte 18 des "Gilets jaunes" a été d'une très grande violence, nous avons tous en mémoire l'incendie de l'agence de la banque Tarneaud, avenue Franklin Roosevelt, qui a nécessité l'évacuation de 17 personnes. Nous avons échappé au pire grâce à l'efficacité de nos pompiers, mais jusqu'à quand ?

Certains commerçants ont été victimes de vandalisme, de pillages répétés. On pense bien sûr aux très médiatiques grandes enseignes des Champs-Elysées, mais on oublie souvent d'évoquer tous ces petits commerces situés dans les rues adjacentes et qui font la vie quotidienne des habitants de l'arrondissement. Ces commerçants ont été très fragilisés financièrement et moralement. Certains sont à bout et envisagent même d'arrêter leur activité, quand ce n'est pas déjà le cas pour cause de faillite. Ils se sentent abandonnés, très seuls face aux démarches à effectuer, malgré le travail remarquable effectué par la C.C.I.

Les indemnisations annoncées sont loin d'être à la hauteur des pertes subies depuis 4 mois. En effet, la Région et la Ville de Paris ont mis en place un fonds d'indemnisation, vous en avez parlé, pour les commerces ayant subi des dégradations, mais qu'en est-il des pertes d'exploitation ? Il faudrait qu'on ait un peu plus de détails sur ce sujet. Les étalements de charges proposés, les droits de terrasse offerts pour le mois de décembre, tout cela semble dérisoire au vu des fournisseurs à payer, des charges qui courent alors même que les clients ont déserté.

Il nous semble essentiel que les commerçants soient vraiment au cœur de vos préoccupations aujourd'hui. Ils sont vitaux pour le dynamisme de notre ville et l'emploi, et leur accompagnement dans cette période difficile est crucial. Cet accompagnement, ils en ont besoin, tout comme les habitants les jours de manifestation, de façon très opérationnelle.

Ainsi, et là je vais rentrer dans un aspect un peu pratique des choses, plusieurs signalements ont été faits de matériels de chantier, barres d'échafaudage, palissades, laissés à portée de main du premier venu sur la voirie, véritables armes par destination, dans les jours qui précèdent les samedis à risque, voire les jours mêmes. Or, devant la complexité à trouver le bon interlocuteur pour faire évacuer ces matériels en urgence, les habitants renoncent la plupart du temps. Je vous invite ainsi à visionner une petite vidéo qui tourne sur Internet et qui a été filmée par des riverains du 103 boulevard Haussmann, le 16 mars. Ils avaient signalé et j'ai signalé moi-même le 16 mars un dépôt de matériel d'échafaudage qui, et c'était prévisible, a servi à fracasser des vitrines. Les commerçants ont été particulièrement marqués par cet incident.

Il serait donc judicieux de proposer un numéro d'urgence dédié aux signalements en tous genres afin de prévenir ce genre de situation. C'est une suggestion.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre suggestion, merci, Catherine LECUYER.

Je donne la parole à Didier LE RESTE, dernier orateur inscrit.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous aborderons demain devant M. le Préfet la gestion des manifestations des "Gilets jaunes" depuis 20 semaines.

Sans dévoiler ce que je dirai demain, je tiens à rappeler, comme cela a été fait d'ailleurs avant moi, que la compétence et la responsabilité du maintien de l'ordre dans l'espace public reviennent bien au Gouvernement et aux forces de police. Force est de constater que le Gouvernement n'a pas répondu aux demandes d'exigence des manifestants par un dialogue politique constructif, il a joué l'arrogance, le pourrissement en déclarant à plusieurs reprises "quoi qu'il advienne, on maintient le cap", ce qui a amené la radicalisation d'une partie des manifestants.

Dans de nombreux cas, nous avons assisté au saccage de magasins. J'ai été, comme nombre de concitoyens et observateurs, surpris que pendant de longs moments des casseurs aient pu agir sans être interpellés. Ces comportements inadmissibles et condamnables ont contribué d'une certaine façon à discréditer le mouvement des "Gilets jaunes". Je pose la question : à qui profite le crime ?

Bien entendu, nous constatons et déplorons les conséquences dommageables sur les commerces. Des commerces ont été fermés et n'ouvriront plus. Ce sont aussi souvent des salariés du commerce qui ont perdu leur emploi ou sont en chômage technique. C'est là une vraie préoccupation.

Vous avez souhaité associer dans ce projet de délibération, qui prévoit une aide aux acteurs économiques, les victimes de l'explosion de la rue de Trévise. Il y a bien sûr une grande différence entre les deux dossiers. Dans le cas de cet accident, de cette catastrophe, suite aux enquêtes il y aura des responsabilités qui seront établies et donc des compensations légales qui seront proposées.

Concernant les dégâts commis au cours des manifestations, n'oublions pas la responsabilité de l'Etat, comme le prévoit le Code général des collectivités locales. C'est à l'Etat de compenser les dépenses engagées par la Ville liées au nettoiement et aux réparations du mobilier urbain.

Nous voterons ainsi ce projet de délibération qui abonde le fonds d'aide avec la Région Ile-de-France en direction des commerçants.

Mais, dans le même temps, pouvez-vous nous dire où en sont les négociations avec le Gouvernement au sujet de la prise en charge des dégradations des rues et du mobilier urbain ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

La parole est à Olivia POLSKI pour répondre aux orateurs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites.

Effectivement, d'abord, je veux avoir une pensée pour tous les professionnels parisiens qui connaissent depuis maintenant près de 20 semaines des violences et des dégradations en marge des manifestations des "Gilets jaunes". Certains ont été pillés, saccagés, d'autres n'ont pas eu de dégâts matériels mais sont profondément atteints par une perte de chiffre d'affaires colossale. On commence d'ores et déjà à voir au tribunal de commerce de Paris des entreprises qui mettent la clé sous la porte. A titre d'exemple, rue Saint-Honoré, même si c'est plus lié à un dispositif un peu particulier de l'Elysée, 12 commerces vont fermer.

Je veux aussi remercier les élus qui se sont mobilisés, les élus d'arrondissement et j'en profite pour avoir une pensée particulière pour la maire du 8e qui, la pauvre, a été extrêmement touchée, et évidemment mes collègues Colombe BROSSEL, Paul SIMONDON qui ont été aussi sur le terrain, quasiment en non-stop depuis le début. Je veux aussi évidemment remercier les Directions de la Ville de Paris pour leur mobilisation, les agents fonctionnaires qui ont énormément travaillé. J'en profite.

Je veux aussi vous rappeler l'engagement de la Maire qui, depuis le début des manifestations, aux côtés d'abord des chambres consulaires et des associations, a souhaité accompagner, épauler les acteurs économiques impactés. On a d'ores et déjà, dès le mois de décembre, mis en œuvre un certain nombre de dispositifs et fait beaucoup de réunions.

La Ville a souhaité d'abord mettre en place une exonération pour plus de 1 million d'euros de taxes de redevance sur l'espace public pour ces commerces-là. Elle a annoncé d'ailleurs la semaine dernière une nouvelle exonération pour ceux qui ont été particulièrement impactés le 16 mars et elle a demandé dès le 17 décembre dernier, et je vais vous apporter une explication, à la présidente de la Région Ile-de-France de créer effectivement un fonds d'aide de soutien aux acteurs économiques, car ce n'est pas une compétence de la Ville de Paris. Nous n'avons pas la compétence de l'aide économique, mais c'est une compétence de la Région Ile-de-France.

La Région a ainsi souhaité créer un fonds qui soit commun - cela, en effet, n'a rien à voir mais ce sont deux grands traumatismes pour des commerçants parisiens - aussi bien aux commerçants impactés par l'explosion sans précédent de la rue de Trévise qu'aux commerçants impactés par les "Gilets jaunes". Nous ne sommes pas responsables, mais nous souhaitons pouvoir participer à ce fonds, même si bien évidemment ce mélange des genres n'est pas de notre fait.

Parallèlement, je veux juste rappeler que cette explosion de la rue de Trévise a impacté très fortement de nombreux acteurs économiques, mais pendant que l'enquête se conduit, pendant que les assurances, derrière, travaillent, il y a des gens, des salariés, des gens qu'il faut aider. Evidemment, c'est aussi la vocation de ce fonds.

Les conséquences économiques, globalement, de ces deux événements sont considérables. Là, il vous est proposé d'abonder le fameux fonds de la Région Ile-de-France, en plus des exonérations que nous avons d'ores et déjà décidées.

De plus, vous dire que bien évidemment la réponse d'ordre public à ce qu'il se passe aujourd'hui tous les samedis ne suffit pas et que la Maire elle-même a interpellé le Premier Ministre, d'abord parce qu'il faut y apporter quand même des réponses. Elle a aussi à plusieurs reprises dit et répété que ces réponses d'ordre public ne suffisaient pas et qu'il fallait une réponse politique, maintenant, pour faire cesser ce qu'il se passe maintenant, qui devient quasiment une habitude tous les samedis et qui devient intenable, car ce sont des commerçants touchés dans ces périmètres, mais, bien au-delà, ce sont tous les commerçants parisiens qui ressentent fortement cette baisse d'activité. Cela aura évidemment aussi des conséquences sociales pour les salariés derrière. Ainsi, l'urgence d'une réponse politique est évidente.

Je vous remercie de bien vouloir voter le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 43 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 43 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 176 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAE 176).

2019 DAE 182 - Subvention (5.000 euros) à la chambre de commerce et d'industrie de Paris au titre de la campagne de soutien en faveur du commerce parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DAE 182, j'avais l'inscription de Jean-Baptiste de FROMENT. Maintient-il son inscription ?

Projet de délibération DAE 182. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au titre de la campagne de soutien en faveur du commerce parisien.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Juste un petit mot, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous soutenons bien sûr cette campagne. Cette subvention de 5.000 euros a quelque chose d'un peu symbolique, mais, et c'est ce que je disais dans mon intervention précédente, il y a véritablement une action en profondeur à mener et cette campagne y contribue pour sortir un certain nombre de nos commerçants de l'ornière dans laquelle ils se trouvent.

Voilà, nous votons évidemment cette subvention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

Olivia POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Pour vous rappeler ce qu'a dit Philippe DUCLOUX. La Maire de Paris a d'ores et déjà lancé par l'intermédiaire des services de la Ville de Paris, en décembre pour les fêtes de fin d'année, les chiffres d'affaires de cette période étant extrêmement importants pour les commerçants, une grande campagne pour inciter les Parisiens à faire leurs achats dans leurs commerces de proximité.

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris a lancé aussi en janvier sa campagne, et là nous venons l'appuyer et la soutenir. On espère aussi pouvoir aider encore plus la C.C.I.P. puisque nous avons déposé un dossier de candidature en réponse à un appel à projets du gouvernement lancé le 7 mars dernier pour la revitalisation et l'animation des centres-villes, suite aux manifestations des "Gilets jaunes". On espère ainsi pouvoir aller plus loin pour la suite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 182.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 182).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien de la loi Bichet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons encore 2 vœux. Je demande donc aux intervenants de respecter les deux minutes pour que nous puissions terminer rapidement.

Le vœu référencé n° 44 est relatif au maintien de la loi Bichet.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi Bichet, c'est une loi issue du Conseil national de la Résistance. Elle a été votée par l'Assemblée nationale en mars 1947. Cette loi régit la distribution de la presse en France et permet que chaque quotidien ou

périodique, quelle que soit l'importance de son tirage, soit présent dans les points de vente sur tout le territoire à égalité de traitement, en étant groupé avec les autres titres et acheminé en temps et en heure vers les points de diffusion.

Cette loi assure donc à l'ensemble des quotidiens nationaux et régionaux une distribution équitable, quotidienne sur l'ensemble du territoire français. Cette distribution concerne tous les quotidiens, peu importe leur niveau de ressources publicitaires, qu'il soit élevé ou nul. Les salariés de Presstalis qui distribuent cette presse quotidienne et périodique, assurent une mission de service public qu'il faut soutenir et saluer.

Or, aujourd'hui, le Gouvernement entend s'attaquer au pluralisme démocratique en remettant en cause cette loi Bichet. En effet, un projet de loi est en cours d'élaboration suite à la publication du rapport Schwartz en septembre 2018. Ce rapport préconise la libéralisation de la distribution de la presse, c'est-à-dire qu'il s'attaque à nos piliers démocratiques que sont la liberté de la presse et le droit d'informer les citoyennes et les citoyens en assurant une distribution quotidienne équitable de la presse dans toutes les régions de France.

Il est donc nécessaire de préserver la liberté de la presse et le droit d'informer, qui est ici clairement mis en cause. Cela passe par le maintien de la loi Bichet, qui permet depuis 72 ans cette distribution équitable sur l'ensemble du territoire français.

Nous souhaitons donc que la Maire de Paris intervienne auprès du Ministre chargé de la Communication pour lui rappeler notre attachement à cette liberté fondamentale qu'est la liberté d'informer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous m'interrogez sur la réforme de la loi Bichet qui réglemente la distribution de la presse écrite effectivement depuis 1947.

Comme vous le savez, l'avenir de la liberté de la presse, et singulièrement de la presse écrite, est un sujet démocratique majeur qui, dans cette période, nécessite courage et vigilance.

Vous avez évoqué M. Marc SCHWARTZ, qui est aujourd'hui président-directeur général de la Monnaie de Paris et qui a remis à l'été 2018 un rapport au Ministère de la Culture de l'époque intitulé "Dix propositions pour moderniser la distribution de la presse". Effectivement, ce rapport préconisait une transformation profonde de la filière face au risque de faillite de Presstalis, qui est le distributeur le plus important de France. Le cadre législatif que retenait alors M. SCHWARTZ proposait d'abroger la loi Bichet et d'inscrire les nouvelles dispositions dans le Code des postes et des communications électroniques.

Toutefois, les dernières déclarations du Ministre RIESTER, notamment lorsque je me suis rendue avec Patrick BLOCHE sur les Champs-Elysées pour rencontrer les kiosquiers qui ont vu leur outil de travail détruit pendant les manifestations et que la Ville a soutenus en débloquant la fameuse aide d'urgence que nous avons déjà évoquée, laissent à penser que ce n'est pas le cadre législatif qui pourrait finalement être retenu. Il ne serait désormais plus question d'abrogation mais de réforme de la loi Bichet.

Vous voyez bien, Monsieur le Maire, que nous n'avons pas suffisamment encore d'informations précises sur le contenu de ce texte, qui méritera bien sûr la plus grande attention de notre part, tant la liberté et le pluralisme de la presse font partie des valeurs que nous défendons et que la Maire de Paris souhaite évidemment protéger.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter favorablement ce vœu si vous acceptez l'amendement qui demande plutôt que la Maire demande au ministre de la Culture plus d'informations concernant le projet de réforme de la loi Bichet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous remercie, Olivia POLSKI.

Jacques BOUTAULT, vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je crois qu'à ce stade, l'important, c'est de marquer notre attachement à cette loi Bichet et à cette équité pour l'ensemble des quotidiens et périodiques français, et l'amendement de l'Exécutif permet de marquer cet attachement de notre Assemblée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Cela permet aussi de prendre en compte - je parle sous le contrôle d'Olivia POLSKI - une demande forte des kiosquiers sur la loi Bichet. Je dis cela, parce que l'intérêt général est un point d'équilibre souvent difficile à tenir.

De ce fait, Jacques BOUTAULT ayant accepté l'amendement de l'Exécutif sur le vœu qu'il a présenté au nom de son groupe, c'est donc un vœu amendé que nous allons soumettre au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecolgiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 109).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au design et à l'activité des stands commerciaux à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au dernier sujet qui est un vœu référencé n° 45 du groupe UDI-MODEM, présenté par Maud GATEL. Excusez-moi, je vous cherchais un peu plus à droite, mais vous êtes MODEM, donc vous êtes au centre, logiquement.

Mme Maud GATEL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je m'exprime au nom d'Édith GALLOIS qui a souhaité déposer ce vœu.

Face au développement des emplacements commerciaux, dont certains font l'objet d'appels à propositions fixés par la Ville, Édith GALLOIS souhaiterait que l'accent soit mis dans la sélection sur des critères esthétiques et environnementaux, et dès lors qu'un travail soit mené sur le sujet avec la Commission du mobilier urbain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Il ne s'agit pas de plus d'emplacements, mes chers collègues, sur l'espace public.

Puisque nous ne pouvons plus faire de convention de gré à gré pour des raisons évidentes suite à un décret qui a fait couler de l'encre, nous avons lancé des appels à projets. Les critères de sélection de ces appels à projets ont été hiérarchisés et ils ont été examinés dans l'ordre d'importance que je vous donne : le projet d'exploitation, qui nous permet de prendre en compte justement la qualité du projet et des produits proposés, l'insertion dans le domaine public et notamment l'aspect esthétique et leur intégration dans le paysage, ainsi que le développement durable des projets, et enfin et c'était vraiment le dernier des critères, le critère financier.

L'aspect esthétique a donc été pris en compte et a fait l'objet d'une analyse attentive du jury, dont les maires des arrondissements concernés étaient membres.

Je veux juste vous préciser que nous n'avons pas la possibilité de mettre des critères restrictifs, puisqu'il s'agit d'appels à propositions. Sinon, ce serait requalifié en marché public. Ainsi, nous pouvons émettre des critères et les hiérarchiser, comme nous l'avons fait, mais nous ne pouvons pas être prescriptifs à ce point.

En conséquence, je vous invite plutôt à retirer votre vœu après ces explications.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Une demande de retrait.

Y a-t-il des demandes d'explications de vote ? Pas de demande d'explications de vote.

Je reviens vers vous, Maud GATEL. Acceptez-vous ce retrait ?

Mme Maud GATEL. - Absolument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De fait, avec ou sans explication de vote, il n'y a plus de vœu. Du coup, on n'a plus rien à expliquer.

Chers collègues, je vous remercie pour votre discipline collective après le retrait du vœu n° 45. Nous avons terminé d'examiner les dossiers inscrits en 1ère Commission.

Je vous souhaite une bonne soirée. Nous reprendrons demain matin à 9 heures avec les dossiers inscrits en 2e Commission et je vous rappelle qu'à 10 heures 30 nous aurons un débat avec M. le Préfet de police.

Je vous souhaite de fait une bonne soirée, la séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 1er avril 2019 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le mardi 2 avril 2019 à neuf heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Conformément à la Conférence d'organisation, la parole est à Mme LECOUTURIER, Présidente de la 2e commission.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - La 2e Commission s'est tenue le 25 mars dernier, et Mme Catherine VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation, notamment le renouvellement de la convention triennale pour des projets particulièrement importants, pérennes, qui ont du sens comme le Comité de la flamme ou le Mémorial de la Shoah.

Dans les hommages et les nominations, Catherine VIEU-CHARIER a mis à l'honneur trois personnes, Ghislaine Dupont, Claude Verlon et Camille Lepage, qui auront leur place à elles trois. Christophe GIRARD a présenté à son tour ses projets de délibération, plusieurs interventions dont celle de Sandrine MÉES et de Bernard GAUDILLÈRE qui sont intervenus sur les projets de délibération DAC 232, 401 et 616, ce dernier étant relatif à l'Association Cinéfondation. A cette occasion, Christophe GIRARD a annoncé aux membres de la Commission qu'aucun membre de l'Exécutif parisien ne participerait au Festival de Cannes 2019.

A son tour, Frédéric HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation et a été interpellé, encore une, fois par Sandrine MÉES sur la Fnac Live et sur les nuisances sonores que représentaient ce concert pour les riverains qui s'en plaignaient. A noter également la DAE et la Mode écoresponsable.

Enfin, Karen TAÏEB a rapporté les trois projets de délibération sur le patrimoine. Puis les vœux des différents groupes ont été portés par M. AIDENBAUM, Mme PRIMET, Mme MAQUOI et moi-même auxquels les maires-adjoints ont apporté leur réponse.

Voilà pour la 2e Commission. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame LECOUTURIER.

2019 DAC 32 - Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 32 relatif à l'attribution d'une subvention et avenant à la convention avec l'Association Maison de la poésie.

La parole est à Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

"Je n'ai pas de mémoire, je n'ai pas de passé, je n'ai pas de clocher, ma patrie, c'est le vent, mon bateau essoufflé aimerait accoster, mon foyer est ailleurs, devant, toujours de vent".

Il n'y a pas d'heure pour la poésie, cher Christophe, chère Béatrice LECOUTURIER, cher Jean-Paul COMBES. Donc je profite de ce projet de délibération pour faire l'éloge de tous ces poètes et poétesses parisiennes et parisiens qui font frémir Paris sous leurs vers et aussi sous leurs rimes libres.

Là, c'était un poème de Cypora Boulanger. Je voudrais saluer, ici, toutes les associations que la Ville aide pour certaines, par exemple "Par cœur", dont les membres récitent des poèmes dans les bars, et d'autre association comme "Le Petit Ney", porte Montmartre, qui est un repère pour le slam au féminin, La Ruche des arts, l'Ecomusée, j'en oublie.

Nous allons parler ici de la Maison de la poésie qui affirme, à la fois, une vocation esthétique, à travers une programmation de qualité et variée, qui met en avant toutes les langues, toutes les cultures, et notamment les langues européennes qui, hélas, ne sont pas assez mises en avant et qui sont vraiment sous la dénomination de l'anglo-américain, je dis cela parce que c'est bientôt les élections européennes. La Maison de la poésie, c'est vraiment le lieu du bilinguisme, du trilinguisme et de toutes les langues.

C'est aussi un lieu qui organise des événements hors les murs, avec des actions dans les collèges et les lycées. Ce qui est vraiment très appréciable, c'est qu'ils ne se cantonnent pas à leur lieu, à leurs quatre murs. Pour nous, les élus écologistes, cette subvention est donc d'autant plus importante.

C'est aussi une équipe qui ouvre sa scène aux détenus de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, qui ouvre aussi des ateliers aux réfugiés, c'est une vision de la poésie que le groupe Ecologiste de Paris est fier d'encourager.

Je terminerai par ce poème en hommage à Cabu :

"Alors parfois, j'ai envie, loin des hommes, de partir, de me forger un paradis et de garder le souvenir d'une brume, d'un rêve perdu dans les yeux de Cabu".

C'est un poème d'Yves PICART. Merci, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Madame LECOUTURIER présidente de la 2e Commission, et merci particulièrement à notre collègue, ce matin, lyrique, Sandrine MÉES, collègue engagée pour la Culture, et vous dire que la Maison de la culture est un phare dans Paris.

Cette maison, qui fut voulue par Pierre Seghers, continue aujourd'hui son chemin sous la baguette d'Olivier CHAUDENSON avec beaucoup de talent. En effet, c'est un lieu incontournable et nécessaire dans le monde impitoyable du numérique et du narcissisme d'aujourd'hui.

Alors oui, nous avons bien besoin de poésie. Je remercie notre collègue pour son intervention et donc je vous invite à voter le projet de délibération DAC 32, si M. le Président de séance le veut bien.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux donc voix, à main levée, le projet de délibération DAC 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 32).

2019 DAC 232 - Validation de la liste des lauréats de l'appel à projets Embellir Paris, modèles de conventions d'occupation du domaine public et des modèles de conventions tripartites avec les porteurs de projet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 232 concernant la validation de la liste des lauréats de l'appel à projets "Embellir Paris", sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 46.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe LRI.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération se nomme "Embellir Paris". J'aurais aimé pouvoir la voter sans difficulté. Mais voilà, ce qualitatif n'est pas adapté à la Promenade urbaine dans le 18e arrondissement.

De l'avis général, pour "Embellir Paris" sur la Promenade urbaine, vous avez fait le choix de l'absurde. Le projet d'aménagement est ancien. Depuis plusieurs années, associations, riverains, habitants se mobilisent pour élaborer des propositions et des projets. Je ne m'étendrai pas sur les avancées et reculs de la Ville sur ce dossier.

Bonne nouvelle, le site de la Promenade urbaine est choisi pour accueillir un projet du concours "Embellir Paris", sauf que le résultat du concours qui vient d'être annoncé est atterrant tant il est absurde.

Après des années d'études, de réunions, de propositions, la Promenade urbaine prenait enfin forme avec, comme fil conducteur, la mise en lumière du viaduc du métro avec un éclairage fonctionnel, avec des lampadaires du style Duplex, la mise en valeur des piliers sculptés, l'éclairage des grandes traversées et la mise en lumière des voûtes sous le tablier.

Donc, de la lumière et, par conséquent, il paraît évident de dégager l'espace pour mettre en valeur l'ouvrage d'art ainsi illuminé.

J'attire votre attention que l'investissement pour la mise en œuvre du projet est de 2 millions d'euros.

Il semblait pourtant évident qu'un projet, utilisant le sol comme une toile vierge, se serait inscrit parfaitement dans la Promenade urbaine.

Aucune des trois associations, "Action Barbès", "Demain La Chapelle" et "S.O.S. La Chapelle", qui se sont investies avec une rare énergie et depuis des années, je le répète, n'a été associée à la décision du jury.

Le jury a fait un choix étrange en combinant deux propositions sans rapport entre elles, à savoir une exposition photo qui pourrait être présentée dans un autre lieu de cette même Promenade urbaine et un alignement de panneaux de toiles colorées.

Il ne s'agit pas, mes chers collègues, de juger de la qualité artistique de ces deux projets. C'est leur implantation qui pose problème, car elle est en pleine contradiction avec l'esprit de l'aménagement de la Promenade urbaine qui était de mettre en valeur le viaduc, dégager les grandes perspectives, libérer l'espace et rendre l'endroit le plus clair possible.

Les associatifs et les habitants ne comprennent pas ce choix qui, encore une fois, a été fait sans concertation avec les artisans du projet d'aménagement.

Vous gâchez une belle idée, vous décevez celles et ceux qui avaient cru parvenir à un beau résultat. Je vous laisse à penser la déception, le désappointement, la colère de toutes ces personnes qui se sentent flouées.

Le résultat n'est pas à la hauteur des buts recherchés.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous demandons de revoir cette décision, de prendre l'attache des associatifs et toutes les personnes qui se sont engagées. Faute de quoi, Pierre-Yves BOURNAZEL et moi-même, à titre personnel, nous ne pourrons pas voter ce projet de délibération.

Cette décision, je le répète, n'est pas un jugement porté sur les autres projets que vous nous soumettez dans le projet de délibération et, en particulier, celui de la rue du Pré, dans le 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, pour le groupe LRI.

Mme Catherine LECUYER.- Monsieur le Maire, sublimer un peu le quotidien, inviter l'art dans ces pans de l'espace public que l'on désigne par le terme de "délaissés urbains", ceux qui nous échappent, voilà tout l'esprit de l'appel à projets "Embellir Paris" dont la liste des lauréats a été rendue publique le 22 mars.

Un tel programme était alléchant et les habitants du 8e étaient particulièrement enthousiastes à l'idée d'embellir le parterre central de la place de l'Europe-Simone-Veil dans le quartier Saint-Lazare. Tout s'annonçait donc pour le mieux. Les 17 projets proposés au vote suscitaient plus ou moins l'enthousiasme, mais chacun pouvait y trouver son bonheur.

Quelle ne fut pas la surprise donc de découvrir, au détour d'un mail adressé pendant le vote aux membres du jury, que seuls 8 projets sur les 17 proposés étaient déjà présélectionnés, alors même que le vote était toujours en cours.

A quoi servait donc ce vote ? D'autant plus que les projets présélectionnés par la Ville n'étaient pas forcément ceux qui allaient réunir, à l'issue du vote, le plus de suffrages. Imaginez donc la déception des habitants mais aussi des artistes qui, au vu du nombre de votes sur le site d'"Embellir Paris", étaient convaincus d'avoir passé le premier cap alors même qu'ils étaient déjà éliminés.

De plus, il était donné la possibilité aux membres du jury de repêcher les projets, ce que certains ont fait avant d'apprendre que ces derniers n'étaient pas, pour des raisons esthétiques ou techniques, envisageables.

Pourquoi avoir alors proposé des projets qui, dès le départ, ne rentraient pas dans les critères de faisabilité ?

Voilà, Madame la Maire, les questions que les habitants et artistes peuvent légitimement se poser : le manque de clarté, dans la règle du jeu, ne peut en effet que susciter déception et aigreur, car ce n'est pas à vous que je vais apprendre que, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Pour ma part, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON, chers collègues, il y a à la fois un sujet avec lequel je suis d'accord avec Christian HONORÉ, et un autre avec lequel je suis en complet désaccord.

Chaque fois que l'on installe de l'art dans l'espace public, il y a débat et, d'ailleurs, c'est un des plaisirs que d'installer des œuvres d'art dans l'espace public, puisque cela nous permet à chaque fois de confronter nos visions de l'espace et également nos propres inclinaisons pour les œuvres.

Pour la Promenade urbaine qui est partagée entre le 10e, le 18e et le 19e, le choix qui a été fait est un choix très coloré et qui rompt de manière très importante avec le cadre qui, de ce que j'ai compris, n'obérera nullement l'éclairage ni de jour ni de nuit, et notamment pas de nuit puisqu'il s'agit du viaduc qui sera illuminé et qui se verra en pleine nuit, bien mieux que les œuvres qui seront, elles, dans le noir, je pense.

Le sujet avec lequel je suis d'accord avec vous, c'est que l'on ne peut pas confirmer cette décision complètement, sans avoir eu cet échange indispensable avec les habitants du quartier, avec les représentants des associations impliquées, parce qu'en effet, tout l'esprit de l'installation de la Promenade urbaine a bien été, et d'ailleurs le temps de la concertation le montre, de valider avec les habitants du quartier les choix que nous faisions pour cette Promenade urbaine.

Je pense que c'est prévu, et j'attends moi-même ce moment de réunion, de rencontre avec les artistes ou leurs représentants avec impatience pour qu'ils puissent nous expliquer comment ils comptent intégrer cette œuvre au cadre, que nous puissions tous ensemble y consentir et le voir comme un plus.

Cet endroit très compliqué, que j'ai qualifié parfois de "délaissé" de l'espace urbain mérite que nous nous associons très en profondeur avec l'ensemble des habitants qui le traversent et qui le fréquentent, ceux qui espèrent que cet endroit va profondément se métamorphoser, et il faut que nous ayons, dans cet échange, ce moment de consentement.

A la fois, je trouve votre jugement trop rapide au regard de ce que nous avons pu voir de l'œuvre et de sa réalité, et en même temps, je suis d'accord avec vous pour demander ce moment d'échange qui est important pour la maire du 10e que je suis.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre et nous éclairer sur l'amendement technique n° 46, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - L'amendement, comme il vous est apparu, n'est plus technique mais politique.

Je vous crois évidemment sincèrement toutes et tous, chers Catherine LECUYER et HONORÉ, ainsi que Mme CORDEBARD tout à fait de bonne foi, mais je voudrais juste vous rappeler qu'un jury, c'est une instance souveraine où siège des femmes et des hommes de bonne foi avec des convictions, leurs goûts, leurs préférences et, en aucun cas, ni Jean-Louis MISSIKA ni moi-même, président du jury, n'avons imposé ou choisi telle ou telle œuvre. C'est simplement le fruit de débats, de discussions et ensuite d'un vote, et un vote, cela se respecte.

Les jurys, que j'ai eu l'honneur de coprésider avec Jean-Louis MISSIKA se sont réunis, il y a plus de 10 jours. Ils étaient composés, comme je l'ai dit, de personnalités du monde de l'art, de représentantes et représentants des arrondissements, des élus, des citoyens et des citoyennes acteurs de la démocratie locale ou de la vie associative et deux représentants de Parisiens tirés au sort parmi les Cartes citoyennes. Ces jurys ont sélectionné 21 projets lauréats, soit un par site, sauf pour le site de la Promenade urbaine qui, du fait de son étendue, accueillera deux projets.

Un des deux projets sélectionnés prévoit l'installation de panneaux de couleurs sur les voûtes du métro aérien, sur une partie de la Promenade.

Je tiens à rassurer les riverains et les associations ayant travaillé sur la Promenade que la mise en lumière de la voûte sera bien réalisée à l'automne. Nous organiserons prochainement une réunion d'échanges avec Alexandra CORDEBARD et Eric LEJOINDRE, les associations, les lauréats, la R.A.T.P. et les services de la Ville pour présenter la manière dont ces œuvres peuvent s'enrichir mutuellement, et nous serons bien sûr attentifs à ce que les différents acteurs ayant contribué à ces projets soient écoutés et associés à la réflexion.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Il y a une explication de vote sur l'amendement technique de Mme Sandrine MÉES, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris est vraiment heureux de cette initiative de la Ville. Nous trouvons que les lieux retenus sont bien répartis dans les quartiers et que les lauréats nous semblent vraiment intéressants.

Nous aurions aimé que la consultation puisse être élargie en direction des personnes éloignées du numérique.

Nous voudrions noter un point important, c'est la percée des artistes femmes dans un domaine où, à l'origine, elles étaient peu représentées, ce qui montre qu'il y a des évolutions et que cet appel à projets en est la preuve, et même j'aurais pu dire, c'est le début de quelque chose pour nous.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 46 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 46 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 232 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 232).

2019 DAC 233 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Institut des Cultures d'Islam pour les locaux situés 19-23 rue Léon (18e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 233 relatif à une convention d'occupation du domaine public avec l'association "Institut des Cultures d'Islam".

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un projet de délibération qui aurait dû concerner non pas la rue Léon mais la parcelle Polonceau, si la Maire de Paris avait respecté et tenu son engagement électoral de construire sur la parcelle Polonceau, le même dispositif que celui existant rue Stephenson, c'est-à-dire une salle de prière et la deuxième partie de l'I.C.I. On ne va pas refaire l'histoire, la page est tournée, cela concerne la rue Léon, très bien. J'en profite quand même pour signaler à tout le monde d'aller voir l'excellente exposition "C'est Beyrouth" qui montre ces artistes mettant en valeur le caractère multiconfessionnel d'une ville encore hantée par le spectre de la guerre.

Mais ma question est la suivante et elle concerne quand même la parcelle Polonceau : que sait-on du devenir de cette parcelle actuellement en friche ? Que sait-on de l'engagement de la Maire de Paris pendant sa campagne électorale de 2014, puisqu'une salle de prière, pratiquée par la communauté africaine, a été détruite en leur disant que le dispositif de l'I.C.I. fait qu'ils retrouveraient un lieu de prière, ce n'est pas le cas.

Voilà, quid de la parcelle Polonceau ? Quid du dispositif avec la salle de prière à venir ? Telle est ma question.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET n'étant pas là, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci à Pascal JULIEN de poser ces questions.

En effet, ce sont des lieux complexes dans un arrondissement plein de vitalité, et je voudrais saluer la présidente, Mme Bariza KHIARI ainsi que la directrice Stéphanie CHAZALON qui mènent un travail remarquable et subtil et, comme l'a dit Pascal JULIEN, la dernière exposition que je vous invite à voir est tout à fait remarquable autour de Beyrouth, grande ville francophone.

Mais je voudrais saluer aussi les élus engagés, et vous êtes nombreux, je pense à Myriam EL KHOMRI, Daniel VAILLANT, Carine ROLLAND, le maire Eric LEJOINDRE, mais aussi les élus de l'opposition pour lesquels, en effet, ce lieu est évidemment important pour l'arrondissement pour sa mixité et sa diversité.

La Ville fait mener un certain nombre d'études, parce qu'il faut faire les choses avec sérieux. A la DCPA, à la fois, une étude est en cours pour la rénovation du site de la rue Léon avec trois scénarii possibles : une rénovation légère des bâtiments actuels qui, je ne vous le cache pas, a ma préférence ; la construction d'un nouveau bâtiment avec un programme mixte qui envisagerait peut-être des logements étudiants ; la construction d'un nouveau bâtiment entièrement dédié, ce qui ne paraît pas une piste raisonnable.

Ce qui est certain, c'est que la Ville s'engage tout à fait fermement pour que l'I.C.I. puisse se déployer et fleurir et, comme le dit le haïku japonais que j'aime beaucoup : "Que le fruit tienne la promesse de la fleur".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 233.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 233).

2019 DAJ 4 - DAC - Approbation du contrat de cession de droits d'auteur sur les fontaines du Rond-Point des Champs-Elysées au profit de la Ville de Paris par le Fonds pour Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAJ 4 - DAC - relatif à l'approbation du contrat de cession de droit d'auteur sur les fontaines du Rond-Point des Champs-Elysées au profit de la Ville de Paris par le Fonds pour Paris.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci beaucoup.

C’est d’eau, de lumière et de mouvement dont nous allons parler, parce que c'est bien des fontaines parisiennes qu'il s'agit.

D'abord, pour se réjouir que l'on s'occupe enfin des fontaines à Paris car, si le contrat que nous examinons contient un engagement prometteur de la Ville de Paris de faire "tous ses efforts" - la formulation ne me paraît pas juridiquement très contraignante - pour en assumer l'entretien et le maintien en l'état d'origine, c'est une avancée considérable.

Elles auront de la chance, ces fontaines du Rond-Point des Champs-Elysées si elles échappent à la malédiction des fontaines parisiennes qui est celle de l'assèchement, car pour près de la moitié des 250 fontaines ornementales de la capitale, on peut dire, de fontaine en fontaine, que "tari sera toujours tari".

L'enquête menée et publiée par "La Tribune de l’art" est révélatrice de cet état d'abandon de trop de nos fontaines. Dans mon 14e arrondissement, je n’ai qu’à prendre l'exemple de celle de la place de la Catalogne, au centre de laquelle l’eau devait s'écouler en pente douce, sur un large disque de pavés incliné comme pour un nouvel hommage vers la Tour Eiffel, dessinée par le sculpteur Shamaï Haber, fontaine qui est en panne depuis 15 ans.

C'est vrai que tout le monde n'a pas la chance d'être arrosé par le Qatar. C'est un privilège parisien d'ailleurs, "Ici, c'est Paris".

Parce que c'est à hauteur de 60 % qu'un fonds qatari, comprenez un fonds d'origine de l’Emirat du Moyen Orient appelé le Qatar et non pas d'un fonds "qu'a tari", ce qui pour une fontaine serait un très mauvais sponsor, c'est donc bien, encore une fois, à travers le Fonds pour Paris, le Qatar qui principalement nous offre, sur le Rond-Point des Champs-Elysées, cette valse lente de douchettes mono-trous gainées de cristal.

Monsieur GIRARD, à l'heure où George CLOONEY et Tom JONES appellent au boycott des hôtels de luxe, propriétés de l’Emir de Brunei, qui s’apprête à instaurer demain la peine de mort en cas d'homosexualité ou d'adultère, je me demande si c'est mal élevé ou incongru ou déplacé de s'interroger sur le financement de ces fontaines ornementales sur la plus belle avenue de Paris par un Etat où la peine maximale pour s’adonner à des pratiques sexuelles avec un individu du même sexe est la mort, ou au moins 100 coups de fouet ou des peines d'emprisonnement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, les six fontaines du Rond-Point des Champs-Elysées, vous le savez, puisqu'il y a une couverture médiatique très importante, ont été inaugurées en grande pompe le 21 mars, mais c'est d'abord et c'est surtout un projet qui a duré plus de trois années pour être concrétisé.

Je rappelle que l'emplacement du Rond-Point des Champs-Elysées est assez exceptionnel et emblématique, et que les fontaines seront vues par plus de 300.000 piétons chaque jour qui arpentent la plus belle avenue du monde.

Pour revenir à la signature, en tout cas à la votation de ce contrat de cession de droits d'auteur sur les fontaines du Rond-Point, je voudrais rappeler quelques vérités et quelques évidences.

D'abord, je suis un peu juge et partie puisque je fais partie des cinq élus de cette Assemblée qui sont membres du Fonds pour Paris, un fonds tout à fait important et qui a été mis en place pour réconcilier le mécénat et les participations publiques, puisqu'en effet, il est important aujourd'hui que l'on puisse se mobiliser sur la question culturelle, et notamment sur la question patrimoniale.

Alors, je voudrais exprimer quelques remarques, tout d'abord, sur le travail artistique des frères BOUROULLEC, les grands designers français internationaux qui ont été à l'origine de la conception de cette œuvre d'art.

En premier lieu, je souhaite vraiment les remercier pour le travail accompli. Leur œuvre est d'une grande finesse et fait écho à l'art cinétique, où le mouvement et l'environnement ambiants sont d'une importance capitale.

Les nouvelles fontaines font inévitablement penser à l'œuvre de Calder. Je pense à l'œuvre horizontale placée devant le centre Pompidou qui joue, et cela a été dit et redit, sur des questions à la fois de mouvement et d'optique.

Bref, pour ceux qui ont eu la chance et l'opportunité d'aller les voir, ces créations des deux designers sont faites tout en verticalité et en lumière avec 3.060 pièces de cristal, et la nuit, c'est encore plus beau.

Elles sont, me semble-t-il, traversantes et sobres, et on a évité l'écueil qu'elles deviennent trop opaques ou trop lourdes.

Elles s'inscrivent délicatement dans le paysage et lui donnent en même temps une dynamique au même titre que le lustre Gabriel que les frères BOUROULLEC ont déjà réalisé au château de Versailles qui est aussi, rappelons-le, un filament de lumière et de cristal d'une grande finesse.

Ainsi, mêler art contemporain dans un lieu de patrimoine permet à chacun, à chaque art, de se révéler. Bien évidemment, on considère que le projet n'a pas été plaqué, mais il a été construit et presque théorisé. Il a pris en considération les lieux, l'espace qu'est le Rond-Point des Champs-Elysées, et Dieu sait que ce rond-point est emblématique.

Je voudrais revenir à la question financière, puisqu'elle a été évoquée.

D'abord, c'est un projet important qui a coûté 6,3 millions d'euros, tout le monde le sait. Mais ce sont exclusivement des mécènes privés qui ont une relation géographique, je pense au Qatar puisque leur ambassade est située au fond de l'avenue, ou sentimentale, et je pense à Dassault, et qui ne coûteront rien à la puissance publique.

Je souhaite aussi rappeler que les fontaines ont été privées de fonctionnement pendant plus de vingt ans, M. AZIÈRE l'a rappelé, et la dernière, cela a été après le passage des supporters de football qui sont venus fêter la victoire dans ces lieux.

Bien que l'on puisse se réjouir du projet, je pense qu'il y a des questions qui restent en effet, celle de la question de la participation citoyenne sur finalement la rénovation du patrimoine parisien qui nous environne.

D'ailleurs, à ce propos, j'ai moi-même posé des questions sur le "Cœur", vous savez le fameux "Cœur de Paris" qui bat à la porte de Clignancourt de Joana VASCONCELOS, et sur la participation et l'appropriation par les riverains.

Je crois qu'il est important que Paris reste une terre d'accueil pour l'art contemporain, mais qu'en même temps, elle continue à respecter l'histoire patrimoniale de la ville, à la fois son architecture, ses églises mais aussi ses musées municipaux qui jouent un rôle très important pour lesquels un travail de rénovation est en train de s'effectuer.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le politique dénué d'approche culturelle ou d'imaginaire est condamné à l'ordre conjoncturel. Les fontaines des Champs-Elysées ont engendré beaucoup de discussions, et notamment sur des critères d'esthétique.

Beaucoup de personnes se sont offusquées en disant : "Mais je trouve que cela n'apporte rien ou que c'est trop moderne par rapport aux Champs-Elysées et tous les immeubles qu'il y a derrière". Bref, chacun y va de son appréciation.

Pour le coup, nous apprécions le travail des deux artistes ayant eu des idées novatrices sur de nombreux aspects. Mais nous ne voulons pas rentrer dans ce débat sur les critères de beauté, l'esthétique n'est liée qu'à un jugement, et le jugement n'est pas objectif mais subjectif.

Le débat sur la beauté ou non de ces fontaines cache le vrai débat : le coût de près de 6,4 millions d'euros de cette œuvre financée par le mécénat. Je préfère donc m'intéresser au financement de cette œuvre de la part d'un souverain du Qatar.

Revenons donc sur la composition et l'origine de ce Fonds pour Paris, fonds ayant financé ce projet. Nous avons plusieurs interrogations sur ce sujet.

Nous nous demandons, par exemple, pourquoi en trois ans la facture a grimpé de 2 millions d'euros.

En effet, lorsque le projet avait été annoncé en mai 2016, il était fait état, comme l'avait noté alors "Le Parisien", d'un montant de 4,2 millions d'euros qui devait, toujours selon le même article, être financé à hauteur de 3,9 millions par le Fonds et de 200.000 euros par Eau de Paris, le reste étant à la charge de la Ville.

Le Conseil d'administration du Fonds pour Paris est composé de quinze membres, présidé par Rémi GASTON-DREYFUS, P.D.G. de la Foncière d'investissement G.D.G., spécialisée dans la rénovation et la restructuration d'actifs immobiliers, membre du Conseil d'administration de Christie's Paris.

Aux côtés des quatre représentants de la Ville de Paris, siègent Jean-Jacques AILLAGON, ancien ministre de la Culture, conseiller de François PINAULT dans ses activités artistiques et culturelles, Nathalie BELLON-SZABO, directrice générale de Sodexo Sports et Loisirs Monde, groupe qui regroupe Le Lido, Lenôtre, les Bateaux Parisiens, Yachts de Paris, Laurent DASSAULT, directeur général délégué du groupe industriel Marcel Dassault.

Comme on le voit, une jolie brochette de personnalités hautement qualifiées, choisies avec grand soin et pour qui la levée de fonds doit s'apparenter à un jeu d'enfant.

En 2017, surprise, un nouveau mécène privé fait son apparition dans le petit lot des donateurs au Fonds pour Paris. Pour la modique somme de 4 millions d'euros, voici arrivé, sans tambours ni trompettes, le Fonds souverain du Qatar, fonds d'investissement de l'Emirat du Qatar, présidé par Ahmad AL-SAYED.

Des fontaines issues du mécénat sur les Champs-Elysées, ce n'est pas une nouveauté, des précédentes furent installées dans le même lieu et avaient été financées par Marcel DASSAULT. M. CHIRAC a même renommé le

Rond-Point Champs-Elysées - Marcel Dassault, propriétaire de l'hôtel Le Hon, qui borde la place et où il avait installé ses bureaux et le journal "Jours de France".

Nous apprécions la beauté de l'œuvre et le travail des deux artistes permettant avec grâce de participer au rayonnement de Paris. Mais il restera une tache sur ce projet, celle de l'origine des fonds qui ont permis sa réalisation.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Est-ce que nos politiques publiques, est-ce que nos politiques en matière d'art, en matière de culture, est-ce que nos politiques en faveur de l'embellissement de Paris doivent dépendre de financements étrangers ?

Voilà la vraie question qui nous est posée en conscience à toutes et à tous ici. Et ce n'est pas n'importe quel financement étranger, le Qatar !

Le Qatar, les émirats du Golfe, de quoi les accuse-t-on ? A un moment donné, d'avoir des liens, parmi leur grande richesse, avec de riches donateurs qui ont contribué à financer Daesh. Ce n'est pas rien, quand même !

Est-ce qu'on trouve finalement une bonne opportunité ? Où est la limite que l'on pose au fait de pouvoir récupérer de l'argent pour financer des politiques publiques ? Vous vous rendez compte où a été mis le curseur ! Il a été mis loin, quand même !

Je me souviens que, lorsqu'il y a eu la convention pour "Paris-Plages" avec Lafarge, quinze jours après les révélations du "Monde", nombreux regardaient leurs chaussures et se sont dit, comme le projet de délibération est déjà dans les tuyaux, on est obligé de le voter.

Et en même temps, nombreux étaient celles et ceux qui sont venus me voir à la buvette pour me dire "tu as eu raison de ne pas voter cela". Parce qu'à un moment donné, notre éthique ne peut pas tout accepter dans la logique folle du libéralisme et l'injonction à la réduction des dépenses publiques à trouver des façons, qui des mécènes, qui des dons, qui je ne sais quoi, pour redorer l'image de marque de grosses entreprises qui sont sans foi ni loi, et là d'Etats qui sont sans foi ni loi. Il y a des limites !

Donc, non, ce n'est pas possible, ce n'est pas possible de se dire que, quelle que soit l'œuvre réalisée, et le débat n'est pas, vous l'aurez compris, sur l'esthétique de l'œuvre, qu'elle dépende du Qatar, de Dassault, de Pinault, et je ne mets pas ces trois partenaires sur le même niveau, mais déjà, c'était problématique que cela dépende de M. Dassault. C'était quand même problématique de savoir que l'on embellissait nos rues en fonction de quelqu'un qui a fait sa fortune sur l'armement militaire, excusez-moi du peu.

Pinault, oui, cela posait problème quand même de savoir qu'on finance l'embellissement de nos rues en dépendant de quelqu'un qui s'est quand même fait connaître en ayant aucun scrupule pour supprimer des emplois, histoire d'augmenter ses richesses, aucun scrupule sur l'ensemble des opérations possibles d'optimisation fiscale, comme on dit pudiquement pour ne pas aller au-delà sur la dénonciation de celles et ceux qui vont mettre leur argent dans des paradis fiscaux et qui sont responsables finalement de la décadence dans nos hôpitaux, parce que la situation, c'est celle-là.

Mais là carrément, on fait dépendre ces fontaines de 4 millions d'euros du Qatar.

Eh bien, non, je ne voterai pas ce projet de délibération, et je vous demande à toutes et tous en conscience de ne pas voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme Fadila MÉHAL, je fais partie du Conseil d'administration du Fonds pour Paris.

A ce titre, je vais dire plusieurs choses. Tout d'abord, quand le Qatar a été proposé comme financeur, fidèle à la position des Ecologistes, j'ai rappelé que ce n'était pas forcément une bonne chose que l'on prenne l'argent du Qatar.

On m'a rétorqué que le Qatar finance déjà le P.S.G. et, dans cette Assemblée, je n'entends pas M. AZIÈRE critiquer le P.S.G. par rapport au financement du Qatar. Chacun a ses contradictions et les oriente vers le sujet qui lui paraît le plus pertinent.

Sur ce, j'ai perdu ce vote par rapport au Fonds du Qatar et donc, on a eu le Fonds du Qatar pour financer.

Par rapport à ce qu'il vient de dire, il faut quand même faire un peu de géopolitique de la région, on n'a pas d'Arabie Saoudite. Sur les Emirats Unis du Qatar, je ne vais pas faire un cours de géopolitique, mais ces trois pays ont des stratégies totalement différentes, notamment dans la finance, et les djihadistes ne sont pas les mêmes, mais le lieu n'est pas pour parler de cela.

Je veux parler de ce qu'il y a dans cette convention et la partie immergée de l'iceberg dont on ne parle pas.

Première chose, à qui ont bénéficié ces 6 millions d'euros ?

Ces 6 millions d'euros ont bénéficié essentiellement à des entreprises françaises, notamment un bureau d'études pas très connu, je vais le citer, l'Atelier "Lemunier & Meyer", qui a été un des acteurs très importants de la réalisation technique de ce projet, parce qu'au-delà de l'aspect artistique, il y a tout l'aspect technique du projet.

Dans l'aspect technique du projet, cela coûte cher parce qu'il y a du bronze, des alliages. Il a fallu déposer des brevets pour avancer la technologie qui a permis de faire ces fontaines. Cela, on n'en parle pas.

Je vais aussi parler d'un acteur peu cité, Eau de Paris, un mécénat de compétence par "Eau de Paris". A l'intérieur du Fonds, à un moment, ils pensaient à Veolia, et j'ai dit que je ne pensais pas que Veolia soit une bonne chose pour Paris. On a une entreprise publique, "Eau de Paris", qui a tout à fait la compétence pour faire ce travail, et "Eau de Paris" a été choisi pour faire ce travail, à hauteur de 200.000 euros me semble-t-il, sur l'aspect technique. C'est toute la partie souterraine, la partie alimentation en eau, toute la partie du moteur qui permet de faire fonctionner les fontaines. Tout cela, vous croyez que cela se fait comme cela : non. Cela nécessite des technologies, des dépôts de droits d'auteur techniques qui sont aussi très importants. Et cela, on l'oublie. C'est cela qui sert à financer tout cela. Personne ne s'est enrichi sur ce projet. Les frères BOURELLEC ont été à peine indemnisés pour ce travail qu'ils ont fait.

En plus, j'en viens sur ce projet de délibération, il y a une cession gratuite de droits d'auteur, c'est ce que l'on vote ici. C'est trop tard pour stopper le projet, il fallait le stopper bien en amont. Aujourd'hui, c'est construit, et là, tout ce que l'on demande ici, c'est que, gratuitement, nous allons avoir les droits d'auteur sans payer. Et cela est très important pour la Ville de Paris. La Ville de Paris va pouvoir bénéficier de quelque chose qui a été financé par le Qatar, mais à titre gratuit.

Autre élément très important aussi qui n'est pas donné dans ce projet de délibération et dans la partie, notamment ce qu'a dit M. ADOLPH et qui a été repris par Raphaëlle PRIMET dans son intervention, c'est qu'il y a une garantie technique de cinquante ans sur ces fontaines. C'est-à-dire que ceux qui ont participé à la construction de ces fontaines s'engagent sur une durée de cinquante ans à ce qu'elles fonctionnent. Jamais nous n'avons donné une telle garantie technique sur des projets aussi risqués.

C'est sûr que tout n'est pas blanc sur ce projet, mais il y a quand même des aspects très positifs qui n'ont pas été mis en avant, et c'est dommage. C'est pourquoi je suis intervenu pour mettre en avant ces aspects totalement oubliés sur le fait que, parfois, on doit faire des compromis. A priori, il n'y a aucune contrepartie vis-à-vis du Qatar, il n'y a aucune contrepartie vis-à-vis de Marcel Dassault. Pourquoi Dassault a financé ce rond-point ? Parce que ce rond-point s'appelle aussi Marcel Dassault et ils ont dit "on va embellir l'arrière-grand-père, fondateur des avions du marchand d'armes Dassault". C'était normal qu'ils participent un peu à quelque chose qui porte leur nom.

Voilà ce qu'il s'est réellement passé. Cela fait partie des contreparties qu'il faut faire à un moment. Est-ce de la compromission ? Je ne pense pas.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Catherine LECUYER pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Catherine LECUYER.- Merci, Monsieur le Maire et merci pour toutes ces interventions qui finalement sont assez complémentaires et très intéressantes.

Je voulais revenir sur l'historique de ces fontaines du Rond-Point des Champs-Elysées, réalisées par Alphand, dans le cadre d'un projet global d'aménagement des Champs-Elysées. L'élément décoratif de ces fontaines est alors une gerbe de roseaux en fonte au centre de laquelle jaillissent les jets d'eau. De 1932 à 1958, le décor central est remplacé par un décor en verre réalisé par Lalique. Ce décor est très vite endommagé et démonté en 1958. C'est Max Ingrand qui réalise le décor verrier en place jusqu'en 1998. Détériorées alors par les supporters de la Coupe du Monde, les corolles d'Ingrand sont démontées et les fontaines mises hors d'eau, étant donné la vétusté des installations. Des talus plantés de fleurs sont alors créés à l'arrière pour pallier l'absence d'eau.

Vingt ans donc que ces fontaines attendaient de reprendre vie, et l'initiative du Fonds pour Paris de financer leur restauration pour 6 millions d'euros ne pouvait que susciter l'enthousiasme.

Quelques questions se posent néanmoins sur le choix du projet retenu, au-delà de l'esthétisme des fontaines qui a suscité de nombreuses réactions. Il faut dire que celui-ci est bien loin des fontaines d'origine, car la restauration, initialement évoquée, s'est transformée en une création très contemporaine.

La première question est le processus de sélection du projet. En effet, lors de la réunion de présentation de celui-ci par les frères BOUROULLEC devant la Commission des sites, l'architecte des Bâtiments de France, Mme

COMBIN, expliquait, je la cite : "qu'elle n'a pas été associée, pas plus que l'Inspecteur des sites, au choix du projet parmi les cinq candidats, qu'elle l'a découvert à l'automne 2017, lors d'une réunion à l'Hôtel de Ville".

Les élus de l'arrondissement concernés n'ont pas participé non plus à la sélection, pas plus que, je me trompe peut-être mais j'ai interrogé quelques élus membres du Conseil d'administration, qui étaient incapables de me répondre, pas plus que ces élus ou même les habitants.

Qui a donc décidé de ce projet ? Quels sont les quatre autres projets envisagés ? Quels étaient les critères de sélection ? Quelles garanties avons-nous ? Là, vous m'avez plus ou moins répondu quant à la durabilité des fontaines.

De plus, il est dommage qu'il n'y ait pas eu de réflexion sur les éclairages du Rond-Point des Champs-Elysées, qui mériteraient d'être revisités. Et quid des parterres de fleurs qui ont laissé la place à des pelouses nues ?

Toutes ces questions et réflexions restent sans réponse. Or les fontaines du Rond-Point s'inscrivent dans l'ensemble cohérent et harmonieux des Champs, qui demande à être respecté sous peine de casser cet esthétisme que les touristes du monde entier viennent admirer.

Le financement de la restauration du patrimoine parisien par des fonds privés est une excellente nouvelle, car nous savons tous combien la Ville et l'Etat n'ont plus les moyens de l'assurer seuls. Mais les financements privés permettent-ils tout ?

On arrive quasiment à une question philosophique. Ce bien commun que constitue notre patrimoine et l'importance de sa transmission doivent rester notre unique souci. Il est donc essentiel que nous ayons des garde-fous. Quels étaient-ils dans le cadre de la restauration de ces fontaines ?

Tous ces questionnements, Madame la Maire, sont essentiels car si notre politique culturelle tend de plus en plus à être soutenue par le privé, elle doit absolument continuer à émaner des pouvoirs publics.

En guise de conclusion, je citerai celle de l'étude sur les rapports publics-privés produit par l'Observatoire des politiques culturelles : "Combiner les avantages et systèmes publics et privés dans la culture relève du pragmatisme. Considérer les évolutions de leur place dans ce champ appelle une attention et vigilance permanentes. L'histoire contemporaine du secteur culturel montre qu'une politique régulée, c'est-à-dire soucieuse d'équilibre, préserve sa diversité, contribue à l'emploi, favorise le bien commun".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, mes chers collègues, pour cette diversité des engagements et des opinions.

Je voudrais juste vous rappeler ce que fut la polémique autour de la Pyramide de Pei et il fallut que Claude Pompidou, la veuve du Président Pompidou dont c'est l'anniversaire de la mort aujourd'hui, il y a 45 ans, dut prendre la tête d'un certain nombre de personnalités et de citoyens pour défendre l'audacieux projet de Pei, voulu par François Mitterrand qui, aujourd'hui, fait l'unanimité. Mais cela, c'est le temps qui fait son œuvre.

Sans parler de la Tour Eiffel car, à l'époque, ce furent les mêmes conservatismes, les mêmes remarques, les mêmes peurs et les mêmes superstitions qui prévalurent. Mais le temps et la sagesse font leur œuvre.

Je serais tenté de répondre d'abord à un couple inattendu pour moi dans cette Assemblée, Danielle SIMONNET et Eric AZIÈRE, sur le Qatar, pour leur dire que, comme nous ne sommes que le Conseil de Paris, je suggère qu'ils s'adressent au Premier Ministre, M. Edouard PHILIPPE, au Président de la République et à M. LE DRIAN, le Ministre des Affaires étrangères, pour leur poser la question des relations diplomatiques de la France avec le Qatar qui est un état souverain. D'ailleurs, j'étais dans la délégation du Premier Ministre, il y a quelques jours, pour l'inauguration du nouveau musée, la Rose des Sables, de Jean NOUVEL, grand architecte français au Qatar.

Mais en effet, c'est votre droit, et les questions que vous posez sont des questions tout à fait légitimes.

A Catherine LECUYER, je voudrais dire que les éclairages des Champs-Elysées font l'objet d'études ainsi que le réaménagement des espaces verts, sous la houlette à la fois de Pénélope KOMITÈS et de Karen TAÏEB pour la partie patrimoniale. Donc ce travail est tout à fait engagé. Vous avez raison de le souligner, mais il n'a pas été abandonné.

Et peut-être, ayant été très sensible aux propos à la fois de mes collègues Fadila MÉHAL et Jérôme GLEIZES, qu'il était bien de rappeler que ce sont des artisans rares, fragiles. Il n'y a pas une journée, une semaine où nous n'apprenons la disparition de tel papetier dans la Sarthe, de tel artisan dans le Lot-et-Garonne, ou de tel fabricant d'émaux dans le Maine-et-Loire, donc toute entreprise qui peut être soutenue par un projet d'audace comme celui des fontaines des frères BOUROULLEC.

Il faut aussi souligner la qualité des projets et également dire que les techniciennes, les techniciens, les ingénieurs d'Eau de Paris ont fait un travail absolument remarquable. Je vous invite, dans l'ordre et la discipline, à

demander à visiter les sous-sols des machineries sur le Rond-Point Marcel Dassault aux Champs-Elysées, pour que vous constatiez par vous-mêmes la haute technologie qu'Eau de Paris utilise dans la mise en place pour faire fonctionner ces fontaines.

Si vous le souhaitez, il est tout à fait possible, pour mieux comprendre le fonctionnement du Fonds pour Paris, qui est un fonds souverain, de pouvoir auditionner Mme SCHNEIDER, qui en est la directrice, et qu'elle puisse présenter devant nos commissions les projets qu'actuellement, il est prévu de soutenir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous avons eu des références au Président Pompidou et au Président GISCARD. Je vous invite avec ordre et discipline, selon les mots de Christophe GIRARD, à passer au vote sur le projet DAJ 4 - DAC.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 4 - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAJ 4 - DAC).

Merci.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Patrice Chéreau.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non-rattachés et nous commençons par le vœu référencé n° 47 relatif à une dénomination en hommage à Patrice Chéreau.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Ce vœu fait suite à un vœu que j'avais eu l'honneur de déposer au Conseil de Paris de décembre 2016, avec Christophe GIRARD alors maire du 4e arrondissement, et aujourd'hui, adjoint à la Maire de Paris pour la Culture.

Patrice Chéreau était né le 2 novembre 1944 dans le Maine-et-Loire et est décédé le 7 octobre 2013. C'était un Parisien engagé et passionné par Paris, qui a contribué entre autres au rayonnement culturel de Paris, de la France et, dont la vie personnelle s'est essentiellement déroulée dans les 3e et 4e arrondissements de Paris.

Il a connu de son vivant la reconnaissance de ses pairs, de la critique et du public en obtenant quatre Molière, deux César, un Prix du jury de Cannes et un Ours d'or à Berlin.

Patrice Chéreau a résidé une grande partie de sa vie rue de Braque dans le Marais, cette très belle rue du Marais avec ses hôtels particuliers du XVIIe siècle, et il affectionnait particulièrement ce quartier.

Considérant ce vœu que nous avions fait adopter au Conseil de Paris en décembre 2016, qu'un hommage soit rendu à cet artiste hors du commun en lui donnant un lieu dans le Marais.

J'ai donc proposé au Conseil d'arrondissement ainsi qu'à Christophe GIRARD de donner la dénomination d'allée Patrice Chéreau à la portion de la rue des Archives, qui est très large dans le 3e arrondissement, entre la rue de Braque où il habitait et la rue Pastourelle.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

Très rapidement, tout d'abord un grand merci à Pierre AIDENBAUM qui a dit les choses avec beaucoup de sensibilité et de justesse.

Oui, Patrice Chéreau fut un immense Parisien, et son œuvre demeure. D'ailleurs, sa dernière mise en scène "Elektra" à Aix-en-Provence fut un chef-d'œuvre absolu.

J'ai pris soin, lorsque Pierre AIDENBAUM m'a informé qu'une portion assez belle et poétique de Paris fut trouvée, d'emmener son dernier compagnon, puisqu'il a l'autorité morale sur l'œuvre de Patrice Chéreau, pour qu'il puisse nous assurer que cela convenait à sa famille et donc à lui-même.

Nous nous réjouissons que "L'homme blessé", l'auteur de "La Reine Margot", soit honoré et demeure pour l'éternité dans Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 110).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au déménagement du centre national de dramaturgies contemporaines "Théâtre Ouvert".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 48 relatif au déménagement du centre national de dramaturgies contemporaines "Théâtre Ouvert", déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une fresque en l'honneur de Simone Veil (13e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 49 relatif à la création d'une fresque en l'honneur de Simone Veil.

La parole est à Mme Édith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Édith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, je l'avais déjà déposé en Conseil du 13e arrondissement, et je remercie Jérôme COUMET, le maire du 13e, qui lui avait donné un avis favorable ainsi que l'ensemble de mes collègues du 13e arrondissement qui l'ont voté à l'unanimité.

Si je souhaite le reporter aujourd'hui devant vous, c'est pour lui donner toute la force qui, me semble-t-il, il mérite, pas tant mon vœu que la cause que je défends aujourd'hui devant vous.

Vous vous souvenez, le 1er juillet 2018, à l'occasion de la "panthéonisation" de Simone Veil en compagnie de son mari, le talentueux artiste de rue, Christian GUÉMY alias "C215", avait peint deux portraits sur deux boîtes aux lettres posées sur le mur de la mairie du 13e, place d'Italie.

Ces œuvres ont été souillées, elles ont été blasphémées, des croix nazies ont été peintes dessus, aussitôt retirées dès le lendemain en présence de la Maire de Paris, je crois, et du fils de Simone Veil. Cela s'inscrit dans une forte hausse, me semble-t-il, d'antisémitisme en France dans l'année 2018.

Aussi, il me semblait, même si elles ont été remises en état, que l'on aurait pu proposer, en accord avec le maire du 13e évidemment, la Maire de Paris et la famille de Simone Veil, un emplacement peut-être plus grand, plus visible en mémoire de Simone Veil.

Je rappelle que cet artiste Christian GUÉMY, qui a été mis en lumière en particulier par notre maire du 13e, propose des œuvres afin qu'un maximum de passants puissent être confrontés à leur humanité.

Donc, je pense que ce message est très beau et qu'il convient tout à fait à Simone Veil. C'est la raison pour laquelle je vous fais cette proposition aujourd'hui.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Maire du 13e arrondissement demande la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je vous remercie de cette proposition et nous allons évidemment y donner suite.

Je vois prochainement l'un des fils de Simone Veil et nous allons en discuter, et je pense que l'on va orienter cette proposition vers un établissement scolaire volontaire. Cette fois-ci, ce sera une commande. La première intervention de "C215" n'avait pas été payée, mais pour le coup, ce serait une commande et elle fera l'objet d'une commande publique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci à Mme GALLOIS et Jérôme COUMET. Ayant pris soin hier d'échanger avec Pierre-François et Jean VEIL, les deux fils de Simone Veil, bien évidemment, c'est un avis favorable que j'exprime au nom de la Maire de Paris et de l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 111).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la bibliothèque Louise Michel (20e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la bibliothèque Louise Michel et à l'association Queer Week.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous étudions maintenant conjointement les vœux référencés n°s 50 et 51, tous les deux relatifs à la bibliothèque Louise-Michel et à l'association Queer Week.

La parole est à Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, nous vivons une bien triste époque avec une recrudescence de la haine, de la violence, du cyber harcèlement, et malheureusement tous les équipements, même les équipements culturels, peuvent être concernés.

C'est le cas de la bibliothèque Louise-Michel qui a organisé un atelier de contes non genrés, destinés à un public familial, et animé par des drag-queens dans le cadre de la semaine de la Queer Week.

Et là, ce fut une profusion, une avalanche de haine qui s'est déversée sur le personnel de la bibliothèque depuis ce fatidique samedi 16 mars. Ce sont près de 400 messages à caractère haineux, homophobe qui ont été signalés et bloqués sur les réseaux sociaux par le personnel.

Alors, nous-mêmes, nous sommes tous ici très engagés dans la lutte contre l'homophobie et le harcèlement, puisque tous les groupes avaient voté, rappelez-vous, en novembre 2018, un vœu pour lutter âprement contre les L.G.B.T.-phobies et contre les violences.

J'ai moi-même, au nom de notre groupe, fait adopter le label "Respect Zone" contre le cyber harcèlement, adopté par le Conseil de Paris en novembre 2018. Donc, tout simplement, nous demandons que nous puissions, au nom du Conseil de Paris, témoigner de notre soutien au personnel âprement touché de la bibliothèque, et que les élus puissent être tenus informés si, d'aventure, une plainte était déposée.

Et puis, dans un troisième temps, que nous fassions le bilan de ce vœu que nous avons tous voté dans un élan unanime en novembre 2018, et enfin, que les bibliothèques soient complètement associées, intégrées au dispositif dans le cadre de la campagne de communication de la lutte contre les L.G.B.T.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 51.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans le même esprit, je pense que c'est vraiment important que tous les conseillers et conseillères de Paris, ici présents, nous exprimions toute notre solidarité et notre reconnaissance en direction de l'équipe de la bibliothèque Louise-Michel pour le courage qu'elle a eu et le fait qu'elle continue à avoir ce courage pour mener des actions d'éducation populaire sur les questions genrées et de lutte contre les L.G.B.T.-phobies.

Je souhaiterais que nous exprimions également tout notre soutien à l'association "Queer Week" qui a participé à cette initiative. Il faut le dire et le redire, le "drag" est un art, et il est du rôle des bibliothèques d'intervenir de manière culturelle et artistique, et il est du rôle des bibliothèques de contribuer à l'émancipation de toutes et tous, et l'émancipation de toutes et tous passe par la déconstruction de l'enfermement du genre et, au contraire, la lutte contre toutes les L.G.B.T.-phobies.

Il est totalement insupportable de savoir qu'ils ont subi une vague de harcèlement en ligne complètement incroyable.

Je tiens, à travers ce vœu, à ce que la Mairie de Paris réaffirme qu'elle porte bien plainte pour injures publiques, qu'elle se constitue bien partie civile pour l'ensemble des victimes de ce harcèlement qui souhaitent réengager une procédure judiciaire, et que l'on continue de bien soutenir l'association "Queer Week", cela me semble extrêmement important au travers de projet d'actions culturelles, en partenariat avec son réseau de bibliothèques et d'établissements culturels, et que l'on poursuive et amplifie tout notre soutien à l'ensemble des équipes des bibliothèques qui souhaiteraient engager des actions équivalentes sur les questions du genre.

Vous l'aurez compris, plutôt que d'être assommés par cette vague de harcèlement subi en ligne, qu'au contraire, on montre que notre détermination n'en est que plus encouragée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, mes chers collègues, et je donnerai un avis favorable à vos deux vœux, moyennant quelques amendements. Mais je voudrais d'abord m'exprimer sur l'attitude qui fut la mienne et l'échange que j'eus avec la Maire de Paris, dès que nous eûmes connaissance de la violence des propos et des comportements. Je remercie la direction des Affaires culturelles et Mme Claire GERMAIN d'avoir été extrêmement vigilante, car nous protégeons nos directrices et directeurs de bibliothèques qui, dans leur conscience et leur professionnalisme, ont l'indépendance de l'animation et de la programmation de leur bibliothèque, c'est un principe inaltérable.

Alors, l'avis est favorable et je vous propose les amendements suivants :

Sur les poursuites judiciaires que vous sollicitez, les actions judiciaires adaptées seront entreprises par la Ville sur la base du constat d'huissier de 70 pages, qui nous a été adressé vendredi dernier, et de l'expertise juridique conduite par les services.

Nous envisageons, bien entendu, un dépôt de plainte au nom de la Ville, et nous vous tiendrons informés de ces mesures dès qu'elles auront été prises.

Sur le soutien ou non du Conseil de Paris à nos bibliothécaires et leurs actions sur les questions de genre que vous sollicitez également, Mesdames, je viens de le rappeler, le Plan Lire à Paris, présenté au Conseil de Paris en mai 2018, encourage les bibliothèques à organiser des ateliers autour de la question du genre.

Donc, je l'assume et je ne peux qu'y être favorable.

S'agissant, chère Fadila, de votre demande d'intégrer les bibliothèques au dispositif de lutte contre les L.G.B.T.-phobies, et j'associe bien sûr ma collègue Hélène BIDARD, je vous ai proposé un amendement sur ce point. En effet, il est un peu tôt à ce stade pour s'engager sur le contenu de la future campagne de communication pour le bien-être des personnes LGBTQI+.

La Ville de Paris a rappelé son engagement aux côtés des LGBTQI+ à l'automne 2018, sous la forme de 32 mesures. L'Observatoire se réunira, pour la première fois, le 9 avril dans une semaine, sous la présidence d'Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, et sera l'occasion de définir les contours, axes et relais de cette campagne. Il permettra également de faire le bilan des actions menées, suite à l'annonce de ces mesures en novembre 2018, en présence de l'ensemble des acteurs publics et associatifs associés.

S'agissant de votre demande, chère Danielle SIMONNET, relative au soutien financier de la Ville à la "Queer Week". Je vous ai proposé un amendement. En effet, je ne peux émettre un avis favorable à une augmentation de la subvention, le soutien de la Ville de Paris se faisant sur des projets ponctuels ou de manière indirecte par la mise en place de partenariats comme celui-ci.

J'émets donc un avis favorable, sous réserve que vous acceptiez les amendements que je vous propose, et je vous propose un slogan : "Le Queer a su vous séduire, sachez l'entretenir et ne pas le ternir".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une explication de vote.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour une minute.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris soutient les actions qui se déroulent pendant la semaine de réflexion sur le genre et la sexualité, et nous soutenons évidemment le personnel des bibliothèques, victime d'attaques inacceptables suite aux ateliers contes qui ont été animés dans ce cadre.

Il y a effectivement, comme vous l'avez rappelé, comme l'ont rappelé Mme MÉHAL et Mme SIMONNET, des lois qui punissent le harcèlement et les propos discriminatoires. Donc, rien de plus logique que de recourir à la justice qui jouera, nous l'espérons, son rôle indispensable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci. Nous passons au vote.

D'abord le vœu n° 50 du groupe démocrate et progressiste.

Les amendements proposés par l'Exécutif sont-ils acceptés ?

Mme Fadila MÉHAL. - Nous acceptons les amendements.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 112).

Le vœu n° 51 de Mme SIMONNET ?

Les amendements sont-ils acceptés ? Oui, ils le sont.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 113).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'effacement de fresques dans les 13e et 18e.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 52 relatif à l'effacement des fresques dans les 13e et le 18e arrondissements.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, censure ? Censure ! Eh oui, retour de la censure ! Quand la liberté d'expression et de création, liberté fondamentale, est piétinée dans Paris.

Je voudrais, à travers ce vœu, vous interpeller, mes chers collègues, sur deux grandes fresques, dans le 13e et dans le 18e arrondissement, qui ont été réalisées sur la thématique engagée des mobilisations actuelles des "Gilets jaunes".

Il y avait d'abord une fresque rue d'Aubervilliers dans le 18e arrondissement, 300 mètres de long, intitulée "L'hiver jaune", réalisée à l'appel de "Black Lines" par 25 artistes. Elle a été censurée, quasi entièrement recouverte de peinture grise.

Des voisins, d'ailleurs choqués, racontent sur les réseaux sociaux qu'ils ne comprenaient pas parce qu'ils voyaient régulièrement des gens faire des graphes sur ces murs sans aucun souci. Ils sont descendus et ont voulu apposer eux-mêmes leurs propres inscriptions sur ce mur. Ni une ni deux, ce sont des personnes de la sécurité qui les ont interpellés, hop retour au commissariat avec, du coup, de longues discussions avec les forces de l'ordre avant d'être enfin libérés.

Une autre fresque, réalisée le 24 février par une trentaine de "street artists", 100 mètres de long, sur les murs du pont Kellermann et de la rue de la Poterne des peupliers à Paris, dans le 13e arrondissement, toujours sur le thème des "Gilets jaunes", d'ailleurs je crois qu'elle s'intitulait "L'hiver jaune 2". A l'origine, elle avait été autorisée, puis recouverte par des agents de la Mairie sur ordre de la Préfecture de police, au motif qu'elle portait atteinte à l'image des forces de l'ordre.

J'aimerais que l'on essaie de se souvenir quelles sont les œuvres qui auraient pu être considérées comme portant atteinte à l'image des forces de l'ordre dans l'histoire de l'art contemporain. Je pense que notre adjoint en charge de la Culture n'aura pas trop de difficulté à m'en trouver pléthore.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclurai, mes chers collègues, en disant que cette censure doit cesser. La Mairie de Paris et la Préfecture de Paris doivent expliquer, devant les conseillers de Paris, les raisons qui ont motivé une telle censure et, dorénavant, que l'on fasse respecter l'ensemble des fresques artistiques engagées tant qu'elles respectent le cadre républicain, au même titre que les fresques artistiques pas forcément engagées. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Le maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET, a demandé la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Pour une explication de vote, et j'imagine, chère Danielle SIMONNET, que cela t'agace, te hérisse quand on réduit les "Gilets jaunes" aux casseurs ou quand on délégitime toute forme de manifestation parce qu'il y a des risques de débordements. Chère Danielle SIMONNET, pour cette fresque, c'est exactement la même chose.

Dire que cette fresque est un soutien aux "Gilets jaunes" serait réduire les "Gilets jaunes" à ceux qui insultent la police. D'ailleurs, l'initiateur de cette fresque a tout à fait convenu que certaines représentations étaient irresponsables. Il s'était d'ailleurs engagé à immédiatement intervenir pour les supprimer, engagement qu'il n'a pas tenu.

Alors, puisque tu nous interpelles sur le fond, on va venir au fond.

Le problème, c'était évidemment de représenter une femme "Gilet jaune" criblée de balles. Est-ce cela, ta vision des dernières manifestations ? Est-ce cela, ta vision de la liberté d'expression ?

Le problème était aussi d'afficher l'image d'un enfant affublé d'un gilet jaune et menacé par un fusil-mitrailleur de la police sur la tempe et d'une grenade, oui, un enfant "gilet jaune" avec un fusil-mitrailleur sur la tempe. Est-ce ta vision de la liberté d'expression ? Est-ce cela qu'il faut montrer aux gamins qui se rendent à l'école ? Et que dire du texte qui accompagnait tout cela et qui comparait les C.R.S. à des terroristes ?

Est-ce cela encore l'image des forces de l'ordre que vous défendez, que tu défends ou que tu cautionnes ?

En tout cas, ce n'est pas la mienne. Elle n'est pas seulement irrespectueuse, elle est aussi insultante, et je dirais même irresponsable. D'ailleurs, le Procureur de la République a été saisi. Et oui, je te confirme que nous avons été destinataires d'une injonction d'effacer côté Préfecture de police. Et oui, nous avons fait effacer ces images parce qu'elles étaient choquantes et insultantes. A toi, à vous de considérer si ces images étaient insultantes pour les "Gilets jaunes", en tout cas, elles l'étaient pour la police.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, chère Danielle SIMONNET, merci, cher Jérôme COUMET.

J'ai visité vingt ronds-points, dans le Morbihan, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, chez moi. Jamais, je n'ai vu d'expression artistique violente ou haineuse. Donc, en effet, l'art haineux ou l'expression haineuse n'a pas sa place chez les "Gilets jaunes" de bonne foi.

Vous évoquez deux fresques, Danielle SIMONNET, réalisées l'une dans le 13e, l'autre dans le 18e. Elles représentaient des images d'affrontements, pour certaines très violentes, c'est l'art qui peut s'exprimer ainsi, avec notamment dans le 18e, celle d'un personnage avec un œil crevé et en sang, et dans le 13e, celle d'un enfant avec une grenade sur la tempe. Mais Jérôme COUMET a été beaucoup plus explicite.

L'art doit pouvoir provoquer, interroger les consciences, nous opposer, provoquer de la polémique, c'est évidemment la place de l'art de questionner la société et de nous remettre en cause.

Interpeller et faire passer des messages politiques aussi, mais ces œuvres, dans le contexte particulièrement tendu que nous connaissons, ont suscité des réactions négatives, douloureuses et nombreuses chez les habitants et les riverains, et chez les jeunes ainsi qu'une injonction d'effacement de la Préfecture de police.

Le maire du 13e, Jérôme COUMET, comme vous le savez, est en soutien du "Street Art". Il avait autorisé la réalisation d'une fresque en précisant toutefois, et je salue sa sagesse, que les images ne devaient pas être agressives ou haineuses.

La réalisation de ces fresques collectives n'a pas été conforme à cet engagement, la parole a donc été rompue.

A la suite des plaintes reçues, un échange a eu lieu entre l'artiste et le maire du 13e, M. COUMET, pour remanier les passages violents de la fresque s'il le voulait bien. L'artiste s'y est engagé, mais il ne l'a pas fait. Selon ce que l'on m'a dit, c'est dans ce contexte que les fresques ont été effacées, rupture de confiance et rupture de contrat.

Pour le 18e, c'est une situation différente où certains dessins associaient des policiers à des symboles nazis. Il s'agit d'un mur appartenant à la S.N.C.F. qui a procédé aux travaux de peinture, car elle est chez elle et à la demande du Préfet de police.

Pour ces raisons, l'avis de l'Exécutif est donc défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour une minute.

M. Pascal JULIEN. - Vous avez raison, Christophe GIRARD, et je pense qu'il faut aller plus loin. Allons au Louvre. J'ai vu un nombre de tableaux irresponsables, haineux à l'égard des forces de l'ordre. Je pense, par exemple, à une petite gravure que j'ai vue du peintre Louis Martinet sur les journées du 27 juillet 1830, où on voit des cuirassés de la garde s'en prendre plein la gueule, des bouts de bois dans la tronche, des pavés, et on se moque d'eux. Imaginez que les enfants aillent au Louvre mais quelle honte ! Comment peut-on oser faire cela ? Il faut aller vers la censure de toutes ces peintures, de toutes ces gravures !

Christophe GIRARD, je suis avec vous, vous avez raison, vous commencez bien, mais allez jusqu'au bout. Censurez toutes les œuvres au Louvre ou d'ailleurs qui collent à l'actualité et expriment effectivement, à un moment

donné, des choses, et les forces de l'ordre tournées en ridicule ! Vous vous rendez compte ! En plus de ce tableau de Louis Martinet, je pourrais vous citer Gaspard Baudoux et bien d'autres comme cela.

Je compte sur vous. Merci de votre collaboration.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAC 14 - DJS - Subventions (398.500 euros), conventions et avenants avec 7 associations dédiées aux arts de la rue et au cirque.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 14 - DJS relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'avenants avec 7 associations dédiées aux arts de la rue et au cirque.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour le groupe EGCP.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans une politique de soutien aux arts de rue qui est volontariste. Les arts de rue sont populaires. Les raisons de leur succès relèvent de leur ancrage local dans les quartiers populaires et de leur diversité.

Les arts de rue animent nos quartiers et suscitent l'intérêt de tous les publics, que ce soient des publics plus avertis, des curieux qui s'arrêtent, qui sont là de passage et qui se font surprendre par un spectacle au coin d'une rue ou d'une place.

Ils permettent aussi à toutes et tous de s'approprier l'espace public et cultivent la liberté de s'exprimer après le débat que nous venons d'avoir, à l'heure où justement la liberté fondamentale d'expression est souvent remise en cause.

Nous nous félicitons donc aujourd'hui que la Ville permette à ce secteur par ce projet de délibération de se développer et d'accompagner ainsi les acteurs, notamment les festivals artistiques - je pense notamment à "Et 20 l'été" dans le 20e arrondissement - qui contribuent à la valorisation et la promotion de ces pratiques pluridisciplinaires dans toute la capitale, et qui privilégient la participation, la médiation et l'accompagnement des publics.

L'art de rue contribue à l'éducation, à l'art et à la culture, et notamment dans les quartiers populaires de Paris.

Ces acteurs culturels interviennent dans de nombreux arrondissements en privilégiant l'association des territoires dans lesquels ils inscrivent leur activité.

Les objectifs ambitieux, que souhaite atteindre la Ville de Paris dans le cadre d'une politique culturelle accessible, sont bien visibles et participent justement à ce soutien aux arts de rue. Nous voulons aussi saluer l'effort qui a été fait par la Ville pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les artistes dans la capitale, parce que toute manifestation dans l'espace public est complexe à Paris, et notamment d'un point de vue logistique et encore plus complexe depuis les attentats.

C'est donc un engagement fort de la Ville de pouvoir aussi faciliter le dialogue et la médiation entre des acteurs des arts de rue et la Préfecture de police, afin de fluidifier et de participer à l'exercice de leur pratique. J'espère que nous aurons l'occasion de discuter rapidement avec le nouveau Préfet de police, et que nous pourrons continuer à avancer dans cette voie.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame MAQUOI, d'avoir présenté ce projet de délibération.

Tout d'abord, trois choses.

Nous soutenons les arts de la rue depuis un certain nombre d'années à Paris. C'est un art à part entière qui prend présence et qui a présence dans notre capitale depuis de nombreuses années, à travers différents festivals et via sept associations qui œuvrent pour travailler à cette diversité dans les territoires. C'est aussi la possibilité que l'art rencontre des publics différents ; que ce soit "le printemps des rues", le festival "Onze bouge", "les Nocturbaines" - je

ne vais pas tous les citer - ces festivals se développent dans des quartiers populaires et mêlent les différents publics qui habitent dans ces quartiers.

Deuxième chose, nous sommes en dialogue avec la Préfecture de police, il se trouve que le Préfet de police sera là d'ici quelques instants, nous pourrons donc à cette occasion aussi renouveler ce dialogue, de manière à pouvoir faire en sorte que l'art puisse s'épanouir dans l'espace public.

Là-dessus, je veux vous dire que, dans ce projet de délibération, nous avons reconduit le fonds qui vient en soutien justement pour les questions de sécurité, puisqu'on demande souvent à ces associations de pouvoir porter les questions de sécurité et donc de les financer.

Dernière chose, il ne fait pas beau aujourd'hui mais le printemps arrive, mais vous trouverez sur le site de la Ville, puisque les festivals d'art de la rue commencent, que nous allons aussi de ce point de vue, communiquer. La Ville communiquera de manière à mettre en valeur et à valoriser le début de cette saison d'art de la rue qui a commencé, le week-end dernier, dans le 11e arrondissement et qui va continuer jusqu'au mois de septembre, dans tous les différents quartiers de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 14 - DJS.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 14 - DJS).

2019 DAC 127 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Sonic Protest.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 127 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Sonic Protest".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques minutes pour parler de la 15e édition du festival "Sonic Protest" dédié aux musiques et formes créatives non normées et audacieuses, et saluer l'augmentation substantielle de 10.000 euros pour un total de 25.000 euros accordés à ce beau projet par notre Ville.

Depuis sa création, en 2003 à Montreuil, le festival "Sonic Protest", porté par l'association du même nom, s'attache à présenter le travail d'artistes underground œuvrant dans les marches de la création sonore contemporaine.

Les artistes venus du monde entier qui s'y côtoient sont connus ou pas, et certains peuvent être porteurs d'un handicap psychique ou mental.

A l'instar de son pendant pictural, l'Art brut, les pratiques brutes de la musique donnent à voir des univers à part, spontanés, loin des sentiers battus, libérés des conventions.

Depuis 2013, "Sonic Protest" est associé à l'hôpital de jour d'Antony et la fondation Elan Retrouvé, autour du double projet "Harry's" et "Radio Tisto". Les "Harry's" est un groupe qui s'est créé à l'hôpital de jour d'Antony.

"Sonic Protest" a été amené à rencontrer de plus en plus d'acteurs du monde du handicap psychique et mental, usagers, travailleurs, éducateurs, médecins, psychologues et responsables d'institution, tous intéressés par cette pratique musicale. Ce qui motive l'équipe, en 2017, à monter les premières rencontres internationales autour des pratiques brutes de la musique. L'année dernière, ces rencontres ont donné lieu à une exposition d'instruments faits de bric et de broc, ou encore on a pu découvrir l'étrange cabane sonore de Glenn MARZIN, instrument gigantesque réalisé à base d'objets et d'instruments de récupération donnant à entendre de nombreux et nouveaux sons.

Il faut donc être curieux et avoir envie d'ouvrir ses oreilles à la découverte de musiques, de sons et de bruits inconnus et étranges pour apprécier la programmation hors normes de Frank de QUENGO et de son équipe.

Les concerts performances, ateliers de pratique ou tables rondes s'invitent dans de plus en plus nombreux lieux parisiens.

Pour l'édition 2019, on aura, entre autres, des musiques électroniques à la station Gare des Mines ou à l'Echangeur de Bagnolet, des musiques improvisées au théâtre de Vanves avec Jean-François PAUVROS, l'église Saint-Merri investie par Lydia LUNCH et les deux journées consacrées aux rencontres internationales autour des pratiques brutes de la musique investiront les Chapiteaux Turbulents du 17e.

Le théâtre de l'Est Parisien sera d'ailleurs le terrain de jeux de nombreuses propositions, piochant au carrefour du rock, etc., et des musiques traditionnelles de la compositrice électronique polonaise Anna ZARADNY.

Je ne peux pas vous faire la liste exhaustive de tout ce que propose "Sonic Protest", mais je vous invite à y participer. Il vous reste encore quelques jours pour découvrir et apprécier ce festival.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je serai bref car, Madame PRIMET, vous avez tout dit.

Souligner d'abord l'exemplarité en termes de diversités artistiques, souligner ensuite l'exemplarité en termes de projet métropolitain, car le festival "Sonic Protest" se développe à Paris et en petite couronne. Enfin, une troisième chose, vous inviter à aller découvrir "Sonic Protest", ou en tout cas ce que le festival propose jeudi soir à l'église Saint-Merri. De plus, ce soir-là, on pourra découvrir une scène entièrement féminine. C'est là aussi une question importante que la question de l'égalité hommes/femmes dans le domaine des arts et du spectacle.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 127).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'occupation temporaire du collectif d'artistes "Le Post".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 53 relatif à l'occupation temporaire du collectif d'artistes "Le Post".

Il est présenté pour le groupe EGCP par Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

"Le Post" est un collectif artistique installé depuis le mois de janvier au 29, rue Blanche, dans un bâtiment qui appartient à Generali, qui est fermé depuis 2009 sans qu'aucune activité ou projet d'activité nouvelle à notre connaissance n'ait été envisagée.

Une vingtaine d'artistes occupent ce lieu en résidence, dans des ateliers de sérigraphie, de vitrail, de peinture, de sculpture, de graphisme et animent ces espaces.

Le groupe "Génération.s" a rencontré ce collectif d'artistes, et ils nous ont fait part des difficultés qu'ils avaient pour trouver des espaces de travail collaboratif dans Paris.

En effet, au vu du contexte immobilier parisien qui est extrêmement tendu, un article de presse nous le rappelait encore aujourd'hui avec l'augmentation du prix au mètre carré, de la pression du foncier et aussi parfois des mises en concurrence qui sont rendues obligatoires, l'enjeu est donc la survie de la création artistique à Paris, de la diversité culturelle et de l'impact sur les territoires où ces collectifs et ces artistes s'implantent notamment, parce que très souvent, comme dans ce cas-ci, ils ont un rôle d'animation dans les quartiers et en lien avec les acteurs sociaux.

On le voit bien dans le succès, par exemple, des Portes ouvertes où on a plus de 1.000 Parisiennes et Parisiens qui ont pu rencontrer les résidents des lieux, assister à des expositions et découvrir les ateliers de création.

Nous voulons donc encourager la Ville de Paris à poursuivre et à renforcer son action auprès des promoteurs et propriétaires bailleurs pour œuvrer en faveur d'occupations temporaires ou pérennes de collectifs d'artistes, pour assurer la diversité, la mixité artistique. Du coup, aujourd'hui, le collectif et les artistes sont sous la menace d'une expulsion. Peut-être avez-vous plus de nouvelles à ce sujet ?

Nous vous interpellons, Monsieur l'adjoint au Maire, pour qu'une solution soit trouvée et qu'une convention d'occupation puisse être signée au bénéfice du "Post" afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités qui sont reconnues par les habitants du quartier.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame MAQUOI.

Effectivement, je me suis aussi rendu au collectif "Le Post", au 29, rue Blanche. La maire du 9e arrondissement aussi s'y est rendue, puisque cet endroit est dans le 9e arrondissement.

Aujourd'hui, nous avons une difficulté puisque la pression foncière que nous pouvons observer sur Paris touche aussi les milieux artistiques, notamment les plasticiens, puisqu'on a affaire à un public artistique de créateurs plus précaires et ne bénéficiant pas forcément des mêmes soutiens et des mêmes aides dans ce domaine. Nous cherchons par tous les moyens à garder une création et une diversité artistique sur Paris avec un certain nombre de choses. Certains sont installés avec pignon sur rue, rue de Rivoli, depuis un certain nombre d'années. Nous avons aussi relogé le collectif "La Main" dans le 15e arrondissement dans les locaux de la Ville à la fin de l'année.

Là, il se trouve qu'un collectif d'artistes a investi un bâtiment qui est un bâtiment non occupé depuis plus de dix ans, qui appartient à Generali, qui n'a donc pas d'utilité sociale. Je me suis rendu sur place, bien évidemment, et j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

J'ai rencontré le directeur général de Generali en lui suggérant qu'à cet endroit, qui relève de l'intercalaire privé, donc qui ne relève pas de la Ville de Paris elle-même, une solution du type convention d'occupation précaire puisse être trouvée, à partir du moment où toutes les conditions de sécurité seront renforcées et acceptées. C'est à peu près le cas, par exemple, pour des choses comme le chauffage. Il se trouve que cela relève de nous, puisque c'est la C.P.C.U. qui chauffe ce bâtiment, et la C.P.C.U. est même passée sur place pour vérifier l'état d'installation du chauffage.

J'apporterai un avis favorable à votre vœu en soulignant qu'il faut que les arts et la création, notamment les collectifs de plasticiens, puissent avoir toute leur place dans notre ville.

Il en relève de la diversité artistique, de la diversité de création. Toutes les solutions doivent être trouvées, y compris des solutions qui, même si elles prennent des chemins de traverse au point de départ, on puisse les faire rentrer dans un cadre d'occupation précaire, avec l'accord du propriétaire. Cela peut nous permettre pour des bâtiments qui n'ont pas d'utilité sociale à un moment donné, d'en trouver une dans le cadre qu'est la convention d'occupation précaire. J'apporterai donc un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 114).

Je vais suspendre la séance, puisque M. le Préfet de police arrive.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures trente-deux minutes, est reprise à dix heures trente-trois minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Débat organisé, en présence du Préfet de police, relatif à la sécurité lors des manifestations.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une cellule de crise.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la condamnation des violences lors de la manifestation des Gilets Jaunes.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit de manifester et aux conditions de maintien de l'ordre public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la Conférence d'organisation a prévu l'organisation d'un débat sur le thème de la sécurité lors des manifestations. Nous allons donc engager ce débat que je vais introduire.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à M. le Préfet de police. Bienvenue dans cet hémicycle, ce gouvernement des Parisiens, cette assemblée des Parisiens. C'est vrai que c'est une originalité, j'y reviendrai un peu dans mon propos, que d'avoir pour un maire, à sa droite, le Préfet de police.

Certains y verraient, ou ont pu y voir une forme de tutelle de l'État sur la Ville de Paris. Je pense qu'au fil du temps, et notamment après la loi de 2017, on peut surtout y voir la nécessité d'une coopération, notamment sur les questions relatives à la sécurité, à l'ordre public, à la lutte contre le terrorisme, ou encore contre la criminalité.

Pour ma part, je suis ravie de vous accueillir dans cet hémicycle, dans lequel vous aurez à venir souvent, et dans lequel nous aurons toujours plaisir à vous accueillir dans la courtoisie républicaine qui règne dans cette assemblée.

Permettez-moi d'introduire le débat avant de vous donner la parole, puis de proposer à l'ensemble des orateurs et oratrices, de tenir les propos qu'ils souhaitent.

Monsieur le Préfet, chers collègues, si on peut éviter les bavardages, c'est mieux, le sujet qui nous occupe est important et requiert l'attention de chacune et de chacun.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme vous, je suis très attachée au droit de manifestation. Dans une démocratie, chacun doit pouvoir exprimer son désaccord, son opposition, voire sa colère. Mais le droit de manifester n'est pas le droit de casser. Je veux ici, avant toute chose, assurer les forces de l'ordre, assurer aussi tous ceux qui contribuent à notre protection, je pense aussi aux pompiers, je veux les assurer de mon soutien, Monsieur le Préfet, parce qu'ils sont souvent la cible de ce déferlement de violence que nous avons pu voir.

Je tiens à être claire et nette, la violence ne fait pas partie du droit de manifester, et s'en prendre aux forces de l'ordre est une façon de fragiliser la démocratie et notre République. J'ai eu l'occasion de m'exprimer dans cet hémicycle et à l'extérieur de cet hémicycle.

Depuis plus de quatre mois, presque chaque samedi, les Parisiens, les commerçants doivent se préparer au pire. Les vitrines sont barricadées, les terrasses sont rentrées, et la ville retient son souffle. La quasi-totalité des arrondissements a été touchée. Des centaines de boutiques, d'hôtels, de restaurants, de banques, d'immeubles ont été dégradées, incendiées, ou entièrement pillées.

C'est la première fois que nous sommes confrontés à une telle crise, première fois depuis longtemps. On a eu l'occasion, au début de ce mouvement des Gilets jaunes, de dire que Paris avait vécu cela en 68, mais en 68, cela n'avait pas duré aussi longtemps. Donc c'est la première fois qu'une crise de cette nature secoue notre ville dans la durée. La violence et le rythme, auquel elle se répète, sont donc sans précédent.

Quand un commerçant ne peut plus ouvrir parce qu'il craint les violences, quand les Parisiens, les visiteurs, les touristes évitent certains quartiers pour la même raison, quand un magasin ou un restaurant est pillé ou brûlé, en fait, c'est toute la ville qui est touchée. Je refuse, comme vous, et je veux ici dire aux maires d'arrondissement, majorité comme opposition, combien nous avons été ensemble, et je vous remercie que, dans ces moments de crise très durs, l'intérêt des Parisiens et l'intérêt de nos quartiers aient repris le dessus. Paris devient le théâtre de véritables scènes d'émeutes et, cela, je le refuse, nous le refusons.

Alors que nous entrons dans le printemps, que des dizaines d'événements, des centaines dirais-je, de vide-greniers, de manifestations sportives sont organisés partout dans la ville, cela n'est plus possible. Le week-end est normalement un moment de respiration pour les Parisiennes et les Parisiens, pour les visiteurs qui viennent dans la capitale. Il est donc urgent de mieux protéger Paris durablement.

Le coût des destructions est considérable pour la Ville. J'ai d'ailleurs introduit, auprès de l'État, une demande d'indemnisation, comme la loi le permet, et comme il convient de faire. La facture s'élève déjà à 7 millions d'euros, uniquement les dégâts liés aux mobiliers urbains, aux panneaux de signalisation, et aussi à la mobilisation exceptionnelle d'agents municipaux de voirie, de sécurité, et de propreté.

Il faut d'ailleurs ajouter les préjudices indirects, estimés à 5,6 millions d'euros. Je pense, par exemple, aux dégâts sur les Vélib', les bornes, les kiosques dégradés, ou encore la destruction d'abribus. Cette somme déjà très conséquente ne prend pas en compte les coûts liés au retard des chantiers de la Ville.

Face à cette crise majeure, je veux vous dire que nous assumons pleinement nos responsabilités. Notre coopération avec vous, Monsieur le Préfet, est essentielle, avant, pendant et après les manifestations. En amont, les équipes travaillent d'arrache-pied pour préparer la ville. Les grilles d'arbres, les colonnes, les barrières de chantier, les Vélib', ce sont plus de 60 tonnes de mobiliers urbains que les agents ont retirées de l'espace public pour la sécurité des Parisiens, des visiteurs et des commerces.

Pendant les manifestations, nous assurons que le quotidien des Parisiens, que les événements de quartier ainsi que les équipements publics puissent être sécurisés, ouverts. Pareil pour les espaces publics. Et après, les manifestations, nous nettoyons l'espace public de tous les déchets répandus ou des carcasses de voitures brûlées. A ce jour, 300 carcasses de véhicules ont dû être retirées de la voie publique par nos agents, dont 160 carcasses pour le seul 1er décembre. En tout, ce sont 233 tonnes de déchets qui ont été ramassées par la DPE.

Je veux ici d'ailleurs remercier et saluer l'ensemble des agents de la Ville qui préparent, qui accompagnent, qui réparent et qui nettoient, parce qu'ils se sont mobilisés d'une façon qui, je crois, fait la fierté de l'ensemble des élus. D'ailleurs, ce sont les mêmes qui, au quotidien, en dehors des crises, entretiennent et nettoient. On a pu voir l'efficacité, mais on mesure, chacun aussi, la déstabilisation de tout le service public municipal, lorsqu'après un week-

end de réparation, il faut bien sûr qu'il y ait des congés, qu'il y ait des temps de rotation pour que les personnels puissent également souffler. Cela veut dire que cela désorganise l'ensemble des équipes municipales de propreté, et aussi dans les autres domaines.

Je veux ici les remercier en mon nom et en notre nom à tous.

Avec la Préfecture de police, la coordination opérationnelle a été optimisée pour réagir au mieux pendant la crise. Nous accueillons un officier de liaison au Centre de veille opérationnelle, tandis que la Préfecture reçoit aussi un de nos agents. Cette coopération se fait à travers aussi le rôle que je veux saluer ici de Colombe BROSSEL, mon adjointe en charge de la sécurité.

Cette coopération permet d'échanger des informations en temps réel, entre la Préfecture de police et l'Hôtel de Ville, et les maires d'arrondissement concernés. Ce ne sont pas que des mots, nous l'avons éprouvé samedi après samedi, et cette coordination, cette coopération, cette fluidité entre nos institutions a été parfois très utile. Parfois, elle n'a pas pu permettre de protéger des rues qui ont été saccagées. Mais, dans bien des cas, elles nous ont permis de réagir en amont, et de pouvoir prévenir les maires d'arrondissement, être en lien avec eux, et pouvoir agir lorsque c'était encore possible dans les arrondissements.

Cette coopération permet d'échanger des informations en temps réel, entre la Préfecture de police et l'Hôtel de Ville, et les maires d'arrondissement concernés.

A la suite des événements du 1er décembre, j'ai demandé à votre prédécesseur, Monsieur le Préfet de police, que les élus parisiens, maires d'arrondissement et présidents de groupe politique, soient conviés par le Préfet de police à une réunion, la veille de chacune de ces manifestations. Cette pratique est maintenue. Je vous en remercie. Vous vous y associez également, et j'informe tous les parlementaires parisiens que cette réunion les concerne aussi.

Mais je tiens à rappeler que la Ville n'est pas en charge du maintien de l'ordre. D'ailleurs, nous ne le souhaitons pas. Il n'en a pas été question, y compris dans le débat sur la sécurité des Parisiens et la police municipale, pour ce qui me concerne.

Notre rôle est d'aider les Parisiens et les commerçants auprès desquels nous sommes pleinement mobilisés, et je sais combien ils sont durement touchés. Dès le début du mouvement, nous nous sommes engagés, bien sûr aux côtés de l'État, des chambres consulaires, des associations, pour les soutenir au mieux. Nous avons mené plusieurs campagnes de communication pour inciter les Parisiens à faire leurs courses dans leur commerce.

Au-delà, je m'engage entièrement pour l'image de Paris. Nous travaillons sur la restauration de cette image à l'international. Je veux remercier Jean-François MARTINS du travail qu'il fait avec tous les opérateurs de tourisme. C'est une reconquête qui se mène au lendemain de chaque samedi, mais je n'abandonnerai jamais. Nous avons eu malheureusement à le faire après les attentats de 2015, et à rétablir la situation.

Comme mesure concrète, nous avons bien sûr exonéré des droits de terrasse les commerçants touchés, ce qui représente un million d'euros de soutien. Nous continuerons le mois prochain, je m'y suis engagée auprès des commerçants, lorsque nous avons eu la dernière réunion suite à la manifestation du 16 mars, notamment sur les Champs-Elysées. Nous avons versé aussi 500.000 euros au fonds de soutien que la Région a créé à notre demande, pour soutenir directement les acteurs économiques. Nous avons accordé une aide exceptionnelle aux kiosquiers, dont les revenus sont minces, et qui sont un véritable symbole de Paris. D'ailleurs, nous avons, avec la société Decaux et la Ville de Paris, permis la réinstallation rapide de ces kiosques, leur remise en état sur les Champs-Elysées. Je veux remercier là aussi Patrick BLOCHE, président de la Commission des kiosquiers à Paris pour le role qu'il joue.

Enfin, nous avons demandé l'aide de l'État pour renforcer encore ces mesures. Paris est visée en tant que lieu de pouvoir, mais ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui sont touchés. Nous espérons donc que le soutien de l'État sera à la hauteur des enjeux.

Toutes ces actions, nous les mènerons tant qu’elles seront nécessaires pour Paris, pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mes chers collègues, le débat au sein du Conseil est indispensable. Ce lieu est celui de la représentation démocratique des Parisiens dans leur diversité. La crise que traverse le pays touche durement notre ville en en faisant le lieu d'affrontements et d'émeutes. Je l’ai dit, les questions d'ordre public, qui relèvent de la compétence de l'État, doivent pouvoir être débattues en toute transparence, avec vous, Monsieur le Préfet, qui en avez la charge.

L'histoire particulière du gouvernement et du pouvoir parisien vous place donc à la droite du maire, dans cet hémicycle. Vous représentez l'Etat dans sa responsabilité liée à la sécurité. Mais nous le savons, cette crise nécessite des réponses politiques et sociales, et pas simplement d'ordre public, car elle est avant tout une crise politique et sociale.

Avant de vous céder la parole, monsieur le Préfet, je souhaite bien sûr que ce débat se déroule dans le respect et le sérieux que nous devons aux citoyens qui nous regardent et qui attendent des réponses à leurs interrogations et à leurs inquiétudes.

Je vous remercie.

Monsieur le Préfet de police, Didier LALLEMENT, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, de votre accueil, Mesdames et Messieurs. Je mesure parfaitement la confiance qui est faite par le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur, en me confiant cette responsabilité. Mais je mesure aussi, Madame la Maire, parfaitement l'attente qui est la vôtre, celle de votre Conseil et de l'ensemble des Parisiens face à la situation que vous avez connue depuis vingt semaines. Pour ma part, je n'ai eu à la connaître qu'à Bordeaux, mais je crois qu'elle était tout aussi vive.

Je veux avant toute chose, avant ce débat, avoir une pensée et remercier l'ensemble des fonctionnaires de police et les militaires qui sont sur ce terrain depuis ces vingt semaines.

J'ai été frappé en arrivant par l'état d'esprit qui régnait. Aucun renoncement, aucune fatigue au sens moral du terme, même si physiquement, elle est réelle, et une volonté à tout prix d'être à la hauteur d'un enjeu dont je crois que chacun des fonctionnaires et militaires est bien conscient qu'il ne s'agit pas simplement d'un sujet d'ordre public. Il ne s'agit pas simplement de désordres. Ce qui est en cause, ce sont les principes mêmes de la République, la capacité de manifester pour ceux qui le déclarent, mais également la liberté du commerce, la liberté d'entreprendre et la liberté de circulation, d'une façon générale la tranquillité pour tous.

Ces fonctionnaires et ces militaires sont totalement investis dans cette tâche. Vraiment, je voudrais avoir une pensée pour eux, et plus particulièrement, si vous me le permettez, Madame la Maire, pour ce brigadier-chef de la 31e Compagnie d'intervention, qui, il y a quelques jours, a fait un arrêt cardiaque sur la place de la République. J'ai discuté avec son épouse le lendemain, je me suis rendu avec le ministre de l'Intérieur à l'hôpital. Elle me décrivait ce qu'était la vie de ce fonctionnaire, son engagement, sa priorité pour le service public, pour la République, pour la patrie. Ce fonctionnaire était toujours présent, au grand désespoir de son épouse qui le voyait partir et connaissait sa fatigue. Mais rien n'était plus important que sa mission. Ce sont des femmes et des hommes de cette nature qui, au quotidien, assurent la sécurité publique.

Ma tâche, j'y reviendrai au cours de ce débat, parce que j'ai compris que la tradition, outre le fait d'être à votre droite et vous à ma gauche, était de répondre à l'ensemble des questions qui seraient débattues au cours de cette séance.

Vous dire que ce que je dois à ces fonctionnaires et à ces militaires, avant tout, c'est la clarté, la clarté du commandement, la clarté des ordres donnés, la clarté de la chaîne de transmission, et la clarté de la mission. C'est ce à quoi a appelé le Premier Ministre, ce à quoi a appelé le Ministre de l'Intérieur, à l'issue de la manifestation du 16 mars, c'est-à-dire en l'occurrence le 17 mars, en rappelant quels étaient les principes définis en matière d'ordre public, ils l'avaient été dès le début du mois de décembre, et la nécessité absolue de les mettre en place. C'est ma mission et je la réaliserai.

On me prête d'ailleurs la réputation d'être parfois trop clair, mais c'est un devoir que je me fais, vis-à-vis des uns et des autres, d'avoir cette clarté pour tout simplement que les choses puissent se passer dans un contexte de doctrine opérationnelle le plus efficace possible.

A l'évidence, une des difficultés que nous rencontrons, nous forces de sécurité intérieure, dans le maintien de l'ordre à Paris, c'est à vrai dire un problème que rencontre l'ensemble des Parisiens, et tous ceux qui ne le sont pas et qui viennent à Paris, c'est celui de la mobilité. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des difficultés pour faire en sorte que les forces se déploient le plus rapidement possible, pour appréhender et, d'une certaine façon au-delà, dissuader les casseurs. Ce principe de mobilité, il vaut tout autant que pour l'ensemble de nos concitoyens, et la doctrine que nous avons mise en place, je l'espère, permettra de répondre efficacement.

Je n'en suis qu'à mon prochain troisième samedi. Je n'en ai fait que deux avec vous. J'ai bien conscience que ce qui s'est passé les deux précédents samedis marquait une rupture dans la mise en œuvre opérationnelle, conformément aux instructions du Gouvernement, mais que, sans doute, d'autres moments difficiles seraient à venir, vraisemblablement à la fin du mois, peut-être au début du mois suivant, nous connaîtrions d'autres difficultés.

Je voulais vous dire dans tout cela, en vous laissant ensuite au débat, ma détermination. Ma détermination à ce que les principes auxquels vous êtes attachés, comme je le suis, connaissent une mise en œuvre tout à fait explicite. J'évoquais tout à l'heure les principes républicains car, fondamentalement, ce sont eux qu'il s'agit aujourd'hui de défendre. Vous me trouverez déterminé à le faire, soutenant l'ensemble des forces de sécurité intérieure, et permettant avant tout, car c'est ce qui fait l'honneur de ma mission, l'honneur de celles et ceux qui servent sous mes ordres, à tout un chacun de s'exprimer raisonnablement et dans le cadre de la Constitution française. Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je propose maintenant de laisser la parole aux orateurs et oratrices des différents groupes.

Première oratrice, Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, en préambule, je voudrais dire que nous sommes tous attachés, dans cet hémicycle, au droit de manifester, mais ce droit n'est pas celui de détruire et de piller. Je veux également, en préambule, saluer les agents de la Ville qui, chaque semaine, nettoient les dégâts et également, les fonctionnaires de police qui sont présents de semaine en semaine.

"Je suis au chômage, j'ai tout perdu". Ces mots sont ceux de José RUSSO, kiosquier sur les Champs-Elysées qui, le 16 mars dernier, a vu son outil de travail brûlé par les "Black Blocs". Rien que lors de l'acte 18, le 16 mars, ce sont près de 27 commerces qui ont été pillés, 71 dégradés, et 9 kiosques brûlés. Pourquoi brûler un kiosque si ce n'est pour manifester une haine de la presse et des médias, pour limiter la libre expression des idées et de leur confrontation. Cette tyrannie d'une minorité doit cesser. A cela s'ajoutent les 4 millions d'euros de dégâts chiffrés depuis le début du mouvement et le manque à gagner pour les commerçants, depuis le début des manifestations, qui ne sont pas anodins en plus dans une période budgétaire contrainte.

A ce bilan budgétaire, j'ajoute encore un bilan social et moral de ces événements. Des personnes ont perdu leur outil de travail du jour au lendemain, d'autres sont mis au chômage partiel, voire licenciées économiquement. Le bilan est sombre, mais il ne doit pas nous faire oublier la solidarité dont ont fait preuve les Parisiens. En effet, plus de 6.000 euros ont été récoltés pour José RUSSO, et d'autres cagnottes ont germé pour l'ensemble des kiosquiers victimes de dégradations.

Solidarité également avec le soutien des collectivités, Ville de Paris, Région Ile-de-France, mais aussi la C.C.I., avec la mise en place d'un dispositif d'urgence pour les commerçants à hauteur de 1,5 million d'euros, auxquels s'ajoutent les exonérations d'impôts, et l'enveloppe de 3 millions de soutien prévue par l'Etat.

Ces fonds permettront de conserver de nombreux emplois menacés parmi les 453 commerces touchés depuis novembre, mais pas tous, hélas.

Si ces fonds sont importants, ils ne répareront pas le traumatisme causé par ces événements. Car c'est également un bilan moral que j'évoquais, que nous devons dresser, avec des commerçants désemparés, des touristes qui réfléchissent à deux fois avant de venir dans notre capitale. Les chiffres sont tombés. Le nombre de réservations de vols à destination de Paris a diminué sur la période à venir. Je voudrais à mon tour saluer le travail de Jean-François MARTINS pour reconquérir ce secteur.

Tous ces habitants, commerçants et touristes doivent-ils avoir peur à chaque manifestation dans la capitale ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, pouvez-vous cesser ce brouhaha ? Dehors, il y a du bruit, mais dedans, il y a du brouhaha. Si l'on peut aider un peu à écouter chacun et chacune des orateurs et des oratrices. Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Entre "Black Blocs" ultraviolents, manifestants et policiers souvent désabusés, il faut trouver l'équilibre entre les deux principes républicains que sont la tranquillité publique et le droit de manifester. Cet équilibre, c'est à vous, Monsieur le Préfet de police, de le trouver. La Ville reste bien entendu à vos côtés pour garantir également cette tranquillité des Parisiennes et des Parisiens, comme elle le fait depuis décembre.

Il y a deux semaines, l'acte 19 s'est caractérisé par une accalmie du mouvement, que l'on doit notamment à la mise en place de zones de manifestations interdites. Dans l'ensemble de la capitale, on a compté seulement 5.000 manifestants, alors qu'ils étaient près du double pour l'acte 18. Si cette mesure est intervenue tardivement, nous devons rester vigilants à l'aube d'une Fête du travail qui risque d'être explosive, selon les experts, et des conclusions du Grand débat qui sont aujourd'hui incertaines.

Il nous faut également penser l'avenir et l'attractivité de notre ville qui en prend un coup. On l'a vu la semaine dernière : si les Champs-Elysées étaient désertés par les manifestants, malheureusement, ils l'étaient aussi par les visiteurs.

Enfin, Monsieur le Préfet, je m'interroge quant à la saisine des militaires de l'opération "Sentinelle" pour garder les bâtiments publics. Que ce soient les syndicats de police, les associations, les spécialistes, ou même les militaires eux-mêmes, beaucoup se sont émus de cette mesure jugée dangereuse. Le maintien de l'ordre est un métier, et nos militaires ne sont ni formés, ni équipés pour l'exercer, cela a été noté.

Bien que ce fut à titre exceptionnel et qu'ils n'aient pas été mobilisés pour maintenir l'ordre, mais pour soulager la police dans cette mission, cela ne doit jamais faire jurisprudence car si leur mission était de surveiller certains points névralgiques afin de soulager les escadrons de C.R.S. habituellement mobilisés, qu'auraient-ils fait si des manifestations avaient été beaucoup plus violentes et que des ultraviolents s'en étaient pris à eux ? Comment se défendre, le temps que la police arrive ?

Heureusement, le cas ne s'est pas présenté, mais la question est posée. Si un Ministère avait été attaqué, comment auraient répondu les militaires qui, je le rappelle, sont équipés de fusils d'assaut ? Ne rien faire et risquer le pire, ou tirer et provoquer le pire ?

Le cœur du problème est là, à mon sens. Il faut s'attacher à ce que chacun reste dans son rôle, que les C.R.S. fassent du maintien de l'ordre et qu'uniquement, les agents formés utilisent les L.B.D., car on le sait, dans la majorité des incidents, les agents mis en cause maîtrisent mal l'usage de cette arme.

C'est cette juste répartition des compétences qui a expliqué la création d'une police municipale permettant à la Préfecture de se concentrer sur ses missions essentielles que sont la sécurité urbaine, l'ordre public et la circulation. Nous devons travailler main dans la main, dans des relations apaisées pour garantir, d'une part, la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens et, de l'autre, le droit de manifester comme je le disais.

En conclusion, Monsieur le Préfet de police, laissez-moi vous poser une question : quelle est votre vision du maintien de l'ordre à Paris, notamment dans les prochaines semaines ?

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

La parole est à Mme KUSTER, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au Conseil de Paris, une bienvenue que j'assortis immédiatement d'un bon courage de rigueur.

Difficile en effet de concevoir un contexte plus difficile que celui dans lequel est intervenue votre nomination.

C'est dire la très grande confiance que place en vous le Gouvernement, et de la confiance, c'est précisément ce qui fait défaut actuellement à la Préfecture de police, après le limogeage de votre prédécesseur et les accusations portées par le ministre de l'Intérieur en personne contre des services placés sous son autorité.

Il fut un temps où les ministres assumaient les erreurs de leur administration, l'inverse est désormais la règle. Passons.

Votre nomination à la tête de la Préfecture de police coïncide avec deux samedis plus paisibles dans les rues de Paris. Rien de comparable, en tout cas, avec les scènes de guerre civile, et je pèse mes mots, que nous avons connues le 1er décembre et le 16 mars.

Deux journées qui resteront longtemps comme de vrais traumatismes pour nous tous, bien sûr, mais pour tous ceux qui ont subi ces violences inacceptables. Je pense notamment aux entreprises et aux commerçants qui, pour certains, sont dans une très grande difficulté financière, sans parler bien sûr du traumatisme social et moral.

Monsieur le Préfet, faut-il voir, dans ce relatif retour au calme, le signe d'une reprise en main du dispositif sécuritaire ou, comme à plusieurs reprises depuis le début de la crise des "Gilets jaunes", un reflux temporaire des violences avant de nouveaux débordements ?

Dans la première hypothèse, celle où votre action se serait déjà montrée déterminante, pouvez-vous détailler devant notre Conseil les dispositions que vous avez prises pour que des événements comparables à ceux du 16 mars ne se reproduisent pas ?

Qu'est-ce qui a changé, en l'espace de quelques jours, pour que nous ayons la garantie que Paris ne sera à l'avenir plus livrée au saccage et à la sauvagerie ?

Ces questions, Monsieur le Préfet, je vous les pose aujourd'hui dans cette enceinte, mais je compte également les poser au ministre de l'Intérieur et à votre prédécesseur, dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire dont j'ai proposé la création.

Vous n'êtes évidemment pas comptable de ce qui s'est produit durant ces terribles journées-là et, par conséquent, vos réponses valent davantage pour l'avenir que pour le passé.

Mais comme députée d'une des circonscriptions les plus touchées par les violences, à cheval sur les 16e et 17e arrondissements, je suis persuadée que les habitants ne sont pas prêts à tourner la page de ces événements aussi facilement que le Gouvernement semble l'espérer.

Il ne suffit pas qu'un préfet soit révoqué pour annuler le traumatisme qu'ont subi les victimes de ces émeutes. Il est indispensable de comprendre, et de comprendre en détail ce qui n'a pas fonctionné.

Les enseignements que nous en tirerons vaudront pour la crise que nous traversons, mais aussi pour toutes les autres manifestations qui dégénèrent, et elles sont nombreuses.

Je note d'ailleurs, Madame la Maire, que vous avez tenu à ce que ce débat ne se limite pas aux seules manifestations des "Gilets jaunes" et je vous donne pleinement raison sur ce point, car rares sont désormais les rassemblements à Paris qui se déroulent sans heurt.

Souvenons-nous du 1er mai 2018 ou des manifestations contre la loi El Khomri, il y a manifestement ici un problème d'ordre public à Paris.

Notre doctrine d'emploi des forces de l'ordre, qui doit se situer à l'équilibre entre la liberté de manifester et la sécurité des biens et des personnes, est aujourd'hui totalement dépassée par l'émergence de mouvements sociaux polymorphes, où se mêlent des revendications disparates qui agrègent des manifestants pacifiques avec des groupuscules radicaux, quand d'autres ne sont pas là que pour piller.

Ce défi à l'autorité de l'Etat implique une réponse globale. Depuis le renforcement du renseignement en amont jusqu'à la nécessité de mieux encadrer juridiquement le cadre d'intervention des forces de l'ordre, le perfectionnement des techniques d'interpellation ou encore le rôle essentiel que jouent les réseaux sociaux, aucun sujet ne doit être éludé pour bâtir un modèle d'intervention à la hauteur des enjeux.

Si ma question est simple à formuler, j'ai conscience qu'il est redoutable d'y apporter une réponse pleinement opérante et convaincante, mais je vous la pose quand même : Monsieur le Préfet, comment comptez-vous rétablir, de façon pérenne, l'ordre à Paris ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KUSTER.

La parole est à M. BARGETON, pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Préfet, Madame la Maire, chers collègues, permettez-moi également de souhaiter la bienvenue au nouveau Préfet de police. Nous devons replacer ce débat à son juste niveau qui est celui de l'évolution de la doctrine du maintien de l'ordre face aux changements dans le déroulement des manifestations. Une doctrine qui a commencé à être redéfinie à partir du 8 décembre et qui mérite, bien sûr, toujours d'être affinée, d'être précisée.

A quoi assiste-t-on depuis quelques années ? A un phénomène de dévoiement d'une liberté fondamentale qui est le droit de manifester et qui ne peut pas être remise en cause en tant que telle, parce que c'est une liberté fondamentale.

Mais ce que nous voyons depuis un certain temps, c'est une forme de détournement du droit de manifester, qui n'est pas le droit de casser, le droit de piller ou le droit de vandaliser.

Nous avons été choqués par les violences : des kiosques détruits, des magasins vandalisés, un établissement mis à feu - deux vies furent en jeu, je le rappelle - et je me demande bien en quoi ce serait révolutionnaire de brûler un kiosque à journaux. Je me réjouis de l'aide apportée par l'Etat, la Ville, la Région, mais le plus important est bien évidemment d'éviter le mal.

Les forces de l'ordre ont été violemment attaquées, elles méritent notre soutien, notre respect et nos remerciements, comme le méritent aussi les services municipaux durement éprouvés.

L'activité de Paris est gravement pénalisée, le coût financier, comme psychologique et moral, est considérable.

Quasi systématiquement en début, en milieu ou en fin, les manifestants sont débordés par des casseurs, et parfois eux-mêmes entraînés par un mouvement de foule. Certains viennent faire leurs courses, d'autres sont guidés par des idéologies extrémistes, comme les "Black Blocs" de l'ultragauche. C'est un changement majeur de situation.

Notre organisation de l'ordre public était calée sur une culture manifestante qui reposait sur des déclarations anticipées, des parcours respectés, des services d'ordre rodés, des interlocuteurs désignés, une dispersion acceptée. Les grandes manifestations syndicales, dans l'Est de la capitale, si je puis m'exprimer ainsi. Le dispositif, qui était plutôt statique, permettait de protéger les biens et les personnes dans ce cadre.

Mais comment faire, dès lors qu'une partie des manifestants ne tournent pas à l'endroit prévu, lorsqu'on annonce sur les réseaux sociaux que l'on va jouer à cache-cache avec les forces de l'ordre, que l'on refuse de se disperser, que tantôt on déclare et que tantôt on ne déclare pas.

Ce sont des manifestations d'un nouveau type auxquelles nous devons faire face. La situation ayant changé, la doctrine doit s'adapter. Les forces doivent désormais être beaucoup plus mobiles, diversifiées, souples, mobiles pour interpeller, diversifiées pour répartir les tâches, souples pour décider sur le terrain sans attendre parfois toujours toutes les consignes. S'il faut bouger, qu'elles puissent décider de bouger.

Ce n'est pas une question quantitative, j'ai entendu des polémiques parfois à ce sujet, mais des questions de conditions d'utilisation.

C'est le sens des quatre mesures annoncées par le Premier Ministre : la plus grande autonomie aux forces sur le terrain placées sous un commandement unifié, la transformation des détachements d'action rapide en unités anticasseurs, l'utilisation de nouveaux moyens tels les drones ou des moyens vidéo, davantage d'officiers de police judiciaire sur le terrain.

Nous le voyons, le Gouvernement prend la mesure des risques et des dégâts.

Loin des polémiques faciles sur un sujet qui ne s'y prête guère, il faut aborder le débat avec sérieux, distance et honnêteté. Il s'agit d'appliquer la doctrine définie avec constance, notamment les fouilles préventives, de s'y tenir et de la renforcer.

C'est pourquoi à mon sens, également, les améliorations qui sont apportées par la loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations, loi qui a été controversée, m'apparaissent comme indispensables.

Voilà un mois, nous avions un débat, ici, sur la sécurité, et nous avions alors à voter un vœu de l'Exécutif qui s'intitulait "vœu relatif à la liberté de manifester", sans que le maintien de l'ordre ne figure d'ailleurs dans son titre.

Je crois que le changement d'intitulé, entre ce vœu et le débat aujourd'hui qui, lui, ne parle que du maintien de l'ordre, est significatif. Ce vœu disait alors qu'il fallait en finir avec les dérives, qu'il était urgent d'exiger du Préfet qu'il écrive à ses troupes pour lever le pied et faire preuve de retenue dans le maintien de l'ordre. Nous nous sommes habitués parfois aux injonctions contradictoires, mais il me semble qu'il y a des limites.

On est passé à Paris, comme parfois dans le débat public national, du tout liberticide, le droit de manifestation n'aurait pas été respecté, au tout laxisme, le maintien de l'ordre ne serait plus du tout assuré.

Vous formuliez des critiques exactement opposées : on en faisait trop et, désormais, on n'en fait pas assez. A ce balancement contradictoire et à ces injonctions contradictoires, je préfère la sérénité et le partenariat que ce sujet réclame.

Dans ce vœu figurait l'opposition à la nouvelle loi. Le Président de la République a d'ailleurs saisi le Conseil constitutionnel. Et les mêmes qui dénonçaient cette loi, les L.B.D., réclament aujourd'hui davantage d'ordre public, sans expliquer de façon convaincante comment ils lèvent cette contradiction.

Le sens du vœu était clair, eu égard à la longue série de considérants et des demandes. C'est la direction opposée que cette majorité emprunte depuis dans la tonalité et les formulations.

C'est pourquoi notre groupe demande que le vœu qui a été adopté soit retiré, ce qui serait plus conforme et cohérent à ce qui semble être votre dernière position exprimée, en tout cas dans les expressions depuis le 16 mars, puisque les prises de parole, y compris dans cette majorité, ne correspondent plus à l'état d'esprit qui présidait à l'adoption du précédent vœu.

Cette question sécuritaire est urgente, mais doit s'inscrire plus globalement dans la crise des "Gilets jaunes". Nous ne cessons d'entendre qu'il faut des réponses politiques. Je le sais bien. En décembre déjà, le Président annonçait toute une série de mesures d'urgence économiques et sociales. Faut-il rappeler qu'un milliard d'euros de pouvoir d'achat a été versé à deux millions de salariés grâce à la prime défiscalisée. S'y ajoutent notamment les mesures sur la prime d'activité ou les heures supplémentaires.

Il s'en est suivi le Grand débat avec plus de 1,9 million de contributions. Nous tirerons les leçons, mais nous devons le faire avec méthode, et non dans la précipitation.

Les cahiers de doléances dans les mairies d'arrondissement, y compris à la Mairie de Paris, sont extrêmement remplis, et il faut les analyser avec exhaustivité.

Que nous le voulions ou non, que cela nous plaise ou non, Paris est ciblée aussi comme lieu de concentration du pouvoir politique, économique et médiatique dans cette crise.

Comme élus, cela doit alimenter notre réflexion sur la place incomparable que joue notre capitale et sur aussi ce qu'elle suscite.

Alors, face aux manifestations diverses qui s'opèrent chaque samedi, répondons par des mesures de sécurité fortes et nouvelles, immédiates, au plus près du terrain. C'est la première étape, la seconde est celle du temps politique et des propositions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole, à présent, est à M. Pascal CHERKI, pour le groupe "Génération.s".

M. Pascal CHERKI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, nous accueillons aujourd'hui pour la première fois le nouveau Préfet de police de Paris, M. LALLEMENT.

Au nom du groupe eGénération.se, Monsieur le Préfet de police, nous vous souhaitons, à notre tour, la bienvenue dans notre capitale.

Monsieur le Préfet de police, vous avez, paraît-il, la réputation d'être un homme franc et direct. Tant mieux. C'est une qualité et, pour tout vous dire, nous préférons de loin la franchise à l'hypocrisie. C'est donc avec franchise que je m'adresse à vous maintenant.

Les conditions de votre arrivée sont pour le moins surprenantes. Il n'aura échappé à personne que le congédiement de votre prédécesseur est apparu d'abord comme une manière peu glorieuse pour le Président de la République et le Gouvernement qui tentaient de faire oublier la manière très cavalière dont ils avaient abordé l'avant-dernière journée de mobilisation des "Gilets jaunes". Un Ministre de l'Intérieur batifolant en discothèque et un Président de la République s'en allant skier sur les pentes des Pyrénées avaient donné une image désinvolte du sommet de l'Etat.

La stupéfaction, l'émotion et la colère ont saisi les Parisiennes et les Parisiens devant les scènes de pillage qui ont émaillé, à cette occasion, les Champs-Elysées et d'autres endroits de la capitale, et dont la Maire de Paris s'est faite l'interprète en notre nom à tous.

Nous réprouvons ces actes de violences inadmissibles commis à l'encontre des forces de l'ordre et à l'encontre des lieux de notre capitale, et nous soutenons totalement la Maire de Paris dans ses prises de position.

Mais, et j'insiste sur ce point, il existe une stupéfaction, une émotion et une colère qui défraient moins la chronique, dont nous voulons aujourd'hui, et devant vous, nous faire les interprètes.

Je veux parler de toutes ces aussi insoutenables violences commises partout en France par les forces de l'ordre à l'encontre d'hommes et de femmes qui portent un gilet jaune, qui ne sont pas des casseurs ou des "Black blocs", et qui portent surtout des revendications de justice sociale que nous soutenons dans leur grande majorité.

Regardez, mes chers collègues, les réseaux sociaux, et vous y trouverez en nombre des vidéos de matraquages et de charges de police insensées, de membres atrophiés, en raison d'une utilisation débridée des L.B.D. et des grenades de désencerclement.

Monsieur le Préfet de police, vous êtes reçu aujourd'hui dans l'enceinte du Conseil de Paris qui, il y a quelques semaines, a voté un vœu demandant expressément la non-utilisation de ces L.B.D. et de ces grenades de désencerclement.

Vous avez tout à fait la possibilité de vous asseoir sur la position de la Municipalité, mais sachez, Monsieur le Préfet, que notre voix porte bien au-delà de la capitale. Notre voix résonne de par le monde, dans la conscience des hommes et des femmes qui attendent de la France qu'elle reste la France, c'est-à-dire d'abord et avant tout le pays attaché scrupuleusement au respect des droits de l'Homme et à la défense des libertés publiques.

J'en veux pour preuve le vote, le 14 février dernier, par le Parlement européen, d'une résolution dénonçant les interventions violentes et disproportionnées par les autorités publiques à l'occasion des manifestations.

J'en veux pour preuve également l'interpellation faite à la France par le Commissariat aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe de suspendre l'usage des L.B.D.

J'en veux enfin pour preuve la prise de position sans ambiguïté de la Haute-Commissaire aux droits de l'Homme de l'O.N.U. dénonçant une réponse disproportionnée dans la gestion des manifestations, ainsi que les blessures graves causées par un usage tout aussi disproportionné car non létal, comme ces fameuses grenades de désencerclement et ces L.B.D.

La Haute-Commissaire aux droits de l'Homme de l'O.N.U. s'appelle Mme Michelle BACHELET. C'est une amie de la France et de Paris, elle n'a donc pas pris cette décision à la légère, elle a été présidente de la République du Chili, elle connaît les exigences et les contraintes de la gestion de l'Etat.

Je vous invite, et je nous invite, à prendre son avertissement très au sérieux.

Le deuxième point sur lequel je souhaite insister maintenant concerne la nature des relations que doivent entretenir un préfet et une Maire de Paris, la Préfecture de police et notre collectivité.

Etant élu depuis mars 2001, j'ai vu, comme d'autres collègues, se succéder plusieurs préfets de police à Paris. Certains, comme vous, Monsieur le Préfet, avaient été nommés par un pouvoir d'une couleur politique différente de notre majorité. Certains, comme vous, Monsieur le Préfet, arrivaient également nantis de l'aura d'homme à poigne. Cela ne nous impressionne donc pas.

Ce que j'ai constaté, en revanche, c'est que tous, sans exception, avaient vite eu l'intelligence de comprendre qu'ils ne pourraient parvenir à exercer convenablement leur mission, dans le strict respect des lois et des principes républicains, que s'ils se comportaient d'abord comme de hauts fonctionnaires irréprochables, laissant au vestiaire tout esprit partisan. Bref, qu'ils ne pouvaient être en service commandé au service d'un pouvoir politique.

Et comme je ne doute pas un seul instant que vous aurez à cœur de vous comporter en haut fonctionnaire irréprochable, vous n'aurez donc à cœur, comme vos prédécesseurs, que de chercher à travailler en bonne intelligence avec l'institution municipale.

Comme vous l'avez déjà compris, vos missions sont importantes et difficiles, et une des clés de leur bon accomplissement vous conduit déjà à travailler dans le respect de nos prérogatives respectives, dans un esprit de coopération.

Dans de très nombreux domaines, nous avançons de concert. Cela ne signifie pas que nous soyons toujours en accord, cela signifie que nous recherchons toujours à prendre des décisions qui puissent, quand c'est nécessaire, découler d'un compromis entre nous.

Vous avez été nommé par le pouvoir exécutif, nous avons été choisis et élus par le peuple de Paris. Cela nous place à des places respectivement différentes symboliquement, mais il ne doit nullement nous empêcher de travailler en bonne intelligence, ensemble, au service des Parisiennes et des Parisiens.

Evoquer nos champs fructueux de coopération relèverait du catalogue à la Prévert et dépasserait largement le temps qui m'est imparti.

Depuis 2014, nous avons même noué des coopérations nouvelles, comme sur la politique de "La Nuit à Paris".

Je me permets juste d'attirer votre attention, en conclusion, sur deux questions où des améliorations peuvent d'ores et déjà être apportées.

La première concerne la sincérité dans nos rapports respectifs. C'est un domaine dans lequel vous pouvez apporter des progrès, au regard de la pratique de vos prédécesseurs, en commençant par communiquer à la Maire de Paris, aux maires d'arrondissement et au Conseil de Paris, les chiffres exacts de fonctionnaires de police dans chacun des commissariats de notre capitale, et surtout leur évolution depuis ces dix dernières années.

La seconde question concerne le traitement des sans-papiers. Nous sommes en désaccord avec l'approche restrictive des politiques de régularisation qui découle de l'évolution des lois régissant l'entrée et le séjour des étrangers depuis des années et que vous avez la charge de faire appliquer.

Mon propos n'est pas de tenter de vous convaincre d'adopter une position politique que votre devoir de réserve vous interdirait, le cas échéant, d'exprimer. Vos prédécesseurs avaient adopté une politique de traitement des flux, faite de régularisations au fil de l'eau, plutôt que d'éviter de se retrouver confrontés à la gestion…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Je conclus. à la gestion d'un stock de ces demandes qui conduirait inévitablement à des mobilisations qui pouvaient s'éviter.

Cette politique de traitement des flux permettait également de pouvoir travailler de concert avec les associations…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci…

M. Pascal CHERKI. - Je termine, Madame la Maire, ce sera mon dernier mot. des associations qui aident et accompagnent les sans-papiers dans leurs démarches. Un tour de vis y eut-il été apporté, nous vous demandons d'y remédier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CHERKI.

Nous passons à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, le 16 mars dernier, c'est une nouvelle fois la colère qui prévalait devant des scènes malheureusement trop vues, depuis le début de la mobilisation des "Gilets jaunes" : les Champs-Elysées dévastés, l'outil de travail détruit, de trop nombreux commerces pillés, des policiers pris pour cible, et même des habitants attaqués à travers un effroyable incendie volontaire.

Nous ne dirons jamais assez combien nous condamnons, avec la plus grande fermeté, les agissements des casseurs et de tous ceux qui les soutiennent, notamment en refusant de se désolidariser face à la violence des actes contre les personnes et les biens.

Nous ne dirons jamais assez combien nous sommes reconnaissants aux forces mobilisées, policiers, gendarmes, pompiers, personnels de la Ville, qui, chaque samedi depuis cinq mois, ont tenté de protéger et de réparer notre ville dans des conditions éminemment difficiles.

Ces événements du 16 mars, comme ceux des 1er et 8 décembre sont intolérables. Chaque samedi depuis le 17 novembre, des membres des forces de l'ordre sont blessés ; les Parisiens, les Franciliens et les touristes sont empêchés de se déplacer ; les transports sont interrompus avec des conséquences sur la vie quotidienne des habitants.

Les commerçants voient leur outil de travail être dégradé et leur chiffre d'affaires chuter. Certains ont même été obligés, après des mois d'activité au ralenti, de mettre la clef sous la porte. Ceux qui ouvrent le font avec la peur au ventre, et des salariés sont au chômage technique. L'image de notre capitale est abîmée.

Les dégradations se chiffrent désormais en plusieurs dizaines de millions d'euros. Vingt semaines désormais que Paris et ses habitants retiennent leur souffle. Cela ne peut plus durer.

Bien sûr, nous connaissons les contraintes de la sécurisation de ce type de mobilisation : des manifestations non déclarées et non encadrées par des services d'ordre interne, de multiples trajets envisagés et envisageables qui rendent difficile la sécurisation de parcours inconnus, et notamment l'enlèvement du mobilier urbain et des matériels de chantier qui servent trop souvent d'armes par destination, et la présence de casseurs dont les exactions ne sont désormais plus condamnées par une partie des manifestants.

Face à ces nouvelles formes de mobilisation qui ne datent pas de la mobilisation des "Gilets jaunes", comme cela a été rappelé, il est nécessaire d'adapter l'intervention des forces de l'ordre, à travers un commandement unifié et à travers une nouvelle organisation autorisant une plus grande mobilité et agilité des forces de l'ordre qui doivent être en capacité d'agir vite. Avec deux impératifs : le respect des libertés fondamentales, et notamment le droit à manifester, et la sécurité des manifestants, des forces de l'ordre, des commerçants et des habitants de notre capitale.

D'ores et déjà et sans attendre, il existe des dispositifs qui permettent de prévenir les débordements : le levier du périmètre d'interdiction, comme ce fut le cas sur les Champs-Elysées, qui permet la verbalisation et l'interpellation de personnes ne s'y conformant pas, et les contrôles visant à empêcher que des armes n'arrivent sur les lieux des manifestations.

Tout l'arsenal juridique doit être mobilisé pour prévenir les violences que nous avons connues, et la justice doit désormais faire son travail face aux centaines de personnes interpellées, pour permettre de rappeler les fondamentaux de notre République qui ont été oubliés par certains.

Casser, piller, mettre en danger la vie d'autrui doit être sévèrement puni. Il n'y a aucune excuse ni circonstances atténuantes.

On parle de vies humaines, de l'outil de travail, des impôts des Parisiens, rien qui ne justifie la violence.

Chacun doit, à sa place, prendre ses responsabilités : la Préfecture de police, sécuriser les manifestations et assurer le maintien de l'ordre ; la Ville de Paris, assurer la bonne diffusion de l'information auprès des maires d'arrondissement, des habitants des commerçants et retirer les éléments de mobilier urbain afin qu'ils ne soient pas utilisés comme arme. Et également soulager au maximum le travail des forces de l'ordre, car elles sont soumises à une sursollicitation depuis maintenant cinq mois.

Monsieur le Préfet, la tâche qui vous incombe est lourde : trouver l'indispensable équilibre entre la liberté de manifester et la liberté de vivre dans la capitale, d'y commercer, de s'y déplacer.

Chacun, à sa place, doit prendre ses responsabilités dans le cadre de ses prérogatives en partenariat, en coopération pour permettre à notre ville de panser ses plaies et à notre capitale d'enfin retrouver son souffle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, au nom des élus du groupe Socialiste et Apparentés, je veux tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Préfet de police.

La sécurité des Parisiennes et des Parisiens nécessite une coopération très étroite entre la Ville et la Préfecture de police, je ne doute pas que vous aurez à cœur de la faire vivre. Sachez que nous y serons particulièrement attentifs, car nous sommes très attachés aux progrès précieux réalisés en la matière ces dernières années.

Mais c'est la question du maintien de l'ordre au cours des manifestations qui occupe l'essentiel des échanges de ce matin, et l'essentiel des échanges entre nos deux institutions, Ville de Paris et Préfecture de police, depuis plus de quatre mois.

Nous avons vécu, chacun le sait, samedi dernier, le vingtième épisode consécutif de manifestations des "Gilets jaunes" à Paris, qui s'est heureusement déroulé sans incident notable, mais, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Préfet, nous n'avons pas de garantie pour les autres samedis à venir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande aux conseillers qui sont dans les travées en train de discuter de s'asseoir ou de poursuivre leur discussion ailleurs. On écoute dans le respect, chacun et chacune des orateurs.

Monsieur le Président ?

M. Rémi FÉRAUD. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je veux dire que les violences très graves qui ont émaillé les manifestations, notamment encore le 16 mars dernier sur les Champs-Elysées, sont une atteinte à toute la République que nous condamnons, au-delà même de l'atteinte à l'image de notre ville, que les dégâts causés aux commerces, aux mobiliers urbains sont inacceptables, que les scènes d'émeutes ne sont absolument pas acceptables par aucun d'entre nous, et que la volonté de s'en prendre au symbole de la France comme de la République - je pense notamment au saccage de l'Arc de Triomphe en décembre dernier - nous devons tous le condamner, car ce saccage particulièrement nous révolte.

Nous l'avons déjà dit, mais il est de notre devoir de le redire, ces scènes que l'on a vues trop souvent se reproduire, ne doivent plus se répéter à l'avenir. Car rien ne justifie dans notre République une telle violence, dans notre République qui a une longue tradition de manifestations.

Je tiens à démentir ce que disait tout à l'heure notre collègue Mme KUSTER, il y a des manifestations tout à fait pacifiques. Je pense à celle pour le climat récemment, je pense à celle pour l'Education samedi dernier, je pense aussi à celle des Algériens de Paris, plusieurs samedis ou dimanches d'affilée sur la place de la République, et beaucoup d'autres manifestations.

Il est possible, dans notre pays, de manifester sans violence, et c'est pour cela d'ailleurs que les manifestations, sous forme d'émeutes avec de la casse, ne sont pas acceptables, quoi que l'on pense de la politique du Gouvernement et quelles que soient nos affiliations politiques dans notre démocratie.

Je veux saluer les forces de l'ordre, car elles sont soumises à rude épreuve, leur apporter notre soutien dans l'exercice de leur difficile travail. Elles méritent ce soutien, car elles sont en première ligne pour faire régner l'Etat de droit. C'est aussi pour cela que nous avons le devoir d'exiger des explications, lorsque leur comportement est mis en cause de manière ponctuelle, sur telle ou telle intervention. C'est aussi cela l'exigence de notre République.

Je sais les sollicitations dont les forces de l'ordre sont l'objet, et je suis inquiet, avec les élus de mon groupe, avec Colombe BROSSEL, avec la Maire de Paris, de voir parfois les forces de police sacrifier d'autres missions de sécurité en raison de leur mobilisation sur les manifestations. Rappelons que ces forces de police ont connu, il y a une dizaine d'années, des coupes dans les effectifs très importantes. Pascal CHERKI parlait tout à l'heure de notre souhait de transparence des effectifs des commissariats de Paris et de leur évolution, nous partageons bien sûr cette demande. Elle permettra aussi de rétablir les responsabilités politiques des uns et des autres, au cours des années passées.

Je veux témoigner de notre soutien aussi aux commerçants durement touchés, aux kiosquiers, victimes finalement d'attaques manifestes contre la liberté de la presse, alors qu'ils perçoivent souvent des rémunérations très faibles pour un travail difficile et indispensable à la démocratie.

Je sais qu'Olivia POLSKI et toute l'équipe municipale sont mobilisées pour atténuer les difficultés des commerçants, que la Ville et la Région proposent de créer un fonds de soutien aux acteurs économiques, nous le saluons, mais je sais aussi que nous attendons toujours des réponses concrètes du Gouvernement - c'est le cas d'ailleurs de l'ensemble des grandes villes - pour compenser les dégâts supportés par nos villes, plus de 20 millions d'euros en ce qui concerne Paris.

Je salue également le professionnalisme et la réactivité des agents de la Ville, que ce soient ceux de la voirie, de la propreté notamment, de la DPSP, bien sûr. L'administration parisienne est exemplaire pour réparer au plus vite les dégâts dans la nuit souvent du samedi au dimanche. Nous souhaiterions tous néanmoins qu'elle puisse mettre son talent au service évidemment d'autres missions.

Pour cela, nous avons besoin que la stratégie de maintien de l'ordre que vous déploierait dans les prochains week-ends, Monsieur le Préfet, empêche au maximum les casseurs d'agir.

C'est notre souhait à tous. Je sais qu'il est facile de donner des leçons en matière de maintien de l'ordre, et j'éviterai donc de le faire, mais nous avons vu qu'au-delà des différences de mobilisation des manifestants, et parfois au-delà des manifestants, des individus violents, ces derniers samedis, il y avait des stratégies qui, dans le cadre des lois actuelles, étaient plus efficaces que d'autres.

Pouvez-vous donc, Monsieur le Préfet, nous indiquer les stratégies que vous mettrez en œuvre dans les prochains samedis ?

Nous avons la conviction qu'il est possible, dans le cadre des lois actuelles, d'interpeller en amont un certain nombre d'individus qui viennent exclusivement pour commettre des violences, les derniers samedis semblent l'avoir montré.

Car nous sommes convaincus qu'il est indispensable de continuer à vouloir concilier les deux principes, l'ordre républicain et le respect des libertés fondamentales, comme celle de manifester. Si nous abandonnons l'un de ces principes, alors nous serons, je le crois, en grande difficulté.

Les élus de Paris attendent de la fermeté pour éviter les débordements, du discernement pour éviter les violences inutiles, du professionnalisme, mais ils attendent aussi d'être associés, et ma collègue Alexandra CORDEBARD y reviendra comme maire d'arrondissement.

Nous sommes inquiets des vives tensions qui agitent notre société, de la marginalisation des corps intermédiaires, du développement et de la légitimation de la violence qui accompagne ce phénomène, la responsabilité du Gouvernement est lourde.

Mais nous sommes très sceptiques devant les risques de fuite en avant législative, les dispositifs inadaptés, les risques que cela fait courir aux principes républicains. Notre collègue, Marie-Pierre de LA GONTRIE, y reviendra notamment dans son intervention.

Pour conclure la mienne, je veux dire que nous ne nous résolvons à aucun fatalisme, et que les conditions normales d'un débat démocratique doivent pouvoir être garanties dans notre pays.

Nous croyons à la mobilisation nécessaire de tous les élus et de toutes les forces vives pour défendre la République lorsqu'elle est attaquée.

Il faut aussi des réponses politiques, car l'on demande beaucoup, beaucoup à la police et à la gendarmerie. Dans notre pays, nous sommes aujourd'hui impatients d'entendre les réponses du Président et du Gouvernement au débat politique qui s'est ouvert, ces derniers mois. Je crois que cette impatience est partagée.

Mais, pour notre part et dans l'enceinte de ce Conseil, je veux le dire, nous défendrons toujours ensemble l'ordre républicain, les libertés publiques et la justice sociale, et nous n'abandonnerons jamais ni l'une ni l'autre. Alors que les forces de l'ordre sont indispensables pour concourir à l'ordre républicain et à l'exercice bien réel des libertés publiques, vous pourrez toujours compter dans ce cadre, Monsieur le Préfet de police, sur les élus socialistes pour défendre ces valeurs et ces principes. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à David BELLIARD, président du groupe Écologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, au nom de mon groupe, Monsieur le Préfet, je vous souhaite à mon tour la bienvenue à Paris, dans un contexte qui, je le sais, est difficile et complexe.

D'ailleurs, permettez-moi de revenir sur l'analyse que nous faisons de la situation. Parce que l'accélération du climat et l'explosion des inégalités sociales sont les deux symptômes d'un même modèle de développement qui ruine notre environnement et nos conditions du vivre ensemble.

Nous n'opposons pas les revendications pour plus de justice fiscale et sociale portées par le mouvement des "Gilets jaunes" à la revendication d'une justice climatique défendue dans les marches pour le climat. Au contraire, elles sont pour nous les deux faces d'un même symptôme, les mêmes aspirations à un modèle plus apaisé et plus égalitaire.

D'ailleurs, pour nous, il ne peut y avoir de justice climatique sans justice sociale et fiscale. Cela, pour une raison simple : quand les catastrophes climatiques se multiplient, qui sont les plus durement touchés ? D'abord, celles et ceux qui sont les plus précaires, les plus fragiles, d'abord, celles et ceux qui n'ont pas assez pour se préserver ou pour échapper à la fureur des conditions climatiques et environnementales.

Les "Gilets jaunes" ont imposé, dans le débat public, la remise en cause des politiques néolibérales mises en œuvre par des gouvernements successifs depuis des décennies. Fins de mois de plus en plus difficiles, précarisation toujours plus accrue du travail, injustice fiscale, logement cher, conditions de vie qui se détériorent, telle est la situation subie par la majorité de la population, et en particulier les femmes, d'ailleurs très nombreuses à se mobiliser.

C'est peu dire que la situation actuelle leur donne raison. Car si les conditions se dégradent pour une part importante de la population, en même temps, l'évasion fiscale n'a jamais été aussi importante. Pire, entre la suppression de l'I.S.F., la flat tax de 30 % pour les revenus du capital qui ne sont plus soumis à l'impôt progressif, ou encore la baisse de l'impôt sur les sociétés, on permet aux plus riches, qui devraient pourtant contribuer le plus aux efforts liés à la transition écologique de notre modèle, d'échapper aux contraintes fiscales.

Dans ces conditions, l'augmentation des taxes sur les carburants fut la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. On peut le comprendre. La justice climatique consiste à faire payer les gros pollueurs et/ou ceux qui ont le plus de ressources. Cet impératif n'est acceptable que s'il prend en compte celles et ceux ayant le plus de difficultés à s'adapter aux nouvelles règles du jeu.

Comment peut-on imaginer pénaliser des gens à qui on a vendu, pendant des décennies, le triptyque lotissement, voiture, fin des services publics de proximité, et qui n'ont plus d'autres choix que d'utiliser leur voiture personnelle ?

Comment peut-on imaginer faire payer des gens modestes quand, dans le même temps, on laisse des grandes multinationales échapper à l'impôt ?

Oui, il y a des violences, de la casse, des forces de l'ordre épuisées et des manifestants en colère. Oui, il est des comportements condamnables qui doivent être sanctionnés. Je veux ici d'ailleurs, au nom de mon groupe, apporter un soutien aux victimes de ces actes et aux agents de la Ville et à leur action.

Mais n'y a-t-il pas, au-delà de la réponse policière, une réponse politique à donner ? Le Gouvernement a lancé le Grand débat, sans que l'on sache très bien ce qui sortira de ces échanges nourris. La stratégie du pourrissement est détestable. Même si le Gouvernement parvient à réduire le mouvement des "Gilets jaunes" à des casseurs, il n'aura pas gagné.

Dans un contexte de raréfaction des ressources, de très forte instabilité climatique et environnementale, le silence face aux inégalités croissantes est tout simplement intenable à moyen terme. In fine, il ne peut aboutir qu'à la montée des violences et de la force, voire au chaos.

La question climatique nous oblige à une transformation radicale de notre organisation sociale avec, en premier lieu, d'autres modes de production, et surtout de redistribution des richesses.

La stratégie présidentielle, dont vous êtes le serviteur, consiste à orienter le débat vers la question des casseurs pour le détourner des questions de fond posées par les Gilets jaunes. La réponse est liberticide, là où elle devrait être émancipatrice.

Pour les prochaines semaines, Monsieur le Préfet, en tant qu'élu parisien, en tant que citoyen, je suis profondément inquiet de la tournure que prennent les choses. L'interdiction de manifester est contraire à la Déclaration universelle des droits humains, les arrestations préventives ou l'utilisation des produits marquants codés ne sont pas respectueuses de la dignité humaine.

Vous évoquez, dans votre intervention, une doctrine opérationnelle efficiente. Nous voulons en savoir plus, Monsieur le Préfet. Quelle sera votre politique les prochains samedis de mobilisation ? Quelles armes seront utilisées et avec quelles consignes ? Quels sont les moyens qui seront mis en œuvre ?

Je laisse mon collègue Pascal JULIEN préciser ces questions et mes propos.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues.

Vingt semaines que des milliers de personnes défilent dans toute la France. Vingt semaines à la suite desquelles le Gouvernement, après une longue période où la surdité le disputait à l'arrogance, s'est senti dans l'obligation de répondre en annonçant un certain nombre de mesures, le 10 décembre dernier, qui, précisons-le, épargnent le grand patronat et le capital, mais sollicitent l'impôt et la Sécurité sociale ; plus l'organisation d'un débat national, voulu par le Président, qui a attiré des dizaines de milliers de personnes qui ont fait des propositions, sans tenir compte d'ailleurs du cadrage voulu par le Président MACRON lui-même dans sa lettre aux Français.

Pourtant, une majorité de Français continuent de douter de la volonté présidentielle de répondre à leurs revendications de justice sociale, de pouvoir d'achat et de justice fiscale, tant il apparaît que l'amateurisme du Gouvernement le dispute à une certaine incompétence, teintée trop souvent d'un mépris de classe.

Car, pendant ce temps-là, les réformes continuent : privatisation d'Aéroports de Paris, nouveau scandale d'État, contrôle accru des chômeurs, réforme de la santé, réforme de la fonction publique, aucune de ces soi-disant réformes ne va dans le sens des revendications portées.

Les services publics de proximité ferment, en province mais aussi à Paris, les bureaux de poste, les boutiques S.N.C.F., les agences E.D.F. et de la C.A.F., les hôpitaux de proximité, alors que les "Gilets jaunes", comme des organisations syndicales et des élus locaux, revendiquent le maintien, le retour des services publics de qualité et de proximité.

Le Président MACRON est passé maître dans la stratégie d'enfumage. Et ce, en même temps, il faut que l'impression de changement de ton et de politique garantisse que les intérêts de ceux qu'il défend ne soient pas touchés. Bref, que les riches restent riches, voire s'enrichissent encore plus, et que les autres se serrent la ceinture, et surtout qu'ils soient solidaires, comme on le demande par exemple aux retraités, qui doivent accepter le gel des pensions, la hausse de la C.S.G., la désindexation des pensions sur les prix, donc la baisse de leur pouvoir d'achat.

Est-ce à dire que, comme élus parisiens, nous ne sommes pas choqués par les scènes de violence qui ont émaillé les manifestations parisiennes, plusieurs samedis de suite ? Est-ce à dire que nous ne sommes pas conscients des difficultés de certains commerçants confrontés à ces dégradations et qu'elles n'ont pas de conséquences sur l'emploi, et plus largement sur l'économie ? Est-ce à dire que nous trouvons normal que l'on s'attaque à des kiosques à journaux, à du mobilier urbain dont les coûts de réparation restent pour l'instant à la charge de la Ville de Paris ?

Non, et trois fois non ! Mais en rester au constat ne fait pas avancer les choses.

La radicalisation des mouvements de protestation est, d'une certaine façon également, proportionnée à la volonté du Gouvernement d'utiliser une technique bien connue, à savoir le pourrissement du mouvement, aux fins de diviser l'opinion publique qui, malgré tout, soutient les revendications portées par les "Gilets jaunes", mais n'accepte pas les exactions commises par des casseurs, souvent professionnels.

Monsieur le Préfet, mon long parcours de militant, de dirigeant syndical et d'organisateur de grandes manifestations revendicatives m'autorise à avoir une opinion sur la gestion du maintien de l'ordre.

Cela fait plusieurs années, et on peut faire remonter le phénomène aux manifestations de Seattle et de Gênes en 2001, mais aussi en France, ces dernières années notamment, à partir des manifestations contre la loi travail, des éléments extrémistes connus de longue date des autorités de police se glissent, ou plus exactement, se collent aux

manifestations, s'intéressant peu aux revendications portées par les manifestants pacifiques, et en profitent pour s'attaquer aux forces de l'ordre et aux biens publics et privés.

Si ce phénomène n'était apparu que depuis l'émergence des mobilisations des Gilets jaunes, nous pourrions croire à un phénomène passager. Mais il n'en est rien. Rappelons-nous des exactions devant un hôpital, il y a quelques années, par des délinquants qui avaient usurpé des badges syndicaux afin de faire porter la responsabilité des dégradations aux organisations syndicales. C'était au moment de la contestation de la loi El Khomri.

L'émergence, ces dernières années, de nouvelles formes de mobilisation, d'occupation de l'espace public, interpelle donc les conditions du maintien de l'ordre. A-t-on tiré tous les enseignements de ces agissements, de ces débordements ? Manifestement, non.

Monsieur le Préfet, vous le savez, la responsabilité du maintien de l'ordre dans l'espace public relève bien de la responsabilité du Gouvernement et des forces de l'ordre. Dans le cadre de manifestations sociales, les organisateurs ont, eux, la responsabilité d'assurer la sécurité de leurs cortèges respectifs.

Il y a, chez nombre de nos concitoyens, une incompréhension des méthodes employées par les forces de l'ordre. Alors qu'elles assistent à des pillages et à du caillassage de magasins, à des voitures auxquelles on met le feu, cette doctrine cent fois répétée par les différents préfets et ministres de l'Intérieur, nous dit qu'il vaut mieux des dégradations de commerces, de voitures ou de mobiliers urbains que de blessés sur la voie publique.

Je serais prêt à vous entendre si nous n'avions pas eu à connaître, au cours des récentes manifestations, un nombre important de blessés, et de blessés graves. Certains sont handicapés à vie, suite à des tirs de grenades et de L.B.D. qui, vous le savez, sont totalement interdits dans nombre de pays européens qui ont aussi à connaître des manifestations importantes, voire violentes. Donc nous réitérons ici notre demande d'interdiction.

De plus, et vous le savez, les personnels en charge du maintien de l'ordre sont épuisés, exaspérés, aussi des revirements en matière de doctrine du maintien de l'ordre. Leurs organisations syndicales se plaignent, à juste titre, d'un certain nombre de dysfonctionnements dans la transmission des ordres.

Vous avez d'ailleurs évoqué, dans votre propos liminaire, Monsieur le Préfet, un besoin de clarté. Faut-il rappeler ici que les policiers sont les exécutants d'ordres et de consignes venus de leur hiérarchie qui peut aller jusqu'au sommet de l'État, puisque le Président MACRON s'est lui-même exprimé sur le sujet. Ces manifestations violentes ont eu aussi pour conséquence le renforcement de l'arsenal juridique pour empêcher, voire interdire les manifestations.

Nous le savons toutes et tous, les lois d'exception ont tendance à devenir la norme. Et la logique des gouvernements est toujours d'utiliser ces lois contre celles et ceux qui protestent, ou mettent en cause les orientations politiques ou sociales d'un gouvernement.

La majorité macronienne, à la demande du Gouvernement, a voté une proposition de loi proposée par la droite, dite loi anticasseurs, que d'aucuns qualifient anti-manifestants. Il faut remonter à Michel Poniatowski, à la fin des années 70, pour retrouver des textes aussi contraignants et d'inspiration liberticide.

Même si le Président répète à l'envi, y compris devant les élèves de l'école primaire, que le droit de manifester est constitutionnel, il ne cesse de l'encadrer et de le limiter, parce que quelques centaines de provocateurs, de casseurs détournent cet acquis démocratique.

Monsieur le Préfet, la loi vous confère l'autorité sur le maintien de l'ordre à Paris. Votre arrivée a été annoncée comme la fin du laxisme ou des hésitations de votre prédécesseur en matière de stratégie de maintien de l'ordre.

Saurez-vous mieux, que ceux qui vous ont précédés, faire la part des choses entre des manifestants pacifiques et des provocateurs extrémistes ? Je ne le sais pas, mais nous jugerons sur pièce. Mais aucune politique ultra-répressive ne peut être la solution, s'il n'y a pas de réponses politiques et sociales fortes aux attentes des manifestants, et plus largement de nos concitoyens.

Vous n'avez pas ce pouvoir et nous ne vous le demandons pas. C'est au Président, au Premier Ministre et à son Gouvernement de répondre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Monsieur le Préfet, c'est d'une belle maison dont vous héritez aujourd'hui, forte de plus de 30.000 agents, d'un budget de 627 millions d'euros, et de compétences s'étendant sur quatre départements. Une belle maison, certes, mais dont les murs s'effritent aujourd'hui sous la pression de mois de violence et d'émeutes. Aussi, vous pouvez compter sur notre confiance et notre soutien, dans la tâche que le Gouvernement vous a confiée.

Les manifestations des "Gilets jaunes" ont été le théâtre de saccages, de vols, d'actes de lynchage, d'actes racistes et antisémites, inédits depuis des décennies dans notre pays et a fortiori dans notre capitale. Je ne peux que

comprendre la lassitude et le malaise des agents des forces de l'ordre, auxquels je rends un vibrant hommage ici, car ils reflètent le désarroi de l'ensemble des Parisiens.

Les Cassandres, les pyromanes de tous poils diront que le Président de la République est à blâmer, tandis que les réalistes verront plutôt à l'œuvre de nombreux séditieux, rouges ou bruns, qui veulent mettre à bas notre République. Mais cela est au fond sans importance, car les faits sont là. Le constat matériel comme moral à Paris est sans appel.

En cinq mois de mobilisation, mes chers collègues, 112 dossiers de chômage partiel ont été déposés par des entreprises, soit 2.000 emplois menacés ; 700 commerces ont été dégradés, dont 216 pour le seul acte 18 ; les kiosquiers ont perdu la moitié de leur chiffre d'affaires ; 35.000 nuitées ont été annulées mensuellement, et 20 millions d'euros de dommages ont été causés à la Ville de Paris.

Reflux du tourisme, non-renouvellement des contrats courts, gel des embauches, assèchement des primes d'objectifs et des pourboires, les premières victimes de ces mouvements, ce sont des vendeurs, des garçons de café, des femmes de chambre, des réceptionnistes, des employés de kiosque, des agents de sécurité, ces mêmes individus que MM. DROUET et consorts disent représenter, et qu'ils asphyxient quotidiennement en réalité.

Le temps des revendications est depuis longtemps passé. Aujourd'hui, la casse ne sert plus que la casse, la casse, toujours la casse.

En la matière, l'angélisme, ou qui sait, l'hypocrisie de certaines composantes de cette assemblée fut proprement stupéfiante. Nous nous souvenons tous qu'au dernier Conseil de Paris, alors que nos forces de l'ordre étaient violemment agressées semaine après semaine, les vœux contre les L.B.D., pourtant nécessaires instruments intermédiaires entre corps à corps et armes de service assurant la sécurité des policiers comme des manifestants, se multipliaient.

Nous nous souvenons également que début décembre, Mme HIDALGO, la Maire de Paris elle-même, je la cite, "invitait tous les Français à exercer leur droit de venir manifester dans notre ville pour interpeller le Gouvernement". Une position un peu hâtive.

Alors, comprenez-moi bien : la Ville n'a bien sûr pas vocation à réguler de tels événements ou à en assurer la sécurité - elle n'en a ni la mission, ni les moyens - et une telle prise de position, aussi curieuse soit-elle, n'engage en réalité que l'actuel Exécutif.

Pourtant, elle contribue à cette haine du flic qui monte dans nos rues. Elle contribue à excuser les préjudices qui ont été causés au nom d'une certaine lutte sociale. En réalité, les revendications sociales, parfois légitimes, que nous avons entendues début décembre, ont depuis bien longtemps déserté les cortèges pour venir alimenter la réflexion du Grand débat national. Alors, oui, il est temps que tout cela cesse.

Votre baptême du feu fut un succès, Monsieur le Préfet. Au nom du groupe PPCI, laissez-moi vous en féliciter, vous et vos équipes, forces de l'ordre et sapeurs-pompiers, et en tant qu'élu du 17e, et exprimer mon soulagement, comme celui de nos commerçants.

Je me garderai bien de vous donner des conseils en matière de maintien de l'ordre, car je n'en suis pas un spécialiste. L'ordre rétabli, conformément aux engagements du Président de la République, viendra après l'injection, le 10 décembre, de 12 milliards d'euros de pouvoir d'achat pour les plus modestes, viendra donc le temps de la réponse politique à la suite de ce formidable moment démocratique que fut le Grand débat. Cette réponse, n'en déplaise aux grincheux, sera forte, puissante, et constituera un nouveau contrat social que nous soutiendrons auprès des Parisiennes et de Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Préfet de police, faut-il, et comment, vous souhaiter la bienvenue. Votre prédécesseur, Michel DELPUECH, a été très critiqué depuis l'acte 18 du mouvement des "Gilets jaunes", pour ne pas avoir usé des L.B.D.

Pourtant, nombre de voix s'élèvent contre les trop nombreuses mutilations : yeux éborgnés, mâchoires déformées, par ces armes qui devraient être interdites et ne sont pas utilisées dans les autres pays européens pour le maintien de l'ordre.

Toutes mes pensées vont à Fiorina LIGNIER, à Jérôme RODRIGUES privé d'un œil, à Sébastien privé d'une main, et à tant d'autres. A tous les journalistes qui ont reçu des coups, aux street medics.

Depuis votre arrivée, les L.B.D. sont équipés de nouvelles cartouches plus performantes. Aussi, les brigades de répression de l'action violente remplacent les détachements d'action rapide. Qu'est-ce que cela signifie ?

Votre prédécesseur a sans doute aussi payé, ainsi que d'autres fonctionnaires de la Préfecture de police, sa dénonciation des graves dysfonctionnements dans l'affaire Benalla, en parlant de dérives inacceptables sur fond de copinage malsain.

Concernant vos états de service, j'ai en mémoire cette manifestation, début mars à Bordeaux. Le député Loïc PRUD'HOMME y avait subi des coups de matraque alors qu'il quittait pacifiquement la manifestation. Malgré les vidéos à l'appui et sans attendre aucune enquête interne, vous avez exprimé votre soutien clair aux forces de l'ordre, estimant qu'elles avaient correctement fait leur travail.

Parenthèse par ailleurs, votre nom apparaît dans le dossier de la Société du Grand Paris, où vous avez présidé la Commission d'examen des offres. L'enquête porte sur des soupçons de favoritisme dans des chantiers à 38 milliards d'euros.

Alors que nombre d'associations de défense des droits de l'Homme protestent contre un usage disproportionné de la force jusqu'à l'O.N.U. qui demande à la France l'ouverture d'une enquête approfondie sur les violences policières recensées lors des manifestations des "Gilets jaunes", quelle va être la doctrine de maintien de l'ordre pour contribuer à une désescalade de la violence ?

Mes chers collègues, à vous toutes et tous ici, comme vous, je désapprouve toutes les violences, d'où qu'elles viennent. Mais ne l'occultez pas, la pire des violences aujourd'hui à Paris, ce n'est pas celle qui a mis le feu au Fouquet's.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est celle qui a causé la mort d'au moins 566 personnes, selon le recensement des morts de la rue l'an dernier. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le contexte national de ces quatre derniers mois est une source d'inquiétude, avec des nouvelles plus que préoccupantes pour les semaines à venir, et les conséquences de ce conflit sur notre territoire sont dans la tête de tous nos concitoyens.

Depuis plus de quatre mois maintenant, nous vivons des samedis marqués par les manifestations du mouvement des "Gilets jaunes", avec son cortège de violence et de dégradations commises par des individus venus spécialement pour semer le chaos.

Nous faisons, bien sûr, la différence entre les "Gilets jaunes" qui manifestent pour défendre une cause sociale, et ceux qui dégradent, saccagent et pillent.

Nous avons assisté, impuissants, à des scènes de guérilla urbaine, montrant des affrontements avec les forces de l'ordre, l'Arc de Triomphe assailli, des commerces saccagés et pillés, des kiosques à journaux vandalisés et brûlés, des banques incendiées avec des immeubles d'habitation à évacuer. Ces actes d'une violence inouïe ont traumatisé des familles avec enfants du 8e qui ont demandé un suivi psychologique afin d'évoquer ces moments de panique.

Samedi 24 mars, à 4 heures 20 du matin, un individu a mis le feu à une voiture garée rue du Commandant Rivière, et le feu s'est propagé à quatre autres véhicules, stationnés à proximité des immeubles résidentiels. Grâce à l'intervention rapide des pompiers, le drame a pu être évité.

Selon le témoignage d'un riverain, il y a eu une altercation dans l'après-midi entre les manifestants et les habitants du quartier. Des menaces de punition ont été entendues. Une enquête est en cours. J'ai communiqué au commissaire du 8e arrondissement les coordonnées d'une habitante qui a filmé la scène.

La sécurité produit des réflexes d'autoprotection et met en péril l'idée même de la démocratie. Les riverains sont excédés et sont prêts à utiliser leurs armes, car beaucoup sont des chasseurs. Les commerçants envisagent de porter plainte contre l'Etat pour non-assistance aux commerces en danger.

Force est de constater que le droit de manifester est devenu insurrectionnel. Face à toutes ces fracassantes violences et ces destructions d'outils de travail que représentent des commerces, le moment est venu que s'affirme l'ordre républicain.

Nous sommes dans un Etat de droit et la fermeté doit s'exprimer. L'interdiction de manifester sur les Champs-Elysées est une décision bien accueillie par les commerçants et les riverains. Mais jusqu'à quand allons-nous subir cette situation ?

Nous savons tous que les policiers et les forces de l'ordre sont épuisés. Tout comme vous, Monsieur le Préfet, ils exécutent les instructions qui vous sont données par le Ministre de l'Intérieur.

C'est une erreur politique de miser sur l'essoufflement de ce mouvement. On ne doit pas laisser un pays sombrer dans la violence, et seule une décision politique pourrait sortir notre pays de cette crise sociale et institutionnelle.

Depuis le 25 novembre 2018, au lendemain des saccages sur les Champs-Elysées, j'ai appelé au dialogue avec les porte-parole des "Gilets jaunes". J'espère enfin être entendue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire. La parole est à Marie-Pierre de LA GONTRIE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous avons connu, samedi 30 mars, ce vingtième samedi consécutif de manifestations de "Gilets jaunes" à Paris et dans le reste de la France.

A ce jour, après plus de quatre mois de conflit, aucune solution politique ne semble s'esquisser. Le Président de la République a, certes, annoncé des mesures de pouvoir d'achat au mois de décembre, mais le Grand débat national, auquel d'ailleurs il faut rappeler que la Ville de Paris a pris toute sa part dès le premier jour, n'a pas encore abouti à des actions concrètes pour celles et ceux qui ont choisi d'exprimer leur colère en revêtant un gilet jaune.

Semaine après semaine, le bilan des dégradations s'alourdit. Madame la Maire, vous l'avez rappelé, Paris paye un lourd tribut du fait des errances gouvernementales que les marathons du Président de la République, qui relèvent jusqu'à présent, il faut bien le dire, davantage de performances sportives que de gestion politique du pays, ne parviennent à dissimuler.

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, selon les estimations, le coût des dégâts causés par les casseurs avoisine, pour la seule ville de Paris, les 20 millions d'euros. Des dizaines de commerces ont été pillés, certains détruits. C'est le fruit du travail de nombreux commerçants, l'outil de travail de nombreux employés qui ont été atteints. Je veux ici leur rapporter, pour mon groupe, tout mon soutien. Je sais que Paris s'engage à leurs côtés, notamment avec le travail d'Olivia POLSKI.

Durant les scènes d'émeutes dont chacun d'entre nous a pu voir les images, les forces de sécurité, policiers, gendarmes, et, vous avez raison de l'avoir rappelé tout à l'heure, les pompiers ont accompli un travail difficile pour assurer le maintien de l'ordre nécessaire à notre démocratie. Il faut, permettez-moi, Monsieur le Préfet, rendre à nouveau hommage, à travers vous, à ces femmes et à ces hommes. Comme il faut aussi rendre hommage aux agents de la propreté de la Ville de Paris, dont le savoir-faire et l'efficacité pour rendre leur ville aux Parisiens forcent l'admiration. Nous en remercions Paul SIMONDON.

La violence est réelle, elle est inadmissible. Nous l'avons tous dit ici, nous la condamnons fermement. Pourtant, de nombreuses questions se posent, à commencer par la gestion de la crise par les autorités. Il serait en effet réducteur et incomplet de ramener l'entière responsabilité de la situation à la seule présence de "Black blocs", fussent-ils ultraviolents.

La vaine tentative de stigmatiser la chaîne de commandement de la Préfecture de police masque, me semble-t-il, maladroitement une réelle faute politique.

Il y a d'abord eu ce flottement, étrange, incompréhensible, au sein même du Gouvernement, auquel nous avons assisté le 16 mars. Ce jour-là, 5.000 policiers et gendarmes avaient été mobilisés par le ministère de l'Intérieur, soit près de 3.000 fonctionnaires de moins que le 8 décembre. Pourtant, alors que les renseignements avaient alerté qu'un pic de violence était attendu, le dispositif était donc clairement sous-dimensionné.

Il est vrai que les Français payent encore la réduction, par la droite, de 13.000 fonctionnaires entre 2007 et 2012, que les décisions de François HOLLANDE et de ses gouvernements n'ont pas suffi à compenser, malgré la création de plus de 9.000 postes de policiers.

Le 16 mars, dans l'après-midi, le Premier Ministre et le ministre de l'Intérieur se sont eux-mêmes rendus sur les Champs-Elysées. Ils n'ont, semble-t-il, pas relevé de dysfonctionnements. Au moment où des forces de sécurité faisaient face aux pires difficultés depuis le 8 décembre, le Président de la République n'était pas aux côtés de ses forces, il ne pilotait pas la cellule de crise, il était à la Mongie. Ce n'est que, dans la soirée qu'il a finalement pris la tête de la cellule de crise ministérielle.

Face à ce flottement troublant, le Gouvernement a choisi l'option du tout sécuritaire. C'est d'abord avec la loi dite anticasseurs qui supprime, je le souligne, le droit au recours effectif devant le juge après une interdiction administrative de manifester, et qui fait d'ailleurs, à cet égard, l'objet de plusieurs recours devant le Conseil Constitutionnel, notamment par le Président de la République.

C'est ensuite la République des fusibles, que le Président de la République prétendait condamner, avec le limogeage du Préfet DELPUECH, de son directeur de cabinet et du directeur de la Sécurité publique, à qui l'on reproche le non-respect d'instructions ministérielles sans que l'on n'en ait su plus de précisions.

C'est enfin le recours aux soldats de la force Sentinelle. Il est encore ici questions de flottement. En effet, il a fallu des jours entiers pour savoir avec clarté à quelles missions, pourtant annoncées par le Gouvernement, allaient être affectés nos soldats, après que le Gouverneur militaire de Paris ait ému concernant leurs moyens d'action pouvant aller jusqu'à l'ouverture du feu, et avant que les ministres, appelés en renfort dans toutes les matinales des médias, ne viennent circonstancier ses propos.

Je le dis devant vous, le maintien de l'ordre républicain indispensable ne peut pas, ne doit pas faire l'objet de tels égarements.

Monsieur le Préfet, vous avez parlé tout à l'heure de votre réputation et de votre souhait de clarté, donc je souhaite aborder avec vous deux questions.

Tout d'abord, le problème préoccupant, qui dans le cadre de l'équipement des forces de sécurité, amène à l'usage systématique des lanceurs de balles de défense dits LBD, et qui sont semble-t-il interrogés avec raison.

Cela a été rappelé tout à l'heure, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU, le Conseil de l'Europe, la Ligue des droits de l'Homme, la C.N.C.D.H., le défenseur des droits notamment ont dénoncé l'usage de la violence et leurs conséquences au cours des manifestations.

Je rappelle ici que l'IGPN aurait été saisie de plus de 170 cas de violence présumée depuis le 17 novembre, dont la moitié impliquerait l'usage de LBD, que nous attendons toujours les conclusions de ces enquêtes avec grand intérêt, et dont il faut souligner que seulement 4 concerneraient la gendarmerie.

Madame la Maire, vous l'avez rappelé, un tel niveau de violences est inédit depuis 1968. Ce recours systématique à l'usage du LBD pose également, évidemment, la question du respect du cadre réglementaire. En effet, au-delà de l'usage proportionné de la force, certaines organisations syndicales ont indiqué que les policiers et les gendarmes, nombreux à être équipés au LBD, n'ont pas tous suivi les entraînements nécessaires, indispensables pour l'usage de ce type d'armement.

Ce point, Monsieur le Préfet, suscite l'inquiétude, vous l'avez entendu y compris dans ces rangs, mais aussi de nombre de nos concitoyens à qui des garanties doivent être apportées.

Je sais pouvoir compter sur votre grande vigilance quant au strict respect du principe d'usage proportionné de la force.

Pouvez-vous également nous éclairer concernant un deuxième point, il s'agit des missions de la nouvelle brigade de répression des actions violentes motorisée, qui semble faire revivre les brigades des voltigeurs supprimées par Charles Pasqua après leur mise en cause dans la mort de Malik Oussekine en 1986.

Nous savons, Monsieur le Préfet, que vous vous emploierez à appliquer scrupuleusement la doctrine du ministère de l'Intérieur, et pour cela nous vous accordons notre confiance a priori car nous ne doutons pas que vous êtes un grand serviteur de l'État.

Cependant, si la sortie de crise est aujourd'hui impérative, nous savons bien qu'elle ne dépend pas de vous. La responsabilité incombe à la capacité de l'exécutif qui jusqu'à présent aborde la question sous l'angle du maintien de l'ordre comme d'ailleurs certains groupes ici, et dont on doute de la capacité à se rappeler que l'issue ne peut être que politique tant la crise s'est installée dans la durée.

Le Gouvernement doit désormais sortir de la spirale univoque du tout sécuritaire pour réunir les conditions de cette issue politique, or la première de ces conditions, c'est l'apaisement. La seconde réside dans la réponse concrète aux attentes qui restent légitimes bien qu'elles soient passées au second plan derrière l'importance des violences.

La Ville de Paris et, je le pense, l'ensemble des membres de ce Conseil, attachés au respect de l'État de droit, seront aux côtés du Gouvernement dès lors qu'il s'agira de sortir de cette crise par la délibération et le débat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame de LA GONTRIE.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Monsieur le Préfet, selon le journaliste David DUFRESNE, les 20 manifestations des "Gilets jaunes" ont occasionné près de 600 signalements auprès de l'IGPN. Presque tous se rapportent à un usage manifestement disproportionné de la force policière et pour cela nommée violence policière, pour la distinguer de la violence légitime. 235 blessures à la tête constatées, 23 personnes éborgnées, 5 mains arrachées, etc.

Grand prix du jury des Assises du journalisme, David DUFRESNE rapporte des faits filmés non par vos caméras de vidéosurveillance, mais par des citoyennes et citoyens. Son travail n'a jamais été démenti par le ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Préfet, dénoncerez-vous les actes de violence policière avec le même empressement que vous dénoncerez ceux des casseurs ?

Attendrez-vous que les manifestants poursuivis aient été jugés pour les condamner ou bien, comme vos prédécesseurs, ferez-vous l'inverse, les privant ainsi de la présomption d'innocence ?

L'usage disproportionné de la force policière et le recours inapproprié aux lanceurs de balles de défense et grenades GLI-F4 sont déplorés par successivement une résolution du Parlement européen, un mémorandum du

Conseil de l'Europe, un rapport du défenseur des droits, et enfin, par la haut-commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU.

Toutes ces institutions condamnent très fermement, comme nous-mêmes, l'action des casseurs auxquels se joignent certains manifestants dont la colère ne trouve plus comme unique débouché politique que la violence.

Toutes constatent, au nombre et à la gravité des blessures, que les méthodes employées lors des opérations de maintien de l'ordre sont incompatibles avec le respect des droits, même un collectif d'ophtalmologistes s'en est ému.

Alors, corrigerez-vous le tir ? Ou, si j'ose dire, plaiderez-vous façon MACRON, que face à des émeutiers tout est permis même l'armée, puisque nous avons entendu le gouverneur militaire de Paris affirmer que le cas échéant, les soldats de l'opération Sentinelle mobilisés ouvriraient le feu ?

Et que le 12 janvier, nous avons vu des CRS empoigner leur fusil HKG36 sur les avenues autour de l'Arc de Triomphe, et que des gaz incapacitants furent stockés dans les cars de police, et que la création des détachements d'action rapide sont la métastase des pelotons voltigeurs motoportés dissous, après qu'ils eurent été impliqués dans la mort de Malik Oussekine en 1986.

Le 16 janvier, le directeur général de la police nationale s'est tout de même senti obligé de rappeler aux policiers quelques règles. Un tireur de LBD ne doit viser que le torse et les membres supérieurs ou inférieurs. Rappel vain, car comment convaincre des policiers de respecter les instructions quand le ministre de l'Intérieur a lui-même le culot d'affirmer, le 20 février devant des enfants : "on a eu une dizaine de tirs où par accident, on a eu des tirs au visage".

En réalité, Monsieur le Préfet, ce qui est visé, c'est le droit de manifester tout en affirmant, en même temps, le contraire.

Dès l'acte IX, votre ministre de tutelle affirmait que ceux qui viendront manifester seront complices des éventuelles violences, décourageant ainsi des manifestants pacifistes d'exercer leurs droits. Pacifistes innocents qui subissent eux-mêmes lacrymogènes et coups de matraque.

Faisant fi des décisions de classement sans suite ou de simples rappels à la loi, une directive du procureur de la République aux magistrats du parquet de Paris vise à ne lever les gardes à vue que le dimanche matin. Et enfin, l'interdiction administrative de manifester rendue désormais possible par la loi nous plonge dans un cycle sombre.

Comme votre prédécesseur, renverrez-vous à l'IGPN à chaque bavure policière évoquée ? Le jugement d'un manifestant en comparution immédiate survient quelques jours après les faits, alors qu'une procédure engagée auprès de l'IGPN contre un policier peut prendre des années. Il a fallu 7 ans pour que l'État soit condamné à 50.000 euros d'amende parce qu'un policier, pendant une opération de maintien de l'ordre pendant un match de foot, avait éborgné un supporter par un tir de Flash-ball.

Qui connaît ici les statistiques relatives aux poursuites dont les policiers furent l'objet pour usage disproportionné de leur force légitime ?

Qui saurait nous dire à ce sujet le nombre et la nature des sanctions prononcées par la justice et l'administration ? Je crains que la lecture du prochain rapport de l'IGPN nous laisse sur notre faim autant que les précédents.

Monsieur le Préfet, sachez que nier les faits de violence policière ou en amoindrir la réalité a pour conséquence d'augmenter la haine du flic auprès d'une partie de la population, notamment la jeunesse.

Etes-vous d'accord que la défense inconditionnelle, voire corporatiste de la police par les autorités, est contre-productive ?

Inscrirez-vous votre action dans les pas de ceux de Maurice Grimaud ? Nous avons besoin de police nationale, celle du quotidien comme celle du maintien de l'ordre. Les Ecologistes aiment tellement la police nationale, qu'ils sont opposés à la transformation de la DPSP en police municipale, car elle viendrait tôt ou tard empiéter sur vos missions de police, Monsieur le Préfet.

Les Ecologistes veulent aussi une police du maintien de l'ordre qui ne soit pas une machine de répression entre les mains d'un pouvoir incapable d'apporter une réponse autre que policière à l'immense malaise, voire au désespoir manifesté par les Gilets jaunes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame PAWLIK, vous avez la parole, pour le groupe PPCI.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, en préambule, bien sûr permettez-moi au nom du groupe PPCI et de mes collègues de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Préfet de police, nous sommes bien sûr heureux de

vous compter parmi les forces vives désormais de cette ville et de vous accueillir aujourd'hui au sein de cet hémicycle.

Nous vous souhaitons donc la bienvenue, mais aussi bon courage, car vous prenez votre fonction sur un territoire à un moment où les enjeux en matière de sécurité sont majeurs.

La sécurité à Paris a toujours été une question centrale, c'est vrai, mais elle est désormais aujourd'hui devenue une question vitale.

En raison de l'actualité bien sûr, car Paris est une ville qui, chaque samedi depuis 20 semaines, est traumatisée, malmenée, violentée par des manifestations sans fin qui obligent les Parisiennes et Parisiens à adapter leurs habitudes, mais surtout par des mouvements dont les débordements sont maintenant devenus courants puisqu'au rang des manifestants se sont ajoutées, évidemment, des hordes de casseurs, des voyous qui ne sont là que pour démolir les biens communs et s'attaquer à la République et à ses symboles. Ici en ravageant l'Arc de Triomphe, là en forçant la porte d'un Ministère.

Ces casseurs sont pour beaucoup bien connus, membres des mouvements de l'ultragauche ou de l'ultradroite, habituels et rodés. Mais ils ont pu être aussi, il ne faut pas se mentir, des manifestants désinhibés par la violence, emportés par des phénomènes de foule.

Ces casseurs, que nous dirons habituels ou occasionnels, ont en tout cas un point commun : ils ont tiré prétexte du mouvement des "Gilets jaunes" pour attiser la haine, voler, dégrader et attaquer les forces de l'ordre. Tous ont aussi abîmé notre économie et ses acteurs et tous ont terni l'image de notre pays et, a fortiori, celle de notre ville.

Et pourtant, au début du mouvement, on ne vous a pas beaucoup entendu condamner les violences, Madame la Maire, ni faire appel à un esprit de responsabilité. Nous nous souvenons tous de votre invitation ubuesque à profiter des illuminations des Champs-Elysées alors que ceux-ci étaient en proie à une guérilla urbaine.

Finalement, après des semaines de silence, votre première prise de position aura été celle d'une véritable pompière pyromane. Et que dire du vœu que vous avez fait adopter en Conseil de Paris, condamnant l'usage des LBD ? Un vœu bancal, fourre-tout, qui ne répond à rien et banalise tout. Un vœu dangereux aussi qui place au même niveau casseurs et forces de l'ordre et, en la matière nous soutiendrons pleinement la demande de notre collègue M. BARGETON, demandant que ce vœu soit retiré.

Je rêve aussi que dans cet hémicycle, dans votre majorité, Madame la Maire, certains cessent de se tromper de camp. Monsieur CHERKI, Monsieur JULIEN, vous n'avez pas que votre prénom en commun, vous avez aussi cette haine antiflics. Cessez, à longueur de journée sur les plateaux télé, de mettre en cause l'intégrité de ceux qui nous protègent, car les voyous, ce ne sont pas les flics, ce sont ceux qui, chaque samedi, ne sont là justement que pour casser du flic.

Non, on ne vient pas armé de boules de pétanque, de haches, de barres à mine pour manifester pacifiquement. On ne vient pas non plus masqué et on n'incendie pas les restaurants et les bars. On ne met pas non plus en danger la vie des autres quand on défile.

Nous avons tous en tête l'image de cette femme, un bébé dans les bras, appelant désespérément à l'aide dans son immeuble en proie aux flammes. Car qui sont ces gens capables de telles monstruosités aujourd'hui à Paris, de mettre le feu à un immeuble occupé ?

En un mot, manifester pour une vie meilleure, ce n'est évidemment pas ruiner celle des autres, et pour nous la ligne de démarcation est très claire et se situe là.

En première ligne, justement, les forces de l'ordre le sont Monsieur le Préfet de police, chaque samedi, pour défendre Parisiens et touristes. Faisant fi de la fatigue, des provocations, de la lassitude, ils sont là, impassibles. Ils sont déjà plus de 1.000 depuis le début du mouvement à avoir été blessés. Alors, soyons fiers de leur professionnalisme et de leur sang-froid et rendons-leur évidemment hommage aujourd'hui.

Monsieur le Préfet, bien sûr, il va falloir faire preuve de fermeté, mais je pense qu'avec vous nous n'allons pas en manquer et, vu les circonstances, prenez cette remarque dans ma bouche pour ce qu'elle est, à savoir un compliment. Car les scènes de chaos, ce Paris sens dessus dessous qui chaque samedi nous amène à retenir notre respiration, c'en est évidemment trop.

Les Parisiennes et les Parisiens en ont tout simplement ras le bol de vivre dans une ville assiégée. Dans certains quartiers, à Etoile, à République, ils sont assignés à résidence, leur vie est mise entre parenthèses chaque samedi.

La colère doit être entendue, c'est vrai, et le gouvernement a pris ses pleines responsabilités en la matière, en annonçant des mesures économiques dès le mois de novembre et en mettant en place les conditions de l'écoute et du dialogue avec le grand débat national.

Mais il faut désormais être intraitable avec ceux qui n'ont pour revendication sociale que la haine et pour projet de renverser les institutions. Ceux qui, dans des séquences filmées où ils se prennent pour des héros de jeux vidéo,

menacent directement les habitants du 16e arrondissement, leurs enfants, les invitant à déménager parce qu'ils seraient riches. Ceux qui terrorisent, ceux qui tyrannisent doivent être inquiétés et nous comptons sur vous et sur la justice pour ne rien laisser passer.

Vous avez rappelé également, Monsieur le Préfet de police, votre attachement à la chaîne de commandement et à son respect, j'en suis heureuse car ce sont évidemment des questions importantes et nous vous faisons pleine confiance en la matière.

J'ai terminé, Madame la Maire.

Dans les semaines ou plutôt les week-ends qui viennent, la tâche est immense…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je vais donner maintenant la parole à M. BOULARD, pour le groupe les Républicains et Indépendants, Monsieur le Maire du 17e, et Jeanne d'HAUTESERRE aura apprécié le compliment, comme moi, sur les inaugurations des illuminations aux Champs-Elysées.

N'est-ce pas Jeanne ?

Merci.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Préfet, de vous souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle. Avant toute chose, je souhaiterais rendre un hommage appuyé aux forces de l'ordre, aux pompiers, mobilisés chaque week-end depuis le début de ce mouvement des "Gilets jaunes". Malgré l'épuisement physique, moral, ils sont restés debout face à des individus enragés, prêts à tout pour casser du flic.

Il faut également saluer l'efficacité, la réactivité des agents de la Ville qui ont su remettre en état, dans des délais très courts, des rues ravagées après le passage des casseurs. Ces extrémistes, ces radicaux dont la présence est désormais attendue, sans pour autant que tout soit mis en œuvre pour les empêcher d'agir, c'est d'ailleurs ce qui nous amène à tenir ce débat après 20 semaines de manifestations et presque autant de week-ends de désolation dans nos quartiers.

Ce débat, nous l'avons réclamé, et il n'est pas ici question de pointer du doigt des responsabilités personnelles, nous devons collectivement comprendre comment Paris a pu subir un tel déferlement de violences. Comment, en 2019, des scènes de guérillas urbaines peuvent encore avoir lieu dans nos arrondissements, car ces pillages, ces saccages organisés auxquels nous avons pu assister ont profondément marqué et choqué les Parisiens.

Plus jamais, plus jamais ces ennemis de la République ne doivent être en mesure de se livrer à de tels actes de violences gratuites. Certes, ces individus, ces extrémistes sont déterminés à semer le chaos dans nos rues, mais cela ne doit pas nous empêcher, vous empêcher, Madame la Maire et Monsieur le Préfet de police, de tirer les enseignements des dysfonctionnements qui ont été relevés dans le maintien de l'ordre ces dernières semaines.

Présent sur le terrain comme chaque samedi, comme de nombreux maires d'arrondissement, j'ai été le témoin d'un manque de coordination entre la Ville et la Préfecture.

Lorsque j'ai demandé à la Ville de retirer en urgence du mobilier urbain avenue de la Grande Armée le 16 mars dernier, il m'a été répondu : "Nous attendons l'ordre de la Préfecture".

Malgré les périmètres de réquisition, non communiqués aux maires d'arrondissement, nombre d'équipements présents sur la voie publique et pouvant facilement servir de projectiles n'avaient pas été retirés par la Ville.

L'anticipation, c'est ce qui a fait défaut ces dernières semaines, alors que la présence des casseurs était systématiquement attendue.

La Ville de Paris a sa cellule de crise. La Préfecture a la sienne et va la fusionner avec celle du ministère de l'Intérieur. Ce cloisonnement n'a pas permis une coordination optimale des services de la Ville et de la Préfecture malgré les réunions organisées chaque semaine en amont des manifestations, réunissant les maires d'arrondissement, la Préfecture, les parlementaires et la Ville de Paris.

Avec mes collègues, Frédéric PÉCHENARD, notre présidente de groupe, Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ, Philippe GOUJON, mes collègues maires d'arrondissement, nous vous proposons donc d'étudier la possibilité de créer une cellule de crise unique, physique, permettant une coordination renforcée en matière de maintien de l'ordre, en matière de troubles majeurs à l'ordre public.

Cette cellule de crise Ville-Préfecture n'aurait pas uniquement vocation à être activée dans le cadre des manifestations liées au mouvement des "Gilets jaunes", mais doit permettre de réfléchir plus largement aux actions qui peuvent être menées pour réduire au maximum le risque en amont, pendant et après la manifestation. Sun Tzu nous disait : "en règle générale, on use des moyens réguliers en amont de l'engagement, on recourt aux moyens extraordinaires pour emporter la victoire". Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame CORDEBARD, maire du 10e, pour le groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole, pour 3,5 minutes.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer cette initiative qui, comme tous mes collègues, me donne l'occasion de saluer et de rendre hommage aux très nombreux fonctionnaires, que ce soit au sein des forces de l'ordre, au sein de la Ville de Paris, qui semaine après semaine sont présents chaque samedi, chaque week-end pour préserver notre ville ainsi que nos institutions démocratiques et républicaines.

Le grand débat voulu par le Président de la République n'a pas permis que notre pays retrouve sa sérénité, il reste hélas un long chemin avant que les esprits ne s'apaisent, les mobilisations ne se transforment en débouchés politiques.

Nous sommes confrontés à des expressions de violence, des destructions sans précédent, qui paralysent notre ville, la dégradent, entraînent chaque semaine des heures et des heures de réparation, de nettoyage. Tout ne peut d'ailleurs pas être réparé. Les manifestants, les forces de l'ordre qui ont été gravement blessées, les commerçants qui ne peuvent plus travailler devront longtemps supporter les conséquences de ces samedis de grands désordres.

Ces regains de mobilisation, ces nouvelles violences dont Paris est la victime, ce n'est naturellement pas à la Préfecture de police, aux policiers d'y répondre seuls, nous attendons une réponse politique et sociale, Madame Maire vous l'avez rappelé avec force.

Dans ces circonstances, dans ce contexte exceptionnel, je voudrais pourtant témoigner de l'important et nécessaire travail partenarial qui a été mis en place avec la Préfecture, entre la Préfecture, la Ville et les mairies d'arrondissement depuis le mois de novembre.

Je veux vous remercier, Monsieur le Préfet, d'avoir maintenu ces échanges précieux au moment de votre prise de fonction, car si certains arrondissements sont aujourd'hui plus touchés que le 10e par des actions violentes en marge des manifestations, ce travail partenarial renouvelé, inédit dans un tel contexte, permet aux élus d'aller régulièrement devant les habitants, les commerçants très durement éprouvés par la crise pour leur communiquer des informations fiables, utiles, pour les accompagner lorsque cela est nécessaire dans leurs démarches.

Il permet également aux services municipaux de préparer au mieux l'espace public lorsqu'un cortège est annoncé, et aux services de propreté ou de voirie d'intervenir dans de bonnes conditions, là où malheureusement la casse n'aura pas pu être évitée.

Car c'est précisément sur la question de la réactivité des services publics, sur ces sujets des manifestations comme sur tous les autres que les Parisiens nous attendent ensemble. Ils souhaitent en effet que nos institutions collaborent plus étroitement, au quotidien, pour répondre à leurs préoccupations.

Je pense, par exemple, à la lutte contre les incivilités, encore beaucoup trop nombreuses dans nos quartiers populaires du nord-est parisien. Je pense également à la lutte contre les ventes à la sauvette, et par exemple, aux comportements qui excluent les femmes de l'espace public. Il en va de même du renforcement de notre mobilisation nécessaire contre les trafics, notamment de drogues, qui minent certains quartiers dans lesquels la mixité, bien que fragile, continue pourtant à exister.

Je parle enfin des comportements routiers dangereux, notamment des deux-roues motorisés, qui empêchent encore aujourd'hui les familles de se promener sereinement dans nos rues avec leurs enfants.

Monsieur le Préfet, nous vous avons tous souhaité la bienvenue, la bienvenue ici dans cet hémicycle et à Paris, et ces chantiers sont, j'en suis sûr, des chantiers à venir. Vous pouvez compter sur ma mobilisation, ainsi que sur celle, je pense, des maires d'arrondissement et de mes collègues dans cet hémicycle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire du 10e.

Je donne la parole à Mme GIAZZI, je rappelle qu'il reste deux orateurs pour le groupe les Républicains et Indépendants, avec 8,45 minutes à vous répartir.

Madame GIAZZI ?

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

Monsieur le Préfet de police, je ne pourrai pas évidemment commencer mon intervention sans avoir un mot de profonde reconnaissance, au nom des élus du 16e, de mon arrondissement, et de tous nos administrés pour nos forces de sécurité et de secours, qui depuis plus de quatre mois, sont sollicitées chaque week-end.

Nous avons tous vu les provocations et la violence auxquelles policiers, gendarmes et pompiers doivent faire face depuis fin novembre où la seule motivation est de cogner du flic.

Je veux donc les remercier pour leur courage et leur professionnalisme, notre confiance en eux et en vous est totale.

Ce mouvement des "Gilets jaunes", qui dévie dans sa forme et sa durée, la récurrence des journées de mobilisation, a un impact durable dans certains quartiers, et l'activité commerciale souffre de façon catastrophique. En effet, même lorsque les choses se passent globalement bien sur le plan de la sécurité, comme ce fut le cas le week-end dernier, il n'en demeure pas moins que c'est un nouveau samedi en grande partie perdu pour nos commerçants.

Je ne peux d'ailleurs que me féliciter à ce titre du fonds d'aide régional mis en place par Valérie PÉCRESSE, la présidente de la Région Ile-de-France, mais je regrette que la Mairie de Paris n'ait pas su mettre en place d'autres outils complémentaires dont nos commerçants auraient tant besoin.

Face à cette situation exceptionnelle, nous ne pouvions plus, nous élus de la capitale, être tenus totalement à l'écart des mesures de maintien de l'ordre. Les dispositifs arrêtés par la Préfecture de police peuvent par eux-mêmes être lourds de conséquences dans le périmètre en cause, mais aussi à ses abords. Ils doivent donc pouvoir être discutés bien en amont.

Un premier pas a été fait en ce sens par votre prédécesseur, Monsieur le Préfet de police, au lendemain des graves débordements du 1er décembre, où il est apparu que les craintes que nous avions fait remonter n'avaient pas ou peu été prises en compte alors qu'elles se sont avérées fondées et les dégradations évitables au moins pour partie.

Depuis, chaque semaine, un point nous est fait avant le week-end et nous sommes tenus informés de l'évolution de la situation pendant la journée du samedi. Si nous ne pouvons que nous féliciter de ce premier pas, il nous semble toutefois insuffisant, car cette réunion ne nous apporte au final qu'une information limitée et nous laisse souvent avec plus de questions que de réponses à apporter aux riverains et aux commerçants.

Surtout, nous n'avons pas le sentiment d'être véritablement associés à l'organisation du dispositif, ni même d'être suffisamment entendus dans nos demandes et préconisations, et je m'associe donc évidemment à la demande de mon groupe retransmise par Geoffroy BOULARD.

Ainsi, nous demandions dès le 1er décembre que soient prises des interdictions de manifester, on nous expliquait alors que ce n'était pas possible, que l'État n'aurait pas les moyens de faire respecter de telles mesures. Or, nous avons vu depuis deux semaines que c'est en fait possible, que les forces de police font respecter des zones d'interdiction et que les secteurs concernés ont été épargnés.

Mais nous, maires d'arrondissement, ne sommes certes pas des experts en matière de maintien de l'ordre, je m'en garderais bien, Monsieur le Préfet de police. Néanmoins, nous connaissons parfaitement nos arrondissements, nous sommes les premiers interlocuteurs des commerçants et habitants qui attendent de nous des informations précises et des directives claires, que nous ne sommes malheureusement pas toujours en mesure de leur donner.

Mon arrondissement a été durement touché et ce, à plusieurs reprises. Ce week-end encore c'est au Trocadéro que deux cortèges avaient choisi de se disperser. La situation a été maîtrisée et je vous en remercie.

Mais on sait cependant que les choses peuvent vite dégénérer. Je m'interroge, à défaut d'interdire une manifestation, la Préfecture de police n'a-t-elle pas la capacité de persuader ou de contraindre les organisateurs de choisir d'autres itinéraires ou d'autres lieux lorsque ceux-ci ont été impactés ? C'était le sens de la demande que je vous ai faite et à laquelle je n'ai pas eu directement de réponse de votre part.

Nos préoccupations concernent également toutes les voies de fuite, les abords des Champs-Élysées, secteurs protégés ou interdits qui ont parfois apparu être abandonnés aux casseurs. La zone tampon de 100 mètres autour de ce périmètre ne nous semble pas suffisamment large.

J'en terminerai là, Monsieur le Préfet, total soutien et confiance à vos forces de l'ordre et merci beaucoup de plus nous écouter et plus nous associer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GIAZZI, Madame la Maire du 16e.

Monsieur le Maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, dans ce débat que je conclus, finalement chacun a été dans son rôle, rassurez-vous je ne dérogerai pas à cette pratique, et après vous avoir souhaité la bienvenue et formé des vœux pour votre réussite de surcroît, mes premiers mots seront pour rendre hommage aux forces de l'ordre qui, semaine après semaine, depuis plus de quatre mois, sont engagées sous les attaques et les injures pour protéger les personnes et les biens mis à mal dans des manifestations souvent d'une violence extrême. Et bien sûr, hommage aux agents de la Ville pour leur mobilisation.

Certes, on ne réglera pas cette crise sans précédent par des mesures de police, mais seulement par une réponse politique.

Néanmoins, si Paris connaît de façon récurrente exactions et dégradations, il serait injuste d'en imputer l'entière responsabilité à la Préfecture de police, afin d'exonérer finalement le pouvoir de ses responsabilités dans ce que l'on pourrait appeler une gestion chaotique du maintien de l'ordre.

La purge d'une ampleur inédite qui a affecté la Préfecture ne suffit pas à masquer les atermoiements d'un ministre de l'Intérieur sur la défensive, rarement en initiative.

Les policiers eux-mêmes d'ailleurs n'en peuvent plus de ces changements de doctrine incessants, car ils sont condamnés à subir un déferlement de violences jusqu'à vouloir les tuer, soit ils doivent se justifier en permanence sur l'emploi de leurs moyens de défense jusque devant l'IGPN.

Ayant passé près de 20 ans au sein même de la Préfecture de police, je ne peux imaginer de surcroît que ses chefs n'aient pas référé au Ministère de l'Intérieur de leurs moindres décisions, encore moins qu'ils aient refusé d'appliquer les instructions ministérielles. Encore faut-il que le Ministre n'interfère pas dans la manœuvre à contretemps !

Ainsi, après plusieurs samedis de maintien à distance des manifestants, avec force grenadage, la DSPAP a eu raison de mettre en œuvre les DAR, ces unités qui vont au contact des casseurs, mais ce qui a finalement effrayé le pouvoir, d'où leur subite mise en retrait.

Vu la polémique autour des LBD 40, peut-on reprocher au directeur de la DSPAP, un des meilleurs professionnels de la Préfecture de police, de juste rappeler la note de la DGPN restreignant son utilisation ?

Nouveau revirement donc après les saccages des Champs-Elysées, avec les interdictions de manifestation que nous réclamions depuis des mois et un commandement plus proche du terrain, stratégie efficace au moins lors des deux derniers samedis, sous votre autorité, Monsieur le Préfet de police, et je vous en félicite.

Mais durant toute cette période, il a manqué un cap clair. A l'image des pérégrinations de la loi anticasseurs, le "en même temps" montre vite ses limites en matière régalienne.

Dans un rapport parlementaire dont je fus le coauteur sur le maintien de l'ordre, datant de 2015, nous préconisions déjà une peine complémentaire d'interdiction de manifester assortie d'une obligation de pointage au commissariat, une interdiction administrative individuelle, un régime de flagrance du trouble à l'ordre public pour faciliter les poursuites judiciaires, une présomption d'organisation de manifestations et une responsabilité civile solidaire pour leurs organisateurs, une sanction effective des manifestations non déclarées, l'introduction de la notion de subversion violente dans notre droit pour utiliser les moyens spéciaux du renseignement, l'interception des SMS pour incriminer les casseurs, proposition de Bernard CAZENEUVE d'ailleurs, un renforcement des contrôles d'identité et des effets personnels des passants dans des périmètres de contrôle, etc. Que de temps perdu depuis 2015, pour un rapport adopté pourtant à l'unanimité.

Application stricte du Code pénal, interdiction des manifestations en cas de menace à l'ordre public, assignation à résidence des casseurs connus, dissolution des groupes de "Black bloc", peines plancher contre les agresseurs de policiers, interpellation systématique des individus fichés au fichier de prévention des atteintes à la sécurité publique, création d'un fichier de personnes interdites de manifestations, sanction de la dissimulation du visage, action récursoire contre les auteurs de dommages, en attendant compléteront les mesures de nature à restaurer l'ordre républicain et à sortir de l'impuissance face à quelques centaines de casseurs.

Enfin, si une réforme de la Préfecture de police est nécessaire, et je suis le premier à la réclamer, je la demande depuis longtemps d'ailleurs, la critique de sa pratique du maintien de l'ordre ne saurait servir de prétexte à son démantèlement. Non seulement il ne faut pas la supprimer, mais c'est toute la police nationale dans notre pays qui devrait calquer son organisation sur elle !

"La Préfecture de police, ce sont toutes les facettes de notre sécurité qui se complètent et se répondent", a déclaré le Ministre de l'Intérieur lors de votre installation dans la cour du 19 août.

Alors n'y touchons qu'avec une main tremblante, Monsieur le Préfet de police ! Le Ministre de l'Intérieur vous a assigné une obligation de résultat. À cette fin, vous installant à cette tribune, vous avez bien sûr d'emblée notre confiance et vous pourrez compter sur nous dans votre mission de rétablissement de l'ordre public et de sécurisation des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOUJON.

Mes chers collègues, l'ensemble des orateurs et oratrices ont pu prendre la parole. Je vous en remercie.

Je donne la parole tout de suite à M. le Préfet de police pour répondre, puis à Colombe BROSSEL.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, merci, Mesdames et Messieurs, de vos mots de bienvenue, aussi surtout pour vos mots de soutien aux policiers, gendarmes et pompiers qui font au quotidien la sécurité de cette agglomération.

Vous avez posé un certain nombre de questions qui tournent pour l'essentiel, c'est bien naturel, autour du maintien de l'ordre. Je crois qu'il est important, cela a été esquissé dans de nombreuses interventions, de faire le bilan du changement de contexte dans lequel nous sommes, en matière de sécurité, pas seulement de maintien de l'ordre.

Ce n'est pas à vous que je vais apprendre que le risque terroriste est toujours présent. Il fait partie de nos préoccupations constantes. C'est une de nos priorités. Je ne voudrais pas que la problématique du maintien de l'ordre efface les efforts que nous faisons en la matière, efforts que nous devons à tous nos concitoyens, car plus que jamais la vigilance doit être au cœur de notre action.

Je le dis, parce que la lutte contre le terrorisme mobilise une grande partie des policiers et des militaires de Sentinelle, dont c'est le métier principal de nous aider en la matière. N'oublions pas non plus la délinquance, car la police est faite aussi pour lutter contre la délinquance. Ce sont aussi des efforts quotidiens que nous devons faire, nous assistons dans un certain nombre d'endroits, dans la zone Préfecture de police, je vais la qualifier de cette nature, à la montée des violences aux personnes, à l'augmentation parfois des cambriolages. Il faut ne pas non plus baisser la garde sur cet aspect des choses.

Je ne vous le dis pas pour vous en convaincre, car je sais que vous en êtes convaincus, mais pour que la subite actualité sur le maintien de l'ordre ne masque pas ce que sont ces priorités que nous devons à nos concitoyens, sur lesquelles aussi il faut avoir des résultats. Si je me fixe aussi des obligations de la nature de celles que m'a fixées le gouvernement, c'est également sur ces aspects.

Sur les aspects d'ordre public, je le disais à l'instant, nous avons changé de contexte, c'est-à-dire que je suis comme un certain nombre d'intervenants, je regrette le temps des manifestations structurées, avec des services d'ordre conséquents qui se mouvaient sur des parcours bien connus d'un certain nombre d'entre vous, qui faisaient qu'il y avait une certaine prévisibilité, qui faisaient aussi que l'articulation police-services d'ordre se faisait parfaitement. Il y avait une collaboration, au bon sens du terme, entre les uns et les autres, qui faisait que progressivement, pouvaient être exclus les vrais risques de casse et de destruction.

Depuis quelques années, nous assistons à un changement assez profond. Les manifestations contre la loi El Khomri ont été rappelées tout à l'heure, avec les difficultés qu'elles ont montrées par la présence des "Black Blocs" et ce changement de nature.

La difficulté supplémentaire à laquelle nous sommes confrontés, à laquelle je suis confronté, est que nous sommes devant une contestation sur le fond duquel je ne me prononce pas, mais dont j'observe que la méthode est avant tout une méthode sans organisation, sans chef. Des influenceurs, et pas des responsables, sans véritablement souci d'organisation, voire sur une contestation permanente de toute organisation.

La contestation même du dépôt de parcours, du dépôt de manifestation, est quand même sur les réseaux, qui sont totalement publics, comme vous pouvez l'observer, une constante de ce mouvement. Sa numérisation, en quelque sorte, dans l'expression de la contestation.

Ce qui fait, comme cela a été parfaitement dit par un certain nombre d'entre vous, ce n'est pas parce qu'on connaît le début d'une manifestation que l'on en connaît le point d'aboutissement. Ce n'est pas parce qu'un cheminement est envisagé qu'au dernier moment il ne changera pas, qu'il ne tournera pas dans telle ou telle rue, sans forcément d'ailleurs qu'il y ait une cohérence particulière. Il y a beaucoup de hasard, de sentiment qu'il faut passer par là plus que par tel endroit.

Ce type de mouvement est tout à fait propice à ce que se greffent dessus ceux qui sont devenus des professionnels de la casse, pour justement le modifier, lui faire répondre à ses objectifs, qui sont ceux de la subversion par la destruction. Je parle des professionnels de la casse, pas des manifestants.

Tout se mêle, et quand parfois on assiste à une légitimation de la violence par un certain nombre de manifestants, on voit que les ingrédients sont particulièrement dévastateurs. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, vous l'avez vécu.

Par rapport à cela, que vais-je faire ? Cela a été rappelé par un certain nombre d'entre vous : je vais mettre en œuvre les instructions du Gouvernement. Elles sont publiques. Le Premier Ministre a eu l'occasion de s'exprimer extrêmement clairement sur leur contenu le 18 mars. Si vous le voulez, je peux les rappeler pour vous en détailler un peu plus précisément la mise en œuvre.

D'abord, des périmètres interdits aux manifestations. Vous comprendrez bien que le choix des Champs-Elysées, de l'Arc de Triomphe, réponde à cette option.

J'entends les remarques qui m'ont été faites sur l'extension de ce type de périmètre, pour là aussi essayer de garder un équilibre dans la logique d'interdiction, par rapport à l'équilibre sur les libertés publiques. Si tout était interdit, quelle possibilité y aurait-il de manifester ?

Je comprends le souci de protéger tel ou tel endroit de Paris, mais en tout état de cause, le principe d'interdiction, au moins juridiquement, doit être une exception par rapport à une règle. C'est dans ce contexte juridique qu'il est appliqué. Il l'est parce que les destructions ont été particulièrement significatives, aussi parce que dans tout mouvement, il y a des lieux emblématiques, et les Champs-Elysées sont devenus le lieu emblématique de ce mouvement.

Paris a connu d'autres lieux emblématiques dans son histoire. Celui-ci en est devenu un. Je ne peux pas totalement vous l'expliquer, même si j'ai des idées personnelles sur la nature du lieu emblématique. En tout état de

cause, je ne peux que constater cela, et c'est ce lieu emblématique que nous protégeons, que nous allons continuer à protéger.

Nous avons pour cela un nouveau dispositif, permis par une modification d'un article réglementaire du Code pénal, qui est la possibilité d'une amende de 135 euros. Nous l'avons largement utilisée, puisque nous avons ainsi fait une petite soixantaine de contraventions le week-end précédent celui-ci, et une grosse vingtaine, le précédent. Nous utilisons cette interdiction de manifester et son articulation avec la modification de cet article du Code pénal.

Mais cela ne suffit pas, parce que, comment vous dire, en quelque sorte, le dispositif étant connu, ceux qui veulent l'éprouver bien sûr sont un peu venus, mais en tout état de cause, ils se déplacent à d'autres endroits.

Je dois quand même me féliciter et me réjouir à vrai dire, du fait que depuis 15 jours, nous avons des Gilets jaunes qui déposent des parcours. C'est un progrès, je le prends comme tel.

Effectivement, ces parcours, parfois, cela a été dit par un certain nombre d'intervenants, convergent avec d'autres manifestations. C'est ce qui s'est passé samedi dernier, le parcours "Gilet jaune" a convergé avec la manifestation DAL, convergé au sens propre d'ailleurs, avant de franchir la Seine, les deux cortèges se sont réunis et ont abouti au Trocadéro.

Puis-je empêcher des parcours déclarés de se produire, ou plus exactement la question n'était pas celle-là : puis-je faire en sorte d'influencer ceux qui déposent les parcours, de passer par tel ou tel endroit ?

Oui, nous avons une discussion en amont avec ceux qui entendent déclarer les parcours, mais je ne vous cache pas que s'agissant par exemple du Trocadéro, pour vous répondre Madame la Maire, il n'a pas été possible d'envisager un autre endroit que celui-là, le déclarant y tenant absolument. Là-dessus, je limite ma propre capacité de pouvoir changer les choses.

En tout état de cause, nous essayons vraiment d'accompagner ces parcours déclarés et de faire en sorte que ceux qui ne le sont pas… Parce que samedi dernier, vous avez constaté comme moi que des parcours non déclarés se sont créés et ont essayé de rejoindre des endroits assez improbables pour moi à ce stade, mais qui peut-être voulaient converger avec les manifestations en cours. D'où la nécessité, cela a été rappelé par le Premier ministre, cela a été rappelé par le ministre de l'Intérieur, d'être extrêmement rapide et extrêmement mobile.

C'est en cela que le changement de DAR en BRAV n'est pas simplement un changement d'acronyme. C'est un changement assez complet de doctrine. Le reproche qui nous a été fait dans cette assemblée, par un certain nombre d'entre vous, est justement que l'intervention des DAR dans ce sens que, corrélée à l'utilisation des LBD ou de certaines grenades, pouvait avoir provoqué des blessures.

Il est avéré qu'il y a eu des blessures. C'est pour cela que les BRAV sont avant tout constituées de structures habituées au maintien de l'ordre, ce que dans notre jargon Préfecture de police nous appelons des compagnies d'intervention, qu'elles relèvent de la DOPC ou de la DESPA.

C'est-à-dire que les BRAV sont en particulier structurées au travers de trois sections, dont deux viennent de ces professionnels du maintien de l'ordre. Ce qui était les DAR précédemment, grosso modo principalement constituées des BAC, n'est que la troisième section de ces nouveaux BRAV, et donc nous avons deux tiers des gens éprouvés au maintien de l'ordre, et nous ajoutons ceux qui ont aussi l'expérience du maintien de l'ordre, mais qui sont plutôt sur des pratiques de BAC, qui sont les anciens DAR. C'est cela que sont les BRAV.

Encore une fois, ce n'est pas simplement un changement d'acronyme, c'est un changement de conception, qui fait que d'abord, le groupe est plus pertinent, puisque 60 est plus efficace que 20. Sa composition est aussi plus professionnelle dans l'utilisation des différents moyens de maintien de l'ordre.

Pourquoi 60 c'est mieux que 20 ? On a observé qu'aujourd'hui, les manifestants n'hésitaient pas à attaquer les petits groupes de policiers. Des groupes à 20 ne sont plus aujourd'hui des groupes "secure", y compris pour les fonctionnaires qui les composent. D'où la nécessité, en articulant avec la nécessaire mobilité, d'augmenter le nombre de fonctionnaires pouvant répondre à la menace.

Les BRAV, ce sont aussi des moyens plus adéquats de se déplacer dans Paris. Cela me permet de répondre sur les aspects moto. Il ne s'agit pas de remettre en vogue les voltigeurs, parce que les motos pour les BRAV, quand elles les utilisent, ne sont qu'un vecteur, en aucune façon ne sont un moyen de maintien de l'ordre. Aucun fonctionnaire ne va agir sur la moto. Les fonctionnaires descendent de la moto, sont projetés à l'endroit où sont les destructions, et peuvent ainsi les faire cesser. Toutes choses étant égales par ailleurs, bien évidemment, c'est un moyen de transport comme un autre, comme les quatre-roues.

Simplement, il s'avère, vous le savez aussi bien que moi, que le samedi après-midi, pour se déplacer d'un point à l'autre de Paris, il faille quelquefois faire comme les Parisiens, et emprunter des deux-roues. Cela ne me paraît pas particulièrement choquant. C'est ce que font un grand nombre de nos concitoyens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, vous avez les couloirs de bus qui sont totalement utilisables.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Nous avons les couloirs de bus, mais ils ne sont pas uniquement suffisants, ce n'est pas une critique, Madame la Maire, ne le prenez pas comme telle. Je ne fais qu'observer ce que font nos concitoyens.

Et après tout, nous adapter aussi à ce qu'est la réalité et ce qu'est le dispositif ne me paraît pas choquant, pour une autre raison qui va aller dans votre sens, quelquefois, lorsque nous nous déplaçons à quatre-roues, nous nous embouteillions nous-mêmes, Madame la Maire. Quand un escadron passe devant une compagnie, qu'un ELE se déplace, il est souvent possible, nous l'avons observé encore récemment, que nous provoquions nous-mêmes notre propre embouteillage. Je le dis pour que les choses soient particulièrement claires.

Les BRAV servent avant tout à cela, et c'est un dispositif de mobilité et de plus de pertinence. Dans ce contexte, je ne sais pas si je décevrai un certain nombre d'entre vous, il n'est pas question, cela a été dit par les autorités gouvernementales, de renoncer ni au LBD ni à différentes formes de grenade, parce qu'elles sont constitutives de notre doctrine de maintien de l'ordre et des moyens qu'il faut utiliser.

Je rappellerai toujours, je l'ai observé de ma province lointaine, le pire des scénarios pour nous, c'est un fonctionnaire de police ou un militaire de gendarmerie sortant son arme de service. Rien ne serait plus grave dans une opération de maintien de l'ordre. C'est d'ailleurs pour cela qu'à la Libération ont été créées les compagnies républicaines de sécurité. Il faut s'en rappeler. Lorsque le maintien de l'ordre était fait par l'armée, avec l'utilisation d'armes létales, on se souvient tous, sur le plan historique, de ce que cela représentait, y compris pour un certain nombre de mouvements sociaux.

En même temps, il faut un équilibre et une adaptation à ce qu'est aussi la réalité des manifestations aujourd'hui, et c'est en ce sens que sont activés ces principes de rapidité dans la mobilité.

La rapidité ne vaut que si elle se traduit dans la fermeté à mettre en œuvre.

La fermeté, je crois que l'ensemble des fonctionnaires de police et des militaires de la gendarmerie l'ont. Simplement, la difficulté que vous avez observée le 16 mars, voire peut-être quelques week-ends précédents, et qui a été rappelée par le gouvernement, par le Premier ministre le 18 mars et par le ministre de l'Intérieur, est celle de combiner la fermeté avec l'autonomie tactique.

J'utilise des termes qui peuvent paraître un peu guerriers, mais au moins, ils ont le mérite de vouloir dire ce qu'ils veulent dire. Il faut que les unités, quelle qu'en soit la nature, interviennent en opportunité. Or c'est vrai que jusqu'à présent, notre dispositif était beaucoup un dialogue entre la salle de commandement et les unités de terrain, qui fait que l'on positionne une unité à tel endroit, avec comme objectif de défendre telle ou telle partie de la ville, en disant : vous répondez à tel ou tel type de menace.

Quelquefois, on s'aperçoit que le temps que remonte l'observation de terrain de l'unité qui la constate, à la salle de commandement, puis que la salle de commandement réagisse en disant il faut faire cela, entre-temps, les éléments casseurs ont eu le temps de commettre leurs méfaits.

C'est aussi cela que j'ai mis en place à mon arrivée, c'est de rappeler aux unités qu'elles avaient cette capacité opérationnelle. Dès lors que l'on constatait des violences, il fallait intervenir, tout en gardant présent à l'esprit ce que j'ai dit précédemment : le nombre. Il ne faut pas exposer des fonctionnaires, il ne faut pas exposer une section, une vingtaine de fonctionnaires à l'isolement dans le cadre d'une intervention.

Toujours garder cette notion du rapport de force, mais avec la nécessité de la sécurisation, qui passe par cette capacité d'intervention.

Pour faire cela, comme l'ont indiqué, je le rappelle encore une fois, le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, il faut une chaîne de commandement unifiée. Une chaîne, car à vrai dire le commandement est unifié. Le commandement, je l'incarne au travers des responsabilités qui m'ont été données par ma nomination comme Préfet de police. C'est vrai que nous avons de multiples tuyaux de commandement. D'abord, le commandement DOPC, c'est-à-dire le maintien de l'ordre, et le commandement DSPAP, sécurité publique si vous le voulez.

Quand on fait jouer la totalité de ces unités dans la manifestation, jusqu'à présent il y avait deux chaînes. J'ai fait une chose extrêmement simple, qui n'a pu se faire que sur le constat des difficultés du 16 mars, vous allez me dire : pourquoi diable ne l'avez-vous pas fait avant ? Le 16 mars, peut-être que les constatations n'avaient pas été faites. Toute unité se rapportant au maintien de l'ordre dans un même espace et dans un même lieu qui est celui de l'agglomération parisienne, est sous le commandement de cette chaîne dite DOPC.

Les unités basculent en fonction du moment où elles agissent en termes de maintien de l'ordre. Je vous donne un exemple : quand la DSPAP fait des opérations de contrôle, des opérations préalables aux manifestations, elles sont dans leur commandement habituel, dans une chaîne de commandement DSPAP. Dès lors qu'elles interviennent pour faire de l'ordre public, parce qu'elles constatent un attroupement, des violences liées à un attroupement, elles passent immédiatement sous le commandement opérationnel ordre public.

Je ne vous détaille pas comment cela se passe très concrètement, ce sont des sujets de fréquences radio, et de géolocalisation des unités qui permettent ce transfert.

Unification du commandement pour être plus rapide, et encore une fois, plus souple, avec cette autonomie.

Ce que j'ai dit aux responsables, c'est-à-dire aux chefs de ces unités, c'est qu'autonomie signifiait bien évidemment une plus grande responsabilité dans le cadre du professionnalisme qui est le nôtre en matière d'ordre public. Ce n'est pas parce qu'on a une autonomie que l'on intervient dans le cadre de doctrines différentes.

Sur les commissaires, sur les officiers repose cette responsabilité de l'intervention appropriée. L'autonomie, ce n'est pas une chose très facile à pratiquer du fait de cette plus grande responsabilité. J'ai toute confiance en eux. Je travaille vraiment avec eux dans les "briefings" que je fais, préalables, ou ce que l'on appelle dans notre jargon les "RETEX", les restitutions d'expériences du dispositif, c'est extrêmement important.

Je voudrais quand même vous dire un mot de ce que je disais. Je vous ai parlé du maintien de l'ordre en vous esquissant ce qu'étaient les actions préalables.

Nous avons multiplié depuis 15 jours ce que nous appelons les contrôles préventifs, c'est-à-dire des contrôles qui, sur réquisition judiciaire, permettent d'ouvrir les sacs d'un certain nombre de personnes dont nous pensons qu'ils ont sur eux des matériels prohibés, et qui permettent d'aboutir à des confiscations, voire des interpellations de ces matériels, dont certains ont été décrits lors des interventions, qui sont des armes par destination.

Nous en avons fait le week-end dernier, le précédent samedi, 14.485. Nous en avions fait le week-end d'avant, depuis que je suis arrivé, 8.545. J'y crois beaucoup à ces contrôles préventifs, car je pense qu'ils permettent, au travers de cette confiscation, au travers des interpellations et des gardes à vue qui sont rendues possibles par leur mise en place, de diminuer la pression en filtrant ceux des éléments dont on peut penser à juste titre, du moins au travers de ces découvertes, qu'ils sont animés de mauvaises intentions, voire qu'ils font partie de ces casseurs.

Simplement, vous le savez aussi parce que c'est de notoriété publique, parce que cela a été longuement décrit dans des articles de presse, il y a aussi des pratiques de "Black bloc" consistant à dissimuler des armes tout au long des parcours de manifestation, dans différents endroits, et de se servir de tout ce qu'ils trouvent. Je ne vais pas détailler là les nouveaux dispositifs que nous mettons en place vis-à-vis des gens qui ont ce type de pratique. Sachez que nous envisageons aussi de nous moderniser un peu par rapport à cela.

La difficulté pour nous est celle que je vous décris. Dans un contexte de terrorisme, dans un contexte de lutte contre la délinquance, nous devons nous adapter à un mouvement fondamentalement nouveau. Ce n'est pas véritablement surprenant que nous ayons eu ces difficultés d'adaptation jusqu'à présent et que nous continuions à rechercher quelle est la meilleure des adaptations.

Qui peut se targuer ici, que ce soit en matière d'ordre public ou en matière politique, d'avoir vu venir le mouvement des "Gilets jaunes" ? Vous comprendrez que nous ayons besoin aussi de cette adaptation. C'est ce à quoi je m'emploie, et c'est la nature exacte du mandat qui m'a été donné.

Je ne peux pas prédire l'avenir, essayant ainsi de répondre aux souhaits de franchise qui ont été émis. Je pense que nous pouvons effectivement, au travers de ces nouveaux dispositifs, éviter des débordements, les contenir, et je vais m'y employer, en coopération étroite avec vous. J'ai entendu ce message plusieurs fois émis par la plupart d'entre vous, j'ai donc repris les méthodes que mon prédécesseur m'avait laissées, c'est-à-dire le contact avec les élus dès le vendredi après-midi, suivi d'un contact avec les professionnels commerçants et différents représentants des différentes activités économiques.

Ce que j'ai essayé de faire samedi dernier, je pense que c'est plus parlant, c'est de vous mettre sur un plan, du moins pour ceux qui participaient à cette réunion, les cheminements exacts des manifestations déclarées. Là aussi, je ne prédis pas l'avenir, je ne peux pas savoir où passeront les manifestations non déclarées, pour peu que je sache avec précision si elles auront lieu, de manière que nous puissions collectivement participer. Je pense que ce travail est très important.

J'ai aussi vérifié, cela a été éprouvé au travers des deux samedis, que le dispositif mis en place par la Préfecture de police, qui permet par SMS d'alerter les commerçants, fonctionnait avec pertinence. Le retour que j'ai eu pour ma part, je serais aussi très heureux d'avoir votre propre appréciation, est plutôt pertinent. Dès lors qu'un cortège arrive, on a un système, à la condition que les uns et les autres se soient inscrits dans le dispositif, qui permet de les alerter en disant : le cortège arrive, prenez les dispositions que vous entendez prendre.

Cela me paraît essentiel, car je comprends dans toutes les interventions, et j'en suis parfaitement conscient, l'angoisse qui est celle des commerçants, mais au-delà, des habitants, face à des cortèges qui ont parfois pu démontrer leur extrême violence. Il est normal d'alerter et de prévenir pour que nous puissions anticiper.

Vous me trouverez disposé à cette coopération étroite avec vous, je pense qu'elle est absolument fondamentale.

De là à faire une seule salle de gestion de la crise, je tiens à corriger ce qui a été dit dans une intervention, il n'est pas question que la salle de crise de la Préfecture de police fusionne avec la salle de crise du ministère de l'Intérieur. Leur nature est assez profondément différente. La salle de crise de la PP est une salle de crise opérationnelle. La salle de crise du ministère de l'Intérieur est une salle de commandement, réunie parfois sous l'autorité du Président de la République.

Ce n'est pas tout à fait la même nature de gestion entre une gestion qui est plus tactique, et une gestion qui est plus stratégique. On ne peut pas confondre les différents niveaux, sinon on arriverait à l'embolie d'une salle unique, qui ne pourrait pas gérer l'ensemble des éléments de la proximité, surtout sur des villes aussi importantes que celle de Paris, et avec des forces aussi nombreuses.

Cela a été dit aussi, les forces sont suffisantes lorsqu'elles agissent. Ce qui nous a manqué, c'est une doctrine plus effective, mais le niveau de mobilisation est tout à fait significatif, tout au long de ces différentes semaines.

Cela a aussi été dit de façon publique, je n'annonce rien de spécial, mais quand on dispose d'une quarantaine d'unités de force mobile, c'est extrêmement significatif dans un périmètre de cette nature. C'est le cas de la mobilisation de plusieurs semaines, voire beaucoup plus.

Pour comparer ce que sont les choses, même si comparaison n'est pas raison, à Bordeaux je mobilisais en moyenne 6 unités de forces mobiles. Certes, pour une ville…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'équivalent du 15e arrondissement de Paris.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Oui c'est cela, pour une ville trois fois moins importante. Même si vous multipliez par 3, on n'est pas sur le 40. Je me félicite quand même de ce niveau de mobilisation, qui est en tout état de cause suffisant. Ce qui nous manque, c'est l'application de la doctrine et la mobilité. Mais c'est notre problème d'être mobile, ce n'est pas votre problème ni celui des manifestants.

Je comprends parfaitement que vos concitoyens, vos mandants, soient parfaitement excédés par tout cela.

Les fonctionnaires, j'ai entendu dire cela, je l'ai dit d'entrée, les fonctionnaires de police, les militaires de gendarmerie, sont fatigués, mais ils ne sont pas du tout épuisés moralement. Les uns et les autres sont très motivés. Je tiens à vous rassurer, ils continueront à faire leur travail dans le contexte tel qu'il est, qui ne pose pas pour eux particulièrement de difficultés, même si je veille à l'équilibre que je vous décrivais en introduction. L'équilibre, c'est la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la délinquance.

Les militaires de Sentinelle, à vrai dire j'ai été un peu surpris par la nature du débat, parce que fondamentalement, rien n'a changé sur Sentinelle depuis 2015. La doctrine Sentinelle du SGDSN définie en 2015 n'a pas changé d'un centimètre, ni d'un iota. Ce qu'a rappelé le gouverneur militaire, et je me suis intéressé à ses propos, c'est finalement la modification de la loi consentie sous la législature précédente, de l'ouverture du feu, ce fameux alignement permis aux militaires de Sentinelle, en cas bien sûr d'actes de terrorisme ou d'attaque, entre policiers, gendarmes et militaires, qui m'avait paru, sous la précédente législature, une excellente chose.

Il n'y a pas de modification dans l'utilisation de Sentinelle. Simplement, il y a des moments, lorsqu'il y a des manifestations particulièrement importantes, ou devant des lieux susceptibles d'être visés par des actes terroristes, car encore une fois, je ne considère pas que le terrorisme s'est évanoui du jour au lendemain parce qu'il y a des "Gilets jaunes" dans la rue.

Nous renforçons, effectivement, la présence de Sentinelle devant un certain nombre d'édifices religieux ou pouvant être la cible de menaces de différentes natures. Pourquoi ? Non pas que je pense que les "Gilets jaunes" vont attaquer ces endroits, mais tout simplement parce que je sais que nos véritables adversaires, nos adversaires terroristes, eux, peuvent profiter de ces moments, du désordre et du chaos ainsi créés pour nous attaquer.

Vous comprendrez bien qu'il est assez normal que nous renforcions ces points-là. Ce sont des cibles. Je ne vais pas les détailler, car je ne vais pas indiquer les cibles que nous pensons être celles auxquelles ces terroristes peuvent s'attaquer.

Voilà à peu près le dispositif mis en place. Je peux bien évidemment avoir des discussions préalables avec vous, mais il faut que chacun fasse son métier. Mon métier, c'est le maintien de l'ordre. Autant je peux partager avec vous des appréciations de la menace, autant je ne peux pas vous détailler en totalité les dispositifs, car il faut aussi que nous ayons notre phase de surprise et notre phase qui nous permet aussi d'être véritablement pertinents.

J'ai noté quand même qu'au travers du dispositif des BRAV, mis en place la semaine dernière, mais également de ce que nous mettons en place dans les équipes encore plus légères que les BRAV, qui elles se déploient sur l'arrière des arrondissements… Je pense que les maires du 15e et du 16e ont constaté samedi dernier notre présence en profondeur dans leurs arrondissements respectifs, parce que le trajet de la manifestation passait tant au niveau du Champ-de-Mars, avec un risque de pénétration dans le 15e arrondissement, que sur le Trocadéro, avec un risque d'envahissement de votre arrondissement.

Nous avons travaillé sur la profondeur, avec des systèmes qui nous permettent, en étant là aussi très mobiles, de surveiller et d'être attentifs aux choses.

J'ai aussi, samedi, essayé de faire en sorte, vous l'avez noté, que lorsque la manifestation se termine, elle se dissolve, et elle se dissolve de la façon la plus pacifique possible, même si c'est le moment un peu délicat, on le voit en direct sur les chaînes d'intervention, on voit la présence de casseurs, on voit très bien ce que s'apprêtent à faire un certain nombre de ces casseurs. C'est important que la dissolution se passe bien.

Ce qui compte dans une manifestation, c'est son déroulé. On observe que les débuts ne sont pas problématiques, mais les fins sont particulièrement périlleuses. Donc, nous essayons de faire en sorte que ces fins soient les plus tranquilles possibles pour ceux qui sont venus manifester pacifiquement, et de manière qu'ils ne soient pas exposés à la prise d'otages que font d'eux les casseurs les plus déterminés.

Voilà, Mesdames, Messieurs, j'essaierai de ne pas être beaucoup plus long dans ma réponse. Retenez de mon propos le nouveau dispositif, sa nouvelle doctrine, la nécessité de la coopération étroite avec vous. Et puis, mes remerciements pour la confiance que vous accordez aux forces de sécurité intérieure, policiers, gendarmes, et pompiers.

Et puis, dans ma détermination que certains d'entre vous ont bien voulu saluer, voire d'autres un peu critiquer. Mais le ministre a demandé que ma main ne tremble pas. J'essaierai d'être à la hauteur de l'exigence ministérielle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour votre réponse, réponse précise.

Permettez-moi, au-delà de la question qui nous occupe aujourd'hui, de vous remercier aussi d'avoir parlé de ces priorités de votre action, qui restent des préoccupations très importantes : la question du terrorisme et la question de la délinquance.

Permettez-moi chers collègues, devant vous, Monsieur le Préfet, de saluer aussi le travail que nous avons fait avec votre prédécesseur, Michel DELPUECH, parce que nous avons pu travailler aussi sur tous ces sujets, avant même et pendant cette période qui nous a vus confrontés à ces manifestations extrêmement violentes.

Je voudrais le remercier, le saluer, dire que nous avons pu travailler en confiance complète avec la Préfecture de police, que nous avons pu approfondir des dispositifs justement de liaison qui sont extrêmement utiles, et que je sais, Monsieur le Préfet, que nous partons avec le même état d'esprit et dans le même climat de confiance, mais chacun dans son rôle.

Beaucoup d'élus vous ont dit qu'ils n'étaient pas des spécialistes de l'ordre public, merci chers collègues de le reconnaître, moi non plus. Mais le lien entre la Ville et la Préfecture doit être un lien très fort.

Pour reprendre une partie des propos de Philippe GOUJON, on a besoin d'une Préfecture de police forte pour pouvoir assurer toutes les missions de la police républicaine ici, à Paris, parce que même si nous allons vers le droit commun, sur beaucoup de dispositifs, vous pouvez rire, c'est très amusant, c'est en effet très amusant…

Même si nous allons vers des dispositifs de droit commun, parce que Paris est aussi une ville dans laquelle les habitants ont besoin qu'on les traite comme les habitants d'une ville, des citoyens avec des droits de citoyens, nous savons qu'il y a une limite à ce droit commun, qui est le statut de Paris, qui reste la capitale de la France, évidemment, mais qui est aussi le lieu de tous les pouvoirs, politique, médiatique, et économique.

Je sais que nous allons pouvoir continuer, comme nous l'avons fait, en nous adaptant aux situations nouvelles. Avant 2015, on n'avait pas eu l'occasion de travailler de cette façon avec la Préfecture de police sur le risque attentat. On a appris, on a travaillé ensemble. Avant les "Gilets jaunes", on était dans un mode de relation qui était confiant, mais par exemple, les réunions avec les maires d'arrondissement préalables aux manifestations, c'est quelque chose qui s'est installé, parce que justement il y a eu cette crise dite des "Gilets jaunes".

Permettez-moi de donner la parole à Colombe BROSSEL, très rapidement parce que nous avons des votes, mais peut-être sur les deux ou trois points concernant directement la Ville.

Colombe ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Madame la Maire, permettez-moi, au regard de l'horaire, de vous proposer de passer directement au vote sur les vœux, en proposant néanmoins… Cela s'appelle gagner en popularité.

En proposant néanmoins, si vous m'y autorisez, à l'ensemble de mes collègues maires d'arrondissement, car quasiment l'ensemble des arrondissements de la capitale ont été touchés par les violences depuis maintenant 20 semaines…

Nous parlons évidemment beaucoup des Champs-Elysées, c'est bien légitime, mais c'est quasiment l'intégralité des arrondissements qui ont eu à subir des dégradations, des violences et des pillages, et donc de proposer à mes collègues maires d'arrondissement un temps de travail pour voir ce que nous pouvons ensemble encore améliorer. C'est une façon de répondre à vos préoccupations.

Je proposerai donc un avis défavorable sur l'ensemble des vœux. Cela nous permettra d'aller déjeuner.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chère Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un un avis défavorable de l'Exécutif, mais avec une proposition de réunion de l'ensemble des maires d'arrondissement pour approfondir.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que 10 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative au nouveau mobilier urbain et intégration dans le paysage parisien.

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative au bilan de la 2e édition de la "Nuit de Solidarité".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative à Vélib'.

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative aux dégradations au Nord de Paris.

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, concerne la réquisition des logements et immeubles vacants.

La sixième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, est relative au rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le marché Vélib'2.

La septième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, concerne la politique parisienne à destination des personnes autistes.

La huitième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne l'impact de l'urbanisme sur la pollution de l'air.

La Neuvième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative à l'A.P.-H.P.

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative au dispositif de prévention dans les administrations parisiennes.

Bon appétit, mes chers collègues. Nous nous retrouvons pour les questions d'actualité à 14 heures 45.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons donc notre séance par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au nouveau mobilier urbain et intégration dans le paysage parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, Monsieur le Préfet, merci de revenir pour la séance de questions d'actualité, je vous propose de débuter avec la première question d'actualité posée par le groupe PPCI.

La parole est à Mme HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Madame HIDALGO, entre nous, et puisque personne ne nous écoute ici, les fontaines des frères BOUROULLEC, installées depuis une dizaine de jours au rond-point des Champs-Elysées, elles sont quand même d'un goût discutable, non ?

Du moins, on aurait pu être mis au courant avant de le découvrir dans la presse au début du mois de mars, au moment même où elles étaient installées sur l'avenue la plus touristique du monde.

De la même manière, vous avez installé, ni vu ni connu pendant l'été, des tables et des bancs très imposants place du Panthéon, sans aucune cohérence avec l'architecture et le style de la place.

Pareil, place de la Madeleine, et vous allez continuer toujours sans l'avis de personne, toujours sur les grandes places parisiennes.

Vous avez supprimé nos kiosques à journaux haussmanniens pour les remplacer par des installations, certes, très pratiques pour les kiosquiers, mais dépourvues de tout charme.

Ce sont maintenant les colonnes Morris qui sont en train d'y passer.

Vous venez de créer des "vélos-box" dans le Marais, qui font l'unanimité absolue contre elles, des sortes de très gros Lego disséminés au beau milieu d'un quartier historique.

Vous avez planté des pissotières en plastique un peu partout. Vous venez de dépenser 650.000 euros pour installer un gros cœur rouge qui clignote porte de Clignancourt, après le plug anal de la place Vendôme et le bouquet de tulipes de Jeff KOONS que nous avons évité de justesse au Palais de Tokyo.

Je pourrais continuer la liste encore longtemps de notre récent mobilier urbain parisien, en parlant de nos poubelles que Jack LANG compare dans son dernier livre à des préservatifs géants, des colonnes à verre, de très tristes bacs à vêtements.

Il n'est pas question ici d'opposer le moderne et l'ancien, ni d'avoir un débat sur ce qui est beau ou moche, cela relève de la conception de chacun. Le sujet, c'est que nous sommes tous très attachés à l'image de notre ville, qui est réputée être la plus belle du monde, et ce n'est pas respectueux de nous imposer dans le paysage urbain, qui appartient à tous, vos choix très personnels.

Les fontaines des frères BOUROULLEC, comme le reste, vous les avez posées là sans consulter ni les élus, ni les Parisiens, ni les experts, qu'il s'agisse de la Commission du mobilier urbain ou des architectes des Bâtiments de France. Cette méthode de décision tout à fait solitaire, c'est d'ailleurs ce que vous avait vivement reproché votre premier adjoint, Bruno JULLIARD, quand il s'en est allé il y a quelques mois.

Quand cesserez-vous d'abîmer Paris en nous obligeant à subir du mobilier urbain qui plaît surtout à vous-même ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien…

Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ecoutez, on dit souvent que tout ce qui est exagéré est insignifiant, il y avait une phrase de Malraux, je crois, qui disait : "La politique est manichéenne, mais il ne faut pas en rajouter". Et je trouve que vous en rajoutez pas mal.

Je voudrais juste corriger un certain nombre d'éléments dans votre intervention, qui sont manifestement faux. Par exemple, quand vous dites que l'architecte des Bâtiments de France n'a pas donné son point de vue sur les fontaines des frères BOUROULLEC, je vous signale que les fontaines sont passées en Commission des sites, qui est certainement l'instance la plus importante en matière de jugement esthétique et surtout d'insertion dans le paysage urbain du point de vue patrimonial, d'une œuvre monumentale, et c'est à l'unanimité, je crois, que la Commission des sites a approuvé le projet des frères BOUROULLEC.

Non seulement vous êtes d'une violence qui me paraît excessive, mais en plus, votre information a l'air d'être légèrement inexacte.

Alors, il en va de même pour le mobilier urbain qui est déployé dans Paris. Je vais vous donner quelques exemples. J'ai déjà eu l'occasion, en septembre 2016, de répondre à une précédente question d'actualité de Valérie

NAHMIAS, sur l'identité urbaine de Paris en matière de mobilier, qui émergeait en réaction aux nouveaux kiosques de presse.

Je vous signale que ces kiosques de presse ont été dessinés par une des "designeuses" les plus réputées internationalement à Paris, mais surtout qu'ils ont fait l'objet de plusieurs procédures de concertation, à la fois avec des élus, je vais y revenir, et l'architecte des Bâtiments de France. J'ai moi-même présenté à plusieurs reprises, à l'architecte des Bâtiments de France, ces projets de kiosque.

La même année, en 2016, j'avais répondu à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE au sujet de la mise en place d'une instance portant sur le mobilier urbain, pour travailler de manière collective sur leur "design" et leur insertion dans le paysage. L'ensemble des groupes politiques a été associé à cette instance. Visiblement, le vôtre n'a pas dû y participer.

J'ai organisé plusieurs rencontres, deux réunions se sont déroulées en 2017 afin de mettre en place cette instance et avoir une vision complète des mobiliers existants sur le territoire parisien. C'est d'ailleurs à cette occasion que nous avons fait un recensement, le plus complet possible, de l'ensemble des mobiliers urbains existants sur le territoire parisien, que ce soit sous forme de marché de fourniture, ou de concession.

Cette instance s'est réunie trois fois en 2018 pour échanger sur des sujets d'actualité, notamment les marchés TriLib, c'est-à-dire les poubelles de tri, et sur les colonnes et les mâts.

Pour finir, nous avons démarré l'année 2019 une réunion de cette instance à propos du marché mobilier urbain d'information, dont nous avons débattu hier après-midi.

Donc, ce que vous dites est manifestement faux, tout simplement, il y a une instance réunissant l'ensemble des groupes politiques. Cette instance se réunit régulièrement dès qu'il y a un sujet d'actualité concernant le mobilier urbain.

De la même façon, vous avez évoqué les places, je pense à la place de la Madeleine ou la place du Panthéon, là aussi il y a eu énormément de processus de concertation, il y a eu des collectifs.

Vous dites que les jugements esthétiques ne sont pas discutables, en même temps votre intervention en fourmille, aucun projet urbain un tout petit peu contemporain ne trouve grâce à vos yeux, même les tulipes de Jeff KOONS. On peut penser ce que l'on veut de Jeff KOONS, c'est un artiste de réputation mondiale, et nous sommes très fiers à Paris d'accueillir cette œuvre qui fait référence aux attentats de 2015.

Je pense que vous devriez participer davantage à notre groupe de travail, peut-être que ce serait la meilleure solution. Nous avons, par exemple, lancé des expérimentations avec le pavillon de l'Arsenal, nous avons lancé "Faire design", afin d'expérimenter des mobiliers qui intègrent différents enjeux et problématiques, notamment en matière de sécurité dans l'espace public pour le mobilier antivoitures-béliers, mais également le rafraîchissement de la ville, l'accessibilité et la multifonctionnalité.

A l'occasion du réaménagement des sept places notamment, nous testons des bancs à base de matériaux de réemploi, du mobilier sur-mesure place de la Nation, du mobilier antibélier.

Nous avons également fait travailler l'école de "design" de l'E.N.S.C.I. pour le marché TriLib, afin de pousser les opérateurs à travailler le volet "design" de manière plus forte.

Je tiens à souligner l'intérêt, pour conclure, de la démarche du groupe de travail entre élus de la majorité comme de l'opposition, avec la participation des services de la Ville et des échanges avec les différents intervenants extérieurs, concepteurs, fabricants, architectes des Bâtiments de France, cela permet d'améliorer l'insertion du mobilier dans le paysage, d'ouvrir nos débats sur la place du mobilier dans la ville.

Puisque vous avez l'air de vous intéresser au sujet, je vous recommande de vous joindre à nous le 29 mai prochain à 14 heures 30, en présence de Paul SIMONDON, car nous aurons plusieurs actualités à présenter dans le domaine de la propreté telles que le travail de "design" mené sur TriLib.

Nous en profiterons pour faire un point d'avancement sur "Faire design" et les expériences en cours.

Nous avons régulièrement des échanges durant le Conseil de Paris au sujet du mobilier urbain. Je regrette toutefois que lorsque je vous propose de nous réunir, nous ne soyons pas très nombreux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Louis MISSIKA.

Madame HAREL, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Monsieur MISSIKA, je regrette que quand on n'est pas d'accord avec vous, vous nous taxiez toujours d'être violents. Ce n'est pas parce que je n'ai pas la même position que vous, que je vous agresse. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de débattre dans un hémicycle, c'est l'intérêt des convictions et des différents groupes politiques, c'est de ne pas tous penser pareil et de ne pas tous souhaiter la même chose pour notre ville.

Je ne suis donc pas violente quand je vous dis que je déplore le fait que la Maire de Paris ne consulte pas suffisamment les experts, les élus et les Parisiens quand elle procède à des aménagements en matière de mobilier urbain.

Vous avez évoqué un certain nombre de concertations et de consultations qui auraient eu lieu. Je pense visiblement que nous sommes un certain nombre de groupes politiques à ne pas en avoir eu connaissance ici. Madame BERTHOUT a elle-même déploré, place du Panthéon, arrondissement dont elle est maire, l'absence de consultation des architectes des Bâtiments de France, lorsque le mobilier urbain y a été installé. Le groupe UDI-MODEM a déposé un vœu, Béatrice LECOUTURIER a déposé un vœu à l'occasion de cette séance pour déplorer le fait qu'aucune consultation n'avait eu lieu par rapport aux fontaines BOUROULLEC.

Si vous consultez et concertez faites-le savoir, parce que nous sommes nombreux ici à ne pas être au courant.

Pour terminer, quand vous évoquez le fait de faire appel à des "designers" très réputés, cela n'est pas un gage de réussite. Je ne sais pas à quoi on mesure la réputation et le talent de certains "designers", et en ce qui concerne les "vélos-box" qui sont installés aujourd'hui, je vous mets au défi de trouver une seule personne qui les trouve harmonieuses et cohérentes avec l'architecture et le patrimoine du Marais.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

II - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au bilan de la 2e édition de la Nuit de la Solidarité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 2e question d'actualité posée par Mme la présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en 2018, Paris a été la première ville française à organiser une "Nuit de la solidarité". Cette "Nuit de la solidarité" nous a permis de décompter les personnes dormant dans les rues, mais aussi de mieux connaître leurs besoins à l'aide d'un questionnaire anonyme qui nous permet de mieux connaître ces besoins et les parcours des personnes sans-abri.

L'année dernière, 3.035 personnes avaient été décomptées, et des actions importantes avaient été prises par Paris comme par exemple l'ouverture de lieux dédiés aux femmes, qui leur rendent leur dignité. Il faut citer parmi eux par exemple la halte pour femmes de l'Hôtel de Ville, qui est un magnifique exemple de ce que l'on peut faire pour rendre leur dignité à ces femmes, ouverte depuis décembre 2018, ou encore le lieu d'hygiène dédié aux femmes dans le bain-douche Charenton dans le 12e arrondissement.

Nous avions aussi constaté un engouement important des Parisiennes et Parisiens qui s'étaient inscrits en masse pour cette première édition.

Dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 février, plus de 2.000 personnes ont à nouveau parcouru les rues de Paris, et je crois que nous pouvons nous féliciter de cette nouvelle mobilisation.

Permettez-moi donc, Madame la Maire, de vous remercier pour cette initiative qui nous permet à tous de mieux appréhender les problématiques liées au "sans-abrisme" et de mieux connaître ces personnes souvent invisibles.

Aujourd'hui, alors que la trêve hivernale a pris fin, que des centaines de personnes vivent dans des campements indignes dans le Nord-Est parisien et que l'État entend fermer des centres d'hébergement, mes questions Madame l'adjointe, chère Dominique, sont les suivantes :

Qui sont les personnes décomptées dans les rues de Paris ?

Quels sont leurs besoins ?

Quel bilan tirez-vous aujourd'hui de la seconde édition de la "Nuit de la solidarité" du 7 février dernier ?

Enfin, quelles sont les perspectives à venir à l'issue de cette deuxième édition de la "Nuit de la solidarité" ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

Chère Dominique VERSINI, vous avez la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci Madame la Présidente, chère Laurence GOLDGRAB, cette question d'actualité est intéressante parce qu'elle me permet de présenter à l'ensemble de nos collègues le bilan de la Nuit de la solidarité, ainsi qu'au nouveau Préfet de police qui va ainsi pouvoir entendre le bilan de cette nuit du 7 février, qui a été organisée afin de réaliser un décompte, rue par rue, sur l'ensemble du territoire parisien, du nombre de personnes sans-abri dormant à la rue, tandis qu'il y avait quand même 24.400 places d'hébergement ouvertes et occupées par des personnes sans-abri.

En effet, à la fin de cette nuit qui a mobilisé 1.700 bénévoles parisiens et 400 bénévoles professionnels, qui ont parcouru toutes les rues de Paris, les bois, les gares, les métros, les hôpitaux de l'AP-HP, des parkings publics et des parkings privés, nous avons décompté 3.641 personnes, c'est-à-dire 600 personnes de plus que l'an dernier. Alors même que durant la période de la Nuit de la solidarité 2018 à celle de 2019, nous avions créé conjointement avec l'État 3.000 places supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Ce que montre cette Nuit de la solidarité, car c'est un outil d'observation et de pilotage de nos politiques publiques, c'est ainsi qu'il faut le comprendre, c'est que globalement, il y a une présence constante de personnes en situation de rue, à peu près équivalente d'une année sur l'autre dans tous les arrondissements.

Ce, à l'exception près d'un certain nombre d'arrondissements comme le 18e, qui a vu un doublement du nombre de personnes dormant dans la rue par rapport à l'année précédente, le 19e, qui a vu une augmentation de plus de 50 %, ce qui est vraisemblablement dû à la résurgence des grands campements dans le nord-est de Paris, d'où l'importance de travailler à la résorption de ces campements et à l'orientation des personnes vers des lieux adaptés pour elles. Ce que la rue ne peut en aucun cas être.

Cette Nuit de la solidarité a montré aussi une constante que nous avions identifiée l'an dernier, c'est une proportion de femmes importante à la rue, 12 %, alors que la précédente étude de l'Insee avait montré qu'il y avait 2 à 4 %, et malgré le fait que nous avons ouvert, à commencer par l'Hôtel de ville, mais aussi à la mairie du 5e, et avec l'Armée du Salut à la Cité des dames dans le 13e, des lieux d'hébergement dédiés aux femmes, ainsi que les bains-douches que nous avons inaugurés récemment.

Un autre enseignement très important, c'est que deux tiers des personnes à la rue n'appellent plus ou peu le 115. D'abord, il est saturé. Ensuite, au 115, les équipes qui répondent aux personnes sans-abri n'ont quasiment plus de places à proposer aux personnes qui appellent. C'est un vrai souci, vous l'avez souligné, au moment où l'État va réduire le nombre de places d'hébergement dans Paris, même si un certain nombre seront pérennisées.

Qu'allons-nous faire à partir de cette deuxième Nuit de la solidarité ? C'est poursuivre. La Maire de Paris s'est engagée et nous le ferons d'ici la prochaine nuit, à ouvrir la moitié des places manquantes, c'est-à-dire environ 1.500, tandis que l'État est invité à en faire autant, ce qui s'est fait l'an dernier.

Nous poursuivrons notre ouverture de lits dédiés aux femmes, et nous continuerons ainsi à mobiliser les Parisiens qui ont été très nombreux à s'engager à nos côtés pour les sans-abri. D'ailleurs, la Fabrique de la solidarité, qui va ouvrir courant avril dans le 12e arrondissement, sera ce lieu de mobilisation des Parisiens, et j'en remercie la maire du 12e arrondissement qui a accompagné beaucoup ce projet.

Quant à la "Nuit de la solidarité", le rendez-vous est pris pour 2020 pour une troisième "Nuit de la solidarité", et d'autres villes de France ont réalisé aussi des "Nuits de la solidarité", Metz, Grenoble, Rennes, et d'autres villes le feront l'année prochaine y compris des villes européennes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Dominique VERSINI, Madame GOLDGRAB, merci pour cette réponse et surtout ce travail aux côtés des plus démunis.

III - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à Vélib'.

VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le marché Vélib'2.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les 3e et 6e questions d'actualité se rapportent au rapport de l'Inspection générale que j'ai commandé sur le marché Vélib'2, elles émanent du groupe les Républicains et Indépendants et du groupe UDI-MODEM.

Je vous propose évidemment de les traiter ensemble.

Mais tout d'abord, je donne la parole à Mme BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants pour la question, ensuite à M. AZIÈRE, et la réponse vous sera apportée par mon premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je croyais que c'était M. NAJDOVSKI qui s'occupait des déplacements, mais cela a encore changé.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous fêtons aujourd'hui le premier anniversaire du nouveau Vélib', de ce qui devait être le nouveau Vélib', et avec lui l'anniversaire de votre promesse non tenue, Madame la Maire, faite au printemps 2017, d'un déploiement complet au 1er avril 2018 du nouveau Vélib'.

Le nouveau Vélib', c'étaient de nouveaux services, un nouveau prestataire, etc.

Que sont les promesses devenues ? Augmenter le nombre de Vélib' à 20.000, augmenter le nombre de stations à 1.400.

Que sont les promesses devenues ? Etendre le service dans les communes riveraines, avec 1.400 stations.

Que sont les promesses devenues ? Déployer 30 % de vélos électriques.

Alors, je vais prendre les questions rapidement.

Est-ce que les 20.000 vélos annoncés sont aujourd'hui déployés ?

Ils sont 13.000, chers collègues. Avant Vélib'2, ils étaient 18.000. Et puis, il faut dire que le vélo est loin d'être inviolable contrairement à ce que l'on avait promis, puisque 500 sont volés chaque semaine… Pardonnez-moi, l'administration ne dit pas volés, mais privatisés, "novlangue" oblige.

Deuxième question, est-ce que le déploiement de la nouvelle génération de Vélib' est terminé ?

Que nenni ! 1.218 stations sur les 1.400 promises sont ouvertes, c'est-à-dire à peu près une petite cinquantaine en plus d'avant la transition.

Vous avez plus d'un an de retard et tous les mois ou presque, l'échéance est repoussée.

Troisième question : est-ce que Vélib'2 est aujourd'hui un système métropolitain comme prévu et promis ?

Non, puisque la moitié seulement des stations promises dans les communes environnantes ont été installées, il faut dire que certaines communes ont été échaudées par le fiasco Autolib' et n'ont pas envie d'essuyer les plâtres de Vélib'2.

Quatrième question : est-ce que Vélib'2 consacre l'avènement du vélo à assistance électrique pour inciter toujours plus d'usagers à utiliser le vélo ?

Non, vous nous promettiez 30 % de vélos à assistance électrique, c'est-à-dire 6.000 vélos à assistance électrique, il n'y en a que 2.500 aujourd'hui, c'est-à-dire 12,5 % des 20.000 vélos initialement promis. Les clients ont découvert qu'en hiver, cerise sur le gâteau, les vélos à assistance électrique sont très difficilement utilisables en raison du froid.

Cinquième question : est-ce que Vélib' permet enfin de garer son vélo dans une station déjà pleine, grâce à ce que nous avons appelé l'"overflow" ?

Non, cette fonctionnalité baptisée "Parc+" a tout simplement été désactivée.

Sixième question subsidiaire, chacun d'entre vous pourra y répondre : est-ce que Vélib'2 est facile à utiliser ?

Quand je vois les usagers qui, au bout de la troisième ou quatrième fois, arrivent enfin à débuter leur location, j'en doute.

Bref, au terme de ce qu'il est convenu d'appeler une catastrophe industrielle, ma question coule un peu de source : quand est-ce que Vélib'2 sera déployé à 100 %, avec 100 % des stations, avec 100 % des vélos, avec 100 % des fonctionnalités attendues ?

Beaucoup de clients sont excédés, même s'il y a eu quelques améliorations, je vous le concède, alors que d'autres ont tout simplement lâché Vélib'.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur le président Eric AZIÈRE, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Comme un grand nombre d'entre nous dans cet hémicycle, j'ai lu avec grand intérêt le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris, et je regrette de vous dire que ce rapport, sans doute à l'inverse de ce que vous espériez peut-être, ne vous dédouane aucunement de vos responsabilités dans ce feuilleton dramatique que l'on pourrait appeler "plus beau le vélo".

Il dénonce avec précision l'ensemble des retards pris, je cite le rapport : "Dès juillet 2015, le projet compte déjà près d'un an de retard sur le calendrier idéal".

Pendant ce temps, que faisiez-vous ?

Il dénonce aussi l'absence d'une prise en compte suffisante par la Ville de la complexité technique du dossier, pourtant essentielle à sa réussite. Je cite le rapport : "Les aspects juridiques et financiers ont monopolisé l'attention du Comité de pilotage au détriment des questions techniques supposées à tort maîtrisées".

Il montre aussi que les choix stratégiques les plus importants qui ont été faits ont été faits sans concertation. Et ce qui aura des conséquences terribles par la suite dans l'évaluation du risque, le rapport dit : "Ce qui paraît étonnant, c'est qu'un tel projet n'ait pas donné lieu à une étude de risques du fait même de l'innovation technique qu'il représentait".

Pendant ce temps, à quoi pensiez-vous ?

Les services ont bien alerté l'adjoint chargé des transports sur les retards du projet, comme cela est rappelé page 5 du rapport, mais ce qui marque avant tout dans cet audit, c'est l'absence de réactivité de l'exécutif parisien dans la conduite du projet.

J'aimerais revenir cependant sur un point sur lequel le rapport de l'Inspection générale ne s'attarde pas : c'est l'absence de réalisme et d'esprit pratique, j'ajouterai de transparence, qui a conduit la Ville et le syndicat à privilégier entre deux propositions, celle qui avait la moins bonne notation sur l'exploitation et la gestion du réseau.

Alors certes, le prestataire sortant était plus cher, de 17 % sur la partie forfaitaire du marché et de 26 % sur la partie unitaire, mais le rapport est très clair, les deux autres critères sur les points plus techniques et organisationnels des offres font ressortir un avantage à l'offre la plus chère.

Si les conditions de passation du marché ont bien été jugées régulières par l'Inspection générale, alors comment en est-on arrivé à renoncer à l'offre possédant la meilleure expertise, certes un peu plus chère, pour finalement choisir celle pour laquelle le prestataire le moins expérimenté, le moins bon techniquement, a dû tout changer de A à Z en un an et demi ?

Il a dû changer les logiciels commerciaux comme ceux permettant de faire communiquer les vélos avec les stations (les fameuses Vboxes), les bornes électrifiées dans la douleur sur lesquelles il a fallu installer les guides-roues, les fourches, les chaînes, les pneus, les feux arrière, les systèmes d'attache. C'est encore pire si l'on parle du vélo électrique, puisque cette liste comprend aussi les capteurs de coupe, les cartes d'interconnexion, et les câbles qui ont une fâcheuse tendance à se débrancher.

On croit rêver. On aura dû tout changer. On est aujourd'hui pour 17 millions d'euros, à un réseau globalement à 50 % de ses possibilités par rapport au cahier des charges initial. Cette situation résulte d'une gestion ahurissante de ce dossier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

M. Eric AZIÈRE. - Je conclus, plutôt que de payer 17 millions d'euros un réseau à moitié performant, ma question est la suivante : quelles conclusions tirez-vous du rapport de l'Inspection générale ? Où en sont les pénalités ?

Et, Monsieur NAJDOVSKI, est-ce que de temps en temps vous n'avez pas envie, "un beau matin, fatigué, (de vous) asseoir sur le trottoir d'à côté" et de tirer les conséquences de tout cela ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En plus, M. AZIÈRE est poète. On pourrait tous chanter.

M. Eric AZIÈRE. - C'est Alain SOUCHON.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je sais, je la connais très bien.

Emmanuel GRÉGOIRE, qui va nous chanter une autre chanson.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je ne suis pas un poète.

Merci beaucoup, Madame la Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, merci de nous permettre à nouveau de faire un point sur un dossier qui évidemment a posé de très nombreux problèmes d'exécution, à notre plus grande insatisfaction.

Monsieur AZIÈRE, permettez-moi de vous le dire, l'objectif de ce rapport de l'inspection générale n'était nullement de se dédouaner. Nous ne cherchons pas à nous dédouaner des erreurs d'exécution du Vélib'. Il cherchait à en tirer des enseignements pour que cela ne se reproduise plus. C'est l'objet de ce rapport. Je viendrai dans un deuxième temps sur les leçons tirées.

Je sais que la Maire de Paris, le maire de Paris est par définition responsable de tout, mais il ne vous a pas échappé que nous ne creusons pas les trous dans les trottoirs nous-mêmes, que nous ne les rebouchons pas non plus, que nous ne fabriquons pas les vélos nous-mêmes, mais effectivement, nous nous appuyons sur une administration, une instruction administrative dont l'objectif est de mettre en exécution…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous n'écoutez pas la réponse, cela va être difficile.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - … de mettre en exécution les décisions que nous prenons.

Force est de constater, je le redis, mais il faut manifestement le redire, que nous ne sommes nullement satisfaits de la façon dont les choses se sont passées.

Le rapport de l'Inspection générale permet tout de même de lever un certain nombre d'incertitudes. Monsieur AZIÈRE, vous ne l'avez pas lu attentivement, puisque vous répétez une erreur dans vos propos. Je sais que ce n'est pas anodin.

Vous avez dit qu'il y avait dans le rapport, vous avez souhaité insister sur ce point, une absence de réalisme et d'esprit pratique. Vous avez même évoqué, j'ai retenu l'expression, mais je ne l'ai pas lue dans le rapport de l'inspection générale, un manque de transparence. Exactement, c'est ce que je voulais souligner, que vous rajoutiez un manque de transparence, qui n'était pas dans le rapport de l'Inspection générale, puisque ce rapport dit

exactement le contraire. Il dit exactement le contraire de ce que vous sous-entendez, c'est-à-dire qu'il aurait pu y avoir une forme d'anomalie dans le choix du prestataire.

Il y a une chose que dit le rapport de façon extrêmement claire, et il nous paraissait utile que ce soit rappelé, c'est qu'il n'y avait aucune anomalie dans la passation du marché, qui a respecté les règles de la commande publique.

Après, cela ouvre un débat sur l'exécution de ce marché, c'est une réalité, je vais y revenir dans un instant, mais aucune anomalie dans la passation de marché, cela veut dire qu'il n'aurait pas été conforme à l'esprit du Code des marchés publics de choisir autrement, sous-entendre autre chose, et s'exposer à un risque pénal que je veux ici souligner.

Et donc, à la Ville de Paris nous respectons le Code des marchés publics. Il nous arrive parfois d'en subir, avec regret, les désagréments en matière d'exécution. Il appartient aux législateurs qui sont dans la salle de s'interroger sur le sujet de la commande publique.

Deuxième chose que dit le rapport de l'inspection générale, c'est que c'était un système totalement inédit. Là aussi, la croyance qui voudrait systématiquement revenir sur l'idée qu'avant on avait des vélos en libre-service qui marchaient très bien, alors pourquoi aujourd'hui on ne l'a plus, n'a aucun sens, parce que c'était une innovation assez radicale, l'idée d'avoir des vélos en libre-service sur bornes, alimentation électrique, avec une flotte de vélos électriques est une innovation.

Désolé de vous le dire, dans les politiques publiques comme dans les autres domaines, dans l'innovation, il y a une part de risques. Nous essayons de remédier aux défauts que cela a pu faire apparaître.

Aujourd'hui, la situation s'améliore, et elle s'améliore grâce à l'action du syndicat, avec la collaboration de la Ville. Je tiens à saluer les présidents successifs du syndicat, et également les directions du syndicat, parce qu'il a fallu effectivement revenir dans un contrôle plus étroit, plus exigeant avec le prestataire, qui n'honore pas les dispositions contractuelles auxquelles il est soumis et pour lesquelles il fait l'objet de pénalités. Vous comprenez bien que notre souci n'est pas d'imposer des pénalités, notre souci est que cela fonctionne.

Quelques éléments positifs, il ne faut pas tirer de généralités de son expérience personnelle, mais comme j'utilise Vélib' tous les jours, il m'arrive même parfois de prendre des amendes dessus, je vois que cela fonctionne plutôt correctement. Il y a 1.343 stations installées, donc 935 installées à Paris. Oui, c'est un service métropolitain, puisqu'il y a d'ores et déjà plus de 300 stations en petite couronne.

Vous pouvez, c'est l'habitude de l'opposition, c'est bien son droit le plus strict, regarder le verre à moitié vide. Permettez-nous de nous réjouir que le verre est en fait à moitié plein, et qu'il se remplit de façon beaucoup plus rapide que vous n'acceptez de le souligner.

D'ailleurs, nous battons en la matière record sur record en termes de fréquentation, en termes d'abonnement. Cela fonctionne. Les usagers observent encore quelques dysfonctionnements, nous le savons. Cela fait l'objet d'un contrôle très rigoureux de la part du syndicat, de la part du Secrétariat général de la Ville de Paris auprès du prestataire. Les actionnaires du prestataire, qui n'est pas une petite "start-up", je le rappelle, ont mis les moyens managériaux et financiers pour corriger les erreurs d'exécution qu'ils avaient observées de la part de leur filiale.

Aujourd'hui, tout est réuni pour que dans les mois prochains, la situation devienne normale, c'est-à-dire que nous arrivions à la stricte exécution des dispositions contractuelles.

Cela fait plus d'un an. Rappelez-vous combien de temps il avait fallu pour le Vélib'1, pour le mettre en œuvre. Simplement, à l'époque, c'était tellement innovant que quand on arrivait à prendre un vélo, c'était un moment extatique.

Comme le Vélib' marchait très bien, il s'est installé dans le "mix-mobilité", ce qui fait qu'aujourd'hui c'est vrai que cela a perturbé des habitudes de déplacement. Nous sommes les premiers à l'avoir regretté.

Je veux finir sur le point le plus important, celui des enseignements que nous avons tirés sur ce sujet du dossier Vélib'. Oui, nous en avons tiré des enseignements. Je dis cela sous le contrôle de la Secrétaire générale de la Ville de Paris. Il y a eu des dysfonctionnements, le rapport de l'Inspection générale en fait état, dans le suivi, dans la gestion du projet. Des messages d'alerte sur les dysfonctionnements du prestataire auraient sans doute dû être mieux anticipés, et une pression opérationnelle plus étroite aurait pu être exercée de façon que nous puissions être plus vite conscients des problèmes qui sont apparus.

Nous avons mobilisé les moyens pour resserrer le contrôle du prestataire. Nous avons bon espoir que d'ici l'été 2019, la situation soit revenue totalement dans l'ordre, et que vous puissiez changer de thème de question d'actualité. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce sera le marronnier.

Madame BERTHOUT et Monsieur AZIÈRE, vous avez 2 minutes chacun pour ajouter quelque chose.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Nous n'allons pas nous lancer dans une querelle de chiffres, Monsieur GRÉGOIRE, mais faire semblant de confondre les stations installées et celles qui sont mises en service, cela vous permet évidemment d'afficher des choses qui sont beaucoup plus positives que la réalité.

Bien sûr, je suis d'accord avec vous, ce qui a justifié Vélib'2, c'était l'innovation. Mais est-ce que l'innovation est au rendez-vous aujourd'hui ? L'"overflow", vous n'en parlez pas. C'est niet. On ne peut pas. La nouveauté électrique, on est à 12,5 %, etc.

Je voudrais quand même dire quelque chose. A l'arrivée, si ce système était celui que vous avez envie de nous décrire, en dépit d'un rapport dont je salue l'honnêteté intellectuelle, c'est un rapport mesuré. Il dit des choses assez courageuses, que la Ville a sous-estimé l'ampleur de la transition, qu'elle a trop tardé dans la définition du futur service, que dès juillet 2015 la transition a pris un an de retard sur le calendrier recommandé par l'Inspection générale elle-même.

Si on réitère les mêmes erreurs, on aura toujours des problèmes. Si on a une inspection générale, c'est peut-être pour de temps en temps suivre ses conseils, qui en l'espèce n'ont pas été suivis.

Si ce service était si merveilleux, comment expliquez-vous qu'avant la transition, il y avait 300.000 Parisiens qui étaient abonnés. Aujourd'hui, on en a péniblement 165.000. Sauf à ce que vous me disiez que ces chiffres ne sont pas les bons, mais je crois qu'ils sont les bons.

Je crois qu'au final, c'est un allié précieux, j'en terminerai par-là, c'est un allié précieux de la lutte contre la pollution qui a été mis à terre, en tout cas extrêmement malmené. A cette forme d'asphyxie s'en ajoute une autre qui pourrait être une forme d'asphyxie financière…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudra conclure.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Une forme d'asphyxie financière, puisqu'il va falloir couvrir les dépenses supplémentaires du prestataire avec des recettes tarifaires nettement en dessous des prévisions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur AZIÈRE, vous avez la parole, pour 2 minutes.

M. Eric AZIÈRE. - 2 minutes, c'est trop. Question d'actualité, oui, cela restera une question d'actualité tant que le sujet restera d'actualité. Je suis désolé de vous dire qu'il l'est. Ce n'est pas une passe d'armes classique, un jeu de rôle dans lequel nous sommes cet après-midi, ce n'est pas un marronnier. On verra à l'automne, en ce qui concerne le marronnier, où l'on en est.

C'est le réalisme et la perception des utilisateurs de Vélib'. C'est la rue qui juge aujourd'hui et qui fait le jugement de votre gestion sur Vélib'. Encore une fois, ce sont les Parisiennes et Parisiens qui jugeront le moment venu. Je n'ai aucun doute sur le réalisme et la pertinence de leur jugement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux dégradations dans le Nord de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 4e question d'actualité, posée par Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues.

Madame la Maire, lors de votre visite porte de la Chapelle et porte d'Aubervilliers, dans le 18e, dans le Nord de Paris, il y a quelques jours, vous avez poussé un cri d'alarme, tant la situation vous a paru dégradée, voire critique pour les habitants qui y vivent.

Madame la Maire, tout en reconnaissant la multiplicité des actions positives qui existent dans ces quartiers, je pense notamment à votre visite à l'Institut des cultures d'Islam, où en effet la culture et la rencontre se conjuguent au présent, force est de constater, et vous en avez été émue, des dégradations de la qualité de vie au regard de l'hygiène, de la propreté, mais je pourrais aussi ajouter, la sécurité, la toxicomanie, la vente à la sauvette, et la prostitution, et je ne parle pas de la politique de peuplement aujourd'hui qui, dans ces quartiers, finit par étouffer toute mixité.

La litanie serait longue, elle serait répétitive. Tous ces maux finissent par impacter lourdement la vie des habitants, qui finissent d'ailleurs par se détourner de ces quartiers.

En parallèle de ce diagnostic partagé, je voulais rappeler de nombreux vœux qui ont été votés pour améliorer la situation, avec l'interpellation de beaucoup d'élus, je tiens à le dire, de tout bord, qui ont contribué en effet à prendre en compte toutes ces dimensions.

Et puis, il y a aussi tous les moyens importants, je dirais même parfois colossaux, qui sont mis dans ces quartiers. Je pense à la "politique de la ville", aux mesures, toutes les mesures dérogatoires, donner plus pour ceux qui ont moins, dans une démarche contractuelle avec l'État. Je dis que l'État en la matière fait déjà beaucoup.

Malgré tout cela, le compte n'y est pas. En effet, beaucoup d'habitants de ces territoires considèrent qu'ils sont devenus les oubliés de la République. Et cela, nous ne pouvons pas l'accepter. Nous devons répondre à cette ardente injonction d'une égalité territoriale qui ne s'arrête pas, en termes de qualité de vie, à la porte des périphéries.

Ma question est simple, Madame la Maire : comment comptez-vous améliorer réellement la vie de ces habitants dans le quartier Nord-Est, toutes les difficultés que j'ai citées, quel ajustement allez-vous faire ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Qu'est-ce que vous devez amplifier ?

Madame la Maire, l'heure n'est pas à la dénonciation. L'heure est à l'action. C'est vrai que nous vous le demandons, le nord de Paris doit être votre priorité pour la reconquête républicaine et notre cohésion sociale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je vais donner d'abord la parole à Colombe BROSSEL, puis à M. le Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci Madame la Maire, merci, Madame MÉHAL.

La situation de la porte de la Chapelle à la porte d'Aubervilliers, comme d'ailleurs sur une partie du Nord-Est parisien est, nous le savons, alarmante. Vous avez, je crois, la semaine dernière, lors du conseil d'arrondissement du 18e dans lequel vous siégez, à l'initiative d'Eric LEJOINDRE, le maire du 18e et des élus du groupe socialiste, vous avez appelé l'État, le gouvernement, à ses devoirs de prise en charge, nous débattrons de ce vœu dans quelques instants.

Parce que, en effet, c'est bien faute de prise en charge adaptée par l'État que d'importants campements se sont reconstitués à la porte de la Chapelle et à la porte d'Aubervilliers.

Merci pour cette question d'actualité qui nous rappelle qu'il y a urgence. Les réfugiés, l'ensemble des personnes à la rue, vivent dans des conditions inhumaines. Le quotidien des habitants en est bouleversé. Jeudi dernier, nous comptabilisions plus de 500 tentes, soit entre 500 et 1.000 personnes sur le seul secteur de la porte de la Chapelle. Sur le seul secteur de la porte de la Chapelle.

Comme l'a dit la Maire de Paris, qui en effet se rendra sur place chaque semaine pour dénoncer cette situation et appeler à ce que chacun assume ses responsabilités, il est urgent que l'État apporte des réponses adaptées. Parce qu'à cette problématique s'ajoute, en effet, celle de la toxicomanie, du trafic dans l'espace public, de l'usage dans l'espace public, et notamment de trafic et d'usage de "crack". Ce sont donc des conditions totalement dégradées, et des scènes de violences inacceptables, intolérables, qui obligent l'ensemble des pouvoirs publics à des actions d'ampleur.

La Ville se mobilise pleinement, j'y reviendrai, bien au-delà de ses compétences, pour construire des solutions, car dénoncer sans agir, cela peut être vain. Mais on ne peut pas être seul à agir et seul à se mettre autour de la table.

Nous avons renforcé les maraudes des acteurs sanitaires et sociaux. Nous avons amplifié les opérations de nettoyage par les agents de la Ville. Nous avons renforcé l'unité d'assistance aux sans-abri. Une nouvelle maraude constituée de 6 agents et dédiée cette fois-ci à la médiation en direction des riverains et des commerçants se déploie sur tous ces enjeux majeurs. Nous travaillons avec les maires d'arrondissement, les collectifs, les associations, sur la question des distributions alimentaires.

Je ne reviendrai pas longuement, nous en avons déjà parlé, sur la participation par la Ville de Paris, à la demande de la Maire de Paris, au plan d'action global de réduction des risques, avec un abondement de plus de 1 million d'euros en 2019.

Mais il est urgent d'agir, d'agir sur la sécurité des habitants, et nous renouvelons notre demande à l'État, au gouvernement, d'un effort substantiel des forces de police, notamment dans nos commissariats, car oui, il y a besoin de plus de policiers dans un certain nombre de quartiers parisiens.

Nous échangions ce matin sur l'impact que font peser 20 semaines de mobilisation des manifestations du samedi sur le reste de l'activité et sur le reste de la vie quotidienne des habitants, force est de constater, en effet, que nous avons besoin, tout au long de la semaine, de la présence de forces de police, et que nous avons besoin de la mobilisation de l'ensemble de nos interlocuteurs, notamment pour lutter contre les trafics.

Je rappelle un chiffre. Lorsqu'il y a eu quelques démantèlements, quelques arrestations de "dealers", de personnes à la tête d'organisation de "deals", c'est beaucoup d'argent liquide qui est pris lorsque les personnes sont arrêtées. Il y a derrière tout ceci des personnes et beaucoup d'argent. Nous avons besoin d'une mobilisation sans faille, pour mettre fin à ces trafics.

Permettez-moi encore un mot, Madame la Maire, nous renouvelons nos demandes à la R.A.T.P., afin qu'elle renforce la sécurité dans son réseau. La situation dans un certain nombre de lignes du métro, du tramway T3 bis depuis quelques mois maintenant, est absolument intolérable. C'est essentiel, nous l'avons rappelé la semaine dernière lorsque nous auditionnions le directeur d'Ile-de-France Mobilités en troisième commission, nous l'avons rappelé avec les maires du Nord-est parisien.

Nous continuerons, la Ville, à nous mobiliser sur l'urgence, avec Eric LEJOINDRE le maire du 18e, avec François DAGNAUD le maire du 19e, mais nous continuerons aussi avec Jean-Louis MISSIKA, à nous mobiliser sur les projets de moyen terme. Les projets d'aménagements urbains qui vont transformer la ville ne doivent pas empêcher que tous se mettent enfin autour de la table pour transformer la vie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Colombe BROSSEL.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire. Je vais parler bien près du micro, puisque j'ai compris qu'il fallait en être très proche.

Je ne répondrai pas pour le compte de mon collègue le Préfet de la Région Ile-de-France. Je crois qu'il vous a déjà apporté un certain nombre d'éléments très concrets sur l'implication de l'État en matière d'hébergement d'urgence. Il a d'ailleurs annoncé, je crois aussi, son déplacement, donc le constat du dispositif sur le terrain sera fait de multiples vues.

Je vais simplement commenter quelques chiffres, qui sont les chiffres de lutte contre la délinquance. En observant que je ne vais pas spécifiquement les donner sur le nord de Paris, parce qu'ils sont à proportion, voire supérieurs aux chiffres que je vais vous donner, qui concernent l'ensemble de Paris. Sur l'année dernière, en matière de saisine de cannabis, on a multiplié les saisies, c'est-à-dire que l'on a fait une tonne de saisie, contre 550 kilos l'année précédente. C'est la même proportion, un peu moindre à vrai dire en matière de…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous voulez bien écouter la réponse de M. le préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - C'est parce que je ne parle pas assez fort. Il faut encore que je couvre les voix.

En matière de cocaïne, 186 kilos, 124 l'année précédente. Le "crack", c'est la même proportion que la cocaïne, 3,7 contre 2,8.

On l'observe aussi sur l'activité des services de police, elle est extrêmement significative. Le constat, vous le connaissez, on peut le faire tous ensemble, s'il y a trafic, c'est qu'il y a clients. Donc, il y a à l'origine un véritable problème dans les comportements, qui malheureusement ne peut pas être traité uniquement par les services de police. On voit bien que c'est une action commune. C'est pour cela que j'ai noté avec satisfaction qu'il existait toute une série de plans conjoints entre la Ville, le Parquet, voire la Préfecture de Région Ile-de-France, qui en la matière accentuent les mobilisations, mais sans doute ne sont-elles pas suffisantes.

Je pense en particulier, je ne sais pas si cela s'appelle comme cela, au "plan crack", par rapport à cette donnée de la colline du "crack". Je ne vous récapitule pas tout ce qui a été fait jusqu'à présent, mais qui est significatif. Je suis toutefois arrivant, preneur de toute indication en la matière sur les actions qu'il conviendrait de mener.

J'ai noté celle sur le métro, qui était évoquée à l'instant. Même si la brigade des réseaux ferrés intervient en la matière, on voit bien que c'est par une série d'actions conjointes.

On a aussi porté à ma connaissance la lutte contre les ventes à la sauvette, qui est aussi, je crois, un sujet, même s'il ne ressort pas du même type de préoccupations. Aussi un chiffre, en 2018, on a saisi en la matière 270 tonnes de marchandises, 30.000 procès-verbaux. On voit bien là que l'action de la police est significative.

Un mot enfin sur les mineurs non accompagnés, je sais que c'est un sujet de préoccupation constant. Là-dessus, les chiffres que j'ai montrent qu'il y a une amélioration de la coopération avec les autorités consulaires marocaines, notamment pour permettre d'identifier ceux d'entre eux qui sont véritablement majeurs. Je ne sais pas si vous constatez sur le même terrain ces mêmes progrès.

En tout état de cause, je vous propose, Madame la conseillère, de me déplacer dans cet arrondissement pour voir sur place les sujets que vous évoquez, en relation avec vous, de manière à pouvoir en discuter avec les acteurs de terrain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je pense que ce quartier de la porte de la Chapelle mérite toutes les attentions, en tous les cas je suis décidée à mettre l'accent et la lumière sur ce qu'il s'y passe. La Ville doit être présente, et elle l'est à travers ses prérogatives et ses compétences. Comme l'a très bien dit Colombe BROSSEL, la Ville sans l'État, dans un quartier comme celui-ci, ne peut rien.

En tous les cas, pas de façon efficace, et pas ce que souhaitent les habitants. Il y a des sujets, on l'a vu, de réfugiés, d'hébergement, de campements. Ce sont des sujets. Et puis, il y a les sujets liés à la drogue, et notamment

au trafic de "crack". C'est un autre sujet qui renvoie effectivement, Monsieur le Préfet de police, aussi d'abord à vos compétences.

Sur ce sujet, j'ai eu l'occasion de m'exprimer souvent, notamment dans les réunions régulières que nous avons avec vous-même, votre prédécesseur, le Parquet de Paris et l'ensemble du Parquet de Paris. Ce sont des sujets sur lesquels il nous faut amplifier, amplifier les efforts. On ne peut pas laisser les habitants dans cette situation d'abandon.

Le fait d'avoir remis des moyens supplémentaires sur le plan "crack", avec l'A.R.S., pour le traitement des personnes toxicomanes, ou des moyens supplémentaires sur la propreté, non seulement à partir de nos services, mais aussi en passant un marché spécifique avec le privé, pour venir en plus de nos services, apporter ce qu'il faut dans le quartier pour que les habitants puissent avoir un quartier propre, tout cela ne peut pas se faire sans qu'à un moment donné, on travaille sur les causes, et pas simplement sur les conséquences.

Sinon, c'est vider l'océan à la petite cuillère.

Je suis très déterminée, très décidée à ne pas laisser ce quartier dans cet état d'abandon. Sans chercher à mettre la responsabilité ou la culpabilité sur tel ou tel à trouver les solutions, ce que nous devons aux habitants de la Chapelle, ce sont les solutions et l'efficacité. Je vais m'employer à trouver ces solutions en allant bien sûr toujours solliciter l'État, il ne faut pas que l'on nie ce qu'il s'y passe. La base, c'est ne pas nier ce qu'il s'y passe.

Monsieur le Préfet de police, si vous allez avec Mme MÉHAL visiter le quartier de la Chapelle, j'espère que vous appellerez aussi le maire du 18e et la Maire de Paris, pour pouvoir vous accompagner, parce qu'il faut que les choses se passent dans un certain ordre.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Bien évidemment, je ferai les choses avec vous. Cela va de soi, et on peut visiter à plusieurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Toujours, je suis très collective.

Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Je vous remercie, Madame la Maire, de votre mobilisation sans équivoque, de laquelle nous prenons acte. J'observe toutefois que vous avez eu l'humilité et la franchise de dire certaines choses, mais que Mme BROSSEL est toujours par contre dans la même posture. D'une certaine façon, la réponse qu'elle m'a faite, c'est finalement : nous faisons beaucoup, nous avons toujours beaucoup fait, mais c'est la faute à ce méchant État, d'une certaine façon, qui n'est pas au rendez-vous.

Je voudrais dire aussi quelque chose qui m'a un peu choquée. Quelque chose qui m'a un peu chatouillée. En effet, vous l'avez vu dans ma déclaration, je n'ai pas voulu mettre la question des migrants dans ce dossier, parce que c'est une question qui est très souvent instrumentalisée. Madame BROSSEL, je vous fais grief de faire l'amalgame entre la question des migrants qui est une question nationale et même européenne, et la corrélation avec la sécurité et la propreté.

C'est un argument dont je vous rappelle qu'il a servi beaucoup à des partis d'extrémistes, pour faire cette chasse aux migrants.

Je veux simplement retenir de ce qui a été dit, les propos de Madame la Maire. Je vous salue, parce que c'est vrai que ce n'est pas facile de reconnaître qu'en effet, certaines zones, certains territoires aujourd'hui n'ont pas été pris en compte, non pas en termes de moyens, vous l'avez dit, mais en termes de résultats. Je serai à vos côtés pour tout ce que vous voudrez faire sur ce quartier, dont je rappelle, je suis une élue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MÉHAL.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la réquisition de logements et immeubles vacants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, celle du groupe "Génération.s".

Madame Léa FILOCHE, vous avez la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est Carine PETIT qui devait poser cette question, mais il s'avère qu'elle est retenue. C'était l'enterrement d'Agnès Varda. J'en profite pour saluer sa mémoire ici.

Madame la Maire, il y a des chiffres qu'il n'est plus acceptable d'entendre, de lire, de voir. Il y a des chiffres qui révèlent une tragique réalité.

Je remercie d'ailleurs les élus du groupe Ecologiste de Paris d'avoir proposé une minute de silence en hommage aux morts de la rue, que nous effectuerons dans la journée, et je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir répondu favorablement à cette demande.

En 2018, 666 sans-domiciles fixes sont morts dans la rue. Ils et elles étaient 511 en 2017, selon les collectifs qui suivent cette triste liste. La trêve hivernale, tout comme le "Plan Hiver", a pris fin. Sur les 14.000 places ouvertes dans le cadre du "Plan Hiver", seulement 6.000 ont été pérennisées par l'Etat, pour arriver à 145.000 places ouvertes toute l'année. Ce chiffre paraît important.

Cependant, nous le savons, ce n'est pas suffisant. Cette année, ce sont 3.641 sans-abri - cela a été dit tout à l'heure - qui ont été recensés dans les rues, dans le métro, dans les parkings, dans les bois, dans les parcs de notre ville par les plus de 2.000 volontaires, lors de la dernière "Nuit de la solidarité". L'année dernière, c'étaient 2.952 sans-domiciles fixes qui avaient été recensés. C'est donc une augmentation de 689 personnes.

En plus de ces constats, le prix de l'immobilier continue à grimper dans la capitale. L'augmentation concerne tous les arrondissements. La barre des 11.000 euros le mètre carré est dépassée dans 7 d'entre eux. Travailler et vivre à Paris devient un luxe que beaucoup ne peuvent pas ou plus se payer. La Ville met en œuvre un grand nombre de dispositifs pour favoriser le logement pour toutes et tous, mais nous arrivons au bout d'un exercice et nous devons absolument gravir une marche supérieure.

C'est pourquoi, Madame la Maire, nous pensons qu'il est urgent d'interpeller de nouveau le Gouvernement afin que soit enfin délégué le pouvoir de réquisition des immeubles, des bureaux et des logements aux communes. Nous avions déjà interpellé le Préfet sur la réquisition d'un immeuble dans le 14e arrondissement lors du dernier Conseil de Paris. Ces immeubles sont trop nombreux sur notre territoire. Je suis persuadée qu'a minima, nous pourrions trouver au moins un immeuble dans chacun de nos arrondissements à réquisitionner dès demain matin.

Madame la Maire, pouvez-vous donc nous préciser quelles sont les démarches que vous souhaitez impulser afin que notre Assemblée puisse enfin agir à la hauteur de l'urgence, c'est-à-dire en réquisitionnant des immeubles et bureaux vides ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Chère Léa FILOCHE, Madame la Maire, chers collègues, permettez-moi d'abord de vous dire le sentiment de notre majorité sur cette question. Oui, il est intolérable que dans la sixième puissance économique du monde, des hommes, des femmes et des enfants dorment dehors, soient privés de logement, alors même que des milliers de mètres carrés privés sont vacants.

Face à ce constat, nous agissons autant que nous pouvons, et je sais que vous le savez. Tout d'abord, un travail de veille minutieux est fait au jour le jour, avec une logique très simple : nous explorons toutes les pistes et tous les endroits dans lesquels nous sommes susceptibles de produire des logements sociaux ou créer des places d'hébergement supplémentaires.

Dans un contexte parisien que nous connaissons tous – que vous avez, d'ailleurs, bien décrit – le repérage et la lutte contre la vacance sont un levier de notre politique volontaire en faveur du logement pour tous. Ce travail d'identification et de recensement est systématique, et notre vigilance extrême se double d'un dialogue permanent avec les mairies d'arrondissement, associations et autres acteurs locaux qui seraient à même de nous alerter sur la vacance structurelle d'immeubles à Paris.

Une fois l'information consolidée de manière concrète, nous avons plusieurs outils à disposition. D'abord, l'acquisition à l'amiable lorsque le propriétaire est vendeur. C'est évidemment le levier le plus rapide et le plus efficace, mais pas toujours possible. Il y a aussi l'expropriation via déclaration d'utilité publique, qui ne s'engage que lorsqu'un projet très précis est prêt à émerger. Cela dit, c'est ce que nous avons fait rue Jasmin, dans le 16e arrondissement, et c'est ce que nous faisons rue Etex, dans le 18e arrondissement. Il y a d'autres procédures, notamment la procédure d'abandon manifeste. Et il y a, enfin, la réquisition. Cela dit – vous l'avez dit aussi – la réquisition relève d'une compétence de l'Etat par l'intermédiaire du préfet. Vous dites que vous souhaiteriez que cette compétence revienne à la Ville. Je veux vous dire que nous sommes pleinement d'accord avec cette proposition. Il me semble effectivement que les élus locaux ne seraient pas les plus mal placés pour savoir si un immeuble mérite d'être réquisitionné, vu le contexte que nous avons en matière de logement.

Tout cela pour vous dire que nous sommes très actifs sur cette question, que nous faisons beaucoup, mais que nous serions effectivement très heureux de disposer d'outils supplémentaires pour être plus efficaces face à ce qu'il faut bien appeler un "scandale", la présence de logements et d'immeubles vides, alors même que tant de gens ont des difficultés à vivre à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT, Madame FILOCHE.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la politique parisienne à destination des personnes autistes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci.

La question d'actualité que je vais vous poser aujourd'hui concerne un autre sujet. Ce 2 avril, c'est la "Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme", promulguée par l'assemblée générale des Nations unies en 2008. C'est une occasion d'échanges entre tous les acteurs, notamment l'occasion de dresser un bilan des politiques publiques conduites ces dernières années. Cette journée vise aussi à mieux informer le grand public sur les réalités de ce trouble du développement.

L'autisme, vous le savez tous, est une réalité très présente pour beaucoup de familles, car ce type de handicap touche une personne sur 150 dans le monde. C'est considérable. La France compte, pour sa part, environ 430.000 personnes atteintes d'autisme à des degrés divers, dont 25 % d'enfants, enfants de tous les âges, certains en âge d'être scolarisés, mais aussi des adolescents, des jeunes adultes dont les familles assument souvent seules l'accompagnement et dont on imagine la galère que cela peut représenter au quotidien.

Le 6 avril 2018, le Premier Ministre et la Secrétaire d'Etat chargée des personnes en situation de handicap présentaient la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, axée sur la recherche scientifique et le diagnostic. Elle succédait alors aux trois plans autisme antérieurs portés par les gouvernements successifs. Stratégie nationale construite autour de cinq engagements majeurs : renforcer la recherche et les formations, mettre en place les interventions précoces prescrites par les recommandations de bonnes pratiques, garantir la scolarisation, c'est indispensable, et la scolarisation effective des enfants et des jeunes, favoriser l'inclusion des adultes et soutenir les familles.

Cette journée est donc l'occasion de dresser le bilan d'un an d'actions au niveau national. Les associations pointent aujourd'hui le risque d'une politique d'inclusion au rabais au regard de l'immense retard pris par notre pays.

La Ville de Paris, depuis 2001, a, quant à elle, fait de l'autisme l'une de ses priorités et l'a réaffirmé dans sa stratégie "Handicap, inclusion et accessibilité universelle" 2021, celle qui a été adoptée par notre Assemblée en mars 2017. Les chantiers sont, en effet, nombreux et ont pour objectif l'accompagnement des personnes autistes dans leurs projets de vie, qu'il s'agisse de l'inclusion scolaire et périscolaire des enfants, ou l'accès à un logement autonome, indispensable également pour pouvoir vivre sa vie et vecteur d'inclusion socioprofessionnelle.

Devant la nécessité de mettre en adéquation l'offre des services de la Ville de Paris et de ses partenaires institutionnels et associatifs, vous avez souhaité, Madame la Maire, avec votre adjoint Nicolas NORDMAN, dont je salue l'action, créé en 2018 une semaine parisienne d'information et de sensibilisation à l'autisme. Cette semaine se décline dans nos arrondissements par une série d'événements.

A l'occasion de cette journée internationale, pourriez-vous, Madame la Maire, détailler l'ambition de la politique parisienne à destination des personnes autistes ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci, Alexandra CORDEBARD, d'avoir posé cette question en cette "Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme".

Cette question concerne, vous l'avez dit, de très nombreux Parisiens - 4.000 personnes à Paris - mais aussi leurs familles, que j'ai eu l'occasion de rencontrer ces derniers jours et qui portent avec leurs enfants des situations parfois très difficiles, sur lesquelles nous devons collectivement nous mobiliser.

Au-delà de cette journée mondiale, vous l'avez dit également, nous avons souhaité organiser une semaine parisienne pour la deuxième année, avec l'objectif non seulement de sensibiliser le grand public, mais aussi de faire bouger les lignes. Car sensibiliser le grand public est la condition pour faire bouger les lignes sur cette question très importante.

Durant cette semaine, se dérouleront toute une série d'initiatives et de manifestations, avec notamment le "Centre Ressources Autisme Ile-de-France" et de très nombreuses associations, que je souhaite saluer parce qu'elles œuvrent quotidiennement autour de cette question.

Vous avez également évoqué la stratégie nationale autisme élaborée par le Gouvernement. Il s'agit d'un quatrième plan, même s'il n'est pas désigné comme tel par le Gouvernement, parce que dans ce domaine, comme d'ailleurs pour beaucoup de sujets relatifs au handicap, il faut une certaine continuité d'action pour pouvoir avancer.

Indépendamment de ces plans, la Ville de Paris, dans le cadre de sa stratégie "Handicap Accessibilité", propose, depuis maintenant plusieurs années, une stratégie et une politique tout à fait ambitieuses sur le sujet. Elle repose sur trois piliers.

D'abord, la détection et la formation. En la matière, nous avons lancé en 2018 une plateforme de diagnostic très précoce des troubles du spectre autistique dès 18 mois. Il s'agit de la "Boussole", dispositif gratuit visant à établir

si un enfant présente ou non un trouble du spectre autistique, pour l'orienter, le cas échéant, vers des soins ou des prises en charge personnalisés. Cela limite ainsi ce que les spécialistes appellent la "perte de chance". Nous avons également mis en place un ambitieux plan de formation pour les personnels des crèches et de la petite enfance, parce que, là aussi, la détection précoce est majeure pour pouvoir mieux et plus rapidement prendre en charge.

Le deuxième pilier, c'est l'inclusion dans la société. L'objectif est de faciliter l'accès des personnes autistes aux loisirs, au sport, à la culture, à la scolarisation. Je souhaite indiquer qu'en lien avec mon collègue Patrick BLOCHE, nous allons, dès la prochaine rentrée scolaire, créer trois classes d'unité d'enseignement élémentaire spécifiquement dédiées pour les enfants autistes, en lien avec l'A.R.S. et l'Education nationale. C'est une mesure très concrète qui va permettre cette école inclusive que nous souhaitons promouvoir.

Dernier point, très rapidement. Nous avons aussi une politique très volontariste pour trouver des solutions pour les personnes autistes. C'est la raison pour laquelle, d'ici à 2020, nous aurons créé 350 nouvelles solutions pour elles.

Il s'agit d'une politique très ambitieuse que je suis ravi d'avoir pu mettre en lumière dans le cadre de cette "Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci pour cette réponse.

Hier, je disais que, sur la question de l'emploi, depuis septembre, avec un portage plus direct, nous avions pu mettre en évidence un certain nombre de sujets sur la question du handicap, même si le travail était fait, et très bien, par les équipes et les élus engagés sur ce sujet. Je dois dire que Nicolas NORDMAN, depuis qu'il a pris en charge cette question du handicap, fait bouger les lignes, notamment sur cette question de l'autisme pour laquelle nous pouvons tous convenir du retard pris par notre pays sur la reconnaissance, le diagnostic et, bien sûr, sur les solutions.

Je voulais le souligner à l'occasion de cette question d'actualité.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'impact de l'urbanisme sur la pollution de l'air.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour la question d'actualité du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, depuis de nombreuses années, les écologistes alertent sur le danger des pollutions. L'étude que l'"Association Respire" a rendue publique la semaine dernière, nous montre un bilan paradoxal de la situation : une diminution importante de la pollution de l'air en dioxyde d'azote depuis 2012, du fait d'une politique volontariste de la Ville, mais des niveaux de pollution encore beaucoup trop élevés sur l'ensemble du territoire parisien, notamment en ce qui concerne les microparticules.

Il nous faut donc aller plus loin si nous voulons réduire de moitié le nombre de jours en dépassement de seuil, comme vous avez déclaré vouloir le faire dans les prochaines années, Madame la Maire.

Nous ne pouvons pas évoquer la question de la pollution de l'air à Paris sans parler du périphérique, qui contribue à 37 % des émissions de dioxyde d'azote liées au trafic routier. Sur cette question, les écologistes partagent l'avis des auteurs du rapport de 2016 de l'APUR sur le périphérique : conserver des grands espaces vides entourant le périphérique pour favoriser la circulation de l'air et lutter contre la stagnation des polluants.

Dans la même logique, il est inconcevable de poursuivre des constructions de logements et d'équipements aux abords de cet axe de circulation le plus polluant d'Ile-de-France. Or, c'est ce que nous faisons régulièrement à travers des projets, comme celui de "Python-Duvernois" dans le 20e arrondissement, ou l'opération d'aménagement "Paul-Meurice", avec une crèche prévue à 60 mètres du périphérique, ou encore le projet "1.000 arbres" dans le 17e arrondissement, avec la localisation problématique de la crèche à proximité du périphérique et au-dessus d'une gare routière.

Selon nous, le principe de précaution doit s'appliquer dans les projets d'urbanisme, surtout autour du périphérique tant qu'il conserve son usage actuel d'autoroute urbaine. C'est pourquoi nous demandons depuis longtemps le déclassement du périphérique en boulevard urbain dans le P.L.U.

Nous saluons, par ailleurs, votre annonce, Madame la Maire, d'une campagne de mesure de la pollution à l'intérieur des crèches, écoles et collèges à partir de la rentrée 2019, qui renforce la politique municipale de santé.

Néanmoins, Madame la Maire, à l'aune de ces éléments, nous pouvons légitimement penser que la politique municipale d'urbanisme l'emporte sur la santé des gens et notamment des enfants. Mes questions sont simples et concernent la politique d'urbanisme. Combien d'équipements sensibles, établissements scolaires, centres de soins, terrains de sport, crèches, sont construits ou en cours de construction autour des grands axes de pollution parisiens ? Combien de logements sociaux sont-ils prévus également ? Plus globalement, en attendant la

transformation du périphérique, ne pensez-vous pas nécessaire, voire vital, de poser un moratoire pour empêcher la construction aux abords du périphérique ?

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, ne faut-il pas revoir les conditions de délivrance des permis de construire dans les zones à risque de pollution élevée, notamment pour les établissements recevant du public et des personnes sensibles ?

Monsieur le Préfet, l'arrêté du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant, donne cette prérogative au préfet de zone de défense et de sécurité, fonction qui vous est attribuée en Ile-de-France.

Monsieur LALLEMENT, je vous souhaite la bienvenue, mais comment comptez-vous mettre en place plus rapidement une circulation différenciée que ce qui a été fait par votre prédécesseur ? Sur ce sujet, serez-vous aussi en rupture avec votre prédécesseur ?

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Jérôme GLEIZES, question d'actualité très intéressante. L'urgence de la lutte contre la pollution de l'air est une évidence. Je crois que c'est la priorité de cette mandature et ce sera, sans aucun doute, la priorité de la prochaine mandature.

Vous avez raison, le périphérique est effectivement un point d'attention essentiel, mais je crois qu'il est important d'insister sur ce point : ce n'est pas le seul point d'attention. Vous avez fait référence à la récente étude de l'"Association Respire". Cette étude nous l'a opportunément rappelé : la pollution de l'air ne concerne pas seulement certains sites proches du périphérique, mais de nombreux autres sites à Paris. C'est un problème global et métropolitain, pas seulement le problème du périphérique.

Regardez la carte qui a été publiée récemment dans les médias. La plupart des points noirs et rouges qui indiquent un potentiel dépassement des seuils préoccupants ou critiques, sont très éloignés du périphérique et touchent notamment les arrondissements centraux. Le site le plus pollué est à quelques pas d'ici, dans le 4e arrondissement, très loin du périphérique.

Cela nous invite à traiter le problème non seulement de manière globale, comme nous le faisons depuis des années, y compris à l'échelle métropolitaine avec la création de la zone à faibles émissions, mais aussi de manière locale, en lançant, comme la Maire l'a annoncé, une campagne de mesures dans les crèches, les écoles et les collèges parisiens à partir de la rentrée 2019.

J'en viens maintenant à la question spécifique du périphérique. Vous demandez un déclassement du périphérique en boulevard urbain au P.L.U. Cette demande n'a pas beaucoup de sens. Déclasser le périphérique ne relève pas du P.L.U., mais du Code de la route. C'est une route à grande circulation. Nous ne pouvons pas transformer le périphérique seul. Nous sommes obligés de trouver un accord avec l'Etat, et d'ailleurs, avec les autres collectivités territoriales concernées.

La Ville de Paris, comme vous le savez sans doute, est à l'origine de la consultation internationale lancée sous l'égide du "Forum métropolitain du Grand Paris" sur les routes du futur du Grand Paris. Ces travaux scientifiques, qui seront présentés le mois prochain, sont essentiels, car le réseau routier francilien forme un tout, dont le périphérique est la clef de voûte. Nous souhaitons transformer le périphérique en boulevard urbain. De ce point de vue, notre volonté est ferme. Nous souhaitons le faire le plus vite possible, mais nous devons le faire en concertation avec nos voisins et avec l'Etat, et ceux-ci doivent eux-mêmes transformer en même temps les autoroutes urbaines qui traversent leurs villes, afin d'assurer la cohérence de ces transformations. C'est une transformation globale qui est en jeu en la matière.

La seconde condition pour transformer le périphérique est d'enclencher, dès à présent, les conditions urbaines qui feront que l'espace du périphérique ne sera pas seulement et simplement une frontière très large et infranchissable. Construire à proximité du périphérique - c'est là où je suis en désaccord avec le point de vue que vous défendez - c'est anticiper cette transformation en boulevard urbain, et ce n'est ni plus ni moins dangereux que de construire rue du Renard, comme le montre l'exemple de l'école Saint-Merri. Demander un moratoire sur les constructions ou sur les rénovations urbaines, c'est renoncer à faire que la couture urbaine se fasse entre Paris et les villes voisines, et c'est donc, paradoxalement, consolider le statut d'autoroute urbaine du périphérique, c'est-à-dire exactement le contraire de ce que nous poursuivons.

Avec la Maire de Paris, nous ne souhaitons pas abandonner notre ambition de faire muter le périphérique, et cela passe par des projets qui y contribuent, comme "Réinventer Paris".

Monsieur GLEIZES, vous citez toute une série d'opérations urbaines. Je ne voudrais pas vous laisser dire que ces opérations urbaines aggravent la situation, alors qu'au contraire elles l'améliorent. Si nous prenons l'exemple de

"Python-Duvernois", c'est un projet de renouvellement urbain qui a précisément pour objet d'améliorer les conditions de vie des gens qui y habitent, de les protéger des nuisances actuelles et de prévoir qu'à terme, il y aura à la fois une zone à faibles émissions métropolitaine et une transformation du périphérique en boulevard urbain.

Dans le cadre de cette rénovation, nous mettons en place des procédés comme des murs absorbants. Nous proposons la construction de bâtiments d'activité écrans qui protègent, justement, les habitations. Nous engageons la démolition des logements les plus exposés et la construction d'immeubles protégés.

Ce que vous demandez sur cette zone retarderait le projet d'au moins 10 ans, le temps de tout remettre à plat : ce qui a été construit, étudié, concerté et approuvé par les habitants.

Je ne vais donc pas énumérer ici l'ensemble des autres opérations qui semblent vous préoccuper, mais c'est exactement la même chose, que ce soit pour "1.000 arbres", pour "Gare des Mines-Fillettes". Il s'agit de rénover la cité Charles Hermite et la cité Valentin Abeille ainsi que de protéger les enfants qui vont aux écoles Charles-Hermite, juste à côté du périphérique.

Pour l'opération "Paul-Meurice", il en va de même. La construction de la crèche se trouve à 70 mètres du boulevard périphérique et est protégée par un front bâti.

Ces projets ne préemptent pas la future transformation du périphérique, mais l'accompagnent.

Un dernier mot, enfin, qui me paraît essentiel, si vous m'y autorisez, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais vraiment un dernier mot, alors.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Un dernier mot.

Je souhaite souligner que les autorisations d'urbanisme pour des opérations proches du périphérique font l'objet de multiples phases de concertation, d'études environnementales, de réponses précises et spécifiques au titre du Code de l'urbanisme, du Code de l'environnement, du P.L.U., du "Plan Climat", de la loi sur l'eau. Alors on peut toujours revoir les conditions d'autorisation d'urbanisme, mais ce qui me paraît essentiel, c'est de respecter les travaux scientifiques, les études, les mesures qui visent à prendre en compte la nécessité de construire la ville de manière durable. Toutes ces études sont menées par des experts et leurs résultats ne doivent pas être dénigrés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Et aussi respecter la volonté des habitants exprimée dans les concertations, les Conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris, qui est l'émanation de ces habitants. Je pense que cette réponse était très importante.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole, puisque vous avez été interrogé également sur le déclenchement de la circulation différenciée.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je crois même que la question portait sur ma volonté de rupture avec mon prédécesseur.

Monsieur GLEIZES, je ne peux simplement que vous redire ce qui vous a certainement été évoqué, c'est-à-dire que la procédure est serrée par une série de textes, dont un arrêté ministériel du 7 avril 2016, et prévoit effectivement une comitologie, c'est-à-dire la consultation des représentants des collectivités locales entendue à un sens très large, puisqu'outre la Ville, il y a le Conseil régional et les conseils départementaux d'Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, Ile-de-France Mobilités, ainsi qu'un comité d'experts assez conséquent, dont je ne listerai pas les membres.

Tout cela, j'imagine, explique en partie ce que vous semblez craindre, c'est-à-dire une certaine lenteur et longueur de la procédure, mais il ne m'appartient pas à ce stade de revoir ces textes. Je peux simplement m'engager au cours du prochain épisode qui surviendra, on sait que la récurrence de ce type de phénomène est réelle, à regarder comment peuvent se faire les choses relativement vite.

Je suis plutôt sensible à la nécessité de ce type de mesure en cas de pollution avérée, même si, encore une fois, les textes différencient clairement le premier du deuxième niveau, et ce dont je vous parle, ce dont vous me parlez aussi, est le déclenchement du deuxième niveau, qui induit cette comitologie et cette nécessaire consultation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je vais redonner la parole à M. GLEIZES.

Mais, vous le savez, sur ce point, nous travaillons avec Christophe NAJDOVSKI et l'ensemble de l'équipe à ce qu'il y ait un déclenchement automatique, et par ailleurs, que les normes qui déclenchent les seuils soient celles de l'O.M.S., qui tiennent compte de la santé des habitants, et pas les normes actuellement en vigueur de la Commission européenne, contre laquelle nous avons gagné un recours, nous, Ville de Paris, ainsi que Bruxelles et Madrid. Ce sont des normes qui ménagent beaucoup plus les intérêts des industriels que ceux de la santé publique.

C'est un sujet qui anime le débat public parisien, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir régulièrement.

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Vous m'avez un peu coupé l'herbe sous le pied. J'allais dire à peu près la même chose par rapport au Préfet. Je vais quand même rebondir là-dessus parce que, tout justement, vous êtes partie d'un recours auprès de la Commission européenne, enfin, auprès de la justice européenne qui a condamné la France.

Mon risque - et là, c'est mon désaccord avec M. MISSIKA - c'est qu'un jour, nous ayons aussi des procès par rapport aux habitants près de ces zones très polluées, et que, donc, comme pour la question de l'amiante, de manière rétroactive… Ces gens, de fait, habitent dans des zones dangereuses, où leur santé est mise en danger. Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait qu'il n'y a pas que le périphérique. D'ailleurs, dans mon intervention, je n'ai pas parlé que du périphérique, même si j'ai cité trois exemples, mais j'ai bien dit "les endroits les plus polluants". Je sais que l'école Saint-Merri est l'une des écoles les plus affectées par la pollution. Donc, là-dessus, il n'y a pas de différend par rapport à cela.

Il n'empêche, aujourd'hui, j'ai lu l'étude environnementale, Monsieur MISSIKA. Je respecte tout à fait le travail qui est fait par les experts. J'ai lu notamment ce qui est dit sur les seuils, et le seuil est encore au niveau du maximum de 40 par rapport à ce qu'est le dioxyde d'azote.

On reviendra sur ce débat dans deux jours, quand on parlera de la porte de Bagnolet, avec le projet "Python-Duvernois".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

IX - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à l'A.P.-H.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante.

La parole est donc à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, le 17 décembre, une patiente est décédée à l'hôpital Lariboisière. Un rapport met en avant des problèmes structurels, notamment en termes d'effectif. Depuis, plutôt que de répondre au besoin de personnel supplémentaire dans nos hôpitaux, Martin HIRSCH nous a annoncé et présenté son nouveau projet A.P.-H.P. De quoi s'agit-il ? Un nouveau plan de regroupement des hôpitaux - le passage de 35 hôpitaux à 3 méga-hôpitaux - dont l'objectif est la restructuration du nombre de personnel et de services. Sa volonté est un plan d'économies de 200 millions d'euros et de suppression de 800 postes par an. Un réel plan social de grande ampleur.

Nous avons pu constater, lors de nos récentes visites d'hôpitaux, le désarroi et la souffrance du personnel.

Par exemple, lors de notre visite aux urgences de Saint-Antoine, dont le personnel est en grève depuis quelques jours, suite à l'agression d'une infirmière et d'une aide-soignante ayant eu lieu le 13 janvier et qui a entraîné une I.T.T. de 4 jours. Suite à cette visite, nous avons adressé un courrier au directeur de l'A.P.-H.P., M. Martin HIRSCH, pour lui transmettre leurs revendications. La réponse qui nous est parvenue n'est pas satisfaisante. Elle ne propose aucun débouché.

Nous étions, samedi dernier, devant l'hôpital Bichat, dans le 18e arrondissement, avec des usagers et le personnel qui s'oppose à sa fermeture. Le projet d"Hôpital Grand Paris Nord" condamne plusieurs hôpitaux dans les 18e et 10e arrondissements. Cette solution n'est pas viable. De plus, la vente du siège est pour le personnel le symbole de l'éclatement de l'A.P.-H.P. Elle s'accompagne de la suppression de 300 postes. Une assemblée générale du personnel s'est tenue le 21 mars et a voté son opposition au démantèlement de l'A.P.

L'intersyndicale C.G.T., Sud, C.F.T.C., F.O. et C.F.D.T. s'oppose à ce projet. Ce projet annonce la fin de l'unicité de l'A.P.-H.P. Les regroupements de services vont participer au dysfonctionnement de notre service de soins de santé. L'intersyndicale demande une audience auprès du directeur général afin qu'il annonce clairement et intégralement ses objectifs en matière d'emploi et de service public. Nous réaffirmons l'importance de l'existence du siège central, symbole de l'unité de l'A.P.-H.P., implanté historiquement au cœur de Paris, dans les bâtiments Victoria et Saint-Martin.

Tout cela nous amène à demander un moratoire sur ces restructurations catastrophiques. C'est pourquoi je vous demande, Madame la Maire, Madame la présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., quelle est votre position ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Hervé BÉGUÉ.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BÉGUÉ, pour vos questions auxquelles je vais essayer de répondre.

La première, c'est la question du siège de l'A.P.-H.P., de l'avenue Victoria jusqu'à Saint-Antoine. C'est une question sur laquelle nous avons largement débattu, une question pour laquelle le fait de se retrouver dans un hôpital au sein d'un hôpital n'est pas une mauvaise idée en soi. La question est de savoir comment les choses vont se passer pour les salariés. C'est la véritable question. Ce n'est pas celle de la localisation, mais celle de la nouvelle A.P., et le fait que, dans cette nouvelle A.P., il va y avoir une déconcentration, et donc plus de pouvoir dans chaque unité.

C'est un sujet sur lequel nous avons travaillé communément, la présidence du conseil de surveillance avec l'A.P.-H.P. - ce n'est pas terminé ; c'est un processus assez long -, pour voir comment cette gouvernance allait pouvoir se faire de manière plus collective, plus collégiale, non seulement avec les médecins, les directeurs de l'hôpital, mais également avec les organisations syndicales, les élus et les différents professionnels des nouvelles C.P.T.S. de ville, dont vous devez connaître l'existence.

C'est très important dans ce nouveau projet, parce que la santé ne doit plus être complètement "hospitalo" centrée. Je crois que, sur ce point, nous sommes tous d'accord. Cela ne veut pas dire démanteler l'hôpital, mais faire en sorte que le parcours du patient ne soit pas complètement astreint à l'hôpital. C'est une situation sur laquelle nous travaillons avec l'A.P.-H.P.

Maintenant, vous avez une autre question : celle du personnel. Je finirai là-dessus. Oui, il y a un souci. Ce souci n'est pas du fait de l'A.P.-H.P., mais de la tarification de l'hôpital. Il est du fait d'un budget de l'hôpital insuffisant. Il est du fait qu'il n'y a pas un regard assez circonstancié sur les besoins de l'hôpital. De ce fait, on regarde à l'aune d'un budget contraint et pas à l'aune des besoins à l'hôpital. C'est un souci sur lequel nous travaillons et que nous dénonçons au conseil de surveillance chaque année. Sur la question des plus précaires et face aux inégalités sociales de santé à l'hôpital, nous avons relevé le sujet pour que les dotations soient relevées et à la hauteur des enjeux, en particulier à Paris.

J'espère avoir répondu à votre question. En tout cas, sachez que nous soutenons ensemble l'hôpital à Paris, mais aussi dans une vocation plus large, avec un travail avec la médecine de ville, comme Nicolas BONNET-OULALDJ l'avait proposé sur le travail avec les centres de santé. Nous travaillons en ce sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je veux vraiment saluer le travail que vous faites et rassurer Hervé BÉGUÉ : bien sûr que l'hôpital public, l'A.P.-H.P., est une institution. Nous sommes dedans et à ses côtés, donc comptez sur nous et, je pense, sur l'ensemble des bancs de cette assemblée, si j'en veux pour preuve les débats que nous avons avec l'ensemble des élus, y compris ceux de l'opposition qui siègent au conseil de surveillance de l'AP, quant au soutien des personnels.

Mais peut-être souhaitez-vous reprendre la parole ? Merci beaucoup. Merci à vous.

X - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative au dispositif de prévention dans les administrations parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, dans cette question d'actualité, je vous demande quel est le dispositif instauré à la Ville de Paris pour protéger et accompagner les agents lanceurs et lanceuses d'alerte, quel est le dispositif de prévention de la souffrance au travail, de prévention et d'action dans les cas de harcèlement interne impliquant un niveau hiérarchique dans les administrations parisiennes.

Je vous pose ces questions, car j'ai été informée de situations très problématiques qui contreviennent, selon moi, très fortement au Code du travail. Je vous donnerai quelques-uns de ces cas.

Un fonctionnaire de la Ville, cadre A, a lancé une alerte en signalant qu'un haut fonctionnaire, qui a sans doute vocation à avoir des responsabilités dans la future police municipale parisienne, affichait en toute impunité sa proximité avec l'extrême droite identitaire, le "Front de libération du cochon". Je montre le dessin qui est sur la porte de son bureau. Evidemment, je masque le numéro de la porte de ce bureau, mais je vous donnerai cette indication, bien évidemment. C'est donc cet autocollant qui était affiché pendant au moins 15 jours. Comment expliquez-vous que le fonctionnaire qui a lancé l'alerte en dévoilant ces faits fasse l'objet d'une procédure de licenciement, malgré les états de service irréprochables qu'il avait jusqu'à présent ? Tout à coup, on lui trouve une insuffisance professionnelle. Au passage, il est reconnu comme travailleur handicapé.

Des faits d'autres natures, dans d'autres directions, m'ont été également rapportés. Ils concernent la Direction des familles et de la petite enfance. Vous savez que les syndicats nous alertent régulièrement sur le fait que l'on ouvre des crèches. C'est une très bonne chose pour satisfaire les Parisiennes et les Parisiens. Comme les effectifs augmentent, mais pas autant que les besoins, on est dans des situations de souffrance au travail, avec des problèmes potentiels de maltraitance institutionnelle. Il y a eu de nombreuses alertes à ce sujet.

Voici les cas qui m'ont été rapportés.

Une agente technique de la petite enfance porte à la connaissance de sa chef des faits de violence et de harcèlement qu'elle subit. Elle est convoquée à un rendez-vous par la DFPE, sa hiérarchie. On la licencie.

Une jeune directrice à la carrière exemplaire alerte de dysfonctionnements graves en matière d'hygiène et de sécurité et de pratiques répréhensibles envers les enfants. Pour vous donner les exemples qui m'ont été transmis : c'est un enfant que l'on met dehors, dans le froid, parce qu'il a fait une bêtise et c'est la punition ; ou un autre auquel on met son manteau avant de le mettre dehors, mais on le met le manteau à l'envers, comme une camisole ; ou encore des bébés réveillés par des coups de pied dans les pieds de lit.

Je ne dis pas que cela se passe dans toutes nos crèches. Dans la majeure partie de nos crèches, nous avons un personnel exemplaire. Mais il suffit d'un lieu où il y a ces problèmes qui sont dénoncés par une directrice. Elle attend du soutien de la hiérarchie. Qu'est-ce qui se passe ? Au lieu de bénéficier du soutien de sa hiérarchie…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, parce que vous en êtes déjà à trois minutes de question.

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Mme Danielle SIMONNET. - Au lieu qu'elle soit entendue et soutenue par sa hiérarchie…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Concluez.

Mme Danielle SIMONNET. - Très bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et je vais donner la parole à Mme Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Danielle SIMONNET, vous nous avez interrogés sur deux sujets majeurs.

Dans le cadre de votre question, le premier point que vous abordez est le dispositif de protection et d'accompagnement des lanceurs d'alerte. La Ville est effectivement soucieuse de cette problématique. Elle a d'ailleurs mis en place un dispositif depuis le 1er janvier 2018. Les lanceurs d'alerte peuvent signaler, de manière totalement confidentielle, un crime, un délit, un conflit d'intérêts, une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, ou encore une situation de harcèlement moral ou sexuel. Le lanceur d'alerte doit, évidemment, être désintéressé et de bonne foi. Il peut adresser son signalement soit via une boîte mail dédiée, la boîte "ethique@paris.fr", soit par courrier confidentiel.

L'identité du lanceur d'alerte et celle des personnes visées par le signalement sont strictement confidentielles et ne sont connues que du seul gestionnaire du dispositif. Suite à une étude en commission ad hoc collégiale, le gestionnaire du dispositif peut alors demander que des investigations soient menées, notamment, dans certains cas, avec l'appui de l'Inspection générale de la Ville.

Je tiens à rappeler, par ailleurs, que la Maire et la Secrétaire générale de la Ville ont souhaité qu'une charte de déontologie soit mise en œuvre, après celle qui a été mise en œuvre à l'intention des élus de notre assemblée. Une charte a été présentée récemment en comité technique central, dans laquelle il y a tous les éléments qui reprennent les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte.

Le deuxième point que vous évoquez porte sur la prévention de la souffrance au travail et la lutte contre le harcèlement. Je rappelle que la Ville mène, dans ce domaine, une action résolue qui se traduit par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs. Tout d'abord, la cellule d'écoute a été créée au sein du service d'accompagnement et de médiation, le S.A.M., auprès de la D.R.H. depuis 2016. C'est un point d'entrée désormais bien identifié par les agents, à en juger par le nombre d'appels, de déplacements et de prises de rendez-vous auprès de ce service. Après échange et analyse des éléments rapportés par l'appelant, ce dernier est orienté vers un spécialiste du S.A.M., qui peut être un psychologue, médiateur de conflits au travail, assistante sociale.

Quand la situation le nécessite, une procédure d'urgence peut être lancée. Celle-ci peut entraîner la mise en place de la protection fonctionnelle de l'agent, une suspension conservatoire de l'agent mis en cause, ou la saisine du procureur en vertu de l'article 40 du Code de procédure pénale. Dans certains cas, une enquête administrative peut être lancée, qui sera alors réalisée, selon les cas, par la direction concernée, la D.R.H. ou l'Inspection générale. Plus en amont, la prévention de la souffrance au travail passe aussi par une politique R.H. qui lutte contre l'apparition des causes de souffrance au travail que peuvent être la confrontation pour les agents à des injonctions paradoxales, la surcharge de travail ou la mise en place d'organisations qui ont pu prouver leurs conséquences négatives.

Voilà l'ensemble des dispositifs que vous vouliez aborder dans cette question et que je vous rappelle. Ils permettent à tout agent, quelle que soit sa position dans la chaîne hiérarchique, de se saisir des dispositifs au regard de la situation qu'il rencontre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Véronique LEVIEUX.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie pour l'ensemble de vos précisions, mais je vous invite vraiment à prendre connaissance de ces cris d'alerte, que je vous signale et dont vous avez eu normalement connaissance. Ces situations sont graves. Oui, il y a des femmes et des hommes agents de la Ville qui signalent et sont, au contraire, réprimandés. Comment vous expliquer ? Se retrouver licencié parce que l'on est en situation d'alerte, cela ne va pas. Il faut que cela cesse. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas à celles et ceux qui sont des lanceurs d'alerte de subir cela. Il n'est pas acceptable que ce soient ceux qui dénoncent les comportements répréhensibles qui soient les plus mal vus et maltraités, tandis que ceux qui en sont responsables, parce qu'ils appartiennent à une certaine hiérarchie, se retrouvent protégés dans une logique qui serait "surtout pas de vague" et l'omerta.

Je me doute bien que ce n'est pas votre volonté. Voilà pourquoi il faut que l'on soit exigeant et qu'absolument, s'il y a le moindre dossier… Je peux vous dire que les deux dont je vous ai parlé en attestent. Ce n'est pas possible, pas acceptable qu'il y ait ces autocollants-là mis sur les portes d'un bureau et que la personne qui les signale se retrouve, elle, licenciée de la Ville. Ce n'est pas possible qu'une directrice qui alerte sa hiérarchie sur des problèmes potentiels de maltraitance dans sa crèche, soit réprimandée.

J'ai même à votre disposition les échanges de mails qu'ils ont pu récupérer à la direction, et où, finalement, c'est dans le service des ressources humaines que des supérieurs se disent, pour reprendre leurs termes : "Comment va-t-on la défoncer ou l'attaquer à son retour de congé de maternité ?"

Il ne faut pas laisser passer cela. Cela n'est pas acceptable. Il faut que cela cesse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui. Ce qui doit cesser aussi, c'est l'utilisation du mensonge, de cette espèce d'attitude qui consiste à mettre les agents de la Ville les uns contre les autres. Il faut que cela cesse aussi. Parce que nous sommes dans une Ville où nous avons mis en place des "process", des procédures, des lieux, où nous n'intervenons pas, où la hiérarchie n'intervient pas, où les élus n'interviennent pas, pour laisser justement la possibilité d'avoir des enquêtes objectives sur des situations sur lesquelles on nous alerte, quels que soient le grade et le niveau hiérarchique de la personne.

Je n'accepte pas ce que vous véhiculez sur le fonctionnement de la Ville. Je ne l'accepte pas non plus et je pense que rien ne vous y autorise. Je pense que, dans le débat public, il peut y avoir des positions très différentes des uns et des autres. Mais le mensonge, l'utilisation éhontée d'informations qui sont fausses, sur lesquelles, jour après jour, on apporte des réponses, ce n'est pas acceptable dans le débat démocratique.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Hommage aux morts de la rue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je souhaiterais que nous passions un instant à l'hommage aux morts de la rue. Je veux saluer ici le rôle que joue le "Collectif Les morts de la rue". Je veux saluer son rôle. L'objectif est de nous rappeler, à toutes et à tous, qu'en France, aujourd'hui encore, beaucoup de personnes qui vivent à la rue en meurent. Notre Ville s'engage auprès de ce collectif par un soutien financier, mais aussi grâce à l'aide des services funéraires municipaux. Je sais que les maires d'arrondissement sont extrêmement impliqués. Je veux les remercier parce que, dans les arrondissements, ils portent aussi la reconnaissance des morts de la rue. Je veux vous dire ici que la lutte contre les exclusions est notre priorité, avec Dominique VERSINI, mais avec toutes les équipes, puisque c'est un sujet que nous portons de façon transversale.

Lors de la "Nuit de la solidarité", c'est aussi la mobilisation des services, des Parisiens volontaires qui nous permettent de relever des défis. Nous avons sillonné Paris pour compter, rencontrer ceux qui n'avaient pas trouvé de refuge, notamment lors de la dernière "Nuit de la solidarité". Après la première "Nuit de la solidarité", nous avons ouvert 1.500 nouvelles places ainsi que des haltes, par exemple pour les femmes, dont celle de l'Hôtel de Ville.

Nous avons, bien sûr, souhaité nous associer à l'hommage que rend le "Collectif Les morts de la rue" dans le jardin Villemin. Je remercie Alexandra CORDEBARD d'y avoir été plus que présente, très active, dans le 10e arrondissement. Cet hommage est dédié aux 566 personnes sans-abri décédées en 2018 dans toute la France. Parmi eux, il y avait 50 femmes et 13 enfants ou adolescents. A Paris, ils étaient 132. Depuis le début de l'année, 27 personnes sans-abri ont déjà péri dans la capitale.

Je ne peux, comme vous - et je sais que nous partageons cela sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée - me résoudre à ce qui est un véritable scandale. Il y va de notre dignité à toutes et à tous de lutter contre l'exclusion des plus vulnérables d'entre nous. Notre très forte détermination à sortir toutes les femmes et les hommes de la rue ne suffit malheureusement pas encore. Je veux donc que nous redoublions d'efforts pour ne plus avoir à déplorer ces morts inacceptables. Encore hier, en tous les cas il y a quelques jours, à Pernety, dans le 14e arrondissement.

Je vous demande donc d'observer une minute de silence en hommage à ces 566 hommes, femmes et enfants morts dans la rue.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, merci. Je sais que nous pourrons porter ensemble ce combat humaniste et humanitaire.

2019 RG-CI 1 - Un Plan lumière pour Paris : Paris une ville lumière responsable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous en arrivons à la proposition de délibération déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, concernant un "Plan lumière pour Paris, Paris une Ville lumière responsable". C'est une proposition particulièrement intéressante qui nous a été présentée par votre groupe, chère Laurence GOLDGRAB, et donc, bien évidemment, je vous donne la parole pour introduire ce débat.

Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Paris, ville lumière, c'est une vieille histoire : celle des prémices de l'éclairage public. Par cette proposition de délibération, nous vous proposons de nous inscrire dans la continuité de cette histoire. Histoire qui a commencé avec Nicolas de La Reynie, premier lieutenant-général de police de Paris sous Louis XIV, qui fit installer près de 2.800 lampes dans les axes les plus sombres et les plus fréquentés de la capitale. Mais aussi avec Philippe Lebon et sa thermolampe, ou encore Pavel Iablotchkov qui allumera électriquement l'avenue de l'Opéra le 31 mai 1878. Bref, Paris et l'éclairage public, c'est une longue histoire qui, nous l'espérons, a encore de beaux jours devant elle.

Cette proposition de délibération est avant tout un pari, celui que si Paris brille bien, Paris doit briller mieux. C'est un constat. Notre ville ne dispose pas de schéma directeur d'aménagement lumineux permettant de créer une identité lumineuse à Paris, c'est-à-dire une mise en lumière coordonnée, harmonieuse et durable de notre ville. Elle doit briller mieux, car nous vivons de plus en plus la nuit, ce qui implique un besoin plus grand de sécurité, concilié avec le fait que 75 % des Français estiment que la pollution lumineuse n'est pas suffisamment traitée. Nous en avons largement parlé pendant ce Conseil.

Pour répondre à ces différentes problématiques, nous avons donc travaillé sur trois axes. Tout d'abord, la lumière pour embellir. Deuxièmement, la lumière comme source de sécurité et de bien-être dans l'espace public. Troisièmement, la lumière comme source de pollution.

Tout d'abord, le premier axe : embellir. La lumière pour embellir, d'abord, parce que Paris dispose d'un patrimoine inestimable et qu'il doit davantage être mis en valeur la nuit. Notre ville est l'une des premières destinations touristiques au monde. Nous devons offrir la possibilité de la visiter la nuit, comme il se doit. Cela participe de son attractivité. Pour cela, il faut mettre l'accent sur les monuments, les places, les rues les plus emblématiques de notre capitale afin de créer - et c'est une proposition - une véritable identité culturelle de l'éclairage parisien.

Pour ce faire, nous proposons la création d'un comité de la lumière à Paris, réunissant tous les acteurs concernés, sous l'égide de la Mairie, mais avec l'Etat, les musées, les grands magasins, l'O.T.C.P., tous les propriétaires privés ou publics de l'espace à Paris. Ce comité devra contribuer à la création d'un schéma directeur d'aménagement de la lumière. Il définira les lieux à mettre en valeur et proposera une politique commune de mise en valeur par la lumière, respectueuse de l'environnement. Il participera également à la création d'un parcours de découverte de Paris la nuit. Mais la création de cette identité culturelle ne pourra pas se faire sans les arrondissements, qui sont au plus proche des Parisiennes et des Parisiens et pourraient contribuer à une véritable scénarisation urbaine de leur arrondissement. Par exemple, prévoir des couleurs différentes selon les espaces, selon le jour ou la nuit.

L'idée est que chaque projet nouveau d'aménagement urbain fasse l'objet d'un diagnostic lumière, avec une attention particulière sur les places et les portes de Paris.

Notre objectif est que les conseils de quartier puissent être consultés dans le cadre de la rédaction de ce schéma directeur de l'aménagement lumineux et de chaque projet urbain.

Enfin, puisque Paris est la ville lumière, mais aussi une ville de culture, nous pensons que cette reconquête lumineuse doit investir le champ culturel par un événement qui permettra d'exporter l'art sur les murs de notre capitale. Et comme nous sommes un groupe pragmatique et qu'il apparaît difficile de créer un événement ex nihilo, nous proposons d'accoler cet événement à la "Nuit des musées". Qui a eu l'opportunité de visiter l'"Atelier des Lumières" sait à quel point l'art et la lumière peuvent s'enrichir l'un l'autre.

Deuxième axe : la sécurité, la tranquillité publique. C'était le premier but de l'éclairage public. Il faut renouveler notre approche de l'éclairage en nous concentrant sur les publics les plus sensibles. D'ailleurs, à la Mairie, en 2016, en lien avec le monde associatif, nous avons fait un guide "Genre et espace public" qui montre que le choix de l'éclairage et son positionnement peuvent créer soit un sentiment de sécurité, soit, au contraire, un sentiment d'hostilité pour les femmes : trop froid, mal orienté, etc. Nous devons nous inspirer de ces travaux et, encore une fois, intégrer cette dimension à nos schémas et à nos projets d'éclairage public.

Un éclairage responsable, enfin. Quand, en 25 ans, la lumière artificielle la nuit a augmenté de 94 %, il eut été inconcevable d'évoquer la lumière sans parler de la pollution qu'elle induit malheureusement, avec des effets néfastes sur les animaux, les plantes et les hommes. Le renouvellement urbain de l'éclairage public en 2021 doit être pour nous l'occasion de mettre en place, largement en amont, une installation lumineuse adaptée, de penser avec les habitants, les acteurs économiques et culturels à du matériel moins énergivore, de repenser le matériel et le mobilier urbain, de faire un mobilier plus innovant. On peut imaginer que des lampadaires éclairent la nuit et brumisent le jour, par exemple !

La Municipalité s'est déjà très largement engagée dans la réduction de la consommation énergétique liée à l'éclairage public, en atteignant les objectifs fixés dans le précédent "Plan Climat" et en se fixant des objectifs encore plus ambitieux dans le prochain.

Je termine en vous disant que nous proposons également que l'application "Dans ma rue" puisse permettre de signaler des sources de pollution lumineuse.

Vous l'avez compris, la pollution lumineuse est l'un des axes de cette proposition de délibération contre la pollution lumineuse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour votre contribution. Nous allons, bien sûr, avoir tout le débat. Merci aussi aux services de la Ville pour avoir travaillé avec votre groupe sur cette proposition, qui est innovante, intéressante. Je voulais aussi vous le dire, Madame la présidente.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais saluer Laurence GOLDGRAB et son groupe pour cette proposition non seulement originale, mais très importante pour Paris, que nous soutenons pleinement. Vous nous proposez de réfléchir à ce "Plan lumière pour Paris" non seulement sous l'angle de l'embellissement de notre ville, celui de la sécurité des personnes qui circulent la nuit, mais aussi du point de vue de la lutte contre la lumière, source de pollution. Ces trois exigences que vous portez, pourraient, d'un premier abord, être vues comme contradictoires. Il n'en est rien. Ces trois exigences peuvent et doivent se conjuguer intelligemment, comme vous le proposez.

D'abord, la lumière et le patrimoine. C'est le premier point de votre triptyque qui propose de créer une véritable identité culturelle de l'éclairage parisien. D'ailleurs, quand on parle de Paris, ville lumière, c'est bien souvent de l'angle de la culture dont on parle. Notre Ville ne coordonne pas assez ses éclairages. Certains bâtiments d'Etat ou municipaux sont en valeur. Des enseignes de prestige font de même. Mais il n'y a pas cette harmonie nécessaire que vous appelez de vos vœux. De plus, bien des bâtiments publics ou privés mériteraient un traitement par la lumière, qui mettrait en évidence leur importance architecturale et patrimoniale. Cela vaut pour les bâtiments remarquables - musées, églises, bâtiments publics - mais aussi pour les bâtiments industriels ou d'habitation.

Les "Nuits Blanches", grand événement culturel, ont montré l'attrait des Parisiens et des touristes pour découvrir différemment notre ville. Nous devons pérenniser cette belle aventure et faire que tout au long de l'année, les illuminations permettent ce parcours nocturne dans Paris.

Deuxième enjeu : la lumière et la sécurité. La lumière la nuit contribue à rassurer les passants et surtout les passantes. On ne peut plus réfléchir à l'aménagement de l'espace public sans une approche genrée, en particulier pour lutter contre le sentiment d'insécurité. Je sais que vous avez travaillé avec le cabinet d'Hélène BIDARD sur le sujet et que les promenades exploratoires, qui ont été organisées dans certains quartiers à l'initiative de notre adjointe, peuvent permettre très rapidement de modifier l'environnement lumineux de certaines rues ou places. Les comités de quartier vous seront aussi d'un grand soutien dans cette démarche innovante.

Enfin, la dernière partie de votre proposition de délibération s'intitule : "Un éclairage responsable". Comme nous devons lutter contre les agressions des publicités lumineuses, envahissantes, nous devons faire face aussi à la baisse de la facture de l'éclairage public, qui reste un poste important dans nos dépenses. Nous nous sommes engagés collectivement sur ce chemin vertueux de la baisse de 50 % de nos dépenses en éclairage public d'ici à 2030. La technologie nous y aide et c'est tant mieux.

La création d'un comité lumière parisien, dans la définition large que vous proposez, nous convient. Il s'agit de mutualiser les énergies et de coordonner les actions.

Nous voterons donc cette proposition de délibération, même si, au détour d'une phrase, on inscrit la nécessité du recours au mécénat. En tout cas, celui-ci ne devra en rien s'immiscer dans les décisions du futur comité, ni dans les choix que la Ville sera amenée à faire.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme la Maire au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-François LEGARET…

Pardonnez-moi. D'abord, Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues, de nous donner l'occasion de réfléchir à une question assez prosaïque, du quotidien, celle de l'éclairage de nos rues, et qui est en réalité une question stratégique puisque Paris est surnommée "La Ville Lumière" depuis plusieurs siècles.

C'est une proposition de délibération que l'on va voter, parce qu'il n'y a pas grand-chose dedans. Ce n'est pas pour être méprisant, mais disons que c'est une proposition de délibération qui ne risque pas de contrarier l'administration et l'Exécutif municipal. C'est bien normal puisque vous êtes un groupe de la majorité.

Il y a tout de même plusieurs mérites dans cette proposition de délibération, notamment le diagnostic que vous dressez sur la politique de l'éclairage public à Paris. Vous rappelez que c'est à Paris que l'éclairage public a été inventé. Vous avez tout à fait raison de le dire, puisque c'est le lieutenant-général de police La Reynie qui a inventé, à la fin du XVIIe siècle, l'éclairage public. C'est aussi à Paris que l'on a mis en place les principaux programmes d'éclairage à l'huile sous Napoléon III, avec Haussmann, l'œuvre géniale d'Haussmann. C'est aussi à Paris que l'on compte l'un des plus grands nombres de points lumineux, comme vous le rappelez dans votre délibération, de toutes les métropoles mondiales. 350.000 points lumineux, parmi lesquels plus de 190.000 sont publics.

C'est dire si la Ville de Paris a une vraie responsabilité dans la capacité que l'on a à éclairer cette métropole. Malgré cette réputation historique de Paris, on est au point mort sur le sujet. Vous le dites vous-mêmes, puisque le dernier schéma directeur d'aménagement qui concerne l'éclairage public date de 2006. Le dernier schéma qui concerne la mise en lumière de la Seine date d'il y a quasiment 20 ans. A titre personnel, je relève que, depuis 2014, nous n'avons toujours pas consacré une séance du Conseil de Paris au suivi du marché concernant l'éclairage public qui a été attribué en 2011, dans des conditions qui, à l'époque, avaient suscité un certain nombre de polémiques, puisqu'il avait été attribué et attaqué au tribunal administratif par le Préfet de Région. Donc on est au point mort depuis 2014, peut-être même bien avant cette date.

Résultat des courses, concrètement, dans nos rues, nous le voyons ; nous sommes en train de passer, non pas de l'ombre à la lumière comme disait Jack LANG en 1981, mais on fait le chemin inverse, c'est-à-dire que l'on passe de la lumière à l'ombre. Un certain nombre de grandes places, de grandes statues, de grands monuments ne sont plus éclairés ou très mal. Dans l'arrondissement que je connais le mieux, le 6e arrondissement, des statues emblématiques que tous les Parisiens et visiteurs de Paris connaissent, comme celles de Danton, de Diderot, de François Mauriac au pied du Lutetia, ne sont plus mises en lumière. Enfin, elles sont au rayon de la lumière électrique. On leur a préféré des crottes de pigeons qui jonchent un certain nombre de grandes statues. Je pourrais en dire autant d'un grand nombre d'églises.

Vous faites un diagnostic assez sévère, même si vous le dites à mots couverts. Vous avez bien raison puisque vous êtes dans la majorité. Mais, au niveau de vos remèdes, une fois de plus, vous ne pouvez pas aller très loin : on est en fin de mandat, les marges de manœuvre de la Maire de Paris sont extrêmement réduites sur le plan politique, donc il est bien normal que vous ne puissiez pas faire beaucoup de propositions.

Quelque part, et je conclurai là-dessus, Madame la Présidente, finalement, tant mieux, il ne faut surtout rien faire. Arrêtons le massacre, finissons cette mandature tranquillement. Nous débattrons très tranquillement de cette question très stratégique à l'occasion du débat municipal, car quand on voit ce que la Ville de Paris fait de nos plus belles places…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Effectivement, il faut conclure, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Si la Ville de Paris veut éclairer nos places comme elle a tenté de les embellir au cours de ces dernières années, on risque d'être assez déçu du voyage, voire catastrophé. Nous votons cette proposition de délibération, au groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, en attendant le grand débat municipal. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, avec mes collègues du groupe les Républicains et Indépendants, nous saluons cette initiative du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, que nous allons naturellement adopter. D'abord, parce que c'est une bonne initiative, qui est précédée d'un historique qui me paraît assez conforme à la réalité et plutôt assez bien fait.

Juste une petite remarque. Quand on dit "Paris, ville lumière", on ne pense pas seulement à l'éclairage public, on pense aussi au rayonnement de Paris. Cela va beaucoup plus loin que la question de l'éclairage public.

Mais si l'on s'en tient à l'éclairage public, comme vous le relevez, en réalité, il y a trois axes de réflexion. C'est un embellissement, c'est un élément de sécurité publique, et c'est une pollution et un gisement d'économies en termes de consommation énergétique indiscutable.

Nous sommes assez d'accord avec la logique que vous proposez. Je ne partagerai pas tout à fait la même analyse qu'Alexandre VESPERINI, qui pense qu'il est trop tôt pour le faire. Je dirai même que c'est un peu tard, puisque, sauf erreur de ma part, le marché sur l'éclairage public est en cours de renouvellement. Raison de plus pour essayer de monter dans le train en marche et faire en sorte que ce marché puisse évoluer en vue des sites les plus

remarquables de Paris, qu'il faudra mettre en valeur, souligner et embellir à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La suggestion que je vous ferais, mais nous pourrons naturellement en reparler, c'est essayer de réfléchir à un appel d'offres de conception réalisation qui permettrait de faire intervenir des grands concepteurs de la lumière. Il y a des spécialistes très reconnus qui pourraient nous donner de bonnes recommandations dans le cadre de ce renouvellement du marché.

Comité de la lumière, avec consultation des Conseils d'arrondissement : nous vous donnons notre accord. Recherche d'économies d'énergie : c'est indispensable. C'est encore plus indispensable puisque l'on nous annonce aujourd'hui que les tarifs de l'électricité, après avoir été gelés, vont malheureusement augmenter dans des proportions significatives.

Puis il y a des bonnes pratiques, pour lesquelles il faut être, à mon avis, beaucoup plus directif. Nous en avons déjà débattu ici même : le fait que des immeubles de bureaux restent éclairés à des heures nocturnes bien après la fermeture des bureaux est absurde. La publicité lumineuse est interdite pour les panneaux municipaux, mais, comme vous le savez, elle est en total libre-service et usage. Dans n'importe quelle boutique, vous avez maintenant un écran allumé toute la nuit, avec de la publicité, une puissance de scintillement excessive.

Je pense qu'il faut intégrer ces questions-là.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Monsieur LEGARET, il va falloir conclure.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je fais cette proposition d'aller peut-être plus loin. Conception réalisation. Essayer d'intégrer dans nos réflexions une "smart city", une ville intelligente, avec une robotisation de tout ce qui concerne les horaires et les éclairages de parvis.

Nous sommes naturellement tout à fait d'accord pour voter cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. Didier GUILLOT, pour trois minutes.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui de voter un "Plan lumière" particulier autour de trois aspects très importants : l'aspect culturel, l'aspect sécuritaire et l'aspect environnemental. Le tout est de trouver une stratégie efficace et équilibrée sans tomber dans le paradoxe. Certains, pour des raisons environnementales, pourraient demander la fin de l'éclairage de certains monuments culturels, par exemple. Comment allier, en effet, une nécessaire mise en valeur des monuments la nuit et le respect de l'environnement ? Comment allier pollution lumineuse et respect de la biodiversité ? Un travail est donc à engager.

Nous devons réfléchir aux objectifs, à la place que nous souhaitons donner à la lumière et à l'éclairage, et aux moyens pour y parvenir. Car le défi est bien de faire rayonner Paris et d'en faire une ville exemplaire. À l'aune du défi climatique, du rôle des métropoles, il nous faut être une place vivante, attractive, sûre et écologiquement responsable.

Nous approuvons l'idée d'un comité de la lumière à Paris, comprenant acteurs publics et privés chargés de mettre en valeur le patrimoine et l'ensemble des édifices parisiens dans le respect du futur schéma directeur d'aménagement de la lumière. Ce que nous pouvons voir à Lyon, notamment, est formidable et tout particulièrement sur la mise en valeur des quais, monuments et ponts.

Paris est considéré comme la ville lumière, et par beaucoup, comme la plus belle ville du monde. Mais combien de ces bâtiments et monuments magnifiques - églises, ponts ou le long de la Seine - ne sont absolument pas ou mal mis en valeur la nuit. La mise en valeur la nuit, mais pas toute la nuit justement, est magique pour ceux qui la visitent comme pour ceux qui la pratiquent.

Mais nous resterons vigilants quant au respect des normes écologiques. A Lyon, la ville travaille en étroite collaboration avec des entreprises privées et publiques à la pointe de la technologie pour avoir une consommation énergétique la plus basse possible.

L'E.I.V.P., l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, a d'ailleurs mis en place une charte d'excellence en lien avec EVESA, qui éclaire aujourd'hui Paris, pour travailler sur les lumières de la ville du futur. Rappelons aussi qu'illuminations la nuit ne signifient pas toute la nuit. Il est important d'avoir des temps de repos pour les riverains aux alentours, mais aussi pour les animaux, dont les conditions de vie doivent être prises en compte. D'ailleurs, nous étions intervenus fortement sur leurs conditions dans le cadre du débat sur la "Mission Animaux". A Lyon, les lumières s'éteignent à une heure du matin.

Le fonds pour Paris ne doit pas être oublié des discussions. Un travail d'illumination des ponts et de l'Arc de Triomphe est en cours. En revanche, nous aurions pu imaginer que ce comité ne soit pas simplement chargé des questions culturelles. Rassembler les acteurs privés et publics aurait été l'occasion de travailler sur divers sujets tels que l'extinction des lumières des bureaux vides ou la sécurité.

Vous parlez d'une politique volontariste de contrôle de l'extinction des bureaux et bureaux commerciaux. Mais par quels moyens, si ce n'est avec la Chambre de commerce, les syndicats des hôteliers et restaurateurs, les grands magasins, les entreprises ? En effet, certaines entreprises n'appliquent pas la loi de 2013 sur l'extinction des façades, vitrines et bureaux. Le Gouvernement devra prendre prochainement des arrêtés précisant les prescriptions techniques pour chacune des catégories d'installation lumineuse. N'aura-t-on pas l'occasion de travailler sur ce sujet avec l'ensemble des acteurs ?

Dans ce comité, vous auriez pu parler également de sécurité, puisque l'office du tourisme, la R.A.T.P. et la S.N.C.F. sont représentés. Cela aurait pu être l'occasion d'évoquer la question de l'éclairage dans les stations de gare, par exemple, au niveau du Grand Paris.

Vous parlez d'intégrer l'impact de la lumière dans le…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur GUILLOT, s'il vous plaît.

M. Didier GUILLOT. - Nous soutenons cette proposition de délibération. Et voilà, pour conclure !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai pas eu trois minutes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous avez eu au moins trois minutes trente de temps de parole, Monsieur LEGARET. On pourra vous redonner votre…

Ce n'est pas exact, ce que vous dites. Je suis désolée.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour trois minutes.

Monsieur CONTASSOT, c'est à vous.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Lors de l'opération "Une heure pour la Terre", nous avons éteint la tour Eiffel et 240 monuments parisiens pendant une heure. Cette action symbolique doit être accompagnée d'une réelle réflexion autour de la sobriété énergétique de la Ville, notamment ses illuminations, dépenses d'énergie particulièrement visible et symbolique. C'est pourquoi la proposition de faire un "Plan lumière pour Paris", faite par nos collègues Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants, nous semble intéressante et pertinente.

Pour le groupe "Génération.s", l'objectif principal doit être l'exemplarité de la Ville en matière de sobriété énergétique et de réduction des nuisances environnementales. Les enjeux de beauté, de bien-être, de valorisation du patrimoine et d'ambiance, liés à la lumière la nuit, sont très importants, mais ils doivent être mis en perspective dans le cadre de l'urgence climatique et des objectifs du "Plan Climat". Par exemple, l'éclairage de tous les monuments à 4 heures du matin ne peut constituer aujourd'hui une mesure pertinente.

Comme élément urbain à part entière, la lumière doit, par ailleurs, être un moyen de sécurisation et de libération des usages nocturnes de l'espace public, notamment pour les femmes. En revanche, les effets délétères d'une trop grande luminosité la nuit sont bien connus pour la biodiversité et la santé humaine, notamment psychique et métabolique.

Avant tout, il est urgent de supprimer tous les usages inutiles et excessifs de la lumière, et viser la sobriété de l'éclairage en garantissant, par exemple, que tous les locaux municipaux et les équipements électroniques, comme les ordinateurs, soient éteints la nuit, de manière automatique et/ou contrôlée. Cette recommandation figure d'ailleurs dans un rapport que je vous ai remis il y a déjà plus de trois ans.

Il est impensable qu'en matière d'économies d'énergie, notre ville soit encore aujourd'hui trop peu intelligente. A titre d'exemple, des expérimentations de capteurs de détection de présence ont déjà été effectuées à Paris, mais elles n'ont pas, à notre connaissance, fait l'objet d'une évaluation avant une éventuelle généralisation.

La diminution de l'intensité lumineuse de l'éclairage public représente un enjeu majeur de la baisse de la consommation énergétique de la Ville. Par ailleurs, l'éclairage des commerces est un sujet important, source de nuisances fortes dans les rues et très peu, voire pas contrôlé au regard de la réglementation. S'agissant des publicités, nous recommandons de calquer les horaires d'éclairage sur ceux des bâtiments, et donc, de les éteindre pendant toute une partie de la nuit.

Enfin, la question de la source d'énergie utilisée pour l'éclairage public parisien doit être posée. Les énergies renouvelables locales et décentralisées sont une solution pertinente pour l'éclairage, et il faut la généraliser. Elles ne manquent pas : le soleil, le vent, la Seine, sont exploitables à Paris.

Alors, je le répète une nouvelle fois : nous souhaitons que soit sérieusement étudiée l'hypothèse d'un éclairage des ponts par des petites hydroliennes, solution retenue dans des villes ayant pourtant des cours d'eau moins importants que notre fleuve.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT, d'avoir respecté le temps de parole.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM, pour trois minutes également.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la question liée à l'éclairage de la capitale, et tout particulièrement celle concernant la pollution lumineuse qui en résulte, sont, pour le groupe UDI-MODEM, une réelle préoccupation. D'ailleurs, nous avions déposé, dès février 2016, un vœu demandant à établir un diagnostic des sources lumineuses afin que des solutions soient identifiées pour limiter les nuisances.

Aussi, nous nous réjouissons de cette proposition de délibération proposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, qui a le mérite de s'attaquer à cette question et répond, du moins en partie, à la trop grande passivité de l'Exécutif sur ce sujet. Néanmoins, nous regrettons que cette proposition de délibération n'aille pas assez loin dans un certain nombre de domaines, notamment sur la question de la pollution lumineuse. On semble oublier que la Ville est pourtant compétente pour contrôler l'extinction nocturne de l'éclairage des vitrines et des bureaux.

Au-delà de la campagne de sensibilisation sur les normes en vigueur qui nous est proposée aujourd'hui, notre groupe appelle donc à mener une réelle politique de lutte contre la pollution nocturne en attribuant cette compétence à la future police municipale.

De la même manière, la proposition de délibération propose d'investir dans un mobilier urbain lumineux moins énergivore, mais fait l'impasse sur la question de la publicité. C'est d'autant plus regrettable que si le prochain règlement local de publicité venait à autoriser la publicité numérique, celle-ci aurait un impact non négligeable tant en termes de pollution lumineuse que de consommation énergétique.

Sur ce point, notre groupe tient à rappeler que les publicités lumineuses placées à l'intérieur des vitrines échappent aujourd'hui à toute réglementation. Nous espérons que la révision du R.L.P. sera l'occasion de réfléchir aux moyens que pourrait prendre la Ville pour encadrer ce type de publicités particulièrement nuisibles.

Sur le plan des oublis, citons enfin la question des illuminations de Noël, pendant les fêtes de fin d'année. Vous le savez, notre groupe avait déposé un vœu sur ce sujet l'année dernière, avec les élus du groupe les Républicains et Indépendants. Les illuminations de fin d'année sont pour nous un enjeu majeur, puisqu'il s'agit tout à la fois d'embellir notre ville, de renforcer son attractivité, de contribuer au sentiment de bien-être des Parisiens et des touristes, et aussi de réfléchir à un éclairage responsable, moins énergivore et plus respectueux des trames noires de la capitale.

Ce sont aujourd'hui des solutions alternatives et innovantes de l'éclairage public qu'il nous faut penser. Je citerai l'exemple de l'expérimentation de la rue intelligente, rue Antoine Bourdelle, dans le 15e arrondissement. L'éclairage LED de cette rue, qui s'intensifie au passage des piétons, des cyclistes et des automobilistes, a permis une baisse de la consommation d'énergie de 75 %, grâce au passage en LED, et jusqu'à 87 % aux heures les plus creuses grâce aux détecteurs de mouvement.

Enfin, un regret. Ce débat aurait pu être l'occasion d'évoquer la mise en valeur de l'ouvrage urbain qu'est le périphérique au moyen d'un système d'éclairage, à l'image de ce qui se fait déjà pour les monuments touristiques parisiens. C'est dommage.

Pour conclure, le groupe UDI-MODEM appelle donc à poursuivre le travail engagé par nos collègues du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec cette proposition de délibération que nous voterons en identifiant des propositions concrètes d'optimisation de l'éclairage public.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, pour trois minutes.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai donc intérêt à ne pas dépasser d'une seule seconde mon temps de parole.

Je veux remercier Laurence GOLDGRAB et son groupe, qui, par cette proposition de délibération, nous propose de réfléchir à la mise en place d'un "Plan Lumière" à Paris. Je ne sais pas si c'est trop tard ou trop tôt. Je pense que c'est une idée lumineuse et utile à laquelle le groupe Socialiste et Apparentés souscrit pleinement.

La réflexion proposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants propose d'axer ces travaux sur trois thématiques, pour participer à la création d'un schéma d'aménagement de la lumière qui soit global et cohérent, en créant une instance "Comité de la lumière" à Paris pour réunir l'ensemble des acteurs concernés sous l'égide de la Ville.

La lumière pour embellir Paris, d'abord, alors que notre Ville est engagée dans sa politique de mise en valeur de son patrimoine, mais qui doit certainement s'améliorer. Nous avons vu, avec le dispositif de scintillement de la

Tour Eiffel - à laquelle, d'ailleurs, nous pouvons adresser nos vœux pour son 130e anniversaire - à quel point l'éclairage dans un but d'embellissement est une attractivité essentielle.

Ensuite, la lumière comme source de sécurité et de bien-être dans l'espace public. Plusieurs orateurs l'ont dit : c'est la volonté de sécuriser les rues qui a été à l'origine de la création de l'éclairage public au temps de Louis XIV. Même si les technologies ont évolué, aujourd'hui, ce besoin est toujours aussi important. La sécurité, le sentiment d'insécurité, l'égalité femmes hommes des déplacements dans l'espace public, sont des notions toujours aussi importantes à prendre en compte.

Enfin, la lumière comme source de pollution. Il n'est pas incohérent de vouloir des rues éclairées et que la pollution lumineuse diminue. C'est dans le "Plan Climat" que figure l'objectif ambitieux de réduire de 50 % la consommation énergétique sur le territoire parisien. Cela nécessite une modernisation de l'éclairage public, une optimisation des éclairages et l'investissement dans un mobilier urbain à faible consommation, avec des technologies qui limitent la pollution lumineuse. Comme l'a dit M. HÉLARD, des expériences comme celle menée rue Antoine Bourdelle, dans le 15e arrondissement, sont tout à fait intéressantes.

Je veux donc dire qu'au nom du groupe Socialiste et Apparentés, nous saluons cette initiative qui, visiblement, rassemblera l'ensemble des élus du Conseil, et que nous avons, sur cet enjeu de la lumière à Paris, besoin d'un plan qui nous permettra ensemble d'avoir un meilleur pilotage, une meilleure vision et une meilleure cohérence de notre action.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD, d'avoir respecté votre temps de parole également.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour trois minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, au nom du groupe Ecologiste de Paris, je veux avant tout remercier nos collègues du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants pour le travail de qualité fourni et pour leur ambition de faire de Paris une ville lumière responsable.

Les études ne cessent de se multiplier et il est maintenant largement démontré que la lumière artificielle a un effet sur le vivant, notamment sur la santé humaine. Elle perturbe les cycles circadiens qui permettent, entre autres, la régénération de nos cellules. Elle a également des conséquences terribles sur notre faune et flore urbaine. Selon la Direction départementale des territoires et de la mer, la lumière artificielle est la deuxième cause d'extinction des insectes après les pesticides.

En Allemagne, une étude a révélé que chaque réverbère tue environ 150 insectes chaque nuit en été. C'est pourquoi, il y a un an, trois associations de protection de l'environnement ont saisi le Conseil d'Etat pour dénoncer l'inaction du législateur sur la question. Il semble donc que ce soit bien aux villes de prendre ce sujet à bras-le-corps. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, depuis plusieurs mandatures, les écologistes portent cette question dans les débats du Conseil de Paris. Comme vous, nous partageons la priorité de rendre l'espace public plus sécurisant pour toutes et tous.

Les riverains, et surtout les riveraines, ont besoin de lumière la nuit pour se sentir en sécurité. L'étude de l'I.F.O.P. sur les Françaises et le harcèlement dans l'espace public d'avril 2018 montre que l'expérience du harcèlement sexuel dans la rue s'avère plus fréquente en milieu urbain, notamment dans l'agglomération parisienne, 24 %, que dans des communes rurales, 14 %, car on trouve plus souvent, dans les grandes villes, des jeunes femmes qui sortent seules le soir. Eclairer les zones en fonction des besoins de sécurité des habitants et des habitantes doit être une priorité.

C'est peut-être dans la hiérarchisation des priorités portées dans cette niche que réside notre divergence. La mise en place d'un schéma directeur d'aménagement en lumière doit avant tout permettre d'éclairer mieux tout en réduisant l'usage de la lumière dans notre ville, afin de protéger la nature en développant les trames noires, et répondre aux besoins de sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Ainsi, l'objectif premier énoncé dans cette proposition de délibération visant à mettre la lumière au service de l'attractivité de la Ville, pourrait mettre en péril la lutte contre la pollution lumineuse, qui est pourtant également portée dans cette proposition de délibération. C'est pourquoi nous avons déposé deux amendements pour que l'éclairage parisien soit plus résilient, plus intelligent, en allumant les lumières quand il le faut, où il le faut, en s'inspirant des nouvelles technologies comme les détecteurs de présence.

Enfin, nous affirmons, encore une fois, la nécessité de supprimer une source lumineuse majeure et inutile : celle des supports de publicités à Paris, et ce, dans l'intérêt de tous les vivants.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Une minute : top chronomètre !

Ecoutez, oui, il faut que la Ville se dote d'un "Plan Lumière". C'est un plan qui doit être adossé à un diagnostic de l'existant, à un chiffrage, à un bilan du marché écoulé. Notre objectif doit être résolument de contribuer à la décroissance énergétique, et donc, à la sobriété de nos lumières. Déjà, il doit être adossé à une bataille contre la prolifération des panneaux et enseignes lumineuses dans Paris, et de l'éclairage des commerces et monuments la nuit.

Je voterai les deux vœux ou amendements du groupe Ecologiste de Paris à ce sujet. Cela me semble extrêmement bien, mais surtout, il faut que l'on puisse avancer concrètement, parce qu'à cette étape, la proposition de délibération est tout de même très générale. Or, il faut préciser les objectifs environnementaux. Quid du renouvellement du matériel qui génère de la pollution lumineuse ? Quid de la consommation d'énergie ? Quid de la présence de technologies obsolètes comme les lampes à vapeur de mercure ? Quid des associations environnementales ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Quid de la gouvernance de tout cela in fine ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, l'Exécutif ayant cinq minutes de temps de parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, chers collègues, je vous remercie pour votre proposition de délibération qui nous donne l'occasion de mettre un coup de projecteur - c'est le cas de le dire - sur les enjeux de l'éclairage public ainsi que sur la politique menée au quotidien par la Ville, et de discuter de propositions constructives pour l'enrichir.

La politique d'éclairage public répond historiquement à trois enjeux principaux : la sécurité des personnes dans l'espace public, la valorisation des espaces urbains et de bâtiments emblématiques, et, depuis quelques années, des enjeux écologiques, dont la sobriété énergétique et la protection de la biodiversité.

C'est l'objet du marché à performance énergétique en cours, jusqu'en février 2021, de répondre à l'ensemble de ces enjeux et d'accompagner l'évolution des usages de l'espace public parisien.

Aurélie SOLANS évoquera de manière plus détaillée notre politique de remplacement des luminaires énergivores, qui a permis d'atteindre, dès la fin 2018, l'objectif de 30 % d'économies d'énergie.

Vos propositions s'inscrivent dans la politique volontariste menée en matière d'illuminations et de valorisation du patrimoine, facteurs d'attractivité. 330 sites concourent ainsi au paysage nocturne parisien, dont la gestion est assurée par la Ville et son exploitant. Il s'agit de bâtiments municipaux, comme l'Hôtel de Ville, de monuments civils emblématiques, comme l'Arc de Triomphe et le Panthéon, ou encore de monuments culturels.

Pour mettre en valeur la ville nocturne, il existe également le dispositif de la "Carte Lumière" qui prévoit un rééquilibrage des illuminations parisiennes, en privilégiant les lieux et équipements de proximité situés principalement dans les arrondissements périphériques pour que les Parisiens les perçoivent la nuit et se les approprient. Depuis 2013, 8 mises en lumière d'équipements ont été réalisées et 4 doivent être terminées en 2019. Je citerai la place Mireille Havet dans le 11e arrondissement, le centre d'animation de la place des Fêtes dans le 19e arrondissement, le gymnase Micheline Ostermeyer dans le 18e arrondissement, ou encore la place Saint-Ferdinand dans le 17e arrondissement.

En plus de la "Carte Lumière", de nombreux projets lumière sont portés par le budget participatif à la demande des Parisiens, comme la mise en valeur d'églises, l'éclairage multicolore le long du canal de l'Ourcq, l'amélioration qualitative de cheminements piétons et de passages sous les ponts ferrés.

Dans le prolongement de cette démarche participative, nous sommes, bien sûr, favorables à votre proposition d'associer les conseils de quartier à la définition de la politique d'éclairage public.

De même, l'Exécutif parisien est favorable à votre proposition de création d'une instance nommée "Comité de la lumière à Paris" réunissant les acteurs privés et publics pour coordonner la mise en valeur du patrimoine et des édifices parisiens.

Le socle de réflexion de ce Conseil doit être le schéma directeur lumière que vous appelez de vos vœux. Nous ne partons pas de rien puisque plusieurs schémas directeurs lumière - vous les mentionnez - existent sur des secteurs sensibles comme le long de la Seine, le Marais ou la couronne parisienne. J'ajoute qu'un travail préparatoire à ce schéma directeur a d'ores et déjà été réalisé sous la forme d'un diagnostic, proposant un inventaire et une analyse des prescriptions d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Paris en envisageant les évolutions

possibles. De même, un travail commun est en cours avec la DAE et l'APUR pour recenser et identifier les secteurs prioritaires.

Ce travail d'actualisation des schémas existants de diagnostic et de réflexion pourra également être alimenté par les solutions innovantes ou les expérimentations en cours. On peut citer les boîtiers de télégestion qui permettent de contrôler certains espaces selon les besoins, par exemple, les soirs de match au stade Jean Bouin. A ce jour, plus de 1.500 luminaires télégérés répondent à ces besoins spécifiques.

Citons également la mise en place, en 2018, d'une rue dite "intelligente", la rue Antoine Bourdelle, dans le 15e arrondissement. Les capteurs intégrés dans les luminaires détectent tous les usagers et enclenchent une remontée des niveaux d'éclairement. Présenté en conseil de quartier, le projet fera l'objet d'un retour d'expérience avec les riverains ce printemps. Cette rue a reçu en 2018 le "Prix de l'éclairage exemplaire" de l'Association française de l'éclairage.

D'autres voies de ce type sont en travaux ou à l'étude, notamment grâce au financement du budget participatif.

Nous ne pouvons qu'être sensibles à vos propos concernant l'adaptation de l'aménagement lumineux en fonction des nouvelles mobilités actives. De même, nous devons continuer, comme vous le préconisez, à réaliser un diagnostic lumière à chaque nouveau projet d'aménagement urbain. Un lien fort demeure entre la sécurité, le sentiment de sécurité et la lumière. C'est pourquoi tout aménagement lumineux doit prendre en compte la question de la prévention des risques.

Vous le notez : un travail a été conduit par la Ville en 2016 sous la forme d'un guide référentiel, "Genre et espace public", qui doit nous inspirer, de même que l'expérience des marches exploratoires réalisées avec des femmes entre 2014 et 2018.

Le nouveau schéma directeur devra réintégrer, comme vous le préconisez, ces différents éléments en s'appuyant sur la politique donnée, les expérimentations et innovations en cours, et sur un travail de comparaison des politiques menées dans d'autres villes en France et à l'étranger.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Calmez-vous, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Coupez les micros ! C'est honteux, c'est un scandale !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Compte tenu du fait que le maître des horloges a parlé, je cesse, là, ma réponse.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Est-ce qu'Aurélie SOLANS souhaite intervenir très brièvement, ou tout a été dit ?

Très rapidement. Sur les amendements notamment. Merci.

Mme Aurélie SOLANS. - Oui, beaucoup a été dit dans cette réponse. Je ne serai pas beaucoup plus longue, même s'il y a énormément à dire sur ce que fait la Ville aujourd'hui pour atteindre les objectifs du "Plan Climat Air Energie".

Effectivement, sur l'amendement du groupe Ecologiste de Paris, en accord, évidemment, avec vous, Madame la présidente et votre groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Avis favorable à l'amendement du groupe Ecologiste de Paris, donc, avec une modification, si vous en êtes d'accord, sur le deuxième attendu : "afin que les services inscrivent prioritairement en lien avec l'élaboration de la trame noire de Paris la préservation de la biodiversité dans l'appel d'offres du contrat de concession d'éclairage public". Et surtout : que les éclairages dans les espaces verts de la capitale soient réduits, voire éteints, quand c'est possible le plus souvent, afin de réduire l'impact sur la biodiversité.

Que nous poursuivions - je pense que nous en sommes tous d'accord au vu de ce débat - les expérimentations d'éclairages dits "intelligents" en vue de leur extension partout où cela est possible. Et pourquoi pas, et je veux terminer sur ce point, à un échelon de quartier, pas à un échelon de rue, qui semble vraiment très pertinent et intéressant.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Aurélie SOLANS.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour une minute.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Une minute, simplement pour souligner… Je sais, j'ai découvert, d'ailleurs, tous les efforts de la Ville dans ce domaine. L'idée, c'est justement de faire travailler ensemble tous les services et de rendre cohérent l'éclairage public à Paris. Avec ce "Comité Lumière", je pense que nous pouvons réunir des acteurs qui ne se connaissent pas ou ne travaillent pas ensemble, et peut-être même faire appel à des professionnels du cinéma - des metteurs en scène, etc. - pour travailler à cette scénarisation de Paris.

Tout cela n'étant évidemment pas incompatible avec les motifs de pollution lumineuse contre lesquels nous devons lutter. Au contraire, le fait de travailler sur tous les sujets en même temps, qui peuvent parfois apparaître contradictoires, permettra de peser le pour et le contre, et d'équilibrer les choses. C'est à cela que peut servir un "Plan Lumière".

Merci beaucoup à tous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix l'amendement… Donc il y a des amendements déposés par le groupe Ecologiste de Paris.

L'amendement n° 18 a été accepté, enfin, la modification a été adoptée ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 18 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement amendée n° 18 est adoptée.

L'amendement n° 19, déposé par le groupe Ecologiste, également amendé.

La modification est acceptée ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Il n'a pas été présenté.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Amendement n° 19, amendé, oui ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Du coup, cet amendement, nous le refusons.

Nous refusons cet amendement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - D'accord. Donc, il n'est pas modifié.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération RGCI 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération amendée est adoptée à l'unanimité. (2019, RGCI 1).

Je vous remercie. Bravo !

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au du Marché de la création de Bastille.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous revenons à la 2e Commission et aux dossiers portés par Frédéric HOCQUARD, avec le vœu référencé n° 54 relatif au marché de la création de Bastille.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Madame la Maire, ce vœu a été déposé par Florence BERTHOUT, Valérie MONTANDON, les élus du 10e arrondissement, dont Jacques LEFORT. Il est relatif à la sauvegarde du marché de la création de Bastille. Ce marché de la création se tient tous les samedis sur le boulevard Richard Lenoir. C'est l'un des deux seuls marchés d'artisans et d'artistes à ciel ouvert de Paris, qui est une vitrine de qualité pour attirer dans l'Est de la capitale une large population, qu'il s'agisse de touristes ou de Parisiens. Ce marché est victime de la désaffection croissante des exposants permanents, qui étaient plus de 60 à une époque, mais sont passés à 30 en 2017, 13 en 2018, et plus que 7 en 2019.

Florence BERTHOUT, Valérie MONTANDON et les élus du 10e arrondissement émettent le vœu qu'une véritable dynamique culturelle soit mise en place par la Mairie de Paris et son concessionnaire, afin de dynamiser

l'attractivité du marché de la création de Bastille, que les règles soient assouplies pour les exposants volants, qui pourraient revenir le plus rapidement sur le marché.

Ramener les tarifs à 22 euros par samedi.

Baisser leur obligation d'assiduité à une fois par mois, contre 30 fois par an aujourd'hui, soit plus de deux fois par mois.

Qu'en dédommagement d'une annulation du marché par la Préfecture lors de manifestations, il soit laissé la possibilité aux artistes d'exposer une fois à Quinet sans préciser de date, de façon que les artistes aient le temps de s'organiser et que les exposants permanents soient incités à revenir en 2019, en leur laissant cette facilité d'exposer une dizaine de fois à Quinet en 2019. Ils ont tout de même souffert de 22 samedis non travaillés en 2018.

Pour finir, que les abonnements soient mutualisés entre les deux marchés à ciel ouvert de Paris, Quinet et Bastille, de façon à permettre à davantage d'artistes de Bastille d'exposer à la fois le samedi et le dimanche, et d'être ainsi plus solides financièrement pour subir les fermetures ponctuelles de l'un de ces marchés.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

A mon avis, il doit s'agir plutôt des élus du 11e arrondissement que ceux du 10e, même si les élus du 10e ont tout à fait le droit d'avoir un point de vue sur le marché du boulevard Edgar Quinet, mais il se situe dans le 11e arrondissement. Pardon, le boulevard Richard Lenoir. Excusez-moi, je confondais avec le marché Quinet.

Pour vous répondre sur le fond sur la question du vœu. Effectivement, ce marché a subi un certain nombre de désagréments liés aux manifestations des "Gilets jaunes", mais pas uniquement. Il est situé à un endroit où il y a régulièrement des manifestations, à côté de la place de la Bastille. Je vous dirai que, place de la Bastille, il y a des manifestations populaires depuis le 14 juillet 1789. Ce n'est donc pas nouveau de ce point de vue.

Pour ce qui concerne le vœu et votre proposition, nous sommes actuellement en discussion avec le concessionnaire, de manière à trouver une solution qui permette que l'on sauvegarde ce marché. Vous dites dans votre vœu qu'il y a eu plus de 22 samedis perturbés par les manifestations. C'est beaucoup moins que cela, puisqu'à ma connaissance, il y a eu 4 samedis où nous avons dû démonter le marché à la demande de la Préfecture de police.

Nous allons trouver aussi une solution sur ce point par rapport au fait que l'on ne peut pas ramener l'ensemble des exposants du boulevard Richard Lenoir au marché Quinet, parce que ce n'est pas le même type de marché de création à cet endroit.

Dernière chose : nous sommes dans le cadre d'un marché, donc nous allons regarder la situation et la manière dont nous pourrons travailler sur ce sujet, en lien avec le maire du 11e arrondissement, de manière à trouver une solution pour redynamiser ce marché, lui redonner du contenu. Regarder aussi s'il n'y a pas un problème par rapport, encore une fois, à l'endroit où il se trouve, puisqu'il est à un endroit où il y a régulièrement des manifestations.

J'émettrai, par rapport à tout cela - je ne détaille pas puisque c'est 2 minutes, si j'ai bien compris le règlement - une demande de retrait, sous réserve de l'ensemble des propositions que je vous fais, qui sont de maintenir ce marché et pas de le faire disparaître.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que le vœu est maintenu ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAC 600 - Acceptation d'un don manuel d'archives relatives au bâti parisien en faveur de la Commission du Vieux Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 600 concernant l'acceptation d'un don manuel d'archives relatives au bâti parisien en faveur de la Commission du Vieux Paris.

La parole est au président de la Commission du Vieux Paris, M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je suis très heureux de m'exprimer ici en tant que président de la Commission du Vieux Paris sur ce don tout à fait exceptionnel consenti à cette institution par Jean-Pierre BABELON, qui est le donateur, pour ceux qui ne le connaîtraient pas.

Jean-Pierre BABELON est très connu dans le monde des historiens. D'origine chartiste, il a développé une longue carrière aux Archives nationales, mais aussi au palais et au domaine de Versailles, dont il a été le dirigeant pendant de nombreuses années. Il ne s'est pas contenté d'agir et d'enseigner. Il a beaucoup écrit, ce qui lui a valu son élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son œuvre comporte plusieurs dizaines de titres dans des domaines très variés : Louis-Philippe, Henri IV, et surtout, Paris. Car Paris est le fil conducteur de sa vie et de son œuvre. C'est sa ville. Il a consacré une grande partie de ses travaux à l'histoire et au patrimoine de Paris.

C'est ici que nous retrouvons la Commission du Vieux Paris, dont il fut l'une des chevilles ouvrières pendant très longtemps, en tant que secrétaire général adjoint aux côtés de Michel Fleury, c'est-à-dire le plus prestigieux de ceux qui ont présidé, en 12 ans, cette belle institution.

Encore aujourd'hui, Jean-Pierre BABELON siège à la commission, dont il est, du reste, le doyen. C'est cet attachement à nos travaux et à nos collections, beaucoup moins connus que d'autres travaux de la Commission du Vieux Paris, mais ce sont des collections très riches, qui le conduit à nous ouvrir cet ensemble d'archives extrêmement précieux qu'il a constitué au fil de sa longue carrière.

Je sais que la Maire de Paris entend le remercier personnellement et solennellement au cours d'une cérémonie qui se déroulera à la fin du mois de juin, et je m'en réjouis. Mais je souhaitais exprimer à Jean-Pierre BABELON, dès aujourd'hui, la reconnaissance de l'institution que je préside devant cette donation exceptionnelle, dont je ne doute pas qu'elle soit approuvée à l'unanimité par le Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le président de la Commission du Vieux Paris, cher Bernard GAUDILLÈRE, merci de votre intervention. Je profite justement de cette intervention pour saluer le travail que vous menez en tant que président de la Commission du Vieux Paris, commission au sein de laquelle nous nous retrouvons chaque mois pour échanger sur le patrimoine parisien, aux côtés d'éminentes personnalités telles que M. Jean-Pierre BABELON, qui y siège depuis 1964. C'est dire les liens profonds que Jean-Pierre BABELON entretient avec notre Ville. Nous lui devons de nombreux travaux qui ont permis de renouveler profondément notre connaissance de l'architecture parisienne, notamment celle de l'époque moderne.

En témoigne le sujet de sa thèse à l'Ecole des Chartes, intitulée "La Demeure parisienne sous Henri IV et Louis XIII", qui marque le début d'une histoire scientifique des plus prolifiques qui continuera à travers de nombreux écrits et ouvrages relatifs à l'île de la Cité, au quartier des Halles et au Marais, sans oublier le formidable "Paris monumental" qu'il réalise en collaboration avec Michel Fleury et Alain ERLANDE-BRANDENBURG.

Je tiens aujourd'hui à le remercier publiquement et chaleureusement pour ce don qu'il fait à la Ville de Paris, un don d'une très grande richesse qui viendra enrichir les archives de la commission et bénéficiera à tous les amoureux du patrimoine parisien.

Je le remercie, mais comme vous l'avez dit, cher Bernard GAUDILLÈRE, la Maire le remerciera personnellement dans un futur proche.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 600.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 600).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la protection du Monument à la République, au titre des Monuments Historiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 55, relatif à la protection du "Monument à la République" au titre des "Monuments historiques".

Je donne la parole à M. Pierre AIDENBAUM, le maire du 3e arrondissement.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le "Monument à la République", donc la "Statue de la République", place de la République, située au cœur des 3e, 10e et 11e arrondissements, a été érigée en 1883. Elle est en bronze et pierre. Elle est l'œuvre de Léopold Morice, sculpteur, et de son frère, François-Charles Morice, architecte, et a été réalisée par la fonderie d'art Thiébaut Frères.

La place de la République, lieu de rassemblements populaires, festifs parmi les plus importants de la capitale, subit souvent des dérives, ces derniers temps notamment, où elle est régulièrement abîmée, taguée, souillée, avec des slogans racistes, homophobes, antisémites, antirépublicains en tout cas.

Vous ne le savez peut-être pas, mes chers collègues, mais ce monument emblématique ne bénéficie aujourd'hui d'aucune reconnaissance au titre des "Monuments historiques". Cette statue, allégorie de la République mondialement connue, et l'ensemble des sculptures et hauts-reliefs l'entourant, méritent, à plus d'un titre, ce classement officiel. C'est pourquoi je souhaiterais que la Direction régionale des affaires culturelles, la DRAC, soit saisie de cette demande.

Avec les élus du 3e arrondissement à l'unanimité - naturellement, je porte ce vœu avec la maire du 10e arrondissement et le maire du 11e arrondissement - je souhaite que la Maire de Paris saisisse le Préfet de région pour que soit étudiée la protection de la "Statue de la République" au titre des "Monuments historiques".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, cher Pierre AIDENBAUM. Merci - j'associe la maire du 10e - chère Alexandra CORDEBARD.

Le 18 avril dernier, vous avez émis le vœu, à travers vos conseils d'arrondissement respectifs, que le "Monument à la République", situé place de la République, puisse faire l'objet d'une protection au titre des "Monuments historiques". Je tiens à vous en remercier, car, pour nous comme pour nombre de nos concitoyens, cette statue fait partie des monuments majeurs de notre ville, tant pour son architecture que pour ce qu'elle représente. On y reconnaît les symboles les plus éminents de la République française réalisés par les frères Morice : Marianne, coiffée d'un bonnet phrygien ; le lion, symbole du suffrage universel qui n'était alors que masculin ; les trois allégories de notre devise : liberté, égalité, fraternité ; et autour de son piédestal, 12 hauts-reliefs qui illustrent des dates importantes de la République.

1879, 2019 : cette demande de protection au titre des "Monuments historiques" 140 ans après la commande de cette statue, suite au vote du conseil municipal de l'époque, est une belle façon de souhaiter un bel anniversaire à la "Statue de la République" sur cette place devenue emblématique de l'expression démocratique et de la défense de nos valeurs républicaines, comme ce fut le cas contre l'antisémitisme il y a quelques semaines, où nous étions tous présents.

Hélas, il est des manifestations qui s'y déroulent et laissent se produire l'inacceptable : l'antirépublicain. Je pense aujourd'hui à ces images choquantes qui circulent depuis ce matin sur les réseaux sociaux, avec cette agression verbale et physique transphobe, que nous condamnons tous avec force.

Ce "Monument à la République" est tout l'inverse. La protection que vous demandez revêt une portée très symbolique.

Vous l'aurez compris, j'émettrai au nom de l'Exécutif un avis favorable à ce vœu. Si celui-ci venait à être voté, ce que j'espère, je porterai auprès du Préfet de région une demande d'inscription visant à concilier protection et réactivité dans l'entretien de ce monument, car il n'a échappé à personne - et vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire - qu'il fait souvent l'objet de "tags" et autres inscriptions.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 115).

2019 DAC 553 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcelle Capronnier dite "La Houppa" 55 rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 553 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcelle Capronnier dite "La Houppa", au 55, rue du Faubourg Saint-Denis.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est encore un témoignage supplémentaire de la vie, de l'histoire de nos quartiers faubouriens dans notre arrondissement de théâtres, de cafés-concerts. Beaucoup ignorent sans doute qui était Marcelle Capronnier.

Née en 1900, en région parisienne, et morte en 1987 dans son appartement, au 55, rue du Faubourg-Saint-Denis, où elle vivait depuis 1928. Surnommée "La Houppa" à cause de sa coiffure, Marcelle Capronnier était une interprète populaire et fantaisiste, qui s'est fait connaître dès le début des années 1920 en chantant des variétés, en faisant du music-hall, du mannequinat, du cinéma et même aux premiers pas de la télévision. Dès 1924, elle devient une pionnière de la T.S.F. en animant et en chantant dans de nombreux programmes, et connaît un grand succès dans l'entre-deux-guerres. Réfugiée en zone sud pendant l'occupation, elle a créé et animé l'animation "Le Quart d'heure de la bonne humeur", diffusée sur Radio Nîmes.

Sur l'ensemble de sa carrière, elle a enregistré près de 120 disques, soit 240 chansons. Elle a donné des concerts à Paris et en province, mais aussi en Belgique, au Luxembourg, en Lettonie, en Lituanie et en Suisse, où elle a incarné, pendant toute une époque, la figure de la Parisienne. Au-delà de sa popularité, elle a été également récompensée pour son engagement associatif de lutte contre la pauvreté des personnes âgées parisiennes. C'est une sœur à laquelle nous voulons rendre hommage. En 1948, elle a fondé la "commune libre de Ménilmontant", et par la suite, la "commune libre porte Saint-Denis-porte Saint-Martin".

Plus de 30 ans après sa disparition et après un vœu porté avec beaucoup d'ardeur par Rémi FÉRAUD sur le sujet, une plaque commémorative sera installée sur la façade de son immeuble au 55, rue du Faubourg-Saint-Denis.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chère Alexandra, pour cette intervention qui met en valeur une chanteuse populaire haute en couleur, qui fut plus qu'une chanteuse, puisque vous voyez bien qu'elle a eu une personnalité tout à fait riche, diverse. Le charme de ces dénominations et de ces appositions de plaques commémoratives, c'est de faire ressortir, dans le monde contemporain, dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, des personnalités qui ont eu un grand rôle, non seulement artistique, mais aussi dans d'autres missions, comme celles que vous avez rappelées, qui sont complètement inconnues des jeunes générations, que nous remettons comme cela dans les rues de Paris et qui permettent aux jeunes de se rendre compte qu'il se passait beaucoup de choses aussi dans d'autres temps.

C'est un vrai plaisir de pouvoir rendre cet hommage à "La Houppa".

Je vous invite toutes et tous à voter pour ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 533.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DAC 533).

2019 DAC 554 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Aznavour 36, rue Monsieur le Prince (6e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 554 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Aznavour, au 36, rue Monsieur-le-Prince, dans le 6e arrondissement.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Je regrette, d'ailleurs que, sur un projet de délibération culturel qui concerne Charles Aznavour, il y ait aussi peu d'inscriptions dans cette Assemblée, car il s'agit non seulement de l'un des plus grands interprètes, mais aussi l'un des plus grands auteurs, chanteurs, compositeurs de musique moderne que nous ayons connu au XXe siècle. Je vois M. DUCLOUX qui opine du chef. Sur tous ces bancs, nous sommes d'accord pour convenir du fait que Charles Aznavour est probablement, comme je le disais, le génie de la chanson du XXe siècle après Charles Trenet, ou à égalité avec lui. Mais nous ne sommes pas là pour faire le "Guiness".

En tout cas, en tant qu'élu, je me réjouis et me félicite du fait que la Mairie de Paris ait décidé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Charles Aznavour dans le 6e arrondissement, où il a vécu une partie de son existence, notamment le début. Une plaque commémorative, c'est bien, mais une place, une artère, une médiathèque, un équipement municipal digne de ce nom, ce serait mieux. Je crois que ce n'est pas forcément à la hauteur de la personnalité qu'il a eue, ni de la trace qu'il a laissée dans la société française.

Je voudrais juste dire une chose. J'ai eu la chance, comme un certain nombre d'entre vous peut-être, d'assister à l'un de ces derniers concerts. Il avait dit, de manière assez émouvante, qu'il souhaiterait qu'un acteur, un grand poète, une grande personnalité puisse lire ses textes et pas seulement les chanter. Car, comme vous le savez, ce sont des chansons à texte, contrairement à ce qu'une certaine intelligentsia a voulu faire croire ou dire dans les années 1960, 1970. Comme M. Aznavour avait eu des démêlés fiscaux, on avait décidé que M. Brassens était beaucoup plus intellectuel, plus digne d'intérêt que Charles Aznavour, alors qu'en réalité, il est du même niveau que Brassens, voire, pour certaines chansons, plus important et plus fort en termes d'émotion. Mais enfin, bon, c'est comme cela.

Je crois que la Mairie de Paris doit faire un effort supplémentaire pour rendre hommage à Aznavour, qui était un très grand chanteur. Etant le benjamin de ce Conseil de Paris, je pourrais chanter.

J'ai oublié de dire une chose : Aznavour a été aussi un grand chanteur attaché à Paris. Dans tout son répertoire musical - c'est pourquoi je regrette qu'il n'y ait pas plus de prises de parole - il y a énormément de chansons portant dans leur titre "Paris" : "Paris au mois de mai", "Paris au mois d'avril". Dans "La Bohème", il est question de Montmartre. Dans les paroles d'un certain nombre de chansons, il y a des références à des rues. La rue Sarasate dans "Comme ils disent", est une rue du 15e arrondissement trop méconnue, que Charles Aznavour a fait connaître à travers une chanson qui a été mondialement reconnue.

Je crois qu'il est important que l'on puisse rendre un hommage digne de la personnalité et de l'œuvre qui étaient celles de Charles Aznavour. Je le dis en étant, encore une fois, le benjamin du Conseil de Paris, cela peut faire sens. A un moment donné, il faudrait que la Mairie de Paris soit à la hauteur.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, Charles Aznavour fait partie de ces monstres sacrés qui appartiennent naturellement à notre histoire, notre culture, notre patrimoine. Charles Aznavour, c'était celui que tout le monde aimait. Il faisait l'unanimité autour de lui, tant par son talent que par son histoire. L'Arménie, il ne l'a jamais oubliée, mais il sera toujours reconnaissant à la France d'avoir accueilli ses parents en 1923, alors qu'ils devaient rejoindre les Etats-Unis. Connaissant l'exode et la résistance, ils lui ont transmis les valeurs de courage et d'engagement.

Oui, on a tous dans le cœur un petit bout d'Aznavour. Ses chansons, qui touchent la tête et le cœur, ont su fédérer toutes les générations, toutes les sensibilités et toutes les origines. Charles Aznavour, petit Arménien devenu star internationale, c'était la richesse de la diversité, la réussite grâce à un travail acharné et la simplicité d'un homme attaché à des valeurs humanistes universelles. Il restera un exemple de longévité et d'amour de la scène, où il s'est produit jusqu'à l'âge de 93 ans. Il s'est éteint à 94 ans, en 2018, laissant à son actif 1.200 chansons.

Paris est fière aujourd'hui de lui rendre hommage par la pose d'une plaque au 36, rue Monsieur-le-Prince, dans le 6e arrondissement.

Vous me permettrez, en guise d'adieu, de reprendre les paroles de Charles Aznavour : "Adieu, tout ce qui fut nous, tout ce qui fut notre vie, adieu, ce monde un peu fou que le bonheur nous avait bâti, adieu, il me faut partir, le destin sépare les êtres que Dieu voulait réunir".

Alors, adieu et merci, Monsieur Aznavour.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole maintenant à M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Je ne pouvais pas rester insensible à ce concert, si je puis dire, sans m'associer aux interventions de mes deux collègues, dans toute leur diversité, qui sont des amis politiques que j'aime beaucoup, comme dirait Johnny : Béatrice LECOUTURIER et Alexandre VESPERINI. Je m'associe bien évidemment à leur demande. Charles Aznavour, au cours de sa longue carrière, est à l'origine de 1.200 chansons - certains disent même 1.300 - et il a tout dit. Il a embrassé la variété. Je crois que chacun peut se reconnaître à travers une chanson de Charles Aznavour. Donc je ne dirai pas ce que vous avez fort bien dit dans vos prises de parole respectives, mais vous avez raison : il faut que la Ville de Paris, au cours des prochaines années, rende un hommage beaucoup plus grand que celui de la pose d'une simple plaque, qui ne fait que relater le fait que Charles Aznavour, jeune Arménien arrivant à Paris, alors que son père exerçait une profession modeste dans la rue Saint-André des Arts, a effectivement habité à cette adresse.

Je voulais signaler que le Conseil de Paris s'honore, néanmoins, de cette prise de décision rapide, d'autant que les auteurs sont le conseil de quartier Odéon et mon adjointe Chantal LAMBERT-BURENS, qui, la première a été informée de l'existence de cette adresse, du fait que Charles Aznavour, jeune enfant, y habitait. Elle s'est assurée que la copropriété de l'immeuble était d'accord, car, comme Catherine VIEU-CHARIER le sait, on ne peut pas mettre de plaque sur un immeuble s'il refuse.

Je tenais donc, tout en rendant hommage à Charles Aznavour comme les orateurs précédents l'ont fait, tout en s'associant à leur demande, celle d'un hommage beaucoup plus important à travers un nom donné à un équipement - mais prenons le temps de le faire au cours des prochains mois et prochaines années - rendre à ses auteurs initiaux ceux qui sont à l'origine de ce projet de délibération. Mais je suis très content que la Ville propose au vote de notre Assemblée cette plaque qui constitue, en quelque sorte, un premier hommage à un auteur immense, dont chaque Français garde la trace dans son cœur et sa mémoire.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie pour toutes vos interventions. Vous avez dit des choses fort intéressantes, mais vous m'eussiez interrogée, vous ne seriez pas intervenus. Car il y aura une rue ou une place "Charles Aznavour".

Je vais d'abord répondre sur ce projet de délibération qui concerne l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Aznavour. Car, effectivement, la disparition du chanteur - vous l'avez dit fort bien tous les trois - a ému toutes les Parisiennes et les Parisiens, et vous pensez bien que les hommages ont plu à cette époque et continueront de se dérouler.

Pourquoi ne fait-on qu'une plaque aujourd'hui ? Parce que, pour l'instant, nous sommes en relation avec la famille de Charles Aznavour, que nous avions trouvé des endroits, que nous lui avions proposé plusieurs lieux - une allée, un jardin - et que, malheureusement, elle n'a pas souhaité ces lieux-là parce que cela ne lui convenait pas, ce que je respecte tout à fait. Nous sommes donc en train de chercher d'autres lieux dans Paris. En attendant de trouver la place, l'allée, la rue, le jardin qui s'appellera "Charles Aznavour", nous avons tout de même souhaité marquer très vite dans la ville l'hommage à Charles Aznavour, pour toutes les raisons que vous avez extrêmement bien expliquées.

Cela me permet de vous parler d'un autre chanteur, parce que tous les jours, j'ai une question sur lui. Il s'agit de Johnny Hallyday. Nous avons effectivement voté un vœu à l'unanimité pour que Johnny Hallyday ait une voie, une place, un jardin, etc. On cherche. Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quelques problèmes quant à l'héritage et aux droits concernant Johnny Hallyday, Jean-Philippe Smet à l'état civil. Et donc, nous sommes désolés, mais nous ne pouvons pas pour l'instant rendre hommage à Johnny Hallyday, parce que nous attendons que les deux familles s'entendent au moins sur ce point. Ce sera peut-être dans 10 ans.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On ne va pas attendre aussi longtemps. Il va falloir conclure.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Pour conclure, mes chers collègues, vous pensez bien qu'à aucun moment la Ville de Paris n'aurait imaginé ne faire qu'une plaque commémorative pour Charles Aznavour. Il est évident que c'est un immense chanteur et qu'une plaque, c'est bien, mais ce n'est pas à la hauteur de ce grand poète et chanteur, de cette grande personnalité.

Ce que je vous incite…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Laissez Catherine VIEU-CHARIER finir sa réponse, parce que, là, on en est à trois minutes.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Ce que je vous incite à faire, mes chers collègues, lorsque vous avez une interrogation, c'est de venir vers moi. Vous me connaissez, je suis disponible et je vous répondrai sur toutes les interrogations et les angoisses qui vous habitent lorsqu'il s'agit d'hommages aux grandes femmes et aux grands hommes.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est bien noté, chère Catherine.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Socialiste et Apparentés.

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Madame la Maire.

N'étant plus vice-président de la 2e Commission, je me permets tout de même d'intervenir après les différentes interventions, et surtout après les réponses de Catherine VIEU-CHARIER qui, effectivement, est toujours disponible pour dire que notre groupe s'associe, et votera ce projet de délibération qui vise à apposer, dans un premier temps, comme le disait Catherine, cette plaque au 36, rue Monsieur-le-Prince, en hommage à Charles Aznavour, chanteur, comédien, acteur, enfin, un monstre sacré qui a marqué le XXe siècle.

On peut aussi souligner son engagement par rapport à ses origines, à tout ce qu'il a fait, par exemple lorsqu'il était allé en Arménie au moment du tremblement de terre qui avait fait des milliers de morts. C'était à la fois un artiste et un homme engagé.

Vous aurez compris que mon groupe votera avec enthousiasme ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 554.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DAC 554).

2019 DJS 92 - Attribution de la dénomination Alexandre Lippmann au gymnase situé 36 rue Mstilslav Rostropovitch (17e).

2019 DJS 93 Attribution de la dénomination Charles Mildé au gymnase situé 38 rue Georges Picquart (17e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 92 relatif à l'attribution de la dénomination "Alexandre-Lippmann" au gymnase situé 36, rue Mstilslav Rostropovitch, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL.- Pour gagner un peu de temps, mon intervention portera sur les projets de délibération DJS 92 et DJS 93 en même temps.

Le groupe Ecologiste intervient régulièrement sur le choix des nominations des noms de rues et des équipements publics. Après mes collègues Sandrine MÉES et Pascal JULIEN, qui sont intervenus récemment pour dénoncer l'enfermement dans lequel notre assemblée se positionne en choisissant des noms de personnes, alors que nous pourrions ouvrir notre imaginaire et donner de la poésie aux noms des rues : rue de la Pierre levée, rue des Cascades, rue de la Fontaine-au-roi. C'est tout un univers, toute une poésie.

J'interviens à mon tour pour vous dire que le groupe Ecologiste ne comprend pas et n'approuve pas les choix de ces deux projets de délibération. Si le choix d'"Alexandre-Lippmann" peut avoir du sens pour un gymnase, puisque c'est un grand escrimeur qui a reçu deux médailles d'or aux J.O. et deux médailles d'argent, étant ainsi l'un des sportifs français les plus titrés, et ce, dans une discipline emblématique française, nous nous interrogeons sur le choix de "Charles-Mildé" pour le second gymnase, même si M. Mildé a été maire du 17e arrondissement au début du siècle dernier.

Le groupe Ecologiste déplore le choix de deux hommes pour la dénomination de ces deux gymnases. Pourquoi ne respectons-nous pas la parité, alors que la Ville communique régulièrement sur cette thématique ? Nous avions soutenu la nouvelle nomination de "Pajol" au profit de "Micheline-Ostermeyer". Continuons cette dynamique. Des centaines de grandes sportives sont à mettre à l'honneur.

Nous regrettons donc que le choix de la Ville de Paris n'utilise pas cette occasion pour réaffirmer fortement notre volonté d'engager une politique égalitaire femmes hommes. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur les deux projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre à votre intervention qui porte sur les projets de délibération DJS 92 et DJS 93, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Avant de revenir sur la personnalité d'Alexandre Lippmann et de Charles Mildé, je voudrais répondre aux interrogations de Mme Joëlle MOREL. Je voudrais lui signaler qu'à la prochaine commission des dénominations, j'ai fait remonter un document à Madame la Maire, qui est en train de le valider avant que cela ne passe en commission, le nom de 58 femmes pour 18 hommes. Vous voyez que la parité est explosée.

Depuis que je suis à ce poste de présidente de la Commission des dénominations, nous avons donné le nom de 187 femmes, en 5 ans, à des rues, des places, des espaces verts et des établissements. J'ai l'ambition d'arriver à 200 femmes en 2020. C'est-à-dire que l'effort a été vraiment considérable, parce que c'est une ville tout de même restreinte, avec peu de localisations. C'est assez compliqué. Mais, en 2020, nous aurons honoré 200 femmes et beaucoup moins d'hommes.

Pourquoi André Lippmann et Charles Mildé ? D'abord, parce que ce sont des vœux et que, dans leur suivi, les adjoints sont tenus à ce que les vœux soient réalisés. Il se trouve que nous en avions parlé avec le maire du 17e arrondissement et étions tombés d'accord sur ces deux hommes. Parce qu'André Lippmann est un homme remarquable, escrimeur, médaillé des Jeux Olympiques. De plus, une telle dénomination, dans le cadre de l'accueil des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024, nous semblait opportune.

Par ailleurs, Charles Mildé, dans le 17e arrondissement, n'a pas été seulement un maire, mais aussi un homme qui a beaucoup travaillé, notamment auprès des pauvres. Il a créé une caisse de secours mutuel contre les maladies et les accidents pour les ouvriers de l'industrie électrique. Il a créé une école d'apprentissage pour les jeunes. Tout cela un demi-siècle avant le Front populaire. C'était une vraie politique sociale dans le 17e arrondissement.

Ce sont deux hommes que nous ne pouvons que défendre.

Par ailleurs, je voudrais mettre un bémol. On a fait un effort gigantesque pour les femmes, puisque je présente 58 femmes à la prochaine Commission de délibération. Mais il ne faut pas non plus devenir complètement crispé et faire qu'il n'y ait plus d'hommages pour les hommes. Nos camarades hommes qui siègent ici ont des qualités, et il faut les leur reconnaître.

Je veux bien que l'on essaie de rattraper, ce que l'on ne fera jamais, je vous le dis tout de suite, parce que l'histoire a été masculine pendant des siècles. Elle a donc marqué profondément la ville. Je veux bien que l'on essaie de rattraper, mais il y a des moments où il nous faut considérer que nos camarades hommes peuvent avoir…

Vous n'êtes pas un camarade ? Mais si ! Réfléchissez bien, vous allez voir.

Voilà ce que je voulais dire.

Je vous demande de voter ces deux projets de délibération, qui sont très beaux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 92).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 93, qui porte sur l'attribution de la dénomination "Charles-Mildé" au gymnase situé 38, rue Marie-Georges Picquart, dans le 17e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 93).

2019 DU 94 - Dénomination promenade Marceline Loridan-Ivens (6e et 7e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 94 relatif à la dénomination de la promenade "Marceline Loridan-Ivens, dans les 6e et 7e arrondissements.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire, chère Catherine, je tenais aujourd'hui à prendre la parole pour vous remercier d'avoir pu honorer aussi rapidement la mémoire de Marceline Loridan-Ivens, en attribuant son nom à une jolie promenade parisienne, en donnant suite au vœu de mon groupe de novembre dernier. Vous venez de le rappeler, c'est aussi une manière d'honorer une femme, en particulier dans la période où nous vivons, puisqu'elle est marquée par des actes haineux qui viennent endeuiller la République et les valeurs qu'elle défend. C'est un acte fort qui permet d'ancrer de façon durable la mémoire de Marceline Loridan-Ivens, dont le parcours a été

tout aussi tragique et extraordinaire. Nos rues ont besoin de ces noms de femmes, de personnalités engagées pour la tolérance et contre les formes de haine.

Comme je le disais en novembre dernier, nous garderons le soutenir d'une femme forte, d'une survivante, d'une grande réalisatrice très engagée, d'une écrivaine, marquée à vie par l'horreur des camps, mais espiègle, pleine de vie, une personnalité incroyable. Marceline Loridan, c'était vraiment une femme extraordinaire.

Se souvenir de ce parcours, de cette vie hors du commun, la Ville de Paris va ainsi pouvoir l'honorer. J'en suis très émue et je vous remercie vraiment.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour votre intervention.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est moi qui vous remercie, Madame la Présidente, pour votre intervention et pour ce vœu déposé en novembre 2018 qui est à l'origine de ce projet de délibération.

Vous l'avez dit, Marceline Loridan-Ivens était une femme remarquable, exemplaire, et nous voulions vraiment lui rendre hommage. Après avoir été résistante et avoir connu la déportation, les camps d'internement, elle s'est consacrée à l'art du cinéma d'après-guerre, sans jamais oublier ce qu'elle avait vécu et surtout, sans jamais oublier de témoigner jusqu'à son dernier souffle, puisqu'elle témoignait encore quelques jours avant sa mort.

Ce besoin de témoignage est aujourd'hui d'autant plus important que les témoins de la Shoah disparaissent. Il est d'autant plus important que les actes antisémites et négationnistes se multiplient, et que Paris en a connu bien trop ces derniers mois. Paris et le reste de la France puisque, tous les jours, nous apprenons que des tombes sont profanées ou que des "tags" antisémites sont apposés sur des murs.

Inscrire le nom de Marceline Loridan-Ivens dans l'espace public est un moyen de prolonger le témoignage si précieux de cette femme. C'est aussi faire acte de militantisme contre l'antisémitisme et le négationnisme. Je suis très fière que nous puissions voter ce projet de délibération aujourd'hui. Nous allons inaugurer cette nouvelle promenade avec Anne HIDALGO, Maire de Paris, le 10 mai prochain, jour exact de l'ouverture du camp de Theresienstadt.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour ces deux belles interventions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DU 94).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un hommage à la mémoire de Georges Sarre dans le 11e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 56 est relatif à un hommage à la mémoire de Georges Sarre, dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Notre hémicycle et la Maire de Paris ont déjà rendu un hommage après la disparition de Georges Sarre, survenue le 31 janvier dernier à l'âge de 83 ans. Il nous a semblé important de symboliser les propos qui ont été tenus, en proposant un vœu afin que la mémoire de Georges Sarre puisse être honorée dans notre arrondissement.

Est-il utile de rappeler encore que Georges Sarre était une figure de la gauche, un grand républicain, un amoureux de Paris particulièrement attaché à son arrondissement ? Tout au long de sa vie, il n'a eu de cesse de servir l'intérêt général, d'abord, comme fonctionnaire de La Poste et comme militant, puis en tant que conseiller de Paris, député, Secrétaire d'Etat, et enfin, maire du 11e arrondissement, puis adjoint au Maire de Paris. En effet, il fut Conseiller de Paris de 1971 à 2014. Il fut député de Paris de 1981 à 2002. Il a exercé les plus hautes responsabilités en étant, au Gouvernement, Secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux pendant cinq ans, de 1988 à 1993.

Il fut maire du 11e arrondissement de 1995 à 2008. Durant ses deux mandats, il porta des projets structurants pour notre arrondissement. Je vais citer quelques-unes parmi ses nombreuses actions : avec la lutte contre la mono-activité textile ; en sauvant in extremis la "Maison des Métallos" de sa démolition ; en réhabilitant la cour de l'Industrie ; en créant le square Jules Verne ; en métamorphosant la place Léon Blum ; en transformant le "TEP Berlemont" en un gymnase ; ou encore en aménageant une piste cyclable sur le boulevard Richard Lenoir.

Georges Sarre était très apprécié et respecté des Parisiens et des habitants du 11e arrondissement. Honorer sa mémoire sera faire vivre ses valeurs et rendre témoignage de son action. C'est le sens du vœu que nous vous proposons.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, votre intervention dit tout. C'est vrai que Georges Sarre a marqué cet hémicycle. Il a été vraiment une grande figure de la politique parisienne et nationale. C'est avec tendresse que je me souviens de sa silhouette qui se dirigeait dans les couloirs.

Cet hommage est très important. Il fait sens au regard de ses fonctions dans le 11e arrondissement.

C'est évidemment un avis favorable.

Nous étudierons, avec la Direction des Affaires culturelles et les différents services, la forme d'hommage la plus appropriée, et aussi en fonction des désirs de sa femme.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 116).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à un hommage à la mémoire d'Alain Devaquet dans le 11e.

Le vœu référencé n° 57 est relatif à un hommage à la mémoire d'Alain Devaquet, dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Effectivement, ces derniers mois ont été malheureusement entachés de la disparition de deux maires du 11e arrondissement. Alain Devaquet nous a quittés le 19 janvier 2018, à l'âge de 75 ans. Son engagement gaulliste, auprès de Jacques CHIRAC notamment, l'a amené à se confronter aux plus hautes fonctions, en devenant secrétaire général du "Rassemblement Pour la République" en 1978, ou encore ministre délégué chargé de la Recherche et de l'enseignement supérieur en 1986.

En sus de ses responsabilités nationales, Alain Devaquet a su nouer un lien indéfectible avec le 11e arrondissement, auquel il a consacré près de 20 années de sa vie. Il a servi cet arrondissement en étant député de Paris, d'abord de la 9e circonscription, de 1978 à 1981, puis de la 7e circonscription, de 1988 à 1997.

En parallèle de ses mandats législatifs, Alain Devaquet est devenu le premier maire élu du 11e arrondissement, fonction qu'il a exercée pendant 12 ans, de 1983 à 1995. Durant ses deux mandats de maire, il a porté - et je vais donner quelques exemples partiels par rapport à l'ensemble de son action - et réalisé de nombreux projets structurants pour notre arrondissement : l'aménagement du square de la Roquette après la démolition de la prison ; la création de la salle Olympe-de-Gouges ; l'ouverture du conservatoire Charles Münch ; ou encore le réaménagement du boulevard Richard Lenoir.

Il nous a semblé important de lui rendre hommage pour faire vivre sa mémoire et honorer ses réalisations.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, là encore, vous nous proposez un hommage à une grande figure politique nationale et locale, puisque, comme vous l'avez rappelé, Alain Devaquet a été le premier maire élu du 11e arrondissement.

J'avoue que j'ai lutté contre ses idées en descendant dans la rue, mais c'est aussi le charme de cette Commission de dénomination : on rend hommage à toutes les grandes femmes et tous les grands hommes, quelles que soient leurs opinions politiques, parce que l'on reconnaît qu'ils ont été de grands personnages qui ont aidé à la compréhension de la politique et de la vie parisienne.

Cette proposition a tout son sens. C'est, bien entendu, un avis favorable, comme pour Georges Sarre, que nous donnons à ce vœu. Bien évidemment, les services de la Ville sont en train de chercher, avec Mme Claude-Annick TISSOT, la forme d'hommage la plus appropriée pour ce qui est du lieu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci.

J'avais eu honneur de rendre également hommage à M. Alain Devaquet lors de notre séance du mois de février 2018, peu de temps après sa disparition.

Je remercie M. François VAUGLIN et Mme Catherine VIEU-CHARIER pour l'hommage qu'ils viennent de rendre à Alain Devaquet, qui a également été un grand républicain, comme Georges Sarre, indiscutablement.

C'était un homme très attachant, qui s'est consacré au 11e arrondissement avec beaucoup de passion. Je dirai qu'il a eu deux grandes passions dans sa vie active : le 11e arrondissement et la recherche scientifique. Il a honoré aussi bien le 11e arrondissement que la recherche scientifique.

Vous savez qu'il avait fini par abandonner la vie politique pour retourner à sa passion, la recherche scientifique et l'enseignement.

C'était un homme insolite dans le paysage politique, mais qui a bien servi la République, ses convictions et le territoire du 11e arrondissement, qu'il a beaucoup aimé. Je pense qu'il a bien mérité notre reconnaissance aujourd'hui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 117).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination "Emeutes de Stonewall" à un lieu du Marais.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 58 est relatif à la dénomination "Emeutes de Stonewall" à un lieu du Marais.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu que je présente conjointement avec M. Pierre AIDENBAUM et le groupe socialiste.

Le 28 juin prochain, il y aura 50 ans que les émeutes de Stonewall, une série de rébellions de la communauté LGBTQI+ contre un raid de la police à New York, se déroulèrent dans le bar du même nom, à Greenwich Village. Lors de ces émeutes, dites de "Stonewall", fin juin 1979, de nombreuses femmes transgenres, hommes jugés trop efféminés ou femmes trop garçonnes, furent pris à partie par les forces de police. Mais au lieu de se laisser faire en silence, comme d'habitude, les personnes prises à partie se sont, ce soir-là, rebellées contre les insultes, les mains baladeuses et les coups. Les habitants du quartier, solidaires et exaspérés, sont venus leur prêter main-forte. Sur les murs du bar, des "tags" firent rapidement leur apparition pour souligner les discriminations dont était victime la communauté LGBTQI+ et l'urgence de légaliser enfin les bars gays.

Ces événements sont souvent considérés comme les premiers exemples de lutte des LGBTQI+ contre les persécutions des autorités vis-à-vis des homosexuels. Ces émeutes représentent le moment symbolique marquant de la réelle éclosion du militantisme aux Etats-Unis et partout dans le monde.

Le 28 juin 1970, les premières marches des fiertés ont lieu à Los Angeles et New York pour marquer l'anniversaire des émeutes de Stonewall. Des marches similaires ont été organisées dans d'autres villes, et aujourd'hui, elles sont organisées chaque année partout dans le monde pour commémorer ces émeutes, parfois sous le nom de "Christopher Street Day". En France, les marches des fiertés ont lieu en juin en souvenir de cet événement.

En 2019, 50 ans après, les émeutes de Stonewall seront marquées à New York par l'organisation de la plus grande manifestation LGBTQI+ de l'histoire.

Suite à une vague d'agressions à Paris en 2008, et encore ces derniers jours, place de la République, où une personne "trans" s'est fait agresser, Anne HIDALGO, la Maire de Paris, a voulu une concertation avec les associations et annoncer 32 mesures concrètes pour faire respecter le droit de toutes et tous. Parmi ces avancées, auxquelles ont contribué des associations : un meilleur accompagnement pour les personnes "trans" pour le changement d'état civil, ainsi que des actions en milieu scolaire, mais aussi l'intervention de la Ville auprès de l'Etat pour qu'il renforce la formation initiale et continue des LGBTQI-phobies des policiers et gendarmes. Il s'agit également d'améliorer l'accueil des victimes…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Et des commissariats, tout cela issu d'un rapport de notre collègue Jean-Luc ROMERO, que je tiens à saluer.

Ainsi, avec mes collègues socialistes, nous portons le vœu que les émeutes de Stonewall, qui ont joué un rôle indéniable dans la lutte contre les discriminations et pour une plus grande égalité, deviennent le nom d'un lieu dans le Marais à l'occasion de leur 50e anniversaire à Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Vraiment, je remercie le président Nicolas BONNET-OULALDJ et le maire du 3e arrondissement, M. Pierre AIDENBAUM, d'avoir déposé ce vœu. Il est particulièrement important. Hélas, d'année en année, les rapports de "S.O.S. Homophobie" se succèdent sans que l'on puisse constater véritablement une diminution des actes LGBT-phobes. C'est même parfois l'inverse.

A l'international, les récentes déclarations du sultanat de Brunei sont effrayantes. 50 ans après les émeutes de Stonewall qui ont libéré la parole, les corps et les identités des LGBTQI+, on risque effectivement la condamnation à mort, la torture, la lapidation en raison de ses choix amoureux.

Ce vœu pour Paris est important. Il doit permettre de célébrer une histoire, le point de départ d'un mouvement de libération, et montrer au monde que Paris reste et restera accueillante, bienveillante et protectrice, comme vous l'avez dit, Monsieur le président, avec les mesures de la Maire de Paris pour protéger les personnes LGBTQI+.

C'est un avis très favorable pour étude par la Commission de dénomination.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 118).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la plaque commémorative des 25 ans de mandats des conseillers de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 59 est relatif à la plaque commémorative des 25 ans de mandat des conseillers de Paris.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Suite à un vœu des Républicains, puis à un projet de délibération, nous avions accepté de mettre à jour cette plaque en complétant notamment les dates des conseillers décédés. Cela nous semblait acceptable. En revanche, ni le vœu, ni le projet de délibération ne prévoyaient d'organiser la moindre cérémonie autour de cette plaque. Or, il y a eu une cérémonie et, pour nous, il n'y a pas lieu de faire d'hommage à des conseillers au prétexte qu'ils ont été élus plus de 25 ans. Je pense même qu'agir en ce sens, c'est aller à contre-courant de l'histoire et même à contre-courant de convictions largement partagées ici sur le fait qu'il ne faut pas cumuler dans le temps.

Donc, notre vœu demande simplement qu'il n'y ait plus de cérémonies d'hommage aux conseillers au prétexte qu'ils ont été élus plus de 25 ans. Nous sommes capables de rendre hommage sans cela. Nous avons rendu hommage à Georges Sarre : 48 ans de mandat. Pardon, 38 ans. Nous ne rendons pas hommage au fait qu'il a été élu pendant 38 ans. Nous le déplorons. Mais nous sommes capables de reconnaître ses qualités d'homme qu'il avait par ailleurs.

Ne confondons pas les genres. Je pense qu'un engagement de la Maire de Paris et du Conseil à se contenter de garder cette plaque au titre du patrimoine, parce que c'est l'histoire, que cela a été ainsi, très bien. Mais ne faisons pas de zèle.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je dois avouer que je ne comprends pas bien ce vœu. Franchement. Il y a un vœu. J'ai tout de même regardé les archives. Cela n'a pas suscité la moindre critique. Non

seulement le vœu est adopté, mais ensuite, on arrive à un projet de délibération sur lequel personne ne s'inscrit, personne ne nous dit que les 25 ans, le cumul, tout ce que vous venez de dire… Cela n'a jamais été dit. C'était l'occasion de le faire !

Et puis, il y a une deuxième chose. Nous ne sommes pas à contre-courant de l'histoire, mais dans l'histoire. Je ne suis pas royaliste, mais si une plaque doit dire que, quelque part, le roi est passé, je ne vais pas dire : "Je ne suis pas royaliste, alors on ne fera rien". On n'est pas comme cela. Les gens ont fait 25 ans, 40 ans, quelquefois… Je pense à M. Taittinger, que j'ai connu. Il est resté très longtemps au Conseil de Paris. C'était l'histoire. C'était ainsi. A l'époque, on restait longtemps au Conseil de Paris et sur aucun banc cela ne posait un problème.

Il se trouve que l'histoire politique a changé, que nous avons réfléchi, que nous nous sommes dit - d'ailleurs, tous ensemble ici, je pense - que le cumul des mandats dans le temps et dans l'espace n'était pas bon, et nous avons légiféré. Mais que l'on mette sur une plaque parce que des gens ont fait 25 ans de mandat, c'est l'histoire. Donc, cette actualisation - et j'insiste sur le fait que c'était une actualisation - me paraissait tout à fait normale. Le vœu qui avait été déposé par nos collègues de la droite me semblait raisonnable.

Par ailleurs, nous n'avons pas fait une grande fête. Nous n'avons pas convoqué des milliers de gens à danser sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour célébrer 25 ou 30 ans de mandat. Personne, ici, ne nous oblige à faire plus de 25 ans de mandat. Personnellement, en 2020, j'aurais fait 25 ans de mandat. Je m'arrêterai. Tout le monde n'en fera peut-être pas autant. Je ne serai pas sur la plaque, car ce sont 25 ans d'Hôtel de Ville. J'ai fait 13 ans dans une mairie d'arrondissement et le reste à l'Hôtel de Ville.

Soyons légers par rapport à cela. Franchement.

On était 15. J'étais ravie parce qu'il y avait Mme MACÉ de LÉPINAY et Mme Claude-Annick TISSOT, que je n'avais pas vues depuis fort longtemps, et des camarades communistes que je n'avais pas vus depuis longtemps non plus. Franchement, c'était bien. Cela s'est fait simplement. Il n'y a pas eu de discours, pas de prise de parole. On s'est contenté de regarder cette magnifique plaque, où, d'ailleurs, le nom de mon compagnon est inscrit. Je peux vous dire que j'en suis fort fière. Je le dis au passage. Mais il y en a d'autres, rassurez-vous. D'ailleurs, il y a aussi des gens qui sont vivants. Je pense à M. VAILLANT, à M. LEGARET, à M. DELANOË.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je ne suis pas mort !

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Voilà une plaque qui est tout à fait charmante.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Chère Catherine, on a grand plaisir à vous écouter, mais je suis obligée de vous inviter à conclure.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Et nous permet de célébrer, pour une fois, l'union de tous les conseillers de Paris, qui, pourtant, défendent des idées profondément opposées les unes des autres.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de retirer votre vœu, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

M. Pascal JULIEN. - Nous continuons de penser que cette plaque, il faut l'arrêter maintenant, il faut la laisser où elle est, ne plus aller au-delà, ne plus faire de cérémonie, parce que sinon, cela veut dire que, quoique vous en disiez, vous êtes pour le cumul des mandats dans le temps.

Donc, nous maintenons…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Est-il maintenu ou pas ?

M. Pascal JULIEN. - Chacun est libre de s'entendre.

Nous maintenons donc notre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il est donc mis au vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avisdé favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination "Harvey Milk".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 60 est relatif à une dénomination "Harvey Milk".

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ… à Mme PRIMET !

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, après Mark Ashton il y a quelques mois, notre groupe souhaite, comme il l'a déjà fait au conseil du 4e arrondissement, voir honorer la mémoire d'Harvey Milk. Si vous avez vu le film de Gus Van SANT, vous savez qui est Harvey Milk, qui fut le premier élu ouvertement homosexuel aux Etats-Unis. Il a été élu dans la ville qui a longtemps été la ville la plus "gay friendly" des Etats-Unis, San Francisco.

Né à New York dans une famille juive d'origine lithuanienne, il pratique à l'adolescence le football américain et s'engage dans la marine américaine. Après un bref passage dans l'Etat homophobe du Texas, il se fixe à New York, conjuguant un emploi à Wall Street et sa passion pour le spectacle. En 1972, à 42 ans, il s'installe à San Francisco. Il devient le représentant de la communauté gay de Castro. En 1977, après deux tentatives infructueuses, il entre au conseil municipal. En 11 mois de mandat, il propose des améliorations pour la situation des homosexuels et se bat contre la vague rétrograde anti-gay qui ronge les Etats-Unis. Le 27 novembre 1978, Harvey Milk est assassiné, le même jour que le maire progressiste de San Francisco, George Moscone.

Une manifestation spontanée, empreinte de tristesse, traverse la ville. La condamnation très légère du meurtrier suscitera des révoltes urbaines dans la ville durement réprimées par la police, qui rassembleront bien au-delà de la communauté gay. Sa mort sera vue comme celle d'un martyr de la cause gay et inspirera de nombreux ouvrages, documentaires, opéras, chansons, films et une pièce de théâtre.

Le président OBAMA décernera à titre posthume la médaille présidentielle de la Liberté à Harvey Milk, une reconnaissance officielle pour son rôle joué dans les combats pour les droits.

Paris, ville refuge pour les minorités sexuelles, et sept villes françaises adhérentes du réseau international "Rainbow", honorent chaque année les combattants et combattantes des droits LGBTQI+. Elle se devait donc de rendre hommage à cet élu américain, en suivant, par là même, les préconisations du rapport de Jean-Luc ROMERO.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Voilà.

Nos liens avec San Francisco n'en seront que renforcés.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci à Raphaëlle PRIMET de présenter ce vœu. C'est effectivement un très grand monsieur à qui vous proposez de rendre hommage, et je vous en remercie. Harvey Milk était un symbole, vous l'avez dit. C'était une voix de liberté et d'égalité outre-Atlantique, qui a franchi bien des frontières et inspiré des générations.

Là encore, c'est un vœu qui nous permet de porter haut et fort la voix de Paris pour l'inclusion des personnes LGBTQI+ et la lutte contre les discriminations dont elles sont encore victimes aujourd'hui.

A cet égard, je veux saluer ma collègue Hélène BIDARD, que je sais résolument déterminée dans cette action et qui a permis à la Ville de Paris de se doter d'un plan de lutte contre les discriminations LGBTQI+.

Ce sera donc un avis très favorable pour étude par la Commission de dénomination.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 119).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination "Ovida Delect".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 61 est relatif à une dénomination "Ovida Delect".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, il est des vies qui peuvent s'apparenter à des romans. Le destin d'Ovida Delect est de celles-ci.

Qui aurait pu penser que cette jeune Normande allait connaître plusieurs vies en une seule ? Elle a 18 ans quand elle entre dans la résistance. Elle infiltre un mouvement collaborationniste afin d'obtenir les noms et les adresses des "collabos". Elle adhère clandestinement au Parti communiste français. Arrêtée, torturée, déportée au camp de Neuengamme, elle revient très affaiblie en France. Elle devient institutrice et entame parallèlement une carrière de poétesse, primée et reconnue. Amie de Paul Eluard, Ovida est encore, à l'époque, Jean-Pierre Voidies, homme marié depuis 1953 à une militante communiste et père d'un enfant. C'est peu à peu que Jean-Pierre fait le chemin vers sa transition. Ovida, qui était son nom de poétesse, sera désormais son seul nom. Ovida Delect continuera de vivre avec son épouse après 1981, dans l'atmosphère lourde de son village. C'est en région parisienne qu'Ovida pourra reprendre le fil de son engagement dans les cercles féministes et lesbiens.

Les récentes agressions que nous avons connues dans notre ville à l'encontre des gays et des lesbiennes, comme celle dont nous parlions ce matin à l'égard de la bibliothèque Louise-Michel, démontrent, s'il le fallait, que nous avons encore beaucoup de travail pour que notre pays soit exemplaire en matière de liberté et d'expression de sa sexualité.

Il est donc salutaire que Paris rende hommage à cette militante, à cette femme qui a bravé les préjugés et n'a eu de cesse de se mettre en accord avec elle-même. Ovida est un symbole fort, un exemple. Elle se racontera en 1986 dans un documentaire qui lui est consacré, "Appelez-moi Madame", réalisé par Françoise ROMAND. Elle restera communiste jusqu'à la fin de sa vie, adhérente d'un parti qui a mis du temps, trop de temps certainement, à reconnaître le combat des LGBTQI+ pour leurs droits.

Oui, Ovida sera, si vous votez notre vœu, la troisième "trans" à avoir un lieu hommage dans notre ville. Dans les trois cas, c'est à l'initiative de notre groupe. J'en suis personnellement très fière et je remercie Evelyne ZARKA, première adjointe du 4e arrondissement, pour sa proposition.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Conseillère, chère Raphaëlle, Ovida Delect est une personnalité unique, avec ses engagements multiples, ce dénominateur commun qu'est la liberté, et puis le courage. Ces libertés face à l'oppression du nazisme et de Vichy, d'abord, avec un engagement précieux et courageux dans la résistance, vous l'avez rappelé. Liberté du corps, liberté d'être soi-même en choisissant son nom de plume pour effectuer sa transition et assumer avec courage, parce qu'à l'époque, ce n'était pas évident - enfin, cela ne l'est toujours pas aujourd'hui, mais encore moins à l'époque - et assumer pleinement son identité avec grand courage.

C'est effectivement en Ile-de-France qu'elle va trouver refuge suite aux hostilités transphobes de son village d'origine. En honorant sa mémoire, comme je l'ai dit pour d'autres, nous montrons que Paris reste ce refuge pour toutes celles et ceux qui souffrent encore d'actes LGBT-phobes.

C'est donc un avis favorable pour étude de la Commission de dénomination et lors d'une future inauguration qui aura lieu dans la foulée.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 120).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif une dénomination Théodore Chassériau dans le 8e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 62 est relatif à une dénomination "Théodore-Chassériau", dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Madame la Maire, mes chers collègues, tous ceux qui ont eu l'occasion de rentrer dans l'église Saint-Philippe-du-Roule n'ont pu qu'être saisis par la beauté de la monumentale fresque de 15 mètres de long représentant une descente de la croix, peinte au plafond de l'église par le peintre Théodore Chassériau entre 1852 et 1855. Théodore Chassériau est l'un des principaux peintres français du mouvement romantique et orientaliste, élève de Jean-Auguste-Dominique Ingres, son professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris de 1830 à 1834, qui lui prédit qu'il sera le "Napoléon" de la peinture.

Il est considéré comme le plus jeune peintre exposé au Louvre. Il fut le maître de Gustave Moreau et de Pierre Puvis de Chavannes. Peintre d'exception, cinq de ses toiles sont exposées dans la collection permanente du Petit Palais, après la grande rétrospective de son œuvre au Grand Palais en 2002.

La fresque de Saint-Philippe-du-Roule a été la dernière œuvre de Théodore Chassériau pour laquelle il a mis toute son énergie. D'ailleurs, il en est mort peu de temps après, en 1859, à l'âge de 37 ans.

Nous commémorerons, en septembre prochain, le bicentenaire de sa mort. Occasion pour nous de mettre en avant ce grand artiste qui a écumé les salons du 8e arrondissement et auquel aucune rue ou lieu parisien ne rend hommage.

C'est la raison pour laquelle nous émettons le vœu - après examen par vous-même, Madame VIEU-CHARIER - que la Ville de Paris attribue à la place située le long de l'église Saint-Philippe-du-Roule ou à tout autre lieu du 8e arrondissement, le nom de "place Théodore-Chassériau" à l'occasion du bicentenaire de sa naissance.

Dans le cadre du budget participatif, l'"Association des amis de Chassériau" a proposé ce même vœu en février 2019. Cette association est représentée par Arnaud et Jean-Baptiste NOUVION, les descendants de Théodore Chassériau qui font vivre la mémoire de leur aïeul. Ils nous ont fait l'honneur d'être présents lors du conseil d'arrondissement du 8e arrondissement, le 23 mars dernier.

Nous savons, Madame la Maire, que vous souhaitez privilégier les noms de femmes pour toute nouvelle appellation de rue pour cause de parité, mais nous espérons que vous serez sensible à la qualité du peintre, tout comme les élus du 8e arrondissement qui ont voté ce vœu. Nous vous sollicitons afin que la place contiguë à l'église Saint-Philippe-du-Roule, ou tout autre lieu du 8e arrondissement, soit baptisée du nom de Théodore Chassériau.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Conseillère, je vous remercie pour ce vœu parce que je partage avec vous le goût pour ce peintre, notamment la fameuse fresque de l'église Saint-Philippe-du-Roule, effectivement magnifique.

Vous avez rappelé que c'était un homme, mais j'en ai discuté avec la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE. Je souhaite vraiment que ce vœu soit suivi d'effet par une délibération, parce que Théodore Chassériau est un peintre peu connu, mais un grand peintre.

Je profite de ce vœu pour saluer les excellentes relations que nous avons avec vous, bien évidemment, et avec la maire du 8e arrondissement dans toutes les concertations que nous menons en amont dans chaque commission de dénomination. Je le dis d'ailleurs pour l'ensemble des arrondissements, ce qui me permet de remercier ici chaque maire qui y siège pour des concertations qui sont importantes et auxquelles ils prennent part.

Bien évidemment, je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 121).

Nous en avons terminé avec les dossiers de la 2e Commission.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Claude DARGENT, président de la 3e Commission.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est ouverte par une présentation.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Si vous pouviez avoir vos conversations à l'extérieur de l'hémicycle, s'il vous plaît.

Monsieur DARGENT, c'est à vous.

M. Claude DARGENT. - Merci.

Cette 3e Commission s'est ouverte par la présentation de l'activité d'Ile-de-France Mobilités, que nous a faite Laurent PROBST, son directeur général.

Nous avons passé en revue le financement des transports en commun en Ile-de-France et les ressources affectées, les évolutions récentes des déplacements à Paris et celles à venir en termes de matériels et d'infrastructures. Laurent PROBST a ensuite répondu à un certain nombre de questions. Je l'ai interrogé sur le délai de livraison du prolongement de la ligne 14 vers le nord, dont nous savons combien il est essentiel pour désengorger la ligne 13. Il m'a assuré que son inauguration était prévue pour l'été 2020.

Sur la mise en accessibilité, la labellisation d'une ligne ne peut intervenir que si toute la ligne est réellement accessible. Mais Ile-de-France Mobilités serait plutôt favorable à une évolution de la réglementation dans ce domaine.

Colombe BROSSEL a ensuite demandé qu'Ile-de-France Mobilités travaille en plus étroite collaboration avec les élus en ce qui concerne la sécurisation des stations, notamment en cas de fermeture impromptue d'entrée et de sortie.

Pascal JULIEN, de son côté, a regretté que les gares se transforment en centres commerciaux. Le directeur général d'Ile-de-France Mobilités a alors rappelé que ce n'était pas de sa compétence, mais de celle de S.N.C.F. "Gares & Connexions". Il reste à rappeler son opposition au C.D.G. Express et l'importance d'améliorer la ligne B du RER. M. PROBST a répondu qu'il ne lui appartenait pas d'émettre un avis sur le projet, mais a rappelé son attachement à l'amélioration de la ligne B.

Thomas LAURET, ensuite, a demandé des précisions quant au bouclage du tramway vers l'ouest. "Ce qui était prévu", a rappelé M. PROBST, "aujourd'hui, c'est un bus à haute qualité de service".

Philippe GOUJON a regretté le retard, annoncé par le Gouvernement, de la ligne 15 du Grand Paris Express, qui permettrait de désengorger des lignes déjà saturées. Le directeur général d'Ile-de-France Mobilités a rappelé qu'en effet, ces nouvelles lignes étaient indispensables.

Enfin, Dominique TIBERI a demandé si un point d'étape était prévu concernant le nouveau réseau de bus, ce qu'a confirmé le représentant d'Ile-de-France Mobilités.

Laurence GOLDGRAB a ensuite présenté les propositions de son groupe pour l'élaboration d'un "Plan Lumière" de la Capitale.

Ensuite, nous sommes passés à la présentation des projets de délibération, classiquement.

Célia BLAUEL a notamment présenté le projet de délibération sur le partenariat de performance énergétique et les projets de délibération sur les subventions accordées à Elogie-SIEMP et à la R.I.V.P.

Colombe BROSSEL a signalé le projet de délibération DDCT 29 : subvention aux associations pour le financement de projets dans les quartiers populaires.

Pénélope KOMITÈS a évoqué les subventions dans le cadre du "Printemps des cimetières".

Christophe NAJDOVSKI : la fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public.

Enfin, Paul SIMONDON : le projet de délibération sur la fixation du taux d'enlèvement des ordures ménagères 2019, entre autres.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2019 DCPA 7 - Partenariat de performance énergétique (CPPE1). - Présentation du rapport d'activités 2017.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 7 : partenariat de performance énergétique ; présentation du rapport d'activités 2017.

La parole est tout d'abord à Mme Joëlle MOREL pour le groupe GEP, pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

En tant que propriétaire immobilier important, la Ville doit être très ambitieuse sur la rénovation énergétique de son patrimoine et mener une politique exemplaire de réduction des consommations d'énergie sur les bâtiments publics. Ainsi, la Ville a adopté un plan d'action prévoyant la réhabilitation thermique de 600 écoles parisiennes.

Vu l'enjeu, notre groupe est très attentif à ces contrats de performance énergétique. Ce projet de délibération concerne le contrat engagé en 2011 avec la société "NOV'ECOLES", pour une durée de 20 ans pour 100 premières écoles. Ces contrats impliquent un engagement de résultat de la part du titulaire. C'est donc l'objet de ce projet de délibération.

Mais en ce qui concerne les documents auxquels nous avons accès pour suivre les avancées de ce plan, je vous avoue que, comme en 2017, je reste sur ma faim sur les informations communiquées dans ce projet de délibération. Les documents joints n'apportent que très peu d'éléments de comparaison. Ils apportent surtout des informations sur la formation des jeunes générations, ce qui est évidemment incontournable, et en cela, les actions de sensibilisation aux bons gestes pour les personnels municipaux des écoles et des sessions au profit des publics scolaires sont intéressantes. Mais où sont les informations sur les travaux menés a minima sur ce type d'opération ?

Nous pourrions nous attendre à avoir des informations techniques précises, comme les types de travaux effectués et leur avancement, la performance énergétique atteinte, une présentation d'un calendrier d'instruction des dossiers et la programmation des travaux.

Lors de mon intervention en septembre 2017, concernant le rapport de 2016, j'avais posé quelques questions. M. BAUDRIER avait répondu qu'il y avait des bilans arrondissement par arrondissement, école par école, et que tous ces éléments me seraient transmis. A ce jour, malgré ma délégation au "Plan Climat" dans le 11e, je n'ai pas reçu d'élément sur l'ensemble de ces informations.

Autre point : je demande si ce projet de délibération concerne avant tout les écoles maternelles et élémentaires. Je voudrais savoir si une telle démarche est prévue pour les collèges. Sinon, quelles sont les raisons pour lesquelles les collèges ne bénéficient pas de ce type d'opération ?

Nous avons eu l'occasion de dire qu'il serait important de réaliser et de communiquer à chaque arrondissement un état des lieux du nombre d'écoles parisiennes ayant bénéficié d'une réhabilitation thermique. Un bilan sera-t-il bientôt présenté au Conseil de Paris, comme cela avait été le cas lors du Conseil de Paris en novembre 2015 ?

Enfin, eu égard aux enjeux énormes, quel est le calendrier prévisionnel des travaux ? Est-ce que nous parviendrons à atteindre l'objectif des 600 écoles d'ici la fin du mandat ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, "Les calottes sont cuites", "Pas de nature, pas de futur" ou encore "Quand c'est fondu, c'est foutu" : voici quelques-uns des slogans scandés par les jeunes qui manifestent le vendredi pour le climat. Avec ces slogans, la jeunesse demande que des actions soient engagées rapidement pour enrayer le changement climatique. Notre collectivité doit donc agir et nous avons fait preuve de volontarisme avec le vote du "Plan Climat Air Energie".

La communication que vous nous présentez aujourd'hui est l'une des actions qui s'inscrit dans le cadre du "Plan Climat". Il s'agit de la réhabilitation énergétique de 300 écoles parisiennes et du partenariat de performance énergétique conclu avec 100 d'entre elles.

Je voudrais profiter de cette communication pour attirer votre attention sur le point particulier du chauffage des écoles pendant les vacances scolaires, qui était coupé pendant cette période dans les classes non utilisées par les centres de loisirs. Or, si les locaux ne sont pas fréquentés par les enfants pendant cette période, ils n'en sont pas pour autant vides. En effet, les agents qui sont chargés d'entretenir ces locaux, les A.S.E.M. et les A.T.E., travaillent pendant les vacances et profitent de ce temps pour faire, entre autres, le ménage de manière approfondie. Il n'est donc pas acceptable que ces agents travaillent dans des locaux qui ne sont pas chauffés.

Nous avons fait part à Patrick BLOCHE et Véronique LEVIEUX de cette situation. Suite à une alerte des organisations syndicales, un compromis a été proposé, mais il ne nous semble pas satisfaisant dans la mesure où il est prévu de maintenir le chauffage dans les écoles seulement la moitié du temps de présence des agents. Deux ou trois jours en début ou en fin de semaine selon les écoles.

Si nous partageons les objectifs du "Plan Climat", nous affirmons que les économies d'énergie ne doivent pas se faire au prix de la dégradation des conditions de travail des agents. Il est possible de changer de modèle pour obtenir les avancées nécessaires pour le climat sans dégrader le bien-être que nous connaissons aujourd'hui. Faire des économies de bout de chandelle en supprimant le chauffage deux ou trois jours sur les cinq qui sont travaillés, est inacceptable. La transition écologique doit prendre en compte les enjeux sociaux, sans quoi elle ne sera pas

acceptée par tous et ne pourra s'amorcer. Nous risquons au contraire de fabriquer des ennemis de l'écologie et des économies d'énergie.

Aussi, nous souhaitons que le chauffage soit maintenu lorsque les agents travaillent dans les écoles. Il ne doit pas y avoir d'économies possibles pendant leurs jours travaillés.

Nous espérons que le dialogue avec les organisations syndicales pourra aboutir et trouver une solution socialement et écologiquement convenable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération que nous examinons là est classique. Il vous présente un point d'étape sur la mise en œuvre des actions de rénovation thermique dans le cadre du C.P.P.E. Ecoles.

Pour rappel, ce contrat est l'un des outils déployés pour atteindre les objectifs fixés par notre "Plan Climat", parce que, si vous vous en souvenez, les bâtiments sont la première source d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire parisien. Ils sont, par ailleurs, une source de gain important sur le plan énergétique. Si l'on zoome encore, concernant les bâtiments publics appartenant à la Ville, notre enjeu est de traiter en priorité les écoles et les piscines qui, comme vous le savez, sont particulièrement énergivores.

Madame MOREL, pourquoi les écoles ? Parce que nous en avons 660 sur le territoire parisien, qu'elles représentent plusieurs typologies de bâti parisien, et que, de ce fait, il est intéressant de pouvoir les regarder et de voir comment adapter des travaux à cette typologie de bâtiment. Parce qu'elles représentent un tiers des consommations d'énergie du patrimoine municipal. C'est considérable. Mais aussi, comme l'a dit très justement Raphaëlle PRIMET, parce que cela nous permet d'être en contact direct avec le public des futures générations, qu'il faut sensibiliser à la question du climat.

Effectivement, le projet de délibération ne comporte pas l'entièreté de la liste des travaux. C'est un document et un rapport annuel qui est extrêmement lourd. Je n'avais peut-être pas eu l'occasion de vous répondre l'année dernière sur ce projet de délibération. C'était Jacques BAUDRIER. Mais, en tout cas, l'année précédente, il vous avait suffi d'un mail à mon cabinet pour que ce rapport vous soit transmis. Ce sera donc la même chose cette année. Je m'y engage.

Je voudrais vous dire d'abord que, sur votre question toute particulière du chauffage, je laisserai mes collègues Patrick BLOCHE et Véronique LEVIEUX vous répondre dans un autre contexte, car j'avoue ma limite sur le sujet.

Je voudrais juste répéter que ce CPPE Ecoles n'est plus un outil isolé. Il faut bien avoir en tête que nous avons traité ces 100 écoles mais que, depuis, nous avons un marché de conception-réalisation sur 140 autres écoles, un marché global de performance sur 60 autres écoles, un autre sur 6 piscines. C'est donc une action d'ampleur qui est engagée sur notre patrimoine. Elle passe par des travaux d'isolation, d'amélioration d'enveloppe, de changement des modes de chauffage, mais aussi de dialogue avec les acteurs sur le terrain et une mise à disposition d'outils.

Aujourd'hui, nous avons de très bons résultats en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, dont nous n'avons absolument pas à rougir, et auxquels je souhaite associer Jean-Louis MISSIKA, Jacques BAUDRIER et Jean-François MARTINS, qui travaillent avec moi sur ces questions. Ces bons résultats permettent non seulement de contribuer à la décarbonation de notre ville, mais aussi à soutenir des filières locales d'emplois de la rénovation thermique et à améliorer le confort dans ces bâtiments.

Je crois que nous sommes l'une des rares villes au monde à déployer une action de cette ampleur.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour ces réponses. Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

2019 DCPA 9 - Convention d'occupation du domaine public (C.O.D.P.) pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et de la convention d'objectifs (subvention). - Budget participatif.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une clause de production européenne des panneaux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DCPA 9, avec le vœu n° 63.

Ce projet de délibération porte sur la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et la convention d'objectifs.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, les écologistes disent depuis longtemps que la transition écologique passe nécessairement par la production locale de ressources. Nous défendons un modèle qui repose sur plusieurs logiques : décentralisation de la production, limitation de l'impact de la production sur l'environnement, démarche citoyenne, responsabilisation des consommateurs.

Avec ce projet de délibération, nous avons un modèle du genre : de l'énergie à la fois locale et renouvelable, puisque nous allons conventionner et subventionner, dans le cadre du budget participatif, quatre "quartiers populaires à énergie positive", la première coopérative citoyenne parisienne de production d'énergies renouvelables à partir de panneaux photovoltaïques. Voilà un bel exemple d'un travail d'équipe réussi, ou quand le local et le global se rejoignent.

Au nom du groupe Ecologiste, je remercie le travail et l'aboutissement de ce projet exemplaire porté au niveau local et citoyen, mis en application au niveau local par mon collègue écologiste Dan LERT, adjoint au maire du 19e arrondissement, en charge du "Plan Climat" et de l'énergie, et par Célia BLAUEL pour notre Conseil.

Lors du "Plan Climat" que nous avons voté en mars 2018, nous nous sommes collectivement fixé de nouveaux objectifs sur le volet énergétique, notamment en matière d'énergies renouvelables. En 2030, 45 % de l'énergie consommée devra être d'origine renouvelable ou de récupération, dont 10 % produits localement. En 2050, 100 % de l'énergie consommée devra être d'origine renouvelable ou de récupération, dont 20 % produits localement.

Aujourd'hui, l'énergie renouvelable produite à Paris reste très faible. Il nous reste donc de la marge.

Le "Plan Climat" dessine deux axes pour atteindre ces objectifs : utiliser des ressources existantes comme l'énergie solaire, et soutenir l'implication citoyenne pour la production d'énergies renouvelables, dont la création de coopératives citoyennes porteuses de projets d'installation solaire.

Comme je l'ai dit, mais je le développe, le projet ENERCITIF qui nous est présenté aujourd'hui est un bon élève qui réunit ces deux axes. ENERCITIF propose aux Parisiens de devenir coproducteurs d'électricité renouvelable en devenant sociétaires d'une coopérative qui installe, finance et exploite de petites et moyennes centrales solaires sur les toits de Paris.

C'est un mouvement citoyen qui compte une cinquantaine de membres et un demi-millier de sympathisants, tous engagés bénévolement dans le développement des énergies renouvelables à Paris. ENERCITIF travaille avec deux bureaux d'études techniques, dont celui qui a construit la centrale solaire sur le réservoir de L'Haÿ-les-Roses.

Le soutien de cette initiative de production décentralisée d'énergie renouvelable par la Ville est essentiel pour encourager la production locale et permettre à chacun d'en devenir acteur. Avec 2 millions d'euros de la Ville, la coopérative parisienne sera, à terme, l'un des plus gros projets de France au niveau de la capacité installée.

Le 19e arrondissement s'inscrit au cœur de cette démarche, puisqu'à l'origine d'ENERCITIF, il y a notamment des habitants engagés de l'arrondissement. L'énergie produite de manière coopérative sera distribuée par Enercoop, également installée dans le 19e arrondissement. De plus, nous allons également accueillir des installations photovoltaïques sur les toits du collège Georges Brassens, lui aussi situé dans le 19e arrondissement, correspondant à l'une des 9 toitures identifiées pour la réalisation du projet.

Avec le projet voté au budget participatif 2016, "Quartiers populaires à énergie positive" et les 2 millions d'euros correspondants, Paris investit dans l'avenir de son territoire et de ses habitants. La Mairie de Paris se place dans une logique vertueuse, où les capitaux investis par la Ville profitent aux territoires, ce qui correspond à une bonne utilisation des deniers publics.

Il y a en germe une véritable dynamique locale et parisienne qui a vocation à s'étendre et à avoir un large impact. C'est l'ensemble de la filière des énergies renouvelables en Ile-de-France qui est concernée, avec toutes les créations d'emplois que cela suppose.

Il est grand temps d'accélérer la production de notre énergie renouvelable localement, ici, à Paris. Notre Ville a besoin de davantage d'initiatives de ce type pour assurer une trajectoire compatible avec les objectifs du "Plan Climat".

J'espère que la réussite de ce projet suscitera des vocations.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne prendrai pas l'accent de Bourvil pour dire : "Les énergies renouvelables, oui ; dans n'importe quelles conditions, non".

Vous le savez : intervention après intervention, nous défendons une vision intégrée de la transition énergétique dont nous avons besoin, de la révolution écologique, comme pourrait dire Serge ORRU.

Le réchauffement climatique n'attend pas, la qualité de l'air non plus. Et parce que nous pensons que, définitivement, le service public est le plus efficace, le plus juste et le plus démocratique, parce que nous pensons que l'action collective et publique est la seule à la hauteur des enjeux, nous militons pour une écologie sociale.

Nous le répétons donc : nous voulons un modèle énergétique nouveau, vertueux pour l'environnement, pour les travailleurs, pour les citoyens, pour les usagers. Car, oui, c'est possible d'allier écologie et social, et ce n'est pas vendre, comme Emmanuel MACRON, un "en même temps" impossible et contradictoire. Il est souhaitable et possible de développer les énergies renouvelables. Nous devons les développer, en particulier le solaire qui représente une source d'énergie non négligeable. Nous devons aussi développer l'hydraulique, si menacée par le gouvernement MACRON qui cherche à brader en ce moment nos barrages hydrauliques, que nous avions dû défendre en ces lieux.

Concernant le solaire, vous savez que nous avons une préférence pour le solaire thermique. Il a l'avantage de fournir une énergie directement accessible. Il est extrêmement peu polluant en matière chimique. Nul besoin de semi-conducteur ou de dopant polluant. Nul besoin de le produire en Chine, avec une empreinte carbone à la production, puis au transport. Et pas de logique de marché et de concurrence faussée sur le réseau connecté de l'électricité.

Nous voterons donc avec enthousiasme les autres projets de délibération pour le solaire thermique.

Mais je reviens sur le solaire photovoltaïque, que vous nous proposez de subventionner par ce projet de délibération. Le projet de délibération propose de subventionner un collectif citoyen développant des panneaux photovoltaïques sur des toits d'établissements scolaires : énergies renouvelables, collectifs citoyens, énergies citoyennes. Des mots-clés qui charment certainement l'oreille. Et pourtant, nous nous abstiendrons. Pourquoi ? Parce que le modèle social et économique n'est pas raisonnable. C'est, encore une fois, un investissement très largement public pour un contrôle public très faible. L'argent public ne peut pas être distribué comme cela. Notre collectivité, Ville de Paris, subventionnerait ainsi les deux tiers de l'investissement : 685.000 euros sur 1,54 million d'euros de coût total, sans compter qu'avec la C.S.P.E., que tout un chacun paie sur sa facture d'électricité, la collectivité viendra aussi subventionner cet outil de production. Au final, beaucoup d'argent public.

Pour une convention de 20 ans, sans modèle de profit dans le projet de délibération, avec une redevance dérisoire, sans condition sur l'emploi, car les photovoltaïques, si vous me permettez l'expression, ne tomberont pas du ciel. Il y aura bien besoin d'installateurs. Sur quel type de contrat ? Avec quelles conditions de travail ? Visiblement, le sujet n'en est pas un dans le projet de délibération. Le photovoltaïque, oui ; pour les conditions, on repassera donc.

Les panneaux photovoltaïques sont aujourd'hui massivement produits en Chine - vous le savez - qui opère un dumping social et environnemental. Visiblement, le sujet n'en est pas un dans le projet de délibération. Le photovoltaïque, oui ; pour les conditions, on repassera donc.

Et puis, avec autant d'investissement public, on pourrait avoir quelques indications sur le devenir des panneaux dans 20 ans. Là encore, rien sur le devenir des panneaux. Quel retraitement sera prévu dans 20 ans si ENERCITIF existe encore ? Si ENERCITIF est défaillant, comment la Ville est-elle protégée ? Y a-t-il un provisionnement sur le retraitement et le démontage ? Le photovoltaïque, oui ; pour les conditions, on repassera encore.

Vous aurez compris que si nous partageons la volonté ferme de révolutionner notre modèle énergétique, nous voulons le faire dans de bonnes conditions, car non seulement l'écologie sociale que nous voulons est plus juste, mais aussi plus efficace.

Au vu des enjeux, autant être à la hauteur.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Ne voyant pas Thomas LAURET, je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, entre 2013 et 2018, nous avons tous en mémoire les tentatives de la Chine de fausser les règles du marché des panneaux photovoltaïques, en organisant une production de masse subventionnée sans respect pour les standards sociaux, sans respect pour les règles antidumping ou encore par détournement des droits de douane européens. Il apparaît donc important de soutenir une production européenne de panneaux photovoltaïques afin d'engager un cercle vertueux du recours aux énergies renouvelables, du producteur au consommateur.

A l'occasion de ce projet de délibération relatif à la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques, les élus de notre groupe demandent à la Maire de Paris d'insérer des

clauses dans les appels d'offres de production d'énergie par panneaux, avec l'obligation de l'origine européenne desdits panneaux, en instaurant un critère de notation et d'assurer aussi une production la plus locale possible.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je dois d'abord dire que c'est avec un plaisir non dissimulé que je présente ce projet de délibération. C'est vraiment un très beau projet que je suis extrêmement fière de porter, projet qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de notre "Plan Climat" qui, je le rappelle, vise à faire de notre ville une ville 100 % énergies renouvelables d'ici à 2050. C'est un projet ambitieux puisqu'après avoir pris l'initiative en tant que porteur - nous, collectivité - de projets de production d'énergies renouvelables, nous ouvrons avec ce projet de délibération une nouvelle séquence en favorisant les projets citoyens d'énergies locales et renouvelables, comme l'a si justement dit Fatoumata KONÉ.

Car la dynamique pour la transition énergétique est réelle aujourd'hui. Elle voit l'émergence de nombreux acteurs à l'échelle locale qui portent des actions très concrètes, mais c'est vrai, elle nécessite encore beaucoup le soutien des villes, surtout dans le domaine de l'énergie.

C'est ce que nous faisons avec ce projet de délibération, en proposant à la coopérative ENERCITIF de déployer ses projets de panneaux solaires sur 9 toitures de bâtiments appartenant à la Ville. Et oui, Paris va lui apporter une subvention d'investissement de près de 690.000 euros, votée par les Parisiens - il faut le rappeler - dans le cadre du budget participatif.

Cette opération est vraiment un pas sur le chemin de la ville 100 % énergies renouvelables. C'est aussi une démonstration concrète des potentiels en matière de développement des énergies renouvelables, y compris en milieu urbain, sur des surfaces petites et moyennes. On couvre, là, les besoins en électricité de 170 foyers. C'est enfin une première qui nous a permis de bien défricher le terrain et va nous servir de base pour d'autres appels à manifestation d'intérêt à l'avenir. J'en suis convaincue moi aussi : ce projet va faire des petits.

Pour répondre plus précisément à vos différentes interpellations. Jean-Noël AQUA, d'abord.

A force de vous entendre dire "Le photovoltaïque, oui, mais" à chaque fois, on commence presque à douter de votre soutien à ce projet. Il y a plusieurs choses que vous avez dites et qui ne vont pas forcément ensemble. J'en retiens trois.

D'abord, sur la définition du service public. Je crois que nous aurons vraiment, jusqu'à la fin de ce mandat, un sujet entre nous sur cette question en ce qui concerne l'énergie. Si la définition du service public, c'est un modèle qui permet de réinjecter l'ensemble des profits financiers faits par le service dans le service aux Parisiens - je dirai, en caricaturant, Eau de Paris versus E.D.F. - alors je vous suis. Mais peut-être que nous avons, là encore, une divergence.

Ecologie et social : évidemment que cela est lié. Pour moi, il n'y a pas de préservation de la planète sans justice sociale. Je ne vois pas en quoi ce projet de délibération va à son encontre, et ce d'autant plus - j'y reviendrai dans le cadre du vœu déposé par les Républicains - que nous allons travailler avec ENERCITIF sur le soutien à la filière française et à l'emploi français en ce qui concerne le déploiement de ces panneaux solaires.

Enfin, quant à l'énergie citoyenne qui serait "quelque chose" versus "le grand modèle énergétique français", je vous rappellerai ce chiffre simple : 80 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien nécessitent que nous nous mettions dans une démarche de co-construction avec les citoyens, qui, par ailleurs, en ont envie. Regardez ces Marches, cette envie d'agir, les 15.000 volontaires pour le climat qui se sont signalés auprès de nous. C'est en passant de la théorie et du "y a qu'à", à de la Marche et à l'action, que nous ferons vraiment cette transition écologique.

J'assume très fortement ce soutien aux citoyens, comme nous assumons le soutien à d'autres initiatives qui n'ont pas encore de modèle économique aujourd'hui. Je pense notamment aux halles alimentaires. On a besoin de ce soutien des villes pour faire démarrer la machine.

S'agissant du vœu des Républicains, je vous rejoins en partie. Il faut tout de même que je vous rappelle le cadre des marchés publics, qui fait qu'aujourd'hui il n'est pas possible de faire mention d'un critère géographique d'origine quand on pose des marchés de cet ordre. Je suis de celles qui pensent qu'un critère carbone à l'échelle européenne serait de bon sens et ne comprends pas bien pourquoi cette revendication n'émerge pas plus.

En tout cas, ce que je peux vous dire sur ce marché, c'est qu'il est d'ores et déjà dans l'intention de la coopérative de travailler avec la filière française. On verra comment ce sujet évolue.

Je terminerai par vous dire - je pense que vous l'aurez senti - que c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur. Je ne peux que vous encourager à venir découvrir ce projet. Et un appel aux maires d'arrondissement : "Faites

la promotion de ce sujet". Nous avons eu beaucoup de réticences de collèges et d'écoles qui ne savaient pas trop ce que c'était. Mais je crois que nous avons là des beaux projets, notamment d'éducation des plus jeunes.

A votre entière disposition pour avancer sur cette dimension.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette réponse.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DCPA 9).

2019 DPE 5 - Mise à jour de l'inventaire des biens du service public de l'eau.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la préservation du réservoir d'eau non potable de Grenelle.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 5, avec le vœu n° 64 : mise à jour de l'inventaire des biens du service public de l'eau.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, pour une raison que je ne maîtrise pas tout à fait, ce vœu a été raccroché au projet de délibération DPE 5, alors que, lors du Conseil du 15e, il était joint à la communication DEVE 33 relative à l'aménagement d'espaces de biodiversité dans le cadre du programme "+ de nature en ville". Néanmoins, dans la mesure où le contenu du vœu porte sur les 2.000 mètres carrés des bassins du réservoir de Grenelle, nous avons, avec Philippe GOUJON, une nouvelle fois l'opportunité de rappeler notre souhait que ce site reste un îlot de fraîcheur et de biodiversité au cœur de l'un des quartiers les plus denses du 15e arrondissement. Cette demande nous semble d'autant plus cohérente que le "Plan Climat" prévoit de créer 300 îlots de fraîcheur d'ici à 2030 pour lutter contre les épisodes de canicule et les phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

Or, dans le cadre du projet "Parisculteurs", le réservoir de Grenelle sera transformé en ferme aquaponique et les étendues d'eau seront malheureusement recouvertes par des serres en polyéthylène. Si nous sommes bien évidemment favorables au développement de l'agriculture urbaine dans notre arrondissement, en revanche, il est clair que ni le maire du 15e, ni les riverains, ni l'association "Respiration 15" n'accepteront que ces projets se réalisent au détriment d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité.

Nous vous demandons donc, Madame la Maire, de préserver le réservoir de Grenelle comme un espace de biodiversité et de l'inclure dans le programme "+ de nature en ville" qui fait l'objet du projet de délibération DEVE 33, que nous examinerons tout à l'heure.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Pour une raison non identifiée, ce vœu s'est raccroché au projet de délibération, sans doute parce que Pénélope KOMITÈS et moi formons désormais un duo célèbre sur la question de Grenelle. En tous les cas, je ne reviendrai pas sur l'entièreté du dossier, mais pour redire, vous vous en doutez, que votre vœu me pose de nombreux problèmes à différents égards. Simplement pour redonner trois éléments historiques.

Lors de l'adoption du Schéma directeur de l'eau non potable dans cette Assemblée, rappelez-vous, nous avions acté l'abandon du réservoir de Grenelle. C'est vraiment en concertation avec vous, la Mairie du 15e, que l'on avait écrit cette fameuse phrase dans le schéma directeur, qui disait que nous nous engagions à faire sur ce site un projet de végétalisation, de mise en valeur du patrimoine - des voûtes du réservoir, et de maintien d'un espace de

respiration du point de vue urbain. C'est donc sur cette base que vous aviez aussi participé au jury des "Parisculteurs" organisé par Pénélope KOMITÈS, et que nous avions choisi ensemble ce projet. Je sais la pression locale importante sur ce dossier, mais on est finalement quand même beaucoup dans ce dont nous avions discuté au sein de cette Assemblée.

Pour répondre aussi aux questions soulevées une fois de plus par votre vœu : non, aujourd'hui, le réservoir n'est pas une zone humide, ni le lieu d'une biodiversité remarquable, si ce n'est les moustiques qui font l'objet d'une pétition des riverains. Non, ce réservoir ne constitue pas un îlot de fraîcheur. Nous avons fait une étude avec l'Agence de l'écologie urbaine. Oui, le collectif "Respiration 15" a fait un projet alternatif, mais qu'il a déposé largement après les délais du jury des "Parisculteurs". C'est regrettable, mais malheureusement une règle a été posée, de laquelle nous ne pouvons pas déroger au cas par cas. Oui, je le dis très librement parce que nous avons eu cette discussion avec "Respiration 15" il y a quelques semaines : je crains qu'à ce stade aucun projet d'agriculture urbaine ne trouve grâce à leurs yeux, pour en avoir longuement et sereinement discuté avec eux.

Après tant de discussions, je crois qu'il est temps d'avancer. Le projet va démarrer. J'espère que vous aurez tout de même plaisir à le voir émerger et à l'inaugurer avec nous. C'est donc un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 5).

2019 SG 10 - Convention de subvention du projet "Oasis" entre la Ville de Paris et la Région Hauts-de-France, pour l'initiative "Actions Innovatrices Urbaines" du Fonds européen de développement regional.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 10 : convention de subvention du projet "Oasis" entre la Ville de Paris et la Région Hauts-de-France, pour l'initiative "Actions Innovatrices Urbaines" du Fonds européen de développement régional.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Très brièvement, un mot sur ce dispositif et projet "Oasis". J'ai eu l'occasion d'échanger à ce sujet, surtout avec Patrick BLOCHE, dans le cadre des affaires scolaires. Sur le fond, on partage l'objectif de créer des espaces plus adaptés, notamment pour des publics plus vulnérables comme peuvent l'être les jeunes, et de s'adapter au changement climatique. En plus, la démarche est intéressante puisqu'elle est co-construite avec les enfants, les enseignants, les animateurs, enfin, la communauté scolaire.

Je voulais simplement - nous voterons le projet de délibération - faire part à nouveau de ma réserve qui concerne plutôt les affaires scolaires et les établissements scolaires eux-mêmes, à savoir devoir ouvrir ces établissements à un public autre que celui de la communauté scolaire. Patrick BLOCHE vient d'arriver, à bon escient. Nous avions eu l'occasion d'échanger à ce sujet. Ce sont des lieux où l'on est encore en attente de beaucoup de dispositifs de sécurisation. Cette ouverture ne me semblait pas nécessairement opportune. Sur le fonds, on n'a aucune difficulté sur les aspects liés au changement climatique, bien sûr.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Ce changement de présidence tombe à pic. Merci pour votre intervention.

Effectivement, ces cours "Oasis" sont un très beau projet qui allie, pour nous, trois objectifs. Premièrement, c'était de redonner un cadre aux enfants, avec plus de nature, de végétalisation au quotidien. Deuxièmement, c'était de travailler sur la désimperméabilisation et l'infiltration. Et effectivement, de créer des îlots de fraîcheur, parce que

les études que nous avons faites avec Météo France en 2014 se confirment. Météo France nous prédit une généralisation de la canicule de 2003 pour les années 2060-2070. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous avons bien vu ce qui s'est passé les derniers étés. Donc l'intérêt d'avoir des îlots de fraîcheur dans la ville.

L'idée pour ces cours "Oasis", c'est, sur les prochaines, d'en repérer un certain nombre qui, en fonction de leurs caractéristiques techniques, de sécurité et de potentiel pour le quartier, pourrait être ouvertes en moment de canicule, donc en période estivale, quand il n'y a pas d'enfant, avec le soutien d'une dynamique citoyenne et locale. On ira vraiment au cas par cas selon un process que nous sommes en train d'élaborer. Je pense que cela pourrait être intéressant pour la vie de quartier. Ce sera fait bien évidemment en lien avec les mairies d'arrondissement.

J'en profite aussi, comme pour les panneaux solaires citoyens, pour inciter les maires d'arrondissement à participer pleinement aux concertations des cours "Oasis" pour y remettre toute la boussole de l'intérêt général entre parents, communauté scolaire et enfants, pour que tout le monde soit entendu, parce que ce sont de très beaux projets. C'est encore mieux quand cela se passe dans une vraie et bonne concertation.

Merci pour votre intervention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 10).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une surveillance indépendante de la radioactivité de l'air.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux non rattachés, en l'occurrence le vœu n° 65, qui est présenté par M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, chacun ici connaît, je suppose, la C.R.I.I.R.A.D., la Commission de recherche et d'innovation indépendante sur la radioactivité, qui a pour mission de faire toute la transparence sur les émissions de radioactivité, en particulier qui réclame plus de clarté de la part des autorités nationales dans les mesures de la radioactivité de l'air.

La C.R.I.I.R.A.D. installe progressivement un réseau de balises partout en France, et même en Suisse, qui existe déjà dans la Vallée du Rhône, afin de mesurer la qualité de l'air respiré par les habitants, et en particulier, de mesurer la radioactivité de l'air. Plusieurs projets sont à l'étude sur le Grand Lyon, dans la vallée de la Seine ou dans l'Ouest parisien. Ce dispositif de mesure de la qualité de l'air de manière indépendante n'a pas vocation à se substituer à ceux qui sont gérés par des exploitants d'installations nucléaires et les services de l'Etat. Mais l'expérience montre que des mesures indépendantes constituent un moyen pour s'assurer de la pertinence des mesures et des interprétations parfois officielles - on se souvient du nuage de Tchernobyl qui s'est arrêté à la frontière franco-allemande - et de veiller à la qualité de l'information donnée au public, ainsi que de la pertinence des mesures de protection mises en œuvre en cas de contamination atmosphérique.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste dépose un vœu pour que Paris puisse être dotée d'une telle balise de mesure indépendante pour contribuer au réseau de la C.R.I.I.R.A.D. et permettre une information indépendante aux Parisiens sur la qualité de leur air, notamment les teneurs en radioactivité éventuellement présente dans l'air qu'ils respirent.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Je donne la parole à Mme Aurélie SOLANS pour vous répondre.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Mes chers collègues, oui, à une époque où les "fake news" pullulent et brouillent le débat public, il est important de rappeler qu'une grande partie de la démocratie repose sur la transparence des institutions publiques. Lorsqu'il s'agit d'enjeux aussi essentiels que la sûreté et la sécurité nucléaire, cette exigence s'impose de manière encore plus solennelle. Vous l'avez dit, l'accident de Tchernobyl a laissé des traces profondes en matière de confiance entre l'Etat français et une partie de la population française sur ces questions.

Aussi, nous sommes tout à fait d'accord pour travailler sous l'impulsion de la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité, la C.R.I.I.R.A.D., et en s'appuyant sur son laboratoire, à contribuer au maillage d'un réseau de balises indépendantes sur lequel la C.R.I.I.R.A.D. œuvre, mesurant la radioactivité de l'air ainsi que l'a fait Genève.

Rappelons, par ailleurs, qu'il existe bien - mais vous l'avez dit - quatre balises installées à Paris intra-muros et placées sous la surveillance de l'Institution de radioprotection et de sûreté nucléaire. La balise de la C.R.I.I.R.A.D. viendrait donc en complémentarité. Vous l'avez dit, Monsieur BOUTAULT.

Nous proposons, et c'est l'objet des amendements à votre vœu, d'élargir à la Métropole du Grand Paris la réalisation de ce projet intéressant, auquel nous émettons un avis favorable si amendé. Nous prendrons attache, avec la Métropole du Grand Paris, pour les convaincre de son utilité et engager des discussions budgétaires.

J'en profite pour rappeler que le nucléaire est bien une fausse bonne idée dans le cadre de notre lutte globale contre le réchauffement climatique. Si la défiance est si forte à l'égard du nucléaire, c'est aussi parce que ce choix énergétique n'a jamais fait l'objet d'un débat démocratique sérieux. Or, les enjeux énergétiques sont désormais au cœur de notre débat démocratique et de l'urgence écologique. Ce n'est pas un hasard si nous venons de voter par ailleurs un projet de délibération pour apporter notre soutien à la coopérative citoyenne ENERCITIF qui installe des panneaux solaires sur des bâtiments de la Ville et des bailleurs sociaux. Projet qui a émergé - je veux insister sur ce point - dans le cadre du budget participatif.

Aussi, c'est un avis favorable si vous acceptez les amendements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS.

Jacques BOUTAULT accepte-t-il l'amendement de l'Exécutif ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je ne doute pas de la capacité des élus métropolitains à convaincre leurs collègues de cofinancer cette balise avec la Ville de Paris. Cette confiance étant donnée, j'accepte les propositions d'amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 122).

Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à une taxation du transport aérien, au regard de son impact climatique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 66 présenté par Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Les manifestations en faveur du climat depuis l'automne expriment une détermination à agir, une colère forte vis-à-vis des politiques qui ne prennent pas la mesure du défi du changement climatique. A l'échelle mondiale, le transport aérien, essentiellement réservé à une minorité d'êtres humains, représente 5 % de l'impact climatique des activités humaines. L'Organisation internationale du transport civil prévoit un doublement du trafic, donc des émissions, dans les 20 prochaines années. Un aller-retour Paris-Marseille, par exemple, est 37 fois plus polluant par avion que par train.

A Paris, nous avons pris l'engagement de la neutralité carbone d'ici à 2050 par le "Plan Climat". Le transport aérien est le principal talon d'Achille de notre stratégie. Il représente la première source d'émissions de gaz à effet de serre de la ville et de ses habitants, soit 34 %. Espérer une neutralité carbone de notre collectivité à l'horizon 2050, que nous partageons tous, nécessite donc une régulation, voire une diminution du transport aérien.

En France, le secteur aérien bénéficie d'une totale exonération de taxes sur les carburants, qui s'apparente en réalité à des subventions implicites au kérosène. Il n'est assujetti à aucune taxation de son carburant, contrairement aux autres modes de transport de personnes, et bénéficie par ailleurs de taux réduits de T.V.A., voire d'exonération totale sur les billets internationaux.

Les discussions internationales s'enlisent. D'ailleurs, le transport aérien était exclu des accords des négociations autour de l'Accord de Paris. Pourtant, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède ont fait le choix d'une taxation climatique des billets d'avions et financent, par ce biais, leur politique de transition écologique.

Paris est la première ville touristique mondiale. Notre responsabilité est grande. Une taxation juste des différents modes de transport permettra de favoriser les séjours les moins impactants pour le climat, comme le tourisme local et national, et de privilégier un modèle de tourisme plus responsable et des séjours plus longs.

Par ce vœu voté par le Conseil du 20e arrondissement sur proposition de Loïk LE BORGNE, nous demandons à la Ville de Paris de se prononcer publiquement pour une taxation du transport aérien au niveau national et de porter cette revendication dans les instances internationales dans lesquelles elle est représentée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame la Conseillère, pour ce vœu très intéressant qui zoome sur la question du rôle prépondérant du transport aérien en matière d'émissions de gaz à effet de serre, qui zoome aussi sur la complexité de ce dossier et du jeu d'acteurs dans ce domaine. C'est d'ailleurs en prenant en compte cette complexité qu'a été élaboré le "Plan Climat" de Paris, que nous avons adopté en 2017. En effet, Paris a fait le choix de s'imputer les émissions de gaz à effet de serre des transports des Parisiens en avion : 34 % de l'empreinte globale de Paris, loin devant l'empreinte de notre alimentation : 19 %. Nous l'avons fait, contrairement à toutes les autres villes, pour que ce sujet ne soit pas oublié, notamment par les Etats qui se rejettent la responsabilité dans les négociations internationales. Je ne manque pas de m'en faire l'écho à chaque fois que j'en ai l'occasion.

Je ne peux donc que répondre positivement aux attendus de votre vœu. Oui, nous allons interpeller le Gouvernement sur la question d'une juste taxation du transport aérien, et également nos partenaires dans les instances européennes et internationales, dans un contexte où circulent des hypothèses de doublement du nombre de passagers d'ici à 2036, où il paraît important de taxer tous les modes de déplacement, et pas uniquement certains, par une taxe carbone. Oui, si taxe il y a, elle doit être affectée à la transition écologique. Nul besoin de rejouer la partition de la contribution "Climat Energie" qui ne finance toujours pas l'action de transition écologique.

J'ajouterai que nous devons aussi ouvrir le débat sur les voyages courts, comme l'a déjà fait un certain nombre de parlementaires néerlandais, suédois. Il faut faire en sorte que la situation évolue pour que le train soit privilégié à l'avion sur des déplacements aussi courts.

Sous réserve de deux amendements mineurs de modification légère de votre premier attendu et de suppression de votre sixième attendu qui concerne les déplacements professionnels de la Ville, qui ont fait l'objet d'un encadrement dans des délibérations de 2014 et 2016, ce sera un avis très favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Célia BLAUEL.

Donc, le vœu, vous l'avez amendé, on est bien d'accord ? Non ? Oui. OK.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 ainsi amendé avec l'accord de Nathalie MAQUOI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 123).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la défense des droits des consommateurs concernant le compteur Linky.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 67, présenté par à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est une piqûre de rappel des précédents vœux adoptés et relatifs au compteur Linky, vœux qui n'ont pas été à ce jour mis en œuvre. Le déploiement de Linky souffre toujours d'un déficit d'information, qui donne lieu à de nombreuses rumeurs sans pouvoir être démenties. Elles nourrissent des craintes quant à la nocivité du compteur pour la santé ou encore la protection des données personnelles. Le 12 mars dernier, le juge des référés du tribunal de grande instance de Toulouse a accordé le droit à 13 personnes souffrant d'hypersensibilité aux ondes de refuser la pose du compteur. Ces doutes sont à examiner au regard des faibles avancées concrètes que représente aujourd'hui Linky pour le consommateur. Les offres des fournisseurs d'énergie créées pour tirer profit de Linky se révèlent en réalité plus chères que les offres de base. Je rappelle que "UFC Que Choisir" estime qu'au final, ce sont bien les clients qui paieront ce déploiement à raison de 15 euros par an pendant 10 ans.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris joue pleinement son rôle et facilite le partage de l'information sur les droits des consommateurs concernant Linky. Pour cela, nous proposons qu'une page du site "paris.fr" soit consacrée aux compteurs intelligents. Nous demandons également que les réunions d'information soient organisées à l'échelon des arrondissements, avec l'appui de tous les partenaires du projet, au premier lieu Enedis et ses prestataires, afin que les citoyens puissent directement faire part de leurs craintes et aient des réponses à leurs questions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement une piqûre de rappel. Comment pourrait-il en être autrement vu le nombre de fois où l'on a parlé de Linky au sein de cette Assemblée ? Par contre, sur une mise en œuvre qui n'est pas effective, je dois tout de même tempérer cette affirmation. Vous dire que le sujet Linky mobilise beaucoup de personnes au sein de cette Ville, de mon cabinet et des services, pour être à l'écoute et pouvoir répondre à tous les Parisiens et Parisiennes qui nous sollicitent très régulièrement sur le sujet Linky. Je ne reviendrai pas sur l'entièreté du dispositif, mais simplement pour vous dire que, oui, une page "paris.fr" est en construction. Nous sommes en train de le faire. Elle sera mise en ligne prochainement. Vous redire notre disponibilité pour favoriser l'accès à l'information ainsi qu'aux interlocuteurs pour monter des réunions d'arrondissement, comme il y en a déjà eu en 2017, en 2018, et comme il y en aura cette année.

Sous réserve d'une toute petite modification d'ordre diplomatique de votre vœu - je vous propose plutôt d'inviter et de convier l'A.N.C.E.S. et la C.N.I.L. - c'est un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUEL.

Je mets aux voix le vœu n° 67 amendé, avec l'accord d'Alix BOUGERET.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN, pour une explication de vote.

M. Pascal JULIEN. - Allons donc, il faut se battre !

Merci beaucoup pour ce vœu. Je rejoins tout ce qui a été dit par l'adjointe. Ce vœu m'a fait plaisir parce que son dernier considérant fait référence à un vœu adopté par le Conseil de Paris en juillet 2016. C'est moi qui l'avais présenté. Je me réjouis donc qu'enfin, il soit réalisé avec cette page d'information sur le site, qui devra bien informer des droits et des devoirs de chaque citoyen à qui l'on propose un Linky.

Merci, aussi bien à l'auteur du vœu qu'à Célia BLAUEL.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et merci à vous, Pascal JULIEN, pour cette explication de vote. Que tout le monde soit remercié.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 124).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compteurs d'eau jetables d'"Eau de Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 68, présenté par Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il s'agit d'un vœu relatif aux compteurs d'eau jetables d'"Eau de Paris". On est tous très fiers de la reprise en régie publique de l'eau à Paris, qui s'est réalisée en 2009. Cette reprise en régie publique a largement démontré qu'une gestion publique était bien plus efficace qu'une gestion privée. On a d'ailleurs contribué à baisser le coût de l'eau.

Néanmoins, le journal "Marianne" a récemment révélé dans une enquête de graves irrégularités au profit des multinationales Veolia et Suez dans la négociation des contrats concernant les compteurs d'eau. En fait, lors de la reprise en régie, une négociation portait sur 200 millions d'euros de provisionnement de renouvellement. A l'issue de la négociation, Veolia et Suez se sont engagés à réinjecter 165 millions d'euros en travaux de réfection, desquels ils ont déduit notamment l'engagement de changer la totalité du parc des compteurs. Néanmoins, ils les ont considérés comme biens de reprise, évalués à un montant de 17,8 millions d'euros. On s'est retrouvé avec un nouveau système de compteurs de télérelève, soi-disant très innovants. Or, on découvre que les piles des compteurs de Veolia et Suez étaient en fait irremplaçables, et donc, avec une durée de vie de simplement 10 ans. Et voilà la Ville de Paris qui se retrouve contrainte de renouveler l'intégralité des 94.000 compteurs d'eau. Cette situation est une aberration économique et écologique extrêmement problématique.

En plus, dans cette histoire, "Eau de Paris" a cherché à masquer ces informations aux citoyens, d'abord en proférant un mensonge, puisqu'elle a affirmé que c'était l'arrêté du 6 mars 2007 qui lui imposait le renouvellement des compteurs. Finalement, elle a dû effacer cela parce que ce n'était pas la réalité.

Je souhaite, à travers ce vœu : que toutes les informations soient transmises aux élus et aux citoyens au sujet de ce contrat et des aspects techniques du renouvellement des compteurs d'eau, ainsi qu'au sujet des futurs compteurs et des conditions de leur acquisition ; que soient engagées toutes les démarches juridiques qui pourraient permettre de faire payer à Veolia et Suez les frais de renouvellement des compteurs d'eau ; qu'"Eau de Paris" fasse les éclaircissements nécessaires sur ses propos clairement mensongers de l'époque qui visaient à masquer de graves erreurs commises, puis à qualifier de "fake news" l'enquête journalistique réalisée par "Marianne".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUEL, pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme j'ai été bonne élève sur Linky, il est possible que je déborde un peu sur les compteurs d'eau.

Je voudrais d'abord dire à Mme SIMONNET que vous ne pouvez pas à la fois saluer la régie, sa transparence et ses valeurs, et prendre pour argent comptant ce que le journal "Marianne" dit sans même interroger au moins le directeur.

Non, ce n'est pas une situation scandaleuse. Nous procédons au renouvellement des compteurs d'eau. Cela fait juste partie de la vie d'un service public de l'eau.

Je vais tenter, dans le temps qui m'est imparti, de répondre à toutes les questions qui se posent. D'abord, sur le fond, pour revenir sur une grosse bêtise dite dans le cadre du journal "Marianne", je vais faire deux minutes mon "Michel CHEVALET" : "Qu'est-ce qu'un compteur d'eau ?"

Traditionnellement, dans vos caves, vous avez des compteurs d'eau dits "mécaniques", qui comptent la consommation d'eau sans énergie, grâce au flux d'eau qui fait tourner une molette. Effectivement, il y a plus de 10 ans, Paris a été la première ville en France qui a vu ses compteurs d'eau se voir "plugger" une tête de télérelève dans laquelle se trouve la fameuse pile, qui permettait d'envoyer l'information des consommations d'eau au centre de contrôle d'"Eau de Paris". Ce sont donc ces deux matériaux qui arriveront conjointement en fin de vie en 2020. Ils ne sont pas du tout défectueux, mais arrivent en fin de vie. Je pourrais vous expliquer pourquoi la pile n'est pas changeable, mais il faudrait rentrer dans des détails d'humidité et de rats, et je n'ai pas le temps de le faire là.

C'est une procédure totalement encadrée. A titre d'exemple, en Allemagne, les compteurs sont changés tous les cinq ans. En France, nous avons une forme de souplesse. Le délai est adapté en fonction de la sollicitation des matériels et de leur usure. En l'occurrence, à Paris, ils s'usent très vite, car ce sont des compteurs de pied d'immeuble, pas individuels. Ils comptent donc beaucoup d'eau.

Effectivement, nous avons fait le choix de remplacer tous ces compteurs parisiens, au nombre de 94.000 - ce chiffre est à remettre en perspective avec le million de logements - pour un budget de 30 millions d'euros. C'est un budget qui s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement d'"Eau de Paris". Ce sont 30 millions d'euros sur 450 millions d'euros d'investissement sur 6 ans. C'est un budget anticipé, qui a été voté en toute transparence au début du mandat. D'autant plus anticipé qu'il n'a aucune incidence sur l'évolution du prix de l'eau. Ce budget nous fait faire un saut technologique qui va permettre de faire évoluer de manière très positive le service de l'eau et d'éviter les phénomènes de sous-comptage.

Je vais prendre 30 secondes supplémentaires - pardonnez-moi, Monsieur le Maire - pour dire très rapidement : oui, les compteurs sont des biens de reprise. Il y a jurisprudence sur cette question. Oui, les anciens délégataires se sont très mal comportés sur ce sujet au moment de la remunicipalisation, notamment en tentant de bloquer la transmission du système d'information pour que la régie ne puisse pas démarrer, et qu'à l'époque, pour des questions de continuité de service, la Ville - "Eau de Paris" - a effectivement racheté ce service de comptage pour 17 millions d'euros. C'est aujourd'hui la seule somme qui peut poser une question.

Pour terminer sur la forme - je pourrais en dire tellement sur le compteur ; je suis à votre disposition pour en discuter - vous redire que la régie est fondée sur une gouvernance forte, sur des valeurs fortes de transparence et d'ouverture. Ce projet a fait l'objet de plusieurs présentations au conseil d'administration d'"Eau de Paris", composé de représentants des groupes politiques, de représentants d'O.N.G. et d'associations d'usagers. Les équipes d'"Eau de Paris" et moi-même sommes à votre disposition si vous voulez en savoir plus. Toutefois, si vous avez plus confiance en les médias, je vous conseille le reportage de France 3, dont les journalistes ont pris le temps de descendre en cave, de faire le déplacement et de voir à quoi ressemblaient ces fameux compteurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 68, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2019 DDCT 36 - Budget participative. - Projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires!" : aménagement et équipement de l'atelier mutualisé du P.T.C.E. mode Goutte d'Or (73.600 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 36.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération sur le budget participatif concernant des projets menés à la Goutte d'Or, dans le 18e arrondissement. Je voudrais toutefois avoir l'assurance que l'on ne va pas l'adopter pour rien. Je m'explique.

Je vous avoue avoir quelques doutes. Je vais prendre l'exemple de la rue Richomme, dans le 18e arrondissement, que les porteurs de projets appellent rue "jardin Richomme". L'association "Action Barbès" a porté un projet dans le cadre du budget participatif, accepté et voté en septembre 2017. Le principe : la rue Richomme est piétonne et végétalisée dans sa portion comprise entre la rue Erckmann-Chatrian et la rue des Poissonniers. Pour ceux qui la connaissent, il s'agit de transformer cette portion de rue un peu triste, toute bordée de barrières de sécurité, en un vrai lieu de vie agréable pour les habitants du quartier.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons soutenu ce projet dans un courrier adressé à l'adjoint à la Maire de Paris, le 8 février dernier. Or, le 13 mars, soit 18 mois après le vote, au cours d'une réunion, les habitants ont appris qu'il n'est plus question de piétonniser la rue, ni de la végétaliser. En résumé, que le projet voté est abandonné. Ce qui revient à dire que la Mairie de Paris ne tient pas compte du vote. On comprend le mécontentement de toutes celles et tous ceux qui ont soutenu ce projet et l'ont voté. Ils ont le sentiment que l'on se moque d'eux. Pour ma part, j'y vois un manque de respect manifeste.

A quoi sert que les associatifs et les habitants s'investissent dans des projets ? A quoi sert de les voter ? A quoi sert que nous adoptions un projet de délibération si, ensuite, le projet n'est pas mis en œuvre ?

Monsieur le Maire, je demande que le projet de la rue "Jardin Richomme" soit mis en œuvre tel que retenu et voté au budget participatif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je vais donner la parole dès maintenant à M. Eric LEJOINDRE ou à Mme Colombe BROSSEL. Qui commence ? Colombe BROSSEL, au nom de l'Exécutif. Eric LEJOINDRE apportera sa contribution comme maire du 18e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur HONORÉ. C'est une intervention qui est un peu celle du coucou, puisque vous posez des questions qui sont territorialement proches du projet de délibération auquel vous êtes inscrit. En effet, je proposerai bien volontiers à M. Eric LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement, de pouvoir compléter mon propos.

Néanmoins, cela me permet - je vous en remercie - de dire à quel point le budget participatif, l'action de la Maire de Paris et de ma collègue Pauline VÉRON, le vote et l'engagement des habitants - d'ailleurs, je devrais dire l'engagement puis le vote des habitants - sont des éléments moteurs dans l'aménagement de la ville.

Ce projet de délibération, dont j'espère que vous le voterez, est l'un des projets qui découlent du budget participatif "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires", avec une enveloppe de 3,5 millions d'euros. Depuis 2017, dans cette Assemblée, nous avons voté 13 projets fléchés, parmi lesquels quelques-uns emblématiques : les travaux de la salle Saint-Bruno, dans le 18e arrondissement, à la Goutte d'Or, qui vont commencer l'été prochain. Je pense également au projet des "Petits Riens", dans le 19e arrondissement. 34 projets, que nous avions appelés "non fléchés", ont été également votés par cette Assemblée.

Merci donc aux Parisiens de nous aider, année après année, à transformer la ville et à la transformer encore plus dans les quartiers populaires.

Pour répondre à la question particulière que vous posez, qui n'a que peu de rapport avec l'accompagnement et l'aménagement de l'atelier mutualisé du "P.T.C.E. mode Goutte d'Or", par ailleurs un très joli projet, je vous propose, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, que le maire du 18e arrondissement, M. Eric LEJOINDRE, puisse compléter ces propos.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excellente suggestion.

Je donne donc la parole au maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chère Colombe.

Je n'avais pas prévu de parler de ce petit bout de rue, de la rue Richomme, au Conseil de Paris puisque j'imagine que tous les conseillers de Paris sont passionnés par les sujets locaux du 18e. Mais enfin, étant interpellé avec virulence par mon collègue Christian HONORÉ, je me permets de donner quelques éléments, et ce ne sera pas la première fois. Christian HONORÉ est, sur ce sujet, particulièrement mal informé. Je vais donc reprendre les éléments.

Nous avons effectivement décidé, dès cet été, de faire des travaux au tout début de la rue Richomme, sur le plateau qui mène à la rue Erckmann-Chatrian, parce que, cher Patrick BLOCHE, les parents d'élèves de l'école concernée nous ont alertés à de nombreuses reprises, et à très juste raison, sur une problématique de vitesse. Il nous est apparu qu'il était utile d'avancer tout de suite sur cette question, sans attendre les études - qui, par ailleurs, sont en cours - sur le reste de la rue Richomme qui, effectivement, a vocation, peut-être pas à avoir la circulation complètement bloquée tout le temps parce que c'est un sujet compliqué que de toucher au plan de circulation, mais en tout cas, à faire l'objet de ce qui avait été envisagé dans le budget participatif tel qu'il a été voté.

Oui, nous avons présenté un projet aux habitants, parce que c'est notre façon de travailler, de dire les choses.

Oui, ce projet répond à une demande très forte des habitants de la rue Richomme et de l'ensemble des parents qui amènent leurs enfants à l'école Richomme et verront, dès la rentrée, une sécurisation plus importante.

Non, il n'est pas question de mettre un terme à aucun des projets du budget participatif. Simplement, le budget participatif, c'est aussi du temps de travail pour nos agents. C'est d'autant plus compliqué sur ces projets de végétalisation qu'il faut faire travailler la DEVE et la DVD en même temps. Nous continuerons à travailler là-dessus.

Par ailleurs, j'invite l'ensemble des conseillers de Paris à lire avec attention le projet de délibération dont il était question normalement sur l'aménagement et l'équipement de l'atelier mutualisé du "P.T.C.E. mode Goutte d'Or", parce que c'est un très beau projet que nous accompagnons depuis longtemps qui permet notamment à la Goutte d'Or de faire rentrer dans l'économie officielle tout un pan de l'économie du quartier.

Je pense que c'est un très beau projet de délibération qui méritait d'être salué. Je remercie Christian HONORÉ de me donner l'occasion de le faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 36).

Merci.

2019 PP 11 - Modification de la délibération n° 2010 PP 72 des 13, 14 et 15 décembre 2010 portant création d'un compte épargne-temps des agents relevant du statut des administrations parisiennes.

2019 PP 12 - Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégories A, B et C de la Préfecture de police pour l'année 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous fais la proposition, parce qu'elle m'est suggérée, de faire une discussion commune sur les projets de délibération PP 11 et PP 12. Est-ce que cela vous convient ? Didier LE RESTE, qui vous êtes inscrit sur les deux projets de délibération ? Danielle SIMONNET n'y voit pas d'objection non plus. Je vous remercie de votre contribution.

De ce fait, je donne la parole à M. Didier LE RESTE sur les deux projets de délibération : PP 11 et PP 12.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, j'interviens sur les deux projets de délibération concernant le personnel de la Préfecture de police sur les comptes épargne-temps et les ratios promus/promouvables. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souligner la prometteuse mobilisation nationale unitaire des agents de la fonction publique du 27 mars dernier, qui en appelle une autre le 9 mai prochain. Les fonctionnaires entendent défendre une fonction publique plus proche, plus humaine, sur tous les territoires, assurée par des agents qualifiés et en nombre suffisant. Tout le contraire du projet de loi gouvernemental dit "de transformation" de la fonction publique.

A propos des projets de délibération qui nous occupent sur les comptes épargne-temps, nous émettons des réserves sur la gestion à terme du stock. En effet, en janvier 2017, il y avait plus de 43.000 jours épargnés pour les agents de la Ville, de la Préfecture de police, chiffre qui est en augmentation constante. Les agents mettent de plus en plus leurs jours de congé sur ce compte épargne. Les contraintes liées à leur mission entraînant une surcharge de travail, cela les oblige à ne pas prendre l'intégralité de leur temps de repos. Comment la Préfecture entend-elle

répondre à cette question qui affecte non seulement les conditions de travail et de vie des agents, mais aussi, dans une certaine mesure, la qualité de service ?

Concernant les ratios promus/promouvables, ils sont trop bas et ce n'est pas acceptable. Nous soutenons - et nous l'avons indiqué dans d'autres vœux et interventions - un ratio à 100 % permettant de garantir le principe d'évolution dans le statut de fonctionnaire. En effet, le Gouvernement PHILIPPE-MACRON est en train d'affaiblir et de déstructurer le statut de fonctionnaire avec sa nouvelle réforme de la fonction publique, visant à installer plus d'emplois précaires et à externaliser au privé nombre de missions.

Gérald DARMANIN, le Ministre de l'Action et des Comptes publics, a déclaré le 26 mars dernier que, s'ils faisaient 35 heures, ce serait l'équivalent de 30.000 fonctionnaires en plus. Quel est ce mépris pour les fonctionnaires ?

C'est comme pour la réforme de la S.N.C.F. en 2018. On commence à les culpabiliser, à les mettre à l'index, à les traiter de privilégiés, d'improductifs, avant d'engager une réforme forcément régressive.

S'inscrivant dans cette stratégie d'affaiblissement du service public, le gel cumulé du point d'indice et la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. contribuent à baisser considérablement le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La promotion devient la quasi seule manière de voir son pouvoir d'achat augmenter. De plus, le P.P.C.R. - "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" - a fusionné certains grades de catégorie C, créant de très gros contingents, notamment d'adjoints administratifs principaux et de deuxième classe, soit plus de 1.300 promouvables. Cela rend les promotions de plus en plus difficiles.

C'est pourquoi, nous appuyant sur la revendication de l'intersyndicale, nous proposons un ratio de 100 %. Dans la continuité du premier statut général de la fonction publique, pensé par Maurice Thorez, il faut protéger les fonctionnaires en encourageant et en valorisant les promotions. Le personnel de la Préfecture de police de catégorie C est le moins bien payé. Pour l'heure, afin d'améliorer les conditions de rémunération de ces agents, tout en reconnaissant leurs qualifications, il convient d'agir sur le volet des promotions.

Enfin, j'appuie les propositions de la C.G.T. qui revendique une carrière linéaire, et donc, la suppression des grades au sein des corps des catégories B et C, afin que toutes et tous puissent dérouler une carrière complète. Dans l'attente, elle revendique la suppression des pressions budgétaires qui limitent le nombre de promus.

Il est donc souhaitable que l'ensemble des agents remplissant les conditions statutaires, soient promus dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Vous regardez l'heure, mais il n'y a aucun problème. Vous avez été largement en deçà du temps prévu par le règlement intérieur.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mon propos sera en totale cohérence avec ce que vient de dire Didier LE RESTE. Je reprendrai les mêmes arguments que lorsque nous avions le débat sur les fonctionnaires de la Ville de Paris. C'était hier. J'avoue que, la fatigue aidant, je ne sais plus dans quelle demi-journée étaient les projets de délibération que nous avons présentés et défendus, ou contestés.

La situation est la suivante. C'est simplement pour des politiques d'austérité que l'on se retrouve avec des difficultés. Si les fonctionnaires de la Préfecture de police n'arrivent pas à prendre leurs congés et les placent sur les comptes épargne-temps, c'est parce qu'ils sont en effectif insuffisant et obligés de refuser, bien souvent, de prendre leurs congés, dans des cadences pour lesquelles on les entend suffisamment se plaindre, avec une situation d'épuisement fréquemment exprimée et extrêmement problématique, qui porte atteinte à la qualité de leur mission, à la garantie de la sécurité et de la sûreté. On sait pertinemment que les problèmes auxquels on peut parfois être confrontés en termes de violence policière, sont souvent dus à des problèmes de commandement, mais peuvent aussi être dus à des agents à bout, qui n'en peuvent plus. Il est donc important de réaliser qu'il faut augmenter les effectifs des fonctionnaires de police, tous corps confondus, pour garantir une qualité du service rendu.

Concernant l'avancement de grade dans les catégories A, B et C, oui, il faut un ratio promu/promouvable à 100 %. Pourquoi n'est-il pas de 100 % ? Tout simplement pour des questions d'austérité, pour essayer de réduire les dépenses. Cela a été comme cela depuis le début. Et puis, derrière cela, il y a la volonté de remettre en cause l'héritage même de ce que la fonction publique implique. La fonction publique, ce sont des hommes et des femmes qui se dévouent pour l'intérêt général et qui assument, acceptent, revendiquent d'avoir bien souvent des revenus moins importants que dans le privé, mais parce qu'ils souhaitent s'engager pour l'intérêt général. En échange de cela, il faut leur garantir une continuité de carrière linéaire. Or, l'instauration de ces ratios et le refus de les porter à 100 % est une façon non seulement de casser la continuité linéaire, mais aussi de casser l'égalité et de créer une mise en concurrence, une mise en compétition, de jouer des rôles de hiérarchie qui remettent cela en cause. On sait que la logique terrible à laquelle le Gouvernement veut soumettre la fonction publique, est une remise en cause du

statut, de la sécurité et de la garantie d'une continuité de carrière. C'est à cela que le Gouvernement veut s'attaquer, dans une logique ultralibérale où il souhaite se caler sur le privé.

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés. Hélas, ce qui est vrai pour la fonction publique, pour les fonctionnaires de la Ville, est également vrai pour l'ensemble des fonctions publiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je vous donne la parole, Monsieur le directeur.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, beaucoup des sujets qui ont été évoqués par les deux orateurs ressortent de débats et de problématiques nationaux. Si vous permettez, je me contenterai de repréciser la dimension technique de ces deux projets de délibération.

Le premier, le PP 11, visant à modifier la délibération de 2010 portant création d'un compte épargne-temps dans plusieurs directions. D'abord, pour le mettre en conformité avec un décret publié en décembre 2018 qui visait notamment à permettre le transfert des droits épargnés pour les personnels qui intégraient la Préfecture de police en provenance des trois fonctions publiques. Ce décret de 2018 permettant aussi d'abaisser le seuil à partir duquel les agents peuvent demander le paiement des jours épargnés. Ce seuil baissant de 20 à 15 jours.

La deuxième évolution proposée par le projet de délibération PP 11 est celle qui consiste à harmoniser les montants d'indemnisation au profit des personnels relevant du statut des administrations parisiennes, avec les modalités d'indemnisation appliquées aux personnels de l'Etat, ce qui se traduit par une revalorisation, notamment du montant forfaitaire d'indemnisation. Je rappelle qu'à ce jour, un peu moins d'un millier de comptes épargne-temps a été ouvert par des personnels des administrations parisiennes œuvrant au sein de la Préfecture de police. 968, très exactement.

Deuxième sujet concernant le PP 12 : celui des taux de promotion pour l'avancement de grade dans les corps et certains corps de catégorie A, B et C de la Préfecture de police pour l'année 2019. C'est un projet de délibération relativement classique qui vise à fixer ces taux. J'entends bien votre insatisfaction, Madame SIMONNET et Monsieur LE RESTE, mais tel est le sens du projet de délibération qui est proposé pour l'année 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le directeur.

Madame la Maire, chère Colombe BROSSEL, voulez-vous ajouter un mot ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 11).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 12).

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'insécurité à la Porte de la Chapelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord, le vœu n° 69, présenté par le maire du 18e arrondissement, M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer plus tôt ce matin la situation de la porte de la Chapelle. Nous l'avons fait à l'occasion de ce vœu, qui a recueilli l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement et vise à nouveau, après les multiples alertes des uns et des autres, à attirer l'attention de chacun sur la situation particulièrement dégradée, ces dernières semaines et ces derniers mois, du quartier de la porte de la Chapelle dans le 18e.

Dans ce quartier, il faut que nous parvenions à travailler en même temps dans trois directions.

La première direction consiste à améliorer et à renforcer l'ordre public dans ce quartier, ce qui exige une action coordonnée de la Ville et des services de l'Etat. Je sais à quel point la Préfecture de police y est attachée.

La seconde est d'arriver à apporter une réponse sur le plan sanitaire et social à la problématique très lourde de la présence des usagers de "crack" et de trafiquants. De ce point de vue, la ville travaille avec l'Etat sur la question du "Plan Crack". Et puis, il faut que nous arrivions à opérer les mutations urbaines. Nous aurons l'occasion, notamment au cours de ce Conseil de Paris, de voter un très beau projet de délibération sur la gare des Mines, qui va améliorer la situation dans un temps un peu plus long.

Pour autant, il convient que ces investissements ne masquent pas l'urgence dont je parlais. Par ce vœu, nous souhaitons alerter le Gouvernement sur la nécessité de mettre en place des moyens adaptés pour faire face à la recrudescence de la violence dans ce quartier, que l'on observe semaine après semaine, de travailler à la prise en charge inconditionnelle de l'ensemble des réfugiés qui sont présents sur ces campements. Nous aurons l'occasion d'y retourner demain avec la Maire de Paris. Et enfin, de travailler avec la R.A.T.P. pour faire en sorte que sur le réseau, aussi bien en souterrain que dans le tramway, des moyens supplémentaires puissent être dégagés pour éviter les scènes auxquelles nous sommes malheureusement aujourd'hui confrontés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e, et, au-delà de vous, l'ensemble de votre conseil municipal qui a soutenu ce vœu que vous avez présenté avec les élus socialistes en Conseil du 18e arrondissement. Au-delà du constat qui est partagé, vous y portez trois demandes qui sont impératives. Je ne reviens pas sur la prise en charge temporaire et inconditionnelle de tous les réfugiés. Ma collègue Dominique VERSINI y revient régulièrement.

Comme l'a dit la Maire de Paris la semaine dernière, lorsqu'il a été demandé à la Mairie de Paris de fermer le centre de premier accueil de la Chapelle parce qu'un autre dispositif se mettait en place, il nous a paru normal de travailler tous dans le même sens. Force est de constater, un an plus tard, que ce nouveau dispositif mis en place par le Gouvernement, n'a pas permis - c'est un doux euphémisme - d'empêcher des reconstitutions extrêmement importantes de campements de rue et qu'il est donc nécessaire aujourd'hui, et cela doit parfois dépasser des cadres administratifs, de mettre en place un dispositif de premier accueil.

Je ne reviens pas sur votre demande d'effectifs de police présents sur le terrain. Permettez-moi de saluer le travail des effectifs du commissariat du 18e arrondissement ainsi que ceux de la BAC nuit, qui sont présents dans le quartier tous les soirs et toutes les nuits, interpellent des délinquants, notamment des dealers de "crack".

Je voulais aussi que l'on n'oublie pas de saluer ceux qui sont présents, travaillent et interviennent sur le terrain. Redire que nous avons tous besoin que ce soit l'ensemble des bouts de la chaîne - si vous me permettez de le dire ainsi - qui soient pris en charge, du travail sur les réseaux. Même si ce sont des petites quantités en termes de poids, nous devons absolument faire en sorte que la lutte contre le trafic de "crack" soit la priorité de l'ensemble des services, spécialisés ou non, à l'aval ou à l'amont de la chaîne en matière de prévention.

Enfin, vous dire - et je terminerai par-là, Monsieur le Maire - que nous avons interpellé le directeur d'Ile-de-France Mobilités. Nous le ferons également auprès de la R.A.T.P. pour que les usagers du métro parisien - vous citez les stations de la ligne 12 et du tramway T3, mais également l'ensemble des stations de métro qui sont comprises dans le G.L.T.D. - le "Groupement local de traitement de la délinquance" animé par le Procureur de la République, soient sécurisés.

Enfin, faire en sorte que ce qui se passe dans les souterrains soit examiné en même temps que ce qui se passe à l'extérieur, parce que c'est bien l'ensemble des espaces publics et des espaces souterrains dans le métro qui doivent être tranquillisées par de la présence humaine pérenne et en uniforme, pour rendre aux Parisiens et aux Parisiennes, à ceux qui utilisent le métro et les transports en commun, la tranquillité à laquelle ils ont droit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je vous donne la parole, Monsieur le directeur.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Préfet de police a eu l'occasion de s'exprimer tout à l'heure en réponse à une question d'actualité, en indiquant qu'il se rendrait prochainement dans le secteur de la porte de la Chapelle dans le 18e, où la situation est très difficile. Personne ne l'ignore et ne le nie.

Je voudrais rappeler de façon très rapide, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites, les quatre piliers de l'action de la Préfecture de police dans ce domaine avec ses partenaires.

D'abord, le sujet de la présence sur la voie publique. L'adjointe à la Maire en charge de la sécurité a rappelé l'engagement très fort du commissariat du 18e arrondissement et des équipes spécialisées pour être présents sur la voie publique, prévenir, dissuader la commission d'actes de délinquance et interpeller leurs auteurs lorsque ceux-ci ont malheureusement été commis.

Je voudrais m'associer à cet hommage, saluer l'engagement de l'ensemble des effectifs sous l'autorité de la commissaire centrale, Mme Emmanuelle OSTER, et de son adjoint, M. Mathieu DEBATISSE. Ils bénéficient autant

que possible des renforts des moyens spécialisés de la Préfecture de police : la BAC de nuit bien évidemment ; les compagnies de sécurisation et d'intervention qui permettent de renforcer les effectifs du commissariat et la présence sur le terrain ; et, lorsque l'actualité de l'ordre public le permet, d'unités de forces mobiles : C.R.S. et escadrons de gendarmerie mobile.

Je voudrais également insister sur le rôle des équipes thématiques ou dédiées à certains types de délinquance. Je pense en particulier à la Brigade sauvette-contrefaçon, qui a été créée à l'automne 2017 - si ma mémoire est bonne - et permet, face à ce type de phénomène extrêmement important, envahissant, problématique pour l'espace public, d'apporter une réponse spécialisée. Plus de 30.000 procès-verbaux à l'échelle de la Capitale ont été dressés l'année dernière. Une grande partie d'entre eux, plus des trois quarts, l'a été dans le 18e arrondissement.

Je dirai un mot s'agissant de la présence dans les transports en commun. Le tramway T3 bis, depuis son inauguration, rencontre des difficultés de plus en plus importantes. Alertée par les élus, alertée par la R.A.T.P., la Brigade des réseaux ferrés de la Préfecture de police a renforcé sa présence sur les tronçons du tramway T3 bis les plus concernés, notamment entre la porte d'Aubervilliers, la porte de la Chapelle et la porte de Clignancourt. Plus de 74 opérations de sécurisation depuis le 22 février dernier ont permis d'interpeller des individus à l'origine d'actes de délinquance, d'incivilités à l'intérieur de ces tramways. Nous maintiendrons la vigilance en lien avec les équipes du groupement de sécurité de la R.A.T.P., qui agit également dans ce domaine.

Le deuxième axe de la présence et de l'action de la Préfecture de police, c'est le travail d'investigation, notamment en matière de lutte contre les stupéfiants. Tout le monde partage le contexte et le constat : les quantités de drogue qui circulent sont en augmentation. Les prix baissent. Le public des consommateurs se diversifie. C'est vrai malheureusement dans le Nord-Est parisien, où un certain nombre de points de "deal", de trafic et de consommation sont constatés par les services de police. Des investigations lourdes sont menées à la fois par les équipes de commissariats, par la sûreté territoriale de Paris, par les équipes de la police judiciaire pour le haut du spectre des trafics, qui permettent d'obtenir des résultats qui ne se limitent pas uniquement aux quantités saisies. Car il faut rappeler que, pour le "crack", un caillou pèse 0,1 gramme. Autant vous dire que lorsque l'on en saisit 3,7 kilogrammes, comme l'année dernière, cela représente une quantité de cailloux considérable.

Ces investigations concernent aussi le phénomène du proxénétisme et les réseaux de traite des êtres humains. Le proxénétisme visant des ressortissantes nigériennes en particulier, fortement implanté dans le 18e arrondissement, sous le contrôle et les investigations de la police judiciaire. De nombreux procès ont déjà eu lieu dans ce domaine.

Le troisième outil et axe d'action de la Préfecture de police, en lien avec la Ville de Paris, c'est la mobilisation des polices administratives destinées à prévenir les problèmes de tranquillité publique. Cela passe par le contrôle des établissements - débits de boissons notamment - et par la lutte contre le travail illégal, qui permettent de procéder à des fermetures administratives, le cas échéant.

Le dernier axe, c'est la coopération avec les partenaires. Le "Plan Crack" est un bel exemple de la nécessité, pour la Préfecture de police, de ne pas agir uniquement sur le volet répressif, mais de travailler en lien avec les acteurs du volet social et médico-social s'agissant du trafic de stupéfiants.

Je voudrais mettre en avant la coopération avec le consulat du Maroc, qui permet de traiter une autre problématique fortement présente dans le 18e arrondissement, à savoir celle des mineurs non accompagnés, dont certains commettent des actes de délinquance.

Voilà les quatre axes principaux d'une action du quotidien, difficile, lourde, mais sur laquelle et pour laquelle la Préfecture de police continuera de se mobiliser.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le directeur.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 69, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 125).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Brigade Paris-Centre de surveillance des espaces verts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 70, présenté par M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci.

C'est un vœu qui fait suite à la grève, entamée le 13 novembre, des agents d'accueil et de surveillance des espaces verts de Paris-Centre. Ces agents ont été constitués en une brigade unique des quatre arrondissements

centraux et cela a entraîné une dégradation de leurs conditions de travail. Par exemple, les agents, dans le 3e arrondissement, n'ont plus accès à un local pour pouvoir se changer ou se reposer durant leurs pauses de travail. De même, l'effectif des agents est passé de 32 agents à 20 actuellement.

Par ailleurs, les agents s'interrogent sur le sens même de leur fonction puisqu'auparavant, ils entretenaient un lien de proximité avec l'usager, avaient un rôle de médiation dans les parcs et les squares. Dorénavant, leur mission semble avoir une simple fonction de surveillance, voire de répression, puisqu'ils ne sont plus présents dans les parcs et effectuent de simples passages. Ils ne peuvent plus entamer le dialogue et avoir cette action de médiation qu'ils entretenaient auparavant. De ce fait, les horaires d'ouverture et de fermeture des parcs et des squares du Centre de Paris sont modifiés en raison de la grève. Les riverains se plaignent de plus en plus de ces horaires de fermeture prématurée et d'ouverture tardive.

Le Conseil de Paris, en décembre 2018, à l'initiative du groupe Ecologiste, avait proposé un amendement budgétaire pour que 57 nouveaux postes d'agent d'accueil et de surveillance dans les parcs et jardins de la Ville de Paris, soient créés. Cela nous paraît aujourd'hui plus que nécessaire.

Ces agents ont eu une réunion avec la chef de circonscription le 18 mars dernier, au cours de laquelle ils ont fait des propositions. Mais ils n'ont pas retrouvé cette proposition dans la transcription de leur réunion. Aussi, ils ont décidé de poursuivre leur grève, ce que nous regrettons toutes et tous.

Le vœu demande que la Ville de Paris s'empare vraiment de cette question et qu'elle permette aux agents municipaux, dans l'intérêt du service public et de la satisfaction des usagers, de résoudre ce problème rapidement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Colombe BROSSEL, vous êtes-vous emparée de cette question ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Nous y veillons.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 2e arrondissement, cher Jacques. Merci de nous alerter collectivement sur ce mouvement de grève, qui, en effet, dure depuis trop longtemps, avec une mobilisation fluctuante. La semaine dernière, il y avait zéro gréviste. Lundi, mardi et mercredi, il y avait un gréviste. Au-delà du nombre d'agents grévistes, le simple fait que les organisations syndicales soient mobilisées, qu'elles soient mobilisées auprès de vous, de moi, est le signe qu'il nous faut continuer le dialogue social dans cette circonscription. C'est ce que j'ai demandé, et ce qu'a donc fait l'excellente chef de circonscription du centre de Paris, que je remercie ici.

En effet, j'ai vu, comme vous, que ce travail de médiation, de coopération, de coordination, de construction ensemble des solutions, n'avait pas totalement porté ses fruits, puisque j'ai moi-même été alertée par les organisations syndicales.

Vous disiez que votre vœu servait à alerter et à faire en sorte que tout le monde prenne en charge ce dossier. Je vous confirme, au-delà du vœu, que c'est un sujet très suivi par moi-même et par le directeur de la DPSP, parce qu'il faut que nous trouvions ensemble. C'est bien ensemble - les organisations syndicales, les agents, la hiérarchie - que nous trouverons le moyen pour chacun et chacune de trouver du sens à ce qu'il fait et de trouver les meilleurs moyens de le faire. C'est donc ce que j'ai demandé à la DPSP, que ce soit en central ou localement.

Je ne peux pas préempter par un vœu au Conseil de Paris les conclusions du dialogue social en cours. Je crois que ce ne serait pas de bonne politique. De la même façon, je ne peux pas complètement préempter le débat budgétaire que nous avons eu ou que nous aurons sur des créations de postes à l'occasion d'un vœu.

Je vous aurais volontiers proposé de retirer votre vœu en prenant l'engagement que la DPSP continuera à être mobilisée et à revenir vers les maires d'arrondissement, mais je crois que votre vœu sera maintenu. J'y apporterai un avis défavorable parce que je crois que ce n'est pas dans le cadre de ce vœu que nous pourrons résoudre ces incompréhensions et ce conflit.

Soyez en tout cas assuré de ma détermination à résoudre avec les agents l'ensemble des incompréhensions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Colombe.

Jacques BOUTAULT, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'ai bien entendu la bonne disposition d'esprit de Colombe BROSSEL, l'adjointe en responsabilité, et je l'en remercie, mais cela dure depuis trop longtemps. Le dialogue social semble tout de même bloqué. Je pense que ce vœu permettrait largement de débloquer la situation. Donc, pour maintenir cette amicale pression, mais nécessaire, nous maintiendrons le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Le suspens étant levé, le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurité dans le 12e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 71, présenté par Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le 12e arrondissement, je déplore que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le C.S.P.D.A., n'ait pas eu lieu depuis plus de trois ans. Il se trouve que c'est une réunion qui devrait avoir lieu chaque année. Depuis que j'ai déposé ce vœu, il est vrai que j'ai reçu une convocation pour le 8 avril, mais malgré celle-ci, cela n'empêche pas de tenir régulièrement cette instance. C'est notamment l'objet de ce vœu.

Il se trouve aussi que dans la nouvelle convention pluriannuelle du G.P.I.S., il est prévu que, localement, il y ait deux réunions, deux comptes rendus et une concertation avec l'ensemble des acteurs de la sécurité. Là encore, nous vous demandons qu'à ces deux réunions pluriannuelles, soient non seulement associés les élus de l'opposition, mais aussi les différents présidents des amicales de locataires de plus de 500 logements, afin que nous puissions échanger avec tous les acteurs concernés.

Enfin, un constat s'impose. On a remarqué que de nombreuses personnes locataires du parc social ne connaissaient pas et n'avaient pas du tout identifié les concierges assermentés qui sont habilités à verbaliser les infractions au règlement intérieur. Nous vous demandons aussi que soient identifiés auprès du parc social du 12e arrondissement, les différents gardiens assermentés.

Je voulais préciser que lorsque j'ai présenté ce vœu en Conseil d'arrondissement, il m'a été répondu que je demandais une cogestion de la sécurité. Je vous rassure tout de suite : je ne demande pas une cogestion de la sécurité, parce que je sais que nous avons une vision diamétralement opposée sur ce sujet ainsi que sur les moyens à mettre en place. Je demande simplement que les instances soient réunies régulièrement, comme cela est d'ailleurs prévu dans le conseil d'arrondissement, pour que l'on puisse délibérer et échanger entre personnes et acteurs concernés par la sécurité.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Madame MONTANDON, pour ce vœu.

Un point de forme, trois points de fond.

Un point de forme. Il est normal - après tout, pourquoi pas - que ce vœu soit redéposé en Conseil de Paris après avoir été très largement débattu en Conseil d'arrondissement, mais les éléments de réponse ou de débat qui ont pu vous être apportés, notamment par la maire du 12e, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, et son exécutif, n'ont pas été intégrés dans le vœu tel qu'il nous a été transmis et nous mobilise ce soir.

Permettez-moi d'abord de remercier Mme Catherine BARATTI-ELBAZ et son exécutif pour le gros travail de coopération, de coordination et de coproduction de sécurité qui est mené non seulement avec la circonscription de la DPSP, mais aussi avec le commissariat du 12e arrondissement.

J'entends votre demande sur la tenue d'une réunion du C.S.P.D.A. Elle aura donc lieu le 8 avril. Mais un C.S.P.D.A., ce ne sont pas que des réunions en grand format, pour le plaisir de cocher la case de la réunion du C.S.P.D.A. Un contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement, c'est une matière vivante, un certain nombre d'objectifs qui sont déterminés collectivement et sur lesquels il s'agit de travailler ensemble. Et c'est bien ce qui a été fait dans le 12e arrondissement, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres arrondissements.

La coordination des maraudes sociales, la mise en place de CENOMED, une coordination de prostitution relancée en décembre 2017, la mise en place de mesures de responsabilisation avec au moins trois collèges du 12e arrondissement, une coordination des acteurs de la sécurité du bois de Vincennes que Mme Catherine BARATTI-ELBAZ réunissait à nouveau le 28 mars dernier : c'est cela, un contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Ce n'est pas uniquement une grand-messe organisée dans la salle des fêtes d'une mairie d'arrondissement.

C'est ce qui a été fait. La maire du 12e arrondissement organise ou participe à plus de 100 réunions relatives à la prévention et à la sécurité chaque année, parce qu'elle est maire d'arrondissement et que cela fait partie de son travail.

Je vais le dire en taquinant, mais en le faisant gentiment : il y a d'autres arrondissements dans lesquels la signature du contrat de prévention et de sécurité a été plus tardive que dans le 12e arrondissement, et dans lesquels le travail de fond - pour autant, il y a des problématiques intéressantes dans ces arrondissements - a été un peu moins creusé que dans le 12e arrondissement.

C'est donc la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à votre vœu. Mais soyez en tout cas bien rassurée et assurée du fait que la maire du 12e arrondissement, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, est à pied d'œuvre avec l'ensemble de son exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Colombe BROSSEL.

Monsieur le Directeur, je vous donne la parole ? Non, ce n'est pas utile ? Bon.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Pas particulièrement, sauf pour rappeler qu'effectivement, une fois les contrats et les plans signés, il faut les faire vivre au quotidien. Un certain nombre d'instances viennent d'être rappelées par l'adjointe à la Maire en charge de la sécurité. C'est du travail quotidien, dans des formats différents. Le C.S.P.D.A. permet de faire un point d'actualité régulier dans un format plus large.

Nous participerons, bien évidemment, à la réunion du 8 avril, puisque je rappelle qu'à Paris, la politique de prévention de la délinquance est coanimée par le Préfet de police et la Maire de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le directeur.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Nicolas BONNET-OULALDJ. Il a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Un conseil de prévention de sécurité d'arrondissement, cela fonctionne quand il y a un adjoint qui s'en occupe et l'anime. Depuis deux ans, il n'y a pas eu de réunion. Ce que dit Mme MONTANDON est juste, d'autant plus qu'il a fallu que ce vœu vienne en Conseil d'arrondissement pour que le C.S.P.D.A. soit réuni la semaine prochaine.

J'entends ce que vous dites, chère Pénélope… Pardon, chère Colombe BROSSEL… J'allais répondre à Pénélope KOMITÈS tout à l'heure, donc je m'étais déjà préparé à citer "Pénélope".

J'entends bien tout ce que vous dites, chère Colombe BROSSEL. Cela dit, la réalité du 12e arrondissement, c'est que nous avons eu des violences très graves, allée Vivaldi, dernièrement. Vous savez qu'il y a eu aussi un mort par balle dans un bar, il n'y a pas si longtemps. Vous savez que, villa du Bel-Air, il y a une multiplication - là où, d'ailleurs, on veut ouvrir la petite ceinture - de cambriolages depuis le début de l'année. Il y a donc plusieurs faits dans cet arrondissement qui nécessitent la participation des habitants, des conseils de quartier et des représentants des bailleurs sociaux.

C'est de la responsabilité de l'adjoint en charge de la sécurité, qui ne l'a pas fait depuis un certain temps en nous disant : "Oui, mais avec le calendrier, les élections, tout ça, on n'a pas pu". Ce n'est pas vrai. J'ai été en charge de cette responsabilité pendant un mandat. Nous avons tenu, avec Michèle BLUMENTHAL, un C.S.P.D.A. tous les ans ainsi que des réunions publiques régulièrement dans les quartiers.

Donc il faudrait peut-être "rebriefer" l'adjoint en charge de la sécurité dans le 12e arrondissement pour que cela fonctionne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame MONTANDON ? J'imagine que non. Coucou ? Vous retirez votre vœu ? Non, vous le maintenez ? Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 71 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues de La Jonquière et Berzélius.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 72, qui me conduit à donner la parole à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu que je présente avec Geoffroy BOULARD et Frédéric PÉCHENARD. Il est relatif à l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues de La Jonquière et Berzélius aux Epinettes, un quartier qui est un point où se focalisent plusieurs difficultés. On constate, malgré les signalements régulièrement faits au commissariat par la mairie et par les riverains, une récurrence des trafics de drogue ainsi que des regroupements constatés à l'angle de ces deux rues. Les nuisances pour les riverains continuent. Le climat d'insécurité qui en résulte est un sujet que nous connaissons bien à la mairie du 17e arrondissement. Ce n'est pas nouveau puisque nous avons saisi à plusieurs reprises la Préfecture de police ou la Mairie de Paris, notamment dans le cadre du déploiement d'un nouveau plan de vidéoprotection dans le 17e arrondissement et au-delà.

Le maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD, a adressé un courrier au Ministre de l'Intérieur, en date de novembre 2018, pour l'alerter sur la nécessité de renforcer ce plan de vidéoprotection parisien. Des réunions locales sont organisées régulièrement dans le cadre du contrat de sécurité d'arrondissement, notamment sur ce quartier. Le vœu qui s'adresse au Préfet de police demande que soit confirmée l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues de La Jonquière et Berzélius dès que possible, pour permettre à ce quartier de retrouver un climat apaisé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alix BOUGERET.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Je laisserai M. le Préfet de police répondre sur la demande qui lui est directement formulée.

Je tiens à rappeler le fait que nous avons eu, à de nombreuses occasions dans cet hémicycle, des échanges ou des interpellations communes et conjointes entre la mairie du 17e arrondissement et la Mairie de Paris sur la question du trafic de stupéfiants à l'angle des rues de La Jonquière et Berzélius. Cela fait partie de la liste concernant un certain nombre de points dans Paris, que j'avais adressée il y a plusieurs mois de cela au Préfet de police et au Procureur de la République en leur demandant que la question de la lutte contre ce que je vais appeler le "deal de rue" - ce trafic de stupéfiants qui certainement ne concerne pas des centaines de tonnes de drogue, mais est le plus délétère pour les habitants parce que présent dans l'espace public, les halls d'immeubles, mettant une sorte de chape de plomb sur un quartier entier et pouvant en pourrir plusieurs - soit une priorité pour l'ensemble des services de la Préfecture de police. C'est un endroit que vous aviez signalé et que j'avais signalé.

C'est donc la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à votre vœu, avec la réserve que je formule à chaque fois : les caméras de vidéosurveillance, les caméras de vidéoprotection ne sont pas en soi un objectif, mais un moyen comme d'autres qui doit être mis à la disposition du travail de la police et de la justice. Cela ne m'exonérera pas de continuer à demander le renforcement des moyens humains dans les commissariats à Paris, parce qu'il faut de la présence humaine pour être aux côtés des habitants et "être sur le dos" - si vous me permettez cette familiarité - des délinquants.

Dernier mot : j'en profite pour remercier la Préfecture de police parce que, pour un certain nombre de ces points de "deal" connus et signalés, il y a eu une mobilisation de vos services, Monsieur le Préfet, avec une belle affaire dans le 17e arrondissement, rue de Saussure, mais également de belles affaires dans les 18e et 19e arrondissements.

Je continuerai à me faire le relais des habitants et de mes collègues maires d'arrondissement pour que la lutte contre le trafic de stupéfiants soit une priorité au cœur de l'action de la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je vous donne la parole, Monsieur le Directeur.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère, je ne reviendrai pas sur la situation que vous avez décrite dans ce secteur du 17e arrondissement. Je voudrais concentrer mon propos sur le plan de vidéoprotection de la Préfecture de police lui-même. J'ai déjà eu l'occasion, ici, devant votre Conseil, d'en rappeler les grandes caractéristiques. Un plan développé par la Préfecture de police implanté sur le domaine public municipal, qui représente un effort financier d'environ 250 millions d'euros depuis son lancement et le début du déploiement des caméras en 2010. 62 d'entre elles équipent aujourd'hui le 17e arrondissement et permettent d'appuyer les interventions et la mobilisation des effectifs de la police nationale, notamment ceux du 17e arrondissement, de les appuyer à la fois dans la surveillance quotidienne, dans la protection quotidienne de nos concitoyens à travers le dispositif dit "des vidéopatrouilles", et d'appuyer leur travail dans le cadre des investigations qui peuvent être menées à la suite de faits de délinquance ou dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants.

Les perspectives budgétaires pour la période 2019-2021 permettent d'envisager raisonnablement - j'avais déjà eu l'occasion de le dire - l'implantation de 100 nouvelles caméras, ou plus exactement l'équipement de 100 nouveaux sites par an en 2019, 2020 et 2021, permettant de mailler la couverture opérationnelle de Paris. Ces

sites sont choisis au regard de leur pertinence opérationnelle pour les services de la Préfecture de police - Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, Direction de l'ordre public et de la circulation, Direction du renseignement le cas échéant - et sont croisés avec les demandes formulées par les élus. Toutes ne peuvent pas être satisfaites – plus de 400 demandes ont été adressées à la Préfecture de police par les élus parisiens - mais certaines d'entre elles peuvent l'être. Ce sera le cas en 2019 ou 2020 pour l'angle des rues de La Jonquière et Berzélius, parce que dans ce cas précis, la vidéoprotection pourrait apporter un plus à l'action quotidienne des effectifs de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Directeur.

J'ai une explication de vote de M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Cela fait 9 ans que l'on déploie des caméras. Aujourd'hui, le P.V.P. accède à 30.000 caméras, tout compris, avec ses partenaires et les interconnexions. Je n'ai pas vu la délinquance, le crime, les délits et les incivilités baisser en proportion. J'ai presque l'impression, quand j'écoute la droite qui ne cesse de dire que l'insécurité augmente à Paris, que plus on met de caméras et plus l'insécurité augmente.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote, Pascal JULIEN.

Je mets donc aux voix le vœu n° 72.

Pardon ? Il y a une autre explication de vote ?

Oui, allez-y, je vous en prie.

Mme Valérie NAHMIAS. - Je ne peux pas ne pas intervenir après ce que vient d'être dit. C'est faux. Ce n'est pas qu'il y en a plus, mais grâce aux caméras, on a pu résoudre beaucoup plus de méfaits parce que l'on a pu avoir les preuves.

Non, je suis désolée, cela a été des faits, cela a été nommé.

Donc, évidemment que le groupe UDI-MODEM appuiera la demande du groupe les Républicains et Indépendants dans le 17e arrondissement et appuiera toutes les demandes de caméras qui seront proposées à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

Le groupe UDI-MODEM votera ce vœu. Il fallait que cela se sache.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72, avec, si j'ai tout compris ou plutôt tout suivi, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2019, V. 126).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'occupation du domaine public Porte de Montmartre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 73, présenté par M. Christian HONORÉ.

Vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présente le vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL sur l'occupation illégale du domaine public rue du Lieutenant-Colonel Dax, dans le 18e arrondissement. Ce vœu a été adopté en conseil d'arrondissement.

Nous demandons de prendre les mesures de remontée des filières ; la présence accrue de la police nationale sur le terrain en charge de la répression ; la présence renforcée de la Brigade de lutte contre les incivilités de la Ville de Paris, qui, par sa présence physique, peut dissuader toute installation, en coordination avec les autres acteurs, et l'élargissement de ses compétences ; de poursuivre les opérations conjointes entre la Ville et la police nationale, avec une présence accrue le week-end et en début de semaine afin d'améliorer la physionomie de l'espace public et préserver la tranquillité des habitants du quartier ; de soutenir et d'accompagner les projets des habitants qui ont pour but de permettre aux riverains de se réapproprier l'espace public ; enfin, de créer des comités d'études et de partage des projets et initiatives menés par les habitants, en lien avec les services de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Monsieur HONORÉ. C'est un peu votre vœu, tout de même, ce n'est pas que celui de Pierre-Yves BOURNAZEL. Vous êtes dedans en tant qu'élu du groupe les Républicains et Indépendants.

Je vais y apporter un avis favorable, parce que, vous avez raison, les problématiques sont importantes dans le quartier de la porte Montmartre. Elles nécessitent une action coordonnée et dans la durée.

Oui, tout arrive !

Et donc, on va apporter un avis favorable.

Merci de saluer le travail de coopération et de coproduction de sécurité, avec ces opérations que vous nous appelez à poursuivre entre la Ville et la police nationale, parce qu'en effet, ce sont des opérations coordonnées que nous déployons dans tous les arrondissements et qui permettent à chacun dans son domaine de compétence d'avoir une présence dissuasive et en nombre, aux effectifs de police de saisir et de détruire les marchandises à l'aide d'une benne dédiée mise à disposition par la Ville. Cela nous a permis aussi un arrêté conjoint d'octobre 2018, qui fixe les règles de stationnement dans certaines voies du périmètre des puces et permet, comme à Château-Rouge et à porte de Montreuil, d'avoir une action sur les camionnettes stationnées qui peuvent servir parfois à stocker de la marchandise.

Nous faisons preuve, au-delà du caractère parfois formel de nos institutions, de beaucoup d'inventivité avec la Préfecture de police pour utiliser au mieux le cadre légal et améliorer notre efficacité pour lutter contre cette problématique. C'est évidemment la présence de l'ensemble des agents de la DPSP, parce qu'ils font un travail de fond sur la lutte contre les incivilités, au-delà de ce que je décrivais.

Je vous donne le chiffre parce qu'il est intéressant. Dans le quartier de la porte Montmartre, la DPSP a mis 980 P.V. en 2018 en matière d'incivilité. Il y en a déjà 223 pour les deux premiers mois de l'année 2019. En matière de régulation des déplacements, ce sont 13.047 P.V. dressés sur ce seul secteur en 2018. Il y en a déjà 2.750 pour les deux premiers mois de l'année 2019.

Vous voyez que nous sommes tous présents. Nous allons continuer avec les habitants et avec l'ensemble des acteurs. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à ce vœu.

Pardon d'avoir dépassé mon temps de parole, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, d'abord, un mot sur les sauvettes. Pour rappeler que les procédures mises en œuvre pour sanctionner la pratique des sauvettes relèvent du délit et qu'elles ne peuvent donc être mises en œuvre que par les effectifs de la police nationale, d'où l'intérêt de jouer sur la complémentarité entre les prérogatives des policiers nationaux et celles des agents de la DPSP. C'est bien ce qui se passe dans le Nord-Est parisien, face à un phénomène extrêmement répandu qui pose non seulement la question de l'action des pouvoirs publics, mais aussi de la responsabilité des consommateurs, suffisamment nombreux pour que le trafic reste lucratif.

Dans le secteur de la porte Montmartre, tout un dispositif a été mis en place en coordination avec la Ville de Paris, consistant à mettre en place des dispositifs préventifs : notamment de barriérage aux abords du marché aux puces, la veille du marché qui se tient porte Montmartre ; de densifier la présence sur la voie publique à travers la mobilisation de la Brigade sauvette-contrefaçon, que j'évoquais tout à l'heure, rattachée au commissaire du 18e arrondissement ; et des renforts prenant la forme de patrouilles équestres qui permettent d'assurer une présence dissuasive au quotidien et d'intervenir le cas échéant.

Côté police nationale, en 2018, ce sont plus de 3.200 procédures délictuelles simplifiées avec l'accord du parquet qui ont été établies à l'encontre de vendeurs à la sauvette à la porte Montmartre. 30 tonnes de marchandises ont été saisies et placées effectivement dans les bennes de la Direction de la Propreté de la Ville de Paris. Près de 5.000 contrefaçons ont été détruites. 11 individus ont été placés en garde à vue et interpellés. Depuis le début de l'année 2019, nous sommes à 600 procédures simplifiées déjà établies.

Je voudrais apporter une précision s'agissant de la rue du Lieutenant-Colonel Dax, qui a connu en effet un phénomène de report du fait de l'efficacité des actions menées du côté de la porte Montmartre, avec la présence d'individus et de véhicules ventouses. Là encore, depuis le début du mois de mars, la coopération entre la Ville de Paris et la Préfecture de police a été renforcée pour mener des actions conjointes entre nos services qui ont permis, à ce jour, d'évincer 600 individus, d'établir 49 procédures simplifiées et de détruire déjà 1,5 tonne de marchandises. Pour vous donner un seul exemple, le 25 mars, la Brigade sauvette-contrefaçon a évincé à trois reprises entre 200 et 300 vendeurs dans le secteur, et saisi des centaines de kilogrammes de marchandises. C'est un travail décisif.

Encore une fois, la demande est très forte. C'est aussi une question qui doit collectivement nous interroger. Mais soyez certains de notre volonté de continuer à agir en ce sens pour la tranquillité des habitants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Directeur.

C'est donc avec un avis favorable de l'Exécutif que je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 de M. Pierre-Yves BOURNAZEL, présenté par M. Christian HONORÉ.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 127).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers concernant Colombe BROSSEL.

Je vous propose d'aborder les dossiers que porte Pénélope KOMITÈS.

Pourrions-nous avoir l'ambition collective de pouvoir conclure nos travaux de ce soir avec le vœu n° 83, c'est-à-dire de terminer la page 17 de l'ordre du jour de cette séance ? Je porte une ambition collective et à partir de là, il faut vivre d'espoir, Monsieur CONTASSOT. Sinon, la vie est triste. Je n'ai pas dit que l'espoir revenait, mais qu'il fallait vivre d'espoir.

2019 DEVE 32 - Subventions (10.760 euros) à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets 2019 relatif au "Printemps des cimetières".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je propose que nous examinions le projet de délibération DEVE 32.

La parole est à M. Pascal JULIEN et à lui seul.

M. Pascal JULIEN. - Je vais vous faire plaisir, Monsieur le Président, je ne vais pas occuper mes cinq minutes. Parce que je voudrais simplement remercier Pénélope KOMITÈS d'avoir pris l'initiative de ce "Printemps des cimetières", qui avait, dans mon groupe comme dans d'autres, suscité au début une certaine méfiance, qui était légitime parce qu'effectivement, ce genre d'animation pouvait très bien aboutir à quelque chose d'excessif qui trouble le calme dont les cimetières ont besoin, y compris le dimanche. En réalité, pour être allé aux premières prestations, cela est vraiment bien fait. Il faut que cela reste dans ce format. Pour le coup, on marche sur des œufs. Il ne faut pas qu'il y en ait plus, que ce soit plus bruyant.

On maintient cet équilibre délicat et je continuerai de remercier Pénélope KOMITÈS pendant encore les 25 ans de mandat qu'il me reste à faire.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

Je donne la parole maintenant à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, vous nous soumettez un projet de délibération sur la revalorisation des cimetières, avec l'organisation, pour la deuxième année consécutive, du "Printemps des cimetières" qui aura lieu le 19 mai prochain.

L'année dernière, j'étais intervenu pour dire mon scepticisme. Si les cimetières sont en effet des lieux patrimoniaux exceptionnels, encore mal connus pour la plupart d'entre eux, j'éprouvais quelques craintes que les personnes venues se recueillir sur les tombes de leurs proches soient dérangées, voire choquées, par ce qui pourrait s'apparenter à des manifestations festives. Or, après avoir consulté et écouté, il semble que mes craintes puissent s'apaiser.

Nous allons donc nous abstenir aujourd'hui. Nous attendons de voir comment va se dérouler cette deuxième journée.

J'insiste encore une fois sur le respect de la charte destinée au respect de la sérénité de ces lieux et à la vigilance nécessaire que chacun doit porter sur son déroulement. Nous devons être très prudents et bien vérifier que rien ne puisse heurter et encore moins blesser.

Monsieur le Maire, cette abstention d'aujourd'hui ne préjuge pas d'un vote futur.

J'ai bien noté, en outre, que ce projet de délibération fait référence au classement du cimetière de Montmartre. A ce propos, permettez-moi de revenir sur une demande des membres du conseil de quartier qui concerne l'ouverture d'une entrée nouvelle rue Ganneron. La mairie du 18e arrondissement a d'abord donné son accord, a soutenu le projet. Il faisait, semble-t-il, l'unanimité. Et puis, l'Exécutif, au cours d'une séance du conseil d'arrondissement, a paru abandonner ce projet, on ne sait pour quelle raison, à la grande déception des habitants qui

le portent depuis des années. Preuve qu'ils tiennent à ce projet, il est maintenant relancé dans le cadre du budget participatif 2019.

Nous espérons qu'il sera retenu et voté - nous le soutenons - et une fois voté, mis en œuvre. Nous aimerions connaître la position de la Mairie sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci aux deux intervenants.

Effectivement, l'édition première de ce "Printemps des cimetières" a été très intéressante, aussi bien avec des visites guidées auprès de sépultures de personnages illustres, que des expositions sur la biodiversité, des prestations artistiques, avec près de 1.500 Parisiens qui ont participé à cet événement et ont été satisfaits des animations qui se sont déroulées dans le respect de la vocation de recueillement des cimetières et de la qualité d'accueil qui leur a été réservé par les équipes de la Ville.

Bien évidemment, nous aurons encore une charte cette année. Cette première édition est reconduite le dimanche 19 mai, avec de nouvelles animations dans 14 cimetières parisiens, ainsi que le Centre des monuments nationaux qui ouvrira exceptionnellement au grand public la Chapelle expiatoire du square Louis-XVI, dans le 8e arrondissement.

Quant au cimetière de Montmartre, Monsieur HONORÉ, je vous prierai de déposer un vœu la prochaine fois et je vous répondrai.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 32).

2019 DEVE 33 - Mise en œuvre du projet "+ de nature en ville" voté au budget participatif parisien 2016. - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans les 3e, 4e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 33, qui me conduit à donner la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération a pour objet la mise en œuvre de l'un des projets du budget participatif voté en 2016, qui s'intitule "+ de nature en ville". L'objectif déclaré de ce projet de délibération est de développer la biodiversité, notamment les zones humides, pour renforcer les trames vertes et bleues et faciliter le déplacement des espèces végétales et animales. Le projet de délibération s'inscrit dans le "Plan Biodiversité" que nous avons voté en mars 2018. Ainsi, 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité, situés essentiellement dans les espaces verts mais aussi dans les abords des centres sportifs, d'un collège et d'un réservoir d'eau, seront créés à Paris.

J'ai fait part, en 3e Commission, des interrogations du groupe Ecologiste concernant le projet de délibération. Vous m'avez fait parvenir un document récapitulatif concernant le budget, et je vous en remercie. Ce tableau présentait le budget global et la répartition des budgets dans les arrondissements. Ces opérations étant subventionnées par le budget participatif, il me semble normal que ces informations soient transparentes, surtout que le montant global s'élève tout de même à une somme importante : 1.331.630 euros. C'est une somme importante et de nombreux Parisiens sont très vigilants aux dépenses liées au budget participatif.

Je regrette que ce projet de délibération ne soit pas accompagné par des documents plus précis qui expliqueraient les critères de ces choix et une présentation d'explications d'une réelle cohérence de ces espaces de biodiversité. L'objectif de création de trames vertes, de trames bleues ou de trames brunes est annoncé, et il est nécessaire que les citoyens comprennent les objectifs des créations des zones humides ou des choix des végétalisations régionales.

Une carte parisienne en lien avec la Métropole serait par exemple bienvenue, ainsi qu'une présentation détaillée des travaux envisagés sur chacun des sites. Nous espérons que ces travaux pourront se faire en lien étroit avec les riverains.

Aussi, le groupe Ecologiste demande que les arrondissements aient la possibilité d'être associés à ce travail en amont.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter le projet "+ de nature en ville" dans le cadre du budget participatif. Nous sommes évidemment d'accord sur le principe. Mais, puisque l'on parle de nature en ville et de budget participatif, permettez-moi de saisir cette occasion pour attirer votre attention sur un autre projet dans le cadre du budget participatif : celui du square Louise-de-Marillac, place de la Chapelle, baptisé "Oasis urbaine". Les riverains et les associatifs s'interrogent sur son devenir. Je m'explique.

Des travaux importants sont en cours. 1,5 million d'euros a été investi pour le rénover et l'agrandir. Ce n'est pas rien. Or, malgré leurs demandes répétées, associatifs et riverains ne savent toujours pas quel sera son contenu et sa destination. A quel public est-il destiné ? Aux enfants ? Aux associations ? Ils aimeraient savoir, et c'est légitime, quels aménagements intérieurs sont prévus. Allez-vous retenir leur projet et suggestions ? Enfin, le public, c'est-à-dire les riverains et les habitants du quartier, pourront-ils l'utiliser en toute quiétude ?

Ce sont là des interrogations tout à fait légitimes, vous en conviendrez.

Si je parle de cela, c'est que je vous rappelle un précédent. Le square de Jessaint, voisin, a été confié à une association, aussi honorable soit-elle. Ce faisant, vous avez confirmé votre incapacité à le mettre à la disposition des riverains dans les conditions classiques de tout square public. Un square est destiné principalement… J'allais dire que sa fonction première est d'être un espace de respiration, de quiétude, de détente, de jeu pour les enfants.

J'aimerais que vous nous éclairiez sur vos intentions et que vous nous confirmiez que ce square est bien destiné à être mis à la disposition des riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Je répondrai à M. HONORÉ la même réponse. Si vous vous inscrivez sur des projets de délibération qui portent sur un sujet particulier pour me demander autre chose, je vous recommande de me reposer la question par écrit ou par un vœu à la séance prochaine. Donc je ne vous répondrai pas puisque vous me parlez d'autre chose.

Nous passons donc au projet de délibération en question.

Madame MOREL, j'ai effectivement envoyé à tous les maires d'arrondissement les projets détaillés des 51 espaces de biodiversité prévus qui vont être réalisés et vont renforcer le réseau de la nature à Paris. Ils s'inscrivent bien dans les trames vertes et bleues, mais aussi dans les trames brunes puisqu'un certain nombre de projets devraient voir de la désimperméabilisation et des plantations d'espèces régionales également. La sélection de ces espaces a été faite par un écologue, avec trois critères : la sensibilisation des Parisiens à la biodiversité, le renforcement des trames que je viens de mentionner et la cohérence avec les usages.

Ces sites ont été partagés avec les maires d'arrondissement. Bien évidemment, leur réalisation se fera en lien avec les maires d'arrondissement qui géreront la concertation, comme à chaque fois, selon leur souhait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 33).

2019 DEVE 35 - Autorisation de financement de travaux d'extension du jardin partagé situé au sein du jardin Villemin (10e) et communication sur la nouvelle convention avec l'association "Ville Mains Jardins".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 35.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'agrandissement d'un jardin partagé, même de quelques mètres carrés supplémentaires - ici, 35 mètres carrés qui viennent s'ajouter aux 391 mètres carrés - est une belle occasion de redire combien il est important pour les Parisiens et les Parisiennes d'avoir la possibilité de jardiner. L'association "Ville Mains Jardins" gère ainsi, depuis 12 ans, ce jardin partagé au cœur du jardin Villemin et est un pôle de rencontre entre les habitants et les structures éducatives locales.

Sans clôture, entièrement ouvert sur le jardin, c'est réellement un jardin partagé qui favorise l'appropriation de l'espace public. Cette appropriation ne se crée pas toute seule. Elle est liée à l'histoire de ce jardin, fruit d'un combat qui a été mené par des riverains et des habitants. Cette parcelle devait être construite, densifiée, et elle est devenue, malgré les travaux qui avaient commencé en 2005, un jardin. Est-il possible d'imaginer aujourd'hui autre chose qu'un espace vert à cet endroit ? C'est tout le charme de ce quartier : les berges du canal et son jardin.

Alors, je pense bien évidemment à d'autres espaces à Paris : au T.E.P. de Ménilmontant, dans le 11e arrondissement, qui, dans quelques années, sera un jardin public avec un beau jardin partagé en pleine terre. En 2030, les Parisiens ne se souviendront pas que certains d'entre nous, certaines d'entre nous, avaient pu imaginer de le bétonner. La trame verte du Père-Lachaise, au cœur de Paris, sera vivante et il ne sera pas rare d'apercevoir des fouines, des pipistrelles, des lézards, et même des faucons qui viendront se nicher dans les vieux murs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame MOREL, je ne vous répondrai que sur le jardin Villemin, le jardin partagé, et le conventionnement avec l'association "Ville Mains Jardins". Je crois que l'on peut tous se réjouir de la reconduite de ce jardin partagé très dynamique et de l'extension de la parcelle proposée, fruit d'un dialogue de qualité entre la mairie du 10e arrondissement, l'association et la cellule "Main verte".

Cette évolution permettra une amélioration de cette partie un peu enclavée du jardin, avec une association qui va proposer de nombreux ateliers pédagogiques et de faire des cultures potagères.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 35).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux salons de ventes d'animaux domestiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à l'examen de vœux non rattachés, en l'occurrence le vœu n° 74, présenté par M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Chers collègues, Monsieur le Maire, le rapport de la Mission "Animaux", que nous avons adopté lors d'un précédent Conseil de Paris, mission organisée par Pénélope KOMITÈS suite à l'impulsion du groupe Ecologiste, se donne comme objectif de mener des actions de prévention en matière de lutte contre la maltraitance animale, les achats impulsifs d'animaux, l'abandon d'animaux et surtout, les trafics d'animaux. Or, ce trafic est très important puisque l'on estime, au niveau mondial, que c'est le troisième trafic criminel après celui de la drogue et des armes.

D'après les associations de protection des animaux, entre 60.000 et 100.000 chiens et chats sont abandonnés chaque année. Quel est le rapport ? Le rapport, c'est que les professionnels admettent que le trafic des animaux concerne tous les réseaux de vente quels qu'ils soient : que ce soient les salons, les animaleries, les ventes sur Internet ou chez certains éleveurs. Or, les animaux issus de trafics adoptent des comportements souvent problématiques dus à leurs conditions d'élevage déplorables et aux maltraitances qu'ils ont subies, qui conduisent souvent les propriétaires, quelque temps après les avoir achetés, à les abandonner ou les faire euthanasier.

Les salons de vente de chiens et de chats sont très souvent organisés sur le territoire parisien, comme ce sera le cas les 13 et 14 avril prochain à l'espace Champerret, dans le 17e arrondissement. Durant cet événement, plus de 900 chats, chiens, chatons et chiots seront exposés à des fins commerciales, ainsi que des animaux, censés être plus parfaits et très prisés par le public, qui seront vendus à des prix exorbitants.

Cette logique va dans le sens d'une considération de l'animal domestique comme d'un simple objet, sujet de tendance et de mode. La mode a, comme on le sait, pour principe de se démoder.

J'arrive au bout de mes deux minutes, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 2 minutes 35.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Donc, je termine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pardon ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je termine pour dire simplement que le vœu consiste à demander que Paris interdise les salons de vente de chiens, de chats, de chiots et de chatons sur son territoire, et que les messages publicitaires des organisateurs de ces événements ne soient plus autorisés à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je crois que vous partagez mon attachement à la co-construction des politiques publiques. Je suis un peu surprise par rapport à votre vœu, parce que l'on a débattu en novembre dernier, puis adopté à l'unanimité le rapport de la Mission "Animaux" à laquelle vous avez participé. Et donc, concernant la question soulevée par votre vœu, l'objectif 9 de la Mission "Animaux", "Lutter contre la maltraitance et l'abandon d'animaux", s'y attache à travers trois préconisations, qui sont : de mettre en place des campagnes de communication contre les abandons et les achats impulsifs des animaux ; de soutenir les adoptions d'animaux présents dans les refuges et gérés par les associations de protection animale ; d'informer les Parisiens sur les interlocuteurs compétents concernant les signes de maltraitance animale.

De plus, nous avions, lors de ce même Conseil de novembre, adopté un vœu relatif aux animaleries pour lancer avec elles un travail sur le sujet, que nous allons lancer. Nous rendrons compte des avancées de cette mission et des préconisations avant l'été dans un COPIL dédié.

Au regard du travail qui est engagé, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Monsieur BOUTAULT, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non. Il faut réaffirmer que Paris…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un oui ou un non suffira.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - … se bat pour le bien-être animal.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - On va conserver le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'Appel des Coquelicots.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 75, présenté par M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - "Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, 10 autres prennent sa place. Il y en a des milliers.

Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans. Les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les grenouilles et les

sauterelles semblent comme évanouies. Les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre, et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots, la beauté du monde. Non, nous ne voulons plus, à aucun prix. Nous exigeons protection. Nous exigeons de nos gouvernements l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes !"

Je viens de vous donner lecture de l'"Appel des coquelicots", et je vous propose que notre Assemblée l'adopte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS, qui était prête à la prendre et va en profiter pour proposer le vœu n° 75 bis. C'est cela ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Absolument.

Monsieur BOUTAULT, merci de mettre en lumière l'action de la Ville de Paris dans sa démarche "zéro phyto", démarche ancienne qui a commencé en 2001, puis en 2007 avec les herbicides chimiques, puis en 2015 avec l'interdiction dans les cimetières.

Le "Plan Biodiversité" propose, dans son action 22, que nous accompagnions la gestion écologique des espaces verts. C'est ce que nous faisons avec l'initiative "zéro pesticide" et les distributions de larves de coccinelles. Nous avons engagé, il y a quelques mois, une collaboration avec l'association "Nous voulons des coquelicots" en vue de la sensibilisation à l'arrêt de l'utilisation des pesticides. Dans les semaines qui viennent, nous ensemencerons de manière participative, avec les Parisiens et les Parisiennes, à peu près 3.500 mètres carrés de pelouse ainsi que des parcelles dans tous les arrondissements qui le souhaitent.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu de l'Exécutif pour vous rappeler cette mobilisation partagée, pour que nous poursuivions notre soutien à l'"Appel des coquelicots" dans sa campagne de sensibilisation à l'arrêt de l'utilisation des pesticides sur son territoire.

Donc, le vœu a été remis, Monsieur BOUTAULT.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jacques BOUTAULT, est-ce que vous acceptez, cette fois-ci, de retirer votre vœu n° 75 et de vous associer au vœu n° 75 bis de l'Exécutif ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Dans un esprit consensuel et de concorde de notre Assemblée, je retire le vœu pour que nous puissions tous ensemble voter le vœu de l'Exécutif qui porte le même engagement de la Ville de Paris à soutenir l'"Appel des coquelicots".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Tous ensemble, tous ensemble, votons.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 128).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux inhumations dominicales dans les cimetières parisiens.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'autorisation d'inhumer le dimanche.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'ouverture des cimetières le dimanche.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au travail dominical dans le domaine funéraire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, chers collègues, que nous puissions avoir une discussion commune pour la clarté de nos débats et d'examiner les vœux n° 76, n° 77, n° 78 et n° 79 relatifs aux inhumations dominicales dans les cimetières parisiens, à l'ouverture des cimetières au travail dans le domaine funéraire le dimanche.

Chacun aura évidemment un temps de parole identique à l'examen séparé de ces vœux, cela va de soi.

Je vous propose que ce soit M. Pascal JULIEN qui présente le vœu n° 76.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes attachés à ce que, dans ce monde de brutes, dans cette ville polluée et bruyante, il y ait une fois par semaine un moment apaisé. C'est le dimanche. C'est l'histoire qui fait que c'est le dimanche. Ce n'est pas un choix, mais un héritage. Nous sommes attachés à cet héritage, effectivement, et sommes globalement contre le travail le dimanche, sauf quand une urgence le légitime. D'ailleurs, c'est à peu près ce que disent de nombreux textes. C'est aussi ce que disait la Maire de Paris jusqu'à une époque récente. Parce que l'on a besoin de voir les amis et de se reposer. C'est encore plus vrai quand on travaille dans les cimetières, où l'on est attaché à ce type de travail, parce qu'il y a en plus une pression psychologique pour les travailleurs.

La réforme qui consisterait à ouvrir les inhumations le dimanche est mauvaise. D'abord, elle n'a pas été sérieusement évaluée. Je pense que l'on sera tous d'accord sur ce point. Ensuite, on nous dit : c'est une extension du service public. Oui, d'accord, mais enfin, il y a quelques semaines, on a externalisé le fossoyage, donc privatisé. C'est un argument du service public qui est un peu politicien. Je ne peux pas le recevoir. Ensuite, les salariés vont être obligés de travailler. Ils auront des astreintes tandis qu'aujourd'hui, il y a quelques dimanches où ils travaillent, mais sur la base du volontariat.

Pour toutes ces raisons, nous déposons un vœu qui demande à la Mairie, à la Maire de Paris de renoncer à son projet d'inhumation le dimanche, auquel pourraient s'ajouter d'autres arguments, mais je sais que d'autres vœux recoupent un peu le mien et arriveront ensuite. J'en reste donc là.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je donne maintenant la parole à M. Didier LE RESTE pour présenter le vœu n° 77.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise, nous demeurons en désaccord avec le projet d'arrêté de la Maire de Paris visant à ouvrir la possibilité d'inhumation le dimanche, et ce, pour plusieurs raisons.

La première est simple : nous ne voyons pas la nécessité de remettre en cause un système qui donne satisfaction à une très grande majorité de Parisiennes et de Parisiens. Je dois dire, ou alors j'ai raté un épisode : je n'ai vu aucune pétition, aucune mobilisation des habitants de notre ville sur le sujet. Il y a environ 8.000 inhumations par an, ce qui fait environ 25 inhumations par jour ouvrable dans les cimetières parisiens intra ou extra-muros, selon le récent rapport de la Chambre régionale des comptes. Les obsèques de membres de certaines communautés religieuses sont globalement gérables avec le système actuel.

De plus, l'article R. 2213-33 du Code général des collectivités donne pouvoir au Préfet des possibilités de dérogation pour raison religieuse ou d'épidémie. Faisons-les mieux connaître si nécessaire auprès des demandeurs.

Avec cette décision, on va désorganiser la vie des agents des cimetières pour une poignée de demandes non satisfaites.

A la question simple que nous avons posée à l'adjoint en charge des cimetières : combien de funérailles ont-elles été demandées pour le dimanche ? Nous n'avons à ce jour aucun chiffre. Ce qui vous guide serait la volonté d'adapter les obsèques à la vie des habitants de notre ville. Si c'est cela, on change de registre. Cela veut dire que l'on souhaite une société où tout est possible quand on veut, où l'on veut.

Nous craignons que cette décision, prise sans concertation avec les acteurs du milieu funéraire, ait non seulement des conséquences sur les salariés de la Ville, mais aussi sur ceux qui travaillent dans les sociétés de pompes funèbres. Nous craignons un scénario à la Sarcelloise, seule ville, à ma connaissance, qui autorise les inhumations le dimanche et qui n'a même pas autorisé les mariages civils le dimanche. Est-ce la prochaine étape ? Les services de l'état civil d'abord, puis les cérémonies de mariage le dimanche, voire en nocturne ?

Oui, le service public doit s'adapter, mais nous ne pouvons décider sans qu'il y ait des règles claires et acceptées par toutes et tous.

Enfin, si Paris se lance dans cette voie, cela fera jurisprudence et les collectivités d'Ile-de-France environnantes auront la pression pour faire de même. C'est donc une mauvaise idée qu'il faut vite remiser dans les cartons.

Enfin, si vous voulez vraiment nous convaincre, il faut répondre à un certain nombre de nos questions. Combien de familles concernées ? Est-ce qu'une étude d'impact a été lancée sur la chaîne des funérailles et leurs salariés ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Y a-t-il eu une concertation avec les communes riveraines ?

J'en termine. Je dirai : ne fâchons pas le regretté Fred Kassak, qui était romancier et scénariste, auteur d'un "polar" adapté au cinéma par Michel DRACH et dont le titre est : "On n'enterre pas le dimanche".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE pour présenter le vœu n° 78.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je dois regretter que ce débat ait lieu si tard ce soir dans un hémicycle aussi vide. Je constate effectivement que nous aurions pu essayer de nous organiser pour avoir un vrai débat organisé, puisque ce sujet dépasse largement le cadre de ces trois vœux que nous avons voulu pour poser le débat qui n'a pas été souhaité par l'Exécutif, et je viens le regretter par ces mots.

Dans nos cimetières comme dans la plupart des cimetières en France, le dimanche est consacré au recueillement des familles ainsi qu'à la promenade des touristes, des Parisiennes et des Parisiens. La Ville mène un travail important afin de valoriser ses espaces verts, notamment pour en faire des zones de respiration et de préservation de la biodiversité. L'annonce de la volonté de l'Exécutif d'autoriser les inhumations et les crémations le dimanche nous a quelque peu étonnés.

Sans surprise, là encore, nous sommes opposés à cette nouvelle disposition qui, nous le rappelons, entraîne une lourde privation de droit des agents des cimetières et de l'état civil ainsi que des salariés du privé qui seront eux aussi impactés, les obligeant à empiéter encore un peu sur leur temps de repos, de respiration, de sociabilité et de vie en famille que constitue le dimanche. Cela pourrait être un autre jour - je ne le sacralise pas - mais c'est ce jour-là qui est commun actuellement et est consacré dans le Code du travail.

Comme l'exprimaient clairement 90 % des agents en grève lors des trois jours de mobilisation contre cette mesure, la profession funéraire est particulièrement concernée par une charge mentale de travail qui nécessite d'autant plus un droit garanti à la déconnexion et un temps consacré à la vie personnelle.

Dans le projet présenté, c'est, de plus, par un système d'astreintes, donc non volontaire, qu'il est prévu d'assurer la présence de travail supplémentaire le dimanche. Il est d'ailleurs regrettable que les organisations syndicales aient été prévenues si tardivement le 13 février dernier.

De plus, cette mesure n'est justifiée par aucune donnée démontrant une nécessité ou une demande suffisante, comme cela vient d'être dit. S'il s'agit d'une centaine de demandes par an, comment ne pas absorber cela correctement dans les meilleures conditions et dans le cadre qui existe aujourd'hui ? Quel sera le coût pour la Ville de ce dispositif, des heures supplémentaires et des primes de compensation de travail le dimanche ? Aucun élément ne nous a été fourni à ce sujet. Pourtant, cette réforme avait visiblement été prévue puisque nous avons voté au budget primitif en décembre dernier - aucun d'entre nous ne l'avait relevé - 17 postes supplémentaires, apparemment en prévision de ces changements.

Il nous semble que cette soi-disant extension de service public ne bénéficiera pas à la majorité des Parisiennes et des Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Léa FILOCHE. - Je vous en prie.

C'est pour cela que nous demandons des éléments précis. Le respect du repos dominical est un engagement de mandature de la Maire et de sa majorité. Il apparaît inconcevable qu'une telle mesure, dont la pertinence et le caractère ne sont pas démontrés, se fasse aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET pour présenter le vœu n° 79.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je respecterai le temps de parole, car mes collègues auparavant ont dit déjà l'ensemble des arguments.

Il faut préserver l'harmonisation des temps sociaux. Cette harmonisation des temps sociaux est un acquis social qui doit être défendu pour l'ensemble des fonctionnaires de la Ville et on ne doit y déroger que lorsqu'il y a une véritable nécessité. En la matière, dans le domaine funéraire, vous n'avez apporté aucun élément pour nous montrer qu'il y avait une impérieuse nécessité d'y déroger. Comme l'ont demandé mes chers collègues, combien de demandes réelles ont été faites à la Ville de Paris qui justifieraient de désorganiser et de casser les droits des salariés en remettant en cause le droit au dimanche chômé ? Combien d'organisations syndicales ont accepté ? Aucune. Pourquoi une telle précipitation dans le calendrier ? On ne comprend pas.

Ce respect des droits sociaux du dimanche non travaillé est aussi une conception de la ville. On doit ralentir la ville et avoir au moins une journée où elle n'est pas dans son rythme fou. Parce que si vous autorisez, en plus d'avoir déjà étendu, hélas, beaucoup de zones de tourisme international au travail le dimanche, et si vous développez les opérations funéraires le dimanche, alors il faudra aussi développer l'ouverture des crèches pour que les agents funéraires puissent voir leurs enfants gardés. A ce moment-là, en cascade, les services, les uns après les autres, seront à nouveau dérégulés dans le temps de travail. Cela n'est pas une bonne chose.

Comme cela a été précisé, il suffit que Paris cède, capitule - parce que Paris est la Capitale - pour que les autres collectivités se voient contraintes de courir derrière. Or, ce n'est en aucun cas un progrès.

Je voterai donc les autres vœux qui ont été présentés, et j'imagine que mes collègues feront de même. Il est important de préserver l'harmonisation des temps sociaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Vos vœux portent sur l'extension du service public funéraire à la journée du dimanche. Je dois d'abord dire qu'une telle réforme se justifie par sa dimension humaine avant les enjeux d'organisation et de droit. Paris est une collectivité qui se doit d'être à l'écoute des usagers. Cette écoute est particulièrement nécessaire dans les moments aussi cruciaux et intimes que les obsèques. Cette écoute, c'est le fil conducteur que nous menons tous les jours. C'est elle, notamment, qui nous a amenés à développer des espaces dédiés à la mort périnatale.

Inhumer le dimanche peut être, pour les proches d'un défunt dispersés en France et dans le monde, alors que nous sommes une grande collectivité, l'unique occasion de se rassembler au complet. C'est aussi, pour certaines familles rassemblées autour d'un proche qui est en fin de vie, la possibilité de tenir les obsèques tous ensemble afin que chacun reprenne le cours de sa vie.

Ce type de demande est récurrent : au moins toutes les semaines, souvent davantage, depuis maintenant un peu plus de deux ans. Je dois vous rappeler que derrière chaque demande, ce n'est pas une seule personne qui est concernée, mais une famille et des proches en grand nombre.

Nous ne fichons pas les sollicitations individuelles, qui nous parviennent par des biais différents et devraient être comptabilisées nominativement, pour construire des statistiques consolidées. Vous savez aussi bien que moi que la loi interdit ce type de pratique.

Par ailleurs, il est évident que ces demandes ne reprennent qu'une partie des attentes parce que beaucoup de personnes, même si elles ne comprennent pas que les cimetières sont ouverts sept jours sur sept et que les inhumations sont possibles, ne maîtrisent pas forcément le fonctionnement de la municipalité.

Cette attente ne se manifeste pas seulement par des demandes directes. Cette semaine, j'étais à la chambre funéraire des Batignolles, avec une fréquentation extrêmement forte le dimanche, qui est ouvert et montre bien l'importance de cette journée pour cette famille. C'est une journée très importante dans leur activité.

Il y a une certaine incohérence dans les différents vœux qui ont été présentés. Certains contestent l'importance de l'attente des Parisiens tandis que d'autres craignent une explosion des inhumations.

Je me refuse à aborder ces demandes sous un angle statistique. C'est vraiment sur l'importance qu'elles présentent pour les familles et c'est pour cela qu'elles nous semblent justifiées. Quelque part, c'est déconsidérer les attentes des familles que d'assimiler le fait d'enterrer des morts…

Madame FILOCHE, je peux terminer ?

C'est un acte crucial et cela n'a rien à voir avec une banalisation.

Par rapport à vos arguments, je tiens à vous préciser que cette extension aura un impact très minimal sur les agents, aucun impact sur les services d'état civil dans les mairies puisque les mairies continueront à fermer le samedi à midi, aucun impact sur les services de la Préfecture de police. Quant aux opérateurs funéraires, ils disposent déjà d'effectifs d'astreinte mobilisés le dimanche.

J'ai longuement discuté avec les agents - vous l'imaginez bien. Je rappelle d'ailleurs qu'une organisation syndicale a voté pour. Je rappelle aussi que l'on ne fait pas travailler les agents tous les dimanches, que l'on fait travailler les agents des conservations un dimanche à peu près toutes les 5, 9 ou 10 semaines suivant les conservations, uniquement le dimanche matin de 9 heures à 13 heures, et qu'ils sont libres d'organiser avec le conservateur le rythme de travail qui leur convient le mieux.

Par rapport à votre remarque sur les postes que nous avons créés au budget, ils n'ont rien à voir avec cette réforme puisque nous avions souhaité depuis longtemps revaloriser les agents des cimetières, des conservations, que ce soient les adjoints administratifs ou les conservateurs. Ils auront une revalorisation importante.

Nous avons fléché des postes parce que nous avons besoin de nouveaux agents administratifs et d'agents de surveillance dans les cimetières, notamment pour saisir - c'est un dossier dont nous avons discuté au même moment que le rapport de la Chambre régionale des comptes - les dossiers des concessions dans la base de données Ankou et améliorer la gestion de nos cimetières.

Je dirai à M. LE RESTE qu'aucune dérogation préfectorale n'est nécessaire pour inhumer le dimanche, contrairement à ce que vous affirmez. Vous confondez avec la dérogation préfectorale nécessaire pour inhumer plus de 6 jours ou moins de 24 heures après un décès, ce qui n'a rien à voir.

Je vous invite à retirer vos vœux. Sinon, sur ces quatre vœux, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je vous propose de passer au vote de ces quatre vœux.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 76, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Très bien. Cela fait donc 12 voix.

Qui est contre ?

Cela fait donc 22 voix.

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'attribution de la Charte main verte à l'association "Le Bois Dormoy".

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la parcelle en pleine terre du Bois Dormoy.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à une discussion commune des vœux n° 80 et n° 81.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN.

Je vous demande, à une heure qui est tardive, 21 heures 05, de ne pas vous apostropher de manière inutile. Il n'y a pas eu de convictions réciproques et notre Assemblée a tranché avec un nombre conséquent d'élus, puisqu'il y avait très exactement 34 votants.

Je donne donc la parole à M. Pascal JULIEN pour présenter le vœu n° 80.

M. Pascal JULIEN. - Les adhérents et les amis de l'association "Le Bois Dormoy" sont squatteurs malgré eux. Ils aimeraient bien ne pas être occupants sans titre. Ils étaient occupants avec titre dans le cadre de la Charte main verte jusqu'en 2016, mais, pour des raisons historiques que je ne vais pas rappeler ici - chacun les connaît et s'en souvient - ils ont perdu ce privilège. Depuis, une page d'histoire a été tournée, un P.L.U. a été voté. "Bois Dormoy" est une réalité qui existe toujours : 1.600 mètres carrés couverts d'une végétation avec une ambiance forestière unique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous demande de garder le même silence, que je ne qualifierai pas, qui était présent dans cette Assemblée pour les quatre vœux précédents.

Pascal JULIEN, reprenez, que nous puissions vous entendre.

M. Pascal JULIEN. - Chacun connaît les données du problème. Maintenant, il faut le résoudre. L'association ne demande qu'à reprendre contact avec la Ville, qu'à dialoguer, qu'à envisager la suite, l'avenir. A côté, il y a des bâtiments délabrés qui menacent de s'effondrer. Il avait été convenu que cela deviendrait un établissement de la petite enfance. On ne sait pas ce que cela va devenir, mais enfin, indépendamment de l'avenir du bâtiment, il faut rétablir le lien avec "Le Bois Dormoy", il faut renouer avec ce qu'il y avait avant 2016.

Ce vœu ne vise que cela et demande que soit restauré le conventionnement "Charte main verte", qu'il y ait l'association "Le Bois Dormoy" à la Ville.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET pour présenter le vœu n° 81.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut saluer l'opposition à la construction de la parcelle en pleine terre du "Bois Dormoy". Elle fédère, depuis le début de cette mandature, des riverains nombreux engagés, des citoyens, des associations et des élus soucieux de la préservation de la biodiversité.

L'amendement au P.L.U. concernant la parcelle du "Bois Dormoy" adopté au Conseil de Paris de juillet 2016, ne constitue pas une réponse de nature à garantir la non-construction de cette parcelle et le maintien du site en pleine terre. La mairie du 18e arrondissement refuse toujours de conclure avec les riverains et l'association responsable du "Bois Dormoy" une convention officielle, et poursuit avec la Mairie de Paris le projet de construire au moins partiellement la parcelle. Or, la rareté de la parcelle en pleine terre du "Bois Dormoy" a son importance pour la biodiversité ainsi que pour une écologie populaire et conviviale.

A travers ce vœu, je souhaite que la municipalité parisienne favorise la signature d'une convention officielle reconductible la plus longue possible et formalise, selon les modalités juridiques concernées, l'engagement de la Ville de Paris de laisser la totalité de la parcelle du "Bois Dormoy" en pleine terre et de la sanctuariser contre toute construction, dans l'attente d'un classement définitif en zone naturelle protégée et non constructible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre aux deux orateurs, je laisse la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le jardin dit du "Bois Dormoy" verra, comme certains d'entre vous le savent, les travaux de destruction de trois petits bâtiments situés du côté Est de la parcelle à la fin de l'année 2019, en raison de nombreuses fuites d'eau qui ont endommagé les structures de ces bâtiments en bois.

S'agissant du vœu n° 80, déposé par le groupe Ecologiste, après en avoir longuement discuté, je vous ai proposé un amendement. Il vous a été distribué. Il vise à ce que l'association "Le Bois Dormoy" puisse bénéficier avant l'été 2019 d'une convention d'occupation temporaire jusqu'à l'engagement des travaux de démolition des bâtiments présents sur la parcelle. Bien évidemment, l'association sera prévenue en amont du démarrage des travaux. Voilà le vœu que je vous propose. Et que nous puissions tenir avant la fin mai, avec la mairie d'arrondissement, une réunion sur le devenir de la parcelle, avec les élus concernés et l'association "Le Bois Dormoy".

Madame SIMONNET, s'agissant du vœu n° 81, je vais appeler à son rejet puisqu'il est irrecevable. Il revient à préempter une évolution du P.L.U., ce qui, à ce stade, n'est pas possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Sur ces deux vœux, j'ai une demande d'explication de vote de M. Christian HONORÉ, à qui je donne la parole.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter ces deux vœux relatifs à la préservation du "Bois Dormoy".

Je dois dire que je partage tout à fait l'analyse de Pascal JULIEN. Oui, il est nécessaire que cette parcelle bénéficie du conventionnement de la Charte main verte. Oui, il est nécessaire qu'il y ait une sanctuarisation de cet espace vert contre toute construction.

Je rappelle que notre attachement au "Bois Dormoy" ne date pas d'aujourd'hui. C'est un combat que nous menons avec Pierre-Yves BOURNAZEL depuis l'origine, avec les élus écologistes du 18e arrondissement, et je salue - je dois le dire - la constance de Pascal JULIEN dans ce domaine.

Je voudrais également rendre hommage aux associatifs pour leur engagement pour faire vivre ce lieu. "Le Bois Dormoy" est vital. Il est vital que cet espace vert soit préservé. C'est un véritable poumon vert dans ce quartier populaire qui manque cruellement de lieux de respiration. Je vous engage à aller le visiter. C'est vraiment quelque chose de magnifique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christian HONORÉ.

Je reviens vers les orateurs.

J'interroge d'abord Pascal JULIEN. Acceptez-vous l'amendement de l'Exécutif à votre vœu n° 80 ?

M. Pascal JULIEN. - Oui, mais je crois qu'à l'oral, il y a eu une petite coquille. L'amendement dont on avait parlé, c'était mai, fin mai, et pas avant l'été. Avant l'été, c'était la version initiale.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Oui, absolument.

M. Pascal JULIEN. - Voilà. 2019. Parce qu'il n'y a pas la date non plus. Mais enfin, je suppose que ce… Ce ne sera pas dans 25 ans puisque je serai encore conseiller de Paris dans 25 ans pour être sûr d'avoir mon nom gravé sur la plaque à côté !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - On est d'accord.

M. Pascal JULIEN. - On est d'accord, c'est bien. Mais alors, il n'y a pas de problème : j'accepte ces amendements avec plaisir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Danielle SIMONNET, est-ce que vous retirez votre vœu n° 81 pour les raisons qu'a évoquées Pénélope KOMITÈS ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous ne le retirez pas. Bon. C'est dommage puisque le P.L.U., visiblement, rend votre vœu impossible.

Vous souhaitez une explication de vote sur le vœu n° 81.

Je vous offre ce plaisir, Pascal JULIEN, qui est un droit d'ailleurs.

M. Pascal JULIEN. - Vous ne me le ferez pas, c'est de droit, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est exactement ce que je viens de dire.

M. Pascal JULIEN. - Et je sais combien vous êtes attaché à la règle.

On vient de le voir, d'ailleurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous ne m'avez pas écouté. Ecoutez-moi plus souvent. J'ai dit : "Je vous offre ce plaisir qui est un droit". C'est ce que je vous ai dit.

M. Pascal JULIEN. - Vous me l'octroyez. Cela me rappelle Louis XVIII. Mais j'aime beaucoup Louis XVIII. C'est quelqu'un qui a fait des choses très bien pour la France. Ne le prenez pas mal.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je ne vous octroie rien. Je vous offre un plaisir et pas un droit puisqu'il vous est acquis.

M. Pascal JULIEN. - Et en plus, c'est un plaisir partagé.

Là, franchement, c'est carrément baba cool. Il ne manque plus qu'à se passer un petit joint qui aura poussé au Bois Dormoy.

Dans le 18e, on se marre plus que dans le 3e !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez !

Explication de vote de Pascal JULIEN sur le vœu n° 81.

M. Pascal JULIEN. - On y arrive, c'est la fin !

Nous nous abstiendrons. L'intention est bonne, mais le problème, c'est que cela ne passe pas techniquement.

Voilà, tout simplement, l'explication de vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Tout est clair.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80, amendé oralement. Fin mai 2019 : tout le monde a enregistré ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 129).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81, avec un avis défavorable puisqu'il n'a pas été retiré.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la rénovation de l'anneau cyclable du bois de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au dernier vœu, puisque le vœu n° 83 ne sera pas défendu. C'est le vœu n° 82, présenté par M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Pénélope KOMITÈS, vous avez certainement vu le magnifique film qui s'appelle "Le bois dont les rêves sont faits", et qui concerne le bois de Vincennes, où, en son cœur, il y a un anneau cyclable que l'on appelle "Le Polygone", dont certains rêvent qu'il soit rénové depuis de nombreuses années.

Cet anneau cyclable a été construit en 1973. Tous les dimanches matin, tous les jours, nous avons énormément de cyclistes, des amateurs, des cyclistes qui pratiquent la compétition, des jeunes, des pratiques libres autonomes, qui utilisent cet anneau cyclable. Malheureusement, dans son état actuel, cet anneau cyclable est très dégradé. Certains cyclistes renoncent à l'utiliser régulièrement, préférant se mêler à la circulation en utilisant les voies ouvertes aux automobiles, que sont la route de la Pyramide, de la Ferme, l'avenue de Gravelle et autres, ce que l'on appelle "le grand circuit". Depuis, nous avons pu remarquer de nombreux accidents. Dernièrement, malheureusement, un cycliste a été gravement accidenté.

Nous sommes dans une période où nous voyons des travaux sur une piste cyclable parallèle à la route de la Pyramide, mais pour l'instant, pas de travaux envisagés sur cet anneau cyclable. Or, des vœux ont déjà été déposés et adoptés. J'ai déposé deux vœux : l'un en juillet 2014, l'autre en février 2019. Nous avons eu un projet "Promenons-nous dans les bois parisiens", proposé au budget participatif en 2018, visant notamment à rénover les pistes, chemins et anneaux cyclables. Dernièrement, un courrier a été adressé à la maire du 12e arrondissement par les usagers demandant cette rénovation. Nous avons actuellement une pétition en ligne pour laquelle plus de 1.000 signatures ont déjà été recueillies pour la rénovation de cet anneau.

Je pense aussi que l'on devrait regarder ce qui se passe le mercredi. Le mercredi, nous avons des jeunes publics scolaires et aussi des jeunes cyclistes qui viennent apprendre le vélo et s'entraîner. Cet équipement, une fois rénové, serait un outil indispensable non seulement pour l'éducation au vélo, mais aussi au Code de la route et à la prévention routière.

Je pense que nous allons avoir une grande fête avec les Jeux olympiques. Pourquoi pas de grands champions cyclistes ? Si nous pouvions faire de cet anneau cyclable, de ce "Polygone", un bel héritage pour la pratique du vélo à Paris, nous en serions tous heureux.

C'est la raison pour laquelle je vous propose ce vœu, afin que la Ville de Paris rénove et sécurise l'anneau cyclable du "Polygone" du bois de Vincennes, tout en associant les usagers qui demandent à être impliqués dans ce projet. Je ne doute pas de notre effort dans la démocratie participative à tous les niveaux, même dans la rénovation des pistes cyclables.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vais essayer de répondre.

Monsieur BONNET-OULALDJ, le bois de Vincennes, comme tout le monde le sait et vous l'avez dit, n'est pas qu'un espace forestier, mais c'est aussi un lieu de vie qui accueille un certain nombre d'équipements culturels et sportifs. C'est un lieu de pratique quotidienne de sport, de sports différents d'ailleurs, parce que beaucoup de Parisiens et de Franciliens font aussi bien du jogging que du vélo.

Il est vrai que l'anneau cyclable est un élément structurant de cette pratique sportive de plein air dans le bois, fréquenté tous les jours par des pratiquants de tous les âges. Je vous concède qu'il convient d'en rénover le revêtement et surtout, d'améliorer son insertion paysagère. Nous sommes en train de travailler sur un projet potentiellement réalisable en plusieurs phases, qui va répondre à votre demande. C'est aussi bien un objectif d'amélioration de la pratique sportive, de sécurisation du parcours, puisqu'il y a effectivement eu des blessés, un impératif de requalification paysagère qui guide l'ensemble des projets que nous menons dans le bois, et un impératif de désimperméabilisation. Il faut que cette rénovation puisse travailler sur tous ces aspects : désimperméabilisation, revégétalisation et, bien évidemment, l'anneau cyclable en tant que tel.

Cela va nécessiter un permis d'aménager et un passage en commission départementale des sites, vraisemblablement, et une concertation avec les cyclistes. C'est mieux de le faire pendant cette phase. Nous lancerons, le plus rapidement possible après, un marché de travaux spécifiques.

C'est donc, bien évidemment, un avis favorable sur ce vœu. Maintenant, nous n'avons plus qu'à nous mettre autour de la table pour essayer de le sortir le plus vite possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 130).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Belle unanimité pour terminer notre séance.

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au renforcement de la dimension florale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ce vœu n'est pas présenté.

Je vous souhaite une bonne soirée, et nous reprenons demain à 9 heures.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 2 avril 2019 à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes, est reprise le mercredi 3 avril 2019 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues.

2019 DVD 21 - Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil régional d'Ile de France. - Demande de subventions au titre de 2019.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurité des piétons.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, s'il vous plaît, je sais que c'est le matin, que l'on a besoin de prendre un café et de discuter, mais nous allons commencer à examiner le projet de délibération DVD 21 et le vœu n° 84. Il s'agit des aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil régional d'Ile-de-France, avec une demande de subventions au titre de l'année 2019.

La parole est à M. GOUJON, pour cinq minutes, puis à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour son vœu n° 84.

S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les habitants de la porte de Sèvres, les nombreux usagers qui pratiquent cet itinéraire ne pourront que se féliciter d'un aménagement qui permettra de sécuriser le passage piéton dans cette zone extrêmement empruntée, voire saturée à certaines heures. Déjà neuf accidents ont été recensés sur cette zone. C'est la raison pour laquelle il est urgent de repenser la voirie et la circulation sur cette porte et bien au-delà de cet aménagement, dont nous nous félicitons.

Une fois que l'on va commencer ces aménagements, il est absolument indispensable de repenser l'ensemble de la circulation du trafic sur la porte de Sèvres qui est fréquentée par des dizaines de milliers de personnes, voitures, piétons, transport en commun, etc., sans compter la proximité de la porte de Versailles.

Je pense qu'un grand plan de réaffectation complet de l'ensemble de la voirie sur cette zone sera nécessaire du fait du croisement du flux automobile et des piétons extrêmement nombreux, surtout depuis l'implantation de très nombreuses entreprises sur ce secteur - comme sur Issy-les-Moulineaux, d'ailleurs - comme le groupe Altice-SFR, Soft Bank, l'Aquaboulevard, les nouveaux sièges de la Poste, de Colas, de SMABTP, de Nestlé. Ce sont plusieurs milliers d'employés supplémentaires qui circulent dans cette zone, en plus du personnel du Ministère des Armées puisque la porte de Sèvres sépare les deux parties du Ministère des Armées, ce qui occasionne chaque matin et chaque soir, aux heures de pointe mais pas seulement, une forme de fatras inextricable.

Dangereux aussi, puisque d'un côté du périphérique, il y a une bretelle d'accès, et de l'autre, une bretelle de sortie qui débouche sur une double voie qui devient unique en raison du tramway T2 qui arrive ici, et les traversées très nombreuses dues à l'Aquaboulevard, tout ceci provoquant un encombrement régulièrement sur le périphérique. Il y a un mélange invraisemblable de flux de piétons sous le périphérique, et de voitures.

C'est la raison pour laquelle - je l'ai déjà demandé à la voirie, mais je profite de ce projet de délibération pour le demander à l'adjoint - il est urgent de mettre en place un nouvel aménagement pour cette entrée en fonction du flux de circulation, sur cette sortie de Paris qui, pour le moment, ne fonctionne pas du tout. C'est maintenant une priorité.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup.

Je vais présenter le vœu n° 84, relatif à la sécurité des piétons sur les voies parisiennes. La marche étant le premier mode de déplacement des Parisiens, il est normal que les piétons soient particulièrement protégés. Or, malheureusement, nous assistons à une inquiétante recrudescence des victimes piétonnes. 19 sont décédés en 2018, contre 13 en 2017, soit une hausse de 46 % en un an. Nous constatons, de la part des automobilistes et des conducteurs de deux-roues, des comportements de plus en plus dangereux à l'encontre des piétons. Cette situation est intolérable. Notre collectivité doit tout mettre en œuvre pour protéger cette population particulièrement vulnérable.

Notre groupe UDI-MODEM salue les mesures prises au niveau du Gouvernement puisqu'à présent, c'est une perte de 6 points sur le permis en cas de non-respect des piétons sur les passages protégés. Nous saluons également les mesures prises au niveau de la Préfecture de police de Paris, puisque la protection des piétons est une priorité pour 2019.

La Ville de Paris doit, à son niveau, être également exemplaire dans sa volonté de protéger les Parisiens qui se déplacent à pied, en apportant des mesures fortes et visibles.

Par ce vœu, nous demandons une campagne de sensibilisation auprès des automobilistes et des conducteurs de deux-roues, qui vise à respecter les règles de conduite à tenir envers les piétons et en rappelant les sanctions encourues. Nous demandons également qu'un bilan de la Préfecture de police soit fait auprès des élus et des Parisiens en transmettant le nombre d'infractions dressées, tant par vidéosurveillance que par des verbalisateurs, qui auraient été relevées en 2019.

Enfin, la Ville pourrait mener une réflexion avec la Préfecture de police pour une meilleure signalisation des passages piétons, notamment la nuit. Car nous savons que la nuit est un moment particulièrement dangereux pour les piétons qui traversent une rue.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie les deux orateurs d'avoir pris la parole sur ce projet de délibération important, puisqu'à travers lui, nous cofinançons avec la Région Ile-de-France des aménagements de sécurité routière, notamment la création d'une traversée piétonne avenue de la Porte de Sèvres. J'ai bien entendu, Monsieur le Maire du 15e, votre volonté, qui est la nôtre également d'ailleurs, de pacifier plus globalement tout ce secteur qui est au confluent de deux sorties et d'une bretelle d'accès au boulevard périphérique. Je note votre demande d'une étude plus globale, au-delà de l'aménagement nécessaire qui est prévu dans ce projet de délibération.

Pour répondre à Mme LECOUTURIER, bien évidemment, nous sommes d'accord aussi sur le fait que nous devons protéger les plus vulnérables, à savoir les piétons. Ce sont les premiers utilisateurs de l'espace public et aussi les plus vulnérables. Je rappelle que nous avons voté à l'unanimité la stratégie "Paris Piétons" en 2017, qui constitue l'engagement de notre Assemblée en faveur de la marche et de la sécurité des piétons.

Vous le savez, la sécurité routière est d'abord une prérogative de la Préfecture de police. La Ville de Paris s'associe à la Préfecture de police de manière à intensifier les actions qui visent garantir la sécurité des piétons. Les opérations dites "d'alternative à la sanction" visent à proposer aux usagers de la route d'arrêter une séquence de sensibilisation en lieu et place d'une sanction. J'ai pu moi-même prendre part à des opérations de ce type aux côtés du Préfet de police.

Par ailleurs, depuis janvier 2018, le transfert de la Préfecture vers la Ville de Paris, les agents de la DPSP ont procédé à plus de 209.000 verbalisations, sanctionnant l'entrave au déplacement à pied sur les trottoirs, les zones piétonnes ou encore les traversées piétonnes.

Il est prévu que la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, la DPSP, intensifie ses opérations, sanctionnant le non-respect de la priorité aux piétons et que ces actions s'accompagnent d'une communication et d'une distribution de prospectus. Nous menons une action résolue et coordonnée avec la Préfecture de police pour répondre aux enjeux de sécurité routière.

Les demandes que vous exprimez dans votre vœu vont dans le sens de ce que nous souhaitons mettre en place. Nous sommes donc favorables à une campagne de communication renforcée et ne voyons pas d'objection à ce que vous soit transmis le décompte des infractions relevées en lien avec la protection des piétons, sous réserve que cela ne soit pas trop complexe à décompter. L'amélioration de la signalisation de certains passages piétons la nuit peut être également étudiée.

En conséquence, nous émettrons un avis favorable au vœu qui est rattaché à ce projet de délibération et relatif à la protection des piétons.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe UDI-MODEM, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité (2019, V. 131).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DVD 21). Je vous remercie.

2019 DVD 40 - Site de Balard (15e). - Convention d'occupation du domaine public avec le Ministère des Armées pour la mise en place d'un écran brise vues.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 40 : sur le site de Balard, dans le 15e arrondissement, une convention d'occupation du domaine public avec le Ministère des Armées pour la mise en place d'un écran brise vues.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Oui, avec Jean-François LAMOUR, nous avons soutenu, accompagné, depuis le début du projet, l'implantation du nouveau Ministère des Armées à Balard. Depuis les attentats meurtriers qui ont frappé notre pays, la sécurité du Ministère des Armées a dû être renforcée, ce qui n'était pas prévu dans les plans initiaux. Nous avons soutenu sans hésitation tous les projets indispensables à la protection du site, telle que l'implantation de mobilier urbain antibélier sur tout le périmètre du Ministère, voire même, je le demande à nouveau, la suppression de l'héliport, qui me paraît présenter un danger majeur pour la sécurité du Ministère et du 15e en général.

Nous avons été associés avec ma collègue, ici présente, Claire de CLERMONT-TONNERRE - que je salue - au comité de sélection comme au jury d'architecture relatif à la construction d'un écran brise vues le long du Ministère, sur le périphérique. Nous avons pu exprimer un avis sur ce projet, qui ne correspond d'ailleurs pas à nos vœux. Nous nous sommes insurgés en apprenant que l'arrêté accordant la déclaration préalable de cette importante construction devait être prochainement affiché en mairie du 15e sans que nous n'ayons été destinataires du moindre document d'urbanisme avant publication. Nous avons découvert que la demande d'autorisation avait été déposée par le Ministère le 14 décembre, délivrée le 14 février sans que nous n'ayons été destinataires du dossier d'urbanisme, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas extrêmement élégant.

Je regrette que la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, en charge de l'instruction de cette déclaration, n'ait pas jugé opportun non plus d'associer la mairie du 15e. Il eut été opportun que nous soyons saisis en temps et en heure sur le contenu de cette déclaration préalable, afin que puissent être prises en compte très en amont un certain nombre de remarques sur cette construction extrêmement impactante, qu'il s'agisse, entre autres, de la colorimétrie du mur, de son entretien, de l'organisation de ce chantier qui impactera lourdement le sud du 15e et la circulation sur le périphérique. Nous venons d'évoquer dans le projet de délibération précédent l'aménagement de la porte de Sèvres. En l'occurrence, nous allons renforcer les difficultés de circulation et développer les encombrements sur tout ce secteur.

Nos voisins des communes limitrophes seront aussi impactés puisqu'à la place d'une perspective sur Paris, ils auront désormais une vue murée. Un mur d'une telle hauteur va à l'encontre, je pense, de la volonté métropolitaine comme de la volonté de la Ville, de gommer les frontières délimitées par le périphérique et de mieux relier Paris à sa première couronne.

Outre les nuisances générées par la construction de cet écran brise vues, ils ne pourront bénéficier en plus dans l'immédiat - je parle sous l'autorité de l'adjoint, M. GIRARD - du projet "Embellir Paris", qui devait être réalisé dans les prochains mois sous le pont du périphérique, au droit de l'avenue de la porte de Sèvres. Le Ministère souhaitant installer l'emprise du chantier à cet endroit - ce que je regrette - l'œuvre ne pourra être réalisée avant 2020.

Voilà un certain nombre de nos préoccupations qui nous amèneront à nous abstenir sur ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI, pour cinq minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais préciser le rôle de la Ville de Paris dans ce projet, puisque c'est le Ministère des Armées qui est financeur et maître d'ouvrage de ce projet. Le Ministère s'est certes rapproché de la Ville pour la conception du projet, puisque le terrain d'assise est situé sur le domaine public de la Ville, mais je regrette que la mairie du 15e n'ait pas été associée ou informée, et que le Ministère n'ait pas pris les devants.

Les services de la Ville de Paris ont évalué les caractéristiques techniques et architecturales de l'ouvrage, de manière qu'il puisse être correctement entretenu et surveillé, et afin qu'il s'intègre au mieux dans le paysage urbain. Nous savons qu'un mur constitue toujours une rupture dans le paysage. Les services de la Ville ont demandé au Ministère des Armées qu'il puisse être végétalisé au maximum, de manière qu'il soit le plus esthétique possible et puisse enrichir le service écosystémique que la nature rend à notre ville.

Ce sera donc le cas sur les talus qui bordent la sortie porte de Sèvres, puisque la végétation sera retravaillée et enrichie. Ce sera aussi le cas sur le côté nord, sur l'avenue de la porte de Sèvres, puisque les talus seront volontairement laissés à la libre appropriation de la nature. En revanche, côté sud, côté périphérique, ce côté ne sera pas végétalisé. A la demande des architectes des Bâtiments de France, un voile en acier sera posé sur le mur afin de l'animer grâce à un jeu d'ombre et de lumière créé par ses ondulations, ayant proposé de signer avec le Ministère des Armées une convention consentie à titre gratuit pour une durée de cinq ans, qui vaudra autorisation d'occupation du domaine public et détermine les modalités opérationnelles, techniques et financières de l'entretien de l'ouvrage à l'issue de sa construction.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 40).

Je vous remercie.

2019 DVD 41 - Installation de bornes GNV à la station-service quai Issy-les-Moulineaux (15e). - Contrat d'exploitation du site avec la société "Total Marketing".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le projet de délibération DVD 41 : installation de bornes GNV à la station-service quai d'Issy-les-Moulineaux, dans le 15e. Contrat d'exploitation du site avec la société "Total Marketing".

La parole est à M. GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, seules deux stations distribuant du GNV sont en service à Paris, dans le 12e et le 13e. Il a été donc envisagé de remettre en concurrence l'exploitation de la station-service existante, quai d'Issy-les-Moulineaux, dans le 15e arrondissement, la mise en œuvre d'un projet comprenant des installations de distribution de GNV.

D'abord, je voudrais rappeler qu'il me paraît un peu étonnant que, dans le cahier des charges, la Ville n'ait pas demandé qu'une borne de recharge électrique soit installée également sur cette station-service. Mais heureusement, si je peux dire, Total, qui est finalement l'affectataire, a décidé de la mettre en place de sa propre initiative.

Je dis simplement que, pour l'avenir, il serait peut-être opportun - c'est une simple suggestion que je fais - que dans les cahiers des charges pour le réaménagement de stations-service en aménagement de distribution de GNV, que la Ville puisse aussi demander l'installation de bornes électriques.

Profitant de cette rénovation et de l'appel à projets du programme de la Métropole du Grand Paris n° 2 quai d'Issy, sur 3.000 mètres carrés, un projet très important dont nous sommes en train de finaliser les offres, il est nécessaire - je m'adresse à l'adjoint en charge de la voirie - de restaurer cette entrée de Paris qui est un véritable délaissé urbain, qui sera amélioré par le réaménagement de la station sous le périphérique et par l'implantation de ce nouvel immeuble considérable sur 3.000 mètres carrés de surface, mais la voirie alentour, une entrée dans Paris qui descend jusqu'à la Seine et permet d'accéder au 15e, doit être embellie, avec une réorganisation complète du dessous du périphérique jusqu'au souterrain entrant dans Paris, ainsi que l'abord des berges de Seine, avec une végétalisation...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi.

Madame KOMITÈS, s'il vous plaît, vous parlez un peu fort. Je vous entends d'ici. Merci.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Avec si possible une végétalisation de l'ensemble, notamment pour permettre une continuité de la trame verte qui va arriver des Hauts-de-Seine par le quai, par Issy-les-Moulineaux. Que cela ne débouche pas, quand on arrive sur Paris, sur l'entreprise "Lafarge" dans une zone quasi industrielle. Ce serait vraiment dommage que cette entrée de ville ne soit pas digne finalement de la Capitale, alors que nous sommes près du siège de très grandes entreprises comme Microsoft ou Generali.

C'est dans ce sens que je souhaite orienter mon intervention.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI, pour cinq minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le "Plan Climat" de la Ville de Paris, qui a été voté à l'unanimité, porte l'objectif de la sortie du diesel dans Paris à l'horizon 2024. Cet objectif est désormais partagé par la Métropole du Grand Paris. La mutation du parc roulant que cela implique a donc un impact important sur la distribution des énergies alternatives comme le GNV ou l'électricité. La collectivité doit ainsi se préparer à un bouleversement des habitudes. Les véhicules individuels seront majoritairement électriques et pour une part importante, rechargés à domicile. Les véhicules GNV seront majoritairement les véhicules industriels, pour la plupart circulant sur l'ensemble de la région et pouvant faire le plein sur tout le territoire régional.

Afin de préparer cette transition, nous poursuivons l'objectif de mettre en service entre 2 et 4 stations GNV dans Paris d'ici à 2021, de 10 à 15 d'ici à 2030, sachant qu'à ce jour, une seule station publique existe à Paris, dans le 12e arrondissement.

La première station que je qualifierais de "nouvelle génération" va voir le jour dans le 15e arrondissement, quai d'Issy-les-Moulineaux, sur un site déjà utilisé comme station-service et dont le contrat de concession d'espace public est arrivé à terme. A l'issue d'une consultation lancée sous la forme d'une concession de travaux pour la conception, la construction et l'installation de bornes de distribution GNV au sein de la station-service, nous proposons d'attribuer l'exploitation à Total, qui, avec quatre pistes dédiées au GNV, offrira une capacité inégalée à ce jour dans Paris.

Je préciserai à M. le Maire du 15e arrondissement qu'il y avait la volonté au départ de spécialiser ce site en un site GNV, de manière à avoir le maximum de capacité pour la distribution de GNV. Bien entendu, nous sommes ouverts à avoir des stations multi-énergies.

Une bande de terrain a d'ailleurs été ajoutée au périmètre de la concession. Des arbres seront replantés. Des efforts notables ont été faits pour intégrer au mieux la station au regard des contraintes techniques du site. S'il est question d'avoir un réaménagement plus global, c'est une question que nous pourrons également voir avec notre collègue Jean-Louis MISSIKA pour une requalification urbaine plus générale du site en question.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 41).

2019 DVD 50 - Engins à deux ou trois roues en libre-service sans station d'attache. Fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'insertion de clauses sociales et environnementales.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un code de la rue.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au lancement d'un appel à concurrence pour les locations de trottinettes.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'interdiction de circulation des trottinettes sur les trottoirs.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la limitation du nombre de trottinettes sans station d'attache.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la verbalisation de tous les deux-roues circulant sur les trottoirs en infraction au Code de la route.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une carte des zones de stationnement pour les engins à deux ou trois roues.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la régulation des services de mobilité en flotte libre.

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux Engins de déplacement personnel.

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la sanctuarisation des trottoirs et au partage de l'espace public.

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un budget annexe des mobilités.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une interdiction du "free-floating".

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons examiner le projet de délibération DVD 50, l'amendement technique n° 216 et les vœux n°s 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 93 ter, 94, 95 et 96.

Il s'agit donc du projet de délibération DVD 50, au sujet des engins à 2 ou 3 roues en libre-service, sans station d'attache, avec la fixation des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public.

Je vous annonce qu'à ce stade, sauf si de bonnes âmes se dévouent, nous avons 23 inscrits. Je pense que l'on n'est pas très loin du record. Cela veut dire que si c'est cela le principal sujet aujourd'hui... Bref.

Je vais annoncer successivement les prises de parole.

Mme Maud GATEL pour le vœu n° 92, pour le groupe UDI-MODEM pour cinq minutes.

Mme Laurence GOLDGRAB pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants pour cinq minutes.

M. Eric HÉLARD pour le groupe UDI-MODEM pour cinq minutes.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants pour cinq minutes.

M. Pierre AURIACOMBE pour le vœu n° 94, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants pour cinq minutes.

M. David BELLIARD pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes.

M. Julien BARGETON pour le vœu n° 95 du groupe Démocrates et Progressistes pour cinq minutes.

M. Thomas LAURET pour le groupe Démocrates et Progressistes pour cinq minutes.

M. Didier LE RESTE pour le groupe Communiste - Front de Gauche pour cinq minutes.

Mme Florence BERTHOUT pour les vœux n° 87 à n° 91, pour le groupe les Républicains et Indépendants pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT pour le groupe les Républicains et Indépendants pour cinq minutes.

Nous avons une désinscription. Merci à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Mme Rachida DATI pour le groupe les Républicains et Indépendants pour cinq minutes.

Mme Julie BOILLOT pour le groupe les Républicains et Indépendants pour cinq minutes.

Monsieur Franck LEFEVRE pour le groupe les Républicains et Indépendants pour cinq minutes.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE pour le groupe les Républicains et Indépendants pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Génération.s" pour cinq minutes.

M. Pierre AIDENBAUM pour le groupe Socialiste et Apparentés pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET pour le vœu n° 96 pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le vœu n° 85…

Tu te désinscris ? Bravo. Merci pour nous tous.

Mme Delphine BÜRKLI pour le vœu n° 86, pour le groupe les Républicains et Indépendants pour 3 minutes.

M. Jérôme DUBUS pour le vœu n° 93, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants pour 3 minutes.

Madame Maud GATEL, la parole est à vous pour cinq minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

Depuis 2016 et l'arrivée sur l'espace public parisien des scooters électriques, vélos partagés sans stations, trottinettes électriques, les trottoirs de Paris ressemblent à un grand bazar du "free floating". L'arrivée de nouveaux opérateurs a contribué à élargir l'offre de mobilité, et en cela, nous y sommes profondément favorables, même si, s'agissant des trottinettes électriques, nous sommes bien loin de la mobilité active et durable. Mais ce développement nécessite d'être anticipé, encadré, accompagné.

Contrairement à ce qu'affirme le projet de délibération, la Ville n'a pas accompagné le développement des offres en "free floating". Elle les a subies. Après avoir fait preuve d'attentisme et de laisser-faire, elle cherche aujourd'hui à rattraper un retard qui a eu des effets importants sur l'encombrement de la chaussée, à travers une redevance. Cela faisait longtemps.

Par absence d'anticipation toujours, par opportunisme parfois - cela palliait partiellement le vide laissé par le fiasco de Vélib' - vous avez laissé se développer sans aucun cadre des offres de mobilité alternative entraînant un développement anarchique de l'offre.

Cette gestion du projet a eu deux caractéristiques. D'une part, le retard à l'allumage. Il aura fallu deux ans entre l'arrivée du premier opérateur de scooters électriques et la signature d'une charte pour réguler leur utilisation et leur stationnement. Concernant les trottinettes électriques, dès juillet dernier, je demandais que la Ville encadre leur développement. Vous m'aviez alors répondu en m'expliquant qu'une charte entrerait bientôt en vigueur, cette même charte qui, neuf mois plus tard, n'est toujours pas signée et à laquelle, malgré nos demandes, les élus n'ont pas été associés.

Autre caractéristique : on prend les choses dans le mauvais sens. Pourquoi ne pas avoir, à l'instar de Bordeaux, déterminé le cadre avant d'autoriser l'installation de nouveaux opérateurs ? C'est également illustré par ce projet de délibération. En n'invitant les élus qu'à débattre du montant des redevances sans débattre des conditions d'accès au marché des acteurs du "free floating" qui seront déterminées par arrêté, on confisque le débat sur les conditions nécessaires au développement raisonné des nouvelles mobilités dans l'espace parisien.

A défaut d'avoir ce débat, nous voulons porter trois priorités.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, mes chers collègues, l'oratrice a du mal à s'entendre elle-même. Ce serait bien de respecter ceux qui parlent et éventuellement d'avoir des discussions à l'extérieur. Je vous remercie.

Vous pouvez reprendre.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Priorité absolue : sanctuariser les trottoirs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Dites donc ! S'il vous plaît !

Allez-y.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Sanctuariser les trottoirs. Ils doivent redevenir un sanctuaire pour les piétons. Depuis l'arrivée des nouveaux opérateurs, ce n'est plus le cas. Entre les équipements qui jonchent le trottoir et certains utilisateurs de trottinettes qui roulent dessus, les piétons ne se sentent plus en sécurité. Ces phénomènes sont accidentogènes et anxiogènes, notamment pour les personnes les plus fragiles, et il faut y mettre fin.

Après un premier cafouillage laissant à penser que les trottinettes électriques pouvaient circuler sur les trottoirs, il est indispensable d'affirmer leur interdiction. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que le stationnement des engins respecte l'espace public pour sanctuariser les cheminements piétons. Les opérateurs doivent s'y engager au nom de leurs clients. Cela peut passer par l'obligation pour les utilisateurs de disposer leurs engins aux endroits prédéfinis, sous peine de malus, pour lutter ainsi contre l'encombrement des trottoirs.

Deuxième priorité : sensibiliser. L'explosion du nombre de prises en charge de traumatismes liés à des chutes à trottinette le démontre. La pratique est dangereuse, notamment compte tenu de l'état de la chaussée parisienne, et de pratiques trop répandues, d'autre part : circulation à deux ou sans casque. L'autorisation de la présence sur l'espace public des nouveaux opérateurs, notamment ceux des trottinettes électriques, doit donc être assortie d'une obligation de rappel des règles en vigueur et des dispositions du Code de la route.

Troisième priorité : verbaliser. Dans un précédent vœu, je demandais que la verbalisation soit accrue afin de respecter la sécurité des piétons et permettre la sensibilisation des usagers des trottinettes. Où en est-on ? Car, hormis l'opération de communication organisée la semaine dernière, les verbalisations restent trop peu nombreuses. Raison pour laquelle nous avons demandé dans notre vœu qu'un bilan du nombre de verbalisations liées à des circulations sur le trottoir, soit édicté.

En réponse à notre vœu, vous avez déposé un vœu de l'Exécutif. Il va moins loin que ce que nous demandions et acte le fait que, sur ce sujet, vous avez fait preuve d'un attentisme dont pâtissent aujourd'hui les piétons. Dès lors, nous ne pouvons que regretter le temps perdu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Elle arrive ? Un peu plus tard ? D'accord.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour cinq minutes.

M. Eric HÉLARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, 2 ans et 7 mois : voici le temps qui s'est écoulé depuis que le premier opérateur de mobilité en flotte libre a commencé à offrir ses services aux Parisiens. Il s'agissait alors de scooters électriques en libre-service sans stations qui arrivaient discrètement et méthodiquement sur le marché parisien, et qui n'ont pas été de nature, dans un premier temps en tout cas, à trop perturber les piétons. C'est à partir de novembre 2017, avec l'arrivée de plusieurs opérateurs de vélo en "free floating", profitant du fiasco Vélib', que la situation s'est aggravée, et elle n'a fait qu'empirer depuis, particulièrement à partir de l'été 2018, avec le déploiement progressif des milliers de trottinettes envahissant les trottoirs. Qu'avez-vous fait depuis ? Rien, ou si peu.

Certes, des chartes ont été signées pour les vélos ou les scooters en juin 2018, soit plusieurs mois après leur déploiement, mais rien pour les trottinettes, malgré les demandes répétées de notre groupe, notamment via des vœux, restés hélas sans effet. Donc 2 ans et 7 mois pour que la question des nouvelles mobilités en flotte libre soit enfin abordée au travers d'un projet de délibération, lequel, en nous proposant seulement de fixer des redevances pour les opérateurs, passe à côté du sujet principal, à savoir celui de la cohabitation harmonieuse entre ces nouvelles mobilités et d'autres plus traditionnelles, à commencer par la marche. Nous avons attendu longtemps, mais le résultat n'est pas à la hauteur de nos espérances.

Au-delà d'un niveau de redevance, les élus doivent en effet pouvoir débattre au sein du Conseil de Paris des conditions d'accès au marché parisien des acteurs de "free floating". Les chartes concernant les scooters et les vélos n'ont même pas été débattues au sein de ce Conseil. Pour celles concernant les trottinettes, toujours en discussion, nous ne connaissons que ce que M. NAJDOVSKI a bien voulu en dire dans la presse. Est-ce normal ? Or, si ce projet de délibération évoque bien les conditions de délivrance des titres domaniaux, on apprend que celles-ci seront déterminées par la Maire seule, par arrêté, derrière les portes closes de son bureau. Pourquoi confisquer ainsi le débat ?

Puisque vous souhaitez que l'on discute des redevances, parlons-en.

Je souhaiterais ainsi revenir sur deux points.

Le premier est à votre crédit. En effet, nous pensons qu'il est louable de vouloir privilégier les mobilités actives plutôt que celles passives, et ce, même si elles n'émettent pas de pollution immédiate. C'est pourquoi nous saluons le principe selon lequel vous favorisez par une redevance moins importante les opérateurs de vélos plutôt que ceux de trottinettes ou de scooters.

Le second point concerne le montant de ces redevances. Il faut reconnaître qu'il est très élevé par rapport aux tarifs pratiqués ailleurs en France. Certes, le marché parisien est spécifique. Certes, les opérateurs ont pour l'instant fait preuve de compréhension et d'une certaine ouverture face aux propositions de la Ville. Mais je souhaiterais savoir comment ces niveaux de redevance ont été fixés et si les entreprises concernées ont bien été consultées en amont.

Si l'on exclut les vélos, qui bénéficient d'un tarif préférentiel pour les raisons évoquées à l'instant, ces redevances semblent basées sur celles votées en juillet dernier pour le stationnement des voitures électriques en flotte libre, en fonction de la place occupée par un scooter ou une trottinette par rapport à une voiture. Or, les entreprises concernées s'appuient sur des modèles économiques différents, dont certains ne semblent d'ailleurs pas encore équilibrés. Il ne faudrait donc pas qu'un niveau de redevance trop élevé ou simplement non adapté à ce type de mobilité, se révèle comme étant un frein trop important au développement de ces opérateurs à Paris, lesquels doivent pouvoir maintenir un niveau de prix qui leur permet non seulement de trouver un équilibre économique viable, mais aussi de garder un prix d'usage abordable pour les Parisiens.

Car je tiens à le rappeler : notre groupe n'est pas défavorable au développement de ces nouvelles mobilités tant que celui-ci est strictement encadré et que le respect de tous les usagers de l'usage public est assuré.

En conclusion, si nous regrettons que la Ville ait agi trop tardivement et doit pouvoir aujourd'hui débattre des conditions d'accès au marché parisien des opérateurs de "free floating", nous souhaitons que ces redevances jouent leur rôle de régulation et que la Ville ne se serve pas de ces entreprises comme d'une nouvelle manne financière permettant d'équilibrer un budget fragile.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, pour cinq minutes.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout le monde a en tête cette petite saynète improvisée sur un plateau télé qui tourne en boucle sur les réseaux, au cours de laquelle l'acteur Vincent LINDON dénonce avec humour et acidité la galère vécue par les Parisiens, due à l'anarchie engendrée par les utilisateurs de mobilités douces en tout genre.

Si l'essor de mobilités douces et alternatives à la voiture est une bonne chose pour Paris, notamment en vue d'améliorer la qualité de l'air et de remplir les objectifs du "Plan Climat", leur encadrement est une nécessité pour que puissent coexister pacifiquement tous les Parisiens, qu'ils soient piétons, automobilistes ou adeptes de ces nouveaux modes de transport. Or, on constate, depuis quelques mois, un ensauvagement des trottoirs parisiens, ou, comme le décrit si justement le politologue Dominique REYNIÉ, je cite : "Les trottinettes envahissent voies et passages. Jetées ou renversées plus souvent que rangées, elles encombrent les trottoirs. Sinon, elles filent en tous les sens menaçant les passants". On a voulu chasser la voiture et ce sont les piétons qui n'ont plus d'espace dédié.

Aujourd'hui, pas moins de 8 opérateurs de trottinettes ont déployé leurs engins à Paris. Plus de 15.000 deux-roues en libre-service sont présents dans notre ville, et ils seront bientôt plus de 40.000 si l'on en croit vos déclarations. 49 personnes ont été blessées ou tuées en trottinette à Paris en 2017, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2016. Dans ce contexte, il est normal que notre collectivité prenne des mesures à même de contrôler le trafic, afin de faire cohabiter le mieux possible les différents utilisateurs de la chaussée parisienne.

Ainsi, en novembre dernier, nous avons voté un vœu de votre Exécutif qui, reprenant une idée de l'opposition, envisageait des possibilités de mettre en place une redevance en cas d'exploitation commerciale de l'espace public. Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui est la traduction de ce vœu.

Au vu de ce que leur rapporte leur activité, les montants annoncés apparaissent très raisonnables pour les opérateurs. D'ailleurs, je crois savoir que les personnes concernées n'y voient pour l'instant rien à redire. J'en veux pour preuve la sortie récente dans la presse d'Arthur-Louis JACQUIER, Directeur général de "Lime France", qui a déclaré : "Nous sommes ravis de cette redevance". En effet, pour les entreprises privées de "free floating", c'est une forme de reconnaissance légale de leur activité au sein de la ville.

De plus, j'aimerais dire que, sur le principe, cette redevance est parfaitement logique. Puisque les opérateurs utilisent commercialement l'espace public, il est normal qu'ils payent une redevance pour l'occupation de ce domaine qui, après tout, est la propriété de tous. C'est ce que font déjà les restaurateurs et les cafetiers pour leurs terrasses. D'ailleurs, Paris ne sera ni la première ville de France, il y a déjà Lille, Marseille, Bordeaux, ni la première ville du monde, car Chicago, Zürich et Milan ont imposé ce genre de redevance pour occupation temporaire du domaine public.

Au demeurant, on vient d'apprendre que la ville de Lyon, où circuleraient entre 2.500 et 3.000 trottinettes, s'apprête à suivre notre exemple et à taxer les opérateurs exerçant sur son sol.

Si mon groupe et moi-même sommes prêts à voter ce projet de délibération, j'aimerais en revanche avoir quelques précisions sur la question des emplacements dédiés. En effet, cette redevance servira à financer, je cite : "2.500 emplacements spécifiquement dédiés aux engins en "free floating"", ce qui aura pour conséquence, selon Christophe NAJDOVSKI, "de rendre à terme le stationnement obligatoire dans ces zones dédiées. J'aimerais comprendre où et comment seront créées ces places de stationnement réservées aux trottinettes. N'y a-t-il pas un risque de tronquer encore davantage les trottoirs et de gêner encore un peu plus les piétons ?

Dernier point, celui des délais. Quand vous engagez-vous, Madame la Maire, à créer ces nouveaux emplacements dédiés aux nouvelles mobilités ?

Quoi qu'il en soit, ces propositions pour réguler les véhicules en flotte libre à Paris sont positives. D'ailleurs, tout ce qui permet à la Ville de gagner de l'argent et de remplir ses caisses va dans le bon sens, car c'est autant de deniers disponibles ensuite au service de nos administrés.

Cette mesure était nécessaire en attendant le vote de la Loi d'Orientation sur les Nouvelles Mobilités, votée hier au Sénat et qui repart en deuxième lecture à l'Assemblée. Elle permettra, à n'en pas douter, de lever le flou juridique qui entoure ce sujet et d'élaborer un véritable cadre législatif pour ces engins, qui, pour l'heure, posent de nombreux problèmes, mais sont également sources de nombreuses joies et d'espoirs pour l'avenir du transport alternatif à Paris.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. David BELLIARD pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, scooters, vélos, trottinettes : en moins de trois ans, le "free floating" s'est fait une place de choix dans les déplacements des Parisiennes et des Parisiens. Leur plus-value environnementale est intéressante quand ces derniers ne sont pas carbonés, comme les trottinettes, ou quand il s'agit de déplacements actifs comme les vélos. Transports en commun souvent bondés, logique du dernier kilomètre, gains de temps notables, les Parisiens ont vite adopté ces solutions de mobilité pratiques et sans contraintes.

Ce succès, en tout cas en apparence, a entraîné la multiplication des opérateurs installés sur les pavés de la Capitale. Malgré les échecs de certains, comme Ofo Bike ou Gobee.bike, d'autres, tel Uber, continuent de débarquer à Paris avec vélos et trottinettes. Leur nombre toujours plus grand a apporté son lot de problèmes et de complications : où rouler ? Où se garer ? Cyclistes et piétons, notamment les plus fragiles, se plaignent à raison de ces "free floaters" qui ne savent pas tous faire preuve du vivre ensemble. L'espace public, déjà contraint et parfois sauvage à cause des voitures et des deux-roues motorisés, n'en est devenu que plus hostile. D'ailleurs, nous observons un nombre d'accidents impliquant des véhicules en "free floating" et des trottinettes, qui ne font qu'exploser.

De plus, certaines pratiques de ces opérateurs sont très problématiques. Les véhicules cassés sont ramassés et traités sur les deniers publics. Pour la trottinette électrique, Lime et consorts emploient des autoentrepreneurs qui sont payés au lance-pierre, sans protection sociale, afin de recharger pendant la nuit des engins à la durée de vie de moins d'un mois. Et plus ces trottinettes sont placées à des endroits dangereux, plus elles rapportent. Les entreprises du "free floating" ne donnent pas de consignes à leurs usagers. Le législateur, qui est très en retard, commence à peine à s'attaquer à la réglementation des nouvelles mobilités dans la LOM à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale.

En décembre 2017, notre groupe avait déposé un vœu afin que la Ville contraigne les opérateurs de "free floating" à un code de bonne conduite et surtout, à ce que ces entreprises payent une redevance à la Ville, puisque l'espace public est au cœur de leur "business model". En décembre 2018, nous avions réitéré cette demande lors du vote du budget.

C'est donc pour nous une victoire qu'enfin, comme à Marseille ou dans d'autres villes, les opérateurs payent - un prix relativement fort en comparaison des autres métropoles - une redevance au même titre que les autres activités lucratives qui prennent place sur l'espace public.

Nous voterons donc, bien évidemment, ce beau projet de délibération, ainsi que le vœu de l'Exécutif, même si, à titre personnel, je regrette que nous ne soyons pas plus ambitieux sur la question des délais.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur Thomas LAURET, qui arrive.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais dire qu'il était assez compréhensible, compte tenu du fonctionnement de la Ville, que l'on recherche des recettes supplémentaires pour la Ville de façon à accroître les recettes dans leur globalité, et d'exprimer ce choix de récupérer des recettes supplémentaires en fonction de la nécessité de délimiter les espaces de stationnement, s'il y a bien un lien entre les deux aspects, la délimitation des espaces et la réalité des recettes.

Nous savons aussi que l'on pourrait délimiter les espaces de stationnement sans mettre en place ces redevances. Nous voulons attirer votre attention sur le fait que, finalement, on fait le choix, par ce projet de délibération, de taxer les mobilités propres, des mobilités propres antipollution qui sont plébiscitées par les Parisiens, notamment les jeunes.

Ce faisant, d'une certaine façon, on taxe l'innovation et l'on avantage, sur le plan économique, les premiers entrants, ceux qui sont les mieux installés aujourd'hui. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ils ne sont pas défavorables à l'introduction d'une taxe qui va freiner l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs, ce qui conforte leur positionnement. Et puis, on risque aussi de surenchérir le coût du service. Il faut que l'on soit vigilant sur l'impact qu'auraient ces redevances sur les tarifs des offreurs de services.

Enfin, comme certains, je trouve que l'écart que vous avez décidé de faire entre les vélos électriques, dont la redevance se situe entre 20 et 26 euros, et les trottinettes, dont la redevance se situe entre 60 et 65 euros, n'est pas très compréhensible si l'on raisonne sur l'espace occupé par chacun de ces objets, les vélos occupant plus d'espace que les trottinettes sur la voie publique.

Au total, nous sommes d'accord avec ceux qui viennent de s'exprimer : il faut garantir les bonnes pratiques, éviter que les trottoirs ne soient embolisés par ces objets, mais il ne faut surtout pas freiner les innovations, surtout quand elles participent à l'enjeu majeur qui est la lutte contre la pollution.

Nous souhaitons que vous soyez très vigilants, dans les mois qui viennent, à l'impact de ces redevances sur l'entrée ou la non-entrée d'acteurs sur le marché. D'ailleurs, pour les vélos en "free floating", on a vu qu'après une phase de désorganisation, le marché s'est régulé de façon relativement autonome puisqu'un certain nombre d'acteurs ont choisi d'arrêter leur activité. On va probablement avoir le même phénomène pour les trottinettes électriques. Pour autant, il ne faudrait pas que ce soit la redevance qui, finalement, incite certains acteurs à ne pas rentrer sur le marché, mais plutôt la qualité du service qui joue sur la capacité à se maintenir ou pas sur un marché.

Au total, nous ne sommes pas certains que ce soit un excellent signal pour le développement des mobilités propres. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur Didier LE RESTE, pour cinq minutes.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

C'est une évidence, les trottoirs de Paris sont aujourd'hui l'un des espaces les plus convoités de notre ville. Piétons, trottinettes, vélos, sans bornes, gyroroues tentent, non sans mal, de cohabiter sur les trottoirs de la Capitale. Il est donc nécessaire de réglementer. Cette question occupe notre Conseil depuis plusieurs semaines.

Vous proposez une redevance d'occupation temporaire. Elle nous semble tout à fait justifiée. Ces engins nécessitent des investissements pour trouver des solutions afin qu'ils n'encombrent pas le passage sur les trottoirs. De plus, ils compliquent souvent la tâche des agents chargés de la propreté des trottoirs.

Je souhaiterais, toutefois, quitter la zone du trottoir pour élargir le tableau. Au-delà des questions de partage de l'espace public, l'irruption de trottinettes sans bornes d'attache nous invite à regarder plus largement la question des nouvelles mobilités et leur mode de développement économique et social. Notre majorité travaille pour faire évoluer la Capitale afin d'y limiter la place de la voiture individuelle. Ces nouveaux engins de déplacement personnels sont une chance pour le développement de nouvelles mobilités légères, douces et décarbonées. Une trottinette électrique pèse moins de 20 kilogrammes, quand le poids d'un véhicule électrique dépasse très souvent la tonne.

Ces nouveaux engins de déplacement personnel bien plus légers, peu encombrants et silencieux, peuvent donc être des solutions pour les déplacements urbains en zone dense, comme c'est le cas dans notre ville. Ils peuvent nous permettre d'envisager une offre de transport multimodale, complémentaire des transports collectifs et permettre ainsi de limiter l'empreinte écologique des déplacements à Paris.

Pour atteindre cet objectif, nous nous devons de regarder l'ensemble du modèle proposé, de la conception de ces engins à leur durée de vie en passant par leur modèle d'exploitation. L'espérance de vie d'une trottinette à Paris est de 28 jours, après quoi elle devient un déchet, qu'il conviendrait de recycler, d'autant que les composants des batteries ont un fort impact environnemental.

Nous devons également réfléchir à l'impact social et environnemental de la fabrication de ces engins. Dans quels pays sont-ils produits ? A quelles conditions d'exploitation des ressources naturelles ? Avec quelles conditions de travail et d'exploitation des hommes et des femmes qui les fabriquent ? De la même manière, nous savons que les entreprises qui mettent ces trottinettes en libre-service dans notre ville ont un modèle social désastreux.

Ce sont des autoentrepreneurs qui les collectent tard dans la soirée, pour les ramener à leur domicile et les recharger quelques heures, avant de les redéposer au petit matin sur les trottoirs. Tout cela pour des sommes dérisoires - entre 5 et 10 euros la trottinette - sans jamais l'assurance d'un revenu fixe. Tout cela sans outil de travail. Ils utilisent leur propre camionnette ou autre véhicule, leur smartphone pour localiser les engins, en s'exposant à des accidents de la circulation qui ne seront jamais des accidents de travail. Tout cela à des horaires qui mettent à mal leur santé comme leur vie personnelle.

Ces sociétés de trottinettes en libre-service créent donc de la précarité. Elles se dédouanent de leurs obligations de contribution à la protection sociale et jouissent d'un coût infime de recharge de leur flotte, ce qui leur permet de dégager de juteux profits. Nous sommes ici en flagrant délit d'ubérisation : plateformes numériques, travail à la tâche, obsolescence des produits, réduction maximale des coûts pour une optimisation des profits. Si ces engins peuvent être une solution de mobilité, cela ne doit pas se faire avec un modèle social et environnemental au rabais.

Ainsi, comme nous en sommes au stade de la régulation, nous demandons que la Ville de Paris conditionne l'attribution de la redevance à ces entreprises à l'insertion de deux clauses : une clause sociale pour garantir l'exploitation de ces engins avec des emplois salariés de qualité et une clause environnementale vérifiant l'impact environnemental du cycle de vie de ces engins. Nous demandons que notre Conseil porte ces questions sociales et environnementales auprès du Gouvernement et du Parlement, afin que la loi d'orientation sur les mobilités les prenne en compte.

Sur les trottoirs, nous voulons protéger les plus vulnérables : piétons, enfants, personnes âgées et handicapés. En matière de régulation économique, il en va de même. Nous devons protéger l'environnement et les travailleurs des appétits des entreprises qui n'y voient qu'une source de profit.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour les vœux n° 87 à n° 91.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - En novembre dernier, notre groupe proposait au Conseil de Paris d'adopter un "Code du trottoir" pour réguler l'activité de location de vélos, trottinettes et scooters sans stations d'attache.

Aujourd'hui, c'est l'anarchie. Mes collègues le rappelaient à l'instant. Si le nombre de vélos en libre-service a reculé ces derniers mois, les trottinettes se sont multipliées, et ce n'est que le début, mes chers collègues. En moins d'un an, 8 opérateurs ont investi les rues de Paris. Ils devraient être 11 dans les prochains mois. D'après les estimations, le nombre d'engins en "free floating" devrait pratiquement tripler dans les prochains mois, passant de 15.000 aujourd'hui à 40.000 avant la fin de 2020.

Les piétons se sentent de plus en plus menacés sur les trottoirs. Les trottinettes à assistance électrique y circulent à 24 kilomètres heure, c'est-à-dire 5 à 6 fois la vitesse d'un piéton. L'envolée de l'accidentologie des conducteurs de trottinettes est incroyable, du jamais vu : plus 23 % sur une seule année, entre 2016 et 2017.

Quand vous interrogez les "start-up" sur les raisons qui expliquent cette multiplicité d'offres de "free floating", qui est sans comparaison avec le reste des grandes métropoles, ils vous répondent que l'absence de cadre réglementaire est particulièrement attractive. Et voilà, tout est là : l'absence totale de cadre réglementaire de la Ville de Paris. En d'autres termes, la passivité de la Ville nourrit l'appétit des opérateurs pour la Capitale jusqu'à la saturation de nos trottoirs.

A ce jour, la seule réponse de votre part a été l'annonce d'une charte de bonnes pratiques. Ce n'est pas le bon outil, toute charte étant par définition non contraignante. Or, elle n'a pas été signée par les opérateurs. S'il y a bien eu des négociations et un accord, la signature a été reportée sine die, juste avant l'annonce de la mise en place d'une redevance.

Quand notre groupe proposait, il y a trois mois seulement, d'instaurer une redevance pour occupation commerciale de l'espace public, prévue pourtant par les textes, vous nous répondiez - rappelez-vous, Monsieur NAJDOVSKI - que ce n'était pas possible avant l'adoption de la loi d'orientation des mobilités. Aujourd'hui, vous nous proposez de délibérer sur la redevance, alors que la loi en question ne fait que commencer son examen au Parlement. Comprenne qui pourra.

Cette redevance ne suffit pas à dire que l'activité du "free floating" sera bientôt régulée, ce que nous souhaitons. Vous vous contentez de percevoir des recettes, qui seront de l'ordre de 2 millions d'euros, alors qu'il faudrait édicter des règles très précises pour encadrer le développement des engins de déplacement individuel en libre-service.

La création d'emplacements dédiés au "free floating" ne sera efficace que si elle est assortie de sanctions en cas de stationnement illicite. C'est pourquoi notre groupe défend l'idée d'un appel à la concurrence pour sélectionner un nombre restreint d'opérateurs, deux ou trois, comme l'ont fait d'autres grandes villes. Cette modalité permettrait d'établir un cahier des charges prévu sur les obligations à respecter par les opérateurs, assorties de sanctions financières si elles ne sont pas respectées. C'est la voie empruntée par la ville de Nice, donc c'est une procédure qui est parfaitement possible juridiquement, contrairement à ce que vous prétendez. Elle garantit aussi une parfaite transparence et un traitement égal de l'ensemble des opérateurs, qui sont ensuite départagés par des critères connus de tous.

Mes collègues, en particulier Julie BOILLOT et Franck LEFEVRE, présenteront tout à l'heure les autres mesures que nous proposons dans notre "Code du trottoir", qui est plébiscité par les Parisiens. Elles forment un ensemble cohérent qui n'a qu'un seul but : préserver la sécurité de tous les usagers des trottoirs, sans pour autant empêcher l'émergence d'une offre qui répond à des besoins, notamment pour diminuer la place de la voiture individuelle polluante.

Lors du pré conseil citoyen réuni avant le Conseil de Paris, plusieurs orateurs ont pris la parole pour appeler à une action résolue de la Ville de Paris. Il faudrait au moins que le pré conseil citoyen serve à cela. C'est ce que nous vous proposons dès maintenant, la seule perception d'une redevance n'étant pas un dispositif de régulation.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Sur le fond, mon intervention rejoindra ce qui a été dit par les précédents orateurs, et notamment excellemment par Mme Florence BERTHOUT à l'instant. Mais elle a un statut un peu différent.

Il se trouve que, dans le 9e arrondissement, nous avons organisé il y a quelques semaines un concours citoyen en demandant aux habitants, via les outils numériques de démocratie participative que nous avons mis en place avec Delphine BÜRKLI, la maire du 9e arrondissement, de proposer des idées pour améliorer la vie dans le 9e arrondissement et à Paris, selon des modalités un peu complémentaires et plus intéressantes que celles du budget participatif, à mon avis.

Le premier critère à respecter était que les idées en question devaient concerner l'intérêt général de l'arrondissement, voire de tout Paris. Les projets trop localisés n'intéressant qu'une rue particulière ne pouvaient pas être retenus.

Concernant le deuxième critère, il fallait que cette idée n'implique pas de dépense nouvelle pour la collectivité, à la différence de ce qui est proposé dans le cadre du budget participatif.

Ce concours a eu un grand succès puisque plus de 80 idées ont été proposées. Après un processus de sélection, de fusion de certaines idées, nous sommes arrivés à 12 idées, que nous avons soumises au vote des habitants pendant une semaine, entre le 11 et le 18 mars. Et surprise, parmi ces idées, il y avait l'élaboration de ce que nous avons appelé un "Code de la rue" - cela revient à peu près au même - qui revenait à réguler l'usage des trottinettes et autres nouveaux engins de mobilité non identifiés. Cette idée a très largement remporté la majorité des suffrages, avec 42 %.

C'est une nouvelle confirmation, à l'échelle du 9e arrondissement, du besoin pressant et urgent qu'il y a à trouver des solutions et à mettre en place ce "Code de la rue", "du trottoir" ou quelle que soit l'expression qu'on lui donnera. Tout ce qui remonte du terrain dans le 9e arrondissement, arrondissement particulièrement concerné dans lequel les rues sont assez étroites, où les piétons ont du mal à circuler et où il y a potentiellement beaucoup d'accidents, va dans le sens d'une action urgente.

Nous avons déjà eu ces débats au mois de novembre, à l'automne. Nous avons déjà fait ces constats en nous inquiétant du fait que la Mairie de Paris n'avait pas l'air d'avoir anticipé ces nouveaux phénomènes. Nous voici presque 6 mois après et rien n'a bougé. La seule chose que l'on nous propose, c'est une redevance. Bien sûr que nous sommes pour la redevance, et les habitants la proposent dans ce "Code de la rue" que nous soumettons au Conseil de Paris aujourd'hui, mais si elle n'est pas assortie d'obligations, et donc, d'une véritable réglementation, elle s'apparente à une sorte de chèque en blanc donné aux nouveaux opérateurs, qui, moyennant une redevance, se trouvent légitimés de façon durable à exploiter la voie publique.

Pour ces raisons, Florence BERTHOUT l'a rappelé, si nos vœux, notamment le vœu que je présente au nom des habitants du 9e arrondissement ce matin, ne sont pas votés, nous nous abstiendrons sur le projet de délibération qui nous semble beaucoup trop partiel, insuffisant et pas à la hauteur des problèmes que nous venons d'évoquer.

Je vous demande de voter ce vœu, que je ne présente ni en mon nom propre, ni au nom de l'Exécutif du 9e arrondissement, ni au nom de mon groupe, mais au nom des habitants du 9e arrondissement qui ont participé à cet exercice de démocratie participative.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Rachida DATI, pour cinq minutes.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons demandé cette redevance, dès le mois de novembre dans un vote, pour faire respecter la loi et ajuster une juste concurrence entre tous les acteurs qui tirent des revenus de l'exploitation du domaine public. Ce n'est pas original, mais c'est le cadre fixé par le Code de la propriété des personnes publiques.

Ce que nous relevons aujourd'hui, ce n'est pas tant le respect de la loi qui dicte la présentation de cette redevance, mais les craintes devant les perspectives de croissance du marché des opérateurs en flotte libre dans les trois ans. Passer de 15.000 à 40.000 véhicules tout confondu serait en effet difficilement gérable dans un espace public qui n'a jamais été aussi encombré. Comme vous le savez, le marché de la vente de la trottinette électrique aux particuliers se porte à merveille, avec un chiffre de croissance annuelle d'environ 30 %.

Au-delà du respect de la loi, il est également question d'encadrer ces nouveaux usages qui sont également créateurs de danger pour les autres usagers du domaine public. Sur ce point encore, nous défendions l'application rapide d'une politique de verbalisation, rendue possible, malgré le flou juridique autour de ces véhicules, par un article du Code de la route qui interdit la circulation des véhicules sur les trottoirs. De fait, ces premières mesures de verbalisation ont été mises en place il y a quelques semaines, alors qu'elles étaient indispensables depuis plusieurs mois.

Ce projet de délibération porte une vision parcellaire de la mobilité, car il n'est accompagné d'aucune mesure qui permettrait de s'attaquer, s'agissant plus particulièrement des trottinettes, à l'accidentologie, puisque près de 300 blessés en avaient fait les frais en 2017, alors que ce service n'en était qu'à ses balbutiements.

Aussi est-il indispensable de communiquer sur les dangers représentés par l'utilisation des trottinettes, par exemple en confiant aux A.S.P., qui sont les premiers au contact des utilisateurs qu'ils verbalisent, d'effectuer cette mission.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Julie BOILLOT pour cinq minutes.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons attendu ce Conseil de Paris d'avril 2019 pour enfin avoir un projet de délibération sur la redevance des engins en libre-service.

Je trouve que vous avez beaucoup d'humour. J'ai lu très attentivement l'exposé des motifs et vais vous citer quelques passages : "La Maire de Paris a fait de l'amélioration de la qualité de l'air pour une meilleure santé, une ambition majeure de sa politique", "La Ville accompagne la transition vers des modes de transport moins polluants", "De nouvelles solutions de mobilité partagée en libre-service et sans stations d'attache afin que l'action de la Ville permette le développement des parts modales et des mobilités". Vous avez beaucoup d'humour, parce que quelles sont les actions de la Ville pour privilégier ces mobilités durables ?

On parle du sabotage de Vélib' à l'été 2017, en sachant qu'actuellement, nous sommes à 13.000 vélos Vélib', alors que l'on nous en avait promis 20.000 ; que l'on était censé être à 30 % de VAE, alors que l'on est actuellement à 12 %. On ne parle même plus de l'"overflow". Est-ce que l'on parle de la suppression d'Autolib' à l'été 2018, qui a laissé 100.000 abonnés parisiens orphelins d'un service en libre-service de mobilité automobile électrique ? Est-ce que l'on parle de l'incapacité de la Ville à offrir aux particuliers qui ont des véhicules électriques, de pouvoir se connecter sur les bornes ? On a le plaisir de voir, sur les réseaux sociaux, des photos de personnes qui sont pleines de ressources en tirant des câbles entre leur domicile et leur voiture électrique. Enfin, est-ce que l'on parle de la vitesse commerciale des bus de la R.A.T.P., qui a tout de même diminué de quasiment 2 kilomètres/heure au cours de cette mandature à cause des embouteillages ?

Voilà ce que sont actuellement les actions de la Ville de Paris pour promouvoir la transition vers les mobilités durables. Dans ce cadre, l'économie de marché n'aimant pas le vide, des opérateurs de trottinettes en libre-service se sont donc emparés du territoire parisien depuis plus de deux ans, et ce, gratuitement. Nous sommes tout de même à Paris, et certainement la seule capitale au monde à laisser ce genre de commerce lucratif se faire sans que les finances publiques ne puissent en bénéficier. Donc vous avez laissé faire.

Une fois de plus, nous avons subi. Deux ans et demi pour réagir, c'est tout de même très important. Quand on voit qu'à Bordeaux, Alain JUPPÉ n'a pas autorisé que l'on installe la première trottinette avant même d'avoir défini le périmètre, le nombre de trottinettes et la redevance pour chaque engin, on se dit qu'il faut aller démarcher les juristes bordelais. Je pense que cela nous ferait du bien d'avoir des juristes de valeur sur beaucoup de dossiers. C'est tout de même incroyable !

Aujourd'hui, à Paris, nous avons 8 opérateurs qui font leur commerce et profitent de l'espace public gratuitement. Les projections disent que dans les prochains mois, nous aurons 40.000 engins en libre-service sur le territoire parisien. On triple l'offre. Les trottoirs sont littéralement squattés.

Nous ne passons pas un seul conseil d'école sans que les parents ne parlent spontanément, au moment des questions diverses, de la sécurité devant les écoles. Les petits Parisiens ont pris l'habitude, quand ils sortent de leur immeuble, de regarder à droite et à gauche. C'est ce qu'ils faisaient habituellement pour traverser un passage piéton. Non, maintenant, ils le font pour sortir de la maison, de la crèche, de l'école, de n'importe quel magasin. On leur dit : "Ne cours plus sur le trottoir", "Marche droit sur le trottoir", parce que l'on ne sait jamais, si tu fais un pas de travers, il peut y avoir un vélo, une mobilité électrique, une trottinette qui te renverse. Dans les écoles, un nombre important de parents nous raconte leur cas personnel. Cela devient alarmant. On marche sur la tête.

Vous avez échoué dans la gestion de l'espace public. C'est l'anarchie. C'est d'autant plus troublant, quand on sait que deux-tiers des déplacements parisiens se font à pied. Comment laisser la circulation sur les trottoirs et sur les voiries dans cet état de fait ? Quand on se dit le chantre des mobilités douces, il est tout de même bien de ne pas avoir seulement des discours, mais aussi des actes.

Nous demandons des choses très simples pour remettre les choses en ordre, et ce, très rapidement. Premièrement, utiliser l'arsenal juridique actuel qui permet de sanctuariser les trottoirs et de verbaliser les circulations d'engins motorisés en infraction au Code de la route. Les A.S.P. pourront très bien faire cela. C'est à la fois préventif, dissuasif, et cela fera rentrer un peu de "cash" dans les finances.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame BOILLOT, il faut penser à conclure.

Mme Julie BOILLOT. - Je vais conclure.

Notre dernière proposition, c'est qu'il est inenvisageable d'avoir 40.000 engins sur le territoire parisien. Il faut absolument trouver un moyen de les réduire et de les réguler.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Franck LEFEVRE.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Madame la Maire.

Cela vient d'être dit et comme chacun d'entre nous a pu le constater à Paris, il n'y a pas que les chaussées qui sont encombrées, les trottoirs aussi. Il n'y a pas que sur les chaussées qu'il y a des accidents, sur les trottoirs aussi. Les piétons parisiens sont excédés par la circulation sur les trottoirs à relativement vive allure, jusqu'à 25 kilomètres/heure pour les trottinettes électriques, toutes sortes de deux-roues, scooters, vélos, "overboards", gyroroues, provoquant une augmentation significative des accidents. A cet égard, les médecins urgentistes attirent notre attention sur le besoin d'une régulation.

Sachant que la circulation d'un deux-roues sur les trottoirs est passible d'une contravention de 135 euros, à travers ce vœu, nous demandons que des consignes claires de verbalisation soient transmises aux agents de la DPSP, car, jusqu'à présent, ces agents sont appelés à une certaine forme de tolérance qui se traduit par une multiplication des incivilités.

Cela a été dit à l'instant : la marche est le mode de déplacement le plus important. Par conséquent, les trottoirs doivent être sanctuarisés. Au passage, Monsieur NAJDOVSKI, ils doivent être entretenus parce qu'ils ne le sont pas. Et les contrevenants, sanctuarisés.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

M. Franck LEFEVRE. - J'ai le vœu n° 91 également.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Allez-y.

M. Franck LEFEVRE. - Au déplacement sur les trottoirs de différents engins, s'ajoute leur stationnement. Face au stationnement totalement anarchique des véhicules en "free floating", notamment sur les trottoirs mais pas seulement, constituant des obstacles pour les piétons et en particulier pour les personnes à mobilité réduite, nous demandons que les opérateurs de "free floating" définissent, avec l'Agence de la mobilité de la Ville de Paris, une cartographie des sites autorisés et non autorisés au stationnement de ces engins, qu'elle soit intégrée dans les applications qui servent à la réservation afin que les utilisateurs qui ne respecteraient pas cette cartographie soient sanctionnés par un malus sur le prix de la location ou par l'impossibilité de mettre fin à la location tant que la redépose n'a pas été faite dans une zone autorisée.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

L'apparition de nombreux et nouveaux engins de déplacement dans l'espace public a été aussi rapide que réalisée sans aucune anticipation, alors que les bureaux d'études spécialisés indiquent que nous aurons plusieurs dizaines de types d'engins de mobilité d'ici quelques années. On le constate chaque jour : c'est la totale anarchie sur les trottoirs comme sur les chaussées, avec des trottinettes, des gyropodes, des rollers, des vélos, des quadricycles, des skateboards, des "waveboards", et j'arrête là l'énumération.

Face à ce déferlement et aux dangers générés, le Gouvernement tergiverse pour définir les règles d'usage qui clarifieraient les conditions et les lieux d'utilisation. La prochaine loi LOM, la loi d'orientation des mobilités, devrait, paraît-il, faire progresser la situation. En attendant, vous avez décidé de tenter de mettre de l'ordre. Mais en lisant votre projet de délibération, cela se résume à une approche strictement financière. Vous proposez de faire payer les propriétaires d'engins en libre-service qui les mettent à la disposition du public en fonction du nombre de ces engins. Pourquoi pas ? Mais croyez-vous que cela aura un impact sur les comportements dangereux ? On peut en douter.

Quant à la question financière, j'avoue notre perplexité.

Votre projet de délibération omet lui-même d'indiquer sur quelle période s'appliquerait la redevance. Un amendement de l'Exécutif corrige cet oubli, mais cela est significatif de l'absence de concertations en amont de ce projet de délibération, malgré le vœu que nous avions déposé lors d'un précédent Conseil et qui proposait je cite : "que la Ville de Paris mette en place un groupe de travail afin de définir une convention d'occupation de l'espace public par les entreprises de mobilité en "free floating" qui souhaitent proposer leurs services sur l'espace public parisien. Ce groupe de travail devra aboutir à une juste tarification de l'occupation de l'espace public et les entreprises signataires devront s'engager à respecter certaines obligations liées à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises".

Vous nous avez répondu par un vœu de l'Exécutif précisant vos priorités : dans les meilleurs délais, la signature d'une charte et ensuite - seulement ensuite - envisager une redevance. Quel dommage que ce groupe de travail n'ait pas été organisé ! Drôle de façon de travailler à l'heure de la démocratie participative.

De plus, il s'agit, semble-t-il, de s'appuyer sur les déclarations volontaires des sociétés sans que rien ne permette de clarifier les conditions de vérification ou les moyens de régler les contentieux, du moins dans votre projet de délibération. A l'évidence, ce projet de délibération n'est pas totalement abouti et il aurait mérité d'être clarifié et plus approfondi. De plus, nous nous interrogeons sur les risques qu'il fait courir en matière d'inégalité de traitement entre un vélo en libre-service et un vélo loué par une société qui ne paierait rien puisque pas en libre-service.

Nous aurions préféré avoir une vision globale intégrant la question financière, car, pour nous, il n'est pas scandaleux que la mise à disposition au public soit tarifée, et dans ce cas, pour l'ensemble des entreprises, quel que soit le mode de mise à disposition, et dans le même temps - si j'ose dire - les conditions d'usage de l'espace public.

Vous comprendrez que sans cette vision globale, nous ne puissions voter en l'état ce projet de délibération, et nous nous abstiendrons.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme SIMONNET pour le vœu n° 96, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai vraiment le sentiment qu'avec ce projet de délibération concernant le "free floating", notamment la problématique la plus prégnante pour les Parisiennes et les Parisiens qui essaient le "free floating" de trottinette, vous montrez une fois de plus que vous ne savez pas penser autre chose que l'accompagnement du système.

La problématique du "free floating", celle de l'ubérisation, c'est bien une problématique de la spatialisation du capitalisme dans nos villes. Comment le capitalisme est-il capable d'utiliser les nouvelles technologies pour créer de nouveaux marchés et profits maximums sur certains nouveaux usages dans nos villes ?

Je trouve vraiment regrettable que vous en soyez simplement réduits à une approche financière. "Ma foi, il y a une opportunité de nouvelles recettes pour la Ville". Et puis, toujours la même approche gentillette : nous mettons en place des chartes et nous nous satisfaisons des belles rencontres que nous avons faites avec les hauts responsables, dans des beaux salons, où ils nous ont dit qu'ils étaient ravis de notre charte et que tout va se réguler entre belles personnes. Cette illusion que les chartes vont être respectées par celles et ceux qui n'ont qu'un seul objectif : pas simplement de faire un profit, mais un profit maximum.

De quoi parlons-nous ? Lorsque l'on parle du "free floating", la problématique la plus importante sur laquelle je vais me concentrer est celle du "free floating" de trottinette. On se retrouve sur un mode de déplacement plutôt de loisir qu'un mode de déplacement régulier, quotidien, alternatif au vélo, à la voiture ou aux transports en commun, pour l'instant dans un usage du "free floating". Mais on est surtout sur une problématique d'envahissement de l'espace public, avec des trottinettes qui sont abandonnées à la sortie du métro, à côté d'un passage piéton, et qui, de ce fait, pourrissent la vie quotidienne. Je ne vous raconte pas la situation pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes en trottinette. C'est un calvaire.

Mais il y a une autre problématique écologique. Vous avez une étude américaine qui montre que les trottinettes dans l'espace public ont une durée de vie moyenne de 28 jours. C'est un cimetière de trottinettes qui est en train de se développer. C'est une aberration économique et écologique, parce que l'on se retrouve avec de nouveaux objets de transport jetables. Mais quel est le modèle social ? Il serait intéressant de s'en préoccuper.

On a eu une communication sur l'emploi au début de ce Conseil. Le modèle social qu'il y a derrière, c'est celui des chasseurs de trottinettes : ils sont payés à la tâche, comme au Moyen Âge, entre 5 et 9 euros la trottinette, pour aller chercher les trottinettes dans tout Paris, les rapporter chez eux, les recharger et les reposer ensuite là où la plateforme leur a intimé l'ordre de le faire. C'est cela, le modèle social de tous ces nouveaux petits jobs minables dans la Ville que développe ce système d'ubérisation du "free floating".

Que fait-on par rapport à cela ? On va récupérer des recettes sur le dos de ces nouveaux esclaves de la ville innovante, intelligente ? C'est ce que vous voulez ? Mais honte à nous si nous faisons cela ! Il est hors de question de récupérer un centime de ce "free floating" tant que vous avez des surexploités derrière. Cela veut dire que vous ponctionnez de fait sur ces surexploités.

Je pense, au contraire, qu'il faut interdire les plateformes de "free floating" de trottinettes tant que la loi ne garantit pas totalement un autre modèle à ce niveau. Notre enjeu prioritaire en termes de déplacements : quelle doit être la ville que nous développons ? Nous devons développer une ville cyclable. Celles et ceux qui veulent utiliser des trottinettes doivent le faire sur les pistes cyclables. Nous ne sommes pas contre celles et ceux qui veulent se déplacer en trottinette, mais les pistes cyclables doivent être respectées.

Si nous pensons que les Parisiens ont un problème dans l'accès à leur propre trottinette, réfléchissons à cela puisque nous avons déjà mis en place des systèmes pour leur faciliter l'accès à la propriété de leur propre vélo. Pourquoi pas ? On pourrait en discuter. Mais la priorité, c'est de développer des pistes cyclables sécurisées pour les trottinettes, développer la capacité en lien avec les employeurs de la façon dont les moyens de transport, vélos et trottinettes, sont sécurisés quand ils sont stationnés. Mais arrêtons de croire que ce "free floating" présente le moindre avantage pour la Ville. Il ne présente que des inconvénients pour le profit de certains sur le dos de tous. Donc, interdisons ce "free floating".

J'espère que vous pourrez voter et adopter mon vœu qui le propose. Sinon, j'espère qu'avec l'évolution de la loi LOM, vous aurez le courage de revenir… Parce que, vous verrez, ce sera catastrophique. Je ne parle même pas du "free floating" des vélos…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, il faut finir.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai par-là.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

C'est bien de s'auto-applaudir.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour le vœu n° 93, ou M. DUBUS.

Qui gère ?

C'est vous ? Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez trois minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Sur le vœu n° 93.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le n° 93. Oui, exactement.

M. Pierre AURIACOMBE. - Excusez-moi une toute petite seconde.

Je les prends sur les trois minutes. Je vais être rapide.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Est-ce que quelqu'un peut donner le texte s'il vous plaît ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Je l'ai.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous l'avez ? Ah, d'accord !

M. Pierre AURIACOMBE. - Pardon, Madame la Maire.

Suite à la discussion qu'il vient d'y avoir, nous souhaitions, au niveau de notre groupe, déposer un vœu sur le "free floating" et les trottinettes. Nous demandons que l'Exécutif communique aux élus les avancées et les discussions avec les opérateurs. Cela a déjà été évoqué et je pense que cela devrait faire consensus. La Ville de Paris met en œuvre une campagne de sensibilisation au port du casque, notamment pour les enfants. Il n'y a rien d'obligatoire. Nous restons tout à fait convaincus que cela doit rester un espace de liberté, mais cela n'empêche pas la sensibilisation.

Ensuite, nous faisons un vœu pour réduire l'encombrement des trottoirs. Cela a déjà été abordé avec des espaces expérimentaux au sol.

Et enfin, que la future police municipale de Paris voie ajouter à ses prérogatives la verbalisation des véhicules qui ne respecteraient pas les règles de circulation imposées.

Je vous remercie. C'était rapide.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, pour cinq minutes.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous nous réjouissons de ce projet de délibération qui vient symboliser la volonté de la Ville d'encadrer la gestion des véhicules sans station dans notre Capitale. En tout cas, c'est une première étape. En effet, la création de la première zone de circulation restreinte, la piétonisation des voies sur berge et l'ambitieux "Plan Vélo" font de Paris une ville pionnière concernant les nouvelles mobilités.

Néanmoins, ce développement n'est pas sans désagrément. Qui n'a pas vu ces images de trottinettes à terre, de vélos dégradés, sans parler de la circulation sur les trottoirs particulièrement dangereuse ? Tout le monde l'a soulevé. Un véhicule pouvant rouler à 20 kilomètres/heure n'a rien à faire sur un trottoir, où les piétons doivent pouvoir se promener tranquillement, en particulier les plus fragiles, nos enfants et nos aînés, mais franchement tout le monde. Moi aussi, maintenant, j'ai peur sur un trottoir. On en est tous au même point et cela a été soulevé par l'ensemble des interlocuteurs.

Je vais peut-être m'arrêter deux secondes parce que, là…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous avez tout à fait raison. Je pense que…

Mme Laurence GOLDGRAB. - Si la fixation d'une redevance domaniale ne réglera pas tous les désagréments causés par ces engins, elle est tout de même une étape non négligeable dans le développement raisonnable et raisonné de ces nouvelles mobilités, que mon groupe a toujours prônées.

Nous nous étions déjà exprimés, dès décembre 2017, dans un vœu sur la sécurité des nouvelles mobilités urbaines, pour réclamer une campagne de communication afin de sensibiliser les utilisateurs des engins qui se

répandaient alors dans nos rues. C'étaient les gyropodes, les gyroroues, les vélos sans station, mais également les trottinettes électriques.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi. Il y a toujours ce brouhaha qui est extrêmement désagréable. S'il vous plaît !

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Laurence GOLDGRAB. - En juin 2018, nous demandions l'encadrement du "sans station", mais aussi la création de places de parking supplémentaires nécessaires avec la multiplication de ces nouveaux engins et, en particulier, l'arrivée des trottinettes électriques en libre-service.

C'est dans cette démarche qu'a été élaborée la charte signée par les différents opérateurs. Bien sûr, cette charte est très utile, mais elle est insuffisante. En effet, on peut chiffrer aujourd'hui à 15.000 la flotte d'engins présents dans la Capitale, mais, selon les observateurs, cela pourrait passer à 40.000 à terme. Cette redevance est par conséquent bienvenue pour contrôler l'appétit des nombreuses compagnies ayant pour projet d'investir nos rues. Mais nous devons être suivis et soutenus par le législateur dans la loi qui est en cours d'examen. C'est une condition sine qua non.

En parallèle, nous devons continuer les efforts menés pour la création de parking. Je salue les expérimentations en cours dans les 2e et 4e arrondissements.

Le travail de sensibilisation au danger de ces mobilités doit aussi être accentué, et ce, dès le plus jeune âge. Car il suffit de regarder autour de nous pour s'apercevoir que nos adolescents sont très friands de ces nouveaux engins, mais n'ont pas toujours, loin de là, une connaissance très approfondie du Code de la route. En 2017, ce sont près de 300 personnes qui ont été blessées en trottinette. Des accidents qui peuvent être graves et pourraient être évités. Un médecin le rappelait : en trottinette, on peut circuler à 20 kilomètres/heure. C'est la vitesse d'un cheval au galop. Qui aurait l'idée de faire du cheval sans porter une bombe, en l'occurrence un casque ?

Alors, oui, la mise en place de ces redevances risque de faire augmenter les prix pour les utilisateurs. C'est regrettable, mais c'est une conséquence que nous sommes prêts à assumer.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît. C'est le début de la journée. Alors, si l'on commence comme cela, comment va-t-on finir ? On s'écoute, s'il vous plaît. Merci.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je finis. Plus qu'une seconde.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Oui, mais c'est très désagréable. Merci.

Allez-y, Madame.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je conclus, de toute façon.

Nous voterons ce projet de délibération qui concilie, d'une part, la nécessité d'apaiser notre espace public, et de l'autre, la volonté du développement des nouvelles mobilités moins polluantes dans le respect de la sécurité. Mais nous attendons la suite.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre à toutes ces prises de parole, je vais donner la parole à M. NAJDOVSKI. Puis, il y aura une explication de vote de Mme Marinette BACHE.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'apparition des services de mobilité en flotte libre - j'utilise à dessein ce terme de "flotte libre" plutôt que l'anglicisme de "free floating" - a sensiblement modifié le paysage parisien, comme cela a été le cas dans de nombreuses villes en France et dans le monde entier, tant ce mouvement est globalisé à l'échelle mondiale.

L'approche de la Ville de Paris a été et est toujours celle du dialogue ouvert et ferme à la fois pour accompagner l'arrivée de ces nouveaux services de mobilité, les encadrer et les réguler. Cela s'est concrétisé tout d'abord par la signature d'une charte de bonne conduite avec les opérateurs de vélos et de scooters en juin 2018, et par la signature dans les toutes prochaines semaines d'une charte avec les opérateurs de trottinettes, arrivés sur les trottoirs parisiens durant l'été dernier.

Pour autant, les perspectives de développement de ces services appellent notre vigilance. En effet, les utilisateurs de ces services, je pense aux utilisateurs de trottinettes, peuvent se montrer irrespectueux des autres usagers de l'espace public, au point d'obstruer le cheminement des piétons et notamment de rendre difficile le déplacement des personnes âgées, des enfants et des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, quelques utilisateurs, notamment les plus jeunes, ont des comportements dangereux qui mettent en péril leur sécurité, mais également celle des autres usagers de l'espace public.

Dès lors, il apparaît essentiel d'encadrer, de réguler l'activité de ces services. Or, pour cela, nous ne disposons pas de tous les leviers juridiques. Dans l'état actuel du droit, les engins de déplacement personnels n'ont pas de statut propre. Le cadre réglementaire ne détermine pas où ils peuvent circuler et peuvent être stationnés. C'est la raison pour laquelle nous demandons, depuis l'été dernier, au Gouvernement qu'une clarification réglementaire soit opérée au niveau national et que les collectivités puissent bénéficier des outils prescriptifs nécessaires.

Pour autant, et sans attendre le vote de la loi d'orientation des mobilités et de ses décrets d'application qui n'arriveront peut-être pas avant la fin de l'année, voire en début d'année prochaine, nous entendons agir et mettre en place rapidement des solutions de régulation. A défaut d'une licence que le droit ne nous permet pas d'instituer, l'installation d'une redevance permet donc d'instaurer un premier élément de régulation. Il ne sera plus possible de se lancer sans projet relativement solide sur le territoire parisien. Le produit de cette redevance nous permet également de financer les emplacements de stationnement. Il n'est pas question que ces services tirent profit de l'utilisation du domaine public parisien et laissent à la collectivité seule le soin de financer des solutions qui permettent de limiter les externalités négatives liées à leur activité. Avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons mis en place cette redevance qui est présentée aujourd'hui à notre Assemblée.

Toutefois, ainsi qu'il est d'ailleurs demandé dans le vœu des élus du groupe Démocrates et Progressistes, nous ne pouvons pas flécher directement les recettes perçues sur des investissements. Nous pensons également qu'il est légitime d'avoir un écart entre la redevance qui est instaurée pour les vélos et celle pour les trottinettes, car nous souhaitons favoriser les mobilités actives. En effet, le vélo est un mode actif, ce qui n'est pas le cas des trottinettes électriques.

Nous devons aussi prendre en compte la question de la durée de vie des véhicules. Je voudrais dire à M. LAURET, qui évoque la question des mobilités propres qui serait éventuellement freinée, il faut regarder également la question de la durée de vie des véhicules. Lorsque vous voyez qu'aux Etats-Unis, les trottinettes en libre-service ont des durées de vie de 28 jours, ce n'est pas quelque chose de durable. Il s'agit d'obsolescence accélérée et ce n'est pas propre. Nous devons donc tenir compte de cet objectif de durabilité dans les services qui sont proposés, de manière que l'on n'ait pas simplement la question de l'objet en tant que tel, certes partagé et électrique, mais également la façon dont il est conçu, dont il est utilisé et dont il sera ensuite réutilisé ou recyclé.

Le choix que nous faisons est aussi celui d'augmenter la redevance en fonction du nombre de véhicules, ce qui permettra de réguler le déploiement de l'activité des opérateurs et d'éviter des stratégies où un opérateur chercherait à inonder le marché et à noyer la concurrence. En l'occurrence, il n'y a pas ici d'autorégulation du marché. C'est la raison pour laquelle la collectivité parisienne prend les devants pour éviter ces stratégies, qui ont été parfois utilisées dans d'autres villes en Europe ou dans le monde, notamment dans les villes asiatiques, où l'on a vu les effets dévastateurs que cela pouvait engendrer. Ce n'est pas notre approche. Nous sommes bien dans la régulation et l'encadrement absolument nécessaires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut réduire.

Je sais qu'il y a beaucoup de vœux, mais je vous préviens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Dans ce cas, si je n'ai pas plus de temps pour répondre…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il y a un temps pour conclure mais…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est compliqué.

Vous savez, s'il y a 20 orateurs et que je dois ramasser en moins de 5 minutes la réponse à 20 orateurs, c'est compliqué.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je sais.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je terminerai en disant que les opérateurs doivent comprendre qu'il ne suffit pas de proposer une mobilité électrique et partagée pour s'inscrire dans une logique de soutenabilité. La durée de vie des véhicules est un élément fondamental de la soutenabilité des services de mobilité en flotte libre.

Par ailleurs, nous régulons aussi par le fait que, depuis quelques semaines désormais, la DPSP verbalise et enlève les véhicules qui sont mal stationnés. Ainsi, pour la seule semaine dernière, 70 verbalisations ont été réalisées par les services de la DPSP.

Enfin, je terminerai par la question de la charte qui a été initiée, pour dire que celle-ci est retravaillée. Dans les plus brefs délais, elle sera adoptée avec les opérateurs de trottinettes.

Nous associerons les élus du Conseil de Paris à la réflexion sur ces questions. C'est ce que nous proposons dans le vœu de l'Exécutif, de manière que les élus du Conseil soient informés et concertés quant aux solutions de régulation de l'activité des opérateurs qui seront développées dans les prochaines semaines.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie beaucoup. Je sais l'exercice difficile quand il faut répondre à tant de vœux.

Pour une explication de vote, Mme Marinette BACHE pour deux minutes.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Pour dire rapidement dans une même intervention, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, pourquoi nous allons voter le projet de délibération et le vœu de l'Exécutif.

Beaucoup l'ont dit, l'utilisation des trottinettes en "free floating" explose, de même que tous les moyens alternatifs de mobilité : 15.000 en juin et 40.000 annoncés. Cela va en partie dans la volonté de la Ville de développer les moyens de transport non polluants, mais cela ne doit pas se faire de façon anarchique et sans une certaine régulation du marché, qui ne s'autorégule pas, comme vient de le dire l'adjoint.

On ne peut pas nier que cela pose des problèmes et quelquefois des risques pour les piétons, particulièrement les plus fragiles, les personnes à mobilité réduite, les handicapés, les parents avec des poussettes, par exemple. La Ville a d'ailleurs justement rappelé l'interdiction de circuler sur les trottoirs.

Bien sûr, il faut travailler avec l'Etat, qui tarde un peu pour obtenir une réglementation claire et protectrice de tous les usagers de la voirie, mais la Ville se propose d'agir sans attendre et au-delà de la mise en place d'une redevance due légitimement par des utilisateurs qui sont occupants de l'espace public, comme cela est fait dans d'autres grandes villes françaises ou étrangères.

Nous soutenons également la proposition du vœu de l'Exécutif sur la signature rapide d'une charte plus exigeante, portant engagement des opérateurs, sur la délimitation claire des emplacements. Si l'engagement est la base, le manquement doit être sanctionné, tant pour les conditions d'usage que pour les infractions. La fin de la tolérance doit être la règle. Il doit y avoir pénalité lorsqu'il y a infraction. C'est tout simplement le respect de tous les citoyens utilisateurs de l'espace public qu'il nous faut instaurer.

Nous approuvons, bien sûr, la volonté qu'un bilan soit effectué.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame BACHE, il faut penser à conclure.

Mme Marinette BACHE. - Cela nous permettra d'adapter les futures décisions.

Nous sommes également pour ce groupe de travail mis en place avec les groupes du Conseil de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donc maintenant mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 216 de l'Exécutif, avec évidemment, puisque c'est un amendement de l'Exécutif, un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 216 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un amendement proposé par l'Exécutif. Donc, il sera favorable si amendé.

Vous acceptez l'amendement ? Très bien.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 132). Je vous remercie.

En réponse aux vœux n° 86 à 93, l'Exécutif a déposé le vœu n° 93 ter.

Je vais donc faire voter vœu par vœu.

Le vœu n° 86 du groupe les Républicains et Indépendants est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 86 est rejeté.

Le vœu n° 87 du groupe les Républicains et Indépendants est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? S'il vous plaît ?

Je recommence : est-ce que le vœu n° 87 du groupe les Républicains… Vous le retirez ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

Le vœu n° 88 du groupe les Républicains et Indépendants est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Madame BERTHOUT, vous le maintenez ?

Ce serait bien que la présidente du groupe me…

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 88 est rejeté.

Le vœu n° 89 du groupe les Républicains et Indépendants est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 89 est rejeté.

Le vœu n° 90 du groupe les Républicains et Indépendants est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté.

Le vœu n° 91 du groupe les Républicains et Indépendants est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 91 est rejeté.

Le vœu n° 92 du groupe UDI-MODEM est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 92 est rejeté.

Le vœu n° 93 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est retiré. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2019, V. 133). Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 du groupe Démocrates et Progressistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 50 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DVD 50). Je vous remercie.

2019 SG 18 - Avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de Paris instaurant une zone de circulation restreinte.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de délibération SG 18 : avis sur les projets d'arrêté des communes limitrophes de Paris instaurant une zone de circulation restreinte.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour cinq minutes, puis la parole sera à M. Yves CONTASSOT pour cinq minutes.

C'est le projet SG 18.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour le seul mois de février 2019, Paris a connu 6 jours de pic de pollution aux particules fines, c'est-à-dire deux fois plus que pour l'ensemble de l'année 2018. Cherchez l'erreur ! Et l'on nous dit que la politique de déplacement de la Ville de Paris est formidable. Ecoutez, chers amis, elle est tellement formidable que l'on a eu deux fois plus de pics de pollution au mois de février que pendant l'ensemble de l'année 2018. En 2018, Airparif a recensé 119 jours où la qualité de l'air n'était pas bonne, contre 107 l'année précédente. Le combat contre la pollution reste donc entier.

Cette exposition en continu aux polluants tue. En 2015, les scientifiques estimaient que la pollution était responsable de 6.000 morts par an à l'échelle de la Métropole. Les dernières études scientifiques démontrent que la mauvaise qualité de l'air tue en réalité 2 fois plus. La pollution est une cause de mortalité désormais plus fréquente que le tabac, nous le savons. Il y a donc urgence à agir à tous les niveaux.

Cette question de la lutte contre la pollution est désormais au cœur de tous nos mandats d'élus. Il ne s'agit pas seulement de dire et de communiquer, mais de faire, et de faire avec des résultats tangibles. Or, force est de constater qu'à Paris, les résultats obtenus le sont pour l'essentiel grâce aux progrès techniques des véhicules. C'est ce que vient de conclure une étude menée par Airparif et son homologue londonienne. Le durcissement des normes antipollution explique ainsi le recul des émissions de particules fines et de dioxyde d'azote. Il y a donc encore beaucoup de chemin à parcourir.

La semaine dernière, l'association "Respire" dressait le bilan alarmant de l'exposition à la pollution des établissements scolaires et des crèches, et donc, des plus jeunes Parisiens, sujet sur lequel nous nous sommes beaucoup investis, en particulier avec mon collègue Jean-Baptiste MENGUY. 30 % des écoles parisiennes sont ainsi exposées à des taux de particules supérieurs à la réglementation. Si l'on retient les recommandations fixées par

l'Organisation mondiale de la santé, c'est la totalité ou presque des élèves fréquentant les établissements qui sont exposés à des niveaux de polluants mettant en péril leur santé.

L'association "Respire", qui a commis ce rapport, appelait à la création d'une zone à faibles émissions - les fameuses Z.F.E. - au plus vite à l'échelle de la Métropole. Cela permettrait de réduire de 44 % les expositions au dioxyde d'azote, de 25 % aux particules PM10 et de 36 % aux particules PM2,5.

La Métropole du Grand Paris, sous l'impulsion de Patrick OLLIER, a adopté son "Plan Climat" en novembre dernier, qui comprend la création de la Z.F.E. à l'échelle de l'A86. Je suis heureuse d'avoir participé à cette adoption comme conseillère métropolitaine, avec mes collègues conseillers métropolitains qui sont dans cet hémicycle. 79 communes de la Métropole sont concernées, totalisant près de 6 millions d'habitants. Moins d'un an plus tard, le 1er juillet prochain, la Z.F.E. sera effective. Avec un calendrier connu à l'avance, les restrictions de circulation seront progressivement durcies pour aboutir en 2025 à la fin des véhicules diesel, et en 2030, des véhicules à essence.

Il n'y a pas de progrès en matière de développement durable sans accompagnement ni incitation. La méthode employée par la Métropole garantit le succès de la mesure. Depuis le 1er octobre dernier, le dispositif "La Métropole roule propre" prévoyait de pouvoir aller jusqu'à 5.000 euros pour les ménages qui achètent un véhicule propre en remplacement d'un véhicule polluant. Elle se cumule, bien évidemment, avec les autres dispositifs. Dans les prochains jours, une large consultation publique va être lancée par la Métropole du Grand Paris. Une campagne de communication est déjà à l'œuvre pour la bonne information de tous.

La Z.F.E. parisienne manque aujourd'hui d'efficacité parce que les contrôles sont quasiment inexistants. Je souhaite donc profiter de ce débat pour que la Préfecture de police, compétente sur le périmètre de la Z.F.E. métropolitaine, nous précise les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour garantir l'effectivité de la mesure. Pour éviter de monopoliser les effectifs de police, il faut un dispositif automatisé de contrôle/sanction, basé notamment sur les portiques de l'écotaxe, hélas abandonnés par le précédent Gouvernement.

Je vous remercie.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Florence BERTHOUT, c'est bien de parler des pics, mais le pic est un peu l'arbre qui cache la forêt. Car la pollution est quotidienne. La pollution, c'est d'abord une pollution de fond, c'est-à-dire une pollution qui dépasse largement le cadre territorial de Paris. C'est le premier point.

La deuxième chose, c'est la mise en place de cette Z.F.E. au plan métropolitain, car aujourd'hui qui vote contre ? Qui vote contre localement ? Je peux citer la ville de Colombes, qui dit : "Il n'est pas question de mettre en place une Z.F.E., parce que les voitures ne sont en rien responsables de la pollution". Voilà ce que l'on entend de la part d'une maire de droite de proche banlieue qui considère qu'il est inutile de mettre en place une zone à faibles émissions.

Alors, oui, comme vous l'avez dit, il faut que l'amélioration des techniques des véhicules contribue à l'amélioration de la situation. D'ailleurs, c'est tout le sens de la mise en place des Z.F.E. en faisant en sorte que les véhicules les plus polluants ne circulent plus progressivement, pour inciter à utiliser des véhicules qui sont meilleurs techniquement au point de vue de la pollution. Mais personne ne peut croire une seconde que cela suffit, ou alors il faut croire en cette espèce de scientisme qui n'a jamais démontré la réalité de son efficacité. Moins il y a de voitures, c'est tout bête, et moins il y a de pollution, sauf à dire qu'il y aurait une sorte d'évacuation de la pollution indépendamment du nombre d'émetteurs.

Dernier point, j'entends ce qui a été dit sur la Métropole : c'est merveilleux, etc. Je voudrais rappeler une chose : la Métropole a proposé à la Région Ile-de-France d'aider les artisans à changer de véhicule à travers une aide, comme elle le fait pour les particuliers. La Région a refusé de déléguer cette compétence, qui est la sienne exclusive, à la Métropole. Et donc, les artisans, parmi lesquels beaucoup sont de très gros consommateurs de leur véhicule pour des raisons techniques, ne peuvent pas bénéficier de l'aide de la Métropole. Comme la Région ne fait pas grand-chose en la matière, on voit qui défend véritablement l'amélioration de la situation : pas tout à fait celles et ceux que vous défendez.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. NAJDOVSKI, et ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Mme BERTHOUT de son intervention, parce qu'elle se livre finalement à un diagnostic implacable du rôle du système automobile et du trafic routier dans la pollution atmosphérique à Paris.

Il faut le rappeler : la première source d'émission de polluants atmosphériques à Paris, c'est le trafic routier. C'est Airparif qui le dit : 55 % des émissions de particules fines sont dues au trafic routier à Paris, et 65 % des émissions d'oxyde d'azote sont liées au trafic routier à Paris. C'est donc bien ce système automobile, auquel il a été donné une priorité pendant des décennies, qui produit cette pollution de fond, d'ailleurs exacerbée pendant les pics de pollution. Ce qui fait que les pics de pollution que l'on a connus à Paris, on ne les retrouve pas simplement à Paris, mais aussi à Lyon et à Marseille, parfois sur plus de la moitié du territoire national.

Quand il y a un pic de pollution, Madame BERTHOUT, ce n'est pas simplement la question de Paris ou de la Métropole, ou même de la Région Ile-de-France, c'est bien un système donnant la priorité à l'automobile qui est à l'origine de la production de ces polluants, qui, d'habitude, sont plus ou moins dispersés, mais en période de pic, notamment parce que les conditions sont défavorables - anticyclone, absence de vent - stagnent au-dessus de nos têtes, se concentrent et font que l'on en arrive à des pics de pollution.

D'ailleurs, nous avons eu - malheureusement, je le regrette - un différend avec la Préfecture de police en la matière. Je rappellerai que nous demandons à nouveau, lorsqu'il y a des pics de pollution, qu'il y ait automaticité des mesures de réduction des émissions de polluants de manière à protéger les populations, et que l'on cesse de tergiverser et d'attendre pour mettre en œuvre ces mesures. C'est la santé publique qui doit primer quand on est en situation de pic de pollution et pas le trafic routier.

J'en reviens à la question de la Z.F.E. A Paris - ce sont les études d'Airparif qui le montrent - la diminution du trafic routier a permis la diminution des émissions et des concentrations de polluants. Pour autant, il y a encore du chemin à faire, comme l'a montré cette étude concernant la pollution dans les écoles, parce que, malheureusement, cette pollution est partout. Elle est dans les rues. Elle entre aussi dans les bâtiments. Elle est très certainement présente aussi dans cet hémicycle au moment où je vous parle.

La Z.F.E. est aussi un instrument que nous avons été les premiers à mettre en place. Paris était pionnière dès 2015, avec ce que l'on avait appelé à l'époque une "zone à circulation restreinte", en vertu de la loi de la transition énergétique, désormais "zone à faibles émissions". Aujourd'hui, 15 métropoles en France ont emboîté le pas à la Ville de Paris. Je tiens à saluer le courage politique du président OLLIER qui a pris exemple sur la Ville de Paris. J'y vois une forme d'hommage à la politique menée par Paris en la matière. Je tiens à rendre hommage au président OLLIER, à son courage politique, parfois malgré l'opposition de ses propres amis politiques, qui, comme on l'a vu avec un certain nombre de villes, ont malheureusement voté contre.

Ses propres amis politiques à la Métropole… Je pourrais vous donner la liste, Madame BERTHOUT, de toutes les villes gérées par votre famille politique et qui ont voté contre la Z.F.E.

Je vous donnerai la liste, Madame.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, terminez, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En tout cas, merci à la Métropole du Grand Paris de suivre Paris.

Concernant la question des contrôles, nous voulons également interpeller le Gouvernement sur la question de l'automatisation des contrôles. Aujourd'hui, quand bien même les effectifs de la DPSP effectuent quotidiennement des dizaines de verbalisations de vignettes Crit'Air, j'imagine que la Préfecture de police a une action qu'elle pourra très certainement nous détailler également. Quand bien même cette action est menée au quotidien, il est absolument indispensable que nous ayons les outils adaptés pour que ces contrôles soient efficaces. Nous regrettons le retard pris au niveau du calendrier de la loi d'orientation des mobilités, ce qui nous inquiète parce que ce sont autant de retards pris dans la mise en œuvre de ce contrôle automatisé et de sanction des vignettes Crit'Air, qui nous permettra, là encore, d'améliorer la qualité de l'air à Paris.

Je vous demande de bien vouloir donner un avis favorable à ce projet de délibération parce que l'action à l'échelle métropolitaine viendra également conforter l'action menée à Paris en la matière.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord préciser que la Préfecture de police participe pleinement à l'ensemble des réflexions qui sont menées. Le Préfet de police est cosignataire de l'arrêté créant la zone à circulation restreinte à l'échelle de Paris, et la Préfecture de police participe à l'ensemble des groupes de travail et des réunions pilotées par la Métropole pour la mise en place de la Z.F.E. à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Madame la Maire du 5e arrondissement, vous m'avez interpellé sur les moyens que la Préfecture de police entendait consacrer au dispositif de contrôle de ces zones et de ces réglementations. Je voudrais d'abord rappeler que la Préfecture de police est mobilisée au quotidien, particulièrement lors des pics de pollution pour faire respecter la mise en place de la circulation différenciée. On est là face à des réglementations de portée locale, qui peuvent être

contrôlées aussi bien par les services de l'Etat que par les polices municipales des communes qui sont appelées à les mettre en œuvre, et à l'échelle de Paris, par les agents de la DPSP.

Ces moyens de contrôle sont aujourd'hui uniquement humains et l'on sait que leur portée est limitée au regard des contraintes normales d'effectifs et des nombreuses missions pour appliquer cette réglementation avec une grande efficacité. D'où la réflexion engagée à l'occasion de la discussion sur la loi d'orientation sur les mobilités visant à mettre en place un cadre juridique et par la suite, un cadre technique permettant l'automatisation des contrôles. La loi d'orientation sur les mobilités permet notamment le croisement des fichiers, celui des vignettes Crit'Air - qui sont aujourd'hui facultatives et font l'objet d'un fichier dédié géré par le Ministère de l'Ecologie - et celui du S.I.V., système d'immatriculation des véhicules, pour permettre à terme des dispositifs de contrôle automatisés par le biais de lectures automatiques des plaques d'immatriculation.

Voilà les éléments que je voulais vous préciser.

Nous sommes, nous-mêmes, très en attente de cette automatisation des contrôles qui permettra de donner plus d'efficacité, et donc une véritable portée, aux mesures réglementaires prises par des municipalités et à Paris par la Ville de Paris avec la Préfecture de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 18).

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au droit des Parisiens à se déplacer dans des bus non-carbonés en 2019.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous avons maintenant une série de 20 vœux non rattachés.

Je vous rappelle que les temps de parole sont de deux minutes pour la présentation des vœux et de deux minutes pour les réponses. Je vous invite donc à respecter ces temps de parole.

Nous allons examiner le vœu n° 97 relatif au droit des Parisiens à se déplacer dans des bus non carbonés.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me fais la porte-parole des élus du 4e arrondissement, notamment du maire du 4e arrondissement, Ariel WEIL, qui a déposé ce vœu sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur, à savoir la transition opérée par la R.A.T.P. vers des bus électriques avec, ou pas, le financement de la Région Ile-de-France via Ile-de-France Mobilités.

Vous le savez, dans la nuit du 19 au 20 avril, le réseau de bus parisien se réorganise et de nouvelles lignes vont apparaître, notamment la ligne du 72 qui va relier le 4e au 12e arrondissement. Globalement, cette réorganisation fait apparaître de nouveaux besoins en bus au-delà des nouveaux tracés de lignes. J'espère que nous aurons aussi un service renforcé auprès des usagers. C'est en tout cas l'engagement pris par Ile-de-France Mobilités. La question se pose légitimement de la nature de ces nouveaux bus.

Nous avions, peut-être un peu naïvement, imaginé que tous ces nouveaux bus seraient propres, c'est-à-dire électriques ou au gaz naturel. Or, il semblerait que la R.A.T.P. soit contrainte de rappeler des bus diesel. Comme l'ont légitimement rappelé mes collègues précédents, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris se sont engagées sur une zone à faibles émissions pour lutter contre la pollution de l'air. Il ne peut pas être vrai qu'Ile-de-France Mobilités laisserait la R.A.T.P. faire rouler des bus au diesel.

Ce vœu pour que peut-être la Maire de Paris nous informe, en tant que membres du S.T.I.F., du calendrier de conversion du réseau bus, du financement qu'Ile-de-France Mobilités a accordé, puisqu'apparemment mon collègue maire du 4e, comme beaucoup de maires de gauche de Paris, a écrit à Valérie PÉCRESSE et que ce courrier est resté sans réponse.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 12e arrondissement, votre vœu pointe les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme de transition énergétique des bus parisiens défini et financé par Ile-de-France Mobilités, tandis qu'il

incombe à la R.A.T.P. de passer les commandes et de convertir les centres bus. Or, force est de constater que les retards pris sont inquiétants, et ce, d'autant plus qu'il importe qu'Ile-de-France Mobilités puisse s'inscrire dans le calendrier de la Z.F.E., que nous venons d'évoquer à l'instant.

Vous pointez à juste titre le cas de la ligne de bus 72 qui devait bénéficier, selon I.D.F.M., de bus électriques. Or, la conversion du parc de l'ensemble des bus de la ligne se fait toujours attendre. Il n'est aujourd'hui question que de cinq bus électriques qui devraient circuler sur cette ligne à partir de la mise en œuvre de la restructuration du réseau de bus. I.D.F.M. et la R.A.T.P. font en effet de la conversion des ateliers bus un prérequis à l'équipement des lignes. Or, comme vous le soulignez dans votre vœu, des solutions plus souples existent. Elles permettent à certaines lignes de bus de fonctionner totalement ou partiellement à l'électrique, comme le montre l'exemple d'un système de recharge partielle au terminus de la ligne 126 au parc de Saint-Cloud par pantographe inversé.

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la ligne 72 et pour d'autres lignes ? Il est donc nécessaire que la R.A.T.P., en lien avec I.D.F.M., enrichisse sa stratégie industrielle de conversion du parc des bus en étudiant le déploiement de ces solutions souples de recharge, ce qui permettrait d'accélérer le déploiement de bus propres.

Je suis donc favorable aux demandes portées par votre vœu concernant le calendrier de déploiement de bus électriques sur la ligne 72, le calendrier de conversion des centres bus et le déploiement de solutions légères de recharge des bus, notamment pour équiper des lignes sur lesquelles circulent les bus les plus anciens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 134).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement de la rue Biot.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 98 relatif à l'aménagement de la rue Biot.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Dans le 17e arrondissement, la rue Biot offre parfois un caractère piétonnier. C'est lorsque l'association "Biot Dynamique"… Attention, Biot était un ingénieur géomètre. Une association s'est créée, "Biot Dynamique", qui organise des événements festifs au cours desquels la rue est piétonnière, et cela a beaucoup de succès. Par ailleurs, c'est une rue qui, semble-t-il, est un peu perturbée par le trafic de transit et par un entretien qui serait perfectible. Je pense notamment aux jardinières qui sont à l'entrée.

Voilà pourquoi, dans cet arrondissement, Adrien DELASSUS, un élu écologiste, a fait adopter un vœu à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, qui demande qu'une étude soit faite pour pouvoir piétonniser cette rue autant que faire se peut, dans quelles conditions cela pourrait se faire.

A sa demande, nous relayons ce vœu au Conseil de Paris pour qu'il acquière plus de poids et de force. Merci à Adrien DELASSUS et à la réponse qui sera faite par Christophe NAJDOVSKI.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La rue Biot est une rue étroite à sens unique de circulation située en zone 30, avec un double sens cyclable.

Monsieur JULIEN, avec votre vœu, vous proposez d'étudier les possibilités pour aller plus loin. Cette rue offre, en effet, un profil de voie qui permettrait d'envisager un réaménagement, éventuellement sous la forme d'une zone de rencontre qui permettrait de donner la priorité aux déplacements à pied et à vélo, en limitant la circulation motorisée à 20 kilomètres/heure, voire en une aire piétonne.

Nous devons regarder la question de la présence de commerces, d'équipement public, de l'accès aux livraisons qui devra être préservé. Aujourd'hui, on a une voie carrossable de 3,50 mètres qui ne pourra pas être réduite en raison des prescriptions de la Préfecture de police et de la brigade des sapeurs-pompiers, notamment pour ce qui concerne la norme "pompiers", et donc, l'accès des engins aux façades.

Il est tout à fait possible d'engager une étude d'aménagement pour imaginer quelle sera la meilleure option possible. Ce travail devra se poursuivre en lien et de façon concertée avec la mairie d'arrondissement, les acteurs locaux, dont le conseil de quartier, les riverains et les commerçants.

C'est donc un avis favorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 135).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une verbalisation des véhicules à l'arrêt avec moteur allumé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 99 relatif à une verbalisation des véhicules à l'arrêt avec moteur allumé.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce vœu demande une verbalisation systématique des véhicules à l'arrêt avec moteur allumé. Savez-vous qu'une cylindrée de 6 litres de type citadine ordinaire, dont le moteur tourne à vide, consomme en moyenne plus de 3,5 litres d'essence par heure ? Or, cette pratique de faire tourner le moteur d'un véhicule à l'arrêt est commune aux taxis, aux V.T.C., aux transporteurs routiers, aux véhicules de livraison, aux cars de tourisme, et de plus en plus de particuliers et particulières le font pour des raisons de confort. Or, malgré les textes, malgré la loi, les forces de l'ordre ont une tolérance concernant cette pratique.

Notre vœu fait quatre demandes. D'abord, que l'on systématise la verbalisation de ce type de pratique. Ensuite, que l'on qualifie symboliquement le stationnement d'un véhicule à moteur tournant comme une infraction environnementale. Puis, que soit présenté en septembre 2019, devant la 3e Commission, un bilan du nombre de contraventions dressées pour les véhicules stationnés ayant laissé leur moteur allumé. Enfin, que soit mise en place une campagne de sensibilisation à destination des automobilistes sur l'impact environnemental de cette pratique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'article R. 318-1 du Code de la route permet de verbaliser les 2 types d'infractions suivantes. Premièrement, stationnement d'un véhicule dont le moteur n'est pas arrêté. Deuxièmement, émission de fumée ou de gaz toxique corrosif ou odorant par un véhicule à moteur. Dans les 2 cas, c'est une infraction de catégorie 4, soit 135 euros d'amende, minorés à 90 euros si elle est réglée dans les 15 jours.

Pour ce qui concerne les agents de la Ville de Paris, entre janvier 2018 et février 2019, ce sont 2.179 procès-verbaux qui ont été dressés, dont la majeure partie sur des voitures : 77 % des véhicules concernés. Les agents de terrain verbalisent lorsqu'ils constatent des infractions. Il n'y a pas à proprement parler d'opérations ciblées uniquement sur ce type de contrôle, car il nous semble important de garder un maximum de polyvalence dans les missions des agents.

Il faut également avoir en tête que la constatation de ce type d'infraction peut être difficile à effectuer, un conducteur pouvant éteindre son moteur à l'approche des agents en uniforme.

Pour ce qui est des opérations d'autocars de tourisme, c'est un point de vigilance pour les agents. Toutefois, nous passerons les consignes aux équipes d'accroître leur vigilance sur ces infractions.

Nous proposons également, dans notre amendement, que les agents de la Préfecture de police puissent verbaliser ce type d'infraction.

Concernant votre proposition de nommer symboliquement "infractions environnementales" ces infractions, elle est intéressante. Nous devons saisir les services de l'Etat afin de voir s'il est possible de l'inscrire sur les procès-verbaux. Nous pouvons faire déjà des statistiques regroupant sous cette catégorie les infractions liées à la pollution atmosphérique et sonore. Je laisserai M. le représentant du Préfet de police répondre sur la proposition concernant les véhicules des forces de police.

Nous précisons toutefois, dans la version amendée de votre vœu, que la Maire de Paris avait déjà écrit en 2016 à la R.A.T.P. et au Préfet de police concernant la problématique des moteurs allumés de leurs véhicules alors qu'ils sont à l'arrêt.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je termine.

Je vous propose de présenter le bilan des verbalisations d'ici à la fin de l'année 2019, et donc, de modifier le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Président.

Je vais compléter le cadrage juridique exposé par l'adjoint à la Maire de Paris en ajoutant une autre référence : l'article R. 110-2 du Code de la route, qui distingue l'arrêt du stationnement. Un arrêt est une immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée et la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes de celui-ci ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer. Le stationnement est l'immobilisation du véhicule sur la route hors des circonstances caractérisant l'arrêt.

Quand on fait référence au R. 310-8 et à l'infraction consistant à laisser son moteur allumé en cas de stationnement, il faut avoir à l'esprit ce cadrage initial distinguant les notions d'arrêt et de stationnement. Cela fait que la situation n'est pas toujours simple à constater sur le terrain. Ainsi, lorsqu'un autocar dépose ou prend en charge des passagers, il n'est pas en stationnement mais à l'arrêt. C'est la même chose pour un livreur même si c'est sur un emplacement réservé aux livraisons.

Le cadrage juridique étant ce qu'il est - c'est celui que les forces de l'ordre ou les agents de la Ville sont supposés faire respecter - l'infraction n'est pas toujours simple à caractériser.

Deuxième élément, je voudrais mettre en avant le fait que la Préfecture de police verbalise ce type d'infraction dans le respect des textes que je viens d'exposer. 1.794 infractions ont été relevées en 2017 à l'époque où les A.S.P. étaient sous l'autorité, ou rattachés - plus exactement - à la Préfecture de police, et 265 l'année dernière. On peut considérer en effet que c'est un niveau relativement faible. Nous jouons aussi sur la complémentarité des prérogatives et des actions entre la Ville de Paris et la Préfecture de police.

Dernier élément, peut-être d'espoir : celui qui est relatif aux normes techniques de construction des véhicules, avec un dispositif actuel de "stop and start", d'arrêt rapide, qui permet un arrêt automatique du moteur lorsque le véhicule s'arrête, même momentanément, et permettrait à terme de répondre aux problématiques que vous évoquez.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BERTHOUT pour une explication de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - On ne peut que soutenir ce vœu, Monsieur BELLIARD, qui va dans le sens d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Je suis totalement d'accord pour une question de respect de la législation. On est dans un cadre et il faut respecter la règle de droit. C'est une évidence sur le plan de l'efficacité environnementale. Du point de vue symbolique, je dirai que le terme d'infraction environnementale, suivant l'exemple wallon, est très approprié.

Je voudrais attirer votre attention sur différents sites de mon arrondissement - j'en profite, Monsieur le Représentant du Préfet - particulièrement touchés par les nuisances provenant de cars de tourisme.

J'étais en train de m'adresser à M. le Représentant du Préfet. Si l'on peut me décompter juste.

Je voudrais attirer votre attention sur différents sites du 5e particulièrement touchés par ces nuisances provenant de cars de tourisme : place Monge, rue Lagrange et rue du Petit-Pont, où, maintenant, les cars se sont installés. Evidemment, ce sont des cars d'opérateurs : City, etc.

Je rappelle que seule la mise en place d'une régie par la Ville de Paris permettrait une consignation d'argent immédiate. La seule verbalisation efficace est celle faisant l'objet d'une consignation d'argent immédiate que les forces de police sont les seules habilitées à effectuer, contrairement aux A.S.P.

J'ai déposé un vœu en ce sens, qui avait été retenu. Rien n'a avancé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 136).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reconnaissance faciale sur les voies publiques et dans les transports en commun.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux dispositifs de reconnaissance faciale dans les transports en commun.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner deux vœux : les vœux n° 100 et n° 101 relatifs à la reconnaissance faciale sur les voies publiques et dans les transports en commun.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN pour deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Le vœu demande à la Maire de Paris d'interpeller la Présidente de la Région Ile-de-France pour qu'elle renonce à son projet d'introduire dans le système de vidéoprotection un système de reconnaissance faciale à titre expérimental, et même de lui demander de ne pas introduire dans le système de vidéoprotection un système de reconnaissance de mouvements atypiques relatifs à une personne ou à une foule.

Cette demande que nous faisons à la présidente de la Région Ile-de-France, nous la formulons aussi au Préfet de police pour qu'il nous assure qu'il n'est pas dans ses intentions d'introduire des logiciels de reconnaissance faciale ou de reconnaissance de mouvements de groupes ou d'individus. C'est la demande.

Il me reste quelques secondes pour dire pourquoi nous sommes hostiles à la reconnaissance faciale et au système qui y ressemble. D'abord, parce qu'elle n'a jamais prouvé son efficacité, pas plus que la vidéoprotection ou la vidéosurveillance. Appelez-la comme vous voulez. Nous en parlions hier. Depuis neuf ans qu'il y a de la vidéosurveillance à Paris, on n'a pas vu le nombre de délits, de crimes et de contraventions baisser. En revanche, voilà un système qui se prête aux dérives les pires qui soient, qui peuvent aller jusqu'à ce qui se passe en Chine, où l'on contrôle l'intimité des gens.

Il me reste cinq secondes.

L'expérience niçoise en cours est inachevée. J'observe que c'est fait sans l'autorisation de la C.N.I.L.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la droite se montre toujours créative en matière de sécurité, mais, malheureusement, bien souvent pour le pire. La dernière idée en vogue de Mme PÉCRESSE, c'est d'utiliser la reconnaissance faciale à des fins sécuritaires dans les transports en commun. De notre côté, nous voyons plusieurs raisons de nous opposer à ce projet.

La première est la question des libertés publiques. Comme l'a rappelé Pascal JULIEN, la C.N.I.L. alerte sur le fait que le dispositif de reconnaissance faciale met en péril la liberté d'aller et venir anonymement. A l'heure où les libertés fondamentales, comme celles de manifester, sont remises en cause, il nous semble particulièrement important d'insister sur la défense des libertés publiques. En matière de protection des données personnelles, les dangers sont grands, d'autant plus que ce sont bien souvent des entreprises privées qui sont à la manœuvre et proposent ces technologies. L'absence de maîtrise publique et de transparence sur l'usage des données collectées par ce type de dispositif est un enjeu démocratique très important. La technique et la technologie ne doivent pas déposséder les citoyens de leurs droits démocratiques.

De plus, ces procédures de reconnaissance faciale sont inefficaces. Les expérimentations menées à Londres ou au Pays de Galles ont conduit à un fort taux de "faux positifs", c'est-à-dire des individus reconnus par le logiciel alors qu'ils n'avaient rien à se reprocher. 90 %, tout de même.

Aussi, nous souhaitons que notre Conseil interpelle la Présidente de la Région Ile-de-France afin qu'elle renonce à tout dispositif de reconnaissance faciale dans les transports.

Mesdames et Messieurs les ultralibéraux, le meilleur moyen d'assurer la sécurité reste encore l'humain. Augmenter la présence humaine dans tous les réseaux de transport contribuerait plus efficacement à la qualité de nos transports que des fantasmes technologiques mal digérés.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. NAJDOVSKI et à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire une réponse commune à ces deux vœux qui portent sur la même problématique, celle de l'utilisation des nouvelles technologies non seulement à des fins de surveillance, mais aussi à des fins d'intrusion dans la sphère privée par de la publicité ciblée. Les deux vœux pointent spécifiquement le cas de la reconnaissance faciale, que la Présidente de la Région Ile-de-France et présidente du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités souhaiterait utiliser à l'entrée des gares R.E.R. et de métro, et éventuellement sur les quais.

Or, de tels dispositifs posent clairement, ainsi que vous le soulignez dans vos vœux, la question de l'atteinte aux libertés individuelles. Le groupe Ecologiste évoque l'utilisation de la reconnaissance faciale en Chine. Effectivement, je vous invite à regarder des reportages édifiants montrant le contrôle social exercé avec cette technologie.

En France, la C.N.I.L. n'a pas donné d'autorisation à l'expérimentation de la reconnaissance faciale menée lors du carnaval de Nice. Ainsi qu'il est souligné dans le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, elle a précisé que - je cite : "les risques d'atteinte aux libertés individuelles que de tels dispositifs sont susceptibles d'induire sont considérables". En outre, l'efficacité de tels dispositifs n'est pas prouvée et certaines collectivités, comme la ville de San Francisco, pourtant berceau des nouvelles technologies, ne souhaite pas non plus que cette technologie soit utilisée.

Par conséquent, nous sommes tout à fait favorables à ces deux vœux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Le cadre juridique ne permettant pas aujourd'hui d'avoir recours à la reconnaissance faciale, il n'est pas prévu d'en équiper le P.V.P.P., le "Plan de vidéoprotection de la Préfecture de police".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOUJON, une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Pour dire que nous ne partageons pas du tout l'analyse qui vient d'être exposée ici concernant la reconnaissance faciale. Nous avons vu déjà tous les apports de la vidéoprotection pour lutter contre la délinquance, apporter des preuves pour confondre des délinquants. Il ne faut avoir peur du ridicule pour comparer l'utilisation de la reconnaissance faciale en Chine et en France ! Il me semble que les régimes politiques et les sociétés sont assez différents…

Il est opportun que la ville de Nice ait entamé cette expérimentation sur la reconnaissance faciale, dans des conditions très limitées, etc. Je me souviens que la C.N.I.L. s'était opposée aussi à la vidéoprotection.

Il s'agit juste de prévoir un cadre extrêmement précis et contraignant, pour permettre l'amélioration de la lutte contre la délinquance dans les transports en commun et notamment de la lutte anti-terroriste. Nous soutenons complètement cette initiative, même s'il ne s'agit pas d'installer la reconnaissance faciale, telle qu'elle a été exposée par Valérie PÉCRESSE dans les trains et les gares.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 100 du groupe Ecologiste de Paris.

Pardon ? Alors, allez-y, une minute pour l'explication de vote.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Excusez-moi, je voudrais juste intervenir deux secondes pour vous dire que là, on va beaucoup plus vite que la musique, c'est-à-dire que Valérie PÉCRESSE a émis cette idée à un moment donné, mais aucune mesure n'est prise au niveau de la Région sur la reconnaissance faciale. Donc attendons. Evidemment, la question de la reconnaissance faciale se posera, notamment en cas d'attentat. Je pense que le terrorisme est à un point tel que l'on peut se poser toutes les questions. Mais le débat n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour. Donc n'allons pas plus vite que la musique, encore une fois.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 137).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 138).

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux émissions de polluants lors des pics de pollution.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 102 relatif aux émissions de polluants lors des pics de pollution.

La parole est à Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Chers collègues, après avoir subi de nouveau un important pic de pollution, dont nous avons déjà parlé un peu ce matin, l'actualité nous rattrape avec la remise du nouveau rapport de l'association "Respire" concernant la qualité de l'air aux abords des établissements scolaires. Il ressort de cette étude que les mesures locales de régulation de la circulation mise en place par la Mairie de Paris sont efficaces et ont des conséquences extrêmement importantes sur la diminution des concentrations de polluants.

Le groupe "Génération.s" salue en ce sens les nouvelles déclarations et engagements d'Anne HIDALGO, notamment celui d'appliquer les seuils de l'O.M.S. dans les évaluations, le seul seuil véritablement pertinent.

Nous considérons qu'il faut, de manière urgente et complémentaire, traiter le problème des pics et des épisodes de dépassement des seuils d'alerte. En effet, ces pics et épisodes de forte concentration de polluants ont des conséquences sur la santé différentes de l'exposition moyenne. Ils sont, au niveau local et individuel, responsables de mises en danger parfois graves des citoyens les plus fragiles, en plus de dégrader la qualité de vie de chacun.

L'absence de prise de mesures de réduction d'émissions à temps est l'une des raisons pour lesquelles, après une baisse de concentration des particules le week-end, un deuxième pic dangereux a été atteint le 27 février. L'épisode ne s'est terminé qu'au bout d'une semaine d'air irrespirable pour chacun.

Par ailleurs, tous ces phénomènes de pollution sont prévisibles quelques jours à l'avance, notamment par Airparif, étant en grande partie causés par des conditions météorologiques sur lesquelles une relative visibilité, au moins sous 48 heures, est possible.

Dans ces conditions, il est donc inadmissible que les Parisiennes et les Parisiens soient victimes du manque de réactivité de la Préfecture de police. C'est pourquoi, conformément à l'objectif donné jeudi dernier par la Maire de diminuer par deux le nombre de jours de dépassement et que Paris devienne la première ville respirable selon l'O.M.S., le groupe "Génération.s" demande dès aujourd'hui des mesures sérieuses garantissant enfin que le maximum soit fait pour la protection de la santé.

Pour accompagner les citoyennes, les citoyens et les travailleurs sur ces mesures, nous exigeons aussi le rétablissement par la Région de la gratuité des transports en commun, une exigence indispensable.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour ce vœu qui rappelle qu'à chaque épisode de pollution, nous réclamons la mise en place immédiate de mesures de réduction des émissions de polluants et que celles-ci ne sont généralement mises en place qu'en fin d'épisode de pollution. Nous en avons eu malheureusement encore l'illustration le mois dernier, avec un épisode qui a duré pratiquement une semaine, où il a fallu attendre une semaine pour avoir la mise en place de la circulation différenciée.

Dès lors, et nous le disons depuis longtemps, il faut systématiquement remonter à l'arbitrage gouvernemental pour obtenir cette circulation différenciée, alors que le seul abaissement des vitesses sur les autoroutes et le contournement par les poids lourds n'a pas d'impact mesurable en période de pic. Ce sont des mesures nécessaires, mais notoirement insuffisantes. La circulation différenciée, si elle est appliquée rapidement et contrôlée, peut avoir des impacts immédiats sur les émissions de polluants.

Il est souhaitable - je le dis au Représentant de M. le Préfet de police - que nous échangions prochainement sur les estimations des impacts de chaque mesure, afin que les décisions prises par le Préfet de police, ou en tout cas le Préfet de la zone de défense, le soient en fonction de leur impact sur l'air respiré par les Franciliens. A chaque pic de pollution, les Parisiens nous interpellent. Les hôpitaux se remplissent. Nous ne pouvons pas nous heurter à une absence de volonté de prendre le problème à bras-le-corps.

Nous sommes d'accord avec le contenu du vœu déposé par les élus du groupe "Génération.s", à l'exception de la proposition faite de la mise en place d'un comité de suivi mensuel, qui n'apporterait pas de plus-value dans le dispositif de gestion de crise. La réunion de crise organisée à chaque période de pic doit en effet suffire pour mettre en place une action efficace.

Nous avons également une légère modification, et donc, sous réserve de ces modifications, nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Présidente.

Un mot pour rappeler le cadre juridique. Ce sont un arrêté ministériel de 2016 et un arrêté interpréfectoral de décembre 2016 qui définissent et précisent les différentes mesures pouvant être mises en œuvre selon que l'on se situe au niveau 1 ou au niveau 2. Les mesures de niveau 2 figurent la possibilité de mettre en place la circulation différenciée, les textes tels qu'aujourd'hui ils encadrent l'action du Préfet de police en sa qualité de préfet de zone, puisqu'il agit non seulement à l'échelle du territoire de Paris, mais en réalité, à l'échelle de la Région Ile-de-France. Les textes ne prévoient pas de mesure automatique de la circulation différenciée. C'est un débat qui nécessiterait une évolution des textes que le Préfet de police, en sa qualité de préfet de zone, doit faire appliquer.

Le deuxième sujet est celui relatif au comité mensuel que vous proposez de mettre en place pour suivre les prévisions de risque de pollution, associant l'ensemble des partenaires et notamment les collectivités territoriales, dont la Ville de Paris. Un comité mensuel n'aurait pas grand sens au regard de la temporalité, en tout cas du calendrier selon lequel les prévisions peuvent être raisonnablement affinées, et dès lors, emporter mesures réglementaires ou mesures coercitives.

En revanche, il existe bien deux comités qui jouent pleinement leur rôle aujourd'hui lorsque l'on est dans ces phases de dépassement des seuils de pollution, à savoir le Comité des experts, au centre duquel se trouve Airparif. Cette réunion du Comité des experts, destinée à éclairer le Préfet de police, est suivie immédiatement d'une réunion du Comité des élus, dont la Ville de Paris est partie prenante ainsi que les trois départements de la petite couronne, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités au regard des mesures qui pourraient être prises pour faciliter l'usage des transports en commun. Ces comités se réunissent - soyez-en certains - chaque fois que nécessaire. Ils l'ont été encore au mois de février. Je pense que c'est autour de ces comités déjà existants, prévus par les textes, qu'il faut s'appuyer le plus possible pour communiquer, passer les informations, entendre l'expression politique des collectivités territoriales et des élus qui les représentent.

Troisième élément : le Préfet de police, hier, en réponse à une question d'actualité sur ce sujet ou qui a permis de l'évoquer, a fait part de la grande attention qu'il porterait à l'ensemble des mesures nécessaires pour gérer ces phénomènes de pollution et leurs conséquences sur la santé des Franciliens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 amendé, avec l'accord de Mme FILOCHE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 139).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan de la gestion des fourrières.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 103 relatif à un bilan de la gestion des fourrières.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un peu plus d'un an que la Ville assume la mission d'enlèvement des véhicules en stationnement gênant, même si la répartition des missions n'est pas toujours encore très claire, ni clairement perçue par rapport à la Préfecture de police, ce qui pose un certain nombre de problèmes aux uns et aux autres. Il se trouve que la Ville de Paris a repris les contrats qui avaient été passés avec la Préfecture de police, qui lui a transféré cette mission. Nous constatons toujours que c'est moins la dangerosité d'un stationnement qui commande l'enlèvement que sa rentabilité. Finalement, on continue à enlever les véhicules les plus faciles à enlever, les plus proches des fourrières - de petites cylindrées de préférence - et dans les rues dites "à enlèvement". On continue à enlever des voitures de façon pas forcément toujours adéquate, même s'il y a une amélioration. Les grutiers continuent à prendre de grandes libertés avec le Code de la route, même si la Ville a formé une équipe de contrôleurs, très utile.

Les contrats avec les entreprises d'enlèvement prennent fin en 2020. Nous considérons que plutôt que de renouveler automatiquement les appels d'offres et les contrats, comme on le fait habituellement, il serait temps que la Ville donne aux élus un bilan de la gestion des fourrières depuis le 1er janvier 2018.

Deuxièmement, que l'on puisse envisager la perspective d'une municipalisation des enlèvements pour respecter un vœu voté il y a quelques années, ici même à mon initiative, afin de sortir, en matière d'enlèvement, de la politique du tiroir-caisse et du n'importe quoi.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 15e arrondissement, avec ce vœu, vous revenez sur la question de la municipalisation, déjà évoquée à maintes reprises dans ce Conseil. Nous avions déjà répondu que cette perspective avait été étudiée et ne nous paraissait pas souhaitable compte tenu des investissements lourds et de l'impact important sur la masse salariale que cela supposait.

Concernant le bilan de la gestion des fourrières, nous y sommes favorables. C'était même prévu lors de la dernière réunion de la 3e Commission qui a précédé ce Conseil. Mais, vous le savez, nous avions eu une audition du directeur général d'Ile-de-France Mobilités. Nous avons donc dû repousser cette présentation à la prochaine 3e Commission. Elle aura lieu avant la Commission du Conseil de juin.

Les considérants de votre vœu sont inexacts et polémiques. Vous sous-entendez que les enlèvements de véhicules se feraient à la discrétion des grutiers en fonction d'une rentabilité imaginaire, ce qui est totalement faux. Les enlèvements font suite à une verbalisation effectuée par des A.S.P. ou par la police. Le centre de régulation de la DPSP pilote les priorités et commande l'intervention de chaque grutier. Les grutiers ne choisissent pas les véhicules à enlever. Par ailleurs, nous avons une unité de contrôle des grutiers à la DPSP qui veille à ce que le marché soit exécuté dans de bonnes conditions.

Vous affirmez que les grutiers prennent des libertés avec le Code de la route. Au-delà de cette généralisation abusive, sachez que la DPSP verbalise les comportements dangereux et que la DVD prend des sanctions. 8 mises à l'écart définitives ont ainsi été prononcées l'année dernière. Des sanctions financières ont été prises. Les véhicules des prestataires sont d'ailleurs contrôlés par nos services. C'est ainsi que, sur 129 contrôles réalisés l'an dernier, 15 ont donné lieu à un refus d'agrément.

Concernant la baisse des recettes, elle est simplement due à l'intensification des enlèvements des deux-roues motorisés mal garés, auxquels on applique le tiers du prix appliqué aux voitures. Mécaniquement, les recettes diminuent.

Compte tenu de tous ces éléments, je donne un avis négatif à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux verbalisations.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 104 relatif aux verbalisations.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci.

La Ville a choisi d'externaliser le contrôle du stationnement payant. Il est vrai que, depuis lors, tous les élus, notamment les maires, sont saisis de très nombreuses plaintes pour verbalisation abusive. Les recours sont souvent mal analysés, notamment en ce qui concerne les stationnements résidentiels et ceux des personnes handicapées. On le constate dans les courriers que l'on reçoit. J'en reçois des dizaines émanant de personnes handicapées verbalisées à tort malgré leur macaron, de même que des commerçants.

Le RAPO fonctionne plus ou moins bien. En tout cas, la moitié des recours sont perdus in fine par la Ville. Il y a beaucoup de plaintes concernant des personnes âgées, qui n'ont pas toujours la capacité de suivre ces procédures sur le long terme. Vous savez que la fracture numérique est énorme. La mise en place de la Commission du contentieux du stationnement payant, située à Limoges, ne permet qu'une saisie numérique et ne paraît pas adaptée aux problématiques de nombreux Parisiens, notamment les plus fragiles ou ceux qui n'ont pas accès aux nouveaux modes de communication.

C'est pourquoi nous demandons qu'un accompagnement puisse être mis en place dans les mairies d'arrondissement pour accueillir et aider - puisque c'est vers les mairies que ces personnes se tournent - les personnes perdues dans les procédures administratives, qu'une communication soit faite à destination des Parisiens et que les agents des sociétés dédiées aux verbalisations soient mieux formés. La marge de progression est assez considérable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La mise en place de la réforme du stationnement, réforme nationale de décentralisation du stationnement, a tout d'abord amélioré les conditions de stationnement et d'usage de l'espace public à Paris. Vous avez tous noté que, sans que soit changé le coût du stationnement de surface, il est aujourd'hui plus facile de trouver un emplacement pour stationner son véhicule. On observe également une augmentation de la fréquentation des parcs publics de stationnement, ce qui constitue un signe très encourageant.

Pour revenir au contenu du vœu, nous sommes d'accord avec vous sur le constat que la procédure de recours mise en place par l'Etat peut être améliorée. Elle nécessite, en effet, des moyens informatiques qui ne sont pas accessibles à tous. Les agents des collectivités, à Paris comme ailleurs, sont bien souvent là pour apporter une aide ou des conseils simples pour accéder à des services. C'est pourquoi nous souhaitons, comme vous, qu'un accompagnement plus adapté soit possible en mairie d'arrondissement. Les agents d'accueil des mairies sont déjà formés pour effectuer un travail d'accompagnement, d'aide à l'accès aux outils informatiques ou d'orientation des usagers. Toutefois, il apparaît que les cas les plus difficiles nécessiteraient sans doute une expertise de la Direction de la Voirie. Votre demande est donc déjà à l'étude.

Nous ne pouvons toutefois pas adopter votre vœu en l'état. Nous vous proposons un certain nombre d'amendements pour modifier certaines formulations qui peuvent être excessives ou stigmatisantes. Il faut bien avoir à l'esprit que seuls 3,7 % des FPS font l'objet d'une contestation dans le cadre d'un recours préalable, procédure dite "RAPO". Si la moitié des procédures RAPO aboutissent, c'est souvent parce que les usagers ont pu prouver leur bonne foi dans l'erreur qu'ils avaient commise, comme pour la saisie de leur plaque d'immatriculation. Un RAPO perdu par la Ville n'est donc pas nécessairement le reflet d'un contrôle de mauvaise qualité, ainsi que vous l'insinuez dans vos considérants.

De même, les personnels travaillant pour nos prestataires reçoivent une formation initiale et des formations continues afin d'exercer au mieux leur mission.

Je vous propose donc de voter la version de votre vœu amendée par l'Exécutif, qui vise à améliorer la prise en charge en mairie d'arrondissement des personnes en difficulté pour exercer leur droit de recours.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOUJON, est-ce que…

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'essaye d'avoir la version amendée puisque… Voilà.

Elle est arrivée, je pense, assez tardivement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Ils ont été exprimés oralement ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Comment ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Ils ont été exprimés oralement, les amendements ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui, certes.

Donc j'accepte la version amendée.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 140).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création des places de livraison porte de Saint-Ouen, porte de Montmartre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 105 relatif à la création des places de livraison porte de Saint-Ouen, porte de Montmartre.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, le tramway T3, sur le boulevard Ney, est un succès. Il est très utilisé, il fluidifie la circulation. Il s'est accompagné d'un aménagement urbain important, avec la création d'une piste cyclable. Tout cela est fort bien, sauf que, mécaniquement, il a entraîné un déficit de places de livraison, dont se plaignent les commerçants.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons présenté un vœu au conseil d'arrondissement qui a été voté à l'unanimité. Il demande que soit organisée une concertation avec les commerçants de la porte de Saint-Ouen et de la porte Montmartre pour évaluer les besoins du nombre de places de livraison nécessaires et leur emplacement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans tous nos aménagements, nous déclinons les principes établis dans le cadre de la charte logistique de la Ville, principes établis avec les transporteurs et les commerçants, c'est-à-dire installations d'aires de livraison tous les 50 mètres et au plus près des commerces qui ont de forts besoins. Après les chantiers, nous restituons autant que possible le même nombre d'aires de livraison afin de ne pas dégrader le service, et essayons systématiquement de l'améliorer.

Sur le tronçon du tramway T3 concerné par votre vœu, entre les portes de Saint-Ouen et de Montmartre, il y avait 4 aires de livraison avant les travaux. Il y en a désormais 13, c'est-à-dire plus du triple. Le nombre d'aires de livraison a fortement augmenté. De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu tout au long de la durée du chantier du tramway pendant 5 ans. Aucune demande d'aire de livraison supplémentaire n'a été formulée à ce moment-là. Ce n'est que fin 2018, qu'un commerçant a demandé que soit créée une aire au 160, boulevard Ney. Il n'a pas été possible d'y donner une suite favorable, car la plantation des arbres sur le trottoir ne permet pas la création d'une zone de livraison en Lincoln, et la piste cyclable le long du trottoir côté pair ne permet pas davantage la création d'une zone de livraison sur chaussée. Un emplacement alternatif a toutefois été proposé.

Cette demande est donc déjà étudiée en concertation avec les commerçants. Toute demande nouvelle peut être adressée à la section territoriale de voirie qui l'étudiera de façon spécifique pour concilier les impératifs de circulation et de livraison.

En conclusion, votre vœu est sans objet. Je devrais y donner un avis négatif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Ne vous exprimez pas pendant les votes, s'il vous plaît.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 106 relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, les Parisiens ne nous parlent que de cela tous les jours : Paris...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît, la parole est à M. LEGARET. Merci.

Allez-y.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Les Parisiens nous parlent de cela tous les jours : Paris n'est qu'un gigantesque chantier. Je sais bien ce que nous répond l'Exécutif : il nous répond qu'il n'est pas responsable de tous les chantiers, ce qui n'est pas totalement inexact, quoique. La Ville, en tant que collectivité, a le devoir de la coordination des travaux et du suivi régulier de leur bonne exécution. C'est ce qui fait manifestement défaut.

En avril 2015, vous avez réformé le règlement de voirie pour que les concessionnaires assument la charge de la remise en état des trottoirs après les travaux. Auparavant, la Ville disposait d'un marché pour assurer cette mission. Nous constatons que, quatre ans après cette réforme, aucune amélioration n'est constatée. Les Parisiens continuent à déplorer les délais de remise en état.

Emmanuel GRÉGOIRE a récemment signé un courrier qui nous a alertés, en vérité un peu énervés, puisque le premier adjoint reconnaît une forme de tolérance dans la mesure où les opérateurs ont six semaines pour reboucher les trous à l'issue des travaux. Dans le cas contraire, ils disposent de deux semaines supplémentaires pour répondre à une mise en demeure de la Ville avant que celle-ci ne réalise éventuellement les travaux dans un nouveau délai de deux semaines. Au total, ce sont deux mois et demi qui peuvent s'écouler avant que la Ville ne supplée l'inertie de l'opérateur qui, dans la quasi-totalité des cas, n'est que son propre concessionnaire.

Notre vœu propose donc d'instaurer une astreinte financière pour que les entreprises qui ne réalisent pas la remise en état du trottoir dans les deux semaines qui suivent la fin des travaux, soient pénalisées. Chaque semaine écoulée se traduirait par une pénalité financière. Multipliée par le nombre de chantier, les entreprises fautives prendraient rapidement les dispositions pour rendre au plus vite le trottoir aux piétons et apporteraient, en cas de défaillance, quelques recettes au budget municipal.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu fait référence à la révision du règlement de voirie mise en œuvre en 2015. Un bilan de la réforme de ce règlement a été présenté aux élus de la 3e Commission en juin 2017. La DVD avait présenté plusieurs mesures visant à améliorer la situation des chantiers à Paris tant en termes de délais que de qualité des réfections des voiries : courrier de rappel, appel, mise en demeure, formation dispensée par la DVD aux opérateurs et rédaction d'un guide de bonnes pratiques.

La DPSP a procédé à la verbalisation de 409 chantiers mal tenus en 2017 et 1.082 verbalisations en 2018, soit plus du double. Cela montre l'effort d'encadrement que nous mettons en œuvre. La DPSP verbalise notamment la rupture des cheminements piétons, l'emprise au droit des passages piétons, l'emprise sur l'espace public sans autorisation, ou encore la souillure sur la voie publique. En 2019, nous maintiendrons cette exigence.

Concernant les travaux de remise en état de la voirie après travaux, à la charge des concessionnaires, nous avons rappelé récemment avec fermeté les obligations de ces derniers en matière de délai de réfection. Lorsqu'un délai dépasse 30 jours ouvrés, nous avons demandé aux services de la Ville de mettre en demeure le responsable du chantier de réaliser les travaux dans les deux semaines.

Pour ce qui concerne votre proposition de création d'une astreinte financière pour les entreprises qui ne procéderaient pas à la remise en état du trottoir dans les deux semaines qui suivent la fin du chantier, elle n'apparaît hélas pas envisageable, faute de base légale. C'est une solution qui avait été mise en place par la commune de Saint-Germain-en-Laye, qui l'avait appliquée à une entreprise ayant dépassé les 15 jours de travaux entrepris sur le domaine. Or, suite à un recours de l'entreprise, cette sanction a été annulée en 2015 par la Cour d'appel administrative de Versailles. Dans l'avis de jugement, il était précisé que, je cite : "l'injonction de remise en état à l'identique de la chaussée et de ses dépendances après des travaux de tranchée ne pouvait être légalement assortie d'une astreinte communale, faute de textes conférant une telle compétence pour la commune".

En conséquence, faute de base légale, l'avis de l'Exécutif sera défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au Plan Vélo.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 107 relatif au Plan Vélo.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2015, notre Assemblée unanime votait le Plan Vélo, qui, pour atteindre 15 % de la part des déplacements à vélo, prévoyait notamment le doublement du nombre de kilomètres des pistes cyclables et le développement du

stationnement vélo sécurisé. Après du retard au démarrage, Anne HIDALGO nous annonçait en 2017 qu'il s'agirait de l'année du vélo. En 2019, nous attendons toujours.

Deux illustrations.

Au-delà des pistes cyclables assez emblématiques des Champs-Elysées et de la rue de Rivoli, le retard pris semble irrattrapable, au point que "Paris en Selle" considère que d'ici la fin de la mandature, seuls 50 % des aménagements cyclables auront été réalisés.

Quant au stationnement sécurisé, il aura fallu attendre quatre ans pour voir les premiers modèles installés sur la voie publique, modèle pas vraiment innovant puisque l'on connaît les mêmes à Londres. Quatre ans, c'est très long, sachant que la question du stationnement sécurisé est au cœur des enjeux des cyclistes parisiens.

Ajoutés au fiasco de Vélib', ces retards et dysfonctionnements dans la mise en œuvre du Plan Vélo ont eu des conséquences sur la politique même de développement des déplacements à vélo en ville que nous prônons. Les chiffres le montrent, et l'objectif fixé à 15 % d'ici la fin de la mandature ne sera probablement pas atteint.

Comme il est d'usage sur l'ensemble des politiques de la Ville, nous souhaitons que puisse être présenté aux élus un bilan du Plan Vélo en 3e Commission, son niveau de réalisation et de non-réalisation, et ses effets sur le développement de la politique cyclable de la Ville.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez passé notre vœu à la lessiveuse, puisque vous en avez retiré tous les considérants qui étaient tout simplement proches de la réalité, mais émettaient, certes, un certain nombre de critiques. Je trouve cette pratique particulièrement curieuse. Néanmoins, soucieux de l'information des élus, nous allons l'accepter pour des raisons d'intérêt général.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Maud GATEL. - En revanche, l'intérêt général n'accepte pas les fautes de grammaire, donc je vous serai absolument reconnaissante de changer légèrement le huitième alinéa pour la retirer.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas de quoi il s'agit sur le huitième alinéa, mais je fais toute confiance à Mme GATEL sur la règle de grammaire.

Madame GATEL, à travers votre vœu, vous manifestez une impatience que le Plan Vélo soit achevé. J'ai envie de vous répondre que je vous comprends. Nous avons le Plan Vélo le plus ambitieux que la Ville de Paris n'ait jamais eu. Aujourd'hui, les premiers tronçons du Réseau Express Vélo, les places de stationnement qui sont créés, montrent la pertinence de l'action que nous menons, et je me réjouis que nous partagions les mêmes objectifs en la matière.

Je ne vois donc aucune objection qu'un bilan d'étape du Plan Vélo soit communiqué en 3e Commission. Je souhaite toutefois apporter quelques amendements à votre vœu, puisque vous vous appuyez sur des chiffres produits par une association qui utilise une méthode de comptage différente de celle utilisée par les services de la Ville de Paris. Par exemple, un certain nombre d'aménagements sont considérés par "Paris en Selle" comme non satisfaisants, mais en se basant sur des éléments partiels. Je prendrai l'exemple de la route de la Pyramide, dans le bois de Vincennes, jugée comme un aménagement non satisfaisant alors que l'aménagement n'est pas encore terminé. Cela s'appuyait sur le fait que ce n'était pas un aménagement en dur alors que c'est un aménagement qui sera bien réalisé en dur, donc qui devrait changer dans la méthodologie et le classement réalisé par cette association.

Nous apporterons tous ces chiffres lors d'une prochaine 3e Commission.

Je mentionne également le "Plan triennal 2018-2019-2020" d'aménagement cyclable, que nous avons adopté lors d'un précédent Conseil.

Je rappellerai également que les derniers chiffres de l'Observatoire des déplacements montrent une augmentation entre le troisième trimestre 2017 et le troisième trimestre 2018 de 5 % de la pratique du vélo. Nous avons donc rétabli, sur la fin de l'année 2018, la situation par rapport au début d'année difficile qui avait été connu, avec le démarrage plus que difficile de Vélib'.

Les amendements visent à recontextualiser votre constat, qui, par ailleurs, est juste sur un certain nombre de points. Si vous acceptez ces amendements, nous pourrons adopter ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Si je comprends bien, les amendements ont déjà été acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107, avec une correction grammaticale également effectuée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 141).

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM et M. Philippe GOUJON relatif au service Vélib'.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 108 relatif au service Vélib'.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la communication de la Ville sur le service Vélib', fondée sur l'autosatisfaction, il y a quelque chose de relativement indécent puisque c'est une négation de la réalité. Quiconque utilise le service Vélib' le sait. Un an après ce qui aurait dû être la date limite du complet déploiement, on reste encore très loin du compte. Cela a été répété à de nombreuses reprises. Désormais, un service normal est promis pour la fin de l'année, ce qui nous amènera à deux ans de retard. On peut donc vraiment qualifier Vélib'2 d'accident industriel et de fiasco. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu dans un certain nombre d'arrondissements.

Je voudrais saluer les élus éclairés qui, au sein même de votre majorité, assumaient cette situation et se sont associés à ce vœu dans un certain nombre d'arrondissements, pas dans le 15e arrondissement malheureusement.

Le vœu que nous déposons aura eu un mérite : celui de faire sortir le rapport de l'I.G.V.P. du bureau de la Maire, un rapport dans lequel vous reconnaissez enfin l'évidence. Non, la responsabilité n'est pas du seul fait du prestataire ou du syndicat mixte. Le rapport démontre ce que nous n'avons eu de cesse de dire : ce projet, dès le départ, a été mal conçu, mal anticipé, mal calibré. Vous avez laissé vos services aller dans le mur sans jamais varier, ni prendre vos responsabilités.

Pour faire que le service Vélib' fonctionne enfin correctement, il s'agit d'assumer et de prendre ses responsabilités. Prendre ses responsabilités par rapport à l'opérateur. Nous demandons donc que la Ville demande des comptes à l'opérateur quant à la qualité des vélos, la régulation et le service Park+. Nous vous demandons également un engagement sur le calendrier. J'ajoute un point sur les personnels. Nous sommes assez soucieux de la situation des personnels de Smovengo. Nous souhaiterions que la Ville ait une attention particulière sur ce point.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Maud GATEL. - Pardon, je termine très rapidement.

Assumez également vos responsabilités par rapport aux contribuables parisiens. Nous souhaiterions savoir quelles seront les conséquences financières non seulement de la situation actuelle, mais aussi en cas d'interruption du service.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame GATEL, il ne vous a pas échappé que Vélib' a connu beaucoup de difficultés, mais qu'il va mieux aujourd'hui. Nous en avons pour preuve les trajets quotidiens qui atteignent aujourd'hui les 68.000 trajets. C'est le chiffre que nous avons atteint vendredi dernier. Certes, les niveaux de Vélib'1 ne sont pas atteints. Mais c'est une preuve que le système fonctionne mieux aujourd'hui et nettement mieux qu'il y a un an.

Par ailleurs - vous le notez d'ailleurs - Vélib'2 doit faire face à la concurrence de services de trottinettes et d'autres services de mobilités, qui n'existaient pas il y a une dizaine d'années et enregistrent également des dizaines de milliers de trajets quotidiens. Ils font concurrence aux Vélibs' d'aujourd'hui.

Pour autant, le compte y est-il aujourd'hui ? La réponse est non. Les pistes d'améliorations attendues sont encore nombreuses. Il est évident, comme vous le demandez dans votre vœu, que nous exigeons que la régulation soit améliorée, de même que la qualité des vélos. Nous souhaitons que le système Park+ soit mis en service, même s'il semble préférable que soient préalablement optimisés les deux premiers points. J'ajouterai qu'il conviendrait également que le système soit pleinement déployé avec le nombre de vélos contractuellement prévu.

Votre vœu demande également que les objectifs à long terme du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole soient présentés lors d'un point d'étape sur le déploiement de Vélib'. Or, vous n'ignorez pas que ce point d'étape était organisé mercredi dernier et qu'une présentation de la situation de Vélib' et des objectifs de Smovengo a été réalisée, comme je le fais régulièrement depuis un an. Plus de 10 réunions se sont tenues depuis un an. Malheureusement, je ne vous y ai jamais vue. Si vous étiez venue, vous auriez peut-être entendu les explications du

prestataire sur la question des Vélibs' qui disparaissent chaque semaine parce qu'ils sont mal raccrochés. Vous auriez entendu que ces vélos sont ensuite quasiment tous retrouvés par le prestataire. Je vous rappellerai également que, du temps de Vélib'1, le nombre de vélos volés ou empruntés était à peu près identique. Pour autant, ce n'est pas quelque chose de satisfaisant, puisque l'objectif est de faire en sorte que les Vélibs' soient moins soumis à ce type de pratique. Vous auriez pu également entendre le président de Smovengo qui assurait que ses équipes étaient à pied d'œuvre pour améliorer la fiabilité du dispositif d'accroche.

Concernant les pénalités, le syndicat est tout à fait transparent. En 2018, au lieu des 40 millions qu'il était initialement prévu de payer dans le contrat, ce sont 18 millions d'euros qui seront à la charge du syndicat, soit moins de la moitié. La participation des collectivités est donc plus de deux fois moins importante que celle envisagée.

Enfin, votre vœu demande la publication du rapport de l'Inspection générale. C'est chose faite depuis jeudi dernier. La Ville de Paris assume pleinement sa part de responsabilité, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de la Ville.

Compte tenu des éléments qui sont apportés dans la réponse, votre vœu est sans objet. L'avis de l'Exécutif sera défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux bornes de recharge électrique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 109 relatif aux bornes de recharge électrique.

Mme Maud GATEL a la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est le dernier, ne vous inquiétez pas.

L'arrêt brutal du service Autolib' a eu également des conséquences pour les propriétaires des véhicules électriques qui utilisaient les bornes comme recharges. De fin juillet 2018 à décembre 2018, le service a été interrompu. A partir de décembre, 1.100 bornes ont été remises en service dès lors que les propriétaires de véhicules prenaient un abonnement. Un abonnement forfaitaire de 120 euros non lié à la consommation effective puisque la Ville ne dispose pas du logiciel permettant de calculer la consommation réelle.

Le stationnement sur les places des bornes Autolib' n'est autorisé que pendant la recharge, mais dans les faits, compte tenu du dispositif, les véhicules peuvent rester beaucoup plus longtemps. C'est notamment le cas d'un certain nombre de véhicules hybrides rechargeables. Le développement des véhicules électriques est soutenu afin de diminuer les gaz à effet de serre. Pour cela, il faut un réseau de bornes de recharge électrique. Il est malheureusement encore insuffisant, d'où la nécessite de faire respecter les règles quant au stationnement sur les bornes Autolib'.

A deux reprises, j'ai demandé que les contrôles soient intensifiés afin de permettre une meilleure rotation, rendue particulièrement nécessaire en l'absence de maillage important de bornes électriques. Malheureusement, je n'ai pas eu de réponse. C'est la raison pour laquelle nous déposons à nouveau ce vœu.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu pose la question de la disponibilité des bornes de recharge ex-Autolib' qui ont été remises en service et sont accessibles pour les particuliers qui ont souscrit un forfait annuel de 120 euros par an pour les particuliers et de 600 euros par an pour certains opérateurs privés.

Actuellement, aucune durée limite de chargement n'est fixée. C'est inhérent au dispositif que nous avons choisi, qui est transitoire et sans supervision. Faute de cette supervision informatique, l'usage des bornes serait complexifié. Il faudrait en effet demander aux clients d'utiliser un disque pour signaler leur heure d'arrivée. Nous avons donc fait le choix de la simplicité et notre amendement vous propose de ne pas mentionner la limitation de durée dans les C.G.A.U. Pour autant, il est tout à fait vrai qu'il peut y avoir des particuliers ou des opérateurs qui ne

respectent pas la règle imposant que le véhicule soit en chargement ou qu'il stationne sans avoir pris de carte. Nous sommes donc d'accord avec vous sur le fait qu'il convient de renforcer les contrôles.

De même, nous sommes tout à fait disposés à transmettre un premier bilan de cette remise en service des anciennes bornes. Je peux déjà vous dire que nous enregistrons environ 2.000 souscriptions au forfait annuel proposé, dont 400 pour l'opérateur Car2go.

Par ailleurs, de nouvelles bornes seront mises en service si des demandes de riverains nous parviennent.

Si vous acceptez l'amendement que j'ai évoqué ainsi que quelques modifications de formulation, nous pourrons proposer de voter favorablement ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous acceptez les amendements ?

Mme Maud GATEL. - J'accepte, mais à nouveau, je regrette la lessiveuse systématique de nos vœux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 142).

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux chargeurs pour véhicules électriques dans les parkings des immeubles locatifs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu n° 110 relatif aux chargeurs pour véhicules électriques dans les parkings des immeubles locatifs.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons rester sur les véhicules électriques et les bornes de chargement. Nous sommes dans ce vœu, que j'espère consensuel, tout à fait dans le cadre de l'Accord de Paris de la COP21, dans le "Plan Climat" qui a été adopté, rappelons-le, à l'unanimité de ce Conseil en mars 2018.

Je ne vais pas rappeler tous les attendus, mais dire simplement que l'essor de l'électrique à Paris est une réalité au moins pour les deux-roues. Pour les voitures, il existe, même si l'on peut estimer qu'il est insuffisant. Mais l'un des freins que tous les Parisiens ont par rapport à la voiture électrique, c'est le manque de bornes électriques. Aussi, nous proposons que la Ville communique aux élus du Conseil de Paris la liste des parkings des immeubles locatifs de la Ville qui sont équipés en chargeurs pour véhicules électriques, ainsi que le nombre exact de bornes - avoir un audit en la matière - et que la Ville s'engage à déployer le plus rapidement possible au moins une borne de recharge électrique par parking dans les immeubles locatifs de la Ville, qui sont aussi chers à la Ville de Paris.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous estimons, comme vous, que le développement des mobilités non émettrices de polluants atmosphériques passe non seulement par une implantation de bornes de recharge sur l'espace public, mais également par des créations de bornes de recharge dans les parkings privés. Il est même certain que l'essentiel de la recharge se fera dans les parkings privés.

L'adaptation des parcs privés est donc nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous aidons financièrement l'équipement des points de recharge dans les copropriétés. Je rappelle que nous avons une aide jusqu'à 50 % du montant d'investissement nécessaire. Pour ce qui concerne les bailleurs sociaux, il importe également que l'équipement en bornes de recharge puisse être accompli. Nous n'avons pas encore les chiffres que vous demandez sur les parkings des bailleurs déjà équipés, mais il n'y a aucun problème pour vous les communiquer dès que nous les aurons.

Quant à l'équipement de ces parkings, il importe d'étudier préalablement les capacités et la configuration de chaque parking et d'évaluer la demande, étant entendu que l'équipement a un coût. D'où l'amendement que nous vous proposons. Nous vous proposons également d'amender vos considérants qui sous-estiment le niveau d'équipement en bornes électriques de Paris, alors qu'avec environ 1.500 points de charge publics aujourd'hui,

répartis en 1.100 bornes ex-Autolib', 270 points de charge Belib', 89 bornes disponibles dans 89 parkings souterrains et quelques bornes dans les stations-service, Paris se situe au même niveau que les villes du nord de l'Europe que vous citez dans vos considérants. Paris n'est donc pas à la traîne. Elle est à la pointe non seulement au niveau français, mais aussi au niveau européen.

Il ne faut pas rapporter ce nombre de bornes au nombre d'habitants, mais au nombre de véhicules électriques circulant. Vous n'êtes pas sans savoir que les ménages parisiens sont très peu motorisés.

Ces précisions étant apportées, et si vous acceptez ces amendements, nous pourrons donner un avis favorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Acceptez-vous ces amendements ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Vous nous communiquez des chiffres qui nous intéressent et nous acceptons ces amendements. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci. Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n 110 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 143). Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'éclairage dans les rues Rostropovitch et Colette-Heilbronner.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 111 relatif à l'éclairage dans les rues Rostropovitch et Colette-Heilbronner.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci bien.

C'est un vœu que m'a demandé de défendre pour lui mon collègue Jérôme DUBUS. Il demande que la Ville de Paris développe les crédits nécessaires, dans les meilleurs délais, pour qu'un système d'éclairage plus sécurisant et plus performant soit installé dans les rues Rostropovitch et Colette-Heilbronner dans le nouveau quartier Martin-Luther-King. Il demande aussi que la Ville arrête d'utiliser l'éclairage privé, qui, semblerait-il, n'est pas aux normes, et qu'elle prenne ses responsabilités en la matière.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous n'avons pas d'objection à reconsidérer l'éclairage de cette rue qui n'a pas encore été transféré à la Ville par l'aménageur de la Z.A.C. "Paris Métropole Aménagement". Toutefois, sachez que l'ensemble du mobilier d'éclairage n'a pas encore été positionné et que de nouveaux essais seront effectués avant l'été. Une évaluation définitive pourra encore être effectuée à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, nous transmettrons votre demande à "Paris Métropole Aménagement".

Il convient de garder à l'esprit que cette rue se situe dans un écoquartier dans lequel la sobriété passera aussi par l'éclairage. En concertation avec les services de la Ville, c'est donc un éclairage adapté à cette exigence qui est expérimenté.

Si vous acceptez les amendements, nous pourrons adopter ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Acceptez-vous les amendements ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Absolument. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 144).

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au carrefour avenue Carnot/rue des Acacias/rue d'Armaillé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 112 relatif au carrefour avenue Carnot, rue des Acacias, rue d'Armaillé.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Le vœu est défendu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, aussi bref, si possible.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Ecoutez, c'est un vœu… C'est une demande… La demande portée par le vœu relève plutôt de la mairie d'arrondissement. Et donc, nous émettons un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au remplacement des blocs de béton quai haut des Tuileries.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 113 relatif au remplacement des blocs de béton quai haut des Tuileries.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un troisième ou quatrième vœu sur ce sujet depuis l'été 2016.

Comme vous le savez, il y a de magnifiques blocs de béton installés entre les voies de circulation au niveau du quai haut des Tuileries et les voies qui sont désormais réservées aux cyclistes et autres mobilités propres, séparant ainsi la partie automobile de la partie piétonne et cyclable.

On sait que la décision de fermer les voies sur berge, prise il y a bientôt trois ans, était peut-être un peu précipitée, mais de là à laisser trois ans des blocs de béton et des barrières de chantier, on est un peu étonné de cette rapidité à résoudre les problèmes qui se posent en termes de beauté de cet espace.

On était revenu sur ce sujet à plusieurs reprises. Au mois de juin 2018, le vœu avait été adopté par le Conseil de Paris. Voyant que rien ne bougeait, on est revenu à la charge au mois de septembre. Même un vœu de l'Exécutif a été adopté par le Conseil de Paris. Nous voudrions maintenant que la Ville de Paris transmette sans délai aux élus du Conseil de Paris le calendrier précis des aménagements, avec une présentation des projets retenus, et de façon générale, que les vœux votés au Conseil de Paris soient mis en œuvre, notamment quand ils sont votés par l'Exécutif lui-même.

On sait que la voirie est en travaux dans tout Paris, mais de là à maintenir des blocs et barrières de chantier dans des lieux où il n'y a pas de travaux, il y a là une malice qui nous échappe.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LAURET, vous devriez être satisfait puisque l'étude pour le remplacement des blocs de béton du quai des Tuileries est arrivée à son terme. Un nouveau mobilier va être installé d'ici à l'été. Ces blocs, rappelons-le, ont une fonction de sécurité. Ils permettent d'éviter l'intrusion de tout véhicule malintentionné sur la partie piétonne et de protéger ce nouvel itinéraire structurant pour la balade et les mobilités actives.

Nous proposons de remplacer ces blocs par des protections végétalisées séparant la chaussée circulée par le trafic automobile de celle des piétons et cyclistes. L'installation de végétaux nécessite la mise en place d'un arrosage automatique branché sur le réseau d'eau. Cet aménagement sera temporaire et permettra d'améliorer sensiblement le paysage dans l'attente d'un véritable projet de réaménagement qualitatif et plus conséquent, qui interviendra durant la prochaine mandature.

Nous allons maintenant présenter le projet aux architectes des Bâtiments de France et de la Préfecture de police. Sous réserve de leur accord, les travaux devraient démarrer après le prochain marathon de Paris, qui a lieu le 14 avril, avec la dépose des anciens blocs de béton, que l'on appelle dans le jargon des "GBA", puis la pose des glissières contenant la végétalisation. L'ensemble devrait être terminé en juin au plus tard.

Comme nous avons pu déjà vous le répondre à l'occasion de vos précédents vœux, nous avons pris le temps nécessaire de mettre à l'étude un dispositif qui protège et embellit en même temps. J'ai donc répondu à votre demande de précision sur le calendrier. Pour le reste de votre vœu, il est sans objet puisque les travaux vont bientôt démarrer. Nul besoin d'être si polémique. Nous avançons, contrairement à ce que vous affirmez dans votre vœu.

Je vous propose de le retirer. Sinon, je donnerai un avis négatif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

Monsieur LAURET, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Thomas LAURET. - J'aurais préféré que ces études soient faites au moment où l'on avait fait le choix de fermer les voies sur berge. Cela montre une impréparation sur ce sujet, qui est dommageable. Je retire le vœu en prenant acte de ces avancées un peu tardives mais réelles.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - D'accord.

Le vœu est donc retiré. Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux véhicules partagés.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 114 relatif aux véhicules partagés.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris vient de développer de nouvelles offres d'autopartage dans la foulée de la fin d'Autolib'. L'autopartage permet, d'une part, de lutter contre l'emprise sur la voie publique de véhicules qui passent 95 % de leur temps à ne pas circuler et, d'autre part, de lutter contre l'autosolisme puisque beaucoup trop de véhicules ne circulent qu'avec un seul conducteur. Mais l'autopartage n'est pas l'apanage de sociétés qui proposent de nouvelles offres. Il est aussi la pratique de Parisiens qui s'inscrivent sur des plateformes non seulement de partage de trajets - je pense à Blablacar et à Citygo - mais aussi de partage de véhicules à travers une location personnelle avec des plateformes de type OuiCar ou Drivy.

Nous devons inciter ceux qui ont des voitures au partage soit de trajet, soit de véhicule pour précisément libérer de la place et inciter à ne plus être seul dans sa voiture. De nombreuses villes et métropoles en France ont développé des aires de covoiturage aux portes de leur ville. Elles proposent de développer de nouvelles aires de covoiturage notamment aux abords des départs d'autoroutes ou de nationales, mais aussi aux abords des gares ou des pôles de transports en commun, comme les Halles. On peut évidemment penser à beaucoup d'autres.

Nous proposons aussi que la Ville de Paris discute avec les plateformes pour pouvoir offrir des facilités de stationnement à ceux qui ont choisi de pratiquer l'autopartage.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que vous le savez, nous sommes très engagés sur la question de l'autopartage, qu'il soit en boucle ou en flotte libre, autrement dit, en trace directe.

Cette année, nous avons mis à la disposition des autopartageurs en boucle 1.200 places en voirie, dont plus de 700 seront occupées par des véhicules hybrides rechargeables ou électriques. Votre demande est donc largement prise en compte puisque nous allons quasiment quintupler le nombre de places dédiées à l'autopartage en boucle en voirie.

Pour l'autopartage en flotte libre, nous avons créé une carte de stationnement spécifique à 300 euros par an et par véhicule. Aujourd'hui, nous avons trois opérateurs qui comptent chacun une flotte d'environ 500 véhicules implantés. De nouveaux opérateurs comptent déployer leurs services dans les prochains mois.

En ce qui concerne le covoiturage, plusieurs aires ont été ouvertes aux portes de Paris et nous pourrons en créer de nouvelles. Sur ce point, nous sommes d'accord avec vous. En revanche, là où nous ne sommes pas d'accord, c'est que nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de créer de telles aires dans le centre de Paris ou à proximité de gares situées à l'intérieur du territoire parisien. Il n'est en effet pas souhaitable de susciter un covoiturage pour des liaisons Paris-Paris. Pour ce qui est des liaisons Paris-banlieue, nous estimons qu'il est préférable de laisser le véhicule aux portes de Paris, notamment dans les parcs relais que nous avons financés.

Enfin, concernant votre proposition de tarif préférentiel, voire la gratuité pour les particuliers proposant leur véhicule en autopartage, si l'idée peut sembler bonne a priori, elle peut avoir un effet pervers qui serait celui d'encourager la possession d'un véhicule, ce qui ne nous semble pas être une orientation souhaitable.

Et donc, pour l'ensemble de ces raisons, nous ne pouvons pas donner d'avis favorable à ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture à la concurrence des lignes de bus.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 115 relatif à l'ouverture à la concurrence des lignes de bus.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Est-ce que la R.A.T.P. va subir ce que la S.N.C.F. a d'ores et déjà subi ? Voilà la question qui est posée. La réponse dépendra de notre rapport de force ici, dans cette Assemblée, dans l'assemblée du Conseil régional d'Ile-de-France et, je l'espère, dans la rue. Parce que c'est ce qui est prévu, figurez-vous. La fin du monopole de la R.A.T.P. sur les bus est prévue en 2024, pour le tramway en 2029 et pour le métro RER, en 2039, pour la grande couronne, réseau Optile, la fin du monopole serait même avancée à 2021.

Dans ce cadre, que va-t-il se passer ? Ile-de-France Mobilités, en tant qu'autorité organisatrice du transport, va devoir passer des appels d'offres pour l'exploitation et/ou la maintenance de chaque ligne. La R.A.T.P. va pouvoir répondre à ces appels d'offres à partir du moment où elle va créer en son sein une filiale propre à chaque ligne de bus. Vous allez avoir une mise en concurrence. Vous pourrez prendre telle ligne de bus avec telle filiale de la R.A.T.P., telle autre ligne de bus avec telle filiale de Vinci, de Suez, de je ne sais qui. On va être dans une situation où tous nos bus dépendront d'entreprises différentes.

La première conséquence sera le statut des salariés de la R.A.T.P. Leurs droits ne sont pas du tout garantis en cas de transfert vers un nouvel opérateur. On sait très bien qu'un dumping social va être organisé dans ce secteur. Ne croyez pas que les conséquences s'arrêteront là. Il y aura forcément des conséquences pour les usagers. Si chaque ligne de bus dépend d'un opérateur différent, quelle mutualisation en cas d'absence ou de dysfonctionnement ? Et l'on sait que l'étape d'après, ce sera la concurrence. L'objectif d'une mise en concurrence, c'est que des opérateurs privés se fassent du miel et des bénéfices. Sur quoi vont-ils s'en faire ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Aujourd'hui, on nous garantit qu'il n'y aura pas de fermeture de lignes ou de stations, et pas de changement de tarif. Mais tout est à craindre. Il faut absolument que l'on s'oppose à cette mise en concurrence de la R.A.T.P.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est malheureusement pas au niveau du Conseil de Paris que l'on pourra revenir sur cette loi. Chacun peut penser ce qu'il pense, être favorable ou défavorable à cette loi. Il est malheureusement illusoire de revenir dessus. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif ne pourra pas donner d'avis favorable à ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Le groupe "Génération.s" s'associe très clairement à ce vœu .Nous nous inscrivons dans le fait qu'il est essentiel que les questions de transport restent dans le giron public. En l'occurrence, ce vœu s'inscrit aussi dans cette optique. Nous voterons donc ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y a une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Le groupe Ecologiste de Paris votera aussi ce vœu. Je ferai un parallèle avec ce qui s'est passé pour un autre réseau, celui du rail, où la mise en concurrence du rail a entraîné une destruction du

secteur. Le premier pays qui a fait cela est l'Angleterre. Cela a entraîné une renationalisation. Le système des réseaux de bus, c'est la même chose. Nous savons qu'il y a d'énormes économies d'échelles possibles, notamment dans les transports en commun ou le métro, et que la mise en concurrence va entraîner soit la transformation en monopole privé de la R.A.T.P., soit une dégradation du service public.

C'est pourquoi nous votons ce vœu et nous nous opposons à cette mise en concurrence.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Il y a une explication de vote de M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Je ne suis pas sûr de bien comprendre la justification de l'Exécutif sur ce vœu, que nous voterons bien évidemment. Nous avions déjà alerté, en ces lieux d'ailleurs, sur ce projet. Il y a beaucoup d'arguments : évidemment, le développement du service public. Mais là, vous nous attendez. J'imagine que je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'en matière écologique - on en a parlé tout à l'heure, avec un certain nombre de faux-semblants - on a besoin de développer une R.A.T.P., notamment avec des achats de bus électriques. Est-ce que vous pensez que des lignes, qui seront toutes privatisées avec autant d'exploitants que de lignes, auront la puissance commerciale que ce qu'Ile-de-France Mobilités peut avoir aujourd'hui, sachant qu'aujourd'hui, elle ne l'a pas suffisamment pour imposer l'achat de bus électriques ?

En matière de développement écologique, de développement de l'emploi, de développement du service public, cette mise en concurrence est une aberration. On voit bien la logique ultralibérale de Valérie PÉCRESSE et autres.

Bien évidemment, nous allons voter en faveur de ce voeu. Je suis très surpris du positionnement de l'Exécutif sur ce point.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Qui est pour ?

11 voix.

Qui est contre ?

17 voix.

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux services réguliers de transport routier à vocation touristique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 220 déposé par l'Exécutif.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente un vœu proposé par l'Exécutif, relatif au service régulier de transport routier à vocation touristique. Il y a une actualité, puisque ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités dans deux semaines.

L'activité de transport touristique régulier, qui permet aux touristes de visiter Paris dans un bus à deux étages, d'en monter et descendre tout au long du circuit, existe dans Paris depuis les années 1990, époque à laquelle l'ancêtre d'Ile-de-France Mobilités a autorisé l'exploitation de deux lignes en les inscrivant au plan de transport, protégeant leur activité jusqu'en 2024.

En 2013, le S.T.I.F. a renoncé à exercer sa compétence d'organisation du secteur, ouvrant ainsi une longue période de flou juridique, mis à profit par deux nouveaux opérateurs pour démarrer de nouvelles lignes non autorisées. Au terme d'une procédure de plus de cinq ans, le Conseil d'Etat a confirmé, en juin 2018, la compétence d'Ile-de-France Mobilités. Malheureusement, durant cette période de flou juridique de cinq années, une situation inacceptable s'est installée sur l'espace public parisien, avec quatre opérateurs qui fréquentent les mêmes sites,

proposent les mêmes circuits, dans des conditions de concurrence que l'on peut qualifier de "sauvages", des conducteurs de compagnies concurrentes en arrivant même aux mains.

Cette situation occasionne des nuisances, que plusieurs maires d'arrondissement de l'opposition comme de la majorité ont relayées dans cette enceinte à de nombreuses reprises. J'ajoute que cette incertitude juridique nous a empêchés jusqu'à présent de percevoir des redevances pour l'usage des points d'arrêt et d'exiger une qualité environnementale minimale des véhicules.

Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 juin 2018, nous avons écrit plusieurs fois à Ile-de-France Mobilités pour qu'elle clarifie la situation de chaque opérateur. Notre Conseil a adopté un vœu en février 2019, demandant à Ile-de-France Mobilités d'agir pour faire respecter le droit et de mettre à l'étude la délégation de la compétence à la Ville de Paris. I.D.F.M. nous a finalement reçus le 8 février pour nous annoncer son intention de lancer un appel à manifestation d'intérêt.

La délibération qui nous a été présentée le 29 mars précise, je cite : "qu'il s'agit de ne pas venir restreindre ou contraindre l'initiative privée en limitant le nombre d'opérateurs actifs en la matière", et appelle le conseil d'administration d'I.D.F.M. du 17 avril prochain, soit dans à peine deux semaines, à se prononcer sur le principe du recours à une procédure non sélective. I.D.F.M. souhaite donc mettre en place une procédure qui permettra aux quatre opérateurs actuels, sans distinction, par simple réponse à un appel à manifestation d'intérêt, de continuer à exercer leur activité et sans doute à d'autres sociétés internationales d'ouvrir de nouvelles lignes dans Paris.

En l'état des discussions, nous n'avons aucune assurance de notre capacité à réguler le nombre d'opérateurs et de lignes dans Paris. Nous souhaitons donc demander par ce vœu qu'avant toute délibération proposée au conseil d'administration d'I.D.F.M., une concertation soit menée avec l'ensemble des collectivités intéressées au sujet, et que soit clarifiée la question de l'occupation du domaine public et la régulation du nombre d'opérateurs et de lignes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce vœu de l'Exécutif.

Pardon, je n'avais pas vu.

Allez-y.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci.

Car en découvrant les vœux de l'Exécutif, j'ai envie de dire : mieux vaut tard que jamais. Depuis des années, et notamment depuis l'arrivée des nouveaux opérateurs - c'était il y a cinq ans - nous attendons en vain une vraie stratégie en matière d'accueil des touristes à Paris. D'ailleurs, M. NAJDOVSKI l'a rappelé : nous déplorons le déferlement des cars de tourisme dans Paris qui posent de vraies difficultés en matière de pollution dans certains quartiers. Dois-je rappeler que la Ville de Paris laisse circuler chaque jour 1.200 cars qui perturbent la vie de milliers de Parisiens et de Franciliens.

Pourquoi la Ville de Paris ne s'est pas saisie du sujet avant et pourquoi attendre qu'I.D.F.M. sorte une proposition pour s'y opposer immédiatement ? Vous appelez, dans votre vœu, à une concertation. Je comprends, et vous l'avez rappelé, qu'une première réunion de concertation a eu lieu le 22 mars entre la Ville de Paris, la Préfecture, les différents opérateurs et I.D.F.M. Vous rappelez aussi que la décision du Conseil d'Etat oblige I.D.F.M. à se saisir de cette compétence et à trouver rapidement une solution qui doit permettre de ne pas entraver le développement des activités touristiques, c'est un levier de développement économique important pour Paris, bien sûr, tout en respectant la compétence des collectivités en termes d'occupation du domaine public.

Je comprends que la délibération envisagée au conseil d'I.D.F.M. fixe d'abord un cadre général. Il implique ensuite la mise en place d'une procédure de désignation des opérateurs qui associera pleinement Paris et la Ville de Paris au choix final.

Je trouve que votre vœu se veut inutilement polémique. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas le voter, en attendant le 17 avril, tout en restant extrêmement vigilants sur ce point.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 220 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 145).

2019 DPE 6 - Projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets (P.R.P.G.D.). - Avis du Conseil de Paris.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la collecte des déchets recyclables.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 6 : projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Avis du Conseil de Paris.

Je donnerai la parole successivement à M. Jérôme GLEIZES, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Danielle SIMONNET et M. Julien BARGETON.

M. Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, la loi de transition énergétique prévoit, d'ici 2025, que les collectivités devront recycler 65 % de leurs déchets. Aujourd'hui, cette part régionale brille par l'absence d'objectifs clairs et chiffrés et de moyens alloués à cette question pourtant centrale, et c'est dommageable.

Notre région a beau être l'un des moteurs économiques de la France, plusieurs collectivités, à commencer par Paris, ont beau avoir pris des engagements sur le climat, il n'en reste pas moins que la Région est championne d'incinération des déchets : près de 4 millions de tonnes incinérées par an. Dans le même temps, elle est en retard sur les objectifs nationaux en termes de recyclage. 13 % seulement de déchets ménagers ou assimilés ont été traités dans des filières de recyclage en 2014. La Région fixe un objectif en deçà de la loi de 21 % pour le taux de recyclage des ordures ménagères et assimilées en 2025.

L'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France estime à 2 millions de tonnes les recyclables jetés et les mélanges de grandes quantités de matières qui font l'objet d'une consigne de tri. La moitié des emballages en verre et en métaux ferreux échappe au recyclage et les quantités non triées sont plus importantes que celles envoyées vers le recyclage pour les autres matériaux.

Ces données font aussi apparaître le grand potentiel de recyclage des cartons, papiers et plastiques.

On pourrait donc s'attendre à une révolution dans la manière d'appréhender la gestion de nos déchets, car officiellement, la directive-cadre européenne du 10 novembre 2008 établit la hiérarchie entre les différentes options de gestion des déchets selon l'ordre de priorité suivant : la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, la valorisation organique, la valorisation énergétique et l'élimination. Dans les faits, l'incinération reste plébiscitée par des investisseurs publics au détriment des collectes sélectives et des autres modes de traitement. Preuve en est : le plus de 2 milliards d'euros qui seront investis dans la restructuration de l'incinérateur d'Ivry.

Pour entrer dans le cadre de la loi de transition énergétique, on tord les objectifs en parlant de zéro déchet valorisable enfoui. Cette formulation sous-entend qu'un déchet incinéré est un déchet valorisé. Vaste mensonge. Le SYCTOM, principal syndicat d'Ile-de-France, fait d'ailleurs passer le message, message encore repris par la Région, que l'objectif de réduction de 50 % de la quantité de déchets mis en décharge à horizon 2025 est impossible à atteindre, sauf à considérer que l'incinération est un mode de traitement durable et nécessaire, avec comme argument clé la production de chaleur.

En effet, la Compagnie parisienne de chauffage urbaine, la C.P.C.U., premier réseau de chaleur de France, s'approvisionne pour la moitié auprès des incinérateurs gérés par le SYCTOM au lieu d'aller vers la géothermie. Cette filière industrielle ancienne au modèle économique stable nous entraîne dans une dérive vers un service public de gestion des déchets qui ne vise plus à diminuer les déchets, mais à traiter et à produire de l'énergie, ce qui implique de maintenir des flux constants voire croissants de déchets. Il faut alimenter la machine. D'ailleurs, le plan régional prévoit une augmentation du volume incinéré entre 2015 et 2031 alors même que 20 % des biodéchets et 60 % des emballages recyclables sont encore dans nos poubelles, comme je l'ai dénoncé précédemment.

Par ailleurs, et de très loin, ce mode de traitement, en y incluant la production de chaleur, est un non-sens écologique de par la toxicité de certains matériaux brûlés et de par le bilan carbone de cette filière industrielle. La performance énergétique des usines d'incinération telle qu'elle est mesurée à l'heure actuelle ne permet pas de rendre compte de l'énergie des déchets brûlés. L'énergie et le bilan carbone complexe de l'extraction des matières premières à la fabrication des objets, leur transport, etc. Tout cela est un non-sens écologique.

Face à ce constat, nous portons des solutions déjà présentées à de nombreuses reprises, parmi lesquelles : lutter contre le gaspillage alimentaire ; des modules de compostage et la collecte séparée des biodéchets ; réduire les emballages papiers, cartons et plastiques et étendre leurs consignes de tri ; étendre le principe de responsabilité élargie des producteurs aux objets non couverts, car 50 % du gisement potentiellement réemployable n'est pas couvert par un R.E.P. Bibelots, vélos, matériaux, vaisselle, jouets, etc. : la quantité est énorme. Il s'agit d'ailleurs de la mesure 29 de la feuille de route pour une économie circulaire du Gouvernement. Force est de constater que cela n'avance pas à cause des lobbys.

Créer un organisme collecteur et redistributeur en charge d'assurer le financement du secteur du réemploi ainsi que son développement. Cet organisme pourrait prendre la forme d'un éco-organisme du réemploi. La gouvernance de cet organisme associerait notamment les acteurs historiques du réemploi local de la solidarité : Emmaüs, les ressourceries, les recycleries, le Secours populaire, le Secours catholique, la Croix-Rouge, etc.

Nous avons déjà porté ce projet lors des deux derniers débats budgétaires. C'est peu dire que, malheureusement, les moyens et les politiques ne sont pas suffisamment portés à l'échelle régionale pour aller chercher ces déchets valorisables et sortir du circuit d'incinération. Cependant, ce n'est pas le plan régional que nous sommes amenés à voter ou à rejeter, mais l'avis de la Ville sur ce plan. C'est un document informel qui ne peut contraindre en rien la politique régionale sur ce sujet. Nous n'avons aucun pouvoir là-dessus.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BEGUÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui peut le plus peut le moins. Vous connaissez l'adage populaire. Puisque Paris fait déjà plus que ce que prévoit ce plan régional, nous pouvons lui donner un avis favorable. Cependant, certains éléments méritent d'être rappelés.

Le premier, le nœud du problème, c'est celui de notre mode de production. Le système capitaliste pousse à consommer toujours davantage, et donc, à produire toujours davantage de déchets. Pour impulser le changement nécessaire, il convient d'agir à la racine du mal et de changer notre modèle de production. Les actions individuelles et l'incitation à la sobriété et à la consommation responsable ne suffiront pas. L'exemple de la tarification incitative est éclairant. Ce mécanisme a pu montrer des effets positifs. Cependant, il faut être vigilant dans sa mise en œuvre.

De la tarification incitative à la tarification punitive, il n'y a qu'un pas. Comment inciter les usagers à diminuer leur production de déchets, alors même que les produits mis sur le marché sont suremballés, alors même que les producteurs utilisent ces emballages comme supports de publicité pour mettre en valeur leurs produits ?

De plus, cette question de la tarification incitative retrouve un enjeu de classe. Les produits qui sont meilleur marché sont généralement les plus emballés. La vente en vrac s'adresse le plus souvent aux catégories moyennes et supérieures. Les catégories populaires ont des revenus trop contraints pour pouvoir se tourner vers les magasins en vrac. Dans ce contexte, la tarification incitative est pour eux une double peine. Ne pouvant accéder aux produits les moins emballés, ils pourraient voir leurs factures liées aux déchets augmenter avec la mise en place de la tarification incitative.

De plus, jusqu'à aujourd'hui, la tarification incitative a pu donner des résultats dans l'habitat pavillonnaire. En revanche, les résultats semblent moins significatifs si on l'appliquait à l'habitat dense, comme nous le connaissons à Paris.

Aussi, nous récusons toutes les mesures qui visent à répercuter le coût de la prise en charge des déchets sur le consommateur alors que c'est le producteur qui en est responsable. Cette idée qui avait été à l'origine de la création de la responsabilité élargie du producteur, l'idée de responsabiliser les producteurs pour anticiper le recyclage de produits mis sur le marché, est bonne. Mais c'est la mise en œuvre de ce principe qui pose un problème. Au final, il s'agit de recueillir une taxe payée par le consommateur. Le produit de cette taxe est ensuite géré pour les éco-organismes qui doivent mettre en œuvre la politique publique de retraitement et de prévention des déchets.

Avec ce modèle, on demande au marché de réguler ce que fait le marché. Les résultats sont le plus souvent inférieurs aux objectifs fixés. En tant que collectivité, nous dépendons complètement de ces éco-organismes qui gèrent de l'argent public en étant en situation monopolistique ou quasi monopolistique. Le rapport de force leur est donc tout à fait favorable, et lorsque ces éco-organismes échouent dans la réalisation de leurs objectifs, c'est à la collectivité de compenser.

Le plan régional comporte des focus et planifications spécifiques dédiés aux filières R.E.P. Huit types de projets importants sont identifiés en Ile-de-France sous R.E.P. Nous souhaiterions que la question de l'externalisation de la responsabilité du producteur vers les éco-organismes soit posée à l'occasion du débat sur le plan régional de prévention des déchets.

Je termine par deux remarques importantes.

La première concerne les dépôts sauvages en Ile-de-France. Pour un certain nombre de collectivités, c'est un véritable fléau qu'il est nécessaire de combattre collectivement.

Le dernier point concerne les déchets de chantiers. Il est important de les prendre en compte à l'échelon régional en raison des travaux du Grand Paris Express.

Ces deux sujets figurent bien dans le plan régional. Nous regrettons cependant, comme vous, qu'il manque des éléments relatifs à la planification temporelle et surtout, aux moyens mis en œuvre pour la réalisation de ce plan.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous voterons favorablement ce projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets. Vous l'avez souligné dans l'exposé des motifs : c'est un document volumineux de près de 1.000 pages qui a vocation à donner une stratégie globale pour prévenir, diminuer et mieux traiter les déchets de notre territoire. Il donne aussi un cap pour l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets. C'est une bonne chose.

Je me réjouis aussi que la loi NOTRe nous permette à nouveau d'engager un débat sur la question des déchets, car il faut bien le dire : en Ile-de-France, et à Paris en particulier, nous sommes dans une zone blanche en termes de prévention des déchets. Pourtant, je suis convaincue que nous avons tous les atouts pour devenir un territoire zéro déchet dans les prochaines années, à condition de passer des discours et des déclarations à des actes forts.

Sur la réduction des déchets, seule une volonté politique peut changer les comportements et améliorer les résultats, développer de nouvelles filières de recyclage. A Paris, pour l'instant, le compte n'y est pas.

Je vais vous donner un exemple récent et précis : celui de la généralisation du tri des emballages plastiques. Dans votre avis, vous mettez en avant le fait que vous l'avez mis en place dans notre ville avec trois ans d'avance, c'est-à-dire au 1er janvier 2019. Mais qu'en est-il dans les faits ? Ce qui est vrai, c'est que le SYCTOM a équipé ses usines, qui permettent aujourd'hui de mettre tous les emballages dans le bac jaune. Mais quelle politique d'accompagnement avez-vous mise en place pour qu'il y ait des résultats ? Rien de visible à ce stade, trois mois après, puisque les bacs jaunes dans les copropriétés sont toujours équipés d'autocollants avec les anciennes consignes. D'ailleurs, les Parisiens s'en plaignent.

Dans le 9e arrondissement, j'ai communiqué sur ce sujet via nos supports de communication, mais il faudrait aller beaucoup plus loin, d'où un nouveau vœu sur le sujet. Je l'avais proposé à plusieurs reprises, cher Paul SIMONDON, à votre prédécesseur. Je pense qu'il faut un acte politique fort pour montrer que le tri des multimatériaux est une priorité, en octroyant une troisième collecte des bacs jaunes dans le 9e arrondissement, et en supprimant une collecte du bac vert. Cet acte politique, c'est d'augmenter le nombre de collectes, et nous en avons bien besoin.

Ma proposition est d'expérimenter, à l'échelle du 9e arrondissement, la suppression d'une collecte des ordures ménagères au profit d'un troisième jour de collecte des bacs jaunes. Ce serait un message concret pour les Parisiennes et les Parisiens, pour leur dire que c'est notre priorité, qu'il faut recycler plus et que c'est important de le faire. Je rappelle qu'en fonction des calculs, le taux de tri à Paris se situe entre 14 % et 18 %. Il y a encore une marge de progression gigantesque sur le sujet. Une simple extension des consignes sans accompagnement, ni communication, n'y suffira pas.

Notre rôle est aussi d'encourager la création de filières de recyclage. Je pense que c'est le rôle de l'action publique de financer ainsi la collecte de nouvelles matières, de financer la recherche et le développement afin que des filières puissent voir le jour. Dans le 9e arrondissement, depuis le début de la mandature, nous nous sommes attaqués, comme vous le savez, à la problématique du mégot de cigarette, un déchet épouvantable, car il pollue à lui seul 500 litres d'eau. Grâce à nos 200 cendriers implantés sur notre espace public et à une entreprise d'insertion qui les collecte, nous envoyons chaque année toujours plus de mégots dans une usine de recyclage à Bourg Blanc, tout près de Brest, dans le Finistère.

Aujourd'hui, 75 % de la matière sont réemployés, mais demain, après quelques années de recherche et de développement, ces entrepreneurs bretons sont convaincus que 100 % de la matière pourra être valorisée. Nous avons choisi d'expérimenter, d'accompagner l'innovation. Les premiers résultats sont là. Je tiens à préciser aussi que, depuis trois ans, ces entrepreneurs utilisent toujours les mêmes 3 mètres cubes d'eau pour assurer le recyclage des mégots. C'est un sujet sur lequel on m'interroge souvent. La consommation d'eau est très limitée.

Sur la question des déchets, je vous invite à traduire les objectifs du plan régional avec davantage d'actions concrètes et avec une culture du résultat. Il y a tant de progrès à faire pour augmenter le taux de recyclage et surtout, capter de nouveaux déchets pour encourager les filières nouvelles.

J'ai évidemment remarqué que, s'agissant de la question des biodéchets, vous ne citiez à nouveau pas l'expérience du 9e arrondissement. Pourtant, nous avons mis en place des actions concrètes, et ce, depuis 2014. Vous avez engagé une collecte en porte à porte dans deux arrondissements. Depuis 4 ans, j'ai mis en place la collecte dans les écoles, collège, lycées, non seulement pour transformer la matière, mais surtout pour sensibiliser des générations entières.

Avoir plus d'ambition, c'est passer de votre projet de rue sans mégot à un projet de territoire sans mégot, comme nous le faisons dans le 9e arrondissement. Avoir plus d'ambition, c'est aussi mettre en place non pas des rues sans déchet, mais une ville entière zéro déchet.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce Plan régional de prévention et de gestion des déchets - P.R.P.G.D. - est un document extrêmement important, mais il est catastrophique. Je vais vous expliquer pourquoi.

D'abord, nos déchets sont de l'or pour les multinationales et un drame pour les conditions de vie de notre humanité dans notre écosystème. Evidemment, tout le monde est d'accord sur les grands principes : il faut absolument repenser nos modes de développement, de production, pour réduire les déchets à la source, c'est-à-dire empêcher tous ces emballages, ces pailles, ces gobelets, tout un tas de choses que nous produisons et devrions cesser de produire, de vendre, et donc, de consommer.

Oui, il est important de faire toute une action de prévention à la source et également d'augmenter le tri, le recyclage, la réutilisation, afin de diminuer non seulement ce qui va à la décharge, mais aussi ce qui va à l'incinération, y compris quand l'incinération produit de l'énergie. Le problème, c'est que l'on a l'impression que ce P.R.P.G.D. a été rédigé par le SYCTOM, parce que l'on est vraiment dans le modèle de l'incinérateur et de la valorisation énergétique des déchets.

Premier grave problème sur lequel je vous avais déjà alertés, c'est que ce plan fait comme s'il n'y avait pas une révision de directive-cadre européenne relative aux déchets. Or, la révision de la directive 2008 est en route, elle devrait bientôt être traduite dans le droit français, mais le rapport estime que, comme ce n'est pas encore traduit dans le droit français, on n'a pas besoin de l'appliquer et l'on verra cela plus tard. Non, parce que, de fait, nous allons sans doute adopter ce plan, et d'ici peu de temps, la directive s'appliquera. Résultat : dès la publication au Journal officiel de l'Union européenne, les P.R.P.G.D. pourront s'abstenir de considérer cette directive, et donc, ce document sera obsolète.

La validité juridique de notre document va être regardée par les tribunaux administratifs en fonction de ce droit européen. Et donc, on est là dans une aberration juridique. Je vous alerte sur ce problème. Je l'avais déjà fait précédemment dans d'autres instances. C'est une aberration.

Et donc, forcément, le refus de se mettre en conformité avec le cadre européen fait que l'on manque totalement d'ambition. On confond taux de recyclage et taux de valorisation. On se retrouve ainsi avec un taux de 34 % alors que 60 % sont demandés. On est vraiment dans une situation problématique. Pourtant, trois autres régions ont déjà pris en compte le cadre européen. Je crois qu'il s'agit de la Nouvelle Aquitaine, de l'Occitanie. J'ai oublié la troisième, excusez-moi.

Je sais bien dans quel contexte nous sommes, parce que vous voulez absolument imposer le projet de l'usine d'incinération d'Ivry. On va donner ces 2 milliards d'euros à Suez, alors que, je le répète, il faut organiser un référendum. Il s'agit d'un grand projet inutile et imposé. Il faut que ce débat ait lieu, que les citoyens et les citoyennes aient accès aux éléments de ce débat et puissent démocratiquement en décider.

Ensuite, concernant la partie parisienne de ce plan, il peut y avoir des belles phrases, des belles intentions, mais il y a très peu de contraintes. Quels sont les moyens ? Quels sont les suivis du plan ? Quelles sont les contraintes environnementales prévues pour les nouvelles décharges ? On a aussi un autre problème : vous anticipez deux scénarios, l'un à 6 ans, l'autre à 2 ans. Mais, sur les questions de prévention, il n'y a aucun objectif fixé pour 2030. Pour l'objectif 2025, on se retrouve avec le scénario à 6 ans, dont les objectifs en termes de prévention des déchets sont les plus bas de toutes les régions de France. La région PACA avait un objectif de 25 %.

Il y a bien d'autres éléments dont je pourrais parler, notamment la problématique du mâchefer. La réglementation européenne est de plus en plus stricte. Je trouve qu'il y a une absence d'anticipation, donc on va se retrouver bientôt dans la logique du tout incinérateur, avec du mâchefer qui devrait être remis en décharge.

Il faut repenser complètement la stratégie de réduction des déchets et la faire en conformité avec le cadre européen imposé. C'est aussi à nous de l'anticiper. Les documents sont accessibles. On devrait s'y soumettre et avoir une autre logique qui procède non seulement de la réduction des déchets, mais aussi de la gestion de proximité de ces déchets.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Le document, extrêmement volumineux, je l'ai ici, qui nous est proposé, traite à la fois de la prévention et de la gestion des déchets, et donc, des sujets d'économie circulaire. Il reprend de nombreux documents planificateurs actuels et est porté par la Région Ile-de-France. Ce projet de délibération propose donc l'avis de la Ville de Paris sur ce plan régional.

Il comprend, d'une part, des constats que nous partageons sur les évolutions de la typologie des déchets et des volumes, avec des réductions des déchets classiques, des déchets ménagers, mais une augmentation forte des déchets du bâtiment, des encombrants, des déchets difficiles à gérer pour nous. Il comprend des objectifs sur les trajectoires de réduction de ces différents déchets. A ce sujet, plusieurs d'entre vous l'ont dit dans leurs interventions,

il est tout simplement moins ambitieux que ce que la Ville porte déjà à travers son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. La meilleure preuve, sans rentrer dans les détails, c'est que nous n'aurons pas besoin de modifier notre propre document pour se mettre en cohérence avec celui de la Région, puisque le nôtre est déjà plus ambitieux.

En particulier, la Ville, par le "Plan sur l'économie circulaire", porté avec conviction par ma collègue Antoinette GUHL, par la simplification des consignes de tri, est bien dans un objectif d'évitement des déchets qui vont à l'incinération. La Ville de Paris est en pointe sur la gestion des déchets alimentaires par son Plan Compost et par la collecte mise en place. Nous allons loin, jusqu'à l'organisation des espaces de réemploi au plus près des déchetteries, pour créer des filières directes de recyclage, de réemploi et éviter au maximum que les déchets soient jetés avec uniquement une valorisation matière.

Je vais finalement être en partie d'accord avec vous, Madame SIMONNET. Oui, ce document porte extrêmement peu de contraintes. Il ne déploie quasiment aucune information en termes de moyens que la Région pourrait mettre en place pour sa mise en application. C'est pourquoi le projet de délibération propose un avis favorable, il n'y a pas de raison de s'y opposer, tout en émettant des réserves sur les moyens alloués.

Je voulais revenir sur deux sujets. D'une part, concernant l'incinération, vous en avez parlé. Il faut comprendre que les territoires ne sont pas tous dans la même situation. Il y a des régions où le taux d'enfouissement des déchets est encore au-dessus de 25 %, voire beaucoup plus élevé. Pour les déchets produits par la Ville de Paris, on est à un taux d'enfouissement proche de zéro. Le mode de traitement des déchets le moins vertueux que nous utilisons est l'incinération. C'est pourquoi notre objectif est bien de diminuer les volumes que nous envoyons à l'incinération. Tous les territoires ne sont pas encore aussi avancés sur ce point.

J'ai bien entendu les réflexions de M. BÉGUÉ sur la tarification incitative. Oui, toute réflexion en la matière ne pourra se faire qu'en tenant compte de la spécificité d'une ville aussi dense que Paris, et doit absolument se donner pour objectif de ne pas avoir d'effet socialement défavorable dans sa mise en place. D'où un besoin de réflexion assez poussée à ce sujet.

Enfin, Mme BÜRKLI en a profité, parce qu'elle souhaitait partir, j'imagine, pour défendre son vœu n° 119 sur la collecte des déchets recyclables dans le 9e arrondissement. Je peux en profiter pour lui répondre maintenant, si vous le souhaitez.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Alors je vais faire cela.

Le vœu défendu par Mme la Maire du 9e arrondissement pose deux questions qui concernent la simplification des consignes de tri. Depuis le 1er janvier, on peut mettre tous les emballages dans le bac jaune, plastique, papier, carton, métal, grâce à l'amélioration des centres de tri du SYCTOM en la matière.

Deux questions : l'information et l'organisation de la collecte.

La question posée concerne les stickers sur les bacs. Effectivement, chaque bac jaune comporte un petit sticker avec ce que l'on peut mettre dedans ou pas. Le restickage, ou la repose des nouveaux autocollants, est en cours. D'ailleurs, dans le 9e, cela a commencé. Le secteur situé au sud de la rue La Fayette a déjà reçu en partie ces nouveaux autocollants. En revanche, on ne peut pas se contenter de quelques autocollants. Il s'agit aussi d'avoir des affiches dans les locaux de tri. Nous les avons fournies aux bailleurs sociaux. Il s'agit d'avoir des cartes postales à distribuer aux habitants, des mémos du tri, des magnets à frigo, des guides du tri. Tout cela est accessible en ligne, et en mairie d'arrondissement. C'est d'ailleurs le sens du courrier que j'ai fait à chacun des maires d'arrondissement il y a maintenant plus d'un mois, que Mme BÜRKLI a reçu comme les autres, en les encourageant à relayer toute notre campagne de communication.

Nous utiliserons aussi les flancs de bennes, ferons de la sensibilisation en porte à porte. Il y aura des événements dans la rue pour faire mieux connaître cette simplification de la collecte.

Et, dernier élément, le dernier numéro du journal "A Paris" contenait toute l'information sur les consignes de tri.

Enfin, la demande est de faire une collecte de bacs jaunes en plus dans la semaine. Il se trouve que le 9e arrondissement vient justement de réorganiser tout son système de collecte, avec les secteurs et les jours de collecte. Il serait particulièrement incongru de recommencer une réorganisation dès maintenant. En revanche, une fois que l'on aura vu les effets des nouvelles consignes de tri sur le volume des bacs jaunes, on espère qu'il y aura beaucoup plus de volume dans le bac jaune et beaucoup moins dans le bac vert, il faudra d'abord conseiller à tous les immeubles qui le peuvent de prendre un bac jaune en plus et un bac vert en moins, et on ira à terme vers cette évolution de la collecte, avec une collecte en plus non seulement dans le 9e arrondissement, mais dans tout Paris. Cette évolution est prévue dans les prochains marchés de collecte pour les arrondissements gérés en prestation privée.

C'est la raison pour laquelle je demande un retrait du vœu n° 119.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Nous allons faire dans l'ordre.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 6).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119, qui a été présenté et auquel vous avez répondu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au développement des composteurs collectifs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Il nous reste trois vœux à examiner avant de terminer la 3e Commission.

Je propose que nous puissions le faire avant d'aller déjeuner.

Nous passons donc à l'examen des vœux n° 116 et n° 116 ter relatifs au développement des composteurs collectifs.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville s'est engagée, dès 2014, dans une stratégie zéro déchet. Nous avons voté le "Plan Compost" et nous nous sommes engagés à soutenir et à accompagner les projets de compost de quartier.

Cette semaine, partout en France, les composts de quartier sont mis à l'honneur puisque c'est la semaine "Tous au compost". Hier après-midi, tous les acteurs parisiens liés au compostage étaient présents à la "Maison des acteurs du Paris durable" pour travailler ensemble.

Les composts expérimentaux installés dans les jardins remportent un vif succès. L'équipe municipale du 13e arrondissement a exprimé récemment sa satisfaction de ce site géré par l'association "Compost 13" qui ne demande qu'à partager son expérience et à développer d'autres sites dans le 13e arrondissement.

Le constat est le suivant : en 2019, la carte parisienne des sites de compostage de quartier montre que la répartition est très inégale sur le territoire parisien. Certains arrondissements, comme le 11e, n'ont aucun site de compost de quartier malgré un vote au budget participatif dans le 11e, en 2016.

La semaine dernière, j'ai déposé un vœu au conseil d'arrondissement pour installer 5 composts de quartier dans 5 jardins, gérés par 5 associations qui se portent volontaires. Ce vœu a été adopté à l'unanimité. Luc LEBON, en charge de la propreté dans le 11e, partage avec moi ces demandes exponentielles. Il ne se passe pas une journée sans que je ne rencontre un Parisien qui me demande où il peut composter. D'ailleurs, une pétition circule dans le 11e qui a recueilli des centaines de signatures.

Un grand mouvement autour de la "Marche pour le climat" est en train de naître. Les Parisiens veulent agir. Le compost est un geste simple, quotidien, mesurable, un geste pédagogique qui peut faire évoluer les habitudes de consommation. Le compost de quartier est en plus générateur de lien social. Alors, pourquoi la Ville de Paris traîne-t-elle les pieds à décider de l'installation de sites de compostage ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. SIMONDON pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Effectivement, dans la stratégie de réduction des biodéchets que l'on envoie à l'incinération - là aussi, inutile de brûler des déchets qui sont essentiellement de l'eau - nous avons la gestion avec la collecte en porte à porte, les lombrics composteurs, dont plus de 2.000 ont déjà été distribués et 1.500 sont prévus en 2019. Nous avons les 600 points en pied d'immeuble avec des composteurs accompagnés. Il y a des composteurs de quartier qui sont obligatoirement plus sensibles et demandent une gestion précise. 12 sont déjà situés dans des jardins partagés. Ils sont gérés par les associations qui s'occupent de ces jardins. Plusieurs projets sont en cours et nous les soutenons.

Votre vœu propose de continuer à les soutenir. C'est tout à fait notre intention.

Nous vous proposons, dans le vœu de l'Exécutif, de marquer un soutien précis aux projets du budget participatif du 11e et de trouver une localisation pour les composteurs en question sur l'espace public, avec une gestion au plus près et en lien avec la mairie d'arrondissement. Il y a le sujet plus délicat du compost dans les jardins publics. Quelques-uns existent déjà dans les 13e et 14e arrondissements.

Les enjeux sont, bien sûr, qu'il n'y ait aucun mélange avec le compost des déchets verts des jardiniers, parce que la qualité de ce compost, pour avoir la reconnaissance du caractère zéro phyto de nos espaces verts, est très importante. Je sais que Pénélope KOMITÈS y est très attachée.

Parlons du niveau de gestion, de l'accès et de comment cela se passe. Le risque principal est éventuellement la présence de rongeurs, et donc, les conditions de travail des agents de la DEVE. Il faudra avoir une attention particulière. Quant à la place prise dans ces jardins, il ne peut s'agir d'équipements qui prennent trop de volume.

Le vœu de l'Exécutif qui vous est proposé veut faire un bilan de ce qui existe déjà dans des jardins, en particulier dans le 14e arrondissement, j'en ai déjà parlé avec la maire, tester un nouveau site avec l'accord des mairies d'arrondissement et faire une évaluation rapide.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Dans ces conditions, je demande un retrait de votre vœu si vous en êtes d'accord.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Sur la demande de retrait ?

Mme Joëlle MOREL. - Le retrait, et nous serons très vigilants. En juin, nous reviendrons sans doute dessus.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - D'accord.

Donc une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas très bien pourquoi on attend encore. Il y a eu des vœux présentés au Conseil d'arrondissement dans le 13e arrondissement, avec des associations qui se portent garantes puisqu'elles gèrent déjà le composteur du square Héloïse-et-Abélard, qui ont une vraie technicité et savent faire. Le pôle innovant lycéen se propose de construire les composteurs, avec de l'insertion, des matériaux recyclés. On a tout ce qu'il faut, et la seule réponse, c'est : "Cela va coûter cher, donc c'est non".

Si c'est la réponse officielle adoptée en Conseil d'arrondissement, on risque d'avoir cela pendant encore plusieurs années. Je vous demande vraiment de passer à la réalisation puisque tout est prêt pour le faire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - … parler de coût.

M. Yves CONTASSOT. - … en Conseil d'arrondissement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif n° 116 ter, étant entendu que le vœu n° 116 a été retiré.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 146).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux contrôles des polluants de l'incinérateur d'Ivry.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 117 et n° 117 bis relatifs aux contrôles des polluants à l'incinérateur d'Ivry.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Monsieur Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Maire.

La pollution de l'air entraîne plus de 400.000 décès prématurés dans l'Union européenne, sans compter la forte augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires dues à ce fait. En France, nous émettons de nombreux polluants, notamment via trois sources principales : les déplacements, l'industrie et l'incinération. D'ailleurs, la France est régulièrement pointée du doigt par la Commission européenne en raison des dépassements réguliers des limites d'émissions.

C'est la raison pour laquelle les écologistes s'opposent au projet de reconstruction surdimensionnée d'Ivry-Paris 13, qui va entraîner la pérennité des pollutions atmosphériques en raison de l'incinération trop importante des déchets qui va s'y effectuer, cet équipement étant surdimensionné au regard de notre cible : le zéro déchet et la diminution progressive des déchets que nous produisons.

En particulier, ces émissions polluantes dans l'atmosphère sont de plusieurs ordres, notamment les dioxines chlorées, des polluants hautement toxiques pour lesquelles l'O.M.S. ne donne pas de seuil d'acceptabilité et que ces usines d'incinération produisent. Les dioxines bromées, aussi dangereuses que les dioxines chlorées, sont produites par l'incinération de nombreux produits contenant des retardateurs de flamme, comme on en trouve dans les vêtements, les revêtements de sol, les meubles, les plastiques, les circuits imprimés, les télévisions ou autres ordinateurs. Elles se retrouvent dans les ordures ménagères, et donc, sont incinérées. Les dioxines bromées font partie des polluants dits "émergents" qui ne sont pas encore réglementés et surtout pas mesurés.

En 2013, le SYCTOM a effectué certains prélèvements à la demande du comité de suivi de site, dont les résultats soulignent la présence de ces polluants, ces dioxines bromées et de particules fines.

Aussi, le vœu demande que la Ville de Paris demande au SYCTOM de mesurer ces dioxines bromées et de nous en rendre compte.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Monsieur SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu nous appelle à la vigilance sur un type de polluant précis que sont les dioxines bromées ou les furanes bromées, qui répondent à l'appellation "PBDD" ou "PBDF". Elles sont issues des produits bromés utilisés comme retardateurs de flamme dans des textiles ou des produits de consommation courante. Contrairement aux dioxines chlorées qui ont des normes et des niveaux de toxicité caractérisés, pour les produits bromés, il n'y a pas de normes sanitaires ni de concentration seuil dans la réglementation.

Sur le site de l'incinérateur d'Ivry, le SYCTOM réalise des campagnes de mesures à côté des autres produits, y compris pour ces produits bromés. Ces campagnes de mesures, pour répondre à un vœu du conseil municipal d'Ivry, se font quatre fois par an et seront rendues publiques dans le "Dossier d'information du public", publié tous les ans. Mais, bien sûr, sans niveau réglementaire indicatif, ces concentrations sont difficilement interprétables.

C'est pourquoi le vœu de l'Exécutif, en réponse au vôtre, propose : que le SYCTOM continue à effectuer ses mesures très régulièrement ; qu'il continue à publier les résultats et que ceux-ci soient facilement accessibles pour le grand public ; que la Ville relaie les résultats de ses mesures ; et surtout - c'est sans doute le plus important - que la Maire de Paris saisisse le Ministre de la Transition écologique pour que l'on arrive à caractériser ces produits, leur toxicité et établir des valeurs de référence dans leur concentration.

Dans ces conditions, je vous demanderai un retrait de votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, est-ce que vous retirez votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, ce que propose l'Exécutif constitue un premier pas vers la mesure de ces polluants émergents qui sont très probablement nocifs pour la santé, mais il faut en savoir plus pour connaître le niveau acceptable d'émission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 117 est donc retiré, et donc, pas d'explication de vote.

Je mets aux voix…

Pardon, effectivement.

Monsieur AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci. Excusez-moi.

Très rapidement, nous ne participerons pas au vote, non pas que nous soyons opposés en tant que tels à ce vœu, mais une fois de plus, vous vous servez d'une tribune du Conseil de Paris. Sauf erreur, vous avez des élus et

des Conseillers de Paris verts qui sont membres du conseil d'administration du SYCTOM. Cela doit se discuter au conseil d'administration du SYCTOM, pas au Conseil de Paris. Nous ne prendrons pas part au vœu, même si nous ne sommes pas contre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 147).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux panneaux d'affichage associatifs du quartier Montorgueil.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le dernier vœu de la matinée, le vœu n° 118 est relatif aux panneaux d'affichage associatifs du quartier Montorgueil.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous savez que les conseils de quartier dans le 2e arrondissement, lorsqu'ils émettent un vœu, ce vœu est automatiquement inscrit à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement qui suit. Les élus en débattent, l'amendent et l'adoptent. C'est ce qui s'est passé pour ce vœu émis par le conseil de quartier Montorgueil-Saint-Denis qui porte sur la mise en place d'affichage associatif. Pourquoi ? Parce que les conseillers de quartier constatent des débordements constants d'affichage sauvage sur les panneaux d'entrée et de sortie de la zone piétonne du quartier Montorgueil-Saint-Denis. Il est très difficile de maintenir ces panneaux sans affichage sauvage. Par ailleurs, le conseil de quartier est très frustré de ne pas avoir de panneaux d'affichage associatif afin de faire part à la population de ses réunions et de son ordre du jour.

C'est la raison pour laquelle, ces panneaux devant à terme être déposés, panneaux d'entrée du quartier Montorgueil recouverts régulièrement d'affichage publicitaire sauvage, le conseil de quartier a émis le vœu que soit installée une dizaine de panneaux d'affichage associatif dans le quartier, ce qui correspond à une demande parfaitement légale.

Nous souhaitons accompagner, en tant que mairie du 2e arrondissement, cette demande, sachant que le conseil de quartier a indiqué qu'il contribuerait sur son budget à la mise en place de ces dispositifs d'affichage.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SIMONDON, vous avez la parole.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Deux éléments dans votre vœu, c'est pourquoi je réponds : d'une part, l'affichage sauvage et les difficultés rencontrées liées à l'affichage sauvage, d'autre part, l'affichage associatif.

Concernant l'affichage sauvage, oui, c'est un fléau. De grandes marques salissent nos rues, s'en servent comme d'une devanture sans coût. Cela dégrade beaucoup l'aspect de nos rues et l'état des façades. Cela nous demande un nettoyage fréquent qui coûte cher et prend beaucoup de temps à nos équipes. D'où une verbalisation, non pas tant de l'afficheur en flagrance qui pourrait être repéré par nos équipes, mais plutôt une constatation de l'affichage, pour refacturer tous les coûts d'enlèvement aux sociétés qui sont affichées, avec un forfait que nous avons établi ensemble à 541 euros, et plus selon la surface, dans une délibération en décembre dernier. D'où une vigilance particulière sur ce sujet.

J'en profite pour répondre à une insinuation un peu malheureuse de Mme LECUYER faite hier, d'une éventuelle collusion entre la Ville et les sociétés de marketing qui font cet affichage sauvage. Non, bien sûr, nous ne passons pas par ces sociétés. En l'occurrence, l'une d'entre elles, la plus célèbre sans doute, a rempli plusieurs prestations pour la Ville il y a plusieurs années uniquement pour de la communication pendant des événements. Depuis qu'elle s'est lancée dans le "street marketing" de type guérilla, la Ville ne passe plus par elle. Depuis 2016, pour être précis.

Concernant l'affichage associatif, je tiens à préciser que tout le monde doit respecter l'interdiction de l'affichage sauvage, aussi bien les grands groupes que les afficheurs culturels ou associatifs qui ont d'autres moyens et accès.

Il y a actuellement quatre panneaux associatifs dans le 2e arrondissement, plus ceux qui concernent l'information municipale et ceux pour les conseils de quartier.

Avec ma collègue Pauline VÉRON, nous émettons un avis favorable pour étudier la pose de nouveaux panneaux, sans engagement sur l'objectif de 10. Cela dépend beaucoup des sites possibles. Ce sera étudié sur un périmètre plus large du secteur centre : 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Une fois de plus, mais je l'ai dit en 7e Commission : sur le premier alinéa, les entreprises qui sont responsables, et vous avez raison, Monsieur le Maire, ce sont aussi les associations. C'est ce que je tenais à faire remarquer. Dans les associations, cela va vous faire plaisir, les partis politiques peuvent aussi polluer en cette période de campagne. Il faut aussi les citer.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 148).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vous remercie, nous avons achevé la 3e Commission.

Nous débuterons à 14 heures 30 avec la 4e Commission.

A toute à l'heure !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - On va avancer dans l'ordre du jour. Je suis désolée. Tant pis pour Marie ATALLAH. Il est déjà 36. Cela fait déjà 6 minutes. Je suis désolée mais tant pis, nous allons avancer.

2019 DU 24 - Dénomination place Ghislaine Dupont - Claude Verlon - Camille Lepage (2e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vais donc passer à l'examen du projet de délibération DU 24 relatif à la dénomination de la place Ghislaine Dupont, Claude Verlon et Camille Lepage dans le 2e arrondissement.

La parole est à Jacques BOUTAULT pour 5 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

5 minutes pour me réjouir de la dénomination de cette place, du nom de Ghislaine Dupont, grand reporteur, Claude Verlon, ingénieur du son, et Camille Lepage, journaliste et photographe, tués tous pour la liberté d'informer, que nous honorons par l'attribution de leurs noms à cette petite placette nouvellement créée au cœur du 2e arrondissement, qui est le quartier historique de la presse. Nous inaugurerons très bientôt cette place. Je tenais à souligner que nous sommes très attachés à ce droit d'informer et à la liberté de travailler des journalistes. Nous souhaitons que toute la lumière soit faite, notamment sur l'assassinat de Ghislaine Dupont qui n'a pas été élucidé à ce jour. Je pense que, avec les familles, nous nous associerons pour que l'ensemble des journalistes qui perdent la vie dans l'exercice de leur profession voient les commanditaires et les assassins condamnés. Nous sommes très attachés à ce que justice soit faite.

En dénommant cette place par le nom de ces trois journalistes, Paris s'honore à défendre la liberté de la presse.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Hélène BIDARD, pour 5 minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, Monsieur le maire du 2e arrondissement, Paris en effet est et restera la ville de la liberté. Renier la liberté, c'est, pour le peuple de Paris, se renier lui-même. La liberté de la presse est consubstantielle à la liberté tout court.

Quand, en 2015, avec Charlie Hebdo, lorsque 12 femmes et hommes ont payé ici même, à Paris, le prix de notre liberté, nous réaffirmons aujourd'hui à travers ce projet de délibération que la liberté de la presse et la liberté d'expression sont au premier rang de nos priorités politiques et démocratiques pour les droits humains.

Aussi, de la même façon que nous avons accordé à Charlie Hebdo la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, nous souhaitons aujourd'hui rappeler l'attachement absolu, imprescriptible, inconditionnel, de l'ensemble de notre Assemblée de Paris à la liberté de la presse, en inscrivant dans l'espace public parisien les noms de journalistes tués pour la liberté d'informer. Il s'agit d'une part de Ghislaine Dupont, grand reporter pour Radio France Inernational, et Claude Verlon, ingénieur du son, tous deux tués le 2 novembre 2013 alors qu'ils étaient en mission au Mali, un double assassinat revendiqué par l'organisation terroriste Al-Qaïda aux Pays du Maghreb islamique, même si toute la lumière reste à faire sur les circonstances précises de leur assassinat, et le mobile réel de leur enlèvement, afin que nous puissions espérer justice.

Ce projet de délibération nous permettra d'autre part d'honorer la mémoire de Camille Lepage, journaliste et photographe free-lance de 26 ans, tombée sous les balles dans l'exercice de son métier le 12 mai 2014 en République centrafricaine.

Sur une proposition du Syndicat national des journalistes, c'est donc avec une très grande émotion que nous attribuerons leur nom, Ghislaine Dupont, Claude Verlon et Camille Lepage, à une place du 2e arrondissement dans un quartier emblématique pour la presse française, le 3 mai prochain, journée mondiale pour la liberté de la presse.

C'est une proposition qui nous est venue puisque j'ai proposé que nous accompagnions le S.N.J. pour faire les 100 ans du congrès du S.N.J. dans les salons de l'Hôtel de Ville. D'ailleurs, vous étiez là, Monsieur le Maire. Cela a été un moment important pour le S.N.J., tout autant que pour la Ville de Paris.

Je ne peux m'empêcher en ce moment d'avoir enfin une pensée pour Gilles Jacquier, grand reporteur de France 2, mort le 11 janvier 2012 à Homs, en Syrie, à qui nous avons aussi rendu hommage en donnant son nom très précisément 5 ans après à une esplanade du 11e arrondissement.

Mes chers collègues, au-delà de notre statut d'élus, c'est en tant que citoyennes et citoyens que ce projet de délibération peut et doit nous interpeller, car la liberté de la presse est un droit inaliénable, et qu'une véritable démocratie suppose que tous et toutes soient informés pour être libres dans leur choix et autonomes dans leurs décisions. Avec votre vote, que j'espère unanime, la Ville de Paris apportera son soutien inconditionnel, comme elle aura toujours une pensée pour celles et ceux, journalistes et techniciens du journalisme, qui se sont battus pour la liberté de la presse depuis des siècles et pour celles et ceux qui ont incarné avec intransigeance ce combat pour la liberté d'informer, de créer et de s'exprimer encore aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2019, DU 24). Je vous en remercie.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation de l'Observatoire international des prisons.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 120 est relatif à la situation de l'Observatoire international des prisons.

Je donne la parole à Danièle PREMEL pour 2 minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Je rappellerai l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme qui déclare que "nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants". Pourtant, 35 établissements pénitentiaires ont été considérés comme exposant les personnes détenues à des traitements inhumains ou dégradants par la justice française.

La section française de l'O.I.P. joue un rôle majeur en agissant pour le respect des droits humains en milieu carcéral, et en contribuant au débat public par un travail rigoureux d'analyse des politiques pénales et pénitentiaires.

Il y a une véritable fragilisation financière de l'O.I.P. Au vu de son travail, nous nous devons de soutenir la pérennisation de son existence. Celui-ci travaille de façon indispensable pour que l'on ait une meilleure lecture des problématiques en prison. Nous demandons donc que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement et la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France sur la baisse des subventions que subit la section française de l'O.I.P et qui la met en péril.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD pour 2 minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie par ce vœu d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur la situation de l'Observatoire international des prisons, dans un contexte que vous connaissez de réouverture du centre pénitentiaire de Paris "La Santé". Je me félicite que la Ville intervienne entre autres par l'intermédiaire de la mission locale au sein du plateau technique du S.P.I.P. de Paris.

Je ne vais pas m'étendre sur le contexte dans lequel les difficultés de l'O.I.P. sont pointées, sur les débats et réactions autour de la loi de programmation quinquennale et de réforme de la Justice, dans laquelle le Gouvernement a fait connaître les contours de sa réforme carcérale, sans compter les coups de rabot que subissent les associations et la baisse constante des subventions publiques qui s'opère. L'O.I.P n'hésite pas à dénoncer les conséquences des conditions de détention, qui continuent d'être attentatoires à la dignité humaine par la surpopulation, l'absence d'intimité, l'insalubrité, le manquement criant au titre de l'accompagnement sanitaire, social et professionnel. L'O.I.P. est frappé de plein fouet par ce phénomène de réduction des subventions. La situation est alarmante, avec une subvention de 46.500 euros accordée en 2015 par le Conseil régional d'Ile-de-France, passée à 0 euro aujourd'hui.

Et que dire du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, qui soutenait l'O.I.P. à hauteur de 50.000 euros et qui a baissé de plus de 50 % sa subvention, n'atteignant plus que 23.000 euros.

Il s'agit de se mobiliser maintenant, élus locaux comme parlementaires, pour que cet acteur au rôle fondamental ne termine pas avec un bilan budgétaire négatif. Sa mission d'information et d'enrichissement du débat public continue de faire de la Justice le pouvoir gardien de nos libertés. Ses actions plaidoyers sont indispensables. Ses campagnes de grand public doivent continuer à résonner dans l'espace public.

C'est pourquoi je vous remercie et vous invite donc à voter ce vœu. Je donne bien évidemment un avis très favorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 120 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2019, V. 149).

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination "Terrasse des 500 Délégué.e.s de la Commune".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 121 est relatif à la dénomination "Terrasse des 500 Délégué.e.s de la Commune".

Je donne la parole à Pierre AIDENBAUM pour 2 minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, la chute est la première cause de décès accidentels chez les personnes âgées en France. Pourtant, elles semblent pour beaucoup d'entre elles évitables, car elles sont souvent dues à un environnement inadapté. Cet enjeu est important, notamment pour les dépenses médico-sociales car la prise en charge de la dépendance coûte beaucoup plus cher que les politiques de prévention. C'est la raison pour laquelle la mairie du 3e arrondissement a soutenu en 2015 un projet de création d'un espace d'activité physique adopté lors du budget participatif, choisi par les habitants et doté d'un budget de réalisation de 175.000 euros.

L'endroit pour accueillir ce lieu innovant est tout à fait indiqué : c'est la terrasse de la résidence pour personnes âgées gérée par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, rue au Maire. Un comité de pilotage pour réaliser ce projet a été mis en place par la mairie du 3e, le C.A.S.-V.P., des spécialistes de l'activité physique adaptée, des membres de la Conférence citoyenne Ville amie des aînés et naturellement le maître d'ouvrage. Un projet a été imaginé, permettant de l'équiper de matériel d'activité physique adapté, d'ajouter une passerelle en bois pour la déambulation, de renforcer la palette florale, de maintenir des bancs et d'ajouter un potager partagé.

Travailler sur ce projet a été également l'occasion de découvrir l'histoire de cet immeuble, et quelle histoire. C'est à cette adresse que furent créés les Comités républicains de vigilance et le Comité central des 20 arrondissements par 400 à 500 délégués de l'Internationale le 5 septembre 1870, prémices de la Commune de Paris. Il s'agit là d'un organe parisien créé dès la proclamation de la République, le 13 septembre 1870, afin d'obtenir du Gouvernement de la Défense nationale des mesures politiques et sociales favorables aux classes ouvrières. Il réclame également la suppression de la police d'Etat, la liberté de la presse, etc. A partir du 1er janvier, il se rebaptise "délégation des 20 arrondissements". C'est elle qui fait placarder le 5 janvier l'affiche rouge qui appelle à la

formation de la Commune de Paris. Après le soulèvement du 18 mars 1871, la délégation reprend son nom de Comité central qui disparaîtra le 19 mai, à la veille de la Semaine sanglante.

Aussi, afin de marquer l'histoire de cet emplacement fondateur dans l'histoire de la Commune de Paris, un vœu a été adopté à l'unanimité du dernier Conseil du 3e, pour que ce lieu porte le nom de "Terrasse des 500 Délégué.e.s de la Commune", en souvenir de celles et de ceux qui ont été les premiers acteurs de cette période si importante pour la Capitale.

Je suis désolé, j'ai dépassé un peu mon temps.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour 2 minutes.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le maire du 3e arrondissement, vous avez presque tout dit lors de la présentation de ce vœu. Effectivement, rappeler l'histoire de ce lieu, histoire assez insolite et très intéressante puisque cet immeuble du 3e arrondissement, qui a connu les prémices de la Commune de Paris à la fin du XIXe siècle, avait accueilli des hommes et des femmes engagés pour le progrès social. Ils s'étaient réunis en ces lieux pour organiser la défense de leurs idéaux.

Quel plus bel hommage aurions-nous pu faire à ces hommes et ces femmes, sinon leur dédier un immeuble et cette terrasse que nous appellerons désormais "la Terrasse des 500 délégué.es de la Commune", dans ce lieu qui est un lieu consacré au public, puisqu'il s'agit d'une résidence senior, d'un club senior, ainsi que d'un centre de santé. Ce club senior, comme nous allons le voir dans le vœu suivant, sera désormais ouvert à d'autres associations.

Vous l'avez dit aussi, il est destiné à être un espace d'activités physiques adaptées. Ce projet est issu et financé par le budget participatif, pour permettre aux seniors de pouvoir faire du sport au plus près de chez eux. Vous le savez aussi, comme moi : c'est une demande très importante à Paris.

Évidemment, j'émets un avis favorable à ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 121 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 150). Merci.

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination Maggie Kuhn au lieu intergénérationnel de la Résidence au Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 122 est relatif à une dénomination Maggie Kuhn au lieu intergénérationnel de la Résidence au Maire.

Je donne la parole à Pierre AIDENBAUM, pour 2 minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci.

Ce projet est également issu du budget participatif pour la résidence de personnes âgées, gérée par le Centre d'action sociale. Il s'agissait de réhabiliter l'intégralité du rez-de-chaussée pour pouvoir en faire un lieu qui d'une part reçoive dans de meilleures conditions le club Emeraude traditionnel, mais également pour pouvoir accueillir plus d'associations parisiennes qui œuvrent à destination des seniors. Les clubs Emeraudes ne sont ouverts que du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. Il y a des plages horaires non utilisées, relativement larges, pour un secteur associatif dédié à l'intergénérationnel et à l'âge, très important sur Paris. Il a paru important de pouvoir créer un tel lieu qui est, du reste, une première je crois à Paris. Des créneaux supplémentaires pour les associations parisiennes sont mis à disposition afin qu'elles puissent augmenter l'offre de loisirs et d'inclusion sociale, surtout pour les personnes âgées, mais également de pouvoir avec elles, à leurs côtés, contribuer à renforcer un autre regard que porte la société sur les aînés.

En effet, à chaque fois que l'on parle de personnes âgées, on ne pense qu'à des personnes dépendantes, alors que 90 % des personnes sont autonomes. Aussi, il nous est apparu important de pouvoir donner le nom de Maggie Kuhn à cet espace. Qui est Maggie Kuhn ? C'est une Américaine née en 1905 et morte en 1995. Elle a créé, avec un groupe de "vieux", comme elle les appelait, le collectif des Panthères grises "gray panthers", qui est un groupe de vieux qui ont refusé le rôle de retraités qui leur était assigné juste à l'âge retraite, où ils étaient purement et simplement "virés", comme on disait à l'époque, de leur entreprise. Ils n'étaient pas vraiment des retraités, mais on

les forçait à être des retirés, alors que les retraités sont impliqués encore dans la vie de la société et ont leur mot à dire sur toutes les affaires les concernant.

Ce groupe s'est beaucoup investi dans la mise en place de réformes nationales importantes. Ce groupe est même devenu un interlocuteur officiel de la Maison Blanche. On cite à son actif la réforme des maisons de retraite, une partie de la réforme du système de soins, beaucoup de nouvelles mesures législatives aux Etats-Unis dans la lutte contre les discriminations. Aujourd'hui, les Panthères grises revendiquent un mouvement associatif de près de 40 millions de personnes.

Une grande militante américaine, un lieu à qui nous souhaitons donner son nom. Je vous propose d'attribuer ce nom de Maggie Kuhn, qui a passé sa vie à lutter contre l'âgisme, contre la discrimination basée sur l'âge, et à lutter pour une nouvelle vision de la société sur les seniors, à ce lieu intergénérationnel.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Galla BRIDIER pour 2 minutes.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - A nouveau, chers collègues et cher Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, je me réjouis que l'on puisse évoquer dans cette enceinte l'existence de ce beau projet, et de ce lieu situé rue au Maire au cœur du 3e arrondissement. C'est un projet auquel nous avons travaillé pendant de longs mois avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, avec la mairie du 3e, qui a orchestré la gestation et la naissance de ce projet, si je puis parler ainsi, et qui incarne la politique que nous souhaitons de polyvalence des lieux associatifs et autres.

Je veux vraiment remercier l'ensemble des services qui ont permis que cela prenne réalité aujourd'hui. Je souscris à ce qui a été dit par le maire du 3e arrondissement, et suis vraiment très heureuse que l'on puisse donner le nom de Maggie Kuhn à ce lieu situé dans le club senior de cette résidence service de la rue au Maire.

Il n'y a pas véritablement en France de mouvement dont l'objet est de représenter les intérêts et de défendre la dignité des personnes retraitées, et plus spécifiquement celle des personnes âgées, alors que l'âgisme est une discrimination très importante. Je pense que nous pouvons nous honorer de dédier un lieu à Maggie Kuhn dans le 3e arrondissement à Paris.

C'est évidemment un avis favorable que je donne à ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 151). Je vous remercie.

Voeu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la résidence seniors des Epinettes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 123 relatif à la résidence seniors des Epinettes.

Je donne la parole à Mme Alix BOUGERET pour 2 minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a pour objectif d'attirer votre attention sur une réelle situation d'urgence et permettre une prise de conscience sur l'état de la résidence des Epinettes dans le 17e arrondissement. Avec Geoffroy BOULARD et Olga JOHNSON, nous souhaitons par ce vœu tirer le signal d'alarme. En effet et pour cause, les conditions de vie des 90 résidents de cet établissement du C.A.S.-V.P. se sont profondément dégradées ces dernières années. Quelques exemples : des installations électriques toujours pas rénovées malgré une demande de sécurisation électrique datant de 2011, ce qui est scandaleux,, des disjoncteurs fermés à l'aide de bouts de "scotch", ce qui est excessivement dangereux, la présence de rongeurs dans les plafonds, de punaises de lit et j'en passe... Les résidents sont même contraints à se rendre dans les laveries privées faute de machines en état de service dans la résidence, alors qu'ils sont nombreux à bénéficier de prestations sociales.

Il est donc temps d'agir, c'est l'objet de ce vœu, en rénovant cette résidence dont l'état laisse à désirer. Il est temps que les travaux de sécurisation électrique soient réalisés dans les plus brefs délais, il en va de la sécurité des résidents, ou encore qu'un effectif supplémentaire, avec une mission de sécurité-prévention, soit recruté pour les accompagner sur le plan matériel au quotidien.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Galla BRIDIER pour 2 minutes.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous avez souhaité attirer notre attention sur la résidence service des Epinettes, qui disposent de 80 logements, dont certains pour 2 personnes, d'où 90 résidents, d'un club et d'un restaurant Emeraude qui fait également office de restaurant solidaire le soir.

Vous évoquez l'état dégradé de la résidence. Je m'y suis rendue à la lecture de votre vœu, puisque j'ai vraiment eu très peur d'arriver dans une résidence service insalubre, où il y aurait des rats partout qui circulent, des souris, etc.

Vous imaginez bien que je n'ai pas trouvé la résidence dans cet état. Qu'il y ait des travaux de rénovation et des restructurations à réaliser, c'est clair. D'ailleurs, je vous rassure tout de suite, une étude de faisabilité est actuellement en cours en vue d'une réhabilitation complète. Cette étude de faisabilité sera finalisée d'ici l'été. Cette résidence fera donc l'objet d'une restructuration au prochain plan d'investissement de la mandature.

Les travaux projetés portent notamment sur le ravalement des façades, avec isolation thermique extérieure, le changement des installations électriques, la rénovation des logements et l'installation des douches, qui sont aujourd'hui partagées, majoritairement.

Cette résidence n'est cependant pas laissée à l'abandon. Je ne peux pas vous laisser dire cela, comme vous le laissez supposer dans votre vœu. Vous parlez des "scotchs" et du système électrique. Le système électrique est aux normes. Les "scotchs" que vous évoquez ne servent pas à tenir les portes des compteurs. C'est seulement la gardienne de la résidence qui a "scotché" l'ensemble des compteurs pour que les résidents ne puissent pas ouvrir les compteurs, ce qui était généralement fait.

Je vous en prie, on ne peut pas dire que cette résidence n'est pas entretenue. Elle l'est, par le C.A.S.-V.P. du 17e. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 123 du groupe les Républicains et UDI-MODEM est-il maintenu ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2019 DASES 53 - DDCT - Subventions (119.000 euros) à 7 associations et conventions avec 5 d'entre elles et un second avenant pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 53 - DDCT. Subventions pour 119.000 euros à sept associations et conventions avec cinq d'entre elles, et un second avenant pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Cette intervention pour, une fois n'est pas coutume, souligner que nous avons de vraies raisons de nous réjouir de certains de nos projets de délibération. Celui-ci en fait clairement partie. Les associations qui seront financées par ces subventions font à la fois un travail d'écrivain public, de permanences socio-juridiques, de conseil approfondi, de médiation socioculturelle, d'interprétariat, de suivi téléphonique, d'accompagnement physique auprès des institutions. C'est bien là que l'on doit trouver la Ville de Paris, sur ces sujets de médiation, d'accompagnement, de terrain. C'est ce genre de projets de délibération pour lesquels nous nous réjouissons et nous sommes convaincus que la Ville a toute sa place et tout son rôle à jouer.

Evidemment, la question que je sous-entends par ces propos, c'est que je préfère voter des projets de délibération qui nous permettent de renforcer nos cœurs de métier autour de la médiation et de l'accompagnement de celles et ceux qui sont les plus démunis à Paris, plutôt que de donner des moyens à des structures qui s'occupent essentiellement de la sécurité.

Je tenais à souligner le fait que notre groupe se réjouit de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour 5 minutes maximum.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je vous prie d'excuser Colombe BROSSEL qui est en route pour nous rejoindre, et qui devrait arriver d'ici peu. Elle m'a demandé de pouvoir répondre concernant ce projet de délibération.

Vous avez dit l'essentiel. En effet, c'est un projet de délibération qui soutient sept associations qui mènent depuis de nombreuses années des actions d'accès aux droits à destination des Parisiens. Les actions menées sont très diverses, qu'il s'agisse de permanences d'écrivains publics, de permanences juridiques sur le logement ou le droit au séjour, de traductions ou de médiation socioculturelle.

Votre intervention nous permet collectivement, et nous vous en remercions, de pouvoir saluer toutes ces associations, leurs initiatives, et les remercier pour leur investissement au service des Parisiennes et Parisiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 53 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 53 - DDCT).

2019 DASES 55 - DAE-DDCT-DJS - Subvention (124.000 euros) et avenant avec l'Association de prévention du site de la Villette (19e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 55 - DAE-DDCT-DJS. Subvention pour 124.000 euros et avenant avec l'Association de prévention du site de la Villette, dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à Danièle PREMEL pour 5 minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris soutient fortement et régulièrement les associations travaillant sur le champ de la prévention. Si j'interviens sur ce projet de délibération concernant l'Association de prévention du site de la Villette, c'est parce que son travail permet de souligner les fondamentaux et les axes à soutenir dans les projets qui relèvent de la prévention. Une action de prévention, c'est une réponse diversifiée qui s'appuie sur plusieurs dimensions et propositions.

La rupture des liens sociaux est complexe, et on ne peut pas la recoudre avec une réponse linéaire et unique. L'approche proposée par l'association permet d'aller vers les jeunes, en offrant une accroche dans laquelle, en fonction de leur histoire et de leur intérêt, ils peuvent se retrouver. Ils peuvent se retrouver par des activités d'animation, des maraudes éducatives, des participations aux instances de la protection de l'enfance, une démarche d'insertion professionnelle.

Une action de prévention, c'est aller vers l'autre, aller vers un public qui ne vous a ni appelé, ni demandé, ni explicitement demandé une aide. C'est vous qui, en quelque sorte, devez créer la demande et l'adhésion. C'est pourquoi certaines conditions sont nécessaires, même si elles ne sont pas suffisantes. Je pense à la proximité, à l'investissement d'un lieu, à des propositions qui ont une résonance dans la culture et les pratiques du public auquel on s'adresse, une démarche active qui peut leur permettre de découvrir leurs compétences et de construire une autre relation au monde et à l'environnement.

Je me réjouis donc de l'attribution de cette subvention qui met en valeur l'intérêt de cette association pour le domaine culturel, puisqu'elle organise des actions d'éducation artistique à destination des jeunes en difficulté, mais également à celles et ceux qui fréquentent le parc ou sont intéressés, des activités d'éducation à l'image, "Radio Télé La Villette", qui développent un outil pédagogique audiovisuel et suscitent vraiment l'intérêt des jeunes.

Une action de prévention, c'est bâtir une réponse collective et partenariale. Aucune institution, aucune association n'a à elle seule l'ensemble des savoir-faire, des qualifications et des outils pour les financer et pour financer la prévention, à savoir l'inclusion des personnes ou des groupes sociaux dans un avenir partagé, imaginé et construit ensemble.

La démarche de cette association s'appuie sur des compétences territoriales, mises en commun, en priorité sur le site même de la Villette, mais aussi en favorisant le lien en fonction des besoins identifiés avec les acteurs sociaux des arrondissements proches de la Villette, sur ses propres compétences et son réseau des établissements culturels du site de la Villette, pour une action d'insertion professionnelle. Je pense particulièrement au dispositif d'insertion Villette Emploi, pour l'aide qu'il apporte aux jeunes, en les mettant en lien avec les différents établissements du site et les entreprises partenaires afin de faciliter leur intégration.

Ce projet de délibération nous donne un bilan chiffré des actions de cette association. Je ne vais pas toutes les énumérer, mais je vais simplement préciser qu'elles ont un réel impact.

Je ne peux terminer mon intervention sans insister sur le fait que ces actions d'insertion sont celles qui sont, à mon sens, porteuses d'avenir pour les Parisiennes et les Parisiens, celles qui feront de notre ville une cité apaisée, où les liens sociaux se renforcent. Ce n'est pas une police municipale qui permettra de retrouver les liens avec les jeunes et les moins jeunes en rupture. Laissons à l'Etat ses compétences et recentrons la ville sur ses fonctions de base, celles d'un lien social, d'aide et de prévention de proximité. Nous devons accompagner l'espérance de la jeunesse, qu'elle a en elle.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour 5 minutes maximum.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame PREMEL, d'avoir souligné l'importance et le rôle de cette association, association de prévention du site de la Villette, qui est une association phare qui accompagne les jeunes pour leur permettre de participer, comme tous les autres habitants d'ailleurs, aux activités proposées sur le site de la Villette.

L'association propose des activités culturelles, mais aussi un travail autour de l'insertion professionnelle, en lien avec les établissements du site de la Villette. Elle propose des sensibilisations à la citoyenneté et à la lutte contre la discrimination, au décryptage de l'information et à des formations de professionnels. L'A.P.S.V. organise également la coordination des acteurs, notamment dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations du 19e, qu'elle contribue à porter avec la mairie du 19e arrondissement.

Je ne vais pas être plus long, et surtout je ne rentrerai pas dans la fin du débat posé par votre dernière intervention concernant la création d'une police municipale à Paris, de mon point de vue tout à fait nécessaire. Je voulais vous remercier et, par l'intermédiaire de votre intervention, remercier et associer notre Conseil aux activités de l'Association de prévention du site de la Villette.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 55 - DAE-DDCT-DJS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 55 - DAE-DDCT-DJS).

2019 DDCT 25 - DASCO-DASES-DAE - Approbation du projet réseau EIF-FEL ("Fonds Asile Migration Intégration") (FAMI) - programmation 2014-2020, conventions pluriannuelles de partenariat, subvention (179.417 euros en 2019).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 25 - DASCO-DASES-DAE. Approbation du projet réseau EIF-FEL ("Fonds Asile Migration Intégration"), (FAMI) - programmation 2014-2020, conventions pluriannuelles de partenariat, subvention pour 179.417 euros en 2019.

La parole est à Fanny GAILLANNE pour 5 minutes maximum.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes très satisfaits de voir l'élargissement des moyens alloués au réseau EIF-FEL. La Ville de Paris, ville refuge pour de nombreuses personnes, soutient des formations en matière d'apprentissage du français, qui bénéficient annuellement à 24.000 personnes explique ce projet de délibération. Le réseau EIF-FEL est actuellement déployé dans les 13e, 14e et 18e arrondissements de Paris. Nous saluons l'initiative d'élargir ce réseau aux 17e, 19e, et 20e arrondissements, d'autant plus qu'il s'agit de territoires avec une forte demande.

La Ville de Paris prend ses responsabilités en étendant ce dispositif alors que, une fois de plus l'Etat, refuse de mettre en place une véritable politique d'accueil des migrants. En effet, la loi sur l'asile et l'immigration adoptée le 1er août 2018 ne répond pas aux besoins d'apprentissage du français pour toutes les personnes concernées.

Dans le cadre du portail du service public régional de formation, pour intégrer les cours de français langue étrangère, il faut être inscrit comme demandeur d'emploi, ce que le statut des migrants ne permet pas. Ils ne peuvent pas non plus accéder aux parcours de formation linguistique dans le cadre du contrat d'accueil républicain délivré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, s'ils ne sont pas demandeurs d'asile. D'autant que sous l'égide de l'O.F.I.I., par le biais d'appels d'offres dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, pour celles et ceux qui y ont accès, l'apprentissage du français s'est peu à peu rétréci à l'acquisition d'un niveau de maîtrise minimum pour les personnes qui viennent d'arriver sur notre territoire.

Pour pallier ce manquement, la Ville de Paris a demandé une subvention supplémentaire au Fonds Asile Migration Intégration, afin d'étendre le périmètre d'action de ce réseau.

En complément de ce réseau, il est important de parler de l'existence des dispositifs mis en place par les universités, ou encore des bénévoles qui donnent des cours de français, par exemple avec le B.A.M. sur la place Stalingrad, dans le 19e. Apprendre le français doit être un droit pour toutes et pour tous sans condition. L'apprentissage du français est un véritable moyen d'insertion socio-professionnelle. Il permet de trouver un emploi, un logement ou encore de tisser des liens sociaux. Maîtriser la langue du pays d'accueil permet à l'individu d'exister en tant qu'être social. C'est le premier pas vers sa vie de citoyen. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil doit donc être au cœur de l'accompagnement dont les personnes migrantes ont besoin. Rien qu'en 2018, 18.091 premières demandes d'asile à Paris ont été enregistrées. Nous voyons bien à quels besoins nous sommes confrontés. Il faudra sans doute poursuivre nos efforts. Pour l'instant, c'est avec plaisir que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN, pour 5 minutes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci. J'espère avoir plus souvent à rapporter les projets de délibération de ma collègue Colombe BROSSEL pour recevoir, dans toutes les interventions, toutes ces félicitations.

Merci de souligner l'importance de ce projet qu'est le réseau EIF-FEL, évaluation, information, formation français en lien, qui a été initié en 2016 par le Ville de Paris et qui a été construit avec trois associations partenaires, le Centre Alpha Choisy, le C.E.F.I.L. et Réseau Alpha. Il mobilise les services municipaux, les cours municipaux d'adultes de la DASCO et il se déploie depuis 3 ans dans trois arrondissements, 13e, 14e et 18e. Il permet d'offrir des évaluations fines aux personnes qui présentent des besoins en français. Il permet de fédérer, coordonner et professionnaliser les acteurs du français à Paris. Il permet de renforcer la qualification des acteurs mobilisés pour l'apprentissage du français. Depuis 2016, plus de 2.000 personnes ont pu bénéficier d'évaluation et être ainsi orientées vers des parcours de formation adaptés à leur profil. Près de 500 formateurs, bénévoles et professionnels, ont pu suivre ces formations.

Il a donc été proposé, devant la réussite de ce projet, cette année, de l'étendre à de nouveaux territoires. Cette année, l'extension sera faite aux 17e, 19e et 20e arrondissements. Nous tenons à remercier le Centre Alpha Choisy, présent dans les 13e et 14e arrondissements, le C.E.F.I.L. dans les 17e et 18e arrondissements, et le Réseau Alpha pour leur contribution majeure à ce dispositif, et à la nouvelle structure, l'association Paroles Voyageuses, qui œuvrera dans les 19e et 20e arrondissements.

C'est donc une nouvelle étape dans la politique globale que nous déployons en faveur de l'apprentissage du français avec ce projet de délibération et cette extension. Nous tenons à vous remercier et à remercier l'ensemble des acteurs qui permettent la réussite de ce projet.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 25 - DASCO-DASES-DAE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DDCT 25 - DASCO-DASES-DAE).

2019 DASES 58 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie" (19e) pour son projet d'incubateur Handicap et Accessibilité.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 58 : subvention de 50.000 euros et convention avec l'association "Paris et Compagnie" dans le 19e arrondissement, pour son projet d'incubateur Handicap et Accessibilité.

La parole est à François DAGNAUD, pour 5 minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quelques mots pour dire combien le 19e arrondissement, avec son vaisseau amiral de l'inovation qu'est "Le Cargo", est fier d'accueillir ce projet d'incubateur handicap et accessibilité. Je veux remercier Nicolas NORDMAN de le porter dans le cadre de sa délégation.

Ce projet a fait vivre la belle idée de la conception universelle, et c'est déjà pour nous tous un motif de satisfaction. Mais il met aussi en mouvement une nouvelle façon de penser et de voir la ville, de l'imaginer, de la concevoir, de l'adapter. En venant compenser le handicap, qu'il soit sensoriel, moteur ou cognitif, ces solutions

innovantes permettent véritablement et très concrètement de transformer le quotidien des personnes qui les utilisent, mais aussi le quotidien de leur famille et de leurs aidants.

C'est un terreau privilégié pour l'innovation, un terrain d'exploration pour les entrepreneurs, les élèves ingénieurs ou d'école de commerce, les "GéoTrouvetout", les "start-uppeurs", les "geeks" et tous les autres. Grâce à cette subvention, sur près de 80 mètres carrés, le 19e arrondissement accueillera ainsi un lieu de ressources, de conseil et d'accompagnement pour l'ensemble des porteurs de projets qui souhaitent inventer et défricher pour construire les innovations technologiques, économiques et sociales qui permettront demain de mieux vivre avec un handicap.

Ce que ce projet raconte, c'est que l'on peut produire de la valeur économique au service de valeurs humaines. Il trouvera donc parfaitement sa place dans le 19e arrondissement, parce que l'innovation et le dynamisme entrepreneurial y sont enracinés, parce que ces valeurs de bienveillance comptent pour nous et parce qu'il sera à quelques centaines de mètres à peine de la future Cité universelle, à la porte de Pantin, autre projet exemplaire que nous avons récemment, avec Jean-Louis MISSIKA et Nicolas NORDMAN, présenté aux habitants de l'arrondissement, issu de "Réinventer Paris", entièrement accessible et dédié notamment au handisport.

Nous sommes fiers de compter sur notre territoire plusieurs centres d'animation entièrement accessibles, d'accueillir le centre de loisirs "Loisirs pluriels", pionnier de l'accueil à parité des enfants handicapés et valides, mais aussi le Pôle sourd de la bibliothèque Fessart.

Je suis également le maire d'un arrondissement qui traduit dès qu'il le peut ses publications en braille ou en fait produire des versions audios.

Nous sommes heureux de voir émerger dans le 19e un véritable écosystème autour de l'accompagnement du handicap. C'est, je crois, le signe d'une société lucide sur les obstacles qu'elle a laissé trop souvent se constituer dans la vie des gens, et pour autant attachée à les lever, patiemment, les uns après les autres.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, François DAGNAUD, merci d'avoir souligné à la fois la richesse - cela ne vous étonnera pas que je dise cela de notre 19e arrondissement -, mais aussi l'importance de ce projet qui est soumis aujourd'hui à notre délibération. En effet, l'innovation au service des personnes en situation de handicap est une question majeure sur laquelle nous sommes, avec la Maire de Paris, très attachés et très mobilisés.

Vous le savez, nous avons fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap notre fil conducteur. Pour y arriver, il nous faut réussir à opérer la transition pour construire une société inclusive, nous devons adapter collectivement, acteurs publics comme privés, nos équipements, nos structures, nos services, nos méthodes. Les innovations techniques et sociales n'ont jamais été aussi florissantes que depuis quelques années, et l'écosystème de ces acteurs est extrêmement dense. La collectivité parisienne a donc fait de l'innovation au service d'une meilleure accessibilité une priorité. La Maire de Paris l'a d'ailleurs rappelé lors de la communication que nous avons faite au Conseil de Paris en juillet 2018.

Aujourd'hui, certaines avancées techniques et sociales peuvent améliorer considérablement le quotidien des personnes en situation de handicap, en matière de mobilité, d'accès aux services publics, à la scolarisation, à l'insertion professionnelle, à la santé, aux sports, aux loisirs, à une pratique artistique, et je ne cite pas toutes les autres possibilités qui peuvent être données aussi par ces améliorations techniques.

C'est dans cette optique que l'association "Paris et Compagnie" propose aujourd'hui un projet dans lequel les innovations techniques et sociales au service des personnes en situation de handicap, à leurs aidants et aux professionnels du secteur, vont être accompagnées et soutenues.

Ce nouvel incubateur handicap et accessibilité, qui sera accueilli au "Cargo", répondra à un triple objectif. La première mission est d'être identifié comme le centre de ressources qui animera une réflexion globale sur l'accessibilité et la conception universelle auprès de l'ensemble des "start-up" incubées par "Paris et Compagnie".

Il aura également pour objectif d'accompagner le développement de solutions innovantes à destination des personnes en situation de handicap. Enfin, il constituera un service de conseil aux personnes en situation de handicap elles-mêmes qui voudront, et elles seront nombreuses, créer leur propre entreprise.

Enfin, ce projet proposé par l'association s'inscrit dans une démarche lancée il y a maintenant quelques mois, avec une première initiative qui avait réuni un certain nombre d'entreprises lors de deux événements, un "Meet-up handicap et innovation" et une manifestation intitulée "Enjeux handicap accessibilité", qui avaient montré tout l'intérêt de l'ensemble de l'écosystème pour ce projet.

L'espace aura donc vocation à devenir un point de repère pour les acteurs de ce secteur, un lieu de travail et d'émergence de projets, un pôle de ressources humaines et techniques, un écosystème d'innovation. Ce lieu

permettra également d'organiser des rencontres et des manifestations internes aux réseaux créés, ou alors avec des partenaires extérieurs.

Avec ce projet, Paris va permettre qu'émergent des solutions innovantes, qu'elles soient développées, expérimentées, utilisées par les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap. Paris va être ce laboratoire d'idées qui, je l'espère, pourra inspirer d'autres territoires et avoir un impact positif sur l'inclusion et la pleine participation, l'accès à la citoyenneté, la société inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DASES 58).

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au statut de la résidence Saint-Louis.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 124 est relatif au statut de la résidence Saint-Louis.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 2 minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je reviens une nouvelle fois sur cette résidence Saint-Louis, au sein de l'hôpital des Quinze-Vingts, à Bastille, qui est un service d'hébergement pour les personnes malvoyantes et qui est rattaché au Centre hospitalier national d'ophtalmologie. La direction de la résidence est placée sous la tutelle de l'État et également de l'A.R.S., depuis la loi Hôpital Santé Territoire du 21 juillet 2009.

Mais l'A.R.S. affirme que la résidence n'entre pas dans ses compétences, tandis que le Département nie toute implication dans la gestion de la résidence. Le rapport de la Cour des comptes du 19 mars 2018 énonce que l'existence légale au sein de l'établissement de la résidence Saint-Louis ne repose sur aucune base précise, hors la mention faite à l'article R. 6147-57 du Code de la santé publique selon laquelle le C.H.N.O. gère un service d'hébergement pour les aveugles et les malvoyants.

Il n'y a aucun statut juridique déterminé. Or cette résidence compte 160 logements pour les personnes malvoyantes. Les résidents se retrouvent de fait dans une situation de précarité. L'objectif est donc de définir un cadre juridique précis pour la résidence. Depuis 2005, nous avons alerté les Parlementaires, Patrick BLOCHE connaît bien le sujet, Catherine BARATTI-ELBAZ, et nous n'avons toujours pas de réponse sur la clarification du statut et des missions de cette résidence.

Je redépose un vœu qui demande que le Conseil de Paris émette le vœu que soit clarifiée la politique de l'établissement C.H.N.O. à l'égard de la résidence Saint-Louis, afin d'assurer la sécurité juridique des résidents, et enfin que soit clarifié le statut de la résidence et que soit étudié un placement, pourquoi pas, en régie autonome ou extérieure avec les bailleurs de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour 2 minutes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ, d'attirer une nouvelle fois l'attention de notre Conseil sur ce sujet et sur cette résidence du Centre hospitalier national ophtalmologique des Quinze-Vingts. Celle-ci est insérée dans l'hôpital Saint-Louis ; elle n'est pas un établissement médico-social mais relève du champ sanitaire en tant que figurant dans le budget annexe de l'hôpital des Quinze-Vingts.

La résidence Saint-Louis est un héritage de la tradition d'hébergement des Quinze-Vingts. Elle n'est pas autorisée par le Conseil départemental ni habilitée à l'aide sociale, ni tarifée par les services départementaux. Il y a donc un flou qui règne autour du statut de cet établissement, à l'origine des difficultés que rencontrent les usagers de la résidence Saint-Louis, flou que vous soulignez dans votre vœu, comme vous l'aviez déjà fait d'ailleurs dans un précédent vœu adopté en mars 2017.

Cette résidence est destinée à loger sur une longue durée des personnes aveugles ou malvoyantes, ainsi que leurs conjoints et enfants. Nous avons entrepris un certain nombre de démarches pour notamment pouvoir nous éclairer sur le statut de cet établissement.

Lors de mon dernier rendez-vous avec le nouveau directeur général de l'A.R.S., j'ai souhaité inscrire cette question à l'ordre du jour de notre échange, afin de clarifier le statut, le financement, mais aussi la nécessité de faire réaliser dans cet établissement des travaux de rénovation.

Au moment même où nous siégeons, je n'ai pas encore de retours formels de l'A.R.S. C'est pourquoi je vous propose, après l'avoir fait oralement, de former une saisine officielle. Je vous propose aussi de saisir la Secrétaire d'État en charge des personnes en situation de handicap, Sophie CLUZEL, afin que la question du statut de la résidence soit examinée de manière très précise et que, enfin, on puisse trouver une solution à cette difficulté.

C'est pourquoi j'ai proposé quelques amendements à votre vœu. Sous réserve que vous les acceptiez, j'émets un avis favorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Acceptez-vous les amendements ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 124 du groupe Communiste - Front de Gauche ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 152). Je vous remercie.

2019 DASES 77 - Adoption du Consensus de Copenhague et de la stratégie des Villes-Santé 2020-2030 et renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Réseau Français des Villes-Santé de l'O.M.S.".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 77. Adoption du Consensus de Copenhague et de la stratégie des Villes-Santé 2020-2030, et renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Réseau français des villes-santé de l'O.M.S.".

La parole est à Marie ATALLAH, pour 5 minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le présent projet de délibération nous propose de renouveler notre adhésion à l'association du Réseau français des villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé et d'adopter le Consensus de Copenhague, ainsi que la stratégie de l'association 2020-2030.

L'objectif de ces textes est de promouvoir une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes pour toutes et tous, notamment à travers la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Le groupe Écologiste de Paris ne peut que se féliciter de l'engagement de notre ville dans cette démarche, qui vient conforter nos convictions relatives à la construction de la ville inclusive et durable que nous voulons pour demain.

Nous pensons en effet que toutes les actions de santé suivies ou lancées par Anne SOUYRIS répondent déjà à l'objectif défendu par le présent projet. Nous pensons également que les mesures qui visent à améliorer notre environnement urbain illustrent bien notre vision transversale de la santé. Je pense ici à la lutte contre la pollution de l'air, le développement des espaces verts, la lutte contre la densification, la publicité, ou encore les nuisances sonores, etc. Toutes ces actions sont des mesures qui contribuent également à l'amélioration de la santé et du bien-être des habitants dans notre ville.

Rappelons ici que l'opinion publique en faveur de l'écologie et de son impact sur la santé et le bien-être des habitants a beaucoup avancé, et plus particulièrement peut-être à Paris. Nos concitoyens n'ont jamais été aussi favorables à des politiques ambitieuses en matière de préservation de la planète et de notre environnement, comme l'ont montré les récentes mobilisations pour le climat.

Nous devons donc nous montrer à la hauteur des exigences ô combien légitimes de nos concitoyens. Le Consensus de Copenhague et la stratégie du Réseau français des villes-santé pour 2020-2030 nous confortent donc dans notre politique transversale de santé et nous fixent un cap pour y parvenir.

Le texte de Consensus, élaboré à l'occasion de la réunion des maires du Réseau européen des villes-santé de l'O.M.S., le 13 février 2018, est une déclinaison régionale du programme de développement durable de l'O.N.U. Il propose une approche intersectorielle de la santé, à travers un principe d'universalisme proportionné, des concepts qui sont déjà au cœur des politiques publiques de la Ville de Paris. Mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris votera bien évidemment pour ce projet de délibération, qui nous engage dans un réseau de partenariat qui permettra à la Ville de Paris de porter ses exigences en matière de santé environnementale.

Mme la Maire l'avait déjà rappelé à la suite de la publication du rapport de l'association "Respire", les seuils en matière d'émission de polluants fixés par l'O.M.S. sont beaucoup plus respectueux de notre santé que ceux établis

par l'Union européenne. Quand on sait que l'habitant des villes représente 55 % de la population mondiale, et qu'en 2050…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il y a un brouhaha.

Mme Marie ATALLAH. - Moi-même, je suis très gênée.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Toutes les discussions font que cela devient très difficile de s'entendre. Je vous redonne la parole. Merci.

Mme Marie ATALLAH. - Quand on sait que les habitants des villes représentent aujourd'hui 55 % de la population mondiale et que, en 2050, nous devrions compter 68 % de citadins d'après l'O.N.U., on comprend facilement l'importance d'un tel projet de délibération.

Pour finir, je tenais à remercier ici Mme Anne SOUYRIS, adjointe écologiste à la santé, ainsi que son équipe et les services de la DASES pour leur action ambitieuse en matière de santé, et notamment la santé environnementale, et pour leur engagement concret qui permet de traduire en actions politiques et opérationnelles les principes énoncés dans les textes du présent projet.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aussi beaucoup à Marie ATALLAH d'avoir alerté nos consciences sur ce projet de délibération, puisque la Consensus de Copenhague est un consensus très important, adopté en février 2018. Ce sont 43 maires et 120 élus qui l'ont adopté, pour agir dans trois sens différents. L'un d'entre eux est un critère complètement environnemental de protection de notre environnement dans la ville, mais il s'agit également de lutter contre les inégalités sociales, et de renforcer l'accès aux services publics.

Dans ces trois domaines, nous avons une action très importante à la Ville, puisque nous développons des actions d'éducation à la santé auprès des plus jeunes, nous permettons l'installation des professionnels de santé en secteur 1 dans les zones déficitaires, et nous montons des actions de prévention des risques. Je citerai par exemple l'expérimentation des parcs sans tabac dans six parcs parisiens, comme le square des Batignolles, le square Trousseau et plusieurs autres.

Mais améliorer le quotidien des Parisiens, c'est aussi une ville innovante en matière de santé. Par exemple, et je finirai là-dessus, la charte contre les perturbateurs endocriniens que nous avons signée l'année dernière et sur laquelle nous avons mis en place tout un processus parfaitement intersectoriel, qui permet d'aller dans ce sens et d'améliorer non seulement l'environnement de nos concitoyens à Paris, mais également l'égalité d'accès à cette prévention.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 77).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une évaluation de la pratique du Chemsex.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 125 est relatif à une évaluation de la pratique du Chemsex.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis plus de 10 ans se développe une pratique dangereuse associant la prise de drogue à des activités sexuelles, appelée Chemsex, pour "Chemical sex" ou "sexe sous produits chimiques". Si cette pratique n'est pas l'exclusivité d'un public spécifique, elle s'est particulièrement développée chez les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes. Les données de prévalence sont incertaines mais les retours des

associations de terrain permettent cependant de poser un constat d'existence de cette pratique faisant courir des risques mortels à leurs participantes et participants, du fait de la combinaison de plusieurs facteurs : prévention sexuelle inappropriée au contexte, connaissance partielle ou insuffisante des dangers liés à l'usage des drogues et surtout à leur combinaison, forte prévalence au V.I.H., V.H.C. et autres I.S.T. Par exemple, une personne pratiquant le Chemsex a sept fois plus de risques de contracter le V.I.H. et neuf fois plus de contracter l'hépatite C que lors d'un rapport sexuel sans consommation de drogue, d'après l'étude publiée en mai 2018 avec la "British H.I.V. Association".

En outre, s'engager dans une relation sexuelle alors que l'on est sous l'emprise d'une drogue peut conduire à des rapports non protégés, augmentant le risque d'infections sexuellement transmissibles. Enfin, le Chemsex présente par ailleurs les mêmes risques que toute consommation de drogue, dont les overdoses, des crises d'angoisse, des convulsions, la perte de conscience, paranoïa et anxiété.

Notre Ville dispose de moyens et de partenariat *ad hoc* pour mettre en place une politique de prévention sanitaire et sociale concourant à la réduction des risques liés à l'usage de drogue et à la lutte contre le V.I.H. Sida.

Notre vœu fait trois propositions. D'abord qu'une étude sur les dangers liés à la pratique du Chemsex à Paris soit lancée par la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, associant l'ensemble des acteurs de la réduction des risques. Ensuite qu'un courrier soit adressé aux autorités sanitaires pour connaître les mesures prises pour répondre à cette problématique de santé publique spécifique. Enfin que soient rapidement organisées des rencontres avec les acteurs de la réduction des risques, de la prévention et du soin, afin de déterminer la politique de santé la plus appropriée pour répondre aux enjeux sanitaires et sociaux liés à cette pratique.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

En effet, le phénomène du Chemsex est inquiétant et il faut une réponse sanitaire et sociale par les pouvoirs publics. A travers mes rencontres de terrain auprès d'associations de réduction des risques ou de santé communautaire, je suis régulièrement alertée sur les risques pris par les "chemsexeurs". Nous parlons ici de risques psycho-sociaux, sanitaires, qui se révèlent parfois mortels. Des études parlent de haut niveau d'incidence des I.S.T., du V.I.H., des hépatites dans la population concernée, associée à d'autres conséquences liées aux produits psychoactifs : arrêt de travail, hospitalisation, overdose, problème de couple, voire poursuites judiciaires. Ainsi, il n'y a pas si longtemps, un jeune médecin de l'Hôpital Saint-Louis me disait qu'il faisait plus fonction d'addictologue auprès de ses patients que d'infectiologue et que les addictologues eux-mêmes étaient extrêmement démunis face à ce phénomène.

Nous faisons donc face à un nouveau mode de consommation de drogue. Cela doit interpeller les pouvoirs publics sur une nouvelle politique de réduction des risques à mettre en œuvre. Encore une fois, la France est en retard. Que le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 appelle à ce que soient élaborées des stratégies de réponse aux usages problématiques en cours d'extension, notamment la pratique du Chemsex, est un premier pas, mais il va falloir accélérer le mouvement si nous voulons faire face et ne pas rester impuissants face à des morts.

Ainsi, nous émettons un avis favorable sur l'ensemble du vœu. J'ajouterai en indiquant que, en amont du Forum européen sur le Chemsex le 15 et 16 novembre prochain, la Ville de Paris organisera en partenariat avec "Vers Paris sans Sida" le 14 novembre 2019, la journée parisienne du Chemsex. Dans le sens du vœu, avec "Fêtez clairs", nous avons déjà un travail en cours sur cette question, pour être immédiatement présent dans les lieux festifs.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 153).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la lutte contre la précarité menstruelle au collège.

Voeu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif aux protections périodiques féminines.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n°s 126, 127 et 127 ter relatifs à la lutte contre la précarité menstruelle au collège.

Je donne, pour commencer, la parole à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Ce vœu vise à aider à ce que, peu à peu, le phénomène des règles devienne moins tabou au collège, que peu à peu les jeunes filles osent en parler et qu'elles puissent aussi accéder à des protections périodiques gratuitement. Ce n'est pas nous qui avons inventé cette idée, puisque le Conseil de Paris de septembre 2017 a voté un vœu relatif à la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques dans les collèges et la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD, a mis en place dans les collèges du 10e cette possibilité de bénéficier de protections hygiéniques biologiques gratuites dans les établissements.

Nous proposons d'aller encore plus loin dans cette opération de prévention santé et en même temps de lutte contre les préjugés, pour que les jeunes filles soient à l'aise avec cette caractéristique de leur corps. Nous proposons que, tout d'abord, ces dispositifs soient élargis à tous les collèges parisiens, en y intégrant la possibilité d'obtenir des protections périodiques réutilisables. En effet, des études montrent que les protections hygiéniques actuellement sur le marché, même biologiques, souvent, contiennent des produits toxiques. Nous voulons absolument encourager à ce que les jeunes filles sachent que cela est mauvais pour leur santé et que, peu à peu, elles puissent accéder à des protections qui ne risquent pas d'avoir des conséquences mauvaises sur leur santé.

Je vous ai dit le plus important. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe Communiste, qui prend la parole ? Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu qui a été adopté au Conseil du 14e arrondissement. La précarité est un problème relevant de l'urgence sociale. Les contraintes biologiques inhérentes à la physiologie féminine ne doivent pas être une charge économique pesant uniquement sur les femmes. L'action publique doit s'assurer du respect de la dignité de chaque citoyenne et citoyen, citoyenne en l'occurrence.

Nous demandons donc à la Maire de Paris d'interpeller le Gouvernement pour réduire la T.V.A. sur les protections périodiques. Nous demandons également une véritable reconnaissance et un accompagnement des jeunes femmes en précarité.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Anne SOUYRIS. J'aurais 2 explications de vote ensuite.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - L'interpellation de ces deux vœux est pour nous d'abord une bonne initiative. C'est pour cela que nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui reprend vos propositions. D'abord, effectivement, nous avons énormément de femmes qui ne peuvent pas changer suffisamment souvent de protection hygiénique en France. Plusieurs études l'ont montré. Il est anormal, en France, qu'autant de femmes se retrouvent en pénurie de protections à cause notamment d'un coût trop élevé de ces dites protections.

L'association Les Glorieuses nous rappelle que 97 % des 12-19 ans trouvent que les protections périodiques sont trop chères et que cela les amène à faire des économies sur la question.

A ce titre, nous souhaitons interpeller le Gouvernement pour réduire la T.V.A. sur les protections hygiéniques et pour la descendre à 0 % sur les protections biologiques et réutilisables. N'oublions pas que les conséquences de cette précarisation peuvent avoir des effets dramatiques sur le quotidien : la honte de sortir, pour les jeunes de se rendre à l'école, de faire du sport, et cela de manière très précoce.

Pour en finir avec cette situation, l'accès à des distributeurs automatiques de protections hygiéniques gratuites doit être complété par des ateliers de sensibilisation autour des menstruations et des consultations facilitées auprès des infirmières scolaires et des professionnels qualifiés.

Nous estimons que faciliter les échanges avec les personnels permettra de lever le sentiment de malaise et les situations de gêne qui ne doivent pas être un frein à l'hygiène corporelle.

De même, sur la question du tabou des règles qui induit un certain nombre de choses, notamment la problématique des protections, mais pas seulement… Celle aussi que nous voyons poindre de plus en plus, parce que l'information se fait mieux sur la question de l'endométriose, qui est une maladie qui touche énormément de femmes et qui n'est pas du tout assez prise en considération actuellement. Nous nous engageons à faire beaucoup plus d'informations en ce sens.

Enfin, je finirai sur la question de la mise à disposition des protections plus respectueuses du corps des femmes. Comment peut-on accepter la présence dans certaines protections de glyphosate et de substances ayant

des effets cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques, ou encore contenant des perturbateurs endocriniens ? Nous interpellerons donc le Gouvernement pour qu'une réglementation véritablement contraignante soit adoptée, obligeant les fabricants des protections hygiéniques à indiquer la composition de celles-ci. Nous serons également attentifs au recyclage de ces protections et à la distribution de protections périodiques réutilisables, comme les culottes lavables et les coupes menstruelles.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote pour le groupe les Républicains, Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour une explication de vote. Nous partageons et nous adhérons à beaucoup de points dans le vœu de l'Exécutif, notamment tout ce qui est sensibilisation auprès des jeunes dans les collèges, sensibilisation, c'est quelque chose de très important, sur l'endométriose, les partenariats qui peuvent être faits avec le Rectorat ou d'autres partenaires de la Ville de Paris, toutes les actions qui sont entre les mains de la Ville de Paris.

On est plus sceptique sur les deux points qui interpellent le Gouvernement. De manière générale, je pense que le Conseil de Paris gagnerait à se contenter d'être le Conseil de Paris et ne pas sans cesse interpeller le Gouvernement. Il y a assez de parlementaires sur les bancs de cette Assemblée pour que le Conseil de Paris n'ait pas besoin de se prendre pour le législateur. Malheureusement, nous nous abstiendrons, même si nous adhérons à la philosophie de ce vœu et à toutes les mesures qui sont entre les mains de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

S'il vous plaît, pas de petits bruits de fond. La présidente Léa FILOCHE pour le groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE. - Petite explication de vote car le groupe "Génération.s" est co-signataire de l'un des deux vœux qui vient d'être présenté. Nous nous retrouvons tout à fait sur la démarche et le fond du sujet.

Deux petites choses. La première est que je rappelle à tout le monde que, au lieu d'utiliser le terme "protections hygiéniques", le terme "protections périodiques" est plus approprié, puisque les règles ne sont pas une question d'hygiène. Les règles ne sont pas sales, c'est une réalité mensuelle pour nous toutes. Ce n'est pas une "protection hygiénique" mais bien une "protection périodique".

Enfin, pour répondre à ce qui vient d'être dit, je regrette que, sur les bancs de l'Assemblée, certains s'abstiennent. Notre hémicycle doit aussi servir à interpeller les pouvoirs publics. Si l'on ne sert pas à cela, concrètement, c'est bien dommage que l'on perde autant de temps à vous réunir. Je vous invite toutes et tous à voter pour ce vœu.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 126 est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 127 des groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 127 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 154).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sauvegarde du centre de santé 12, rue Viala (15e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 129 relatif à la sauvegarde du centre de santé 12, rue Viala dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. le Maire, mais il n'est pas là. Mme de CLERMONT-TONNERRE…

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en dépit de tous les efforts engagés par la mairie du 15e, notamment à travers le développement de plusieurs maisons de santé, notre arrondissement est confronté à un déficit de l'offre de centres de santé conventionnés en secteur 1. Philippe GOUJON est d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises devant notre Conseil pour vous alerter, Monsieur le Maire. Ce problème devient d'autant plus aigu que le centre Viala, qui compte 59 médecins généralistes, spécialistes, dentistes et paramédicaux et accueille 40.000 patients par an, est menacé d'une fermeture imminente puisque la Caisse nationale d'allocations familiales, propriétaire du bâtiment, entend récupérer ses locaux.

J'ajoute que le quartier Emeriau-Zola a déjà été touché par la fermeture de deux centres de santé, qui n'ont pas été remplacés, malgré les promesses, celui de Beaugrenelle, lors de la construction du centre commercial, et celui d'Anselme Payen, lorsque vous y avez installé la pharmacie centrale des E.H.P.A.D. La Ville s'étant engagée à plusieurs reprises à maintenir une offre conventionnée de secteur 1 dans ce quartier, nous souhaitons qu'une solution soit trouvée rapidement.

De son côté, le maire du 15e s'est mobilisé pour chercher des locaux compatibles avec les besoins du centre. Nous avons entre autres proposé au centre un local de 600 mètres carrés situé 26, rue Emeriau. Nous avons également saisi l'A.R.S. N'ayant pas de réponse à ce jour, la situation devient très préoccupante. Notre arrondissement ne pouvant se transformer en désert médical, nous vous adressons un énième vœu afin de maintenir une offre suffisante de secteur 1 pour les habitants du 15e. Il faut que, sous une forme ou une autre, ce centre puisse continuer à subsister.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur le Maire, nous partageons votre inquiétude à propos de l'accès aux soins pour tous dans votre arrondissement, le 15e. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons mis en place un ensemble de dispositifs pour soutenir l'offre de soins en secteur 1 dans le 15e en particulier, comme vous le mentionnez dans les considérants du vœu déposé, qui est le même d'ailleurs que celui que vous aviez déposé au C.P. du mois de décembre 2017.

Ce vœu, nous ne pouvons pas y donner une réponse favorable, du fait du contentieux judiciaire entre la C.A.F., propriétaire des locaux, et "DocteGestio", gestionnaire du centre de santé Viala. Ce dernier développe une offre de soins orientée vers un axe commercial, tout en essayant de bénéficier de loyers à très bas coût, voire une mise à disposition des locaux à titre gratuit, ce qui vous l'imaginez bien n'est pas acceptable pour la C.A.F.

Par ailleurs, vous demandez de reloger le centre dans les locaux de la S.E.M. "PariSeine". Mais cette dernière ne dispose pas de locaux de nature à accueillir un centre médical aujourd'hui, ou tout du moins elle n'aurait à disposition que deux locaux, rue Sébastien-Mercier et surtout rue Emeriau, dont la taille et l'emplacement pourraient permettre la réinstallation d'une partie des équipes actuelles du centre Viala, donc la proposition leur sera faite. Toutefois, les propriétaires de ces locaux entendent les louer dans les deux cas pour un montant supérieur à 400 euros par an par mètre carré. Le fait est qu'il sera nécessaire, qu'importe le local mis à disposition, que le versement du loyer soit garanti. Je le dis, parce que, quand même, depuis que "DocteGestio" s'est installé, il n'a pas payé de loyer à la C.A.F. C'est un souci.

Je finis là-dessus. Nous émettons un avis défavorable à ce voeu. Nous suivrons cette affaire pour que les choses soient faites au mieux, mais nous ne pouvons accepter un vœu qui priorise une situation pour le moins complexe et pour l'instant encore sous un format judiciaire.

Cela ne nous empêche pas de continuer à aider le secteur 1 à s'installer dans le 15e, à chaque fois que l'occasion se présente, et d'être très proactifs sur la question.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est un avis défavorable.

Le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 129 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan de la salle de consommation à moindre risque.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la salle de consommation à moindres risques.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n°s 130 et 131 relatifs à la salle de consommation à moindre risque.

Je donne la parole à Mme STOPPA-LYONNET pour 2 minutes maximum.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, la loi de modernisation de notre système de santé de 2016 a présenté dans son article 41 le concept de réduction des risques de consommation de

drogue et a prévu dans l'article 43 l'expérimentation sur 6 ans de salles de consommation de drogue à moindre risque. Paris a ouvert dans le 10e arrondissement une telle salle en octobre 2016, la première en France.

Dans le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, l'objectif 7.3 souligne la nécessité de poursuivre l'expérimentation des S.C.M.R. en faisant évoluer le cahier des charges national pour surmonter les éventuelles difficultés rencontrées.

Un comité de pilotage, réunissant toutes les tutelles, a été mis en place pour la salle de consommation à moindre risque de Paris en février 2017 et s'est réuni annuellement. Les objectifs de ce comité sont d'examiner autant le fonctionnement de la S.C.M.R. du point de vue médico-social pour les personnes qui y ont recours, que le retentissement en termes de nuisances et atteinte à l'ordre public pour les riverains.

Mon propos n'est en aucun cas de remettre en question le principe des S.C.M.R. qui, de mon point de vue, sont un des éléments du dispositif de lutte contre les addictions, qui va de la prévention, de la lutte contre les trafics, à la prise en charge des personnes qui en sont victimes. Néanmoins, le bilan du COPIL de mars 2019, dont nous n'aurons le compte rendu officiel qu'en mars 2020, retient que moins d'un tiers des usagers de la S.C.M.R. ont un accompagnement médico-social. Ce même bilan se réjouit qu'il y ait eu 11 overdoses, dont une seule mortelle, c'est toujours une de trop.

Les services de police ont indiqué une augmentation des actes de délinquances aux alentours de la S.C.M.R. Les commerçants ont alerté par un courrier en mai 2018 la Ministre de la Santé du préjudice économique et commercial généré par la S.C.M.R. Ce courrier est resté sans réponse.

Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON, les élus du groupe Républicains et Indépendants émettent le vœu que la Mairie de Paris, via le COPIL de la S.C.M.R. du 10e arrondissement, dresse un bilan véritablement exhaustif, sans complaisance, non seulement concernant l'accompagnement médico-social, mais aussi le retentissement dans l'espace public de la présence de cette structure. J'ajouterai que c'est un préalable à toute réflexion sur la mise en place d'une seconde salle de consommation à moindre risque dans Paris ou les départements limitrophes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion du comité de pilotage de la salle de consommation à moindre risque qui s'est réunie le 11 mars dernier, l'Exécutif a annoncé son intention d'ouvrir de nouvelles salles dans Paris intra-muros, à la faveur d'un nouvel arrêté ministériel annoncé. Le projet inclurait des salles d'inhalation pour les usagers de "crack", ce qui contreviendrait aux principes mêmes d'une salle de consommation à moindre risque, consistant à sécuriser d'une part les consommateurs à travers la réduction des infections par voie intraveineuse et d'autre part les Parisiens par la réduction du nombre de seringues sur la voie publique.

Les élus centristes au Conseil de Paris ont défendu depuis 2010 le principe de l'expérimentation d'une salle, afin d'apporter une réponse sanitaire aux usagers de drogues les plus marginalisés, et de lutter contre les nuisances envers les riverains des quartiers les plus minés par la consommation et le trafic de drogue. Nous avions émis des conditions notamment que cette salle soit adossée à un centre hospitalier, garantissant une prise en charge médicale le cas échéant et permettant de faciliter les démarches d'inclusion au sein d'un parcours de soins. Nous avons défendu à plusieurs reprises lors du Conseil de Paris l'ouverture d'une deuxième salle à l'échelle de la Métropole, tout en rappelant notre opposition à l'ouverture d'un nouveau lieu dans Paris intra-muros, tant que l'expérimentation de la salle actuelle n'aura pas été achevée et que les enseignements n'auront pas été tirés de son bilan.

Aussi, nous souhaitons par ce vœu que la Mairie de Paris clarifie sa position quant à sa volonté d'implanter d'autres salles intramuros, et qu'elle communique aux conseillers de Paris leur nombre, leur emplacement, le public auquel elles seraient destinées, leur adossement ou non à une structure hospitalière ou de soins, qu'il nous soit indiqué quelle réponse, en termes de sécurité, elle entendrait ainsi apporter, alors même que les objectifs initiaux de la S.C.M.R., garantis par un cahier des charges exigeant, ne seraient pas respectés.

J'ajoute que mon intervention ne remet nullement en cause le remarquable travail de "Gaïa" que j'ai pu voir sur place. Je suis surtout étonné par le changement de pied soudain de l'Exécutif et non concerté, sur un tel sujet qui mérite le plus large consensus.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci à tous les deux d'avoir fait ces vœux, parce que même si l'Exécutif n'est pas d'accord avec vous, vous allez le comprendre et vous le savez certainement, néanmoins, cela permet de reprendre un peu ce débat sur cette question qui mérite d'avoir lieu. En l'occurrence, la question des S.C.M.R… Vous parlez, Madame STOPPA-LYONNET, des bilans. Cela a été largement fait lors du comité de pilotage. A

chaque fois qu'il y a un comité de voisinage, il est effectué également. Pour les 2 ans d'existence de la S.C.M.R. existante, cela a été encore donné. Vous dites qu'il y a une augmentation des violences sur le terrain, selon des chiffres qui viendraient de la Préfecture. Evidemment, nous n'avons pas encore d'écrit, mais j'ai eu quand même un certain nombre de retours de la part du commissariat de police du 10e. Non, c'est l'inverse : il y a moins de voies de fait et moins de problèmes de sécurité, je vous le dis, autour de la salle. Ce n'est pas moi qui le dis, d'ailleurs, c'est le commissaire de police. C'est la première chose.

Sur le suivi des personnes, c'est un net mieux. La plupart des gens sont sans ressources, sans domicile fixe, n'ont même plus de Sécurité Sociale, et toutes ces personnes ont retrouvé, celles qui sont suivies, un suivi médico-social et un accès aux droits. Une partie d'entre elles, c'est encore problématique et à suivre, est en phase d'avoir de l'hébergement. C'est un sujet qui n'est pas encore terminé, qui est plus en réflexion à Strasbourg, mais qui continue de l'être. Nous n'avons pas de petits livres rouges, verts ou bleus sur la question. Nous apprenons au fur et à mesure. Cela vaut le coup de continuer.

Vous aurez, avant 2020, le résultat du comité de pilotage que nous avons effectué il y a quelques jours. Je vous l'assure. Nous continuerons à se concerter, avec les élus des différents groupes et pas seulement, avec aussi les habitants et les personnes que vous oubliez parfois, les usagers de drogue qui sont également inclus dans le processus dans le comité de voisinage.

En ce qui concerne votre vœu, la question de l'implantation à venir, rien ne sera fait dans le dos de personne, tout est en concertation. Un groupe de travail est en train d'être mis en place avec la Préfecture, l'A.R.S., la Ville et les acteurs de terrain. Vous en serez tenus informés au fur et à mesure, cela va sans dire. On ne peut pas faire ce genre de dispositif sans les élus ni les habitants. Ce sera fait.

Je terminerai là-dessus pour ne pas trop dépasser mon temps de parole. Pourquoi une salle de consommation à moindre risque pour les inhalateurs ? Parce qu'il n'y a pas, pour un certain nombre d'entre eux, d'autres solutions pour aller vers le soin.

Quand vous voyez la colline, vous avez déjà une idée de la problématique. Ils ne viendront pas vers le soin si on ne va pas vers eux, avec un encadrement, d'où cette réflexion en termes de santé et de sécurité publique.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Mme Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, on a eu, il y a une quinzaine de jours, le Comité parisien de pilotage sur la S.C.M.R. et j'y ai développé un certain nombre de remarques à cette occasion, que je vais rapidement reprendre aujourd'hui puisqu'il était question du bilan et c'est tout l'objet de ce vœu.

Premièrement, pour que le suivi soit efficace, il faut que l'instrument de suivi ne soit pas contestable. Or, je vous l'avais indiqué, Madame SOUYRIS, à cette occasion, un rythme annuel de réunion de ce comité de pilotage ne me semble absolument pas suffisant. On ne peut pas dire que l'on a un suivi efficace, sérieux, avec une réunion annuelle. Cela me semble un peu léger. En tout cas, je considère que ce n'est pas satisfaisant.

Deuxièmement, sur la composition de ce comité, je réitère ma demande : ma volonté que des riverains, des usagers des quartiers, des commerçants aussi, puissent faire partie de ce comité parisien. C'est aussi une voix à entendre dans ce suivi de l'expérimentation. C'est une voix qu'il faut aussi écouter. Il serait somme toute assez normal et légitime qu'ils puissent être présents à ce comité.

Troisièmement, il est indispensable que l'on puisse bénéficier d'un certain nombre de chiffres très régulièrement sur la question, et pas seulement une fois par an, à la fois sur l'accompagnement médico-social des usagers, mais aussi sur le quartier, son environnement. J'entends ce que vous dites, que le commissariat du 10e vous aurait fait part d'un certain nombre d'éléments chiffrés sur les délits qui seraient en baisse dans le quartier. Je serais heureuse d'avoir ces informations. En tout cas, je n'en ai pas eu connaissance et je serais heureuse que vous puissiez me les communiquer. Il faudra, à un moment, les comparer avec les témoignages des riverains sur le sujet. Vous savez comme moi qu'il y a encore des situations difficiles qui sont très souvent relayées.

Quatrièmement, et je terminerai par-là, la question de l'extension des horaires a été évoquée au cours de ce comité de pilotage. J'ai compris que c'était en réflexion, encore à l'état de projet. Là encore, avant même que la question puisse être vraiment mise sur la table, il me semble qu'un débat, une concertation réelle avec les riverains, les commerçants, les usagers du quartier devra être menée. Cela me semble tout à fait indispensable.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 130 du groupe LRI est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 131 est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la suppression de la clause de conscience relative à l'I.V.G.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 132 est relatif à la suppression de la clause de conscience relative à l'I.V.G.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous sommes, je pense, toutes et tous ici attachés à la loi Veil qui autorise le droit à l'avortement et voté pour une période transitoire le 17 janvier 1975, puis reconduite le 9 décembre 1979 et qui a mis fin aux avortements clandestins dans ce pays.

Il faut savoir que, à l'époque, il y a eu une négociation et un compromis. Il existait d'ores et déjà une clause de conscience générale à tous les médecins, dans le cadre du Code de santé publique, qui précisait que, hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser des soins pour des raisons professionnelles ou personnelles. Lors de la loi Veil a été concédée une clause de conscience spéciale I.V.G. et *in fine* on se retrouve avec une double cause de conscience qui constitue une double peine pour les femmes.

Le droit à l'avortement n'est pas un acquis garanti "ad vitam aeternam" et, aujourd'hui, il peut être remis en cause, à la fois par des politiques d'austérité qui peuvent conduire à des fermetures de maternités et de centres I.V.G. sur le territoire, par des attaques de religieux d'extrême-droite, d'intégristes, par des associations se nommant "pro vie" mais dans les faits qui sont anti-choix, et aussi par la revendication de certains gynécologues.

J'en veux pour preuve le syndicat national des gynécologues obstétriciens de France, qui a brandi dernièrement la menace de ne plus pratiquer d'I.V.G. dans le cadre d'un bras de fer qu'ils avaient sur la question de leur fonds de garantie. On sait que le responsable de ce syndicat s'était déjà exprimé pour se vanter du fait qu'il ne voulait pas procéder aux avortements.

Je souhaite, à travers ce vœu, que l'on s'engage à supprimer cette clause de conscience. Je sais qu'il y a eu un débat à l'Assemblée nationale qui s'est hélas mal soldé, mais la loi santé reviendra à nouveau à l'Assemblée nationale et je pense qu'il est important que, à Paris, nous montrions au contraire notre attachement et notre engagement au progrès, aux droits des femmes et à l'émancipation des femmes, et au fait que l'on estime que, maintenant, il faudrait pouvoir en finir avec cela.

A travers ce vœu, la Maire de Paris interpelle la Ministre de la Santé en faveur de la suppression de la clause de conscience spécifique à l'I.V.G.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, une réponse à deux voix, de 1 minute chacune.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Nous sommes absolument favorables à cette question, c'est-à-dire à supprimer cette seconde clause de conscience, qui est finalement une double peine pour les femmes. Pourquoi là plus qu'ailleurs, alors que c'est de toute façon possible pour un médecin de refuser un acte pour une question de conscience ? On peut se poser la question.

Or, vous le savez et je terminerai sur ce point pour laisser Mme BIDARD continuer, il y a encore beaucoup de femmes qui vont avorter à l'étranger parce qu'elles n'ont pas la possibilité de le faire en France. Par ailleurs, les situations critiques sont souvent dans les populations qui sont dans la grande précarité.

Je rappellerai juste un chiffre : 40 % des femmes ont au moins une I.V.G. dans leur vie et que 80 % des I.V.G. médicamenteuses émanent de femmes en situation de précarité économique, sanitaire ou sociale, d'où l'importance de pouvoir multiplier l'offre et d'arrêter cette clause de conscience.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Le corps des femmes leur appartient et c'est un principe auquel tient notre collectivité. C'est un principe qui a été rappelé par plusieurs milliers de Parisiennes, aux côtés des associations, le 8 mars dernier.

Malgré les droits conquis par les femmes depuis la loi Veil, malgré une société qui, je le crois, avance vers plus d'égalité, le droit à l'I.V.G. ne cesse d'être remis en cause, pour trois raisons.

D'abord, les politiques d'austérité qui menacent les dizaines de centres I.V.G. dans le pays rendent plus difficiles le choix et l'accès aux trois méthodes, y compris à Paris.

C'est aussi le fait de forces réactionnaires, dont la défense d'une conception anachronique de la famille est un cheval de bataille, de la Manif pour tous au Printemps français, en passant par des groupuscules anti-I.V.G. Enfin, c'est aussi la persistance de normes, comme la double clause de conscience qui entrave la liberté fondamentale des femmes et laisse place à un arbitraire dans le monde médical, d'autant plus honteux lorsque le premier syndicat des gynécologues obstétriciens menace ce droit.

Paris se positionne sans faillir contre la clause de conscience spécifique à l'I.V.G., affirmant son engagement aux côtés des professionnels, des associations comme la C.A.D.A.C. ou l'A.N.C.I.C. Ce droit, d'ailleurs, devrait à notre sens être constitutionnalisé.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 155).

2019 DASES 60 - Subvention (101.000 euros) à l'association "Oppelia" pour l'animation d'un espace de remobilisation pour des personnes. Convention de fonctionnement (74.000 euros) et d'investissement (27.000 euros).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 60. Subvention à l'association "Oppelia".

La parole est à Joëlle MOREL, pour 5 minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci.

J'ai lu avec attention ce projet de délibération qui accorde une subvention de 101.000 euros à l'association "Oppelia", qui a absorbé en juin dernier l'association "Charonne", qui était un partenaire de longue date de la Ville de Paris. Nous les connaissions bien, puisque l'association "Charonne" devait gérer les bains-douches rue Oberkampf. J'ai donc découvert que c'était cette nouvelle structure, "Oppelia", qui gérerait les bains-douches.

Je souhaite connaitre les raisons pour lesquelles cette structure a été choisie. C'est une grosse structure qui gère 18 équipements des champs médico-sociaux et sociaux dans 15 départements, me semble-t-il. Interviennent-ils déjà dans des équipements parisiens, dans la petite couronne, et lesquels ?

D'autre part, dans la présentation du projet des bains-douches rue Oberkampf, il n'est pas fait mention d'un partenariat avec "Onze Mille Potes", qui gère depuis de nombreuses années la bagagerie qui était installée dans ces mêmes locaux rue Oberkampf. La bagagerie réintégrera des locaux dans ce bâtiment après les travaux.

L'absence de référence à la bagagerie me soucie, car nous savons tous combien les bénévoles d'une association telle que la bagagerie, investis depuis des années dans l'accueil des personnes à la rue, sont impatients de leur réinstallation dans de nouveaux locaux.

Le chantier rue Oberkampf a pris du retard. L'ascenseur n'est pas encore en fonctionnement et les agents des bains-douches semblent ne pas être satisfaits des nouveaux locaux. Pour la bagagerie, cela a des conséquences très néfastes.

La bagagerie installée provisoirement rue de Ménilmontant a rendu les locaux où elle était installée et n'est pas encore ouverte, du fait du retard du chantier des bains-douches. Ce sont évidemment les personnes à la rue, les plus démunies socialement, qui sont les premières à subir les dysfonctionnements et qui souffrent de ce décalage de calendrier. Je souhaite donc avoir des informations sur le calendrier des travaux.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris, chère Joëlle MOREL, comme vous l'avez dit, ce projet de délibération vise à proposer une subvention de fonctionnement de 74.000 euros et une subvention d'investissement de 27.000 euros à l'association "Oppelia" pour l'aménagement et l'animation du nouvel espace de remobilisation situé dans les bains-douches Oberkampf, dans le 11e.

"Oppelia" est une association d'envergure nationale, qui est spécialisée dans la prise en charge de personnes en situation de grande exclusion souffrant d'addictions. Charonne est une association parisienne qui travaille sur les questions d'addiction de personnes en situation de grande exclusion, que nous connaissons bien dans notre ville, et qui a fusionné avec "Oppelia".

Elles n'ont pas été rachetées par "Oppelia". Nous n'avons pas du tout choisi "Oppelia". C'est simplement que "Charonne" a eu besoin de s'adosser à "Oppelia" pour avoir une plus forte assise budgétaire, notamment financière, mais "Charonne" existe toujours, avec toutes les équipes que nous connaissons. En fait, ils se sont unis pour renforcer l'impact de leurs actions et leur plaidoyer.

La subvention va permettre à l'association d'aménager et de gérer un espace de remobilisation pour toutes les personnes en situation de grande exclusion, notamment dans le 11e et le 20e arrondissement. Cela permettra le prolongement de l'action de rue, avec des ateliers de bricolage, de coiffure, de peinture, etc.

Ce projet prendra place dans le bains-douche Oberkampf, nouvellement rénové, qui accueillera également la bagagerie "Onze Mille Potes".

Comme vous l'indiquez, les travaux ont pris du retard. Plus spécifiquement, pour des raisons de sécurité, le bureau de contrôle a demandé des ajustements de l'escalier. Voilà la raison exacte.

Avec François VAUGLIN, le maire du 11e arrondissement, nous avons insisté pour que ce soit fait le plus vite possible, pour ne pas pénaliser plus longtemps les usagers de la bagagerie. On me dit que c'est chose faite et que les casiers vont être déménagés cette semaine sur place, permettant une ouverture dans la foulée de la bagagerie.

Quant à l'espace de remobilisation, l'ouverture est prévue en mai, le temps qu'"Oppelia" aménage l'espace.

J'espère vous avoir donné toutes les informations utiles et je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 60).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un hommage du Conseil de Paris aux mort.e.s de la rue.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés, et tout d'abord le vœu n° 133 relatif à un hommage du Conseil de Paris aux mort.e.s de la rue.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

C'est parce que nous avons déposé ce vœu qu'il y a eu ce matin l'hommage… Hier, pardon. A force d'être ici du matin au soir… Bientôt, on pourra apporter son duvet et dormir ici.

Parce que le groupe des écologistes a déposé ce vœu, il y a eu hier cette minute de silence forte, j'ai envie de dire. Nous souhaitons qu'elle se renouvelle à l'avenir.

Notre vœu ayant été exaucé à l'avance, j'anticipe en disant que l'on ne va pas le maintenir. Cela n'aurait pas de sens.

C'est marginal ce que je dis par rapport à la cause défendue, mais j'aurais trouvé de bonne courtoisie que la Maire dise d'où venait cette initiative. Elle ne l'a pas fait. Nous avons donc laissé ce vœu. Je dis les choses maintenant. Tout va bien, on reste ami, mais enfin, je pense qu'un peu de respect et de courtoisie, entre alliés, c'est plutôt bien.

Ce que je dis est vraiment secondaire, au regard de la réalité de ces 566 morts recensées par l'association "Morts de la rue", en sachant que ce chiffre reste un chiffre, hélas, incertain.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cher Pascal JULIEN, je n'ai pas tout à fait compris ce que vous avez dit ou sous-entendu.

Il y a eu cette minute de silence, et c'est très bien que vous l'ayez suggéré, mais je pense que la Ville de Paris et le collectif "Morts de la rue" sont absolument convaincus que nous sommes tous auprès d'eux et que notre action permanente et continue est une action auprès des gens de la rue.

Nous les soutenons également, et c'est normal, nos services funéraires les accompagnent aussi pour permettre l'accompagnement des personnes en situation de rue sur Paris.

Je crois qu'il n'y a rien à dire d'autre, sauf le fait que, quand même, nous sommes tous dans cet hémicycle, de façon unanime, tout à fait exemplaires auprès du collectif "Morts de la rue" et qu'ils le savent parfaitement.

Merci en tout cas de votre intervention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu est donc retiré ?

M. Pascal JULIEN. - Oui, c'est cela.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'adhésion à l'Association nationale des villes et territoires accueillants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 134 relatif à l'adhésion à l'Association nationale des villes et territoires accueillants.

Madame Fatoumata KONÉ ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, chère Dominique, vous avez décidé la semaine dernière de vous rendre chaque semaine avec Anne HIDALGO sur les campements de rue qui prennent à nouveau de l'ampleur dans les quartiers du Nord-Est parisien, tel que vous l'aviez fait déjà l'année dernière sur les campements du Millénaire dans le 19e arrondissement.

Vous interpellez ainsi l'Etat sur la dégradation de la situation et dénoncez l'absence de véritables politiques d'accueil des exilés sur notre territoire. A ce titre, nous saluons votre engagement.

Face à la situation d'urgence subie par de nombreuses villes en France, Damien CAREME, maire de Grande-Synthe, dont on connaît tous l'engagement pour l'accueil des exilés, a créé en septembre 2018 l'Association nationale des villes et territoires accueillants, dont je veux dire ici quelques mots de présentation.

"A l'heure où l'échec des politiques migratoires européennes et nationales entraîne une montée des populismes, tout en restreignant les droits humains fondamentaux, nous, élus de villes et collectivités, nous décidons de nous unir sous une bannière commune, celle de l'accueil inconditionnel.

Nous demandons ainsi que l'Etat assume ses missions et assure les moyens pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Cela doit passer par la mise en place d'une stratégie nationale d'accueil, afin de répartir et d'accompagner l'effort de solidarité".

En plus de la ville de Grande-Synthe, l'association réunit les villes de Nantes, Ivry-sur-Seine, Briançon, Grenoble ou encore Saint-Denis.

Nous pensons que Paris y a toute sa place. Elle pourra partager son expérience, participer à cette volonté collective d'agir et surtout user de tout son poids pour inciter le Gouvernement à passer à l'acte et enfin mettre en place une politique d'accueil efficace et digne de notre pays.

C'est la raison pour laquelle nous proposons, à travers ce vœu, que Paris, ville-monde, ville refuge, adhère à l'Association nationale des villes et territoires accueillants.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, merci pour ce vœu qui permet de parler de la question de l'accueil des personnes venues chercher refuge en France et notamment à Paris.

Nous étions ce matin avec la Maire de Paris, comme la semaine dernière, dans les campements du Nord-Est parisien pour constater une situation absolument innommable, d'une grande indignité, où des personnes sont traitées vraiment dans des conditions qui ne permettent pas de répondre aux valeurs de notre République.

La Maire de Paris a décidé de s'y rendre toutes les semaines car nous avons un devoir de plaidoyer et de demander à l'Etat de réaliser sa mission, qui est de mettre à l'abri toutes les personnes venues chercher refuge et ensuite évidemment d'examiner dans de bonnes conditions leur situation administrative.

Mais ce que nous voyons entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers ne saurait durer.

Nous faisons le maximum avec nos équipes, et ce n'est pas facile dans une situation de rue au milieu du périphérique, entre la déchetterie… On est dans des conditions absolument d'anomalie. Grâce à l'Armée du Salut et aux autres associations, nous apportons des petits-déjeuners et de l'hygiène. Mais on ne peut pas maintenir l'hygiène. La rue, ce n'est pas un centre humanitaire. On ne peut plus tolérer cela.

Nous revendiquons un accueil digne pour tous ceux qui viennent chercher refuge dans notre Capitale. Nous avons ratifié l'an dernier, en tant que Ville de Paris, la déclaration de Marrakech-Villes ensemble pour les migrants et les réfugiés appelant les gouvernements à accueillir avec humanité les personnes fuyant leur pays. Nous avons adhéré au principe proclamé lors de la convention nationale sur l'accueil des migrations, qui s'est tenue à Grande-Synthe en mars 2018. Aujourd'hui, parce qu'il est absolument nécessaire de rappeler "urbi et orbi" la nécessité de faire émerger une politique nationale ambitieuse d'accueil des personnes en exil, nous partageons la conviction que la voix des villes refuges sera plus forte si elle est portée de concert.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, je suis favorable à ce vœu que Paris adhère à l'Association nationale des villes et territoires accueillants, sous réserve des quelques amendements que nous avons proposés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les amendements sont-ils acceptés ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 134 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 156).

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux dispositifs de mobilier urbain anti-S.D.F.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 135 relatif aux dispositifs de mobilier urbain anti-S.D.F.

Je donne la parole à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la constitution de la Ve République déclare, par sa référence à l'article 1er de la charte de l'environnement de 2004, que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé.

Lors de la Nuit de la solidarité dernière, nous avons remarqué que, malgré les 24.400 places d'hébergement qui sont offertes aujourd'hui, on fait état de 3.641 personnes sans-abri dans notre ville.

Malgré cela, on se rend compte que des gens que cela doit déranger font en sorte que l'on mette en place des mobiliers urbains ayant pour but de chasser ou d'empêcher et rendre très difficile l'accès aux personnes à la rue.

Nous ne sommes pas dupes, l'objectif est bien d'empêcher ces personnes sans-abri de dormir ou de s'installer dans des endroits qui pourraient gêner nos bonnes consciences.

C'est pourquoi nous demandons, à travers ce vœu, que des mesures soient prises par la Ville pour que ce genre de situation ne se reproduise plus.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Hervé BÉGUÉ, merci pour ce vœu qui porte sur un sujet important du mobilier dit anti-S.D.F.

En effet, la Ville de Paris mène des politiques visant à rendre l'espace public hospitalier, notamment pour les personnes les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes handicapées mais aussi, de fait, les personnes qui vivent à la rue de jour ou de nuit.

11.000 bancs publics, 450 sanisettes gratuites, 1.200 points d'eau pour boire et aussi, pour les personnes sans-abri, nous étudions ou nous allons le mettre en place, des casiers solidaires dans l'espace public pour leur permettre de mettre à l'abri leurs effets personnels.

De plus, à chaque fois qu'un mobilier municipal pouvant s'apparenter à une installation anti-S.D.F. nous est signalée, notamment dans le cadre du partenariat très fort que nous avons avec la Fondation Abbé Pierre, nous réalisons une enquête pour savoir quand ce mobilier a été installé et quelle est sa fonction exacte. Lorsque le mobilier n'a pas de justification valable, notamment en raison de la sécurité, il est alors retiré. Je parle là du mobilier municipal.

La plupart du temps, les mobiliers mis en place pour empêcher l'installation de personnes sans-abri se trouvent dans le domaine privé. C'est pourquoi, grâce à Jean-Louis MISSIKA, la Ville va travailler à sensibiliser ses interlocuteurs privés à ne pas déposer de permis qui comprendraient ce type de dispositif. De même, nous allons, avec son cabinet, intensifier nos échanges avec ces partenaires privés, afin d'éviter la pause de ces dispositifs.

Plus largement, votre vœu interpelle sur l'invisibilisation des populations les plus vulnérables. C'est pour lutter contre ce phénomène que nous avons organisé la Nuit de la solidarité, qui permet de les rendre visibles et d'agir ensuite. D'ailleurs, nous sommes heureux d'avoir découvert qu'un rapport parlementaire a récemment appelé à rendre obligatoires les Nuits de la solidarité dans toutes les grandes villes. C'est la raison pour laquelle nous poursuivrons en 2020 nos actions pour les personnes sans domicile fixe, en étant très vigilants sur l'espace public et le rapport de l'espace public avec les personnes sans domicile fixe, en sachant que notre objectif doit être de faire en sorte que tout le monde soit mis à l'abri. Néanmoins, quand les gens sont dehors, ils doivent pouvoir être traités de façon digne.

Nous sommes en cours de dialogue avec la Fondation Abbé Pierre autour de la déclaration des droits des personnes sans abri qu'ils sont en train d'élaborer.

C'est pourquoi, vous l'aurez compris, je suis favorable à votre vœu, sous réserve des quelques petits amendements que nous vous avons proposés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Les amendements sont-ils acceptés ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 135 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 157).

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux tests osseux pour les jeunes migrant.e.s.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 136 relatif aux tests osseux pour les jeunes migrant.e.s.

Je donne la parole à Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Dominique, l'utilisation des tests osseux est censée déterminer l'âge de jeunes migrants isolés, alors qu'il est connu que la maturité osseuse peut varier selon le sexe ou encore l'état nutritionnel du jeune. Cette pratique plus que douteuse fait basculer bon nombre de jeunes migrants dans la majorité, les orientant ainsi dans un tout autre régime en matière de droit au séjour, d'hébergement, de scolarisation ou encore de protection juridique.

Le défenseur des droits, Jacques TOUBON, s'est opposé à cette pratique des tests osseux sur les jeunes migrants.

Des acteurs et actrices divers issus de l'Ordre des médecins, du Haut conseil de la santé publique, du Comité des droits de l'enfant de l'O.N.U., du Syndicat de la magistrature, de la Cimade, de Médecins du Monde, de la Ligue des droits de l'Homme se sont opposés à ces tests pour le bien de l'enfant. En revanche, le Conseil constitutionnel, lui, n'a pas jugé bon d'interdire cette pratique.

Nous demandons donc, par ce vœu, que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement sur la nécessité d'interdire ces tests dont l'absence de fiabilité autour de la majorité est largement partagée.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Fanny GAILLANNE, je n'oublie pas que, lorsque j'ai été élue, vous avez été la première plus jeune, la plus jeune je crois de notre Assemblée à venir me voir, parce qu'il y avait énormément de jeunes mineurs à la rue. Vous m'avez vraiment mobilisée et motivée à poursuivre ce combat que vous menez.

Le vœu que vous nous présentez intervient suite à la décision du Conseil constitutionnel, auquel était posée la question de savoir si l'article 388 du Code civil était constitutionnel ou non, un article qui résulte de la loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016.

Il faut comprendre comment travaille le Conseil constitutionnel. C'est très juridique. L'article 398 sur lequel il était interrogé prévoit que le recours à des tests osseux pour évaluer la minorité d'un jeune se déclarant mineur non accompagné ne peut être réalisé que sur décision d'un juge et après recueil de l'accord du jeune. Cet article 388 précise que les conclusions de ces tests doivent préciser la marge d'erreur et que le doute doit toujours profiter au jeune.

Le Conseil constitutionnel a donc estimé, dans son rôle, que cet article prévoyait assez de possibilités que le test ne soit pas réalisé. Cela dit, c'est le positionnement du Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, le corps médical et la communauté scientifique, comme vous l'avez dit, ont souligné le caractère absolument imprécis de ces tests. Par exemple, l'Académie de médecine a dit qu'il permet d'apprécier l'âge à peu près des enfants qui ont entre 14 et 16 ans, mais sûrement pas quand ils ont entre 16 et 18 ans car on sait tous que rien ne ressemble plus à un adolescent de 16,5 ans qu'un adolescent de 18,5 ans.

A Paris, le Parquet se base sur l'évaluation sociale du Département et très peu d'expertises d'âge osseux sont réalisées.

A Paris, nous avons travaillé à rendre les évaluations sociales les plus précises, les plus qualitatives pour que le Parquet et les juges des enfants n'aient pas besoin de recourir à ces tests osseux, et ils arrivent très peu.

Mais Paris n'est pas la France. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que ces tests ne servent à rien et sont totalement imprécis, même si l'article n'est pas inconstitutionnel.

Maintenant, il y a un secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance. Il est important que l'Etat soutienne l'ensemble des départements pour travailler à des évaluations sociales fiables et harmonisées dans l'ensemble des départements.

Avis favorable, sous réserve des petits amendements.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Les amendements sont-ils acceptés ? Oui. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 136 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 158).

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au retour des enfants français détenus au Kurdistan syrien.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 137 relatif au retour des enfants français détenus au Kurdistan syrien.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Dominique VERSINI, actuellement des enfants français, dont plus de deux-tiers ont moins de 6 ans, sont détenus arbitrairement au Kurdistan syrien, dans des conditions extrêmement précaires les exposant directement à un risque de mort.

Leur nombre est évalué à une centaine. Certains sont nés en Syrie, quand d'autres ont été emmenés par leurs parents ou l'un d'entre eux. Selon les informations ministérielles, la France s'apprêterait à en rapatrier sur son sol

près de 70. Aucun de ces enfants n'a choisi de naître sur zone ou même de rejoindre Daesh. On ajoute à cela qu'en deux mois, le nombre de femmes et d'enfants détenus au camp Al-Hol est passé de 10.000 à 33.000.

Nous savons que les conditions de vie de ces enfants ne sont pas acceptables. Ils manquent d'eau, de nourriture, de soins. Certains sont malades et tous, profondément marqués par ce qu'ils ont vu ou ont subi, portent des stigmates des traumatismes de guerre. Ces enfants ne représenteront un danger que si la France persiste à refuser leur rapatriement. Les valeurs de solidarité défendues par la Ville de Paris obligent à protéger, secourir et sauver des enfants qui ne sont coupables de rien.

La Russie, le Maroc, les Etats-Unis ont déjà fait les choses en ce sens. Ces enfants arrivent par avion à Roissy en France et c'est donc l'aide sociale de Seine-Saint-Denis qui les prend en charge. L'aide sociale de Seine-Saint-Denis a déjà accueilli 45 enfants, dont 34 sont toujours en cours d'accueil, et seulement 3 étaient originaires de ce département. Le coût de cette nouvelle mission pour l'aide sociale de Seine-Saint-Denis s'élève à 3 millions d'euros par an. L'Etat a promis de leur verser 250.000 euros en 2018. Ils attendent toujours le versement de cette somme.

Nous sommes solidaires avec la Seine-Saint-Denis qui organise l'accueil de ces enfants et c'est pourquoi les élus "Génération.s" proposent que non seulement les autorités françaises mettent tous les moyens matériels et humains en œuvre pour que les enfants français détenus arbitrairement au Kurdistan syrien soient rapatriés en France dans les meilleurs délais, c'est une question de principe, que la Ville de Paris prenne sa part en assurant la prise en charge d'une partie de ces enfants, en partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis, et évidemment que l'Etat compense intégralement les dépenses engagées dans ces départements, notamment pour la Ville de Paris et pour la Seine-Saint-Denis, afin de prendre en charge ces enfants dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Présidente, chère Léa FILOCHE, ce vœu est très important car il nous permet d'aborder la situation des enfants français retenus dans les zones de conflit syriennes. Bien évidemment, cette situation tragique nécessite vraiment d'avoir une vision centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Comme vous le savez, dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance, les juges des enfants nous confient des enfants à l'Aide sociale à l'enfance de Paris ou d'un autre département et nous garantissons la mise en œuvre de sa décision. Il se trouve que, à aujourd'hui, vous l'avez dit, les enfants arrivent à Roissy et sont principalement confiés à l'Aide sociale de la Seine-Saint-Denis. C'est assez administratif comme raisonnement. Ce n'est pas un problème pour Paris. Si les juges des enfants nous confient des enfants, nous les prendrons en charge et bien évidemment nous en assurerons la prise en charge comme de tous les enfants, grâce à tous les partenariats que nous avons noués et toutes les compétences que nous avons pour prendre en charge des enfants qui ont vécu des traumatismes extrêmement importants.

En ce qui nous concerne, nous sommes bien sûr totalement solidaires de la Seine-Saint-Denis. D'ailleurs, nous sommes deux départements qui travaillent ensemble. Sur les mineurs non accompagnés, nous sommes les deux départements principaux, il y en a maintenant un troisième, avec la Meurthe-et-Moselle, à nous opposer à un décret sur les M.N.A., dont vous connaissez le contenu. Nous sommes totalement solidaires. Bien évidemment, il n'y a pas de doute que, si on nous confie des enfants, on les prendra en charge. Mais on ne peut les prendre en charge que si on nous les confie.

Soyez certaine que Paris est totalement solidaire de la Seine-Saint-Denis. Nous travaillons ensemble et nous ne demandons pas mieux que de travailler ensemble sur ces questions parce que, pour nous, tout enfant qui est en situation de danger et qui a besoin de protection est bienvenu et pris en charge à l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

Je suis bien évidemment favorable à votre vœu sous réserve de petites modifications.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 137 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 159).

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la dématérialisation des services publics d'Etat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 138 relatif à la dématérialisation des services publics d'Etat.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela va être très compliqué pour moi de tenir en 2 minutes parce que la dématérialisation des services publics est une longue histoire.

Le rapport du Défenseur des droits, qui est sorti en janvier 2019, intitulé "Dématérialisation et inégalité d'accès aux services publics" a déclenché chez moi une vraie réflexion sur la question de la dématérialisation à marche forcée d'une grande partie de nos services publics. Ce rapport alerte notamment les élus locaux sur cette dématérialisation un peu féroce.

Cette dématérialisation peut être utile pour faire baisser les taux de non-recours aux aides légales comme aux aides extra-légales, pour faire baisser les files d'attente dans certains services de proximité. Elle peut aussi permettre d'effectuer rapidement des démarches administratives simples, et la Ville de Paris y a recours sur de nombreuses démarches.

Selon différents rapports, il est évalué qu'entre 20 et 25 % des personnes sont encore aujourd'hui dans l'impossibilité d'accéder numériquement aux services publics dématérialisés, dans les zones blanches, les zones rurales, évidemment, mais aussi en zone urbaine, en zone dense, y compris dans des métropoles comme Paris.

Les démarches pour accéder à de nombreux services publics d'Etat passent désormais quasi systématiquement par une prise de rendez-vous sur Internet et les accueils physiques sont soit fermés, soit très restreints. Je pense à la C.A.F., à la C.N.A.V., à la C.N.A.M., à Pôle emploi, et même désormais aux impôts.

Or la dématérialisation ne peut pas être un objectif en soi, mais doit bien rester un outil complémentaire aux accueils physiques. C'est d'ailleurs pour cela que les services sociaux de proximité du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ont choisi de maintenir tous leurs accueils de proximité, accessibles et ouverts sans condition.

Nous constatons depuis plusieurs années que, suite aux fermetures des accueils de services publics d'Etat, il est constaté par de nombreux travailleurs sociaux des effets de transfert de charge dans les services sociaux de proximité, mais aussi dans de nombreuses associations locales pour effectuer des démarches qui pourtant relèvent des missions de l'Etat.

Le Centre d'action sociale a choisi de passer une convention avec la C.A.F., pour essayer de pallier ces difficultés. Aujourd'hui, nous constatons que les services sociaux de proximité octroient, dans certains cas, des aides d'urgence extra-légales pour des usagers qui sont en attente de leurs aides légales, afin d'éviter des situations non réversibles de surendettement ou de précarisation ultra-rapide.

C'est donc une perte de temps et d'énergie pour les usagers, une perte de sens pour les travailleurs sociaux qui passent leur temps à remplir des dossiers administratifs. C'est pourquoi nous souhaitons que l'Etat stoppe les fermetures. Nous souhaitons aussi qu'il y ait des réflexions sur la création d'une branche de métier autour de l'écrivain public.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Madame.

Mme Léa FILOCHE. - Et évidemment qu'il y ait une mesure réelle du montant des aides extra-légales attribuées par le C.A.S.-V.P. en cas de non-accès aux aides légales.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Présidente, chère Léa FILOCHE, vous l'avez dit, depuis plusieurs années, l'Etat a adopté divers plans pour aller vers une plus grande dématérialisation des démarches administratives de ses services. Cela s'est accompagné de nombreuses fermetures des accueils au public. C'est vrai sur le territoire national, c'est vrai sur le territoire parisien. Nous partageons vraiment tout à fait le constat qui est posé dans ce vœu.

La fermeture progressive des guichets de la Sécurité sociale est particulièrement lourde de conséquences pour les publics les plus fragiles. Pour ces personnes, les accueils de proximité du Centre d'action sociale de la Ville de Paris constituent souvent le dernier lieu où faire valoir leurs droits légaux. Bien que le cœur de métier des travailleurs sociaux du C.A.S.-V.P. ne soit pas l'ouverture à ces droits à la couverture sociale, mais l'accompagnement social, le C.A.S.-V.P., comme le rappelle ce vœu, s'est adapté et substitué pour partie aux services de l'Etat.

Dans certains cas, les services de la Sécurité sociale épaulent les agents du C.A.S.-V.P. Je pense notamment aux quatre agents de la C.A.F. mis à disposition de nos travailleurs sociaux pour dénouer les cas complexes.

Par contre, nous avons encore des partenariats à nouer, notamment avec la C.N.A.V., la Caisse nationale d'assurance vieillesse, pour éviter les ruptures au moment du passage à la retraite.

Le C.A.S.-V.P., étant un des derniers lieux ouverts, on les félicite et on est très fiers d'eux, a mis en place un plan de formation de ses agents à l'aide aux démarches en ligne. Une quarantaine de professionnels du C.A.S.-V.P. ont été formés à la fonction de médiateur numérique et une centaine d'autres agents le seront d'ici le mois de mai.

Cette volonté s'incarnera prochainement à travers le déploiement d'espaces numériques d'accès aux droits dans chaque centre d'action sociale de la Ville de Paris d'arrondissement. Les usagers y trouveront des postes informatiques et des agents pour les aider à déposer des dossiers en ligne.

Plus globalement, nous avons mis à Paris une stratégie d'inclusion numérique dans le cadre du plan parisien pour l'insertion par l'emploi, qui a permis la formation de près de 600 aidants numériques, professionnels comme bénévoles. Ce travail va se poursuivre avec le déploiement en 2019 des actions portées par les 57 associations lauréates du deuxième appel à projets inclusion numérique voté en Conseil de Paris en décembre 2018.

Sous réserves de quelques petits amendements...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Les amendements sont-ils acceptés ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 138 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 160).

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mise en œuvre du Plan Pauvreté.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 139 est relatif à la mise en œuvre du Plan Pauvreté.

Madame Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très brève. La question porte sur le Plan Pauvreté et la stratégie de lutte contre la pauvreté qui a été présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, et surtout, porte sur sa mise en œuvre territoriale à travers les conférences régionales, la contractualisation et les bonnes pratiques. Le Préfet de la Région Ile-de-France a tenu le 18 septembre dernier une conférence régionale portant précisément sur la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, avec 260 élus, collectivités, associations, travailleurs sociaux, etc., en présence d'Olivier NOBLECOURT, qui est le délégué interministériel chargé de ces sujets.

Etant donné que la mise en œuvre de ce plan repose sur une contractualisation sur un certain nombre de sujets avec les collectivités, ma question est très simple : il s'agit de connaître les contenus techniques de la contractualisation avec l'Etat sur la question de la pauvreté, en sachant que la Ville est de longue date très engagée et très investie sur cette question.

Le vœu propose que les contenus techniques de cette contractualisation ainsi que le calendrier puissent être présentés aux élus du Conseil de Paris dans les domaines de la petite enfance, de l'école, de la formation, du logement et des prestations sociales.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Anne-Christine LANG, comme vous l'indiquez, le Gouvernement a présenté sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en septembre 2018. Cette stratégie résonne tout particulièrement avec la politique que nous menons à Paris depuis 2014 : la lutte contre la grande exclusion. Le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion voté à l'unanimité dans cette Assemblée, est réalisé en partenariat avec l'Etat, les associations et les services de la Ville.

Egalement, notre mobilisation de longue date pour éviter que les inégalités sociales deviennent des déterminismes sociaux. C'est tout le sens de la stratégie pour l'enfance et les familles que nous avons également adoptée à l'unanimité dans cette enceinte.

Pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté nationale, comme vous l'avez dit, des groupes de travail régionaux ont été mis en place sous l'égide du Préfet depuis le mois dernier. Les services de la Ville participent à ces groupes de travail. Parallèlement, le Gouvernement souhaite contractualiser avec les départements sur certains axes précis, qui relèvent de leur compétence.

J'ai d'ailleurs représenté Paris le mois dernier à un séminaire de présentation de cette démarche de contractualisation, en présence du Premier Ministre et des Ministres concernés.

Les axes retenus par l'Etat, contrairement à ce que vous dites, ne sont pas sur les domaines sur lesquels vous nous interrogez. Les axes retenus par l'Etat sont : prévenir les sorties sèches pour les jeunes de l'Aide sociale à l'Enfance à 18 ans, mettre l'accent sur l'insertion des bénéficiaires du R.S.A., refonder et revaloriser le travail social au service des familles, créer des maraudes mixtes pour intervenir auprès des familles à la rue. C'est sur ces quatre points que l'Etat veut contractualiser avec nous.

J'étais d'ailleurs vendredi dernier à l'espace "Solidarité Insertion Bonne Nouvelle" dans le 2e arrondissement, avec trois Ministres, Julien DENORMANDIE, Adrien TAQUET et Christelle DUBOS pour présenter notre dispositif de prise en charge des familles avec enfants à la rue, avec notamment la création de notre maraude famille, dont l'Etat s'est inspiré. Olivier NOBLECOURT lui-même est venu voir tout cela sur le terrain et a décidé, à partir de là, de proposer au Gouvernement de le déployer dans 17 autres départements.

On ne peut que se réjouir ensemble, et j'espère que vous le faites, que l'action parisienne ait inspiré la stratégie nationale du Gouvernement.

Vous nous indiquez dans votre vœu souhaiter des informations sur l'emploi, la petite enfance, l'école et les prestations sociales. Or, je suis désolée, ce ne sont pas les sujets sur lesquels le Gouvernement nous a proposé de contractualiser. C'est pourquoi je vous ai simplement proposé des petits amendements, pour que le texte soumis au vote de cette Assemblée soit juste et que l'on dise quels sont les sujets sur lesquels nous allons contractualiser.

Si vous ne les acceptez pas, j'aurais le regret d'émettre un avis défavorable à votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Les amendements sont-ils acceptés ? Non.

Le vœu est maintenu ?

Mme Anne-Christine LANG. - … le cadre général national sur lequel portait la stratégie pauvreté au plan national pour la France entière, et ma question portait précisément sur les domaines sur lesquels l'Etat et la Ville de Paris avaient choisi de contractualiser. Madame la Maire, vous venez effectivement de répondre à ma question, c'est-à-dire qu'à Paris, l'Etat a choisi de contractualiser sur la question des enfants à la rue, des titulaires du R.S.A., des maraudes, etc.

Dans mon vœu, je disais : dans le cadre général de la stratégie pauvreté, pouvez-vous m'indiquer ce que la Ville a choisi comme thème prioritaire dans cette contractualisation, sachant que chaque département a choisi évidemment des termes prioritaires en fonction de la spécificité de son territoire et des caractéristiques des gens qui sont les plus en difficulté ?

Je pense que vous avez répondu à ma question, et je vous en remercie. Il a dû y avoir un petit malentendu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu est maintenu ? D'accord, avec un avis défavorable, donc.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 139 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vous approfondirez cela tout à l'heure.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels qualifiés pour les veilles de nuit dans les structures de l'A.S.E.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 140 est relatif aux personnels qualifiés pour les veilles de nuit dans les structures de l'Aide sociale à l'Enfance.

Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Est-ce que je peux présenter mon vœu, chers collègues ?

C'est un vœu qui s'oppose au remplacement des éducateurs, éducatrices, moniteurs, monitrices, par du personnel non qualifié dans les structures de l'Aide sociale à l'Enfance pour les veilles de nuit.

Je pense, mes chers collègues, que vous avez toutes et tous reçu, aujourd'hui ou hier, le tract de l'intersyndicale signée par la C.G.T., la F.S.U…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute Mme SIMONNET !

Mme Danielle SIMONNET. - Mais oui, écoutez Mme SIMONNET !

… Force Ouvrière et C.F.T.C.

Que disent les organisations syndicales ? Ils s'opposent au fait que la Ville de Paris souhaite remplacer, dans une logique purement d'économie budgétaire, ces professionnels, éducateurs, moniteurs, éducatrices et monitrices, pour les veilles de nuit dans les structures de l'Aide sociale à l'Enfance par du personnel non qualifié.

Il faut comprendre que ces personnels, la nuit, ne font pas que dormir, que les jeunes qui fréquentent ces structures ont une histoire particulièrement traumatique. C'est un contexte difficile. Ils ont grandi dans des situations extrêmement dures. Ces enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance nécessitent un état de vigilance permanent, même lors du travail nocturne. C'est un travail éducatif qu'il faut, et pas un simple travail de surveillant de nuit.

Il y a une nécessité de la continuité de la prise en charge par un personnel unique, c'est une condition pour la stabilité de l'enfant et du lien de confiance entre eux pour un travail social de qualité.

Evidemment que c'est un coût pour la Ville, puisque c'est clair que la suppression des heures de nuit impliquerait une baisse de salaire de 200 à 600 euros par mois pour les personnels, donc j'imagine que, pour la Ville, les remplacer par un personnel moins qualifié et moins coûteux serait un bon coup de rabot tel que l'exigent certainement les logiques austéritaires de la Ville. On ne peut pas faire des coups de rabot sur la qualité pour les enfants, donc je vous demande d'entendre cette revendication des éducateurs et moniteurs.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET.

Madame SIMONNET, il n'y a pas de coup de rabot sur la prise en charge des enfants à l'Aide sociale à l'Enfance de Paris. Vous pourrez m'interroger à tous les Conseils de Paris, je vous le redirai. Je l'ai déjà dit le mois dernier. C'est une réforme qui vise à améliorer la sécurité des enfants pris en charge dans nos établissements.

En effet, les veilles dites actives, c'est-à-dire lorsque les personnels sont debout, ne dorment pas, permettent aux professionnels de répondre immédiatement aux sollicitations des enfants. Ces veilles actives ne remettent pas en cause la continuité de la prise en charge qui est assurée en journée par des éducateurs spécialisés. La nuit, contrairement à ce que vous dites, il ne s'agit pas de gens non formés mais d'aides médico-psychologiques et de moniteurs-éducateurs, qui sont des personnels formés et qualifiés, contrairement à ce que vous dites.

Vous dites encore que cette réforme a été mise en place dans une logique d'économie budgétaire. Il n'y a aucune baisse budgétaire. Le seul intérêt est celui que les enfants, la nuit, aient des personnels auprès d'eux qui soient mobilisés toute la nuit.

Il est vrai qu'il nous faut accompagner le changement de rythme de travail pour les professionnels concernés et les évolutions salariales qui y sont liées. Pour vous donner un ordre de grandeur, sur les 1.100 agents des établissements de l'Aide sociale à l'Enfance de Paris, 431 agents travaillent en horaires d'internat, dont 69 éducateurs spécialisés actuellement rémunérés en heures supplémentaires pour effectuer des veilles couchées, donc concernés par la réforme. Ce sont ces 69 éducateurs concernés par la réforme qu'il nous faut particulièrement accompagner.

Alertée par les organisations syndicales, je vous confirme avoir demandé au service de la DASES de poursuivre le dialogue avant tout nouveau changement de cycle de travail, et surtout d'évaluer au cas par cas le montant des éventuelles pertes salariales pour chaque agent.

Chaque situation est regardée, et il n'est pas question pour nous de faire des économies sur le dos des agents. Il est question d'apporter un système qui est reconnu par tous comme le plus efficient pour les enfants. La DASES travaille en ce moment à la compensation de ces pertes et à la reconnaissance des spécificités du travail en internat.

Votre vœu n'allant pas dans le sens de l'amélioration de la prise en charge des enfants et visiblement n'arrivant pas, de Conseil en Conseil, à nous entendre, j'y émets un avis défavorable, sauf si vous changez de point de vue.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Trois explications de vote.

Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Très rapidement, une explication de vote suite aux explications qui viennent d'être données par Dominique VERSINI.

Le groupe "Génération.s", évidemment, regarde de très près ce qui se passe dans les services de l'A.S.E. et est assez convaincu qu'il n'y a pas de souhait de désengagement de la Ville dans l'accueil des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance. Néanmoins, nous restons très vigilants quant à la situation des personnels. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait un déclassement des conditions d'accueil des enfants et du service public et qu'il y ait aussi une dégradation pour les personnels, les 69 concernés.

Par conséquent, nous nous abstenons sur ce vœu ; une abstention active qui nous permettra de suivre de près la suite de ces modifications qui semblent malgré tout essentielles.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Dominique VERSINI l'a expliqué, la formulation trompeuse de ce vœu nous gêne. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir, car il est faux de dire que les éducateurs vont être remplacés par des personnels non qualifiés. Les aides médico-psychologiques ont un diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social.

Néanmoins, nous entendons les préoccupations légitimes du personnel mobilisé contre cette évolution. La question ne porte pas uniquement sur les compétences des agents, mais aussi sur la nécessité de continuité pédagogique et la sécurité affective des enfants dont les parcours ont déjà connu de nombreux traumatismes.

Nous avons adopté, en décembre, un vœu dans lequel nous nous engagions à poursuivre le dialogue social engagé avec les équipes et les organisations syndicales pour proposer un accompagnement individualisé. Nous serons donc vigilants sur le suivi de ce dialogue.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche que j'avais déposé allait dans ce sens.

Nous allons aussi nous abstenir. On tient compte du fait que les choses sont arrêtées pour trouver des solutions au niveau salaire pour les agents concernés, mais d'un autre côté, la question pédagogique demeure. Je pense qu'il faudrait quand même essayer d'abord d'expérimenter, de voir avec ces A.M.P. si cela répond bien aux besoins de ces enfants, ce dont je continue de douter.

On s'abstient sur ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons les travaux de la 5e Commission. Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à son président, M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Brièvement, pour rappeler que cette Commission s'est tenue, comme toutes les autres, le lundi 25 mars dernier, que 18 collègues étaient présents, évidemment les trois adjoints référents, Ian BROSSAT, Jean-Louis MISSIKA et Jacques BAUDRIER. Pour vous dire que Ian BROSSAT s'est exprimé sur un certain nombre de projets de délibération, dont le DLH… J'attendais un peu de silence.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence pour les travaux de la 5e Commission.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Dont le projet de délibération DLH 43 qui vise à mettre en place un programme de conventionnement de 2.254 logements sociaux par "Paris Habitat".

Jean-Louis MISSIKA s'est exprimé également sur un certain nombre de projets de délibération dont le DU 76, l'opération d'aménagement de la Porte de Montreuil, le DU 47, l'opération d'aménagement la gare des Mines-Fillettes dans le secteur Paris nord.

Jacques BAUDRIER s'est exprimé plus particulièrement sur le projet de création de la Z.A.C. "Python-Duvernois".

Vous dire également, Monsieur le Président, qu'à la demande de Yves CONTASSOT depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, le Comité inter-bailleurs s'est réuni au Pavillon de l'Arsenal, quelques jours après notre Commission, pour faire le bilan, avec les élus concernés et également Célia BLAUEL, la DLH, la R.I.V.P., "Paris Habitat", Elogie-Siemp et un certain nombre de bailleurs, pour valoriser tout l'aspect qui est mis en valeur parmi ces S.E.M. et ces différents organismes, pour mettre en avant le Plan Climat que nous avions voté au sein de notre Conseil.

Cette Commission s'est déroulée dans un très bon esprit, avec des dossiers importants sur lesquels nous allons avoir maintenant l'occasion de délibérer collectivement.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

2019 DLH 16 - Réalisation 22-32, rue des Lilas (19e) d'un programme de rénovation de 93 logements P.L.S. par "1001 Vies Habitat".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DLH 16 : réalisation 22-32, rue des Lilas d'un programme de rénovation de 93 logements P.L.S. par "1001 Vies Habitat".

Monsieur Christian HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération de réhabilitation de résidences de logements sociaux. Je l'ai déjà dit, la Ville de Paris mène une action très importante de réhabilitation, je la soutiens, c'est très important. J'ai dit aussi qu'il fallait accélérer cette mise en œuvre, puisqu'au rythme où vous les menez, il faudra attendre 2060 pour que la totalité du parc social soit réhabilitée.

Mon intervention aujourd'hui porte sur un autre sujet, celui de la sécurité à l'intérieur de certaines résidences. Beaucoup de locataires et d'associatifs nous disent, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, être victimes de troubles parfois graves à la suite d'intrusions répétées dans leur résidence. Certains d'entre eux vivent très mal cette situation et demandent que des mesures concrètes soient prises.

Dans de nombreux cas, on nous parle du dysfonctionnement du système de caméras de vidéoprotection. Je pourrais citer la résidence 80, boulevard Ney, dans le 18e arrondissement, où les locataires se plaignent d'intrusions et de dégradations dans les parkings, les caves et les parties communes. Ils nous disent être très inquiets devant la dégradation de leur qualité de vie.

Je pourrais citer également la résidence du 77-83, boulevard Ney, ou celle du 6-8, rue des Portes-Blanches, dont les caméras de vidéoprotection fonctionnent mal. Dans cette dernière résidence, la demande est d'améliorer et de renforcer le dispositif existant. Aux 136, rue Marcadet et 211, rue Championnet - c'est la même résidence -, les locataires sont inquiets, surtout depuis l'incendie il y a quelques semaines de quatre véhicules à l'intérieur de la résidence. Ils attendent également l'amélioration de l'éclairage public sur les parkings. Aujourd'hui, on vient de me signaler par mail que, une fois encore, une personne s'est fait agresser au square Leibniz géré par l'A.P.-H.P.

J'ai pris ces exemples concrets pour vous demander d'attirer l'attention des bailleurs sur les problèmes de sécurité que subissent nombre de leurs locataires. Il me semble indispensable de procéder à une analyse précise sur l'ensemble du parc social à Paris pour déterminer les mesures à prendre, adaptées à chaque résidence bien entendu, pour assurer la tranquillité des locataires.

Encore une fois, je le dis, je reconnais l'effort soutenu de la Ville de Paris pour améliorer la réhabilitation des résidences.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Merci à Christian HONORÉ qui, en réalité, dans son intervention, aborde moins la question qui fait l'objet du projet de délibération, c'est-à-dire un projet de rénovation d'un immeuble dans le 19e arrondissement, qu'une question plus large qui est la question de la sécurité.

Je voudrais simplement, et je le dis avec à mes côtés ma collègue Colombe BROSSEL, vous dire deux choses sur les enjeux de sécurité dans notre parc H.L.M.

Premièrement, nous engageons une réforme du G.P.I.S. avec des financements nouveaux suite à un vœu, un amendement budgétaire qui avait été adopté au moment du budget, sur proposition du groupe Socialiste, qui nous permettra de mieux couvrir nos résidences de logements sociaux et, ainsi, de mieux les sécuriser.

Deuxième chose, comme vous le savez, nous avons engagé le programme "Réparer et embellir" qui vise à réaliser des aménagements dans notre parc de logements sociaux, notamment des aménagements qui permettront de mieux sécuriser nos résidences, de nous doter aussi de dispositifs de vidéoprotection. Ce sont des éléments qui sont concrets et qui vont nous permettre de mieux gérer les problèmes de sécurité auxquels, et vous avez raison de le dire, nous sommes trop souvent confrontés.

Je vous propose de vous donner l'ensemble de ces éléments par écrit, très vite après ce Conseil de Paris. Je suis persuadé que cela vous permettra aussi de voir tout ce que nous faisons dans ce domaine.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 16).

2019 DLH 43 - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.254 logements sociaux (963 PLUS et 1.291 P.L.S.) par "Paris Habitat OPH".

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une annulation du programme.

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux loyers capitalisés.

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au conventionnement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 43 et les vœux rattachés n°s 141, 142 et 143. Il s'agit d'un programme de conventionnement de 2.254 logements par "Paris Habitat OPH", avec plusieurs prises de parole.

Nous commençons par Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voici face à une énième opération de conventionnement de logements sociaux par la Ville de Paris, mais celle-ci dépasse tout ce que nous avions vu jusqu'à présent et, même, elle dépasse notre imagination.

Cette opération, c'est véritablement le casse du siècle : 2.254 logements qui passeraient d'un seul coup du parc à loyer libre de "Paris Habitat" au parc social, et le poids qu'elle représente pour un arrondissement comme le 13e, déjà doté de 40,3 % de logements sociaux. 2.254 logements sociaux dans le 13e, c'est une augmentation de plus de 6 % du parc social de l'arrondissement, qui passerait d'un coup de 40,3 à 43 % de logements sociaux. Je tiens d'ailleurs à rappeler que cette proportion de logements sociaux dans le 13e atteint même parfois les 55 %, comme dans les quartiers de Bédier, Boutroux ou Kellermann-Paul Bourget, et jusqu'à 85 % dans le quartier Oudiné-Chevaleret.

Comment, au regard de ces chiffres, ose-t-on nous parler de mixité sociale et de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest parisien ? Au conseil d'arrondissement, j'avais d'abord reçu des garanties que ces conventionnements étaient motivés par la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration de ces logements qu'on nous présentait comme largement insalubres, mais la vérité est toute autre, et je précise que l'insalubrité est une vraie question qui ne doit pas être négligée. La vérité est toute autre, le projet de délibération stipulant lui-même, mais en page 13 seulement, que les immeubles concernés sont en fait en bon état général.

Ces conventionnements sont en réalité imposés par la seule politique du chiffre, une politique absurde, coûteuse et contestable ; une politique qui consiste beaucoup trop souvent à conventionner des logements existants, voire à préempter des immeubles du parc privé, pour atteindre coûte que coûte les 7.000 nouveaux logements sociaux annuels promis par la Maire de Paris en début de mandature.

Certes, par un jeu de trésorerie, elle rapporte une masse financière considérable à la Ville qui perçoit, par anticipation, 50 à 60 ans de loyers, autant d'argent en moins d'ailleurs pour les bailleurs qui, par conséquent, ne peuvent plus investir dans l'entretien de leurs immeubles.

La conséquence de tout cela, vous la connaissez aussi bien que moi, c'est la situation dans laquelle de nombreux ménages parisiens vont se retrouver, contraints du jour au lendemain de payer des surloyers exorbitants, car la Ville de Paris a décidé de transformer le logement intermédiaire qu'ils habitaient en logements sociaux. A terme, certains pourraient même se voir expulser si leur revenu dépasse largement les ressources exigées. Quant à ceux qui auraient pu espérer y rentrer un jour, cela ne sera plus jamais possible.

On assiste là à une véritable municipalisation du parc locatif : 17 logements conventionnés du parc à loyer libre depuis 2014. Ces 17.000 logements conventionnés, c'est autant de logements qui ne seront plus disponibles pour les familles et jeunes ménages qui n'ont pas droit au parc intermédiaire, car ce n'est ni plus ni moins une pénurie de l'intermédiaire - je répète ce terme - que vous organisez avec beaucoup de cynisme, avec une vision purement clientéliste.

Nous apprenions il y a quelques mois que la Capitale avait perdu 60.000 habitants ces cinq dernières années. Comment s'en étonner ? Nous savons tous qu'il est en effet de plus en plus difficile pour les classes moyennes d'accéder au parc privé dont les prix s'envolent, tant dans le locatif que dans la propriété où la barre des 10.000 euros en moyenne au mètre carré a été franchie récemment. La vérité, c'est que la très grande majorité des jeunes ménages parisiens ne peut plus se loger à Paris. C'est donc contraint et à contrecœur que ces ménages quittent la Capitale.

Attachée au 13e arrondissement, je ne peux me satisfaire de voir cet arrondissement déserté de ses classes moyennes ni de ses jeunes familles. Malheureusement, c'est une réalité, la mixité sociale n'est pas du tout respectée dans cet arrondissement. Elle est même bafouée. La qualité de vie des Parisiens, vous en parlez, mais en réalité, vous la détériorez, en particulier celle des Parisiens qui n'ont pas les moyens de vivre dans le centre de Paris. Paris, à terme, deviendra la ville des riches ou la ville des pauvres. Est-ce cela, votre modèle de la mixité sociale ?

Nous, au groupe UDI-MODEM, nous pensons qu'il faut en priorité favoriser par tous les moyens une fluidité dans le parcours résidentiel et l'accession sociale à la propriété, notamment via l'organisme de foncier solidaire. Nous nous insurgeons contre cette politique autoritaire, clientéliste, antidémocratique, qui ne respecte pas les équilibres, mais qui ghettoïse et qui vide Paris de ses jeunes ménages et de ses classes moyennes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Un mot sur ce conventionnement de 2.254 logements dans le 13e. Je vais commencer, pour éviter les caricatures et désamorcer les critiques que j'ai entendues et que j'entendrai encore : nous ne sommes ni contre le conventionnement en général ni contre le logement social. A titre personnel, j'ai voté la création de logement social dans le 13e, j'ai voté du conventionnement, j'en voterai peut-être encore.

Là, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit d'une opération de conventionnement de plus de 2.200 logements dans le 13e qui, en raison à la fois de son nombre et de son emplacement, nous semble totalement déraisonnable. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit en termes de répartition des logements sociaux entre l'Est et l'Ouest. Je ne reviendrai pas non plus sur les chiffres qui ont été donnés et qui amèneront, à cause de ce conventionnement, à porter le pourcentage de logement social dans le 13e à plus de 40 %. Je souscris à tout cela. 45 % de logements sociaux dans les quatre arrondissements les plus pauvres entre 2008 et 2016, cela nous semble effectivement faire fi de soi-disant équilibres entre les différents arrondissements parisiens.

Je note également que cette position de refus des 3.000 logements conventionnés qui ont été proposés en début de mandature, en 2014, par l'Exécutif parisien à la mairie du 13e, a fait l'objet d'une opposition unanime du conseil du 13e arrondissement à l'époque et de la majorité à laquelle j'appartenais. Ce n'est pas parce qu'on a réussi, dans un bras de fer avec l'Exécutif, à négocier quelques P.L.S. supplémentaires dans ces opérations de conventionnement, que cela change véritablement les choses. Ce n'est pas parce que les locataires, grâce à la loi Elan, auront obtenu le droit d'option, ce qui sera d'ailleurs valable pour les locataires en place mais qui ne sera plus valable dès qu'ils auront quitté les locaux, que cela change quelque chose.

Nous considérons, nous avons toujours considéré, et la majorité de l'époque à laquelle j'appartenais a toujours considéré que 3.000 conventionnements, et là, cette opération de 2.200 logements sociaux supplémentaires dans le 13e, ce n'était tout simplement pas raisonnable et ce n'était pas conforme à notre souhait de voir les logements sociaux plus équitablement répartis sur l'ensemble de Paris.

Je souhaiterais effectivement que cette opération puisse être reconsidérée et qu'une réflexion soit menée réellement sur une meilleure répartition des logements sociaux sur l'ensemble du territoire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Pour une fois, je vais un peu vous raconter ma vie. Je suis physicien et chercheur à Jussieu dans les nanosciences. En physique, il y a un domaine nouveau qui s'appelle la théorie des cordes, où l'on invente des mondes à plus de quatre dimensions, espace plus temps, des mondes parallèles. Ce sont des choses très sérieuses. Ce sont des choses très sérieuses, mais jusqu'à présent, on ne les a jamais observées parce qu'à des énergies bien supérieures aux énergies accessibles dans les accélérateurs, au-delà de ce qu'on appelle l'énergie de Planck. C'est quelque chose que l'on recherche toujours.

Je pense que je vais dire à mes collègues cordistes de venir au Conseil de Paris, parce que je pense que les mondes parallèles, la LREM les invente tous les jours. C'est assez intéressant. Pour moi, physicien, c'est assez merveilleux, c'est un terrain d'expérimentation assez unique. Je vous dis merci. Je vais pouvoir dire à mes enfants et à mes collègues, accessoirement, que je les ai vus.

D'un côté, nous avons un Président qui se veut champion de la terre, un Président qui veut "maker planet great again", un Président qui nomme Nicolas HULOT Ministre d'Etat pour mener la transition écologique, un Président qui nomme un Pascal CANFIN dans sa liste aux européennes pour teinter de vert son agenda ultralibéral. De l'autre côté, nous avons l'action crue des Macronistes qui vient contredire dans toutes les largeurs les affichages verts.

L'opposition que nous entendons et que nous avons entendue au 13e de la part des Macronistes sur ce projet de délibération est une nouvelle expérience de choix sur les contradictions discours-action.

De quoi parlons-nous ? Un projet de délibération qui organise 2.254 logements sur neuf groupes locatifs, 963 PLUS, 1.291 en P.L.S. Le projet de délibération engage pas moins de 117 millions de rénovation thermique, d'isolation phonique, d'aménagement vert, de tri, de mise aux normes électriques, de rénovation des sanitaires, d'isolation du bâti et des fenêtres, etc. Un projet de délibération qui va permettre de réduire les consommations d'énergie et de réduire la quantité de déchets non triés, d'augmenter la végétalisation des lieux. Bref, 117 millions qui vont permettre d'améliorer le confort des locataires, d'améliorer leur pouvoir d'achat et de réduire la pollution. Au final, ce sera donc tout bénéfice pour les locataires et tout bénéfice pour la planète. Bref, un projet de délibération qui permettrait concrètement de mettre en œuvre tous les grands discours sur la nécessité d'opérer une transition écologique et sociale.

Pourquoi ce monde parallèle, pourquoi cette opposition ? En tant que scientifique, je ne peux m'empêcher d'essayer d'analyser au moins l'expérience. Se pourrait-il que la droite fasse passer en premier son rejet du logement social devant l'action pour la planète ? Se pourrait-il que les Macronistes aiment avant tout réduire le nombre de logements sociaux ? Il est vrai que si je regarde un tout petit peu, les marcheurs proposaient, en mai 2018, de vendre les logements sociaux. Tant pis pour elles et pour eux si le foncier à Paris condamnait de nombreux Parisiens à être dans les griffes du marché.

Il est vrai que Mme LANG, qui vient de s'exprimer sur le sujet, qui est une grande connaisseuse du logement social, déclarait, en mai 2018, à "Libération" que "la question du logement et de la mixité sociale doit s'envisager à l'échelle de la Métropole". Traduisez : poussons en banlieue les classes moyennes qui ne peuvent pas acheter, les plus modestes et les plus pauvres, cela fera de la place pour les premiers de cordée.

Se pourrait-il que la LREM soit adepte du petit remplacement, de la peur du remplacement des populations aisées par des classes populaires et moyennes ? C'est n'importe quoi évidemment en soi, c'est n'importe quoi en l'espèce sur ce projet de délibération. Les neuf groupes concernés sont déjà avec des loyers modérés entre quatre et six euros du mètre carré. Il reste effectivement des locataires aisés qui, pour celles et ceux qui ne connaissent pas le sujet ou pour celles et ceux qui font semblant de ne pas le connaître, pourraient être concernés par des surloyers. Avec l'antériorité de la loi Elan, personne ne sera évincé du fait de surloyers astronomiques. Dans les arguments avancés que l'on a entendus, on entend des extrapolations sur des locataires riches, mais justement, grâce à l'action notamment des députés communistes à l'Assemblée nationale et des sénateurs au Sénat, les locataires peuvent désormais poursuivre soit leur bail actuel, soit un bail en logement social, donc personne ne sera contraint de partir par un loyer astronomique. Encore une fois, la LREM nous raconte des calembredaines.

Vous l'aurez compris, nous vivons, un grand moment scientifique, dans un monde parallèle, et une théorie s'offre à nous : si la science à y gagner, déplorons que les Parisiennes et les Parisiens pâtissent de ces tambouilles électoralistes bradant l'intérêt collectif sur l'autel de l'entre-soi.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - En fait, je ne trouve pas cette intervention forcément plus convaincante. Regardons la réalité en face. Pourquoi est-ce qu'on opère des conventionnements ? Soyons honnêtes. Alors que

Paris est en train de se vider de ses habitants, qu'il y avait 36 % d'ouvriers/employés en 2001, qu'il n'y en a plus que 25 % aujourd'hui, parce que ce n'est pas le même coût de reconventionner des anciens loyers libres en logements sociaux que de préempter du loyer privé spéculatif en logement social. Voilà la vérité. Et parce que le conventionnement permet en même temps, par la capitalisation des loyers, de pouvoir augmenter les mannes financières des recettes de la Ville.

Si on se préoccupe vraiment de la sociologie parisienne et de vouloir faire en sorte que Paris reste une ville populaire, la priorité des priorités est de faire en sorte qu'il y ait du logement social, du logement public, et que la part du logement social et du logement public par rapport aux loyers spéculatifs privés soit plus importante, donc c'est de transformer le logement privé spéculatif en logement public ou en logement social, pas de transformer prioritairement le logement public en logement social.

Je ne suis pas contre les conventionnements, mais je n'oublie jamais une bataille qui était celle du groupe Communiste et des élus du parti de gauche pendant toute la mandature précédente, qui était de dire : le logement conventionné doit sortir du décompte des logements sociaux privés dans la mandature. C'était une bataille que M. Ian BROSSAT tenait, Conseil après Conseil. Résultat, aujourd'hui, disons-nous le franchement, la moitié des logements sociaux de la mandature, c'est du conventionnement. En termes de changement de peuplement de Paris, ce n'est pas terrible. Peut-être qu'il va y avoir des personnes qui, face à l'exploitation des surloyers, vont quitter ces logements et vont permettre une rotation et l'arrivée de nouvelles personnes.

Malgré tout, quand on parle de mixité sociale, je ne suis pas d'accord avec les rangs LR et LREM, parce qu'en vérité, vous défendez quoi ? Que sur ces logements conventionnés, plutôt que de les conventionner, on leur permette l'accès à la propriété privée, donc qu'on privatise le logement public, ou alors j'ai mal compris votre intervention. Vous comprenez que je suis radicalement opposée à cela.

Le ratio entre les P.L.S. et les P.L.A.-I. PLUS reste en total décalage avec les demandes, donc évidemment, j'en arrive à une propre contradiction. Du logement conventionné qui est transformé pour une partie en P.L.A.-I. PLUS permet de modifier en faveur des P.L.A.-I. PLUS des ratios qui, aujourd'hui, pour moi, sont déséquilibrés. Le souci est que vous savez que la population ne va pas partir, donc cela va être un investissement à très long terme avant que les personnes décèdent et quittent leur logement pour une partie d'entre elles.

Si on veut être vraiment en faveur du développement du logement social qui répond à la demande, la priorité est la préemption ou l'expropriation, mais ce n'est pas… Vous êtes choqués par l'expropriation. Je remarque que, pour faire un aéroport ou pour faire des travaux pour un chantier concernant les Jeux olympiques, cela ne vous choque pas que l'on exproprie des terres, notamment des terres agricoles, même pour "EuropaCity". L'intérêt le plus important est la question du droit au logement, qui est bien plus important que le droit de spéculer sur le logement.

Je suis néanmoins dubitative. Je ne voterai pas contre le projet de délibération, parce que je reste attachée au logement social, mais je trouve que l'on n'est pas honnête dans ce débat. J'aimerais bien qu'un de ces quatre, on nous dise enfin : "D'accord, on reconnaît, on n'a que tant ; dans le logement social, dans la mandature, finalement, il y a au moins la moitié qui est par le biais du conventionnement et, en termes de préemption, on est bien en deçà de ce que l'on promettait de faire, notamment dans le diffus".

Mes chers collègues, j'espère que vous aurez compris mon raisonnement. J'attire votre attention sur le fait que les personnes qui rentrent dans des logements et qui signent un contrat au départ, il faut quand même entendre le respect. Il y a eu des débats par rapport à l'évolution de leur contrat en cours de route et il me semble que des vœux ont déjà été débattus dans cette Assemblée sur la question des surloyers.

Mes chers collègues, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais commencer par continuer la remarque de Jean-Noël AQUA. La théorie des cordes, c'est très compliqué, donc c'est beaucoup d'équations mathématiques, mais il y a des vulgarisations, notamment sur Arte, qui sont très intéressantes. Je suis en train de lire un livre de science-fiction sur "La Longue terre" de Terry PRATCHETT et Stephen BAXTER. C'est de la science-fiction, c'est difficile d'aller dans ces mondes parallèles. En effet, il y a le monde perçu et le monde réel. Les écologistes, bien sûr, vont soutenir ce projet de délibération pour différents éléments qui vont à contre-sens de ce qui a été dit précédemment.

Tout d'abord, un élément très important pour les écologistes, c'est qu'on peut faire du logement social sans forcément construire. La question du conventionnement permet d'atteindre les objectifs de logements sociaux sans forcément en construire. C'est pour cela que nous défendons à la fois d'autres solutions comme je l'ai dit précédemment, à la place du logement social et que nous faisons du conventionnement ailleurs. Cela permet d'atteindre cet objectif du logement social qui est très important pour la mandature, et il y a des alternatives à la construction. Il y a aussi la transformation des bureaux en logements sociaux.

Voilà toutes ces alternatives qui ne sont malheureusement pas assez mises en avant à notre goût par cette majorité, mais cela permet de participer.

L'autre élément important à cela, c'est que le meilleur argument pour lutter contre la spéculation et l'augmentation du prix du loyer, notamment du prix de location, c'est justement de conventionner ces logements. Si ces logements restent dans le parc privé, ils risquent de suivre l'augmentation spéculative du prix au mètre carré de location, parce que c'est du privé. En les conventionnant, cela permet d'imposer un maximum sur le prix du loyer, et c'est important. C'est un outil aussi pour limiter l'envolée spéculative du prix des logements.

Troisième élément très important : la question des loyers capitalisés. Les loyers capitalisés permettent que la propriété reste propriété de la Ville. Nous savons qu'avec les risques de vente de logements sociaux, nous avons un risque que ces logements sociaux, qui appartiennent actuellement à des bailleurs sociaux, soient vendus un jour. De ce fait, nous alimenterons le marché spéculatif du logement à Paris.

C'est pour ces trois raisons que le groupe Ecologiste va voter ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - C'est un vœu que je présente qui concerne ces fameux loyers capitalisés. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit sur ce projet de délibération concernant les conventionnements. Je me demande si, finalement, vous ne conventionnez pas uniquement pour toucher vos loyers capitalisés, car en réalité, depuis quatre ans, depuis 2014, c'est près d'un milliard d'euros qui seront rentrés dans les caisses de la Ville avec ce système d'anticipation des loyers que les bailleurs sociaux doivent à la Ville, sur 40 ans, sur 50 ans, sur 70 ans, mais pas immédiatement. Les gouvernements successifs, dans leur grande bonté, vous ont autorisés à faire en sorte que vous dérogiez à cette règle des 70 ans. C'est un pur scandale ! Quel que soit le gouvernement, c'est un pur scandale !

Je vous le dis, s'il y a un changement de majorité en 2020, jamais nous ne reconsidérerons et jamais nous ne continuerons cette affaire de loyer capitalisé prélevé sur les bailleurs sociaux à l'avance, alors que le contrat prévoit un loyer annuel. C'est absolument inadmissible !

Evidemment, les bailleurs sociaux ne disent rien, puisque leurs présidents sont des élus de la majorité, et leus directeurs sont nommés ici par lesdits présidents, donc ils n'ont strictement rien à dire. D'autres ont pourtant regardé tout cela de manière très précise et un jour ou l'autre, il faudra bien dire le mal que vous avez fait avec ces loyers capitalisés prélevés d'avance sur la trésorerie des bailleurs sociaux, sur leur entretien de patrimoine, sur le développement de leurs opérations immobilières.

Je vous demande une dernière fois de bien vouloir reconsidérer votre politique vis-à-vis des bailleurs sociaux et de faire en sorte que ces loyers capitalisés, une bonne fois pour toutes, ne soient plus prélevés annuellement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur DUBUS, je me permets de dire que je trouve vos paroles totalement discourtoises à l'endroit de Julien BARGETON qui est celui qui a porté cette proposition, qui l'a fait valider par plusieurs gouvernements dont il ne vous a pas échappé qu'ils n'avaient pas tous exactement la même couleur politique. Franchement, s'adresser ainsi au Ministre des Comptes publics est encore plus discourtois.

Mme la Présidente Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Chers collègues, combien la Ville de Paris crée-t-elle de logements sociaux par an ? 7.500, comme vous le dites à longueur de journée dans les bulletins de communication qui sortent à grands frais ? Non. Sur les 7.500 qui sont annoncés, il n'y en a qu'un tiers qui est créé. L'autre, les deux tiers, on en a apporté la preuve, c'est quoi ? C'est de la préemption, c'est-à-dire des immeubles que l'on achète à grands frais, mais après tout… Disons-le. Sur 410 millions, 180 millions servent à la préemption.

Le reste, c'est ce qu'on appelle le conventionnement. Qu'est-ce que le conventionnement ? Derrière ce mot que les Parisiennes et Parisiens ne comprennent pas toujours, c'est quoi ? Ce sont des logements qui sont des logements à loyer libre, c'est-à-dire des logements qui appartiennent à la Ville et que la Ville vend - c'est quand même une escroquerie incroyable - à ses propres bailleurs. Quand on dit "vous allez payer 60 années de loyer capitalisé", cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la Ville demande à ses propres bailleurs de payer au prix fort des logements qu'elle a vendus. Après, on vient nous expliquer… Pardon, chers collègues, le milliard d'euros, ce n'est pas depuis 2014, c'est depuis 2015. De 2015 à 2020, les bailleurs sociaux auront versé un milliard d'euros. C'est un prélèvement absolument incroyable qui vient évidemment, sur les budgets des bailleurs, les empêcher de faire des travaux de rénovation ou de construire. C'est cela, le problème.

Par ailleurs, un petit décryptage. Dans le projet, à aucun moment il n'est précisé le statut des logements ainsi conventionnés. S'il s'agit de logements à loyer libre, pourquoi cela n'est-il pas mentionné ? Comment comprendre la répartition des catégories de financement entre 40 % en PLUS et le reste en P.L.S., lorsqu'il est indiqué, à la page 13 de l'exposé des motifs, dans le poids relatif au droit de réservation, que "30 % au moins des logements PLUS devront être attribués à des personnes sous plafond de ressources P.L.A.-I." ? Autrement dit, on va prélever près de 300 logements, soit un tiers des logements PLUS, pour en faire du logement très social, du P.L.A.-I., toujours dans l'objectif d'éviction, je ne sais pas pourquoi, des classes moyennes.

Enfin, il faut évoquer une autre incohérence aux conséquences financières très lourdes, celle qui concerne l'aspect travaux - je regarde toujours cela dans les projets de délibération parce que c'est absolument extraordinaire - dont le montant considérable est de 176 millions. C'est pour le moins surprenant quand on regarde les programmes. La première page du projet de délibération stipule que "les ensembles immobiliers sont dans un bon état général", mais il faudra faire des travaux de remise aux normes pour 176 millions d'euros. On comprend mieux qu'aucun calendrier des travaux ne soit déterminé. Tout cela est une énorme tartuferie qui a deux objectifs : faire grimper les statistiques de logement social, avoir des subventions à bon compte, et évidemment, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui vont trinquer parce qu'il n'y aura aucun logement social qui va être effectivement créé.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le maire du 13e, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je croyais que M. GOASGUEN m'acclamait, j'ai eu un doute.

Après ce débat très idéologique avec, au passage, quelques contre-vérités, j'aimerais revenir aux premiers intéressés, c'est-à-dire les locataires. Il s'agit d'une très grosse opération, très lourde de conséquences ; 2.254 logements, ce n'est pas rien pour le 13e et pour Paris, mais pour le 13e particulièrement.

Je veux, mes chers collègues, vous faire part du travail préparatoire effectué avec "Paris Habitat" avant ce conventionnement que j'avais exigé. Nous sommes allés voir les locataires et nous avons organisé une série de réunions, pas moins de sept, au plus près de chacune des résidences concernées, dans les écoles situées à côté. Les locataires se sont déplacés nombreux. Ces réunions se sont très bien passées, sans soulever aucune réticence sur le fond. Pourquoi ?

Tout d'abord parce que la loi a évolué. Avec la loi Elan, les locataires peuvent garder leur bail d'origine et sont protégés de toute évolution et de tout surloyer.

Ensuite, surtout pour l'avenir de leur résidence. Sur le plan social, depuis plus de 15 ans, les locataires rentrent quasiment tous sous plafond PLUS. D'ailleurs, l'enquête sociale que nous avons réalisée préalablement le montre. C'était, comme j'avais l'habitude de dire, du logement social "Canada Dry". Je suis désolé, je parle aux plus anciens d'entre nous. Cela avait l'apparence du logement social, cela fonctionnait comme du logement social avec des loyers plus élevés, mais ce n'était pas formellement des logements sociaux parce qu'ils étaient sortis des dates de financement. Cette opération de reconventionnement va permettre de faire une évolution notable, forte, avec plus de la moitié, Madame BERTHOUT, et c'est bien marqué dans le projet de délibération, près des deux tiers qui seront classés P.L.S., donc en intermédiaire pour les classes moyennes : 1.291 logements P.L.S. contre 963 PLUS.

Il y aura donc, à moyen terme, au fil du renouvellement des locataires, l'accueil de nombreux ménages de classe moyenne. Nous sommes nombreux à nous poser la question de l'accueil des classes moyennes. C'est un acte fort. Cela répond notamment aux inquiétudes exprimées par Mme GALLOIS.

Enfin, et c'est le plus important, cette intégration, ou réintégration dans le parc social, puisque cela l'était à l'origine, va débloquer des fonds très importants pour les rénovations. Ce sont en effet, Madame BERTHOUT, des sommes énormes, très importantes, nécessaires pour la rénovation de ces résidences. En tout cas, les locataires ne nous ont pas démentis.

Je résume : les locataires peuvent garder leur bail ou faire le choix d'en changer avec pour certains d'entre eux des baisses de loyer. Nous en profiterons pour rénover tous ces logements, les résidences et les parties communes avec le concours des locataires. On va co-construire avec eux pendant un an l'ensemble de ces opérations. Enfin, nous en profiterons pour rééquilibrer socialement ces résidences et les quartiers concernés, qui sont en effet des quartiers très populaires, en insérant davantage de classes moyennes.

C'est difficile, en ces circonstances, de crier au loup. En tout cas, les locataires ne l'ont pas fait.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à tout le monde, M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quelques remarques rapides. C'est un débat que nous avons déjà eu à de très nombreuses reprises sur ces conventionnements.

Permettez-moi de faire quatre remarques.

La première, et vous le savez, c'est que ce sont précisément ces conventionnements qui nous permettent d'obtenir derrière des financements pour réaliser un certain nombre de travaux. Disons-le très concrètement, si nous ne conventionnons pas ces logements, nous n'aurons pas derrière les prêts auprès de la Caisse des dépôts qui nous permettent de réaliser des travaux de rénovation énergétique. C'est ce qui fait, et c'est peut-être la première raison d'ailleurs, que ces conventionnements sont absolument nécessaires.

Deuxième remarque, Jérôme COUMET vient à très juste titre de le rappeler, les locataires éligibles au logement social, ceux qui bénéficieront des protections du bail social, verront bien souvent leur loyer baisser grâce au conventionnement. Beaucoup de locataires qui sont sous les plafonds auront des loyers moins élevés grâce au conventionnement. L'expérience prouve que c'est le cas de la grosse majorité des locataires lorsque nous procédons à ces conventionnements.

Quant à ceux dont les revenus dépasseraient les plafonds, et il est possible que cela arrive, leur situation sera inchangée puisque, du fait du droit d'option introduit par la loi Elan, ils pourront conserver leur ancien bail, donc rien ne changera pour eux.

Pour résumer les choses, pour les locataires qui sont déjà là, soit ils ont des loyers moins élevés, soit ils ont des loyers qui ne bougent pas, donc c'est une disposition qui ne pourra que profiter aux locataires.

Troisième remarque concernant les finances de nos bailleurs sociaux, certains d'entre eux ont expliqué que ces conventionnements impactent négativement les finances de nos bailleurs. Je voudrais vous rassurer, puisque ce sujet vous inquiète. Comme vous le savez, les loyers capitalisés sont ajustés en fonction de l'immeuble et les travaux réalisés sont en grande partie financés par les prêts habituels du logement social. Les fonds propres des bailleurs sont donc très peu mobilisés dans ces opérations. Celles-ci n'affectent donc pas la santé de Paris Habitat. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en débattre à de très nombreuses reprises en conseil d'administration de "Paris Habitat".

Dernière remarque concernant la mixité sociale, le choix a été fait sur cet immeuble de faire en majorité du P.L.S., avec l'objectif, dans ce quartier populaire, de loger prioritairement des classes moyennes.

Tous ces éléments font que ces conventionnements ne posent pas de problème particulier. D'ailleurs, plusieurs orateurs, Jérôme GLEIZES, Jean-Noël AQUA, Jérôme COUMET, viennent de l'exposer de manière tout à fait convaincante. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote sur les vœux, puis sur le projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 141 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 142 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 143 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 43). Je vous remercie.

2019 DLH 45 - Location de l'ensemble immobilier 56-58, rue Erlanger/90, boulevard Exelmans (16e) à "Paris Habitat OPH". - Déclassement anticipé. - Bail emphytéotique.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 45. Location de l'ensemble immobilier 56-58, rue Erlanger, 90, boulevard Exelmans dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots simplement. En l'absence de documents précis et en particulier de plans qui nous permettraient de mieux comprendre l'évolution de ce projet, le groupe Ecologiste s'abstiendra. Nous nous interrogeons tout particulièrement sur la densification de la parcelle.

Le deuxième point particulier qui nous pose problème est le projet de pose d'un filet pour protéger l'espace pour les enfants. Nous aimerions que d'autres hypothèses nous soient présentées, et pas simplement la pose d'un filet.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est compliqué, le logement social à Paris, parce que quand vous faites du logement neuf, on vous explique que cela pose problème parce que cela densifie, et quand vous transformez des logements existants en logements sociaux, on vous explique que cela pose problème parce que cela ne crée pas de logements supplémentaires. Vous voyez l'aporie à laquelle on est très régulièrement confronté.

La réalité est qu'il est ici question d'un projet de délibération technique, puisqu'il s'agit du déclassement du groupe immobilier de la rue Erlanger et du boulevard Exelmans dans le 16e arrondissement. Notre volonté est d'y faire du logement social, de faire dans le 16e arrondissement 88 logements sociaux exclusivement en P.L.A.-I. et PLUS, c'est-à-dire des logements sociaux et très sociaux, avec notamment 25 places en pension de famille et 55 logements familiaux gérés par "Paris Habitat". Je pense très sincèrement qu'il s'agit d'une excellente nouvelle et d'un bel exemple de notre politique de rééquilibrage territorial. C'est aussi une belle opération pour les services publics, plus particulièrement l'éducation et la petite enfance, puisque ce projet compte aussi une école de 15 classes et une crèche de 44 places.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Vous voulez la parole ? Vous n'êtes pas inscrit. C'est une explication de vote ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je n'ai jamais compris que l'école puisse être une prison au milieu d'immeubles de grande superficie. Or, si vous aviez le plan d'Erlanger sous les yeux, vous verriez qu'on est en train de construire une école modèle, comme il ne faut surtout pas le faire à l'Education nationale. C'est la raison pour laquelle le groupe LRI votera contre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 45).

2019 DLH 48 - Mise à disposition d'un local au profit de l'association "I/O Gazette éphémère des festivals" au 12, rue de Mirbel (5e). - Fixation de loyer. - Attribution d'une aide en nature.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 48 : mise à disposition d'un local au profit de l'association "I/O Gazette éphémère des festivals" au 12, rue de Mirbel dans le 5e arrondissement, pour la fixation du loyer.

La parole est à Mme la Présidente Florence BERTHOUT, pour le groupe LRI.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Comment un tel projet de délibération peut nous être présenté ? Je découvre avec surprise que vous nous demandez de vous autoriser à fixer le loyer d'un local dont la Ville est propriétaire au 12, rue de Mirbel, dans le cadre de son fameux domaine privé. Rassurez-vous, il n'y aura pas de conventionnement.

Je rappelle à nos collègues du Conseil de Paris l'historique de cette affaire. En juin 2017, vous décidez d'attribuer ce local de 30 mètres carrés dans le cadre d'un bail commercial à l'association citée en objet, "I/O Gazette éphémère des festivals" qu'on nous présente comme rédactrice du journal gratuit papier et numérique d'information et de critique sur la création culturelle en général, pas forcément parisienne d'ailleurs. Pourquoi pas.

Cette attribution avait été entérinée en commission d'attribution des locaux associatifs, commission dans laquelle l'opposition n'a pas le droit de siéger, ce qui en dit long sur la transparence des processus de décision de cette instance. Les élus du 5e arrondissement avaient pourtant pris la peine de voter un vœu à l'unanimité, donc opposition incluse, demandant que ce local puisse être proposé à une association du 5e arrondissement qui en avait besoin. Le Conseil d'arrondissement demandait ainsi que la candidature de l'association "Les Amis de Caractères", c'est-à-dire qui porte une petite maison d'édition, qui est spécialisée notamment en poésie, soit examinée par la commission, les éditions "Caractères" faisant face d'ailleurs à l'époque, et toujours, à d'énormes difficultés financières.

Deux ans plus tard, vous nous proposez de revoir le loyer de ce local. A l'époque, vous avez refusé la proposition de "Caractères" en disant qu'ils étaient trop fragiles financièrement, si j'ai bien compris. Par un tour de passe-passe, vous réduisez de près de la moitié le loyer de ce local. La valeur locative de ce bien estimé par le conseil du patrimoine de la Ville a en effet été estimée à 10.044 euros par an, et vous nous demandez de fixer un loyer à hauteur de 5.244 euros d'une part, et de consentir d'autre part à une aide en nature de 4.800 euros par an. Si cela avait été le système proposé il y a deux ans, le dossier de "Caractères" aurait pu être retenu.

Je ne participerai pas à cette manœuvre grossière qui privilégie une association, qui est peut-être respectable. Je défends les librairies et les maisons d'édition du quartier Latin. On avait une maison d'édition que l'on pouvait soutenir, ce que l'on n'a pas fait. Maintenant, vous nous faites un tour de passe-passe.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Florence BERTHOUT.

Madame BERTHOUT, vous avez déjà, je crois, interrogé ma collègue Pauline VÉRON qui préside cette séance à travers un vœu sur le fonctionnement de la CALAss ce lundi en vous appuyant sur ce projet de délibération. Pauline VÉRON vous a, à ce moment-là, apporté des éléments de réponse, notamment sur la consultation des maires d'arrondissement dans l'attribution des locaux associatifs.

Je vais donc me concentrer sur l'objet de ce projet de délibération. Ce projet de délibération concerne un local qui est petit, puisque c'est un local de 30 mètres carrés, qui fait partie du domaine privé de la Ville et qui est situé au 12, rue de Mirbel dans le 5e arrondissement. Ce local est actuellement déjà occupé par l'association "I/O Gazette éphémère des festivals" qui diffuse un journal gratuit sur l'activité culturelle.

Le Conseil du Patrimoine a estimé la valeur locative à un peu plus de 10.000 euros hors charges et précisé, de manière très nette, que cette somme pourrait être minorée après approbation par le Conseil de Paris. Compte tenu de l'intérêt général parisien des activités de cette association, reconnue et soutenue, il vous est effectivement proposé de fixer le loyer annuel à 5.244 euros. Cela n'exclut absolument pas le fait que nous puissions regarder comment aider l'association dont vous nous avez parlé à l'instant à trouver des locaux ailleurs. En tout cas, nous y sommes tout à fait disposés et la CALAss peut parfaitement y travailler.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 48).

2019 DVD 39 - Allée des Fortifications (16e). - Avenant n° 1 au contrat d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore" relatif au centre d'hébergement.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, Mme Béatrice LECOUTURIER et M. Eric HÉLARD relatif à un relogement pérenne du centre d'hébergement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 39, l'amendement n° 221 et le vœu n° 144. Il s'agit de l'avenant au contrat d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore" relatif au centre d'hébergement de l'allée des Fortifications dans le 16e arrondissement.

Nous avons plusieurs inscrits. Je donne la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour le groupe PPCI.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération présente plusieurs aspects extrêmement négatifs. Que l'on ne déplace pas le débat, il ne s'agit pas de savoir si le 16e arrondissement veut prendre sa part dans l'acceptation d'hébergement d'urgence, car le 16e doit y prendre sa part, je veux être très claire là-dessus, et le 16e a toujours pris ses responsabilités en matière solidaire.

Cette mise au point est un fait. Outre le fait que le dossier qui nous est présenté est pauvre en éléments informatifs, de quoi s'agit-il ? Le centre d'hébergement devait être démonté en novembre de cette année. Or, il s'agirait de le prolonger de cinq ans supplémentaires. Sur le plan juridique, la donne est claire : les irrégularités du permis de construire initial ont conduit à son annulation par le Tribunal administratif. Régulariser un permis illégal et en profiter pour demander sa prolongation est pour le moins hallucinant.

Or, les élus du 16e arrondissement découvrent, la semaine dernière, que la Mairie de Paris va déposer un nouveau permis de construire. Je vous rappelle que l'allée des Fortifications est un site classé qui fait partie intégrante du bois de Boulogne. La permission avait été accordée par la Ministre de l'époque, Mme Ségolène ROYAL, à la condition "sine qua non" de la renaturation ou revégétalisation des lieux à l'expiration du délai de trois ans, et pas un jour de plus. Assumez donc. Assumez qu'il ne vous pose aucun problème dorénavant de construire sur les espaces verts et, tant qu'à faire, sur des sites classés parisiens.

Je comprends bien évidemment l'envie de prolonger la durée de vie de ce centre étant donné les besoins urgents d'hébergement auxquels la Ville doit faire face. Des situations à répétition qui mettent clairement en évidence un problème bien profond, le ratio entre l'augmentation des besoins d'hébergement et l'offre de logement à Paris. Evidemment, l'objectivité me commande de concéder que le fonctionnement du centre se passe bien, sous l'autorité bienveillante et efficace de l'association "Aurore".

Je vous le demande, mes chers collègues, à l'heure où la parole des élus est challengée, jugée, jaugée, ces revirements affaiblissent la parole publique. Ni les élus locaux et encore moins les riverains ne sont consultés. La prise de décision verticale se systématise de la part de l'Etat et de la Mairie de Paris, et cela est inacceptable. J'en veux pour preuve le dernier exemple en date, la réquisition du stade Jean Bouin en 36 heures, flanquant toutes les associations dehors il y a quelques semaines de cela.

Pour toutes ces raisons, je vais vous annoncer, ainsi que le groupe PPCI et mon collègue Pierre AURIACOMBE, que je fais le choix de l'abstention sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Pierre AURIACOMBE pour le groupe PPCI.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais redire ce que j'ai dit au Conseil du 16e arrondissement, réaffirmer que nous sommes, pour notre groupe, tout à fait favorables à accueillir dans le 16e des personnes en difficulté. Ce n'est pas le débat, il n'y a pas de sujet là-dessus. D'ailleurs, à trop vouloir donner une image négative du 16e, ce n'est pas très bon. Mme HIDALGO, récemment, lors d'une réunion sur les Gilets Jaunes, parlait de ce problème de l'image que certains voulaient donner de Paris, une ville riche. Ce n'est pas forcément le cas. A Paris comme ailleurs, il y a des gens riches et des gens moins riches. Dans le 16e, c'est pareil. Il faut faire attention à certaines personnes de gauche ici qui voudraient donner une image du 16e qui n'est pas forcément la bonne. Le 16e se doit d'accueillir des gens en difficulté, et nous voterons pour les projets de délibération qui vont dans ce sens.

Non au bois. Nous sommes contre le fait de toucher aux bois, que ce soit le bois de Boulogne ou le bois de Vincennes. On va nous dire que c'est du macadam, cette zone. Le macadam, cela s'enlève. On ne doit pas construire sur les bois, cela doit être une question de principe. Je suis à votre disposition, avec d'autres élus, et je suis persuadé avec la totalité des élus du 16e, pour réfléchir sur un autre lieu, cela peut se faire, mais il ne faut pas toucher aux bois, et au bois de Boulogne en l'occurrence.

Par ailleurs, comme ma collègue Céline BOULAY-ESPERONNIER vient de le dire, en cette période de critique où les élus ne sont pas forcément très bien vus, ce n'est pas très bon de revenir sur la parole donnée. Il y avait un engagement de la Ville. Je ne crois pas qu'il soit très bon de revenir là-dessus.

Nous nous abstiendrons, mais nous sommes tout à fait favorables à un autre centre dans d'autres lieux dans le 16e. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Claude GOASGUEN pour le groupe LRI, puis M. CONTASSOT.

M. Claude GOASGUEN. - Dans la mesure où il n'y a même pas à discuter du fond de ce dossier… La première ligne est déjà un motif d'annulation absolue. Je le dis à monsieur l'adjoint et je voudrais le dire au service juridique de la Ville de Paris, qui s'est déjà "planté" sur le centre d'hébergement avec quatre motifs d'illégalité. Cela veut dire que, dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de contrat d'occupation du domaine public sur ce lieu, qui est donc un lieu occupé sans titre. Normalement, si l'association de riverains avait été dure en ce domaine, cela aurait pu engendrer des poursuites pénales.

Le bouquet, c'est quand même de mettre "avenant n° 1 au contrat d'occupation du domaine public" déjà annulé. Un avenant, sur une occupation de domaine public qui n'existe pas, je dois dire que c'est un modèle à mettre dans les manuels de droit à la faculté. Cela veut dire en réalité qu'il n'y a pas besoin de lire la suite. Que ce soit un centre d'hébergement ou un hôtel cinq étoiles, l'annulation est évidente. Vous rendez le plus mauvais service au centre d'hébergement en faisant ce genre de choses.

Je signale aussi que la conséquence est que cela ne peut pas être huit ans, car les trois ans passés, qui étaient passés sans titre, sont annulés de plein droit ; ils n'existent pas juridiquement. Vous ne pouvez faire, en toute hypothèse, qu'un contrat, si vous le faites, de cinq ans. Par conséquent, normalement, il n'y aurait même pas lieu de voter tellement le Tribunal administratif va juger cela en l'espace de quelques minutes. Je vous demande franchement… C'est le meilleur service d'ailleurs que vous pourriez rendre au centre d'hébergement. On ne pourra pas m'accuser de faire du harcèlement. Si vous voulez leur rendre service, rédigez une autre convention que celle qui est annulée de plein droit, avec un avenant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Yves CONTASSOT pour le groupe "Génération.s".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais rappeler d'abord que l'annulation provient du fait essentiel de savoir qui de la Ville ou de l'Etat devait déposer le permis. C'est cela qui est en jeu, et rien d'autre. D'ailleurs, ce n'est pas un permis modificatif, c'est un nouveau permis.

Monsieur Claude GOASGUEN, vous n'étiez pas présent à la Commission des sites, mais cela a été très clairement explicité. La semaine dernière, vous n'y étiez pas.

Chose très intéressante, sur le premier permis un certain nombre d'associations de défense du patrimoine s'étaient opposées au permis, mais pas une voix cette fois-ci contre ce nouveau projet. C'est significatif. Pourquoi ? Parce que tout le monde a reconnu qu'entre des dizaines et des dizaines de tentes dans les bois - c'est cela, la réalité aujourd'hui - et un endroit où l'on peut limiter le nombre de tentes et avoir un centre qui, du point de vue esthétique, est de très bonne qualité, sur un endroit qui est du macadam aujourd'hui, il n'y avait pas photo. Même du point de vue du paysage, de l'ensemble des éléments patrimoniaux, c'était quand même mieux.

Il n'y a eu qu'une seule voix contre, une élue qui parlait d'ailleurs au nom du 16e arrondissement, plus une personne à titre personnel. Tous les autres ont voté pour, ce qui est quand même un beau symbole.

Deuxième élément, la commission des sites a émis un avis en disant que ce serait mieux que ce soit trois ans parce que la Ville s'est engagée d'ici là à trouver un autre lieu. Tout le monde en est convenu. On attend la décision ministérielle qui dira si c'est trois ou cinq ans. C'est le sens de notre amendement en disant plutôt trois mais, à la limite, si c'est cinq, cela ne posera aucun problème.

Quant à la renaturation, s'il n'y avait pas eu ce centre, je ne suis pas certain qu'un jour il y aurait eu renaturation. Je le dis très clairement. Cela ne faisait pas partie de l'ensemble des projets de renaturer cet endroit d'un point de vue général. C'est parce qu'il y a ce centre qu'il y a une contrepartie que, à la fin de l'utilisation du centre, il y aura une amélioration. Vous gagnez sur tous les tableaux : vous avez moins de tentes et vous aurez un très beau projet de renaturation.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Maintenant, la parole est à Ian BROSSAT pour répondre à l'ensemble des orateurs.

Monsieur CONTASSOT et Monsieur GOASGUEN, vous avez eu la parole. Je demande maintenant qu'on écoute M. Ian BROSSAT, qui a seul la parole. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quelques éléments de réponse, même si Yves CONTASSOT a déjà dit beaucoup de choses avec lesquelles je ne peux qu'être d'accord.

D'abord, je constate que, sur un sujet qui a fait beaucoup polémique par le passé, aujourd'hui, il y a un relatif consensus pour reconnaître que le travail qui a été fait est tout à fait remarquable, fait par l'association "Aurore", une association professionnelle reconnue de tous, fait aussi avec la générosité de nombreux habitants bénévoles du quartier qui animent des ateliers, dont un club d'échecs, en coopération avec le lycée Franklin et la paroisse de l'Assomption. Je veux en profiter pour les remercier très chaleureusement.

C'est donc une belle réussite qui a permis que 453 personnes soient sorties de la rue, ce qui n'est pas anodin. Ce sont autant de personnes à qui on tend la main, à qui on permet de vivre avec un peu plus de dignité. Sur le plan social, c'est une belle réussite.

Sur le plan politique, je constate qu'il y a aujourd'hui un consensus. Sur le plan environnemental, les choses ont été dites par Yves CONTASSOT. La Commission des sites s'est réunie le 21 mars dernier et elle a confirmé, à travers son avis favorable, que l'implantation de ce centre d'hébergement n'entrave en rien la dynamique de renaturation du bois. Le Ministère de l'Ecologie a d'ailleurs confirmé la prolongation de trois ans, tout comme le Ministère du Logement.

Bref, c'est une réussite à tout point de vue. La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir si nous faisons le choix de mettre un terme à cette expérience. La question est de savoir si nous stoppons l'installation de ce centre d'hébergement, alors même que les besoins en matière d'hébergement d'urgence, et ce n'est pas Dominique VERSINI qui me contredirait, sont extrêmement importants. La dernière "Nuit de la solidarité", la deuxième que nous avons organisée, nous a permis de recenser 3.622 personnes sans-abri. C'est dire que la demande est importante. Ce serait d'une certaine manière un gâchis de mettre un terme à une expérience qui a été un succès.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons, par ce projet de délibération, à continuer cette expérience pour trois années supplémentaires. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons d'abord passer au vote sur l'amendement, puis sur le vœu, puis sur le projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 221 du groupe "Génération.s". Il y a une demande de retrait ?

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Nous sommes prêts à le retirer.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien. Il est retiré.

Je mets alors directement aux voix, à main levée, le vœu n° 144 du groupe LRI, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 39).

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la notion "bons pères de famille" dans les contrats de location des bailleurs sociaux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Le vœu n° 145 est relatif à la notion de "bons pères de famille" dans les contrats de location des bailleurs sociaux. Je crois qu'il n'y a pas que dans ces contrats que le Code civil fait référence aux bons pères de famille, mais le débat ne porte que là-dessus.

Madame Marinette BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Il est sans doute arrivé à d'autres élus que moi dans cet hémicycle de rencontrer des Parisiens et des Parisiennes qui étaient, selon les cas, amusés, agacés ou exaspérés d'avoir eu à signer un contrat de location qui leur enjoignait de devoir gérer leur appartement en bon père de famille.

Il y a maintenant quatre ans et demi que la loi d'août 2014, dans son article 26, modifie le Code civil, le Code de la consommation, le Code rural, le Code de l'urbanisme et aussi le Code de la construction de l'habitat, et demande que cette expression désuète, certes, mais bien plus que cela, soit remplacée par "raisonnablement". Cette nouvelle formule est d'ailleurs plus adaptée. D'abord, elle est exacte, les contrats étant signés à égalité par des couples hétéros ou homos, mais aussi par des familles monoparentales dont nous savons que le parent isolé est bien majoritairement une femme, sans compter que la notion de bon père de famille n'implique pas toujours celle de gestion raisonnable que les bailleurs sont en droit d'attendre.

Je note aussi que les services du médiateur de la Ville en ont d'ailleurs fait une préconisation que l'on peut trouver sur leur site, ce qui signifie qu'il n'y a pas que les élus, mais qu'également la médiation de la Ville à l'écoute des usagers reçoit aussi ce type de réclamations.

Il est désagréable que des bailleurs divers n'aient pas pris le temps d'appliquer la loi. Parmi eux, des S.E.M. Habitat de la Ville. Certains l'ont fait, je l'ai vu. La R.I.V.P., par exemple, l'a fait.

Je vous propose donc de voter ce vœu qui permettrait que cela soit généralisé à Paris, en conformité avec la volonté affichée de notre Ville sur l'égalité femmes/hommes et en lien avec les diverses actions déjà entreprises, souvent sous l'impulsion d'Hélène BIDARD, sur des sujets équivalents.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Avis très favorable au vœu présenté par Marinette BACHE, donc je vous invite à le voter massivement, et ce n'est pas Hélène BIDARD qui me contredira.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 145 du groupe Socialiste et Apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe LRI, quelle est votre position ? Vous votez pour, d'accord.

On vote pour l'application de la loi, en réalité.

Le vœu est adopté. (2019, V. 161).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux dispositifs de remise sur le marché locatif des logements vacants.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu n° 146 est relatif aux dispositifs de remise sur le marché locatif des logements vacants.

La parole est à David BELLIARD pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous le savons, 17 % des logements parisiens sont inoccupés, soit environ pas moins de 232.000 logements. Nous le savons, notamment depuis le début de cette mandature puisqu'un travail a été engagé, une partie de ces logements sont occupés par des locations saisonnières de type Airbnb, avec près de 20.000 logements. Cependant, une part importante des logements qui ont été retirés du marché locatif réside dans les logements dits occasionnels ou des résidences secondaires, puisqu'entre 100.000 et 107.000 logements recensés seraient vacants, et entre 90.000 et 115.000 seraient des résidences secondaires.

Nous avons effectué, depuis 2014, un travail important sur la question de ces résidences secondaires pour qu'elles soient remises en location, notamment avec un dispositif incitatif en augmentant la taxe sur les résidences secondaires et en émettant l'idée de fusionner les taxes sur les logements vacants et sur les résidences secondaires.

Nous proposons, au travers de ce vœu, une mesure d'information, puisque notre vœu demande que la Ville prenne attache avec le Ministère de l'Action et des Comptes publics afin d'obtenir, lors de l'envoi des avis d'imposition, que les services fiscaux fassent parvenir aux propriétaires une notice d'information présentant les différents dispositifs existants tels que "Louez solidaire" ou, à défaut, "Multiloc", et en leur proposant de s'y engager lors d'entretiens individuels.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - La question de la vacance des logements est une question que nous abordons souvent ici. Nous l'avons d'ailleurs abordée hier à l'occasion des questions d'actualité suite à une question de Léa FILOCHE.

Vous évoquez, cher David BELLIARD, le dispositif "Louez solidaire". C'est effectivement un beau dispositif dont le bilan est extrêmement positif et mérite d'être souligné. Depuis sa création par la Ville de Paris, ce sont près de 3.000 familles qui ont pu bénéficier d'un logement grâce à ce dispositif "Louez solidaire". En ce moment-même, ce sont 1.000 familles qui en bénéficient, des familles qui, auparavant, vivaient à l'hôtel.

Je rejoins donc le vœu déposé qui vise à faire connaître ce dispositif au plus grand nombre. A noter d'ailleurs qu'une action similaire a été menée en décembre 2016 à destination des presque 20.000 propriétaires parisiens soumis à la taxe sur les logements vacants. Je suis donc tout à fait favorable à ce que nous poursuivions dans cette voie afin de promouvoir les dispositifs de mise en location solidaire existants.

Je vous invite donc à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 146 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 162).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fin de la trêve hivernale et du Plan Hiver.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux expulsions locatives et aux coupures d'électricité et de gaz.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Les vœux n°s 147, 148 et 148 bis sont relatifs à la fin de la trêve hivernale et du Plan Hiver.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH pour le groupe GEP pour le vœu n° 147, puis à Mme SIMONNET pour le vœu n° 148. Il y aura une réponse commune de M. BROSSAT.

Madame ATALLAH, vous avez la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Comme tous les ans, le 31 mars est une date cauchemardesque pour les personnes et familles menacées d'être expulsées de leur logement. Comme tous les ans, ce sont des centaines de personnes et familles parisiennes qui sont concernées par l'angoisse d'être expulsées de chez elles. Comme tous les ans, ces inquiétudes sont relayées par le mouvement associatif, notamment par le "Collectif des associations unies", qui tire la sonnette d'alarme concernant la fermeture annoncée de milliers de places d'hébergement ouvertes pour la seule période hivernale.

Comme tous les ans, et comme nous déposons un vœu sur le sujet, nous avons déjà déposé plusieurs vœux pour dire que cette fin de trêve hivernale est pour nous inacceptable. Nous voulons le changement, nous voulons un engagement plus fort dans le dispositif du logement d'abord.

Nous répétons les mêmes revendications, à savoir un moratoire qui soit déclaré sur toutes les expulsions locatives pour l'année 2019. Nous demandons que la Ville communique la liste des propriétaires soumis à la taxe de logement vacant et publie un état des lieux des bâtiments vacants à Paris. Nous demandons que la Ville de Paris lance une étude afin d'avoir des éléments factuels et précis sur la nature et les raisons de cette vacance amplifiée à Paris. Nous demandons que la Ville de Paris demande au Préfet de Paris de mettre en œuvre la loi de réquisition de ces logements vacants.

Nous demandons que la Ville de Paris engage une communication envers ces propriétaires qui laissent leur logement vacant afin de les inciter à rejoindre le dispositif "Louez solidaire", mais aussi le dispositif "Multiloc". Nous demandons aussi qu'il n'y ait aucune personne hébergée dans le cadre des places hivernales qui soit remise à la rue sans solution de relogement ou d'hébergement avec un accompagnement adapté. Nous demandons que toutes les places d'hébergement créées cette année pour la trêve hivernale soient pérennisées à Paris et en Ile-de-France dans l'attente de solutions plus adaptées pour ces personnes.

Je vous remercie.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Vu la longueur de mon vœu, je ne vais pas pouvoir vous le présenter intégralement.

Je voudrais juste vous alerter : il faut tout faire pour empêcher que les personnes arrivent à la rue, donc il faut absolument empêcher les expulsions. Nous avons été plusieurs élus dans ce Conseil à participer hier à la cérémonie très digne du "Collectif Morts de la rue". Vous voyez cette petite fleur. Certains de mes collègues m'ont demandé ce que c'était. Pour chaque personne décédée, il y avait une fleur. Celle-ci est celle de Khaled qui est mort à 31 ans, le 21 septembre 2018. Les participants devaient repartir avec une fleur en mémoire pour ne pas oublier.

Comment éviter que les gens soient à la rue ? C'est éviter les expulsions locatives notamment. Il faut reconnaître que la charte de prévention des expulsions, hélas, n'a pas empêché un triste record sinistre en 2018, avec 1.229 procédures d'expulsion exécutées. La crainte est qu'en cette fin de trêve hivernale les expulsions reprennent de plus belle pour l'année 2019.

Il y a un certain nombre de dispositions qu'on doit prendre. Je vois dans le vœu de l'exécutif énormément d'interpellations, qui vont dans le bon sens, de la Préfecture et du Gouvernement, mais même si je sais que nous risquons d'être retoqués par le Tribunal administratif, décidons de prendre un arrêté anti-expulsions locatives, notamment aussi contre les coupures d'électricité et de gaz, quitte à assumer de se retrouver face au Tribunal administratif et d'accélérer le débat.

Cela fait combien de fois qu'on fait des vœux pieux auprès du Gouvernement pour demander que le Gouvernement fasse un moratoire sur ces logiques d'expulsion et que la Préfecture l'applique et n'expulse pas des demandeurs DALO sans qu'il y ait une proposition de relogement ? Peut-être qu'il faut maintenant assumer d'utiliser un autre levier, plus fort, qui a un côté de désobéissance, puisque ce n'est pas pour l'instant dans les compétences de la Ville. Prenons ces arrêtés pour être bien plus forts dans le rapport de force.

Il y a évidemment tout l'enjeu des places d'hébergement pérennes, de sortir de la logique du…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à ces deux vœux, je vais donner la parole à Ian BROSSAT, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quelques mots pour vous répondre. Merci d'abord à vous deux d'avoir déposé ces vœux sur lesquels il n'y a pas de divergence fondamentale sur le fond entre nous.

Chaque année, vous l'avez dit, le début du mois d'avril est vécu avec beaucoup d'angoisse par de nombreuses familles parisiennes menacées d'expulsion de leur logement. A cette date, réapparaît la crainte de ne pas savoir où se loger concrètement demain, et réapparaît aussi la crainte de voir la scolarité des enfants fragilisée par tant d'incertitudes et de déménagements.

Je le dis avec force, nous sommes aux côtés de ces familles. C'est pourquoi nous continuerons d'interpeller le Gouvernement et l'Etat, dont c'est la compétence, à travers ce vœu de l'Exécutif qui vise à vous répondre. Nous demandons une nouvelle fois à la Préfecture de police de surseoir à l'expulsion des ménages DALO jusqu'à ce qu'une proposition de relogement pérenne leur soit faite. Nous demandons également à l'Etat un moratoire sur les expulsions de tous les locataires de bonne foi dès lors qu'une proposition de logement ne leur a pas été faite.

Nous avons aussi choisi d'agir à notre niveau en nous mobilisant dans la lutte contre les expulsions locatives. Notre Ville dispose de nombreux services pour épauler les Parisiens, que ce soit à travers les aides du F.S.L. visant à faciliter leur maintien dans le logement, à travers des travailleurs sociaux dédiés, dont je voudrais saluer le travail, à travers une priorité accordée dans l'accès au logement social via la cotation, puisque l'expulsion ou la menace d'expulsion donne lieu à une cotation beaucoup plus élevée.

La lutte contre les expulsions locatives passe par une anticipation. Je pense aussi à la charte de prévention des expulsions signée en décembre 2017. C'est d'ailleurs grâce à elle, grâce au travail que nous avons réalisé avec cette charte, que nous avons enregistré l'an dernier une diminution de 10 % du nombre d'expulsions réalisées avec concours de la force publique à Paris.

Je souhaite que soit réalisé un bilan des commissions locales de prévention des expulsions mises en place dans certains arrondissements afin qu'elles puissent être élargies à l'ensemble de la Ville.

En parallèle, je souhaite que nous puissions poursuivre notre action pour répondre à l'urgence sociale. C'est évidemment la question de l'hébergement. Nous redisons à l'Etat que nous avons mis en exergue un certain nombre de sites, y compris de sites qui appartiennent à la Ville, et qui pourraient faire place à de l'hébergement d'urgence, ce qui nous permettra de mieux répondre à la demande.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Ian BROSSAT.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Un mot d'abord pour rappeler le cadre juridique dans lequel la Préfecture de police intervient. Elle n'est pas compétente pour le dispositif d'hébergement d'urgence. En revanche, il lui revient d'accorder le concours de la force publique pour l'application des décisions de justice, puisque je rappelle que les décisions d'expulsion sont prononcées par l'autorité judiciaire, le Préfet de police et ses services étant tenus, selon les termes du Code des procédures civiles, de prêter son concours à l'exécution des jugements et des autres titres exécutoires, le refus de l'Etat de prêter son concours pouvant ouvrir droit à réparation.

Nous sommes là dans une forme de compétences liées, même si la jurisprudence a ouvert deux cas de figure dans lesquels il peut être décidé par le Préfet de police de surseoir au concours, de ne pas prêter le concours de la force publique et, donc, de ne pas permettre l'application forcée de la décision de justice : la très grande précarité sociale de certains ménages ou le risque de troubles à l'ordre public que cette expulsion forcée pourrait faire courir.

Le rôle de la Préfecture de police ne se résume pas à expulser par la force les ménages. Nous intervenons bien en amont de cette éventualité. Nous sommes signataires de la charte de prévention des expulsions locatives à Paris. En amont même de la délivrance du concours de la force publique, la Préfecture de police saisit l'ensemble des acteurs, Préfecture de Région Ile-de-France et notamment Direction régionale de l'Hébergement et du Logement, services sociaux de la Ville de Paris, pour les alerter et les saisir des situations des ménages lui parvenant, et essayer de trouver le plus en amont possible des solutions alternatives à l'expulsion forcée. C'est pour cela que nous sommes très demandeurs, très en attente, du retour des travailleurs sociaux de la DASES. Certains d'entre eux parfois nous manquent, mais nous sommes toujours désireux de pouvoir en disposer pour prendre la solution la moins difficile.

J'insiste par ailleurs sur la possibilité que nous avons de trouver des solutions alternatives via le relogement. Pour ce faire, je voudrais mettre en avant le partenariat qui a été initié et qui fonctionne très bien avec la mairie du 10e arrondissement, et plus particulièrement avec l'adjoint à la maire du 10e arrondissement en charge du Logement qui, en jouant sur le contingent Ville de logements, nous aide à trouver des solutions alternatives à l'expulsion forcée. L'année dernière, plusieurs ménages ont pu être relogés, avant toute issue coercitive, par ce biais. C'est extrêmement fructueux. Le Préfet de police, dans un courrier adressé à la Maire de Paris, a proposé d'étendre ce partenariat aux arrondissements comptant le plus grand nombre de ménages pour lesquels le concours de la force publique est sollicité. Je pense en particulier aux 11e, 13e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Encore une fois, nous sommes les premiers demandeurs afin d'éviter d'arriver à l'expulsion forcée. Pour ce faire, nous avons besoin du soutien de tous.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Madame ATALLAH, est-ce que vous maintenez le vœu de votre groupe compte tenu du vœu de l'Exécutif ?

Mme Marie ATALLAH. - Je n'ai pas de vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il vous a été présenté par Ian BROSSAT.

Mme Marie ATALLAH. - Oralement ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Oui, dans la réponse, puis il a été distribué, je pense.

Mme Marie ATALLAH. - Vraiment, désolée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il vous l'a exposé à l'oral.

Maintenez-vous votre vœu ou non ?

Mme Marie ATALLAH. - Tant que je n'ai pas vu un écrit, oui. Je pense qu'on est d'accord sur le fond.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, parce que le vœu de l'Exécutif, même si je peux le voter, n'engage pas la proposition que je fais que la Ville porte un arrêté anti-expulsion.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 147 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 148 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 148 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 163).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'exonération du S.L.S.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n°s 149 et 149 bis qui sont relatifs à l'exonération du S.L.S., le surloyer social.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe LRI, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Lors du Conseil de Paris de décembre 2018 et par le dépôt d'un vœu, notre groupe vous demandait de saisir le Gouvernement afin d'obtenir la possibilité, pour les bailleurs sociaux de la Ville, d'appliquer un droit d'option introduit par la loi Elan de novembre 2018 destiné aux locataires conventionnés avant la loi "égalité citoyenneté" de février 2017. Ce vœu a été accepté par l'adjoint à la Maire en charge du Logement et a été adopté par notre Assemblée.

A ce jour, le Gouvernement n'a pas fait connaître sa décision, et les locataires assujettis au S.L.S., notamment ceux de la R.I.V.P., font l'objet, vous ne l'ignorez pas, de relances sur leur avis d'échéance afin d'acquitter ces suppléments de loyers particulièrement élevés.

Or, si l'on se réfère à l'article L. 441 du Code de la construction et de l'habitation, qui traite du supplément de loyer de solidarité, il est précisé qu'il ne s'applique pas aux logements financés au moyen de prêts conventionnés des banques et établissements financiers appartenant aux bailleurs sociaux autres que les organismes à loyer modéré. Or, à ce titre, la Régie immobilière de la Ville de Paris est une société anonyme d'économie mixte locale et n'est donc pas, au sens juridique, un organisme H.L.M. au sens de l'article L. 411-2.

Par conséquent, avec Florence BERTHOUT et les élus maires d'arrondissement de notre groupe, nous demandons à notre Assemblée qu'à la suite des opérations de conventionnement, financées par des prêts bancaires et des établissements financiers, les locataires de la R.I.V.P. assujettis au règlement du S.L.S. soient, de ce fait, exonérés de la majoration dont ils font l'objet.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Geoffroy BOULARD. Pas de divergences de fond entre nous sur cette question.

Je me dois de rappeler le contexte en quelques mots. L'exonération de surloyer dont bénéficiaient les familles au moment du conventionnement a été fragilisée par l'A.N.C.O.L.S., qui est l'inspection du logement social en quelque sorte, qui a demandé aux bailleurs sociaux d'appliquer cette disposition issue de la loi "égalité et citoyenneté". Je rappelle qu'au moment des discussions sur cette loi, finalement adoptée en 2017, nous avions porté haut et fort cette demande d'exonération visant à maintenir la mixité sociale dans nos ensembles d'immeubles.

Notre position n'a jamais varié. Nous considérons que les logements sociaux ont vocation à accueillir des familles populaires, mais aussi des familles de la classe moyenne qui ont du mal à se loger dans le parc privé.

Pour cela, il est impératif que les locataires en place, lors d'un conventionnement, se voient proposer un droit d'option, c'est-à-dire soit signer un bail social s'ils y sont éligibles, soit la conservation de leur bail privé, afin de garantir leur maintien dans les lieux. Le droit d'option porté par la Ville a d'ailleurs été repris tel quel dans la loi Elan adoptée en novembre 2018, et c'est sur cette base que nous avons interpellé plusieurs fois le Ministre du Logement afin que les locataires conventionnés entre 2017 et 2019 puissent en bénéficier également d'une manière rétroactive, si vous voyez ce que je veux dire.

Je partage donc la volonté de Florence BERTHOUT de voir ces locataires exonérés du S.L.S. C'est l'objet de ce vœu de l'Exécutif qui renouvelle une demande de cohérence et de lisibilité du Gouvernement.

Je vous invite donc à le voter.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 149 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Nous le maintenons et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 149 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 149 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 164).

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au S.L.S. et à la politique de mixité sociale.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu n° 150 est relatif au S.L.S. à nouveau et à la politique de mixité sociale.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS pour le groupe PPCI, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

On est dans la continuation de ce qui a été dit auparavant sur les surloyers de solidarité, qui frappent les locataires qui ont des revenus supérieurs de 20 %, dans le logement social, au plafond de ressources. Ce ne sont pas forcément des locataires très riches, ce sont même souvent des classes moyennes qui sont dans le logement social et qui sont parfois frappées par des augmentations de loyer absolument hallucinantes. On a parfois des triplements, des quadruplements de loyer depuis quelques mois. Chacun a pu, en tant qu'élu, le voir dans ses arrondissements respectifs.

Je ne vais pas revenir sur les lois "égalité citoyenneté" et Elan, cela a déjà été dit auparavant. Nous demandons que l'on ait, de la part de l'Exécutif, un bilan de l'application du S.L.S. dans le parc des bailleurs sociaux de la Capitale depuis le 1er janvier 2019, deuxièmement, que chaque bailleur social - cela concerne surtout la R.I.V.P. - se dote d'un comité chargé d'étudier individuellement les dossiers des locataires qui se sont vus réclamer l'inversement d'un S.L.S. qu'ils ne peuvent pas payer, car les bailleurs n'ont pas fait, malgré les lettres, d'efforts sur ce sujet. Ils appliquent l'augmentation du loyer très brutalement, et sans étalement. Il n'y a pas eu d'analyse des cas individuels.

Troisièmement, cela a été dit par Ian BROSSAT, il faut d'urgence que la Mairie de Paris négocie avec l'Etat, notamment le Ministère de la Cohésion des Territoires, pour que la loi Elan puisse s'appliquer de manière rétroactive avant le 1er janvier 2019 aux conventionnements qui ont eu lieu avant cette date.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est compliqué de voter votre vœu, puisque vous évoquez ce sujet du surloyer avec lequel nous sommes d'accord, et vous proposez dans le même temps de vendre des logements sociaux. C'est un sujet sur lequel nous avons beaucoup débattu ensemble, et il n'y a pas d'accord entre nous sur cette question. Je ne peux donc qu'émettre un avis défavorable à ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 150 du groupe PPCI, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux immeubles sociaux situés dans l'allée des Frères-Voisin.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Les vœux n°s 151 et 151 bis sont relatifs aux immeubles sociaux situés dans l'allée des Frères-Voisin.

La parole est à M. Philippe GOUJON du groupe LRI et maire du 15e.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

"Ici, on est un peu les invisibles de Paris, on se sent oublié". Ce constat alarmant a été exprimé lors d'une manifestation de locataires de l'ensemble des Frères-Voisin il y a un an, ensemble qui est enclavé au-delà du périphérique dans une partie du 15e dans Issy-les-Moulineaux. Nous voulons dire par ce vœu, à tous ces habitants qui nous ont saisis : nous sommes à vos côtés, en émettant le souhait que soient engagés le plus rapidement possible les travaux de réhabilitation lourde des immeubles de ce groupe, estimés à 50 millions d'euros. Nous demandons à "Paris Habitat", par l'intermédiaire de la Ville, de reconnaître la situation critique de cet ensemble immobilier.

En 2017, "Paris Habitat" avait annoncé une rénovation lourde sur quatre ans pour 50 millions d'euros. Or, seuls cinq millions seront engagés pour le seul remplacement des ascenseurs et des radiateurs. Cela ne sert à rien de remplacer les radiateurs avec des parois froides qu'on ne modifie pas et si les ravalements nécessaires ne sont pas réalisés. Alors que les travaux de résidentialisation, d'isolation des bâtiments, de réfection des logements, de désamiantage ou d'insertion des locaux poubelles, de loges groupées de centres d'animations, de commerces devaient s'étaler sur quatre ans, comme en atteste le compte rendu d'une réunion de 2017 avec "Paris Habitat", un permis de construire devait être déposé en 2018 avec un démarrage des travaux en 2019.

Le Conseil de Paris lui-même avait adopté un vœu en décembre 2009, voilà 10 ans, programmant la rénovation de ce quartier à l'urbanisme vieillissant - c'est le moins qu'on puisse dire - dans un quartier qui se transforme avec l'implantation d'une résidence étudiante par "Paris Habitat", d'équipements dans le parc Suzanne-Lenglen et de nouvelles entreprises nombreuses, la "SMA", "Colas", "SoftBank", le nouveau siège de La Poste, "Nestlé" en cours d'installation, sans évoquer les importantes transformations urbaines du côté d'Issy-les-Moulineaux dans lesquelles, je le rappelle, est enclavé cet ensemble immobilier de 800 logements sociaux. C'est un nouveau quartier qui sort de terre et il serait tout à fait malheureux que cet îlot ne soit pas rénové, alors qu'il comprend plusieurs milliers d'habitants, quand tout se modernise et s'embellit alentour.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci au maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, d'évoquer cette question et cet ensemble d'immeubles des Frères-Voisin qui représente 801 logements gérés par "Paris Habitat", à la limite avec Issy-les-Moulineaux.

Vous réclamez une réhabilitation Plan Climat qui intervienne au plus vite sur ce site. Comme vous avez pu le constater lors du comité inter-bailleurs du mois dernier qui était consacré aux rénovations énergétiques, la Ville de Paris et ses bailleurs sont proactifs sur ce sujet, puisque ce sont chaque année 4.500 logements sociaux qui bénéficient de ces réhabilitations ambitieuses. Il est donc logique que le groupe des Frères-Voisin bénéficie prochainement d'une telle opération.

Permettez-moi néanmoins de souligner quelques points justifiant le vœu de l'Exécutif. Il ne serait pas juste de laisser croire que, dans l'attente du Plan Climat qui interviendra, rien n'est fait pour la qualité de vie des habitants. Plusieurs phases de travaux importants ont eu lieu depuis la livraison des logements en 1975 et 1976, et une attention particulière est portée aux performances énergétiques des bâtiments. Nous avons mis en place, en 2019, un plan de remplacement de l'ensemble des radiateurs, ainsi que le remplacement des colonnes de chauffage.

De même, le site a été retenu pour le plan "Réparer et embellir", permettant le co-financement par la Ville et le bailleur de la réfection de l'éclairage dans les parties communes ou encore des interventions sur les plafonds. Tout ceci est loin d'être négligeable. C'est une enveloppe de 5 millions d'euros qui est mobilisée sur cinq ans, soit 7.000 euros par logement, sans qu'un euro ne soit répercuté sur les charges des locataires, ce qui est évidemment important pour eux.

Il me semble néanmoins important que nous demandions à "Paris Habitat" d'inscrire la programmation d'une réhabilitation Plan Climat dans son prochain plan stratégique de patrimoine afin d'avancer sereinement sur cette question. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VERON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Votre vœu est-il maintenu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je le maintiens, parce qu'il y a une petite différence entre le vœu de l'Exécutif et le nôtre. C'est la différence d'un 0, car nous demandons 50 millions, et M. BROSSAT généreusement octroie 5 millions !. C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons notre vœu, mais nous voterons aussi celui de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 151 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 151 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 165).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux logements pour les apprentis, les chercheurs et les jeunes travailleurs.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n°s 152 et 152 bis relatifs au logement pour les apprentis, les chercheurs et les jeunes travailleurs.

La parole est à nouveau à M. Philippe GOUJON pour le groupe LRI.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Evidemment, nous avons eu ce débat hier matin lors de la communication sur l'emploi, mais il a été extrait pour être présenté maintenant.

C'est vrai que notre ville attire les talents, notamment par l'excellence de sa recherche, mais nous regrettons que l'Exécutif n'intègre pas dans chaque nouveau programme de logement social notre proposition d'inclure 10 à 20 % de logements pour les étudiants, les apprentis, les chercheurs, les jeunes travailleurs, dans le cadre d'ailleurs d'une gestion locative intergénérationnelle.

Le parcours d'emploi s'entend à la fois dans les conditions de formation, bien sûr, et de logement et de transport, chacun le sait. C'est bien de renforcer l'offre de formation comme cela nous a été expliqué hier matin et d'améliorer les débouchés pour l'emploi, mais il faut aussi que les apprentis, les chercheurs, les jeunes travailleurs puissent se loger à Paris ou à une distance acceptable de leur lieu de travail.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu pour que la Ville de Paris élabore un plan de programmation destiné à financer des logements pour les chercheurs, apprentis et jeunes travailleurs.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Philippe GOUJON pour ce vœu. La réalité est que nous faisons beaucoup en matière de logement pour les jeunes, quel que soit leur statut, puisque depuis 2001, ce sont plus de 12.000 logements étudiants et 6.000 logements en foyers de jeunes travailleurs qui ont été produits avec une accélération du rythme depuis 2014. Un seul exemple : sous cette mandature, ce sont chaque année 1.000 nouveaux logements étudiants qui ont été financés, et nous avons encore inauguré très récemment, avec Marie-Christine LEMARDELEY, une très belle résidence étudiante et chercheurs de 105 places dans le 14e arrondissement, à la Cité internationale universitaire, en présence de la maire du 14e, Carine PETIT.

Quant aux apprentis, là aussi, des dispositifs sont en place. Deux conventions viennent ainsi s'ajouter au droit commun pour leur faciliter l'accès à un logement abordable et veiller à ce qu'ils puissent être logés convenablement. Une centaine de places leur sont ainsi réservées chaque année en foyer de jeunes travailleurs et en résidence jeunes actifs sur le contingent de la Ville de Paris. Nous faisons donc beaucoup et nous avons bien l'intention de continuer à faire beaucoup et à amplifier ces efforts.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nous maintenons notre vœu, mais nous voterons aussi celui de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 152 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 152 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 166).

Voeu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'entretien du patrimoine "Paris Habitat".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu n° 153 est relatif à l'entretien du patrimoine de "Paris Habitat".

La parole est à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe LRI.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il y a quelques jours, la presse se faisait l'écho de parachutes dorés perçus par plusieurs dirigeants de Paris Habitat, malgré votre engagement, rappelons-le, en mars 2016, de prendre "des sanctions très sévères à l'encontre des responsables du bailleur après une série de scandales". Et c'est là le drame, Madame la Maire, car pendant que certains bénéficient d'une situation pour le moins confortable, d'autres subissent leur inaction.

Les bailleurs sociaux sont tenus d'assurer l'entretien du clos et du couvert, comme on dit, de leurs ensembles immobiliers. A l'évidence, le compte n'y est pas dans le 17e arrondissement. Qu'il s'agisse des Hauts de Malesherbes, de Pitet-Curnonsky, des immeubles situés rue Redon, rue Sisley, rue Gauguin, rue Saint-Marceaux, de trop nombreux dysfonctionnements attestent d'une défaillance grave dans la gestion locative de "Paris Habitat".

Alors, Madame la Maire, il est temps de passer des paroles aux actes et d'inciter "Paris Habitat" à respecter ses engagements pour maintenir le cadre de vie de ses locataires, indépendamment des programmes de réhabilitation qu'elle a prévu sur plusieurs années. C'est l'entretien courant, c'est l'entretien des cages d'escalier, des ascenseurs. Les engagements de "Paris Habitat", oraux, ne sont pas suivis d'effet.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Geoffroy BOULARD, pour ce vœu. Vous évoquez plusieurs questions différentes, en tout cas oralement, notamment la question du départ du précédent directeur de "Paris Habitat". Je me permettrai simplement de vous rappeler que toutes les dispositions prises à l'époque ont été votées à l'unanimité au sein du Conseil de Paris, gauche et droite confondues. Je pense que, dans ce domaine, il n'est pas utile d'entretenir des polémiques.

Pour le reste, vous évoquez la nécessité d'engager des travaux dans des immeubles de "Paris Habitat" situés dans le 17e arrondissement. Ce sont des adresses sur lesquelles des difficultés existent, et le bailleur en est pleinement conscient. Des travaux sont d'ailleurs déjà engagés sur plusieurs points soulevés. Un exemple, le remplacement des colonnes électriques du groupe Camille Blaisot a déjà commencé.

Quant aux manquements constatés que vous soulignez chez les prestataires, ceux-ci ont également été convoqués, et la résiliation de certains marchés est dès à présent à l'étude afin que les désagréments connus par les locataires ne se reproduisent plus.

La mobilisation est donc bien réelle chez "Paris Habitat", et les demandes exprimées par ce vœu sont en cours d'application, ce qui est une bonne nouvelle. D'ailleurs, vous nous aviez déjà interpellés sur ce sujet et, comme vous le constatez, nous avons engagé des démarches visant à les satisfaire.

Dans ces conditions, je vous demanderai de retirer votre vœu, en sachant que, d'une certaine manière, il est déjà exaucé par avance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 153 déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux dispositifs de sécurité incendie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 154 qui est relatif aux dispositifs de sécurité incendie.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues, dans la nuit du 4 février dernier, un incendie d'origine criminelle a ravagé un immeuble au 17 bis de la rue Erlanger dans le 16e arrondissement, faisant 10 morts et 96 blessés. Cet incendie est l'un des plus mortels que Paris ait compté et s'est déroulé à quelques mètres de là où j'habite.

250 pompiers ont été mobilisés et ont été exemplaires encore une fois dans leur mission de secours, et cela, dans des conditions d'intervention particulièrement difficiles. L'ampleur du bilan humain est due notamment à la particularité de cet immeuble situé dans une cour intérieure, comme beaucoup d'autres d'ailleurs dans ce cas à Paris, en offrant un accès extrêmement difficile aux pompiers qui n'ont pu utiliser les grandes échelles.

Ce drame est insupportable et ne doit plus jamais avoir lieu à Paris. Oui, on pourrait baisser les bras comme certains, notamment comme les élus socialistes de mon arrondissement qui se sont abstenus sur le vote de ce vœu et se dire que la tâche est tellement immense qu'il est très difficile, voire impossible, de faire quelque chose, mais moi, Madame la Maire, je me refuse à me dire cela. Je me refuse à me résoudre à dire "c'est ainsi, et on verra la prochaine fois".

C'est pourquoi je vous demande de vous mobiliser pleinement sur ce sujet avec la Préfecture de police afin de faire un audit sur les obligations en matière de sécurité incendie pour les propriétaires d'immeubles et les bailleurs sociaux, et de réfléchir également avec la Préfecture de police sur toutes les dispositions à prendre pour que les habitants de ces immeubles concernés d'accès difficile ne soient plus pris au piège comme ils l'ont été rue Erlanger en attendant, impuissants, que les secours viennent les libérer de leur enfer.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe UDI-MODEM nous interpelle sur un sujet important qui a tristement fait l'actualité avec l'incendie tragique du 17 bis, rue Erlanger. Je veux bien sûr parler de la sécurité incendie des immeubles parisiens. Vous le savez, la sécurité incendie est une compétence de la Préfecture de police, mais avant de donner la parole à son représentant, je voudrais apporter quelques précisions spécifiques au logement social, car vous nous interrogez également sur les bailleurs sociaux.

Les bailleurs sociaux sont très mobilisés sur cette question. Je voudrais faire un rapide récapitulatif des actions mises en œuvre dans notre parc H.L.M. Tout d'abord, nos logements sociaux sont désormais systématiquement équipés de détecteurs de fumée, permettant une détection des fumées dès le départ d'incendie.

Par ailleurs, un contrôle des installations électriques est systématiquement effectué à la relocation afin de garantir aux locataires un logement sécurisé.

Enfin, les bailleurs communiquent au sujet des incendies domestiques afin de sensibiliser les locataires au contrôle des cordons électriques et des prises en particulier, et sur l'usage des appareils électriques défectueux et vieillissants. Les bailleurs font donc le nécessaire, à leur échelle, pour prévenir ce risque.

Avant d'émettre un avis favorable à ce vœu, je voudrais passer la parole à M. le Représentant du Préfet de police qui, à l'évidence, a un certain nombre d'informations à vous livrer.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il a été interpellé dans le vœu lui-même.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, vous me permettrez tout d'abord de saluer la mémoire des victimes de ce terrible incendie de la rue Erlanger et de m'associer aux félicitations et aux messages de soutien que vous avez adressés aux équipes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui ont été confrontées à une situation extrême complexe, ne permettant pas l'usage des moyens d'intervention les mieux adaptés - je pense en particulier aux engins élévateurs - et qui ont dû, à cette occasion, faire preuve de tout leur professionnalisme pour porter secours à de très nombreuses victimes qu'elles ont sauvées de la mort.

Vous l'avez rappelé, la sécurité incendie est une réglementation qui relève à Paris du Préfet de police. C'est dans ce cadre que, le 25 février dernier, le précédent Préfet de police, Michel DELPUECH, a confié une mission au général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ainsi qu'au directeur des Transports et de la Protection du public qui suit ces sujets de réglementation sécurité incendie. Il leur a confié une mission consistant, en lien avec les services de la Ville de Paris, notamment la Direction du Logement et de l'Habitat, à identifier les immeubles d'habitation, plus de 100.000 à Paris, susceptibles de présenter un grand risque de grande vulnérabilité au risque incendie.

Ce recensement, s'il devait être exhaustif, prendrait un temps considérable. C'est la raison pour laquelle, par divers moyens, notamment cartographiques, par la connaissance du terrain qu'ont la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et les services de la Ville, il a été décidé de cibler les efforts sur les immeubles présentant les plus grandes vulnérabilités, notamment les immeubles enclavés comme celui de la rue Erlanger, construits avant les années 60, époque à partir de laquelle des réglementations beaucoup plus strictes ont été établies, obligeant la présence et l'équipement en dispositif de sécurité incendie. Il n'y a pas eu d'obligation pour autant de mettre aux normes le bâti ancien.

Ce travail de recensement est en cours. Deux réunions ont déjà eu lieu avec les services de la Ville, ainsi qu'avec l'APUR au mois de mars. Une nouvelle rencontre se tient d'ailleurs cette semaine pour apporter et effectuer des diagnostics très précis en appui des copropriétés et des syndics afin d'identifier les risques.

Le deuxième sujet sur lequel le précédent Préfet de police avait missionné la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et la Direction des Transports et de la Protection du public de la Préfecture de police concerne les comportements à adopter lors de ces incendies, car le terrible incendie de la rue Erlanger a montré de nouveau une connaissance insuffisante parfois des comportements et des gestes qui sauvent dans ces situations. Certains comportements peuvent véritablement sauver la vie autant que d'autres peuvent accélérer la propagation de l'incendie, notamment celle des fumées.

C'est pourquoi, dans le prolongement des initiatives qui avaient été prises en janvier 2016, dites "gestes et comportements qui sauvent", le Préfet de police proposera dans les prochains temps que de nouvelles actions en direction de la population parisienne puissent être réalisées, le tout donnant lieu à une campagne de communication et de sensibilisation conjointe.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour toutes ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 154 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 167).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une instance de suivi et de contrôle des démarches en cas de logement insalubre.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Les vœux n°s 155 et 155 bis sont relatifs à une instance de suivi et de contrôle des démarches en cas de logements insalubres.

La parole est à Danielle SIMONNET pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais découvrir le vœu de l'Exécutif pendant votre réponse, Monsieur Ian BROSSAT.

Concernant ce vœu, c'est un vœu relatif à la mise en place d'une instance citoyenne et associative de suivi et de contrôle des démarches en cas d'alerte d'un logement indécent ou insalubre.

Les démarches sont extrêmement compliquées. Heureusement, on a des associations de locataires et de défense du droit au logement qui accompagnent les locataires. Les démarches et les signalements auprès du service technique de l'habitat sont très longs. Qu'il s'agisse d'un problème de logement indigne ou insalubre, cela relève de la compétence de la Ville ou de la Préfecture, ce qui n'est pas la même chose. Les démarches peuvent être très longues. Bien souvent, le bailleur peut aussi ne pas assumer de faire les travaux, mais d'engager discrètement une procédure de congé pour vente et prétexter qu'il n'a pas les moyens d'entretenir son logement. Il peut aussi décider de ne pas renouveler le bail. Même quand il y a une poursuite et des démarches d'exécution de travaux, il y a vraiment besoin d'un suivi.

L'idée de cette commission que je vous propose de mettre en place, cette instance citoyenne et associative permettrait de bien suivre les signalements qui sont faits auprès du service technique de l'habitat et de la Préfecture avec les associations, pour vérifier qu'à chaque fois qu'il y a un signalement, la suite suit son cours, si j'ose dire, de vérifier que le logement, s'il est vendu, qu'il est vendu ou repris par un membre de la famille, parent ou enfant, et qu'il n'y a pas des congés pour vente ou reprise abusive, de vérifier que pour les logements signalés, s'ils sont reloués, les travaux ont bien été effectués, de vérifier qu'il y ait bien une harmonisation, antérieurement à cela, des critères des différents inspecteurs, parce que, parfois, cela change et il y a besoin d'homogénéisation en ce sens.

Suivre tous ces signalements pourrait permettre de garantir le respect des droits des locataires et cela peut nécessiter d'enclencher des mesures…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, vous avez dépassé votre temps.

Je vais donner la parole à M. BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je comprends tout à fait la préoccupation de ma collègue Danielle SIMONNET. D'ailleurs, la lutte contre l'insalubrité est une priorité de la Ville de Paris, pas depuis 2014, mais depuis 2001, et l'Exécutif municipal n'a eu de cesse de mobiliser des moyens très importants pour sortir des immeubles de l'insalubrité. D'ailleurs, les résultats sont là. En 10 ans, ce sont plus de 1.000 immeubles qui ont été traités, 3.200 logements sociaux qui ont été produits, et 4.800 familles qui ont été relogées dans des logements dignes, alors même qu'elles vivaient dans des conditions insalubres auparavant.

La Ville de Paris a fait le choix de ne pas s'arrêter là et de renforcer sa politique en la matière. Nous avons également durci notre stratégie face aux marchands de sommeil qui profitent de la vulnérabilité des familles pour louer des logements indignes à des prix exorbitants.

Vous le savez, Danielle SIMONNET, la Ville de Paris se porte désormais systématiquement partie civile lors des procès, et cela porte ses fruits, puisqu'en novembre dernier, un marchand de sommeil a écopé de deux ans de prison ferme, ce qui est une première.

Enfin, je tiens à souligner l'excellent travail du service technique de l'habitat. Ce sont des agents qui appartiennent à la Direction du Logement, et ce sont plus de 27.000 signalements qui ont été traités depuis 2014, soit 5.000 par an. Ce travail se fait par ailleurs en bonne intelligence avec les associations et les acteurs locaux qui participent au signalement et à la remontée d'informations. Je ne suis donc pas favorable à la création d'une nouvelle instance de suivi dans la mesure où ce suivi se fait déjà en lien avec les associations qui travaillent en très bonne entente avec nous.

En revanche, j'entends votre demande de transparence et j'y souscris. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'organiser une présentation détaillée du travail et du bilan du S.T.H. devant les élus de la 5e Commission. Comme vous ne siégez pas dans la 5e Commission, croyez bien que ces éléments vous seront transmis de manière transparente. Après tout, c'est la demande que vous faites, et elle est légitime.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, car je n'ai pas les mêmes échos des associations.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 155 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 155 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 168).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au relogement des familles accueillies au gymnase 18, rue de Roquépine.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n°s 156 et 156 bis relatifs au relogement des familles accueillies au gymnase 18, rue de Roquépine.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, 150 personnes, et non pas familles - excusez le titre qui comporte une erreur - occupent le gymnase du 18, rue de Roquépine qui est situé par ailleurs à deux pas de l'Elysée. Ce n'est pas pour rien, puisque l'objet de cette occupation, notamment soutenue par "Droit Au Logement" était d'interpeller directement le Président de la République qui avait fait une déclaration sur le fait qu'il souhaitait qu'il n'y ait plus personne à la rue, donc il s'agissait aussi de lui rappeler ses engagements et promesses toujours pas tenus.

A travers ce vœu, je souhaite vous alerter sur le fait que la Maire de Paris puisse s'engager pour trouver une solution de relogement pérenne, même temporaire ou transitoire, aux 150 personnes qui participent à cette occupation, pour répondre à l'urgence de leur situation dans l'attente d'un logement pérenne, parce que, bien sûr, on peut comprendre que ce gymnase doit retrouver sa fonction de gymnase, mais qu'on ne les expulse pas sans leur proposer un relogement. Que la Mairie de Paris fasse respecter les droits des personnes sans-abri concernées en leur assurant une prise en charge médicale si nécessaire, de même qu'un hébergement stable et décent, et que la Mairie de Paris s'engage à trouver des solutions de logement pérenne à ces personnes, si nécessaire, en utilisant les procédures de réquisition ou d'expropriation d'utilité publique d'un des nombreux logements vacants de la Ville de Paris.

Je vous remercie. Moins de deux minutes, Madame la Présidente de séance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Bravo, merci !

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'être aussi sage que Danielle SIMONNET dans la gestion de son temps de parole.

Il est question ici du gymnase Roquépine situé dans le 8e arrondissement, qui appartient à la Ville de Paris, gymnase qui est occupé depuis deux mois par l'association "Droit au Logement". La situation pose problème aux associations sportives. Cela dit, vous avez raison de le dire, il y a une vraie question d'hébergement pour les familles qui occupent ce gymnase, et il n'est tout simplement pas acceptable que l'Etat, interpellé à maintes reprises sur le sujet, ne donne pas suite à la demande d'hébergement de ces familles qui en ont bien besoin. C'est donc à l'Etat de remplir sa mission pour ces personnes en difficulté qui occupent ce gymnase.

Vous le savez, la Ville fait beaucoup sur ses compétences, et parfois même au-delà de ses compétences, pour venir en aide aux plus fragiles, mais nous ne pouvons pas nous substituer éternellement à l'Etat lorsque celui-ci ne remplit pas ses missions premières.

Il s'agit, par le vœu de l'Exécutif que nous vous proposons, de réitérer avec conviction notre demande d'hébergement pour ces familles. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, est-ce que vous maintenez votre vœu ? Soyez sage à nouveau.

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 156 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 156 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 169).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une expropriation de l'immeuble 126, rue du Château-des-Rentiers.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, vous allez nous présenter maintenant le vœu n° 157 qui est relatif à une expropriation de l'immeuble 126, rue du Château-des-Rentiers.

Mme Danielle SIMONNET. - Cet immeuble, d'une surface de 9.000 mètres carrés au 126, rue du Château-des-Rentiers, est vide depuis 2017. Des personnes et des familles, soutenues toujours par le D.A.L., avaient tenté de l'occuper le 16 janvier dernier et avaient été violemment délogées par la police le jour même. Il y avait d'ailleurs eu des blessures et des enquêtes et plaintes auprès de l'I.G.P.N.

Cet immeuble logeait précédemment la Brigade financière. Il est passé de la Brigade financière au groupe "Amundi", qui est le premier gestionnaire d'actifs d'Europe. Ce groupe "Amundi" est connu par ailleurs pour avoir aussi des comptes dans les paradis fiscaux. On voit là qu'on est dans une logique spéculative extrême.

Quand on estime à ce jour qu'il y a au moins 110.000 logements vacants à Paris et qu'il existe plus de 290.000 mètres carrés de bureaux vides, inoccupés, on ne peut que constater qu'il y a urgence à appliquer la loi de réquisition.

A travers ce vœu, je souhaite qu'on procède à l'expropriation pour utilité publique de cet immeuble, puisqu'il n'est pas utilisé et que le propriétaire ne le met pas en vente, donc on ne peut pas le préempter, et qu'on estime que le droit au logement doit l'emporter sur le droit de spéculer sur le logement.

On peut aussi mettre tout en œuvre dans ce vœu pour achever le recensement des logements vacants à Paris et de leurs propriétaires, qu'on demande la réquisition par le Préfet et, à défaut, puisqu'il n'y a toujours pas d'application de cette loi de réquisition, comme sur les expulsions locatives, qu'on mette en place un arrêté d'applique de réquisition par la Ville, quitte à assumer d'être attaqués devant le Tribunal administratif, pour faire accélérer le débat, parce que, Monsieur le Maire, reconnaissez-le, pour l'instant, cela n'évolue pas ! On a voté des vœux ici pour recenser des logements vacants, pour interpeler la Préfecture, pour interpeler le Gouvernement. Quand est-ce qu'enfin on applique la loi de réquisition à Paris ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Danielle SIMONNET.

Lors du dernier Conseil, nous avons adopté un vœu appelant la Ville de Paris à se rapprocher du groupe "Amundi" dans la perspective de mobiliser l'immeuble vacant situé au 126, rue du Château-des-Rentiers pour de l'hébergement d'urgence. Nous avons également voté le lancement d'une étude pour recourir à une appropriation publique et demander l'application de la loi de réquisition.

L'engagement a été tenu et des échanges ont eu lieu avec le groupe "Amundi". Je vous communique ici trois informations importantes.

La première, c'est qu'un diagnostic amiante a été mené et les suspicions ont été confirmées : toutes les zones du bâtiment sont confirmées et en grande quantité.

Deuxième information, pour y remédier, des travaux démarreront en juin 2019 pour une durée prévisionnelle d'un an.

Troisième information, parallèlement, "Amundi" a indiqué mener des études de conception pour la transformation de ses bureaux en résidence pour personnes âgées.

Si ces éléments rendent impossible la mobilisation de l'immeuble pour de l'hébergement d'urgence, la présence d'amiante, le début de travaux, nous serons en revanche extrêmement vigilants, et je sais que vous le serez avec nous, ainsi que la mairie du 13e arrondissement, quant au contenu du futur projet présenté par "Amundi" afin qu'il bénéficie aux Parisiens, notamment aux Parisiens en difficulté de logement.

Enfin, je profite de ce vœu pour interpeller l'Etat une nouvelle fois quant à ses prérogatives en matière de réquisition. Oui, il nous paraîtrait légitime de réquisitionner un certain nombre d'immeubles de logement ou de bureaux vides afin qu'ils puissent profiter à des hommes, des femmes qui sont aujourd'hui en difficulté de logement. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je ne répondrai pas au nom du Préfet de Paris sur le sujet de la réquisition des logements vacants.

Je voudrais revenir sur le deuxième paragraphe du vœu écrit que vous avez déposé, Madame la Conseillère, dans lequel vous indiquez que les familles et personnes soutenues par le D.A.L., qui étaient entrées dans cet immeuble le 6 janvier dernier ont été délogées violemment par la police. Elles ont été délogées par la force, je vous le confirme. Elles étaient entrées par la force, je vous le confirme aussi. Le dimanche 6 janvier à 14 heures, à peu près 80 personnes ont investi ces locaux qui étaient désaffectés en fracturant la porte d'entrée, en bousculant le vigile de sécurité. Je rappelle qu'une plainte a été déposée par le propriétaire à cette occasion, et une procédure judiciaire est en cours sous l'autorité du Parquet.

Le propriétaire a délivré une demande de concours de la force publique pour procéder à l'évacuation, ce qui a été fait par les services de la Préfecture de police entre 19 heures et 19 heures 45 en présence d'un certain nombre de services de l'Etat et, je crois, également du maire du 13e arrondissement, si mes informations sont bonnes. Je précise également que la Préfecture de Région Ile-de-France s'était mobilisée à cette occasion pour proposer à un certain nombre de personnes qui le souhaitaient des offres de logement ou de relogement, et 10 personnes qui l'ont souhaité - les autres, de mémoire, ne l'ont pas souhaité - ont été relogées au foyer Saint-Lambert situé dans le 15e arrondissement, sept autres personnes dans deux hôtels du département de la Seine-Saint-Denis.

Voilà les précisions que je souhaitais apporter pour corriger les éléments contenus dans le deuxième paragraphe de votre vœu écrit.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Danielle SIMONNET, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, vous avez la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Rassurez-vous, j'ai juste une petite phrase.

Je confirme que l'on travaille bien sur un projet de résidence senior, non pas le fait que cela reste des bureaux comme c'était le cas, puisque la brigade financière, c'étaient des bureaux. Je confirme aussi que le diagnostic amiante qui avait déjà été fait préalablement a été amplifié par les premières études. C'est un immeuble extrêmement amianté, donc les travaux de désamiantage vont devoir évidemment se passer avant toute utilisation.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 170).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la vente aux enchères de l'hôtel de Vienne.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Dernier vœu concernant Ian BROSSAT, le vœu n° 158 de Danielle SIMONNET sur la vente aux enchères de l'hôtel de Vienne situé rue de Malte.

Madame SIMONNET…

Mme Danielle SIMONNET. - Concernant ce vœu relatif à la vente aux enchères de l'hôtel de Vienne situé 43, rue de Malte, il s'agit aussi d'aborder la question de l'exercice du droit de préemptions par la Ville de Paris.

Les chiffres de la dernière enquête de l'I.N.S.E.E. faisaient état d'une hausse, entre 2001 et 2012, de 50 % du nombre de personnes sans-abri au niveau national. Le recensement lors de la "Nuit de la Solidarité", cela a été dit et redit, permettait d'atteindre une estimation de 3.622 personnes sans-abri à Paris, sachant qu'à ce décompte, comme vous le savez, il y a bien plus de personnes, puisqu'il y a aussi celles et ceux qui ont bénéficié d'hébergement, donc on est environ à 5.000 personnes.

Le Programme local de l'habitat modifié de la Ville de Paris visant à "mener à son terme l'humanisation des structures d'hébergement d'urgence et créer de nouveaux centres de qualité" et le Plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat visant à "soutenir la création de places d'hébergement et de logement adapté dans une perspective de rééqulibrage", si vous ajoutez à cela le 7e engagement pris dans le cadre de la "Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés" en vue d'une "mise à disposition de bâtiment et de fonciers municipaux permettant l'installation de centres d'hébergement dont le fonctionnement est financé par l'Etat compétent en la matière", tous ces éléments devraient nous amener à reconsidérer que l'hôtel de Vienne, situé au 43, rue de Malte, puisse continuer à accueillir, dans le cadre d'un accord avec la Ville de Paris, des réfugiés majeurs ainsi que des mineurs isolés.

Or, la vente aux enchères de cet hôtel conclue en date du 7 février 2019, faisant suite à un jugement du Tribunal de grande instance de Paris du 30 juin 2015 devenu définitif et annulé depuis, si vous prenez cela en compte, je souhaiterais, à travers ce vœu, qu'on se saisisse de ce 43, rue de Malte et que l'on applique le droit de préemption urbain simple, que la Ville de Paris communique de manière transparente sur la procédure en cours auprès des occupants, des associations impliquées dans l'aide aux réfugiés et aux mineurs isolés, ainsi qu'aux élus du Conseil de Paris, et que la Ville de Paris, en cas de nouvelle mise en vente et en lien avec l'Etat, fasse usage de son pouvoir de préemption en vue d'acquérir cet immeuble.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Danielle SIMONNET.

Vous nous interrogez sur la possibilité de faire usage de notre droit de préemption concernant l'hôtel de Vienne situé au 43, rue de Malte. Permettez-moi de rappeler en quelques mots la situation actuelle. 20 jeunes résident actuellement à cette adresse, 20 mineurs non accompagnés confiés à l'Aide sociale à l'Enfance de Paris. L'hôtel n'a pas vocation à être un lieu d'accueil de long terme, puisqu'il s'agissait seulement de répondre en urgence à l'augmentation conséquente du nombre de mineurs confiés à l'A.S.E. de Paris ces dernières années.

En effet, et Dominique VERSINI acquiescerait sur cette question, la Ville de Paris s'est engagée à mettre fin, d'ici 2019, aux prises en charge à l'hôtel des jeunes confiés à l'A.S.E. de Paris, et à créer 600 places supplémentaires en structures éducatives collectives et en appartements partagés. Les jeunes accompagnés sont donc parfaitement pris en charge et seront tous orientés vers de nouvelles places correspondant à leur besoin.

En ce qui concerne plus spécifiquement la préemption de l'hôtel en cas de nouvelle vente, puisque la précédente a été annulée, je m'engage à ce qu'elle soit étudiée en commission D.I.A. S'il est possible de le préempter, nous le préempterons. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, compte tenu de ces éléments, maintenez-vous votre vœu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 158 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 158 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 171).

2019 DU 76 - Opération d'aménagement porte de Montreuil (20e). - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact environnemental et la déclaration du projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 76. C'est l'opération d'aménagement de la porte de Montreuil dans le 20e arrondissement.

La parole est à Jérôme GLEIZES, Raphaëlle PRIMET, Frédérique CALANDRA, puis Danielle SIMONNET.

Monsieur GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, voici un projet de délibération tant attendu par les habitantes et les habitants du 20e arrondissement, le DU 76 concernant l'opération d'aménagement de la porte de Montreuil.

Monsieur MISSIKA, mardi, lors de la question d'actualité, vous avez exprimé votre mépris à l'égard de nos positions. Vous êtes coutumier du fait, donc rien de bien nouveau. Selon vous, nous méprisons les analyses des experts, nous ne voulons pas regarder les 578 pages du rapport d'impact avec les annexes. Sachez que j'ai fait mien le principe de réfutabilité de Popper que vous devez connaître. Contrairement à vous, qui assénez souvent des vérités sans les argumenter, je suis capable de changer de position si j'estime que les arguments que l'on m'apporte sont recevables.

Ainsi, sur ce projet de délibération, nous n'avons pas déposé d'amendement, contrairement à ce que nous avons fait en arrondissement, et après nous être abstenus, nous voterons ce projet de délibération en Conseil de Paris car nous avons des garanties qu'il va finalement dans le bon sens.

A la lecture de ces 578 pages de l'étude d'impact, qui est aussi votre livre de chevet, je suppose, nous avons plusieurs questions à vous poser et alertes à formuler sur l'aménagement à venir de la porte de Montreuil.

La première question est comment va être organisée la nécessaire coordination de l'aménagement de la porte de Montreuil décrite dans ce projet de délibération avec l'appel à projets du C40 "Reinventing cities" sur ce même territoire.

Je vais illustrer cela avec un exemple : les puces de Montreuil. Je me félicite tout d'abord de leur maintien. Actuellement sises sur la parcelle soumise à l'appel à projets, se pose la question de leur déplacement le temps des travaux. Si la réflexion se limite à la partie de l'appel à projet, elle risque de buter sur un problème technique, alors que si nous incluons la totalité du territoire de la porte, y compris le rond-point, il est peut-être possible de trouver des solutions qui conviennent à toutes les parties prenantes. Quel est le calendrier qui agence à la fois le réaménagement du rond-point et celui des travaux de "Reinventing cities", ou comment s'organisera cette organisation complexe qui, si elle est mal orchestrée, pourra entraîner des désagréments pour les habitantes et habitants du quartier impactés, ainsi que des retards de travaux ?

Ma deuxième question va porter sur l'importance de la nature en ville. J'ai été époustouflé par la qualité de la partie environnementale de l'étude d'impact. Ainsi, nous apprenons que, dans cette zone très dense près du périphérique, il y a 12 espèces protégées d'oiseaux et deux de chiroptères, donc de chauves-souris. Par ailleurs, il y a 217 arbres recensés dont la majeure partie a un diamètre supérieur à 100 centimètres, avec des cartes très précises sur les essences, l'âge, les emplacements et l'état de santé. Comment comptez-vous mettre en œuvre les mesures d'évitement préconisées dans la partie 5.3 ? Contrairement à l'habitude des architectes qui pensent avoir affaire à des terrains vierges de toute vie où tout est possible, il serait préférable de partir de la réalité biologique de ces espaces et d'organiser le projet de façon à minimiser le nombre d'arbres abattus et les nuisances qui préfèrent au mieux fuir les espèces protégées ou, au pire, les menacer.

Sur cet aspect comme sur d'autres, nous lirons avec minutie le cahier des clauses techniques particulières. Nous apportons une attention particulière sur l'adaptation de la période des travaux au cycle biologique des espèces suivant les propositions énumérées à la page 27 de l'étude d'impact.

Ensuite, parmi les mesures préconisées en phase de conception et d'exploitation, plusieurs ont attiré notre attention. La première est la question des îlots de chaleur. Le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est très important. Au-delà de la question d'un parti pris bioclimatique dans la conception architecturale et des choix de matériaux, nous aimerions qu'une étude aéraulique soit faite sur l'impact des constructions sur la circulation des vents et leur impact de ce fait sur la constitution d'îlots de chaleur, comme cela est fait systématiquement en Allemagne.

Autre point de vigilance : la protection du talus du boulevard périphérique et l'implantation d'au minimum 30.000 mètres carrés d'espaces végétalisés. Comptez-vous aller au-delà de cette superficie minimale ?

Nous serons aussi attentifs sur la démolition et la reconstitution de la recyclerie, sur l'augmentation des voies de circulation douce, et nous avons apprécié la qualité des différents scénarios de modification des flux routiers envisagés.

Autre sujet, au lieu d'amenuiser le bruit de l'installation des climatisations, peut-être serait-il préférable de voir avec Climespace si une solution alternative est possible.

Autre question : concernant la qualité de l'air, les résultats sont intéressants mais inquiétants, et je regrette que les simulations n'aient pas été faites aussi sur la porte de Bagnolet, mais j'y reviendrai plus tard. Il y a, certes, une réduction des pollutions, mais le canal des pollutions reste très élevé le long du périphérique. Je cite l'étude : "En l'absence de précisions sur les équipements techniques non connus à ce stade, les enjeux s'expriment essentiellement au regard du bilan des émissions liées aux déplacements et au regard de l'exposition des nouvelles populations", donc il reste des inquiétudes.

J'aurais encore de nombreuses questions à vous poser, qui mériteraient davantage que les quelques minutes allouées à ce sujet pendant cette séance. Je ne doute pas non plus que si cet échange a lieu, il sera plus constructif que la non-réponse que vous avez formulée lors des questions d'actualité hier.

Puisqu'il me reste encore quelques secondes, un autre point qui est très important est la question de la géothermie. La partie sur la géothermie est très intéressante sur ce secteur, et c'est savoir si les études vont être engagées pour permettre de la géothermie et ne pas utiliser le SYCTOM, qui n'est pas très loin non plus, pour alimenter le C.P.C.U.

Je vous remercie de votre attention.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne maintenant la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons prendre une décision importante aujourd'hui sur un projet urbain dont nous parlons depuis de nombreuses années, très attendu, et qui va changer en bien la vie des habitants de la porte de Montreuil.

Nous connaissons toutes et tous cet endroit, que nous fréquentions le marché aux puces ou que nous nous rendions au siège de la C.G.T. Il était indispensable que nous repensions cette entrée de Paris ou cette entrée de Montreuil selon le point de vue duquel on se place.

En lisant le projet de délibération, nous nous félicitons de la volonté de faire de ce lieu une véritable place urbaine sans en changer le caractère populaire et bigarré. Oui, il fallait trouver une solution pour garder les puces tout en proposant des espaces plus qualitatifs. C'était la demande des puciers, mais aussi des visiteurs et visiteuses, comme des élus des deux villes concernées.

Je suis aussi très heureuse que la recyclerie Emmaüs reste et garde la place qu'elle s'est faite dans le quartier.

Les circulations douces seront aussi privilégiées, ce qui permettra d'apaiser la circulation automobile qui, actuellement, balafre cette entrée de ville.

Nous avons aussi, sans attendre les préconisations de la M.I.E. sur le périphérique ou du Forum métropolitain, décidé d'améliorer la vie des riverains de cette porte qui est à proximité de la voie la plus fréquentée à Paris.

Nous sommes ici dans l'un des quartiers les plus populaires et, il faut le dire, un des plus pauvres de notre ville. Il est important que le projet prévoie une requalification des espaces verts et que le boulodrome soit transformé en square. Les habitantes et les habitants du quartier souhaitaient pouvoir accéder à plus d'espaces de détente et de repos.

Aux alentours des rues Félix-Terrier et Eugène-Reisz, les riverains ont fait, tout au long des réunions de concertation, des propositions et des préconisations qui ont été retenues dans le projet. Ils souhaitaient que les espaces publics, aujourd'hui de bien piètre qualité, puissent accueillir des espaces verts, de l'activité, mais aussi des services publics. Ils voulaient que les pieds d'immeuble puissent être requalifiés en hébergeant des locaux associatifs, mais aussi un équipement de santé qui manque cruellement dans le quartier.

Parallèlement, il y aura des travaux d'amélioration de l'habitat, en particulier liés au Plan Climat, pour que les anciens H.B.M. répondent aux normes environnementales et permettent ainsi la baisse des factures de chauffage pour les locataires. De plus, les espaces intérieurs des H.B.M. seront aussi rendus plus accessibles.

Les aménagements concerneront les établissements scolaires du second degré. Je veux parler du collège Jean Perrin et des écoles Reisz.

Ce projet est la concrétisation d'années d'attente, et on peut dire que la patience des habitants et des habitantes a été mise à rude épreuve. Heureusement, la concertation avec les habitantes et les habitants a été très appréciée, et ils attendent juste désormais que l'on passe des paroles aux actes. Bien entendu, nous resterons vigilants sur les suites de ce grand projet urbain afin qu'il ne soit ni dénaturé ni revu à la baisse.

Pour conclure, je dirais qu'il est symbolique du travail qui a été mené tout au long de cette mandature et qui a eu pour but de requalifier les quartiers périphériques, particulièrement dans le Nord-Est parisien.

Je remercie les élus, Jean-Louis MISSIKA et Jacques BAUDRIER, qui ont travaillé avec les équipes de la Ville à la présentation de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, il y avait d'autres personnes inscrites avant moi, donc je suis surprise.

C'est un projet extrêmement important dans un endroit qui est très compliqué, très difficile. Toutes les possibilités ne sont pas offertes à nous de réaménagement de cette place, et les enjeux sont multiples : comment casser la frontière du périphérique et garantir aussi une certaine continuité du côté de Montreuil et du côté de Paris, pas simplement pour que l'ensemble de celles et ceux qui résistent et luttent puissent plus facilement aller dans les locaux de la C.G.T., mais tout simplement pour avoir cette continuité.

Plusieurs interrogations. Je vous les dis en vrac en espérant que vous puissiez m'apporter des réponses.

D'abord, comme tout projet qui transforme un quartier, se pose toujours l'inquiétude : ce vaste chantier attendu depuis si longtemps risque-t-il d'aggraver et d'accélérer la gentrification de ce quartier en reléguant plus loin du périphérique celles et ceux qui n'ont pas les moyens de vivre à Paris ? En clair, comment garder dans ce quartier, de manière pérenne, le côté populaire ?

Les puces sont maintenues, on conserve la recyclerie. Il y a un attachement extrêmement fort à ce qui fait l'histoire et la tradition de ce quartier. Les puces de Montreuil vont se dérouler dans un autre cadre qui, à mon avis, sera à la fois plus confortable pour le travail des puciers et pour l'ensemble du voisinage, des passants et des visiteurs. Cependant, il y a une inquiétude, qui est fortement exprimée par les puciers, de réduction de l'espace auquel ils auront accès. Comment y répondez-vous ? Je sais que vous avez participé à un nombre de réunions et réfléchi notamment à penser, en dehors des espaces clos futurs d'accueil des puces, les espaces ouverts sur l'espace public. Deuxième question.

Troisième question, autour de la recyclerie, comment redynamiser et redévelopper le projet de recyclerie, notamment la question du projet de l'apport de la recyclerie et d'un lien qu'il faudrait avoir avec la problématique des biffins qui a toujours été un sujet qu'on n'a jamais réussi, dans cette Assemblée, à faire évoluer. Or, je pense qu'il faut arrêter d'en faire un tabou, puisqu'il y a énormément de biffins, à distinguer des vendeurs à la sauvette. Est-ce qu'on profitera de ce grand projet sur la Porte de Montreuil pour faire évoluer le débat autour de cette recyclerie et de la place des biffins ?

Concernant les équipements publics, j'ai très fortement soutenu la mobilisation des parents d'élèves qui craignaient la disparition du collège Jean Perrin et sa transformation en cité éducative. Les craintes que ce projet perdure éternellement sont toujours là. Or, il est important que le maintien des équipements publics, qui sont insuffisants dans ce quartier, soit bien préservé. Je souhaite, même si ce n'est pas l'objet du projet de délibération, que vous l'ayez bien tous en tête. Il y a un attachement populaire au service public et une aspiration à ce qu'il y ait d'autres services publics.

Raphaëlle PRIMET le citait, il y a un déficit en matière de santé. Il faudrait avoir un projet de centre de santé supplémentaire dans ce quartier.

Maintenant, il y a la problématique écologique. Je lis dans le projet de délibération que le bilan global sur la trame arborée serait positif, par exemple avec 370 arbres plantés principalement sur la place et les talus du boulevard périphérique, en remplacement des 170 à 200 arbres impactés. Je trouve néanmoins cela regrettable, parce que je veux que l'on prenne bien conscience qu'il peut y avoir mécaniquement deux substitutions en termes d'empreinte carbone ou plutôt d'effet captation de CO^2 entre un arbre arraché et un arbre planté. Un arbre planté met des années avant d'avoir la même utilité qu'un arbre arraché, et on n'a jamais la garantie qu'un arbre planté perdure par rapport à celui qui évoluait positivement.

Je vois néanmoins que vous allez étudier la possibilité de transplanter les arbres et de les sauver. La problématique écologique n'est pas simple, je le conçois, sur ce quartier. On a, au niveau des résidences de logements sociaux, des micro-espaces verts à préserver et à développer.

Voilà toutes mes interrogations. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour répondre aux orateurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les orateurs qui ont eu tout à fait raison d'insister sur l'importance de ce projet de délibération pour la porte de Montreuil et pour le 20e, mais aussi pour la Métropole, et donc pour notre Ville.

Ce secteur fait partie, avec Python-Duvernois, du projet de renouvellement urbain des portes du 20e arrondissement qui a été sélectionné comme secteur d'intérêt national par l'A.N.R.U.

L'objectif de la Ville de Paris, comme cela a été dit, est de mener ensemble la transformation de ces deux zones d'aménagement, avec un double objectif : améliorer le cadre de vie des habitants, avec des circulations apaisées, la création d'espaces verts, d'équipements et de services de proximité, et transformer cette porte de Paris en future place du Grand Paris, renforcer son attractivité, rétablir les liens avec les villes voisines, Montreuil et Bagnolet. Comme l'a très bien dit Raphaëlle PRIMET, les habitants attendent depuis très longtemps une transformation.

C'est pourquoi nous avons, pour répondre à cette ambition, deux niveaux d'intervention. D'abord, dès cette année, une intervention rapide et localisée permettant d'améliorer le fonctionnement quotidien du quartier, notamment aux abords du groupe scolaire Eugène Reisz et du collège Jean Perrin grâce à la pacification des rues internes au quartier qui sont aujourd'hui des itinéraires malins pour éviter les Maréchaux, la végétalisation de ces rues, la création d'une rue aux enfants et la rénovation des logements de "Paris Habitat" et du groupe scolaire Eugène Reisz et du collège Jean Perrin.

Un deuxième niveau d'intervention est prévu sur un périmètre d'action d'échelle métropolitaine, consistant à créer un nouveau franchissement central dédié aux circulations douces et une place végétalisée en lieu et place du rond-point actuel.

En parallèle de l'aménagement de la place, un programme d'activité d'ampleur fait l'objet du concours international "Reinventing cities" piloté par le C40. L'objectif est d'apporter une nouvelle attractivité à la porte de Montreuil, de créer des emplois et des nouveaux services pour les habitants. Ces programmes seront localisés au sein de bâtiments exemplaires sur le plan environnemental. Je rassure Jérôme GLEIZES, il y aura un aménageur dont la mission sera de coordonner l'ensemble de ces travaux. Cet aménageur sera très prochainement désigné.

Comme vous l'avez noté également, le marché aux puces sera conservé et consolidé sur la place en rez-de-chaussée de l'un des bâtiments, dans un cadre qui va améliorer à la fois le confort des visiteurs et des puciers et l'attractivité de ce marché, qui s'affirmera encore davantage comme un lieu de destination. Avec ces aménagements et cette programmation, la future place accueillera différents usages. La recyclerie Emmaüs "Coup de Main" sera relocalisée sur cette place et agrandie. L'agriculture urbaine sera développée, ainsi que des programmes visant à animer la place, restauration événementielle, commerces, etc.

Les enjeux du site pour la santé environnementale des habitants des quartiers limitrophes ont été identifiés dans le cadre de l'évaluation d'impact sur la santé - E.I.S. - menée par le Service parisien de santé environnementale de la DASES. Le projet d'aménagement a un impact positif sur l'ensemble des composantes analysées. Le projet améliore significativement l'environnement et la biodiversité. On prévoit une désimperméabilisation ambitieuse du sol avec une augmentation d'au moins 50 % des surfaces perméables pour atteindre entre 15 et 20 % de surfaces perméables sur l'ensemble de la place, permettant d'aller au-delà des objectifs du plan "ParisPluie" et de rafraîchir le site de façon significative.

Cette place, comme l'a noté Danielle SIMONNET, sera fortement végétalisée et plantée avec la création d'une nouvelle trame végétale d'une surface de minimum 3.000 mètres carrés, la plantation de 370 arbres sur la place et les talus du périphérique. Cette nouvelle séquence végétale, ainsi que l'ouverture du square Déjerine et la création du parc de Python Duvernois, permettra de recoudre les continuités écologiques nord/sud de la ceinture verte.

Tous les lots constructibles mis dans l'appel à projets "Reinventing cities" piloté par le C40 seront exemplaires sur le plan environnemental, avec un niveau bas carbone E+C- obligatoire et une conception bioclimatique, des matériaux biosourcés, des toitures et façades végétalisées, une gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle, le recours aux énergies renouvelables et une ambition zéro déchet. Des labels tels que "BioDivercity" sont envisagés.

Je voudrais insister aussi sur le fait que le projet a un impact positif sur l'apaisement des circulations et le désenclavement du site. Il favorise et sécurise les circulations douces grâce à un nouveau franchissement central dédié aux piétons et aux cyclistes, et il recrée des continuités urbaines et visuelles entre Paris, Bagnolet et Montreuil.

Enfin, le projet améliore significativement la mixité sociale et fonctionnelle et crée de l'emploi sur le secteur. Le marché aux puces sera relocalisé. Nous serons particulièrement attentifs à favoriser un fonctionnement optimal du marché durant la phase transitoire. D'ailleurs, les puciers sont associés à toutes les étapes de la construction de ce projet et, je crois, sont satisfaits de ce travail que nous menons avec eux. Les nouveaux programmes apporteront une diversité d'activités, de services et d'usages accès notamment sur l'événementiel, les loisirs et l'économie sociale et solidaire.

Je crois que j'ai fait une description claire de ce projet tout à fait important pour Paris et la Métropole, et je vous demande de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 76).

2019 DU 47 - Gare des Mines Fillettes/Paris Nord Est (18e). - Bilan de la concertation. - Programme et du bilan financier prévisionnel du projet de création de la Z.A.C. "Gare des Mines". - Contrat de concession.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la programmation bâtie du projet.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un marché des 5 continents.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la présence d'espaces verts dans le projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais observer une certaine vigilance sur le temps de parole si nous voulons terminer, avant la levée de la séance, les dossiers de la 5e Commission.

Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DU 47, auquel sont joints les amendements n°s 159, 217, 218 et 219, ainsi que les vœux n°s 128, 160, 161 et 162.

La première oratrice est Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Le groupe Ecologiste reconnaît l'ambition de ce projet, à savoir l'aménagement d'un site compliqué situé à proximité d'un grand ensemble qui a mal vieilli. Nous constatons avec satisfaction que certaines demandes des habitantes et des habitants ont été retenues lors de la concertation. Nous pensons notamment à la suppression de l'immeuble qui était prévu sur le parvis de la future salle omnisports. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur le caractère définitif ou non de la suppression de cet immeuble ? Est-ce qu'un bâtiment sera quand même construit à cet emplacement après les Jeux olympiques, car je trouve que cela n'est pas clairement affirmé dans le projet de délibération ? Est-ce que vous pourrez répondre à cette première question ?

D'autre part, le dialogue avec les habitants ne doit pas s'interrompre. L'Association pour le suivi de l'aménagement Paris Nord-Est a indiqué qu'il lui semblait nécessaire de poursuivre la discussion sur certains points. Nous espérons que, malgré la clôture de la concertation, le dialogue continuera.

Sur la programmation bâtie, nous formulerons quelques remarques. Nous sommes en désaccord avec la construction de deux immeubles de 50 mètres. L'objectif est de rentabiliser le foncier. Or, les habitantes et les habitants ne sont pas particulièrement demandeurs de la construction de nouveaux bâtiments en hauteur, et ils l'ont souvent exprimé pendant la concertation. Les documents annexés à ce projet de délibération nous rappellent que cette emprise bénéficie d'une vue dégagée. Préservons cette ouverture paysagère qui constitue aussi notre patrimoine commun.

Je parle toujours des deux bâtiments de 50 mètres. La hauteur prévue nécessite une modification du plan local d'urbanisme. Nous ne voulons pas que des projets d'aménagement intègrent comme une évidence un déplafonnement des hauteurs qui ne fait pas consensus, mais nous aspirons à des quartiers à taille humaine. Nous trouvons dommage de construire des bâtiments aussi massifs aux portes de Paris, comme si l'on devait recréer une frontière.

Je vais maintenant parler de la programmation logement. Sur les 41.000 mètres carrés de logements prévus, seulement 35 % sont des logements sociaux, pour 65 % de logements intermédiaires et libres. Nous pensons aux milliers de personnes en attente sur les listes de demandeurs de logement social, et nous demandons dans notre vœu qu'au moins 50 % des logements prévus soient des logements sociaux.

Nous souhaitons également, pour éviter la spéculation qui peut avoir lieu sur les nouveaux quartiers, que les logements privés soient adossés à l'organisme "Foncier Solidaire" qui est mentionné dans le projet de délibération, mais de manière vague. C'est ma deuxième question. Nous aimerions être assurés que ce nouvel outil sera utilisé de manière importante sur cette opération.

Concernant la programmation bureaux, 50.000 mètres carrés de bureaux, soit un tiers de la surface construite, cela nous semble beaucoup. La priorité, selon nous, n'est pas aux bureaux, mais au partage du travail et à la transition énergétique du territoire en créant des emplois là où les personnes logent, c'est-à-dire dans toute la Métropole.

J'en viens maintenant au problème du périphérique. Nous étions les premiers, avec l'opération "Carré vert", en 2008, à dénoncer cette autoroute urbaine, les nuisances pour la santé qu'elle entraîne et le modèle de ville anti-

écologique qu'elle perpétue. La construction d'un immeuble-pont qui est dans le projet ne prend pas en considération les futures physionomies et usages du périphérique. Notre vœu demande de renoncer à cet immeuble-pont afin de ne pas poursuivre une politique onéreuse et obsolète de couverture du périphérique. Si nous émettions une ambition collective, en réalité, le périphérique pourrait être totalement débarrassé de ces nuisances actuelles à l'horizon 2030.

La Ville semble admettre que le périphérique doit être transformé car il n'est pas viable écologiquement, mais continue comme avant à construire mur-écrans, immeubles-ponts, et à accueillir à proximité du périphérique des équipements sensibles comme les crèches. Rien, pas même les études santé annexées à ce projet de délibération, ne nous assure que le positionnement d'écrans génère une baisse conséquente et acceptable des polluants, donc rien ne permet d'être sûr que les habitants seront protégés.

Les premières livraisons de logements sont prévues pour 2025. On avait bien le temps de réfléchir à un projet qui ne préemptait pas le futur du périphérique.

Voilà quelques éléments qui font que, pour nous, ce projet, bien qu'indispensable, ne nous satisfait pas totalement sur ses ambitions programmatiques, et le suspense reste entier avant l'intervention de mon camarade Pascal JULIEN.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

Je donne la parole maintenant à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le secteur du Nord de Paris est en mutation urbaine profonde et particulièrement intéressante. L'arrivée du tramway, le prolongement de la ligne 12, l'arrivée d'un nouveau quartier du côté d'Aubervilliers et Saint-Denis, l'ouverture du centre commercial "Le Millénaire", le succès du nouveau quartier Claude Bernard dans le 19e, l'émergence du quartier Chapelle-International, la création d'un parc à Chapelle-Charbon et l'arrivée imminente du campus Condorcet reconfigurent totalement ces quartiers dont on ne parle, hélas, trop souvent qu'au travers de la question des migrants ou de la "colline du crack". Le développement des trafics ou de campements, que ce soit de migrants ou de Roms auparavant sur ce secteur, est d'ailleurs l'une des conséquences du caractère interstitiel, enclavé, isolé et non abouti de ce quartier.

Il était donc indispensable d'avoir un projet ambitieux sur le secteur appelé ici "Gare des Mines-Fillettes". Ce quartier est aujourd'hui marqué par un double enclavement : celui du quartier Charles Hermite, qui est coincé entre le boulevard périphérique et la barre de logistique "Géodis" qui, je l'espère un jour, fera l'objet d'un autre projet aussi, mais ce sera peut-être pour dans 10 ans, celui de deux immeubles d'habitation exilés à l'angle du boulevard périphérique et de l'autoroute, et on peut difficilement faire pire en termes d'enclavement, avec une accessibilité fort compliquée, pour ne pas dire cauchemardesque pour tout piéton ou cycliste.

C'est peu dire que ce projet d'aménagement d'un nouveau quartier est le bienvenu sur ce secteur. Le projet de délibération qui nous est soumis est ambitieux en termes de logement ou de densité, et cela ne nous pose aucun problème, la hauteur non plus dans un quartier où une tour de bureaux atteint déjà 128 mètres et deux tours de logements tangentent les 90 mètres. Le quartier Chapelle-International a d'ailleurs fait émerger plusieurs tours de 50 mètres et, à ma connaissance, chacun peut déjà mesurer combien elles s'insèrent parfaitement dans le paysage urbain de ce secteur. D'autres projets d'ailleurs sur Plaine Commune sont prévus, là aussi avec des grandes hauteurs, donc pour moi, ce n'est pas un sujet.

Une fois encore, comme dans le débat sur Bercy-Charenton, la densité n'est pas l'ennemie de l'économie. Nous préférons des logements sociaux réels aux logements sociaux virtuels qui ont tant coûté dans cette mandature. Il était équilibré de ne pas faire que du logement social non plus, sachant que le secteur de la Chapelle concentre à peu près les deux tiers des logements sociaux du 18e, donc on ne peut pas faire que du logement social dans un tel quartier.

La programmation d'équipements autres que des logements est aussi bien pensée et équilibrée. Le changement de nature des immeubles de Valentin Abeille est aussi une bonne chose. Nous saluons également l'arrivée de l'Arena 2 qui sera un élément très important de requalification urbaine au même titre que l'arrivée du campus Condorcet.

Pour autant, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, non pas tant en raison de ce qui est programmé ici, mais plutôt en raison de ce qui a été déprogrammé, parce que ce projet de délibération est d'abord l'aboutissement d'un triple abandon de très beaux projets sur ce secteur.

Premièrement, le projet du "Marché des 5 continents" qui était prévu à l'emplacement de l'Arena 2 et qui a mobilisé tous les élus du 18e depuis fort longtemps pour trouver une belle alternative au marché sauvage de Château-Rouge. Nous voterons d'ailleurs le vœu concernant ce projet pour le réintégrer dans ce projet de délibération.

L'abandon du quartier universitaire international du Grand Paris, le Q.I.G.P. L'abandon de ce très beau projet de nouveaux quartiers de logement pour les étudiants internationaux est d'ailleurs le fait d'un blocage incompréhensible des élus du territoire de Plaine Commune.

L'abandon, enfin, du quartier intercommunal avec la création d'un immeuble-pont sur le boulevard périphérique et, de façon beaucoup plus ambitieuse que ce qui est prévu là, à proximité de la Porte d'Aubervilliers. A un moment où tout le monde parle de casser la fracture du boulevard périphérique, c'était précisément la plus belle façon de recoudre de la ville à l'échelle métropolitaine.

Ces trois projets ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie des élus depuis 15 ans, et il est assez incompréhensible que ces belles ambitions soient toutes les trois abandonnées au profit d'un projet qui, finalement, reste classique.

Notre arrondissement n'en est pas à son premier abandon ou recul d'ambition dans cette mandature. Je pense notamment à l'I.C.I. Pourtant, ces quartiers dits périphériques méritent précisément les plus belles ambitions et les plus grandes innovations urbaines.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier GUILLOT.

Je donne maintenant la parole à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, ce bout de ville longtemps délaissé, longtemps oublié, rejoint les grands projets des aménagements de Paris Nord-Est et, pour le dire plus brutalement, rejoint Paris tout simplement.

Regardons la réalité de ces quartiers. Ceux qui les connaissent savent bien que les réintégrer dans la ville, ce n'est pas qu'une question de réhabilitation et d'espaces verts, mais bien l'élaboration d'un projet urbain dans ses différentes dimensions : mixité des usages et des populations, présence forte des services publics et d'équipements locaux valorisants, fluidité des déplacements, liaison avec la ville par des transports en commun, désenclavement des cités aujourd'hui refermées sur elle-même, équipements de niveau parisien qui amènent nos citoyens métropolitains et touristes à fréquenter et à être présents sur ce territoire, présence d'une dimension économique par l'implantation d'entreprises, de bureaux et d'artisans, création d'espaces publics, offre diversifiée de logements nouveaux et réhabilitation des anciens.

Pour réussir ce projet, il n'est pas possible de raisonner à la carte en défendant tel ou tel point suivant ses habitudes. Non, si nous voulons un réel changement, il faut travailler et développer toutes ces actions et ces programmes en prenant le menu complet et pas que certains éléments.

Oui, ce quartier peut s'inscrire dans une nouvelle dynamique à partir de l'implantation de l'Arena 2, de la programmation mixte habitat emploi, de la production de logements, y compris privés, nécessaires pour favoriser une mixité réelle de la population.

Si nous pouvons regretter l'abandon du projet du "Marché des 5 continents", il nous faut d'autant plus imaginer des équipements qui pourraient enclencher une dynamique positive par le maintien de l'espace de "Paris Jeunes", l'intégration d'un équipement de petite enfance, la création des équipements sportifs et un équipement culturel que j'espère être une maison des pratiques amateurs, car la dimension culturelle a une force de dépassement et de transformation d'évolution positive de la réalité concrète.

Effectivement, il sera procédé au désenclavement de l'intégration des ensembles immobiliers de la cité Charles Hermite et Valentin Abeille, souhait qui, depuis des années, est souhaité par la population et les forces positives du quartier. Les communistes du 18e, comme les habitants, ont marqué leur approbation lors de la dernière réunion publique à ce projet qui s'inscrit dans une véritable volonté de changement positif pour le quartier.

Nous voterons bien sûr ce projet de délibération, avec toutefois une remarque concernant les mesures et moyens suivis du respect des engagements. En effet, sous prétexte que le projet Gare des Mines-Fillettes est une opération olympique, la participation du public par voie électronique sera organisée après désignation d'un garant par la convention nationale du débat public par le maire. On le sait bien, la voie électronique ne peut pas à elle seule permettre une participation citoyenne. Au contraire, il faut confirmer la poursuite sous forme d'ateliers et de réunions publiques avec des échanges en phase opérationnelle entre les services de la Ville, les élus, les aménageurs, les citoyens et les partenaires du projet, afin d'approfondir et de préciser les sujets restant à travailler et, en parallèle, avec les habitants de Charles Hermite qui y seront pleinement associés.

Ce devenir immobilier, j'espère qu'il se fera bien toujours avec la participation des habitants, et j'espère que le groupe Communiste sera entendu sur cette demande.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Je donne maintenant la parole à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, vous nous présentez le projet d'aménagement du secteur "Gare des Mines-Fillettes" à la porte de la Chapelle.

Nous sommes d'accord pour aménager ce quartier populaire qui connaît actuellement, tout le monde le sait, de graves difficultés, pour en faire un quartier où il fait bon vivre. Bien entendu, et j'insiste, nous soutenons la création

du centre sportif Arena 2. En revanche, nous ne sommes pas d'accord sur l'économie générale de votre projet. Vous pouvez encore l'améliorer.

D'abord, nous vous le répétons avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes hostiles à la densification de Paris. Paris est la sixième ville la plus dense du monde et, pourtant, vous voulez créer encore plus de 700 logements supplémentaires. Il est indispensable d'alléger le projet pour créer plus d'espaces verts, d'espaces de vie, des lieux de respiration. Ce quartier a besoin d'équipements, de commerces de proximité de qualité. Les habitants sont prêts à s'y investir. C'est ce que nous disent toutes les personnes que nous rencontrons.

Paris est pauvre en espaces verts, puisque l'on compte dans le 18e arrondissement moins d'un mètre carré par habitant d'espaces verts, ce qui est vraiment trop peu. J'ai bien noté les avancées. Par exemple, la Chapelle est conservée, tant mieux. La mobilisation des habitants a porté ses fruits, puisque, je vous le rappelle, elle a suscité une pétition qui a été signée en nombre.

Cependant, malgré ces avancées, le compte n'y est pas. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de poursuivre la concertation avec les associations. En particulier, je pense à l'association "ASA" qui s'investit énormément dans ce projet.

Je vous propose les amendements suivants. D'abord, le parvis d'Arena 2 est aménagé en esplanade en maximisant la végétalisation. Les arbres existants sont préservés et des arbres supplémentaires sont plantés. 50 % des 35 % de logements sociaux sont des logements étudiants ou destinés aux apprentis. 30 % des logements intermédiaires sont attribués, si possible, en priorité au corps enseignant et au personnel administratif de l'Education nationale, ce qui est cohérent avec la création du campus Condorcet à proximité.

De plus, nous vous demandons un effort significatif pour faciliter l'ouverture de commerces de proximité de qualité.

Enfin, j'insiste sur le fait que la hauteur des immeubles soit limitée à 37 mètres maximum.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je donne maintenant la parole à Léa FILOCHE.

Je donne de fait la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous êtes sûre, Léa FILOCHE ?

Sur ce projet, comme sur le projet de délibération relatif à la porte de Montreuil, je m'abstiendrai, et j'aurai à nouveau des interrogations.

Cela a été dit par différents collègues, il y a évidemment une très forte attente dans le quartier, parce qu'énormément de difficultés s'accumulent, en étant non liées les unes aux autres. On a déjà abordé dans ce Conseil les problématiques de "crack", d'exilés et d'autres problématiques urbaines plus classiques. Il y a une attente très forte de transformation complète de ce quartier.

En première lecture du projet de délibération, il y a beaucoup d'éléments positifs, une volonté de désenclaver, de réhabiliter sur Hermite, Abeille, les idées de passerelles, mais il y a quand même pour moi, vous ne serez pas surpris, un sujet majeur qui est la place de l'Arena 2, qui est plus liée aux Jeux olympiques en tant que tel qu'aux besoins et aux attentes des habitants. Cette Arena 2, qui va être de gestion privée, ce qui rajoute à mon désaccord, est une salle essentiellement événementielle, certes polyvalente, mais de type Bercy. Même si elle a la vocation à accueillir le PSG Handball et le Paris Basket.

Vous vous vantez dans le projet de délibération que l'Arena répondra aux besoins des habitants, mais quand on fait le total, il n'y aura pas plus d'équipements sportifs de proximité qu'avant, puisqu'on va reconstituer les deux gymnases existants.

Vous me répondrez plutôt que d'hurler en séance de manière totalement sauvage. Quel est ce comportement irrespectueux de cette Assemblée ! Je ne comprends pas, Monsieur, crier dans l'Assemblée du Conseil de Paris, cela ne vous correspond pas.

Plus sérieusement, je ne pense pas que ce soit l'équipement qui correspond aux besoins des habitants. On est vraiment dans l'équipement avec gestion privée qui correspond aux objectifs des Jeux olympiques et, hélas, cela semble être la matrice première de l'ensemble du projet.

Certes, on nous dit qu'en termes d'équipement, il y aura aussi 1.500 mètres carrés pour les habitants avec un équipement petite enfance, un équipement culturel, mais objectivement, j'ai quand même le sentiment que le ratio n'y est pas.

Je cherche désespérément une feuille, mais c'était à mon autre collègue de prendre la parole. J'espère que je ne me suis pas trompée. Je me trompe, c'est terrible, donc je vais essayer de faire de tête.

On a par ailleurs d'autres interrogations. Sur la question des…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez poursuivre Danielle SIMONNET qui a retrouvé sa feuille.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas retrouvé ma feuille, mais je vais essayer de mémoire.

Autre problématique pour moi qui est posée dans ce projet de délibération, c'est le ratio très conséquent en termes de mètres carrés de bureaux. Or, je pense que la problématique centrale à Paris est celle du logement. 52.300 mètres carrés de bureaux sont prévus, et il me semble que le ratio bureau par rapport au logement n'est pas un bon équilibre. Quand on voit le nombre de mètres carrés de bureaux vides à Paris, on ne répond pas à la problématique de l'emploi simplement par ce décompte de mètres carrés de bureaux.

Considérant ensuite la problématique du logement, vous prévoyez 35 % de logements sociaux, 35 % de logements intermédiaires et 35 % de logements privés. Or, on est toujours à Paris sur un ratio où 90 % des demandeurs de logement sont des demandeurs de logements sociaux P.L.A.-I. PLUS, avec même 70 % éligibles au logement le plus social, donc deux fois plus que vous ne le prévoyez dans ce projet.

Vous allez me dire que c'est justement dans ce quartier qu'il faut faire de la mixité sociale. Vous m'avez déjà entendu plus d'une fois intervenir sur la porte de la Chapelle, sur la problématique de bâtiments réservés en P.L.S. sur lesquels on n'a pas réussi à trouver les familles qui avaient des revenus qui correspondaient au P.L.S., et où "Paris Habitat" a surclassé des gens qui n'avaient pas les revenus pour pouvoir payer le loyer et qui se retrouvent surendettés et menacés d'expulsion.

Je ne suis pas favorable à ces logiques qui, par ailleurs, participent de la gentrification, parce qu'elles ne sont jamais compensées par une inversion du rapport social des 16e, 8e et 7e arrondissements, et j'en passe, de l'ensemble des arrondissements plutôt ghettos de riches.

Point de vigilance sur la rémunération de l'aménageur, mais je n'ai plus le temps. Il y a beaucoup d'interrogations sur la façon dont cela se passe à ce niveau.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Que dit l'étude "Air et santé" jointe au projet de délibération ? Extrait, page 99 : "La campagne de mesures réalisée en septembre 2018 a mis en évidence un secteur impacté par la pollution". Concentration d'oxyde d'azote : elle ne respecte pas les normes de qualité de l'air, et ce, sur l'ensemble du domaine d'étude. Concentration en benzène : elle dépasse les normes sur les sites de proximité routière, dont un terrain de sport. Les dépassements de valeurs limites sont observés sur beaucoup de sites sensibles du domaine d'étude, écoles, équipements, terrains de sport. L'influence du périphérique sur cette pollution est mise en évidence.

Page 37, le tableau 15 montre que sur 17 sites mesurés, 16 sites dépassent les valeurs limites en dioxyde d'azote et en particules fines PM 2.5.

Page 66 : "A l'état projeté, le bâtiment pont et la nouvelle crèche sont exposés à des teneurs en dioxyde d'azote supérieures à la valeur limite, les particules fines 2.5 ne respectent pas l'objectif de qualité".

Une dernière. Le tableau 36, page 72, met en évidence qu'une partie des nouveaux habitants à l'état projeté seront exposés à des teneurs supérieures à la valeur en PM 10 sur le diesel. L'étude conclut que, "au vu de ces dépassements, un risque sanitaire aux particules diesel ne peut être exclu pour les populations riveraines pour l'ensemble des scénarios".

Jean-Louis MISSIKA, avez-vous lu ces 125 pages ? Mépriseriez-vous les experts ? La Mairie informera-t-elle de ces risques les futurs habitants, entreprises et salariés, et visiteurs, qui accéderont à des bâtiments et des logements flambant neufs, dont les promoteurs auront tant vanté les qualités ?

Deuxième sujet. Avec seulement deux mètres carrés par habitant, Paris est l'une des métropoles où la nature en ville est la moins présente. Sur ces grands projets d'aménagement, il aurait été impératif de rattraper le déficit. Hélas !

Sur les 20 hectares de la parcelle, la programmation prévoit 55.000 mètres carrés d'espaces verts, dont la moitié accessible au public. Je lis : "Le traitement du sol envisagé devra permettre de réduire les surfaces imperméables et favoriser la pleine terre pour renforcer les trames vertes est-ouest et nord-sud". J'ai l'impression de lire un cahier des charges que je vois passer en commission d'appel d'offres. C'est la phrase standard que l'on voit partout et qui ne mange pas de pain.

Le "Plan Biodiversité" projette d'atteindre 40 % de territoires en surfaces perméables végétalisées d'ici 2050. Ce n'est pas avec un tel projet qu'on y arrivera. En réalité, l'absence d'objectifs chiffrés concernant l'environnement révèle une fois de plus que l'environnement est la variable d'ajustement préférée de certains.

Je lis encore : "Sur près de 470 arbres existants, environ 35 à 40 % seront abattus". C'est énorme, même si le projet prévoit une compensation a minima d'un pour un. Notre vœu demande que la rangée d'arbres qui longe le boulevard Ney soit maintenue, demande partagée par d'autres associations.

Ce projet d'aménagement ne peut être apprécié et compris que dans la perspective du grand aménagement Paris Nord-Est et de l'échelle métropolitaine. Or, la création du jardin Chapelle-Charbon, qu'il fasse trois, quatre ou six hectares, ne comblera pas le déficit actuel et ne suffira pas à absorber les besoins des habitants et usagers de ces nouveaux quartiers qui ne comporteront finalement aucun espace vert de grande envergure.

Bonne nouvelle, les amis ! En 2025, les usagers de drogue auront disparu, ceux qui fréquentent aujourd'hui tout le secteur. Ils auront disparu par évaporation, sans report sur les quartiers voisins. En voilà une bonne nouvelle ! Comme on n'y croit pas trop, nous avons déposé un amendement en faveur de l'ouverture de structures temporaires dédiées à l'accueil de ces personnes malades, et que cela fasse l'objet bien sûr d'une concertation qui ne doit pas s'interrompre. Cela a été dit par d'autres orateurs avant moi.

Autre sujet, l'Arena prend la place prévue pour le "Marché des 5 continents". C'est pour cela que nous avons déposé un vœu. Je ne développe pas, cela a été dit par d'autres orateurs avant moi.

Je conclus. Nous ne partageons pas vos priorités de programmation qui forment le cadre imposé dans lequel s'inscrit une concertation qui ne peut changer les choses qu'à la marge. Vos priorités de programmation font de l'environnement une variable d'ajustement, ce que j'ai affirmé dès la première réunion de concertation concernant ce secteur. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je laisse maintenant la parole à Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On a déjà beaucoup parlé de ce secteur de la porte de la Chapelle à la porte d'Aubervilliers au cours de ce Conseil. Nous y étions ce matin avec notamment la Maire de Paris pour avancer sur les urgences de ce secteur.

Ce que nous sommes amenés à voter aujourd'hui, c'est la démonstration de l'investissement massif qu'est celui de la Ville pour ces territoires du nord-est parisien. C'est la démonstration de notre engagement pour changer notamment l'urbanisme dans ce secteur qui en a bien besoin.

Voilà pourquoi ce projet de délibération est une bonne nouvelle pour le 18e et pour le Nord-Est parisien. Il vient dans le cadre d'une mutation urbaine qui a déjà commencé plus à l'Est avec Rosa Parks, le boulevard Macdonald, l'installation d'un équipement culturel organisé par le collectif MU, avec le tramway, avec Chapelle-International dont les premiers logements vont être livrés bientôt, avec l'arrivée du campus Condorcet ou du parc de Chapelle-Charbon.

Aujourd'hui, nous avançons sur la mutation de ce terrain dit de la Gare des Mines, un projet qui est très attendu par les habitants et sur lequel nous avons, depuis de nombreuses années, avancé. Je suis très heureux que nous ayons pu nous saisir de cette opportunité de l'arrivée de l'Arena 2, qui permettra d'installer un lieu de destination supplémentaire à la porte de la Chapelle pour accélérer la mutation urbaine et le projet urbain avec un projet qui, à tous égards, est équilibré.

Il est d'abord équilibré sur le plan du logement, parce que nous atteindrons une bonne densité dans ce quartier. Je ne vois pas la densité comme un objectif en soi, mais je pense que si l'on veut, comme le disait Christian HONORÉ, avoir plus de commerces, si nous voulons avancer sur la question de la mixité sociale, si nous voulons améliorer la situation des écoles, si nous voulons améliorer l'état de sécurité du quartier, il faut qu'il y ait plus d'habitants à cet endroit. Cet équilibre de logement est bien réalisé.

Il est aussi bien réalisé parce que, effectivement, nous faisons un peu moins de logements sociaux là que nous n'en faisons ailleurs dans Paris, pour la simple et bonne raison qu'aujourd'hui, l'ensemble du quartier est composé à 100 % de logements sociaux. Si nous voulons avancer sur ces équilibres, il faut que nous puissions faire en sorte que des familles arrivent. Je pense que l'investissement que nous avons aussi en matière de logements spécifiques en est la démonstration.

Il est une opportunité aussi d'améliorer la situation, notamment la situation des écoles Charles Hermite dont parlait Pascal JULIEN. Je me réjouis que nous puissions, à cet endroit, couvrir le périphérique dont je rappelle qu'il est situé très en dessous du niveau de la rue. On ne préempte aucun projet futur en protégeant les écoles Charles Hermite de la pollution, puisqu'à cet endroit, de toute façon, le périphérique serait un boulevard urbain qui ne pourrait pas être traversé à pied. Là encore, le projet est équilibré.

Il améliore largement l'offre sportive dans le quartier avec l'Arena 2, mais avec des équipements sportifs de proximité supplémentaires.

Ce projet a fait l'objet d'une très large concertation, bien plus que ce que la loi exigeait, mais c'est la moindre des choses quand on est sur un territoire qui doit aussi profondément muter. Je me permettrai de m'étonner un peu qu'arrivent aujourd'hui, sous forme d'amendements, des équipements qui pourraient être utiles mais qui n'ont jamais été évoqués avec les habitants qui ont pourtant été très nombreux à venir aux réunions de concertation. Je pense notamment à la dernière réunion de concertation. C'est assez rare que, à l'issue d'une réunion de concertation, les intervenants soient applaudis. C'était le cas à cet endroit parce que les attentes sont énormes dans ce quartier.

Je ne pense pas que des amendements ou des vœux soient le bon outil pour faire arriver des équipements, dont je ne nie pas l'utilité, sur ce type d'endroit. Je pense que quand on est attaché, comme l'est Pascal JULIEN, à tel point qu'il souhaite même une rue de la concertation dans le quartier de Chapelle International, à ce mécanisme, je me surprends que ce soient ces modalités de débat qui soient proposées, mais chacun pourra en juger.

Ce projet est essentiel pour le 18e arrondissement et pour ce quartier de la porte de la Chapelle et de la porte d'Aubervilliers, parce qu'il répond aux exigences et aux besoins d'un territoire qui change. Il permettra de retrouver à la porte de la Chapelle une vraie centralité. Il permettra d'y faire venir des gens du monde entier, de donner un environnement favorable aux étudiants qui vont arriver. Il nous permettra aussi d'accueillir de l'activité économique avec les mètres carrés de bureaux qui sont prévus à Chapelle-International et à la Gare des Mines. Il nous permettra d'avoir un quartier qui vivra le jour et la nuit. Il nous permettra d'avoir des habitants en plus qui pourront occuper l'espace public, qui pourront aller dans les commerces, dont les enfants pourront aller dans nos écoles.

Bref, il est équilibré à tous points de vue. Voilà pourquoi je pense qu'il faut le voter avec beaucoup d'engagement, avec la nécessité aussi, et on en a déjà parlé dans les réunions de concertation, que la concertation continue au travers d'un comité de suivi qui, comme sur tous les projets, pourra régulièrement travailler. Il faudra que nous fassions en sorte que l'ensemble des travaux sur ce secteur soient coordonnés, mais je sais que nous y serons attentifs, parce que le futur est forcément radieux, et avec ce projet il le sera encore plus. Il faut que la période de travaux soit la plus maîtrisée possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA qui en profitera pour répondre et donner l'avis de l'Exécutif sur les quatre amendements et les quatre vœux rattachés à ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions dont la densité et la précision montrent à quel point ce projet est important. Je pense qu'il est tout aussi important que le projet concernant la Porte de Montreuil.

C'est un projet de délibération qui vient clôturer un travail très long de plusieurs années. Je voudrais en profiter d'ailleurs pour saluer, non seulement Eric LEJOINDRE et ses collègues du 18e arrondissement qui ont travaillé sur ce projet, Jacques BAUDRIER, mais aussi Anne CHABERT qui, avec ses équipes, a piloté ce projet. Anne a pris sa retraite. C'est d'ailleurs l'ascèse de l'urbanisme que de piloter des projets qui sont sur des durées tellement longues que, parfois, on n'en voit pas le résultat concret, mais j'ai une pensée pour elle à cette occasion.

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur le sujet de Gare des Mines-Fillettes et également sur le sujet de la porte de la Chapelle à l'occasion notamment des questions d'actualité. Le Préfet de police s'est engagé à se rendre sur place avec la Maire de Paris, Eric LEJOINDRE et Mme MÉHAL, dans une approche qui dépasse les clivages politiques. L'intention est de trouver des solutions rapides pour des habitants qui se sentent effectivement abandonnés. Il y a des urgences à traiter, mais il y a aussi la longue durée, la transformation urbaine. La transformation urbaine, c'est cela qui est l'objet de notre projet de délibération de ce jour.

Il faut proposer des solutions urbaines. Dans cet esprit, nous avons travaillé avec les habitants et les associations sur le projet de Gare des Mines-Fillettes. Je confirme ce qu'a dit Eric LEJOINDRE, c'était très émouvant pour nous, les applaudissements qui ont accueilli la présentation finale de ce projet.

Je me permets de souligner également que ce projet d'aménagement vient s'ajouter aux autres projets de transformation urbaine que nous avons réussi à engager dans cette mandature. Je pense naturellement au projet de la Porte de Bagnolet qui va être débattu plus tard, mais aussi à celui de la Porte de Montreuil dont nous venons de débattre, de Bédier-Oudiné ou encore de "Inventer Bruneseau" dans le 13e arrondissement. Ces projets montrent que nous avons été capables, tout au long de cette mandature, d'apporter une amélioration du cadre de vie de nombreux habitants des quartiers populaires, avec un souhait de mixité sociale, de mixité d'usage, tout en contribuant à réduire la fracture urbaine qu'est le périphérique, et cela, en préparant sa transformation - je vais y revenir, Monsieur Pascal JULIEN - avec cet objectif central de transformer les portes de Paris en places du Grand Paris.

Ce projet urbain Gare des Mines-Fillettes vient répondre aux différents objectifs du G.P.R.U. Paris Nord-Est. Il vient s'ajouter aux secteurs en mutation de ce territoire : Chapelle International, Chapelle Charbon avec son parc, Condorcet avec son université, Hébert, Macdonald qui transforment le Nord du 18e et du 19e arrondissement pour en faire des lieux dynamiques, inscrits dans une logique métropolitaine.

Ce projet traite les dysfonctionnements que les habitants des portes de la Chapelle et d'Aubervilliers subissent au quotidien : l'enclavement, les nuisances dues au périphérique, les espaces et les équipements publics dégradés, les problèmes liés à la toxicomanie ou à l'errance. Les réflexions qui ont débuté en 2015 autour du projet urbain ont été développées par l'urbaniste Christian DEVILLERS. Ils se sont achevés en 2019 grâce au complément de l'agence de François LECLERCQ. Cette étude a été présentée aux habitants en février dernier. Je crois que les habitants adhèrent fortement à ce projet et qu'ils attendent une forte transformation urbaine.

La future Z.A.C. propose un programme équilibré et cohérent qui vient reconstruire l'interface urbaine entre Paris et la Plaine Saint-Denis, mais aussi entre la porte de la Chapelle et celle d'Aubervilliers. Ce nouveau schéma viendra atténuer l'enclavement de la cité Charles Hermite, mais aussi transformer les deux portes. Il propose une programmation équilibrée avec des surfaces de bureaux et de production au nord du périphérique, et du logement et des équipements publics au sud sur le boulevard Ney.

S'il y a vraiment un endroit où nous avons besoin de locaux de type bureau, c'est bien celui-là, parce que nous avons besoin de créer des emplois. On ne peut pas dire que nous voulons lutter contre le déséquilibre emploi à l'Ouest de Paris et logement à l'Est et au Nord de Paris, et refuser les outils qui nous permettront de créer de l'emploi au Nord et à l'Est de Paris. Ces outils, ce sont notamment les locaux d'activité et les locaux de bureaux.

Ensuite, nous avons des équipements publics au sud, sur le boulevard Ney. L'immeuble de logement social de Valentin Abeille sera transformé et il n'accueillera plus de logements familiaux. L'Arena 2, d'environ 20.000 mètres carrés, soit 8.000 places, rayonnera largement avec un programme sportif et culturel qui va bien au-delà des Jeux olympiques. Nous avons besoin de cette Arena et c'est pour cela que nous la construisons. Les Jeux olympiques sont l'occasion de la construire. Cette nouvelle offre permettra un changement positif avec un lieu de destination.

Nous proposons également la requalification de l'espace public aujourd'hui fortement dégradé qui subit des mésusages importants. Nous allons le végétaliser, le pacifier, en favorisant des circulations douces et des animations.

La création de la place centrale est un des points forts du projet. Elle viendra faire le lien entre le nouveau et l'ancien quartier. Cette jonction urbaine vivante et animée par les différents équipements publics, la crèche, l'équipement culturel, des commerces de proximité, a été proposée par les habitants lors de la concertation et a été intégrée au programme.

On a parlé de densité. Je voudrais rappeler un chiffre sur la densité du projet qui me paraît essentiel. Nous passons d'une capacité initiale de 200.000 mètres carrés envisagés en 2015 à 150.000 mètres carrés aujourd'hui, soit 25 % de mètres carrés en moins, à la suite des différentes étapes de la concertation avec les habitants. La dédensification, c'est aussi cela. Il faut un certain niveau de densité par rapport à des friches ferroviaires telles que celles-là, mais ce niveau de densité, nous l'avons réduit de façon significative.

Le logement et le cadre de vie des habitants de la cité Charles Hermite font aussi actuellement l'objet d'études par "Paris Habitat". Cette étude doit proposer des solutions pour apporter une mixité sociale, mais aussi un nouveau dynamisme économique. Elle prévoit la transformation de certains logements familiaux en colocations étudiantes et la transformation des pieds d'immeubles en locaux d'activité. Ce projet doit venir modifier ces îlots et endiguer le sentiment de relégation sociale que vivent les habitants.

C'est donc un projet fondamental pour ce quartier et pour le 18e arrondissement. Pour ceux d'entre vous qui connaissent les habitants, vous savez à quel point les attentes sont fortes.

Je vous inviterai dans un instant à vous prononcer pour la poursuite de ce projet qui devra faire l'objet d'un nouveau vote. Je vous rappelle que nous sommes à une période intermédiaire. La création formelle de la Z.A.C., nous la prévoyons lors du Conseil de Paris de décembre prochain.

Quelques mots sur les vœux, d'abord, celui du groupe Ecologiste de Paris. Je peux vous apporter des réponses que je vous propose au nom de l'Exécutif. Le vœu pour la création d'un "Marché des 5 Continents" dans Paris Nord-Est, j'émettrai un avis favorable pour ce vœu s'il est amendé en termes de calendrier, car même si l'idée est intéressante, nous ne pouvons nous engager avant le prochain Conseil de Paris à trouver un lieu concerté avec les habitants. Je vous propose donc de garder l'ambition, mais de supprimer la phrase : "d'ici le prochain Conseil de Paris".

Le vœu sur la programmation bâtie, je vous demanderai de le retirer, sinon j'émettrai un avis défavorable au nom de l'Exécutif, car il propose des changements incompatibles avec le projet tel qu'il est décrit dans le projet de délibération et plébiscité par les habitants.

Pour le premier attendu relatif aux immeubles hauts, je me permets de souligner que, contrairement à ce qui est écrit dans le vœu, le projet urbain n'a pas d'immeubles de grande hauteur. Un I.G.H. est un immeuble de plus de 50 mètres. Ici, ce qui est proposé, ce sont deux secteurs qui peuvent accueillir des émergences de moins de 50 mètres pour du logement. Il y a trois avantages pour cette modification du P.L.U. D'abord, libérer de la surface au sol pour créer des espaces publics et sportifs de qualité. Ensuite, travailler sur un rythme de façade sur le boulevard Ney qui soit harmonieux. Il y a un vis-à-vis dont il faut tenir compte. Le paysage urbain, c'est aussi cela. Enfin, créer une intensité qui permettra aux commerces de proximité de fonctionner.

Je vous rappelle que nous sommes bien en dessous des hauteurs des tours de la porte de la Chapelle ou du quartier Michelet. Cette proposition n'a pas été rejetée, contrairement à ce qui a été dit, par les habitants. Nous avons longuement discuté avec l'association "ASA PNE" qui a effectivement émis un avis réservé à ce stade, mais n'a pas émis un avis négatif sur ce sujet.

Pour la deuxième question, vous demandez qu'en plus…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur le Maire, je vous ai laissé volontairement plus de temps, mais vous êtes déjà à neuf minutes. Je dis cela parce que je ne nous vois pas, à l'heure qu'il est, terminer les dossiers de la 5e Commission, c'est-à-dire vos dossiers.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous donnerai l'avis sur les amendements…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je me permettrai, si vous m'y autorisez par délégation expresse, de donner vos avis.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Absolument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, Jean-Louis MISSIKA.

Je vais solliciter maintenant l'avis de notre Assemblée, tout d'abord sur l'amendement 159 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous n'avez pas demandé cette possibilité. Je connais votre formalisme.

Monsieur JULIEN, est-ce que vous voulez retirer votre amendement ?

M. Pascal JULIEN. - Nous demandons que la concertation continue. Contrairement à ce qu'on nous a raconté, nous sommes pour la concertation. Je ne suis pas le seul à l'avoir demandé. Nous maintenons cet amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement n° 159 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 159 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 217 amendé par l'Exécutif, amendement accepté par le groupe les Républicains.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 217 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 218 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 218 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 219 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 219 est adopté.

Je demande à Pascal JULIEN ou à tout autre membre du groupe Ecologiste de Paris s'il maintient ou s'ils maintiennent le vœu n° 128.

M. Pascal JULIEN. - Le tout autre membre que je suis en profite pour dire que la Chapelle-Charbon est arrivée sans concertation, donc nous maintenons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 128 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

J'interroge à nouveau le groupe Ecologiste de Paris, et peut-être plus particulièrement Pascal JULIEN. Est-ce que le vœu n° 160 est maintenu ?

M. Pascal JULIEN. - Il porte sur quoi ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'espère que vous savez sur quoi il porte, puisque vous l'avez déposé.

M. Pascal JULIEN. - On maintient. J'en profite pour dire que mettre un Algéco pour recevoir des personnels usagers de drogue dans le secteur, cela ne mangeait pas de pain.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 160 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Nous arrivons au vœu n° 161. Est-ce que vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ?

M. Pascal JULIEN. - Avec un enthousiasme délirant ! Cela reporte toutes les choses à la Saint-Glinglin, mais nous sommes pour.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 161 amendé par l'Exécutif, qui donne un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 172).

Nous arrivons au vœu n° 162 également amendé par l'Exécutif. Est-ce que vous acceptez cet amendement ?

M. Pascal JULIEN. - Oui. Je veux voir cela naître avant 2050, quand j'aurai plus de trois mandats derrière moi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 162 amendé par l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 173).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 47).

2019 DU 81 - Secteur Gare du Nord (10e). - Création d'un périmètre de projet urbain partenarial. - Approbation d'une convention de projet urbain partenarial.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la restructuration des espaces publics jugés nécessaires dans le cadre du projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DU 81, auquel sont rattachés l'amendement technique n° 163, l'amendement n° 222 et le vœu n° 164.

Je donne la parole à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Je suis le premier à prendre la parole, alors. Merci, Monsieur le Maire.

La convention de projet urbain partenarial qui nous est soumise aujourd'hui, après être passée en Conseil du 10e arrondissement, visant à la requalification des espaces publics autour de la gare du Nord, découle bien entendu du projet de restructuration, de réaménagement et d'extension de la gare du Nord, ce qu'on appelle aujourd'hui le projet "Gare du Nord 2024".

Personne ne conteste le fait qu'il faille réorganiser en interne le fonctionnement de la gare du Nord, qui voit passer en moyenne annuelle 220 millions de voyageurs, donc affluence qui est appelée à croître. Chacun s'accorde

aussi à admettre que les abords de la gare, notamment les espaces publics, ont besoin d'être repensés dans leur gestion, requalifiés en fonction des évolutions, et ce, de façon régulière.

Cela ne doit pas cependant masquer le fond du dossier, à savoir la privatisation des espaces de la gare pour une durée de 46 ans, au profit de "Ceetrus", filiale du groupe "Auchan", qui sera majoritaire dans le montage financier à hauteur de 66 %, contre 34 % pour la S.N.C.F., suite à un appel d'offres. En regardant de près, on voit bien que ce projet "Gare du Nord 2024" est plus tourné vers le business, présentant une vitrine de prestige pour la clientèle étrangère, que visant à la réponse aux besoins de transport du plus grand nombre.

Lors de la réunion de concertation qui s'est tenue la semaine dernière sur les nouveaux usages au sein de la gare, il est apparu fortement que les espaces non ferroviaires ne seraient que marginalement dédiés à des espaces culturels, de loisirs ou sportifs, ce qui a pu amener des participants à dénoncer une hypercommercialisation de la gare.

L'embellissement de la gare ne doit pas négliger le développement de services ferroviaires, l'accueil, l'information, la vente de titres de transport, et ne doit pas oublier non plus les services publics précédemment accueillis au sein de cet espace. Il a été annoncé que le commissariat de police demeurerait au sein de la gare. Nous demandons, pour notre part également, qu'un bureau de poste soit réintroduit au sein de cette gare, comme c'était le cas jusqu'à la fermeture du bureau en décembre 2017.

Les espaces verts mis en avant dans le projet comme des espaces ouverts à toutes et à tous, des lieux de gratuité, ne semblent pas avoir été actés à ce stade de la concertation autour du projet. Au moment où le Gouvernement s'entête à vouloir réaliser coûte que coûte le CDG Express qui, lui aussi, a vocation à s'adresser aux touristes étrangers, dans une période où le même Gouvernement passe en force avec la privatisation d'Aéroports de Paris, on peut considérer que le projet "Gare du Nord 2024" constitue le troisième pilier du rêve exprimé à haute voix par Benjamin GRIVEAUX qui voudrait bien que Paris remplace la City londonienne.

C'est donc pourquoi les communistes s'opposent et continueront à s'opposer sur le fond à ce projet, comme nous l'avons déjà exprimé en Conseil du 10e arrondissement et dans des réunions publiques.

Au niveau des aménagements extérieurs à la gare, il est regrettable que des solutions en sous-sol ne soient pas étudiées pour libérer le parvis.

D'autre part, et c'est un point qui est revenu dans le cadre de la concertation, il est problématique que la partie nord de la gare soit exclue des aménagements prévus. La zone au Sud de la gare est principalement concernée, alors que la zone nord, hauts du Faubourg-Saint-Denis, quartier de la Chapelle, mériterait aussi des aménagements. Il est notamment nécessaire de travailler à renforcer la liaison entre la station du métro "La Chapelle" et la gare du Nord, pour faire face notamment à la saturation de la station aux heures de pointe.

Cette partie nord de la gare a besoin d'une réhabilitation évidente, et elle constitue une opportunité pour faire le lien avec le projet de promenade urbaine et le nouvel hôpital Lariboisière dont l'entrée se situera boulevard de la Chapelle.

Pour terminer ce propos, il est fait état, dans l'article 8 de la convention, de la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre du projet urbain partenarial, le P.U.P. La question que je repose est comment les citoyens riverains, les élus de l'arrondissement, les conseils de quartier, les syndicats, les associations locales, les amicales de locataires, seront informés du suivi de la mise en œuvre de ce P.U.P., et ce, dans la durée ?

Au sujet de la contribution financière de la S.E.M.O.P., l'amendement qui a été déposé par le groupe "Génération.s" a retenu aussi notre attention, ce qui nous conduit à dire qu'il aurait été utile que la Ville soit plus explicite sur l'évaluation du montant de l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement attribuée à la S.E.M.O.P. dans le cadre de ce P.U.P. Les sommes en jeu ne sont pas négligeables.

Pour conclure, tout en maintenant notre opposition de fond au projet de "Gare du Nord 2024" et les autres réserves que nous venons d'évoquer concernant le projet de délibération prévoyant la convention du P.U.P., nous nous abstiendrons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Je donne la parole à Déborah PAWLIK, avec toutes mes excuses pour ce passage en seconde position.

Mme Déborah PAWLIK. - Pas de souci, Monsieur le Maire, j'ai bien vu que vous m'aviez oubliée.

Monsieur LE RESTE, tout d'abord, je vous répondrai simplement sur le sujet concernant Benjamin GRIVEAUX. Ayons un peu plus d'ambition que cela. Il ne veut pas seulement faire de Paris la nouvelle City londonienne. Voyons plus loin. Faisons de Paris une ville attractive, rayonnante, une capitale monde. Soyons ambitieux en la matière. Je ne pouvais pas laisser passer cela, Monsieur LE RESTE.

Pour revenir au sujet qui nous concerne aujourd'hui sur la gare du Nord, le quartier de la gare du Nord avait évidemment besoin d'un projet d'envergure, ambitieux, pour ce territoire qui concentre aujourd'hui encore beaucoup de difficultés. Pour ma part, j'ai accueilli avec beaucoup d'intérêt, d'attention, puis d'enthousiasme, le projet qui nous a été présenté de rénovation de la gare du Nord. Il suscite encore un certain nombre d'interrogations, c'est vrai, j'en

ai moi-même fait part en réunion publique, notamment s'agissant de la gestion des nuisances lors des chantiers. C'est un point qui m'inquiète beaucoup et auquel je serai attentive, mais je ne doute pas que nous aurons des réponses en la matière assez rapidement.

Ce projet de délibération est surtout pour moi l'occasion de vous faire part de deux interrogations concernant plus largement le quartier gare du Nord-la Chapelle. Il faut rappeler tout d'abord que de nombreux projets concernent ce quartier aujourd'hui : oasis urbaine côté 18e, promenade urbaine à la Chapelle, projet lauréat dans le "Embellir Paris" et projet de rénovation de la gare. Je vous avoue que, pour participer autant que je le peux à chacune des réunions publiques qui concernent ces projets, j'ai un peu de mal à voir la cohérence d'ensemble de ces différents projets.

Pour ne prendre qu'un exemple, un projet d'éclairage a été mis en place pour éclairer la voûte sous le métro. C'est effectivement un vrai besoin, puisque c'est un endroit qui est particulièrement mal éclairé, donc peu sécurisé aujourd'hui. Très bien, j'avais accueilli ce projet avec satisfaction. En même temps, je me rends compte qu'au titre des projets "Embellir Paris", le projet lauréat est un projet où l'on va installer des panneaux occultants sous la voûte. D'un côté, on va dépenser deux millions d'euros pour mettre en place de l'éclairage sous la voûte du métro et, de l'autre, on va occulter cet éclairage avec les panneaux. Je suis restée un peu bouche bée sur l'absence de réflexion d'ensemble autour de ces différents projets.

Deuxième point, concernant plus précisément le quartier de la Gare du Nord et la rénovation de la gare : autant "Ceetrus" semble disposé à vous associer en tant qu'Exécutif parisien, autant la réciproque ne me semble pas tout à fait vraie. J'ai pour ma part participé récemment à la réunion qui avait été organisée en mairie du 10e arrondissement sur la rénovation des espaces publics autour de la gare et je vous avoue que je suis restée un peu circonspecte de voir qu'il n'y avait pas réellement d'interactions avec "Ceetrus" sur le sujet et que chacun travaillait un peu dans son coin.

Pourquoi je parle de cela aujourd'hui ? Les habitants du quartier se fichent complètement de savoir si un projet a été adopté au titre du budget participatif, au titre de la rénovation de la gare, au titre de la R.A.T.P., ou que sais-je encore. Pour eux, on est dans un seul et même quartier qui a besoin de rénovation, a besoin d'être repensé et a de vrais besoins en matière de politique urbaine. Les habitants ont un peu de mal à voir comment l'ensemble de ces projets va être articulé aujourd'hui.

J'aimerais un peu, Monsieur MISSIKA, avoir votre sentiment sur le sujet. J'avais déjà eu l'occasion de vous en parler lors d'une réunion en mairie du 10e. Je voudrais savoir ce qui est prévu pour que tout cela prenne forme et présente une cohérence d'ensemble parce que, pour le moment, je vous avoue que je reste un peu sur ma faim.

Enfin, s'agissant du projet de délibération en particulier qui nous est proposé aujourd'hui, l'interrogation qu'a suscitée chez moi ce projet de délibération, c'est évidemment le plan du P.U.P. tel qu'il a été retenu. On voit bien que si le plan général concerne l'ensemble du quartier, remonte jusqu'au Nord de la gare du Nord, jusqu'à la Chapelle, sur la requalification des espaces, le Nord et l'Est de la gare ne sont absolument pas concernés. La Chapelle ne serait absolument pas concernée par la requalification des espaces. Je vous avoue que cela m'a posé quelques questions, puisque ce sont des espaces qui nécessitent des aménagements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Déborah PAWLIK.

Je donne la parole à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de rénovation de la gare du Nord prévoit une opération de construction de 90.000 mètres carrés de surface de plancher. Il est prévu de nombreux commerces, conformément à la volonté de la S.N.C.F. de transformer les gares en espaces commerciaux et en lieux de profit.

Pour ce faire, la S.N.C.F. a créé, avec la société "Auchan", une société d'économie mixte à opération unique, la S.E.M.O.P. G.N. 2024. Je dis avec la société "Auchan", car la société "Ceetrus", qui détient 66 % du capital de la S.E.M.O.P., s'appelait encore il y a peu "Immochan" en tant que filiale de ce groupe.

La S.N.C.F. et "Auchan" sont particulièrement intéressés à ce que les abords de la gare du Nord soient profondément rénovés afin d'accroître l'attractivité de la partie commerciale de la gare. Didier LE RESTE a parfaitement démontré à quel point ce projet ne correspondait pas à ce qu'on est en droit d'attendre. C'est pourquoi ils sont aussi d'accord pour participer à un projet urbain partenarial, le fameux P.U.P., qui aura pour vocation de réaliser la rénovation des abords.

Le Code de l'urbanisme définit assez précisément ce qui peut être ou non réalisé dans le cadre d'un P.U.P. et les conséquences en termes de taxe d'aménagement. Or, le projet qui nous est proposé est pour le moins étonnant. En effet, la Ville affirme que la S.E.M.O.P. financera 75 % du P.U.P., soit 6,5 millions d'euros, mais omet de façon surprenante d'indiquer le montant qu'elle propose pour l'exonération de la taxe d'aménagement. Or, si on utilise le calculateur qui figure sur le site Internet de la Mairie de Paris, le montant de cette exonération est de 3,6 millions d'euros. Le coût réel pour la S.E.M.O.P. serait donc en réalité de 2,9 millions d'euros, ce qui est dérisoire pour la

société "Auchan" qui, faut-il le rappeler, a réalisé un bénéfice de 400 millions d'euros en 2017, ou même pour la société "Ceetrus" qui dégage un résultat de 128 millions d'euros pour cette même année 2017. La Ville aurait dû négocier au mieux ses intérêts, c'est-à-dire ceux des Parisiennes et Parisiens. Il n'est pas éthique qu'un tel cadeau soit fait à "Auchan".

C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé. En réduisant à un an la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, nous permettrons le maintien du P.U.P., tout en faisant payer à "Auchan" le juste prix de la rénovation des abords de la gare du Nord. Nous restons dans le cadre du Code de l'urbanisme, mais nous affirmons notre volonté que ceux qui ont les moyens financiers ne soient pas avantagés par une politique trop généreuse à leur égard. Le Gouvernement fait déjà beaucoup pour ces multinationales. La Ville de Paris n'a pas à s'inscrire dans la même politique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce débat est fort intéressant. Je commencerai par saluer l'intervention de Didier LE RESTE lorsqu'il dit qu'à travers ce projet de délibération, on voit bien, dans le cadre de la privatisation de la gare du Nord en grand centre commercial géant pour le groupe "Mulliez", en réalité, tout le projet de Benjamin GRIVEAUX de faire de Paris la City londonienne. Je lui dirai également : ce rêve est partagé par M. Jean-Louis MISSIKA et Mme HIDALGO qui veulent en faire à la fois une City londonienne et que tout cela s'accélère grâce aux Jeux olympiques. Je ne pense pas qu'il y ait de désaccord entre M. Jean-Louis MISSIKA, Mme HIDALGO et M. Benjamin GRIVEAUX sur ce sujet. Je pense qu'il faut être en honnêteté intellectuelle et réaliser qu'ils poursuivent la même conception libérale de la ville, à laquelle je continue à m'opposer avec détermination et constance.

Ce projet est clair, parce que la gare du Nord, c'est un endroit où l'on a besoin de réaménagement, à la fois pour améliorer la question des transports, la question du fret, et l'ensemble de la conception des usages de la ville. Dans ce projet, oui, il y a une réduction complète à l'aspect commercial, centre commercial géant.

J'ai trouvé, Madame Déborah PAWLIK, que vous donniez de vous-même pour défendre les intérêts de "Ceetrus", en porte-parole pour que l'amélioration de la relation et du dialogue se fasse entre "Ceetrus" et la Ville, mais je ne suis pas persuadée que "Ceetrus" en ait quelque chose à faire. A partir du moment où son projet continue à foncer, c'est sa seule préoccupation. On est bien dans une logique de privatisation d'un grand centre commercial. Une gare doit devenir un grand centre commercial parce qu'il faut dégager une manne financière et faire du profit. C'est uniquement cet objectif.

Le peu de concertation qu'il y a pour l'instant, c'est parce qu'il y a un rapport de force mis en place par les citoyens et les associations contre le groupe "Ceetrus". Le groupe "Ceetrus" avait essayé de contourner complètement les procédures, alors qu'on est face à un problème de restructuration d'espaces publics qui sont importants.

Ce qui est prévu, c'est une séparation des cadres de concertation pour finalement mieux dissimuler la véritable nature de l'opération globale d'aménagement de la gare du Nord. Pourtant, la question est vraiment centrale, elle avait été posée à maintes reprises en mairie du 10e arrondissement, m'a-t-on rapporté, car je n'ai pu y participer. Pour l'instant, je n'ai pas le sentiment que les élus et les prestataires aient accès à des réponses satisfaisantes pour qu'on puisse prendre une décision en votant ce projet de délibération de manière éclairée.

La présentation du contenu du projet de "Paris Nord 2024" privilégie complètement les espaces commerciaux et leur circulation induite sur 60.000 mètres carrés, laissant au second plan la question de l'amélioration du transport ferroviaire, qui passera de 35.000 à 50.000 mètres carrés. On est face à un problème : l'impact va être durable, profond, étendu avec ce projet, sur l'espace public environnant, qui est déjà un des quartiers les plus denses de Paris.

La convention de projet urbain partenarial, P.U.P., entre la Ville de Paris et la S.E.M.O.P., gestionnaire du projet "Paris Nord 2024" dans lequel le groupe "Mulliez" est majoritaire à 66 %, va donc contribuer au projet dans une certaine opacité des rapports budgétaires.

On est quand même sur un dossier où il y a un caractère très approximatif, parce que les études transmises et leurs premières conclusions, qu'il s'agisse du sens de la circulation, des distributions des parcs de stationnement des deux-roues motorisés, le positionnement de l'entrée du parking de la gare, les problématiques du désamiantage sur les édifices, ne sont pas qualifiées, tout cela est mal défini et fort peu précis. Comment délibérer quand les éléments sont aussi peu précis ?

Aussi, j'aimerais bien que l'on ait connaissance au moins de la répartition des coûts. Il n'y a pas d'étude précise sur le montant estimé, non révisable, entre ce qui est financé par la S.E.M.O.P. et le risque considérable de dérives budgétaires sur ce projet. D'où le vœu que je présente rattaché à ce projet de délibération, qui dit : d'abord, qu'on ajourne l'examen de ce projet de délibération. On ne peut pas l'adopter, sinon, je voterai contre, parce qu'il nous manque des éléments. Qu'on ne nous présente pas de projet de délibération, à l'ordre du jour de tout Conseil de

Paris, tant qu'on n'aura pas accès à des études détaillées en termes de programmation, de projet, d'agenda et de coûts réels, et qu'un débat sérieux soit conduit au niveau parisien, notamment des quartiers immédiatement concernés, 9e, 10e, 18e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien que le sujet principal du projet de délibération ne soit pas le projet de la S.E.M.O.P. "Gare du Nord", je dirai un mot pour dire que je partage une partie des préoccupations exprimées par Didier LE RESTE sur l'état de ce projet à date.

Contrairement à ce qu'a l'air de penser Danielle SIMONNET, Jean-Louis MISSIKA les partage également, car nous avons eu à faire preuve de beaucoup de conviction auprès de "Ceetrus", et d'ailleurs de "Gares & Connexions", pour les engager dans la concertation qui est actuellement menée, mais également pour faire évoluer leur projet dans la direction de plus d'accessibilité et plus d'espaces disponibles pour les Parisiens et les voyageurs, au détriment d'espaces commerciaux, pour les amener à travailler beaucoup plus en profondeur sur la régulation des flux autour de la gare du Nord, notamment la régulation des flux dont vous parliez, à l'instant, Madame PAWLIK.

En effet, si la S.E.M.O.P. ne s'engage pas dans un aménagement très ambitieux de ces sous-sols, nous ne pourrons pas, dans l'espace très restreint autour de la gare du Nord, réorganiser de manière intelligente ces flux.

Pour ce qui est de ce projet de délibération, et vu l'heure tardive, je dirai deux mots. Il aurait été aberrant que l'espace public alentour de la gare, et à cette occasion de réaménagement très grand de la gare du Nord, ne bénéficie pas d'une manne financière importante qui vienne de la S.E.M.O.P. et issue de ce projet, pour faire un embellissement et un aménagement ambitieux autour. C'est vrai que ce parvis de la gare du Nord, qui est la plus grande d'Europe, est incroyablement petit et contraint, et cela nous oblige à beaucoup d'imagination. Il est tellement fréquenté que ce que l'on peut y vivre comme difficulté d'incivilité, de saleté, nous amène à être pour l'avenir extrêmement ambitieux.

Nous aurons plusieurs pistes qui ont déjà été travaillées dans le cadre de ce P.U.P., notamment l'élargissement de ce parvis, l'adaptation des rues avoisinantes, la rue Saint-Quentin, la requalification du boulevard de Denain, l'adaptation de la rue de Compiègne, la requalification de la rue de Maubeuge et l'adaptation de la rue du Faubourg Saint-Denis, autant d'éléments positifs qui doivent accompagner cette livraison.

Bien entendu, la première phase de concertation étant terminée, les discussions avec les habitants vont se poursuivre. Je laisse à Jean-Louis MISSIKA le bonheur d'expliciter à Mme PAWLIK ce qu'est la concertation, ce qu'elle va devenir, et pourquoi les projets n'étaient pas plus aboutis lors de cette première réunion.

Naturellement, les discussions vont se poursuivre. Je serai, avec les élus du 10e, présente à toutes ces étapes de concertation, comme je l'ai été à toutes les précédentes, pour améliorer les abords de la gare du Nord qui, j'en suis sûr, nous amèneront à un espace de ville, qui a beaucoup souffert et qui a vraiment besoin qu'on s'occupe davantage de lui, un environnement plus agréable pour les habitants.

Je conclus en disant qu'il est complètement faux de dire qu'il n'y a aucun aménagement prévu au nord de la gare du Nord. Qu'est-ce que la promenade urbaine alors ? Où donc serait-elle s'il n'y a pas d'aménagement alentour de la gare du Nord qui, d'ailleurs, avant la livraison de cette nouvelle gare, nous amènera un quartier totalement transformé. Avec Eric LEJOINDRE, mon voisin, nous l'attendons d'ailleurs avec impatience.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour répondre aux orateurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire d'entrée qu'en ce qui concerne la compréhension de ma sensibilité et de mes convictions au sujet de la gare du Nord, je crois qu'Alexandra CORDEBARD est beaucoup plus proche de la vérité que Danielle SIMONNET.

Nous partageons deux éléments essentiels à propos de ce dossier. Je rappelle que c'est un dossier extrêmement complexe, sur lequel la Ville de Paris n'a pas la main. Je voudrais rappeler que nous sommes sur un site qui appartient à "Gares & Connexions" et que le permis de construire est un permis Etat. Nous n'avons joué qu'un rôle marginal lors du jury et du choix qui a été fait. Je voudrais rappeler également que nous nous battons, avec Alexandra CORDEBARD, depuis maintenant plusieurs mois pour faire évoluer ce projet dans un sens qui nous paraît plus conforme aux besoins de cette ville, aux besoins des riverains, mais également à l'insertion urbaine d'un bâtiment historique. Je vous rappelle qu'il y a une forte dimension patrimoniale dans ce dossier.

Nous savons que la gare du Nord est un site difficile et que les environs doivent évoluer. Il y a beaucoup de conflits d'usage, des problèmes de propreté, des problèmes de sécurité. Je voudrais parler aujourd'hui de l'objet du projet de délibération. D'abord, notre conviction est que les porteurs du projet doivent contribuer financièrement, de

manière significative, à l'amélioration des alentours. C'est le principe même d'un projet urbain partenarial, un P.U.P., qui permet de faire contribuer le secteur privé à des travaux publics. Cela est d'autant plus normal que les travaux de la gare du Nord vont générer un certain nombre d'impacts et beaucoup de travaux sur l'espace public, beaucoup d'empiétements de l'espace public par les bases vie nécessaires.

En signant ce partenariat, nous permettons d'engager l'amélioration de la qualité d'espaces importants pour le quotidien des Parisiens, aussi bien pour les habitants du 10e que pour les voyageurs. Je ne vais pas les détailler puisqu'Alexandra CORDEBARD l'a fait.

Je voudrais simplement bien expliquer le problème auquel nous sommes confrontés, et cela m'amène aux raisons pour lesquelles je propose un avis défavorable sur l'amendement proposé en ce qui concerne la taxe d'aménagement.

Le P.U.P. nous permet d'augmenter nettement la contribution de la S.E.M.O.P. Une simple taxe d'aménagement nous rapporterait trois millions d'euros. Nous faisons donc plus que doubler cette somme. A noter, et c'est ce point qui est essentiel, que la taxe d'aménagement et le P.U.P. ne sont pas cumulables ; nous devons choisir entre les deux. Le P.U.P. exclut d'office la taxe d'aménagement. C'est pour cela que l'amendement proposé n'est pas recevable, tout simplement parce qu'il nous ferait perdre mécaniquement, quoi qu'en dise M. CONTASSOT, trois millions d'euros, puisque nous passerions d'un P.U.P. à 6,5 millions d'euros à une taxe d'aménagement à 3 millions d'euros. Ce qui est proposé, c'est de faire un cadeau de 3 millions d'euros à "Ceetrus", donc je trouve que c'est assez surréaliste.

J'aimerais aussi revenir sur la concertation, en réponse au vœu de Danielle SIMONNET. Cette concertation sur l'espace public a déjà eu lieu, nous avons recueilli les attentes des habitants pendant trois mois d'entretiens, de micro-trottoirs, de marches, et nous avons intégré leurs contributions. Les travaux d'espaces publics répondront directement aux attentes des riverains telles que nous les avons notées.

Bien évidemment, ce travail de concertation continue, il est permanent. Nous avons demandé à la S.N.C.F. et à "Ceetrus" de mener une concertation sérieuse et ambitieuse sur le projet de transformation de la gare qui traite de l'intermodalité, de l'architecture, de l'ouverture au quartier. Nous avons obtenu auprès de la S.E.M.O.P. le décalage de la date de dépôt du permis de construire pour tenir compte de ces évolutions et pour mener une concertation digne de ce nom.

Enfin, étant donné le grand nombre de demandes et le fait que certaines ne rentrent pas dans le P.U.P. ni dans le permis de construire, nous avons demandé deux choses essentielles à la S.E.M.O.P. : d'une part, que soit lancée une étude d'intermodalité pour traiter des taxis, des V.T.C., de la dépose-minute et notamment de la capacité des espaces S.N.C.F. pour les accueillir. Vous savez que le sujet de la place et de l'espace de la gare de bus n'est toujours pas complètement résolu. D'autre part, qu'un protocole d'accord entre la Ville et la S.E.M.O.P. soit signé, listant les demandes non traitées dans le permis de construire, parce que le périmètre de la S.E.M.O.P. ne couvre pas la totalité du périmètre de la gare. Il faut que nous ayons un certain nombre de garanties pour tout ce qui concerne le périmètre hors S.E.M.O.P.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de rejeter le vœu déposé par Danielle SIMONNET, ainsi que l'amendement proposé par Yves CONTASSOT, et de voter ce projet de délibération qui permet d'améliorer les environs de la gare du Nord. Nous aurons l'occasion de rediscuter de la gare du Nord très prochainement au Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 163 de l'Exécutif, qui ne pose a priori pas de problème.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 163 est adopté.

Sur l'amendement n° 222 du groupe "Génération.s", je vais demander à ce groupe s'il le maintient. Il est maintenu.

M. Yves CONTASSOT. - Ce n'est pas en mentant qu'on argumente. Il faut dire les choses, il n'y a aucun cadeau fait à "Auchan". C'est scandaleux de dire qu'on fait un cadeau de 3 millions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le règlement intérieur indique que lorsqu'on demande ou non le maintien d'un amendement ou d'un vœu, on répond simplement par oui ou par non.

L'amendement n° 222 est maintenu.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Pascal JULIEN sur cet amendement n° 222 qui, n'étant pas retiré, a un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Pascal JULIEN. - La gare du Nord, qui existe du seul fait d'un investissement public massif, va donc purement et simplement être privatisée pour une durée de 46 ans au bénéfice quasi-exclusif de "Ceetrus", filiale immobilière du groupe "Auchan", pour la création d'un centre commercial géant.

La Ville, quant à elle, peut agir sur les espaces publics aux abords de la gare. C'est l'objet du projet de délibération qui nous est soumis ici : définir qui, de la S.E.M.O.P. et de la Ville, payera ces aménagements que le Gouvernement juge nécessaires.

Concernant les aménagements prévus, s'ils apparaissent utiles sur le papier, comme nous sommes instruits par l'expérience et qu'il y a loin de la lettre au fait, nous resterons vigilants sur leur réalisation.

On nous propose donc de valider un projet urbain partenarial entre la Ville et cette S.E.M.O.P. détenue par "Auchan" et la S.N.C.F. Ce projet, s'il est adopté, va impliquer, conformément à la loi, que l'opérateur soit exonéré de taxe d'aménagement. Si dans les faits ce projet partenarial semble financièrement plus intéressant pour la Ville que la perception de la taxe d'aménagement, on s'interroge sur le fait d'exonérer ce groupement pendant 10 ans, c'est-à-dire au maximum de ce que la loi permet. C'est pourquoi nous voterons pour l'amendement déposé par le groupe "Génération.s".

Enfin, ce projet de délibération ne portant pas sur le projet de restructuration de la gare mais bien sur le projet partenarial évoqué plus haut, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Didier LE RESTE pour une explication de vote de votre groupe sur l'amendement n° 222.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne parlerai pas de mensonge, mais je dirai que j'ai un problème de divergence de grille de lecture avec Jean-Louis MISSIKA sur ce qui est possible dans le cadre d'un P.U.P. en matière d'exonération de la taxe d'aménagement. Je pense que l'amendement déposé par "Génération.s" a au moins le mérite d'être un peu plus explicite sur qui doit payer quoi par rapport à ce qui est présenté dans le projet de délibération, c'est-à-dire le coût facial de 75 % dû par la S.E.M.O.P. Nous voterons cet amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Pas d'autres demandes d'explication de vote ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement n° 222 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 222 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 164, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous avez dit que vous vous abstiendriez, donc je pensais que c'était enregistré. Vous avez dit que vous vous abstiendriez sur le projet de délibération, donc je pense que c'était clair, mais vous souhaitiez lever la main, vous êtes de bons élèves.

De ce fait, le projet de délibération DU 81, malgré l'abstention d'un certain nombre d'élus, est adopté. (2019, DU 81).

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au bâtiment du 112-114, rue Oberkampf - 2, villa Gaudelet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen du vœu n° 165.

Je donne la parole pour cela à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La diversité architecturale et la richesse patrimoniale du 11e arrondissement forgent son identité et nécessitent de les sauvegarder. La forte densité du 11e arrondissement, et particulièrement celle de la rue Oberkampf, est une réalité.

Dans ce contexte urbain, la dent creuse dans laquelle prend place le bâtiment du 112-114, rue Oberkampf, 2, villa Gaudelet, constitue un espace mettant en valeur ce patrimoine faubourien et industriel. Le dernier projet sur cette parcelle projetant la démolition du bâtiment existant au profit de la construction d'un hôtel quatre étoiles a fait l'objet d'un refus de permis de construire. Le risque d'une opération de démolition/reconstruction, motivée par l'objectif d'une plus-value immobilière ou d'une demande de changement de destination des locaux qui ne tiennent pas compte du patrimoine et des usages actuels, est réel.

Cette parcelle ne fait l'objet d'aucune protection inscrite dans le Plan local d'urbanisme. C'est pour cette raison que, sur proposition du groupe Socialiste et Apparentés, il est souhaité que la Ville de Paris acquière une meilleure connaissance de ce patrimoine et de sa valeur, qu'elle affirme sa volonté de le protéger au Plan local d'urbanisme et étudie les solutions possibles en ce sens, et également que la Ville de Paris prenne contact avec les futurs acquéreurs de l'immeuble afin de leur indiquer cette position claire de notre part.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX, pour votre brièveté.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Philippe DUCLOUX ainsi que François VAUGLIN pour ce vœu.

Le patrimoine en question mérite effectivement toute notre attention. Il mérite aussi d'être préservé des opérations que l'on voit de plus en plus fréquentes sur les parcelles d'angle occupées par des bâtiments souvent de faible hauteur, surplombés par des pinions élevés. Elles présentent un potentiel constructif qui n'a pas échappé aux opérateurs et aux promoteurs.

La disparition du coefficient d'occupation des sols offre d'ailleurs une plus grande constructibilité sur ce type de parcelle. La Direction de l'Urbanisme a vu le nombre de permis de reconstruire augmenter pour des opérations de démolition/reconstruction d'immeubles de plusieurs étages.

Ce qui est inquiétant, c'est que, d'une part, ces opérations ne tiennent absolument pas compte du patrimoine et de leur insertion dans le paysage et, d'autre part, elles prévoient quasi systématiquement une démolition. Nous avons eu l'occasion d'échanger, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique de la Commission du Vieux Paris, sur ce sujet. J'ai pu m'exprimer afin de montrer toute notre préoccupation sur le devenir de ce patrimoine.

Ces parcelles contribuent à la diversité architecturale du cadre bâti qui reflète l'histoire de Paris, et elles sont une composante essentielle qu'il faut conserver en évitant de lisser les lignes de ciel et d'homogénéiser nos rues. Les pignons aveugles ne doivent pas être systématiquement couverts parce qu'ils font aussi partie du paysage parisien. Les petits commerces parisiens type brasseries en rez-de-chaussée, disparaissent à l'occasion de ces nouvelles opérations, contraints par les règles du P.L.U. avec l'implantation des locaux vélos et poubelles en rez-de-chaussée.

Durant mes diverses rencontres avec des porteurs de projet et des architectes, je n'hésite pas à transmettre cette préoccupation et cette vision de la Ville de Paris sur ce type de patrimoine. Nous devons préserver ces immeubles d'angle qui font partie de l'histoire de Paris.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 165 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 174).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au relogement des artisans du 65 et 86, rue Baron-Le-Roy.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au tunnel Baron Le Roy, gare inférieure de la Râpée.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au "Tunnel des Artisans".

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux n°s 166, 167, 168 et 168 bis relatifs au tunnel Baron Le Roy.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une histoire bien connue des élus du 12e arrondissement, puisqu'il s'agit de la question des artisans qui sont actuellement dans le tunnel Baron Le Roy sous une forme de baux précaires, conventions d'occupation.

A travers ce vœu, nous demandons que la S.N.C.F. prolonge les conventions d'occupation des artisans qui en ont besoin jusqu'à la reprise de la S.E.M.A.P.A. et le début des travaux. Nous demandons aussi que les négociations se poursuivent avec la S.E.M.A.P.A. et la S.O.G.A.R.I.S. pour que les activités de stockage et de logistique actuellement dans le tunnel puissent intégrer le futur hôtel logistique. Enfin, nous demandons que la S.E.M.A.P.A. s'engage à préserver l'activité artisanale dans le tunnel Baron Le Roy et, en priorité, celle des artisans déjà sur place qui souhaitent rester.

Je voudrais enfin dire que, contrairement à d'autres personnes, ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce sujet. Nous avions déjà rattaché un vœu en 2015 lors de la délibération d'urbanisme sur l'aménagement de la Z.A.C. "Bercy Charenton". Nous avions ensuite déposé encore un amendement sur la délibération DU 71 au Conseil de Paris de juillet 2018. Nous avons ensuite déposé un vœu au conseil d'arrondissement du 12e, le 18 mars 2019. Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e, nous avait répondu suite à un échange qu'elle avait eu avec la S.E.M.A.P.A. et la S.N.C.F.

C'est un travail que l'on mène depuis longtemps dans le 12e et dont l'objectif est que ce lieu, le tunnel Baron Le Roy, puisse devenir à terme un lieu innovant permettant la relocalisation de la production à Paris, en lien direct avec les voies S.N.C.F. pour du fret, et en lien direct avec le fleuve, la Seine, et un nouvel hôtel logistique qui va être géré par la S.O.G.A.R.I.S.

Voilà l'état d'esprit de ce vœu, et j'espère que nous arriverons à en sortir par le haut.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ, qui a présenté le vœu n° 167.

Pour présenter le vœu n° 166, je donne la parole à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Le "Tunnel des Artisans" est un lieu unique, puisqu'il bénéficie d'une température moyenne naturelle de 14 degrés, ce qui en fait le seul et le dernier réfrigérateur naturel de Paris. Vous connaissez toutes et tous son histoire, son utilité et ses usages depuis près de 200 ans par les producteurs, les artisans et les habitants de Paris, qui leur permettait de livrer, fabriquer ou vendre des produits et services aux entreprises de la Capitale.

Le projet de Z.A.C. "Bercy Charenton" prévoit un réaménagement massif du quartier et demande aux locataires d'évacuer les lieux au 1er juin 2019.

Le groupe Ecologiste demande deux choses : que la S.E.M.A.P.A., nouvel acquéreur du site, rende publique sa date de reprise du site, et, deuxièmement, qu'en attendant la validation d'un projet pour le tunnel, la Ville de Paris et la S.E.M.A.P.A. demandent à la S.N.C.F. de permettre aux locataires des 65 et 86, rue Baron Le Roy de se maintenir dans les lieux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour présenter le vœu n° 168.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me réjouis qu'il y ait trois vœux sur le "Tunnel des Artisans". Je ne suis pas là en train de savoir qui a déposé le meilleur vœu, le premier ou le dernier, qu'importe. Ce qui est important, c'est qu'au contraire, on soit tous bien mobilisé, motivé, pour soutenir ce "Tunnel des Artisans" avec toutes ses potentialités.

Qu'est-ce que le "Tunnel des Artisans" ? D'abord, c'est un frigidaire naturel. C'est un écosystème bien particulier qui fait que la température, toute l'année, est à 14 degrés, qu'il fasse hyperchaud ou hyperfroid, donc c'est un potentiel écologique énorme. Il n'y a pas besoin de dépenses énergétiques, frigorifiques ou aux autres. Cela veut dire que, pour les cavistes, c'est quelque chose d'extrêmement précieux ; c'est la température idéale pour conserver le vin. D'ailleurs, beaucoup de restaurateurs sont ravis parce que, comme ils n'ont pas forcément la capacité d'avoir des caves en leur sein, ils se font livrer régulièrement, de façon non polluante, pour les derniers kilomètres à Paris, toutes les semaines ou tous les 15 jours, ce dont ils ont besoin.

Pour les primeurs, c'est énorme. On devrait développer l'accueil de primeurs très conséquents, parce que l'autosuffisance alimentaire de Paris est dérisoire. Au bout de deux jours, c'est la catastrophe. Il faut, pour une ville résiliente, être capable d'anticiper beaucoup plus.

Pour accueillir de l'artisanat, c'est idéal aussi. Vous pouvez faire beaucoup d'activités qui peuvent être bruyantes, peu importe, parce qu'il n'y a pas de voisins, vous ne dérangez personne.

Il faut préserver, et les six tunnels. Le projet de la Ville pour les fondations des six tours de Bercy-Charenton, de "péter" deux de ces six tunnels, met en l'air le tunnel, parce que vous ne garderez pas la même température.

Il paraît que Mme la maire du 12e, mais elle pourra préciser si les éléments qui m'ont été remontés de manière déformée ou pas et je m'en excuse par avance, aurait signalé qu'il y aurait un problème de mauvais payeurs parmi les artisans du "tunnel des artisans". J'aimerais porter à votre connaissance le fait que la S.E.M.A.P.A. qui… Pas la S.E.M.A.P.A., pardon. J'ai perdu mon fil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela tombe bien, vous êtes à 2 minutes 20.

Mme Danielle SIMONNET. - En tout cas, ils veulent tous pouvoir s'acquitter de leur loyer, mais on leur a demandé tout sur un an, donc c'est vraiment un problème.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, pour répondre aux orateurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'ai fait un vœu de l'Exécutif qui résume les trois vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Absolument. Vous avez deux minutes pour le présenter.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous propose de voter ce vœu de l'Exécutif qui tient compte de la concertation, de la préservation du patrimoine, de la prolongation des conventions d'occupation, de l'intégration du futur hôtel logistique et de la préservation la plus complète possible de la gare de la Rapée inférieure.

Merci beaucoup à vous tous de voter ce vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Nous avons un vœu n° 168 bis de l'Exécutif, ce qui va m'amener rituellement à demander à chaque groupe s'ils maintiennent leur vœu.

Je vais d'abord demander au groupe Ecologiste de Paris s'il maintient son vœu n° 166. Vous ne le maintenez pas. Merci, Madame MOREL.

Je demande au groupe Communiste s'il maintient son vœu n° 167. Vous ne le maintenez pas.

Je demande à Danielle SIMONNET si elle maintient son vœu n° 168.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr, je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 168 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

J'en arrive au vœu n° 168 bis de l'Exécutif. Christian HONORÉ a la parole.

M. Christian HONORÉ. - Notre groupe est le premier à s'être mobilisé pour le tunnel Baron Le Roy, et ce, dès 2011. Lorsque Valérie MONTANDON déposait des vœux pour protéger les tunnels et les entreprises qui y travaillent, elle était bien seule dans le 12e arrondissement. Même des vœux aussi consensuels que des rendez-vous avec les artisans et entreprises avec la Ville lui étaient refusés par l'ensemble des groupes politiques.

Nous nous réjouissons de ce changement de braquet et de la mobilisation actuelle, même si elle arrive un peu tardivement, car sur les 80 entreprises, il n'en reste qu'une petite vingtaine. Valérie MONTANDON a écrit au président de la S.E.M.A.P.A. pour lui demander que les artisans puissent rester tant qu'aucun projet ne prenait vie, mais aussi que, dans le futur projet, les artisans puissent s'y réinstaller en priorité.

Nous voterons donc ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ, pour cette explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 168 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 175).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Tour Triangle.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la Tour Triangle.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la Tour Triangle.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, comme il est 21 heures et que vous êtes nombreux à vous interroger sur l'heure à laquelle nous allons terminer cette séance, je vous propose raisonnablement d'examiner les vœux n°s 169, 170, 171, ainsi que le vœu n° 171 bis, et de lever ensuite la séance, si vous en êtes d'accord. Merci.

Le vœu n° 169 est présenté par Joëlle MOREL, j'imagine ?

Pascal JULIEN, vous avez la parole pour présenter le vœu n° 169.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Il y a autant de liens entre la Tour Triangle et les Jeux olympiques qu'il y en a, par exemple, entre la reconstruction de la piste d'athlétisme de la porte de Montreuil ou le triplement de kilomètres de pistes vélos, etc. On va vous faire pour la prochaine fois la liste de toutes les constructions dont on va dire qu'elles sont en rapport avec les Jeux olympiques. Ce sera aussi solide, c'est-à-dire aussi fragile, que pour la Tour Triangle. La vérité est qu'on utilise un dispositif du Gouvernement qui permet, quand l'opération d'aménagement ou la construction ont un rapport avec les J.O., d'accélérer la procédure et notamment de bâcler la concertation.

On a choisi d'instruire la Tour Triangle dans ce cadre. C'est se moquer du monde. Je propose à ceux qui partagent mon point de vue qu'on leur fasse quelques dizaines, centaines de vœux, sur des équipements, des constructions, des opérations d'aménagement dont on dira : elles entrent dans le cadre voulu par le Gouvernement, nous demandons une procédure d'accélération. On y arrivera, parce que ce n'est pas tolérable, cette manière d'être aussi mauvais joueur, parce que c'est cela, en réalité, quand on inscrit la Tour Triangle comme étant un projet olympique. Elle ne l'est pas, donc on prend des tournures : "Ce sont les travaux qui vont gêner", ceci, cela. De qui se moque-t-on ?

On a déposé un vœu qui, vous l'avez compris, demande au Gouvernement l'abrogation de ce décret.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Le vœu n° 169 est ainsi présenté.

Nous arrivons au vœu n° 170 qui est présenté par Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, on peut s'interroger sur le lien entre la Tour Triangle ou le projet de Tour Triangle et les Jeux olympiques. On entend l'argument sur les travaux à quelques dizaines de mètres. Tout cela n'est pas très raisonnable et ne justifierait pas en soi ce décret.

En revanche, on voit bien qu'en ce moment, il y a toute une dérive gouvernementale en matière de droit, en matière de liberté, et que l'objectif est très clair. C'est d'essayer de restreindre les droits des opposants à la Tour Triangle de pouvoir contester avec toutes les procédures. C'est d'autant plus étonnant que c'est la semaine prochaine que se tient une audience devant le tribunal à propos de la Tour Triangle. On verra bien ce qui sera décidé, mais cela ne changera pas grand-chose, ce décret, à la procédure en cours, faut-il le savoir.

J'ai l'impression aussi que c'est quand même un peu curieux qu'un candidat à la Mairie de Paris, ancien directeur de la communication d'Unibail, qui était encore, il y a quelques jours, au Gouvernement, soit potentiellement intéressé par l'affaire. Je trouve cela très curieux.

En tout cas, pour nous, on n'acceptera pas cette procédure qui est, au-delà de la position qu'on peut avoir pour ou contre les Jeux olympiques, un problème de défense des droits et des droits des citoyens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Je donne maintenant la parole, pour le vœu n° 171, à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, le décret du 12 février 2019 porte sur deux constructions et opérations auxquelles sera appliqué un régime dérogatoire en matière d'urbanisme à proximité immédiate d'un site nécessaire à la préparation, à l'organisation ou au déroulement des Jeux olympiques ou paralympiques.

Le projet de la Tour Triangle est clairement ciblé et, compte tenu du fait qu'il n'a jamais été invoqué que le chantier était susceptible de remettre en cause la tenue de salons et d'événements internationaux sur le site de la Porte de Versailles, il est légitime de se poser la question des fondements précis de ce décret.

C'est pourquoi Pierre-Yves BOURNAZEL a interrogé, le 5 mars 2019, via une question écrite, la Ministre de la Cohésion des territoires. Nous demandons à la Maire de Paris qu'elle précise en quoi le potentiel chantier de la Tour Triangle affecterait de manière irrémédiable l'organisation et le bon déroulement des Jeux olympiques. Nous lui demandons d'interpeller à son tour la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales. Enfin, nous avions déjà formulé cette proposition. Dans un souci de bonne gouvernance, nous demandons l'organisation d'une consultation citoyenne à l'échelle parisienne sur le projet de la Tour Triangle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour répondre aux orateurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je sens un peu de dissipation dans l'hémicycle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'heure de la récré approche, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Pierre-Yves BOURNAZEL nous manque terriblement, mais il est quand même présent parmi nous spirituellement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un seul être vous manque, mais tout n'est pas dépeuplé.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mais le 18e arrondissement est dépeuplé.

Je vous propose un vœu de l'Exécutif qui demande que le Gouvernement précise les motifs de ce décret, tout comme l'a fait d'ailleurs Pierre-Yves BOURNAZEL lui-même à l'Assemblée nationale. Je confirme ce qu'a dit Yves CONTASSOT, c'est-à-dire que le décret n'offre pas une garantie de réalisation, les recours pouvant aller jusqu'à leur terme et être finalement défavorables aux pétitionnaires avec annulation du projet. D'ailleurs, on est dans l'attente d'une décision du Tribunal administratif qui ne saurait tarder.

L'argument qui est avancé généralement, c'est que la proximité immédiate de la Tour Triangle et de deux pavillons du Parc des Expositions qui doivent accueillir deux disciplines pose des problèmes de sécurité et de sûreté du site et de gestion de la desserte des lieux avec des emprises de chantier. Je suis tout à fait d'accord pour que nous demandions des précisions au Gouvernement.

Je vous invite donc à retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je demande d'abord au groupe Ecologiste de Paris s'il maintient son vœu n° 169.

M. Pascal JULIEN. - On maintient. On vote les deux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est une question. Il est maintenu ?

M. Pascal JULIEN. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 169, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je demande au groupe "Génération.s" s'il maintient son vœu n° 170. Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 170 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je demande au groupe les Républicains et Indépendants s'il maintient son vœu n° 171. Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 171, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 171 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 176).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je vous remercie de votre présence. Je vous souhaite une bonne soirée.

Reprise à 9 heures demain matin pour finir d'examiner les dossiers de la 5e Commission, et pour examiner les dossiers excessivement importants de la 6e Commission.

Je lève la séance. Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 3 avril 2019 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le jeudi 4 avril 2019 à neuf heures sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bonjour à tous.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à Europacity.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à Europacity.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen des vœux n°s 172 et 173, ainsi que du vœu n° 173 bis déposé par l'Exécutif relatifs à EuropaCity.

J'avais David BELLIARD, mais c'est Mme MOREL, pour deux minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Encore une fois, le groupe Ecologiste revient, sur ce vœu, sur EuropaCity, car le 20 février 2019, le maire du 11e a accueilli le grand rassemblement de soutien au projet "Carma" dans la salle Olympe de Gouges du 11e. Plus de 1.000 personnes étaient présentes et elles ont pu réaffirmer la condamnation du projet commercial qui détruira 80 hectares de terres agricoles fertiles et nourricières.

Le vœu déposé dans le 11e a été adopté, et c'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste demande que le Conseil de Paris, comme le Conseil du 11e arrondissement, soutienne le maire d'arrondissement du 11e qui, comme le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et de nombreuses villes de la Métropole, a pris position contre la réalisation du projet EuropaCity, et que la Ville de Paris déclare dès à présent vouloir s'engager à passer des conventions avec les agriculteurs qui cultiveront les terres du projet "Carma".

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je ne vois pas Mme SIMONNET, donc je vais donner la parole à M. MISSIKA pour sa réponse.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

On a déjà eu l'occasion de débattre souvent d'EuropaCity dans cette Assemblée. Nous avons proposé, au mois de février, un vœu de l'Exécutif pour que ce sujet soit débattu dans les instances qui nous semblent les plus adéquates, c'est-à-dire la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France.

L'annulation du plan local d'urbanisme de la ville de Gonesse est un argument supplémentaire pour la mise à plat du projet et le lancement d'un débat sérieux qui pourrait se produire à la fois à l'échelle locale et à l'échelle métropolitaine. Nous sommes tous convaincus ici que les terres agricoles sont des communs pour la Métropole du Grand Paris. Elles sont essentielles pour conserver et recréer des circuits courts d'alimentation.

C'est pourquoi je vous propose un vœu de l'Exécutif. Le projet alternatif "Carma" est extrêmement intéressant et il mérite également d'être présenté, que ce soit dans les instances locales, régionales ou métropolitaines, pour que tout le monde dispose des bonnes informations. Par contre, il me paraît prématuré de passer une convention compte tenu de l'état d'avancement de ce projet "Carma" et de l'existence de projets alternatifs.

Je vous propose le retrait de votre vœu et le vote du vœu proposé par la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vais d'abord demander à Mme MOREL si elle retire son vœu ou pas.

Mme Joëlle MOREL. - Non, nous maintiendrons notre vœu. Nous vous donnons rendez-vous le 18 et le 19 mai, accompagnés par le maire de Gonesse, M. BLAZY, à la troisième fête de Gonesse.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame MOREL, vous retirez ou pas ?

Mme Joëlle MOREL. - Oui.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Mme SIMONNET est arrivée entre-temps.

Je propose de faire une petite explication de vote, Madame SIMONNET, puisque M. MISSIKA a déjà répondu. Vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu et je pense qu'il est essentiel de préserver les terres agricoles de Gonesse. Il faut prendre en considération que ce n'est pas parce que c'est de l'autre côté du périphérique que cela ne nous concerne pas, bien au contraire. Le P.L.U. a été cassé. Pour autant, il est toujours prévu de faire cette gare totalement aberrante en pleines terres agricoles de Gonesse, et on craint que ce soit une justification pour finalement relancer le projet de grand centre commercial géant.

Il faut au contraire soutenir le projet alternatif "Carma". Si l'on souhaite défendre dans la ville une alimentation saine et bio, il faut pouvoir défendre ces projets alternatifs.

Je vous remercie. Je voterai aussi les autres vœux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 172 proposé par le groupe Ecologiste avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 173 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 173 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 177). Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'installation de nouvelles fontaines par "Eau de Paris".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 174 relatif à l'installation de nouvelles fontaines par "Eau de Paris".

Je donne la parole, pour deux minutes, à Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, on a eu très peur, parce que la folle rumeur de la disparition des fontaines Wallace pour être remplacées par de nouvelles fontaines a enflammé les réseaux sociaux pendant quelques jours. Après les kiosques à journaux, après les abribus, pourquoi pas les fontaines Wallace, me direz-vous. Un simple tweet de la Mairie de Paris a fait taire cette folle rumeur. On est rassuré, nous n'allons pas toucher aux fontaines Wallace.

Cette anecdote nous démontre combien les Parisiens sont attachés à leur patrimoine et comme ils refusent que l'on y touche, car ce patrimoine du quotidien fait partie de leur quartier, de leurs trajets et de leur environnement proche, simple et sécurisant, qu'ils ont toujours connu.

De nouvelles fontaines rafraîchissantes vont être installées sur les trottoirs parisiens. Cet été, la Ville de Paris inaugurera un tout nouveau modèle de fontaine, des petites fontaines qui désaltèrent les Parisiens tout au long de l'année. L'installation du dernier modèle en date est prévue pour cet été pour rafraîchir l'air ambiant d'une grande ville comme Paris, souvent étouffant lors des pics de chaleur.

Lorsqu'on sait combien les fontaines à Paris représentent un véritable patrimoine d'architecture parisienne, nous sommes étonnés de découvrir ces nouvelles fontaines dans la presse sans que la Commission du mobilier urbain n'ait eu à donner son avis. Compte tenu de l'impact visuel de ces nouvelles fontaines dans l'espace parisien, nous vous demandons de réunir la Commission du mobilier urbain afin qu'elle donne un avis sur ce projet et leur intégration dans l'environnement dans lequel elles vont être installées. D'une manière générale, nous demandons que la Commission du mobilier urbain soit consultée systématiquement pour tout nouveau projet impactant l'espace parisien.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame LECOUTURIER, vous êtes une élue de la République. Quand une "fake news" est publiée dans les médias ou sur les réseaux sociaux, plutôt que d'avoir peur, le plus simple est de vérifier l'information. Cette information était totalement fallacieuse.

Comme vous le savez, depuis mars 2017, "Eau de Paris" s'est vu confier l'ensemble des fontaines à boire de Paris, y compris les quelque 900 fontaines des parcs, jardins, bois et cimetières. Dans ce cadre, "Eau de Paris" est aussi chargée du déploiement des fontaines qui ont été demandées par les Parisiens au travers des budgets participatifs, 41 nouvelles fontaines, dont les dernières seront mises en service cette année. Il s'agit de la vague de déploiement de fontaines la plus importante depuis l'implantation dans les années 1870 des fontaines Wallace.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie d'adaptation au changement climatique, en particulier la stratégie de rafraîchissement de Paris pendant les périodes de forte chaleur, amenées à être plus fréquentes et plus intenses.

Il me paraît essentiel d'insister sur le fait que les nouveaux modèles de fontaines deux en un rafraîchissantes que nous allons installer dès l'été 2019 sont expérimentaux. Elles combinent l'accès à l'eau de boisson et des dispositifs de brumisation et d'aspersion. Les modèles qui seront installés seront des prototypes. Certains sont fixes, d'autres amovibles, branchés sur les bouches à incendie, afin de proposer une offre de rafraîchissement partout où c'est nécessaire, en particulier dans les quartiers dans lesquels des ouvertures intempestives de bouches à incendie ont été constatées l'été dernier.

Dans tous les cas, ces modèles sont expérimentaux. C'est à peu près la même chose que pour les "vélos-boxes", et leur déploiement ou leur pérennisation pour les dispositifs fixes ne sera décidé qu'après un retour d'expérience. Si le choix était fait d'installer durablement ces équipements dans les espaces publics, la Ville de Paris consultera le groupe "mobilier urbain" pour recueillir son avis. Bien sûr, toutes les garanties seront prises pour que ces nouveaux modèles de fontaine s'intègrent dans le paysage et dans l'histoire de Paris. Nous aurons l'occasion d'en débattre avec l'architecte des Bâtiments de France.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu, mais je vous rappelle que le cas précis de ce à quoi nous sommes confrontés, c'est une expérimentation dans l'espace public. C'est la raison pour laquelle la consultation n'a pas encore eu lieu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 174 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 178).

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la réalisation d'un programme de construction par "Paris Habitat" au 156 et 162-168, rue de Tolbiac (13e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 175 relatif à la réalisation d'un programme de construction par "Paris Habitat" au 156 et 162-168, rue de Tolbiac.

Je donne la parole à Mme MÉHAL pour deux minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - C'est un vœu présenté par une élue du 13e, Anne-Christine LANG, ainsi que le groupe Démocrates et Progressistes.

Ce vœu concerne un programme de construction de 421 logements intermédiaires par "Paris Habitat" et concerne aussi la crèche sur la parcelle qui, normalement, est rue de Tolbiac. Cette parcelle, propriété de la Ville, accueille actuellement une crèche de 54 places, et le projet prévoit la démolition de la crèche.

Je rappelle que l'adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture a dit qu'il fallait éviter la destruction de bâtiments patrimoniaux pour des raisons à la fois écologiques et de préservation du patrimoine.

Je rappelle aussi qu'il y a eu un vœu concernant la crèche rue de Tolbiac, qui a été déposé au Conseil de Paris en février 2019, toujours par Anne-Christine LANG, qui demande la préservation de la crèche pour les raisons évoquées. C'est un vœu qui a été adopté.

Je dois dire aussi qu'il y a eu beaucoup d'interrogations légitimes sur la densification excessive à Paris ces dernières semaines, notamment dans le 13e arrondissement.

Je rappelle aussi que le jury de sélection des architectes pour le projet Tolbiac initialement prévu avait annulé cette décision, et la nécessité de revoir le projet de construction après l'annulation du projet.

La demande est simple, sur proposition de Anne-Christine LANG et de tous les élus du groupe : que la Ville de Paris et la mairie du 13e arrondissement indiquent aux élus les axes retenus pour l'élaboration d'un nouveau cahier des charges prenant en compte à la fois la préservation et la rénovation de la crèche de Tolbiac, la réhabilitation des immeubles existants et, en filigrane, la diminution de la densité.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. MISSIKA, puis je donnerai la parole à M. COUMET et à M. AQUA pour des explications de vote.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci.

Je ne serai pas long. Je crois qu'Anne-Christine LANG et les élus de son groupe connaissent bien le sujet. Jérôme COUMET va nous apporter quelques précisions.

Je vais m'attarder seulement sur deux points, d'abord sur la qualité du programme de transformation des parcelles proposé par "Paris Habitat" et l'agence "Urban Act", parce que cette démolition s'inscrit dans un programme beaucoup plus vaste. Ce secteur, aujourd'hui, est mal organisé et il va être totalement réaménagé, avec une amélioration des dispositions des bâtiments et une reconfiguration des espaces publics, notamment avec la reprise de la rue du Moulinet. Cela permettra une amélioration des logements avec la réhabilitation "Plan Climat" d'une tour de 10 étages, plus un programme de démolition de 185 logements pour une reconstruction, une amélioration des espaces publics, avec plus d'espaces verts accessibles au public, 4.800 mètres carrés d'espaces végétalisés, un agrandissement de l'équipement petite enfance avec un gain de berceaux, une mixité fonctionnelle avec la création de 1.500 mètres carrés de surfaces commerciales.

Ce programme, je le rappelle, a été largement concerté en 2017 et 2018 avec des ateliers et des marches exploratoires. Il a reçu une adhésion très forte des habitants qui attendent avec impatience la rénovation de logements qui sont dans un état délicat. Il s'agit d'une véritable opération urbaine qui viendra améliorer ce secteur du 13e.

J'en viens à la question précise du vœu, celle de la crèche existante. On ne peut que constater son mauvais état et l'impossibilité de faire une rénovation "Plan Climat" de cette crèche, une structure vieillissante qui ne peut être mise aux normes accessibilité sans une perte conséquente de berceaux. Pareil sur le volet énergétique, la consommation du bâtiment est quasiment deux fois supérieure aux objectifs du "Plan Climat". Une restructuration entraînerait une perte de surface. L'étude sur la qualité de l'air dévoilée la semaine dernière par l'association "Respire" a classé cet établissement dans la liste des établissements préoccupants avec des taux de NO2 inquiétants. Le fait que l'on déplace cette crèche en cœur d'îlot, protégé des sources de pollution, permettra de pallier ce problème.

Enfin, je précise que Paris Habitat a saisi les architectes des Bâtiments de France qui leur ont fait un retour positif sur le traitement de ce dossier, en particulier la démolition du bâtiment.

Je vous propose de retirer ce vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai deux explications de vote.

Monsieur COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci beaucoup.

Je passe rapidement sur le changement de pied, puisqu'Anne-Christine LANG, qui dépose ce vœu, a voté les deux premiers projets de délibération sur cette même opération où tout était décrit. On a le droit de changer d'avis, mais les tournants à 180 degrés, c'est dur à suivre.

J'en viens au fond. Premièrement, il s'agit, comme dans bien des projets du 13e, d'un rééquilibrage sociologique, puisque, dans un îlot entièrement classé PLUS, H.L.M. classique, nous allons ajouter des logements intermédiaires.

Deuxièmement, l'argumentation sur la densification est très désagréable, car il s'agit notamment, et ce sera une première, à Paris évidemment, mais en France aussi, de transformer une rue, en l'occurrence une portion de rue, la rue du Moulinet, en solarium pour la piscine de la Butte-aux-Cailles. Nous allons donc gagner sur la voirie pour pousser les murs de la piscine de Butte-aux-Cailles et, d'une certaine manière, achever sa rénovation et donner de l'espace aux usagers. Après le data center qui chauffait la piscine, ce sera une nouvelle innovation, et je pense que ce sera très bien pour les habitants et les usagers.

Troisièmement, et c'est le plus important, ce projet est très attendu par les habitants. Jean-Louis MISSIKA a commencé à le dire, mais je rappelle que les immeubles abattus et reconstruits avaient été à l'origine conçus comme des immeubles d'urgence, donc provisoires. Cela avait été conçu comme tel à l'époque. Ils sont évidemment très mal fichus, de très petites pièces, des ascenseurs qui existent, mais sur les demi-étages, des emmarchements, un chauffage très déficient puisque la moitié des locataires ne disposent pas d'un chauffage qui fonctionne correctement. Renoncer à cette opération serait une gifle pour les habitants.

Enfin, ce projet a fait l'objet de multiples diagnostics depuis 2017 : deux diagnostics, cinq ateliers ont permis de co-construire le projet. Il a été présenté à deux reprises en réunion publique, avec d'ailleurs beaucoup d'habitants qui se sont déplacés massivement. J'espère que tout cela n'a échappé à personne.

Je souhaite ardemment le retrait de ce vœu. Evidemment, on va essayer de faire la meilleure opération d'urbanisme qui soit, faut-il qu'on puisse lancer le concours.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame LANG, vous le retirez ou pas, juste oui ou non ?

Mme Anne-Christine LANG. - Pas juste oui ou non. Avec votre permission…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Non, le vœu a été défendu. Vous le retirez ou pas ?

Mme Anne-Christine LANG. - Je l'aurais bien volontiers retiré, mais avec l'accord de M. MISSIKA, si j'avais pu parler 30 secondes, cela m'aurait arrangé.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Alors, 30 secondes, Madame.

Mme Anne-Christine LANG. - Je souhaitais, par ce vœu, que M. MISSIKA puisse me faire part de l'état du dossier dans le prolongement du vœu que j'ai déposé le mois dernier sur cette opération. Je confirme que je reste totalement, pour différentes raisons, opposée à cette opération d'urbanisme, mais étant donné que M. MISSIKA a eu l'amabilité de nous informer de l'état du dossier, je vais le retirer tout en étant toujours très opposée à cette opération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pas d'explication de vote, Monsieur AQUA, je suis désolée.

Le vœu n° 175 est retiré.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de construction de passerelles et ponts habités.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 176 relatif au projet de construction de passerelles et ponts habités.

Je donne la parole à Mme SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous avez essayé de vendre la Seine, quelque part. Symboliquement, c'est bien de cela dont il s'agit. En février 2017, il y a un appel à projets pour la construction de trois passerelles piétonnes habitées et à usage commercial franchissant la Seine dans Paris qui a donc été lancé dans le cadre de "Reinventing Cities". Il faut savoir qu'il s'agissait de projets de passerelles centres commerciaux, l'une à l'Ouest entre les 15e et 16e arrondissements, l'une à l'Est entre les 12e et 13e arrondissements, et l'une au Centre de la Capitale entre le pont Henri IV et le pont d'Austerlitz.

Le problème pour vous, le grand soulagement pour nous, est que le Conseil d'Etat a rendu un avis, le 22 janvier 2019, qui rappelle que les ponts "sont des travaux en droit de la commande publique" tel que mentionné dans l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et ne peuvent être concédés au privé.

C'est ce qui est écrit concernant l'avis rendu par le Conseil d'Etat. Vous répondrez, Monsieur.

La Direction des Affaires juridiques ne pouvait ignorer le cadre juridique et réglementaire qui empêchait de tels projets.

Je souhaiterais, à travers ce vœu, que l'Exécutif prenne bien l'engagement que ce projet de ponts et de passerelles à usage habité et commercial soit purement et simplement abandonné, parce qu'il faut prendre conscience que la Seine est un bien commun naturel à préserver, mais aussi correspond à un couloir indispensable de ventilation et de rafraîchissement des quartiers denses de Paris. Pour des raisons écologiques, mais aussi de patrimoine inscrit à l'U.N.E.S.C.O., il ne faut pas obstruer la Seine par des ponts commerciaux.

Je souhaiterais qu'une enquête de l'Inspection générale des services soit diligentée pour comprendre comment la Ville a pu à ce point commettre tant d'erreurs juridiques dans ce dossier et dans tant d'autres.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. MISSIKA pour deux minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, vous avez un art de raconter des histoires, c'est pour cela que vous faites du stand-up, d'ailleurs, et même parfois de réécrire l'histoire juridique et administrative de cette Ville, qui est assez impressionnant.

Je vais vous dire exactement ce qu'il s'est passé. Lorsque ce concours "Reinventing Cities" a été lancé, nous avons évoqué, avec les responsables des entreprises concernées, c'est-à-dire Ports de Paris, V.N.F. et le Préfet de région, la possibilité de lancer une compétition sur la possibilité de faire ces passerelles. Nous avons obtenu le feu vert du Préfet de région. Bien évidemment, nous n'aurions jamais lancé ce concours s'il n'y avait pas eu un accord des autorités avec lesquelles nous partageons la responsabilité du franchissement de la Seine et du fleuve.

Puis, il y a eu de longues discussions très compliquées entre les différents services juridiques des différentes entités concernées sur la question de savoir si les modalités de cette compétition étaient les bonnes. Le Préfet de région, en accord avec la Ville de Paris, et d'ailleurs en accord avec la Maire de Paris, a souhaité consulter le Conseil d'Etat parce que c'était un imbroglio juridique extrêmement important, pour essayer de comprendre.

Le sujet principal qui était en débat était de savoir si le domaine fluvial, qui est inaliénable, concernait uniquement le fleuve ou le volume au-dessus du fleuve. Là où vous dites vraiment quelque chose qui est faux, c'est que le Conseil d'Etat a arbitré en disant que le domaine fluvial ne concerne que le fleuve, et le volume au-dessus du fleuve peut être concédé. Quand vous dites qu'il n'est pas possible de concéder, vous dites quelque chose de faux. Il est possible d'avoir une concession de service public pour le volume qui est au-dessus du fleuve.

Ce que le Conseil d'Etat a dit, en revanche, c'est que cette concession de service public relevait de la délégation de service public, et non pas de l'occupation temporaire, comme c'était le cas dans notre appel à projets, ce qui veut dire, par exemple, que demain il serait possible - je ne dis pas que nous allons le faire - de faire une S.E.M.O.P. pour un franchissement de la Seine ou de la Marne.

Ce que vous dites est factuellement faux. Bien évidemment, nous avons tiré les conséquences de cet avis du Conseil d'Etat. Ce n'était pas une décision, c'était un avis que nous leur avons demandé. Nous avons interrompu cet appel à projets.

J'insiste sur un point qui me paraît essentiel. Pour le Grand Paris, pour l'Ile-de-France, pour les franchissements de la Marne ou de la Seine, des solutions de ce type devront être envisagées parce que les municipalités concernées n'ont plus les moyens financiers de faire ces objets essentiels à la vie de leur population.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, est-ce que vous le maintenez ? Oui.

J'ai une explication de vote de M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous n'allons pas voter ce vœu parce que nous avons eu l'occasion, dans diverses instances, d'avoir cette discussion, y compris ici dans un précédent Conseil. Effectivement, l'avis du Conseil d'Etat dit que c'est de l'ordre de la commande publique, et que des règles de la commande publique doivent s'appliquer, mais ce n'est pas sur la finalité même du projet.

Cela étant, j'ai entendu Jean-Louis MISSIKA, à la fois en commission du Vieux Paris et dans les ateliers Seine, dire que le projet en l'état était interrompu, que les candidats avaient reçu les lettres leur disant qu'il n'était pas donné suite à ce projet, donc pour moi aujourd'hui, il n'y a pas lieu à dire qu'il est arrêté ou pas arrêté, puisqu'il a déjà été annoncé qu'il était arrêté. Nous n'allons pas voter un vœu qui, pour nous, est sans objet.

Je rajoute un point. En matière de franchissement de la Seine, nous demandons à la Ville de Paris de travailler sur en pont en amont de Paris, qui aiderait beaucoup les populations locales à avoir un franchissement. C'est tout à fait possible.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 176 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux plateformes de permis en ligne.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 177 relatif aux plateformes de permis en ligne.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - L'ubérisation dans nos villes vient se mettre dans tous les usages et dans tant de fonctions.

Il s'agit d'un vœu pour l'interdiction des plateformes en ligne de permis de conduire. De quoi s'agit-il ? Il faut savoir que dans les lois Macron de 2014, il y avait déjà, dans le cadre d'une transposition du droit européen, une autorisation des plateformes de mise en relation entre des personnes qui veulent apprendre le code et passer leur permis de conduire, et des moniteurs. Or, cela a créé une différence, parce que ces plateformes n'étaient pas tenues de respecter les mêmes agréments préfectoraux que les auto-écoles, à savoir les auto-écoles doivent disposer d'une salle de classe, de personnels qualifiés, d'une capacité de gestion, pour garantir de bonnes conditions.

La prolifération de ces plateformes de permis de conduire pose un vrai problème, et elles vont être encore plus soutenues dans leur développement dans le cadre de la loi L.O.M.

Les conséquences, c'est que, par exemple, quand vous allez apprendre votre code dans une auto-école, vous pouvez ne pas regarder le cours qui est proposé, mais vous avez la possibilité d'avoir accès à un cours. Ce qui est fondamental, ce n'est pas simplement d'apprendre par cœur les règles, mais d'apprendre les raisons des règles. Cela demande de la pédagogie, des enseignements.

Or, la suppression de tout cela fait qu'en ce moment, vous avez près de trois auto-écoles qui ferment par semaine en France et vous avez aussi une dégradation des exigences concernant le code et le permis de conduire.

A Paris, nous sommes très attachés à l'apprentissage du Code de la route. Nous avons un investissement en la matière auprès des publics scolaires. C'est important notamment pour avoir une ville cyclable, d'avoir aussi une ville qui respecte le Code de la route pour tout le monde.

A travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement contre le développement de la numérisation de la formation au code, contre l'ubérisation de l'apprentissage de la conduite.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, je ne pensais pas qu'un jour je vous entendrais défendre dans cette enceinte les oligopoles, l'enrichissement sans cause et les surprofits. Or, c'est exactement ce que vous êtes en train de faire en ce moment.

Vous accusez dans votre vœu les plateformes numériques de tous les maux, mais surtout, vous attribuez aux auto-écoles des mérites que plus personne ne leur reconnaît. En 2016, l'association "UFC-Que Choisir" appelait à déverrouiller le secteur et pointait dans son enquête les dérives des auto-écoles : défaut d'information tarifaire, taux de réussite falsifié, concurrence inexistante engendrant de fortes disparités de prix.

Je ne me souviens pas vous avoir entendue prendre fait et cause pour les Parisiens spoliés et arnaqués par des entreprises abusant de leur position dominante. Il y avait pourtant matière à s'insurger. Je vous rappelle que le prix moyen du permis de conduire à Paris s'élève à 2.140 euros. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je considère que ce prix est scandaleusement élevé et qu'il est urgent de lever les freins à la concurrence sur le marché du permis pour que les prix baissent.

Je comprends que l'arrivée sur le marché de "start-up" dérange les entreprises qui ont prospéré pendant des années en bénéficiant d'une véritable rente d'oligopole, mais je m'en réjouis. Cette situation n'a que trop duré. La réforme engagée en 2014 confiant la surveillance de l'examen du code à de nouveaux opérateurs, dont la Poste, a permis de répondre en partie au problème des délais pour passer l'examen, mais le problème du prix reste entier.

Les propositions du rapport récemment remis par la députée Françoise DUMAS au Premier Ministre méritent d'être étudiées avec attention. Offrir aux candidats la possibilité de s'inscrire directement aux examens sans passer par l'intermédiaire des auto-écoles et mettre ainsi un terme à un système archaïque et exorbitant d'attribution des places aux examens qui donne un fort avantage aux auto-écoles déjà installées sont des propositions qui vont dans le bon sens, celui de la démocratisation des auto-écoles en ligne et celui de la réduction du coût du permis.

L'objectif n'est ni de porter un regard angélique sur les plateformes ni de les diaboliser. Il s'agit de faire une place à ces nouveaux acteurs économiques en bonne intelligence avec les acteurs existants et de proposer aux consommateurs des offres qu'un environnement plus concurrentiel rend plus attractives. La possibilité de réserver un cours de conduite à chaque instant via une application pendant sa pause déjeuner à Paris ou pendant un week-end à Nantes correspond aux usages et aux modes de vie des nouvelles générations.

Je vous rejoins sur un point, il est indispensable que les entreprises officiant en ligne soient soumises aux mêmes exigences et réglementations afin de garantir la sécurité de toutes et de tous. Il faut donc travailler dès à

présent à la bonne régulation du secteur et de ces nouvelles plateformes, accompagner les acteurs existants, mettre les garde-fous nécessaires.

Je dirai simplement qu'en France, 1.300.000 personnes passent le permis de conduire chaque année, 80 % d'entre elles ont entre 18 et 25 ans. Je pense qu'elles méritent autant notre considération que les auto-écoles. C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable sur ce vœu étrange.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'imagine que vous le maintenez, Madame SIMONNET ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 177 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sanctuarisation des arbres.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 178 relatif à la sanctuarisation des arbres.

Madame SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, après avoir abattu les arbres de l'îlot Netter-Debergue, de la place de la Nation, du jardin de l'école de physique et chimie industrielle de la Ville de Paris, des rives de l'Ile Saint-Louis, de Python-Duvernois, est-ce que le fait de replanter des arbres au Bois de Vincennes peut annuler et s'équilibrer dans la balance ? Vous le savez tous, non. Pour un arbre arraché, il ne suffit pas d'en replanter un pour que l'on arrive au solde de tout compte. On sait pertinemment qu'un arbre qu'on plante, avant de pouvoir le planter, il a été cultivé en pépinière. Il faut en moyenne 8 à 10 ans avant qu'il puisse véritablement se développer en ville. Nous n'avons pas la même garantie qu'il prenne ses racines et qu'il se porte aussi bien que pouvaient se porter les arbres antérieurement.

Nous savons également que les arbres peuvent correspondre à un patrimoine en termes de biodiversité, mais aussi en termes d'histoire de notre ville. On voit bien qu'il y a une logique dans le "greenwashing" de nombreuses d'entreprises qui se disent : "c'est bon, on va pouvoir continuer à polluer la planète, à consommer les énergies carbonées, si on peut finalement être les entreprises qui plantent des arbres tous azimuts".

Il ne s'agit pas de dire que ce serait une mauvaise chose de planter des arbres tous azimuts. Bien au contraire, il faut le faire. Prenons conscience que les deux ne s'annulent pas.

A travers ce vœu, je souhaite qu'il y ait un moratoire sur l'abattage des arbres de notre ville, sauf cas de force majeure, un danger public, un risque phytosanitaire élevé avéré, qu'il y ait vraiment une prise en compte de ce moratoire pour la sanctuarisation de la vie des arbres parisiens dans l'instruction de tous les permis de construire accordés par la Mairie, qu'on crée une mission d'échange et de contre-expertise sur la place des arbres dans notre ville, ouverte aux associations concernées, aux experts indépendants et à l'ensemble des élus parisiens, Conseil de Paris et Conseils d'arrondissement, à ce sujet.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, M. MISSIKA pour deux minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, votre vœu montre qu'avec de bonnes intentions, on peut faire de très mauvaises propositions politiques.

Je voudrais d'abord dresser un état des lieux. Actuellement, la Ville de Paris compte 500.000 arbres, dont 200.000 dans nos espaces et équipements publics, jardins et cimetières, ainsi que 300.000 dans les bois de Boulogne et Vincennes. A cela, il faut ajouter les arbres se trouvant dans le domaine privé ou celui de l'Etat comme le jardin du Luxembourg ou les Tuileries. Si l'on se limite aux 500.000 arbres municipaux, cela donne un arbre pour quatre habitants, et non pas un pour 11 habitants comme vous l'indiquez dans votre vœu. Décidément, vous êtes toujours aussi fâchée avec les chiffres.

Concernant les abattages que vous citez, une partie ne dépend pas de la Ville de Paris, puisque par exemple, pour la place de la Nation, il s'agit des travaux de la R.A.T.P. pour étanchéifier le pôle R.E.R. et métro devenu fuyard. Il arrive que, pour des raisons d'ordre technique valables, on soit obligé d'abattre.

Je tiens aussi à rappeler que, dans le cadre de la dernière modification du Plan local d'urbanisme adopté par ce Conseil en 2016, nous avons intensifié les obligations en matière de végétalisation d'espaces libres et de pleine terre en intégrant des obligations plus importantes dans l'article 13.

Vous exigez une mission de contre-expertise, ce qui met en cause la qualité des expertises menées par les agents de la DEVE, donc, en quelque sorte, vous mettez en doute l'impartialité de notre service public.

Notre ligne de conduite est très simple, elle vise à éviter, à chaque fois que cela est possible, les abattages, mais la gestion du patrimoine arboré municipal implique aussi l'abattage des arbres morts ou jugés dangereux pour les usagers sur la base de diagnostics phytosanitaires. Sans cela, la Ville serait rendue responsable au moindre incident.

Aujourd'hui, la DEVE discute avec les porteurs de projet afin d'inciter à la préservation du patrimoine arboré en tenant compte des contraintes et des objectifs. Il s'agit d'un choix équilibré, d'un choix raisonnable. Nous devons intervenir, mais nous devons protéger au maximum.

Faire un moratoire, c'est rendre totalement inchangeable la ville. Je pense que vous ne me contredirez pas sur ce constat, sur la politique municipale que nous avons mise en place pour répondre à tous ces besoins, à la fois de logements, de bureaux, de jardins, d'équipements, avec une diversité de services tous nécessaires à notre ville. C'est une question d'équilibre en bonne intelligence. Un moratoire ou une sanctuarisation des arbres n'entraînerait qu'un effet inverse sur l'aménagement urbain et paysager de notre ville. Cela nous paralyserait.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'avoue, Madame SIMONNET, que je suis assez étonnée que vous puissiez remettre en question les qualités du service de l'arbre à Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 178 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux capteurs d'audience des publicités sur des supports de la R.A.T.P.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 179 relatif aux capteurs d'audience des publicités sur des supports de la R.A.T.P.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Retour de ce sujet que l'on aurait aimé voir loin derrière nous. En début de mandature, nous étions déjà intervenus sur cette inquiétude que nous étions plusieurs élus à avoir, de voir les supports de la publicité numérique de la R.A.T.P. servir d'espions pour enquête marketing.

Il est écrit maintenant sur les supports de publicité numérique la mention "ce mobilier est équipé d'une mesure anonyme de l'audience opérée par "Retency" pour le compte de Metrobus". Oui, "Retency". La situation est très inquiétante. Nous avons, sans que les citoyens et les citoyennes soient réellement bien informés de ce qu'il en retourne… Quand vous traversez les couloirs du métro, devant les panneaux publicitaires, il y a des capteurs qui vont utiliser vos données personnelles à des fins commerciales de marketing. C'est une atteinte aux libertés des usagers, car même s'il n'y a pas de velléité, à cette étape, de retenir les données personnelles, rien que le fait que, à l'insu de votre volonté, vous soyez utilisé dans une opération marketing, est un problème en termes de liberté publique.

Je ne reviens pas sur toutes les raisons qui font que je suis de toute façon opposée à l'envahissement publicitaire. Je voudrais, précisément sur ce point, souhaiter que la Maire de Paris interpelle la présidente de la R.A.T.P. pour qu'elle retire tout dispositif de capteurs sur les mobiliers lui appartenant, afin de garantir la protection des données personnelles des usagers et qu'il ne soit pas possible, par le biais des smartphones et Bluetooth, de pouvoir capter ou transmettre, en tout cas interagir, alors que les citoyens et citoyennes ne l'ont pas souhaité.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous rappelle que le "Règlement local de publicité" ne s'applique pas sur le domaine privé tel que ceux de la S.N.C.F. ou de la R.A.T.P., donc la Ville de Paris n'est pas directement concernée par ces dispositifs.

Je vous rappelle également quelques précisions. L'unique fonction de ces dispositifs est d'effectuer une mesure d'audience. Les seules données à caractère personnel qui peuvent être relevées sont des adresses de téléphones allumés en Wi-Fi. Ces données sont automatiquement anonymisées et supprimées au bout de deux ou trois minutes, c'est-à-dire avant le délai légal de cinq minutes. Elles ne sont pas stockées. Aucune image vidéo n'est associée à ces données. C'est pour toutes ces raisons d'ailleurs que la C.N.I.L. a autorisé ce dispositif, cette

Commission nationale informatique et liberté, qui est l'instance concernée et qui est extrêmement rigoureuse et attentive sur ces sujets.

Je vous propose de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, vous le retirez ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 179 avec un à avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2019 DU 48 - Projet de création de la Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Bilan de la concertation. - Traité de concession par anticipation. - Avis du Conseil sur l'étude d'impact et le dossier de création de Z.A.C.

Voeu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20e arrondissement.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déplacement de la barre d'immeuble.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 48, l'amendement n° 180 et les vœux n°s 181 et 182 sur le projet de création de la Z.A.C. "Python-Duvernois" dans le 20e arrondissement.

Je donne d'abord la parole à M. GLEIZES pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Voici un autre projet de délibération tant attendu par les habitantes et les habitants du 20e arrondissement, le projet DU 48 concernant le projet de création de la Z.A.C. "Python-Duvernois" de la porte de Bagnolet, après hier soir la porte de Montreuil.

Ce projet est encore plus attendu que celui de la porte de Montreuil, car il porte sur la réhabilitation de nombreux logements, la destruction/reconstruction d'immeubles, mais nous pensons que nous pouvons encore l'améliorer. C'est pour cela que nous proposons deux vœux et que nous nous associons au vœu adopté en arrondissement et représenté par le groupe Socialiste et Apparentés que nous avons cosigné sur la préservation d'une piste d'athlétisme réglementaire.

Commençons par les aspects positifs que mes collègues inscrits sur le projet de délibération DU 48, notamment la Maire, souligneront. Le premier point est sans doute le plus important : la garantie du relogement au même prix pour les habitantes et les habitants résidant actuellement dans le quartier Python-Duvernois grâce à un engagement financier important de la Ville et à la reconstruction d'un nombre important de logements sociaux sur ce territoire.

Le second point est la mise en œuvre d'une évaluation des impacts sur la santé en vertu de l'adoption du consensus de Copenhague dont nous avons parlé hier en 4e Commission, document très intéressant, notamment sur les préconisations, et j'espère qu'elles seront suivies.

Le troisième point est la création d'un grand parc paysager et sportif prolongeant la ceinture verte le long du périphérique.

Nous avons à ce stade quelques questions : où seront localisées la crèche et la future maison de santé, et la localisation des logements sociaux et privés sur les parcelles ?

J'émets maintenant nos vœux qui ont provoqué beaucoup de remous. Je vais essayer d'être pédagogue et essayer de vous convaincre sur leur bon sens.

Le premier concerne le fléchage du parc privé vers l'Office foncier solidaire, l'O.F.S., qui peut faire des B.R.S., des baux réels solidaires, qui ont été introduits par la loi Alur. La Ville de Paris s'est dotée récemment de cet instrument lui permettant de dissocier le foncier du bâti, et donc de limiter la hausse spéculative des opérations immobilières. Concrètement, au lieu de vendre des parcelles à 2.500 ou 3.500 euros le mètre carré à un promoteur immobilier, ces parcelles sont vendues à l'O.F.S. qui ne peut pas les vendre plus haut que le prix plafond P.S.L.A. de vente, qui est aujourd'hui de 4.912 euros le mètre carré. A contrario, les promoteurs immobiliers vendront au minimum au prix du marché, soit actuellement 8.390 euros le mètre carré dans le quartier Charonne, qui inclut le quartier Python-Duvernois, selon les données de la Chambre des notaires au quatrième trimestre 2018.

Pourquoi donner une rente financière à des promoteurs immobiliers alors que vendre à l'O.F.S. permettrait de récupérer cette rente ?

Vendre à l'O.F.S. ou vendre à un promoteur privé ne modifie pas l'équilibre financier de la Z.A.C., mais il peut modifier la sociologie du quartier par une gentrification accélérée, sans compter le risque spéculatif qui, dans le cas présent, avec la transformation à venir du périphérique, risque de générer une forte hausse des prix du marché immobilier et locatif du secteur.

Cela étant dit, par rapport à l'objectif de mixité partagé par tous les groupes politiques, surtout dans ce quartier, acheter à presque 5.000 euros le mètre carré, soit 500.000 euros pour 100 mètres carrés, nécessite d'avoir des revenus élevés, mais cela permettrait de maintenir une partie des classes moyennes obligées actuellement de quitter Paris à cause de la hausse continue de l'immobilier.

Nous avons donc proposé un amendement permettant d'éviter de créer une rente foncière à des promoteurs privés. Ce vœu ne met pas en danger la réalisation de la Z.A.C., à moins de nous le démontrer.

Notre deuxième vœu est aussi, à notre avis, non dangereux, à moins encore une nouvelle fois de nous démontrer le contraire. Il est présenté un scénario 2, pages 21 et 22 de l'étude d'impact, prévoyant que des logements prévus le long de la rue Duvernois à 65 mètres du périphérique soient déplacés le long de la rue Louis Lumière, permettant - je cite le rapport - "une protection des nuisances sonores, une protection des nuisances également constituées par le front du bâtiment rue Henri Duvernois, un espace vert central et sportif éloigné du périphérique, activité sportive augmentant la vulnérabilité, une ouverture vers le square Séverine dans la logique de la ceinture verte". Ce scénario n'a pas été développé ou, du moins, la présentation n'est pas faite dans l'étude. Ce sont les deux pages avec un très beau schéma dans le document de l'étude d'impact.

Concernant l'argument qu'il y aurait un risque de retarder de 25 ans le projet, je rappellerai que l'autorité environnementale saisie le 5 novembre 2018 a notifié, le 4 janvier 2018, la dispense d'évaluation environnementale au titre du P.L.U., permettant ainsi de réaliser des études d'impact plus rapidement, et ce, dans le cadre des six mois qui sont devant nous avant le lancement de la Z.A.C., contrairement à la porte de Montreuil où l'on a eu une véritable étude d'impact qui fait 578 pages, alors qu'ici, on a une étude qui fait une trentaine de pages.

Notre demande non révolutionnaire est de mettre dans le dossier d'enquête publique ce scénario 2 qui est présenté dans un document public, donc disponible pour tout le monde. Je veux bien retirer ma proposition de réforme s'il le faut, je comprends que cela peut perturber, mais je ne vois pas en quoi un document public ne peut pas être soumis à la discussion.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES…

M. Jérôme GLEIZES. - Je finis, Madame la Maire, c'est ma dernière phrase.

Je ne comprends pas la panique concernant nos vœux. Je suis quelqu'un de responsable, je l'ai montré hier ou avant-hier en défendant les fontaines financées par le Qatar, alors qu'a priori on aurait pu penser que j'étais contre. J'espère que M. BAUDRIER, puisque c'est lui qui va me répondre, va nous rassurer. Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je donne la parole pour cinq minutes à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je voudrais, au nom du groupe Communiste du Conseil de Paris, mais aussi des élus et militants communistes du 20e arrondissement, exprimer toute la joie que nous aurons à voter ce projet de délibération aujourd'hui.

Le quartier Python-Duvernois est, avec le quartier de la porte de la Chapelle dans le 18e, l'un des quartiers de Paris qui souffrent du plus grand nombre de difficultés sociales et de nuisances, en particulier du fait de la proximité du périphérique.

Depuis près de 20 ans, des habitants de ce quartier se sont mobilisés pour obtenir l'engagement d'un projet de renouvellement urbain. Ils l'ont fait en intervenant en ce sens au sein du conseil de quartier Gambetta. Ils l'ont fait en créant des associations de quartier, des amicales de locataires. Partout et avec persévérance, ils ont porté la revendication que ce quartier enclavé bénéficie enfin du projet urbain auquel il a droit.

Python-Duvernois est un quartier malheureusement emblématique des erreurs urbanistiques des 30 années qu'on appelle Glorieuses, pour partie à tort. On a construit à la va-vite des immeubles de logement et des équipements sportifs sans schéma urbain cohérent. Ensuite, par une décision centralisée, sans aucune concertation, l'Etat est venu plaquer, juste sous le nez de ces milliers d'habitants, tout d'abord le périphérique, puis un énorme échangeur autoroutier, celui de l'autoroute A3. Dès le début des années 70, le quartier est devenu l'un des quartiers de Paris subissant de façon directe les nuisances de ces infrastructures.

Ces habitants ont vu émerger des projets urbains d'ampleur à proximité, porte des Lilas, et dans le quartier Saint-Blaise. A juste titre, ils ont revendiqué le même traitement, qu'on investisse de façon lourde pour ce quartier populaire. C'est tout à l'honneur de notre majorité d'avoir fait ce choix.

Le quartier Python-Duvernois a été sélectionné parmi les 200 quartiers nationaux du nouveau "Programme national de renouvellement urbain" fin 2014. Cela a été une très grande victoire pour les habitants comme pour notre équipe municipale. Aujourd'hui, quatre ans après, nous pouvons enfin approuver le projet urbain qui a été longuement concerté et discuté avec l'ensemble des partenaires comme l'A.N.R.U., l'Etat et la Région Ile-de-France, et bien sûr avec tous ses habitants. Lors de la dernière grande réunion de concertation il y a quelques semaines, près de 300 personnes étaient présentes. L'attente était très forte et nous ne la décevrons pas. Le projet proposé a remporté un très large assentiment.

Grâce à notre vote aujourd'hui, Python-Duvernois ne sera plus un quartier relégué, connu pour ses nuisances et ses difficultés sociales. Il va devenir un quartier de destination avec la création d'un grand espace vert, un parc sportif paysager de trois hectares, qui va permettre d'augmenter très fortement la surface de terrains perméables dans le quartier. Il va devenir le lieu d'implantation du plus grand équipement sportif de proximité de Paris, construit dans la perspective des Jeux olympiques. Vous connaissez tout l'attachement des communistes quant à la construction d'équipements de proximité.

La totalité des logements à proximité du périphérique seront protégés des nuisances, du bruit et de la pollution, ou démolis, permettant de protéger l'ensemble des habitants. Les logements non démolis bénéficieront tous de rénovations lourdes.

En tant qu'élus communistes, nous portons depuis cinq ans la priorité aux investissements dans les quartiers populaires. Le vote de ces projets de délibération est sans doute un des meilleurs exemples. C'est un honneur pour nous que de le voter, que de voter l'engagement d'un des plus grands projets urbains pour un quartier populaire de Paris. Je suis certaine qu'il va rassembler un grand nombre de vos suffrages. La Ville de Paris s'engage très fortement. Python-Duvernois et ses habitants le méritent. Ils se sont battus, ils ont gagné, et nous sommes fiers de nous être battus à leurs côtés.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Je donne la parole à Mme CALANDRA pour cinq minutes.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Madame la Présidente, mes chers collègues, comme maire du 20e arrondissement et tout simplement habitante de ce même arrondissement, évidemment, je suis très heureuse de l'aboutissement, non pas de seulement quatre années de travail, mais de longues, longues années, comme l'a dit Mme PRIMET, de mobilisation des habitants et des élus du 20e arrondissement.

Je voulais saluer l'engagement de Jean-Louis MISSIKA, Jacques BAUDRIER et de la Maire de Paris Anne HIDALGO à nos côtés pour faire aboutir ces dossiers. Je rappelle que quand j'ai été élue maire en 2008, j'avais été extrêmement surprise, étonnée, que le quartier Python-Duvernois de la porte de Bagnolet ne soit pas en G.P.R.U., en politique de renouvellement urbain. C'est grâce aux évolutions des analyses de la politique de la ville via les méthodes de calcul de l'I.N.S.E.E. en 2013 qu'il a enfin pu être mis en valeur que nous avions là les populations les plus pauvres de Paris. C'est pourquoi ce territoire des portes du 20e, entre la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil, est passé dans cette mandature en N.P.N.R.U. Nous avons là parmi les populations les plus défavorisées du 20e arrondissement.

Je rappelle qu'il a fallu aller sensibiliser quatre Ministres de la Ville successifs, et cela a commencé, en ce qui me concerne, par M. LEROY durant le Gouvernement SARKOZY, puis par François LAMY et Myriam EL KHOMRI, pour enfin rencontrer un soutien avec Jean-Louis MISSIKA et Anne HIDALGO, qui se sont engagés fortement en 2014, durant la campagne, pour faire sortir ce quartier de l'incroyable relégation à la fois sociale et urbaine dans laquelle il était.

Je voulais dire que les quatre années de concertation n'ont pas été de trop. Nous sommes là typiquement au cœur de l'urbanisme de résilience sur lequel nous travaillons. Il s'agit de réparer les erreurs du passé, pas seulement en termes urbanistiques et architecturaux, mais il s'agit de contrer les effets dramatiques de la pollution à cet endroit, d'où le fait de planter. Madame SIMONNET, nous ne faisons pas qu'enlever des arbres. Je vous rappelle qu'un arbre est un être vivant, qui vit, grandit et meurt, et qui peut être atteint de maladie, donc les arbres évoluent.

Nous allons créer des espaces verts dans ce lieu et jusqu'à la porte de Montreuil. Nous allons transformer tous les équipements sportifs de la porte de Bagnolet jusqu'à la porte de Montreuil en travaillant sur tous les délaissés pour les verdir. Nous allons aussi travailler sur l'implantation des populations, et Monsieur GLEIZES, la mixité sociale, ce n'est pas que de la gentrification, mais quand on veut faire sortir des populations extrêmement pauvres de la relégation, elles doivent rencontrer d'autres types de population. Il faut que la mixité se fasse dans les deux sens. Il est impératif d'avoir dans ces quartiers de l'accès à la propriété, des classes moyennes supérieures, parce qu'il y a classe moyenne et classe moyenne à Paris, ne serait-ce que pour avoir plus de mixité dans les établissements scolaires. Les établissements scolaires des quartiers périphériques sont, sur le plan de la mixité sociale, dans un état grave. Il faut contrer tout cela.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, Mme PRIMET a déjà évoqué des choses et le contenu de ce projet de délibération. Je rappelle que nous allons améliorer la qualité de l'air, notamment aussi par le travail que nous allons mener sur le boulevard périphérique. Le nombre de bâtiments démolis a été contenu, parce que reloger des gens qui

sont aux loyers les moins chers de Paris, dans Paris, était un travail de titan, et qu'il fallait être pragmatique et raisonnable pour pouvoir avancer rapidement.

La ceinture verte va être pleinement matérialisée par la création d'un parc sportif et paysager, qui va en plus désenclaver le site parce qu'enfin, Python-Duvernois va être à vue et nous allons créer une place publique sur la place de la porte de Bagnolet.

L'offre d'équipement de santé, c'était l'une des grandes attentes des habitants, va être extrêmement renforcée. Nous allons créer des équipements publics, notamment en matière de prévention pour la petite enfance. Nous allons créer bien sûr des aménagements sportifs. Nous allons créer surtout de l'emploi, des activités économiques, et je m'en réjouis parce que ce quartier était un quartier dortoir, un quartier dans lequel le chômage est à plus de 16 %. Il a des chiffres atypiques par rapport au reste de Paris et il ne bénéficie pas du rebond de l'emploi à Paris. J'ai bon espoir qu'une mixité sociale et fonctionnelle de ce quartier participe grandement à sa métamorphose.

Je souhaiterais qu'on ne vote pas des vœux qui remettent en cause quatre années de travail, de délibérations et de consultations des habitants, et qui, surtout, remettraient en question le travail fait avec l'A.N.R.U. Ce n'est pas seulement l'idée de voter un projet de délibération, c'est qu'il faut passer…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame CALANDRA, s'il vous plaît.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je finis.

Il faut passer en comité d'engagement de l'A.N.R.U. et obtenir de ce comité d'engagement le soutien à notre projet. Nous n'allons pas remettre en question tout le travail qui a été fait avec les habitants qui, eux, se sont prononcés dans les réunions.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame CALANDRA, il faut finir.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Nous allons conclure et nous allons passer aux actes. Assez des paroles, on passe aux actes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Que le temps institutionnel peut sembler long, si long, pour les habitants et habitantes, notamment de Python-Duvernois, coincés entre le périphérique, l'échangeur autoroutier, et qui attendent depuis tant d'années qu'enfin leur quartier puisse faire l'objet d'un grand projet de renouvellement.

Oui, ce grand projet de renouvellement est attendu, il est nécessaire. Il doit néanmoins à la fois répondre aux enjeux de pollution et révéler notre attachement à préserver le quartier populaire. Il y a à chaque fois ce double impératif auquel on doit répondre, qui est l'impératif des questions écologiques et, en même temps, l'impératif anti-gentrification.

J'ai lu attentivement les vœux des écologistes et j'avoue que je ne comprends pas les oppositions de Mme la maire du 20e et de l'Exécutif. J'attends avec impatience vos argumentaires pour mieux comprendre en quoi ces vœux remettraient en cause le projet et remettraient en cause quatre années de réalisation de ce projet.

Sur la question de la gentrification, j'entends que les vœux et amendements proposent, dans le cadre de la dissociation du foncier et du bâti de l'Office du foncier solidaire que nous avons déjà adopté avec enthousiasme dans cette Assemblée, que les parcelles ne soient pas forcément vendues au privé, mais par le biais de l'O.F.S. et qu'on puisse ainsi échapper à la rente financière aux promoteurs privés et bien garantir dans la durée une logique non spéculative dans la part qui serait donnée au privé.

Je ne vois pas par ailleurs en quoi cela va à l'encontre de la mixité du projet, puisque le fait d'échapper à la logique spéculative privée ne signifie pas que, dans les ratios des populations accueillies, cela change.

Il me semble en revanche très important que le principe de garantie du relogement au même prix dans les logements sociaux de l'ensemble des habitants soit bien garanti. Je souhaite avoir des réponses très précises de l'Exécutif à ce sujet, parce que la réduction des bâtiments nécessaire pour sortir de toute cette muraille le long du périphérique doit garantir ce relogement sans qu'une partie des habitants se retrouvent coincés à devoir payer des loyers qu'ils ne pourraient pas payer. Je pense que ce principe, l'Exécutif y est également attaché.

Concernant les questions écologiques, j'entends par l'Exécutif que les bâtiments le long du périphérique vont bénéficier d'une protection extrêmement importante qui fait que l'exposition aux pollutions… Pour reprendre les échanges que nous avions hier qui montraient dans un rapport que la pollution, parfois, était plus importante au centre de Paris que le long du périphérique, pouvez-vous nous confirmer que la pollution ressentie par les populations qui seront relogées dans les bâtiments reconstruits, mais avec protection, seront exposés à beaucoup moins de pollution qu'aujourd'hui ? Je voudrais avoir des précisions à ce sujet.

Autre inquiétude, celle concernant les arbres, puisqu'il y a un nombre considérable d'arbres qui vont être abattus dans ce projet. En quoi l'abattage de ces arbres était totalement incontournable ? Il y a néanmoins dans ce projet trois hectares paysagers dans un parc paysager et sportif où les équipements sportifs sont bien transformés,

mais on a toujours une problématique de pollution assez importante le long du périphérique, et c'est là où on met tous nos équipements sportifs. On hérite cela du passé. C'est une aberration en termes de santé publique, parce qu'aller courir le long du périphérique, j'en sais quelque chose, est absurde. En même temps, on ne veut pas aller courir plus loin de chez soi. Comment est-ce que les aménagements paysagers et sportifs prennent en compte cette question de santé environnementale, avec évidemment mon gros désaccord qui est sur le bilan arbres abattus et arbres replantés qui ne saurait être nul.

Vous le comprenez, je suis très intéressée par voter les vœux du groupe Ecologiste. Je pense que ce projet Python-Duvernois est extrêmement attendu. J'ai un certain nombre de réserves et d'interrogations.

Je vous remercie d'avance pour l'ensemble de vos précisions.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BACHE, pour trois minutes maximum.

Mme Marinette BACHE. - Ce sera suffisant, Madame la Maire.

Je voulais vous présenter ce vœu qui avait été présenté par Epency EPARA, adjoint au Sport dans le 20e, qui a été voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement.

Lors de la dernière réunion publique sur la Z.A.C., des engagements ont été pris concernant le fait de ne pas perdre de mètres carrés sportifs au travers de ce projet. Or, dans le programme prévisionnel des équipements publics stipulé dans ce projet de délibération, on constate justement cette perte de mètres carrés sportifs. Nous passons de 12.000 à 10.000 mètres carrés, et ceci, alors que le 20e pâtit déjà d'une sous-dotation en matière d'équipements de proximité. Le ratio est de 519 mètres carrés pour 2.000 habitants du 20e, contre 720 de moyenne parisienne. Le conseil du 20e a unanimement souhaité ne pas perdre plus avec ce projet Python-Duvernois, alors que nous adhérons très majoritairement à ses trois grands principes : conserver la totalité des surfaces sportives et en ajouter de nouvelles telles la tour des sports ; s'adapter aux évolutions et aux nouvelles pratiques, loisirs, accès libre ; favoriser la réappropriation par les habitants.

La perte sèche de deux pistes d'athlétisme existantes, celle au niveau de la porte de Bagnolet et celle au niveau de Louis Lumière, impacterait sérieusement la pratique de l'athlétisme, tant par les scolaires que par les clubs du 20e, mais au-delà.

Rien non plus n'est prévu pour favoriser la pratique du jogging par les habitants qui souhaitent disposer d'un parcours sécurisé. C'est la raison de ce vœu que nous présentons avec la maire du 20e Frédérique CALANDRA et avec Jérôme GLEIZES.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BACHE.

Pour répondre aux orateurs, je vais donner la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci à tous les intervenants et intervenantes pour ces interventions très constructives.

Je voudrais solennellement vous dire que, pour les milliers d'habitants du quartier Python-Duvernois, qui est sans doute l'un des quartiers de Paris qui subit le plus de nuisances en termes de pollution, tant de l'air que sonores, et en termes de difficultés sociales, tout le travail que nous avons mené à ce sujet l'a prouvé, c'est un jour vraiment très important à l'échelle de deux décennies et à l'échelle du début de la mobilisation des habitants de ce quartier qui se sont constitués en association au début des années 2000 et qui ont porté cette idée d'un grand projet urbain qui nécessitait une transformation radicale de leur quartier. Pour elles, pour eux, c'est un jour très important. Je remercie l'ensemble des orateurs et oratrices d'avoir souligné ce fait.

Le quartier a été classé en "politique de la ville" depuis 2004 suite à ces mobilisations et nous avons, après une bataille longue, complexe, réussi à ce qu'il soit sélectionné, fin 2014, avec la porte de Montreuil, comme quartier d'intérêt national dans le cadre du nouveau "Programme national de renouvellement urbain" mené par l'A.N.R.U. C'est le seul quartier parisien parmi ces 200 quartiers. Au départ, il n'y avait rien d'évident à ce que Paris ait un quartier qui soit sélectionné. Même la plupart des observateurs nous disaient que nous n'avions aucune chance. C'est une mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs, de la mairie du 20e, de la Ville de Paris et des acteurs locaux qui nous a permis d'obtenir cela.

Nous en arrivons aujourd'hui, après quatre ans de très nombreuses réunions de concertation, porte-à-porte et divers ateliers, à un projet urbain très innovant qui s'articule autour d'un grand parc. Je crois que c'est un élément important, c'est vraiment le cœur du projet qui va faire de ce nouveau quartier, qui est un quartier aujourd'hui relégué, un quartier de destination. Ce sera un grand parc paysager sportif de trois hectares, qui établira une nouvelle continuité de la ceinture verte entre le square Séverine et les espaces végétalisés de la Porte de Montreuil.

En termes de bilan d'espaces verts, rappelons que près de deux hectares sont désimperméabilisés et qu'en termes de bilan d'arbres, ce qui a fait débat - je réponds aux interrogations de Mme SIMONNET - nous avons un

bilan positif de 253 arbres, puisque 381 arbres seront replantés pour seulement 128 abattus, du fait des nécessités du projet. C'est un bilan de plus de trois pour un, donc très largement positif en termes d'arbres.

Tous les logements, sans exception, en contact direct avec le périphérique seront démolis ou remplacés par des immeubles d'activité, et tous les autres logements bénéficieront de rénovations lourdes, ce qui est un investissement très important à la fois de la Ville de Paris et du bailleur social, la R.I.V.P., très présente sur ce secteur. De nouveaux logements seront construits en bordure du parc, qui permettront de bénéficier d'un environnement beaucoup plus agréable et protégé des nuisances du périphérique. Il y aura un équilibre à trouver entre logements sociaux, logements libres et logements en accession sociale, sur lesquels pourra intervenir l'Office foncier solidaire, comme c'est d'ailleurs déjà inscrit dans le projet de délibération.

Il y a un programme ambitieux d'équipements publics. Je dois insister sur la création du plus grand équipement public de proximité décidé dans le cadre de la mandature, un équipement multisport de 12.000 mètres carrés qui permettra d'aller bien au-delà de la reconstitution des équipements publics sportifs existants et de faire de ce lieu un lieu de destination pour de très nombreux sportifs qui pourront profiter de ces équipements.

Tout cela viendra s'ajouter à des programmes qui ont déjà été décidés dont, la piscine Serpollet qui va ouvrir en juillet 2019, qui est actuellement en phase de finition de construction. Des visites avec les architectes sont encore prévues.

En ce qui concerne la démarche sur la santé, je tiens à souligner que la protection de la santé de la population a été l'une des préoccupations les plus importantes, et c'est bien légitime. Tout au long de la conception de ce projet urbain, nous avons expérimenté une démarche innovante : l'étude "impact santé", pilotée en lien avec Anne SOUYRIS et la DASES, afin de mesurer les conséquences sur la santé de tous les choix problématiques, et évidemment en premier lieu les polluants. Nous avons veillé, en partenariat avec l'A.N.R.U., qui a été aussi très exigeante dans le domaine, à ce que, dans le projet, tous les logements reconstruits soient bien protégés.

Pour ce qui est des réponses aux vœux, en lien avec les expressions au conseil municipal du 20e, j'ai apporté un avis totalement favorable au vœu présenté par Marinette BACHE quant à la pratique de l'athlétisme. Il y a de fortes demandes. Bien entendu, il apparaît nécessaire de restituer cette piste d'athlétisme. Il y a plusieurs options qui seront à travailler. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer avec Epency EPARA EPARA, que vous avez cité à juste titre et qui est très attaché à la pratique de l'athlétisme dans le 20e arrondissement.

Pour ce qui est du vœu présenté par Jérôme GLEIZES sur le déplacement de la barre d'immeuble…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BAUDRIER, il faudrait conclure.

M. Jacques BAUDRIER. - Nous entrons dans une phase de négociation finale avec l'A.N.R.U., sur la base d'un projet négocié de plusieurs années. Si nous voulons que ce projet aboutisse et qu'il ne soit pas renvoyé à un nouveau projet national de renouvellement urbain hypothétique ouvert dans 10 ans, il nous est impossible de changer complètement de braquet et de projet urbain. Techniquement, cela nous amènerait à reporter d'au moins une dizaine d'années. Il est clairement impossible de donner un avis favorable à votre vœu sur le déplacement de la barre d'immeubles, qui annulerait de fait tout le projet.

Enfin, sur l'Office foncier solidaire, il a été créé récemment. Nous sommes en phase de travail. A ce stade, il apparaît prématuré de s'engager pour que la totalité des logements passe en Office foncier solidaire mais, bien entendu, l'Exécutif prend l'engagement d'y travailler dans la perspective de l'adoption de la création de la Z.A.C. d'ici le mois de décembre prochain. En l'état, je propose un avis défavorable, mais c'est un avis dans la perspective d'un travail.

Mme Pénélope KOMITÈS. - Merci, Monsieur BAUDRIER. Oui, cela fait 6 minutes 30. Je le note.

Je vais demander au groupe Ecologiste s'il maintient le vœu n° 180.

Monsieur JULIEN, on est en train de parler d'un programme important. Ce n'est pas parce que M. BAUDRIER a dépassé d'une minute 30… C'est un projet sur lequel on travaille depuis 20 ans.

Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Concernant l'amendement n° 180, pour ne pas affaiblir le contrôle de légalité… Oui, je veux répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je disais que M. BAUDRIER répondait aux vœux aussi.

M. Jérôme GLEIZES. - Pour ne pas affaiblir le contrôle de légalité, j'accepte de retirer mon amendement. J'espère que, dans les six mois, le travail va se faire pour démontrer le contraire, c'est-à-dire qu'il est plus rentable de vendre à des promoteurs immobiliers plutôt qu'à l'O.F.S. parce que cela ne modifie pas les recettes pour la Ville.

Sur le deuxième vœu, je trouve que les arguments ne me satisfont pas, donc je maintiens mon vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - L'amendement n° 180 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 181 déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstention.

Le vœu est adopté. (2019, V. 179).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 182 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, merci. (2019, DU 48).

2019 DU 100 - Olympiades (13e). - Conventionnement avec l'Association syndicale libre Olympiades (A.S.L.O.). - Convention-cadre pluriannuelle et convention de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2019.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 100. Olympiades, 13e arrondissement, avec d'abord Mme GALLOIS pour cinq minutes.

Mme Edith GALLOIS. - Quelques mots me suffiront, Madame la Maire, je vous remercie.

Il s'agit simplement de renouveler une convention-cadre pluriannuelle qui existe entre la Ville de Paris et l'"A.S.L.O.", qui est l'association qui gère les Olympiades et la dalle des Olympiades. Il y a une partie privée et une partie commune sur la dalle, 11.000 habitants, mais beaucoup de passage du public.

Cette convention va lier la Ville et l'association depuis cette année jusqu'en 2026. On peut noter une nette augmentation de la contribution qui sera octroyée par la Ville. Elle va augmenter de 700.000 euros si mes comptes sont bons, puisqu'elle va passer à 2.720.000 euros. Je pense que c'est plutôt positif et que cela va dans le bon sens. Je ne peux que m'en féliciter, en espérant que cela continue dans ce sens.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame GALLOIS.

Je donne la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que c'est une très bonne nouvelle pour tous les habitants qui sont autour de la dalle des Olympiades de voir enfin réglée cette question qui était en suspens depuis un moment. Il a fallu qu'il y ait un travail de fond pour essayer d'identifier quelles étaient les charges respectives de la copropriété et de l'association syndicale libre et ce que la Ville pouvait prendre en charge.

Au-delà de cela, je voudrais dire qu'en 5e Commission, on a entendu Jean-Louis MISSIKA dire qu'une étude urbaine allait être lancée sur le périmètre des Olympiades. Je m'en félicite parce que cela fait longtemps qu'on en parle. Le premier vœu déposé date de septembre 2014, et il y avait déjà eu une réponse assez favorable sur le principe. Faute d'avoir des réponses, une question écrite a été déposée en 2016, avec une réponse nous disant que l'étude serait terminée fin 2016. Fin 2016, ne voyant rien venir, j'ai déposé un nouveau vœu. En février 2017, on a eu à nouveau la réponse que c'était imminent et qu'on aurait les résultats de l'étude.

J'apprends aujourd'hui qu'on va lancer l'étude, donc je pense que l'étude de 2014, soit n'a jamais été faite et je m'interroge un peu sur les réponses officielles qu'on a eues selon lesquelles elle était quasiment terminée, je renvoie aux réponses officielles publiées au B.M.O., soit c'est une nouvelle étude différente de la précédente.

Ce que je souhaite, c'est reprendre les termes que j'avais évoqués, à savoir que ce soit bien une étude urbaine qui intègre l'ensemble des problématiques, comme cela avait été évoqué, avec toutes les hypothèses possibles par rapport à la dalle, en s'inspirant aussi de ce qui a été fait dans le 15e pour Beaugrenelle, et que l'ensemble des parties prenantes soient associées en amont de l'étude pour en définir les contours et tout au long de cette étude dans un comité de suivi qui intégrerait toutes les parties prenantes et tous les élus du 13e qui le souhaitent.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je vais essayer de passer au-dessus de l'apathie de notre Conseil pour dire que c'est un très grand jour pour les Olympiades. Il s'agit d'un engagement très fort de la Ville de Paris, un engagement approuvé par la copropriété des Olympiades, copropriété dont je vous rappelle qu'elle a la taille d'une ville déjà conséquente, environ 8.000 habitants.

De quoi s'agit-il ? Cette nouvelle étape est très importante pour différentes raisons. Evidemment, nous avons fait beaucoup de choses. Il n'y a pas eu que les vœux d'Yves CONTASSOT, il y a eu beaucoup d'engagements, d'actions, environ une trentaine d'années après la construction des Olympiades. Il y a eu l'amélioration de la desserte en transports en commun avec la création de la ligne de bus 64, qui va d'ailleurs être prochainement prolongée, la création de la station Olympiades qui va être dotée prochainement d'une nouvelle entrée. Il y a eu le renforcement des équipements municipaux, un nouveau gymnase, le dédoublement de la crèche, l'arrivée d'un espace numérique, la reconstruction de l'école maternelle. Bien entendu, de premières actions ont été engagées sur le plan urbain. Je n'y reviens pas.

Un premier partenariat avait été conclu avec la copropriété qui permettait de renforcer l'aide au fonctionnement, aux charges quotidiennes, mais aussi d'engager les premières rénovations notamment pour les entrées. Aujourd'hui, nous entrons dans un nouveau processus. Il s'agit d'accompagner sur la durée - j'insiste sur ce point - la nécessaire rénovation de la dalle, de continuer aussi d'assumer nos responsabilités, celles de la municipalité qui considère à juste raison qu'il faut assumer les dépenses liées au caractère public d'utilisation de la dalle. Je dis d'utilisation, car cette dalle est restée privée. Il y a eu des débats à ce sujet : devait-on municipaliser la dalle des Olympiades ? Philosophiquement, oui. Sur un plan d'équité de justice, sans doute oui aussi. Juridiquement, c'est aujourd'hui illusoire de s'engager dans cette voie.

En revanche, c'était nécessaire de le réaliser dans les faits, à défaut de le faire en droit, et c'est ce que nous allons faire ici. Plus précisément, il s'agit de conclure un accord sur le temps long, à savoir huit ans. C'est évidemment très important pour donner à la copropriété l'assurance d'un financement qui ne pourra pas être remis en cause du jour au lendemain.

Cela l'est aussi pour le montant. Deux lignes sont en effet déterminées : 700.000 euros pour le fonctionnement, un peu plus de 300.000 euros pour les investissements. Cela représente donc plus d'un million d'euros mis à disposition par an en faveur de la copropriété horizontale des Olympiades. Je suis très heureux que nous ayons pu conclure un tel accord.

Je veux ici remercier l'engagement de tous, d'accord des copropriétaires impliqués dans l'"A.S.L.O.", son président Emmanuel COMPAIN, mais aussi les services de la Ville, du Secrétariat général, du cabinet de la Maire, des adjoints Jean-Louis MISSIKA et Jacques BAUDRIER, et de tous les adjoints impliqués, évidemment de mon adjoint dans le 13e Francis COMBROUZE.

C'est un grand jour pour les Olympiades et cela va nous permettre, comme le disait Yves CONTASSOT, d'engager dans la confiance un nouveau processus d'évolution urbaine.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci beaucoup à Edith GALLOIS, Yves CONTASSOT et à Jérôme COUMET pour leurs paroles. Je partage complètement l'appréciation de Jérôme COUMET et je le remercie d'avoir rappelé toutes les interventions de la Ville de Paris dans le secteur des Olympiades, dans ce quartier en grand projet de renouvellement urbain.

C'est un grand jour pour les Olympiades aujourd'hui. Nous avons déjà eu de très nombreux débats sur ce secteur dans cette enceinte depuis le début de la mandature. Il y en a eu également par le passé. Comme c'était un grand jour hier pour la porte de la Chapelle, ce matin pour Python-Duvernois, je crois que c'est une grande séance pour le renouvellement urbain.

Ce projet de délibération DU 100 est vraiment fondateur, puisqu'il concerne la mise en place d'une nouvelle convention pluriannuelle sur une durée de huit ans avec l'Association syndicale libre Olympiades. Il vient redéfinir entièrement la participation de la Ville aux charges de fonctionnement liées à l'ouverture de la dalle au public, avec les aspects de propreté, d'accès et de sécurité. Il fait suite à un audit financier qui avait été longuement demandé et réalisé de façon très approfondie en 2018, commandé par la Ville. Suite à cet audit et aux échanges nourris avec l'A.S.L.O., on subventionne l'ouverture au public à hauteur de 700.000 euros par an de la part de la Ville. Il y a une évolution forte, puisque ce sont 200.000 euros supplémentaires, soit une augmentation de plus de 40 % par rapport à la subvention de 490.000 euros dont elle faisait l'objet en 2018.

Avec la Maire de Paris Anne HIDALGO et Jérôme COUMET, maire du 13e, nous proposons que cette subvention soit accompagnée également d'une subvention d'investissement importante pour que l'espace public des Olympiades réponde aux normes d'accessibilité et de sécurité, soit en accord avec l'Association syndicale libre des Olympiades un montant de 2,7 millions d'investissement sur la durée de la convention de huit ans. Bien entendu, les travaux feront l'objet d'échanges réguliers et nourris, comme c'est la pratique et la coutume, entre la Ville et l'A.S.L.O.

Pour répondre à Yves CONTASSOT, avec Jean-Louis MISSIKA, nous avons enclenché des discussions avec l'ensemble des propriétaires des Olympiades pour mener une réflexion urbaine sur la transformation de cet îlot pour qu'il puisse être profondément requalifié dans les années à venir. Bien entendu, l'ensemble des travaux faits par le passé viendront nourrir cette réflexion. Les premières discussions avec l'A.S.L.O. sont extrêmement positives. Avec Jean-Louis, nous réunirons prochainement l'ensemble des parties prenantes, copropriétaires, élus, R.A.T.P., S.N.C.F., etc., dans un atelier de travail pour s'engager dans cette dynamique attendue de longue date par l'ensemble des partenaires.

Merci à toutes et tous.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 100). Je vous remercie.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer à la 6e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Lors de notre Commission, les trois adjoints à la Maire de Paris ont présenté aux trois élus présents les projets de délibération de leur délégation, deux élus s'étant excusés.

M. BLOCHE a plus particulièrement insisté sur le projet de délibération DASCO 28 qui initie un partenariat avec le Louvre, le projet de délibération SG 10, qui est une convention dans le cadre du projet "Oasis" dans le cadre d'un financement par le F.E.D.E.R., et le projet de délibération DFPE 159 qui est une subvention pour une association "Lire à Paris, le livre pour l'insertion et contre l'exclusion".

Mme CHARNOZ a ensuite présenté les projets de délibération de sa délégation, et plus particulièrement le projet DFPE 147 qui concerne des ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel, le projet de délibération DFPE 140 pour la réalisation d'une crèche démontable dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Louis.

Mme LEMARDELEY, quant à elle, a présenté ses projets de délibération et insisté sur le projet DLH 27 pour la construction d'une nouvelle résidence étudiante rue Piat, et a signalé le projet de délibération DAE 29, qui est une subvention à 60 associations étudiantes dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives étudiantes".

Ces présentations n'ont pas donné lieu à intervention.

Nous étions concernés par un amendement et 21 vœux. Mme BLOCH a présenté les vœux de son groupe. Il y a eu un échange entre Mme LANG et M. BLOCHE concernant les jardins d'enfants.

Je rappelle aux membres de la Commission qu'ils ont reçu une invitation pour la visite de la Sorbonne le 3 juin à 10 heures 30, puisque la Ville investit notablement dans ce site.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2019 DASCO 28 - Convention de partenariat avec le musée du Louvre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DASCO 28 avec une convention de partenariat avec le musée du Louvre.

Je donne la parole à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues.

Je suis intervenue à de nombreuses reprises sur la question de l'éducation artistique et culturelle. Notre groupe considère cet axe des politiques culturelles comme primordial car il permet un égal accès à la culture de tous dès le plus jeune âge, et participe aussi au développement de l'esprit, à la fois un esprit ouvert et critique.

L'éducation artistique et culturelle est forcément plurielle, tant l'art est divers. On le voit par exemple avec l'éducation au cinéma comme le montre la convention avec le C.N.C., à l'éducation à l'image avec l'association "Le Bal" que je connais bien dans le 18e et qui fait un travail formidable, ou encore à l'éducation à l'art dans l'espace public avec le dispositif "Art pour grandir", proposition que j'ai formulée par un vœu en novembre dernier, qui a été adopté.

Aujourd'hui, je me réjouis du partenariat qui s'ouvre entre la Ville de Paris et le musée du Louvre, dont l'objectif est de développer la découverte du musée et des collections pour les enfants et les plus jeunes, de doter les représentants d'équipes éducatives scolaires et périscolaires de la carte Louvre, et d'organiser des temps de formation.

Je tiens à rappeler que le musée du Louvre a battu son propre record de fréquentation en 2018 avec 10 millions de visiteurs, 25 % de plus qu'en 2017. Ce succès est dû aux collections diverses, aux expositions extrêmement importantes et très diverses comme l'antiquité gréco-romaine, égyptienne, l'art médiéval, classique, islamique, et même parfois l'art contemporain. Pour nous, le musée du Louvre est un véritable joyau de connaissances, d'ailleurs même à travers le monde, qui rayonne partout avec parfois des identifications multiples.

L'année dernière, plus de 2.200 personnes en groupes scolaires, sur le champ social ou du handicap, ont été accueillies le mardi, jour de fermeture. Je tiens à féliciter l'action de ce très beau musée en faveur des publics éloignés et, surtout, l'engagement du personnel éducatif. 300 classes étaient partenaires du Louvre pour des projets éducatifs au long cours.

Le renforcement du partenariat entre le Louvre et la Ville de Paris est donc pour nous, pour notre groupe, le bienvenu, et nous y souscrivons totalement. Ce n'est pour nous pas un supplément d'âme, parce que c'est vrai qu'à l'heure où nous traversons une crise grave à laquelle il nous faut répondre par des mesures à la fois écologiques, économiques et sociales, pour nous, il est très important et tout aussi primordial de répondre par des mesures culturelles en vue de rassembler, en vue d'unir notre communauté et surtout de n'exclure personne.

Ma question est simple, même si nous souscrivons : est-ce qu'il y aura d'autres avancées ? Par exemple, est-il envisagé d'autres partenariats avec des musées nationaux ? Je pense au Centre Pompidou et au musée d'Orsay. Il faut que l'impulsion pour l'éducation artistique et culturelle vienne de partout et aille partout. En septembre dernier, le Ministère de la Culture et de l'Education lançait un grand plan dédié à ce sujet dans les domaines de la musique, de la lecture, du théâtre ou encore du patrimoine. Je pense par exemple au "Plan Chorale" ou au "Plan Mercredi" de l'Education nationale. Pouvez-vous nous en dire plus, Monsieur l'adjoint à l'Education ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Merci à vous, Fadila MÉHAL, de vous être inscrite sur ce projet de délibération, puisque ce sera le seul projet de délibération qui fera l'objet d'un échange ce matin en séance du Conseil de Paris, 25 vœux suivant pour illustrer tout l'intérêt porté par notre Assemblée aux enjeux éducatifs.

Vous vous félicitez, Madame MÉHAL, de cette convention de partenariat entre la Ville de Paris et le musée du Louvre. Vous placez au centre de vos intérêts et de nos intérêts les enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

J'ai connu beaucoup de Ministres de la Culture et je ne connais pas un seul Ministre de la Culture qui n'ait pas, lors de sa première déclaration, dit de manière invariable : "et d'abord l'éducation artistique et culturelle". En ce domaine, la Ville de Paris assume pleinement ses responsabilités, avec à l'idée que donner un bagage culturel à tous les élèves parisiens, c'est incontestablement contribuer à l'égalité des chances et à la réussite éducative de tous les élèves, car nous savons combien les inégalités sont grandes en ce domaine.

La convention avec le musée du Louvre, ce sont des initiatives supplémentaires de découverte du musée et de ses collections pour des enfants et des jeunes accueillis dans le cadre des centres de loisirs et du dispositif "Action Collégiens". Ce sont 153 représentants d'équipes éducatives scolaires et périscolaires de la Ville de Paris qui seront dotés de cartes Louvre professionnelles. Ce sont des temps de formation spécifique, tout cela en lien étroit avec nos activités périscolaires.

Cette convention de partenariat avec le musée du Louvre s'ajoute à de nombreux dispositifs de la Ville. Le rôle joué par les professeurs de la Ville de Paris, qui sont, comme vous le savez, une exception parisienne, a déjà été souligné lors de cette séance à juste raison. Je rappelle qu'il y a 5.210 ateliers culturels dans les écoles, dont 500 ateliers périscolaires. Je voudrais évidemment associer à mes propos Christophe GIRARD et la Direction des Affaires culturelles, puisqu'en ce domaine, les deux directions, Affaires culturelles et Affaires scolaires, marchent main dans la main.

Vous savez également qu'une initiation musicale est proposée par et dans les conservatoires pour tous les enfants de CP des écoles publiques parisiennes ; 13.085 élèves sont touchés, au meilleur sens du terme, par ces parcours de sensibilisation musicale. Je rappelle, s'il le fallait, l'accès libre aux collections permanentes des musées de la Ville.

Beaucoup de choses se font d'ores et déjà. Evidemment, il faut toujours être ambitieux et toujours aller plus loin, et nous souhaitons pouvoir, avec d'autres institutions culturelles de l'Etat, le Centre Pompidou, le musée d'Orsay, le musée du quai Branly, pouvoir travailler, comme nous le faisons si bien avec le musée du Louvre. Je suis très heureux que nous puissions faire référence au Louvre au moment même où ont été lancées les festivités du trentième anniversaire de la pyramide.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Patrick BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 28).

Voeu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux jardins d'enfants.

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux jardins d'enfants pédagogiques.

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux jardins d'enfants parisiens.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux jardins d'enfants pédagogiques.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons, comme l'a indiqué Patrick BLOCHE, passer à l'examen de vœux non rattachés.

Nous commençons par les vœux n°s 183, 184, 185, 186 et 186 bis relatifs aux jardins d'enfants.

Je donne la parole à Rémi FÉRAUD pour deux minutes.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu que je présente est l'un des nombreux vœux présentés qui montrent le souci des élus parisiens quant à l'avenir des jardins d'enfants suite au projet de loi dit "Ecole de la confiance", qui est actuellement en discussion au Parlement. En effet, l'article 2 de ce projet de loi prévoit, comme chacun le sait, l'instruction obligatoire de tous les enfants à partir de l'âge de 3 ans, mais cela a des conséquences pour des dispositifs comme celui des jardins d'enfants qui doivent absolument nous inquiéter, parce que leur financement pourrait être remis en cause du fait de cette loi.

Une dérogation a été apportée à ce stade de la discussion parlementaire, prévoyant deux ans de transition, mais cela ne change pas la nature du problème au-delà de ces deux années de transition.

Le vœu que mon groupe a déposé s'inspire notamment de l'exemple des jardins d'enfants franco-allemands de l'A.J.E.F.A. qui existent dans le 10e et le 20e, qui permettent à des familles qui sont toutes ou partie d'origine allemande, ou germanophones, de maintenir une éducation dans les deux langues et jusqu'à l'âge de 6 ans, en sachant qu'ensuite, il existe, notamment dans le 10e, l'école Lafayette qui est franco-allemande, donc une vraie continuité. Je pense par ailleurs que c'est un vrai élément de richesse. Dans notre ville-monde et ville européenne, il serait quand même aberrant qu'une loi scolaire avec un élément couperet de scolarisation à 3 ans empêche des dispositifs aussi intéressants qui existent depuis 45 ans à Paris.

Le vœu que nous présentons s'inscrit aussi dans le cadre d'une discussion parlementaire qui n'est pas finie, pour demander que la question des jardins d'enfants soit prise en compte dans le cadre de la discussion de la loi, que des dérogations puissent être apportées, que la Ville de Paris porte cette demande forte et que la Ville de Paris soit aux côtés des jardins d'enfants dans cette période qui vient de transition en fonction de la loi qui sera adoptée par le Parlement.

Excusez-moi d'avoir été trop long.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'avais M. GLEIZES, mais c'est Mme KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Les structures d'accueil de la petite enfance proposent des méthodes alternatives d'éducation dont les bienfaits sont largement reconnus par les acteurs de la petite enfance et par les parents. Elles sont menacées de disparition par le projet de loi "Pour une école de la confiance" actuellement étudié au Parlement. M. FÉRAUD vient de l'expliquer, donc je ne vais pas rentrer dans le détail pour écourter le débat.

Je tiens tout de même à rappeler que les jardins d'enfants pédagogiques, anciennement jardins d'enfants "Paris Habitat", ont été créés dans les années 20 pour proposer, dans les arrondissements périphériques de Paris, un mode de garde accessible aux enfants des familles les plus démunies, avant leur entrée à l'école élémentaire. Grâce à l'intégration de méthodes pédagogiques innovantes laissant plus d'autonomie et accordant une place centrale à la coéducation avec les parents, ces structures ont connu un succès qui ne se dément toujours pas aujourd'hui. La récente étude que l'Institut d'études politiques de Paris leur a consacrée en est le dernier témoignage.

Je voudrais insister également sur une autre spécificité des jardins d'enfants pédagogiques qui illustre bien la plus-value que ces structures représentent pour la Ville de Paris. Je veux parler du fait que 12 % des enfants qui les fréquentent sont en situation de handicap. Cette configuration unique fait de ces établissements de véritables espaces d'intégration, d'ouverture et d'enrichissement.

Vous l'aurez compris, notre objectif à travers ce vœu est de préserver ces jardins d'enfants, dont nous avons fort besoin, en particulier dans nos quartiers populaires.

Pour conclure, je veux rappeler que le Conseil de Paris a voté, en janvier 2017, une délibération visant à la valorisation des jardins d'enfants pédagogiques. Une expérimentation est en cours dans le jardin d'enfants Edouard Robert dans le 12e arrondissement, qui intègre des enfants de 0 à 2 ans et demi. Nous suivrons donc bien sûr le bilan de cette expérimentation avec la plus grande attention.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Cela a été rappelé, la loi sur "l'école de la confiance" prévoit l'abaissement de l'âge de l'instruction de 6 à 3 ans. Je constate que les orateurs précédents ont largement omis cette précision. Or, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, c'est permettre à 26.000 enfants supplémentaires sur l'ensemble du territoire d'être instruits, 26.000 enfants qui ne sont nulle part, et je précise que ce sont les 26.000 enfants les plus pauvres. C'est d'abord une loi et un article sur la justice sociale afin de permettre à tous les enfants qui sont sur le territoire français de bénéficier de l'apport de l'école maternelle.

Cet article en question, c'est aussi une façon d'indiquer qu'il faut enfin, à la suite des Assises pour l'école maternelle organisées par le Président de la République aux côtés de Jean-Michel BLANQUER et de Boris CYRULNIK, prendre la maternelle au sérieux. C'est pendant ces trois années, entre l'âge de 3 ans et de 6 ans, qu'on parvient le mieux à lutter contre les inégalités précoces. Il faut être extrêmement exigeant avec l'école maternelle. Etre exigeant en France, cela veut dire que l'on considère que l'instruction obligatoire relève de la compétence de l'Etat, et non des communes.

Ce que proposent ces vœux, c'est de transférer aux communes l'instruction obligatoire. Ce n'est pas notre conception de l'égalité républicaine. Respecter l'égalité républicaine en France, cela veut dire que l'on confie l'instruction obligatoire entre 3 et 16 ans et la formation jusqu'à 18 ans, puisque c'est également une disposition de la loi, à l'Etat.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais d'abord saluer les 230 écoles primaires qui sont fermées aujourd'hui sur Paris - un tiers des écoles sont en grève -, saluer la mobilisation des parents et des enseignants contre ce projet de loi dite "Pour une école de la confiance". Je voudrais également saluer la mobilisation de toutes celles et ceux qui travaillent dans les jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.

Oui, la scolarisation dès 3 ans, c'est une bonne chose, mais au passage, il eut été fort intéressant de se préoccuper de la question de l'enseignement privé qui va, par ce biais, ponctionner de l'argent public de manière totalement, selon moi, inacceptable. Quand on défend l'école républicaine et l'égalité des droits, on se préoccupe de cela, mais ce n'est pas le problème du Gouvernement.

A l'automne dernier, le Conseil de Paris a confié à l'Observatoire sociologique du changement de Sciences Po une enquête qualitative et quantitative. Elle révèle une richesse des jardins d'enfants pédagogiques quant aux apprentissages, à l'autonomie, aux rapports aux adultes, au plaisir dans les apprentissages. L'enquête insiste sur le fait que l'accompagnement est très différent de celui proposé par les écoles maternelles et que, dans l'intérêt de l'enfant, c'est extrêmement positif, ce qui s'y passe.

Il serait bien que le modèle de ces jardins d'enfants pédagogiques se généralise sur l'ensemble du territoire de la République. Dans le cadre de cette bataille, je souhaite qu'on ne se dise pas "ça y est, il y a la scolarité dès 3 ans, donc on ferme ces jardins pédagogiques, et peu importe l'intérêt de l'enfant". Je souhaite que l'on défende et que la Maire de Paris défende cet héritage des années 20 et toute cette expérience accumulée, et que, vu les conclusions du rapport, on plaide auprès du Gouvernement pour valoriser cette démarche parisienne et s'engager à maintenir et à développer ce service public de la petite enfance, qui est à cheval entre le service public de la petite enfance et l'école maternelle, et qu'on réfléchisse à ce que cela s'intègre dans la scolarisation dès 3 ans.

J'ai lu avec attention le vœu de l'Exécutif que je trouve très positif en la matière.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à toutes vos interventions, je vais d'abord donner la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci. Pourquoi d'abord à Patrick BLOCHE ? C'est une question.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - C'est à vous de répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Vous avez dit "je vais d'abord donner la parole à Patrick BLOCHE". Cela m'interrogeait.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Avant de procéder au vote sur les vœux, je donne d'abord la parole à Patrick BLOCHE. Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai été trop rapide.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Comme toujours.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je ne sais pas comment je dois le prendre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à Rémi FÉRAUD, à Fatoumata KONÉ, à Danielle SIMONNET, d'avoir rappelé ce que sont les jardins d'enfants. C'est une très belle histoire liée aux immeubles de "Paris Habitat" dans les années 20. Il y a une dimension de bilinguisme rappelée par Rémi FÉRAUD à travers les jardins d'enfants franco-allemands. Vous avez insisté, les uns et les autres, de façon très juste, sur le fait que c'étaient de véritables lieux d'innovation sociale et pédagogique et, de ce fait, la source d'une réflexion féconde pour l'évolution de notre système éducatif.

Nous pouvons collectivement considérer que l'école publique a à apprendre des jardins d'enfants, et réciproquement. De ce fait, une remarquable étude, qui a été également citée, et menée par l'Observatoire du changement de Sciences Po, nous confirme dans le fait qu'il faut à tout prix pérenniser ces jardins d'enfants qui, comme vous le savez, existent à Paris comme à Strasbourg.

J'ai dit, en anticipant notre débat, notre volonté collective d'assurer cette pérennisation des jardins d'enfants à une délégation de parents et d'agents de la Ville de Paris travaillant dans ces structures, que j'ai reçue mardi dernier à l'Hôtel de Ville.

De ce fait, je vous ai écoutée avec beaucoup d'attention, Madame LANG. Vous êtes rapporteur du projet de loi Blanquer à l'Assemblée nationale. Je n'ai absolument pas compris en quoi le fait de pérenniser les jardins d'enfants était un transfert aux communes de l'instruction obligatoire à partir de 3 ans. Comme vous avez la capacité d'agir, je vous rappelle que, dans toute loi, il peut y avoir des dérogations, et je souhaiterais que vous puissiez, en seconde lecture à l'Assemblée nationale, prendre une initiative en ce sens afin de donner toute confiance aux jardins d'enfants.

C'est dans cet esprit que je souhaiterais que nous puissions nous rassembler autour du vœu présenté par l'Exécutif qui vous a été transmis demandant en conséquence le retrait des vœux déposés.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 183 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui, merci.

Le vœu n° 184 déposé par le groupe Ecologiste est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui, merci.

Le vœu n° 185 déposé par le groupe Démocrates et Progressistes est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Vous ne le retirez pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 185 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 186 déposé par Mme SIMONNET est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, et je salue le vœu de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 186 bis, je vais donner la parole pour deux explications de vote, d'abord à Mme BOUGERET, puis à Mme LANG.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Très brièvement, nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif. Il y a évidemment de bonnes choses. Nous étions plutôt favorables à ce qu'il y ait une réflexion sur l'avenir des jardins d'enfants, ce qui est d'ailleurs porté par le vœu de Mme LANG, mais vous mettez un peu la charrue avant les bœufs. C'est bien de se poser des questions, mais vous actez déjà le fait que ces jardins d'enfants, aussi intéressants et pertinents, notamment dans le domaine de l'accueil des enfants handicapés, soient-ils, ont vocation à exister de manière pérenne. Une fois encore, le Conseil de Paris se fait législateur à la place du législateur. Je pense qu'il y a beaucoup de parlementaires sur ces bancs pour, s'ils le souhaitent, essayer d'amender la loi qui est en cours de discussion au Parlement.

En tout état de cause, notre groupe s'abstiendra à ce stade sur le vœu de l'Exécutif et votera le vœu de Mme LANG.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Trois points rapides. L'étude de l'O.S.C., les conclusions seront rendues en décembre 2019, donc pour l'instant, personne ne peut se prévaloir des conclusions de l'étude de l'O.S.C.

Deuxièmement, s'agissant des enfants porteurs de handicap, il faudra expliquer aux parents de ces enfants qu'ils peuvent rester dans des jardins d'éveil et des structures de la petite enfance entre 3 et 6 ans quand leurs camarades valides auront le droit d'aller à l'école et qu'eux seront maintenus dans des structures de veille de la petite enfance. Bon courage !

Troisièmement, je terminerai par une citation du S.N.U.I.P.P., une fois n'est pas coutume : "Le maintien des jardins d'enfants est un transfert des questions éducatives vers le privé et les communes. C'est un mauvais signal envoyé à l'école maternelle".

Je voterai évidemment contre le vœu de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur FÉRAUD, une explication de vote ?

C'est M. FÉRAUD tout seul, s'il vous plaît, Madame LANG.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons d'autant plus le vœu de l'Exécutif que les propos d'Anne-Christine LANG ne peuvent que nous inquiéter et marquent quand même beaucoup de déconnexion par rapport à la réalité du terrain parisien. J'invite Anne-Christine LANG à développer auprès de la communauté éducative ses arguments qui me paraissent incroyables et tellement déconnectés de la réalité parisienne.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai également une demande d'explication de vote de Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Le groupe "Génération.s" s'associera au vœu de l'Exécutif et aux inquiétudes qui ont été relevées dans les différentes interventions qui viennent de se succéder. Evidemment, nous rappelons de manière très ferme notre forte inquiétude, voire nos regrets, du fait de devoir, par cette loi, subir des choix qui sont faits de donner 12 millions d'euros tranquillement pour la Ville de Paris, par an, à l'éducation privée, sans aucune contrepartie, sans jamais se poser la question dans quelle mesure le privé va participer à la mixité sociale. Nous le regrettons très fortement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame LANG, s'il vous plaît, cela suffit !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 186 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 180). Je vous remercie.

Voeu déposé par MM. François DAGNAUD, Sergio TINTI, Mmes Fatoumata KONÉ et Léa FILOCHE relatif aux directeurs d'école.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de loi de "l'école de la confiance".

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la loi pour "une école de la confiance".

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au financement des écoles pour la scolarisation des 3-6 ans.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer aux vœux n°s 187, 188, 189, 190 et 190 bis relatifs au projet de loi "l'école de la confiance".

La parole est à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La confiance ne se décrète pas et, à l'école, elle se construit dans la clarté des objectifs, dans leur capacité à fédérer tous les partenaires autour d'un projet de réussite éducative et, naturellement, par le dialogue. Construire une école de la confiance implique donc de mobiliser tous les partenaires, de les associer, de les entraîner.

C'est peu dire à ce stade que le projet de loi porté par le Ministre de l'Education nationale "Pour une école de la confiance" n'atteint, de ce point de vue, que modérément son objectif. Lors de l'examen en première lecture, un amendement a été voté permettant la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux, fusionnant administrativement écoles et collèges et ouvrant ainsi la voie à la transformation des directions d'école en adjoints auprès d'un principal du collège de secteur.

Si nous sommes résolument attachés à renforcer la cohérence et les liens entre école et collège, comme c'est déjà le cas dans les réseaux R.E.P., il serait illusoire d'imaginer que l'invention d'un nouvel organigramme et la remise en cause des missions essentielles des directions d'école puissent être une solution. Ces fonctionnaires de l'Education nationale, très impliqués dans la vie de leur école et du quartier, sont en première ligne pour relever tous les défis de l'école dans nos quartiers, notamment à Paris. Ils représentent un relais primordial entre l'institution scolaire, les services municipaux et les familles, et j'ajoute qu'ils garantissent l'accompagnement des élèves à un âge où, nous le savons, une proximité éducative est tout à fait indispensable pour accompagner les élèves.

Cet amendement pourrait affaiblir également les conseils d'école qui sont aujourd'hui placés sous la direction de l'école, au plus près de la réalité territoriale, des enjeux pédagogiques et des familles. Ce vœu propose donc que les missions essentielles des directions des écoles soient reconnues et préservées, et appelle tous les parlementaires parisiens à relayer notre vigilance dans la suite de la procédure parlementaire.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je propose à Jean-Noël AQUA de présenter le vœu n° 188, Carine PETIT les vœux n°s 189 et 190. J'ai déjà été saisie d'explications de vote sur l'un ou l'autre de ces vœux. Mme LANG également, puis d'avoir une réponse de l'Exécutif sur l'ensemble de ces vœux. Cela vous convient ?

Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le trop de confiance attire le danger, affirmait Don Fernand dans "Le Cid". Le projet de loi de l'école de la confiance comporte de nombreux dangers. Le premier est bien sûr, contrairement à ce qui est affirmé, la territorialisation de l'éducation, car ce projet signe bel et bien la fin du cadre national d'éducation, condition pourtant de la réussite des enfants.

Le Ministre et la co-rapporteuse Mme LANG usent et abusent de la "fake news" pour expliquer que la loi ne signifie pas la fin des directeurs d'école, par exemple. Pourtant, "breaking news", les professeurs savent lire, notamment les projets de loi. Si 70 % sont aujourd'hui en grève sur Paris et plus de 230 écoles fermées, c'est qu'il y a bien un loup entre autres sur ce point.

Nous le redisons, la liberté sans l'égalité n'est qu'un vain mot. Quelle liberté pour les élèves dont le parcours scolaire sera déterminé par leur établissement d'origine ? Quelle liberté quand le cadre général du projet ne cherche en réalité qu'à faire des économies et à gérer la pénurie, économies sur les enseignants dont le métier n'est pas revalorisé ? Le Ministre voudrait compenser avec un vivier d'étudiants enseignants précaires sans formation pédagogique. Un statut au rabais pour nos enfants, est-ce bien sage ?

L'austérité épargnera toutefois les premiers de cordée qui pourront fréquenter les établissements d'enseignement international. Elle épargnera aussi les écoles maternelles privées. Elles se voient récompensées probablement de leur contribution à la ségrégation scolaire, particulièrement forte sur Paris, par un beau cadeau de

12 millions d'euros sur Paris, dommage collatéral de l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans, où l'on voit que l'argent public existe bel et bien quand il s'agit d'arroser le privé.

L'école de Jean-Michel BLANQUER est celle de la compétition scolaire dans laquelle il y aura quelques gagnants pour beaucoup de perdants. Or, ces perdants, ce sont nos enfants.

Nous voulons donc soutenir par notre vœu la communauté éducative qui manifestera massivement cet après-midi contre le projet Blanquer. Nous le redisons, une école de l'émancipation pour toutes et pour tous est possible.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Carine PETIT pour la présentation des vœux n°s 189 et 190.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ces vœux concernent la loi Blanquer dite "Pour une école de confiance", discutée en ce moment par la représentation parlementaire. Depuis ce matin et depuis quelques jours également, les écoles affichent des banderoles, des pancartes qui affichent "quelle confiance ou pas confiance". Elle fédère aujourd'hui, en effet, un certain nombre d'oppositions, d'inquiétudes et d'interrogations.

Depuis le lancement du "grand débat" par le Président de la République, nombre de Ministres votent des choses sur la santé, sur l'éducation, sur bien d'autres secteurs du service public de notre pays, qui les remettent en cause et les chamboulent très fortement.

Premier point que nous souhaitons soulever ce matin, la scolarisation obligatoire à 3 ans et surtout sa principale conséquence sur les collectivités territoriales : le financement de ces écoles privées sous contrat. Nous demandons que la représentation nationale étudie une implication plus forte. Elle ne peut pas se faire sans aucune contrepartie par ces établissements de l'enseignement privé pour les écoles maternelles.

Plus globalement, pour le débat en cours autour de la loi Blanquer, nous alertons sur quelques points supplémentaires. D'abord, la fusion des collèges et des écoles primaires - cela a été rappelé par mon collègue François DAGNAUD - sur l'établissement unique des savoirs fondamentaux fait encore craindre une perte du lien de proximité avec les familles. L'intérêt pour l'amélioration de la liaison école/collège n'est pas démontré, et l'intérêt pour les projets pédagogiques d'établissement et leur autonomie ne l'est pas non plus.

Par ce vœu, "Génération.s" souhaite que notre Conseil interpelle le Gouvernement sur les inquiétudes, les oppositions à ce projet de loi pour l'Education nationale, et sa nécessaire évolution. Une ambition forte pour une école de la confiance nécessite des personnels qualifiés, valorisés, bien rémunérés, non des fermetures de classe et des établissements, non des suppressions de postes qui creusent les inégalités scolaires dans notre pays. Comme maires d'arrondissement, nous sommes toujours à demander que les deux ans et demi soient intégrés dans le calcul des effectifs d'une école et à négocier, école après école, les non-fermetures de classes pouvant faire une école inclusive à partir de deux ans et demi dans les écoles publiques.

Je vous transmettrai, Madame LANG, le nombre de postes d'A.V.S. qui ne tiennent pas quelques semaines ou quelques mois dans les écoles maternelles et qui ne permettent pas non plus une école inclusive pour les petits parisiens handicapés.

Manifestement, ce dialogue n'existe pas. Malgré le "grand débat", manifestement, ceux et celles qui mettront en œuvre cette politique au quotidien dans les classes n'y adhèrent pas. Au contraire, cette loi les mobilise, et nous les soutenons dans cette mobilisation. Nous ne pouvons donc qu'interpeller les parlementaires, le Ministre de l'Education nationale, le Gouvernement, sur l'envie de passer en force sans réellement convaincre. En effet, la confiance ne se décrète pas, les élèves en seront perdants, bien loin de l'objectif affiché.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le hasard de l'ordre du jour de notre séance du Conseil nous amène à examiner ces vœux, alors même qu'il y a une très forte mobilisation des enseignants aujourd'hui, avec de nombreux établissements fermés, et une mobilisation très forte également des parents d'élèves à leurs côtés. Je voudrais que ce soit souligné. On l'a vu dans la rue d'ailleurs pas plus tard que samedi dernier.

Beaucoup de choses ont été dites par deux maires d'arrondissement, François DAGNAUD et Carine PETIT, ainsi que par Jean-Noël AQUA. Je m'associe évidemment à leurs propos.

Je ne reviens pas sur les jardins d'enfants, sinon pour dire que j'ai été abasourdi par la légèreté avec laquelle, Madame LANG, vous avez évoqué le fait que les jardins d'enfants accueillent 12,7 % d'enfants en situation de handicap.

Deuxième point, l'instruction obligatoire dès 3 ans est effectivement un cadeau invraisemblable à l'enseignement privé : 12 millions d'euros pour notre Ville, sans aucune contrepartie en termes de mixité sociale, d'inclusion des enfants porteurs de handicap ou d'accueil des enfants allophones.

J'en terminerai avec la création si controversée des établissements publics des savoirs fondamentaux, sans remettre en cause le continuum entre l'école et le collège, le premier et le second degré, mais il y a une légitime inquiétude des directrices et des directeurs des écoles élémentaires sur leur place et sur leur rôle. A travers le vœu de l'Exécutif que je présente, Paris souhaitait partager cette inquiétude, car la directrice et le directeur des écoles jouent un rôle important dans le lien avec les familles. Il ou elle incarne de façon très visible l'école vis-à-vis des familles.

A travers le vœu de l'Exécutif qui reprend et rassemble notre Assemblée, nous souhaitons plus que jamais dire notre attachement à une école publique qui soit celle de la réussite éducative pour tous. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Parlement de revenir sur nombre de dispositions de cette loi Blanquer qui porte si mal son nom.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai été saisie de deux explications de vote sur le vœu de l'Exécutif, l'une de la part de Mme Alix BOUGERET, l'autre de la part de Mme Anne-Christine LANG.

Madame BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons contre le vœu de l'Exécutif, qui est une sorte de plaidoyer fourre-tout contre la loi Blanquer, non pas que cette loi ne soit pas perfectible, elle l'est. Il y a des points qui restent à améliorer. Je pense au rôle des directeurs à Paris qui doit être réaffirmé, garanti, mais on compte sur la vigilance de la collectivité parisienne pour maintenir et assurer le rôle des directeurs à Paris compte tenu de leurs multiples tâches dans les établissements et du lien qu'ils créent au quotidien avec les parents.

On voit bien que la compensation financière avec le privé est le sujet qui bloque l'Exécutif parisien, mais encore une fois, je pense que la loi va s'appliquer et que les compensations seront effectuées.

Pour terminer, un élément de ce vœu qui demande de garantir l'objectif de baisse des effectifs moyens par classe. Je veux rassurer la Mairie de Paris, puisqu'avec 3.000 élèves qui quittent Paris et les écoles parisiennes par an, je pense que la politique qui est menée par l'Exécutif garantit à elle toute seule la baisse des effectifs à Paris.

Nous voterons contre ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Anne-Christine LANG pour une explication de vote.

Mme Anne-Christine LANG. - Très rapide. Je m'adresserai uniquement aux gens qui font preuve d'un minimum d'honnêteté intellectuelle, et pas à ceux qui contribuent à divulguer des "fake news".

S'agissant de l'école obligatoire à 3 ans, je rappelle partout ici qu'il figurait dans le programme de tous vos candidats à toutes les élections, et que financer l'école privée est une obligation constitutionnelle. Comment auriez-vous fait pour mettre en œuvre cette promesse ?

Deuxièmement, je le répète, il n'est absolument pas question de supprimer les directeurs d'école, de les renforcer, de leur créer un statut, un chantier qui a été ouvert depuis plus de 20 ans, Monsieur BLOCHE, et que nous avons toujours soutenu. A la fin de la mandature, les directeurs d'école auront enfin un statut.

Concernant les établissements des savoirs fondamentaux, je me contenterai de lire trois lignes de Jean-Paul DELAHAYE, que vous connaissez tous dans cet hémicycle : "L'amendement inséré dans le P.J.L. pose une question importante pour l'avenir de la démocratisation scolaire. Il s'agit d'apporter une contribution décisive à la mise en œuvre d'une scolarité obligatoire enfin cohérente, avec une véritable articulation entre l'école élémentaire et le collège. La création d'une scolarité obligatoire unique, la réalisation de l'école fondamentale imaginée depuis longtemps mais jamais réalisée, un projet qui répond à l'ambition que nous sommes nombreux à partager depuis longtemps, tous bords politiques confondus".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame LANG.

J'ai été saisie de deux explications de vote supplémentaires, M. FÉRAUD et M. AQUA.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Il est d'autant plus important de voter le vœu de l'Exécutif. D'abord, je pense qu'Anne-Christine LANG s'adressait notamment à moi et au groupe Socialiste, puisqu'elle s'adressait aux gens de bonne foi avec honnêteté intellectuelle. Nous en faisons partie.

Ensuite, s'il n'y avait pas de difficultés sur le projet de loi Blanquer, il y aurait beaucoup plus de sérénité dans les interventions de ceux qui le défendent. Je suis surpris qu'il n'y ait que les groupes de la majorité municipale qui, aujourd'hui, défendent un certain nombre de principes, notamment celui des conditions d'exercice des directeurs d'école et de leur rôle extrêmement important, nous le savons.

Enfin, nous sommes ici des élus municipaux. Notre vœu a pour but de venir nourrir positivement une discussion parlementaire qui est en cours. Nous ne sommes pas dans les slogans, nous ne sommes pas dans les éléments de langage. Nous sommes dans la prise en compte d'une réalité parisienne et des besoins des enfants et de la communauté éducative parisienne, pour réclamer des garanties dans une loi qui est en cours de discussion au Parlement. Je pense que cela mérite d'être pris au sérieux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Je pense que Mme LANG n'a pas besoin de s'énerver. Le sujet est suffisamment important. On parle de l'avenir de nos enfants. La fébrilité que l'on voit est le témoin que quelque chose ne passe pas et qu'aujourd'hui un ressort est cassé. On nous parlait de la confiance, on nous présentait un Ministre sûr de lui, mais on voit bien que c'est cassé.

Sur les "fake news", Madame LANG, vous soutenez un Gouvernement qui a été habitué aux "fake news". Je n'irai pas sur BENALLA ou sur Geneviève LEGAY, mais le Ministre BLANQUER est le Ministre des "bobards", on le sait. Oui, la scolarisation obligatoire telle que vous l'avez prévue va être un cadeau de 12 millions d'euros sur Paris. Oui, le statut des directeurs d'école, et ils savent très bien lire, n'est pas assuré aujourd'hui. Il y a énormément d'incertitudes dans ce que prévoit la loi. Oui, c'est une atteinte au service d'éducation tel qu'on le connaît.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour le vœu de l'Exécutif qui résume bien tous ces points.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pour conclure ces explications de vote, Madame Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Je ne vais pas rajouter sur le fond, mais sur la forme. Je suis assez inquiète de la teneur des débats.

Je vous invite, Madame LANG, à venir à la manifestation cet après-midi. Le rendez-vous est à 14 heures, place de l'Opéra. Vous pourrez directement discuter, non seulement avec les enseignants, mais aussi avec les directeurs et même avec beaucoup de parents d'élèves, parce que la communauté des parents d'élèves est très mobilisée, très inquiète, et tout à fait consciente de ce qu'il est en train de se passer et de ce que vous faites pour l'école et pour leurs enfants.

Par ailleurs, je pense que vous l'observez autant que moi, la manière dont ce Gouvernement traite les questions de mobilisation sociale est gravissime. S'asseoir sur des manifestations, quelles qu'elles soient, quel que soit le sujet, sans jamais se poser la question de leur représentativité, dénigrer en permanence leur nombre et le taux de grévistes, est aussi révélateur du fait que vous n'êtes pas dans la démocratie, ni dans la démocratie sociale ni dans la démocratie parlementaire. Vous n'y êtes pas, et c'est cela qui vous perdra d'ailleurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 187 est-il retiré, Monsieur DAGNAUD ? Oui.

Le vœu n° 188 est-il retiré, Monsieur AQUA ? Oui.

Le vœu n° 189 est-il retiré, Madame FILOCHE ? Oui.

De même que le vœu n° 190 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 190 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 181). Je vous en remercie.

Voeu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la scolarisation à domicile.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 191 est relatif à la scolarisation à domicile.

Je donne la parole à Mme LANG pour deux minutes maximum.

Mme Anne-Christine LANG. - Il y avait une demande de modification de l'Exécutif que, malheureusement, je ne retrouve plus, mais je pense que M. BLOCHE me le rappellera.

Mon vœu concerne l'instruction à domicile qui est, comme vous le savez, une obligation constitutionnelle, puisque la loi dit que c'est l'instruction qui est obligatoire, et non pas l'école. La plupart des enfants vont à l'école.

Malgré tout, le droit à être instruit à domicile est un droit inaliénable, constitutionnel. Un certain nombre d'enfants à Paris, comme dans l'ensemble du territoire, sont instruits à domicile.

On n'a pas beaucoup de visibilité sur l'instruction à domicile à Paris, donc mon vœu visait dans un premier temps à avoir un état des lieux, un certain nombre de données chiffrées, sur l'instruction à domicile à Paris, dont on sait sur l'ensemble du territoire qu'elle est en légère hausse.

Deuxièmement, de façon plus détaillée, connaître le nombre de saisines du Procureur de la République qui ont été effectuées pour défaut d'instruction, puisque ne pas instruire ses enfants est un délit. Simplement avoir un état des lieux, en sachant que le texte "Ecole de la confiance" renforce le contrôle sur l'instruction à domicile et les prérogatives des maires.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre et vous reformaliser la proposition d'amendement, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Votre vœu, Madame LANG, permet de rappeler fort justement que seule l'instruction est obligatoire, et non la scolarisation. En effet, il a toujours été reconnu aux familles, dès la loi du 28 mars 1882, la possibilité d'assurer l'instruction à domicile. L'article L. 131-1-1 du Code de l'éducation estime que l'instruction obligatoire est assurée prioritairement dans les établissements d'enseignement, mais l'article L. 131-2 laisse l'opportunité de donner l'instruction "dans les familles".

Historiquement, cette liberté a toujours été une source d'inquiétude et l'objet de demandes de vigilance et de contrôle. Je rappelle que la loi de 1998 a constitué une étape dans la mise en place de contrôles de l'obligation scolaire. L'actuel projet de loi en cours de discussion par le Parlement prévoit à nouveau des dispositions en ce domaine.

De ce fait, comme j'essaie d'être honnête, de bonne foi, et de ne pas être sectaire, je vais donner un avis favorable à votre vœu, avec un léger amendement, qui est un amendement purement formel mais qui vise simplement à rappeler que nous ne pouvons travailler, en 6e Commission, que sur des données communiquées par l'Académie, puisque c'est elle seule qui les possède.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois que cet amendement est accepté. Madame LANG ?

Mme Anne-Christine LANG. - Je vais accepter cet amendement, mais je précise quand même que le texte prévoit que le maire, et non plus l'Académie, puisse saisir le Procureur. Ma question portait précisément sur le nombre de saisines par le maire, puisque c'est désormais une de ses prérogatives.

Oui, j'accepte cet amendement, et je remercie M. BLOCHE.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous laisse voter le vœu et poursuivre la discussion sur ce sujet.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 191 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 182). Je vous en remercie.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux filières professionnelles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 192 est relatif aux filières professionnelles.

La parole est à Mme Carine PETIT pour le présenter.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous souhaitons, par ce vœu, émettre une alerte particulière concernant les lycées professionnels et la formation qu'ils dispensent à un jeune sur trois en France pour l'obtention de C.A.P. et de bac pro.

Le Ministre de l'Education nationale prévoit donc, pour un jeune sur trois de 15 à 18 ans, une forte réduction des heures d'enseignements généraux. Au lieu de quatre heures de français et d'histoire géographie en C.A.P., il y aura une heure par semaine. Nous pouvons alors constater la faible ambition des nouveaux programmes.

Pourquoi ce choix ? Non pas pour valoriser la voie professionnelle, mais tout simplement pour réduire des heures, des postes, des heures d'enseignement, en faisant le pari peut-être que les lycéens professionnels, leurs enseignants, ne diront rien et passeront sous silence cette réforme, en faisant le pari aussi qu'il n'y aura pas de

débat public et que la réduction de ces postes et de ces heures d'enseignement fera des économies sur le dos aussi de la voie professionnelle.

Que demandons-nous par ce vœu ? Que la Ville de Paris, qui est très attachée à une formation professionnelle de qualité et qui agit, favorise par des dispositifs, comme les invitations aux lycéens professionnels de la filière mode aux "fashion weeks", la mise en réseau pour des stages de qualité, par les cours municipaux aussi où elle encourage la qualification quel que soit son parcours, ses revenus, son bagage de départ, par le lycée municipal pour adultes également dans le 14e arrondissement, ou en mettant en lumière les travaux du lycée Raspail sur les filières "climat" prometteuses d'emplois…

Nous demandons que la Ville de Paris interroge le Ministre de l'Education nationale sur l'évolution de la formation professionnelle à Paris. Quelles filières seront regroupées, et où ? Pour les nombreuses filières des métiers d'art, rappeler qu'une formation générale est indispensable aussi pour rentrer dans une école d'art. La Ville est attachée à l'accès de tous et de toutes à ces écoles.

Manifeste aussi auprès du Ministère sa grande préoccupation quant à la réduction de la qualité de la formation pour un jeune sur trois, principalement issus à Paris des quartiers populaires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame PETIT.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Carine PETIT, à votre groupe d'avoir pris l'initiative de cet excellent vœu qui va nous permettre de réaffirmer l'attachement de la Ville de Paris à l'enseignement général au sein des lycées professionnels. Il ne faudrait d'ailleurs pas que ces heures diminuent trop car cela pourrait contribuer au risque de dévalorisation supplémentaire de ce type de cursus.

Je n'ai pas beaucoup d'autres choses à dire, sinon de profiter de votre vœu pour dire notre inquiétude sur le silence de la Région Ile-de-France, qui doit normalement se voir transférer, en 2020, les 12 lycées municipaux de la Ville. C'est une convention qui avait été signée en son temps par Colombe BROSSEL. Je signale qu'à l'heure actuelle, l'inaction de la Région Ile-de-France ne permet pas à l'Académie de procéder à la refonte de la carte des formations comme elle le souhaiterait, donc nous avons une vraie difficulté en ce domaine.

Avis favorable à l'adoption de ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 192 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 183).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mobilisation de la jeunesse pour le climat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 193 est relatif à la mobilisation de la jeunesse pour le climat.

La parole est à Fatoumata KONÉ pour deux minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Et un, et deux, et trois degrés ! C'est un crime contre l'humanité ! Et un, et deux, et trois degrés ! C'est un crime contre l'humanité ! On n'est plus chaud, plus chaud, plus chaud que le climat ! On est plus chaud, plus chaud que le climat !

Et oui, mes chers collègues, notre jeunesse a décidé de se mobiliser pour le climat, inquiète pour son avenir. C'est grâce à Greta THUNBERG, une Suédoise de 16 ans devenue la nouvelle icône de la lutte contre le changement climatique, que le mouvement "Fridays For Future" est né. La mobilisation rassemble désormais plusieurs dizaines de milliers de jeunes dans 50 pays, chaque vendredi, et a également pris de l'ampleur à Paris.

Certes, notre Ville n'est pas en reste en matière de lutte contre le dérèglement climatique, en témoigne l'adoption à l'unanimité du "Plan Climat Air Energie" territorial au Conseil de Paris de mars 2018, mais nous pensons tout de même que les grands enjeux environnementaux doivent être intégrés encore davantage à nos politiques municipales, notamment dans nos établissements scolaires, car il est de notre devoir de répondre à l'interpellation de ces jeunes en leur donnant des moyens d'agir concrètement dans leur quotidien.

C'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris profite de la mobilisation en cours pour redynamiser les dispositifs d'éducation de la jeunesse aux grands enjeux environnementaux. Nous demandons que soit proposée une expérimentation de rédaction de "Plan Climat" dans les collèges parisiens volontaires, qui pourrait s'appuyer sur l'expertise de structures comme l'Agence Parisienne du Climat, que des actions concrètes soient menées afin que

les cantines de nos collèges soient bonnes pour le climat, via par exemple la mise en place d'un choix végétarien quotidien et des actions de sensibilisation de lutte contre le gaspillage alimentaire.

A travers la mise en œuvre de ces différentes propositions, notre Ville permettra à sa jeunesse de mettre ses actes en adéquation avec ses convictions.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci pour votre initiative et celle de votre groupe, Fatoumata KONÉ.

J'ai eu le plaisir, avec la Maire de Paris, de participer à la "Marche des jeunes pour le climat" du 15 mars. J'ai également accueilli, avec Pauline VÉRON, ici même des représentantes et représentants des conseils de la vie lycéenne, le 27 mars dernier, qui nous ont beaucoup parlé de leurs préoccupations environnementales.

Comme vous le savez, nous disposons, à la Ville de Paris, d'outils et de structures qui ont une expertise reconnue en ce domaine. Je pense aux centres de ressources. Vous savez combien nous menons de multiples actions, aussi bien sur les temps scolaires que périscolaires, notamment dans le cadre d'"Action Collégiens".

En ce qui concerne la restauration scolaire, vous savez notre mobilisation pour que des actions soient également réalisées et incitent aux changements de comportements souhaitables.

De ce fait, je suis profondément d'accord avec la vision que porte votre vœu, qui nous encourage à aller plus loin et plus vite pour transformer nos comportements et nos modes de vie. Cela passe d'abord et surtout par la jeunesse.

De ce fait, à part quelques amendements à votre vœu, que je pense que vous accepterez, je donne un avis tout à fait favorable à votre vœu. J'espère pouvoir dire : c'est tous ensemble, tous ensemble, que nous allons pouvoir adopter ce vœu !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les amendements sont manifestement acceptés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 193 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 184).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de cours "oasis" dans les écoles et collèges de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 194 est relatif à la création de cours "oasis" dans les écoles et les collèges de Paris.

La parole est à Mme KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues.

Pour répondre à l'enjeu de résilience de la ville, les cours des établissements scolaires sont des leviers importants car leur sol bitumé participe massivement à l'effet d'îlots de chaleur urbains. La prochaine étape est donc d'aller plus loin encore, car chaque élève scolarisé à Paris devrait, au sein de son école, dans sa cour de récréation, avoir accès à un jardin pédagogique, à des ombrages d'arbres, à des points d'eau, des fontaines pour boire et se rafraîchir.

Je suis intervenue au dernier Conseil pour saluer le projet des cours "oasis", mais également alerter sur le projet en cours d'élaboration au sein du collège Guillaume Budé dans le 19e arrondissement, où la transformation des places de parking n'a même pas été envisagée dans le projet final, sans compter l'absence de concertation avec les parents d'élèves, alors que, justement, ils déplorent sans cesse l'exiguïté de la cour. Nous souhaitons donc que le dialogue reprenne dans cet établissement afin que cette prochaine cour "oasis" puisse répondre au mieux au besoin des élèves.

Je ne citerai que cet exemple, mais je pourrais en citer d'autres. C'est la raison pour laquelle ce vœu nous a semblé nécessaire. Nous demandons qu'un réel travail de concertation soit réalisé avec les élèves et toutes les parties prenantes, enseignants, parents d'élèves, élus, et les services de la Ville, afin de déterminer les attentes et besoins dans chaque établissement, que l'équilibre des espaces et leur appropriation par les élèves en fonction de leur genre soient pris en compte afin d'introduire plus d'équité dans l'occupation de l'espace des cours d'école. Les enseignants devront, en parallèle, être sensibilisés sur le sujet. Enfin, que les espaces de pleine terre dédiés aux élèves soient maximisés dans ces projets.

Pour finir, je veux dire que nous devons être très exigeants sur ces projets de cours "oasis" afin qu'ils répondent réellement aux enjeux environnementaux, car ces projets auront des conséquences durant des décennies pour nos établissements scolaires parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci pour le dépôt de ce vœu, qui nous permet de rappeler notre volonté de transformer au fil du temps les cours des écoles et des collèges parisiens en îlots de fraîcheur à travers ce très beau projet de cours "oasis" que je porte avec Célia BLAUEL.

Trois cours ont été livrées à la rentrée 2018, 32 cours seront réalisées à l'été 2019 ; 10 cours à réaliser sont d'ailleurs financées par le F.E.D.E.R., le fonds européen du développement régional, avec un corollaire : ouvrir ces cours sur les quartiers.

Evidemment, et votre vœu le porte avec conviction, il s'agit que tout cela se fasse dans une démarche de concertation qui permet de changer ou de repenser les usages. Je pense au fait de travailler sur une plus égale appropriation par les filles et les garçons des cours d'école et de collège. L'idée est de faire des cours non genrées quand on transforme une cour d'école ou de collège en cour "oasis". Je salue d'ailleurs le travail de la "Mission Résilience" et celui du Laboratoire d'innovation publique de la Ville en ce domaine.

Evidemment, partout où ce sera possible, avec l'aide de Pénélope KOMITÈS, nous développerons des espaces de pleine terre. C'est la raison pour laquelle je donne un avis favorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 194 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 185).

Voeu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur la fermeture de classes dans le 2e.

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de classes à l'école maternelle Wurtz.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n°s 195 et 196 sont relatifs à un moratoire sur la fermeture de classes dans le 2e arrondissement et à l'école maternelle Wurtz.

Nous les examinerons donc de façon concomitante.

Je donne la parole d'abord à Jacques BOUTAULT, le maire du 2e arrondissement, puis à Jean-Noël AQUA, chacun pour deux minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, c'est un vœu du conseil de quartier Montorgueil Saint-Denis, dont je me fais l'écho.

Ce vœu porte sur les conséquences de la diminution du nombre d'habitants dans l'ensemble du Centre de Paris, et le 2e arrondissement en particulier. Depuis quelques années, le Centre de Paris perd des habitants, alors qu'il en avait gagné énormément entre 2001 et 2015. Aujourd'hui, on assiste à une décrue qui entraîne des fermetures de classes, puisqu'il y a moins d'habitants.

Cette perte des habitants est due à quatre phénomènes, notamment le développement des locations courte durée, saisonnières, la suppression de l'encadrement des loyers, la vacance qui se développe dans les étages les plus exposés aux nuisances de la fête nocturne dans laquelle semble se spécialisait le Centre de Paris, mais aussi l'accroissement des résidences secondaires, occupées quelques semaines par an, souvent par des personnes fortunées.

Considérant qu'il n'y a pas de fatalité à ces phénomènes, et qu'avec un travail qu'a d'ailleurs déjà entrepris la Ville de Paris pour limiter le développement des meublés touristiques saisonniers pour que l'encadrement des loyers soit à nouveau effectif, nous pensons que le Centre de Paris peut cesser de perdre des habitants, voire en gagner, comme cela était le cas précédemment.

Aussi, pour ne pas encore pénaliser les parents d'élèves et les contraindre à partir dans des quartiers où il y a plus de classes dans les écoles publiques, nous souhaitons, avec le conseil de quartier, qu'un moratoire soit décrété sur les fermetures de classes dans le Centre de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

Monsieur AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Encore une fois, avec ce Gouvernement, il y a les grands discours d'un côté et la réalité crue de l'autre. D'un côté, Jean-Michel BLANQUER nous parle de l'école de la confiance, de l'autre, il saigne l'Education nationale de 2.800 postes d'enseignants.

Comment vouloir améliorer la qualité des enseignements avec moins d'enseignants ? D'un côté, Jean-Michel BLANQUER limite à 12 le nombre d'enfants par classe en R.E.P. et se répand en autocongratulations, mais de l'autre, il augmente le nombre d'enfants dans les autres classes. Le dédoublement des uns se traduit par la dégradation pour les autres, avec un bilan globalement négatif. Il y a besoin de saigner 2.800 postes pour le Ministre.

Nous avions déjà voté un vœu au dernier Conseil de Paris pour déplorer la dotation globale en nombre de postes et demander l'augmentation de la dotation budgétaire sur Paris. Si les besoins sont globaux, ils se traduisent en autant de cas d'école, si vous me permettez l'expression.

En l'occurrence, notre vœu concerne l'école maternelle publique du 16, rue Wurtz dans le 13e arrondissement, école pour laquelle le Rectorat prévoit une fermeture de classe qui serait la plus lourde en termes de conséquences sur le 13e. A l'heure où nous parlons, cette fermeture aurait pour conséquence d'augmenter le nombre d'élèves par classe, avec une moyenne de près de 27 élèves par classe, soit au-dessus de l'effectif moyen des écoles hors R.E.P., qui est de 25,7 à l'instant T, et il y aura probablement d'autres inscriptions dans les semaines à venir. Les effectifs de l'école augmentent encore, la période n'étant pas terminée.

Nous le savons, la qualité d'enseignement est fonction de la présence humaine. Aussi, nous demandons que, sur cette école comme dans les autres cas, la dotation budgétaire académique soit rehaussée pour éviter la fermeture de classes et mettre les moyens en face des besoins.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je n'aurais pas associé ces deux vœux, mais qu'importe, je vais répondre communément, parce que nous avons d'autres vœux ultérieurement sur la carte scolaire. Nous sommes en plus dans deux arrondissements différents, 2e arrondissement d'un côté, 13e arrondissement de l'autre. Je vais me livrer à cet exercice avec beaucoup de plaisir.

Jacques BOUTAULT, vous êtes maire du 2e arrondissement. Je ne reviens pas sur votre constat qui a amené, s'il le fallait, à dire que la baisse des effectifs scolaires dans le centre de Paris, et d'ailleurs dans d'autres arrondissements, n'est pas un problème scolaire en tant que tel, mais un problème lié à un certain nombre de faits que vous avez rappelés de façon très pertinente, notamment le développement de Airbnb.

Sur le 13e arrondissement, Jean-Noël AQUA, avec beaucoup de raison, vous avez dit qu'il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. Il ne faut pas, à partir du moment où le dédoublement a été mis en place pour les CP et CE1 dans les écoles REP+ et R.E.P., que dans les écoles qui ne sont pas en éducation prioritaire, il y ait une augmentation mécanique par insuffisance de postes du nombre moyen d'effectifs par classe.

De ce fait, mon extrême vigilance s'est exercée avec d'autres élus de notre Assemblée le 14 février dernier lorsqu'a été dessinée la carte scolaire de la rentrée 2019. Cette carte scolaire sera ajustée lors d'une réunion technique au mois de juin. Je garderai la même vigilance et relaierai toutes les préoccupations que vous avez exprimées.

Une fois que j'ai dit cela, sur votre vœu, Jacques BOUTAULT, je souhaiterais paradoxalement que vous le retiriez, car la demande d'un moratoire n'est pas possible en tant que tel. On ne peut pas adopter un moratoire dans le 2e arrondissement, ou sinon adopter des moratoires dans tous les arrondissements. Il faut, à mon avis, si on veut être efficace, pertinent et convaincant, pouvoir se battre établissement par établissement pour demander des postes et demander que le niveau moyen d'effectifs par classe, qui a tendanciellement baissé depuis 2012, reste au niveau où il se situe actuellement.

Il m'arrangerait beaucoup, Monsieur BOUTAULT, que vous retiriez votre vœu.

Parallèlement, sous réserve de quelques amendements, je donne un avis favorable au vœu n° 196 défendu par Jean-Noël AQUA.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu est-il retiré, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Puisque Patrick BLOCHE parle d'efficacité, le but étant de maintenir les postes et les effectifs dans ces écoles, si le moratoire n'est pas le bon outil, on va retirer le vœu, mais avec une attention très particulière. J'entends l'engagement de Patrick BLOCHE à tout faire pour que les

effectifs scolaires restent stables et que, en l'occurrence, les postes d'enseignants ne soient pas supprimés et les classes pas fermées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Monsieur AQUA, les amendements sont acceptés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 196 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 186).

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux suppressions de postes au lycée Voltaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 197 est relatif aux suppressions de postes au lycée Voltaire.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Encore une intervention sur des suppressions de postes, cette fois-ci dans un lycée. Certains pourront dire que l'on se répète, mais malheureusement, c'est la réalité qui se répète dans les écoles, les collèges, les lycées, même dans les universités. Une même logique : l'austérité.

Derrière les grands discours sur l'investissement pour l'avenir, l'austérité s'applique et se traduit par une saignée progressive en termes de postes : 2.800 pour cette année sur le système d'éducation, et le pire est probablement à venir, vu les intentions affichées par ce Gouvernement pour les années prochaines. L'avenir des enfants est donc sacrifié pour dégager des marges financières.

Nous le savons tous, réduire les postes, c'est dégrader les conditions de travail et d'apprentissage des élèves, mais ce Gouvernement y est visiblement prêt. Il crée des lycées internationaux pour sauver ses premiers de cordée ; les autres pourront regarder de loin. Si vous me permettez l'expression, la violence sociale classique de ce Gouvernement de riches pour les riches.

Notre vœu revient plus particulièrement sur les suppressions de postes au lycée Voltaire. Le Rectorat a en effet annoncé la suppression de huit postes et demi d'enseignement au lycée Voltaire, ce qui représente un gros poste, sur un total de 70 suppressions sur l'ensemble parisien. Ces suppressions font suite au choix du Rectorat de supprimer quatre classes d'enseignement, alors même que cinq classes avaient été fermées déjà l'année dernière. Ces suppressions ne nous semblent pas admissibles quand on se rappelle que le lycée Voltaire accueille une population sociale que l'on qualifiera de fragile. La part des élèves du lycée Voltaire issus des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées est en effet supérieure de 25 points à la moyenne académique.

Nous avons entendu tout à l'heure Anne-Christine LANG avoir une attention particulière pour les enfants les plus pauvres. Il se trouve que, sur le lycée, il n'y a pas d'attention particulière. Ce lycée semble être la variable d'ajustement du Rectorat à l'échelle de l'académie. Les projets d'enseignement et la sérénité sont des variables d'ajustement et, in fine, c'est la réussite scolaire des élèves qui est sacrifiée.

Nous demandons que le Rectorat émette un moratoire sur ces suppressions de postes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Jean-Noël AQUA, pour votre intervention. Je suis particulièrement sensible à la situation du lycée Voltaire, pas seulement en tant qu'ancien maire du 11e arrondissement, mais parce que le lycée Voltaire est un lycée emblématique de l'Est parisien.

Je regrette comme vous, d'ailleurs pour m'en étonner, que ce lycée porte le plus lourd tribut en termes de suppressions de postes dans le secondaire à Paris. C'est la raison pour laquelle je vous propose évidemment de relayer votre inquiétude auprès du Rectorat, à la fois sur la structure des classes de première et de terminale, et sur le maintien de tous les enseignements disciplinaires.

C'est le sens d'ailleurs de l'amendement que je vous propose d'adopter à votre vœu. Je donne évidemment un avis aussi enthousiaste que favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 197 ainsi amendé avec un avis favorable et enthousiaste.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté avec enthousiasme. (2019, V. 187).

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'école Tourelles dans le 20e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 198 relatif à l'école Tourelles dans le 20e.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est dans la continuité des vœux précédents qui pointent dans leur globalité les moyens très faibles accordés en France à l'enseignement. C'est particulièrement visible quand on compare les moyens alloués aux autres pays de même niveau de vie.

Ce vœu dénonce le fait que le dédoublement des classes de CE1 en éducation prioritaire ne peut se faire sans créer le nombre de postes suffisant, ce qui n'est pas le cas pour la rentrée 2019 en France et à Paris, notamment à l'école Tourelles qui se verrait imposer de créer des classes comportant jusqu'à 29 élèves, en contradiction complète avec les objectifs de l'éducation prioritaire.

C'est pourquoi nous demandons par notre vœu que soient créés des postes dans toutes les écoles en éducation prioritaire souffrant d'un manque d'effectif programmé pour la rentrée 2019, particulièrement dans l'école Tourelles dans le 20e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à vous, Raphaëlle PRIMET, et à votre groupe, d'avoir présenté cet excellent vœu. Je me suis permis d'y ajouter un considérant qui vise à mettre en lumière une conséquence qui est faiblement appréhendée par le Gouvernement dans le cadre du dédoublement. C'est celle d'une perturbation que pourraient ressentir les élèves en arrivant dans une classe de CE2 aux effectifs de plus du double que ceux qu'ils ont connus en CE1. Je voudrais que nous puissions prendre en compte cet élément.

Dans les écoles en REP ou en REP+, passer d'un CE1 à 12 élèves pour se retrouver dans un CE2 à 24 élèves, voire avec un nombre d'élèves encore plus important, c'est un vrai sujet. A aucun moment, on n'en parle. Je me suis permis d'ajouter un considérant à votre vœu, et j'y donne évidemment un avis très favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 198 ainsi amendé avec un avis très favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 188).

Voeu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux travaux de restauration scolaire sur le site Baudricourt.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 199 est relatif aux travaux de restauration scolaire sur le site Baudricourt.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je me permets de revenir avec une certaine fâcherie sur le cas de la cantine de Baudricourt, sur le projet de construction, à partir de juillet, d'une cuisine centralisée et d'un réfectoire sur l'école de la rue Baudricourt dans le 13e. Cette cuisine est destinée à produire 3.000 repas par jour, et le dossier intègre aussi la production de nouveaux jardins partagés, par exemple, sur le site.

Nous parlons de travaux sur site occupé, sur deux ans probablement, et un des enjeux est la question de la pollution sonore et atmosphérique pendant les travaux. Bien sûr, les travaux sur site font toujours l'objet d'une forte inquiétude, et ceci, dès le début du projet. Nous vous avions alertés depuis plus d'un an et nous avions déposé un vœu au Conseil de Paris en juin 2018 pour une certaine concertation.

Suite à notre vœu, des réunions de travail ont eu lieu, associant les usagers de l'école pour la bonne réalisation du projet. Ces concertations ont permis de mieux calibrer le projet et de le rendre acceptable par une bonne partie

désormais de la communauté. Le souci est que, dans la discussion, pour rendre acceptable ce projet, il y a eu l'engagement de déménager une des deux écoles sur un site voisin, le site Charles Moureu, engagement qui a été répété lors des réunions du comité technique architectural de la DCPA et estimé budgétairement par la DASCO.

La situation était donc visiblement en voie d'apaisement, de coconstruction, et là, patatras, la Mairie exclut désormais le déménagement de l'une des deux écoles sur le site Charles Moureu, pour beaucoup de raisons que je peux comprendre, du fait notamment des travaux sur le complexe sportif. Je me permets de dire que ce n'est pas une bonne façon de mener la concertation, mais c'est sur le passé. Ce qui m'importe, c'est l'avenir.

Je souhaiterais demander que soit toujours étudié le cas de Charles Moureu et, si le déménagement sur Charles Moureu n'est pas possible, que d'autres options soient envisagées, de façon raisonnable et massive, pas au cas par cas, pour une ou deux familles, mais que réellement, des alternatives pour faire en sorte que ce projet soit mené dans de bonnes conditions, soient mises sur la table rapidement, car les travaux commencent en juillet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention du maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je te remercie d'être intervenu en ce sens. Il sera plus facile de discuter avec l'ensemble de la communauté scolaire, puisque nous avons désigné un architecte et un projet. Nous avons d'abord quelque chose à montrer, et un interlocuteur en face de nous.

C'est vrai que le déménagement de Charles Moureu - il n'y avait pas eu d'engagement formel, il y avait eu un engagement de regarder cette hypothèse - est rendu très compliqué, parce qu'il devait y avoir de gros travaux à Charles Moureu, d'ailleurs pour réaliser un projet du budget participatif, donc très attendu, largement voté. Nous n'allons pas interrompre cette opération. Cela rend plus difficile d'examiner cette hypothèse.

Je propose qu'on continue à discuter avec l'ensemble de la communauté scolaire pour regarder les options possibles. Il faut choisir les moins mauvaises pour les élèves et, plus largement, pour les élèves et les enseignants. Je pense que les parents d'élèves seront aussi convaincus.

Je me permettrai de corriger une chose et je m'arrête là. Il ne s'agit pas d'une cuisine centrale, il s'agit d'une cuisine de quartier pour la production du quartier. On n'est pas en train de faire la grande usine de production. Elle sera située dans le quartier. "Vous nous la mettez ailleurs", non, la cuisine de quartier va être dans le quartier, ce qui est logique. Je ne doute pas que nous aurons des réunions constructives avec tout le monde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Jean-François MARTINS n'est pas là, mais je pense qu'il porterait une attention forte à ce que ne soient pas repoussés les travaux des terrains de sport de Charles Moureu. De ce fait, je souhaiterais dire combien je me dois, solidairement, d'avoir cette préoccupation à l'esprit.

M. le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, vient de s'exprimer de façon très pertinente sur ce projet qui a été priorisé par les Parisiens lors du vote du budget participatif. Vous avez évoqué, Monsieur le Maire, le fait que le dialogue allait se poursuivre avec les communautés éducatives concernées. Nous sommes tous à savoir qu'en ce domaine, le dialogue est un élément tout à fait déterminant.

Je ne souhaiterais pas qu'en cet instant, le Conseil de Paris, par un vœu, altère, ou tout du moins empêche ce dialogue. Faisons vivre le dialogue avec les élus d'arrondissement, avec les communautés éducatives.

Je serais très sensible au fait que Jean-Noël AQUA, ayant défendu le point de vue de son groupe, puisse retirer ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Pour dire non, parce que je pense que c'est important que nous ayons le deuxième alinéa du vœu, qui n'a pas été considéré, qui précise ce que l'on dit, à savoir qu'une concertation qui permette de trouver des solutions alternatives, soit réellement faite. Je ne comprends pas cette demande de retrait.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 199 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'action "Accueil des collégiens exclus temporairement".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 200 est relatif à l'action "Accueil des collégiens exclus temporairement".

La parole est à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Très rapidement pour présenter ce vœu sur l'accueil des collégiens exclus temporairement. C'est une action qui est mise en œuvre dans le quartier prioritaire du Sud du 14e arrondissement, en lien avec le collège François Villon, qui est à la tête d'un réseau d'éducation prioritaire, et le collège Alberto Giacometti du 14e.

J'ai souhaité, avec mon équipe, le mettre à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement puis du Conseil de Paris, parce que cela veut montrer qu'il y a une réelle insuffisance des dispositifs pérennes qui relèvent du Rectorat pour accueillir et permettre une prise en charge pertinente et éducative des collégiens qui sont exclus temporairement. Ce sont des exclusions souvent de courte durée, et les dispositifs du Rectorat concernent les collégiens et les élèves qui sont exclus sur une durée un peu plus longue.

Aussi, la très grande fragilité, la grande précarité des projets qui sont portés par des partenaires de territoire, de quartier. Je voulais le rappeler, la Région Ile-de-France s'est désengagée en 2016 à hauteur de 8.000 euros sur le financement de ce projet porté par le centre social Didot, mais également bien d'autres qui travaillent en lien avec beaucoup d'autres partenaires du territoire.

Il y a une fragilité aussi du soutien financier de la Ville de Paris, à hauteur de 1.000 euros par la DASCO. C'est quelque chose que l'on est toujours obligé de remettre, année après année, et de discuter un peu âprement, mais nous le faisons. Je voulais mettre cette action en lumière et demander que la Ville continue le soutien financier pour cette action qui répond à un réel besoin local, qui est efficace, et qu'on intervienne aussi auprès de l'Education nationale et du Rectorat pour qu'il y ait un investissement beaucoup plus fort sur la question de l'exclusion temporaire des jeunes collégiens et des jeunes lycéens qui, souvent, est un premier signe de décrochage scolaire plus long et durable malheureusement.

Merci pour votre écoute.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Patrick BLOCHE, et j'ai été saisie d'une explication de vote ensuite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez raison de rappeler, chère Carine PETIT, Madame la Maire du 14e arrondissement, notre action pour faire diminuer les exclusions temporaires et pour trouver des alternatives à l'exclusion des établissements. Il reste que nous constatons qu'il y a encore beaucoup d'exclusions, et nos dispositifs, en lien avec le Rectorat, d'accueil des collégiens exclus temporairement ont tout leur intérêt. Au niveau parisien, je vous indique que ce sont plus de 100 collégiens qui sont ainsi accueillis chaque année.

Très logiquement, je ne peux donc que soutenir votre vœu relatif à la pérennisation de l'accueil relais qui existe au centre social Didot pour les collégiens de François Villon et d'Alberto Giacometti. D'ailleurs, je signale que la Ville de Paris n'a pas remis en cause son soutien financier à travers cette subvention versée au titre de la politique de la ville, chère Colombe BROSSEL.

Avis favorable à l'adoption de votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je souhaite dire tout le bien qu'en tant que groupe écologiste nous pensons de ce vœu, et notamment de ce dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement. Nous avons eu, au dernier conseil de sécurité d'arrondissement du 2e arrondissement, un débat très intéressant sur cette question, où il est pointé que le décrochage scolaire est souvent corrélé à des exclusions. Or, durant la période d'exclusion, aucun encadrement éducatif des jeunes n'est effectué. Les jeunes reviennent dans leur lycée souvent un peu gaillards d'avoir pu sécher les cours légalement pendant quelques jours.

Malheureusement, ce dispositif récent est méconnu et insuffisamment développé. Notre collectivité peut vraiment s'enorgueillir de le soutenir comme elle le soutient, mais il faudrait que, pour sa part, l'Académie encourage le développement de ce dispositif pour que l'ensemble des lycées puissent y avoir accès.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 200 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 189).

Voeu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la carte scolaire 2019/2020 dans le 14e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 201 est relatif à la carte scolaire 2019/2020 dans le 14e.

La parole est à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Très rapidement, un vœu qui a été voté en Conseil d'arrondissement et que je porte avec beaucoup d'autres groupes de cette Assemblée. Il y a des arrondissements où le nombre d'élèves ne baisse pas, contrairement à ce qui est dit parfois de manière trop caricaturale par certains ou certaines. Pour autant, même si le nombre d'élèves dans les écoles publiques ne baisse pas, la dotation du Rectorat baisse quant aux moyens qui sont donnés pour l'ouverture ou la fermeture de classes.

Nous demandons que le Rectorat renonce, notamment pour cette raison, le fait que le nombre d'élèves dans le 14e arrondissement ne baisse pas, aux fermetures de classes envisagées sur les écoles Delambre et Asseline.

J'insiste particulièrement sur un point, puisqu'on a une école qui a accueilli de nombreux enfants, de nouveaux nombreux habitants, qui est l'école du 12-14 Alésia, qui devient la première école parisienne, avec un nombre d'élèves de 487 élèves. Le Rectorat avait supprimé, il y a quelques années, un poste d'assistant administratif auprès de la direction de l'école. Il serait grand temps de le remettre au goût du jour et en œuvre pour cette rentrée scolaire.

Nous demandons, comme d'autres collègues l'ont rappelé avant moi, que la brigade de remplacement des professeurs des écoles soit bien évidemment évaluée à la hausse dans le cadre de la préparation de cette rentrée.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Vous avez tout dit, Madame la Maire du 14e arrondissement, mais je n'en doutais pas, connaissant votre mobilisation sur la future carte scolaire dans le 14e à la rentrée 2019. Je n'ai qu'un mot à dire : favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 201 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 190).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Eric HÉLARD, Pierre AURIACOMBE, Mmes Béatrice LECOUTURIER et Ann-Katrin JÉGO relatif au déménagement de l'école maternelle "Erlanger".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 202 est relatif au déménagement de l'école maternelle Erlanger.

Je donne la parole à Pierre AURIACOMBE pour le présenter.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

L'école Erlanger va faire l'objet de travaux importants et nous oblige, pendant cette période de travaux, et vous le savez très bien, Monsieur le Maire, à déménager les enfants dans une école provisoire, ce qui est assez classique. L'école provisoire se situe au 166, boulevard Murat. Après plusieurs retards dans les travaux et reports, ce déménagement s'est fait pendant l'hiver, au 11 mars 2018. Aujourd'hui, on constate de fortes carences dans les transports. Les parents s'en plaignent, les enseignants s'en plaignent, et nous avons de nombreuses difficultés.

Aussi, nous demandons aujourd'hui que la Mairie de Paris prenne en compte les difficultés d'organisation observées dans le dispositif de transport des enfants, et mette en œuvre sans délai des adaptations nécessaires, vous en conviendrez, ce n'est pas là une demande extraordinaire, et que la Mairie de Paris mette en œuvre, sans

délai également, les mesures adéquates pour répondre aux demandes d'amélioration du confort et des conditions des enfants dans cette école provisoire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur AURIACOMBE, d'avoir présenté ce vœu qui concerne le projet nécessaire de reconstruction de l'école maternelle Erlanger, qui deviendrait une école polyvalente de 15 classes.

Nous avons été amenés à prendre une décision en concertation avec la mairie du 16e arrondissement, et je tiens à souligner ce point, car votre vœu laisse entendre une situation légèrement différente, de transférer l'école sur le site Murat, et cela, au retour des vacances de février. Nous n'avons pas voulu attendre la rentrée de septembre 2019, tout simplement pour que la nouvelle école puisse être livrée à la rentrée 2021 et ne pas prendre de retard dans les travaux.

Je voudrais souligner la qualité des bâtiments provisoires implantés sur le site Murat, et je sais que cela a été reconnu par tout le monde. Il reste deux interventions à réaliser, une sur le portail qui aura lieu aux vacances de Pâques, une autre sur les escaliers de secours qui aura lieu cet été.

Il reste les différents points que vous avez soulignés et les ajustements nécessaires qui concernent principalement les transports, par exemple l'emplacement du point d'arrivée au retour à l'école Erlanger ou une gestion plus rigoureuse des listes des enfants. Ces points ont été abordés lors de la réunion qui s'est tenue en mairie du 16e arrondissement le 21 mars dernier, où j'étais d'ailleurs représenté par mon directeur de cabinet. De ce fait, je peux vous garantir la totale mobilisation de la DASCO et plus particulièrement celle de la C.A.S. 16-17, dont je tiens ici à saluer le travail et l'engagement dans la préparation et la gestion de ce transfert depuis le 11 mars 2019, et pas 2018. A corriger dans le vœu. Ces agents n'ont pas ménagé leur peine pour faire en sorte que tout se déroule dans les meilleures conditions dans les premiers jours de ce transfert.

C'est la raison pour laquelle je n'ai pas compris la raison de ce vœu, puisque tous ces points ont été abordés le 21 mars dernier en mairie du 16e arrondissement. Il me serait agréable que, vous ayant apporté un certain nombre de réponses, il puisse être retiré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur AURIACOMBE, ces réponses ayant été apportées, retirez-vous le vœu ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Oui. On prend les engagements et on voulait que ce soit fait d'une manière un peu solennelle. C'est pour cela que l'on a fait le vœu. Je retire le vœu, fort de votre réponse. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux locaux 5, rue du Bessin (15e) et à l'implantation d'une crèche.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 203 relatif aux locaux 5, rue du Bessin dans le 15e arrondissement et à l'implantation d'une crèche.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Je présente ce vœu au nom de Sylvie CEYRAC et de l'ensemble de l'Exécutif du 15e arrondissement.

En décembre 2017, s'est réuni le dernier comité de suivi des places en crèche. Dans le document qui était communiqué ensuite, il était indiqué que le 15e bénéficiait de 3.284 places en crèche, pour une population de 240.000 habitants, alors que le 19e en avait 4.565, pour seulement 186.000 habitants, soit 1.300 places de plus.

Le 15e arrondissement est en état de pénurie, et ce manque de places est très pénalisant pour les familles, et plus particulièrement pour les enfants en situation de handicap. Il y a eu une amélioration, mais tout à fait insuffisante. Le vœu qui est aujourd'hui déposé demande que la promesse qui avait été faite soit tenue sur la construction d'une crèche dans l'immeuble libéré par l'Agence du rein artificiel situé rue du Bessin qui, dès sa fermeture, avait été récupéré pour l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence en avril 2015, pour 18 mois à l'époque.

Nous sommes en 2019 et rien n'a bougé, en dépit des engagements de Mme VERSINI qui avait déclaré en mai 2015 : "A cet endroit, est prévu un projet immobilier comprenant un établissement dédié à la petite enfance. Cet équipement sera réalisé. Ce site est acté et arbitré, et cet équipement sera donc mis en place". Bien évidemment, toutes les études sont en cours. Cela fait 4 ans que ce centre est ouvert, qu'il pose un certain nombre de problèmes aux riverains, et que strictement rien n'a bougé. La crèche est indispensable dans un quartier qui en est dépourvu et qui a vu, depuis 4 ans, la création de nombreux logements sociaux dans le secteur.

Les élus du 15e arrondissement en particulier souhaitent savoir où en est ce dossier.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur de FROMENT.

Pour vous répondre, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je voudrais vous remercier pour ce vœu qui permet de confirmer une fois encore la volonté de l'Exécutif de créer une crèche associative rue du Bessin. Je vous ai proposé un certain nombre d'amendements que j'espère que vous accepterez, notamment sur les retards qui sont vraiment indépendants du centre d'hébergement d'urgence, qui accueille 116 personnes dont 20 familles. Ce centre n'est en rien responsable du retard du projet. C'est même ici l'exemple d'une politique de solidarité vis-à-vis des personnes venues chercher refuge en France, et nous continuerons à honorer une telle politique. C'est aussi un projet qui pense demain, qui pense l'avenir, en intégrant un projet de crèche en direction des familles et des enfants du 15e.

Ce retard est dû à des discussions avec l'architecte, dont il s'agit de la première œuvre, à laquelle il tient particulièrement. Cela a pris du temps à Elogie-SIEMP, parce qu'il conserve les droits de propriété intellectuelle. Nous sommes aussi attachés à ces politiques françaises et à ce respect du droit de la propriété. Une intervention de la Ville ne saurait être menée sans son accord, puisqu'il s'agit aussi d'une surélévation. Un accord a été trouvé, et Elogie-Siemp a lancé la consultation de maîtrise d'œuvre.

En raison du retard pris à la suite de ces discussions, les travaux démarreront fin 2020 en commençant par un désamiantage préalable, et la livraison est prévue en 2022.

J'en profite pour rappeler que la politique volontariste de création de places de crèche est particulièrement forte dans le 15e arrondissement, avec 497 places de crèche qui seront créées dans le 15e d'ici la fin de la mandature, donc à peu près 10 % du total des places en crèche se concentrent dans votre arrondissement.

Je voudrais, pour témoignage, vous rappeler, en mai 2018, le 14, rue Yvart, une crèche associative de 70 berceaux, ou celle du 3, rue Saint-Félicité d'une capacité de 75 berceaux.

J'espère que mes amendements nous permettront d'adopter ce vœu ainsi amendé.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur de FROMENT, les amendements sont acceptés ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 203 ainsi amendé avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 191).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une brigade chargée du service minimum d'accueil dans les écoles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 204 relatif à la création d'une brigade chargée du service minimum d'accueil dans les écoles.

La parole est à Alix BOUGERET pour le présenter.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu, ô combien, d'actualité puisqu'il vise à trouver une solution, enfin, pour assurer un minimum d'accueil aux élèves dans les écoles parisiennes les jours de grève. Je vais mettre à l'aise tout le monde, il ne s'agit absolument pas de remettre en cause le droit de grève ou de porter un jugement sur les revendications, mais de porter un simple constat. Depuis le début de l'année scolaire, on doit être à peu près à 9 jours de grève, et certaines écoles ferment systématiquement faute de mise en place d'un service minimum d'accueil correctement assuré. Ce n'est plus supportable pour les familles.

On a du mal à croire qu'à l'échelle de la Ville de Paris, on ne puisse pas trouver, comme cela se fait dans d'autres communes, une solution pour pallier ce manquement. Nous sommes aujourd'hui, sauf erreur de ma part, à un tiers des écoles parisiennes fermées en ce jour de grève, qu'il s'agisse d'ailleurs de grève du personnel de l'Education nationale avec le préavis que l'on connaît, ou de grève des agents de la Ville sans préavis.

L'idée est de proposer une autre solution, d'essayer d'ouvrir à nouveau la discussion sur ce sujet - nous sommes tous interpellés par les parents d'élèves ces jours-ci sur les difficultés qu'ils ont, RTT après RTT, à pouvoir

assurer la garde de leurs enfants - et d'ouvrir un échange sur les solutions possibles. Celle que nous vous proposons aujourd'hui… Mes collègues en ont proposé d'autre part le passé, Philippe GOUJON en premier chef avec un travail avec les caisses des écoles, mais aujourd'hui, nous vous proposons d'ouvrir un dialogue social auquel, je suis sûre, vous êtes très attachés, avec les syndicats pour trouver des mesures incitatives, pour arriver à trouver le personnel adéquat et formé pour permettre un accueil dans les écoles. Nous vous demandons donc de mettre en place cette concertation avec les organisations syndicales pour trouver des mesures incitatives pour avoir à disposition des agents qui pourraient assurer le service minimum dans toutes les écoles parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci de me donner la parole.

Effectivement, ce vœu est d'actualité compte tenu de la forte mobilisation dans les établissements scolaires contre la loi Blanquer aujourd'hui. Nos échanges sur ce sujet, en revanche, ne sont pas nouveaux. Il s'agit de concilier à la fois le respect strict du droit de grève et de prendre en compte la gêne occasionnée pour des parents travaillant tous les deux concernant la garde de leurs enfants les jours de grève.

Comme je me souviens très bien du débat parlementaire sur la loi de 2008, à l'époque, je m'étais étonné, mais cela ne vaut pas que pour le service minimum d'accueil, que l'on puisse discuter puis voter une loi dont on sait dès le départ qu'elle est inapplicable, voire très difficilement applicable. C'est le cas du service minimum d'accueil. Vous le savez, à Paris, nous le faisons sur la base du volontariat. Evidemment, vous l'avez rappelé, Alix BOUGERET, il s'agit que les agents qui encadrent les enfants les jours de grève aient les qualifications professionnelles nécessaires. C'est l'intérêt et la sécurité même des enfants qui l'exigent.

De ce fait, une nouvelle proposition de votre part : une brigade chargée d'accueillir les enfants les jours de grève. Si nous mettions en place une brigade, si je donnais un avis favorable à votre vœu, ce que je ne vais pas faire, je m'interroge sur ce qui pourrait empêcher cette brigade de se mettre en grève les jours de grève. A loi inapplicable, je crains que nous ayons un vœu tout aussi inapplicable, donc demande de retrait ou avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n'est pas retiré, Madame BOUGERET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 204 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la présence d'agents aux points écoles durant le périscolaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 205 est relatif à la présence d'agents aux points écoles durant le périscolaire.

La parole est à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Un vœu sur un sujet récurrent de notre Conseil en matière scolaire, qui concerne les points écoles et la surveillance des traversées des enfants à la sortie des établissements scolaires. J'avais eu l'occasion, il y a plus d'un an, de déposer un vœu similaire en ouvrant la possibilité de mobiliser les animateurs des écoles pour pouvoir assurer des points écoles à des horaires plus étendus.

C'est le vœu déposé aujourd'hui par Philippe GOUJON et l'Exécutif du 15e pour assurer la surveillance des points écoles à l'issue des activités périscolaires. On sait que beaucoup d'enfants participent à ces activités périscolaires. Notamment l'hiver, quand il fait nuit, les traversées ne sont pas toujours aisées. Les parents ont du mal à comprendre qu'on puisse assurer ces sorties de manière sécurisée à 16 heures 30 et pas à 18 heures. Ce vœu a donc pour objet de remettre un peu ce sujet sur la table et de voir quelles avancées pourraient avoir lieu pour assurer la sécurité des enfants à la sortie du périscolaire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Alix BOUGERET, pour ce vœu qui nous permet de nous rassembler sur une préoccupation prioritaire qui est la sécurité des enfants aux abords des écoles. Je tiens d'ailleurs à saluer le

travail fondamental que jouent les agents points écoles encadrant les traversées piétonnes aux abords des écoles parisiennes.

Nous avons déjà aménagé les temps de travail de ces agents pour prendre en compte, il y a quelques années, les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes. La question d'étendre ces horaires à 18 heures 30 pose d'abord la question du besoin réel à ces horaires tardifs. En moyenne, ce sont seulement un quart des enfants qui sont encore à l'école.

Je souhaiterais, de manière ouverte, en associant évidemment Colombe BROSSEL à mes propos, vous dire combien nous étudierons cette proposition, avec néanmoins une dernière observation, les difficultés de recrutement de ces agents que nous rencontrons. Pour ces postes aux horaires en pointillé, un faible nombre de candidats se présentent en raison de la précarité des postes. En ajoutant une vacation supplémentaire, le poste pourrait être rendu trop contraignant en termes d'amplitude de travail : plus de 10 heures pour un travail quotidien qui n'est que de 3 heures 20.

Tout cela mérite d'être étudié, et c'est pour cela que nous donnons, avec Colombe BROSSEL, un avis favorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 205 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 192).

Voeu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire et au recrutement d'assistants sociaux scolaires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 206 relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire et au recrutement d'assistants sociaux scolaires.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER pour le présenter.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame la Présidente.

C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur depuis des années et sur lequel j'interviens au sein de notre Assemblée et au Sénat dès que j'en ai l'occasion.

Je rappelle que 700.000 élèves sont en proie à des mécanismes de harcèlement en France, ce qui est un chiffre conséquent. Dans 12 % des cas, ce phénomène débute dès l'école primaire et peut mener à des situations dramatiques dont la presse se fait écho, hélas, parfois.

J'ai envoyé récemment une question écrite au Ministre qui m'a répondu avec une réponse extrêmement argumentée, en me rappelant qu'il en avait fait l'une des causes de son Ministère du quinquennat et qu'il prenait la question extrêmement à cœur, avec des chiffres encourageants, car comme certaines choses ont été mises en place, il semblerait qu'il y ait un peu moins d'enfants qui soient harcelés.

J'avais, Monsieur l'Adjoint au Maire, demandé à Mme SOUYRIS de revenir vers moi pour me donner un bilan chiffré il y a quelque temps de cela. Elle ne l'a pas fait. Ce vœu va dans ce sens. J'aimerais que la Mairie de Paris me dise ce qui a été entrepris et à quel stade nous en sommes. Est-ce que les chiffres sont encourageants ou non ? Je m'étais émue à l'époque de la pénurie d'assistants sociaux et de psychologues scolaires, car ce phénomène est de plus en plus inquiétant à cause des réseaux sociaux qui l'exportent hors de la sphère scolaire, et on en a souvent parlé dans l'hémicycle, qui l'exportent dans la sphère privée, d'où l'importance de la détection précoce…

J'aimerais à tout le moins que vous puissiez me faire un bilan chiffré de ce phénomène pour savoir dans quelle direction on peut avancer. Comme je l'ai souvent dit, je me tiens à votre disposition pour assister à toute réunion et entreprendre toute action pour lutter contre ce phénomène un peu inquiétant.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, chère collègue, Madame la Sénatrice, pour votre vœu qui permet d'évoquer un sujet tout à fait essentiel qui est celui de la lutte contre le harcèlement scolaire.

Compte tenu de la formulation de votre vœu, je me permettrai, si vous le permettez, de faire deux observations. D'abord, de l'avis de tous les spécialistes, le nombre de 123 assistantes ou assistants sociaux scolaires est très au-

dessus à Paris de ce que l'on connaît dans les autres départements, en sachant que dans notre ville, ces assistantes et assistants sont répartis au sein de neuf territoires sous la responsabilité d'un coordinateur. Ces assistantes et assistants sociaux peuvent faire du repérage et du traitement social. On ne saurait réduire, et je pense que vous en conviendrez, le sujet si essentiel du harcèlement au seul prisme des difficultés sociales.

Parallèlement, vous faites une demande d'un bilan, que je vais évidemment vous donner, et votre demande est d'une extrême légitimité.

Compte tenu de tous ces éléments, en vous disant ma disponibilité pour répondre à cette demande de bilan, il m'agréerait que vous retiriez votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame BOULAY-ESPERONNIER, est-ce que le vœu est retiré ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Puisque vous m'avez donné l'assurance qu'on puisse avancer, je pense que ce sera le cas, je retire mon vœu, en espérant que tout cela sera suivi d'effet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Voeu déposé par MM. François DAGNAUD, Roger MADEC, Sergio TINTI, Mmes Fatoumata KONÉ et Léa FILOCHE relatif à la dotation horaire globale des collèges.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais donc passer au vœu n° 207 relatif à la dotation horaire globale des collèges. C'est François DAGNAUD qui le présente.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Dans la plupart des collèges parisiens, dans le 19e arrondissement notamment, mais pas seulement, la D.H.G., la dotation horaire globale de nos collèges, est à la baisse, et parfois de façon significative.

Pour notre arrondissement, sur 13 collèges, ce sont au total 40 heures d'enseignement en moins, avec des impacts très concrets pour les conditions d'enseignement : alourdissement des effectifs, limitation des dédoublements, suppression d'options facultatives ou report de projets pédagogiques innovants, et même un risque de fermeture de deux classes au collège Edmond Michelet, qui a amené, ces derniers jours, la communauté éducative des enseignants et des parents à se mobiliser avec notre soutien.

Ce vœu porte donc une évidence : la baisse de la D.H.G. fragilise nos collèges. J'ajoute que ce n'est certainement pas ainsi qu'on luttera efficacement contre les stratégies d'évitement scolaire que l'Observatoire parisien de la mixité a pourtant mis en lumière dans sa brutalité à Paris. Ce vœu porte également une exigence : les dotations horaires globales doivent au contraire conforter les parcours de réussite des collégiens et des collégiennes parisiens.

Je souhaite que ce vœu puisse être relayé par notre Assemblée de façon à poursuivre et à nourrir un dialogue indispensable avec nos rectorats.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire du 19e arrondissement, cher François DAGNAUD, d'avoir, par ce vœu, porté notre préoccupation sur la dotation horaire globale des collèges à la rentrée prochaine.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que, lors du C.D.E.N. du second degré qui s'est tenu le 31 janvier dernier, les conseillers de Paris siégeant dans cette instance n'ont pas voté la proposition de D.H.G. des collèges. Cette inquiétude est certes traditionnelle, mais elle est réelle cette année, notamment pour les collèges en réseau d'éducation prioritaire, mais pas seulement.

De ce fait, avis favorable pour votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 207 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 193).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au fichage des lycéens du lycée Arago.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - "Last but not least", le dernier vœu qui s'adresse à vous, Monsieur BLOCHE, c'est le vœu n° 208 relatif au fichage des lycéens du lycée Arago.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Vous vous souvenez sans doute bien de l'interpellation et de la garde à vue, le 22 mai 2018, de 102 lycéens et grévistes, dont 40 étaient mineurs, lors de l'occupation du lycée Arago. Ils y tenaient une assemblée générale pour organiser la mobilisation contre le dispositif "Parcoursup". Il y a eu des conditions particulièrement scandaleuses de leur privation de liberté. Les jeunes ont été parqués pendant des heures dans des bus de police, puis dans des cellules de différents commissariats parisiens, fouillés des dizaines de fois, empêchés de boire ou d'aller aux toilettes, pour une durée allant jusqu'à 79 heures pour certains. Il y a eu une mobilisation importante, à la fois des parents de ces lycéens, des jeunes et d'associations de défense des libertés.

La situation était déjà inacceptable, scandaleuse, mais on découvre à nouveau qu'un cran supérieur a été franchi. Récemment, parce que les jeunes étaient alertés quand ils partaient en voyage scolaire à l'étranger par des mesures étonnantes concernant le contrôle de leurs papiers, leurs avocats ont découvert que certains de ces lycéens seraient désormais fichés "S", pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Je ne sais pas si vous vous rendez compte du degré qui est franchi dans la dérive autoritaire, fichier "S" des jeunes qui se sont mobilisés contre "Parcoursup".

On sait que ce fichage, qui pourrait sembler systématique, de manifestants, de personnes qui s'opposent aux politiques gouvernementales est inquiétant quand on met cela en relief avec la loi "anticasseurs" et les pouvoirs qui vont être alloués aux préfets du point de vue administratif pour décider qui a le droit ou pas de participer à des manifestations.

Les avocats des jeunes entendent saisir les juridictions administratives aux fins de contrôle de ces fichages manifestement illégaux. A travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris interpelle la Préfecture de Paris et le Ministère de l'Intérieur pour exprimer son opposition au fichage de lycéens dans le cadre de leur engagement citoyen et, plus largement, à l'exploitation du fichage à l'encontre des mobilisations sociales et citoyennes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nous avions déjà eu l'occasion, dans cette Assemblée, de rappeler, suite aux événements qui s'étaient déroulés au lycée Arago en mai dernier, l'attachement de la Ville à l'exercice du droit de manifester en toute liberté, et nous avions exprimé notre soutien à l'expression citoyenne des jeunes qui est par là même un apprentissage.

Dans ce cas précis, votre vœu, Danielle SIMONNET, rapporte que des avocats de lycéens interpellés le 22 mai 2018 lors de l'occupation du lycée Arago, ont déclaré que leurs clients ou certains de leurs clients avaient été fichés "S" au vu des traitements spécifique dont ils ont fait l'objet au poste-frontière. Je pense qu'il est nécessaire que notre Assemblée manifeste à nouveau son attachement au droit de manifester qui est au cœur de la démocratie.

De ce fait, j'ai été amené à vous proposer un certain nombre d'amendements que, d'ailleurs de façon amusante, vous avez qualifiés de "soc-demisant". Je les assume en tant que tel. Comme vous les avez acceptés, je donne un avis favorable à votre vœu ainsi amendé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'explications de vote de Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Un élément pour compléter. Le groupe "Génération.s" s'est lui aussi très inquiété de cette information. Nous sommes à la fois très attachés à la démocratie et à la possibilité pour les uns et pour les autres de pouvoir participer aux mobilisations sociales dans le cadre légal qui existe. Celui qu'est en train de mettre en place le Gouvernement relève clairement de la restriction des libertés publiques, et nous inquiète très fortement. Cette situation en est un exemple. Le fichage de lycéens fichés "S" nous paraît complètement hors de propos, donc nous nous joignons à ce vœu et ces inquiétudes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 208 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 194).

2019 DFPE 147 - Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous avons un amendement technique au projet de délibération DFPE 147.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 209.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 209 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 147 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DFPE 147).

2019 DFPE 155 - Subvention (93.600 euros) et convention avec l'entreprise "Les Alchimistes" suite à l'appel à projets en vue de l'expérimentation de la collecte et du traitement des couches-culottes usagées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DFPE 155 : subvention et convention avec l'entreprise "Les Alchimistes", suite à l'appel à projets en vue de l'expérimentation de la collecte et du traitement des couches-culottes usagées.

C'est étrange, le nom en rapport avec l'objet. J'ai été surprise.

C'est à Mme FILOCHE que je donne la parole sur ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE. - Le quatrième jour du Conseil de Paris nous permet d'aborder de nombreux sujets, dont celui-ci, qui peut prêter à sourire, mais qui est un sujet qui relève pour moi d'une grande fierté de vous en parler. Je tenais donc à partager avec vous la satisfaction que nous avons quant à ce qui est réservé aujourd'hui aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes.

La Ville de Paris, dans le cadre de sa démarche "priorité petite enfance", fait un travail remarquable pour couvrir les besoins de toutes les familles en matière d'accueil - on se le dit assez ici, pas besoin de revenir dessus - avec l'objectif de 5.000 nouvelles places en crèche ouvertes avant la fin de la mandature qui sera atteint. A l'heure d'aujourd'hui, cet objectif est à 3.223 places. Il nous reste quelques mois pour arriver aux 5.000. Je ne doute pas que nous y arriverons.

La Ville de Paris a réussi à construire un service public de la petite enfance à hauteur des besoins. En effet, avec plus d'un enfant sur deux accueilli dans une structure financée par la Ville, Paris devient le premier département de France à couvrir le besoin des familles en matière de modes d'accueil collectifs. C'est une grande fierté de pouvoir le rappeler ici.

Au-delà de l'aspect quantitatif, ce projet de délibération nous invite à saluer les démarches d'innovation effectuées par la Ville de Paris dans le cadre notamment du développement durable dans ses structures collectives.

Le partenariat avec "Les Alchimistes" et leur projet "les couches fertiles des Alchimistes" permet d'initier la recherche et le développement d'une filière de collecte et de compostage des couches usagées. L'objectif ambitieux est donc de valoriser les 7 millions de changes usagés provenant chaque année des établissements de la petite enfance de notre Ville. Cette démarche est la parfaite illustration d'initiatives que nous pouvons accompagner pour développer la qualité de l'accueil dans chacune de ces structures.

La collecte des déchets organiques de ces établissements va permettre une économie circulaire ultra-localisée, évitant ainsi l'impact de ces déchets liés à leur transport. Le compostage de ces couches sur un nouveau site de compostage localisé dans une ferme urbaine souterraine installée dans le 18e arrondissement va permettre une collecte de proximité qui pourra potentiellement être élargie pour bénéficier à toutes les familles parisiennes, tout en participant aussi à la sensibilisation et à la formation des familles et des professionnels sur les questions de tri et d'impact des déchets.

Cette expérimentation va dans le bon sens et trouvera à terme des solutions pérennes économiquement viables, efficaces et écologiques au traitement des couches, qui sont l'un des principaux fléaux en matière de

pollution et de volume de déchets produits, les couches étant principalement composées de plastiques qui, par ailleurs, sont souvent imbibés de substances chimiques.

L'émergence et la structuration de nouvelles filières sont nécessaires, autant dans le compostage que dans le recyclage, pour trouver des alternatives à l'enfouissement ou l'incinération. Par ailleurs, des alternatives restent à inventer dans ce domaine, tout d'abord pour protéger nos enfants des perturbateurs endocriniens contenus dans certaines couches et produits de petite enfance, ensuite pour privilégier l'utilisation de matériaux moins impactants pour la planète, par exemple recyclés ou naturels, et enfin pour réfléchir plus largement à la réduction des déchets produits en limitant le volume des couches et en favorisant, dans la mesure du possible, le réemploi et la réutilisation. A titre d'exemple, nous pourrions rapidement réfléchir à des dispositifs permettant que les crèches parisiennes respectent la diversité des modes de lange des familles en acceptant l'utilisation de couches lavables.

Des travaux visant à étudier la faisabilité et la pertinence écologique de ce genre de mesure seraient un bon moyen de prolonger ce premier pas en avant exceptionnel que notre groupe souhaitait saluer aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame CHARNOZ, je vous propose de répondre.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Léa FILOCHE, pour votre intervention qui permet de mettre en lumière cet axe important de la démarche "priorité petite enfance", qui a pour objectif de valoriser l'accueil, et vous l'avez bien décrit, des petits Parisiens et des petites Parisiennes, tous modes d'accueil confondus, à travers des réalisations, notamment en matière de développement durable.

A ce titre, j'en profite, puisque Léa FILOCHE a bien décrit l'appel à projets, pour nous écarter du sujet et vous parler du lait distribué dans les crèches parisiennes qui, depuis le début du mois de mars, est à 100 % bio. Ces efforts sur notre engagement sur l'alimentation bio et durable à 70 % dans les crèches sont récompensés par la labellisation du troisième niveau "Ecocert", à savoir la troisième carotte, ce qui est une première pour une collectivité en France.

Paris, vous l'avez compris, s'est aussi résolument engagé en faveur du "0 déchet", en travaillant notamment à mettre fin à l'enfouissement et l'incinération des déchets qui peuvent être valorisés. C'est dans ce cadre que la Ville de Paris souhaite valoriser les changes complets jetables usagés provenant des crèches, et a demandé la fourniture de changes qui, après usage, doivent pouvoir être valorisés de manière optimale pour diminuer notre empreinte carbone. Le nouveau marché de couches, notifié en janvier 2018, intègre ce changement.

Nous sommes allés au-delà, comme d'habitude, et nous avons ici un projet de délibération qui nous permet, au travers du partenariat avec "Les Alchimistes", entreprise de l'économie sociale et solidaire, d'expérimenter une filière de collecte et de compostage des couches usagées, vous l'avez dit, qui représentent 7 millions de déchets par an au niveau des établissements de la petite enfance. Pour ramener cela dans les souvenirs de certains, un enfant utilise 4.000 à 6.000 couches avant d'être propre. C'est plus d'un million de tonnes de déchets en France, 40 % des déchets ménagers d'un foyer avec un enfant en bas âge, ce qui n'est pas rien, et c'est une dépense en moyenne de 1.000 euros par foyer. C'est important d'avancer et de progresser. En tout cas, Paris sera la première ville en France à mener un tel projet.

A travers des renouvellements des marchés, la Ville de Paris s'efforce également d'éliminer peu à peu le plastique et les composants qui peuvent s'avérer toxiques, ou remplacer par des objets en bois ou en verre traité la vaisselle, les jouets ou le matériel de puériculture. C'est une démarche globale et complète. Dans une démarche de principe de précaution, des discussions sont en cours pour étudier prochainement les sources et les solutions possibles contre les perturbateurs endocriniens.

Nous sommes résolument engagés en faveur de la qualité des modes d'accueil et la protection des plus petits pour leur proposer un environnement de qualité, tous modes confondus. Bien sûr, cette qualité accompagne notre politique volontariste quantitative de 5.000 nouvelles places sur cette mandature.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Mesdames, pour cet échange.

(Applaudissements nourris).

Je vous propose que nous approuvions ce projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 155.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 155).

2019 DFPE 140 - Réalisation d'une crèche démontable dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Louis, 1, rue Claude-Vellefaux (10e). - Convention de transfert de gestion du domaine public A.P.-H.P./Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DFPE 140 : réalisation d'une crèche démontable dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Louis, rue Claude-Vellefaux dans le 10e arrondissement.

Je vous propose d'adopter ce très beau projet de délibération de l'avis d'Alexandra CORDEBARD et de Rémi FÉRAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, merci beaucoup. (2019, DFPE 140).

2019 DFPE 154 - Location d'un local municipal situé 27-35, rue Bréguet/7-19, Villa Marcès (11e). - Bail civil au profit de l'association "M.A.M. le pti chat-pitre".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer au projet de délibération DFPE 154 : location d'un local municipal, rue Bréguet, Villa Marcès dans le 11e, au profit de l'association "M.A.M. le pti chat-pitre".

La parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

C'est la deuxième maison d'assistantes maternelles, donc vous allez apprendre à dire M.A.M., puisque ce ne sera pas la dernière que nous créerons en moins d'un an à Paris.

Cette maison d'assistantes maternelles est installée dans le 11e arrondissement. Outre le fait que ce projet permettra au 11e arrondissement d'atteindre un taux de couverture de l'ordre de 60 %, là où ce taux était de 39 % en 2014, ce projet est l'illustration du dynamisme de cet arrondissement en matière de petite enfance. Il traduit sa volonté, comme le 12e ou encore le 18e arrondissement, pour ne citer qu'eux, de toujours innover pour contourner les obstacles matériels et culturels, parce qu'il y en a encore, en la matière, afin de répondre au besoin d'accueil des familles.

Notre majorité s'est toujours attachée à proposer aux familles une palette de solutions d'accueil qui couvre à la fois l'accueil collectif et l'accueil individuel, comme l'ont rappelé de précédents orateurs dans cette séance. A l'inverse du reste de la France, l'accueil individuel reste très minoritaire à Paris, malgré toutes les qualités qu'il présente pour les familles.

Face à ce constat, j'ai lancé un travail partenarial, fin 2016, que Patrick BLOCHE et Sandrine CHARNOZ ont fait aboutir il y a un an par le vote unanime de notre Assemblée du "plan de soutien à l'accueil individuel de la petite enfance à Paris". Cette M.A.M. est donc l'un des livrables, comme nous le disons habituellement, de cette démarche "priorité petite enfance" qui vient d'être évoquée, qui a été lancée par mes collègues à l'automne dernier.

Aujourd'hui, nous pouvons tout à fait, au vu de l'ensemble de l'offre d'accueil qui est faite à Paris aux familles, revendiquer l'existence d'un véritable service public municipal de la petite enfance. Comme je vous le disais précédemment, la petite enfance à Paris est une exception dans le paysage français, parce que nous soutenons tous les modes d'accueil, parce que l'effort qualitatif et budgétaire est inégalé, parce que nous innovons sans cesse, nous pouvons parler d'un modèle parisien.

Ce modèle procède avant tout d'une réelle volonté politique. Cela a été rappelé précédemment, nous sommes passés du dernier au premier rang des départements français en matière de petite enfance. Quand on veut, on peut. Paris est un modèle qui est visité par nos voisins européens, mais aussi par des capitales beaucoup plus éloignées, notamment des capitales asiatiques. Ainsi, que ce soit au niveau national, au niveau local ou au niveau européen, investir et agir pour l'enfance et la petite enfance est toujours un choix tourné vers l'avenir. A Paris, la politique de la petite enfance menée depuis 18 ans illustre tout ce qui porte notre vision progressiste de la ville et de la société que nous voulons : l'inclusion, la mixité, la solidarité, l'innovation, la durabilité et la responsabilité.

Dans quelques semaines, nous allons choisir nos représentants au Parlement européen et, aujourd'hui même d'ailleurs, nombre de députés progressistes voteront en faveur d'un renforcement des congés paternité et maternité à l'échelle de l'Union européenne. Alors, permettez-moi un petit élargissement de notre sujet à l'occasion de ce projet de délibération, parce qu'il est l'illustration de ce que nous souhaitons faire en permanence et de ce que nous

faisons depuis des années, c'est-à-dire à chaque fois chercher des solutions, s'adapter aux besoins des familles, trouver des éléments de réponse dans la proximité et qui permettent d'accueillir le plus grand nombre d'enfants parisiens.

J'espère que, fort de son modèle et de son exemplarité, Paris pourrait, par exemple, avant la fin de notre mandat, lancer un réseau européen des villes qui font de l'enfance et de la petite enfance une priorité, parce que nous avons beaucoup à offrir et nous avons beaucoup à apprendre à ce niveau-là. C'est un sujet qui est profondément européen également.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci.

Mes chers collègues, je voudrais remercier Mme Nawel OUMER pour son intervention qui porte sur notre beau projet de délibération de maison d'assistantes maternelles, mais aussi sur la mise en lumière de toute notre politique éducative et d'accueil de la petite enfance, avec une ouverture européenne qui est d'actualité.

Pour donner quelques chiffres et remettre en perspective notre accueil individuel à Paris, il faut rappeler que nous avons le plus faible taux par rapport au reste de la France, les familles font très peu appel aux assistantes maternelles, 5 % contre 20 % en moyenne nationale, donc le taux de chômage des professionnels à Paris est de l'ordre de 12 % en moyenne, beaucoup plus fort que le reste de la France, et peut atteindre 40 % dans certains arrondissements.

Compte tenu de cette situation, la Maire de Paris a souhaité élaborer un plan d'action inédit pour soutenir l'accueil individuel et améliorer l'accompagnement des assistantes maternelles, renforcer la complémentarité des modes d'accueil pour s'adapter toujours aux besoins des familles et de chaque enfant.

Ce plan de soutien de l'accueil individuel adopté en mars 2018, vous l'avez rappelé, Madame Nawel OUMER, a été porté par vous, ainsi que par Dominique VERSINI. Je souhaite vous remercier, ainsi que Patrick BLOCHE, d'avoir lancé cette démarche dès 2015, qui nous a permis de concrétiser ce plan d'accompagnement ambitieux et de valoriser l'accueil individuel.

Il s'agissait également d'assurer leur montée en compétences à travers une offre de formation de la DFPE et, à travers le soutien de la Ville, installer les premières assistantes maternelles à Paris, ce qui permet également de les mettre en lumière.

Je profite de cette intervention pour vous dire que les maisons d'assistantes maternelles, mais aussi nos crèches familiales, travaillent dans une perspective de développement durable et que certaines ont des projets exclusivement orientés "bio" pour que les familles parisiennes choisissent un mode d'accueil en fonction de leurs besoins et pas forcément en fonction d'un projet de vie.

Pour lutter contre le chômage de la profession, nous avons signé avec Pôle Emploi une convention qui nous permet de les accompagner beaucoup mieux, de trouver des solutions à un sujet majeur qu'est le chômage, et également de les accompagner sur les appartements. Nous leur avons, pour la première fois, proposé une journée annuelle à l'Hôtel de Ville dans le cadre d'une réception où elles pouvaient avoir à la fois de la formation, de l'information et un moment convivial dans notre belle maison.

Ce cahier des charges d'assistante maternelle a été approuvé en décembre 2018, le premier, et nous avons inauguré il y a quelques jours, dans le 8e arrondissement, la première maison d'assistantes maternelles au cours de la semaine "Paris fête le printemps". C'est ici la deuxième qui vous est proposée. Je me joins à vos vœux pour qu'elle s'inscrive dans une longue série.

Tout ceci pour conclure et vous démontrer que notre démarche "priorité petite enfance" a pour objectif de valoriser la qualité de l'accueil, tous les modes d'accueil, et nous permettra demain d'avoir un panel au service des familles parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 154).

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux sur-chaussures dans les crèches parisiennes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 210 relatif aux sur-chaussures dans les crèches parisiennes.

La parole est à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu que je présente en lieu et place de Florence BERTHOUT sur l'utilité de l'usage des sur-chaussures pour accéder aux sections des tout-petits en crèche.

En janvier 2015, la Ville de Paris a expérimenté la suppression des sur-chaussures dans plusieurs établissements de la petite enfance afin d'observer l'impact du port ou non de sur-chaussures sur l'hygiène de la structure. Le Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris avait ainsi audité les établissements testés. Trois campagnes de mesure qui ont eu lieu dans cinq établissements de la Ville ont pu faire l'objet de cette expérimentation, j'espère concluante, en sachant que l'on ne compte pas moins de 478 établissements d'accueil de la petite enfance. Cette expérimentation a le mérite d'exister.

La conclusion de cette expérimentation en aura sans doute laissé songeur plus d'un. Je cite : "L'impact du port des sur-chaussures n'est pas probant sur l'hygiène, mais leur efficacité peut être recommandée compte tenu de la configuration de certains locaux et de l'environnement extérieur". Plus étonnant encore, la décision prise par la Ville à la suite de cette expérimentation : le port de sur-chaussures est dorénavant laissé à l'appréciation des responsables d'établissement qui peuvent commander ou utiliser des sur-chaussures en tissu lavables et réutilisables ou ne rien utiliser du tout. Les parents ne comprennent pas la différence de traitement d'une crèche à l'autre et se tournent donc vers la mairie d'arrondissement. La position de la Ville de Paris n'est donc pas tenable ainsi et manque de clarté. C'est donc l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous avez bien résumé les différentes études que nous avons menées, celle de janvier 2015 à laquelle vous vous référez et qui a été menée dans 5 établissements, et vous nous avez rapporté les conclusions. Une deuxième étude a également été menée en 2017 pendant un an dans 7 établissements d'accueil de la petite enfance. Les résultats des mesures montrent que les niveaux de contamination microbienne globale des sols et des surfaces varient, avec ou sans sur-chaussures, au sein d'un même établissement et sont liés aux espaces extérieurs, aux circuits et aux différents usages des espaces.

Il est effectivement ressorti que l'impact du port de sur-chaussures n'était pas probant sur l'hygiène, car c'est avant tout la configuration des locaux qui ressort dans cette deuxième étude, que l'agencement des salles, l'ouverture des salles, l'état des sols, la présence ou non d'un jardin ou la propreté des trottoirs viennent compléter la solution.

Nous avons fait le choix de laisser cela à l'appréciation des responsables d'établissement, qui peuvent les recommander ou non, qui peuvent les mettre devant une section, et ainsi porter les projets pédagogiques qu'ils souhaitent, notamment avec l'ouverture parfois des couloirs pour des usages en heures particulières.

En lien avec ces pratiques liées à chaque crèche, la Ville de Paris recommande quand même de limiter l'usage des sur-chaussures lorsqu'elles sont en plastique jetable, et d'utiliser des sur-chaussures en tissu lavables et réutilisables plusieurs jours pour éviter une grande consommation d'eau et d'électricité. L'intérêt des sur-chaussures s'apprécie donc à l'aune des différences bâtimentaires, des projets pédagogiques de chaque crèche et de l'environnement dans lequel les crèches sont implantées. Il ne s'agit pas d'être confus, il s'agit de laisser aux responsables de crèche la possibilité de porter ou non des sur-chaussures.

Je vous propose, après avoir reprécisé tout cela, de retirer votre vœu en espérant que cela aura clarifié et éclairé votre requête.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHARNOZ.

Le vœu est-il retiré, Madame BOUGERET ?

Mme Alix BOUGERET. - Je ne sais pas si cela apporte de la clarté, en tout cas, il y a une réponse. Je vais retirer le vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 210 est retiré.

Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance dans le 17e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 211 est relatif à un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance dans le 17e arrondissement.

J'imagine que c'est vous, Madame BOUGERET, qui le présentez ?

Mme Alix BOUGERET. - Oui, c'est moi. Merci beaucoup.

Un vœu porté par Geoffroy BOULARD et moi-même pour demander à la Mairie de Paris un véritable plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance dans le 17e.

Chaque année, Paris perd 12.000 habitants qui n'ont plus les moyens de se loger ou qui ne supportent plus leur cadre de vie parfois dégradé, ou tout simplement qui n'arrivent pas à y envisager un avenir serein en famille. Pour cause, concilier vie familiale et professionnelle est devenu un véritable chemin de croix pour les familles parisiennes, avec une réelle difficulté : l'accueil de la petite enfance.

Dans le 17e, plus de 2.500 familles sont en attente d'une place en crèche, alors que notre arrondissement recense près de 7.000 petits Parisiens en âge d'être accueillis dans les crèches de la Ville. Ces chiffres donnent le tournis quand on sait que, dans le 17e, seulement 2.625 places sont disponibles, dont 1.480 en régie directe. Il y a un manque de places, un manque d'infrastructures, qui sont clairement insuffisantes, et également une problématique liée au recrutement des personnels d'accueil de la petite enfance qui peut impacter la vie des établissements. Autre statistique qui peut laisser songeur, c'est la répartition des créations de places en crèche en fonction des arrondissements. Dans le 17e, 3 places ont été créées en 2018 ; 3 nouvelles places en crèche quand 2.500 familles restent sur le carreau.

Les grandes annonces en faveur des familles à Paris, c'est bien, mais on aimerait que la Ville de Paris passe aux actes, et les familles nous le demandent au quotidien. C'est l'objet de ce vœu porté avec Geoffroy BOULARD. Nous demandons que la Ville de Paris s'engage à créer et des établissements d'accueil de la petite enfance lors de toute préemption de la Ville ayant pour destination la création de logements, en créant des établissements d'accueil de la petite enfance dans les quartiers déficitaires, que la Ville favorise le logement des personnels de la petite enfance à Paris, évalue techniquement et financièrement les possibilités de surélévation de certains établissements pour accroître les capacités d'accueil, détaille les investissements exécutés en faveur de la petite enfance depuis 2014 dans le 17e, et s'engage dans une politique incitative de recrutement, de formation et de valorisation des personnels de la petite enfance.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Alix BOUGERET, de me permettre de rappeler notre politique petite enfance à Paris, qui nous a permis d'engager un effort sans précédent pour créer 5.000 nouvelles places de crèche d'ici la fin de mandature, et vous rappeler que le plan d'urgence pour la petite enfance est à l'œuvre depuis 2001 dans notre collectivité. Nous étions le dernier département de France, nous sommes le premier. C'est ainsi que plus d'un enfant sur deux est accueilli en structure municipale, 56 % à Paris contre 18 % en moyenne au niveau national.

Autre chiffre marquant, parmi l'ensemble des crèches créées en France, 15 % le sont à Paris. Il s'agit là d'un effort continu, permis par une étroite collaboration avec la C.A.F. de Paris, avec qui le nouveau contrat "enfance jeunesse" vient d'être signé. Ce contrat prévoit ainsi la création de plus de 3.400 places de crèche à Paris d'ici 2022, ciblant les quartiers prioritaires, plan d'urgence depuis 2001 que nous ne laissons pas faiblir.

Pour ce qui est du 17e arrondissement, 320 places seront créées sur la mandature, ce qui n'est pas négligeable du point de vue du poids démographique de l'arrondissement. Ces opérations représentent un investissement de 18 millions d'euros. En particulier, deux opérations à vous citer : celle qui sera livrée en septembre 2019 dans la Z.A.C. "Clichy Batignolles" avec une capacité de 138 berceaux, et en septembre 2021, ce sont 45 places qui seront livrées rue Labie, dans un secteur pour le moment déficitaire.

Nous avons par ailleurs engagé des travaux d'entretien et de modernisation dans plusieurs établissements du 17e pour un montant de plus de 633.000 euros.

Ces efforts de création de crèches sont accompagnés d'une politique R.H. renforcée, constante depuis 2001. Ce sont 2.782 emplois qui ont été créés. Cela représente une hausse d'un tiers des effectifs depuis 18 ans. Les efforts en matière de formation et en montée de compétences sont conséquents également. J'en profite pour signaler le passage de 1.009 éducatrices de jeunes enfants en catégorie A.

La Ville de Paris, Madame la Maire, est donc extrêmement engagée et mobilisée sur la création de places dans les quartiers déficitaires, et compte tenu de ces éléments, je ne peux pas rendre un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Beaucoup de réponses, mais un avis défavorable sur le vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 211 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient.

Le vœu est rejeté.

2019 DAE 29 - Subventions (543.000 euros) à 60 associations et 16 conventions dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives étudiantes à Paris".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 29 : subventions à 60 associations et 16 conventions dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives étudiantes à Paris".

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec plaisir que je clôture ce Conseil de Paris par une intervention en faveur de la jeunesse étudiante à Paris.

En effet, Paris est le premier pôle universitaire d'Europe. Paris est classé parmi les cinq meilleures villes au monde pour les étudiants étrangers, et notre collectivité s'efforce depuis 2001 de porter une attention particulière à cette population étudiante qui compte aujourd'hui plus de 540.000 étudiants.

Le présent projet qui nous est proposé intervient dans ce cadre et dans la continuité d'une politique de soutien aux initiatives étudiantes portant un projet d'intérêt collectif et intervenant dans plusieurs domaines comme la culture, le sport, l'économie sociale et solidaire, ou encore le développement durable. C'est ainsi que, cette année, ce sont 543.000 euros qui sont répartis entre les 60 associations lauréates ayant répondu à l'appel à projets lancé par la Ville depuis 2001 tous les ans.

Nous soutenons donc avec grande joie et conviction ce présent projet qui vise à favoriser l'engagement associatif des étudiants à Paris. Rappelons que, selon l'I.N.S.E.E., plus de 43 % des jeunes entre 15 et 30 ans adhèrent à au moins une association et 25 % d'entre eux pratiquent le bénévolat. D'ailleurs, vous nous le dites dans le texte du projet de délibération, cette année, le nombre de candidatures a augmenté, les deux dernières années entre 2018 et 2019, le nombre de candidatures est passé de 76 candidatures à 90.

N'ayant malheureusement pas le temps nécessaire pour féliciter toutes les associations ou chaque association lauréate, je souhaite intervenir surtout pour attirer l'attention sur l'association "AGORAé", qui gère une épicerie solidaire pour étudiants dans mon arrondissement, le 13e arrondissement, que j'ai pu visiter récemment avec d'autres élus écologistes. Nous avons rencontré une équipe de bénévoles, des étudiants, qui gèrent cette épicerie et qui effectuent un travail de solidarité très appréciable. Les étudiants ayant une situation ou vivant en situation de précarité peuvent y acheter toute sorte de produits alimentaires à moindre coût. Ils y trouvent surtout un lieu d'écoute, de lien social et d'accompagnement pour leur intégration dans le quartier du 13e, mais aussi dans tout Paris. Quand on sait que le coût de la vie pour les étudiants a augmenté en 2018 de près de 2 %, on comprend bien l'utilité de ce projet dans le 13e arrondissement à proximité du pôle universitaire le plus important à Paris.

Pour nous, compte tenu de l'utilité sociale de cette association "AGORAé", notre groupe souhaite que la Ville de Paris puisse intervenir auprès de la S.E.M.A.P.A. qui loue le local à cette association pour un coût de loyer de 20.000 euros par an. Nous souhaitons que la Ville puisse intervenir auprès de la S.E.M.A.P.A. pour essayer de faire baisser le loyer ou que la Ville lui trouve un autre local, toujours dans le 13e, à proximité du campus ou de l'université Denis Diderot.

Je ferme cette parenthèse sur l'association "AGORAé" pour émettre quelques interrogations concernant ce projet de délibération, pour attirer l'attention sur le budget de ce projet qui se monte à 543.000 euros, comme nous l'avons dit. Pour nous, et je pense que c'est clair ici, le budget n'est pas à la hauteur de la demande et du désir des étudiants, puisque le nombre de demandes augmente. Pour nous, il n'y a pas de mauvaises candidatures ou d'initiatives étudiantes qui peuvent être rejetées. Il faudrait que la Ville puisse prendre les moyens d'accompagner toutes les initiatives étudiantes afin qu'elles puissent évoluer, et trouver d'autres moyens de financement par des partenariats que la Ville peut trouver, notamment avec les grandes entreprises comme la R.A.T.P. et la S.N.C.F., pour aider à accompagner le désir des étudiants.

Encore une chose, nous souhaitons sensibiliser les associations comme l'association "AGORAé", des associations qui ont fait la preuve de gestion d'un projet dans la durée. Il ne faudrait pas qu'elles passent par un

appel à projets, il faudrait leur trouver un financement, à l'instar des autres associations, afin de garantir leur durabilité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chère collègue, chère Marie ATALLAH, de mettre en lumière le dynamisme de la vie étudiante parisienne au travers de cette nouvelle édition de l'appel à projets pour soutenir les initiatives étudiantes. Par ce soutien, la Ville fait le choix de miser sur le talent et l'engagement des étudiants, comme vous l'avez très bien dit. Cette confiance que nous portons aux initiatives étudiantes est confortée à la fois par le succès de l'appel à projets, de plus en plus de candidatures étant déposées chaque année, mais aussi par la qualité des projets déposés.

Nous avons raison, d'ailleurs, de miser sur les étudiants, car ils sont engagés, ils sont citoyens. Par leurs actions, ils agissent pour l'environnement, pour une société plus tolérante et plus solidaire. Cette année encore, le développement durable était très présent dans les projets, mais également la lutte contre les discriminations, la xénophobie et l'antisémitisme - on a vu récemment que ce n'était pas du tout superflu -, les actions en faveur de la solidarité, les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il y a certains projets phares. Vous l'avez cité, et j'allais le faire moi-même, l'épicerie solidaire de l'A.G.E.P., qui permet aux étudiants et étudiantes en grande précarité de faire leurs courses et de régler 10 % du coût de leur panier. Je signale qu'on a ouvert une deuxième "AGORAé" sur le site de Sorbonne Université, dans un partenariat avec le C.R.O.U.S. sur le site Francis de Croisset à Clignancourt. Récemment, avec le maire du 18e, nous sommes allés l'inaugurer sur ce site, qui est le fruit d'un partenariat avec l'Etat. Il y a aussi des ateliers vélos, des ressourceries et toutes sortes d'initiatives portées en partenariat avec les universités, Sorbonne Nouvelle, Paris Dauphine, Paris Diderot.

Si 60 projets sont lauréats cette année, il ne faut pas oublier que de nombreux réseaux et fédérations candidatent. Cela démultiplie le nombre de bénéficiaires, puisque 700 associations étudiantes bénéficient du soutien de la Ville de Paris, par des financements directs ou des subventions à leur réseau d'appartenance. "Animafac" fédère 350 associations étudiantes, "Starting Block" 76, la "Fédération étudiante pour une dynamique d'études avec un handicap" regroupe 72 associations.

Vous le voyez, les étudiants sont au rendez-vous des grands défis qui traversent la société parisienne. Je voudrais, pour terminer, dire que nous sommes fiers de cet engagement, que la Ville de Paris est là pour les aider et les accompagner, et souligner le travail des équipes de la DAE, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, et de la Maison des initiatives étudiantes de la Ville de Paris, qui accompagnent chaque année ces porteurs et porteuses de projet avec beaucoup de dynamisme et une bienveillante efficacité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DAE 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 29).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la convention entre l'université P.S.L. et la B.N.P. Paribas.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil, les vœux n°s 212 et 212 bis relatifs à la convention entre l'université P.S.L. et la B.N.P. Paribas.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce vœu montre un exemple de "greenwashing" le plus total. Nous sommes sur une licence sur les thèmes de développement durable, qui risquerait de bénéficier d'un accord de financement par la B.N.P. Paribas. C'est la licence dite "School of positive impact" à l'université de recherche Paris Sciences et Lettres. C'est juste un grand scandale.

Il faut savoir que B.N.P. Paribas est la banque française qui finance le plus les énergies fossiles. C'est par ailleurs la B.N.P. qui a été mise en cause plusieurs fois dans des questions de prêts toxiques, de fraudes fiscales et d'activités dans les paradis fiscaux.

Ce n'est pas pensable, imaginable une seule seconde qu'une licence en développement durable dépende d'une telle banque, pas simplement parce qu'on est attaché à l'université publique, à la laïcité et à l'indépendance de l'enseignement et de la recherche à l'égard des intérêts privés, mais on est dans une hypocrisie la plus totale. Le problème est que l'hypocrisie, je la trouve aussi dans le vœu de l'Exécutif.

Dans le vœu de l'Exécutif que vous proposez, il n'y a pas une seule fois le problème de la nature antiécologique de la B.N.P. Dans le vœu de l'Exécutif, on a un peu l'impression que cela reprend un débat quand nous étions plusieurs élus dans cette Assemblée à dénoncer que Total soit le mécène du théâtre du Châtelet pour les travaux. On nous avait répondu : "il ne faut pas stigmatiser une entreprise". "Touche pas à mon lobby", on pourrait dire.

Le vœu de l'Exécutif, ce n'est pas que je sois en désaccord avec ce qui est proposé, mais il n'y a pas la remise en cause de fond : est-ce qu'on trouve normal qu'une université soit en mécénat avec la B.N.P. au vu des activités de la B.N.P. ? Je maintiendrai mon vœu, autant le dire tout de suite.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Danielle SIMONNET, pour votre vœu qui me permet de revenir sur ce projet de licence.

Je voudrais d'abord souligner l'importance de voir de telles formations se déployer dans l'enseignement supérieur, notamment en premier cycle. C'est une formation généraliste de haut niveau sur les sciences de développement durable qui est proposée. Des formations équivalentes en niveau Master existent déjà au sein de P.S.L., mais aucune en premier cycle, donc cette licence devrait combler un manque.

Evidemment, il y a le problème, que je n'évite pas, dans le vœu de l'Exécutif, parce que j'ai moi-même échangé avec des enseignants de P.S.L. Beaucoup de points de cette convention me semblent problématiques, qui touchent à la pérennité de cette licence. La notion de comité de suivi, même s'il est explicitement précisé que celui-ci ne jouera pas de rôle scientifique ou pédagogique, interroge et inquiète, ainsi que la présence d'une clause de confidentialité. Le vœu de l'Exécutif vise à rappeler ces points, mais également, s'il le fallait, à réaffirmer notre complet engagement en faveur de la liberté pédagogique et de l'indépendance des enseignants-chercheurs.

Je vous annonce qu'après avoir échangé avec la présidence de P.S.L. sur ces points de manière très précise, après avoir manifesté l'inquiétude de la Ville soulevée par ce partenariat de mécénat, et relayée par les enseignants, étudiants et personnels universitaires, j'ai obtenu l'assurance que ces points seraient révisés dans une future convention et, surtout, que la mise en place de cette licence était reportée d'un an.

Nous avons eu également la confirmation que ce projet de licence, qui est important dans le paysage universitaire parisien, serait bien maintenu, qu'il mobilise d'autres moyens de l'université P.S.L., et que d'autres partenariats seraient recherchés.

Je vous propose quand même de retirer votre vœu, même si vous avez dit que vous ne le feriez pas, mais je suis pleine d'espoir, en sachant que je suivrai personnellement l'évolution de ce dossier en affirmant les principes et les valeurs d'indépendance universitaire que nous partageons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie de deux explications de vote, M. GLEIZES et Mme FILOCHE.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste va voter à la fois le vœu de Mme SIMONNET et le vœu de l'Exécutif, et bien insister sur le côté perfide de la proposition de la B.N.P., puisqu'en soi, cela ne va pas modifier le programme pédagogique, mais c'est uniquement pour faire du "greenwashing". Cela veut dire que, par la suite, la B.N.P. pourra dire : "j'ai participé au financement d'une chaire concernant les questions écologiques". Or, dans les pratiques, et c'est là aujourd'hui qu'il faut regarder, c'est ce que font ces grands acteurs. La B.N.P. est sans doute un des pires acteurs dans le double jeu. En France, il fait des choses comme le financement de cette chaire, et en Australie, il va financer une des mines les plus polluantes du monde, en toute tranquillité, sans que cela ne les gêne au plus haut sommet de la direction de la B.N.P.

Nous voterons les deux vœux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Ce sera la même position pour les élus "Génération.s", pour les mêmes raisons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci pour la concision.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 212 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 212 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 195).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association "Paris Académie Entreprises" (Assemblées générales) (R. 7) :

1 représentant :

- Le/la chef(fe) du bureau de l'insertion professionnelle ou, en son absence, le/la chef(fe) du bureau du recrutement de la Direction des Ressources humaines.

Association "Théâtre de la Ville" (Conseil d'administration) (R. 8) :

1 représentant, en remplacement de M. Christophe GIRARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Société publique locale Paris et Métropole Aménagement (Assemblées générales) (R. 9) :

1 représentant :

- M. Patrick KLUGMAN.

Société publique locale d'aménagement de Paris (Assemblées générales) (R. 10) :

1 représentant :

- Mme Annick OLIVIER.

Société publique locale Société de requalification des quartiers anciens (Assemblées générales) (R. 11) :

1 représentant :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Société publique locale du Carreau du Temple (Assemblées générales) (R. 12) :

1 représentant :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Société publique locale Société d'exploitation de la Tour Eiffel - SETE (Assemblées générales) (R. 13) :

1 représentant :

- M. Claude DARGENT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R. 8 à R. 13).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Notre prochain Conseil de Paris aura lieu les 11, 12, 13 et 14 juin.

Merci à l'ensemble des fonctionnaires et des collaborateurs présents. Prenez donc ce temps, mes chers collègues, tous ensemble, pour remercier l'ensemble des fonctionnaires et des collaborateurs présents qui nous ont accompagnés au cours de ce Conseil.

A bientôt.

(La séance est levée à treize heures).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe Communiste - Front de gauche.

QE 2019-01 Question de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la tranquillité du bois de Boulogne.

Libellé de la question :

"J'ai été alerté il y a quelques mois par un vacancier qui a séjourné au début du mois de septembre 2018 dans le camping de Paris bois de Boulogne. Non loin du camping se trouve la fondation GoodPlanet.

Il semble que des nuisances sonores ont été déplorées suite à l'organisation d'une fête par la fondation GoodPlanet pendant toute une nuit, puis d'un feu d'artifice le soir suivant, et d'un ball trap exceptionnel quelques jours après.

Le signalement de ces nuisances sonores aux autorités de police ne semble pas avoir été suivi d'effet.

Le bois de Boulogne est pourtant un espace vert rare dans Paris, qui doit continuer à être un havre de tranquillité, tant pour la biodiversité qu'il abrite que pour les promeneurs, les campeurs et les touristes qui s'y rendent.

Aussi, à l'approche de la belle saison, je vous demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour garantir la tranquillité de cet espace et préserver la nature et la biodiversité."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe "Génération.s".

QE 2019-02 Question de Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT et des élu-es du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à un bilan sur l'ensemble des œuvres artistiques ayant accompagné le tramway T3.

Libellé de la question :

"Suite à l'inauguration du prolongement de la ligne de tramway T3b, et à celle du "Cœur de Paris" de Joana Vasconcelos, le groupe des élu-es "Génération.s" souhaite avoir un bilan sur l'ensemble des œuvres artistiques ayant accompagné le tramway T3, depuis 2006 à aujourd'hui.

- Combien d'œuvres ont été mises en place ? Pour quel coût ? Quelle répartition territoriale ?

- Les œuvres sont-elles toujours en place ? Quel est leur état actuel ?

- Quelle appropriation/perception par les citoyen-nes et quelle intégration dans le paysage urbain quotidien ? Quelle articulation avec le tramway ?

- Comment la diversité des œuvres se traduit-elle à travers la variété des disciplines et courants artistiques représentés, techniques et supports utilisés, et profil des artistes exposé-es ?"

Réponse non parvenue.

QE 2019-03 Question de Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT et des élu-es du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative aux demandes de dérogations pour les inhumations et crémations.

Libellé de la question :

"Le groupe des élu-es "Génération.s" souhaite avoir un bilan et connaître les évolutions des demandes de dérogations pour inhumations et crémations, le dimanche au cours des 10 dernières années, et des données chiffrées sur la demande présumée d'inhumations ou de crémations, dans les cimetières parisiens le dimanche.

- Quel(s) type(s) de cimetières ont été concernés par les demandes et dérogations ? Quels carrés confessionnels ou laïques ? Intra ou hors Paris ?

- Ces demandes de dérogations s'accompagnaient-elles de considérations, conditions ou manœuvres spéciales ?

- Quel est l'impact du traitement et de l'application des dérogations sur le fonctionnement (budget, ressources humaines, organisation) du service public funéraire parisien ?"

Réponse non parvenue.

QE 2019-04 Question de Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT et des élu-es du groupe "Génération.s" à M. le Préfet de police relative aux demandes de dérogations pour les inhumations et crémations.

Libellé de la question :

"Le groupe des élu-es "Génération.s" souhaite avoir un bilan et connaître les évolutions des demandes de dérogations pour inhumations et crémations, le dimanche au cours des 10 dernières années, et des données chiffrées sur la demande présumée d'inhumations ou de crémations, dans les cimetières parisiens le dimanche.

- Combien de demandes ont été déposées ? Combien ont été acceptées ?

- Quelles ont été les raisons et motifs de dérogations demandées, et quels étaient les motifs de celles qui ont été acceptées ? Existe-t-il une liste officielle de situations dérogatoires ?"

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 32.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 140.

Mme Laurence GOLDGRAB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 624.

MM. Pascal CHERKI et Jérôme COUMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 34.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 17.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 5, PP 15, PP 16 et PP 17.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 11.

Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN et Mme Véronique LEVIEUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 6 et PP 9.

Mmes Gypsie BLOCH, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Bernard GAUDILLÈRE, Thierry HODENT, Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie NAHMIAS, Karen TAÏEB ATTIAS et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 600.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 736.

M. David BELLIARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 100.

Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 39.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 39.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 142.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 174.

M. David BELLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 13.

M. Patrick BLOCHE, Mme Catherine DUMAS, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fadila MÉHAL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 4.

M. Philippe DUCLOUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 217.

M. Frédéric HOCQUARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 143.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 233.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 32.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 31.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPSP 4.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 58.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 43, DLH 42, DLH 45, DU 33 et DU 58.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 745 et DAC 747.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Nathalie MAQUOI, Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 390 et DAC 391.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 216 et DAC 230.

M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 28 et DDCT 49.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 40 et DLH 41.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, MM. Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 35 et DJS 126.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 28, DFA 26 et DFA 27.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Halima JEMNI, Fatoumata KONÉ, Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 30.

MM. Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, MM. Didier LE RESTE et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 28 et DDCT 50.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 28.

MM. Pierre AIDENBAUM, Julien BARGETON, Jean-Bernard BROS, Jacques BOUTAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIE, Eric LEJOINDRE, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-

François MARTINS, Yves POZZO di BORGO et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 28.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, MM. Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Atanase PÉRIFAN, Paul SIMONDON, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Yann WEHRLING et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 6.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Halima JEMNI, M. Jean-François MARTINS, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 28.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 141.

MM. Claude DARGENT et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 17.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 31

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 24 et DASCO 21.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 492, DASCO 24 et DASCO 31.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Célia BLAUEL, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 21.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24 et DASCO 31.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 24, DASCO 21 et DASCO 31.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24 et le vœu non rattaché n° 197.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 19.

Votes spécifiés.

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

Mme Léa FILOCHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 63.

MM. Christian HONORÉ et Pierre-Yves BOURNAZEL votent contre le projet de délibération DAC 232.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 14-DJS.

MM. Christian HONORÉ et Pierre-Yves BOURNAZEL votent pour le vœu n° 69.

Mme Danielle SIMONNET vote contre le projet de délibération DPE 6.

Mme Olga JOHNSON vote pour le vœu n° 132.

Mme Béatrice LECOUTURIER vote pour le projet de délibération DVD 39 et le vœu n° 144.

Mme Maud GATEL s'abstient sur le vœu n° 171.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 98.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 76.

Mme Marinette BACHE ne prend pas part au vote sur le vœu n° 79.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2019 DCPA 4 Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller (3e) - Indemnisation de la société BALAS.

2019 DCPA 8 Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple (3e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société Ineo Tertiaire IDF.

2019 DU 33 Ilot Croisset (18e) - Régularisation foncière après la fin des travaux de construction en Vefa du Crous - Échange de volume avec Paris Habitat.

2019 DU 58 Cession à titre gratuit à Paris Habitat - OPH d'une emprise aménagée en espace vert en bordure du square Léon Frapié (20e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2019 DDCT 15 Subventions (149.000 euros) à onze associations et avenants à conventions au titre des droits humains.

2019 DDCT 27 Subventions (57.000 euros) à 6 associations et deux conventions pluriannuelles d'objectifs, au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

2019 DDCT 30 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association FIT pour l'accueil de jour à Bagnolet.

2019 DDCT 42 Subvention (3.000 euros) avec l'association Ceryx au titre de l'égalité femmes - hommes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2019 DVD 27 Canal de l'Ourcq à Bondy (93) - Conventions d'occupation du domaine public avec CEMEX Bétons, EQIOM Bétons et RFM.

2019 DLH 39 Subvention accordée à Elogie SIEMP dans le cadre du budget participatif pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur deux toitures.

2019 DLH 40 Subvention accordée à la RIVP dans le cadre du budget participatif pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture du 77, rue du château des rentiers (13e).

2019 DPE 3 Contrat de réalisation et de financement de travaux de dépollution relatif au site du 98 rue de Sèvres (7e).

2019 DPE 4 Gestion des aides accordées dans le cadre des raccordements au réseau d'assainissement des bateaux et établissements flottants-Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2019 DASCO 5 Subvention (10.000 euros) à l'association L'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2019 DASCO 14 Subvention (20.000 euros) et avenant à la CPO avec l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADAPEEP de Paris) (20e).

2019 DASCO 23 Subvention (3.000 euros) à l'association CIJM pour la diffusion de la culture mathématique auprès des élèves parisiens et l'organisation du salon des jeux mathématiques.

2019 DASCO 10 Indemnisation amiable, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DASCO 32 Indemnisation amiable, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation d'un préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DASCO 33 Indemnisation amiable, subrogé dans les droits de son assuré, en réparation d'un préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DASCO 12 Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur. Convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété 2-12, passage Hébrard (10e).

2019 DASCO 13 Travaux de rénovation à l'école maternelle 14, passage Saint-Ange (17e) - Convention de délégation temporaire de maitrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et la société Batigère en Ile-de-France.

2019 DASCO 19 Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (5.054 euros), subventions d'équipement (260.660 euros) et subventions pour travaux d'entretien (27.429 euros).

2019 DASCO 21 Divers collèges publics - Dotations 2018 (146.673 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

2019 DASCO 24 Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20.663 euros), subvention d'équipement (2.239.120 euros), subventions pour travaux (155.414 euros).

2019 DASCO 31 Collèges publics parisiens - Subvention (1.323.065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

2019 DASCO 26 Caisses des Écoles (8e et 18e) - Subventions complémentaires en 2019 au titre de la restauration provisoire liée à la fermeture pour travaux de cuisines scolaires (249.053 euros).

2019 DFPE 145 - DAE-DDCT-DJS-DEVE Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (521.000 euros) et conventions avec dix associations.

2019 DFPE 146 - DASES-DDCT Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (21.000 euros) à trois associations dont une avec convention.

2019 DFPE 148 Signature de six contrats de transaction dont l'objet est de restituer à la ville de Paris les montants de la prestation de service unique indument perçus.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2019 DASES 76 Convention de labellisation de la Maison des Ainés et des Aidants des territoires du Sud (13e et 14e).

2019 DASES 74 Participations au titre de l'année 2019 aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris et conventions annuelles.

2019 DASES 78 Subventions (33.000 euros), avenants et convention avec des associations pour leurs actions de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées hospitalisées.

2019 DASES 88 Subventions (11.800 euros) à deux associations pour les actions de soutien en direction des aidants familiaux des personnes âgées parisiennes.

2019 DASES 89 Aide extralégale aux centres d'accueil de jour accueillant des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

2019 DASES 91 Subventions (9.500 euros) à deux associations pour une action de prévention en faveur des seniors par l'accès à la culture.

2019 DASES 93 Subventions (42.000 euros) à 5 associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors.

2019 DASES 95 Convention de reconnaissance mutuelle des évaluations de l'autonomie des personnes âgées avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

2019 DASES 96 Avenant à la convention portant protocole opérationnel d'échange d'informations sur les prestations d'action sociale et la Majoration Tierce Personne.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2019 DFA 28 Approbation des modifications statutaires de la SEMAPA, de la SPL Paris et Métropole Aménagement, de la SPLA SOREQA, de la SOGARIS, de la SETE et de la SPL Carreau du Temple.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2019 DLH 33 Réalisation d'un programme de rénovation d'un logement 40 rue Alphonse Penaud (20e) par SNL Paris - Subvention (8.100 euros) accordée par la Ville.

2019 DLH 25 Réaménagement de dettes au profit de RATP Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Octroi de la garantie des emprunts par la Ville (19.216.083,60 euros).

2019 DLH 32 Convention de partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat (12e) pour la promotion de l'audit global en copropriété et création d'une subvention pour cet audit.

2019 DLH 34 Création d'une pension de famille comportant 30 logements PLA-I 146 rue de Vaugirard (15e) - Modification des garanties de la Ville (1.368.796 euros) demandée par 3F Résidences.

2019 DLH 41 Location de l'immeuble 79, boulevard de Charonne / 72, rue Alexandre Dumas (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2019 DLH 42 Location de l'immeuble 1, cour des Petites Ecuries (10e) à Paris habitat OPH - Bail emphytéotique.

2019 DLH 46 Mise à disposition d'un local au profit de l'association Village Jourdain au sein de l'immeuble 88, rue des Rigoles (20e) - Fixation de loyer et attribution d'une aide en nature.

2019 DLH 52 Ensemble immobilier situé 74, quai Louis Blériot et 77, avenue de Versailles (16e) - Bail emphytéotique administratif à l'association "Maguen David - Ahavat Shalom".

2019 DU 17 Cession à Aximo de 66 lots de copropriété préemptés en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11e, 12e, 14e, 15e et 18e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2019 DDCT 28 Subventions (211.600 euros) et conventions à 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers politique de la Ville - Première enveloppe 2019.

2019 DDCT 29 - DASES-DAE-DJS-DASCO-DAC-DFPE Subventions (254.150 euros), 25 conventions pluriannuelles d'objectifs et un avenant avec 26 associations pour le financement de 43 projets dans les quartiers populaires.

2019 DPSP 1 Subventions (228.050 euros) et conventions à 11 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.

2019 DPSP 4 Subventions et conventions avec 8 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.

2019 DFA 20 - DDCT-DAE Avenant à la convention de délégation de tâche du programme "Investissement Territorial Intégré" et Bilan intermédiaire du programme.

2019 PP 3 Modification de la délibération 1999 PP 0002 du 4 janvier 1999 fixant les modalités de rattachements à l'exercice des charges et des produits non encore comptabilisés et d'exclusion des résultats de l'exercice des charges et des produits constatés d'avance.

2019 PP 4 Convention de groupement de commandes avec les services Etat concernant la fourniture de matériels de connectique.

2019 PP 10 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant l'acquisition de matériels de bourrellerie et de sellerie.

2019 PP 18 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police relative à la fourniture et la livraison de gaz pour les services de la Préfecture de police, hors gaz naturel.

2019 PP 5 BSPP - Acquisition de matériels, accessoires et prestations de maintenance pour interventions en milieu périlleux.

2019 PP 8 Acquisition par le Laboratoire Central de la Préfecture de police d'une chaîne analytique LC/HRMS neuve ou de démonstration.

2019 PP 6 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2019 PP 9 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris - Travaux.

2019 PP 17 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie de la BSPP.

2019 PP 13 Fixation des conditions de rémunération de l'interne en médecine à la direction des ressources humaines de la Préfecture de police.

2019 PP 14 Approbation et autorisation de signer la convention pluriannuelle avec pôle emploi relative à l'indemnisation du chômage des agents de la Préfecture de police relevant du budget spécial.

2019 PP 15 Reconstruction de la Caserne de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine (92).

2019 PP 16 Construction d'une base d'instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 Valenton.

2019 DASES 4 Subvention (105.000 euros) et convention tripartite avec la CAF de Paris et la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris.

2019 DASES 56 Subventions (390.500 euros) et conventions avec 5 associations de prévention pour des actions d'insertion sociale et professionnelle jeunesse.

2019 DASES 57 Subventions (210.000 euros), convention avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale et avenant avec la Croix-Rouge Française pour leurs actions d'accueil et d'accompagnement auprès des jeunes.

2019 DDCT 32 - DASES Subvention (123.000 euros) à 22 associations et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs, pour le financement de 23 projets au titre de l'intégration.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2019 DFPE 22 Subvention (425.764 euros) et convention avec l'association "La maison des Bout'chou" (14e) pour la création d'un multi accueil 7 passage Brulon (12e).

2019 DFPE 27 Subvention (54.638 euros) et avenant n° 3 à l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2e).

2019 DFPE 29 Subvention (56.552 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

2019 DFPE 30 Subvention (24.212 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Les Petits Lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).

2019 DFPE 32 Subvention (88.975 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2019 DFPE 34 Subventions (331.453 euros), prorogations, avenants n° 2 et n° 3 et convention d'objectifs à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 66 Subvention (118.093 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

2019 DFPE 71 Lancement d'une procédure de renouvellement de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 21 rue de Provence (9e).

2019 DFPE 86 Subvention (72.471 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e).

2019 DFPE 87 Subvention (118.158 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les Crocos (12e) pour la crèche parentale (12e).

2019 DFPE 88 Subvention (88.874 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2019 DFPE 89 Subvention (23.239 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association L'Ile aux Trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2019 DFPE 102 Subventions (389.351 euros) prorogation et avenants à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 103 Subvention (80.741 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Archipélia (20e) pour le multi-accueil (20e).

2019 DFPE 105 Subventions (2.113.155 euros), prorogations et avenants avec l'association Enfant Présent (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 107 Subvention (176.097 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association La Passerelle (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e).

2019 DFPE 108 Subvention (62.529 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e).

2019 DFPE 109 Subvention (78.761 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2019 DFPE 110 Subvention (17.202 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2019 DFPE 138 Subvention (960.143 euros) et convention avec l'association "La Maison Kangourou" (10e) pour la création d'un multi accueil au 34/36 rue du Montparnasse (6e).

2019 DFPE 157 Subvention (682.057 euros) et convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales de Paris (9e) (UDAF de Paris) pour la création d'un multi accueil au 12 rue Émile Level (17e).

2019 DFPE 161 Subvention (3.513.601 euros) et convention avec France Horizon (10e) pour la création d'un multi-accueil au 77, rue Haxo (20e).

2019 DFPE 162 Subvention (667.538 euros) et convention avec l'association "Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris" (10e) pour la création d'un multi-accueil au 25, rue Stephenson (18e).

2019 DFPE 99 Lancement d'une procédure de renouvellement de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 32 rue G.Cavaignac (11e).

2019 DFPE 100 Lancement d'une procédure de renouvellement de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9 impasse Barrier (12e).

2019 DFPE 160 Avenants prorogeant les conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

2019 DFPE 166 Création d'un équipement de petite enfance - Demande de subvention (1.386.000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2019 DFPE 181 Création d'un équipement de petite enfance - Demande de subvention (930.600 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2019 DAC 4 Subventions (37.000 euros) et convention avec deux associations œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2019 DAC 7 Subventions (161.500 euros) à quarante-deux associations au titre de l'aide à la diffusion pour des projets de spectacle vivant à Paris.

2019 DAC 13 Subvention (800.000 euros) et avenant avec l'association l'Eté parisien (15e).

2019 DAC 15 Subventions (36.000 euros) et convention avec le Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2019 DAC 17 Subvention (1.420.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

2019 DAC 19 Budget participatif : Mise en œuvre du projet "Aménagement des abords des Plateaux sauvages". Subvention (300.000 euros) et convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

2019 DAC 20 Subventions (480.000 euros), convention et avenant à convention avec les lieux de création et de diffusion (5e).

2019 DAC 26 Subventions de fonctionnement (810.000 euros), avenants à convention et convention avec quatre associations de création et de diffusion de la danse.

2019 DAC 31 Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métallos (11e).

2019 DAC 33 Subvention (900.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le théâtre Paris Villette.

2019 DAC 34 Subvention (542.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2019 DAC 46 Subventions (40.000 euros) et convention avec deux associations œuvrant dans le domaine des festivals de spectacle vivant.

2019 DAC 47 Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association La Vie brève (12e).

2019 DAC 124 Subventions (380.000 euros), convention et avenants à convention avec trois associations œuvrant pour la musique symphonique.

2019 DAC 125 Subvention (120.000 euros) et avenant à convention avec l'association Ensemble Intercontemporain.

2019 DAC 126 Concession de service relative à l'organisation, la programmation et l'exploitation des festivals de musique classique, jazz et jeune public dans le Parc Floral (12e).

2019 DAC 130 Subventions (98.000 euros) à dix-sept structures au titre des aides aux projets musicaux.

2019 DAC 141 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre musical de Paris (1er).

2019 DAC 142 Subventions (6.000.000 euros), convention et avenant avec l'établissement public Cité de la musique Philharmonie de Paris (19e).

2019 DAC 203 Subvention (6.000 euros) à l'association les Jeudis Arty (3e).

2019 DAC 205 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création.

2019 DAC 210 Subventions (11.000 euros), conventions aux associations Lézarts de la Bièvre, le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts, le Mur XIII et Treize en Vue (13e).

2019 DAC 214 Subventions (5.000 euros) à l'association artistes à la Bastille (11e).

2019 DAC 216 Subvention (3.475.490 euros), convention et avenant à convention avec l'association MEP (4e).

2019 DAC 217 Subvention (100.000 euros) et avenant avec l'association Fonds Régional d'art contemporain d'Ile de France (19e).

2019 DAC 230 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Paris-Audiovisuel/Maison Européenne de la Photographie, 5-7 rue de Fourcy (4e).

2019 DAC 250 Subventions (37.000 euros) à trois associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration (5e et 19e) et signature d'une convention.

2019 DAC 332 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

2019 DAC 333 Subvention (9.000 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris.

2019 DAC 334 Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).

2019 DAC 335 Subventions (28.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine (18e).

2019 DAC 336 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

2019 DAC 337 Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Fu-Jo (83000 Toulon).

2019 DAC 338 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art-Exprim (18e).

2019 DAC 339 Subvention (16.500 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

2019 DAC 340 Subvention (77.500 euros) et avenant à convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

2019 DAC 390 Subvention (3.590.000 euros) et avenant avec l'association Paris-Ateliers.

2019 DAC 391 Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme Paris Ateliers (4e).

2019 DAC 400 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

2019 DAC 401 Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires.

2019 DAC 402 Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires à Paris.

2019 DAC 613 Subventions (43.500 euros) à 6 associations au titre de l'aide au court métrage.

2019 DAC 614 Subventions (17.000 euros) à deux associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

2019 DAC 615 Subventions (8.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma d'animation.

2019 DAC 616 Subvention (7.000 euros) à l'association Cinéfondation.

2019 DAC 617 Subventions (24.000 euros) à 3 associations au titre du soutien au cinéma documentaire.

2019 DAC 618 Subvention (5.000 euros) à l'association Attac Paris Nord-Ouest (18e).

2019 DAC 619 Subventions (34.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma fantastique, et convention avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

2019 DAC 620 Subvention (20.000 euros) à l'association Rainbow Submarine.

2019 DAC 621 Subvention (5.000 euros) à l'association Petit pont et grand écran.

2019 DAC 622 Subventions (40.500 euros) à 6 associations dont une convention au titre de l'accès au cinéma des publics éloignés de la culture.

2019 DAC 623 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre audiovisuel Simone de Beauvoir.

2019 DAC 624 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens.

2019 DAC 734 Signature d'un protocole transactionnel indemnitaire avec la société CineLouxor.

2019 DAC 736 Subvention sollicitée auprès de l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles - pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

2019 DAC 742 Présentation des œuvres d'art acquises en 2018 par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et inscrites à l'inventaire. Cession des droits d'auteur - afférents à certaines de ces œuvres.

2019 DAC 745 Budget participatif : Mise en œuvre du projet "Restaurer le patrimoine archéologique du square Georges Cain". Subvention (160.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

2019 DAC 747 Subvention (37.050.000 euros) à l'Établissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

2019 DICOM 3 Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public relative au concert de musique classique du 14 juillet 2019.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2019 DDCT 45 Modification de la délibération 2018 DDCT 90 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16e arrondissement.

2019 DDCT 50 Conseil d'administration de la SOGARIS. Rémunération annuelle du représentant de la Ville de Paris.

2019 DFA 14 Caractéristiques des instruments de couverture de la dette et de la trésorerie.

2019 DFA 23 Budget Ville de Paris - Régisseuses et régisseurs, ou mandataire suppléant - Demandes en décharge de responsabilité.

2019 DFA 26 Garantie (à hauteur de 80 %) à première demande du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire souscrit par la SEMAPA le 22 février 2019.

2019 DFA 27 Garantie (à hauteur de 80 %) à première demande du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire souscrit par la SEMAPA le 20 février 2019.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DPE 17 Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2019 DAC 22 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Cirque Ici.

2019 DAC 24 Convention d'occupation du domaine public avec l'association la Dalle aux Chaps.

2019 DAC 121 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris Music.

2019 DAC 122 Subvention (15.000 euros) au festival Au fil des voix.

2019 DAC 123 Subvention (15.000 euros) à la société Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e) au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

2019 DAC 132 Subvention (10.000 euros) à l'association Paris Jazz Club.

2019 DAC 137 Subvention (15.000 euros) à l'association Slam Productions.

2019 DAC 143 Renouvellement d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, subvention (30.000 euros), avenant et convention.

2019 DDCT 40 Subventions (108.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

2019 DFA 21 Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation d'une emprise située sur les berges de la Seine en aval de la Culée gauche du Pont Alexandre III (7e).

2019 DICOM 4 Convention de co-organisation de l'édition 2019 du Festival "Fnac Live Paris" entre la Ville de Paris et la société Groupe Fnac-Darty.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2019 DGRI 8 Accord de partenariat entre les villes de Paris et de Bethléem et l'Université de Birzeit.

2019 DGRI 13 Accord de partenariat avec la Banque mondiale.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2019 DEVE 30 Mise à disposition par l'État de la cour de l'Abondance (7e) - Avenant à la convention de gestion signée le 18 janvier 2017.

2019 DEVE 40 Subvention (4.000 euros) à la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée pour l'organisation annuelle d'événements relatifs à l'agriculture urbaine.

2019 DEVE 34 Cession à titre gratuit d'une attraction d'aire de jeux, le "Train 1900", à l'association "Tacot des Lacs". Convention de don.

2019 DEVE 36 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

2019 DEVE 37 Esplanade Saint Louis (12e) - Autorisation de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2019 DAJ 3 Contrat de cession de marques par la société Le Jardin d'Acclimatation au profit de la Ville de Paris.

2019 DAJ 6 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des photographies.

2019 DDCT 49 Avenant à convention de prêt à usage de locaux 3 bis rue Jacques Kablé (18e) avec l'Association PIMMS de Paris.

2019 DILT 2 Avenant au bail des locaux sis 104 ter, boulevard Voltaire (11e) - Autorisation - Signature.

2019 DRH 11 Avenant à la convention du 15 juin 2017 de mise à disposition du personnel de la Ville de Paris auprès de la Présidence de la République.

2019 DRH 28 Mise à disposition à titre onéreux d'un attaché principal d'administrations parisiennes entre la Ville de Paris et le Syndicat Interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et la Courneuve.

2019 DRH 22 Convention de mise à disposition d'un agent de la SNCF auprès de la Ville de Paris.

2019 DRH 25 Modalités de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre, par les agents publics de la Ville de Paris, de leur Compte Personnel de Formation.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2019 DAE 36 Subvention (10.000 euros) à l'association Parisien d'un jour, Parisien toujours (Paris Greeters) (3e).

2019 DJS 6 Subventions (1.400 euros) à l'Association sportive Jacques Prévert et l'Association sportive du Lycée Fénelon (6e).

2019 DJS 7 Subvention (1.500 euros) à l'Association sportive scolaire du collège Jules Romain (7e).

2019 DJS 44 Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

2019 DJS 45 Subvention (160.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

2019 DJS 46 Subventions (92.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux organismes locaux de Fédérations sportives nationales.

2019 DJS 51 Subventions (52.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec G R.S. Paris Centre et Judo Paris Centre (1er).

2019 DJS 52 Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2e).

2019 DJS 54 Subventions (161.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec six associations sportives parisiennes.

2019 DJS 56 Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier (6e).

2019 DJS 59 Subventions (70.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations sportives (9e).

2019 DJS 99 Subvention (20.000 euros) à la Fédération Française de Judo au titre de l'organisation du Paris Grand Slam 2019.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2019 DAE 57 Arc de l'innovation - Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (13e) - Extension rue du Chevaleret : subvention (1.000.000 euros) et garantie d'emprunt.

2019 DAE 76 Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fondation Voir et Entendre (12e).

2019 DAE 78 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14e).

2019 DU 30 Constitution de servitudes avec les propriétaires des parcelles traversées par les canalisations du SIAAP d'eaux usées "DN 300" et "DN 400" à Achères (78).

2019 DU 59 - DLH Acquisition du lot n° 10 et de parties communes dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété 113 avenue Jean Jaurès (19e).

2019 DU 61 Cession des parcelles E n° 320 et E n° 404 situés 8 chemin rural, à May-en-Multien (77).

2019 DU 74 Cession par voie d'adjudication publique du lot de copropriété n° 123 situé 26 rue de l'Ourcq (19e).

2019 DU 85 Cession par adjudication d'un immeuble 103 rue Saint-Denis à Lagny-sur-Marne (77).

2019 DU 87 Cession des lots de copropriété n° 42 et 46 au syndicat des copropriétaires de l'immeuble 9-11 rue Henri Chevreau (20e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2019 DVD 35 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (53.788,33 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2019 DASES 33 Subventions (230.500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

2019 DASES 38 Subventions (84.000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).

2019 DASES 41 Subventions (27.000 euros) et conventions avec les associations APF France Handicap et Comme les Autres-Loisirs-vacances pour des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2019 DAE 14 Conventions d'occupation du domaine public avec les associations Etudes et Chantiers Ile-de-France (18e) et les Canaux (19e).

2019 DAE 82 Convention d'occupation du domaine public - Place Saint-Sulpice (6e) pour les années 2019-2020-2021.

2019 DAE 94 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - Dotation de 4.000 euros récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette pour 2019.

2019 DAE 103 Subventions (16.600 euros) et conventions avec 3 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2018 (14e).

2019 DAE 104 Subventions (23.900 euros) et conventions avec 4 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2018 (7e).

2019 DAE 105 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Les Villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2018 (5e).

2019 DAE 106 Subvention (2.700 euros) et convention avec l'association Bienvenue au Village Montorgueil pour les illuminations de fin d'année 2018 (1er).

2019 DAE 107 Subvention (6.900 euros) et convention avec le Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2018 (8e).

2019 DAE 108 Subvention (21.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fin d'année 2018 (15e).

2019 DAE 109 Subvention (5.900 euros) et convention avec l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2018 (11e).

2019 DAE 110 Subventions (5.500 euros) et conventions avec 2 associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (19e).

2019 DAE 111 Subvention (3.800 euros) et convention avec l'association des commerçants Louvre-Rivoli pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (1er).

2019 DAE 112 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (8e, 9e).

2019 DAE 113 Subvention (13.000 euros) et convention avec le Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (6e).

2019 DAE 117 Subvention (7.800 euros) et convention avec le Comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (7e).

2019 DAE 132 Subvention (2.300 euros) et convention avec l'association des commerçants Rambuteau Marais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (4e).

2019 DAE 135 Subvention (5.100 euros) et convention avec la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fin d'année 2018 (12e).

2019 DAE 138 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fin d'année 2018 (17e).

2019 DAE 139 Indemnisation amiable de l'entreprise SARL ESG en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2019 DAE 158 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (8.000 euros).

2019 DU 98 Classification des nouvelles voies du 13e arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2019 DPE 16 Règlement d'arriérés de redevances d'accès à l'espace tri de Quai d'Issy - Protocole transactionnel avec le Syctom.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2019 DASES 66 Subvention (5.000 euros) à l'association Argos 2001 (20e).

2019 DASES 99 Modification des tarifs des actes de vaccinations effectués par le centre de vaccination internationale (CVI) situé 15/17 rue Charles Bertheau (13e).

2019 DASES 100 Avenant n° 3 à la convention de financement de la lutte contre la tuberculose avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris.

2019 DFPE 159 - DAC-DDCT Subvention (196.600 euros) et convention avec l'association "L.I.R.E. à Paris - Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion".

2019 DFPE 180 Subvention (75.000 euros) et avenant avec l'association DAPSA.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2019 DAC 430 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique.

2019 DAC 433 Subvention (7.000 euros) à l'association Le Paris des Orgues.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2019 DDCT 5 Subventions au titre de la vie associative (3.500 euros) et de la participation citoyenne (3.000 euros) à trois associations (20e).

2019 DDCT 19 - DASES-DFPE Subventions (41.350 euros) dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois associations œuvrant dans le 9e arrondissement de Paris.

2019 DDCT 34 Subvention (2.500 euros) au titre de la participation citoyenne à l'association ADA 13 (association pour le développement et l'aménagement du 13e arrondissement).

2019 DDCT 43 - DASES Subvention au titre de la vie associative, de l'intégration et de la lutte contre les exclusions (18.000 euros) à l'association "Centre d'information et d'animation du 7ème Inter 7".

2019 DDCT 47 Subvention (3.000 euros) au titre de la vie associative à l'association "Coexister France".

2019 DJS 100 Subvention (5.000 euros), au titre de la Jeunesse, à 1000 Visages Production - Evry (91).

2019 DJS 101 Subventions (20.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec Ensemble2Générations et Le PariSolidaire pour leurs actions en faveur de la cohabitation intergénérationnelle.

2019 DJS 103 Subvention (5.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Zellidja au titre de la Jeunesse.

2019 DJS 119 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2019 DASES 39 Subventions (145.000 euros) et avenants avec le Crédit Municipal de Paris (4e) et Crésus IDF pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention et la lutte contre le surendettement.

2019 DASES 44 Subvention (64.000 euros) à 4 associations pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et familles démunies à Paris. Convention.

2019 DASES 50 Subvention (88.714 euros) et convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL).

2019 DASES 64 Subventions (124.000 euros) et convention avec 6 associations pour des kits d'hygiène à destination des sans abri. Budget participatif 2016.

2019 DASES 72 Subvention (66.464 euros) et convention avec l'association pour le développement de la Santé des Femmes pour ses actions de santé à destination des femmes isolées en situation de grande précarité.

2019 SG 19 Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et l'ESSEC.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2019 DAC 469 Subvention (5.000 euros) convention avec l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de l'Ile-de-France.

2019 DAC 470 Subvention (600 euros) à l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leurs amis (A.N.F.F.M.R.F).

2019 DAC 473 Subvention (12.500 euros) et convention avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

2019 DAC 474 Subventions (18.700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2019 DAC 475 Subvention (1.900 euros) au Club informatique FNACA Paris.

2019 DAC 476 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

2019 DAC 477 Subvention (1.000 euros) à l'Association des Familles de Compagnon de la Libération.

2019 DAC 478 Subvention (3.000 euros) à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah.

2019 DAC 479 Subvention (6.000 euros) convention avec l'association Ciné - Histoire.

2019 DAC 480 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fondation de la Résistance.

2019 DAC 481 Subvention (1.000 euros) à l'association Union des Amicales des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et TOE de la région Paris.

2019 DAC 482 Subvention (14.000 euros) à l'Union nationale des combattants du département de Paris.

2019 DAC 483 Subvention (5.000 euros) à l'association Mémo-Arts.

2019 DAC 484 Subvention (1.000 euros) à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.

2019 DAC 485 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association Les amis des combattants en Espagne républicaine.

2019 DAC 486 Subvention (220.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2019 DAC 487 Subvention (15.000 euros) avec le Comité Parisien de la Libération.

2019 DAC 488 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie.

2019 DAC 489 Subvention (8.000 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie.

2019 DAC 490 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

2019 DAC 492 Subvention (1.000 euros) à l'association Sauvons le patrimoine ! Association pour la préservation et la valorisation des richesses patrimoniales du collège-lycée Jacques Decour.

2019 DAC 493 Subvention (5.000 euros) à l'association Mine De Rien.

2019 DAC 494 Subvention (1.500 euros) à l'Association Nationale des PTT Combattants et Victimes de Guerre ACVG PTT.

2019 DAC 495 Subvention (1.000 euros) à l'Association des Médecins Israélites de France (AMIF).

2019 DAC 550 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Loreau, 8 rue Gaston Pinot (19e).

2019 DAC 551 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Bernard-Marie Koltès, 15 bis rue Cauchois (18e).

2019 DAC 552 - DEVE Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Domingo Tejero Pérez, sur les grilles du Parc des Buttes-Chaumont, à proximité du 6 rue Manin (19e).

2019 DICOM 1 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah.

2019 DU 103 Dénomination promenade Claude Estier (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2019 DAJ 5 Communication de la liste des marchés conclus du 21 décembre 2018 au 14 février 2019.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DDCT 41 Communication sur l'activité en 2018 de la commission consultative des services publics locaux.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2019 DEVE 39 Communication sur l'édition 2019 de la Fête des mares.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 26 mars 2019

Présents :

Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI et Danielle SIMONNET.

MM. David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusés :

Mmes Maud GATEL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Danièle PREMEL et M. Geoffroy BOULARD.

Absents :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Rachida DATI, MM. Julien BARGETON, Jérôme COUMET, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR et Christian SAINT-ETIENNE.

******

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

M. GRÉGOIRE a présenté les tableaux de bord financiers.

Intervention de M. BONNET-OULALDJ et réponse de M. GRÉGOIRE.

Présentation de la politique de garantie d'emprunt de la collectivité par M. ROBERT, directeur de la Direction des Finances et des Achats (DFA).

Intervention de M. de FROMENT.

Réponse de M. ROBERT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 76 à son ordre du jour :

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

Mme POLSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAE 67 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés :

Intervention de M. LEGARET. Réponse de Mme POLSKI.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur :

DFA 7 : Projet de cession des parts de la CDC dans la société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris-Bercy au profit d'AEG Facilities France SAS :

Intervention de Mme FILOCHE et M. GLEIZES. Réponse de M. BROS.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Mme GABELOTAUD a présenté la communication "Paris, métropole attractive et inclusive au service de l'emploi des Parisien.ne.s" (SG 20). Intervention de Mme FILOCHE.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE a apporté des précisions sur le projet de délibération DFA 31 : Fixation des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2019.

DFA 33 : Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 :

Intervention de M. LEGARET. Réponse de M. GRÉGOIRE.

SG 17 : Adhésion à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions en qualité de membre fondateur - versement d'une dotation de 10.000 euros en capital de la Fondation :

Intervention de M. BONNET. Réponse de M. GRÉGOIRE.

DFA 18 : Contrat de concession de services relatives à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité :

Intervention de MM. de FROMENT, LEGARET et GLEIZES.

Réponse de M. GRÉGOIRE, M. ROBERT, directeur de la DFA et Mme LAMPRE, cheffe du service des concessions.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - Mme LEVIEUX, rapporteur :

DAJ 3 : Contrat de cession de marques par la société Le Jardin d'Acclimatation au profit de la Ville de Paris :

Intervention de M. GLEIZES. Réponse de Mme LAMPRE, cheffe du service des concessions.

Mme LEVIEUX a tenu à remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé au rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux (DDCT 41).

DRH 28 : Mise à disposition à titre onéreux d'un attaché principal d'administrations parisiennes entre la Ville de Paris et le Syndicat Interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et la Courneuve :

Intervention de M. BONNET et de Mme FILOCHE.

Mme LEVIEUX a apporté des précisions sur les projets de délibération DRH12 : Fixation des ratios promus/promouvables de certains corps de la Ville ; DRH 24 : Modification de la délibération du 6 juillet 2017 fixant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en faveur des personnels et DRH 25 : Modalités de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre par les agents publics de leur Compte Personnel de Formation.

Vœux et amendements :

7 amendements, 27 vœux rattachés et 34 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 10.

Prochaine Commission le mardi 4 juin 2019 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 25 mars 2019

Présents :

Mmes Laurence GOLDGRAB, Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaelle PRIMET, Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD et Thierry HODENT.

Excusés :

Mmes Catherine DUMAS, Danièle GIAZZI, Brigitte KUSTER et M. François-David CRAVENNE.

Absents :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Nathalie FANFANT, Marielle de SARNEZ, MM. Grégoire CHERTOK et Bruno JULLIARD.

******

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à l'ordre du jour :

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Culture - M. GIRARD, rapporteur :

DAC 232 : Validation de la liste des lauréats de l'appel à projets Embellir Paris, modèles de conventions d'occupation du domaine public et des modèles de conventions tripartites avec les porteurs de projet :

Intervention de Mme MÉES. Réponse de M. GIRARD.

DAC 401 : Subventions (8.000 euros) à 2 associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires :

Intervention de Mme MÉES et de M. GAUDILLÈRE. Réponse de M. GIRARD.

DAC 616 : Subvention (7.000 euros) à l'association Cinéfondation :

Intervention de Mmes MÉES et LECOUTURIER. Réponse de M. GIRARD.

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DICOM 4 : Convention de co-organisation de l'édition 2019 du Festival "Fnac Live Paris" entre la Ville de Paris et la société Groupe Fnac-Darty :

Intervention de Mme MÉES. Réponse de M. HOCQUARD.

Patrimoine - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB a présenté les deux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 14 vœux ont été déposés.

M. AIDENBAUM a présenté 3 vœux relatifs à la dénomination de la terrasse de la Résidence Au Maire, de l'attribution du nom de Maggie Khun au Lieu Intergénérationnel crée au RDC de la Résidence Au Maire et de l'attribution du nom des Emeutes Stonewall à un lieu du Marais. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Mme PRIMET signale les deux vœux concernant la dénomination "Harvey Milk" et "Ovida Delect". Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Mme PRIMET a apporté des précisions sur le vœu relatif au Théâtre ouvert. Intervention de Mme MAQUOI et réponse de M. GIRARD.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu sur la création d'une fresque en l'honneur de Simone Veil. Réponse de M. GIRARD.

Mme MAQUOI signale le vœu relatif à l'occupation temporaire du collectif d'artistes "Le Post". Intervention de M. GIRARD et réponse de M. HOCQUARD.

M. AIDENBAUM a présenté le vœu sur la protection du monument à la République. Réponse de Mme TAÏEB.

Mme LECOUTURIER a évoqué le vœu relatif à l'installation de nouvelles fontaines par "Eau de Paris". Réponse de Mme TAÏEB.

Séance levée à 12 heures 50.

Prochaine Commission le lundi 3 juin 2019 à 12 heures.

Il faut lire dans le compte rendu de la 2e Commission de la séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 que Mme Fadila MÉHAL est excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 25 mars 2019

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Paul SIMONDON et Dominique TIBERI.

Excusés :

Mme Halima JEMNI, MM. Frédéric PÉCHENARD, Eric HÉLARD et Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

Mmes Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. Pierre CHARON, Mao PENINOU et Yann WEHRLING.

******

Sous la présidence de M. DARGENT, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Présentation : Compte rendu de l'activité d'"Ile-de-France Mobilités" présenté par M. le Directeur général d'"Ile-de-France Mobilités", Laurent PROBST.

Interventions de M. DARGENT, Mme BROSSEL, M. JULIEN, M. LE RESTE, M. LAURET, M. GOUJON et M. TIBERI.

Réponses apportées par M. PROBST.

Présentation de la proposition de délibération 2019 RG-CI 1 "Un Plan lumière pour Paris : Paris une ville lumière responsable" par Mme GOLDGRAB.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 67 à l'ordre du jour :

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUEL, rapporteure :

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération DCPA 7, DCPA 9, DLH 39 et DPE 4.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DFA-DDCT-DAE 20, DFPE 145, DU 48, DU 47, DPSP 4 et DPSP 1.

Question de M. JULIEN sur les primes aux pompiers.

Réponse de M. GUARRIGUE-GUYANNOT.

Espaces verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DEVE 32, DEVE 40, DEVE 33, DEVE 35, DEVE 36, DEVE 37 et DEVE 39.

Intervention de Mme MOREL sur les projets de délibération DEVE 33 et DEVE 36.

Réponse de Mme KOMITÈS.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération DVD 50, DVD 41, SG 18 et DU 81.

Pas d'intervention.

Propreté et gestion des déchets - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON a présenté les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 6 vœux rattachés et 41 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures 06.

Prochaine Commission le lundi 3 juin 2019 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 25 mars 2019

Présents :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Emmanuelle DAUVERGNE, Fatoumata KONÉ, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORÉ, Nicolas NORDMAN et Atanase PÉRIFAN.

Excusées :

Mmes Fanny GAILLANNE, Sylvie CEYRAC, Myriam EL KHOMRI et Nawel OUMER.

Absents :

Mme Leïla DIRI, MM. Bernard DEBRÉ, François HAAB, Bernard JOMIER et Alexandre VESPERINI.

******

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 10.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à son ordre du jour :

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme SOUYRIS signale la 4e édition de "Paris qui sauve" qui aura lieu les 30 et 31 mars sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 39 : Subventions (145.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement d'un Dynamique de l'Economie Locale. Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

M. NORDMAN signale que le 2 avril prochain se tiendra la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 19 vœux ont été déposés.

Mme KONÉ et M. BÉGUÉ ont présenté leur vœu respectif sur le sujet des protections périodiques. Réponse de Mme SOUYRIS.

M. BÉGUÉ a évoqué le vœu rattaché au projet de délibération DGRI 16 sur la prise en charge de la sécurité sociale des traitements préventifs contre le paludisme. Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme KONÉ a présenté les vœux pour un hommage du Conseil aux morts de la rue et relatif l'adhésion de la Ville à l'association nationale des villes et territoires accueillants. Réponse de Mme VERSINI.

M. BÉGUÉ a présenté le vœu relatif au mobilier urbain anti-SDF. Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE. Réponse de Mme VERSINI.

M. BÉGUÉ a apporté des précisions sur le vœu relatif à l'examen par test osseux pour les jeunes migrants. Intervention de Mme KONÉ et de M. HONORÉ. Réponse de Mme VERSINI.

M. BÉGUÉ a présenté le vœu concernant la situation de l'OIP-SF. Réponse de Mme BIDARD.

M. BÉGUÉ a présenté le vœu relatif au statut de la Résidence Saint Louis. Réponse de M. NORDMAN.

Séance levée à 10 heures18.

Prochaine Commission le lundi 3 juin 2019 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 25 mars 2019

Présents :

Mmes Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Philippe DUCLOUX, Didier GUILLOT, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA et Buon Huong TAN.

Excusées : Mmes Frédérique CALANDRA et Valérie NAHMIAS.

Absents : Mmes Michèle ASSOULINE, Annick LEPETIT, Anne TACHÈNE, MM. Jean-Marie LE GUEN et Jérôme DUBUS.

******

Sous la présidence de M DUCLOUX, la séance débute à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 42 à l'ordre du jour :

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DLH 39 et DLH 43.

Question de M. GLEIZES sur le retrait du projet de délibération DLH 27.

M. BROSSAT confirme qu'il est retiré de l'ordre du jour.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAE 76, DAE 78, DAE 57, DU 47, DU 76 et DU 81.

Pas d'intervention.

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DU 33, DU 58, DFA 20, DU 100 et DU 48.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 8 vœux rattachés et 20 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 42.

Prochaine Commission le lundi 3 juin 2019 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 25 mars 2019

Présents :

Mmes Gypsie BLOCH, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et M. Patrick BLOCHE.

Excusés :

Mme Alix BOUGERET et M. Jean-Pierre LECOQ.

Absents :

Mmes Emmanuelle BECKER, Catherine LECUYER, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

******

Sous la présidence de Mme Annick OLIVIER, la séance débute à 15 heures 41.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 59 à l'ordre du jour :

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DASCO 28, SG 10, DASCO 145, DASCO 146, DFPE 159.

Pas d'intervention.

Petite enfance - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DFPE 22, DFPE 157, DFPR 171, DFPE 162, DFPE 158, DFPE 166, DFPE 181, DFPE 147, DFPE 154, DFPE 140 et DFPE 155.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 21 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par Mme BLOCH. Intervention de Mme LANG. Réponse de M.BLOCHE.

Séance levée à 16 heures 05.

Prochaine Commission le lundi 3 juin 2019 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 25 mars 2019

Présents :

Mmes Marinette BACHE, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Pascal CHERKI, Rémi FÉRAUD, Patrick KLUGMAN et Jean-François MARTINS.

Excusés :

MM. Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Absents :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Jean-Didier BERTHAULT et Pierre LELLOUCHE.

******

Sous la présidence de Mme Ann-Katrin JÉGO, la séance est ouverte à 17 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 55 à l'ordre du jour :

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur :

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. AURIACOMBE sur les citoyennetés d'honneur.

Réponse de M. KLUGMAN

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. MARTINS, rapporteur :

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DAE 36, DAE 35, DFA 7, DFA 126, DJS 43, DJS 44, DJS 106, DJS 111, DJS 121, SG 13, DJS 98, DU 47 et DU 48.

Pas d'intervention.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DDCT 47 et DDCT 31.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 11 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 17 heures 40.

Prochaine Commission le lundi 3 juin 2019 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 1er avril - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Absents :

M. Jacques BAUDRIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

Lundi 1er avril - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène

BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Jacques BAUDRIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Buon-Huong TAN, M. Yann WEHRLING.

Mardi 2 avril - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE

GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

Mardi 2 avril - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Antoinette GUHL, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

Mercredi 3 avril - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. François DAGNAUD, Mme Agnès EVREN, Mme Anne HIDALGO, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Yann WEHRLING.

Mercredi 3 avril - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI,

Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, Mme Anne HIDALGO, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Yann WEHRLING.

Jeudi 4 avril - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Olivia POLSKI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Yann WEHRLING.

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le projet de délibération DFA 18 relatif au contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

Résultats :

Votants : 128 Pour : 61 Contre : 22 Abstentions : 31 Nppv : 14

Groupe Démocrates et Progressistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Abst	M. BARGETON Julien	
142	Abst	M. GUILLOT Didier	
140	Abst	M. LAURET Thomas	
141	Abst	M. PENINOU Mao	
143	Abst	Mme LANG Anne-Christine	M. BARGETON Julien
121	Abst	Mme MEHAL Fadila	

(Votants: 6 / 6)

Groupe Elus Génération du Conseil de Paris

	Vote	Nom	Procuration
139	Pour	M. CHERKI Pascal	
21	Abst	M. CONTASSOT Yves	
51	Pour	M. HOCQUARD Frederic	M. CHERKI Pascal
55	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
2	Abst	Mme FILOCHE Lea	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Pour	Mme PETIT Carine	

(Votants: 8 / 8)

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	
88	Contre	M. GLEIZES Jerome	
67	Abst	M. JOMIER Bernard	
87	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	M. BELLIARD David
45	Contre	Mme ATALLAH Marie	
30	Abst	Mme BLAUEL Celia	
57	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
66	Contre	Mme KONE Fatoumata	M. JULIEN Pascal
44	Contre	Mme MEES Sandrine	
22	Contre	Mme MOREL Joelle	
32	Contre	Mme SOUYRIS Anne	M. GLEIZES Jerome

(Votants: 14 / 15)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
146	Pour	M. TIBERI Dominique	
144	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
60	Nppv	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
16	Nppv	M. GABORIAU Pierre	
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	
34	Nppv	M. GOUJON Philippe	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
106	Nppv	M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Nppv	M. PECHENARD Frederic	
59	Nppv	Mme BERTHOUT Florence	M. de FROMENT Jean-Baptiste
105	Nppv	Mme BOILLOT Julie	
58	Nppv	Mme BOUGERET Alix	M. COURTOIS Daniel-Georges
132	Nppv	Mme CEYRAC Sylvie	
86	Nppv	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
37	Nppv	Mme KUSTER Brigitte	
131	Nppv	Mme LECUYER Catherine	
129	Nppv	Mme MONTANDON Valerie	
162	Nppv	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 16 / 44)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

	Vote	Nom	Procuration
102	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	M. VESPERINI Alexandre
79	Contre	M. DUBUS Jerome	
151	Contre	M. TREMEGE Patrick	M. DUBUS Jerome
127	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
80	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	Mme PAWLIK Deborah
128	Contre	Mme PAWLIK Deborah	

(Votants: 6 / 10)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
20	Abst	M. AQUA Jean-Noel	
73	Pour	M. BAUDRIER Jacques	Mme CHARNOZ Sandrine
42	Abst	M. BEGUE Herve	
1	Abst	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour	M. BROSSAT Ian	Mme PREMEL Daniele
19	Abst	M. LE RESTE Didier	
17	Abst	M. TINTI Sergio	Mme PRIMET Raphaelle
43	Abst	Mme BECKER Emmanuelle	M. AQUA Jean-Noel
50	Pour	Mme BIDARD Helene	Mme VIEU-CHARIER Catherine
65	Abst	Mme GAILLANNE Fanny	M. BONNET OULALDJ Nicolas
41	Abst	Mme PREMEL Daniele	
18	Abst	Mme PRIMET Raphaelle	
25	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
96	Pour	M. ASSOULINE David	
7	Pour	M. BLOCHE Patrick	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
72	Pour	M. DAGNAUD Francois	M. LEJOINDRE Eric
137	Pour	M. DARGENT Claude	
91	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	
115	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
10	Pour	M. GIRARD Christophe	
9	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
113	Pour	M. JULLIARD Bruno	Mme EL KHOMRI Myriam
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	M. SANCHES-RUIVO Hermano
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
94	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
119	Pour	M. MADEC Roger	Mme JEMNI Halima
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Pour	M. NORDMAN Nicolas	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour	M. SIMONDON Paul	
118	Pour	M. VAILLANT Daniel	M. DARGENT Claude
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre
114	Pour	Mme BACHE Marinette	
71	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
46	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
95	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	Mme LEPETIT Annick
52	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	
135	Pour	Mme JEMNI Halima	
24	Pour	Mme KOMITES Penelope	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
6	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	Mme BOUYGUES Claudine
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
92	Pour	Mme OUMER Nawel	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
49	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
93	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 45 / 45)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	
89	Pour	M. TAN Buon-Huong	Mme GOLDGRAB Laurence
4	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Abst	M. AZIERE Eric	
122	Abst	M. HAAB Francois	Mme LECOUTURIER Beatrice
78	Abst	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGO Yves	
99	Abst	M. WEHRLING Yann	Mme GATEL Maud
124	Abst	Mme DIRI Leila	M. AZIERE Eric
125	Abst	Mme GALLOIS Edith	
75	Abst	Mme GATEL Maud	
98	Abst	Mme JEGO Ann-Katrin	M. HELARD Eric
100	Abst	Mme JOHNSON Olga	
148	Abst	Mme LECOUTURIER Beatrice	
147	Abst	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Abst	Mme TACHENE Anne	Mme JOHNSON Olga

(Votants: 13 / 14)

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
"PARIS METROPOLE ATTRACTIVE ET INCLUSIVE AU SERVICE DE L'EMPLOI DES PARISIENS"										
1	1	91	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	V	2019 SG 20	relatif à la mise en cohérence du système de subvention aux associations.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	01-avr.-19
1	2	92	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	V	2019 SG 20	relatif à une cartographie du chômage.	GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19
1	3	93	PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PREMEL, FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif au travail dominical.	GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19
1	4		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif à une expérimentation du revenu universel.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19
1	5	94	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif à l'évolution de l'emploi à Paris.	GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19
1	6	95	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif aux emplois aidés à Paris.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	01-avr.-19
1	7	96	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif à un compte rendu d'activité de la CAF.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19
1	8		LRI	BERTHOUT, MONTANDON	V	2019 SG 20	relatif la création d'un dispositif annuel "2 000 stages" pour les organismes recevant des subventions.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19
1	9		LRI	BERTHOUT	V	2019 SG 20	relatif à la création de "job-date" dans chaque arrondissement.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19
1	10		LRI	BERTHOUT	V	2019 SG 20	relatif aux crédits du Fonds social européen pour le retour à l'emploi des Parisiens au chômage de longue durée.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	11		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	V	2019 SG 20	relatif à l'instauration d'une Zone Touristique Unique.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19
1	12	97	DP	BARGETON	V	2019 SG 20	relatif aux Points Paris Emploi.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	01-avr.-19
1	13	98	NI	SIMONNET	V	2019 SG 20	relatif aux salariés de Newlook.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19
1	14		Exécutif		A	2019 DAE 11	Amendement technique.	GUHL	Adopté	01-avr.-19
Débat organisé en présence du Préfet de police, relatif à "LA SECURITE LORS DES MANIFESTATIONS"										
3	15		LRI	BOULARD, BERTHOUT, LECOQ, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la création d'une cellule de crise.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19
3	16		DP	BARGETON, LANG	VNR		relatif à la condamnation des violences lors de la manifestation des Gilets Jaunes.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19
3	17		NI	SIMONNET	VNR		relatif au droit de manifester et aux conditions de maintien de l'ordre public.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19
Proposition de délibération "UN PLAN LUMIERE POUR PARIS : PARIS UNE VILLE LUMIERE RESPONSABLE"										
3	18		GEP	KONE, MOREL, JULIEN, BELLIARD, BOUTAULT	A	2019 RG-CI 1	relatif à un éclairage urbain résilient.	SOLANS	Adopté (amendé)	02-avr.-19
3	19		GEP	BOUTAULT, KONE, BELLIARD	A	2019 RG-CI 1	relatif à la suppression de l'éclairage des publicités.	MISSIKA	Rejeté	02-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
AUTRES DOSSIERS										
7	20	99	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	V	2019 DGRI 16	relatif à la prise en charge des traitements préventifs contre la paludisme.	KLUGMAN	Adopté	01-avr.-19
7	21	100	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Nasrin Sotoudeh.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	01-avr.-19
7	22		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Nasrin Sotoudeh.	KLUGMAN	Retiré	01-avr.-19
7	23		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Nasrin Sotoudeh.	KLUGMAN	Retiré	01-avr.-19
7	213	101	Exécutif		VNR		relatif à la mémoire de Marielle Franco.	KLUGMAN	Adopté	04-avr.-19
7	24		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, TINTI	V	2019 DJS 42	relatif à la piscine Hébert (18e).	MARTINS	Retiré	01-avr.-19
7	24bis	102	Exécutif		V	2019 DJS 42	En réponse au V24.	MARTINS	Adopté	01-avr.-19
7	25		Exécutif		A	2019 SG 13	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	01-avr.-19
7	26	103	LRI	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à l'installation du Grand Palais Éphémère sur le Champ de Mars.	MARTINS	Adopté	01-avr.-19
7	27		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un débat sur les JO de 2024.	MARTINS	Rejeté	01-avr.-19
7	28		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au fonctionnement de la commission d'attribution des locaux associatifs.	VERON	Rejeté	01-avr.-19
7	29		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif au fichier des titulaires de la carte "citoyen de Paris".	VERON	Rejeté	01-avr.-19
7	30		DP	LAURET	VNR		relatif au budget participatif.	VERON	Rejeté	01-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	31		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux séances de Pré-conseil de Paris citoyen.	VERON	Rejeté	01-avr.-19
1	32	104	LRI	BERTHOUT, MENGUY	V	2019 DFA 18	relatif à une charte pour une publicité responsable.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	01-avr.-19
1	33		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 DFA 18	relatif aux modalités d'exploitation.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19
1	34		NI	SIMONNET	V	2019 DFA 18	relatif à la passation du marché MUI.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19
1	215		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	A	2019 DFA 18	Amendement.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19
1	214		Exécutif		A	2019 DFA 34	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19
1	35		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, KONE	VNR		relatif aux conditions de partenariat de la ville.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19
1	36	105	GEP	BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif aux biens immobiliers confisqués dans le cadre de poursuites judiciaires.	GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19
1	37	106	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux délais d'obtention des pièces d'identité à Paris.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	01-avr.-19
1	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'installation d'antennes-relais au 3, cité de Gênes.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19
1	39		Exécutif		A	2019 DRH 12	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19
1	40		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2019 DRH 12	relatif aux taux de promotions des catégories A, B et C.	LEVIEUX	Rejeté	01-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	41	107	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif aux services publics de proximité.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19
1	42	108	EGCP, PCF-FG	FILOCHE, CONTASSOT, BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au projet de loi de modernisation de la fonction publique.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19
1	43		Exécutif		A	2019 DAE 176	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	01-avr.-19
1	44	109	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif au maintien de la loi Bichet.	POLSKI	Adopté (amendé)	01-avr.-19
1	45		UDI - MODEM	GALLOIS, HELARD	VNR		relatif au design et à l'activité des stands commerciaux à Paris.	POLSKI	Retiré	01-avr.-19
2	46		Exécutif		A	2019 DAC 232	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	02-avr.-19
2	47	110	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Patrice Chéreau.	GIRARD	Adopté	02-avr.-19
2	49	111	UDI - MODEM	GALLOIS, HELARD, GATEL	VNR		relatif à la création d'une fresque en l'honneur de Simone Veil (13e).	GIRARD	Adopté	02-avr.-19
2	50	112	DP	MEHAL	VNR		relatif à la bibliothèque Louise Michel (20e).	GIRARD	Adopté (amendé)	02-avr.-19
2	51	113	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la bibliothèque Louise Michel et à l'association Queer Week.	GIRARD	Adopté (amendé)	02-avr.-19
2	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'effacement de fresques dans les 13e et 18e.	GIRARD	Rejeté	02-avr.-19
2	53	114	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'occupation temporaire du collectif d'artistes "Le Post".	HOCQUARD	Adopté	02-avr.-19
2	54		LRI	BERTHOUT, MONTANDON	VNR		relatif au du Marché de la création de Bastille.	HOCQUARD	Rejeté	02-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	55	115	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à la protection du Monument à la République, au titre des Monuments Historiques.	TAIEB	Adopté	02-avr.-19
2	56	116	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à la mémoire de Georges Sarre dans le 11e.	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19
2	57	117	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à la mémoire d'Alain Devaquet dans le 11e.	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19
2	58	118	SOCA, PCF-FG	AIDENBAUM, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la dénomination "Emeutes de Stonewall" à un lieu du Marais.	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19
2	59		GEP	BELLIARD, MOREL	VNR		relatif à la plaque commémorative des 25 ans de mandats des conseillers de Paris.	VIEU-CHARIER	Rejeté	02-avr.-19
2	60	119	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination "Harvey Milk".	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19
2	61	120	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination "Ovida Delect".	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19
2	62	121	LRI	LECUYER	VNR		relatif une dénomination Théodore Chassériau dans le 8e.	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19
3	63		LRI	BERTHOUT	V	2019 DCPA 9	relatif à une clause de production européenne des panneaux.	BLAUEL	Rejeté	02-avr.-19
3	64		LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	V	2019 DPE 5	relatif à la préservation du réservoir d'eau non potable de Grenelle.	BLAUEL	Rejeté	02-avr.-19
3	65	122	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à une surveillance indépendante de la radioactivité de l'air.	BLAUEL	Adopté (amendé)	02-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	66	123	EGCP	MAQUOI, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à une taxation du transport aérien, au regard de son impact climatique.	BLAUEL	Adopté (amendé)	02-avr.-19
3	67	124	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la défense des droits des consommateurs concernant le compteur Linky.	BLAUEL	Adopté (amendé)	02-avr.-19
3	68		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux compteurs d'eau jetable d'Eau de Paris.	BLAUEL	Rejeté	02-avr.-19
3	69	125	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à l'insécurité à la Porte de la Chapelle.	BROSSEL	Adopté	02-avr.-19
3	70		GEP	BOUTAULT, MOREL	VNR		relatif à la brigade paris centre de surveillance des espaces verts.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19
3	71		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la sécurité dans le 12e.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19
3	72	126	LRI	BOULARD, PECHENARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues de la Jonquière et Berzélius.	BROSSEL	Adopté	02-avr.-19
3	73	127	LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'occupation du domaine public Porte de Montmartre.	BROSSEL	Adopté	02-avr.-19
3	74		GEP	BOUTAULT, MOREL, BELLIARD, KONE	VNR		relatif aux salons de ventes d'animaux domestiques.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19
3	75		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à l'Appel des Coquelicots.	KOMITES	Retiré	02-avr.-19
3	75bis	128	Exécutif		VNR		En réponse au V 75.	KOMITES	Adopté	02-avr.-19
3	76		GEP	JULIEN, BELLIARD, MOREL	VNR		relatif aux inhumations dominicales dans les cimetières parisiens.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	77		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif à l'autorisation d'inhumer le dimanche.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19
3	78		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'ouverture des cimetières le dimanche.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19
3	79		NI	SIMONNET	VNR		relatif au travail dominical dans le domaine funéraire.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19
3	80	129	GEP	BELLIARD, MEES, JULIEN	VNR		relatif à l'attribution de la Charte main verte à l'association "Le Bois Dormoy".	KOMITES	Adopté (amendé)	02-avr.-19
3	81		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la parcelle en pleine terre du Bois Dormoy.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19
3	82	130	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, TINTI	VNR		relatif à la rénovation de l'anneau cyclable du bois de Vincennes.	KOMITES	Adopté	02-avr.-19
3	84	131	UDI - MODEM	LECOUTURIER, GATEL	V	2019 DVD 21	relatif à la sécurité des piétons.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19
3	216		Exécutif		A	2019 DVD 50	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19
3	85	132	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2019 DVD 50	relatif à l'insertion de clauses sociales et environnementales.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
3	86		LRI	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2019 DVD 50	relatif à la création d'un code de la rue.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	87		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif au lancement d'un appel à concurrence pour les locations de trottinettes.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	88		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif à l'interdiction de circulation des trottinettes sur les trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	89		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif à la limitation du nombre de trottinettes sans station d'attache.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	90		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif à la verbalisation de tous les deux-roues circulant sur les trottoirs en infraction au code de la route.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	91		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif à la création d'une carte des zones de stationnement pour les engins à deux ou trois roues.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	92		UDI - MODEM	GATEL, HELARD, JEGO	V	2019 DVD 50	relatif à la régulation des services de mobilité en flotte libre.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	93		PPCI	DUBUS, PAWLIK, HAREL	V	2019 DVD 50	relatif aux Engins de déplacement personnel.	NAJDOVSKI	Retiré	03-avr.-19
3	93ter	133	Exécutif		V	2019 DVD 90	En réponse aux V86 à 93.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19
3	94		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 DVD 50	relatif à la sanctuarisation des trottoirs et au partage de l'espace public.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	95		DP	BARGETON, LAURET	V	2019 DVD 50	relatif à un budget annexe des mobilités.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	96		NI	SIMONNET	V	2019 DVD 50	relatif à une interdiction du free-floating.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	97	134	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif au droit des Parisiens à se déplacer dans des bus non-carbonés en 2019.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19
3	98	135	GEP	JULIEN	VNR		relatif à l'aménagement de la rue Biot.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	99	136	GEP	BELLIARD, MOREL, JULIEN, KONE	VNR		relatif à une verbalisation des véhicules à l'arrêt avec moteur allumé.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
3	100	137	GEP	JULIEN, BELLIARD, MOREL, BOUTAULT	VNR		relatif à la reconnaissance faciale sur les voies publiques et dans les transports en commun.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19
3	101	138	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif aux dispositifs de reconnaissance faciale dans les transports en commun.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19
3	102	139	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux émissions de polluants lors des pics de pollution.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
3	103		LRI	BERTHOUT, GOUJON	VNR		relatif à un bilan de la gestion des fourrières.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	104	140	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux verbalisations.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
3	105		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création des places de livraison Porte de Saint-Ouen, Porte de Montmartre.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	106		LRI	BERTHOUT, LEGARET, DATI, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	107	141	UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, HELARD	VNR		relatif au Plan Vélo.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
3	108		UDI - MODEM	GATEL, AZIERE, GALLOIS, HELARD, GOUJON	VNR		relatif au service Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	109	142	UDI - MODEM	GATEL, HELARD, GALLOIS	VNR		relatif aux bornes de recharge électrique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
3	110	143	PPCI	AURIACOMBE	VNR		relatif aux chargeurs pour véhicules électriques dans les parkings des immeubles locatifs.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
3	111	144	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'éclairage dans les rues Rostropovitch et Colette Heilbronner.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
3	112		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au carrefour avenue Carnot/rue des Acacias/rue d'Armaillé.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	113		DP	LAURET	VNR		relatif au remplacement des blocs de béton quais hauts des Tuileries.	NAJDOVSKI	Retiré	03-avr.-19
3	114		DP	GUILLOT	VNR		relatif aux véhicules partagés.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	115		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture à la concurrence des lignes de bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19
3	220	145	Exécutif		VNR		relatif aux services réguliers de transport routier à vocation touristique.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19
3	116		GEP	MOREL, ATALLAH, KONE	VNR		relatif au développement des composteurs collectifs.	SIMONDON	Retiré	03-avr.-19
3	116ter	146	Exécutif		VNR		En réponse au V 116.	SIMONDON	Adopté	03-avr.-19
3	117		GEP	BELLIARD, BOUTAULT, ATALLAH	VNR		relatif aux contrôles des polluants de l'incinérateur d'Ivry.	SIMONDON	Retiré	03-avr.-19
3	117bis	147	Exécutif		VNR		En réponse au V 117.	SIMONDON	Adopté	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	118	148	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif aux panneaux d'affichage associatif du quartier Montorgueil.	SIMONDON	Adopté	03-avr.-19
3	119		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à la collecte des déchets recyclables.	SIMONDON	Rejeté	03-avr.-19
4	120	149	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PREMEL	VNR		relatif à la situation de l'Observatoire international des prisons.	BIDARD	Adopté	03-avr.-19
4	121	150	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à la dénomination "Terrasse des 500 Délégué.e.s de la Commune".	BRIDIER	Adopté	03-avr.-19
4	122	151	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à une dénomination Maggie Kuhn au lieu intergénérationnel de la Résidence au Maire.	BRIDIER	Adopté	03-avr.-19
4	123		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, JOHNSON	VNR		relatif à la résidence Seniors des Epinettes.	BRIDIER	Rejeté	03-avr.-19
4	124	152	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	VNR		relatif au statut de la résidence Saint-Louis.	NORDMAN	Adopté (amendé)	03-avr.-19
4	125	153	GEP	BELLIARD	VNR		relatif à une évaluation de la pratique du Chemsex.	SOUYRIS	Adopté	03-avr.-19
4	126		GEP	MEES, BELLIARD, MOREL, KONE	VNR		relatif à la lutte contre la précarité menstruelle au collège.	SOUYRIS	Retiré	03-avr.-19
4	127		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PETIT	VNR		relatif aux protections périodiques féminines.	SOUYRIS	Retiré	03-avr.-19
4	127ter	154	Exécutif		VNR		En réponse aux V126 et V127.	SOUYRIS	Adopté	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	129		LRI	GOUJON, LAMOUR, COURTOIS	VNR		relatif à la sauvegarde du centre de santé 12 rue Viala (15e).	SOUYRIS	Rejeté	03-avr.-19
4	130		LRI	BERTHOUT, GOUJON, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à un bilan de la salle de consommation à moindre risque.	SOUYRIS	Rejeté	03-avr.-19
4	131		UDI - MODEM	HELARD, HAAB, JOHNSON	VNR		relatif à la salle de consommation à moindres risques.	SOUYRIS	Rejeté	03-avr.-19
4	132	155	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la suppression de la clause de conscience relative à l'IVG.	SOUYRIS	Adopté	03-avr.-19
4	133		GEP	JULIEN, BELLIARD, MOREL	VNR		relatif à un hommage du Conseil de Paris aux mort.e.s de la rue.	VERSINI	Retiré	03-avr.-19
4	134	156	GEP	KONE, GLEIZES, ATALLAH, BOUTAULT, BELLIARD	VNR		relatif à l'adhésion à l'association nationale des villes et territoires accueillants.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
4	135	157	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	VNR		relatif aux dispositifs de mobilier urbain anti-SDF.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
4	136	158	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, GAILLANNE	VNR		relatif aux tests osseux pour les jeunes migrant.e.s.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
4	137	159	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au retour des enfants français détenus au Kurdistan syrien.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19
4	138	160	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la dématérialisation des services publics d'Etat.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	139		DP	LANG	VNR		relatif à la mise en œuvre du Plan Pauvreté.	VERSINI	Rejeté	03-avr.-19
4	140		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels qualifiés pour les veilles de nuit dans les structures de l'ASE.	VERSINI	Rejeté	03-avr.-19
5	141		LRI	BERTHOUT, ASSOULINE, BOURNAZEL, BURKLI, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, MONTANDON	V	2019 DLH 43	relatif à une annulation du programme.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	142		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 43	relatif aux loyers capitalisés.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	143		DP	LANG	V	2019 DLH 43	relatif au conventionnement.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	221		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DVD 39	relatif à l'Allée des Fortifications.	BROSSAT	Retiré	03-avr.-19
5	144		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, ASSOULINE, CHERTOK, CAPLIEZ, LECOUTURIER, HELARD	V	2019 DVD 39	relatif à un relogement pérenne du centre d'hébergement.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	145	161	SOCA	BACHE	VNR		relatif à la notion "Bons pères de famille" dans les contrats de location des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	146	162	GEP	BELLIARD, KONE, GLEIZES	VNR		relatif aux dispositifs de remise sur le marché locatif des logements vacants.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	147		GEP	ATALLAH, BELLIARD, BOUTAULT, KONE, GLEIZES	VNR		relatif à la fin de la trêve hivernale et du Plan Hiver.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	148		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux expulsions locatives et aux coupures d'électricité et de gaz.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	148bis	163	Exécutif		VNR		En réponse aux 147 et 148.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	149		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'exonération du SLS.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	149bis	164	Exécutif		VNR		En réponse au V 149.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	150		PPCI	DUBUS, PAWLIK	VNR		relatif au SLS et à la politique de mixité sociale.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	151		LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif aux immeubles sociaux situés dans l'allée des Frères Voisin.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	151bis	165	Exécutif		VNR		En réponse au V 151.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	152		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux logements pour les apprentis, les chercheurs et les jeunes travailleurs.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	152bis	166	Exécutif		VNR		En réponse au V 152.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	153		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, BERTHAULT, JOHNSON	VNR		relatif à l'entretien du patrimoine Paris Habitat.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	154	167	UDI - MODEM	LECOUTURIER, JEGO, HELARD, GALLOIS, GATEL	VNR		relatif aux dispositifs de sécurité incendie.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	155		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une instance de suivi et de contrôle des démarches en cas de logement insalubre.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	155bis	168	Exécutif		VNR		En réponse au V 155.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	156		NI	SIMONNET	VNR		relatif au relogement des familles accueillies au gymnase 18, rue de Roquépine.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	156bis	169	Exécutif		VNR		En réponse au V 156.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	157		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une expropriation de l'immeuble 126, rue du Château des Rentiers.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	157bis	170	Exécutif		VNR		En réponse au V 157.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	158		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la vente aux enchères de l'hôtel de Vienne.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19
5	158bis	171	Exécutif		VNR		En réponse au V 158.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19
5	159		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	A	2019 DU 47	relatif à la création d'une salle de consommation à moindres risques et d'un centre d'accueil de jour.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19
5	217		LRI	HONORE, BOURNAZEL	A	2019 DU 47	relatif à la modification de texte dans la partie II.3.	MISSIKA	Adopté (amendé)	03-avr.-19
5	218		LRI	HONORE, BOURNAZEL	A	2019 DU 47	relatif à la modification de texte.	MISSIKA	Adopté (amendé)	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	219		LRI	HONORE, BOURNAZEL	A	2019 DU 47	relatif à la modification de texte.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19
5	128		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 47	relatif à une structure temporaire permettant l'accueil des usagers de drogue.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19
5	160		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 47	relatif à la programmation bâtie du projet.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19
5	161	172	GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 47	relatif à la création d'un marché des 5 continents.	MISSIKA	Adopté (amendé)	03-avr.-19
5	162	173	GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 47	relatif à la présence d'espaces verts dans le projet.	MISSIKA	Adopté (amendé)	03-avr.-19
5	163		Exécutif		A	2019 DU 81	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19
5	222		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DU 81		MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19
5	164		NI	SIMONNET	V	2019 DU 81	relatif à la restructuration des espaces publics jugés nécessaires dans le cadre du projet.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19
5	165	174	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au bâtiment du 112-114, rue Oberkampf - 2, villa Gaudelet.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19
5	166		GEP	BELLIARD, MOREL, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif au relogement des artisans du 65 et 86 rue Baron Le Roy.	MISSIKA	Retiré	03-avr.-19
5	167		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au tunnel Baron Leroy, Gare inférieure de la Râpée.	MISSIKA	Retiré	03-avr.-19
5	168		NI	SIMONNET	VNR		relatif au "Tunnel des Artisans".	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	168bis	175	Exécutif		VNR		En réponse aux V166, 167 et 168.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19
5	169		GEP	BELLIARD, BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif à la Tour Triangle.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19
5	170		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la Tour Triangle.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19
5	171		LRI	BOURNAZEL, BERTHOUT	VNR		relatif à la Tour Triangle.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19
6	171bis	176	Exécutif		VNR		En réponse aux V 169, 170 et 171.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19
5	172		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à Europacity.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19
5	173		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Europacity.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19
5	173bis	177	Exécutif		VNR		En réponse aux V172 et V173.	MISSIKA	Adopté	04-avr.-19
5	174	178	UDI - MODEM	LECOUTURIER, HELARD, GALLOIS	VNR		relatif à l'installation de nouvelles fontaines par Eau de Paris.	MISSIKA	Adopté	04-avr.-19
5	175		DP	LANG	VNR		relatif à la réalisation d'un programme de construction par Paris Habitat au 156 et 162-168 rue de Tolbiac (13e).	MISSIKA	Retiré	04-avr.-19
5	176		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de construction de passerelles et ponts habités.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19
5	177		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux plateformes de permis en ligne.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	178		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sanctuarisation des arbres.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19
5	179		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux capteurs d'audience des publicités sur des supports de la RATP.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19
5	180		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DU 48	relatif à l'usage de l'Organisme de Foncier Solidaire.	BAUDRIER	Retiré	04-avr.-19
5	181	179	SOCA, GEP	BACHE, CALANDRA, GLEIZES	V	2019 DU 48	relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20e arrondissement.	BAUDRIER	Adopté	04-avr.-19
5	182		GEP	GLEIZES, BELLIARD	V	2019 DU 48	relatif au déplacement de la barre d'immeuble.	BAUDRIER	Rejeté	04-avr.-19
6	183		SOCA	FERAUD	VNR		relatif aux Jardins d'enfants.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	184		GEP	GLEIZES, BELLIARD, KONE	VNR		relatif aux jardins d'enfants pédagogiques.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	185		DP	LANG	VNR		relatif aux jardins d'enfants parisiens.	BLOCHE	Rejeté	04-avr.-19
6	186		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux jardins d'enfants pédagogiques.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	186bis	180	Exécutif		VNR		En réponse aux V183 à V186.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19
6	187			DAGNAUD, TINTI, KONE, FILOCHE	VNR		relatif aux directeurs d'école.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	188		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, GAILLANNE	VNR		relatif au projet de loi de "l'école de la confiance".	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	189		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la loi pour "une école de la confiance".	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	190		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif au financement des écoles pour la scolarisation des 3-6 ans.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	190bis	181	Exécutif		VNR		En réponse aux V187 à V190.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19
6	191	182	DP	LANG	VNR		relatif à la scolarisation à domicile.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19
6	192	183	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux filières professionnelles.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19
6	193	184	GEP	KONE, BELLIARD	VNR		relatif à la mobilisation de la jeunesse pour le climat.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19
6	194	185	GEP	KONE, MOREL	VNR		relatif à la création de cours "oasis" dans les écoles et collèges de Paris.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19
6	195		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à un moratoire sur la fermeture de classes dans le 2e.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	196	186	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la fermeture de classe à l'école maternelle Wurtz.	BLOCHE	Adopté (amendé oralement)	04-avr.-19
6	197	187	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux suppressions de postes au lycée Voltaire.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19
6	198	188	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	VNR		relatif à l'école Tourelles dans le 20e.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19
6	199		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux travaux de restauration scolaire sur le site Baudricourt.	BLOCHE	Rejeté	04-avr.-19
6	200	189	EGCP	PETIT	VNR		relatif à l'action "Accueil des collégiens exclus temporairement".	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	201	190	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT, BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, GLEIZES	VNR		relatif à la carte scolaire 2019/2020 dans le 14e.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19
6	202		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, ASSOULINE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, AURIACOMBE, LECOUTURIER, JEGO	VNR		relatif au déménagement de l'école maternelle "Erlanger".	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	203	191	LRI	GOUJON, LAMOUR, CEYRAC, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif aux locaux 5 rue du Bessin (15e) et à l'implantation d'une crèche.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19
6	204		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, de FROMENT, BOUGERET	VNR		relatif à la création d'une brigade chargée du service minimum d'accueil dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	04-avr.-19
6	205	192	LRI	GOUJON, LAMOUR, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à la présence d'agents aux points écoles durant le périscolaire.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	206		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire et au recrutement d'assistants sociaux scolaires.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19
6	207	193		DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE, FILOCHE	VNR		relatif à la dotation horaire globale des collèges.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19
6	208	194	NI	SIMONNET	VNR		relatif au fichage des lycéens du Lycée Arago.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19
6	209		Exécutif		A	2019 DFPE 147	Amendement technique.	CHARNOZ	Adopté	04-avr.-19
6	210		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux sur-chaussures dans les crèches parisiennes.	CHARNOZ	Retiré	04-avr.-19
6	211		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance dans le 17e.	CHARNOZ	Rejeté	04-avr.-19
6	212		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la convention entre l'Université PSL et la BNP Paribas.	LEMARDELEY	Rejeté	04-avr.-19
6	212bis	195	Exécutif		VNR		En réponse au V212.	LEMARDELEY	Adopté	04-avr.-19

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
"PARIS METROPOLE ATTRACTIVE ET INCLUSIVE AU SERVICE DE L'EMPLOI DES PARISIENS"																													
1	1	91	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	V	2019 SG 20	relatif à la mise en cohérence du système de subvention aux associations.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	01-avr.-19																		X	
1	2	92	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	V	2019 SG 20	relatif à une cartographie du chômage.	GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1	3	93	PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDI, LE RESTE, PREMEL, FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif au travail dominical.	GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19							X						X		X		X		
1	4		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif à une expérimentation du revenu universel.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19							X		X		X		X		X		X		
1	5	94	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif à l'évolution de l'emploi à Paris.	GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19							X						X		X		X		
1	6	95	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif aux emplois aidés à Paris.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	01-avr.-19							X						X		X		X		
1	7	96	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 20	relatif à un compte rendu d'activité de la CAF.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19							X							X	X		X		
1	8		LRI	BERTHOUT, MONTANDON	V	2019 SG 20	relatif la création d'un dispositif annuel "2 000 stages" pour les organismes recevant des subventions.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19					X			X			X					X		
1	9		LRI	BERTHOUT	V	2019 SG 20	relatif à la création de "job-date" dans chaque arrondissement.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19	X		X		X		X				X							
1	10		LRI	BERTHOUT	V	2019 SG 20	relatif aux crédits du Fonds social européen pour le retour à l'emploi des Parisiens au chômage de longue durée.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19	X				X				X		X							
1	11		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	V	2019 SG 20	relatif à l'instauration d'une Zone Touristique Unique.	GABELOTAUD	Rejeté	01-avr.-19	X				X			X	X		X			X				
1	12	97	DP	BARGETON	V	2019 SG 20	relatif aux Points Paris Emploi.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	01-avr.-19																			
1	13	98	NI	SIMONNET	V	2019 SG 20	relatif aux salariés de Newlook.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19							X						NPPV		NPPV		X		
1	14		Exécutif		A	2019 DAE 11	Amendement technique.	GUIHL	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 6		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 8		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																		X	
1						2019 DAE 11		GUIHL	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 60		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 63		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 68		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 148		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 153		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1						2019 DAE 157		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 163		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DASES 51		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DASES 52		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DDCT 31		GABELOTAUD	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 SG 20	COMMUNICATION	GABELOTAUD	Pas de vote	01-avr.-19																			
Débat organisé en présence du Préfet de police, relatif à "LA SECURITE LORS DES MANIFESTATIONS"																													
3	15		LRI	BOULARD, BERTHOUT, LECOQ, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la création d'une cellule de crise.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19	X		X		X		X		X		X			X				
3	16		DP	BARGETON, LANG	VNR		relatif à la condamnation des violences lors de la manifestation des Gilets Jaunes.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19	X		X		X				X		X							
3	17		NI	SIMONNET	VNR		relatif au droit de manifester et aux conditions de maintien de l'ordre public.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Proposition de délibération "UN PLAN LUMIERE POUR PARIS : PARIS UNE VILLE LUMIERE RESPONSABLE"																													
3	18		GEP	KONE, MOREL, JUUEN, BELLIARD, BOUTAULT	A	2019 RG-CI 1	relatif à un éclairage urbain résilient.	SOLANS	Adopté (amendé)	02-avr.-19																		X	
3	19		GEP	BOUTAULT, KONE, BELLIARD	A	2019 RG-CI 1	relatif à la suppression de l'éclairage des publicités.	MISSIKA	Rejeté	02-avr.-19	X		X		X		X		X		X			X		X		X	
3						2019 RG-CI 1		NAJDOVSKI	Adopté	02-avr.-19																			X
AUTRES DOSSIERS																													
7	20	99	PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	V	2019 DGRI 16	relatif à la prise en charge des traitements préventifs contre la paludisme.	KLUGMAN	Adopté	01-avr.-19							X								NPPV				
7						2019 DGRI 16		KLUGMAN	Adopté	01-avr.-19																			
7						2019 DGRI 20		KLUGMAN	Adopté	01-avr.-19																			X
7						2019 DGRI 23		KLUGMAN	Adopté	01-avr.-19																			
7	21	100	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Nasrin Sotoudeh.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	01-avr.-19																			X
7	22		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à Nasrin Sotoudeh.	KLUGMAN	Retiré	01-avr.-19																			
7	23		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Nasrin Sotoudeh.	KLUGMAN	Retiré	01-avr.-19																			
7	213	101	Exécutif		VNR		relatif à la mémoire de Marielle Franco.	KLUGMAN	Adopté	04-avr.-19																			
7						2019 DFA 7		MARTINS	Adopté	01-avr.-19			X		X												X	
7						2019 DFA 35		MARTINS	Adopté	01-avr.-19																			
7						2019 DJS 126		MARTINS	Adopté	01-avr.-19			X															

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
7	24		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, TINTI	V	2019 DJS 42	relatif à la piscine Hébert (18e).	MARTINS	Retiré	01-avr.-19																				
7	24bis	102	Exécutif		V	2019 DJS 42	En réponse au V24.	MARTINS	Adopté	01-avr.-19								X												
7						2019 DJS 42		MARTINS	Adopté	01-avr.-19																				
7						2019 DJS 43		MARTINS	Adopté	01-avr.-19																				
7						2019 DJS 98		MARTINS	Adopté	01-avr.-19				X																
7						2019 DJS 106		MARTINS	Adopté	01-avr.-19																				
7						2019 DJS 111		MARTINS	Adopté	01-avr.-19			X			X														
7						2019 DJS 121		MARTINS	Adopté	01-avr.-19			X			X														
7	25		Exécutif		A	2019 SG 13	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	01-avr.-19																		X		
7						2019 SG 13		MARTINS	Adopté	01-avr.-19																				
7	26	103	LRI	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à l'installation du Grand Palais Éphémère sur le Champ de Mars.	MARTINS	Adopté	01-avr.-19			X		X															
7	27		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un débat sur les JO de 2024.	MARTINS	Rejeté	01-avr.-19					X		X				X		X		X		X			
7	28		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au fonctionnement de la commission d'attribution des locaux associatifs.	VERON	Rejeté	01-avr.-19					X				X		X									
7	29		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	VNR		relatif au fichier des titulaires de la carte "citoyen de Paris".	VERON	Rejeté	01-avr.-19	X			X	X						X									
7	30		DP	LAURET	VNR		relatif au budget participatif.	VERON	Rejeté	01-avr.-19					X						X									
7	31		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux séances de Pré-conseil de Paris citoyen.	VERON	Rejeté	01-avr.-19	X				X			X			X			X		X	X		
1						2019 DFA 17		GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19				X																
1	32	104	LRI	BERTHOUT, MENGUY	V	2019 DFA 18	relatif à une charte pour une publicité responsable.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	01-avr.-19			X			X														
1	33		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 DFA 18	relatif aux modalités d'exploitation.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19			X		X				X		X			X			X		
1	34		NI	SIMONNET	V	2019 DFA 18	relatif à la passation du marché MUI.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19			X		X		X		X		X		X		X		X		
1	215		LRI	BERTHOUT, de FROMENT	A	2019 DFA 18	Amendement.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19			X																
1						2019 DFA 18	SCRUTIN PUBLIC.	GREGOIRE	Adopté (scrutin	01-avr.-19																			
1						2019 DFA 22		GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19																				
1						2019 DFA 31		GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19													X		X		X		
1						2019 DFA 33		GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19				X									X		X		X		
1	214		Exécutif		A	2019 DFA 34	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	02-avr.-19													X		X		X		
1						2019 DFA 34		GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19													X		X		X		
1						2019 DFA 30		GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 SG 17		GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1	35		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, KONE	VNR		relatif aux conditions de partenariat de la ville.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19						X	X				X		X		X		X		
1	36	105	GEP	BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif aux biens immobiliers confisqués dans le cadre de poursuites judiciaires.	GREGOIRE	Adopté	01-avr.-19							X						X		X		X		
1	37	106	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux délais d'obtention des pièces d'identité à Paris.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	01-avr.-19							X											X	
1	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'installation d'antennes-relais au 3, cité de Gênes.	GREGOIRE	Rejeté	01-avr.-19				X		X	X				X			X	X			X	
1	39		Exécutif		A	2019 DRH 12	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19																			
1	40		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2019 DRH 12	relatif aux taux de promotions des catégories A, B et C.	LEVIEUX	Rejeté	01-avr.-19							X		X		X		X		X		X	
1						2019 DRH 12		LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19		X		X															
1						2019 DRH 24		LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19	X																		
1	41	107	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif aux services publics de proximité.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19							X								NPPV		X	
1	42	108	EGCP, PCF-FG	FILOCHE, CONTASSOT, BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au projet de loi de modernisation de la fonction publique.	LEVIEUX	Adopté	01-avr.-19							X						X		X		X	
1						2019 DAE 67		POLSKI	Adopté	01-avr.-19																			
1	43		Exécutif		A	2019 DAE 176	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 176		POLSKI	Adopté	01-avr.-19																			
1						2019 DAE 182		POLSKI	Adopté	01-avr.-19																			
1	44	109	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif au maintien de la loi Bichet.	POLSKI	Adopté (amendé)	01-avr.-19							X							X	X		X	
1	45		UDI - MODEM	GALLOIS, HELARD	VNR		relatif au design et à l'activité des stands commerciaux à Paris.	POLSKI	Retiré	01-avr.-19																			
2						2019 DAC 32		GIRARD	Adopté	02-avr.-19																			
2						2019 DAC 142		GIRARD	Adopté	02-avr.-19																			
2	46		Exécutif		A	2019 DAC 232	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	02-avr.-19																			
2						2019 DAC 232		GIRARD	Adopté	02-avr.-19																			
2						2019 DAC 233		GIRARD	Adopté	02-avr.-19																			
2						2019 DAJ 4		GIRARD	Adopté	02-avr.-19						X							NPPV						
2	47	110	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Patrice Chéreau.	GIRARD	Adopté	02-avr.-19																			
2	49	111	UDI - MODEM	GALLOIS, HELARD, GATEL	VNR		relatif à la création d'une fresque en l'honneur de Simone Veil (13e).	GIRARD	Adopté	02-avr.-19																			
2	50	112	DP	MEHAL	VNR		relatif à la bibliothèque Louise Michel (20e).	GIRARD	Adopté (amendé)	02-avr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
2	51	113	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la bibliothèque Louise Michel et à l'association Queer Week.	GIRARD	Adopté (amendé)	02-avr.-19																			
2	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'effacement de fresques dans les 13e et 18e.	GIRARD	Rejeté	02-avr.-19							X		X		X		X		X		X		
2						2019 DAC 14		HOCQUARD	Adopté	02-avr.-19																			
2						2019 DAC 127		HOCQUARD	Adopté	02-avr.-19																			
2	53	114	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'occupation temporaire du collectif d'artistes "Le Post".	HOCQUARD	Adopté	02-avr.-19							X						NPPV					X	
2	54		LRI	BERTHOUT, MONTANDON	VNR		relatif au du Marché de la création de Bastille.	HOCQUARD	Rejeté	02-avr.-19					X			X			X								
2						2019 DAC 600		TAIEB	Adopté	02-avr.-19																			
2	55	115	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à la protection du Monument à la République, au titre des Monuments Historiques.	TAIEB	Adopté	02-avr.-19																			X
2						2019 DAC 553		VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19																			X
2						2019 DAC 554		VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19																			X
2						2019 DJS 92		VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19				X															
2						2019 DJS 93		VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19				X															
2						2019 DU 94		VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19																			X
2	56	116	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à la mémoire de Georges Sarre dans le 11e.	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19																			X
2	57	117	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à la mémoire d'Alain Devaquet dans le 11e.	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19																			X
2	58	118	SOCA, PCF-FG	AIDENBAUM, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la dénomination "Emeutes de Stonewall" à un lieu du Marais.	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19																			X
2	59		GEP	BELLIARD, MOREL	VNR		relatif à la plaque commémorative des 25 ans de mandats des conseillers de Paris.	VIEU-CHARIER	Rejeté	02-avr.-19									X		X		X		X		X		
2	60	119	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination "Harvey Milk".	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19																			
2	61	120	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination "Ovida Delect".	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19																			X
2	62	121	LRI	LECUYER	VNR		relatif une dénomination Théodore Chassériau dans le 8e.	VIEU-CHARIER	Adopté	02-avr.-19					X														
3						2019 DCPA 7	COMMUNICATION.	BLAUEL	Pas de vote	02-avr.-19																			
3	63		LRI	BERTHOUT	V	2019 DCPA 6	relatif à une clause de production européenne des panneaux.	BLAUEL	Rejeté	02-avr.-19	X		X		X						X								
3						2019 DCPA 9		BLAUEL	Adopté	02-avr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	64		LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	V	2019 DPE 5	relatif à la préservation du réservoir d'eau non potable de Grenelle.	BLAUEL	Rejeté	02-avr.-19	X			X	X		X		X		X				X		X		
3						2019 DPE 5		BLAUEL	Adopté	02-avr.-19																			
3						2019 SG 10		BLAUEL	Adopté	02-avr.-19																			
3	65	122	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à une surveillance indépendante de la radioactivité de l'air.	BLAUEL	Adopté (amendé)	02-avr.-19								X						X	X			
3	66	123	EGCP	MAQUOI, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à une taxation du transport aérien, au regard de son impact climatique.	BLAUEL	Adopté (amendé)	02-avr.-19							X							X	NPPV			X	
3	67	124	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la défense des droits des consommateurs concernant le compteur Linky.	BLAUEL	Adopté (amendé)	02-avr.-19							X												
3	68		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux compteurs d'eau jetable d'Eau de Paris.	BLAUEL	Rejeté	02-avr.-19	X		X		X		X		X		X		X		X		X		
3						2019 DDCT 36		BROSSEL	Adopté	02-avr.-19																	X		
3						2019 PP 11		BROSSEL	Adopté	02-avr.-19																			
3						2019 PP 12		BROSSEL	Adopté	02-avr.-19																			
3	69	125	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à l'insécurité à la Porte de la Chapelle.	BROSSEL	Adopté	02-avr.-19							X							X	X				
3	70		GEP	BOUTAULT, MOREL	VNR		relatif à la brigade paris centre de surveillance des espaces verts.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19						X		X			X			X	X			X	
3	71		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la sécurité dans le 12e.	BROSSEL	Rejeté	02-avr.-19			X		X			X	X		X								
3	72	126	LRI	BOULARD, PECHENARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'installation d'une caméra de vidéoprotection à l'angle des rues de la Jonquière et Berzélius	BROSSEL	Adopté	02-avr.-19			X		X														
3	73	127	LRI	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'occupation du domaine public Porte de Montmartre.	BROSSEL	Adopté	02-avr.-19																			
3						2019 DEVE 32		KOMITES	Adopté	02-avr.-19																		X	
3						2019 DEVE 33		KOMITES	Adopté	02-avr.-19																			
3						2019 DEVE 35		KOMITES	Adopté	02-avr.-19																			
3	74		GEP	BOUTAULT, MOREL, BELLIARD, KONE	VNR		relatif aux salons de ventes d'animaux domestiques.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19					X		X		X		X				X			X	
3	75		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à l'Appel des Coquelicots.	KOMITES	Retiré	02-avr.-19																			
3	75bis	128	Exécutif		VNR		En réponse au V 75.	KOMITES	Adopté	02-avr.-19								X						X		X			
3	76		GEP	JULIEN, BELLIARD, MOREL	VNR		relatif aux inhumations dominicales dans les cimetières parisiens.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19							X		X		X			X	X		X		
3	77		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif à l'autorisation d'inhumer le dimanche.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19							X							X	X		X		

N° Commission CDI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	78		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'ouverture des cimetières le dimanche.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19							X				X		X		X		X		
3	79		NI	SIMONNET	VNR		relatif au travail dominical dans le domaine funéraire.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19							X				X		X		X		X		
3	80	129	GEP	BELLIARD, MEES, JULIEN	VNR		relatif à l'attribution de la Charte main verte à l'association "Le Bois Dormoy".	KOMITES	Adopté (amendé)	02-avr.-19							X												
3	81		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la parcelle en pleine terre du Bois Dormoy.	KOMITES	Rejeté	02-avr.-19				X	X		X		X		X			X	X				
3	82	130	PCF-FG	BONNET-OULALDJI, LE RESTE, TINTI	VNR		relatif à la rénovation de l'anneau cyclable du bois de Vincennes.	KOMITES	Adopté	02-avr.-19								X											
3	84	131	UDI - MODEM	LECOUTURIER, GATEL	V	2019 DVD 21	relatif à la sécurité des piétons.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19																			X
3						2019 DVD 21		NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19																			X
3						2019 DVD 40		NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19																		X	
3						2019 DVD 41		NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19																			X
3	216		Exécutif		A	2019 DVD 50	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19						X												X	
3	85	132	PCF-FG	BONNET-OULALDJI, LE RESTE	V	2019 DVD 50	relatif à l'insertion de clauses sociales et environnementales.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19							X						X		X	X		
3	86		LRI	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2019 DVD 50	relatif à la création d'un code de la rue.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X			X	X		X							
3	87		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif au lancement d'un appel à concurrence pour les locations de trottinettes.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X				X			X				
3	88		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif à l'interdiction de circulation des trottinettes sur les trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X		X							
3	89		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif à la limitation du nombre de trottinettes sans station d'attache.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X		X					X		
3	90		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif à la verbalisation de tous les deux-roues circulant sur les trottoirs en infraction au code de la route.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X		X							
3	91		LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2019 DVD 50	relatif à la création d'une carte des zones de stationnement pour les engins à deux ou trois roues.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X		X							
3	92		UDI - MODEM	GATEL, HELARD, JEGO	V	2019 DVD 50	relatif à la régulation des services de mobilité en flotte libre.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X							
3	93		PPCI	DUBUS, PAWLIK, HAREL	V	2019 DVD 50	relatif aux Engins de déplacement personnel.	NAJDOVSKI	Retiré	03-avr.-19																		
3	93ter	133	Exécutif		V	2019 DVD 50	En réponse aux V85 à 93.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19																		X	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	94		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 DVD 50	relatif à la sanctuarisation des trottoirs et au partage de l'espace public.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X										X					
3	95		DP	BARGETON, LAURET	V	2019 DVD 50	relatif à un budget annexe des mobilités.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X				X				X	
3	96		NI	SIMONNET	V	2019 DVD 50	relatif à une interdiction du free-floating.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X		X		X		X					
3						2019 DVD 50		NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19		X																X	
3						2019 SG 18		NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19																			
3	97	134	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif au droit des Parisiens à se déplacer dans des bus non-carbonés en 2019.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19															X		X	X		
3	98	135	GEP	JULIEN	VNR		relatif à l'aménagement de la rue Biot.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19								X												
3	99	136	GEP	BELLIARD, MOREL, JULIEN, KONE	VNR		relatif à une verbalisation des véhicules à l'arrêt avec moteur allumé.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19								X												
3	100	137	GEP	JULIEN, BELLIARD, MOREL, BOUTAULT	VNR		relatif à la reconnaissance faciale sur les voies publiques et dans les transports en commun.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19							X							X	X		X		
3	101	138	PCF-FG	BONNET-OULALDJI, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif aux dispositifs de reconnaissance faciale dans les transports en commun.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19							X							X	X		X		
3	102	139	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux émissions de polluants lors des pics de pollution.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19								X							X	X		X		
3	103		LRI	BERTHOUT, GOUJON	VNR		relatif à un bilan de la gestion des fourrières.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X		X									
3	104	140	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux verbalisations.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19								X												
3	105		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création des places de livraison Porte de Saint-Ouen, Porte de Montmartre.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X			X	X		X								
3	106		LRI	BERTHOUT, LEGARET, DATI, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD	VNR		relatif à une astreinte financière pour la remise en état des trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X			X	X		X								
3	107	141	UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, HELARD	VNR		relatif au Plan Vélo.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19																			
3	108		UDI - MODEM	GATEL, AZIERE, GALLOIS, HELARD, GOUJON	VNR		relatif au service Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X								
3	109	142	UDI - MODEM	GATEL, HELARD, GALLOIS	VNR		relatif aux bornes de recharge électrique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	110	143	PPCI	AURIACOMBE	VNR		relatif aux chargeurs pour véhicules électriques dans les parkings des immeubles locatifs.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19																			
3	111	144	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'éclairage dans les rues Rostropovitch et Colette Hellbronner.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	03-avr.-19																			
3	112		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au carrefour avenue Carnot/rue des Acacias/rue d'Armaillé	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X								
3	113		DP	LAURET	VNR		relatif au remplacement des blocs de béton quais hauts des Tuileries.	NAJDOVSKI	Retiré	03-avr.-19																			
3	114		DP	GUILLOT	VNR		relatif aux véhicules partagés.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X			X					
3	115		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture à la concurrence des lignes de bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	03-avr.-19							X		X		X		X		X		X		
3	220	145	Exécutif		VNR		relatif aux services réguliers de transport routier à vocation touristique.	NAJDOVSKI	Adopté	03-avr.-19								X							X		X	X		
3						2019 DPE 6		SIMONDON	Adopté	03-avr.-19				X															
3	116		GEP	MOREL, ATALLAH, KONE	VNR		relatif au développement des composteurs collectifs.	SIMONDON	Retiré	03-avr.-19																			
3	116ter	146	Exécutif		VNR		En réponse au V 116.	SIMONDON	Adopté	03-avr.-19								X										X	
3	117		GEP	BELLIARD, BOUTAULT, ATALLAH	VNR		relatif aux contrôles des polluants de l'incinérateur d'Ivry.	SIMONDON	Retiré	03-avr.-19																			
3	117bis	147	Exécutif		VNR		En réponse au V 117.	SIMONDON	Adopté	03-avr.-19															NPPV				
3	118	148	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif aux panneaux d'affichage associatif du quartier Montorgueil.	SIMONDON	Adopté	03-avr.-19								X											
3	119		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à la collecte des déchets recyclables.	SIMONDON	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X								
4						2019 DU 24		BIDARD	Adopté	03-avr.-19																			X
4	120	149	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PREMEL	VNR		relatif à la situation de l'Observatoire international des prisons.	BIDARD	Adopté	03-avr.-19							X						X		NPPV		X		
4	121	150	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à la dénomination "Terrasse des 500 Délégué.e.s de la Commune".	BRIDIER	Adopté	03-avr.-19																			X
4	122	151	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à une dénomination Maggie Kuhn au lieu intergénérationnel de la Résidence au Maire.	BRIDIER	Adopté	03-avr.-19																			X
4	123		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, JOHNSON	VNR		relatif à la résidence Seniors des Epinettes.	BRIDIER	Rejeté	03-avr.-19	X				X			X			X								
4						2019 DASES 53		BROSSEL	Adopté	03-avr.-19																			X
4						2019 DASES 55		BROSSEL	Adopté	03-avr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
4						2019 DDCT 25		BROSSEL	Adopté	03-avr.-19																			X
4						2019 DASES 58		NORDMAN	Adopté	03-avr.-19																			X
4	124	152	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	VNR		relatif au statut de la résidence Saint-Louis.	NORDMAN	Adopté (amendé)	03-avr.-19								X						X					
4						2019 DASES 77		NORDMAN	Adopté	03-avr.-19																			
4	125	153	GEP	BELLIARD	VNR		relatif à une évaluation de la pratique du Chemsex.	SOUYRIS	Adopté	03-avr.-19																			
4	126		GEP	MEES, BELLIARD, MOREL, KONE	VNR		relatif à la lutte contre la précarité menstruelle au collège.	SOUYRIS	Retiré	03-avr.-19																			
4	127		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PETIT	VNR		relatif aux protections périodiques féminines.	SOUYRIS	Retiré	03-avr.-19																			
4	127ter	154	Exécutif		VNR		En réponse aux V126 et V127.	SOUYRIS	Adopté	03-avr.-19														X		X		X	
4	129		LRI	GOUJON, LAMOUR, COURTOIS	VNR		relatif à la sauvegarde du centre de santé 12 rue Viala (15e).	SOUYRIS	Rejeté	03-avr.-19			X		X			X			X								
4	130		LRI	BERTHOUT, GOUJON, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à un bilan de la salle de consommation à moindre risque.	SOUYRIS	Rejeté	03-avr.-19			X		X			X			X			X		X			
4	131		UDI - MODEM	HELARD, HAAB, JOHNSON	VNR		relatif à la salle de consommation à moindres risques.	SOUYRIS	Rejeté	03-avr.-19			X		X			X			X					X		X	
4	132	155	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la suppression de la clause de conscience relative à l'IVG.	SOUYRIS	Adopté	03-avr.-19								X						X	NPPV		X		
4						2019 DASES 60		VERSINI	Adopté	03-avr.-19																			
4	133		GEP	JULIEN, BELLIARD, MOREL	VNR		relatif à un hommage du Conseil de Paris aux mort.e.s de la rue.	VERSINI	Retiré	03-avr.-19																			
4	134	156	GEP	KONE, GLEIZES, ATALLAH, BOUTAULT, BELLIARD	VNR		relatif à l'adhésion à l'association nationale des villes et territoires accueillants.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19								X									X		
4	135	157	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	VNR		relatif aux dispositifs de mobilier urbain anti-SDF.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19								X								X		X	
4	136	158	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, GAILLANNE	VNR		relatif aux tests osseux pour les jeunes migrant.e.s.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19							X							X	X			X	
4	137	159	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au retour des enfants français détenus au Kurdistan syrien.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19								X						NPPV	NPPV		X		
4	138	160	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la dématérialisation des services publics d'Etat.	VERSINI	Adopté (amendé)	03-avr.-19							X								X			X	
4	139		DP	LANG	VNR		relatif à la mise en œuvre du Plan Pauvreté.	VERSINI	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X						X								

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
4	140		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels qualifiés pour les veilles de nuit dans les structures de l'ASE.	VERSINI	Rejeté	03-avr.-19	X			X		X					X			X		X	X		
5						2019 DLH 16		BROSSAT	Adopté	03-avr.-19							X										X		
5	141		LRI	BERTHOUT, ASSOULINE, BOURNAZEL, BURKLI, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, MONTANDON	V	2019 DLH 43	relatif à une annulation du programme.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X								
5	142		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 43	relatif aux loyers capitalisés.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X			X											
5	143		DP	LANG	V	2019 DLH 43	relatif au conventionnement.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X			X				X	
5						2019 DLH 43		BROSSAT	Adopté	03-avr.-19													X		X		X		
5						2019 DLH 45		BROSSAT	Adopté	03-avr.-19				X									X		X			X	
5						2019 DLH 48		BROSSAT	Adopté	03-avr.-19													X			X		X	
5	221		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DVD 39	relatif à l'Allée des Fortifications.	BROSSAT	Retiré	03-avr.-19																			
5	144		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, ASSOULINE, CHERTOK, CAPLIEZ, LECOUTURIER, HELARD	V	2019 DVD 39	relatif à un relogement pérenne du centre d'hébergement.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19			X		X		X						NPPV			X			
5						2019 DVD 39		BROSSAT	Adopté	03-avr.-19													NPPV			X	X		
5	145	161	SOCA	BACHE	VNR		relatif à la notion "Bons pères de famille" dans les contrats de location des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19																X			
5	146	162	GEP	BELLIARD, KONE, GLEIZES	VNR		relatif aux dispositifs de remise sur le marché locatif des logements vacants.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19							X							X		X		X	
5	147		GEP	ATALLAH, BELLIARD, BOUTAULT, KONE, GLEIZES	VNR		relatif à la fin de la trêve hivernale et du Plan Hiver.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X				X		X			X		X	X		X		X		
5	148		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux expulsions locatives et aux coupures d'électricité et de gaz.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X			X	X		X		X		
5	148bis	163	Exécutif		VNR		En réponse aux 147 et 148.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19							X									X	X		
5	149		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'exonération du SLS.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X			X	X		X		X			X			
5	149bis	164	Exécutif		VNR		En réponse au V 149.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19								X						X		X			
5	150		PPCI	DUBUS, PAWLIK	VNR		relatif au SLS et à la politique de mixité sociale.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X								

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	151		LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif aux immeubles sociaux situés dans l'allée des frères Voisin.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X			X	X		X							
5	151bis	165	Exécutif		VNR		En réponse au V 151.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19																			
5	152		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux logements pour les apprentis, les chercheurs et les jeunes travailleurs.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X				X		X								
5	152bis	166	Exécutif		VNR		En réponse au V 152.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19																			
5	153		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, BERTHAULT, JOHNSON	VNR		relatif à l'entretien du patrimoine Paris Habitat.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X		X								
5	154	167	UDI - MODEM	LECOUTURIER, JEGO, HELARD, GALLOIS, GATEL	VNR		relatif aux dispositifs de sécurité incendie.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19																			
5	155		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une instance de suivi et de contrôle des démarches en cas de logement insalubre.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X				X			X	X		X		X		X		X		
5	155bis	168	Exécutif		VNR		En réponse au V 155.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19																			
5	156		NI	SIMONNET	VNR		relatif au relogement des familles accueillies au gymnase 18, rue de Roquépine.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X				X			X	X		X		X		X		X		
5	156bis	169	Exécutif		VNR		En réponse au V 156.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19																			
5	157		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une expropriation de l'immeuble 126, rue du Château des Rentiers.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X				X		X		X		X		X		X		X		
5	157bis	170	Exécutif		VNR		En réponse au V 157.	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19							X						X		X		X		
5	158		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la vente aux enchères de l'hôtel de Vienne.	BROSSAT	Rejeté	03-avr.-19	X				X			X	X		X		X		X		X		
5	158bis	171	Exécutif		VNR		En réponse au V 158	BROSSAT	Adopté	03-avr.-19													X		X		X		
5						2019 DU 76		MISSIKA	Adopté	03-avr.-19				X															
5	159		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	A	2019 DU 47	relatif à la création d'une salle de consommation à moindres risques et d'un centre d'accueil de jour.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19	X				X			X	X		X		X		X		X		
5	217		LRI	HONORE, BOURNAZEL	A	2019 DU 47	relatif à la modification de texte dans la partie II 3.	MISSIKA	Adopté (amendé)	03-avr.-19																			
5	218		LRI	HONORE, BOURNAZEL	A	2019 DU 47	relatif à la modification de texte.	MISSIKA	Adopté (amendé)	03-avr.-19																			

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	219		LRI	HONORE, BOURNAZEL	A	2019 DU 47	relatif à la modification de texte.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19																	X		
5	128		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 47	relatif à une structure temporaire permettant l'accueil des usagers de drogue.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19	X				X			X	X			X		X						
5	160		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 47	relatif à la programmation bâtie du projet.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19	X				X			X	X			X		X			X			
5	161	172	GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 47	relatif à la création d'un marché des 5 continents.	MISSIKA	Adopté (amendé)	03-avr.-19																			
5	162	173	GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 47	relatif à la présence d'espaces verts dans le projet.	MISSIKA	Adopté (amendé)	03-avr.-19																			
5						2019 DU 47		MISSIKA	Adopté	03-avr.-19				X				X										X	
5	163		Exécutif		A	2019 DU 81	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19																			
5	222		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DU 81		MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19							X		X		X			X			X		
5	164		NI	SIMONNET	V	2019 DU 81	relatif à la restructuration des espaces publics jugés nécessaires dans le cadre du projet.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19	X		X		X		X		X		X		X		X		X		
5						2019 DU 81		MISSIKA	Adopté	03-avr.-19				X		X													
5	165	174	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au bâtiment du 112-114, rue Oberkampf - 2, villa Gaudelet.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19								X									X		
5	166		GEP	BELLIARD, MOREL, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif au relogement des artisans du 65 et 86 rue Baron Le Roy.	MISSIKA	Retiré	03-avr.-19																			
5	167		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au tunnel Baron Leroy, Gare inférieure de la Râpée.	MISSIKA	Retiré	03-avr.-19																			
5	168		NI	SIMONNET	VNR		relatif au "Tunnel des Artisans".	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19	X			X	X		X		X		X								
5	168bis	175	Exécutif		VNR		En réponse aux V166, 167 et 168.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19								X											
5	169		GEP	BELLIARD, BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif à la Tour Triangle.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19	X						X		X		X		X		X		X		
5	170		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la Tour Triangle.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19	X						X		X		X		X		X		X		
5	171		LRI	BOURNAZEL, BERTHOUT	VNR		relatif à la Tour Triangle.	MISSIKA	Rejeté	03-avr.-19					X		X		X		X		X		LIBERTE DE VOTE				
6	171bis	176	Exécutif		VNR		En réponse aux V 169, 170 et 171.	MISSIKA	Adopté	03-avr.-19							X						X						
5	172		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à Europacity.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19						X	X		X		X				X		X		

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	173		NI	SIMONNET	VNR		relatif à Europacity.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19						X	X		X		X			X	X		X		
5	173bis	177	Exécutif		VNR		En réponse aux V172 et V173.	MISSIKA	Adopté	04-avr.-19							X											X		
5	174	178	UDI - MODEM	LECOUTURIER, FIELARD, GALLOIS	VNR		relatif à l'installation de nouvelles fontaines par Eau de Paris.	MISSIKA	Adopté	04-avr.-19																			
5	175		DP	LANG	VNR		relatif à la réalisation d'un programme de construction par Paris Habitat au 156 et 162-168 rue de Tolbiac (13e).	MISSIKA	Retiré	04-avr.-19																			
5	176		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de construction de passerelles et ponts habités.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19	X			X	X		X		X		X				X		X		
5	177		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux plateformes de permis en ligne.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19	X		X		X		X		X		X		X		NPPV		X		
5	178		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sanctuarisation des arbres.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19	X				X		X		X		X			X		X		X	
5	179		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux capteurs d'audience des publicités sur des supports de la RATP.	MISSIKA	Rejeté	04-avr.-19	X				X		X		X		X			X	X			X	
5	180		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DU 48	relatif à l'usage de l'Organisme de Foncier Solidaire.	BAUDRIER	Retiré	04-avr.-19																			
5	181	179	SOCA, GEP	BACHE, CALANDRA, GLEIZES	V	2019 DU 48	relatif à la pratique de l'athlétisme dans le 20e arrondissement.	BAUDRIER	Adopté	04-avr.-19																			
5	182		GEP	GLEIZES, BELLIARD	V	2019 DU 48	relatif au déplacement de la barre d'immeuble.	BAUDRIER	Rejeté	04-avr.-19					X		X		X		X			X	X		X		
5						2019 DU 48		BAUDRIER	Adopté	04-avr.-19	X																		
5						2019 DU 100		BAUDRIER	Adopté	04-avr.-19																			
5						2019 DASCO 28		BAUDRIER	Adopté	04-avr.-19																			
6	183		SOCA	FERAUD	VNR		relatif aux jardins d'enfants.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			
6	184		GEP	GLEIZES, BELLIARD, KONE	VNR		relatif aux jardins d'enfants pédagogiques.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			
6	185		DP	LANG	VNR		relatif aux jardins d'enfants parisiens.	BLOCHE	Rejeté	04-avr.-19	X		X		X		X		X		X								
6	186		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux jardins d'enfants pédagogiques.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			
6	186bis	180	Exécutif		VNR		En réponse aux V183 à V186.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19							X							X		X		X		
6	187			DAGNAUD, TINTI, KONE, FILOCHE	VNR		relatif aux directeurs d'école.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			
6	188		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, GAILLANNE	VNR		relatif au projet de loi de "l'école de la confiance".	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
6	189		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la loi pour "une école de la confiance".	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			
6	190		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif au financement des écoles pour la scolarisation des 3-6 ans.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			
6	190bis	181	Exécutif		VNR		En réponse aux V187 à V190.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19							X							X	X		X		
6	191	182	DP	LANG	VNR		relatif à la scolarisation à domicile.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19																			
6	192	183	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux filières professionnelles.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19							X						X		X			X	
6	193	184	GEP	KONE, BELLIARD	VNR		relatif à la mobilisation de la jeunesse pour le climat.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19																X			
6	194	185	GEP	KONE, MOREL	VNR		relatif à la création de cours "oasis" dans les écoles et collèges de Paris.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19								X										X	
6	195		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à un moratoire sur la fermeture de classes dans le 2e.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			
6	196	186	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la fermeture de classe à l'école maternelle Wurtz.	BLOCHE	Adopté (amendé oralement)	04-avr.-19							X									X	X		
6	197	187	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif aux suppressions de postes au lycée Voltaire.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19							X									X		X	
6	198	188	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	VNR		relatif à l'école Tourelles dans le 20e.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19							X							X		X		X	
6	199		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif aux travaux de restauration scolaire sur le site Baudricourt.	BLOCHE	Rejeté	04-avr.-19							X									X		X	
6	200	189	EGCP	PETIT	VNR		relatif à l'action "Accueil des collégiens exclus temporairement".	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19							X							X		X		X	
6	201	190	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT, BONNET-OULALDI, AQUA, BEGUE, GLEIZES	VNR		relatif à la carte scolaire 2019/2020 dans le 14e.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19							X									X			
6	202		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, ASSOULINE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, AURIACOMBE, LECOUTURIER, JEGO	VNR		relatif au déménagement de l'école maternelle "Erlanger".	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																			
6	203	191	LRI	GOUJON, LAMOUR, CEYRAC, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif aux locaux 5 rue du Bessin (15e) et à l'implantation d'une crèche.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
6	204		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, de FROMENT, BOUGERET	VNR		relatif à la création d'une brigade chargée du service minimum d'accueil dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	04-avr.-19	X		X		X			X	X		X								
6	205	192	LRI	GOUJON, LAMOUR, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à la présence d'agents aux points écoles durant le périscolaire.	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19								X												
6	206		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire et au recrutement d'assistants sociaux scolaires.	BLOCHE	Retiré	04-avr.-19																				
6	207	193		DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE, FILOCHE	VNR		relatif à la dotation horaire globale des collèges	BLOCHE	Adopté	04-avr.-19							X							X		X				
6	208	194	NI	SIMONNET	VNR		relatif au fichage des lycéens du Lycée Arago.	BLOCHE	Adopté (amendé)	04-avr.-19							X						X		NPPV		X		
6	209		Exécutif		A	2019 DFPE 147	Amendement technique	CHARNOZ	Adopté	04-avr.-19																			
6						2019 DFPE 147		CHARNOZ	Adopté	04-avr.-19																			
6						2019 DFPE 155		CHARNOZ	Adopté	04-avr.-19																			
6						2019 DFPE 140		CHARNOZ	Adopté	04-avr.-19																			
6						2019 DFPE 154		CHARNOZ	Adopté	04-avr.-19																			
6	210		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux sur-chaussures dans les crèches parisiennes.	CHARNOZ	Retiré	04-avr.-19																			
6	211		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance dans le 17e.	CHARNOZ	Rejeté	04-avr.-19	X		X		X			X	X		X					X			
6						2019 DAE 29		LEMARDELEY	Adopté	04-avr.-19																			
6	212		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la convention entre l'Université PSL et la BNP Paribas.	LEMARDELEY	Rejeté	04-avr.-19	X						X		X		X		X		X		X		
6	212bis	195	Exécutif		VNR		En réponse au V212.	LEMARDELEY	Adopté	04-avr.-19							X							X	X			X	